

# Histoire des mouvements sociaux en France



Sous la direction de  
*Michel Pigenet et  
Danielle Tartakowsky*

Histoire des  
mouvements sociaux  
en France  
De 1814 à nos jours



*La Découverte / Poche*

9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris

Cet ouvrage a précédemment été publié en 2012 aux Éditions La Découverte.

**S**i vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information par courriel, à partir de notre site [www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr), où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN 978-2-7071-8341-5

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2012, 2014.

# Sommaire

---

AVANT-PROPOS	Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky	7
I.	<i>Les cris et la poudre ou la question sociale en quête d'espaces publics (de 1814 aux années 1880)</i>	15
II.	<i>Le social à la rencontre du politique ou la nationalisation des mobilisations (années 1880-années 1930)</i>	179
III.	<i>Institutionnalisation et mobilisations au temps de l'État social (années 1930-années 1970)</i>	335
IV.	<i>Désaffiliations et recompositions (années 1980 à nos jours)</i>	579
	<i>Bibliographie générale</i>	759
	<i>Index</i>	763
	<i>Les auteurs</i>	785
	<i>Table</i>	797



# Avant-propos

---

MICHEL PIGENET  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

DE RÉCENTS OUVRAGES ont dressé un état des lieux de la sociologie des mouvements sociaux<sup>1</sup>. Le présent ouvrage n'ignore pas leurs apports conceptuels et méthodologiques, dont plusieurs des contributeurs figurent parmi nos auteurs. Notre propos est toutefois différent. L'approche suivie ici est fondamentalement historique, au sens où elle privilégie la saisie des processus concrets de mobilisations collectives et se propose d'en évaluer le rôle, en interaction avec d'autres, dans la configuration et l'évolution de la France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours<sup>2</sup>.

---

## MOUVEMENTS SOCIAUX ET MOBILISATIONS COLLECTIVES

---

« Mouvement social » ? L'expression a une histoire que l'ouvrage ébauche, à défaut de l'établir définitivement<sup>3</sup>. Un détour par le catalogue de la Bibliothèque nationale de France situe sa première occurrence éditoriale en 1823,

---

1 FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et Péchu Cécile (dir.) (2009), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris ; FILLIEULE Olivier, AGRIKOLIANSKY Erik et SOMMIER Isabelle (dir.) (2010), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, Paris.

2 Ce projet a vu le jour au sein du secrétariat et du comité éditorial de la revue *Le Mouvement social* dont les membres ont contribué à enrichir les contours et le contenu. Il est aussi le fruit des nombreuses séances du séminaire Histoire sociale du politique et de l'économique, histoire politique du social et de l'économie, animé par les directeurs de l'ouvrage avec Michel Margairaz.

3 Les auteurs remercient vivement Claire Andrieu qui a accepté que les principaux apports d'une recherche bibliographique comparative menée par elle à destination d'un séminaire préparatoire à cet ouvrage soient intégrés à cette introduction.

sous la Restauration<sup>4</sup>, et l'inscrit dans une mouvance réformatrice, fouriériste dans ce cas, soucieuse d'analyser l'évolution de la société pour en infléchir le cours. Avocat à Montpellier, Benjamin Mazel intervient aussi devant la Société de morale chrétienne, non moins préoccupée de comprendre un réel qui s'émancipe des valeurs religieuses immuables. Ce n'est pas la moindre des contributions de cette *Histoire* que de mettre à jour, par-delà la diversité des options, de leurs cheminements et manifestations, la longévité et l'influence de la doctrine et des réseaux chrétiens sur les mouvements sociaux hexagonaux. Du premier XIX<sup>e</sup> siècle, avant la fixation de la doctrine sociale de l'Église par l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891, jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, le christianisme demeure une source d'inspiration de la protestation collective, à l'instar des « idées de 1789 » et des socialismes dont la concurrence n'exclut pas la porosité à certains thèmes évangéliques. Entre christianisme social et corporatisme, l'héritage traverse les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

La filiation contestataire de l'expression « mouvement social » est une autre constante. Son équivalent allemand (*soziale Bewegung*) figure en titre de l'ouvrage que le socialiste allemand Karl Grün consacre à la France et à la Belgique<sup>5</sup>. En France même, Jules Michelet s'en fait l'écho à l'occasion de sa dernière leçon au Collège de France. Prémonitoire, le grand historien déclare ne pas douter, en janvier 1848, « que les temps de rénovation soient proches [...]. J'ai la foi, l'attente d'un grand mouvement social ; je crois que le temps n'en est pas éloigné ». À la suite des révolutions de cette année-là, Lorenz von Stein, universitaire et ancien député prussien d'extrême gauche, le reprend à son compte dans une étude attentive à l'arrière-plan social d'événements auparavant examinés sous le seul angle politique<sup>6</sup>. Le livre synthétise les deux usages de la formule : érudit et militant. Le premier concerne maints travaux qui, non exempts de considérations morales et politiques, affirment procéder de l'observation<sup>7</sup>. Au tournant des deux siècles, deux revues relevant du catholicisme social en font leur titre, que l'on retrouve dans l'intitulé de thèses de droit consacrées aux interventions catholiques ou protestantes sur le terrain social. Le célèbre juriste Maurice Hauriou s'en empare<sup>8</sup>, à l'instar de l'historien Georges Weill<sup>9</sup>, tandis que plusieurs travaux publiés chez l'éditeur Giard et Brière, spécialisé dans les ouvrages de sciences sociales, se penchent sur le « mouvement social » dans différents pays. À cette date, la veine militante de gauche, un temps exploitée par la mouvance fouriériste et

4 MAZEL Benjamin (1823), *Traité du mouvement social*, Paris.

5 GRUN Karl (1845), *Die soziale Bewegung in Frankreich und Belgien*.

6 STEIN von Lorenz (1850), *Geschichte der soziale Bewegung in Frankreich von 1789 bis auf unsere Tage*.

7 AUDIGANNE Armand (1854), *Les Populations ouvrières et les industries en France dans le mouvement social*, Paris.

8 HAURIOU Maurice (1899), *Leçons sur le mouvement social*, Paris.

9 WEILL Georges (1904), *Histoire du mouvement social en France (1852-1902)*, Paris.

coopérative<sup>10</sup>, le délaisse pour s'afficher clairement socialiste, à l'exemple de la revue *Le Mouvement socialiste*. Dans l'entre-deux-guerres, la formule, en voie de stabilisation, s'applique à tout engagement collectif, quelle qu'en soit la couleur, mais irréductible à une appartenance partisane ou syndicale. À l'heure des crises, la ligue, nationaliste et autoritaire, des Croix-de-feu n'hésite pas à se présenter, en 1936, comme le rempart d'un « mouvement social français ». Passée de mode, sinon discréditée, l'expression connaît une nouvelle jeunesse avant 1968, dont l'onde de choc atteint les chercheurs qui en dissèquent le contenu et en fixent les contours.

Ce parcours reconstitué, spécifions que les mouvements sociaux dont il est question ici englobent toutes les interventions collectives destinées à transformer les conditions d'existence de leurs acteurs, de contester les hiérarchies ou les relations sociales, et à générer, pour cela, des identités collectives et des sentiments d'appartenance. Les contributions réunies traitent, donc, aussi bien de révolutions, de rébellions et d'émeutes que de grèves, de campagnes électorales, de pétitions, d'ouvriers que de paysans, de jeunes, de catholiques et de minorités sexuelles... L'acception retenue, plus large que ce que les Anglo-Saxons entendent par « politiques de la contestation (*contentious politics*)<sup>11</sup> », se confond avec celle des mobilisations collectives, guère davantage conceptualisée par les historiens dont les recherches restent marquées au coin d'un empirisme méthodologique, à cent lieues des modèles chers aux sociologues et politistes.

Alain Touraine et son école ont pu ainsi théoriser la distinction entre « question sociale », « mouvement ouvrier », « mouvements sociaux », à forte dimension politique, et « nouveaux mouvements sociaux » de la société postindustrielle<sup>12</sup>. La typologie insistait, au début des années 1970, sur le déclin du mouvement ouvrier et pointait l'avènement de logiques d'appartenance et de mobilisation, ludiques et émancipées de toute perspective de conquête et d'exercice du pouvoir, pour privilégier son contrôle et sa mise à distance. Sur cette voie, la dernière décennie serait celle de « nouveaux nouveaux mouvements sociaux »... Pour sa part, Charles Tilly, dont les premières analyses s'appliquaient à la France révolutionnaire et à juin 1848<sup>13</sup>, n'a cessé d'étendre son champ d'investigation et de remanier une boîte à outils conceptuels. Pour le sociologue américain, les mouvements sociaux, forme historique de la contestation collective, seraient contemporains de la

10 Cf. le *Bulletin du mouvement social* (1872-1879) devenu *Revue du mouvement social* (1880-1887) que dirige alors Charles-Mathieu Limousin.

11 TARROW Susanna et TILLY Charles (2008), *Politique(s) du conflit*, Presses de Sciences Po, Paris.

12 TOURAINE Alain, WIEVIORKA Michel et DUBET François (1984), *Le Mouvement ouvrier*, Fayard, Paris.

13 TILLY Charles (1970), *La Vendée, Révolution et contre-Révolution*, Fayard, Paris ; TILLY Charles (1974), « Le peuple de juin 1848 », *Les Annales ESC*, n° 5, p. 1061-1091.

construction d'un espace public de débats politiques initiée par le parlementarisme, du développement de l'économie capitaliste industrielle et des luttes du prolétariat. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, ces phénomènes majeurs auraient suscité de nouveaux types de mobilisation contre les autorités, associés à l'émergence de répertoires spécifiques d'action et à l'affirmation de consciences collectives unificatrices. Le concept tillyen de répertoire d'action, sans doute le plus opératoire pour les historiens, a stimulé la sociologie politique dans le même temps où d'autres travaux exploraient les sources et processus de mobilisation des acteurs.

Informé de ces concepts et des théories qui les sous-tendent, l'ouvrage ne les tient pas, répétons-le, pour les cadres prérequis, réducteurs quant à l'assise sociale et à l'ère chronologique considérées, mais comme des objets d'étude. Sur cet aspect aussi, il s'agit bien de partir du point de vue des acteurs que sont également les chercheurs, au même titre, sinon avec la même intensité, que les insurgés, les grévistes ou les manifestants, à l'instar, enfin, de leurs interlocuteurs, de leurs adversaires et de ceux qui contribuent à la perception et à la postérité des mouvements sociaux. C'est sous cet angle que sont scrutés les points de vue des élites, des avant-gardes littéraires et artistiques, des organisations ouvrières, du patronat ou des sociologues...

## PÉRIODES

---

Les quatre grandes parties qui structurent l'ouvrage renvoient aux quatre états successifs de la « question sociale » au regard des mobilisations qu'elle a pu susciter dans ses relations avec les pouvoirs.

La première, de 1814 aux années 1880, est celle des tâtonnements, au sortir des tempêtes sociopolitiques et guerrières de la Révolution et de l'Empire. Elle est le moment de la quête d'une stabilisation par la construction d'espaces publics d'expression pacifiés des intérêts et des opinions. À l'ombre des expériences et des mémoires de la Révolution, les mouvements sociaux évaluent l'efficacité de registres qui, mêlant l'ancien et le nouveau, réagissent aussi au renouvellement de la « question sociale » sous les effets de la première industrialisation.

La deuxième, des années 1880 aux années 1930, voit le triomphe puis l'enracinement de la démocratie libérale sous la forme, grosse de promesse sociale, de la République. Avec le suffrage universel, le socle de libertés individuelles et collectives qui la fonde délégitime les barricades. Mais non la protestation sociale qui se « nationalise », s'articule au politique et se structure dans la durée à travers la médiation d'organisations. En la matière et malgré la persistance d'une porosité sociale propre à en relativiser le profil prolétarien, le mouvement ouvrier fait office de modèle à la faveur d'une seconde industrialisation qui redéfinit le statut salarial et ébauche les contours d'un État

social. La Grande Guerre en expérimente certains traits, mais, surtout, confirme dans l'épreuve la solidité du régime et la cohésion de la société.

La troisième, des années 1930 aux années 1980, est celle de l'apogée de la centralité ouvrière et de la société salariale. La séquence Front populaire-Libération marque de façon spectaculaire l'entrée dans une culture inédite de mobilisation et de régulation. Sur fond de croissance, le changement complète et conforte un processus de nationalisation-institutionnalisation qui modifie à la fois le rôle des acteurs sociaux et celui d'un État lui-même transformé dans ses structures et fonctions, à la fois médiateur, cible et interlocuteur obligé. Du moins jusqu'aux années 68, autre temps fort exceptionnel, produit des mutations antérieures et indice de nouvelles logiques d'appartenance sur fond d'individualisation grandissante.

La quatrième partie, des années 1980 à nos jours, est celle des désaffiliations et des recompositions qu'entraîne le basculement du rapport des forces sociales avec l'envol du chômage. L'abandon des approches keynésiennes par la gauche au pouvoir et la remise en cause de l'État social s'opèrent dans les cadres de la supranationalité européenne et d'une mondialisation néolibérale qu'active l'effondrement du communisme. L'effacement des horizons d'attente aptes à « faire mouvement » n'empêche pas une reprise des mobilisations sociales, souvent catégorielles et défensives, mais les oblige à investir des champs d'action politiques sans disposer de relais partisans. De nouveaux acteurs entrent, par ailleurs, en scène, à l'exemple des « sans » ou de « minorités » de diverses natures.

D'autres découpages étaient certes possibles et les césures ne s'imposent pas toutes avec la même force, ainsi celles établies entre la première et la deuxième d'une part, la troisième et la quatrième d'autre part. À tout prendre l'option retenue, dès lors que primait l'approche chronologique, celle de l'histoire, a semblé la plus pertinente.

#### UN HEXAGONE OUVERT SUR LE MONDE

---

Le choix de se limiter aux mouvements sociaux hexagonaux, accordé aux contraintes éditoriales, ne conduit pas à occulter leur dimension coloniale ou internationale. Celle-ci est abordée sur un double mode. Plusieurs contributions évaluent ainsi la réalité de spécificités dites nationales à l'aune d'influences et de précédents étrangers : chartisme britannique, Association internationale des travailleurs, pilarisme belge, communisme soviétique, protestations américaines, utopies tiers-mondistes des années 1960 et altermondialisme. L'inscription de la France et de ses mouvements sociaux dans le contexte colonial, puis postcolonial, est traitée, quant à elle, à travers leurs projections sur le territoire métropolitain. Certaines mobilisations de travailleurs coloniaux, immigrés ou sans papiers, permettent d'analyser leur relation

à d'autres mouvements. Bien que les mobilisations collectives déployées contre les guerres coloniales aient souvent été le fait de syndicats, elles ont été écartées en raison de leur nature plus politique que véritablement sociale. On atteint là les frontières éminemment floues d'une histoire à laquelle la taille de l'ouvrage interdisait toute prétention exhaustive.

### UNE APPROCHE NI EXHAUSTIVE NI LINÉAIRE...

---

Parcourir deux siècles d'histoire imposait des choix significatifs, mais néanmoins partiels, sinon partiaux. Assumés, ils procèdent aussi de l'architecture de l'ouvrage. L'enchaînement chronologique des quatre parties n'a pas valeur de ralliement à une histoire continue, inadéquate au regard du rôle variable, tour à tour central ou effacé, des mouvements sociaux au gré des époques. L'organisation interne des parties, accordée aux temporalités singulières des faits et phénomènes présentés, cesse en conséquence d'être chronologique. Pour chacune d'elles, une introduction reprend les fils directeurs du livre et dégage les grands schèmes d'interprétation attentifs à évaluer la portée des mobilisations sociales à court, moyen et long termes. À partir de là, les articles s'ordonnent en trois ensembles. Le premier, « Repères et influences », traite d'éventuelles influences étrangères et cerne les mouvements sociaux dans la longue durée de la période considérée en s'attachant à l'évolution des relations du social et du politique dans la dynamique des mobilisations. Le deuxième, « Temps forts », saisit le temps court de quelques événements emblématiques. La sélection, on le devine, n'allait pas de soi. Le troisième et dernier ensemble, « Émergences », revient sur certains phénomènes éruptifs capables de marquer la moyenne ou la longue durée des mouvements.

### ... À LA MESURE DES RENOUVELLEMENTS HISTORIOGRAPHIQUES

---

Les contributions susceptibles de répondre à ce cahier des charges étaient supérieures, de beaucoup, aux quelques dizaines d'articles finalement acceptés avec la volonté de favoriser les recherches les plus récentes. Plus de la moitié des auteurs sont ainsi de jeunes chercheurs, doctorants ou ayant soutenu leur thèse dans la dernière décennie. Parce que « toute histoire est contemporaine », au sens où l'entendait Marc Bloch, leur participation est plus grande dans la dernière partie, mais également dans la première, en relation avec le regain d'intérêt que le néolibéralisme actuel a suscité pour les régimes libéraux du premier xix<sup>e</sup> siècle. Le renouvellement historiographique se manifeste encore dans l'attention portée aux variations d'échelles et au souci de ne pas se cantonner dans un cadre national.

Les mouvements sociaux étudiés se caractérisent, au total, par leur capacité à susciter des mobilisations dans des formes non conventionnelles ou dont l'ampleur a bouleversé les dispositifs convenus. Leur histoire part souvent, de ce fait, des marges. L'ouvrage ne se veut pas, pour autant, une histoire des exclus, fût-elle héroïsée. Attentif à prendre en compte les dynamiques et les articulations du social avec le politique, le culturel, l'idéologique et le religieux, il entend réintégrer les mouvements sociaux, quelle que soit leur diversité, dans une histoire globale dont ils ont été et demeurent des acteurs à part entière, parfois de premier plan.

Tel quel, l'ouvrage comble une lacune. Il en signale d'autres dont il prépare, espérons-le, le dépassement sous la forme de l'élargissement à venir que constituerait une histoire croisée et globale des mouvements sociaux.



# I

---

*Les cris et la poudre  
ou la question sociale  
en quête d'espaces  
publics  
(de 1814 aux années 1880)*



---

*Introduction*

MICHEL PIGENET  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

# M

ILLE HUIT CENT QUATORZE ?  
Dater, c'est choisir. Sans nier

l'impact de la première industrialisation sur les sociétés européennes, leurs dynamiques et leurs tensions, le cas français desserre le lien établi par le sociologue américain Charles Tilly entre cette mutation socioéconomique et l'entrée dans l'ère des mouvements sociaux. Privilégier la rupture introduite, en ce domaine, par la Révolution française rapproche, au demeurant, du point de vue défendu par ce même auteur majeur qui, en 2004, assimilait le mouvement social à une « formule politique nouvelle et distinctive ». Au reste, la lenteur du processus hexagonal d'industrialisation n'est pas étrangère aux transformations sociales et politiques provoquées par la Révolution. Ceci posé d'emblée, ajoutons que nous ne tenons pas pour négligeables les troubles de subsistances, les « attitudes rébellionnaires » et les « mouvements populaires » d'Ancien Régime, dont les spécialistes scrutent les traits annonciateurs de la Révolution.

On ne saurait cependant tout traiter. Le constat vaut pour l'avant-1789 et la séquence révolutionnaire, l'un et l'autre de nature à justifier des ouvrages spécifiques qu'il était hors de notre portée de reprendre à nouveaux frais. L'ouvrage débute donc en 1814, lorsque la défaite militaire entraîne le retour des Bourbons et, dans leur sillage, le projet illusoire de restauration d'un passé révolu. Une parenthèse semble alors se refermer, mais les partisans les plus sceptiques ou avertis de Louis XVIII le pressentent, la Révolution, dans ses réalisations durables comme à travers ses principes et ses projets, continue de travailler le peuple français.

## L'EMPREINTE DE LA RÉVOLUTION : EXPÉRIENCES, MÉMOIRES ET HORIZON D'ATTENTE

Si le balancier historiographique a réévalué les approches politique, idéologique et culturelle de la Révolution, leurs acquis ne contredisent pas plus la dimension sociale de l'événement que sa portée en la matière. Au-delà de la suppression des priviléges et de la vente des biens nationaux, coups de butoir portés à l'ancienne pyramide sociale, le compromis historique qui clôt la phase la plus mouvante de la Révolution débouche sur la reconfiguration socioéconomique du pays autour de la propriété-sécurité chère aux classes moyennes. Sa préservation relative épargne à la France les arrachements de masse – migrations de grande ampleur sous l'effet d'expropriations brutales et de la remise en cause des systèmes traditionnels de charité et d'assistance – qui, ailleurs, conduisent aux concentrations prolétariennes. Dans l'Hexagone, la polyactivité saisonnière et l'intermittence entretiennent une singulière porosité sociale plus favorable à l'affirmation des classes populaires qu'à celle d'une classe ouvrière *stricto sensu*.

S'agissant des acteurs collectifs, la nouveauté révolutionnaire réside dans l'irruption du petit peuple, tant rural qu'urbain, sur le devant de la scène publique. C'est elle qui, des mobilisations de l'été 1789 à la jacquerie antirévolutionnaire en passant par le paroxysme de 1793-1794 et avant l'apaisement bonapartiste, scande les grands tournants de la Révolution et lui donne son épaisseur indissociablement sociale et politique. Laissons de côté, pour le moment, le débat sur la profondeur, la pertinence et la cohérence des engagements populaires, leur instrumentalisation par les diverses fractions des élites. Il importe davantage de relever que, dans le cours même de la Révolution, le soutien du plus grand nombre devient un enjeu crucial.

Temps de cristallisations où les aspirations les plus terre à terre des uns rencontrent les projets des autres, ses épisodes amènent à les préciser et à les nommer comme autant de courants et d'opinions qui, pour ne pas passer, chez tous, par des raisonnements et des acceptations identiques, suffisent à produire des mobilisations de masse. En quelques mois, l'abolition de l'ordre divin et naturel prononcée à Versailles, et que synthétise la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789, s'accorde à l'émancipation en actes de la domination des nobles dans les villages. Les choses se compliquent, certes, quand les « bourgeois » des villes avancent leurs propres pions. Mais, face aux aristocrates et au roi, la pratique de la souveraineté du peuple désenclave l'« émotion » traditionnelle et facilite l'émergence imaginée d'une communauté nationale, dont la défense est l'affaire des « patriotes », première des identités politiques de la période. Là se forgent une citoyenneté combattante et un service public armé.

Par là, la Révolution réalise la double rupture d'intelligibilité et de légitimité qui fait l'événement. Ce dernier ne se joue pas seulement dans la capitale

et sur les champs de bataille, mais se déploie dans les espaces du quotidien le plus ordinaire. Au nom de l'émancipation citoyenne, la sphère publique, lieu d'exercice du débat public et de la confrontation des opinions, atteint les confins de la sphère privée, où commence celui de la propriété, dont la préservation, dans l'optique libérale, garantit la liberté. Ainsi est-ce en qualité de citoyens peu portés à regretter les corporations où ils n'avaient pas voix au chapitre que les ouvriers, à Lyon, Paris ou Rouen, souhaitent discuter d'égal à égal, collectivement et publiquement, avec les employeurs de leurs conditions d'embauche, de travail et de rémunération, sous le contrôle des autorités municipales, plus près des réalités et censées exprimer l'intérêt général. La prétention ne va pas de soi, car la Révolution se défie des corps et des espaces publics intermédiaires. Les clivages sociaux s'en mêlent qui aboutissent à autoriser les chambres et les tribunaux de commerce, mais non les associations ouvrières. L'interdit national s'accorde toutefois de marges de manœuvre locales. Les conseils de prud'hommes, instances de reconnaissance et d'énonciation des « usages » de métiers et de places, sont ainsi institués, d'abord à Lyon, en 1806, puis peu à peu dans d'autres villes, tandis que d'autres pratiques d'autorégulation professionnelle sont tolérées, parfois avec la complicité des municipalités. Cette bienveillance n'est pas gratuite. Gage de sécurité productive et commerciale, elle participe du maintien de l'ordre public, préoccupation de tous les pouvoirs, qu'il faut dorénavant apprendre à assurer dans le respect de l'égalité civile et de la citoyenneté.

La dialectique inédite des droits et des devoirs taraude en effet les autorités. L'acte fondateur révolutionnaire et ses réminiscences représentent un défi permanent dont se plaignent les juges et les procureurs, par définition les plus exposés aux manifestations du « rejet de toute autorité ou supériorité », leitmotiv d'une sentence volontiers appliquée à l'ensemble de la société.

### ÉMANCIPATIONS ET CONTRAINTES

---

Près d'un demi-siècle après la Révolution, la menace de disette réveille dans les campagnes de 1846 les « paniques de 1789 ». C'est encore à partir de cette date clé que les protagonistes de 1848 interprètent leur vécu et règlent leur comportement, à l'exemple de ces ouvriers qui réfléchissent aux moyens de relancer la dynamique révolutionnaire sans passer par la Terreur. Nourrie d'une nostalgie tentée de faire le tri dans un passé où les audace de la Révolution se confondent souvent avec la gloire impériale ultérieure, une partie de la population fixe un horizon d'attente que la raison s'obstine à boucher. « Le monde actuel semble placé entre deux impossibilités, l'impossibilité du passé, l'impossibilité de l'avenir », constate Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

Traquée par une répression attentive aux moindres cris, chants et emblèmes séditieux, fragilisée par les exigences de survie et la succession d'événements que bien peu parviennent à relier entre eux, la mémoire des vaincus, tenace, mais décousue et réfugiée dans l'espace intime, stimule la vigilance des vainqueurs. La question tourmente d'abord les autorités qui, intransigeantes face au désordre, ne refusent pas de composer avec une opinion impalpable. Si la définition foucaldienne du pouvoir comme aptitude à conduire l'action d'autrui s'applique à l'État du premier XIX<sup>e</sup> siècle, son exercice postrévolutionnaire réclame d'allier fermeté et conciliation, de prescrire et de convaincre. Dans cette perspective intégratrice, la grande affaire des gouvernants et, à leur demande, de l'administration au sens large – préfets, magistrats, officiers de gendarmerie, chefs de divisions militaires, maires, etc. – consiste à évaluer l'*« état des esprits »*. Il y va de leur légitimité. Pas moins de vingt enquêtes s'échelonnent en conséquence entre 1814 et 1848. Des décennies d'apprentissage ne sont pas de trop pour en maîtriser les techniques, sans garantie d'exactitude absolue et alors que les faiblesses du maillage administratif obligent à s'appuyer sur les notables. Ceux-ci, « auxiliaires » volontaires des régimes censitaires, ne sont cependant pas tenus au même devoir de loyauté que les fonctionnaires.

Cerner les opinions et concevoir qu'elles soient diverses, voire contradictoires, ne signifie pas qu'on en favorise la diffusion et la discussion publiques. Hors du cercle restreint des élites, les débats sont jugés néfastes et trompeurs. La « politique », elle, est tout bonnement détestable pour ce qu'elle recèle de « rêveries » et d'*« excentricité »* propres à attiser les « passions », les divisions et la subversion. Elle déconcerte les fonctionnaires d'autorité qui oscillent, à propos des milieux populaires, entre le diagnostic d'un apolitisme foncier et l'angoisse d'une surpolitisation contre laquelle il faut sévir. Las, les lacunes du contrôle policier et les solidarités de l'interconnaissance offrent des marges de manœuvre aux habitants des quartiers ouvriers et des hameaux. Dénoncés ou pris en flagrant délit de coalition, les uns et les autres bénéficient, sauf cas de violences, des préjugés de fonctionnaires volontiers indulgents envers des malheureux abusés par des meneurs. Pour sa part, la protestation populaire sait faire la distinction entre les échelons du pouvoir et recherche fréquemment l'appui de ses agents les plus proches. Qu'il s'agisse du prix des subsistances, des tarifs ou de la défense de la République, les pétitions, les rassemblements voire l'insurrection sollicitent le concours et la participation des maires et des notables du cru. Indice de cohésion communautaire, la démarche témoigne aussi de la certitude du « bon droit » opposable aux injustices et à l'arbitraire.

Les libertés individuelles et l'égalité civile ont fondé des droits, bouleversant la relation des citoyens à l'administration et aux autorités. En dépit de leur réaffirmation officielle, s'en revendiquer conserve un parfum d'indépendance, sinon d'insoumission, qu'exacerbe la tentation d'en étendre le

domaine. Très tôt, le périmètre des droits collectifs s'ajuste aux nécessités du maintien de l'ordre politique et social. Admis, le droit de pétition s'exerce dans un cadre minutieusement défini. À compter de 1810, la liberté d'association demeure, au-delà du seuil de vingt adhérents, à la merci du bon vouloir administratif. La loi Le Chapelier de 1791, texte de circonstance, proscrit le droit de coalition. De 1825 à 1862, près de 10 000 ouvriers sont emprisonnés pour ce délit, dont 143 plus d'un an. Les attroupements ne sont pas davantage tolérés. Dans la réalité, le fait prime, certes, le droit, qu'il est bien des manières de contourner et, à l'occasion, de violer. La coutume et la sociabilité s'en mêlent. Dans le cas des cortèges funèbres, les opposants profitent, plus de cent fois entre 1820 et 1840, de la sacralité de l'hommage aux morts pour détourner le rite en démonstration publique, cependant que la tradition du repas partagé sert de prétexte à de véritables campagnes politiques. Avec près de 30 000 participants, les 70 banquets recensés de 1846 à 1848 servent de matrices aux associations politiques à venir.

Dans le champ de la contestation sociale, on l'a vu, l'arsenal juridique ajoute ses propres contraintes à la vulnérabilité économique des travailleurs. Soucieux de base sociale, une partie des républicains, portés à penser l'inégalité en termes exclusivement politiques, incriminent le suffrage censitaire. Si les lois de 1831 abaissent le niveau du cens et l'appliquent différemment pour les scrutins législatifs et municipaux, plus ouverts, l'instauration du suffrage universel masculin n'a pas lieu avant 1848 et la proclamation de la République. Inédite, alors, en Europe, la révolution politique qu'il introduit place le pouvoir sous le contrôle de représentants choisis par le plus grand nombre, dont les attentes entrent dorénavant dans le jeu politique.

### SE MOBILISER ET CONTESTER : L'INVENTION DU SOCIAL

Sans abolir la médiation du politique, l'invention du social qui intervient durant la période vise à rendre la société gouvernable et légalise, dans un même élan, ce que Pierre Rosanvallon nomme « le mode d'agrégation et l'institution de pôles régulateurs intermédiaires entre l'État et les individus ». En interaction avec le domaine économique de la production, des échanges et de la répartition des richesses et celui du politique et des modalités du pouvoir, l'espace du social recouvre les relations entre les groupes qui composent la société.

Après tant d'expériences institutionnelles, plus « aucune formule politique ne semble pérenne », note Pierre Karila-Cohen. La fragilité relative des hiérarchies sociales intrigue, en effet. Au temps des ordres et des rangs immuables largement déterminés par la naissance succède celui des classes et de leurs dynamiques, grâce auxquelles « les trajectoires sociales des individus ne semblent plus prévisibles ». Les comprendre et les canaliser préoccupe les

autorités, sensibles aux évidentes corrélations entre leur stabilité et ce qui se joue dans la société. Les tensions et les désordres invitent à en analyser les logiques et les lois. Pas plus que l'état des esprits, cependant, le social ne se laisse aisément saisir. Nombre de fonctionnaires et de médecins s'y essaient au moyen d'enquêtes et de tableaux dont les descriptions s'encombrent de considérations morales et politiques qui en biaissent la lecture, mais en soulignent les enjeux.

Toutes ces études où la compassion et la philanthropie le disputent parfois à la nostalgie pointent la responsabilité de l'industrie moderne, incarnée par la production usinière, dans l'émergence de la « question sociale ». Alors même que reculent les cas extrêmes de misère et de dénuement, la première industrialisation installe une pauvreté de masse au cœur du système productif. La démoralisation qui frappe des pans entiers, trop tôt épuisés, de la population délite les liens sociaux et prédispose à l'anomie que Durkheim étudiera à la fin du siècle. Incompatible avec les coopérations et les coordinations indispensables à l'organisation et à la division du travail industriel, cette situation n'est pas moins préjudiciable à la cohésion de l'État-nation.

Frappés par la transformation qu'introduisent les machines, plus puissantes et rapides que les plus forts et les plus habiles des ouvriers qu'elles remplacent, fascinés par les usines et les prolétaires qui s'y concentrent, les contemporains en exagèrent cependant le poids. Historien passé par l'apprentissage des métiers du labeur, Jules Michelet s'en agace en 1846 dans *Le Peuple* et ramène le phénomène à sa juste proportion dans une société française dont l'industrialisation emprunte, plus qu'en Angleterre, la voie des petits ateliers urbains et ruraux. En termes d'efficacité et d'innovation, l'organisation lyonnaise de la production dispersée de soieries répond parfaitement aux spécificités de son marché. La concurrence de la production mécanisée constraint néanmoins, sous peine de faillite, les petits producteurs à d'autres adaptations. Outre les spécialisations vers le haut de gamme, beaucoup poussent le plus loin possible, sous le nom de confection, la pratique déjà ancienne de la division du travail, en particulier dans l'ameublement et l'habillement. Le bâtiment n'a pas le monopole du marchandage qui tire les tarifs vers le bas à travers la sous-traitance des marchés et des chantiers.

#### LA PROTESTATION OUVRIÈRE : CONTINUITÉS ET RUPTURES

Sur la défensive face aux machines dont ils éprouvent les enjeux sociaux sous les vertus techniques, les ouvriers négocient pied à pied les rythmes, formes et contreparties d'une évolution inéluctable. Violentes si nécessaires, les résistances luddistes sont incapables d'enrayer l'industrialisation. Elles contribuent néanmoins à en fixer les contours et le contenu. La remise en cause des savoir-faire et de l'autonomie des compagnons va de pair avec les

pressions sur les salaires que les migrations exacerbent. De ce côté-ci également, la première industrialisation malmène la plupart des travailleurs dont l'hétérogénéité des statuts n'empêche pas la recherche tâtonnante des modalités collectives de la surmonter.

Ceux qui exercent des métiers urbains, forts des atouts conjugués de la qualification et de solides normes corporatives, disposent de la plus riche expérience. Au fil d'une longue histoire, ils ont appris à maîtriser les accès aux deux territoires clés, local et national, d'un marché du travail très segmenté. À l'échelon de la ville, le contrôle de l'embauche, du respect du tarif et des conditions de travail, combiné à celui, non moins pointilleux, des comportements, repose sur une organisation rigoureuse. Là encore, Paris et Lyon sont en pointe avec l'apparition de journaux ouvriers, véritables organisateurs collectifs pendant leurs quelques années d'existence. La fierté tirée de la compétence et de l'honorabilité cimente une solidarité réglée par la tradition. Rien moins qu'égalitaire avec ses hiérarchies internes et ses divisions par métiers et obédiences – les devoirs –, elle alterne démonstrations publiques de force, solennelles ou brutales, et impératif du secret.

Lorsque la ville est trop grande, le quartier maintient l'interconnaissance, condition d'une information rapide, facteur de discipline et de détection des mouchards étrangers au groupe. C'est à ce niveau que fonctionnent les sociétés de secours mutuel, au besoin subdivisées en sections de moins de vingt associés pour contourner les interdits légaux, promptes à se muer en sociétés de résistance pour indemniser le chômage volontaire de grévistes. À Lyon, le Devoir mutuel des canuts, créé à la fin des années 1820 et épine dorsale de la profession, compte jusqu'à 2 500 membres. Il structure les mobilisations qui, en 1831 et 1834, débouchent sur des insurrections, dont la dernière vise à défendre le droit d'association. Source d'effroi pour la bourgeoisie qui découvre la présence de « barbares » dans les faubourgs des villes qu'elle habite, ces événements sont pris très au sérieux par les autorités. Ainsi le prince d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe, commande-t-il en personne les troupes dépêchées pour rétablir l'ordre. À la suite d'Armand Carrel, chez lequel le soutien aux déshérités constitue un critère de bonne orientation, les républicains manifestent une sympathie active envers les canuts. Saint-simoniens, fouriéristes et cabétistes ne se montrent pas moins curieux et bienveillants. Ils font le lien entre l'associationnisme ouvrier et les théories qu'ils popularisent.

Plus ancré dans la tradition, le compagnonnage souffre des rivalités entre devoirs, à l'origine de rixes sérieuses, quelquefois mortelles, et toujours préjudiciables à l'unité corporative. La cartographie des obédiences met cependant au jour des hégémonies locales qui limitent une compétition dont les employeurs pourraient profiter. C'est à l'échelon national, en effet, que fonctionnent les réseaux compagnonniques. Parcours de formation, le tour de France concourt à l'homogénéisation des normes et des identités. Par lui

circulent les informations et se consolident des solidarités qui, vécues sur le mode ordinaire de l'accueil et du placement, peuvent à tout moment venir en appui d'actions collectives locales. Ainsi en va-t-il des interdits jetés sur une ville dont les compagnons ont l'obligation de se détourner pour en assécher les ressources en main-d'œuvre.

Au contraire des pratiques individuelles d'absentéisme et d'abandon de poste, il s'agit là d'initiatives concertées, relevant du délit de coalition, avec ce que cela suppose de préparation, de coordination et de tactique. Bien identifiées dans le monde de l'artisanat urbain et de la « fabrique » parisienne et lyonnaise, elles n'épargnent pas, contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, les usines et les chantiers ruraux. Agrégats d'ateliers, beaucoup de grands établissements emploient des spécialistes dont la formation et le recrutement procèdent de filières à la fois familiales, nationales et internationales non moins propices aux solidarités collectives.

À Vierzon (Cher), en décembre 1833, l'élite des porcelainiers de la principale entreprise locale pétitionne, puis quitte le travail en compagnie des auxiliaires qu'elle rétribue, pour revendiquer une réorganisation des tarifs et protester contre un projet de reprise en main patronale de la formation des apprentis. L'enquête ouverte met au jour la correspondance entretenue avec des ouvriers parisiens et limougeauds croisés au hasard de mobilités courantes dans la profession. Sept ans plus tard, les lamineurs d'un important établissement métallurgique vierzonnais refusent d'obtempérer à la décision patronale de remettre en cause le repos dominical. « Je ne suis pas un esclave ! » proteste l'instigateur du mouvement circonscrit à une équipe à forte composante familiale dont l'un des membres aurait participé à l'émeute provoquée à Fourchambault (Nièvre), en 1837, par l'arrivée d'ouvriers anglais. À des dizaines de kilomètres de là, les centaines de salariés de la fonderie de Torteron vivent, dans les années 1860, au rythme des adjudications qui président à la distribution des fabrications entre des équipes jouissant d'une large autonomie. La négociation s'accompagne de tensions que le maire assimile à des coalitions « assez fréquentes », mais sans « conséquences fâcheuses ».

Tout autour des entreprises métallurgiques de la région, les milliers de ruraux occupés sur les vastes chantiers saisonniers des exploitations forestières et minières forment, eux-mêmes, un prolétariat rétif à la tutelle des exploitants et des propriétaires. Les solidarités communautaires redoublent celles nées du travail en commun. Loin des yeux et des oreilles des gendarmes et des juges de paix, elles sous-tendent les actions collectives qui, à maintes reprises, prennent de court les employeurs et les autorités confrontés au surgissement de centaines d'hommes dans des chefs-lieux de canton littéralement envahis. Les formes de ces mobilisations rappelleraient les troubles de subsistances, n'étaient la motivation salariale et l'absence des femmes.

L'isolement, le déracinement, l'impitoyable concurrence qui préside à l'embauche des moins qualifiés et les discriminations d'âge, de sexe et

d'origine de la société englobante expliquent qu'il en aille souvent autrement. Plusieurs de ces facteurs jouent contre le tout-venant des migrants dont l'altérité culturelle ressort aux premiers mots. Dans la capitale, creuset par excellence, la lente intégration des derniers arrivants transforme bon gré malgré la classe en formation et ses moyens d'action. Les effectifs en hausse et la mobilité accrue sapent les commodités de l'interconnaissance et de l'entre-soi des chambrées ou des cabarets. L'impossible retour en arrière ne laisse pas d'autre choix qu'une meilleure organisation, point de départ du mouvement ouvrier auquel contribuent des circulations militantes plus ou moins contraintes. Si l'écho du luddisme doit plus aux craintes des pouvoirs publics devant l'action des « nouveaux luddites » qu'à une quelconque coordination internationale, le chartisme anglais retient bel et bien l'attention d'observateurs acquis à la cause ouvrière. Son échec n'efface pas une expérience militante que des émigrés emmènent avec eux et dont l'influence se fait sentir jusqu'en Australie. 1848 offre l'exemple de volontaires étrangers engagés auprès des patriotes et républicains italiens.

C'est à Londres, point de ralliement de milliers d'exilés politiques et objet de la curiosité admirative des militants ouvriers du continent pour la puissance des syndicats, que prend corps, en 1864, l'idée d'une Association internationale des travailleurs. Ses fondateurs se proposent d'organiser à une échelle inédite les principes et tactiques de solidarité ouvrière. La démarche vient à son heure, dans une ville-port au carrefour de la mondialisation économique et alors que les employeurs mettent déjà les salariés en concurrence de part et d'autre des frontières. Réactive, elle anticipe sur des évolutions encore à venir. Le très inégal niveau de syndicalisation et la force des cadres nationaux accentuent les malentendus et les clivages tactiques, stratégiques et idéologiques d'une organisation tout à la fois syndicale et politique. Les secours collectés en signalent cependant l'intérêt et l'existence sur fond de reprise des luttes ouvrières. Forte de la notoriété que lui assurent militants et gouvernements, l'AIT favorise, en retour, l'essor des chambres syndicales qui la rejoignent en bloc. Rien qu'à Paris, la fédération formée dans son sillage en réunit plus de 50, comptant près de 40 000 adhérents, à la veille d'une guerre qu'elle se montre incapable d'empêcher. Prise de court par la Commune, puis affaiblie par la répression qui la suit, l'AIT ne se relèvera pas. Il n'empêche, les mobilisations ont franchi le pas de l'organisation. Le mouvement ouvrier existe et s'inscrit dans la durée.

#### DE LA PROTESTATION AU MOUVEMENT SOCIAL

La nouveauté radicale des pratiques et des projets de classe ne saurait occulter les autres cadres et terrains de mobilisations – guère différents de nature, du reste. Le passé communautaire imprègne le présent d'une classe au

sein de laquelle les ruptures vont rarement sans continuités. De la visite des malades et l'obligation de présence aux obsèques à l'institution de caisses de secours voire de crédit en passant par l'idéal coopérateur, les chambres syndicales des années 1860 reprennent à leur compte plus d'une règle des compagnonnages et quelques ambitions des sociétés mutuelles et de résistance antérieures.

L'idéologie n'est pas seule en cause à une époque où la frontière entre les lieux et moments du travail et ceux du non-travail demeure incertaine. L'infinie variété des statuts qui assurent la transition de la subordination salariale à l'activité indépendante favorise la mobilité et érige la polyvalence en système social. Le fait déroute les amateurs de catégories intangibles. L'ambivalence des vocables laisse entrevoir les pièges de la polysémie étendue à l'interprétation des événements historiques. Aucune lecture réductrice ne résiste ainsi à l'analyse des barricades parisiennes de 1832 ou de la Commune de Paris, dont les spécialistes soulignent une complexité qui n'a d'égale que celle des trajectoires de leurs acteurs, à l'exemple des insurgés inconnus des journées de juin 1848.

Aube ou crépuscule ? Mal dégagé d'une approche télogique de l'histoire des mouvements sociaux, le débat mené à propos de la Commune de Paris pourrait l'être à propos de chaque protestation sociale de la période, dont les causes n'évoluent que lentement. Jusqu'au milieu du siècle, les troubles de subsistances restent d'une gravité exceptionnelle. En 1847, à Buzançais (Indre), un propriétaire à l'origine de coups de feu tirés contre une foule en colère contre le prix des grains est massacré, tandis que des domaines sont pillés. À partir de cette date, les protestations vont s'atténuant à mesure que les progrès de la production, les importations et le développement du chemin de fer viennent à bout des disettes, sinon de la « vie chère ».

L'exode des ruraux les plus pauvres a pareillement raison de l'opposition à la réglementation des biens communaux indispensables aux journaliers sans terre et aux plus petits paysans auxquels ils offrent un terrain de parcours et l'accès au bois, combustible de base. Les logiques sociales et économiques qui s'affrontent mettent aux prises les communautés attachées aux « usages » et l'État « modernisateur ». Récurrent dans la première moitié du siècle, le conflit est particulièrement vif dans les forêts de montagne où les populations profitent de chaque crise politique pour reconquérir le terrain cédé. En Ariège, il alimente une « guerre des demoiselles » qui, débutée en 1827, se poursuit jusque dans les années 1860.

Plus anciennes, les résistances au fisc sont à la mesure des attentes déçues lorsque, au lendemain de 1830, les droits sur les boissons s'alourdissent. Propice à toutes les rumeurs, la méfiance latente tourne à l'hostilité ouverte quand, en 1841, le recensement des portes et des fenêtres fait craindre une hausse de la fiscalité directe dont la spectaculaire augmentation de 45 % déclenche, sept ans plus tard, une levée de boucliers ponctuée de pétitions et

d'actions plus brutales à l'encontre des percepteurs, voire des préfectures. Son abandon l'année suivante n'efface pas le souvenir du traumatisme associé à l'avènement de la République. Avec d'autres, il pèse sur la tragédie de Haute-faye (Dordogne) où, en 1870, les paysans tuent de façon horrible un noble soupçonné de sympathies républicaines et prussiennes... Les observateurs s'en émeuvent qui invoquent une « sauvagerie » rurale que Versailles utilisera à son profit, en mai 1871, pour en finir avec les « monstres » de la Commune. Hautefaye et Buzançais le rappellent, l'État et ses agents ne sont pas l'unique cible des coups de colère sociale. Les marchands, les nobles et, ici ou là, les juifs sont visés en tant qu'« étrangers » réputés vivre aux dépens de la communauté. Le moindre signe d'affaiblissement de l'autorité donne lieu à des désordres dont leurs biens, sinon leur personne, sont les premiers à souffrir.

L'accent mis, tour à tour, sur les spécificités ouvrières et rurales n'exclut pas des emprunts et des chevauchements plus ou moins importants au gré des configurations socioculturelles locales et régionales. Les marches et « passeville » semblent ainsi adaptés aux objectifs de maîtrise du territoire et de vérification des solidarités communautaires essentielles dans les campagnes. Les mineurs y recourent pourtant à Anzin (Nord) et à La Grand-Combe (Gard) dès 1833, ainsi qu'à La Ricamarie (Loire) en 1869. Mal détachés de leur environnement rural, ils entendent surtout contrôler l'accès aux puits espacés des concessions. À l'inverse, la rue, urbaine par définition en dépit de son caractère peu structurant avant les percées haussmanniennes et à l'exception des Grands Boulevards qu'empruntent les cortèges funèbres, se prête moins, alors, aux défilés qu'aux barricades. Rendues aisément impraticables du fait de leur étroitesse, contrôlables depuis les toits, elles relativisent, pour peu que l'on ait des armes, la supériorité technique et matérielle de la troupe. Lieux de passage et de travail, elles se prêtent à la circulation rapide de l'information et des appels à la mobilisation.

Sur un registre plus pacifié, la pétition suppose un rapport à l'écriture moins habituel dans les villages que parmi les ouvriers qualifiés des villes, eux-mêmes moins adeptes du procédé que les classes moyennes et favorisées, mieux préparées, en outre, à identifier le destinataire adéquat et à définir une stratégie de transmission. Le chartisme et ses centaines de milliers de signatures collectées en 1838, 1842 – 3,3 millions – et 1848 font figure de modèle inatteignable. D'une efficacité discutable, toutefois, si l'on considère son impuissance à gagner le suffrage universel que la révolution de février 1848 arrache en quelques heures.

La longévité des formes archaïques de protestation va de pair avec la réappropriation des modes d'affirmation de la souveraineté. La centaine de cortèges funèbres d'opposition recensée entre 1820 et 1840 s'inspire des hommages officiels, à l'instar du cérémonial d'accueil déployé en 1829 par les libéraux auvergnats en l'honneur de La Fayette. Banquet, cavalcade de jeunes

gens, musique, haie d'honneur et arc de triomphe procèdent du rituel bien rodé de l'entrée royale. À ceci près qu'il revient aux participants de désigner, cette fois, leur héros, sinon leur souverain.

Qu'elle soit nouvelle ou traditionnelle dans ses formes, la protestation collective s'inscrit dans un cadre moderne d'interprétation, quand bien même les différences sociales et culturelles induisent des écarts significatifs dans la manière dont ses acteurs s'y engagent. C'est flagrant avec les emblèmes qui, des couleurs et des mélodies aux mots et aux objets, servent de vecteurs sensoriels et affectifs à une politisation populaire dont le degré d'expressivité étalonne la radicalité. En période répressive, c'est par ces biais que se manifestent les fidélités.

Protestataire ou non, l'opinion ne vaut que pour autant qu'elle accède à l'espace public, ce à quoi tend la presse dont la liberté est elle-même objet de luttes. Cette « publicisation » obligée contribue, à travers les mots-totems et les argumentaires diffusés, à l'émergence de consciences collectives qui, politiques, religieuses ou de classe, dépassent les identités élémentaires nées des expériences immédiates. Rapprochements et connexions confortent le cadre national et tendent à s'ajuster aux temps et procédures des institutions. D'abord en ville, en premier lieu dans la capitale, où la chronologie des protestations politiques collectives s'accorde le mieux à celle de la vie parlementaire.

À l'évidence, on ne saurait séparer les idées du vocabulaire, des pratiques, des groupes et des individus qui les expriment et incarnent. Les écarts géographiques – Paris/province, ville/campagne, Midi/Bretagne, Limousin/Vendée, etc. – et sociaux sont significatifs de modes de circulation, de phénomènes d'appropriation révélateurs d'attentes qu'il semble plus prometteur d'explorer que de s'interroger sur le degré de spontanéité des mouvements sociaux ou d'orthodoxie idéologique des discours et des comportements. La Commune de Paris fut ainsi, « vraisemblablement » d'après Jacques Rougerie et Robert Tombs, un mouvement social par son existence même. Le constater ne dispense pas, certes, d'une évaluation plus fine de la conscience qu'en eurent les insurgés et du sens qu'ils donnaient à leurs actes.

Une fois admis que les ruses de l'histoire, qui font parfois interpréter aux acteurs une partition différente de celle qu'ils pensent déchiffrer, ne furent pas moindres en 1871 qu'à d'autres époques, tout événement doit être appréhendé dans sa dynamique. Malgré l'effervescence consécutive à la multiplication des réunions publiques et des chambres syndicales, le Paris de 1869 ne préfigure pas celui du 18 mars 1871, lequel ne laisse pas davantage deviner ce qu'il adviendra par la suite. La remarque s'applique aux groupes comme aux individus dont les références se forgent et se recomposent dans le feu d'expériences inédites se succédant à un train inhabituel dans un contexte insurrectionnel, véritable politique en actes que seule la proximité de la guerre et l'humiliation de la défaite semblent pouvoir justifier à l'ère du suffrage universel.

## RECONNAISSANCE D'UNE POLITIQUE POPULAIRE OU L'IMBRICATION DU SOCIAL ET DU POLITIQUE

La question s'est posée, on le sait, dès juin 1848, quand la majorité sortie des urnes a défié les ouvriers parisiens en supprimant les ateliers nationaux, médiocre modalité d'un semblant de droit au travail, et a définitivement tourné le dos aux aspirations sociales de février. Nés d'une insurrection victorieuse à laquelle le petit peuple et les ouvriers de la capitale ont pris une large part, la II<sup>e</sup> République et le suffrage universel masculin ont clos, en principe, le temps des prises d'armes légitimes. L'événement survient en phase de gestation du « social » dont il précipite l'« invention » par des élites qu'effraie ou émeut ce brusque retour du peuple sur le devant de la scène publique. On connaît la postérité de leurs meilleures plumes.

La perspicacité de ces écrits ne doit pas occulter, cependant, leur caractère de témoignages de vainqueurs aussi mal préparés, culturellement, que peu enclins, politiquement, à restituer le point de vue des vaincus. C'est pourtant sous la pression de ces derniers que le social se fait politique. Nul ne s'y trompe quand les ouvriers parisiens se présentent à l'Hôtel de Ville, siège du tout nouveau gouvernement provisoire, et brandissent le drapeau rouge de l'avenir qu'ils préfèrent au tricolore du passé. Derrière le conflit des couleurs se profile celui des adjectifs de la République. L'année suivante, les « rouges » affichent leur idéal d'une République « démocratique et sociale », synthèse durable, toujours vivace en 1871 et longtemps après, d'une conviction et d'un projet : la « vraie » République, parce que démocratique, ne peut être que sociale. Loin des spéculations, le programme des démocrates-socialistes énumère les réformes très concrètes à entreprendre. Sans attendre, l'associationnisme ouvrier, égalitaire et émancipateur, tente de le mettre en œuvre au travail, où, jusque-là, la citoyenneté butait sur le droit de propriété. Chemin faisant, pour quelques mois, le double mouvement de réforme par la révolution et de révolution par la réforme paraît compatible avec la politique populaire.

À l'exception de Michelet, les historiens ont longtemps dénié aux catégories populaires la capacité d'exprimer un projet politique autrement que par l'adhésion électorale au contenu de programmes élaborés en dehors d'eux. Les travaux de Roger Dupuy ont exploré l'hypothèse contraire, avancée par Raymond Huard, d'une « politique du peuple » fondée sur la quotidienneté, la proximité, l'immédiateté, le moralisme et la tradition, souvent enracinée dans des références religieuses. Les mobilisations sociales du XIX<sup>e</sup> siècle invitent à prolonger une approche apte à considérer le point de vue des citoyens, leurs attentes, bien sûr, mais encore leurs usages des ressources du politique, les pratiques qui en résultent en retour, à court et long termes, sur l'offre politique. La perspective participe d'une histoire sociale et

anthropologique en mesure de reconnaître les cohérences d'une politique sous des manifestations hâtivement tenues pour « infrapolitiques », catégorie récemment réévaluée au regard des cultures de résistance à la domination. Son ancrage, local par essence, a parfois été observé au prisme d'une politisation de surface, coloriage opportuniste d'ancestraux conflits interpersonnels, de familles, de clans et de religions. Les manifestations de « partis villageois » voire d'un « maisonnalisme » sont nombreuses, mais ces clivages renvoient bel et bien à des structures sociales et à des héritages culturels rien moins qu'insignifiants. Interactifs, ils expliquent, par exemple, les corrélations positives relevées entre la précocité de l'implantation républicaine dans les campagnes et la préexistence d'une culture religieuse dont le détachement vis-à-vis de l'Église se teinte d'anticléricalisme.

Expressive, la politique populaire ne relève pas seulement des affects et des passions. Handicapés par un indéniable défaut de ressources institutionnelles, ses acteurs savent ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. Aux prises avec les incertitudes du quotidien, ils vont au plus près : le prix des grains, l'accès au bois, le niveau du salaire, l'embauche, l'abus et l'arbitraire... La légitimité de ces causes et des moyens mobilisés s'apprécie à l'aune de ce que l'historien britannique Edward P. Thompson appelle une « économie morale de la foule ». Directe dans sa quête de résultats immédiats, elle s'articule à des valeurs et des croyances dont l'immanence prime sur une légalité que l'on ne bafoue pas systématiquement. Aussi bien les autorités sont-elles sollicitées à titre de caution et rappelées à leurs engagements, devoirs et prérogatives, notamment en matière de taxation et de redistribution.

Sur ces points également, le suffrage universel modifie la donne. Sans doute son usage passe-t-il par une phase d'apprentissage de durée inégale selon les configurations locales. Les pratiques varient ainsi au gré des contextes politiques et des mobilisations sociales. Maurice Agulhon distingue les votes de surprise des votes d'éducation, typologie que prolonge le repérage de votes communautaires et d'élection, au sens de choix que les dominations et les pressions administratives transforment en modalité d'allégeance. Si le choc des événements tragiques d'une époque à haute densité historique a stimulé un « protagonisme » compris comme le moment de la prise de conscience de soi qui précède l'engagement, l'individualisation à l'œuvre s'inscrit la plupart du temps dans un cadre collectif.

Penser et accepter la pluralité d'opinions ne va pas de soi, à plus forte raison quand cela passe, comme dans la procédure électorale, par un acte individuel. Facteur de désenclavement des consciences et de « nationalisation » des milieux populaires, le vote concrétise des affinités et renseigne sur des rapports de forces déclinés sur trois échelons possibles d'intervention : local, départemental et national. Tel quel, il élargit le champ des mobilisations du double point de vue du répertoire d'action, qu'il intègre, et de l'affirmation d'identités sociales, qu'il mesure.

« Nous prêchions l'ordre, sa nécessité, par suite la justice, l'abnégation, la résignation et on nous écoutait parce qu'on nous savait honnêtes gens [...]. Venaient les candidats rouges qui, secondés par des meneurs imbéciles ou captés, en quelques mots nous ruinaient : voilà les nobles, nous sommes du peuple nous, ses amis et ses vrais candidats... »

Par-delà l'amertume de l'impuissance devant une autorité et une notoriété en déroute, le procureur général Corbin, candidat conservateur dans le département du Cher acquis aux rouges au printemps 1849, a parfaitement résumé ce qui se joue et s'opère quand les élections se font mouvement social.

### DYNAMIQUES DES CONTESTATIONS

---

La richesse de la période en événements marquants et processus de différenciation complique le travail de l'historien sommé d'en clarifier l'apprehension par une chronologie synthétique. Le premier obstacle, épistémologique, réside dans le danger récurrent d'une lecture du passé tentée d'en exagérer les continuités au détriment de l'indispensable repérage des ruptures où l'histoire et ses acteurs hésitent entre plusieurs voies. L'historiographie conformiste et téléologique néglige d'ordinaire les logiques et projets des vaincus. L'observation vaut pour ces événements évincés de la mémoire collective, faute de succès, bien sûr, mais surtout faute de groupes-vecteurs suffisamment constitués pour en entretenir le souvenir à leurs fins propres. Ainsi les journées de juin 1832 n'auront-elles pas de postérité mémorielle, hormis celle, littéraire et subordonnée à l'émotion des lecteurs, qu'en propose Victor Hugo, trente ans plus tard, dans *Les Misérables*.

La seconde difficulté tient à l'enchevêtrement des temporalités de phénomènes de nature distincte. Insatisfaisante au regard des mobilisations collectives qui nous occupent, la chronologie institutionnelle classique est d'un secours commode. 1830 et les premières années de la monarchie de Juillet, jusqu'en 1834, sont un moment essentiel dans le sillage des Trois Glorieuses barricadières, des espoirs soulevés et des attentes formalisées dans l'avènement du nouveau régime. Autour de ses références proclamées à la liberté, à la patrie et à la laïcité, à travers les espaces gagnés à l'expression publique par l'extension du corps électoral, de la presse et des associations, l'effervescence protestataire républicaine rejaillit sur une partie des ouvriers qui s'en inspirent ou s'en mêlent. Impulsée par la campagne des banquets, la contestation politique débouche, en 1848, sur une révolution dont on a vu la portée politique et sociale. Le parti de l'ordre, puis le coup d'État de 1851 et le régime impérial s'efforcent autoritairement d'en réduire les conséquences et d'en canaliser les modalités, faute de pouvoir les supprimer.

Utile, le canevas occulte toutefois d'autres tournants et infléchissements à la charnière du politique et du social. L'échec consommé, en 1839, des

sociétés secrètes républicaines signale ainsi l'épuisement d'une forme d'organisation et d'action. Il intervient à la veille de la reprise, en 1840, de la contestation ouvrière. Le mouvement traduit la volonté d'autonomisation vis-à-vis des républicains, dont l'exclusivisme politique et les violences barricadières s'avèrent inadaptés, sinon étrangers, à la défense des intérêts immédiats et futurs des travailleurs. On comprend mieux pourquoi les années 1840 sont celles où la « question sociale » devient l'un des grands sujets de préoccupation des élites.

Vingt ans plus tard, les années 1860 sont l'occasion de changements non moins décisifs, tandis que le Second Empire cherche à compenser la perte de son aile droite, conservatrice et catholique, par une ouverture vers la gauche modérée et la conquête d'une base sociale ouvrière. À la faveur des concessions et des manœuvres impériales qu'illustrent, en 1864, la reconnaissance du droit de coalition et l'envoi d'une délégation ouvrière à Londres où elle participe à la création de l'AIT, un nouveau mouvement ouvrier émerge, jaloux de son indépendance, que le *Manifeste des Soixante* affirme jusque sur le terrain électoral. Prompt à s'emparer des moindres parcelles de liberté, il n'est pas le dernier à profiter, en 1868, des nouveaux droits consentis en matière de presse et de réunions publiques.

Aussi pertinents que soient les critères nécessaires à l'identification de césures, une question majeure subsiste, celle des résultats ou, si l'on préfère, de la portée des mobilisations sociales intervenues en sept décennies. Interrogation délicate, grosse de dérives téléologiques sur le sens de l'histoire. On ne reviendra pas sur les échecs et les succès les plus patents, souvent subis ou remportés par les armes, mais dont la netteté de l'issue ne garantit pas les suites sociales et politiques. Nombre des combattants victorieux des Trois Glorieuses de juillet 1830 et de février 1848 ou des gardes nationaux parisiens de 1870-1871 l'apprennent à leurs dépens.

À l'inverse, la défaite n'est pas toujours synonyme de *statu quo* ou de recul. Malgré les restrictions apportées et les contrôles exercés ultérieurement, le principe du suffrage universel acquis en 1848 ne sera pas remis en cause, cependant que les autorités perdent, dans les faits puis en droit, le monopole sur les espaces publics que leur disputent les mouvements sociaux. Sur un registre défensif cette fois, le luddisme hexagonal échoue à empêcher la mécanisation et à opposer sa logique sociale à la modernité rationalisatrice patronale. Ses actions et sa mémoire pèsent pourtant sur les rythmes et les modalités de l'industrialisation.

Instruites par l'expérience fondatrice de la Révolution française et ses rejeux ultérieurs, les élites politiques et économiques ont appris à composer et à lâcher du lest afin de prévenir de nouvelles mobilisations intempestives. Sous quelque étiquette que ce soit, l'entêtement et l'immobilisme ont un coût trop élevé aux yeux des réformateurs politiques et sociaux. Avec d'autres mots et sur la base de préoccupations différentes, le dilemme concerne les acteurs

des mobilisations confrontés à d'inévitables problèmes de tactique, de stratégie et de compromis dès lors que le rapport de forces exclut le succès immédiat. L'ardeur et la sincérité ne suffisent plus, la disponibilité et la spontanéité s'effacent devant l'organisation, gage de cohésion durable autour de projets et d'objectifs qui dessinent des alliances et guident les argumentaires. En ce sens également, le mouvement fait l'organisation et la façonne. À l'aube des années 1880, si comme l'écrit François Furet « la Révolution entre au port », une nouvelle période s'ouvre pour les mouvements sociaux.

## REPÈRES ET INFLUENCES

---

---

*Les magistrats  
et la question sociale*

JEAN-CLAUDE FARCY

TRAITER DE L'ATTITUDE de la magistrature à l'égard de la question sociale, quand celle-ci se traduit bien souvent, dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle, par l'émeute de subsistances ou les soulèvements populaires urbains, relève de la gageure. Tout n'est-il pas dit dans les décisions judiciaires sanctionnant les révoltes sociales ? À peine nuancera-t-on le propos en évoquant la silhouette du magistrat qui va visiter les prisonniers ou s'emploie à distribuer quelques aumônes aux pauvres... justifiant la méfiance populaire à l'égard d'une certaine philanthropie. Aller en ce sens, c'est évidemment retrouver l'image d'une justice que le mouvement ouvrier considère, dès ses débuts et pendant très longtemps, comme foncièrement répressive et hostile au peuple [Olszak, 1987].

Le paupérisme qui accompagne les débuts de l'industrialisation et pose en termes renouvelés la question sociale, à partir des années 1830-1840, n'a-t-il pas interpellé les magistrats jusque dans leur pratique même ? Intransigeants sur le maintien de l'ordre social consacré par les codes, ils n'en gardent pas moins une marge d'appréciation exprimée dans leur jurisprudence. En confrontant le discours et la pratique répressive, on est conduit à nuancer quelque peu le stéréotype d'une justice de classe. Derrière la défense souvent sans nuances de la société bourgeoise, il y a aussi une pratique qui sait faire une place à l'indulgence. Et, pour comprendre cette apparente dualité, il faut garder en tête que le calcul politique – une bonne répression doit aussi savoir pardonner – n'est pas le seul : pratiques et discours expriment aussi une certaine conception du peuple, d'ailleurs partagée par beaucoup de notables à cette époque.

---

### AVANT TOUT, DÉFENDRE L'ORDRE SOCIAL

---

Depuis 1811, chaque année, après la Toussaint, les cours d'appel se réunissent en audience solennelle et entendent un discours d'apparat. Prononcé par la magistrature militante du parquet (procureur général ou avocat général), ce discours fait parfois écho à l'actualité sociale et politique, en combattant alors les adversaires du régime en place. À partir des années 1840, on y traite de la question sociale et les périodes révolutionnaires – II<sup>e</sup> République de 1848 à 1852, Commune de Paris du 18 mars au 27 mai 1871 – voient se multiplier les discours sur ce thème, très révélateurs des représentations de la magistrature en la matière [Farcy, 1998].

La conception dominante, développée lors de ces rentrées solennelles par des hommes dépendant de la chancellerie, est sans grandes nuances. La question ouvrière est presque toujours traitée en réponse aux critiques des « réformateurs », partisans de l'*« école radicale »* ou autres théoriciens du socialisme. Ainsi, l'un des premiers, le procureur général Jean-Baptiste Grenier, donne à son discours de 1841 devant la cour de Dijon un titre significatif : « Des révoltes sociales ». Inquiet du « grand bruit de réforme sociale », il dénonce la « théorie subversive » qui porte atteinte à la propriété.

L'essentiel de son discours critique « ces spéculateurs hardis [qui] se prennent à refaire l'homme pour refaire la société », ces « esprits excentriques et rêveurs » dont « les reconstructions sociales renversent les systèmes établis ». Après avoir fait remonter cette « rêverie » à Platon, il passe en revue les doctrines « communistes », citant Charles Fourier, Robert Owen et Saint-Simon, pour conclure sur la négation de toute lutte de classes car « tous nous sommes le peuple ». Quels sont alors les remèdes à la misère ouvrière ? Une « philanthropie intelligente » faite de bienfaisance publique et de charité privée qui soulage dans l'immédiat et s'efforce de « remonter aux causes » par la « régénération des classes laborieuses ». On a là les ingrédients majeurs des discours officiels des magistrats sur la question ouvrière : réfutation du socialisme, défense des principes de l'ordre social (propriété et libéralisme économique), législation sociale prudente pour donner aux plus démunis les moyens d'améliorer leur condition par l'éducation, l'épargne et le travail.

Ce schéma de pensée se retrouve dans tous les autres discours prenant pour thème la situation des classes ouvrières. À la cour de Paris, en 1846, l'avocat général Albin de Berville, évoquant devant ses pairs la question sociale et les théories socialistes, passe rapidement sur les rêveries de Fourier et du communisme pour s'inquiéter de l'action ouvrière : « des coalitions se sont formées dont votre justice a dû connaître ; des grèves, des voies de fait, des désordres parfois plus graves ont éclaté... ». Compte tenu de l'évolution du renouvellement de la pensée socialiste, il dénonce les théories de l'organisation et de l'association du travail : prenant conscience de la pertinence des

critiques portant sur les conséquences du libéralisme, il se fait économiste, s'efforçant de démontrer l'inanité des solutions proposées, irréalisables (des « systèmes ») ou conduisant à un retour au passé. Dans son discours transparaît une inquiétude nouvelle face à la situation sociale. Au début des années 1840, on pouvait encore qualifier de « rêveries » les utopies dénoncées à l'audience solennelle. À la fin de la décennie, la magistrature perçoit mieux le danger social, au quotidien. Alors qu'auparavant on établissait artificiellement un lien entre les « attentats » contre la monarchie et les projets de l'*« école radicale »*, on prend désormais conscience du fait que ces théories naissent sur le terreau de la misère ouvrière et qu'elles peuvent aboutir à des révoltes sérieuses, les coalitions illustrant l'influence des doctrines socialistes au sein du monde ouvrier. Par-delà la défense d'un ordre social jugé parfait dans ses principes, de plus en plus de préoccupations d'ordre public poussent donc les magistrats à s'interroger sur la question sociale.

Après l'insurrection ouvrière de juin 1848, les deux thèmes vont se confondre, tant la peur sociale est forte, dans les milieux judiciaires comme dans l'ensemble des élites. En novembre 1849, pour tous les orateurs, la preuve est faite que le socialisme, c'est l'émeute et la destruction des valeurs fondamentales de la société. Les arguments s'effacent devant l'incantation. À Lyon, le substitut du procureur général Alphonse Gilardin disserte sur l'*« altération de l'idée de justice par les sectes de notre temps »*. Il lance surtout un appel à la vigilance dans la défense de l'ordre social :

« Nous aussi, Messieurs, qui, dans le partage des soins relatifs à la chose commune, avons reçu le ministère de veiller, si nous voyions venir les hordes nouvelles des écumeurs de civilisation, nous ferions la vigie et l'on nous entendrait crier : "Voici les Barbares ! Sauvez, sauvez vos lois ! Sauvez votre religion, votre philosophie et vos mœurs ! Sauvez le toit paternel, le berceau de vos enfants, la tombe où repose ce que vous avez aimé ! Sauvez les lettres, les sciences et les arts... Sauvez la liberté humaine et l'histoire ! Sauvez tout car ils en veulent à tout, ces hommes qui étendent un bras de pirate sur la civilisation entière et qui, adorateurs de la ruine, fatalistes de la brutalité et de la profanation, ne connaîtraient de justice que celle qui fait l'opération de la division égale du butin !" »

La tonalité est la même en novembre 1851 où la peur des « Jacques » (tels qu'on surnomme les paysans) organisés en sociétés secrètes s'ajoute à celle des ouvriers des villes gagnés par le socialisme. La même violence verbale se manifeste au lendemain de la Commune, présentée fin 1871 comme un « monstre hideux » à la cour de Chambéry et à Rennes comme une « monstruosité », une véritable entreprise de « liquidation sociale ». En 1873, un magistrat de Besançon, encore hanté par le spectre d'une nouvelle insurrection parisienne, achève son discours en parlant de fin du monde : « mieux vaut faire le signe de croix, fermer les yeux à la lumière et s'endormir à jamais du long sommeil ».

Ces périodes révolutionnaires révèlent la pensée profonde des magistrats à l'égard de la question sociale. Dans leur esprit – et leur fonction... –, préservation de la paix publique et maintien de l'ordre social vont de pair. Les événements leur semblent prouver que toute tentative de remise en question de l'organisation sociale débouche sur l'émeute. Comme le montrent alors les titres des discours – invoquant le respect de l'autorité, le principe d'ordre, le courage civil, etc. –, dans une telle situation ils se considèrent comme les remparts de la société. Oublient-ils alors la détresse ouvrière qui fournit des troupes aux mouvements de révolte ? En 1849-1850, les discours, peur sociale aidant, s'en remettent de plus en plus à la charité chrétienne et font référence à la religion pour prêcher aux pauvres la résignation. Le peuple est décidément bien difficile à « régénérer » : la législation sociale ne suffit pas à le moraliser, les « mauvaises passions » ont repris le dessus. La conception selon laquelle la misère serait au fond liée aux moeurs et à la nature du peuple, largement répandue parmi les notables, est renforcée chez les magistrats du fait de leur fonction de gardiens de l'ordre social : chargés de sanctionner les écarts par rapport aux normes sociales, ils peuvent difficilement mettre en cause l'organisation de la société.

Aussi trouve-t-on peu de magistrats pour aller dans cette dernière direction ; encore sont-ils en marge de l'institution, en raison d'une carrière judiciaire à éclipses ou d'une grande brièveté. Ce serait forcer la réalité que d'insister sur l'épisode judiciaire de la vie de l'inventeur du communisme icarien, Étienne Cabet [Sacquin-Moulin, 1982]. C'est en tant qu'avocat libéral qu'il est recruté comme procureur général de Bastia en novembre 1830, et l'exercice de cette fonction jusqu'en mai de l'année suivante n'est pas spécialement marqué par des prises de position sur la question sociale. Un autre juge de la monarchie de Juillet mérite davantage le titre de « magistrat socialiste » [Avril, 1907] : Joseph Rey. Président du tribunal de première instance de Rumilly en 1812, avocat après la chute de l'Empire en 1814, animateur de la Charbonnerie – société secrète, s'inspirant des Carbonari italiens et réunissant libéraux et républicains désireux de chasser par la force les Bourbons – à Grenoble, il est condamné à mort par contumace pour compromission dans une conspiration d'août 1820. Rentré en France après une amnistie en 1826, il devient l'un des principaux représentants du socialisme utopique, version saint-simonienne. Mais, nommé conseiller à la cour d'Angers puis à celle de Grenoble, son travail de diffusion de ces idées va à l'encontre de sa fonction et est condamné par ses pairs.

Quand les préoccupations sociales existent, elles s'inscrivent dans le cadre du paternalisme. On trouve fréquemment des magistrats dans les grandes œuvres philanthropiques, mais à titre officiel, comme représentants du pouvoir judiciaire, ou en tant que notables. De plus, ils s'investissent surtout pendant la Restauration (1815-1830), demeurant par la suite en retrait. Leur participation aux grandes œuvres privées, les Société philanthropique, Société

des bonnes œuvres et Société de la morale chrétienne, suit la même évolution que celle de la philanthropie animée par les classes supérieures auxquelles ils appartiennent. Là encore, les magistrats philanthropes abandonnent la robe et sont en outre peu nombreux, même si leur personnalité conduit à les citer en exemple.

C'est le cas de Jules Gossin, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, promu conseiller à la cour d'appel, catholique fervent, qui, après sa démission en 1830, se consacre entièrement à ses œuvres. Son militantisme s'inscrit dans une entreprise de moralisation et de normalisation des classes populaires [Duprat, 1997, p. 636-669]. Il en est de même pour Frédéric-Auguste Demetz, vice-président du tribunal de la Seine, qui quitte la magistrature pour se consacrer, jusqu'à sa mort, à la colonie de jeunes détenus de Mettray qu'il a fondée en 1839. Membre de la Société de la morale chrétienne, il considère que c'est en rendant l'homme meilleur que l'on pourra réformer au mieux la société et réduire les conduites déviantes [Bourquin, Pierre, 1996]. En même temps, le retour à la terre qu'illustre Mettray témoigne d'une critique voilée à l'égard de la ville – et de l'industrie –, considérée comme un facteur de dépravation.

Les mêmes peuvent donc sans contradiction discourir lors des audiences solennelles de rentrée sur la nécessité de lutter contre les théories socialistes, sources de révoltes sociales, et préconiser le patronage des classes populaires sur le modèle de celui des prisonniers libérés qui se met en place sous la monarchie de Juillet. Sans doute ne peut-on nier la sincérité des actes de charité : on citera alors les souscriptions, les dons d'une partie des traitements lors des crises. Cette charité quotidienne ou occasionnelle est, tout naturellement, d'inspiration chrétienne. La conviction religieuse constitue le socle de la conception spiritualiste du monde chez les magistrats et elle autorise à la fois sanction et amendement : l'homme étant responsable de ses actes, c'est en corrigeant ses mœurs que l'on pourra améliorer sa condition et finalement éliminer le paupérisme, et non en réformant la société. On peut dès lors se demander si, en parallèle au discours militant du parquet axé sur la défense de l'ordre social, la répression des illégalismes populaires a été sévère.

#### UNE RÉPRESSION NUANCÉE ET INDULGENTE ?

*A priori*, la véhémence avec laquelle le ministère public dénonce toute violation de l'ordre social incline à penser que la répression des troubles sociaux a dû être particulièrement stricte. L'interrogation vaut surtout en cas d'atteintes à l'ordre public, particulièrement nombreuses dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle pendant lequel émeutes frumentaires – troubles sur les marchés pendant les périodes de récoltes déficitaires et de cherté des grains –, révoltes et insurrections populaires abondent.

La répression des troubles frumentaires réunit, aux yeux des magistrats, deux atteintes majeures aux normes sociales : ils troubent l'ordre public et remettent en cause les fondements de l'ordre économique et social. On voit ainsi, en 1846, le procureur général de la cour d'Angers s'adresser directement au peuple, à l'occasion de l'audience de rentrée de la cour d'appel, pour prendre la défense de la libre circulation des grains. Mais il le fait avec une certaine compréhension : la justice doit passer, sans doute, mais en tenant compte de l'égarement des intéressés, de leurs passions que flattent des meneurs (des politiques... adversaires du régime) ; on sent que la répression, si elle est nécessaire, est aussi perçue en un sens comme l'échec d'une politique de prévention de la part des autorités. À tout le moins, la solution espérée est celle d'une politique de secours publics et privés. Sous cet angle, les tribunaux doivent faire la part des choses : la règle est d'associer une répression exemplaire dans quelques affaires accompagnées de violences graves à une certaine clémence vis-à-vis de la majorité des participants aux émotions populaires.

Le cas des troubles liés à la grave crise du début de la Restauration, réprimés par une juridiction d'exception – les cours prévôtales avec la participation de militaires –, dont le pouvoir attend rapidité, exemplarité et sévérité sans s'embarrasser des formes, est significatif. Ces tribunaux ont souvent fait preuve d'indulgence à l'égard des participants aux émeutes de subsistances. On punit surtout en cas de pillage seulement les meneurs, en épargnant les comparses. Ainsi, les cours prévôtales du ressort de la cour d'appel de Poitiers ne condamnèrent que quatre personnes sur les soixante-trois déférées pour des infractions relatives à la crise frumentaire [Veillon, 1996]. Toutes les études sur cette justice exceptionnelle montrent que, bien souvent, les magistrats se montrent réticents à poursuivre : pour éviter de frapper aveuglément et sévèrement, ils privilégièrent la déclaration d'incompétence, en niant le caractère de rébellion aux faits incriminés, en fermant les yeux sur les faits de violence ou de port d'armes.

Les travaux réalisés sur l'ensemble des troubles frumentaires vont dans le même sens [Beliveau, 1992 ; Bourguinat, 1997]. Malgré l'importance des rassemblements, peu de personnes sont appréhendées. La répression est sélective et, significativement, elle écarte bien souvent les femmes – pourtant très majoritaires lors des émeutes –, perçues par les autorités comme irresponsables, agissant par instinct et ignorance. La mansuétude à leur égard est à l'image des représentations que les autorités ont d'un peuple égaré par ses passions, victime de ses préjugés, parfois manipulé par les adversaires du régime et les faux prophètes du socialisme. C'est tout juste si se manifeste, à la fin de la monarchie de Juillet, une prise de conscience, chez certains magistrats, du caractère social de ces émeutes frumentaires. Mais il reste que, dans l'ensemble, la répression des troubles de subsistances montre des magistrats indulgents, sensibles à l'expression de la misère, compréhensifs à l'égard d'un peuple égaré. Ces derniers ne faisaient d'ailleurs que répondre aux directives

du garde des Sceaux qui, en bon interprète des politiques gouvernementales, souhaitait plutôt, dans une telle situation, faire des exemples afin de mettre un terme aux troubles : dans ce domaine, préserver l'ordre public c'est aussi faire preuve de retenue à l'égard de la masse des émeutiers, une répression aveugle pouvant avoir l'effet contraire.

Qu'en est-il des nouvelles formes de contestation sociale, notamment les grèves ouvrières ? Le fait qu'entre 1825 et 1862 près de 10 000 ouvriers aient été emprisonnés pour fait de grève, dont 143 à plus d'un an [Royer, 2010], témoigne, au premier abord, d'une répression sévère. Mais les historiens issus de la magistrature évoquent plutôt une répression modérée des coalitions (avant 1864) et entraves à la liberté du travail. Dans les poursuites comme dans le jugement de ces délits, les magistrats auraient fait leur devoir « sans zèle intempestif, sans esprit exagéré de répression », ne méritant pas l'image de « justiciers rigoureux et implacables » [Rousselet, 1937]. Les procureurs se seraient souvent efforcés de prévenir et dénouer les conflits naissants entre patrons et ouvriers, et, en cas de grèves, c'est moins le délit de coalition qui est réprimé que les actes de violence auquel il donne lieu. La répression de la grève des ouvriers charpentiers de Paris, en juin 1845, aurait valeur d'exemple. Le tribunal correctionnel de la Seine acquitte six des dix-neuf inculpés, condamnant les seuls auteurs d'actes de violence, le meneur de la coalition étant le plus sévèrement sanctionné. Dans les attendus du jugement transparaît la conception d'une masse égarée, à la responsabilité atténuee : « Attendu qu'il serait peut-être trop rigoureux de considérer indistinctement comme ayant fait partie d'une coalition tous ceux qui ont abandonné leurs travaux et leurs ateliers le 9 juin, puisqu'il en est nécessairement parmi eux qui, par faiblesse ou par crainte, ont cédé à l'entraînement et aux prescriptions des autres [...] » [Rousselet, 1937].

En cas de troubles graves, il est d'ailleurs de bonne politique de maintien de l'ordre, après une répression policière ou militaire, de donner, à travers le procès, des signes de pardon, à l'exemple de la grève des mineurs de Saint-Étienne en 1846. Alors que le travail a complètement cessé suite à une répression de la troupe qui a fait six morts et de nombreux blessés à la fin mars, la reprise est favorisée, début mai, par la « modération du verdict dans le procès intenté » [Merley, 1990]. Faut-il ajouter qu'à la suite de la révolte des canuts lyonnais de novembre-décembre 1831, réprimée militairement, la cour d'assises de Riom acquittera les principaux meneurs ? Il s'agit certes d'une décision de jury, mais l'hypothèse selon laquelle la justice sait faire preuve de modération dans la répression du mouvement ouvrier mérite l'attention.

On peut penser que l'attitude adoptée est comparable à celle constatée vis-à-vis des troubles frumentaires : on relève quelques verdicts exemplaires, plus souvent l'indulgence pour la majorité des ouvriers égarés, des condamnations plus ou moins sévères infligées aux meneurs ou auteurs de violences, la qualification de coalition étant peut-être moins souvent retenue qu'on pourrait le

penser. Les magistrats appliquent certes la loi, mais en tenant compte des circonstances, de l'évolution des mentalités et des rapports de force au sein du corps social. Un rapport des ministres de la Justice et des Travaux publics en faveur de la suppression du délit de coalition, rédigé en 1863, témoigne d'une jurisprudence qui atténue progressivement la sévérité de la législation :

« Tantôt les industriels déclinaient l'appui de la loi et, au lieu d'invoquer une répression prompte et énergique, s'en fiaient aux... bons effets de la patience et de la conciliation. Tantôt les magistrats eux-mêmes, dans la crainte d'augmenter l'irritation et de rendre les rapprochements plus difficiles... s'abstenaient de toute intervention répressive... Puis, dans les rares cas où les tribunaux étaient saisis, on a vu maintes fois, après une longue procédure, après un grand appareil judiciaire, les magistrats prononcer de très légères condamnations, qui semblaient presque protester contre l'existence du délit qu'ils avaient dû réprimer pour obéir à la loi. Et, enfin, à peine ces condamnations étaient-elles prononcées, que la clémence de l'Empereur, d'accord avec la conscience publique, s'étendait aussitôt sur les condamnés. Que résulte-t-il de cet état de choses incontestable ? Que nous n'avons, en cette matière, ni les avantages d'une législation pénale empreinte de sévérité ni l'honneur et le bénéfice d'une législation libérale » [cité par Olszak, 1987, p. 95-96].

Il semble bien que l'on soit loin, pour cette époque, de l'image d'une magistrature acharnée à réprimer avec sévérité toutes les manifestations d'effervescence populaire. Ou du moins cette répression intervient-elle de manière nuancée, en discernant derrière tel ou tel trouble la réalité de la mise en cause de l'ordre social.

### MAGISTRATS, SOCIÉTÉ ET POUVOIR

---

Que les magistrats se posent en défenseurs, en gardiens de l'ordre social, rien n'est plus normal, et l'on ne peut s'étonner du contenu des discours de rentrée cités. En effet, c'est la raison d'être de la justice que d'appliquer la législation. Il est à peine besoin de rappeler que la Révolution a organisé les tribunaux avec le soin vigilant d'étouffer toute velléité de constitution d'un pouvoir judiciaire. La magistrature est donc là pour appliquer et faire respecter les normes instaurées en 1789. S'interroger sur le libéralisme, la propriété, émettre des doutes sur les conséquences sociales de ces principes, n'a alors pas de sens. Et c'est tout naturellement que les magistrats du parquet, nommés et révoqués par l'exécutif, prennent la défense de ces valeurs contre le socialisme naissant. Pour ces magistrats militants, la question sociale est d'abord le fait des « réformateurs » avant d'être une réalité. Comme ces « sectateurs » sont associés aux attentats contre le régime, c'est avant tout un combat politique que mènent nos procureurs quand ils sont conduits à traiter ainsi, de biais, de la question sociale.

Par ailleurs, le recrutement social des magistrats les met bien évidemment du côté des classes possédantes, attachées à la défense de la société. Le mot d'Adolphe Thiers selon lequel les meilleurs défenseurs de la propriété sont les juges propriétaires reprend une idée courante à cette époque. Plus que la qualification juridique, ce qui compte dans les choix de la chancellerie, c'est la position sociale dont jouissent les candidats aux postes à pourvoir. Les juges sont des notables portés à défendre l'ordre existant. En ce sens, on a une justice de classe tout à fait apte à faire respecter une législation de classe.

En même temps, les magistrats partagent les préjugés des élites, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur pratique professionnelle. On sent bien une certaine condescendance à l'égard d'un peuple qui n'aurait pas encore toutes les capacités requises pour pouvoir profiter pleinement des bienfaits de la civilisation. La question sociale, pour eux, prend la forme d'éruptions périodiques de « mauvaises passions ». Ils ont une vision très moralisante du peuple, resté grossier, simple, sujet aux emportements et errements de l'instinct, dont la responsabilité est jugée atténuée quand il s'agit de sanctionner ses écarts. D'où une certaine mansuétude, d'autant plus que les mouvements sociaux, collectifs par nature, diluent les responsabilités individuelles, les seules à être appréhendées par la justice à travers le prisme du maintien de l'ordre. Tout ce qui porte atteinte à la tranquillité publique et à l'ordre social est particulièrement surveillé et sanctionné. On comprend mieux dès lors pourquoi ce n'est pas tant le délit de coalition ouvrière qui est réprimé que les manifestations violentes qui peuvent l'accompagner.

En outre, les magistrats recrutés à cette époque dans un cadre assez local, au sein de la noblesse et de la bourgeoisie propriétaire, sont portés à comprendre l'attachement à des valeurs communautaires et d'économie morale, d'équité dans le fonctionnement de l'économie. En donnant une version politique des troubles (rôle des adversaires du régime qui flattent le peuple), en jugeant surtout les meneurs, ils font preuve d'une large indulgence à l'égard de la majorité des participants victimes de l'« innocence » des foules mais également, implicitement, d'un libéralisme économique dont les conséquences heurtent toute une partie de la magistrature nostalgique de l'Ancien Régime, du moins de ses valeurs. Les nombreux discours de rentrée critiquant l'individualisme, dénonçant les exagérations du « droit individuel », ou valorisant, *a contrario*, le « désintéressement » en témoignent. Il y a bien une lecture « réactionnaire » du capitalisme naissant – on dénonce fréquemment le goût du luxe, de l'artifice –, exprimée en termes moraux par plusieurs magistrats. Il se peut que cette manière de voir, hostile à toute mobilité sociale, exaltant les valeurs d'une société qui commence à disparaître (l'honneur, le courage, le désintéressement, etc.), soit à l'origine de certaines conduites philanthropiques. Elle est aussi, en quelque sorte, le pendant des conceptions populaires attachées à une forme d'économie morale, refusant les lois d'airain du capitalisme naissant et leurs conséquences.

On serait tenté de dire qu'aux yeux des magistrats du XIX<sup>e</sup> siècle la question sociale n'existe pas. Seuls existent des théoriciens et réformateurs qui profitent de la misère et de l'immaturité du peuple pour attaquer l'ordre social. Si misère il y a – et les effervescences populaires la font comparaître à la barre des tribunaux –, elle n'est jamais posée comme un problème de société mais bien en termes de responsabilité individuelle. Pour y remédier, il faut moraliser les classes populaires. Beaucoup de magistrats pensent y contribuer en rendant une justice qui, par une sélectivité jouant à la fois sur la sévérité et l'indulgence, participe de la moralisation et de la normalisation du comportement des classes populaires. Les magistrats sont bien à l'image des « notables » dont ils font partie intégrante et dont ils défendent les intérêts et la position dominante dans la société.

La figure du « bon juge » prenant des décisions d'inspiration sociale en allant à l'encontre de la législation n'est pas de cette époque. Il faudra en effet attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que Paul Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry, se rende célèbre en relaxant pour vol d'un pain ou délit de mendicité ou en prenant la défense du droit de grève dans les attendus de ses jugements [Sadoun, 2011]. Et sa notoriété est d'autant plus grande, y compris au sein du mouvement ouvrier, qu'il fait figure d'exception.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AVRII Pierre (1907), « Un magistrat socialiste sous Louis-Philippe. Joseph Rey, de Grenoble, et sa correspondance saint-simonienne (1779-1855) », *Revue politique et parlementaire*, Paris, p. 554-569.
- BELIVEAU Denis (1992), *Les Révoltes frumentaires en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une analyse des rapports de sociabilité, de la distribution des rôles sexuels et de leurs impacts sur la répression des désordres*, thèse en histoire, EHESS, Paris.
- BOURGUINAT Nicolas (1997), *Ordre naturel, ordre public et hiérarchie sociale dans la France de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'État et les violences frumentaires*, thèse en histoire, université Lyon-II.
- BOURQUIN Jacques et PIERRE Éric (1996), « La colonie agricole de Mettray », *Sociétés et Représentations*, n° 3, Paris, p. 205-217.
- DUPRAT Catherine (1997), *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris (2 vol.).
- FARCY Jean-Claude (1998), *Magistrats en majesté. Les discours de rentrée aux audiences solennelles des cours d'appel (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, CNRS Éditions, Paris.
- MERLEY Jean (dir.) (1990), *Histoire de Saint-Étienne*, Privat, Toulouse.

OLSZAK Norbert (1987), *Mouvement ouvrier et système judiciaire (1830-1950)*, thèse en histoire du droit, université Strasbourg-III.

ROUSSELET Marcel (1937), *La Magistrature sous la monarchie de Juillet*, Librairie du Recueil Sirey, Paris.

ROYER Jean-Pierre, JEAN Jean-Paul, DURAND Bernard *et al.* (2010), *Histoire de la justice en France*, PUF, Paris (4<sup>e</sup> éd.).

SACQUIN-MOULIN Michèle (1982), « La Corse au lendemain de la révolution de 1830. Étienne Cabet, procureur général à Bastia, novembre 1830-mai 1831 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 29, Paris, p. 650-661.

SADOUN Mohamed (2011), *Paul Magnaud le « bon juge »*, Riveneuve, Paris.

VEILLON Didier (1996), *Les Magistrats dans le ressort de la cour d'appel de Poitiers au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse en histoire du droit, université de Poitiers.

---

*Rites protestataires :  
un nouvel espace public  
et politique (1820-1848) ?*

EMMANUEL FUREIX

SUIVRE UN CORTÈGE FUNÈBRE en guise de protestation, banqueter et porter un toast frondeur, charivariser un adversaire politique : autant de pratiques familières et même essentielles à l'âge du « gouvernement représentatif » et des « monarchies libérales », où l'apprentissage de la vie parlementaire, limité à une étroite élite, eut pour corollaire une extension considérable de l'espace d'expression et de protestation politiques. Hors des arènes institutionnelles, mais en lien avec elles, s'est ainsi déployée une « politique informelle », ritualisée, adaptée aux contraintes officielles et aux cadres sociaux et mentaux des contemporains.

Désigner ces enterrements d'opposition, banquets protestataires et autres charivaris politiques comme des « mouvements sociaux » soulève quelques difficultés. Sans doute ces rites n'avaient-ils pas pour but premier de bouleverser les hiérarchies et relations sociales. Mais ils ont sollicité des formes d'intervention populaire, façonné des imaginaires de la Cité et contribué, *de facto*, à recomposer l'espace public et la politique légitime. En ce sens, ils ont brouillé les limites du politique et du social, et accéléré – inégalement – la politisation des individus et la démocratisation de la société. Ils correspondent assez bien, au total, à la définition extensive du mouvement social donnée par Charles Tilly : une forme d'action collective née en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et associant trois éléments : une campagne à destination des autorités (ici politiques), un « répertoire d'action » et des « performances » spécifiques, et une démonstration de respectabilité, d'unité, de nombre et d'engagement.

Nous nous proposons ici de rappeler comment s'est constitué, au cours des années 1820, dans un cadre urbain, ce répertoire protestataire, et d'évaluer son rôle dans la modernisation du répertoire d'action collective. Il s'agit de montrer comment ces expériences ont articulé des intérêts de groupes

souvent divergents, et fait advenir, de manière fugace et fragile, des formes de souveraineté populaire.

**UN RÉPERTOIRE ADAPTÉ**  
**AU « GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF »**

---

À partir des années 1820, un nouveau répertoire protestataire se met en place dans la France de la Restauration, à l'initiative des élites libérales et adapté à la forme hybride du « gouvernement représentatif ». Ce dernier, aux antipodes d'un régime de souveraineté populaire, repose sur la prééminence du monarque, pondérée par le concours des Chambres – des députés et des pairs – dans la fabrication de la loi. L'exercice des droits politiques se réduit à une élite très étroite, faite de notables ou de « capacités » (élites intellectuelles). La « représentation », ce lien d'obligation entre des mandants et un mandataire, reste une fiction ou une « métaphore » (Royer-Collard). Mais, simultanément, les libéraux n'ont de cesse de démontrer, dans un contexte de confrontation avec l'exécutif, qu'ils représentent l'ensemble de la nation. Cette ambiguïté, entre déni de la représentation et revendication d'un large concours populaire, explique à notre sens la naissance d'un répertoire libéral spécifique, notabliaire dans son esprit, mais relativement égalitaire dans ses manifestations.

Si l'on ajoute à ce cadre politique l'héritage du Code Napoléon ou de la jurisprudence révolutionnaire – non-reconnaissance du droit de réunion et d'association (art. 291 du code pénal), encadrement strict des « attroulements » perçus comme des menaces pour l'ordre public (loi du 26 juillet 1791) –, on comprend mieux pourquoi les formes de protestation collective sont détournées, ritualisées et circonstancielles. Objet d'un récent renouvellement historiographique, elles se déclinent pour l'essentiel en funérailles d'opposition [Fureix, 2002, 2009, 2011], banquets libéraux [Robert, 2010a], sérénades [Robert, 2010b] et charivaris politiques [Tilly, 1982]. Elles bénéficient d'une relative tolérance des autorités, en raison du respect dû aux morts, de la sacralité du repas partagé en privé, véritable « droit naturel », et, dans une moindre mesure, du caractère folklorique du charivari ou de la sérenade. À cet égard, elles se distinguent fortement des illégalismes politiques traditionnels : conspirations, émeutes et insurrections.

Une protestation ritualisée et autocontrainte se constitue ainsi, dans les années 1820, en espace autonome. Espace de transfert de rites de sociabilité coutumière en rituels politiques modernes, reposant sur l'appel à l'*« opinion publique »*. Espace longtemps oublié, voire effacé de l'historiographie dominante au profit des révoltes, insurrections, attentats et autres complots carbonari. Cet espace politique est aussi connecté à la vie parlementaire : la plupart des banquets célèbrent des députés ; la plupart des enterrements

frondeurs honorent ces derniers ou des pairs ; les acclamations, sérénades et charivaris visent des représentants de l'autorité, le plus souvent des députés, dont les attitudes sont jugées en public. Informel, cet espace protestataire est donc lié aux institutions parlementaires et à leur temporalité – le rythme des sessions, l'intensité des débats, etc. Ainsi peut-on observer, dans le cas des enterrements et des banquets, une accélération entre 1827 et 1830, à la mesure de l'expression libérale à la Chambre des députés. Leur acte de naissance se situe autour de 1820, acmé des passions politiques de la Restauration, précédant et suivant l'assassinat du duc de Berry, le 13 février 1820. Une fois posé ce cadre, il convient d'expliciter le sens de chacun de ces rituels.

### ENTERREMENTS FRONDEURS

---

Les enterrements d'opposition, localisés pour l'essentiel à Paris, naissent à l'occasion des funérailles de l'étudiant Nicolas Lallemand, tué lors des troubles de juin 1820. Dans une phase de restriction des libertés publiques, l'enterrement d'opposants notoires devient progressivement un rite de protestation routinier, entre hommage funèbre et affichage d'une opinion ou d'une croyance. Une trentaine d'occurrences ont ainsi pu être relevées dans la capitale entre 1820 et 1840 [Fureix, 2011], dont les deux tiers concernent des représentants du peuple (notamment le général Maximilien Foy, l'ancien député d'extrême gauche Jacques-Antoine Manuel, Benjamin Constant, Jean-Maximilien Lamarque, La Fayette).

Les enterrements d'opposition, « inventés » par la jeunesse des Écoles, ont rapidement été adoptés par les élites libérales. Ils ont pour principales caractéristiques de publiciser les cortèges, d'exhiber des symboles civiques, d'énoncer une parole politique et de façonnez une mémoire identitaire. Ils rassemblent des foules, parfois considérables – 100 000 personnes suivent le convoi de Manuel en août 1827 –, qui traversent la capitale d'ouest en est jusqu'au cimetière – le plus souvent le Père-Lachaise –, décernent des couronnes civiques au défunt, portent à bras son cercueil – contre l'usage réglementaire –, déplient (après 1830) drapeaux tricolores et bonnets rouges, multiplient les cris d'hommage qui sonnent comme autant d'attaques du pouvoir royal (« Vive les libertés publiques ! » lors de l'enterrement du général Foy, « Honneur au digne défenseur de nos droits ! » aux funérailles de Manuel, expulsé de la Chambre en 1823, « À bas la poire molle ! » aux obsèques de Lamarque). Le parcours des cortèges devient de plus en plus signifiant, avec la traversée des Grands Boulevards et plus encore les stations autour de la colonne Vendôme (obsèques de Lamarque et de La Fayette) ou les tentatives de détournement vers le Panthéon.

Autour de la tombe, des éloges profanes prononcés par des professionnels de l'éloquence parlementaire et diffusés par la presse adressent un message au

pays, célèbrent avec nuance le passé révolutionnaire (pour le dire vite, 1789 et la cocarde tricolore sous la Restauration, 1792 voire 1793 sous la monarchie de Juillet), critiquent les trahisons du présent et annoncent des lendemains meilleurs, fondés sur la perfectibilité de l'histoire et la transmission de l'héritage politique du défunt. Des souscriptions publiques, destinées à ériger des tombeaux monumentaux, prolongent bien souvent les hommages et les enracinent dans les profondeurs de la nation. En un mot, le peuple de Paris, perçu comme métonymie de la nation française, institue les opposants en grands hommes, s'attribuant par là même un attribut du pouvoir souverain. Il inscrit le dernier rite de passage dans un moment d'ascension du « culte des morts », comme espace public de l'opinion, à forte charge émotionnelle et faible empreinte religieuse – la plupart des enterrements d'opposition deviennent civils après 1830. Les contemporains ont tout à fait conscience de la fabrication d'un nouveau rituel politique, désigné comme « convoi d'opposition », « funérailles révolutionnaires », voire « manifestation politique » imitée du modèle anglais des « promenades populaires » (1832).

À ces mobilisations spectaculaires s'ajoutent les deuils plus discrets de victimes politiques, hommages rendus sur les tombes d'insurgés, de condamnés politiques ou autres « vaincus » de l'histoire. Le plus souvent, le souvenir est entretenu par des proches, en particulier des femmes (veuves ou non), à travers des fleurs, des couronnes, des pièces de vers, voire des grafittis. Puis la mémoire est relayée par des groupes protestataires réactualisant « à rebrousse-poil » (Walter Benjamin) le message des « vaincus » : les sergents de La Rochelle, les « patriotes de 1816 » et le maréchal Ney voient ainsi leurs sépultures, un temps oubliées, honorées après la révolution de 1830. Quant aux fosses abritant les ossements des insurgés de 1830, près du Louvre et du marché des Innocents, elles deviennent des enclos sacrés, objets de pèlerinages frondeurs de militants républicains et d'ouvriers en grève, avant l'exhumation et le transfert solennel sous la colonne de Juillet, place de la Bastille, en juillet 1840. Ces charniers révolutionnaires façonnent alors des « hétérotopies » (Michel Foucault), contre-espaces ouverts sur le futur de l'utopie, sacralisés, égalitaires, bien différents des nécropoles hygiénistes et hiérarchiques [Fureix, 2009, p. 300-305].

### BANQUETS POLITIQUES

---

Les banquets libéraux naissent à peu près au même moment que les enterrements d'opposition, entre 1818 et 1820 [Robert, 2010a]. Manifestations de la reconnaissance des électeurs, ils visent d'abord à honorer des députés « indépendants » à l'issue de leur session parlementaire, à les féliciter du travail accompli, des discours prononcés et des votes. Nés à Paris, ils essaient rapidement en province, réunissant à chaque fois plusieurs dizaines

voire centaines de convives, avant de se multiplier dans les dernières années de la Restauration.

Le rite est, dans les années 1820, strictement encadré et élitaire : les banqueteurs participent en amont à une souscription élevée, des commissaires prennent en charge l'organisation matérielle du banquet, le choix des orateurs éventuels et du décor. Le banquet libéral, inspiré des banquets coutumiers – banquets de noces, compagnonniques, de gardes nationaux, d'« originaire » provinciaux –, se fait surtout « matrice de l'association politique » [Robert, 2010a]. Ainsi le banquet parisien de l'Arc-en-ciel, en 1818, apparaît-il comme le rite de fondation de la Société des amis de la liberté de la presse. Plus encore, le banquet, communauté de souscripteurs, se fait lui-même association informelle, discontinue mais terriblement efficace par l'imaginaire pacifique qu'il charrie. Le banquet libéral est d'abord une fête : réunis dans un lieu généralement clos (salles de spectacles, restaurants, manèges), les convives partagent un festin au son d'une musique, puis, au dessert, lèvent des toasts très politiques, avant d'écouter ou d'entonner quelques strophes de circonstance. En 1830, au célèbre banquet des Vendanges de Bourgogne, 600 convives portent un toast « au concours des trois pouvoirs », et entendent un discours d'Odilon Barrot, exhortation à la résistance légale.

Les banquets donnent un écho puissant aux controverses parlementaires, surtout lorsque le rapport de forces devient favorable aux opposants, tels que les libéraux de la Chambre élue en 1827. Ils traduisent un « voeu national », surtout lorsqu'une campagne concertée se met en place (en 1829-1830, en 1840 et en 1847-1848). La première de ces campagnes nationales, réunissant 7 000 participants lors d'une cinquantaine de banquets, dénonce la réaction politique mise en œuvre par le gouvernement Polignac, soutient explicitement l'*Adresse des 221* députés contre Charles X, et flirte avec l'iconoclasme antidyนามique. La deuxième campagne, inscrite dans le mouvement pour la réforme électorale, réunit plus de 20 000 participants au cours d'une trentaine de banquets dits « réformistes ». Certains rassemblent plusieurs milliers de personnes au cours d'agapes géantes. La dernière campagne, la plus conséquente, interrompue par le processus révolutionnaire de 1848, a été lancée par les modérés de la gauche dynastique (Barrot, Prosper Duvergier de Hauranne) pour enclencher une réforme politique, antidote à la révolution sociale. Soutenue par les radicaux, elle réunit sans doute 30 000 souscripteurs en 70 banquets.

Au total, le banquet permet à la fois de contourner l'interdiction de l'association politique – renforcée par la loi liberticide de 1834 –, de répondre au vide juridique entourant le droit de réunion, de rendre hommage à des représentants et, le cas échéant, de mobiliser l'opinion publique. En février 1848, il ne devient le prodrome d'une révolution qu'après que le pouvoir orléaniste a clairement nié ce « droit de penser ensemble, de s'éclairer ensemble, d'imaginer ensemble l'avenir » [Robert, 2010a], en interdisant

successivement le banquet des Écoles, celui de la Société typographique et celui des gardes nationaux du 12<sup>e</sup> arrondissement.

#### ACCLAMATIONS, SÉRÉNADES, CHARIVARIS

Sérénades et charivaris participent des rites attachés aux représentants de l'État ou de la nation (des préfets aux députés en passant par les maires, procureurs généraux, etc.). Par la musique et les cris – harmonieux ou dissonants –, sérénades et charivaris honorent ou vouent à la vindicte publique le dépositaire de l'autorité ou de la représentation politique. La politisation de ces rites coutumiers est contemporaine de celle des banquets et des enterrements, et de la construction du « gouvernement représentatif ».

La première occurrence est relevée à Brest en août 1820, en plein durcissement ultra de la Restauration [Robert, 2010a] : le député et procureur Pierre-Alpinien Bourdeau et le procureur général Nicolas-François Bellart, ultraroyalistes, y sont charivarisés, tandis que le député libéral Jean-Pierre Guilhem est accueilli en héros, faisant une entrée triomphale digne de la famille royale. Sérénades et charivaris se diffusent exclusivement dans les villes de province et ponctuent, comme les banquets, le rythme de la vie parlementaire, au retour des sessions. La musique y est centrale, mais on aurait tort de n'y voir que des manifestations folkloriques : adressés à l'opinion publique, ils contribuent à la surveillance civique des représentants. Si le contrat de représentation ou d'exercice de l'autorité paraît violé, le mandataire est charivarisé ; dans le cas contraire, le représentant est célébré par une sérénade ou un triomphe civique.

Les sérénades ou aubades accompagnent en particulier les déplacements des députés libéraux dans les départements, ainsi le général Foy et Benjamin Constant en Alsace, ou La Fayette lors de son voyage triomphal en Auvergne, dans le Dauphiné et la région lyonnaise en 1829. Elles se déroulent, entre privé et public, sous les fenêtres de la résidence du personnage célébré, et ponctuent souvent des rites de triomphe civique : accueil par une délégation d'électeurs, cavalcade ostentatoire, entrée sous un arc de triomphe éphémère, illuminations, bal, banquet, etc. Les cris, éventuellement séditieux, peuvent se joindre à la musique honorifique, et justifier une interdiction des autorités – comme à Strasbourg en 1821, lors d'une sérénade accordée au général Foy aux cris d'« À bas les droits réunis ! ». Ce rite d'imitation princière, renouvelé lors de la campagne des banquets de 1830, semble disparaître après la monarchie de Juillet. Sans doute était-il plus adapté au triomphe civil du notable qu'à l'exercice démocratique.

Plus durable – encore observable au xx<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest –, le charivari politique repose sur un transfert symbolique. Pratiqué par les jeunes hommes, le charivari traditionnel visait à réguler le marché matrimonial et à

condamner toute violation des normes de conduite au village. Il visait le plus souvent un veuf âgé remarié avec une jeune fille, et se manifestait par un concert assourdissant sous les fenêtres de la victime, aux sons de casseroles, chaudrons, cornets à bouquin, éventuellement accompagnés de chansons, d'insultes, et de dépôt d'immondices ou de carcasses d'animaux. À l'issue du rituel, la victime était réintégrée au sein de la communauté villageoise, contre le paiement d'une redevance. Pourchassé par les autorités pour insubordination et archaïsme violent, le charivari traditionnel tend à se politiser dans les années 1820 et surtout 1830, en milieu urbain. Dès lors, le charivari ne sanctionne plus une violation coutumière, mais une trahison proprement politique. Il s'inscrit dans une culture du châtiment qui n'est plus celle de l'Ancien Régime protestataire.

Dans les années 1820 dominent les charivaris antclériaux, en réaction aux missions de reconquête religieuse, tandis que des charivaris libéraux visent telle notabilité ultra, comme à Perpignan au printemps 1830, au moment de l'*Adresse des 221* [Tilly, 1982]. Dans les premières années de la monarchie de Juillet, les charivaris politiques se routinissent, manifestations parmi d'autres de l'extension de l'espace public de l'opinion. Leurs défenseurs en font une manifestation du « droit de publication » reconnu par la Charte constitutionnelle.

Une véritable campagne nationale se met en place en 1832 : d'avril à octobre, pas moins de 81 charivaris politiques sont organisés sur le territoire, dont 47 visant des députés, et 19 des préfets ou sous-préfets. De quelques dizaines à plusieurs milliers de personnes s'assemblent pour réservier à l'adversaire « juste milieu » ou légitimiste un concert tonitruant et des cris où domine le langage de la trahison ou de la corruption (« À bas le traître ! » ; « À bas le renégat ! » ; « À bas le patriote apostat ! » ; « À bas l'orateur acheté ! » ; « À bas le ventru ! »). Derrière cette campagne plane l'ombre de la société « Aide-toi, le ciel t'aidera », devenue républicaine après la révolution de Juillet. Le pouvoir réagit avec vigueur, dispersant les attroupements, réprimant judiciairement les charivaris, prévenant, à l'issue de la session parlementaire de 1833, une possible réitération de la campagne précédente. Le rite se raréfie à la fin de la monarchie de Juillet, avant de réapparaître sous la II<sup>e</sup> République en réaction à la domination du « parti de l'ordre ».

#### SOUVERAINETÉ POPULAIRE, HIÉRARCHIES SOCIALES ET EXPÉRIENCES DÉMOCRATIQUES

---

Le répertoire protestataire, libéral puis « patriote » ou républicain, se modifie profondément sous les monarchies censitaires : si les rites demeurent détournés, symboliques, circonstanciels, leur rapport au politique devient plus explicite, leur composition moins communautaire, leur horizon

d'attente plus national, leur espace d'expression de plus en plus public. Ils contribuent fortement à la modernisation du répertoire d'action collective repérée par Charles Tilly autour de 1850. Il importe moins ici de dater ce phénomène que de relever une hybridation des formes de la protestation, caractéristique de ce moment politique. L'autorité visée n'est plus une autorité locale en tant que telle, mais une notabilité affiliée à un « parti ». L'exercice de l'autorité ou de la représentation est évalué en fonction d'un cadrage politique (nature des votes, discours, défense du bien commun) plus que d'une économie morale. Le caractère national des mobilisations participe aussi de la modernisation. De même, l'association politique, caractéristique du nouveau répertoire d'action collective, structure la plupart de ces rituels, quoique de manière informelle, en lien avec des groupes de jeunesse (étudiants, jeunes commis, etc.). En revanche, la localisation du rite dans des espaces privés et la forte symbolisation de l'action collective relèvent encore de l'ancien répertoire défini par Tilly.

Parmi les caractéristiques traditionnelles du répertoire libéral figure aussi l'adoption de « moyens d'action normaux des autorités » [Tilly, 1984], non autonomisés. Or cet emprunt à des formes officielles comporte une importante potentialité émancipatrice, par transfert de souveraineté. Enterrements d'opposition, banquets et sérénades officielles violent en effet le monopole royal de l'hommage public, prévu par l'ordonnance du 10 juillet 1816. Le peuple devient ainsi, subrepticement, le souverain des honneurs publics – ce qui, après l'expérience de la Révolution, prend un sens très fort. Les enterrements les plus rassembleurs constituent autant de panthéonisations informelles des défunts, *a fortiori* lorsque la foule s'efforce, en vain, de conduire la dépouille du « grand homme » au seuil du Panthéon – lors des funérailles de Benjamin Constant ou du général Lamarque. Les acclamations, sérénades, cavalcades et autres honneurs réservés sous la Restauration aux députés libéraux les plus en vogue, en particulier La Fayette, s'apparentent, de même, à des hommages de souveraineté, voire à des entrées royales. Le banquet libéral emprunte ses formes au « grand couvert », où le monarque dîne en public. Il confine donc au crime de lèse-majesté, surtout lorsque le buste du souverain, dans la salle, est remplacé par des couronnes civiques [Robert, 2010a]. Ces appropriations de souveraineté ont fortement contribué au scandale provoqué par les rituels libéraux des années 1820.

De manière plus virulente, la souveraineté populaire se manifeste aussi à travers une justice punitive. Le charivari, qui érige la foule frondeuse en tribunal populaire, auquel le représentant se trouve soumis, subvertit les hiérarchies sociopolitiques. Les deuils protestataires font aussi place à la souveraineté punitive lorsqu'ils revendiquent le droit à l'insurrection, et la vengeance des martyrs populaires. Ainsi le culte rendu aux insurgés de 1830, et plus marginalement de 1832 et 1834, est-il orienté vers la possible répétition du geste insurrectionnel. Les pèlerinages et serments prêtés sur les

tombes des « martyrs de Juillet » manifestent une souveraineté toujours disponible : celle des peuples frères, polonais, belge, italien, en 1831 ; celle des tailleurs et imprimeurs en grève s'appropriant la mémoire des morts de 1830 [Fureix, 2011].

Les rites libéraux des années 1820 associent des groupes sociaux aux attentes et aux intérêts divergents. Par le montant élevé des souscriptions, les banquets limitent certes le mélange social, mais ils rassemblent malgré tout « des gens qui n'auraient jamais dû se trouver à la même table » [Robert, 2010a] : nobles et roturiers, catholiques et protestants, sans oublier spectateurs ou curieux issus des catégories populaires. Plus encore, les enterrements d'opposition voient se côtoyer notables, capacités, étudiants, boutiquiers, commis, calicots et ouvriers parisiens. À en croire François Guizot, qui s'exprime au titre d'historien, le cortège funèbre du général Foy (1825) marquerait l'avènement du droit d'« aller tous chacun pour soi, en son nom et non pas en corps », le triomphe de l'individu moderne manifestant publiquement son opinion. En réalité, cette fusion d'apparence égalitaire dissimule un encadrement hiérarchique fortement inscrit dans le rituel : les cordons du poêle funèbre, les discours et autres rôles honorifiques sont toujours assumés par des notables, lesquels dirigent également la souscription funèbre qui s'ensuit.

Plus généralement, l'alliance tactique « de la blouse et de la redingote » est ambiguë [Newman, 1975]. Classes populaires et élites libérales partagent une aspiration aux libertés constitutionnelles, de forts sentiments anticléricaux et antiféodaux, une sensibilité à l'arbitraire peu à peu imposé par Charles X. Mais le contenu donné à la liberté espérée varie très fortement d'un groupe à l'autre, en particulier dans le domaine économique, de même que le concept de violence légitime. Le plus souvent, les notables libéraux récusent la violence populaire, canalisée dans des rituels à visée pacifique. En revanche, la jeunesse des Écoles et les « blouses » n'hésitent pas à en découdre, provoquant parfois des rixes [Fureix, 2011].

Quant aux femmes, elles ne participent pour ainsi dire jamais aux banquets libéraux, la table étant devenue, après la Révolution, « un lieu essentiellement masculin » [Robert, 2010a], et le discours politique public plus encore. Elles sont exclues des cortèges funéraires – y compris les veuves –, mais peuvent y assister en spectatrices, et surtout attendre l'arrivée de la dépouille au cimetière et écouter les discours prononcés autour de la tombe du défunt. Quoique modeste, cette participation, relevée lors des funérailles du général Foy, fit scandale : « digne postérité des tricoteuses de Robespierre », selon un témoin ultra, ces « chanteuses du libéralisme » auraient transgressé les normes de séparation des genres.

Après la révolution de 1830, les catégories ouvrières accèdent à la visibilité et à la parole publique, et les rites de protestation politique sont de plus en plus empreints de l'esprit d'égalité. Non seulement les cortèges funèbres se

démocratisent, mais les rôles honorifiques sont partagés avec des ouvriers, comme lors des funérailles de Constant et de Lamarque... Représentants des métiers (imprimeurs, chapeliers, teinturiers, brasseurs, aux funérailles du général Lamarque), exilés politiques et « décorés de Juillet », désormais repérables dans les cortèges par leurs bannières et étendards, sont honorés à l'égal des représentants de la nation. Les marques de distinction sociale au sein du cortège – la présence d'un cordon de soldats entre les députés et le « peuple » – sont de moins en moins tolérées [Fureix, 2011].

Simultanément, le banquet s'invente une forme démocratique nouvelle. Si le principe de souscription préalable est en général maintenu, le montant en est quelquefois très modeste, rendant possible l'émergence de « banquets démocratiques », dont la première occurrence a lieu à Lyon en 1832, en l'honneur du républicain Étienne Garnier-Pagès [Robert, 2010a]. Le banquet tend à devenir une « revue solennelle des forces de la démocratie » (Louis Blanc). La campagne de 1840 en est l'expression la plus spectaculaire, avec les 3 000 à 4 000 participants au banquet de Châtillon, et le menu frugal de celui de Marseille. Les signes de distinction sociale des élites suscitent des récriminations. Le fameux banquet « communiste » de Belleville, cette même année 1840, rompt avec l'habitude de désigner un président ; le banquet réformiste de Puy-Montaudoux, près de Clermont, se passe de souscription préalable et réunit des centaines de paysans, des femmes et des enfants, venus avec leurs propres vivres célébrer les « amis de la démocratie ». L'imaginaire de la communion des égaux renvoie le banquet à son précédent révolutionnaire de l'an II, souper populaire de place publique...

La question sociale s'exprime de manière inégale : les enterrements d'opposition ne l'évoquent qu'à la marge, lorsque le défunt célébré appartient à la Société des droits de l'homme ou au mouvement saint-simonien. Elle apparaît plus explicitement dans les banquets, en raison non seulement de l'imaginaire égalitaire qu'ils peuvent charrier, mais encore de leur utilisation par des républicains démocrates aspirant à une double réforme du suffrage et de l'organisation du travail. Le banquet de Limoges, le 2 janvier 1848, largement ouvert aux ouvriers, « cette classe trop oubliée, qui est pourtant la base même de la nation », est ainsi ponctué de toasts à la « souveraineté du peuple » et à l'« organisation du travail ».

Si la référence révolutionnaire y est omniprésente, ces rituels ne visent pas en soi le déclenchement d'une révolution. Le banquet demeure un moment de réconciliation imaginaire dont la violence est exclue. À Limoges, Gaston-Martial Dussoubs, proche du socialiste Pierre Leroux, refuse d'entonner la *Marseillaise* : « Non, non, mes amis, s'écria-t-il, pas de sang, pas de guerre ; nous nous sommes réunis ici au nom de la fraternité, de la solidarité. Laissons à cette manifestation toute sa grandeur. » De même, les funérailles d'opposition se cantonnent, par respect pour le défunt, dans les limites d'une violence réactive : l'insurrection n'est pas son horizon naturel. Les violences

ponctuelles sont toujours liées à l'honneur du défunt, à propos du port à bras du cercueil ou de l'usage de se découvrir à son passage. L'enterrement insurrectionnel du général Lamarque (1832) constitue à cet égard une exception, renouvelée dans une moindre mesure lors de l'enterrement du journaliste Victor Noir en 1870.

L'expérience politique des monarchies censitaires peut être repensée à l'aune de ces participations civiques mésestimées : enterrements, banquets et charivaris façonnent un répertoire protestataire profondément renouvelé, lié à la nationalisation et la parlementarisation de la politique, distinct de celui de la violence et du secret. Ces rituels contestent de l'intérieur les limites de l'espace du « gouvernement représentatif ». En ce sens, ils constituent un mouvement social, hors de l'arène institutionnelle de la politique. Leurs formes deviennent d'ailleurs, à partir de 1830, de plus en plus démocratiques, s'éloignant graduellement de l'ambiguïté initiale des mouvements libéraux. Pour autant, ils ne placent pas la question sociale au cœur de la protestation. D'autres lieux et d'autres formes lui sont spécifiquement consacrés.

Ces rites survivent-ils à l'« apprentissage de la République » autour de 1848 ? La restriction des libertés publiques après juin 1848 multiplie les occasions de politiser de nouveau les banquets « rouges », autour de 1849-1850, ainsi que les enterrements de républicains avancés, voire les charivaris de membres du « parti de l'ordre ». Pour autant, la fréquence et la durée de ces rituels semblent alors moindres, et leur fonction politique se trouve modifiée par l'expérience du suffrage universel, puis du droit de réunion après 1868, qui ouvre d'autres espaces d'expression politique.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- FUREIX Emmanuel (2002), « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 46, p. 77-100.  
– (2009), *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Champ Vallon, Seyssel.  
– (2011), « La construction rituelle de la souveraineté populaire. Deuils protestataires (Paris, 1815-1840) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 42, p. 21-39.
- NEWMAN Edgar L. (1975), « La blouse et la redingote. L'alliance du peuple et de la bourgeoisie à la fin de la Restauration », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 222, p. 513-535.
- ROBERT Vincent (2010a), *Le Temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- ROBERT Vincent (2010b), « Quand les libéraux cherchaient à mobiliser l'opinion : cavalcades et banquets de l'année 1830 »,

*in* CARREZ Maurice et ROBERT Vincent (dir.), *Visages de la manifestation en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon, p. 13-28.

TILLY Charles (1982), « Charivaris, repertoires and urban politics », *in* MERRIMAN John (dir.), *French Cities in Nineteenth Century*, Hutchinson, Londres, p. 73-91.

– (1984), « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 4, p. 89-108.

– (2004), *Social Movements (1768-2004)*, Paradigm, Boulder, p. 73-91.

---

*La contestation paysanne,  
entre communauté et nation.  
Un temps de transition (1830-1880)*

NICOLAS BOURGUINAT

D

ANS LA LONGUE DURÉE de l'histoire, la protestation paysanne

porte sur les conséquences de la marche en avant du capitalisme et de la construction de l'État moderne – processus inachevés en 1789, mais que la Révolution accélère. Les formes les plus récurrentes, les plus caractéristiques en sont l'émeute de subsistances et l'émeute antifiscale. Cependant, la violence collective évolue aussi dans le temps long. De l'Ancien Régime aux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les révoltes rurales sont menées par des « notables », et ritualisées (charivari, taxation, tocsin, prise d'armes). Elles tournent surtout autour des mêmes enjeux : d'un côté, l'emprise croissante des relations de marché sur les campagnes ; de l'autre, l'augmentation du prélèvement de l'État. On se soulève donc contre les atteintes aux « droits » traditionnels des communautés rurales, notamment celles provoquées par l'instauration de la liberté de marché ou de circulation des denrées (d'où la guerre des farines de 1775) ou par l'individualisme agraire (manifeste à travers les enclosures ou le partage des biens communaux). On se soulève aussi contre celles dues aux appétits excessifs de l'État relatifs à la ponction fiscale (on pense aux grands soulèvements paysans du règne de Louis XIV : croquants en Périgord, révoltes du papier timbré en Normandie et des Bonnets rouges en Bretagne) ou au rognage des priviléges provinciaux [Jouhaud, 1990].

Or, au cours du XIX<sup>e</sup> et du premier XX<sup>e</sup> siècle, sans que l'émeute disparaîsse, on bascule vers des formes de contestation différentes, caractéristiques de la société industrielle et qui vont perdurer jusqu'à nos jours : la grève et la manifestation. Les mobilisations recourent davantage à la médiation des appareils syndicaux et politiques. Violence physique, dérision et provocation y sont moins essentielles. Le cadre « national » prend davantage d'importance. Enfin et surtout, les campagnes et les bourgs cèdent la place aux rues des grandes villes ou aux usines. Et les enjeux diffèrent (salaires et conditions

de travail, emploi et chômage, questions politiques extérieures ou intérieures) [Tilly, 1986].

La période 1830-1880 est donc une transition entre deux âges de la contestation populaire. La crise du milieu du siècle, l'expérience républicaine et la résistance au coup d'État bonapartiste du 2 décembre 1851 marquent une véritable rupture. Les soulèvements paysans prennent alors les traits d'un archaïsme, d'autant qu'ils sont inopérants face à l'arsenal répressif dont disposent désormais l'armée et la gendarmerie. Il faudra attendre le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et la mobilisation du Midi contre la crise viticole, en 1907, pour identifier dans les campagnes la progression du répertoire moderne de la contestation : manifestations et marches pacifiques, syndicalisation des métayers, grèves d'ouvriers agricoles, etc. La question est de savoir si le répertoire des troubles ruraux traditionnels s'efface progressivement, à mesure que la société s'industrialise, que le poids de la population urbaine augmente, que les valeurs démocratiques progressent, ou bien s'il s'adapte et se modernise lui-même en fonction du nouvel environnement social et politique.

### LES TROUBLES DE SUBSISTANCES

---

De nombreux troubles de subsistances se déroulent en France avant et après la révolution de Juillet, après plusieurs années de récoltes médiocres : en Lorraine, en Bourgogne, entre Loire et Seine, ce sont des incidents disséminés, sans « foyer » vraiment clair, jusqu'à la bonne moisson de 1832. Ensuite, c'est surtout la grande crise de 1846-1847 qui déclenche une multitude de troubles de subsistances dans le Centre, l'Ouest et le Nord-Est. À la très mauvaise récolte de 1846 et au mildiou, maladie de la pomme de terre, s'ajoutent les inondations qui touchent le bassin de la Loire et compliquent le ravitaillement des régions les plus défavorisées, le Berry et le Bourbonnais.

Ils ont pour enjeu soit le niveau des prix, soit celui des approvisionnements en céréales, farine ou pain. On y intègre des phénomènes plutôt urbains comme les attroupements et les pillages visant les boulangeries. Dans les campagnes, on a affaire à des « entraves » : des charrettes chargées de grains sont arrêtées à la sortie d'un marché, d'un village, d'un bourg ; les voituriers sont pris à partie, menacés, le chargement est ramené à la mairie ou à la halle. Cela peut aussi se produire dans des ports (en Bretagne, c'est fréquent, sur mer ou en fond d'estuaire) ou sur des canaux et des rivières. L'autre phénomène typique est l'incident de marché : sur les halles d'un bourg, des ventes de grains sont contestées, car le prix fixé par le vendeur est trop élevé ; ou les marchands, soupçonnés de jouer la hausse du cours ou de se concerter pour empêcher une baisse, sont pris à partie collectivement. Les esprits s'échauffent vite, en période de pénurie et de flambée des cours. Les attroupements sont plutôt composés d'hommes dans le cas des entraves, de

femmes dans celui des incidents de marché, mais il n'y a là rien de systématique. En général, l'incident ne se traduit pas par des violences physiques, mais par des injures, des intimidations, au point que, parfois, le maire s'interpose et fait arrêter le vendeur incriminé pour calmer les esprits. La vente est annulée ou suspendue, les quantités concernées, voire les réserves, sont confisquées et placées sous bonne garde.

Dans les deux cas, on peut aboutir à une « taxation », c'est-à-dire à la mise en vente du chargement contesté et à la fixation du prix à un niveau inférieur, en général celui de l'avant-crise. Les foules réclament à l'occasion l'instauration du « juste prix » : celui qui ne récompense pas les spéculateurs, qui ne crée aucun bénéfice exorbitant aux dépens des consommateurs pauvres. Les émeutiers prennent souvent soin d'avoir la caution du maire ou de son adjoint et de bien dissocier leurs actes d'une délinquance pure et simple : on mesure le grain que l'on partage, on le paie un prix raisonnable. Les autorités connaissent d'ailleurs bien ce caractère légaliste de l'émeute, qui n'est au fond qu'une manière de réaffirmer le droit de la communauté sur les ressources de son terroir.

Les sources évoquent quelquefois le « pillage à force ouverte » : il n'y a aucun habillage de légalité, plus de vente, mais une distribution désordonnée entre les participants à l'émeute. Il arrive que le pillage, amorcé sur la route, le marché ou le foirail, touche d'autres biens et d'autres lieux. La foule grossit, et visite le domicile de particuliers, les greniers, les granges, les caves. C'est encore le cas lors de la grande crise économique de 1817 (la Champagne et le nord-ouest de la Bourgogne sont quasiment en insurrection), mais devient très rare après 1830. De tels événements secouent désormais l'opinion et sont qualifiés de « jacqueries ». À Buzançais, en janvier 1847, un propriétaire qui a tiré sur la foule est massacré sur le seuil de sa ferme et plusieurs châteaux sont mis à sac : l'affaire donnera lieu à un important procès devant la cour d'assises de l'Indre et à des condamnations à mort.

Face aux logiques du libre marché et de la libre circulation des grains et farines (acquise en France depuis le Directoire), les émeutiers défendent une « économie morale » [Thompson, 1971], un « contrat social des substances » : ils rappellent les pouvoirs publics à leurs devoirs de protection et de bienfaisance vis-à-vis des communautés. De fait, cet appel ne manque pas de trouver des sympathies chez les maires, les magistrats et les petits fonctionnaires locaux, qui prennent parfois des initiatives contre les marchands « extérieurs » au village, en se référant par exemple à de vieux règlements qui leur interdisent l'accès à la première heure de marché. Toutefois, après 1830, l'État orléaniste se veut résolument libéral ; ses préfets ne composent plus avec la « demande » populaire – cela lui sera beaucoup reproché en 1847, et explique pour une part les fortes attentes des ruraux vis-à-vis de la République en 1848.

Qui s'engage dans ces mouvements ? Tous ceux qui ont des réserves insuffisantes pour tenir jusqu'à la fin de l'année-récolte et se retrouvent acheteurs sur le marché dès la fin de l'hiver. De tout petits propriétaires, obligés d'avoir recours à des moyens exceptionnels pour leurs propres semaines, puis pour la consommation familiale : l'usure prospère, dans les années 1840, sur ce type de difficulté, avec des taux qui imposent une charge financière terrible aux emprunteurs, allant jusqu'à 30 %, voire 50 %. Des journaliers payés en nature, qui n'ont plus de réserves, ou qui, payés en argent, voient leur pouvoir d'achat laminé par la flambée des prix : situation d'autant plus difficile que les journaliers connaissent des périodes d'inactivité de dix à vingt semaines par an, notamment l'hiver. Enfin, ce sont des paysans devenus dépendants du marché parce qu'ils ont renoncé à la polyculture au profit d'une culture spéculative. En période ou de mévente ou de bas prix du vin, les vigneronnes sont affectées. De ce fait, toute la Bourgogne est une zone contestataire sous la monarchie de Juillet.

La géographie des mouvements frumentaires du début des années 1830, de 1846-1847, et des quelques incidents de 1853-1856 met en évidence des régions rentrées récemment dans les relations commerciales de longue distance et sursollicitées par les commissionnaires qui parcourrent les campagnes pour y faire des achats au service de villes et de régions lointaines. Par exemple, en Bretagne et dans les régions de la Loire, où de nombreuses entraves, en 1846-1847, s'opposent aux « extractions » effectuées par le commerce, le développement du blé-froment est récent en tant que culture commerciale : il a gagné de nouvelles terres, friches ou anciennes parcelles reconvertis depuis le Premier Empire, mais les paysans cultivent toujours du sarrasin, c'est-à-dire du blé noir, pour leur propre consommation [Bourguinat, 2002].

### LES TROUBLES ANTIFISCAUX

---

Après 1830, les résistances à l'impôt relevées dans les campagnes portent sur la fiscalité indirecte frappant la consommation, mais aussi sur les impôts directs, pourtant modernisés (dans leur répartition et leur mode de perception) par la Révolution et l'Empire.

Les « droits réunis » sur les boissons comprennent cinq impôts indirects, indifférents à la qualité des crus et portant seulement sur les quantités commercialisées : le droit de circulation sur les gros chargements ; le droit de détail sur les petites livraisons (moins de vingt-cinq litres) destinées aux cabaretiers et marchands de vin, modulé en fonction du degré d'alcool ; le droit d'entrée, frappant l'introduction des vins dans les villes de plus de quatre mille habitants, etc. Ainsi, globalement, ce sont les vins de table, les plus courants, qui sont proportionnellement les plus taxés, leur prix étant

couramment doublé, parfois quadruplé. Les vignerons des années 1830-1850 y voient presque tous la cause de leurs maux : la mévente, l'engorgement du marché et la faiblesse des revenus qui en résultent. Ils pensent que, moins taxé, le vin se vendrait moins cher, deviendrait accessible à beaucoup plus de consommateurs citadins, et que les débouchés et gains s'amélioreraient.

Cela rejoint partiellement la revendication visant à faire abolir les octrois, autres impôts grevant la consommation des classes populaires, perçus par les villes. À la fin de la Restauration, le gouvernement Martignac ordonne une enquête, face à un mouvement revendicatif relayé par les libéraux et désormais très près de connaître une traduction politique. En octobre 1829, une marche de vignerons jurassiens sur l'hôtel de ville de Besançon se traduit par le saccage des bureaux du fisc et l'incendie des rôles fiscaux – listes des contribuables et du montant de leurs impôts. Louis-Philippe, très attendu sur la question, abaisse le droit d'entrée, lequel remonte à son niveau antérieur à la fin des années 1830, de sorte que la question est de nouveau brûlante en 1848, où tous les départements viticoles attendent un geste de la République, qui ne vient pas. La vigne ayant fortement progressé pendant la première moitié du siècle, surtout dans le Midi et la vallée du Rhône, et atteignant sans doute le maximum historique de son extension (2,5 millions d'hectares), les populations concernées sont très nombreuses.

Mais les troubles antifiscaux du milieu du siècle s'emparent aussi de la question des impôts directs. On le constate en 1841, un « moment » important de la résistance des communautés citadines ou villageoises à l'emprise de l'État. Depuis la Révolution, le prélèvement fiscal repose sur les « quatre vieilles » contributions : la foncière (sur la propriété de la terre), la patente et la mobilière (sur les boutiques et entreprises), et les portes et fenêtres (sur les domiciles). Il suppose une collaboration étroite entre les conseils municipaux, dont dépendent les répartiteurs (système des « classes de communes », en fonction de leur chiffre de population), et les contrôleurs, qui relèvent de l'administration fiscale. La décision d'ordonner un nouveau recensement des portes et fenêtres prise en 1840 par le ministre des Finances de Louis-Philippe, Georges Humann, réveille une véritable peur d'une immixtion inconsidérée de l'État dans les affaires des communautés. C'est surtout le sud du pays qui conteste violemment l'application de cette mesure. Autour de Toulouse, on conspuie le nom de Humann en criant « À bas le ministre alsacien ! ». Maires, notables, curés, instituteurs, sans compter les gardes nationaux qui refusent souvent leur concours : les élites locales se mêlent au peuple des contribuables. Les rumeurs vont bon train. Ainsi, dans la Haute-Garonne et dans le Gers, le gouvernement est-il accusé de vouloir recenser le linge et la vaisselle, pour les faire payer, pièce par pièce. La contestation prend souvent la forme de provocations collectives, proches du traditionnel charivari, comme dans ces processions festives des petites villes du Midi où plusieurs

mannequins à l'effigie de Humann sont exposés. Elle tourne ensuite à une sorte de résistance passive [Caron, 2002].

Sous la II<sup>e</sup> République, la question fiscale joue un rôle non négligeable dans l'attitude des masses rurales vis-à-vis des nouveaux pouvoirs. C'est ce que montre la malencontreuse affaire des quarante-cinq centimes, c'est-à-dire de la hausse exceptionnelle de 45 % de la contribution foncière décrétée par le gouvernement provisoire. Les rentrées de ce prélèvement extraordinaire sont d'emblée très mauvaises, surtout dans le monde des petites et micropropriétés du sud de la Loire (seuls 6 % des sommes attendues sont recouvrés en juillet en Dordogne, 12 % dans l'Aveyron, à comparer aux 75 % obtenus dans l'Eure-et-Loir). Et spécialement sur les terres pauvres, où l'agriculture dégage peu de ressources monétaires, des Landes aux régions montagneuses des Pyrénées et des Alpes. On pétitionne abondamment, surtout à l'occasion des élections à la Constituante d'avril 1848, pour obtenir son abolition. Il y a là indéniablement matière à débat politique national, et un élément important pour le choix des électeurs à l'occasion de ce tout premier vote au suffrage universel en France : aussi les légitimistes, « républicains du lendemain », se déclarent-ils abolitionnistes. L'application des quarante-cinq centimes est suspendue temporairement par le gouvernement, pour ne pas interférer avec les opérations électorales.

Devant l'insuccès de la mobilisation « moderne » autour de ce conflit, on revient à des « méthodes » plus anciennes, d'autant plus vite qu'expropriations ou saisies commencent à menacer les mauvais payeurs, au début de l'été 1848. Refus collectifs de payer, menaces contre les percepteurs (l'un d'eux manque d'être pendu à un arbre de la liberté à Bourganeuf, dans la Creuse, le 8 juillet 1848) ou les huissiers, prise à partie des « traîtres » qui ont acquitté l'impôt et brisé la solidarité communautaire face à l'État (surtout quand ils sont nobles). Certains vignobles très touchés par la mévente ou récemment frappés par des chutes de grêle et dans l'impossibilité totale de payer sont aussi très agités : dans l'Aveyron et la Charente-Inférieure, par exemple. Cela va parfois jusqu'aux prises d'armes et aux marches sur les préfectures, comme dans les Pyrénées et le Massif central. La Garde nationale tire sur la foule à Guéret, dans la Creuse, et tue douze personnes. Les gendarmes et la troupe multiplient les interventions pour maintenir l'ordre mais, fondamentalement, le calme ne revient qu'avec le retour à la perception de l'impôt ordinaire, en 1849 [Gossez, 1953].

#### LES TROUBLES RELATIFS AUX FORÊTS ET COMMUNAUX

Les terres en propriété collective ont longtemps été essentielles pour la survie des populations pauvres au village, *via* l'exercice de « droits » traditionnels : vaine pâture des bestiaux, glandée des porcs en forêt, droits de

parcours en montagne pour l'estive et la transhumance des ovins, etc. La restriction de ces pratiques s'engage en Europe dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des agronomes et des économistes, dans une logique productiviste : si les communaux étaient aliénés à des propriétaires privés, ils seraient mieux mis en valeur, ce qui améliorerait le produit agricole national et donnerait, éventuellement, une chance aux paysans sans terre de s'établir. La Révolution mesure aussi l'intérêt que la vente des communaux pourrait avoir pour assurer l'indépendance des paysans les plus démunis. Pourtant, la loi du 10 juin 1793 ordonnant leur partage est peu appliquée : de l'Empire à la monarchie de Juillet, on préfère affermer les communaux, c'est-à-dire les louer, par lots de taille modeste. Le régime orléaniste reconnaît néanmoins la liberté de décision des municipalités (loi du 18 juillet 1837), ce qui est le signal d'une nouvelle offensive pour diviser et enclore les communaux, autour desquels les convoitises locales restent fortes.

Mais c'est surtout sur les forêts que le problème se focalise car, depuis le code forestier de 1827, l'État a retiré leur gestion aux municipalités afin d'en promouvoir une mise en valeur plus rationnelle, sur le modèle de la sylviculture allemande, donc plus favorable aux intérêts privés des entreprises de scierie, briqueterie, flottage du bois, etc. La contestation des droits d'usage des communautés rurales par l'administration forestière multiplie les conflits, en particulier dans les régions montagneuses. Dans les Pyrénées, spécialement dans l'Ariège, débute en 1827 une « guerre des demoiselles », qui dure jusqu'au début des années 1860 : des villageois se barbouillent la figure de cendres et se déguisent en femmes (avec robes et coiffes) pour harceler les gardes forestiers et les gendarmes, leur tendre des embuscades. L'inversion sexuelle, visant à la fois à décourager l'identification et à tourner en dérision les agents de l'État, donne évidemment un tour ritualisé et quelque peu archaïque au mouvement, mais force est d'admettre qu'il est durable, appuyé sur une forte conscience des droits collectifs des villages face à l'appropriation privée de la forêt, au point d'entretenir dans la région une sorte de dissidence [Thibon, 1988].

Pendant la crise du milieu du siècle, les tensions sont donc à leur maximum : il y a, d'un côté, la faim de terre due à la pression démographique et aux ambitions des paysans riches et, de l'autre, la tentation de garder les communaux intacts pour fixer sur place la misère, réduire les tensions sociales au village et freiner les départs vers la ville. De plus, en 1846, un nouveau code forestier a encore durci le principe d'étatisation de la gestion des forêts communales fixé en 1827. De ce fait, de 1847 à 1849, spécialement dans le Nord-Est, la mobilisation des paysans atteint un paroxysme autour de ces enjeux : occupation de forêts privées, mise à sac de scieries, brimades infligées aux gardes et agents forestiers, destruction des registres, etc. De mars à juillet 1848, l'armée doit très souvent se rendre sur le terrain (dans l'Aisne, en Moselle, Meurthe, dans le Bas-Rhin et les Vosges) pour rétablir l'ordre.

### MUTATION, POLITISATION OU DÉPÉRISSEMENT DES TROUBLES « TRADITIONNELS » ?

Comme on vient de le voir, les troubles ruraux antérieurs à 1848 ne sont pas par nature étrangers à la politique. Les troubles antifiscaux, notamment ceux du monde viticole, peuvent aisément être relayés par le personnel parlementaire des monarchies constitutionnelles. Dans les villages vigneronniers des alentours de Clermont-Ferrand, régulièrement mobilisés contre la fiscalité sur les boissons depuis 1830, le recensement des portes et fenêtres de 1841 réveille des réflexes antiriches et des mots d'ordre anticléricaux qui renvoient nettement à la Révolution dans le Puy-de-Dôme. « Il n'y a pas de monsieur ici, il n'y a que des citoyens », clame un émeutier, peut-être en cheville avec les milieux républicains de la région, mis en sommeil depuis l'insurrection ouvrière lyonnaise de 1834.

De même, dès la Restauration, il est manifeste que les affaires de subsistances ne sont plus la répétition immuable des révoltes de l'ancien temps. En particulier, elles permettent occasionnellement à des mots d'ordre et à des référents politiques de resurgir. Pendant la crise de 1816-1817, ou les troubles frumentaires de 1829-1830, des placards ou des cris séditieux évoquent Napoléon (et son maximum sur les grains, édicté en 1812 pour protéger le consommateur pauvre), et la rumeur d'un retour de l'Empereur se répand. En 1846-1847, on invoque assez fréquemment le maximum montagnard de 1793-1794, et surtout les modes opératoires se calquent volontiers sur les anciennes procédures de la Terreur économique : visites domiciliaires (chez les détenteurs supposés de grains), recensements, voire réquisitions forcées, engagements écrits à livrer aux marchés.

La crise des subsistances symbolise dans le discours politique l'appréciation des relations sociales, le manque d'humanité des classes riches, la nécessité d'une nouvelle morale. À propos de Buzançais, George Sand écrit à l'un de ses correspondants que « les émeutiers du Berry ont montré un rare discernement dans leurs vengeances, [qui] pour être illégales n'en étaient pas moins justes ». Le maire d'un minuscule village de la Creuse, Saint-Macaire, écrit au préfet que « le droit naturel prescrit, d'abord, de manger quand on a faim ». La neutralité que s'impose le gouvernement de Louis-Philippe et Guizot passe pour du mépris pour les souffrances des humbles. Les troubles de 1846-1847 ont donc une caisse de résonance, qui leur permet de dépasser leur base strictement communautaire pour intégrer le débat public national. *Via* les journaux, plus libres qu'autrefois, et la campagne des banquets (par exemple, les toasts d'orateurs comme Ledru-Rollin en Bourgogne ou François Arago dans le Roussillon), ils s'entremêlent à d'autres thèmes – l'usure, le crédit rural, le chômage, les monopoles industriels – pour alimenter une critique des pouvoirs en place. Ces troubles témoignent donc d'un début de politisation

de certaines campagnes avant même 1848. Certains thèmes structurants de la culture populaire (justice alimentaire, droits collectifs, fraternité) lui permettent de recevoir activement et non passivement le républicanisme.

Plus ou moins imprégnées de religiosité, ces valeurs fécondent à leur tour, après 1848, le républicanisme et donnent aux masses rurales la foi dans la « bonne République », équitable et généreuse envers tous ses fils, promettant l'abondance [McPhee, 1992 et Price, 2004]. Les mêmes valeurs seront à l'œuvre dans la résistance au coup d'État bonapartiste de 1851, qui n'est aucunement, comme le prétend à l'époque la propagande du prince-président, une insurrection des miséreux contre les riches et des déclassés contre l'autorité. Elle est la réponse des campagnes, plus que des villes, à la violation de la légalité, donc une insurrection ordonnée et réfléchie, en défense de l'État de droit et de l'idée qu'on se fait d'un « régime du peuple » qu'on imagine près de triompher, par les urnes, en 1852.

La géographie de ces mobilisations n'est pas celle des troubles de 1846-1847, ni celle de l'opposition aux quarante-cinq centimes. Elle ne décalque pas exactement celle des campagnes démocrates-socialistes (« démoc-soc ») du scrutin législatif de 1849. Sont surtout concernés le nord-est du Massif central (Nièvre, Allier), l'arc rhodanien et alpin, le littoral méditerranéen et les pays de la Garonne. Malgré l'épuration par les préfets des sympathisants de la République « rouge » parmi les maires, les instituteurs, les juges de paix, les postiers, malgré les poursuites judiciaires ou les fermetures administratives infligées aux éditeurs de journaux, aux colporteurs et aux cafetiers, malgré la surveillance des rumeurs et des correspondances, il semble que les réseaux républicains soient restés relativement solides dans ces départements, même contraints à la clandestinité. Les masses rurales y sont donc encadrées. Quelques épisodes entreront dans la légende, comme celui de Forcalquier, sous-préfecture tenue plusieurs jours par les insurgés, ou celui de Clamecy, la ville des flotteurs de bois, où le sang coule. Les bourgs et les petites villes sont souvent le point de ralliement de colonnes de paysans qui ont porté à leur tête de petits notables du « parti » républicain, et qui se sont donné une organisation militaire, malgré la faiblesse de leur armement. La troupe de ligne et la gendarmerie en auront la plupart du temps facilement raison, et la répression mettra sous les verrous ou enverra en déportation plusieurs milliers de militants, le plus souvent de rang intermédiaire [Margadant, 1979].

Et pourtant, s'il y a amorce de politisation de ces mobilisations rurales vers le milieu du siècle, il y a aussi déclinement rapide de ces formes de conflit. Le lynchage d'un jeune aristocrate dans un village de Dordogne, Hautefaye, dans l'atmosphère électrique liée à la crise internationale de l'été 1870 qui va aboutir à la guerre franco-allemande et à la chute du Second Empire, apparaît à l'époque comme un débordement d'un autre temps – bien qu'il puisse s'expliquer par des facteurs politiques propres à cette région : la rancœur

d'une paysannerie acquise au bonapartisme contre les nobles, identifiés au parti de l'étranger [Corbin, 1990]. La question des communaux s'apaise finalement en France sous le Second Empire, qui réhabilite la propriété (ou la jouissance) collective des terres au nom de la préservation des sols et des paysages. Dans les Pyrénées, les incidents s'épuisent au fil des années 1860, parfois plus tôt encore dans les autres régions forestières.

Les crises de subsistances disparaissent également, en France, après la II<sup>e</sup> République : bien qu'entre 1853 et 1856 il y ait encore des récoltes médiocres et des années difficiles, les troubles sont bien plus localisés et ponctuels qu'en 1846-1847 [Ploux, 2003]. Les importations, puis surtout le progrès des transports intérieurs induit par le chemin de fer permettent de mieux compenser les déficits locaux, de répartir mieux et plus rapidement les ressources sur tout le territoire. Après les années 1860, les différentiels régionaux du prix des denrées alimentaires s'atténuent nettement et sont négligeables à la fin du siècle. Les questions fiscales ne suscitent plus de protestations. Ainsi, dans la France des années 1870, le gouvernement relève fortement les droits réunis pour payer l'indemnité de guerre à l'Allemagne, sans que cela entraîne de réaction des vigneron. Désormais, ces terrains traditionnels de la contestation paysanne emploient plutôt des méthodes corporatistes : des groupes de pression comme la Société des agriculteurs de France défendent, dans l'opinion ou auprès des élus, les intérêts des agriculteurs. Dans ces organismes de défense de la profession ou du secteur économique se mêlent les grands propriétaires et les sans-grade : ainsi, pour ce qui concerne la viticulture secouée par la crise du phylloxéra, nobles ou grands bourgeois propriétaires de châteaux prestigieux côtoient les micropropriétaires et les pluriactifs. L'agrarisme républicain a de beaux jours devant lui.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BOURGUINAT Nicolas (2002), *Les Grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- CARON Jean-Claude (2002), *L'Été rouge. Chronique de la révolte populaire (1841)*, Aubier, Paris.
- CORBIN Alain (1990), *Le Village des cannibales*, Aubier, Paris.
- GOSSEZ Rémi (1953), « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, tome 15, p. 89-132.
- JOUHAUD Christian (1990), « Révoltes et contestations d'Ancien Régime », in André BURGUIÈRE et Jacques REVEL (dir.), *Histoire de la France*, tome 3 : *L'État et les conflits*, Seuil, Paris.
- MARGADANT Ted (1979), *French Peasants in Revolt. The insurrection of 1851*, Princeton University Press, Princeton.

MCPHEE Peter (1992), *The Politics of Rural Life. Political mobilization in the countryside 1846-1851*, Clarendon Press, Oxford.

PLOUX François (2003), *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Boutique de l'histoire, Sèvres.

PRICE Roger (2004), *People and Politics in France, 1848-1870*, Cambridge University Press, Cambridge/New York.

THIBON Christian (1988), *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au XIX<sup>e</sup> siècle : les villages et l'État*, Éditions du CNRS, Paris.

THOMPSON Edward (1988), « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle », in GAUTHIER Florence et IKNI Guy-Robert (dir.), *La Guerre du blé au XVIII<sup>e</sup> siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions de la Passion, Montreuil (texte paru à l'origine dans *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 76-136).

TILLY Charles (1986), *La France conteste. De 1600 à nos jours* (trad. par Éric Diacon), Fayard, Paris.

---

*Le luddisme,  
refus de la mécanisation*

FRANÇOIS JARRIGE

LE 18 JANVIER 1819, des bruits courrent dans le petit centre drapier de Vienne, dans l'Isère : un fabricant s'apprête à établir une « grande tondeuse » mécanique. Les maîtres tondeurs protestent immédiatement auprès du maire, se plaignent du fait que cette machine « offre le pernicieux moyen de tondre, lustrer et brosser mille aunes de draps par douze heures, étant conduite par quatre hommes seulement ». L'inquiétude s'empare de la communauté. Le 26 février, lorsque la machine entre finalement dans la ville, sous la protection de la gendarmerie, de nombreux attroupements sont là pour l'accueillir. Aux cris d'« À bas la tondeuse », les ouvriers s'emparent de la machine, la disloquent et la jettent dans la rivière. L'événement suscite une impressionnante réaction des autorités : huit cents fantassins sont acheminés de Lyon, cent hommes de cavalerie sont « placés dans le quartier le plus bruyant des ouvriers ». Le ministre de l'Intérieur Élie Decazes écrit sa crainte devant ces « nouveaux luddites » qui menacent de reproduire « chez nous les excès qui ont désolé l'Angleterre ».

Quelques années auparavant, en effet, entre 1811 et 1813, les comtés industriels du nord de l'Angleterre ont été traversés par une vague sans précédent de violences ouvrières. Des travailleurs, déguisés, hantaient la campagne en s'attaquant aux fabricants et aux usines. Ces événements complexes ont rapidement été regroupés sous le terme de « luddisme », du nom d'un personnage mystérieux, Ned Ludd, qui aurait brisé un métier chez son maître à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La complexité et la diversité des révoltes sont dès lors subsumées par ce mot magique, véritable spectre qui envahit la société industrielle. Si le luddisme proprement dit désigne des mouvements sociaux qui affectent l'Angleterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme est peu à peu utilisé pour décrire d'autres protestations qui éclatent ailleurs en Europe. Longtemps interprété par l'historiographie comme des formes d'action archaïques et

primitives, le phénomène du luddisme a récemment suscité de multiples relectures et réinterprétations.

Le mot « luddisme », longtemps invisible en France, a conquis récemment un sens général. Les dernières éditions du *Petit Robert* ont ainsi introduit des entrées « luddisme » et « luddites » où l'on apprend que ces derniers sont des « ouvriers anglais qui s'étaient organisés pour détruire les machines, accusées de provoquer le chômage et de diminuer la qualité des produits », qu'il s'agit d'un « mouvement d'opposition à l'industrialisation (et à la prolétarisation) » et que, par extension, le terme désigne une « attitude ou pratique similaire dans les débuts de l'industrialisation ». Ces révoltes récurrentes dans l'Europe de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle mobilisent des acteurs d'horizons variés, recourant à des formes d'action qui ne se limitent pas à l'usage de la violence. Ces soulèvements, contemporains de l'ère des révolutions, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, amènent à questionner les formes d'organisation du travail et de mécanisation des tâches. Ils permettent d'explorer les conditions d'émergence de la société industrielle et du machinisme en suivant les négociations incessantes dont ils font l'objet entre divers groupes sociaux.

#### UNE PRATIQUE ANGLAISE

---

Outre-Manche, l'épisode du luddisme proprement dit s'est concentré en 1811-1812 dans trois régions proches. Les bris de machines sont d'abord le fait des bonnetiers des Midlands : partis du Nottinghamshire en mars 1811, les émeutes s'étendent aux comtés de Leicester et de Derby, et durent jusqu'en février 1812. Des troubles similaires éclatent dans la draperie du West Riding en janvier 1812 ; les violences atteignent leur apogée en avril avec la célèbre attaque de la manufacture de William Cartwright, transformée en camp retranché. Enfin, le Nord-Ouest cotonnier connaît des événements comparables autour de Manchester et Stockport entre février et avril 1812. La répression en vient à bout, mais ces régions connaissent encore des émeutes sporadiques jusqu'en 1817. Un trait commun rassemble ces mouvements et les distingue des révoltes antérieures : la référence à Ludd, qualifié de « roi », « général » ou « capitaine », selon les cas. Les révoltés signent ainsi leurs nombreuses proclamations, pétitions et lettres de menaces qu'ils envoient aux propriétaires de machines et aux autorités.

Le luddisme est pris dans une tension entre plusieurs définitions possibles, qui en façonnent la réception et la place dans l'histoire des mouvements sociaux. Au sens strict, il s'agit d'un mouvement social circonscrit à certains comtés textiles anglais et qui ne se réduit pas à la réaction de défense de l'emploi face à la mécanisation. L'Europe est alors agitée par les guerres napoléoniennes. Le Blocus continental ferme les marchés européens aux

productions britanniques, la hausse des prix du grain, le manque d'ouvrage et l'avènement des nouveaux procédés techniques de production se conjoint pour accroître la misère. En juin 1811, un comité d'enquête parlementaire révèle qu'à Manchester et dans ses environs les deux tiers de la main-d'œuvre chôment ou travaillent à mi-temps. Par ailleurs, l'intensité du mouvement ne se comprend que dans le contexte général de dérégulation des années 1800-1820 : le luddisme est une réaction à la disparition de la vieille législation dite « paternaliste » et au triomphe du laissez-faire. La violence surgit quand les ouvriers ont épuisé les moyens légaux de défense des règles anciennes et des coutumes du métier. Ils s'insurgent ainsi contre la prolétarisation manufacturière, leur rabaissement au statut de *servants*, au nom du passé coutumier. En cela, ils appartiennent bien à l'univers présyndical, à l'esprit des *guilds*. Enfin, comme Edward Thompson l'a montré, le luddisme anglais se distingue aussi par sa dimension politique : en 1812, le mouvement est devenu quasi insurrectionnel, puisant dans la « tradition secrète » du militantisme radical et « jacobin » [Thompson, 1988 ; Thomis, 1973 ; Bourdeau, Jarrige, Vincent, 2006].

Même si les émeutes du luddisme ne se limitent pas au refus des machines – la mécanisation n'était pas en cause dans les Midlands, où les métiers à bras existaient sans changement majeur depuis deux siècles –, pour les tisserands à bras du Lancashire et les tondeurs du Yorkshire, il s'agissait bien de protester contre les nouvelles méthodes de travail mécanique. Par ailleurs, ce n'est pas un mouvement structuré et homogène. Les réactions ouvrières n'étaient pas partout identiques, les structures proto-industrielles et les formes d'organisation du travail offraient à la main-d'œuvre des ressources variables pour résister et protester. Ainsi, là où le *Verlagssystem* a déjà imposé l'emprise des marchands-manufacturiers – ces derniers faisaient travailler les paysans à domicile – et érodé l'autonomie de la main-d'œuvre, les émeutes sont moins nombreuses que dans les zones de *Kaufsystem* – système dans lequel les produits finis sont vendus par ceux qui les fabriquent –, où subsistent des petits artisans indépendants [Randall, 1991].

#### L'OMBRE EUROPÉENNE DU LUDDISME

---

En France, et sur le continent européen, les bris de machines sont beaucoup plus diffus, ponctuels, étalés dans le temps et dans l'espace. L'ampleur et les formes de ce type de protestations collectives varient notamment selon les rapports sociaux de travail et les capacités d'organisation de la main-d'œuvre. En Angleterre, l'industrialisation est précoce et marquée par la rapidité des bouleversements technologiques. En Europe continentale au contraire, l'industrialisation modifie plus lentement le tissu proto-industriel

antérieur ; les divers groupes ouvriers ne disposent pas tous des mêmes ressources pour protester [Jarrige, 2009].

En France, des mouvements de destructions de machines éclatent en Normandie dès l'époque de la Révolution française. Cette région est alors le centre de l'industrie cotonnière, les machines anglaises y sont expérimentées précocement. En novembre 1788, deux mille ouvriers de Falaise, armés de bâtons, détruisent ainsi une machine à filer le coton récemment introduite dans la ville. À Rouen, les troubles se répètent de juillet à octobre 1789 [Horn, 2006]. Le 14 juillet, trois cents à quatre cents personnes envahissent une filature et détruisent trente métiers mécaniques. Le même jour, un autre métier automatique est saccagé dans le cloître Saint-Maclou ; les débris sont jetés dans un bûcher expiatoire en plein cœur de la ville. Les cahiers de doléances normands expriment d'ailleurs l'opposition à l'égard des machines, accusées d'« avilir le commerce par [leurs] mauvaises productions » et de « paralyser les bras ». Les habitants du bourg de Salmonville-la-Rivière demandent, en vain, « qu'il soit interdit de mettre en usage les machines nouvellement inventées pour filer le coton, et que leur action soit supprimée ou interdite ».

Après les fileurs de coton, c'est au tour des travailleurs de la laine de se rebeller. Ceux de Verviers, en Belgique, s'assemblent à plusieurs reprises (en 1819 et en 1830) pour protester et briser les nouveaux métiers à tondre mécaniques. En France, si les centres de production du Nord, en pleine croissance, sont globalement épargnés, les mouvements sont en revanche nombreux dans le Midi lainier en crise. À Vienne, Castres, Lodève, Saint-Pons, Chalabre, Limoux, Clermont-de-l'Hérault, de nombreux ouvriers réagissent avec violence aux tentatives de mécanisation sous la Restauration [Jarrige, 2009].

Ce type d'émeutes se renouvelle de façon sporadique et dispersée dans les principales régions industrielles d'Europe, conquises par le machinisme au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1846, les ouvrières trieuses de laine d'Elbeuf, chargées du travail préparatoire, s'insurgent pendant plusieurs jours contre l'arrivée d'une mécanique censée les remplacer ; des désordres identiques ont lieu en 1851 près de la petite ville de Sora en Italie, lorsqu'un fabricant de draps importe une machine de Belgique. Dans la péninsule italienne néanmoins, où les liens avec le monde rural restent vigoureux, ces mouvements restent rares. En revanche, des émeutes de grande ampleur ont lieu en Catalogne lorsque l'industrie du coton se modernise, dans les années 1820-1830. En 1821, mille huit cents paysans qui complétaient leurs revenus grâce au travail de la laine à domicile marchent sur la ville d'Alcoy et y détruisent des machines avant de se dispercer. En 1835, l'usine modèle de Bonaplata, à Barcelone, est complètement détruite par des travailleurs hostiles aux nouveaux procédés. En Suisse, des soulèvements ouvriers contre les machines ont lieu dans l'industrie du coton d'Uster, dans le canton de Zurich, en 1832. En Europe centrale et dans l'espace germanique, des bris de machines éclatent parfois au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'empire des Habsbourg, les régions les plus

industrialisées connaissent diverses émeutes antimachinistes dans les années 1840. En Bohême, dans la banlieue de Prague, des machines à imprimer des calicots sont détruites en juin 1844, puis des métiers à filer mécaniques à Liberec en juillet. Dans l'espace allemand du *Zollverein* (union douanière), les années 1840 sont émaillées de révoltes contre les premiers métiers à tisser mécaniques en Silésie et contre les filatures de lin à la machine en Westphalie [Spehr, 2000].

La contestation du machinisme ne se limite pas au seul secteur textile. Profitant des périodes de vacance du pouvoir consécutives aux révoltes, des artisans des grands centres urbains protestent à leur tour contre la mécanisation. Les imprimeurs-typographes brisent ainsi des presses mécaniques à Paris en juillet 1830 et en février 1848 ; les tailleurs, les ébénistes ou les ouvriers en papiers peints mettent parfois en interdit des ateliers utilisant les nouveaux procédés. À Prague, les ouvriers typographes profitent de la révolution de 1848 pour demander l'interdiction des presses mécaniques. Le « printemps des peuples » de 1848 ouvre une brèche dans l'ordre discursif antérieur et permet l'expression des plaintes, auparavant indicibles, contre les machines. Dans une pétition adressée au gouvernement provisoire français en 1848, les ouvriers d'Alsace demandent même que la décision de limiter l'emploi des machines soit « prise de concert avec les autres gouvernements populaires européens ». L'appel à l'Europe doit permettre de contourner l'argument de la concurrence internationale que les économistes opposaient à toute tentative pour réguler ou limiter le changement technique.

Les décennies du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle voient également éclater, dans les campagnes européennes, des émeutes contre la mécanisation du battage. Ce dernier représentait une source de travail importante pour de nombreux travailleurs ruraux pauvres, sans ressources durant les longs mois d'hiver. Une fois encore, c'est dans l'agriculture plus fortement capitaliste de l'Angleterre que les nouvelles techniques de battage mécanique à vapeur se diffusent dans la première moitié du siècle. Alors que la révolution agite le continent durant l'été 1830, les paysans britanniques se soulèvent massivement contre ces machines lors des révoltes du légendaire « Captain Swing ». Les 28 et 29 août 1830, les premières batteuses sont détruites dans le comté de Kent, dans l'ouest de l'Angleterre. Durant les mois qui suivent, la plupart des comtés ruraux anglais sont touchés par des attaques de ce genre. Sur le continent, le maintien d'une main-d'œuvre rurale abondante et bon marché et l'éclatement de la propriété rurale constituaient des facteurs moins favorables à l'introduction des mécaniques. Divers conflits éclatent pourtant dans les zones de grande culture du centre de la France et du Bassin parisien lors de la crise du milieu du siècle. Des machines sont détruites à Buzançais en 1847, lors de la dernière grande émeute frumentaire ; d'autres le sont dans des fermes de Seine-et-Marne et de l'Ain au cours des années suivantes.

---

### VIOLENCES ET GRAMMAIRE DE L'ACTION COLLECTIVE

---

Dans l'Europe de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les émeutes ouvrières contre le changement technique constituent donc un phénomène récurrent quoique très éclaté, mobilisant des acteurs divers. En Angleterre, les destructions prennent une grande ampleur : plus de mille métiers à tricoter sont ainsi détruits dans les Midlands en 1811-1812, alors que dans le Lancashire de nombreuses usines sont incendiées. En France, une centaine de conflits d'importance variable ont lieu durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'ensemble, les luddites et autres briseurs de machines appartiennent au menu peuple des artisans et compagnons, dont la culture du travail est façonnée par les identités communautaires locales ; il ne s'agit donc en rien de l'action de nouveaux prolétaires de l'industrie, et c'est à la lumière de cette inscription sociale que l'on peut comprendre les formes de la résistance comme le recours à la clandestinité, le poids du légalisme, le rôle majeur des associations. Ces mouvements protestataires renvoient à une culture du métier et à des capacités d'organisation sous-tendues par une économie morale et un langage du droit que l'historiographie n'a cessé d'interroger depuis Edward Thompson.

Loin des actions sauvages et irrationnelles dénoncées par les contemporains, les violences ouvrières regroupées sous le terme de « luddisme » renvoient à un répertoire d'action subtil et varié qui devait offrir aux travailleurs des moyens de négocier le changement technique. D'ailleurs, les ouvriers révoltés obtiennent parfois le soutien des petits fabricants et des autorités locales, inquiets des perturbations introduites par l'industrialisation. Les ouvriers s'appliquent aussi à démonter les machines pour les rendre irréparables : ce constat est important, car il permet d'inscrire la pratique du bris dans la culture technologique artisanale, fondée sur le soin des façons et la qualité des assemblages pour des produits de plus en plus complexes. Pour obtenir le soutien de la communauté, légitimer le recours à la violence et contourner les interdits qui frappent toute atteinte à la propriété privée, les émeutiers disposent de nombreuses ressources. Ils légitiment leurs actions en recourant au langage du droit et de la morale, et instrumentalisent tous les symboles de la légalité disponibles dans l'espace public.

Le recours spectaculaire à la violence dissimule par ailleurs la pluralité des modes d'action : l'envoi de pétitions, les demandes d'intercession auprès des autorités, l'écriture de lettres de menace renvoient tour à tour à des logiques de légitimation ou d'intimidation. Le Parlement britannique au début du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'Assemblée nationale française ou le Parlement de Francfort en 1848, reçoit d'ailleurs des pétitions demandant que soient interdites les machines ou restreinte leur utilisation. En France, en 1848, les cloutiers des Ardennes exigent la « suppression des mécaniques », alors que les tisserands

de cretonnes de Normandie réclament l'« anéantissement de toutes ces machines à grande fortune pour les spéculateurs ». Mais ces demandes sont de moins en moins audibles ; le rapporteur de la commission économique du Parlement y répond en affirmant que « la machine est là : c'est un fait [...] ce serait précipiter à pas de géant l'Allemagne vers la misère complète que de vouloir bannir l'industrie par la machine ou lui imposer des entraves ». C'est seulement lorsque les stratégies pacifiques ont échoué que l'émeute collective surgit.

### MYTHES ET IMAGINAIRES DU LUDDISME

---

Le luddisme correspond donc à la fois à un mouvement social britannique circonscrit dans le temps et l'espace et, par extension, à une pratique contestataire récurrente dans l'Europe de la « révolution industrielle ». Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot « luddisme » et les diverses contestations qu'il réunit hantent la société industrielle naissante. Le terme est rapidement utilisé pour susciter l'effroi et disqualifier d'autres révoltes ouvrières qui éclatent dans divers contextes. L'économie politique des savants et des élites dominantes triomphe petit à petit, en imposant une pédagogie des machines et de la croissance qui rend illégitimes et incompréhensibles ces rébellions. Dès les années 1820, les économistes et les autorités françaises mobilisent ainsi le spectre du luddisme pour disqualifier les révoltes qu'ils doivent affronter. Alban de Villeneuve-Bargemont, économiste et préfet du Tarn-et-Garonne dans les années 1820, évoque par exemple la « fureur des nouveaux luddites » qui, à Montauban, s'étaient soulevés contre des machines à filer. Peu à peu, le luddisme devient synonyme d'une attitude rétrograde et ignorante. Dans la préface au *Dictionnaire technologique* (1822), vaste œuvre encyclopédique censée synthétiser les apports de la science et de l'industrie, Louis-Benjamin Francœur répond à tous les « détracteurs » des machines et s'interroge : « Pourquoi rencontre-t-on tant de personnes qui en blâment l'usage ? » Parmi elles, il cite les « luddites », « ouvriers ignorants » et « artisans sans lumières » qui se révoltent et ne comprennent pas le fonctionnement du système économique.

Le mot échappe progressivement à tout contrôle et devient l'enjeu d'une lutte symbolique. L'opacité et le secret qui entouraient le luddisme ont d'ailleurs favorisé les multiples instrumentalisations de son nom. Ils avaient au départ une fonction tactique : ils devaient permettre aux ouvriers de résister à l'infiltration des espions utilisés par les autorités pour contrecarrer leurs actions. Mais cette opacité a aussi contribué au développement d'une pluralité d'interprétations plus ou moins romantiques. D'emblée, le terme « luddisme » est doté d'une forte charge subversive et en vient à symboliser une attitude de refus populaire à l'égard de l'industrialisation et de la

mécanisation du monde. Le mot diverge peu à peu de la complexité de ses enracinements sociaux pour devenir une bannière utilisée dans les luttes qui opposent les différentes lectures de la « révolution industrielle ».

Ainsi, pour les fervents propagandistes de l'industrialisme et du progrès technique, le luddisme incarne la « sauvagerie » et l'« obscurantisme » des masses placées à contre-courant de l'histoire. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la défense de la propriété privée s'impose comme une cause sacrée et l'influence bénéfique des machines devient un dogme non questionnable de l'économie politique : c'est grâce à la machine que le prolétaire voit sa condition s'améliorer et son travail s'alléger, que la figure du consommateur peut émerger d'une société dominée par la simple recherche de subsistance et que l'homme occidental se détache de la figure du « sauvage » pour entrer dans la « civilisation ». À la suite de David Ricardo et de MacCulloch, les économistes sont nombreux à montrer les avantages des machines : « qu'on détruise toutes les machines, souligne l'un d'entre eux, et nous tombons aussitôt dans la condition des sauvages » [Lauderdale, 1808 ; Berg, 1980].

La référence au luddisme est utilisée pour stigmatiser l'archaïsme supposé du peuple et son incompréhension à l'égard des lois de l'économie. On trouve cette interprétation chez les principaux théoriciens de l'économie politique en voie d'institutionnalisation en Angleterre comme en France. Dans son influent *Traité d'économie politique* (1803), par exemple, Jean-Baptiste Say met en garde : « ce serait [...] un acte de folie que de repousser des améliorations à jamais favorables à l'humanité ». En 1829, le futur ministre du Commerce Tanneguy Duchâtel dénonce lui aussi la « folie » de la main-d'œuvre :

« Anéantissez toutes ces inventions merveilleuses dont le genre humain s'enorgueillit à si juste titre et qui ont marqué la trace de la civilisation, il ne pourra plus subsister qu'un petit nombre d'hommes, sans lumières comme sans aisance, en proie à tous les besoins et exposés à tous les périls, race misérable qui se confond avec la brute » [Duchâtel, 1829].

Les socialistes et les radicaux soucieux de promouvoir des réformes sociales et politiques repoussent également ces violences comme « archaïques ». Le communiste Étienne Cabet répète, dans les années 1840, que les innovations ne peuvent pas être trop multipliées et que « si quelques-uns s'irritent contre les machines, c'est par suite d'une ignorance qui les aveugle ». La tradition intellectuelle socialiste reprendra cette interprétation et fera du luddisme un chemin qui ne mène nulle part, une simple crise juvénile du mouvement ouvrier encore balbutiant. Dans les années 1880 encore, le socialiste Benoît Malon se souvient des « destructeurs de machines (luddites) » qui avaient mis en pièces les métiers mécaniques (*Manuel d'économie sociale*, 1883). Ces évolutions accompagnent le passage, chez les ouvriers, du grand refus brutal initial à la recherche de freins ou d'amortisseurs, bref d'accommodements destinés à

compenser (faute de pouvoir empêcher) les effets d'un phénomène jugé de plus en plus inéluctable.

Interroger le luddisme dans l'Europe de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la « révolution industrielle », implique donc de réfléchir aux logiques du processus d'industrialisation, à ses rythmes décalés et à son impact variable sur les mondes du travail, comme aux ressources dont disposaient les acteurs pour affronter ces bouleversements. Si elles n'ont évidemment pas interrompu l'industrialisation du continent, ces émeutes et contestations ont néanmoins contribué à la façonner en imposant la vision d'une évolution perturbant les équilibres sociaux et en contraignant parfois les fabricants et les autorités à négocier. Ce n'est que lorsque les formes d'action les plus pacifiques (pétition ou mise en interdit) ont échoué, ou lorsque l'impossibilité d'issue négociée est manifeste, que les formes extrêmes (et exceptionnelles) de l'émeute et des violences destructrices surgissent. Les soulèvements populaires contre les machines regroupés sous le terme « luddisme » font d'ailleurs partie du répertoire traditionnel de l'action collective. Ils sont indissociables des multiples formes de résistances locales au capitalisme que sont, par exemple, les prises de grains ou les invasions de terrains clôturés. Ils appartiennent aussi au registre plus ample des actes de justice populaire largement étudiés par l'historiographie, comme les destructions de barrières d'octroi, les mises à sac de maisons particulières, ou les batailles entre villages.

Au-delà de la répression, qui prit des formes très variables, l'essoufflement des révoltes luddites et la disparition des bris de machines, dès les années 1820-1830 en Angleterre, un peu plus tard en France, tiennent à de nombreux facteurs. Tout d'abord, le changement de conjoncture économique, l'affirmation du capitalisme industriel, la recomposition interne du monde du travail et de ses modes d'action rendent de plus en plus inefficaces et illégitimes ces protestations. Par ailleurs, l'évolution des motivations ouvrières à partir des années 1820-1830, sous l'influence des courants radicaux, chartistes ou socialistes qui postulent l'« affranchissement par les machines », justifie que la main-d'œuvre se détourne de ce type de revendications. Enfin, le soutien dont bénéficiaient parfois les briseurs de machines parmi les élites locales et chez certains fabricants s'effrite peu à peu, rendant plus difficile l'expression des plaintes et des oppositions. Alors que la mécanisation prend le pouvoir dans tous les aspects de la vie, cette violence devient le symbole d'un monde traditionnel et prémoderne. La formation progressive du consensus industrieliste et l'acceptation de la modernité comme inéluctable, alors qu'au départ les machines coalisaient ou froissaient de multiples intérêts, rendent incompréhensible le luddisme du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pendant presque deux cents ans, c'est la définition disqualifiante du luddisme qui a triomphé. En dépit de certaines phases de réminiscences et de

flambées ponctuelles, le luddisme a été l'un des outils symboliques qui ont accompagné le triomphe de la grande industrie et son imaginaire. Toutefois, depuis quelques décennies, tandis que les critiques des trajectoires industrielles contemporaines montent en puissance et que des mouvements néoluddites fleurissent ici et là, une autre définition prend peu à peu corps. Le luddisme cesse d'être la butte-témoin d'un passé barbare pour nourrir, au contraire, une nouvelle espérance.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BERG Maxine (1980), *The Machinery Question and the Making of Political Economy (1815-1848)*, Cambridge University Press, Cambridge.

BIAGINI Cédric et CARNINO Guillaume (dir.) (2010), *Les Luddites en France. Résistance à l'industrialisation et à l'informatisation, L'Échappée*, Montreuil.

BOURDEAU Vincent, JARRIGE François et VINCENT Julien (2006), *Les Luddites. Bris de machines, économie politique et histoire*, Ère, Alfortville.

DUCHÂTEL Tanneguy (1829), *De la charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société*, A. Mesmier, Paris.

HOBSCAWM Eric J. (2006 [1952]), « Les briseurs de machines », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53-4 bis, p. 13-28.

HORN Jeff (2006), *The Path not Taken. French industrialization in the age of Revolution, 1750-1830*, MIT Press, Cambridge.

JARRIGE François (2009), *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, PUR, coll. « Carnot », Rennes.

LAUDERDALE Lord (1808 [1804]), *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique, et sur les moyens et les causes qui concourent à son accroissement* (trad. de l'anglais), Dentu, Paris.

RANDALL Adrian (1991), *Before the Luddites. Custom, community and machinery in the English woolen industry, 1776-1809*, Cambridge University Press, Cambridge.

SPEHR Michael (2000), *Maschinenzurm. Protest und Widerstand gegen technische Neuerungen am Anfang der Industrialisierung*, Westfälisches Dampfboot, Munich.

THOMIS Malcolm (1970), *The Luddism, Machine Breaking in Regency England*, Archon Books, Newton Abbot.

THOMPSON Edward P. (1988 [1963]), *La Formation de la classe ouvrière anglaise* (trad. par Gilles Dauvé, Mireille Golaszewski et Marie-Noëlle Thibault), Seuil/EHESS/Gallimard, Paris.

---

*Le chartisme*

FABRICE BENSIMON

# M

OUVEMENT POLITIQUE ouvrier britannique, le chartisme

(1838-1858) demeure méconnu en France, quand le terme même n'est pas simplement ignoré. Il est absent des cours d'histoire, tant dans le secondaire qu'à l'université, et la dernière monographie qui lui a été consacrée en français a près d'un siècle [Dolléans, 1912-1913]. Pourtant, sous la monarchie de Juillet, il intrigue, voire fascine le parti de la réforme, de Flora Tristan à Étienne Cabet, même si ceux-ci placent la France au centre de leur projet et vouent aux gémomies un modèle anglais jugé matérialiste et aristocratique. La Charte du peuple publiée en mai 1838, qui réclamait l'instauration du suffrage universel, du vote secret et de l'indemnité parlementaire, a pâti d'un long oubli, dans une France centrée sur sa culture politique nationale et où le suffrage universel semble acquis dès 1848. Outre-Manche, en revanche, l'intérêt pour ce mouvement chez les historiens et le grand public ne se dément pas. Un siècle et demi après la parution de la première *History of the Chartist Movement* [Gammage, 1854], le chartisme continue d'être très étudié. Des dizaines d'articles et plusieurs livres sont parus à son sujet ces dernières années. Il fait l'objet d'usages politiques variés, en tant que moment fondateur de la démocratie britannique, ou premier parti politique ouvrier.

---

L'ÂGE D'OR DU RADICALISME

---

Depuis trente ans, les historiens du *linguistic turn* – qui considèrent que la recherche historique doit s'intéresser au langage et au discours – insistent sur le langage du chartisme et sur son inscription dans la tradition des radicaux qui, depuis les années 1780, exigent la réforme du système électoral et la fin de la « vieille corruption » [Stedman Jones, 1983]. Les circonscriptions

électorales concernées sont en effet sous le contrôle d'un propriétaire terrien qui exerce une influence directe sur l'issue du scrutin (« bourgs de poche »), quand l'élection n'est pas tout simplement achetée (« bourgs pourris »). La réforme électorale de 1832, obtenue au terme d'une séquence quasi révolutionnaire, élargit le scrutin à des pans plus larges d'une *middle class* en pleine ascension ; quelque 800 000 hommes ont désormais le droit de vote dans un Royaume-Uni qui compte alors 24 millions d'habitants, dont 8 millions en Irlande. En Angleterre, 15 % des hommes adultes jouissent du droit de vote ; les villes industrielles en développement sont désormais mieux représentées et la corruption recule.

Cependant, les couches populaires qui se sont mobilisées pour la réforme se sentent souvent flouées par le Parlement qui en est issu. La Charte du peuple (qui a donné son nom au chartisme), publiée le 8 mai 1838 par la très modérée Association des travailleurs londoniens, reprend les revendications radicales avancées depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en six points désormais célèbres : le suffrage universel masculin ; le secret du scrutin (contre les pressions des propriétaires et des employeurs) ; l'abolition du cens d'éligibilité ; la rémunération des députés (pour que des hommes issus du peuple puissent siéger) ; l'équité des circonscriptions électoralles (pour que les villes industrielles soient aussi bien représentées que les comtés et les bourgs anciens) ; et l'élection annuelle de la Chambre des communes, de façon à ce que les députés reflètent fidèlement l'opinion populaire.

De leur côté, les historiens inspirés par le marxisme ont mis en évidence le caractère social, prolétarien du chartisme [Thompson, 1984 ; Saville, 1987 ; Belchem, 1982]. D'abord, dans ses origines. Ainsi, un de ses ferment est la nouvelle loi sur les pauvres de 1834, qui réduit l'assistance aux indigents et les oblige désormais à vivre dans des asiles, les *workhouses*, où les familles sont séparées et dont le régime est quasi carcéral ; ces « Bastilles des pauvres » suscitent un vaste mécontentement. D'autres causes mobilisent les milieux radicaux, à l'instar du travail en usine, peu réglementé malgré une timide loi de 1833 sur le travail des enfants dans les fabriques textiles. Des organisations syndicales nationales tentent de se constituer ; elles réclament une limitation des heures de travail et luttent contre la baisse des salaires. Le cas des « martyrs de Tolpuddle », six ouvriers agricoles trade-unionistes du Dorset déportés en Australie en 1834, est une cause célèbre de la période. Ou encore les « taxes sur le savoir », c'est-à-dire le droit de timbre sur les journaux, dont le niveau élevé limite la diffusion de la presse ouvrière, et qui fait l'objet d'une vaste mobilisation jusqu'à sa diminution en 1836. De nombreux radicaux ont fait leurs armes dans cette « guerre des sans-timbres » (*the war of the unstamped*) et l'expérience acquise dans la production et la diffusion de ces journaux sera précieuse pour le chartisme.

Au-delà de ses revendications démocratiques, le chartisme est un mouvement ouvrier : ses partisans sont convaincus qu'une Chambre des communes

élue au suffrage universel dans un pays où quatre sujets sur cinq sont des travailleurs manuels légiférera en leur faveur. « Cette question du suffrage universel, souligne en 1838 le révérend Joseph Rayner Stephens, était une question de couteau et de fourchette après tout ; cette question était une question de pain et de fromage, quoi qu'il ait été dit contre elle. » En outre, le caractère très largement ouvrier des rangs et de la direction chartistes, surtout à partir de 1842, contribue à lui donner une dimension éminemment populaire.

#### UN MOUVEMENT DE MASSE AU RÉPERTOIRE D'ACTION RENOUVELÉ

---

Ce qui est nouveau dans le chartisme tient moins à son programme qu'à son ampleur, à son caractère massif, national, et à la vitesse à laquelle ses idées et propositions se diffusent. À la charnière entre une culture essentiellement orale et celle de l'imprimé, le chartisme se distingue aussi par la profusion de ses pamphlets et de ses journaux – peut-être cent vingt périodiques au total sur l'ensemble de la période, lesquels forment la base de sa culture politique. Le *Northern Star* (1837-1852) se distingue tant par sa longévité que par son rayonnement. À côté des célèbres éditoriaux que son directeur, Feargus O'Connor, adresse aux chartistes « aux vestes de futaine, aux mentons mal rasés et aux mains pleines de cloques », le journal rend compte de l'activité du mouvement à travers tout le pays, dans ses formes les plus diverses (comptes rendus des réunions et des « soirées », souscriptions, poésie, recensions, articles de politique étrangère, etc.). Publié à quelque 40 000, voire à 80 000 exemplaires à son pic en 1839 – le quotidien dominant, le *Times*, tire alors à 10 000 exemplaires –, cet hebdomadaire fait l'objet le plus souvent d'une lecture collective, dans les foyers, les tavernes, lors des réunions, ou dans les ateliers, par un ouvrier payé par ses camarades de travail. Sa riche typographie (italiques, capitales, points d'exclamation, etc.) contribue à la théâtralisation de ces lectures publiques [Chase, 2007]. Ce fut, de loin, le journal politique le plus influent de l'époque.

La filiation du langage et du répertoire d'action collective avec ceux des radicaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se confirme dans le cas du pétitionnement, une modalité ancienne qui change toutefois de dimension. Les trois pétitions présentées au Parlement en 1839, 1842, 1848 rassemblent respectivement 1,28, 3,32 et 1,9 millions de signatures, soit des niveaux inédits, supérieurs à celui des électeurs du pays légal, ce qui n'empêchera pas la Chambre des communes de les rejeter par trois fois. Les 3,3 millions de signatures de 1842 représentent le tiers des adultes britanniques, 3,5 fois le nombre de votants aux élections parlementaires. La signature, geste militant, est parfois ritualisée, à l'instar de la remise au Parlement.

Les études locales ont enrichi notre connaissance d'un mouvement polymorphe, marqué par des spécificités [Goodway, 1982 ; Jones, 1983 ; Pickering, 1995 ; Fraser, 2010], en dépit de l'unicité des revendications, de la large diffusion du *Northern Star* et de la nationalisation de l'espace politique que favorise le développement du réseau ferroviaire. À côté de la presse, les orateurs itinérants maintiennent le lien entre les sections et contribuent fortement à la cohésion du mouvement. En 1838-1839, des organisations chartistes existent dans quelque 640 localités [Chase, 2007]. Les bastions sont d'abord les grandes villes industrielles (Manchester, Birmingham, Sheffield, Leeds ou Glasgow), les grands ports, comme Bristol ou Liverpool, ainsi que de nombreuses villes moyennes développées autour d'une industrie (textile, fer) ou d'un bassin houiller. Le nord de l'Angleterre joue un rôle déterminant aux débuts du mouvement. Londres, alors la plus grande ville au monde, compte également plusieurs dizaines de sections, mais ne fut pas le centre réel du mouvement avant 1842, et surtout 1848 [Goodway, 1982]. Les Irlandais, qui fournissent de gros bataillons à l'industrialisation britannique, sont nombreux à tous les échelons. Il faut également évoquer les ramifications hors de Grande-Bretagne : en Irlande, où le mouvement est confronté à l'opposition du grand dirigeant nationaliste Daniel O'Connell et de l'Église catholique ; en France, où des sections sont formées par des ouvriers migrants ; aux États-Unis ou en Australie enfin, où il est cependant plus juste de parler de chartistes émigrés que d'organisation chartiste.

Dénombrer les chartistes est délicat. À son apogée en 1842, la National Charter Association regroupe 50 000 membres répartis en 400 sections. La Land Plan Company (Compagnie du plan agraire), fondée en 1845 par Feargus O'Connor pour permettre aux souscripteurs d'acheter une part dans une communauté agraire, a compté quelque 70 000 souscripteurs. L'influence du chartisme se mesure également, au-delà des pétitions, au succès des meetings en plein air et aux défilés (*processions*), lesquels réunissent souvent plusieurs dizaines de milliers de participants.

#### RITUELS ET CULTURES POLITIQUES

---

Alors qu'en France les réunions publiques, quand elles ne sont pas interdites, se déroulent dans les clubs, le *meeting* en plein air constitue, en Grande-Bretagne, la principale forme de rassemblement contestataire, dans la tradition des rassemblements monstres (*monster meetings*) établie dans les années 1820 en Irlande par l'Association catholique d'O'Connell. Tenir ces réunions à l'écart des villes, dans les campagnes environnantes, permet d'échapper à la répression, à la dispersion par les autorités ou aux poursuites judiciaires. Nombre d'entre elles sont réduites et organisées en secret. D'autres sont, au contraire, massives et très ritualisées. Benjamin Wilson se souviendra

ainsi d'avoir quitté Halifax (Yorkshire), à la Pentecôte 1839, pour marcher une quinzaine de kilomètres en cortège, grossi en chemin par des participants de plusieurs villes, jusqu'à Blackstone Edge, une colline rocheuse, lieu de convergence des colonnes venues avec leurs fanfares et leurs étendards. Ces meetings, dont le caractère théâtral et les discours souvent véhéments effraient les autorités et les bourgeois libéraux, impressionnent par leur discipline. La Saint-Lundi est un jour de prédilection, en ces temps où les ouvriers qualifiés résistent à la semaine de travail de six jours que veulent imposer les fabricants. Les réunions armées nocturnes du Lancashire, à la fin 1838, éclairées à la torche dans une ambiance très tendue, sont parmi les plus spectaculaires et renforcent les sentiments d'unité et de confiance de l'assistance.

On connaît mieux, maintenant, les différentes formes de la culture chartiste, en particulier l'accent mis sur la tempérance et l'éducation, l'influence des Églises. Aux yeux de nombreux militants, la consommation d'alcool, très importante à l'époque victorienne, est l'un des fléaux de la classe ouvrière. Tant les orateurs que les journalistes chartistes font leur la lutte contre l'ivrognerie, au moyen de la tempérance (une consommation modérée et le renoncement aux alcools forts) ou de l'abstinence complète (*teetotalism*). L'engagement est identique en faveur de l'éducation. En l'absence de système unifié et public d'enseignement primaire, celle-ci repose sur les Églises, à travers les écoles de jour ou celles du dimanche. Les chartistes nourrissent la plus grande défiance à l'égard de ces institutions et tentent de mettre sur pied leurs propres écoles. Plusieurs responsables s'y consacrent pleinement, notamment quand ils s'éloignent d'un chartisme qu'ils jugent désormais trop radical. William Lovett, par exemple, fait de la constitution d'un système national d'éducation, financé et contrôlé par la population, son principal combat après 1841. D'autres, comme Robert Lowry, se consacreront au mouvement pour la tempérance. Mais Feargus O'Connor et les principaux dirigeants du mouvement polymorphe qu'est le chartisme intègrent ces différentes causes à leur propagande, tout en refusant qu'elles se substituent à la plate-forme démocratique qui leur semblait centrale.

On ne peut rattacher les chartistes à aucune confession : si certains sont athées, la plupart appartiennent cependant à une Église et leur rhétorique demeure teintée de religion et de valeurs chrétiennes. Après 1839, les orateurs insistent souvent sur l'humanité du Christ et sur son message moral. Face au conservatisme social et politique non seulement de l'Église anglicane mais aussi des différents courants non conformistes, les chartistes ouvrent un certain nombre de lieux de culte. C'est surtout vrai en Écosse – qui en compte jusqu'à une trentaine –, tandis que l'on recense une vingtaine d'églises chartistes anglaises, souvent éphémères. D'autres organisations, comme les sociétés mutualistes, les coopératives de consommation, voire les *trade unions* – syndicats ouvriers britanniques –, font également partie du mouvement,

qui, pendant une décennie, absorbe l'essentiel des organisations ouvrières antérieures.

Les chartistes usent de toutes les formes de la culture populaire pour faire passer leur message : théâtre, carnavals, sermons, poésie, romans, hymnes, chorales, *camp meetings*, etc. Si l'expression de « contre-société » serait anachronique les concernant, les militants et leurs familles baignent bel et bien dans une culture spécifique. Les enfants prennent ainsi place dans les chœurs quiouvrent les défilés. Certains concourent à la fabrication d'objets militants, telle cette broderie de 1847 qui, réalisée par l'une d'entre eux, Ann Dawson, proclame : « La Charte et on ne renonce pas ! » (« *The Charter and no surrender* »). Les nombreux prénoms inspirés par le chartisme sont un autre aspect de cet engagement familial : lors du recensement de 1851, 316 enfants portent le prénom, auparavant très rare en Angleterre, de Feargus, auquel les parents ont parfois adjoint O'Connor [Chase, 2007].

---

STRATÉGIES POLITIQUES  
ET IDENTITÉS SOCIALES DIVERGENTES

---

Toute l'histoire du chartisme est marquée par des divisions internes. La première pétition, en 1838-1839, à l'origine de la plus vaste mobilisation, ravive les craintes d'une révolution au sein des élites. Nombre de chartistes sont alors convaincus que leur mouvement est irrésistible et que la victoire est une question de mois, voire de semaines. Réunis en convention en juillet 1839, lors du dépôt et du rejet par le Parlement, les délégués chartistes finissent par appeler à une grève générale de trois jours. Celle-ci est diversement suivie, mais le gouvernement y réagit par l'arrestation de la plupart des dirigeants chartistes. Ces derniers en conviennent : le pouvoir politique tient bon et l'armée ne se rallie pas au peuple. Obtenir l'approbation de la Charte passe par un travail patient et la création d'une véritable organisation nationale.

Les militants se divisent en partisans « de la force morale » (la Charte doit s'imposer sans violence) et tenants « de la force physique » (si le Parlement méprise la demande du peuple, alors la violence est justifiée). Après l'échec de 1839, les chartistes poursuivent leurs activités publiques, mais organisent aussi des réunions clandestines, rassemblent des armes et envisagent une insurrection ou de résister à une attaque du gouvernement. Le soulèvement de Newport, le 4 novembre 1839, est la forme la plus radicale de ces préparatifs : quelque 5 000 mineurs et sidérurgistes, armés de gourdins, de piques et de fusils, marchent en colonne sur cette ville industrielle du sud du pays de Galles. Au moins vingt-deux d'entre eux sont tués par la troupe qui en blesse grièvement cinquante. La condamnation à mort des trois meneurs, John Frost, William Jones et Zephenia Williams, finalement déportés, suscite

une protestation de masse, notamment par voie de pétitions [Jones, 1999]. Pour tous, adeptes de la force morale et de la force physique confondus, la preuve est faite que les autorités ne reculeront devant aucun massacre. Celui de Peterloo, le 16 août 1819, est alors une référence : un meeting radical en plein air à Manchester avait été attaqué par la milice, faisant onze morts et plusieurs centaines de victimes.

La divergence entre « force morale » et « force physique » en recouvre d'autres. Dans les premiers temps du chartisme, plusieurs responsables souhaitent une alliance avec les bourgeois libre-échangistes de la Ligue pour l'abolition des lois sur les grains, qui obtiennent gain de cause en 1846. William Lovett, on le sait, prend ses distances, à l'exemple d'Henry Hetherington. Bien que surtout composé de travailleurs manuels, le chartisme rallie aussi des petits commerçants (en particulier, des libraires, aubergistes ou tenanciers de pubs) et d'anciens ouvriers qui ont gagné le bas de l'échelle des professions libérales (médecins, pharmaciens). À l'exception des travailleurs agricoles, peu nombreux, la sociologie du chartisme reproduit celle des classes laborieuses de l'époque. Certains métiers sont particulièrement représentés, à l'instar des cordonniers et des tailleurs. Mais ce qui domine, plutôt que la surreprésentation d'une catégorie, c'est la grande diversité sociale. Dans chaque section, on trouve la palette des nombreux métiers non encore affectés par la mécanisation (forgerons, maçons, menuisiers, tailleurs, cordonniers, couteliers, manœuvres, terrassiers, mineurs, etc.) et, dans les villes industrielles, un grand nombre d'ouvriers de fabrique : fileurs et surtout tisseurs de coton ou de lin, cardeurs, etc. Cette diversité se retrouve parmi les dirigeants locaux et nationaux [Thompson, 1984].

Le principal leader, Feargus O'Connor, est issu d'une famille protestante irlandaise – son oncle avait été républicain au temps de la Révolution française puis général de Napoléon. Ancien député de l'île, Feargus est plus un meneur d'hommes qu'un théoricien. Longtemps rendu responsable de l'échec du mouvement, O'Connor sort réhabilité par des travaux récents, qui insistent sur ses qualités de fédérateur. Démagogue, le « Lion de la liberté » l'est assurément, comme tous les grands dirigeants plébériens de l'époque. Mais, alors que les élites cultivées contestent aux classes populaires la capacité d'intervenir dans l'espace politique, Feargus O'Connor prône leur droit inaliénable à le faire. Doté d'une grande énergie, d'une forte présence physique et d'un charisme oratoire exceptionnel, sa fidélité à la cause du suffrage universel lui permet de rallier des militants dont les objectifs à plus long terme divergent.

Outre les « orateurs itinérants », dont la notoriété remplit les lieux de rassemblement – Peter Murray McDouall, Thomas Cooper, John Taylor, Julian Harney, Bronterre O'Brien ou Ernest Jones –, chaque région dispose de dirigeants locaux dévoués. Par exemple, Samuel Holberry, benjamin d'une fratrie de neuf enfants dans une famille d'ouvriers agricoles, lui-même ouvrier

d'usine, travailleur agricole, soldat, distillateur, tonnelier puis agitateur politique à Sheffield, où il dirige le mouvement local. Arrêté pour conspiration en 1840, dans la foulée du soulèvement de Newport, Holberry est condamné à quatre ans de prison et de travaux forcés. Dans la geôle de Northallerton (Yorkshire), l'une des pires du pays, ses séjours en cellule d'isolement alternent avec le travail forcé. Il meurt en prison, de la tuberculose, à vingt-sept ans ; 50 000 personnes assistent à ses obsèques [Chase, 2007].

La distance, pour ne pas dire l'hostilité, de la *middle class* à l'égard du chartisme est souvent citée comme l'un des facteurs de son échec. En France, si le petit peuple parisien parvient, dit-on souvent, à renverser Charles X en 1830 puis Louis-Philippe en 1848, c'est en raison d'une alliance avec la bourgeoisie contre le pouvoir. Rien de cela outre-Manche, où les grands journaux conservateurs et libéraux, ainsi que d'innombrables textes – dont le plus connu est peut-être le *Chartism* (1839) du penseur écossais Thomas Carlyle – viennent alimenter l'idée que les chartistes sont dangereux, voire quasi bestiaux. Selon Thomas Babington Macaulay, le suffrage universel est « incompatible avec l'existence même de la civilisation ». La littérature de l'époque, de Charles Dickens à Elizabeth Gaskell, de George Eliot à Alfred Tennyson, décrit invariablement une « populace » égarée par des démagogues sans scrupule. Une grande partie de la *middle class*, bénéficiaire du droit de vote, grignote le pouvoir local de l'aristocratie, tandis que le Parlement réformé prend des mesures qui satisfont ses objectifs : nouvelle loi sur les pauvres en 1834, réforme municipale en 1835, abrogation des lois sur les grains en 1846. Le suffrage universel ne fait pas partie de ses aspirations, dès lors qu'elle juge la grande masse des Britanniques trop peu éduquée pour exercer ses droits civiques. Dans une société très ségréguée, les rares chartistes d'origine bourgeoise sont perçus comme des traîtres à leur camp.

Depuis les années 1970, la place des femmes dans le mouvement chartiste a fait l'objet de plusieurs travaux. L'historienne Anna Clark a souligné leur faible rôle dans un mouvement strictement contrôlé par des hommes et rompu à la rhétorique de la domesticité et des sphères séparées [Clark, 1995]. La réalité est plus complexe. Il est certes rare que des femmes prennent la parole dans les réunions publiques. Elles ne sont guère plus à leur place dans les lieux essentiellement masculins que sont les pubs et les auberges. Plus d'une centaine de groupes chartistes sont cependant exclusivement féminins, et 430 autres sont mixtes. Les dirigeants chartistes encouragent les femmes à signer la pétition, et de 13 % à 20 % des signataires de celle de 1839 sont des femmes. Elles sont particulièrement actives dans le soutien aux prisonniers, dans les campagnes de pression et les boycotts contre les commerçants, dans les cercles d'éducation ou de confection de bannières.

Cela dit, alors qu'en 1832 le Parlement a mis fin au droit de vote pour les rares veuves et célibataires remplissant les conditions de cens, la participation de femmes est utilisée par leurs adversaires pour discréditer les chartistes.

Progressivement, le mouvement cède à cette pression pour épouser de façon plus nette l'idéal de l'homme soutien de famille (*male breadwinner*) et de la respectabilité victorienne. En 1848, les femmes ne constituent plus que 8 % des signataires et semblent rares lors du grand rassemblement du 10 avril, dont deux photographies nous sont parvenues. Fût-il masculin, l'engagement chartiste implique néanmoins toute la famille : le risque de perdre le revenu, mais aussi la liberté, ou encore l'obligation d'émigrer concernent l'ensemble de ses membres. Ainsi, quand le chartiste londonien William Cuffay perd son travail de tailleur, son épouse devient femme de ménage, avant que ses employeurs ne la renvoient en raison des activités politiques de son mari.

### 1848 ET APRÈS

---

Les mois qui suivent les soulèvements de février et mars 1848 à Paris, Berlin et Vienne coïncident avec le dernier élan du chartisme et, d'une certaine manière, avec son chant du cygne. Le rassemblement organisé à Londres, le lundi 10 avril 1848, pour la remise de la pétition, inquiète les autorités, qui font évacuer la reine Victoria et sa famille, et mobilisent, sous la houlette du duc de Wellington, quelque 8 000 soldats et 85 000 gardes spéciaux, civils assermentés pour l'occasion. Tout ce que la ville compte de propriétaires est mobilisé avec succès, jusqu'au prince Louis Napoléon Bonaparte, pour prêter main-forte à la troupe contre la « sédition ».

Comme les précédentes, la troisième pétition chartiste est rejetée par le Parlement ; le pouvoir multiplie les arrestations, les procès et les déportations. John Saville a montré à quel point les progrès dans l'organisation de l'État (armée, police, justice) avaient contribué à la défaite du chartisme [Saville, 1987]. Des centaines de chartistes sont emprisonnés. À la différence des années 1810 et 1820, le pouvoir, soucieux de ne pas faire de martyrs, renonce aux exécutions pour « sédition ». Il recourt abondamment, en revanche, à la déportation vers les colonies pénitentiaires d'Australie : une centaine de chartistes sont ainsi exilés en Tasmanie, à l'instar du dirigeant londonien William Cuffay, fils d'un ancien esclave de St. Kitts, tailleur de son état, qui y finira ses jours en militant [Chase, 2007].

Nombre d'anciens chartistes émigrent et emportent avec eux leurs aspirations démocratiques. En Australie, les anciens militants font valoir leurs principes dans plusieurs États. Le suffrage universel, le secret du scrutin (*'The Australian ballot'*) ou la rémunération des députés y sont peu à peu adoptés à partir des années 1850, bien avant que ce soit le cas au Royaume-Uni.

En Grande-Bretagne même, des groupes, des hommes et des journaux continuent de se réclamer du chartisme pendant encore dix ans, notamment autour d'Ernest Jones et de Julian Harney, deux jeunes dirigeants

internationalistes, liés à Marx et Engels. Ils cherchent à fondre la tradition chartiste et le socialisme continental en un mouvement pour « La Chartre et quelque chose de plus », ce « plus » étant notamment la terre et l'organisation du travail. Avec d'anciens chartistes, ils se lient aux réfugiés républicains et socialistes du continent. D'autres s'impliquent dans un vaste éventail d'activités politiques ou associatives. Au cours des années 1865-1867, la cause de l'extension du droit de vote mobilise nombre d'anciens chartistes, à l'instar d'Ernest Jones, candidat du Parti libéral de Gladstone. La réforme de 1867 donne le droit de vote aux ouvriers qualifiés, cependant que, peu à peu, cinq des « six points » sont adoptés, à la seule exception de l'élection annuelle du Parlement : abolition du cens d'éligibilité (1858), secret du scrutin (1872), égalité des circonscriptions (1885), rémunération des députés (1911) et suffrage universel masculin (1918).

La mémoire du chartisme est entretenue notamment lors des enterrements, comme ceux de Feargus O'Connor en 1855 ou d'Ernest Jones en 1869, qui rassemblent chacun quelque 50 000 personnes. En 1854, l'ancien chartiste Robert Gammage publie une première histoire du mouvement. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les organisations syndicales, socialistes et travaillistes progressent, l'héritage chartiste est largement revendiqué. À partir des années 1880, de nombreuses autobiographies soulignent l'engagement des auteurs dans leur jeunesse, jusqu'à ce qu'en 1906 un journal lance un débat sur l'identité des derniers chartistes [Chase, 2007]. Un siècle plus tard, cet intérêt emprunte des formes diverses, au titre du savoir (livres, articles, colloques annuels, expositions, émissions de radio ou de télévision), mais aussi des cultures militantes et des lieux de mémoire : commémorations, monuments publics (Preston, Newport, Hyde), voire généalogies (<www.chartists.net>) et histoire familiale. Souvent célébré comme fourrier de la démocratie britannique, le chartisme continue d'être aussi revendiqué comme une des « aurores du mouvement ouvrier » [Dolléans, 1912-1913].

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BELCHEM John, « 1848 : Feargus O'Connor and the Collapse of the Mass Platform », in EPSTEIN James et THOMPSON Dorothy (dir.) (1982), *The Chartist Experience. Studies in working-class radicalism and culture, 1830-1860*, Macmillan, Londres, p. 269-310.
- CHASE Malcolm (2007), *Chartism. A new history*, Manchester University Press, Manchester.
- CLARK Anna (1995), *The Struggle for the Breeches. Gender and the making of the British working class*, University of California Press, Berkeley.
- DOLLÉANS Édouard (2003 [1912-1913]), *Le Chartisme (1831-1848). Aurore du mouvement ouvrier*, Les Nuits rouges, Paris.

- EPSTEIN James et THOMPSON Dorothy (dir.) (1982), *The Chartist Experience. Studies in working-class radicalism and culture, 1830-1860*, Macmillan, Londres.
- FRASER Hamish W. (2010), *Chartism in Scotland*, Merlin, Pontypool.
- GAMMAGE Robert George (1854), *The History of the Chartist Movement, 1837-1854*, Browne, Newcastle upon Tyne.
- GOODWAY David (1982), *London Chartist, 1838-1848*, Cambridge University Press, Cambridge.
- JONES David J. V. (1999 [1985]), *The Last Rising. The Newport chartist insurrection of 1839*, University of Wales Press, Cardiff.
- PICKERING Paul A. (1995), *Chartism and the Chartists in Manchester and Salford*, Macmillan, Basingstoke.
- SAVILLE John (1987), *1848. The British State and the Chartist Movement*, Cambridge University Press, Cambridge.
- STEDMAN JONES Gareth (1983), « Rethinking Chartism », in STEDMAN JONES Gareth, *Languages of Class*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 90-178 (en partie traduit dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-1, 2007, p. 7-68).
- THOMPSON Dorothy (1984), *The Chartists. Popular politics in the Industrial Revolution*, Temple Smith, Londres.

*L'Association internationale  
des travailleurs et les origines  
du mouvement ouvrier moderne  
(1865-1871)*

MICHEL CORDILLOT

# F

ONDÉE À LONDRES le 28 septembre 1864, l'Association internationale des travailleurs (AIT) s'implante en France à partir de janvier 1865. Fin mai 1871, l'écrasement dans le sang de la Commune entraîne son interdiction (loi Dufaure, 14 mars 1872) et sa rapide disparition. Son existence en France aura donc été brève – à peine plus de six années. Mais elle a durablement marqué l'histoire du mouvement social français, au point d'être considérée comme l'origine du mouvement ouvrier de type moderne. Privilégier l'analyse de l'AIT en tant que fait social implique d'adopter une approche chronologique sensiblement différente de celle qui prévaut généralement (une phase mutuelliste, ou « prud'honienn », courant de 1865 à 1868, suivie d'une phase « collectiviste » de 1869 à 1871). Même si, bien sûr, la question des influences et des rivalités idéologiques – au demeurant bien réelles quoique plus complexes que ne le suggère ce schéma binaire qui omet les influences fouriéristes, positivistes ou blanquistes – n'est pas sans intérêt ou pertinence pour comprendre certains choix au niveau de l'action.

---

## ORIGINES ET IMPLANTATION EN FRANCE

---

L'implantation de l'AIT en France s'inscrit dans une dynamique générale de renaissance du mouvement ouvrier. Le coup d'État du 2 décembre 1851 a entraîné la disparition des organisations ouvrières nées sous la II<sup>e</sup> République. Mais un changement se dessine dès le début des années 1860 : l'empereur Napoléon III a besoin de trouver dans le monde ouvrier les soutiens destinés à compenser la défection des catholiques conservateurs et des adversaires du libre-échange. On laisse donc les organisations corporatives ouvrières se réorganiser discrètement. En 1862, à l'occasion de la tenue à

Londres de l'Exposition universelle, les différents corps de métier parisiens et lyonnais sont autorisés à élire près de trois cents délégués pour les représenter. Ce premier signal est suivi par d'autres. Bientôt, une génération nouvelle de militants s'apprête à prendre la relève. Les élections législatives du printemps 1863 sont marquées par les premières candidatures ouvrières, qui entendent affirmer le principe de l'action politique autonome de la classe ouvrière. En février 1864, convaincus qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes, une poignée de militants parisiens rendent public un programme, bientôt baptisé *Manifeste des Soixante*. Y réaffirmant la nécessité d'avancées démocratiques, les signataires soulignent que l'heure de l'émancipation sociale a sonné, ce qui implique pour les ouvriers le droit à l'instruction, le droit de réunion et le droit d'association. Il est aussi nécessaire qu'ils soient représentés en tant que tels au Parlement. Cette déclaration fait grand bruit, et si le bronzier Henri Tolain ne recueille que quelques centaines de voix lors d'une élection complémentaire, la portée symbolique de sa candidature est forte. S'efforçant de jouer sur les désaccords entre ouvriers et républicains, le pouvoir lâche un peu de lest, abrogeant la loi criminalisant les grèves et les coalitions.

C'est donc dans un contexte marqué par ce renouveau de l'organisation ouvrière en France que naît l'AIT. Mais ce n'est pas un hasard si cette décision se concrétise à Londres, où vivent des milliers d'exilés politiques qui y ont cherché refuge après le reflux du printemps des peuples de 1848, et où il existe un fort mouvement international de solidarité prêt à s'opposer à toutes les formes de tyrannie. Le meeting du 28 septembre 1864 a d'ailleurs officiellement été convoqué pour soutenir la Pologne, opprimée par les Russes. Diverses sociétés secrètes comme la loge paramaçonnique des Philadelphes (ordre de Memphis) y ont tissé leur toile et joueront un rôle, obscur mais réel, dans la naissance de l'Internationale.

Mais la décision de constituer une association ouvrière internationale est d'abord une première tentative de réagir aux effets de la mondialisation économique naissante – dans un cadre qui se limite dans l'immédiat à l'Europe et à l'Amérique du Nord : en témoignent notamment les dispositions prises contre l'importation de briseurs de grève. Elle est aussi l'aboutissement de pratiques de solidarité préexistantes. Dès 1860, les ouvriers parisiens ont effectué d'importants versements à la caisse de grève des ouvriers du bâtiment de Londres alors engagés dans un puissant mouvement, avant d'être imités l'année suivante par les bronziers notamment ; et, à l'occasion de l'Exposition de 1862, des liens durables ont été noués entre les délégués parisiens et les *trade unions*.

En France, les débuts de l'AIT sont hésitants. Certes, le fait qu'il s'agisse d'une organisation internationale permet (en théorie) de contourner la loi interdisant les associations de plus de vingt personnes. Mais, craignant d'avoir à subir les foudres du pouvoir, les dirigeants du premier bureau

parisien se montrent excessivement prudents. Essayant de faire oublier que c'est une série de campagnes politiques qui a soudé le groupe fondateur, ils se refusent à toute prise de position en la matière. Au point d'ailleurs d'être desservis par cette retenue : initialement tolérée, l'AIT est soupçonnée de complaisance à l'égard du régime par nombre d'ouvriers restés républicains. De telle sorte que le nombre d'adhérents évolue lentement. On compte à Paris cinq cents membres à l'été 1865, mille deux cents l'année suivante – mais leur nombre retombe à six ou sept cents en 1867-1868. L'AIT y reste donc numériquement moins représentative que les organisations corporatives ou les coopératives, sans parler des mutuelles ouvrières.

L'implantation est encore plus difficile dans le reste du pays : l'AIT ne parvient vraiment à se développer par essaimage que dans (et autour de) deux centres régionaux, Lyon (qui compte quelque cinq cents membres en 1866) et Caen (une petite dizaine de sections). Au bout de plusieurs mois d'efforts, de grandes villes comme Marseille, Bordeaux ou Rouen ne regroupent encore qu'une poignée d'adhérents chacune.

Surtout, il semble régner un flou stratégique sur la raison d'être de l'AIT : pour beaucoup de ses dirigeants, elle doit avant tout être un cercle de réflexion sociale, où les représentants des corps de métier, les dirigeants ouvriers, les réformateurs sociaux sont appelés à venir échanger leurs points de vue pour réfléchir aux solutions d'avenir. Renouant avec les idéaux de 1848, ils estiment que la coopérative de production peut et doit être l'instrument de leur émancipation collective. Leur réflexion débouche à Paris sur la rédaction d'un *Mémoire*, dans le cadre de la préparation du congrès de Genève (septembre 1866), qui traduit la prééminence des idées prudhonniennes, même si des points de vue divergents s'expriment également. À ce stade, il n'est pas question d'agir. Les choses vont brusquement évoluer au printemps 1867.

### LE TOURNANT DE 1867

---

En février 1867 débute en France une longue série de grèves. L'intervention de l'AIT dans ces mouvements constitue un tournant qui va amener à terme une inflexion radicale de son action et de ses projets politiques. Surtout, elle accède brusquement à la notoriété, au point d'être désignée malgré elle comme responsable de cette flambée de luttes ouvrières. Il est donc important de comprendre comment elle en est arrivée là.

Le premier mouvement est celui des bronziers. En pointe dans le mouvement de réorganisation des métiers parisiens, ces derniers ont mis en place dès 1860 une société de crédit mutuel très active, qui envoie à l'Exposition de Londres, en 1862, ses propres délégués – lesquels vont, à cette occasion, nouer avec leurs homologues anglais des liens directs qui favoriseront plus

tard la constitution de l'Internationale. Dès leur retour, ils popularisent l'idée que les ouvriers anglais sont mieux payés et bénéficient de droits en matière d'organisation syndicale, et que c'est là une des causes de la prospérité économique de leur pays. Au printemps 1863, pas moins de dix bronziers figurent parmi les signataires du *Manifeste des Soixante*. L'année suivante, une forte mobilisation de la corporation impose une réduction du temps de travail et une augmentation des salaires. Début 1867, c'est de nouveau l'épreuve de force. Un conflit au sein de la fonderie Barbedienne conduit à la mise à l'index de l'entreprise. Les propriétaires de soixante-dix établissements répliquent par un *lock-out* (fermeture des ateliers par décision patronale). La grève générale de la profession est inévitable.

Bien que représentative – elle compte plusieurs milliers de membres –, la Société des bronziers est pauvre. Pour espérer l'emporter, il lui faut faire appel à la solidarité des organisations ouvrières en France et à l'étranger. Tous les regards se tournent alors vers l'Internationale, dont sont membres à titre individuel la plupart des membres du bureau. Leur opposition doctrinale à la grève est connue. Ils se refusent à y voir un moyen d'action légitime. Mais ils se trouvent face un dilemme : ne pas agir, c'est accepter que soit déniée toute légitimité à quelque forme d'organisation ouvrière que ce soit, Internationale comprise, et cela équivaut non seulement à capituler sans combattre, mais aussi à renforcer les méfiances qui ont jusqu'alors fait obstacle au développement de l'AIT en France. À l'opposé, se lancer dans une lutte incertaine aux côtés des bronziers implique de prendre le contre-pied de certains choix idéologiques antérieurs.

La décision est pourtant rapidement prise. Le 10 mars 1867, une délégation part pour Londres. Avec l'aval du conseil général de l'AIT, les émissaires parisiens plaident leur cause devant les syndicats londoniens : les résultats obtenus dépassent toute espérance, puisque près de 200 000 francs sont mis à leur disposition. Lorsque les délégués rendent compte de leur voyage en assemblée générale, l'enthousiasme des quatre mille membres présents est à son comble, d'autant que le front patronal a commencé à se lézarder. En l'espace de quelques jours, la cause est entendue. Pour l'opinion publique, c'est l'intervention de l'AIT qui a permis la victoire des bronziers. Ce premier mouvement ayant, d'une certaine manière, fait office de déclencheur, divers conflits sociaux éclatent alors spontanément un peu partout en France ; et, bien que de moins en moins en mesure de répondre à toutes les sollicitations, sinon en apportant aux grévistes un appui moral largement symbolique, l'AIT se trouve à chaque fois malgré elle en première ligne.

Peut-on à ce stade parler de tournant radical ? Il semble surtout qu'un verrou idéologique ait sauté, et qu'entre la théorie et la pratique la seconde l'ait emporté. À devoir choisir entre les principes prudhoniens, qui réprouvent les grèves, et le soutien aux formes de lutte choisies par un mouvement ouvrier en pleine réorganisation – même si le terme n'est pas encore

employé –, la majorité des adhérents de l'AIT opte pour marcher avec ceux que l'Internationale entend organiser.

Ce sont aussi ces grèves qui donnent corps au mythe d'une organisation riche et puissante, capable de soutenir des luttes de longue haleine. Or, même si les dirigeants parisiens, trop contents de la publicité qui leur est ainsi faite, se gardent bien de démentir cette idée, il n'en est rien : comment les quelques centaines d'adhérents de l'AIT en France auraient-ils pu amasser le trésor de guerre qu'on leur prête ? Il n'en reste pas moins que, pour les ouvriers en lutte, l'AIT fait désormais figure de recours naturel, tout comme elle est devenue un véritable épouvantail pour les patrons et les milieux conservateurs. Cette soudaine célébrité est à double tranchant, et ses dirigeants savent pertinemment que le jeune colosse a des pieds d'argile.

D'autant que ce changement de cap ne va pas sans susciter quelques remous en interne. Des dissensions apparaissent parmi les internationaux parisiens. Le nombre des adhérents baisse. Au début de l'été 1867, le remplacement du chef de file des prudhoniens, Ernest Fribourg, démissionnaire, par Zéphirin Camélinat, autre prudhonien « historique » certes, mais homme d'action plus que théoricien, et qui a surtout été l'un des dirigeants les plus en vue de la grève des bronziers, semble signifier qu'un blanc-seing est définitivement donné à l'essor des luttes ouvrières. À l'opposé, au début de l'automne, après le congrès de Lausanne, la non-reconduction d'Eugène Varlin et de Benoît Malon au sein de la commission du bureau de Paris résulte sans doute d'une crispation des plus modérés. En interne, une mise à jour du positionnement social et idéologique de l'organisation est inéluctable, marquant un véritable tournant : à terme, la logique d'affrontement social va prendre le pas sur la stratégie d'émancipation par le biais de la coopération. Parallèlement, les tendances collectivistes révolutionnaires vont l'emporter sur le mutuellisme prudhonien.

Pour les observateurs extérieurs, l'Internationale a désormais une autre dimension : au moment où s'ouvrent les élections des délégués appelés à représenter les différentes corporations ouvrières à l'Exposition universelle qui se tient durant l'été 1867 à Paris, elle apparaît brusquement aux yeux de nombreux ouvriers – mais aussi plus largement à l'opinion publique française – comme le principal (voire le seul) porte-parole autorisé des revendications ouvrières. Furieux de constater l'implication de l'Internationale dans les grèves, le pouvoir commence à s'inquiéter de certaines de ses prises de position publiques, ou de celles de ses membres les plus connus, même s'ils s'expriment à titre personnel.

## PERSÉCUTIONS ET RENAISSANCE

---

Les autorités décident alors de frapper fort. En novembre 1867, à la suite de la manifestation sur la tombe du patriote italien Daniele Manin, chef de l'éphémère République de Saint-Marc (1848-1849), et de la participation de l'AIT à la manifestation contre l'attitude de la France en Italie, elles lancent des poursuites contre les dirigeants de l'organisation jugés trop proches de l'opposition républicaine, sous un prétexte spéculatif (appartenance à une société secrète !). C'est là une incroyable bavure politique. Les modérés et les mutuellistes qui composent le premier bureau de Paris ayant décidé de se retirer en démissionnant de leurs responsabilités, le flambeau est aussitôt repris par une relève beaucoup plus radicale, qui défie ouvertement le pouvoir. En réponse, les membres du deuxième bureau sont condamnés à des peines de prison ferme. Temporairement affaiblie, l'Internationale cesse pratiquement d'exister sous une forme structurée et opérationnelle ; mais, dans le même temps, ces persécutions renforcent sa crédibilité en tant que principal opposant aux autorités et porte-parole des intérêts ouvriers.

Soucieux de ne pas être accusé de faire trop ouvertement machine arrière sur sa politique conciliatrice vis-à-vis des classes laborieuses, le gouvernement impérial encourage simultanément les travaux de la Commission ouvrière de 1867, composée de l'ensemble des délégués élus par les corporations parisiennes pour les représenter à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris. Jugée moins impliquée dans l'agitation sociale que l'AIT, elle semble même en mesure de lui faire concurrence du fait de sa plus grande représentativité. Or le pouvoir n'a pas vu que, bien implantés dans les corporations ouvrières, les éléments les plus radicalisés de l'AIT sont nombreux au sein de la Commission. Encore tout auréolés de leur intervention dans les grèves du printemps, ils y exercent rapidement une influence décisive, si bien que la Commission s'empare d'un certain nombre de leurs revendications. Reçus en janvier 1868 par le ministre des Travaux publics Adolphe de Forcade la Roquette, ses représentants dressent à l'intention du régime le bilan de leurs réunions hebdomadaires et lui soumettent les demandes et propositions des ouvriers parisiens.

Outre la réorganisation des prud'hommes, la suppression du livret ouvrier, qui constituait un terrible moyen de contrôle et de pression, et l'abrogation de l'article du code civil qui privilégie la parole du patron sur celle de l'employé, leurs revendications prioritaires et impératives sont la légalisation des chambres syndicales ouvrières et la liberté de réunion. Pris à son propre piège, et sauf à risquer de se déconsidérer définitivement aux yeux de la grande masse des ouvriers qu'il cherche à séduire, Napoléon III n'a plus d'autre choix que de répondre favorablement à ces demandes. Aussi accorde-t-il aux associations ouvrières un régime de semi-liberté (surveillée), avec l'assurance écrite qu'elles jouiront dorénavant de la même tolérance que les

chambres patronales (mars 1868). Il autorise également la tenue de réunions publiques (juin 1868). Au terme d'une année et demie d'existence, l'action de la Commission ouvrière s'est révélée payante. Toutes les revendications dont elle était raisonnablement en droit d'espérer la satisfaction dans le cadre du régime politique existant ont été satisfaites. La question sociale est désormais au centre d'un large débat. Enfin, forte des concessions obtenues, la Commission est désormais passée à l'offensive, mettant sur pied une « commission d'initiative » – au sein de laquelle les internationaux sont très actifs – chargée d'œuvrer concrètement à la constitution de syndicats ouvriers.

Quant à l'AIT, après avoir frôlé l'anéantissement, elle émerge grandie de ces persécutions, qui ont finalement légitimé une direction beaucoup plus pugnace, emmenée par des hommes comme Eugène Varlin et Benoît Malon. S'appuyant sur les sociétés corporatives parisiennes qu'elle a ralliées à ses vues au sein de la Commission ouvrière, elle va rapidement devenir une véritable force sociale.

---

**UNE FORCE CAPABLE DE FAIRE TREMBLER  
LE SECOND EMPIRE**

---

Fin 1868-début 1869, l'Internationale, qui a commencé à reconstituer ses réseaux, est déjà en passe de reprendre l'initiative, notamment sur son grand projet d'organiser à Paris une fédération des métiers. Un document adopté en avril 1869 après quatre mois de discussion définit clairement le but à atteindre : « Le salariat, dernière forme de l'esclavage, doit disparaître. La répartition des produits du travail, basée sur l'équivalence des fonctions et la mutualité des services, amènera la justice dans les rapports sociaux. » Les moyens à mettre en œuvre sont tout aussi clairement explicités : « Les travailleurs n'ont qu'un moyen de s'émanciper : c'est de se former en groupes, par profession ou autrement, et d'établir la solidarité entre tous ces groupes en les fédérant. »

Dès lors, la constitution de la fédération parisienne des sociétés ouvrières n'est plus qu'une question de temps. À la fin de l'été 1869 se crée un comité d'initiative de la fédération, rassemblant les délégués de vingt-cinq sociétés ouvrières parisiennes, qui lance un appel public à toutes les corporations. Le secrétaire du comité est Léon Landrin, délégué des tourneurs en bronze à la Commission ouvrière, et délégué de l'AIT au congrès de Bâle de septembre 1869. L'aboutissement de ce mouvement est la mise sur pied, le 14 novembre 1869, d'une Fédération regroupant vingt chambres syndicales. Au printemps suivant, elle en compte cinquante-quatre, fortes au total de quelque trente mille à quarante mille membres. Varlin, tête pensante de l'AIT et délégué des relieurs à la Commission ouvrière de 1867, le véritable artisan de ce regroupement, en est le secrétaire correspondant ; le bronzier Albert

Theisz, autre international éminent, le secrétaire adjoint. Comme pour mieux souligner tout ce qui les unit, le siège de la Fédération est établi place de la Corderie, dans des locaux partagés avec le bureau parisien de l'Internationale. Dès lors, pour reprendre la formule de l'historien Albert Thomas, par le biais de la Fédération des syndicats, « le petit état-major révolutionnaire de l'Internationale disposait de troupes nombreuses et cohérentes ».

La liste des chambres syndicales adhérant à la Fédération ouvrière à la fin du Second Empire montre qu'elles émanent presque toutes des corps de métier et des associations professionnelles déjà représentés au sein de la Commission ouvrière. C'est donc bien au sein de cette dernière que s'est opérée la rencontre entre les éléments collectivistes de l'AIT (les plus directement liés au mouvement syndical) et le mouvement ouvrier renaissant, rencontre qui, tout en assurant sa survie, est à l'origine de la transformation de l'Internationale d'un cercle d'étude sociale en une fédération de sociétés ouvrières.

Sans les contraintes et les limites que la Commission ouvrière s'est fixées – mais qui ont aussi fait sa force en tant qu'interlocuteur du pouvoir –, l'Internationale prolonge et creuse désormais le sillon tracé par les délégués à l'Exposition. Sa supériorité tient surtout au fait que, au-delà et en sus de sa capacité à prendre en compte le quotidien ouvrier, elle est bientôt à même de proposer une vision cohérente de l'avenir. Son projet, élaboré dans l'action et à partir d'une théorisation de ses pratiques, est clairement collectiviste. La fédération des sociétés de résistance doit être la base même d'une société future dans laquelle les ouvriers seront propriétaires en nom collectif de leurs instruments de production. Un des obstacles reste toutefois la difficulté de penser l'articulation entre révolution sociale et révolution politique, dans un contexte marqué par la montée en puissance du radicalisme de Gambetta, qui rallie les suffrages populaires lors des élections de 1869. Au lendemain du congrès de Bâle, l'AIT réapparaît un peu partout au grand jour. Simultanément, une nouvelle vague de grèves éclate à l'automne 1869 et se prolonge jusqu'au printemps 1870, touchant de nombreux centres industriels, lui permettant d'atteindre son rayonnement maximum. Dans ce qui apparaît alors comme une marche en avant irrésistible, l'AIT bénéficie du lancement d'un journal quotidien tirant à cinquante mille exemplaires, dont les colonnes lui sont largement ouvertes : *La Marseillaise* d'Henri Rochefort.

Sous la houlette de Varlin, figure emblématique d'une organisation dont il est à la fois l'émanation, l'artisan et le penseur, l'implantation de l'AIT s'étend rapidement à partir de Paris, Lyon, Marseille et Rouen. Les sections de quartier se multiplient, et les sociétés ouvrières s'y fédèrent. Avec l'aide d'émissaires parisiens, des sections se créent (ou se recréent) à Lille, Roubaix, Reims, Limoges, Mulhouse, Le Creusot, Fourchambault. Des sections existent également à Dijon, Besançon, Troyes, Brest, Le Mans, etc. L'AIT apparaît dès lors comme une force sociale potentiellement capable de faire vaciller l'Empire à

brève échéance. Lors de la manifestation tumultueuse qui suit l'assassinat du journaliste Victor Noir et menace de tourner à l'affrontement ouvert (12 janvier 1870), les chambres syndicales adhérent à l'Internationale mobilisent des dizaines de milliers d'ouvriers parisiens. On prête alors à l'organisation jusqu'à un million d'adhérents.

La question des effectifs réels de l'AIT en France a été souvent débattue. Pour tâcher de dépasser les polémiques et les controverses, on distinguera trois niveaux d'adhésion. Comme en témoignent, entre autres, les correspondances échangées avec le conseil général, il n'y eut sans doute jamais plus de quelques milliers de membres français dûment encartés et payant leur cotisation. À ces adhérents directs doivent être ajoutées quelques dizaines de milliers d'adhésions collectives, souvent virtuelles ou symboliques (par l'adhésion de chambres syndicales, ou votées par acclamation durant une grève). Enfin, plusieurs centaines de milliers de travailleurs, sans en être membres, se reconnaissaient dans cette organisation à travers ce qu'ils avaient entendu dire à son sujet, et étaient plus ou moins prêts à faire appel à son aide le moment venu, voire à suivre ses mots d'ordre. D'où la force du « mythe » de l'AIT, à la fois parmi ses sympathisants et parmi ses adversaires. C'est d'ailleurs ce qui amène Napoléon III, engagé dans une manœuvre électorale plébiscitaire, à attaquer l'opposant jugé potentiellement le plus dangereux. Le 30 avril 1870, ordre est télégraphié aux préfets de poursuivre en justice tous les dirigeants locaux de l'Internationale.

#### DES PROCÈS DE 1870 À L'« ANNÉE TERRIBLE »

---

Aussitôt arrêtée, la direction du bureau de Paris, qui *de facto* tenait lieu de direction à l'AIT en France, se voit traînée devant les tribunaux pour un troisième procès, dont le verdict tombe le 5 juillet : de lourdes amendes, sept condamnations à un an de prison, vingt-six peines de deux mois, et quatre acquittements. Seul Varlin a réussi à se soustraire au coup de filet, en quittant la France. Une fois de plus, les sections sont mises en sommeil, leurs militants dispersés et laissés sans consignes. Mais, plus encore que la répression, la déclaration de guerre à la Prusse (le 19 juillet 1870) porte la confusion à son comble. Privée de sa base ouvrière mobilisée, l'AIT n'aura plus dès lors qu'une influence limitée – même si elle est loin d'être négligeable. En fait, durant la guerre et jusqu'à la Commune, bien que toujours présente, l'Internationale semble constamment avoir un temps de retard par rapport au mouvement révolutionnaire.

La situation évolue quelque peu avec la proclamation de la Commune. Même si le ralliement de l'AIT est tardif (23 mars 1871), ses militants ont d'emblée été présents dans le mouvement (Varlin et quelques autres ont joué un rôle essentiel dans le processus de fédération des bataillons de la Garde

nationale, puis durant la journée cruciale du 18 mars 1871). Sur les quatre-vingt-douze élus de l'Assemblée communale, trente-deux au moins appartiennent à l'Internationale. Et, parce qu'ils sont politiquement formés, ses militants constituent assurément l'un des piliers de la Commune. D'abord en jouant un rôle majeur dans la remise en marche et la gestion des services essentiels (Varlin aux Finances et à l'Intendance, Jourde aux Finances, Vail-lant à l'Enseignement, Andrieu aux Services publics, Theisz à la Poste, Camélinat à la Monnaie, Louis Debock à l'Imprimerie nationale, Amédée Combault aux Contributions directes, Bastelica aux Contributions indirectes, etc.). Ensuite, parce qu'ils sont aussi très présents sur le plan militaire (un quart des membres du Comité central de la Garde nationale, six chefs de légion, treize commandants de bataillons sont des internationaux ; tout comme Augustin Avrial, directeur de l'artillerie). Enfin et surtout, ce sont eux qui confèrent à la Commune sa dimension véritablement socialiste, en pilotant, depuis la Commission du travail et de l'échange qu'ils ont investie, tous les efforts concrets destinés à émanciper les travailleurs. Ils encouragent les associations ouvrières, organisent le travail des femmes, préparent la confiscation des ateliers abandonnés pour en confier la gestion à leurs ouvriers, abolissent le travail de nuit dans les boulangeries, etc. Ils sont les seuls alors à réfléchir à ce que pourrait être l'État de demain et à tâcher d'agir en conséquence. Ils paieront de ce fait un lourd tribut durant la Semaine sanglante (22-28 mai 1871) qui mit fin à la Commune, puis seront décrétés hors-la-loi, si bien que l'AIT disparaîtra en France.

Parce qu'elle a participé de la renaissance d'un mouvement ouvrier anéanti à la suite du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte, l'AIT a contribué à donner corps à de puissantes mobilisations sociales dans l'Hexagone. Expression collective des aspirations de la fraction avancée du monde ouvrier urbain, elle a su s'appuyer sur le « mouvement réel de la classe ouvrière » (Marx) pour rendre possible l'émergence d'un mouvement ouvrier moderne, le structurer, l'unifier en partie, lui donner conscience de lui-même, le pousser à explorer des directions nouvelles, créant ainsi les conditions de son développement ultérieur. Lorsque le Congrès ouvrier de Marseille adopte, en 1879, un programme collectiviste, il reprend en fait celui qu'avaient élaboré les internationaux. De ce point de vue, l'AIT représente effectivement une étape importante dans l'histoire du mouvement social français en opérant la transition du socialisme quarante-huitard au socialisme révolutionnaire des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ARCHER Julian P. W. (1997), *The First International in France, 1864-1872*, University Press of America, Lanham.
- BOIVIN Marcel (1989), *Le Mouvement ouvrier dans la région de Rouen, 1851-1876*, Publications de l'université de Rouen, Rouen (2 vol.).
- CORDILLOT Michel (1990), *La Naissance du mouvement ouvrier à Besançon. La Première Internationale, 1869-1872*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Besançon.
- (1991), *Eugène Varlin. Chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine.
- (2010), *Aux origines du socialisme moderne. La Première Internationale, la Commune de Paris, l'Exil*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine.
- GAILLARD, Lucien (1970), *La Section marseillaise de l'Internationale, Cahiers du CIRA*, n° 5, Marseille.
- MOISSONNIER Maurice (1972), *La Première Internationale et la Commune à Lyon*, Éditions sociales, Paris.
- Moss Bernard (1976), *The Origins of the French Labor Movement. The socialism of skilled workers*, University Press of California, Berkeley.
- ROUGERIE Jacques (1968), « Les sections françaises de l'Association internationale des travailleurs », in *La Première Internationale. L'institution, l'implantation, le rayonnement* (actes du colloque de 1964), Éditions du CNRS, Paris, p. 93-127.
- (1973), « L'AIT et le mouvement ouvrier à Paris pendant les événements de 1870-1871 », in ROUGERIE Jacques (dir.), *1871. Jalons pour une histoire de la Commune*, PUF, Paris, p. 3-102.

---

*Figures et inconnus (1848)*

LOUIS HINCKER

AUX YEUX DE QUI le « Peuple » se donne-t-il à voir et qui prétend l'avoir vu ? La scène se passe le soir du coup d'État du 2 décembre 1851. Victor Hugo, pressé de connaître l'état d'esprit du faubourg Saint-Antoine, pousse la porte d'un dénommé Auguste, marchand de vin rue de la Roquette. « Ah ! Monsieur ! C'est vous ! » Auguste doit à Hugo d'avoir été remis en liberté à l'époque des journées de juin 1848. « Disposez de moi, je me ferai tuer, je ferai ce que vous voudrez. » La conversation s'engage, on semble plus ou moins déterminé à prendre les armes, mais on s'inquiète pour les familles des conséquences d'une nouvelle guerre civile. « Un homme n'est pas le peuple ! » dit un des interlocuteurs, dans un sursaut et pour essayer de conjurer l'hésitation du faubourg, alors que le représentant tente d'expliquer l'erreur de s'être levé contre le suffrage universel en juin 1848 et la nécessité de se battre pour le droit, la loi, le peuple, la liberté, la République. Tel est, pour reprendre les mots de Hugo titrant un chapitre clé d'*Histoire d'un crime*, « le contrecoup du 24 juin sur le 2 décembre », qui à Paris mine la résistance au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte.

Ainsi se rencontre-t-on, pour se séparer ensuite, entre célébrités et inconnus. Il y a dans cette anecdote tout le ressort de l'événement, mais aussi du processus qui réunit autant qu'il divise. À quoi tient vraiment la volonté d'être ensemble ? Faut-il, comme Marx dans *Les Luttes de classes* et *Le 18 Brumaire*, conclure que les événements révolutionnaires creusent les écarts sociaux plus qu'ils ne rassemblent les individus ? Mais pour qui et jusqu'à quand, de la chute de la monarchie en février 1848 au coup d'État de décembre 1851, le moment fut-il effectivement ressenti comme révolutionnaire ? Qui se sentait représenté par qui, au fil des échéances électoralles qui se succédaient, appelant aux urnes un corps électoral passé d'un seul coup d'un seul, depuis avril 1848, de 240 000 électeurs à 9 millions de votants ?

Que signifiait participer, quand l'heure commandait de se sentir concerné autant dans son opinion que dans ses sentiments, son appartenance, ses aspirations, et pourquoi pas son dévouement ? La difficulté ne venait-elle pas du fait que le nouveau légalisme politique ne cessait d'être remis en cause par chacune des commotions, souvent violentes et sanglantes, qui empêchaient toute stabilisation de la nouvelle République ?

D'un côté, on doit à Haim Burstin d'avoir proposé une démarche fructueuse pour l'étude des itinéraires comportementaux populaires, saisis au plus vif de l'action révolutionnaire du sans-culottisme à Paris durant les premières années de la Révolution. Le néologisme qu'il forge, le « protagonisme », exprime la prise de conscience de soi à la faveur d'une époque de grande densité historique qui pousse les individus à se lier à l'événement. Mécanisme entraînant, moteur de radicalité, le passage à l'acte des uns et des autres leur fait atteindre des points de non-retour et accélère le consensus politique révolutionnaire en construction.

Mais, d'un autre côté, ce que l'on appelle depuis les années 1980 le « retour de l'événement », associé à la réévaluation du genre biographique, n'est pas un retour béat, mais une manière de repenser la discontinuité, les brèches, les clivages pouvant traverser un individu. Car on ne peut s'en tenir à la définition volontariste de l'engagement sans la compléter par une compréhension des situations où l'acteur « est agi par » l'événement, où son investissement personnel est aussi exposition de soi, et où il lui faut répondre de sa personne. Le coût de la participation ne peut excéder les bienfaits que l'on désire en retirer. L'espace politique né de la révolution de février 1848 a pu rencontrer là un obstacle au développement de sa dynamique. La politique prend chez les individus des résonances imprévues. Pas plus qu'ailleurs, le moi n'est maître en cette demeure, et l'existentialisme que véhicule la notion de « protagonisme » doit être mis en regard de ce qui entrave la volonté politique. « Mon rôle est fini à Montmartre, j'y étais l'homme possible. Je ne le suis plus. » Ainsi Léon Chautard, membre quasi obscur d'un des multiples clubs de 1848, ne peut-il que confesser les limites de son emprise sur les événements.

## RENCONTRES

---

Il y a les lieux et les temps de la revendication, autant de moments de rencontre, de face-à-face comme de reconnaissance, entre célébrités qui témoignent et inconnus qui s'expriment. D'abord, la prise d'armes et son effet de surprise rompent le cours ordinaire des choses. Les armes à la main, chaque citoyen participe à la mise en place d'une nouvelle souveraineté jusqu'à reléguer la parole des hommes politiques dans une position subalterne. Ceux qui perdent leur ascendant n'y voient qu'un brouillage des significations. Place

aux inconnus, et Tocqueville traduit son désarroi devant ce nouvel état des choses en février 1848 dans les rues de Paris :

« Je croisai un garde national, qui, le fusil à la main, marchait d'un pas pressé et avec un port tragique ; je l'accostai, mais ne pus rien apprendre de lui, sinon que le gouvernement faisait massacrer le peuple (à quoi il ajoutait que la Garde nationale saurait bien y mettre ordre) ; c'était toujours le même refrain ; on comprend que cette explication ne m'expliquait rien. »

Place à un nouvel idéal civique, celui de la citoyenneté combattante, qui valorise la sauvegarde, l'entraide, le secours, le dévouement, l'énergie, la pacification, l'enracinement dans une sphère d'interconnaissance et dans un espace public local ; la Garde nationale démocratisée de 1848 en est l'incarnation. Savoir s'interposer, combattre le combat, désarmer l'adversaire, s'exposer plutôt que s'opposer, le citoyen combattant n'est pas un guerrier fou, destructeur et anomique. Il est l'expression d'une culture des armes citoyenne qui déploie son autonomie, qui concurrence les autorités pour l'usage de la violence légitime.

Mais, à force d'initiatives personnelles, l'engagement personnel prend à contre-pied toute tentative de stabilisation d'un cadre légal. En juin 1848, le conflit de légitimité divise les républicains. Un témoin raconte comment Victor Hugo tente alors de faire démolir une barricade :

« M. Turmel, officier de la Garde nationale, se présenta à nous et nous dit de ne rien entreprendre contre ces barricades faites pour faire respecter l'ordre dans le quartier. Nous lui fimes observer que des hommes armés qui étaient à la barricade nous avaient demandé la dissolution de l'Assemblée nationale, de la Commission exécutive, et toutes autres choses aussi impossibles. »

Devant le Conseil de guerre, Hugo témoigne à charge ; la parole de l'accusé Pierre Turmel, toute paradoxale et ambiguë qu'elle soit, mais sans doute plus proche de la complexité de l'événement, ne peut être comprise : « On voulait faire des barricades, je m'y opposais, en disant que nous étions nous-même la meilleure barricade. » Faire naître un sentiment de culpabilité, expliquer au Peuple qu'il se trompe et qu'il lui arrive de tourner les armes contre lui-même. Au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, l'illégitimité de la culture des armes du citoyen combattant est à l'origine de la condamnation de toute forme de lutte armée dans l'espace public républicain. Elle s'inscrit dans un temps long du désarmement de la société civile en France. Elle en est une des étapes capitales.

Il y a aussi le lieu et le temps de la manifestation et de la fête, différents de ceux de la barricade. Période de politisation des comportements festifs folkloriques, la II<sup>e</sup> République connaît ces moments où s'entremêlent les répertoires protestataires, carnavalesques et insurrectionnels. C'est à l'avocat Émile Ollivier, préfet révoqué dès 1849 pour son républicanisme avancé, de défendre l'année suivante devant le tribunal ses concitoyens de Vidauban, petit village

du Var de 2 200 habitants où lui-même réside. La farandole, interdite par avis municipal, s'est terminée par le procès improvisé et la décapitation d'un mannequin vêtu de blanc ; l'accusation glose sur cette symbolique contestataire. L'homme politique très populaire, (pré ?)figuration d'une forme de patronage démocratique, console les familles de condamnés – trois à quatre mois de prison pour deux des six condamnés – en assurant que chacun voudrait bien partager avec eux l'honneur d'être persécuté pour la liberté [Agulhon, 1979].

Sans acquérir aucune reconnaissance juridique, la manifestation – mot de 1840 –, toujours assimilée aux attroupements armés susceptibles de troubler la paix publique, oscille entre velléités révolutionnaires et légalisme reven-diqué. Souvent citées, les descriptions des manifestations de 1848 produisent leur exotisme, entre sympathie pour leur ordonnancement apparemment pacifique et ironie circonspecte, voire angoissée, devant leur dangerosité à peine dissimulée. Louis-Antoine Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, s'émerveille :

« Les figures et les mains n'étaient pas noires de travail ; les vêtements n'étaient pas tachés de la boue des barricades. Chacun s'était vêtu du mieux qu'il avait pu. On n'apercevait parmi eux aucun de ces hommes à l'aspect sombre et hideux, qui n'apparaissent qu'à l'heure de la curée, comme les vautours après le carnage. »

Et Sainte-Beuve, de l'Académie française, de railler :

« Toutes les têtes étaient à l'envers et, dans ce moment de grandes phrases et de flagornerie populaire universelle, rien ne m'a jamais mieux montré l'éternelle enfance de cette sotte humanité et que les Français, les Parisiens surtout, sont encore et toujours ce peuple fou et charmant, mobile, insouciant, amusé, peuple imprévu, dont chaque quiproquo fait le tour du monde. »

C'est un des paradoxes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en France : de toutes parts montent les aspirations à s'associer, alors que la législation libérale issue de la Révolution, et qui perdure, reste clairement anti-associationniste. Frilosité, réticence, méfiance, l'idéologie individualiste s'oppose à la polyfonctionnalité de la sociabilité communautaire populaire, en ville tout particulièrement et dans le monde ouvrier plus spécifiquement encore. Le plaisir d'être ensemble, au cabaret, allié à la nécessité de la société de secours mutuel, s'épanouit au printemps 1848 dans un vaste mouvement associatif qui met au centre de ses revendications le droit au travail, sans abandonner ses finalités culturelles de loisir ouvrier.

Mais la langue de 1848 est sujette aux quiproquos ; l'organisation du travail théorisée par les uns ne correspond pas à celle mise en pratique par les autres, ce que les délégués ouvriers ayant siégé à la commission du travail au

Palais du Luxembourg rappellent au citoyen Proudhon : « Pour terminer nous dirons que personne ne se méprendra sur ce que vous appelez association, et sur ce que nous entendons, nous, par association » [Gossez, 1967]. Rappelons que dans le système de la manufacture dispersée et insérée dans un tissu urbain – situation la plus répandue – un marchandeur négocie avec un commanditaire un prix à la tâche, puis redistribue le travail. Cet intermédiaire (très souvent à la fois « patron » et « ouvrier ») est tenté de réduire les délais d'exécution ou les prix à façon, ce qui finit par alourdir la charge de travail à la journée. Cette institution répandue s'explique par l'extrême dissémination des ateliers dans la plupart des grandes villes. En 1848, l'ambition des délégués du Luxembourg, principalement concernés par les difficultés de la fabrique parisienne, est de substituer au marchandage l'uniformisation des tarifs dans chaque industrie par la négociation collective, afin de parer aux effets concurrentiels de l'émettement de la production. Cependant, l'échec de la liste ouvrière parisienne aux élections législatives, soumise au suffrage universel masculin, sanctionne l'aspiration à la représentation politique d'un groupe social particulier. Même les esprits les plus bienveillants sont alors sans appel, ainsi de Daniel Stern (Marie d'Agoult) :

« Une idée fausse, malheureusement encouragée par M. Louis Blanc, les égara. Ils se persuadèrent que la révolution devait amener la domination absolue du prolétariat, et, comme ils n'avaient aucun esprit politique, au lieu de dissimuler soigneusement une prétention blessante pour la masse de la nation, ils se hâtèrent de la faire sentir. »

### IDENTIFICATIONS

---

Au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, les trois quarts de cette « masse de la nation » vivent à la campagne et désirent pouvoir vivre de leur terre. L'inspiration physiocratique du nouveau gouvernement, qui privilégie l'impôt foncier, est en très grande partie responsable du paradoxal rendez-vous manqué de la République avec les paysans. L'augmentation de 45 % de l'impôt direct sur la valeur estimée de la terre, nécessaire compensation de la baisse des recettes liée à la diminution de l'activité économique plus générale, provoque protestations et soulèvements. Impôt « sauveur de la banqueroute » pour Garnier-Pagès, l'impôt des quarante-cinq centimes ne fait, selon Lamartine, que « murmurer la propriété » tout en la sauvant d'une révolution fiscale. Dans la Creuse, sorte d'épicentre au printemps 1848 de la traditionnelle résistance à l'impôt, on prétexte qu'« on n'a pas le droit de nous demander de l'argent ; il n'y a plus de roi, plus de gouvernement ». Aux yeux de Marx, l'impôt des quarante-cinq centimes est une question de vie ou de mort pour le paysan qui en retour en fait une question de vie ou de mort pour la République. Qui peut

prendre la mesure des multiples facettes du nouvel appauvrissement paysan : endettement, inégal accès à la propriété, maximum démographique des campagnes qui fait augmenter le prix du sol, empiétement progressif d'une législation favorable à la souveraineté du propriétaire sur sa terre et ses cultures aux dépens des droits d'usage qui ont survécu à la Révolution, renversements brutaux de conjoncture alternant prix trop élevés ou trop bas ?

Le monde rural se saisit de la révolution pour faire valoir l'intérêt des petits propriétaires qui forment la masse de la paysannerie. Le sentiment démocratique s'approfondit dans les campagnes ; et les contemporains, paysans compris, découvrent la nécessité d'une expression désormais électorale des revendications d'une morale, tantôt communautaire, tantôt individualiste, exprimée depuis les provinces. La prise de conscience du mécontentement rural par les républicains de 1848 est tardive, mais décisive pour la suite. Un nouveau type de porte-parole agromane et aux origines modestes invente le modèle d'une possible paysannerie républicaine, émancipée de la tutelle des notables. Pierre Joigneaux, d'une famille de cultivateurs bourguignons non dépourvue de ressources, devenu représentant du peuple de la Côte-d'Or en avril 1848, développe ainsi une intense propagande à destination des ruraux ; en point d'orgue, ses *Lettres d'un paysan aux cultivateurs* sont publiées en février-avril 1849 dans *La Réforme*, le journal de Ledru-Rollin. Afin de défendre les « petits » contre les « gros », les « pauvres » contre les « riches », les « travailleurs du sol » contre les « parasites », Joigneaux en vient à caractériser le candidat cultivateur idéal : « un homme de village, qui a une femme et des enfants, un petit train de culture en bon état, des goûts simples, des habitudes rustiques, qui mène une existence active, qui aime avec passion ses champs, ses blés verts et ses prés, qui tient à son clocher et qui ne respire que sous sa blouse ». C'est l'annonce de l'avènement d'un personnel politique nouveau, pour qui la République sera paysanne, démocratique et rurale, ou ne sera pas.

Thème majeur des campagnes électorales, la rencontre de l'électeurat avec ses élus tels qu'il les désire, et en l'absence d'organisations politiques fortes, incite les candidats à faire prévaloir leur sentiment d'appartenance à une communauté locale sur leur ambition de représenter l'intérêt général. La proximité sociale de l'élu et de l'électeur, l'idéal de ressemblance qui les rapproche deviennent gage d'authenticité politique et d'empathie. Cette identification à la fois réelle, construite, et fantasmée, ouvre la voie autant à une réinvention de l'influence des notables qu'à l'avènement des inconnus qui auront su faire de nécessité vertu pour l'emporter. Ainsi, Martin Nadaud se rappelle son élection à l'Assemblée, en 1849, pour représenter la Creuse : « Sans me connaître, autrement que par ma profession de foi, [ils] battirent la campagne à travers nos villages pour soutenir avec énergie et une grande passion ma candidature. »

Reflet des hiérarchies sociales comme de l'expression politique holiste et communautaire, les élections de 1848-1849 disent leur perméabilité aux

conditions sociales du vote. L'élargissement du corps électoral « au plus grand nombre possible » – selon le mot de Thiers, alors chef de file du « parti de l'ordre » – transforme l'offre politique ; faire voter devient l'enjeu majeur, entre réalisation d'un idéal d'universalisme, pour les uns, et moyen de mieux contrôler les groupes sociaux, pour les autres. L'universalité supposée ou revendiquée ne veut pas dire égalité ; même du côté des républicains de la veille, l'éloquente démonstration d'une Jeanne Deroin soulignant que « les femmes sont une partie du Souverain » ne convainc pas ses interlocuteurs démocrates-socialistes de la nécessité de l'inscrire comme candidate aux législatives de 1849 [Riot-Sarcey, 1994]. Il y a toujours des limites, des exclusives. L'avantage est du côté de ceux qui ont déjà acquis un savoir-faire venu du suffrage censitaire, ce qui fait dire à Blanqui, en mars 1848, qu'il faut « un an pour éduquer le peuple » aux élections. Et c'est un Théophile Thoré, journaliste et critique d'art, un des membres fondateurs de la Société des gens de lettres, qui échoue à se faire élire, malgré sa profession de foi aux électeurs des Deux-Sèvres vantant sa « qualité d'ouvrier de la pensée et de prolétaire intellectuel », et s'adressant à ses « frères, les laboureurs des campagnes, [...] frères, les ouvriers de l'industrie, et tous ces héros patients et obscurs du travail national, accompli par le bras, par l'esprit et par le dévouement ». Et c'est un Tocqueville, député sortant, soucieux de sa réélection par le suffrage universel qui se range dans le cortège de son village de la Manche se rendant aux urnes pour la première fois : « Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment ; je sus qu'on désirait que je parlasse. » L'imparfait du subjonctif traduit l'assurance de celui qui, rétrospectivement, revit son élection.

Mais, si les électeurs donnent leurs voix aux notables, ils ne sont pas nécessairement dupes. Bien des indices de la préservation du quant-à-soi, finalement constitutif d'un vote plus personnel et plus proche d'un idéal théorique du libre choix individuel, viennent contredire la survie d'un cens qui résiste sans d'ailleurs jamais complètement à se cacher : la multiplication des candidats d'un jour ne récoltant qu'une ou deux voix et que seules des études monographiques fines sont à même de révéler, l'augmentation progressive de l'abstention quelles que soient les élections, le bénéfice tiré de la concurrence électorale entre notables, l'apposition illégale sur les bulletins de votes rédigés à la main d'une opinion sans concession. Dans les Deux-Sèvres, des électeurs ont écrit : « Puisq'uon ny voit que du bleu je ne vote plus » ; « Bulletin de vote louis napoleon Bonaparte abais la république » ; « Le Prince Louis Napoléon Bonaparte. Président de la République. Oui si Napoléon Bonaparte n'es pas élu Président je me compbatrais contre les rougent qui ronge le colon et le propriétaire. Vive napoléon » [Garrigou, 2002].

DEVENIRS

---

On regarde habituellement la révolution de 1848 comme un moment privilégié d'entrée en politique de milieux jusque-là relégués à la marge de l'espace public. La répression des journées de juin 1848 à Paris, mais aussi à Marseille – moins connue –, puis celle à l'encontre de la résistance au coup d'État de décembre 1851 marquent à l'inverse leur sortie de la participation citoyenne. Sous le Second Empire, le maintien du suffrage universel ne peut dissimuler l'absence des libertés politiques nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. La chute de la monarchie en février 1848 semblait avoir annoncé une nouvelle ère de syncrétisme politique et social. Mais la variété des expériences de l'engagement apparaît autant comme la conséquence de divergences et de divisions que de possibles recompositions ultérieures des mouvements sociaux. Révolutionnaires et/ou républicains s'initient à de nouveaux territoires de l'écart, entre régénération et renoncement. Ainsi en est-il du volontariat international, de la prison, de l'exil.

Les années 1848-1849 connaissent un intense renouveau de l'engagement libéral et patriotique en faveur de la liberté des peuples qui transcende les frontières nationales, et dont les Français ne sont qu'une composante. Des militants aguerris aux luttes de libération nationale depuis les années 1820 et des militaires héritiers de l'esprit des armées de la Révolution côtoient et encadrent des troupes de plusieurs centaines de volontaires, pour la plupart ouvriers, dont les motivations sont autant idéologiques qu'économiques dans le contexte de crise sociale généralisée.

L'Italie est le territoire de prédilection de ce combat pour la fraternité des peuples face à la domination autrichienne symbole d'une Europe sous la tutelle des signataires du congrès de Vienne de 1815. Pourtant, presque oubliés, ces volontaires qui passent d'un champ de bataille à un autre, acteurs engagés du *Risorgimento*, connaissent l'amertume des vaincus de cette « première et ultime révolution européenne » – selon l'expression de l'historien Eric Hobsbawm lui servant à désigner autant la vivacité du printemps des peuples que le renoncement des bourgeoisies européennes à leur engagement révolutionnaire amorcé au XVIII<sup>e</sup> siècle, apeurées par les événements de 1848 [Hobsbawm, 1975]. De Rome, en juin 1849, alors que les troupes françaises aident à rétablir le pape sur le trône du Vatican, Auguste Tabert, ancien fabricant de soierie à Saint-Étienne, ancien correspondant en janvier 1832 de la société « Aide-toi, le ciel t'aidera », membre de la Société populaire de Saint-Étienne en 1848, ayant participé aux Journées de juin à Paris, engagé dans l'armée de Garibaldi, écrit à un ami :

« Hélas, vieux, ils semblent que nous ne sommes pas de ce monde, notre voix n'a pas trouver dechors dans cette France genereuse dans cette France Républicaine nous ne sommes plus que des fataumes pour les hommes du

pouvoir actuel. quils prennent gardent que ces fantaumes portant le linceul sanglant du sang qui a coulé des blessures faites par les soldats ne se dressent continuellement jusqu'à que le remord les ai mit sur le lit douleur. »

La répression des journées révolutionnaires durant la II<sup>e</sup> République modifie profondément la définition juridique du « délit politique » qui avait peu à peu vu le jour durant les premières années de la monarchie de Juillet. L'ampleur de la population arrêtée, la délégation à la justice militaire, l'application à une échelle inédite de la déportation, l'invention de la « transportation » outre-mer pour les « prévenus d'insurrection », remet en cause la spécificité des « délits réputés politiques », qui jusque-là avait permis de séparer des prisonniers de droit commun un petit groupe de détenus qui pouvaient bénéficier de dispositions adoucissant leurs conditions d'incarcération dans des « quartiers » réservés. Toute la réflexion libérale antérieure sur la pénalité politique s'expliquait aussi par le souci de faire valoir la moralité de l'acte et de l'auteur de « crime politique », simple adversaire politique et partie prenante du débat public, l'article 5 de la Constitution adoptée en 1848 abolissant la peine de mort en matière politique couronnant ce processus.

Sous la II<sup>e</sup> République, la différenciation entre politiques et droits communs continue d'être appliquée, mais elle est réaménagée en fonction des nouvelles dispositions de transportation en dehors de la métropole. Le représentant du peuple Charles-Ferdinand Gambon décrit dans ses souvenirs de prison l'effervescence politique et idéologique partagée par les détenus réunis dans le fort de Belle-Île-en-Mer. La prison politique est un des hauts lieux où se côtoient figures et inconnus. Les plus lettrés organisent des cours de langues étrangères, de mathématiques, d'économie politique, d'astronomie. On y prépare des représentations théâtrales ; les chambrées se transforment en clubs politiques baptisés « des hommes d'action », « du 24 juin », « des Enfants rouges », « du Progrès », « du Peuple », « de l'Union », « de la Démocratie », « de la Concorde sociale », « des Égalitaires », « des Humanitaires », « des Jacobins », « du Tocsin », « des travailleurs », « des enfants de Paris », « de la Jeune Montagne », « des Droits de l'Homme », etc. Gambon dit avoir profondément changé de conceptions politiques et sociales au contact de ses codétenus ouvriers. On revendique, on tient tête ensemble.

L'entrevue houleuse de mars 1850 entre les internés transférés de Belle-Île à la casbah de Bône et le général Armand Leroy de Saint-Arnaud tourne à la manifestation au cri de « Vive la République démocratique ! ». L'Algérie renforce encore les liens ; des amitiés durables se nouent, des destinées politiques s'y dessinent. Une partie du nouveau personnel politique républicain algérien tire parti de son expérience des bagnes de Napoléon III. En 1877, le cahier de témoignages qui accompagne l'*Histoire d'un crime* de Victor Hugo finit de donner ses lettres de noblesse à la littérature des prisons politiques de l'époque.

La position exceptionnelle de Hugo, porte-parole de la proscription politique sous le Second Empire, ne peut faire oublier le fantasme que représente le mythe de la grande famille de l'exil [Aprile, 2010]. *L'Homme, journal de la démocratie universelle*, qui paraît à Londres de 1852 à 1856 et semble traduire cet esprit communautaire idéalisé, n'a qu'un faible écho, en France comme à l'étranger. Pour Marx, l'émigration française s'est divisée entre les camps de la « Révolution », d'une part, de la « Délégation », d'autre part, et enfin de la « populace ». Des personnalités inclassables comme Joseph Déjacque et Ernest Cœurderoy nient toute légitimité à de quelconques chefs d'un soi-disant parti de l'exil. Déjacque passe pour être l'inventeur du néologisme « libertaire ». Cœurderoy, qui n'espère plus rien ni des bourgeois ni des prolétaires, appelle les Cosaques à envahir l'Occident, seuls capables à ses yeux d'une révolution. Quant à Jeanne Deroin, elle se réfugie dans une forme de silence et d'abstention politique ; elle accuse les républicains d'être responsables de l'avènement du Second Empire. Les pseudo-tribunaux pour juger les mouchards et les règlements de comptes, dont témoignent les écrits des proscrits, révèlent de solides inimitiés.

Pour Hugo, l'exil commande courage et vertu, une attitude hautement morale ; mais le très fameux duel entre les deux proscrits Emmanuel Barthélémy et Frédéric Courbet, dont il tente de magnifier le tragique dans *Les Misérables* – ce roman symbole de la lutte politique contre l'Empire –, semble apporter un démenti. Dans l'attente, en transit, face à l'incertain, à l'isolement, au déclassement, au dépérissement, l'exilé est une victime politique. Entre nomadisme volontaire et difficultés à gagner sa vie face aux aléas du quotidien, les itinéraires personnels de ces exilés sont fragmentés. Rares sont les réussites dans l'adversité, comme celle de Pierre Joigneaux qui, très isolé, poursuit son prosélytisme agronomique dans les Ardennes belges et y rencontre un public auprès d'une population pourtant hostile à son arrivée. Les États-Unis, loin derrière la Belgique et l'Angleterre, sont un cas particulier. La participation à la ruée vers l'or en Californie, l'engagement dans la cause abolitionniste voisinent avec des expériences de colonies agricoles utopistes comme celle tentée par les fouriéristes autour de Victor Considerant à Réunion, Texas, qui échoue en 1856 après vingt et un mois d'existence.

En l'absence de programme unificateur, les hommes ressassent le passé, tandis que le républicanisme se régénère et se recompose de l'intérieur du pays, grâce à une nouvelle génération et à de nouveaux chefs de file. En perte d'audience, les barbes vieillissantes de la II<sup>e</sup> République ne transmettent que très peu de leur expérience. Eugène Spuller, un des proches de Gambetta, conclut à leur propos, sur un ton d'ironie condescendante : « Les erreurs et les fautes des hommes de 1848 sont pour nous, qui avons eu à reprendre leur œuvre, la meilleure part de leur héritage. » La génération des proscrits de 1848-1851 finit par être recouverte par celle des communards, plus massive et

plus encline à épouser les nouvelles causes révolutionnaires de la fin du siècle : l'internationalisme ouvrier et l'anarchisme.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AGULHON Maurice (1979), *La République au village. Les populations du Var, de la Révolution à la II<sup>e</sup> République*, Seuil, Paris.
- APRILE Sylvie (2010), *Le Siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, CNRS Éditions, Paris.
- BURSTIN Haim (2005), *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Champ Vallon, Seyssel.
- Dans les bagnes de Napoléon III. Mémoires de Charles-Ferdinand Gambo* (éd. par MOLLIER Jean-Yves) (1983), PUF, Paris.
- GARRIGOU Alain (2002), *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000*, Seuil, Paris.
- GOSSEZ Rémi (1967), *Les Ouvriers de Paris. L'organisation 1848-1851*, Société d'histoire de la révolution de 1848, Paris.
- HOBSBAWM Eric J. (1975), *L'Ère du capital. 1848-1875*, Fayard, Paris.
- RIOT-SARCEY Michèle (1994), *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Albin Michel, Paris.

---

*Les barricades des 5-6 juin 1832*

THOMAS BOUCHET

LE MARDI 5 JUIN 1832, les funérailles du populaire général Lamarque (député patriote, ancien général d'Empire, adversaire de la monarchie de Juillet) réunissent environ 100 000 personnes. C'est près du pont d'Austerlitz qu'en fin d'après-midi, après les discours d'adieu, les premières échauffourées sont signalées entre manifestants et forces de l'ordre. Tirs et jets de pierres donnent le signal de l'insurrection. « On assassine nos frères ! », « Aux armes ! », « Aux barricades ! » s'écrient les plus déterminés, qui gagnent pour la plupart la place de la Bastille, puis le faubourg Saint-Antoine, la porte Saint-Denis, les rues tortueuses des quartiers centraux. Certains avancent vers l'Ouest jusqu'à la place des Victoires. Sur la rive gauche, les alentours de la place Maubert se hérissent également de barricades.

Pendant quelques heures, les ministres de l'Intérieur et de la Guerre Montalivet et Soult ainsi que des officiers de l'armée et de la Garde nationale semblent hésiter sur la conduite à suivre face à plus de 200 barricades. Les forces de l'ordre ne reprennent l'initiative qu'en soirée. Un peu après 21 heures, Louis-Philippe passe les troupes en revue place du Carrousel. Non seulement les insurgés n'atteignent ni l'Hôtel de Ville ni les quartiers ouest, mais des dizaines de barricades sont âprement disputées et finalement reprises par la troupe de ligne, la Garde municipale et une Garde nationale majoritairement fidèle au régime. Les affrontements les plus sanglants se déroulent vers la porte Saint-Denis, la rue Montmartre et le passage du Saumon, la place Maubert. Les premiers cadavres arrivent à la morgue en tout début de nuit : deux gardes municipaux en uniforme ; un soldat du 25<sup>e</sup> régiment de ligne ; deux civils, enfin, très probablement insurgés.

Au matin du 6 juin, les forces de l'ordre, épaulées par des légions de la Garde nationale de banlieue, comptent sans doute plus de 60 000 hommes. Les insurgés sont moins d'un millier ; ils n'ont pas su rallier à leur cause. Dans

un rapport rédigé vers 9 heures, le commandant Raffé annonce la reconquête du faubourg Saint-Antoine et la réduction du périmètre insurgé autour de la rue Saint-Martin, de l'église Saint-Merry et Saint-Nicolas, de la pointe Saint-Eustache, du marché des Innocents. Là, les assauts se succèdent toute la journée et des canons tirant à boulets et à mitraille font des ravages. Le roi passe de nouveau les troupes en revue en milieu de journée, puis il parcourt la rive droite. Les autorités multiplient ordres du jour et proclamations victorieuses, placardées en ville ou envoyées dans les départements. Les ultimes poches insurrectionnelles sont réduites peu après 17 heures. Les barricades du cloître Saint-Merry sont le théâtre de combats sanglants. On estime le nombre des décès causés par les combats des 5 et 6 juin à plus de 300, dont au moins 84 soldats, 27 gardes nationaux, 19 gardes municipaux, et plus de 150 insurgés.

#### VINGT-QUATRE HEURES D'AFFRONTEMENTS AU CŒUR DE PARIS

Aux premières heures de l'insurrection, la guerre urbaine ne se résume pas à des combats de barricade. Des bandes armées parcourent la ville pour neutraliser les postes de la ligne et de la Garde nationale, ameuter la population, prendre des armes aux adversaires, chez des particuliers, dans les boutiques. Le 5 juin vers 18 heures, deux armuriers préviennent le maire du 8<sup>e</sup> arrondissement qu'« à l'instant un groupe nombreux armé se port[e] sur [leur] établissement avec l'intention de le piller et de se procurer des armes ». Peu après, les insurgés prennent le contrôle de la mairie ; ils y trouvent des fusils et brisent un buste du roi.

Les barricades restent néanmoins le principal symbole de l'insurrection [Traugott, 2010]. Érigées comme leurs devancières des Trois Glorieuses de juillet 1830 avec des matériaux de rencontre en quelques dizaines de minutes par des insurgés qui, souvent, ne se connaissaient pas auparavant, elles éclai rent les logiques de la contestation urbaine. Le Paris des barricades est à observer à l'échelle du quartier, de la rue, du pâté de maisons. Les combats se concentrent dans les arrondissements centraux et orientaux, surtout rive droite. Dans ces espaces populaires volontiers frondeurs, marqués par la présence massive de l'atelier et de la boutique et par les difficultés du quotidien, les tensions sont récurrentes.

Une connaissance intime des lieux permet de choisir judicieusement l'emplacement d'une barricade, de s'appuyer sur l'étroitesse et la sinuosité des rues, la présence d'un chantier. Le territoire délimité par des barricades, soit isolées, soit hiérarchisées avec une barricade mère et des ouvrages avancés, embrasse à la fois des portions de voie publique et les immeubles qui les bordent. À Saint-Merry, les combattants postés aux croisées des immeubles se

révèlent aussi redoutables que les hommes des barricades : « On lançait de toutes les fenêtres des pavés, des pierres et des morceaux de bois », rapporte le général Sébastiani le 7 juin. Les bâtiments fournissent des matériaux et d'utiles postes d'observation ; leurs portes cochères et leurs arrière-cours ménagent des abris ; la fuite est possible d'étage en étage ou par les toits. Cafés et ateliers servent d'ambulances ou de quartiers généraux, d'espaces de repli et de repos. L'espace de l'insurrection doit à la fois protéger des attaques et autoriser les sorties d'éclaireurs. C'est un monde cohérent et complexe incrusté dans la capitale.

Pavés, moellons, poutres, barres de fer, véhicules, meubles, ustensiles composent des barricades parfois mal ajustées, parfois conçues avec rigueur et savoir-faire. Les insurgés récupèrent ce qu'ils trouvent à leur portée et parcourrent les rues voisines à la recherche de ce qui leur manque ; ils bâttent avec la matière même de la ville. Ils excellent à détourner les objets de leur fonction initiale. La colonne vertébrale de la grande barricade de Saint-Merry est une voiture de farinier. Le plomb des gouttières est utilisé pour fondre les balles. Entre les assauts, les barricades sont souvent exhaussées, solidifiées, adaptées. Inférieurs en nombre, les insurgés doivent mener une guérilla fondée sur une connaissance approfondie des lieux. Il leur faut économiser les cartouches, laisser croire tantôt qu'ils sont au bord de la défaite, tantôt qu'ils peuvent combattre longtemps sans flétrir. Le silence alterne avec les apostrophes viriles, les invectives, les appels à la fraternisation, les cris de ralliement ou d'hostilité, les chants (*La Marseillaise*, *Le Chant du départ*, etc.), les rires moqueurs, les applaudissements. S'y ajoutent les charges bruyantes des fantassins ou des cavaliers, les coups de fusil et les fracas du canon, le tocsin, la rumeur de la ville.

Les 5 et 6 juin 1832 résultent de plusieurs dynamiques entremêlées. Les chemins qui conduisent aux barricades varient, et l'on a d'autant plus de peine à les reconstituer qu'après leur défaite les principaux intéressés n'ont en général pas intérêt à les expliciter. Les funérailles du général Lamarque sont l'origine immédiate de l'insurrection. Un convoi funèbre public est organisé, pratique qui permet depuis la Restauration l'expression massive et ouverte de l'opposition et de la colère [Fureix, 2009]. Dès le midi, provocations et échauffourées s'y succèdent. L'apparition d'un cavalier inconnu arborant un drapeau rouge près du pont d'Austerlitz, après la cérémonie, sème le trouble. Certains veulent en découdre. Malheureusement, les conditions concrètes du basculement de la manifestation à l'insurrection sont mal connues faute de sources.

Les raisons de s'insurger ne manquent certes pas. Moins de deux ans après la naissance de la monarchie de Juillet, l'opposition politique s'est radicalisée. Les avocats d'un retour à une monarchie d'Ancien Régime considèrent le roi comme un usurpateur. Surtout, les partisans d'une extension significative des libertés politiques et d'un soutien aux peuples d'Europe en lutte contre les rois

ont compris que l'exercice de la citoyenneté resterait l'apanage des plus fortunés et que la diplomatie française défendrait l'entente avec les monarchies en place. La désignation de Casimir Perier à la présidence du Conseil en mars 1831 a signé la victoire des plus intransigeants partisans du régime. Sur fond de crise économique, d'augmentation du prix du pain et de paupérisme urbain, légitimistes et patriotes (républicains, bonapartistes) se sont structurés en sociétés d'action, telle la Société des amis du peuple. La presse d'opposition s'est déchaînée, donnant lieu à des procès retentissants. Au printemps 1832, Paris est touché par une épidémie de choléra qui a atteint en particulier les quartiers les plus pauvres et plongé la population dans la peur. Casimir Perier en est mort à la mi-mai, ce qui a décapité le gouvernement. Le 1<sup>er</sup> juin, le journal républicain *La Tribune apostrophe* le régime : « Frappez encore. Dans peu de jours, il ne vous restera plus à glapir que le sauve-qui-peut. »

Les 5 et 6 juin 1832 témoignent d'une recrudescence de l'ébullition politique et sociale scandée par les Trois Glorieuses de juillet 1830 – une partie des barricades de 1832 se situent aux mêmes endroits –, la première insurrection des canuts en novembre-décembre 1831, mais aussi par une série d'émotions urbaines : sac de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (février 1831) ; manifestations aux lendemains de la chute de Varsovie (septembre 1831) ; complot de la rue des Prouvaires (février 1832). Une partie des insurgés ont l'expérience des combats. Certains arborent la médaille de Juillet.

Dès lors, la volonté de se battre peut traduire la colère face aux difficultés quotidiennes et aux inégalités, le rejet de la politique répressive, l'attachement à un patriotisme bafoué, le désir d'en finir avec une monarchie infidèle à ses engagements de 1830. Mais d'autres motivations, extrêmement diverses, peuvent entrer en ligne de compte : indignation après les charges des forces de l'ordre au convoi de Lamarque, solidarité avec des proches engagés dans les combats, appât du gain, concours de circonstances.

#### INSURGÉS AU COMBAT

---

Qui sont ces insurgés ? Les sources ne lèvent qu'une partie du voile. Vingt-quatre cadavres reçus le 7 juin par la morgue donnent quelques indications : quatorze corps récupérés par le commissaire de police du quartier Sainte-Avoye au 30, rue Saint-Martin, à Saint-Merry, puis dix autres, amenés de la porte Saint-Denis. Tous ne se sont peut-être pas battus sur les barricades, mais le corpus semble homogène. Les hommes de Saint-Merry sont plus jeunes, plus souvent issus de départements éloignés et bien plus souvent célibataires que les hommes (et la femme) de Saint-Denis. Les métiers de l'atelier et de la boutique dominent dans le premier groupe ; dans le second, un artiste peintre, un étudiant ainsi qu'une marchande des quatre saisons témoignent de contrastes sociaux accusés. Les deux charretées ouvrent sur deux

sous-univers du Paris populaire, qu'on regrette de ne pas pouvoir comparer avec des insurgés tués faubourg Saint-Antoine ou rive gauche. La plupart habitaient non loin des lieux des combats.

Les informations recueillies sur les quelque quatre-vingt-huit condamnés permettent d'affiner les analyses, même si une condamnation ne prouve pas une participation. Les peines prononcées sont lourdes : la mort onze fois (peine systématiquement commuée), puis les travaux forcés (seize fois), la déportation (cinq fois), la détention (quinze fois), la réclusion (onze fois), la prison (trente fois). Parmi les condamnés, on compte 47 % d'ouvriers et artisans (bâtiment, puis bois et meuble, cuirs et peaux, chaussure, textile et habillement), 16 % de travailleurs peu qualifiés (surtout manœuvres et journaliers), 12 % d'employés ou commis, 11 % de boutiquiers. Quelques-uns sont vétérans des armées impériales, d'autres sont gardes nationaux. Surtout issus du monde ouvrier [Faure, 1974], engagés dans de multiples relations de proximité ou de services, ni déracinés ni nantis, ils ont une pratique intime de la ville et de ses réseaux.

Selon toute apparence, les insurgés n'obéissent pas à des mots d'ordre de sociétés d'action politique. Affaiblie par des arrestations le 1<sup>er</sup> juin, la Société des amis du peuple participe aux funérailles avec d'autres groupes d'opposition, mais n'est pas actrice, semble-t-il, de la dynamique insurrectionnelle. D'après le préfet de police Gisquet et certains témoins aux procès, seule l'obscur Société gauloise, organisée en centuriés et en décuries, réunissant sans doute une majorité de républicains et peut-être une minorité de légitimistes, est très active avant les 5 et 6 juin. Il serait passionnant de connaître avec précision ses idées, les rôles de son chef Deschapelles, de Richard O'Reilly – membre à la fois, selon Gisquet, de la Société gauloise et de la Société des réclamants de Juillet –, de Charles Toupriant – porteur, lors de son arrestation, d'une carte de la Société gauloise et d'une carte de la Société des amis de l'avenir –, d'Hippolyte Bainse – qui, sur le point d'être arrêté, se serait efforcé d'avaler deux cartes portant des caractères mystérieux et les emblèmes de la Société gauloise –, notamment. Car ce qui est en jeu, c'est la question de la préméditation et de la préparation de l'insurrection.

Si les motivations des anonymes restent en général indéchiffrables – le cas du jeune Nicolas Serin, coiffé d'*« un bonnet rouge à la grecque »* au moment de sa mort, fait exception –, les renseignements sont plus circonstanciés pour certains meneurs, soit que les pièces à conviction réunies en vue de leurs procès donnent des indications claires, soit qu'ils revendiquent leurs actes. François Pétet, impliqué dans les combats du passage du Saumon, travaille à *La Tribune* ; lors de son arrestation, il porte sur lui un billet ainsi rédigé : « Pétet, ouvrier imprimeur, né à Belfort, membre de la Société des amis du peuple, président de section, patriote dévoué. » L'ancien commis Charles Jeanne se dit fier de son engagement à la tête des hommes de Saint-Merry. À son procès d'octobre 1832, il explique qu'il a dirigé la construction de la

barricade, fait feu toute la nuit et toute la journée du 6, distribué des cartouches. Plus tard, dans une lettre qu'il adresse à sa sœur de sa prison du Mont-Saint-Michel en fin d'année 1833 (il a été condamné à cinq ans de déportation), il insiste sur son rôle de direction, rappelle son héroïsme. En luttant, écrit-il, il n'a pas seulement réagi aux provocations et aux violences qui ont émaillé les funérailles de Lamarque ; il a répondu aux trahisons de l'après-Juillet 1830 et a voulu sauver l'honneur de sa patrie, qu'il aimerait « heureuse à l'intérieur, grande, fière et respectée à l'extérieur ». Il laisse entendre qu'il faisait partie de la Société gauloise : « quatre-vingt-onze des braves de [sa] centurie » l'ont aidé à édifier la barricade. Gisquet note d'ailleurs que Jeanne était surveillé dès avant le 5 juin pour ses accointances avec la Société gauloise [Jeanne, 2011].

Pendant son procès, l'ouvrier tailleur Victor Prospert n'insiste pas sur son engagement armé, mais sur les raisons profondes d'une opposition irréductible au régime en place :

« Quoique je me fasse ici le représentant de la classe ouvrière sans en avoir reçu le mandat, j'ose affirmer cependant qu'elle ne me démentira pas ; j'appartiens à cette classe ; je connais ses besoins ; je suis à même tous les jours de l'entendre exprimer ses idées politiques ; en un mot, je sais qu'elle est lasse de l'état d'ilotisme dans lequel elle gémit. »

Prospert veut la chute de la monarchie de Juillet, l'« égalité devant la loi », la « liberté individuelle », une ponction sur les fortunes par l'impôt, l'instruction, l'aide aux infirmes et aux vieillards, etc.

Autre cas de figure, voici la marchande des quatre saisons Louise Bretagne qui, le 5 juin, d'après l'accusation, « parcourt les rues [...] à la tête de [ses voisins], tenant à la main un pavé avec lequel elle frappe à toutes les portes, menaçant de les enfouir si on ne les maintenait pas ouvertes, afin que les insurgés y trouvent un refuge s'ils étaient poursuivis ». Jeanne et Prospert, Bretagne et les autres aident à comprendre que l'ascendant sur un ensemble d'insurgés peut avoir plusieurs sources de légitimité : un uniforme prestigieux (celui de la Garde nationale pour Jeanne), une expérience insurrectionnelle, du courage ou une capacité à prendre la parole, de la détermination, une lucidité dans le combat, un enracinement local qui permet d'être reconnu(e).

Les 5 et 6 juin occupent une place très secondaire dans l'histoire, le plus souvent perçus comme un déchaînement de violence inutile, occasion manquée d'asseoir leur autorité du côté des vainqueurs, défaite à oublier bien vite du côté des vaincus. Le régime de Juillet et ses alliés décrivent les insurgés comme des barbares, anarchistes, « carlo-républicains » avides de pillage ou de chaos. L'hypothèse d'une machination subversive fait néanmoins long feu, faute de preuves. Quant à la répression qui s'abat sur les vaincus (Paris est soumis à l'état de siège, les premiers verdicts sont rendus par des conseils de

guerre), elle se révèle disproportionnée et maladroite. L'insurrection ne permet pas de réduire au silence des opposants restés à l'écart des combats. Lorsque le ministre Guizot proclame à la Chambre des pairs que « les émeutes sont mortes » (mi-février 1833), il laisse ses contemporains dubitatifs.

Les insurgés sont peu intégrés dans la geste ouvrière ou républicaine. Les contemporains, puis les historiens se demandent si l'événement est d'abord d'essence politique ou sociale, s'il est révolte, émeute ou insurrection [Bouchet, 2000]. Dès le 10 juin 1832, le réfugié politique Giuseppe Mazzini qualifie les deux journées d'« échauffourée de jeunesse audacieuse ». Le lendemain, *La Tribune* marque ses distances : « Nous ignorons absolument quels étaient les jeunes gens qui se sont battus à ce point avec tant de bravoure. » Le préfet du Rhône Gasparin écrit le 13 juin que d'après « un homme haut placé dans le parti républicain [...] il y avait effectivement une conspiration qui devait éclater le même jour sur toute la France, mais seulement au mois d'août ». Auguste Blanqui et les membres les plus déterminés d'une Société des droits de l'homme qui s'émancipe de la Société des amis du peuple soulignent l'inorganisation, la précipitation et l'immaturité politique des insurgés de 1832.

Le souvenir des barricades s'estompe assez vite. Sous la II<sup>e</sup> République, les vétérans ne parviennent guère à faire entendre leur voix, puis le modérantisme croissant du régime les rend inaudibles. La littérature leur rend toutefois la parole : Hugo consacre plusieurs chapitres des *Misérables* à l'insurrection des 5 et 6 juin. Il met en lumière les ressorts du soulèvement, brosse des portraits inoubliables, place ces deux jours dans la « souterraine éducation de l'émeute ».

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BOUCHET Thomas (2000), *Le Roi et les barricades. Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Seli Arslan, Paris.
- CORBIN Alain et MAYEUR Jean-Marie (dir.) (1997), *La Barricade*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- FAURE Alain (1974), « Mouvements populaires et mouvement ouvrier à Paris (1830-1834) », *Le Mouvement social*, n° 88, p. 51-92.
- FUREIX Emmanuel (2009), *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Champ Vallon, Seyssel.
- HARSIN Jill (2002), *Barricades. The War of the Streets in Revolutionary Paris, 1830-1848*, Palgrave, New York.
- JEANNE Charles (2011), *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832* (présenté et commenté par BOUCHET Thomas), Vendémiaire, Paris.

PERREUX Gabriel (1931), *Au temps des sociétés secrètes. La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet (1830-1835)*, Hachette, Paris.

SAYRE Robert et Löwy Michael (1992), *L'Insurrection des Misérables. Romantisme et révolution en juin 1832*, Minard, Paris.

TRAUGOTT Mark (2010), *The Insurgent Barricade*, University of California Press, Berkeley.

VIGIER Philippe (1991), *Paris pendant la monarchie de Juillet*, Hachette, Paris.

« Vivre en travaillant  
ou mourir en combattant. »  
*Les révoltes des canuts*  
(1831, 1834)

LUDOVIC FROBERT

LE 21 NOVEMBRE 1831, les canuts descendant en armes les pentes de la Croix-Rousse et prennent le contrôle de Lyon. L'événement fait grand bruit, en France et en Europe. L'étonnement croît encore lorsque, une semaine durant, alors que les troupes commandées par le prince Ferdinand-Philippe d'Orléans et par le maréchal Soult convergent vers Lyon, ces chefs d'ateliers et compagnons en soierie gouvernent efficacement la ville, la préservant du chaos, avant de se retirer devant les autorités. Une trentaine de mois plus tard, les ouvriers se soulèvent à nouveau ; les combats, plus violents, vont durer toute une « sanglante semaine ». Lyon est désormais entouré de fortifications tournées vers la ville ; les canuts et leurs alliés républicains sont attendus par des autorités civiles et militaires renforcées, avides d'effacer l'affront de 1831. Les 9-11 avril 1834, la révolte remporte quelques succès, mais les jours suivants les groupes d'insurgés sont canalisés et isolés les uns des autres. Les poches de résistance, notamment dans les quartiers de La Guillotière, de Vaise et place des Cordeliers, sont méthodiquement réduites. Le 14 avril, cernée et menacée d'être bombardée et rasée, la Croix-Rousse capitule. Le lendemain, la troupe pénètre dans le faubourg.

Les insurrections de Lyon ont longtemps été considérées comme inaugurant les conflagrations violentes entre le capital et le travail. Marx et Engels voyaient d'ailleurs les canuts comme les premiers révolutionnaires prolétariens des temps capitalistes nouveaux. Pour certains, les canuts demeuraient des barbares incapables de comprendre la modernité économique qui se mettait en place autour d'eux, et représentaient un danger à surveiller et à corriger ; pour d'autres, ils dessinaient un premier schéma, imparfait, d'une classe des travailleurs destinée à conquérir, par la force puisqu'il le fallait, sa place et ses droits. Scories ou esquisses, les canuts paraissaient hors de leur temps.

Inaugurée par Fernand Rude [1969, 1982], l'historiographie récente a toutefois largement entamé ces interprétations. Trois grands chantiers ont permis ce renouvellement. Le système de la fabrique (l'industrie de la soie, prééminente dans l'économie lyonnaise), manufacture dispersée, est mieux appréhendé, son niveau de performance et sa capacité d'adaptation et d'innovation réévalués très nettement à la hausse, et l'on perçoit mieux le rôle de ses acteurs et des régulations conjointes inédites élaborées à la suite d'un continual processus de conflits-coopérations [Cottreau, 1997 ; Hupfel, 2010 ; Bonnard et Hilaire-Pérez, 2009]. La culture des canuts, leurs savoirs et savoir-faire, leurs associations et mouvements mutuellistes, et leurs rapports particuliers au quartier, à la rue, à l'immeuble sont plus finement étudiés [Sheridan, 1984, 1991]. Enfin, leurs voix sont plus distinctement entendues à travers l'analyse de leurs journaux, brochures et essais, poèmes et chansons [Popkin, 2002 ; Frobert, 2009].

Le présent texte est structuré par des questions qui permettent de réinterroger quelques évidences longtemps répétées sur les canuts, leurs combats, etc.

### LES CANUTS ÉTAIENT-ILS DES OUVRIERS ?

---

En 1831, Lyon est comparé à Manchester pour son activité industrielle. En pleine période d'exaltation doctrinale, les saint-simoniens enjoignent leurs disciples à s'y rendre pour y connaître le baptême du travail :

« Il faut un autre air à nos poitrines mâles, un autre vent à nos faces de travailleurs, écrit Michel Chevalier ; nous irons chercher l'air qu'on respire et le vent qui y souffle au plus grand foyer de production et d'économie dont s'enorgueillisse le continent européen [...] allons vers Lyon, le géant des travailleurs. »

On dénombrerait 15 000 métiers à tisser en 1815, plus de 100 000 cinquante ans plus tard. Durant la première moitié du siècle, l'industrie de la soie à Lyon connaîtra un taux de croissance plusieurs fois supérieur à la moyenne nationale. La comparaison avec Manchester, pertinente en termes de volume des biens produits, tient moins concernant la nature de l'activité. À Lyon, la fabrique est organisée en manufacture dispersée. En 1832, la Chambre de commerce précise :

« La production des tissus de soie n'est pas, comme celles des autres tissus, concentrée dans quelques grands ensembles réunissant des masses d'ouvriers [...]. La production dont il s'agit se répartit, au contraire, entre plusieurs centaines de maisons qui reçoivent, en premier lieu, les commandes des mains des commissionnaires, leurs intermédiaires avec les pays de consommation. Elle est ensuite distribuée par chaque maison entre des chefs d'atelier qui, possédant chacun un ou plusieurs métiers exploités par eux-mêmes ou

par des ouvriers logés chez eux, sont de fait à la tête de petites manufactures dont la réunion compose à proprement parler la fabrique de Lyon. »

Les transactions entre les négociants et les chefs d'ateliers sont donc centrales. Les premiers prospectent les marchés, anticipent ou créent la mode, acheminent les soies jusqu'au lieu de production pour commander les tissus aux chefs d'ateliers, eux-mêmes à la tête de petits ateliers spécialisés pouvant battre, en moyenne, de deux à cinq métiers d'unis ou de façonnés. Dès les années 1830, les économistes expliquent que ce modèle est obsolète dans le cadre d'une évolution qui dicte, comme dans les domaines du coton ou de la laine, la transition vers le modèle de la manufacture concentrée. Ce point de vue évolutionniste a été remis en question par des recherches récentes signifiant la rationalité économique et politique du modèle de la manufacture dispersée dans de nombreuses économies urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle.

La fabrique est une industrie de pointe, adaptée à une économie de variété. Elle ne progresse que sur la base d'une production incessante d'innovations allant des techniques de commercialisation aux gestes du tissage, qui dépendent elles-mêmes d'innovations sociales ou institutionnelles, lesquelles passent, à Lyon, par une régulation vigilante et conjointe par les acteurs, publics et privés. Le premier XIX<sup>e</sup> siècle a enregistré le développement d'innovations techniques majeures (le métier Jacquard notamment), mais également le rétablissement de la Chambre de commerce, la création du tribunal des prud'hommes, ou l'institutionnalisation de la Condition des soies – où l'on contrôle le poids et la valeur des soies. Les canuts, chefs d'ateliers, estiment représenter les intérêts du peuple entier des tisseurs, compagnons, apprentis. Ce ne sont pas des ouvriers, mais des artisans que leur expertise technique et artistique élève à un niveau important de culture. Ils considèrent que l'avenir de leur industrie passe par leur participation active à sa régulation, de concert avec les négociants et les autorités civiles.

#### NOVEMBRE 1831, UNE ÉMEUTE DE LA FAIM ?

Le 8 décembre 1831, Saint-Marc Girardin écrit dans le conservateur *Journal des débats* : « Les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ou dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. » Un siècle plus tard, les canuts seront décrits comme des « demi-prolétaires ». Saluant dans les *Cahiers du bolchevisme* ce premier soulèvement de la classe ouvrière, l'historien Jean Bruhat écrira en 1931 :

« Le prolétariat n'a point la maturité révolutionnaire que leur imposera la concentration capitaliste. Les canuts sont dispersés dans de petits ateliers, leurs conceptions sont proches de celles qui naissent de l'artisanat. Mais ils ne

sont pas tombés en vain ; ils ont, sans le savoir peut-être, travaillé, par leurs erreurs mêmes, à l'émancipation complète de leur classe. »

Opposées, les deux interprétations ont en commun d'estimer que les canuts avaient une conscience imparfaite du sens de leur action, de la portée de l'histoire qu'ils écrivaient. Une lecture attentive des événements de 1831 prouve pourtant le contraire. L'insurrection s'explique en partie par le souci qu'ont ces artisans de défendre leur industrie dans ce qu'elle a de spécifique en matière de régulation industrielle, gage, à la fois, de leur autonomie en tant que producteurs et du maintien d'une sociabilité et d'un art de vivre uniques.

La principale revendication concerne les tarifs des façons. La révolution de juillet 1830 a accentué la crise économique amorcée dans les années 1826-1827 et le prix des façons a dramatiquement baissé à Lyon, entraînant misère et précarité. Au retour d'une conjoncture plus favorable, courant 1831, les tisseurs exigent un accord sur un niveau minimal des prix des différentes étoffes. Pour cela, ils demandent l'ouverture d'une vaste négociation, collective, avec les négociants et sous la visée des autorités de la ville. À leurs yeux, des accords de ce type, déjà expérimentés à Lyon sous l'Empire et la Restauration, sont conformes au régime de liberté annoncé par la Charte de 1830. Les négociations aboutissent, le 25 octobre, à un accord entre représentants des négociants et représentants des chefs d'atelier, sous le contrôle du préfet Louis Bouvier-Dumolart. Un accord immédiatement dénoncé par une majorité de négociants qui, sollicitant l'arbitrage du gouvernement de Casimir Perier, voient confirmer leur refus : la nouvelle Charte libérale prohibe les accords collectifs et, plus encore, l'intervention des autorités. Cette dénonciation, rendue publique le 17 novembre, au grand dam des tisseurs – comment un régime qui se dit libéral peut-il se révéler plus liberticide que l'Empire ou la Restauration ? –, est la cause immédiate de l'insurrection.

Certains chefs d'ateliers sont dubitatifs. Pierre Charnier déclare, salle Orsières à la Croix-Rousse, devant plusieurs centaines de confrères, que « le tarif n'est qu'un mannequin éphémère avec lequel on nous amuse comme des enfants » et propose de plutôt réfléchir à une vaste régulation des abus qui, en raison de l'asymétrie de pouvoir entre le négociant et le chef d'atelier, grèvent les transactions. Dans *L'Echo de la fabrique* du 22 janvier 1832 – hebdomadaire publié du 30 octobre 1831 au 4 mai 1834 –, un autre chef d'atelier influent, Joachim Falconnet, liste quinze abus principaux portant notamment sur le montage des métiers, la tenue des livres de comptes, la durée du travail, etc. De son côté, Charnier prend acte, dans son *Rapport* à Casimir Perier, de l'illégalité du tarif, mais sollicite une réorganisation du conseil des prud'hommes capable de « détruire les abus » qui pullulent.

## 1831, 1834, POINTS DE DÉPART DU MOUVEMENT SOCIAL LYONNAIS ?

Aux yeux de ses contemporains et de ses premiers interprètes, le soulèvement est inouï car inconnu, difficile à nommer – « événements de Lyon » ? « troubles de Lyon » ? « émeute » ? « révolution » ? « insurrection » ? –, mais aussi inédit. Pourtant, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la fabrique avait été le théâtre d'affrontements violents. Deux insurrections, en 1744 et en 1786, avaient secoué la cité. Elles avaient déjà pour causes l'inégalité croissante entre les maîtres gardes et les maîtres ouvriers. Ces derniers, dans le système pourtant confiné des corporations, avaient réclamé tout au long du siècle une régulation plus nette des transactions par la profession elle-même, et l'appui des pouvoirs municipaux. Au lendemain de la Révolution, la loi Le Chapelier (1791) mit à bas l'ensemble des règlements et des lois qui régulaient l'économie de la fabrique. La situation fut immédiatement catastrophique. Les acteurs locaux réagirent en imaginant une institution de paix industrielle qui, prenant en considération les valeurs nouvelles de liberté et d'égalité, puisse avoir une fonction régulatrice comparable à l'ancien tribunal des arts et métiers. Le processus aboutit, en mars 1806, à la création du premier conseil des prud'hommes promulgué à Lyon par Napoléon I<sup>r</sup>, où allait s'affirmer la pratique des conciliations entre négociants et chefs d'ateliers. C'est dans ce cadre imparfait (les négociants y étaient majoritaires, la section de la soie n'était pas distinguée des autres industries) que fut expérimentée une démocratie souterraine d'atelier.

Toutefois, les canuts concurent assez vite que le conseil des prud'hommes devait être complété. Il fallait notamment que les chefs d'ateliers soient unis, solidaires, informés. En 1827-1828, une centaine d'entre eux, rassemblés derrière Pierre Charnier puis Joseph Bouvery, créent le Devoir mutuel, pour rassembler rapidement l'ensemble de la classe des tisseurs dans une organisation pyramidale composée de sections de moins de vingt individus (contournant les obstacles du Code de 1804). Le mutuellisme qui prend son essor au début des années 1830 – à la veille de l'insurrection d'avril 1834, on compte près de 2 500 adhérents – renverse l'ordre des priorités imaginé par les philanthropes libéraux : le devoir d'assistance et de secours mutuel n'est mentionné qu'après les devoirs d'indication, de surveillance et de réforme contre les abus.

Au tournant de 1830, les chefs d'ateliers ont donc en vue l'extension d'un système de négociation appuyé sur la pratique de l'association dans le cadre du mutuellisme et de la défense des intérêts au sein d'une institution prud'homale la plus paritaire possible. L'explosion de novembre 1831 s'explique par ces expériences sociales préalables, mais sa violence résulte de deux autres facteurs additionnels : d'une part, le caractère paradoxal, aux yeux des canuts, du refus par le régime de Juillet de reconnaître la légalité de

ces procédures ; d'autre part, la montée d'une expertise proclamant l'obsolétescence de la fabrique. Or les canuts, qui dans le premier règlement du mutuel-lisme (1828) se décrivaient comme les « jardiniers libres » de leur métier, sont conscients des ravages du machinisme et de la grande industrie.

### NOVEMBRE 1831 ET AVRIL 1834, ÉBAUCHES DE RÉVOLUTIONS ?

---

On a longtemps considéré que 1831 et 1834 constituaient des épisodes fondateurs dans la prise de conscience par la classe ouvrière de la nécessité de la lutte violente contre les possédants. Pourtant, le 21 octobre, le journal des canuts s'ouvre à une polémique, à propos des machines. Le rédacteur du journal républicain lyonnais *Le Précurseur* tance Joseph Bouvery, trop modéré et incapable, selon lui, de comprendre que le levier du changement social ne peut être que la violence. Au sortir d'une conjoncture difficile, les tisseurs savent que si « les renversements dérangent le riche, ils tuent le pauvre » (*L'Écho de la fabrique*, 21 octobre et 27 mai 1832). Familiarisés avec le régime de négociations dans leur industrie, ils se mobilisent lorsque la situation se dégrade. Pendant l'insurrection de novembre, ils clament qu'ils préfèrent « vivre en travaillant » mais que, si cette revendication minimale n'est pas satisfaite, ils se chargeront de « mourir en combattant ».

Ils prennent surtout voix au nom de l'une des libertés nouvelles de la Charte de 1830 et décident de publiciser leurs débats, leurs opinions et leur vision d'un développement raisonnable de leur industrie. Les chefs d'ateliers créent leur propre journal et interviennent régulièrement dans les discussions qui animent alors le nouveau champ journalistique. Le prospectus de *L'Écho de la fabrique* explique :

« Sans défense jusqu'à ce jour contre les menées du commerce, en butte aux brutalités, aux injustices criantes de certains de MM. les négociants dont on n'ignore ni la condition primitive, ni le marchepied qui les a aidés à se hisser sur des coffres-forts immenses, les infortunés ouvriers ont choisi, pour arme défensive de leurs droits, la publicité. »

Cet hebdomadaire et son concurrent *L'Écho des travailleurs* (octobre 1833-mars 1834), un temps suspendus après l'insurrection de 1834, se prolongent jusqu'aux lois d'exception de septembre 1835. De haute tenue, *L'Écho de la fabrique* fait entendre la voix de négociants, de publicistes notamment républicains, de saint-simoniens ou de fouriéristes, mais demeure l'organe des tisseurs, en particulier des mutuellistes. Préoccupé par l'« émancipation progressive » de tous les travailleurs, le journal insiste sur l'émancipation « physique », mais également « morale », culturelle et intellectuelle. Des articles de fond évoquent la fabrique, Lyon ; des sujets de l'actualité

industrielle ouvrent le journal, qui s'achève par des rubriques littéraires, culturelles, artistiques. Les dernières lignes sont occupées par les « coups de navette », courtes saillies qui, sur un mode sarcastique, prennent à partie les notabilités récalcitrantes de la fabrique ou de la ville.

L'*Écho* insiste sur le fait qu'il faut se battre en priorité pour la défense et l'amélioration des prud'hommes et de leur logique de conciliation, synonyme de lutte continue contre les abus. La colonne vertébrale du journal demeure d'ailleurs le compte rendu hebdomadaire des séances du conseil. Après la révolte de 1831, les autorités orléanistes ont promis la modification de sa composition et la constitution d'une véritable section élargie pour l'industrie de la soie. Présentée au printemps 1832, la réforme est qualifiée de « quasi-amélioration » : d'une part, si elle élargit la représentation de la fabrique, neuf des dix-sept membres sont des négociants (ce qui perpétue la non-parité) ; d'autre part, seuls les chefs d'ateliers possédant quatre métiers sont éligibles. Entre les insurrections de 1831 et 1834, deux grandes revendications sont avancées. La première concerne la « libre défense » permettant à un canut d'expliquer ses revendications devant le conseil des prud'hommes et d'être assisté par la personne de son choix. La seconde vise à ce que les décisions prises puissent faire jurisprudence et débouchent sur l'élaboration d'un véritable « code de la fabrique ».

#### LES CANUTS, SIMPLES TRANSMETTEURS DES UTOPIES ET AUTRES RADICALITÉS DU DÉBUT DES ANNÉES 1830 ?

De passage à Lyon en 1832, Alexandre Dumas avoue sa surprise devant la lucidité et la conscience politiques des canuts : « Le progrès le plus grand et le plus remarquable, note-t-il dans son journal de voyage, c'est que les ouvriers eux-mêmes ont un journal rédigé par des ouvriers, et où toutes les questions vitales du haut et du bas commerce s'agencent, se discutent, se résolvent. » Son analyse est exceptionnelle à l'époque tant, pour les commentateurs, il ne peut y avoir de réflexion autonome au sein de cette classe de travailleurs. On estime que leur mouvement a été déclenché sous la dictée, plus ou moins comprise, d'utopistes et autres radicaux. Certes, les canuts subissent l'influence des saint-simoniens, des républicains et des fouriéristes qui se succèdent à Lyon entre 1831 et 1834. Mais ils adaptent les contenus doctrinaux au contexte de la fabrique.

Les prédateurs saint-simoniens Pierre Leroux et Jean Reynaud ont fait forte impression à Lyon au printemps 1831 et on retrouve références et emprunts dans les textes des canuts des mois suivants. L'annonce d'une société de producteurs, les industriels, ayant écarté les derniers parasites d'un monde jusqu'alors dominé par les aristocrates, les guerriers et les prêtres, répond aux attentes des artisans lyonnais. Les réflexions sur la propriété les

concernent aussi centralement. Les saint-simoniens enseignent que la propriété, dernier rempart des priviléges, est une réalité historique, évolutive, donc susceptible de changement concerté quand, justement, le nouveau monde industriel met en adéquation la dotation et la capacité. Mais, au-delà des réflexions sur la femme, des reliefs de la doctrine posent problème aux chefs d'ateliers : la prévision d'une organisation très hiérarchisée, technocratique, ou le fantasme d'une société en « vaste atelier ».

Les républicains influencent également les canuts. Un de leurs sympathisants, Marius Chastaing, dirige *L'Écho de la fabrique* entre les étés 1832 et 1833. Les canuts entendent et partagent la revendication cardinale des républicains Étienne Garnier-Pagès, Ulysse Trélat, Étienne Cabet, celle de souveraineté populaire et de suffrage universel. Mais les tisseurs trouvent insuffisante cette doctrine qui réduit la réforme sociale à l'élection politique et à la conquête de l'État. La situation de la fabrique, la démocratie d'atelier leur ont appris que les voies de l'émancipation et de l'autonomie passaient aussi par les institutions intermédiaires et les négociations dans la sphère économique et sociale.

La doctrine répandue par les disciples de Fourier Jacques Rivière Cadet et Michel-Marie Derrion, impliqués dans la fabrique, a un très fort écho chez les tisseurs. Les fouriéristes désignent le négociant comme principal parasite de l'industrie, dénoncent le scandale de la misère dans un monde consacré à la production et prévoient des garanties pour les travailleurs. Surtout, ils prônent le règne du « travail attrayant » et précisent qu'il existe une solution rigoureuse au problème de l'association du travail, du capital et du talent. Mais, contrairement au fouriériste attaché à la réalisation d'une expérience complète du phalanstère, les canuts estiment que cette solution peut être éprouvée modestement. D'où la création, en 1834, du Commerce véridique et social de Derrion qui, entre 1834 et 1837, ouvre sept magasins coopératifs à Lyon.

Longtemps considérées comme les premières étincelles annonçant la « grande lueur venue de l'Est », les révoltes des canuts sont désormais analysées dans des termes plus nuancés. L'avancée de la recherche historique, l'affirmation de thématiques nouvelles liées à la délibération et à la participation politique, aux espaces publics intermédiaires, à la communication et aux transactions, propose une autre lecture des événements, qui permet de mieux comprendre la violence des combats, mais aussi de saisir les autres formes d'expression et de revendication expérimentées entre novembre 1831 et avril 1834.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BEZUCHA Robert (1974), *The Lyon Uprising of 1834. The social and political conflict in the early July monarchy*, Harvard University Press, Cambridge.
- BONNARD Daisy et Liliane HILAIRE-PÉREZ (2009), « Les inventions primées à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle. Un modèle local de gestion collective de l'innovation », in BONNARD Daisy (dir.), *Lyon innove. Inventions et brevets dans la soierie lyonnaise aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, EMCC, Lyon.
- COTTEREAU Alain (1997), « The fate of collective manufacture in the industrial world : the silk industries of Lyon and London », in SABEL Charles F. et ZEITLIN Jonathan (dir.), *World of Possibilities. Flexibility and mass production in Western industrialization*, Cambridge University Press, Cambridge.
- FROBERT Ludovic (2009), *Les Canuts ou la démocratie turbulente. Lyon, 1831-1834*, Tallandier, Paris.
- HUPFEL Simon (2010), *L'Évolution comparée des manufactures de soieries de Lyon et de Londres, 1789-1848. Une approche institutionnaliste*, thèse en sciences économiques, ENS-Lyon.
- POPKIN Jeremy (2002), *Press, Revolution and Social Identity in France, 1830-1835*, The Pennsylvania State University Press, Pennsylvania.
- RUDE Fernand (1969), *L'Insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832*, Anthropos, Paris.
- (1982), *Les Révoltes des canuts*, La Découverte, Paris.
- SHERIDAN Georges (1984), « Aux origines de la mutualité en France : le développement et l'influence des sociétés de secours mutuel, 1800-1848 », *La Revue de l'économie sociale*, n° 1.
- (1991), « Esprit de quartier et formes de solidarité dans les mouvements sociaux et politiques des ouvriers en soie de Lyon 1830-1850 », *Revue régionale d'ethnologie*, p. 17-38.

MICHÈLE RIOT-SARCEY

# D

ANS L'EXTRAORDINAIRE foisonnement d'idées, de paroles et

d'actions de 1848, le lecteur pressé ne retient que le triomphe de la République avec son corollaire, la conquête du suffrage universel : tout juste relève-t-il, dans les ouvrages contemporains, les guillemets qui encadrent ledit suffrage pour marquer la singularité de l'universel masculin. Si la révolution proprement dite figure en bonne place dans les annales, la signification politique du mouvement social, en grande partie réduite aux interprétations d'Alexis de Tocqueville, fut, pour l'essentiel, oubliée. La République, qu'a légitimée le « suffrage universel », a effacé les traces du conflit dont on attribue la responsabilité aux théories socialistes. En d'autres termes, l'insurrection inouïe de février 1848 portait en germe la catastrophe de juin (après l'échec des espoirs de février, l'insurrection spontanée des ouvriers parisiens s'achève par un massacre). Elle aurait ainsi bercé d'illusions les classes ouvrières qui rêverent d'une souveraineté populaire contre laquelle François Guizot, grand ministre libéral de la monarchie de Juillet, les avait mises en garde. Théories socialistes et expériences populaires ont été aisément classées parmi les utopies qui, dans le temps historique de l'ordre reconstitué, n'avaient aucune place.

En effet, pendant quelques semaines, l'utopie a semblé devenir vraie. En déstabilisant le cours ordinaire de la continuité historique, des insurgés ont cru pouvoir mettre en œuvre l'idée de souveraineté du peuple auquel ils s'identifiaient. Un temps, dans les rangs des propriétaires, la peur l'a emporté, mais très vite l'opinion dominante, sous l'influence des penseurs modérés, a fait taire les voix excessives autant que les impatiences populaires. Sous le regard des vainqueurs de la Révolution de 1789, la majorité s'est ralliée à la perception d'une évolution temporelle au rythme mesuré du progrès social. L'histoire ne pouvait s'encombrer d'actions ponctuelles qui, dans la

perspective hégélienne, devaient être écartées de l'histoire. Tout événement en rupture avec la lecture dominante semblait incongru. En ce sens, le point de vue d'Alexis de Tocqueville, énoncé quelques mois seulement après le choc de l'insurrection de juin 1848, s'est imposé, jusqu'à rendre superflue l'investigation des multiples manifestations de souveraineté qui s'étaient exprimées pendant ces semaines d'agitation aussi inattendues qu'insolites. La révolution de 1848, circonscrite aux centres urbains, en particulier à Paris – avant que l'épidémie insurrectionnelle ne gagne toute l'Europe –, a vu se développer des formes d'organisation dont l'à-propos démocratique n'est intelligible qu'aujourd'hui par tous ceux qui, dans nos sociétés, sont en quête d'alternative politique.

Les causes de la révolution sont multiples ; les crises et les heurts successifs pendant les monarchies constitutionnelles ont contribué à l'explosion de février. Les insurrections de 1831, 1832 et 1834, et les répressions qui s'ensuivirent, toujours plus dures, ont laissé des stigmates profonds, bien plus que le tardif coup de force de la Société des saisons contre la monarchie de Juillet, en 1839. En ces temps de difficultés industrielles, de chômage endémique, de très bas salaires, les sociétés secrètes avaient perdu de leurs charmes et Blanqui avait déjà trop usé de sa voix. En 1846, dans le monde rural, les mauvaises récoltes, avec leurs poches de disette, réveillent les paniques de 1789. Or, tandis que les autorités croient à la solidité du régime parlementaire, malgré les pétitions nombreuses en faveur de l'élargissement du système censitaire, les grandes grèves de 1840 impressionnent davantage la population que l'état de corruption dans lequel le pays semble s'enfoncer.

L'organisation du travail est le thème d'actualité, d'autant que la misère préoccupe les philanthropes et inquiète les moralistes. L'économiste Eugène Buret s'en offusque :

« Il est arrivé un moment dans l'histoire où l'esclavage est devenu un crime personnel, justement imputable à la classe qui en profitait ; c'est lorsque le progrès de l'intelligence et de la morale, provoqué et réalisé par le christianisme, eut forcé tous les esprits à reconnaître que l'esclavage était un abus effroyable, que le moment de la réparation était venu. De même, le fait de la misère nous sera sévèrement imputé, du moment où, les véritables causes étant connues, nous ne travaillerons pas à les combattre... »

À partir de 1847, la campagne des banquets réussit à mobiliser à l'aide de la presse, en particulier de *La Réforme* et du quotidien *Le National*. L'abaissement du cens, jusqu'alors à deux cents francs, semblait une réforme de bon sens aux yeux des artisans, boutiquiers, commerçants, exclus du suffrage, sans compter les classes populaires peu habituées à être prises en compte par les représentants politiques. « Pendant plus de six mois, la campagne touche les principaux centres urbains... Des toasts sont portés à la "réforme électorale" mais aussi à la "fin de la corruption", à l'"abolition de la misère par le travail", ou à

l’“amélioration du sort des classes laborieuses” » [Gribaudi et Riot-Sarcey, 2009]. Mais c'est l'interdiction du banquet du 30 décembre 1847, organisé par les officiers de la Garde nationale du 12<sup>e</sup> arrondissement, qui incite les rebelles à contourner la loi – laquelle interdisait tout rassemblement –, puis provoque l'insurrection du 22 février.

En quelques jours, le régime s'effondre ; Louis-Philippe abdique le 24. À l'Hôtel de Ville, symbole de l'exercice du pouvoir, les délégations affluent auprès du gouvernement provisoire mis en place rapidement sous la pression du mouvement populaire, relayé par une presse vigilante. Les uns réclament la vraie République, les autres, une diminution du temps de travail, un meilleur tarif ou l'amélioration du sort des plus démunis. Très vite, l'idée de république s'impose ; les « républicains de la veille », peu nombreux jusque-là, voient, en quelques jours, grossir leurs rangs d'un nombre inattendu de « républicains du lendemain ». Les décrets se succèdent. Le 25 février, le droit au travail est proclamé ; le 26, l'abolition de la peine de mort pour raisons politiques donne le ton à cette république qui tient à se distinguer de la Terreur ; le même jour, la création de la Garde nationale mobile est promptement suivie, le 8 mars, de l'ouverture de la Garde nationale à tous les citoyens – première expression du suffrage, puisque chaque garde participera à l'élection des officiers. La liberté de la presse, de réunion, d'association est accompagnée, dès le 2 mars, de décrets qui répondent aux revendications des ouvriers en grève en 1840 : l'abolition du marchandage et la limitation de la journée de travail (dix heures à Paris, onze en province), après que le principe de l'ouverture des ateliers nationaux (sortes d'ateliers de travaux publics organisés pour satisfaire le droit au travail, afin que tout chômeur puisse disposer d'un salaire minimum en s'adonnant aux activités proposées) a été voté. Enfin, l'abolition de l'esclavage, dès le 4 mars, répond aux révoltés et à l'impatience des esclaves de Martinique, Guadeloupe, Guyane et de la Réunion.

### LA RÉALISATION DES PROMESSES DE 1789 ?

Outre ses aspects symboliques, que représente la bataille du drapeau place de Grève, la spécificité de la révolution de 1848 tient à l'indéfectible lien entre social et politique. Pour nombre d'acteurs, plus que 1789, 1848 serait d'abord une révolution sociale aux conséquences politiques inespérées pour les uns, redoutées par les autres. Le slogan de « république démocratique et sociale » qui apparaît, dès février, sur les bannières suppose, selon la minorité active, la mise en œuvre réelle des promesses de la Révolution de 1789. Alexis de Tocqueville l'a bien compris lorsqu'il explique la peur que manifestent les propriétaires pendant les quelques semaines qui précédèrent les élections (du 23 avril) au suffrage dit « universel » :

« Dès le 25 février, mille systèmes étranges sortirent impétueusement de l'esprit des novateurs, et se répandirent dans l'esprit troublé de la foule. Tout était encore debout sauf la royauté et le parlement, et il semblait que du choc de la révolution, la société elle-même eût été réduite en poussière, et qu'on eût mis au concours la forme nouvelle qu'il fallait donner à l'édifice qu'on allait éléver à sa place ; chacun proposait son plan ; celui-ci le produisait dans les journaux ; celui-là dans les placards qui couvrirent bientôt les murs ; cet autre en plein vent par la parole. L'un prétendait détruire l'inégalité des fortunes, l'autre l'inégalité des lumières, le troisième entreprenait de niveler la plus ancienne des inégalités, celle de l'homme et de la femme ; on indiquait des spécifiques contre la pauvreté et des remèdes à ce mal du travail qui tourmente l'humanité depuis qu'elle existe. »

Tandis que Tocqueville attribue aux théories socialistes la responsabilité du chaos, de mars à juin, voire juillet 1848, les acteurs du mouvement – et tous ceux qui aspirent à réformer la société – s'évertuent à préciser ce que la souveraineté populaire en acte devrait changer concrètement. Comme si 1848 devenait le temps d'expérimentation des pensées du Jean-Jacques Rousseau du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) et du *Contrat social* (1762).

L'exercice de la souveraineté populaire prend forme dans les centres urbains, au sein des collectifs mis en place par le gouvernement provisoire ; pendant l'élection de la Garde nationale, dans l'organisation du travail des ateliers nationaux, dans la rue : au cœur des petits groupes désignant leurs représentants à la commission du Luxembourg, sorte de parlement du travail ; dans les clubs, où la parole populaire se fait entendre sans retenue. Et au cours des manifestations symboliques, comme à Paris ou à Lyon, lorsque la foule marque sa préférence pour le drapeau rouge. Lamartine, ministre des Affaires étrangères, à distance des insurgés, saura finalement persuader la foule de préférer à « ses chimères » le drapeau tricolore. Il témoigne :

« À mesure que des bandes armées d'armes de toute espèce, fusils, pistolets, sabres, piques, baïonnettes, poignards, arrivaient sur la place, des hommes postés déroulaient, déchiraient, distribuaient, jetaient à ces milliers de mains levées des morceaux d'écarlate, que les attroupements s'empressaient d'attacher à leurs vestes, à leurs chemises de toile bleue, à leurs chapeaux. En un moment, la couleur rouge, comme autant d'étincelles jaillissant, de mains en mains et de poitrines en poitrines, courait sur des zones entières du quai, des rues, de la place de Grève, et éblouissait ou consternait les regards des spectateurs placés aux fenêtres de l'Hôtel de Ville. »

Le 25 février, malgré cette défaite symbolique, la victoire est assurée et la foule à nouveau se précipite, heureuse d'apprendre la dissolution de la Garde municipale, honnie, puis la proclamation officielle (le 27) de la République. On fraternise en chantant les poèmes de Pierre Dupont. Après avoir parcouru les barricades de février, Baudelaire salue la conquête de la liberté : « Qui veut

voir des hommes beaux, des hommes de six pieds, qu'il vienne en France. Un homme libre quel qu'il soit est plus beau que le marbre, écrit-il précisément dans *Le Salut public*, et il n'y a pas de nain qui ne vaille un géant quand il porte le front haut et qu'il a le sentiment de ses droits de citoyen dans le cœur. »

La fièvre sociale, dont la dimension politique est profondément ressentie par les partisans de l'ordre, se tourne alors vers le Luxembourg. Les ouvriers, enfin libres de s'associer, croient aux réalisations de la République nouvelle, malgré le rejet d'un ministère du Travail. Les délégations de travailleurs ne cesseront de se déplacer afin de saluer la République, tout en présentant leurs doléances. Jusqu'au 16 avril, « c'est un flot incessant d'ouvriers » qui se présente auprès des représentants [Gossez, 1967, p. 39]. Le décret du 28 février instituant la commission du Luxembourg la présente ainsi :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ; qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ; que la question du travail est d'une importance suprême ; qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ; qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ; qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ; le gouvernement provisoire de la République arrête une commission permanente, qui s'appellera Commission de gouvernement pour les travailleurs, [laquelle] va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. »

La population ouvrière adhère à ce programme et fait confiance à Louis Blanc, dont elle connaît l'intérêt en faveur de l'organisation du travail ; la présence d'Alexandre Martin dit « l'ouvrier Albert » lui permet d'espérer l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Les propositions se multiplient, particulièrement après les élections, quand la menace à l'encontre des ateliers nationaux commence à se faire jour.

Depuis longtemps déjà la tradition des pétitions s'est imposée au sein d'une population exclue du suffrage, qui en use auprès des représentants du peuple. Les ouvriers malhabiles n'hésitent pas à faire appel à l'écrivain public, à l'aide duquel ils formulent des projets de réformes, pondérées ou radicales. La révolution de Février a su transformer cette coutume en expression de la volonté et donc de la souveraineté du peuple. Entreprendre une démarche auprès des représentants semble aller de soi. Mais, depuis Février, la plainte publique, ordinaire sous les monarchies constitutionnelles, s'est transformée. Comme si les pétitionnaires s'emparaient d'un droit naturel, à la fois politique et social, qui consiste non pas à déléguer sa souveraineté, mais à l'exprimer pleinement en donnant son avis sur l'organisation de la société. Toute l'actualité est objet de discussion : l'organisation du travail, l'amélioration du fonctionnement des prud'hommes, la répartition des rémunérations,

la protection de la vieillesse avec des propositions de caisses de retraite, mais aussi la réorganisation de la production industrielle et agricole ; des projets d'assèchement des marais de Sologne ; des propositions plus ponctuelles liées aux projets du gouvernement. Des plans de réorganisation du travail sont élaborés. Ils sont signés le plus souvent nominativement et toutes les catégories professionnelles sont représentées : des ouvriers en papiers peints du faubourg Saint-Antoine, aux ouvriers maçons et charpentiers de la ville d'Albi.

Les travailleurs s'expriment, mais nombre de fabricants, artisans, industriels se font l'écho des doléances de leurs concitoyens tout en exposant leurs intérêts propres. À titre d'exemple, un « plan d'association du capital, du travail et des capacités intellectuelles » est proposé par les faïenceries de Longwy, signé du fabricant et de quatre délégués ouvriers. Sous l'influence des théories saint-simonniennes, son rédacteur écrit : « Ce système d'association fera entrer l'ouvrier dans la voie de l'économie où il a tant de peine à faire le premier pas ; il mettra un terme à la concurrence déloyale, à la guerre des maîtres, de laquelle l'ouvrier, instrument aveugle, est toujours victime ou bourreau. »

Le tarif, fixé par contrat, est une des préoccupations centrales de ceux qui prévoient une réforme immédiate de l'organisation de salariat, comme l'a très bien analysé Rémi Gossez. Les projets se veulent précis et concrets. Ainsi, l'Association fraternelle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre fixe le salaire des différents métiers, par journée de travail, comme suit : « directeur, 6,50 F ; tailleur de pierre, 4,50 F ; maçon, 4,25 F ; limousin, 3,25 F ; terrassier, 3,25 F ; garçon, 2,50 F ». D'autres indiquent qu'ils se mettront en grève si le patron ne respecte pas le tarif obtenu par contrat signé des deux parties. La Société générale de la corporation des cordonniers libelle ainsi l'article 21 de ses statuts : « Les patrons qui occuperont des ouvriers au-dessous du tarif de la société seront mis en grève jusqu'à ce qu'ils rentrent dans le bon chemin ; et les ouvriers seront privés de secours pendant trois mois. »

#### LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE OU LA LIBERTÉ SOUVERAINE

D'autres, enfin, envisagent une réforme globale de la société à partir d'une analyse de la situation. Plusieurs pétitionnaires cherchent à identifier la forme spécifique de la révolution de 1848 : pour tous, la révolution est à la fois politique et sociale, car l'idée d'une séparation entre les deux domaines est étrangère à la plupart des intervenants qui veulent contribuer à la « reconstruction du nouvel édifice ». La mémoire de 1789 resurgit, comme celle du citoyen Aubrée, cultivateur breton, fils d'un républicain de 1789, engagé volontaire

au 3<sup>e</sup> bataillon d'Ille-et-Vilaine et par suite capitaine du 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, qui écrit aux « Citoyens représentants du Peuple » :

« Dans une circonstance aussi grave, où s'agitent et vont être discutées les questions les plus profondes d'économie politique et sociale, il est du devoir de tout citoyen, ami sincère de son pays, qu'il soit républicain de la veille ou du lendemain, d'apporter loyalement sa part des matériaux qu'il croit propres à la reconstruction du nouvel édifice. »

L'interpellation n'est pas neutre. Quel que soit le résultat des élections, les républicains de 1848 ont une conscience pratique de la représentation. La république démocratique et sociale à laquelle ils aspirent est une idée aux multiples facettes, dont les effets devraient se faire sentir dans la vie de tous ; elle préfigure, en quelque sorte, ce que chaque travailleur souhaite au quotidien. Vivre libre signifie garder la maîtrise de son propre travail et ne dépendre d'aucune tutelle, et surtout d'aucun arbitraire. De l'obtention d'un tarif garanti à l'organisation rationnelle de la production agricole et industrielle ; de la liberté de la presse à la liberté de la Pologne, c'est bien de la liberté souveraine qu'il s'agit.

La question des élections est, certes, au centre des préoccupations des autorités, comme de tous les républicains, socialistes ou communistes, mais leur organisation démocratique, à l'écart des influences de notabilités, importe autant, aux yeux des insurgés, que leur résultat. L'élection au suffrage dit « universel » complète les autres formes d'expression de la souveraineté, et le dispositif représentatif qui en découle n'est qu'un moment dans l'exercice du pouvoir souverain. Les clubs, la presse, les manifestations diverses au cours des journées révolutionnaires concourent à la mise en œuvre d'une souveraineté pleine et entière, en quête d'une représentation conforme aux aspirations de tous ceux que 1789 avait laissés sur le bord du chemin de la liberté ; ces oubliés des Lumières qui, en 1808, préoccupaient déjà Charles Fourier. Comme si Jean-Jacques Rousseau voyait les premiers pas de son programme franchir la barrière du réalisme républicain :

« À l'instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain, toute juridiction du gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue et la personne du dernier citoyen est aussi sacrée et inviolable que celle du dernier magistrat, parce que où se retrouve le représenté il n'y a plus de représentant » [Rousseau, p. 132].

En ce sens, le rôle des clubs et de la presse prend tout son sens. Les titres des journaux sont explicites : *La Vraie République*, *Le Peuple constituant*, *La Démocratie pacifique*, *Le Peuple*, *La Liberté*, etc. Convaincus d'assister à l'achèvement de 1789, mais soucieux de s'écartier de la voie destructrice de la Terreur, les mouvements populaires sont entendus comme l'expression de la

souveraineté. Aucune catégorie ne peut donc être exceptée. C'est dans une telle démarche qu'il faut comprendre l'engagement des « femmes de 1848 ».

Elles ne cherchent qu'à faire entendre *La Voix des femmes* (leur journal en 1848), en réclamant l'application des principes républicains. Elles demandent, au nom de la fraternité, la réalité de l'égalité et souhaitent prendre part à la grande œuvre de régénération sociale qui se prépare. Aucune d'elles n'est cependant entendue, y compris par les républicains socialistes, car leur engagement, nullement appréhendé en action d'avant-garde, est simplement réduit, dans les premières semaines de la révolution, à un mouvement d'accompagnement de la volonté souveraine d'un peuple aux espoirs crédibles. Aussi leurs démarches radicales apparaissent-elles comme autant de comportements inconvenants aux yeux des hommes de 1848, devenus, très tôt, inintelligibles à la plupart des contemporains du XIX<sup>e</sup> siècle.

De la même façon faut-il comprendre la résistance et l'épanouissement des associations après juin 1848. Non seulement l'idée d'association semblait correspondre à l'esprit de liberté qui régnait, mais elle répondait à la préoccupation de tous les corps de métier. La volonté des travailleurs associés consistait à organiser leur propre travail, jusqu'à imaginer une refonte de la production. Longtemps considérées comme un héritage des « divagations utopiques » d'un Owen, Fourier, Saint-Simon ou Cabet, ou comme une survie des anciennes corporations, les associations répondent à l'organisation du travail – revendication centrale des insurgés de février. « L'association est un projet total, une appropriation corporative des moyens de production » qui peut prendre de multiples formes [Aprile, Bayon, Clavier *et al.*, 2004].

Si le mouvement se consolide après 1848, notamment avec le projet d'Union des associations solidaires et fraternelles de Jeanne Deroin, lequel regroupe, en juin 1849, plus de cent associations, c'est sous la forme d'un contre-pouvoir, en réponse à l'absence de représentation ouvrière à la Chambre des députés élue en avril 1848. D'une certaine façon, les travailleurs assemblés mettent en œuvre l'appel lancé, de sa prison, par la « féministe » (le mot n'existe pas à l'époque) socialiste Pauline Roland au « gouvernement direct des travailleurs ». Cette idée, hâtivement identifiée à la démocratie directe de l'Athènes antique, est au contraire une forme moderne d'exercice de la souveraineté. Un gouvernement de citoyens rassemblés dans l'espace d'une intervention individuelle et collective : celui de la commune, de l'atelier ou de la manufacture ; un gouvernement « immédiat » des hommes sur les choses à leur portée ; une formalisation de l'idée de république où le peuple se gouverne lui-même. À défaut, « l'abstraction du peuple universel domine alors le peuple réel », concluent en 1851 les philosophes Charles Fauvety et Charles Renouvier.

Tel est l'enjeu de la révolution de février 1848 : passer de l'universel abstrait des principes libérateurs à la concrétisation de la liberté. « Au cours de cet événement, le plus formidable dans l'histoire des guerres civiles en

France » (Karl Marx), se manifeste, en permanence, une volonté populaire souveraine – y compris au cours des journées révolutionnaires du 17 mars ou du 16 avril, précédant les élections. Manifestation qui se heurte à l'incompréhension des notabilités républicaines lors de la grande journée en faveur de la liberté de la Pologne, le 15 mai [Hayat, 2011]. Le gouvernement républicain avait acquis sa légitimité au cours des élections nationales largement plébiscitées. Le droit est alors passé dans le camp des représentants, quoi qu'il en ait coûté aux républicains de la veille (près de 80 % d'électeurs ont désigné une très large majorité de députés républicains modérés, dont une partie de légitimistes nouvellement convertis). Seuls les élus incarnent désormais la souveraineté. Imperceptiblement, l'idée de souveraineté en acte devait s'éteindre.

#### JUIN 1848 : LA FORCE DU DROIT DES INSURGÉS

---

Or l'insurrection de juin démontre la prégnance de cette dernière. La dissolution des ateliers nationaux a sonné le glas du droit au travail ; la quintessence de la république, que les travailleurs croyaient à portée de main, s'effondre. L'insurrection de juin, mouvement inattendu et redouté, démontre la force du droit des insurgés tel qu'ils le concevaient. L'organisation du travail, le droit au travail, la journée de dix heures figuraient dans l'idée de république démocratique et sociale. Il s'agit bien de la même volonté souveraine qu'expriment les manifestants lors de ces journées. Daniel Stern, parmi les témoins, l'a bien compris :

« Ce qui fit la puissance de l'insurrection de juin et son incroyable durée, bien qu'elle n'eût jamais ni plan ni chef, c'est qu'elle avait à son origine, et qu'elle conservera jusqu'à la fin, dans l'esprit d'un grand nombre, le caractère d'une juste protestation contre la violation d'un droit ; c'est qu'il y avait ainsi en elle, malgré les éléments impurs qui la corrompirent, malgré les violences qu'elle commit, un principe moral, un principe égaré, mais vrai, d'enthousiasme, de dévouement, d'héroïsme : un mont sacré intérieur où le peuple sentait le droit » [Gribaudi et Riot-Sarcey, p. 205].

C'est pourquoi la répression fut aussi féroce, à la mesure des peurs ressenties par les possédants pendant toutes ces semaines. Temps singulier où les certitudes s'effondrent et les espoirs s'affichent, où les paroles critiques sont si convaincantes qu'il est possible de croire à la justesse de la volonté populaire. Or, tandis que cette fraction de la population active, inventive, se projette déjà dans l'avenir, élabore des plans, conçoit une société nouvelle, construit un édifice social à la mesure de ses aspirations, l'autre partie de la population, tremblant de perdre ce qu'elle a, préfère la sécurité des tutelles publiques et locales avant d'envisager l'aventure humaine. Enfin, la puissance des notabilités, l'imposition de l'opinion conservatrice, l'extraordinaire

déploiement de forces policières, intellectuelles et morales où les philanthropes jouent leur survie aux côtés des autorités ont raison des minorités.

L'enserrement de toute une population dans la tradition et les mentalités des possédants oriente la façon de penser l'histoire. Sous prétexte de représentativité, la majorité l'emporte. C'est ainsi que chaque événement est considéré comme une étape qui contient la précédente et annonce la prochaine. La marche de l'histoire ne se comprend alors qu'en fonction d'une limite/référence à partir de laquelle l'historien analyse le passé. Du point de vue du progrès social ou du gouvernement, toujours l'effet détermine la perception de la cause. Le sens de l'histoire l'emporte sur son mouvement réel. Des expériences fragmentaires isolées, dispersées se perdent alors dans le passé oublié. On retrouvera, ici et là, quelques traces, quelques idées lumineuses et projets fulgurants dont plus personne ne saisit le sens. Ces rebus seront, au mieux, identifiés comme autant d'avant-gardes ou d'illusions qui échappent à la représentativité des catégories sociales analysées en bloc, à distance des enjeux du temps.

Telle fut la lecture de la révolution de 1848 dont le devenir ne peut être compris que dans l'historicité de son avènement, hors de toute continuité. Et si, de manière maladroite et anhistorique, les révolutions du Machrek et du Maghreb de 2011 ont pu être comparées au printemps des peuples de 1848, c'est que le choc de la révolution – ce moment si particulier où le peuple insurgé est certain de son droit – a fait resurgir les subversives espérances qui avaient été ensevelies sous le dispositif des ordres successifs. Mais l'amalgame des deux mouvements contribue à les intégrer dans la même vision linéaire de l'histoire et n'aide en rien à l'analyse du mouvement historique auquel nous assistons.

Au-delà du questionnement contemporain sur les mouvements sociaux que l'on voudrait distincts des revendications politiques – encore faudrait-il préciser ce qu'est précisément un mouvement social du point de vue des acteurs eux-mêmes – afin de restituer les enjeux du temps, il importe de rendre compte de la perception de ces mouvements au moment de leur avènement. En effet, loin de séparer le politique du social, les travailleurs en mouvement ne peuvent délier les deux domaines dont les effets s'interpénètrent. Inversement, l'ordre reconstitué préfère écarter du politique ce qui relève de ce qui fut nommé la « sphère sociale », afin de préserver le gouvernement « des hommes » d'une entrée, par effraction, du peuple souverain. En ce sens, la « politique », tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, est restée l'apanage des hommes libres en capacité de gouverner les autres, selon la vision sélective qu'en avaient les autorités libérales ; vision parfaitement intégrée, dès 1848, par les autorités républicaines.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AGNÈS Benoît (2009), « L'appel au pouvoir. Essai sur le pétitionnement auprès des chambres législatives et électives en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848 », thèse d'histoire, université Paris-I.
- APRILE Sylvie, BAYON Nathalie, CLAVIER Laurent *et al.* (dir.) (2004), *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre 1851*, Créaphis, Grâne.
- BURET Eugène (1979 [1840]), *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, EDHIS, Paris.
- GOSSEZ Rémi (1967), *Les Ouvriers de Paris*, Société d'histoire de la révolution de 1848, coll. « Bibliothèque de la révolution de 1848 », tome XXIV, Paris.
- GRIBAUDI Maurizio et RIOT-SARCEY Michèle (2009 [2008]), *1848. La révolution oubliée*, La Découverte, Paris.
- HAYAT Samuel (2011), « “Au nom du peuple français”, la représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France », thèse de science politique, université Paris-VIII.
- LAMARTINE Alphonse de (1863 [1850]), *Oeuvres complètes, publiées et inédites. Mémoires politiques*, tome XXXVIII : *Histoire de la révolution de 1848*, Paris.
- La Revue administrative (2008), « L'individu face au pouvoir, les pétitions aux assemblées parlementaires » (n° spécl.).
- ROUSSEAU Jean-Jacques (1966 [1762]), *Du contrat social*, Garnier Flammarion, Paris.
- TOCQUEVILLE Alexis de (1978 [1850]), *Souvenirs*, Gallimard, Paris.

---

*La Commune de Paris*

JACQUES ROUGERIE  
ET ROBERT TOMBS

LA COMMUNE a-t-elle été un mouvement social ? Vraisemblablement. Un mouvement social *urbain*, comme le soulignait le sociologue Manuel Castells ? Non moins sûrement [Castells, 1983] ! Mais s'agit-il de « mouvement social », au sens où l'entendent aujourd'hui sociologues ou politologues ? Réclamant une histoire qui ne serait plus « narrative » mais « interprétative », le sociologue propose qu'on utilise les outils qu'il a forgés pour toute étude de ces mouvements : mobilisation des ressources, construction des identités, formation du consensus, etc. « Une des tâches majeures de la sociologie... ouverte sur la comparaison... consiste à élaborer des jeux de concepts et à les mettre à la disposition d'autres sciences sociales, en particulier de l'histoire... » [Chazel, 2004]. Charles Tilly ou Sidney Tarrow parlent plus largement de « politiques de la contestation » (*contentious politics*). Ils proposent également mécanismes et processus, en (trop) grand nombre.

Dans les deux cas, on nous offre une « boîte à outils conceptuelle », celle de Tilly et Tarrow étant plus riche, mais peut-être moins convaincante. Charles Tilly est parti de cas concrets – la Vendée, l'insurrection de juin 1848 –, puis en est venu, par montée en généralité, à construire une sorte de modèle. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'histoire longue de la contestation qu'il a contribué à bâtir, mais on peut se demander si ses propositions d'analyse sont réellement opératoires pour l'étude approfondie d'une contestation, en l'occurrence, la Commune de 1871.

---

« UNE RÉVOLUTION SANS PRÉCÉDENTS DANS L'HISTOIRE »

La Commune est un événement insurrectionnel (révolutionnaire ?) qui sort de l'ordinaire. « Une révolution sans précédents dans l'histoire », écrit

alors Charles Longuet, l'un de ses acteurs. Il est à coup sûr bien malaisé de la comparer aux événements de juillet 1830, ou de 1848. Peut-on utilement lui appliquer la grille d'analyse proposée ? Parlera-t-on à son propos de « mobilisation des ressources » ? Ce serait acceptable si, dans le cas de l'insurrection de 1871, ce n'était à considérablement nuancer. Le terme semble d'emblée trop fort pour définir ce qui se passe à Paris le 18 mars. Aux yeux de l'adversaire versaillais, il y a eu complot, révolte de barbares, organisée à l'évidence par l'Association internationale des travailleurs, ou par tout autre groupe révolutionnaire, blanquistes, républicains extrémistes, anarchistes de toutes sortes. Lorsque Versailles, le 18 mars, tente de reprendre les canons de la Garde nationale, on ne constate qu'un grand désordre dans la résistance parisienne. Il ne s'agit que de ripostes locales, sans concertation aucune, à ce que les participants croient être un coup d'État contre la République. La « mobilisation » est minimale : une petite quarantaine de bataillons populaires du Nord et de l'Est parisiens se réunissent alors dans un but purement défensif à Montmartre, Belleville, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et, rive gauche, quelques hommes des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

Quand, l'après-midi, Paris passe à l'offensive, ne se « mobilisent » encore qu'une vingtaine de bataillons des quartiers nord-est de la rive droite et une poignée de gardes nationaux du 13<sup>e</sup>. Rien qui permette, au soir du 18 mars, de parler de situation révolutionnaire.

Il est vrai qu'il y avait eu préalablement mobilisation, au moment des élections du 8 février 1871, de l'opinion républicaine patriote, qui se révèle alors fortement majoritaire dans Paris, mais n'a rien de révolutionnaire ; puis mobilisation par « fédération » de la Garde nationale, là encore dans le seul but d'une défense inconditionnelle de la République :

« Nous sommes la barrière inexorable élevée contre toute tentative de renversement de la République. [...] La République française, puis la République universelle. [...] La Nation souveraine [...], les citoyens libres se gouvernant à leur gré... Alors ce ne sera plus un vain mot que cette sublime devise : Liberté, Égalité, Fraternité. »

Ajoutons qu'à la veille du 18 mars ladite fédération n'est encore que dans les limbes : son comité directeur, le comité central, n'a été définitivement désigné que le 15 mars. Lors des élections du 26 mars, on ne peut pas dire non plus que Paris se soit mobilisé en masse. Très courte, la campagne électorale a été d'une grande confusion, et jamais il n'a été question de commune révolutionnaire. Seuls 227 303 Parisiens ont voté, 47,9 % des 474 569 inscrits. Le Nord-Est populaire s'est certes rendu aux urnes : on compte 76 % de votants dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, 65 % dans le 19<sup>e</sup>, de 55 % à 60 % dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 53 % à Montmartre, 50 % dans le 3<sup>e</sup>. On s'est abstenu en masse dans les beaux quartiers du centre et de l'Ouest, mais aussi, on l'oublie trop souvent, dans des arrondissements très populaires de la rive gauche, 13<sup>e</sup> (pas même la

moitié des électeurs), 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> (un peu plus du tiers). Et les suffrages exprimés ne sont pas tous allés à un parti qu'on pourrait dire « communaliste », extrêmement hétéroclite : sûrement moins de 190 000 voix, à peine 40 % des inscrits. Plutôt que de mobilisation, ne faudrait-il pas parler d'un mélange confus de réactions allant peut-être de l'enthousiasme à un attentisme probablement majoritaire ?

On peut certes déceler les progrès d'une « radicalisation » – autre notion essentielle de la grille d'analyse – de la population, rappeler le rôle dans cette radicalisation des réunions publiques qui se sont tenues en 1869, puis pendant le siège prussien. Mais les réunions de 1869 sont bien lointaines et ont lieu dans une situation extrêmement différente ; il n'est alors jamais question d'une future « Commune » de Paris, sauf peut-être dans les quelques discours où Jules Allix défend un projet de commune fouriériste, qui a peu à voir avec le projet de « Paris libre » énoncé en 1871. Le siège et la guerre franco-allemande ont assurément renforcé cette « radicalité » parisienne, notamment le mouvement de création de clubs et de comités qui fleurissent à partir de septembre 1870. On y parle abondamment de « commune », mais en des sens extraordinairement divers, et seulement pour l'organisation d'une guerre patriotique.

Privilégier l'explication de l'insurrection par le rôle des organisations révolutionnaires qui se sont formées dès le siège (notamment le Comité central républicain des vingt arrondissements et ses filiales), comme on a pu le proposer [Johnson, 1996], ne résiste pas à l'analyse. Il n'y a rien de commun entre les soulèvements du 31 octobre 1870 ou du 22 janvier 1871, organisés sinon suffisamment préparés, et tous avortés faute de soutien populaire, et le mouvement inattendu du 18 mars. Certes, ce sont les candidats du Comité central républicain des vingt arrondissements qui l'ont emporté en général lors des élections du 26 mars ; mais cela tient au fait que le comité, dont l'influence a dramatiquement baissé depuis l'insurrection manquée du 22 janvier, est alors la seule force contestataire capable de proposer des candidats convaincants.

Réduire l'impact de la guerre et du siège à l'influence de réunions populaires ou de comités révolutionnaires locaux, au rôle largement surestimé, ne saurait suffire. C'est trop négliger le fait même de la guerre. Le siège, les souffrances endurées, la fraternité militaire dans les bataillons de la Garde nationale, quelquefois au combat, ont sûrement contribué à fortifier le sentiment de communauté, voire de citoyenneté, parisienne. L'avocat Jules Le Berquier, bon républicain mais qui n'a rien d'un révolutionnaire, en donne une description très concrète, lors d'un discours au Club de la Porte Saint-Martin, le 29 octobre 1870 :

« Mais un jour, cette grande cité, cette fourmilière d'égoïstes et de nomades, s'est trouvée en présence d'un péril immense... Alors, citoyens,

nous nous sommes trouvés en présence de tous nos devoirs, à commencer par la défense du foyer, par la défense des nôtres... Ah ! la connaissance a été rapidement faite. Entre nous tous, plus d'épaisses murailles, mais un simple canon de fusil... Pour la première fois, je l'avoue à ma honte, j'ai su les noms de tous les habitants de ma maison, et voilà que j'ai trouvé en eux, non seulement d'honnêtes gens, mais d'excellents citoyens. »

Pour Jérôme Lafargue, l'un des rares sociologues qui aient vraiment tenté d'analyser l'événement de 1871 selon les normes prescrites, c'est après les élections du 26 mars que « la Commune » – mais qu'entend-il exactement par là ? – se serait efforcée de mettre en ordre l'immense désordre initial qu'il a d'abord longuement décrit :

« Si la chambre communale ne s'est que rarement engagée dans un processus de mobilisation directe, elle s'est cependant largement impliquée dans des activités de prise de décisions, de même qu'elle a tenté d'organiser la défense de Paris. En ce sens, elle a manifesté une volonté d'instaurer un ordre institutionnel pertinent [Lafargue, 1997]. »

En vérité, l'Assemblée communale s'est trouvée confrontée à une situation surprenante, qu'elle était incapable de maîtriser, ce dont témoignent les procès-verbaux confus et contradictoires de ses réunions. Elle n'est rien moins qu'unanime, sans parler de la querelle dérisoire qui l'oppose constamment au Comité central de la Garde nationale qui voudrait se poser en pouvoir rival. Pour Jérôme Lafargue, un ordre (très relatif) se serait alors construit grâce aux solidarités forgées au sein de la Garde nationale : « En sortant de leurs quartiers pour défendre la ville tout entière, [les gardes nationaux] ont multiplié les rencontres, facilitant les interactions entre insurgés. » Grâce à la cinquantaine de clubs qui s'ouvrent à partir d'avril, à la libération d'une parole populaire (en réalité bien sommaire ou confuse). Grâce aux journaux révolutionnaires qui se sont multipliés (mais, pour la plupart, éphémères, et dont il est très difficile de mesurer l'audience). Enfin, par les solidarités « que l'on peut qualifier de naturelles, nées dans les quartiers et dans les lieux de vie avant les événements, et ne reposant pas systématiquement sur des appartenances politiques ou syndicales, [qui] ont tissé des réseaux sociaux ». C'est alors que se serait faite la vraie mobilisation des énergies révolutionnaires.

Si l'explication peut sembler plausible, elle vaut non seulement pour la période qui va de mars à mai 1871, mais également pour celle du siège. Elle force aussi bien le trait, car c'est de désarroi qu'il conviendrait de parler, bien plus que de mise en ordre, qui n'est peut-être, à bien y regarder, que « démobilitation ». Lors des élections complémentaires du 16 avril, seuls 20 % des électeurs se sont déplacés ; pas même 30 % dans les quartiers populaires, un peu plus de 10 % dans les quartiers « bourgeois ». Il y avait alors à Paris au moins 200 000 gardes nationaux mobilisés. Ils n'étaient que 50 000, 60 000 peut-être (dont une grosse moitié de gardes « sédentaires » cantonnés à des rôles de

police dans leurs quartiers) lorsqu'il s'est agi d'engager un combat inégal avec Versailles sur les fronts de Neuilly/Asnières ou du sud de Paris à partir du 3 avril 1871. Ils sont infiniment moins encore, 10 000, peut-être 5 000, pendant la Semaine sanglante finale, du 21 au 27 mai 1871. On pourrait tout aussi bien arguer que l'évolution du mouvement révolutionnaire vers la violence – multiplication des arrestations de réfractaires, interdiction drastique de tout journal d'opposition, violence des mots (« salut public », « terreur », etc.), enfin l'exécution des otages et les incendies – traduit l'affaiblissement du mouvement et la rapide démobilisation populaire.

#### DE L'OPACITÉ DU SENS DE L'ÉVÉNEMENT

---

Se pose ensuite le problème du « travail de signification », de la « formation d'un consensus » en vue d'un but qui serait clair. Au vrai, rien n'est clair dans les événements du printemps 1871. Rappelons que Paris en révolte a hésité, du 18 au 26 mars, sur la conduite à tenir : fallait-il rompre avec Versailles, avec sa « légalité », sanctionnée par le suffrage universel ? Des républicains pouvaient-ils s'insurger contre la République, aussi décevante soit-elle ?

Quel serait le but ? L'Internationale, le Comité central républicain des vingt arrondissements (sensiblement affaiblis), puis le Comité central de la Garde nationale ont évoqué, lors de la campagne pour les élections du 26 mars, les « droits de la cité ».

Paris pourrait « ressaisir les libertés communales dont jouissent ailleurs les plus humbles villages » (*Journal officiel de la Commune*, 22 mars) ; « La cité doit avoir, comme la Nation, son assemblée qui s'appelle indistinctement assemblée municipale, ou communale, ou commune, première pierre du nouvel édifice social, indestructible base de vos institutions républicaines » (22 mars) ; « Le droit imprescriptible de toute cité, de s'administrer soi-même, laissant au gouvernement central l'administration centrale, la direction politique du pays » (25 mars). Ceci dépassait-il la revendication, devenue forte à Paris dans les années 1860, de « franchises municipales » interdites depuis 1851 ? Et qu'entendre par une assemblée « qui s'appelle indistinctement municipale ou communale, ou commune » ? Il est vraisemblable que les électeurs ne se soient guère penchés sur ce problème. Voulaient-ils un conseil municipal, un conseil « communal », une « commune » ? Il y va tout de même du sens de cette « révolution ». La plus claire expression des revendications parisiennes en cette « semaine de l'incertitude » pourrait être celle de Varlin :

« Nous voulons un conseil municipal élu. Nous voulons des franchises municipales sérieuses pour Paris, la suppression de la Préfecture de police, le droit pour la Garde nationale de nommer tous les officiers y compris le

commandant en chef, la remise entière des loyers échus au-dessous de 500 francs, une loi équitable sur les échéances ; enfin, nous demandons que l'armée se retire à vingt lieues de Paris. »

On en aurait de multiples confirmations « en bas », par exemple chez le menuisier Désiré Lapie, un ouvrier menuisier de trente-cinq ans, qui sera condamné à la déportation enceinte fortifiée, ardent militant blanquiste, acteur du 18 mars dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui est alors l'un des plus authentiquement radicaux. Il écrit le 26 mars à sa sœur qui vit en province :

« Nous ne voulons ni le pillage, ni le vol, ni grandeurs. Voilà ce que nous voulons, rien de plus. République une et indivisible. Séparation de l'Église et de l'État ; instruction gratuite et obligatoire pour les instituteurs laïques, suppression entière des armées permanentes, que tout citoyen soit soldat, mais dans son pays, c'est-à-dire garde national. Suppression des sergents de ville et tout argoussin [argousin, policier] ainsi que des gendarmes. [...] Voilà notre programme. »

On n'a là rien de plus que des revendications municipalistes et républiques ; on est loin de l'idée d'une République communale de Paris.

Dernier point : la « construction d'une identité » rebelle (ou révolutionnaire). Nos conclusions sont ici encore plus incertaines. Qui a été communard, qu'étaient les communards ? Nous ne savons même pas combien ils peuvent se compter. On dit trop facilement Paris, les Parisiens. Mais les révolutionnaires sont, à l'évidence, minoritaires dans la capitale. Des républicains ? Le tout-Paris populaire l'est alors, et tous les Parisiens républicains n'ont pas participé à la Commune, loin s'en faut. Les sociologues nous proposent, pour analyser l'identité des insurgés, deux notions non dénuées d'intérêt : *catness*, l'analyse des catégories sociales qui participent au mouvement, et *netness*, le repérage des réseaux de solidarité qui se forment entre les acteurs du mouvement.

On peut en effet tenter de répertorier les professions, âges, origines, statuts de ceux qui ont été arrêtés, et surtout condamnés à la suite de l'insurrection [Rougerie, 2009 ; Gould, 1995]. C'est offrir la possibilité d'une comparaison avec d'autres mouvements qui peuvent paraître proches, ceux de juin 1848, éventuellement de juillet 1830. Mais ce n'est que décrire, usant de catégories sommaires, voire incertaines, sans rien vraiment expliquer. On constate que l'insurrection a été le fait d'une population, d'un « peuple » composite, dont on perçoit mal ce qui fait l'unité. On se heurte alors au délicat problème de définition de ce « Peuple parisien » qui s'insurge régulièrement, qu'on ne peut résoudre que par d'autres moyens.

Seul sociologue à s'être penché sur l'identité collective des insurgés de 1871, Roger Gould utilise principalement la notion de *netness*, mettant en lumière l'idée tout à fait pertinente de l'importance des « réseaux sociaux » dans la capitale insurgée [Gould, 1995]. Il y a eu selon lui, principalement

dans la banlieue annexée à Paris en 1860, construction d'une identité fondée essentiellement sur le voisinage, et non plus sur la classe (comme cela aurait été le cas en 1848, comme c'est encore, dans une certaine mesure, le cas dans les quartiers centraux de la capitale). Identité de communauté, de proximité d'habitat, donc d'action, qui se serait forgée en réaction à la centralisation durement ressentie que représente l'opération haussmannienne de rejet de quantité de travailleurs en périphérie. « *Neighborhood became the salient collective identity in Paris in the fall of 1870* » (« les liens de voisinage sont devenus la forme d'identité collective la plus évidente »). Charles Tilly avait déjà souligné l'importance de l'attention à porter aux lieux quotidiens (*grassroots settings*).

Mais se pose alors le problème de la place exacte à attribuer à l'opération haussmannienne, à cette désappropriation d'une grande partie du peuple, qui expliquerait sa volonté de reconquête lors de l'insurrection communale. C'est cette interprétation, au demeurant tentante, qu'avançaient les travaux maintenant anciens d'Henri Lefebvre sur le « droit à la ville », ou, partiellement, ceux de Manuel Castells sur les mouvements populaires urbains [Castells, 1983]. L'idée d'une « reconquête de la ville par la ville » avait été reprise en partie dans *Paris libre* [Rougerie, 1971]. Au-delà du jeu de mots, la proposition n'était-elle pas simpliste ?

Selon Gould, il n'y aurait pas de signes de *loss of community* (« perte du sens de la communauté ») à la suite de l'expulsion de la composante populaire du Paris central. La zone annexée en 1860 n'en aurait même été que plus fortement structurée par des relations de voisinage, plutôt que de classe ou de métier. Cette hypothèse de travail porte sur un point non négligeable. Le problème est d'en mesurer les conséquences réelles en 1871 : de quelle importance est l'exil auquel le préfet de la Seine sous l'Empire Georges Haussmann a condamné une forte portion des classes populaires parisiennes ? Le problème reste ouvert. Il existe, par exemple, une identité bellevilloise, mais qui, comme les travaux de Gérard Jacquemet l'ont montré, commence seulement à s'affirmer en 1871, et est d'abord construction de la peur bourgeoise. Ajoutons que Belleville n'a que médiocrement participé à l'insurrection.

Roger Gould a raison d'insister sur les particularismes locaux. En effet, l'essentiel s'est inscrit, dès la proclamation de la III<sup>e</sup> République le 4 septembre 1870, dans le cadre des arrondissements : constitution des comités de vigilance républicaine, recrutement des bataillons, organisation de la police, de l'assistance et du rationnement... S'il en va de même pour l'insurrection, ne risque-t-on pas d'être conduit à constater que l'histoire de la Commune devrait être décomposée en histoire de communes locales distinctes, au risque de dissoudre l'idée d'un mouvement « communal » parisien ? Il y a la Commune des Batignolles, gérée par l'Internationale ; celle du 18<sup>e</sup>, voisine mais plutôt de tendance blanquiste, comme celle qui s'est constituée dans l'ensemble 13<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ; celle de l'ensemble 11<sup>e</sup> et Belleville, qui n'en est alors qu'un appendice, composite et surtout libertaire.

Il reste à savoir comment on est passé de solidarités locales à une action collective aux dimensions de la cité entière. Cela n'est pas vraiment démontré, l'analyse de Gould s'appuyant sur des arguments statistiques trop légers, voire inappropriés. De plus, on obtient une définition très restrictive de l'insurrection communale comme mouvement pour conquérir les libertés municipales. Les historiens anglo-saxons se sont employés, non sans quelques raisons, à réfuter un schéma d'explication d'inspiration « marxiste », qui faisait de la Commune un moment exemplaire de la lutte des classes. Proposé autrefois, ce dernier a été largement réfuté depuis des décennies, et aucun lecteur sérieux de Marx ne le reprendrait aujourd'hui. En 1871, Marx ne parlait d'ailleurs pas de lutte des classes, mais de « guerre civile ». La Commune a été bien davantage.

### PEUT-ON PARLER DE MOUVEMENT SOCIAL À PROPOS DE LA COMMUNE ?

---

La démonstration sociologique enfin ne répond pas à la question essentielle que formulait (sans y donner de réponse satisfaisante) Ted Gurr : « Pourquoi les hommes se rebellent-ils ? », reprise par Robert Tombs : « Qui a fait la Commune et surtout pourquoi ? » [Tombs, 1999]. L'esquisse de portrait du communard qu'on peut dresser [Rougerie, 2009] propose quelques éléments de réponse à la première question. Il est infiniment plus délicat de déterminer comment on en est venu au projet de cette utopique République de Paris, de « Paris ville libre ».

Manuel Castells a clairement résumé ce projet d'un « Paris libre », sans montrer comment s'en est développée l'idée [Castells, 1983]. Peut-on dire qu'il s'agissait là d'une authentique volonté populaire ? Le 3 mars, au cours des débats pour l'édification de la fédération de la Garde nationale, proposition avait été faite, incidemment, d'ériger Paris en république autonome : « Dans le cas où le gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville devrait se constituer en république indépendante. » Mais ne s'agit-il pas là seulement d'une remarque jugée aventureuse, semble-t-il, par la réunion des délégués ? L'idée en tout cas n'en avait pas été reprise dans les débats.

L'Assemblée communale a voulu se donner un « programme », la Déclaration au peuple français du 19 avril 1871. La situation politique inattendue créée par le soulèvement du 18 mars exigeant une justification doctrinale, apparaît alors l'idée de « Paris libre ». Cependant, les interprétations que les journaux communalistes donnent de cette idée neuve, mais bien utopique, sont extrêmement diverses. Elles émanent de toute façon de quelques têtes « pensantes », de politiques ou d'*« idéologues »* souvent marginaux. Est-ce seulement le fruit d'un difficile compromis entre les tendances jacobine,

proudhonienne, blanquiste qui divisent l'Assemblée communale, dont il est difficile de croire, vu sa composition hasardeuse, qu'elle exprime les intentions réelles d'un hypothétiquement unanime « Peuple de Paris » ? Pour Robert Tombs, la déclaration ne serait au fond qu'une réPLICATION, un rien améliorée, du programme gambettiste de Belleville de 1869 [Tombs, 1999]. On peut y voir aussi un accomplissement, combien imparfait, d'une réflexion déjà élaborée en 1850 et 1851 sur ce que devrait être une vraie république, démocratique et sociale [Rougerie, 2009]. Cette interprétation idéologique, reconstruite *a posteriori*, ne décrit en rien ce que pensent réellement les « insurgés ».

L'idée formulée alors est confuse. N'oublions pas ce que Vaillant reprochait à ses pairs de l'Assemblée communale : « Nous ne sommes qu'un petit parlement bavard. »

Cela reste, au demeurant, de l'histoire vue « d'en haut ». Le vrai problème n'est-il pas de savoir comment les acteurs populaires de l'insurrection vivaient, voyaient cette révolution « politique et sociale » qu'ils croyaient être en train de réaliser ? Nous ne disposons que de traces médiocres, de fragments de discours, de bribes confuses de séances de clubs, de « définitions » toujours bien courtes.

D'un petit patron ébéniste :

« En politique, je veux la souveraineté du Peuple la plus étendue, toutes les libertés sans autre limite que la liberté d'autrui. [...] »

Un impôt unique sur toute propriété, instruction gratuite et obligatoire [...] en un mot toutes les réformes que réclame notre mauvaise organisation sociale et politique. »

D'un peintre d'enseignes du 11<sup>e</sup> arrondissement, candidat au concours de recrutement d'officiers d'état-major :

« J'entends par socialisme les hommes s'unissant dans une même politique, au point de vue de l'union, pour faire la force d'un pays, au point de vue matériel, en s'unissant en coopération soit collective ou individuelle pour tout ce qui a rapport au commerce, aux sciences et aux arts et établir par cette coopération la vie à bon marché... »

Aspiration à un maximum de libertés politiques et de mieux-être, portée par la revendication radicale, mais redoutable, d'une démocratie « directe » : cela suffit-il à définir une révolution « démocratique et sociale » ? Et, dans un Paris populaire loin d'être unanime, ne serait-ce pas plutôt un esprit de conciliation qui domine ? Les républicains modérés ont constitué une Ligue d'union républicaine pour la défense des droits de Paris. Ils disaient, peut-être à raison, représenter « cent cinquante mille neutres, au moins en fait, qui assistent dans Paris au drame dont le dénouement par la force ne saurait être

bon, ni pour les uns, ni pour les autres ». Il y avait certes dans Paris d'authentiques républicains révolutionnaires, pour combien d'indécis ou de « neutres » ?

On peut regretter l'oubli quasi total dans lequel a été laissé le travail maintenant ancien d'André Decouflé, contestable mais riche d'aperçus [Decouflé, 1969]. L'auteur, politologue, s'attachait à décrire la souveraineté populaire révolutionnaire comme « spontanéité », d'ailleurs dangereusement anarchisante et difficile, voire impossible, à discipliner, à dompter pour les « gérants » qu'elle se donnait. « Spontanéité », « gérants » (et non « leaders », comme les désignent les sociologues) : autant de termes qu'on a abandonnés, sans se poser de questions. 1871 ne répétait-il pas les conflits et les drames de 1792-1793, de cette grande révolution populaire dont on ne cessait justement d'invoquer la mémoire ?

Les sociologues enfin parlent trop volontiers de tactique, de stratégie, de « logique » de l'action collective, de « décideurs collectifs rationnels » ; un mouvement social serait un « agir ensemble intentionnel dans une logique de revendication ». En vérité, la logique du développement révolutionnaire est établie *a posteriori*, avec tous les risques d'interprétation excessive que cela comporte. L'historien suit, lui, pas à pas, le cheminement d'une action qui n'est pas forcément logique.

Il ne s'agit pas ici de chercher à démolir nos constructions actuelles d'une difficile histoire de la Commune, mais de rappeler nos incertitudes, voire nos inquiétudes. L'application à 1871 de la grille d'analyse finalement réductrice des révoltes urbaines ne peut rendre compte du caractère imprévu, voire accidentel, de l'événement, ni de la logique au fond si peu raisonnable de son déroulement, du caractère à la fois utopique et aventureux de ce qu'il convient d'appeler la révolution de 1871. Il y a surabondance de travaux, avec corrections, hésitations, ajouts, sur ce que l'on entend par « mouvement social ». On semble avoir affaire à un concept ondoyant, qui « s'enrichit » chaque fois que la recherche empirique soulève de nouvelles questions, qui exigent des ajustements, se compliquant par des apports souvent contradictoires. L'historien préférera parler plus platement d'insurrection ou de révolution, dont le sens exact est toujours malaisé à cerner. Sociologues, politologues tendent à considérer le travail historien comme définitif, achevé, accompli. Comme le soulignait Paul Ricoeur, « la vérité en histoire reste en suspens, plausible, probable, contestable, bref toujours en cours de réécriture ». Viendront des historiens critiques de ce qui est aujourd'hui admis. Le squelette interprétatif proposé tiendra probablement, au prix de quelques additions ou corrections. Mais à quoi bon s'il efface la richesse toujours renouvelée de lectures plus approfondies ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- CASTELLS Manuel (1983), *The City and the Grassroots. A cross-cultural theory of urban social movement*, University of California Press, Berkeley/Los Angeles.
- CHAZEL François (2004), « Sur quelles bases établir des relations stables entre historiens et sociologues ? », in BORLANDI Massimo et BUSINO Giovanni (dir.), « La sociologie durkheimienne : tradition et actualité », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLII, n° 129, p. 63-67.
- DECOUFLÉ André (1969), *La Commune de Paris (1871). Révolution populaire et pouvoir révolutionnaire*, Cujas, Paris.
- GOULD Roger V. (1993), « Trade cohesion, class unity, and urban insurrection : artisanal activism in the Paris Commune », *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 4, p. 721-754.
- (1995), *Insurgent Identities, Class, Community and Protest in Paris from 1848 to the Commune*, University of Chicago Press, Chicago.
- JOHNSON Martin P. (1996), *The Paradise of Association, Political Culture and Popular Organizations in the Paris Commune of 1871*, The University of Michigan, Ann Arbor.
- LAFARGUE Jérôme (1997), « La Commune de 1871 ou l'ordre improbable », *Désordres*, CURAPP/PUF, p. 85-107.
- ROUGERIE Jacques (2004 [1971]), *Paris libre. 1871*, Seuil, Paris.
- (2009), *La Commune de 1871*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris.
- TILLY Charles et TARROW Sidney (2008), *Politiques du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, Paris.
- TOMBS Robert (1999), *The Paris Commune 1871*, Longman, Londres.

## ÉMERGENCES

---

FRÉDÉRIC MORET

DROIT PERSONNEL HÉRITÉ de la Révolution française, le pétitionnement constitue une forme singulière d'expression politique et sociale tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. La Charte de 1814, texte constitutionnel qui tente d'établir une synthèse entre l'affirmation des principes monarchiques (avec le retour des Bourbons sur le trône) et la prise en compte des bouleversements issus de la Révolution et de l'Empire, sans explicitement en faire un droit, précise dans son article 53 que les pétitions aux Chambres doivent obligatoirement adopter une forme écrite et qu'il est strictement interdit de les déposer en personne. Cette définition négative vise explicitement à interdire les interventions populaires lors des séances, qui avaient émaillé les premières années de la Révolution [Durelle-Marc, 2004 et 2008], et situe clairement le statut particulier de la pétition dans son rapport à l'activité parlementaire.

---

UN DROIT INDIVIDUEL, INDÉPENDANT  
DE LA CAPACITÉ POLITIQUE

---

Alors que les régimes censitaires limitent strictement la composition du corps politique, restreignant le droit de vote à une minorité, le droit de pétition apparaît comme l'un des seuls moyens légaux d'expression ouverts à toutes les catégories de la population. Les deux Chambres de la Restauration et de la monarchie de Juillet recueillent en effet des pétitions provenant à la fois d'électeurs censitaires et de Français appartenant aux classes sociales exclues du vote, de femmes, d'étrangers, de mineurs, etc.

Cette forme institutionnalisée de relation entre l'ensemble du corps social et le pouvoir législatif, à une époque où ce dernier n'est issu que de l'expression d'une minorité, joue un rôle important dans la définition même du

système parlementaire. Au début de chaque nouveau régime, les Assemblées reçoivent et utilisent les pétitions pour légitimer leur pouvoir et leur prétention à représenter l'ensemble du corps civique [Dionnet, 2001]. Sous les monarchies censitaires, le droit de pétition est en principe purement individuel, et ne permet donc pas facilement l'expression d'une revendication collective. Par sa forme même, il nécessite la médiation de l'écrit – et donc la mise en récit d'une éventuelle plainte ou revendication ; la nécessité de signer nommément un document et de faire parvenir à la Chambre des députés ou des pairs la correspondance introduit également des conditions de faisabilité et d'inscription dans le temps et l'espace qui ne sont pas forcément compatibles avec l'instantanéité du mouvement social.

Aussi n'est-il guère étonnant de constater, pour les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le faible nombre de pétitions émanant des classes populaires ou exprimant des revendications sociales collectives. Jusqu'à la III<sup>e</sup> République, le peuple ne s'empare pas massivement du droit pétitionnaire pour marquer des doléances ou des demandes sociales, mais plutôt pour exprimer ses enthousiasmes ou ses réclamations en matière politique, pour saluer la révolution de 1830 ou pour protester contre la mutilation du suffrage universel en 1850, lorsque la Chambre conservatrice décide de modifier la loi électorale, en restreignant le droit de vote aux seuls électeurs pouvant justifier d'une résidence dans la commune ou le canton depuis trois ans, ce qui exclut une grande partie des classes populaires [Jarrige, 2004].

L'immense majorité des pétitions de la Restauration et de la monarchie de Juillet, mais aussi, dans une proportion moindre, de la II<sup>e</sup> République et du Second Empire, émanent des classes favorisées, des propriétaires, des professions libérales, des industriels et des notables, qui s'expriment souvent de manière collective (municipalités, chambres de commerce, syndics de profession) :

« Messieurs les Députés, Nous petits commerçants, chefs d'ateliers et ouvriers de la ville de Nantes, dont les droits politiques ne figurent qu'au budget, nous venons vous soumettre les observations suivantes, persuadés que vous y aurez égard, car votre devoir est de défendre nos intérêts, tout aussi bien que si nous étions électeurs » (Pétition des petits commerçants, chefs d'ateliers et ouvriers de Nantes, 1832).

Les questions économiques et sociales ne sont donc pas absentes des pétitions, mais il est incomparablement plus fréquent d'y lire les réclamations de groupes de pression (sur les tarifs douaniers ou les questions fiscales, notamment) que des demandes émanant du monde du travail.

Autre fait marquant, la pétition est le plus souvent un acte individuel, qui traduit un appel direct d'un individu, d'une famille à la puissance publique. Les questions sociales n'y sont donc abordées qu'à partir d'un cas isolé ; nombreuses sont ainsi les plaintes de veuves de guerre qui demandent des

secours au début de la Restauration. Même lorsque des sujets d'intérêt général sont abordés, ils le sont à l'aune d'un cas personnel ; tel frère cadet d'un soldat décédé plaide en faveur de l'autorisation de son mariage avec sa belle-sœur, tel officier en demi-solde réclame une revalorisation de sa pension, etc. Aussi, pour l'essentiel, les pétitions ne nourrissent guère les discussions des membres des deux chambres du Parlement ; elles sont traitées au mieux comme des demandes individuelles, et transmises aux ministères et aux services concernés.

### ÉMERGENCE DE PÉTITIONS COLLECTIVES

---

On peut cependant relever, dès la Restauration, quelques pétitions qui révèlent une revendication sociale et témoignent d'une démarche collective, voire d'une organisation. Si elles appartiennent davantage à la sphère de l'expression patronale ou de l'aristocratie artisanale (horlogers, maîtres vitriers, etc.), celles – notamment parisiennes – qui, dans les années 1815-1820, réclament le rétablissement des corporations d'Ancien Régime, illustrent la façon dont certains groupes sociaux utilisent ce moyen de porter une revendication auprès du Parlement.

De même, dans les années 1840, de nombreux boulanger réclament une réforme de la législation, souvent pour limiter le nombre de boutiques autorisées dans chaque ville. La période qui suit immédiatement la révolution de 1830 ouvre une séquence particulière, où l'on voit quelques groupes spécifiquement ouvriers transmettre une demande écrite au Parlement. Malgré l'interdiction formelle faite par la Charte de 1814 d'une intervention physique des pétitionnaires dans l'une ou l'autre Chambres, certains ouvriers trouvent alors utile, à la faveur d'un changement de régime, de médiatiser leurs revendications par le biais d'un écrit adressé au pouvoir législatif. On peut supposer que les contraintes liées à l'alphabétisation des classes populaires, si elles limitent probablement la production de pétitions, sont contournées par le recours à des médiateurs plus à l'aise avec l'écrit, ce dont témoigne la matérialité des quelques pétitions ouvrières des débuts de la monarchie de Juillet, rédigées dans une langue correcte et accompagnées de signatures souvent maladroites. La réclamation, en 1830, des ouvriers boulanger parisiens en faveur d'un règlement de leur placement ou, en 1839, des ouvriers imprimeurs suggérant la constitution d'un comité d'enquête paritaire (entre maîtres et ouvriers) afin d'« instituer en commun une meilleure organisation de leur industrie », tout comme les pétitions ouvrières pour le droit d'association (en 1845) ou les conseils de prud'hommes, en 1843, fournissent quelques jalons de l'expression d'une conscience et d'une organisation spécifiquement ouvrières, dont il convient cependant de noter la

rareté, au regard des dizaines de milliers de textes émanant des classes moyennes et supérieures.

Légèrement plus nombreuses sont les pétitions envoyées aux Chambres pour se plaindre d'une évolution de la législation et surtout des techniques, jugée négative. Le recours à la pétition, dans plusieurs cas, s'inscrit dans la palette des actions de résistance au machinisme [Jarrige, 2009 et 2011]. Dans la foulée de l'espérance levée par la révolution de 1830, la Chambre réformée reçoit des pétitions d'ouvriers imprimeurs en lettres de Paris demandant la suppression des presses mécaniques, ou d'ouvriers papetiers du Vaucluse réclamant l'interdiction des « mécaniques qui les réduisent à une grande détresse ». Ces appels à la puissance publique se font sur le ton de la supplice, et l'on assigne alors au pouvoir législatif une mission de contrôle et de régulation des relations professionnelles, mais aussi de protection des classes laborieuses contre l'arbitraire patronal. Ce double mouvement d'appel à la protection et à la réglementation, où la pétition est à la fois plainte et demande, est particulièrement sensible à propos de ce type de questions, abordées dès la Restauration, notamment par les ouvrières en poils de lièvre qui, en 1828, demandent la « suppression d'une mécanique pour couper les poils de lièvre qui va les réduire à la misère ».

La participation des ouvriers au mouvement pétitionnaire, à l'exception de ces circonstances particulières, se révèle donc globalement limitée. Dans les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le recours à la demande écrite et l'appel à une autorité nationale ne figurent pas réellement dans le catalogue des moyens d'action collective à disposition d'une classe ouvrière encore largement désorganisée et fragmentée. La pétition que 880 ouvriers fileurs de Lille envoient en 1860 au Sénat impérial (seul habilité sous le Second Empire à recevoir des pétitions) pour demander que « les conditions du travail industriel soient modifiées » fait ainsi figure d'exception, préfigurant une expression ouvrière autonome. La grande pétition lyonnaise, signée par 5 465 chefs d'ateliers ouvriers tisseurs en 1863 – « Le temps est venu où, cédant à l'impérieuse nécessité, la classe ouvrière doit et veut chercher un terme à sa misère », écrivaient-ils en 1848 –, en faveur de la création d'une chambre syndicale chargée de statuer sur la fabrication des tissus et la valeur de la main-d'œuvre, apparaît de ce point de vue comme beaucoup plus archaïque, ce qui s'explique probablement par l'organisation économique des canuts lyonnais. Plus qu'entre des salariés et des employeurs, cette pétition rend compte d'un système économique dans lequel les conflits opposent, d'un côté, les producteurs (les canuts) et, de l'autre, les donneurs d'ordre (les marchands-fabricants, qui fournissent la matière première – la soie – et commercialisent le produit tissé).

Si, en général, le monde ouvrier ne fait guère le choix de la pétition, les classes moyennes et les nouvelles catégories d'employés s'en emparent très largement. L'abondance des pétitions de notaires, de pharmaciens,

d'huissiers, de greffiers ou de médecins démontre l'adéquation entre les attentes de ces groupes sociaux et les usages qu'ils font de ce droit politique. Les commerçants utilisent également la pétition, notamment pour défendre leurs intérêts économiques : dix bouchers et charcutiers parisiens réclament en 1864 une baisse des droits sur les dépôts de denrées et les voitures des halles et marchés de la capitale ; l'année suivante, cinquante-sept commerçants de La Ferté-sous-Jouarre se plaignent des modalités d'instruction des demandes de réduction des impôts directs et des patentés.

Non moins familiers de l'usage de l'écrit, et à même de se représenter les circuits et l'architecture des réseaux du pouvoir, les employés sont très représentés dans les pétitions collectives envoyées aux Chambres. Au premier plan, les instituteurs, professionnels de l'écrit, font un usage important de la pétition, pour réclamer une amélioration de leurs revenus, l'établissement d'un système de retraite ou une modification de la loi Guizot de 1833 – qui organise une première ébauche de l'enseignement primaire (obligation pour chaque commune d'ouvrir une école primaire, laïque ou confessionnelle, création dans chaque département d'une école normale pour la formation des maîtres). Les employés de l'État sont assez nombreux à pétitionner, souvent pour obtenir des droits sociaux, en particulier en matière de retraite : ainsi, quatorze gardiens de la maison centrale de Nîmes demandent en 1860 que les « gardiens des maisons de force soient admis à la retraite après vingt-cinq ans de service ».

#### DES RÉSEAUX PRÉSYNDICIAUX ?

---

Alors que les droits de réunion et d'association ne sont pas reconnus, il est frappant de constater la coïncidence chronologique et thématique de pétitions émanant de parties éloignées du territoire national et réclamant des mesures identiques. Pour des périodes où les sources de l'organisation du mouvement social font largement défaut, l'étude de la circulation des thèmes et des formes pétitionnaires peut permettre de dessiner des réseaux présyndicaux.

À plusieurs reprises – entre 1830 et 1833, en 1836, 1848 et 1864 notamment –, les employés de préfecture présentent par le biais de pétitions des revendications concernant leur statut, leurs traitements et leurs pensions. De toute évidence, ces textes obéissent à une démarche concertée ; on retrouve, en particulier en 1836 et en 1864, des demandes et des formules homogènes. En 1836, les employés de dix-neuf préfectures réclament ainsi une amélioration de leur sort, une organisation stable et uniforme et la création d'une caisse de pension ; en 1864, 535 employés répartis dans vingt-six départements revendentiquent « que les bureaux des préfectures et des sous-préfectures reçoivent une organisation ayant pour effet de classer les employés parmi les

fonctionnaires publics ». La répartition spatiale de ces pétitions dessine des zones de mobilisation, qui permettent d'émettre l'hypothèse d'une concertation à une échelle régionale : les employés des préfectures de trois départements bretons (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Morbihan) et de quatre départements du Sud-Ouest (Gers, Gironde, Lot et Lot-et-Garonne), notamment, pétitionnent de concert. La pétition de 1864 montre une mobilisation dans les mêmes trois départements bretons, en Lorraine, dans le centre de la France (du Loiret à l'Ardèche *via* le Massif central) et dans le Sud-Est. Fait marquant, les nouveaux départements issus de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice quelques années plus tôt sont représentés dans cette liste.

Les employés de l'administration forment un nouveau groupe social, qui peine à trouver sa place dans la société française du XIX<sup>e</sup> siècle ; à l'instar des instituteurs, il semble qu'ils aient trouvé dans la pétition un mode d'expression correspondant à la fois à leur statut et à leur conception de l'organisation des pouvoirs publics, ce qui n'est pas le cas des travailleurs manuels, moins confiants dans l'écrit et dans la machine parlementaire. L'action collective ne s'articule alors pas réellement avec des usages de l'écrit, qui restent largement individuels. L'une des rares pétitions d'origine populaire réclamant une évolution législative est l'œuvre d'un certain Pierre Dronier, garçon limonadier, qui en 1865 demande « la limitation du travail journalier des garçons à douze heures et un jour de repos hebdomadaire, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail ». Fait marquant, cette pétition individuelle n'est en fait qu'une lettre accompagnant une brochure intitulée « Misère morale et souffrance physique des garçons limonadiers ».

D'autres textes d'une nature similaire jalonnent l'histoire du premier XIX<sup>e</sup> siècle français ; bien connues, mais finalement assez peu nombreuses (alors qu'elles abondent en Angleterre), ces brochures ouvrières témoignent davantage d'expériences personnelles qu'elles ne préfigurent une expression collective. Les textes de Charles Noiret, Adolphe Boyer ou Jean-Baptiste Coutant s'inscrivent ainsi dans une préhistoire de la relation entre l'imprimé et le mouvement social. Même lorsque ces imprimés prennent la forme de pétitions, comme les deux envois de l'ouvrier menuisier Chapelier à la Chambre des pairs en 1847 et à la Chambre des députés en 1848, ils ne s'inscrivent pas dans une démarche collective :

« Je demande qu'il soit fondé par le gouvernement une maison de retraite pour tous les invalides du travail en France, au moyen d'un léger prélèvement mensuel sur les salaires jusqu'à l'âge de soixante ans, prélèvement que chaque maire serait chargé de recevoir de tout ouvrier, de quelque condition qu'il fût, qui voudrait s'assurer une retraite pour ses vieux jours » (Pétition à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, par Chapelier, ouvrier menuisier, 1847).

Il faudra attendre la III<sup>e</sup> République pour voir émerger massivement une revendication ouvrière à travers des pétitions, en particulier à propos des sociétés de secours mutuel et de la législation sur les retraites.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AGNÈS Benoît (2006), « Pour la réforme. Les appels en faveur des avancées démocratiques en France et au Royaume-Uni (1840-1848) », in APRILE Sylvie et BENSIMON Fabrice (dir.), *La France et l'Angleterre au XIX<sup>e</sup> siècle. Échanges, représentations, comparaisons*, Créaphis, Paris, p. 139-157.
- (2009), *L'Appel au pouvoir. Essai sur le pétitionnement auprès des chambres législatives et électives en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848*, thèse en histoire, université Paris-I.
- DIONNET Jean-Pierre (2001), *Le Droit de pétition durant la Restauration, 1814-1830. Contribution à l'histoire socio-politique française du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse en histoire du droit, université de Poitiers.
- (2003), « La contribution de la pétition à l'évolution politique dans l'histoire contemporaine : évocation d'une difficile intégration », *Droits*, n° 37, p. 173-189.
- DURELLE-MARC Yann-Arzel (2004), *Pétitionnement et droit de pétition durant l'Assemblée nationale constituante (1789-1791). Contribution à l'histoire du régime représentatif*, thèse en histoire du droit, université Paris-I.
- (2008), « Nature et origines du droit de pétition », *La Revue administrative*, n° 68 (spéc.), *L'Individu face au pouvoir : les pétitions aux assemblées parlementaires*, PUF, Paris, p. 47-60.
- JARRIGE François (2004), « “Une barricade de papiers” : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel en mai 1850 », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 29, p. 53-70.
- (2009), « Dire le refus des machines : les pétitions ouvrières et les représentations de l'ordre économique en France en 1848 », *Annales des Mines, L'Outillage mental des acteurs de l'économie*, p. 49-56.
- (2011), « La longue agonie de la “République” des ouvriers papetiers : insubordination et normalisation au travail (France, début du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 42, p. 101-118.

---

*Mutation de l'espace  
du travail et naissance  
du mouvement ouvrier*

VINCENT ROBERT

O

N DATE HABITUELLEMENT des premiers mois de la monarchie de

Juillet l'apparition en France du mouvement ouvrier, avant-garde de ce que l'on pourrait appeler le mouvement social. C'est l'époque des toutes premières – et bien éphémères – publications ouvrières, symptômes importants de la prise de conscience d'une condition commune et lieux où se restructure ce que l'historien américain William Sewell a désigné comme le « langage du travail ». Mais cet événement discursif est passé bien inaperçu des contemporains, les journaux ouvriers parisiens ayant disparu au bout de quelques semaines, et leur tirage comme leur périodicité ne leur ayant pas permis de vraiment toucher le public. Si donc les observateurs du temps ont saisi quelque chose du bouleversement qui s'annonçait, ce qui les a frappés n'est pas l'éclosion de la parole ouvrière mais le fait que pour la première fois des corporations ouvrières sont descendues « sur la place publique » – on ne dit pas « dans la rue » à cette époque – afin de faire entendre leurs revendications ; et ce, avant qu'en novembre 1831 la « sédition de Lyon » surgisse au premier plan de l'actualité européenne.

Le mouvement social naît-il donc de sa manifestation dans l'espace public, non pas entendu au sens métaphorique que lui a donné Jürgen Habermas, mais plus concrètement dans les rues ou sur les places des villes ? Pour le savoir, il vaut la peine de revenir sur les moyens employés par les salariés ou travailleurs à façon exerçant des métiers manuels pour défendre leurs intérêts propres entre les temps de la Révolution française et des Trois Glorieuses de juillet 1830. Contrairement à l'optique qui s'est ultérieurement imposée, il est sans doute erroné d'y voir une simple préhistoire, avec ce que cela sous-tend d'impuissance et de fragilité ; il s'agit plutôt d'une autre époque, pendant laquelle la protection des intérêts des travailleurs ne passait pas par

l'investissement d'espaces publics, mais par la simple – et discrète – défense statique de positions paradoxalement déjà fortes.

### PRÉCARITÉ MATÉRIELLE ET VULNÉRABILITÉ LÉGALE DU MONDE OUVRIER

L'impression de faiblesse que donne l'action ouvrière avant les grandes grèves et manifestations des années 1830 et 1840, qui parfois tournèrent à l'émeute ou à l'insurrection, est probablement trompeuse. Mais elle repose sur deux faits incontestables, qu'il convient de garder à l'esprit parce que, s'ils n'en affectent pas nécessairement l'efficacité, ils déterminent pour partie les modes d'action des travailleurs : la précarité de leur condition matérielle et surtout l'illégalité, depuis la Révolution, de toute forme d'organisation ou de protestation ouvrière.

On ne s'étendra guère sur la précarité des conditions matérielles. Les salaires des travailleurs manuels, habituellement faibles, couvrent à peine les dépenses strictement indispensables, la nourriture d'abord, de loin le premier poste des budgets, puis le logement, le vêtement, le chauffage et l'éclairage. S'ils sont un peu plus élevés dans le cas des métiers très qualifiés – compositeurs d'imprimerie, joailliers ou facteurs d'instruments de musique, par exemple –, ils ne permettent de vivre à l'aise, et peut-être d'épargner, qu'à des jeunes gens célibataires ou à des ouvriers migrants dont la famille est restée à la campagne, comme les maçons limousins. Mais presque tous doivent compter avec des chômage périodiques et la morte saison ; et l'on doit aussi rappeler que les crises de subsistances dues aux mauvaises récoltes et à la spéculation qui les accompagne ne sont pas rares avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les pouvoirs publics ont beau s'efforcer d'éviter qu'elles ne touchent de plein fouet les remuantes populations urbaines, celles-ci n'échappent pas complètement à la hausse des prix, et encore moins au ralentissement de l'activité économique qui sont le contre-coup habituel de ces crises agricoles. Le chômage sévit alors de façon brutale, et les mendiants envahissent les rues.

La faiblesse des salaires a pour conséquence l'absolue nécessité du travail de tous les membres de la famille, les adultes comme, dès que possible, les enfants. Elle rend en outre extrêmement difficile la possession de biens matériels durables, de meubles notamment, et bien entendu la propriété du logement. Les ouvriers sont donc presque tous locataires, et très mobiles. En cas de difficulté financière ou simplement de changement d'employeur et de quartier, ils déménagent, souvent « à la cloche de bois », sans tambour ni trompette. Cette mobilité inquiète énormément non seulement les propriétaires, qui ne sont jamais très sûrs de toucher leurs loyers, mais aussi, de manière générale, les autorités et les classes possédantes, qui craignent par-dessus tout l'instabilité qu'elles associent mécaniquement à l'immoralité ou à

la délinquance. La loi du 31 mai 1850 en est une parfaite illustration, qui prétendait « moraliser » le suffrage universel en excluant des urnes, outre les petits délinquants, les citoyens qui ne résideraient pas depuis trois ans dans la commune : la « populace » selon Thiers, en fait le monde ouvrier.

L'autre fait important est l'illégalité de toutes les formes d'organisation ou de protestation ouvrières ; si celles-ci n'avaient jamais été très bien vues des autorités, depuis la Révolution l'hostilité des administrations et des gouvernements est de principe. En toutes circonstances, la répression peut s'appuyer sur un cadre légal rigoureux et quasiment pérenne. Les lois sur les attroulements d'abord. La première, dite « loi martiale », date d'octobre 1789 ; elle fut complétée et légèrement adoucie en 1791. Mais son objet est d'une telle importance que tout gouvernement issu d'une révolution populaire ne tarde pas à légiférer sur le sujet. En avril 1831, comme début juin 1848, il faut en effet, après quelques mois d'agitation, réaffirmer hautement l'absolue nécessité de l'ordre dans l'espace public. Les dispositions ont varié légèrement, mais l'essentiel est que tout rassemblement est tenu de se disperser dès lors qu'un dépositaire de l'autorité publique, maire ou commissaire de police, l'ordonne, et qu'il a fait effectuer les sommations réglementaires ; les peines encourues peuvent atteindre plusieurs années de prison.

Quant à la célèbre loi Le Chapelier (14 juin 1791), votée dans une capitale enfiévrée par la possibilité d'une grève générale des compagnons charpentiers, elle interdit les coalitions ouvrières (ou patronales, mais on sait avec quelle facilité les maîtres ont pu la tourner) ; et le code pénal napoléonien soumet les associations à une étroite surveillance. Là encore, la pratique a légèrement varié. La Restauration s'est montrée d'un relatif laxisme dans ce domaine, pour peu que les sociétés de secours mutuel se dotent d'un aumônier et qu'elles aient pu invoquer de puissantes protections (notamment celles de Decazes et du duc de Berry les premières années). La monarchie de Juillet s'est montrée infiniment plus suspicieuse, mais elle n'a réussi qu'à freiner le développement des sociétés de secours mutuel, de sorte que l'on peut dire, avec William Sewell, que dès les années 1840 celles-ci sont devenues la principale forme d'organisation ouvrière.

Quoi qu'il en soit, l'action et l'organisation ouvrières s'inscrivent en permanence aux franges de la légalité, et la répression pèse sur les plus énergiques comme une épée de Damoclès. Or, rappelons-le, dans une famille ouvrière, l'emprisonnement du père ou de la mère, même pour une durée relativement courte, quelques jours ou quelques mois, constitue une rude épreuve ; si la situation se prolonge, elle peut tourner à la catastrophe. Il est donc d'une extrême importance de savoir qui est vraiment celui avec qui vous vous associez pour défendre vos intérêts : on a besoin d'être absolument sûr qu'il ne va pas trahir, dénoncer ses camarades aux autorités. Si on lui confie des responsabilités, en particulier la fragile trésorerie d'une association, il faut aussi avoir une entière confiance en son honnêteté. Une très grande vigilance

collective est donc nécessaire ; mais, en raison de la précarité de l'existence et de la mobilité d'une partie des ouvriers, elle pourrait sembler assez difficile à assurer.

#### DES CADRES SÛRS, LE QUARTIER ET LE TOUR DE FRANCE

---

Pourtant, il existait, et probablement d'assez longue date, des lieux où, vaille que vaille, cette vigilance était garantie et où les ouvriers pouvaient donc lutter à peu près à armes égales avec les maîtres : d'une certaine manière, bien avant Billancourt ou la « ceinture rouge », des « forteresses ouvrières », dont l'une au moins, le compagnonnage, était de nature fort étrange.

Dans les villes, grandes ou petites, le quartier, où tout le monde se connaît, est l'espace de la vie quotidienne. La sociabilité des travailleurs s'appuie sur des lieux, la place publique, où parfois l'on attend l'embauche, et surtout le cabaret : fréquenté souvent matin, midi et soir par les hommes, il représente une soupape à l'exiguité des logements, l'endroit où l'on commente les nouvelles du jour et où l'on échange les informations utiles. Le cabaret a mauvaise presse dans les milieux patronaux et philanthropiques, ce qui ne tient sans doute pas au seul souci d'éviter les ravages de l'alcoolisme dans les classes ouvrières : quand, en 1847, la compagnie des chemins de fer du Nord ouvre un économat aux abords de ses tout nouveaux ateliers de La Chapelle, c'est pour retirer leur clientèle aux cabarets qui ont surgi à proximité et offrent un espace gênant de liberté ouvrière. On notera enfin que certains milieux populaires ont coutume, à la belle saison, d'aller manger ensemble, en famille, hors les murs ; dans des auberges, dans des guinguettes ou sur le pré...

Il apparaît ainsi que le quartier populaire, ou le faubourg, constitue une société en soi, presque villageoise, un espace d'interconnaissance ; il est au surplus souvent professionnellement spécialisé. C'est donc le premier espace dans lequel les travailleurs sont en mesure de faire valoir leur qualification et leur cohésion face à leurs employeurs. La plupart des maîtres n'emploient que quelques salariés et l'importance de leurs affaires ne leur permet pas de résister longtemps à une « mise-bas », formelle ou informelle, quand leurs ouvriers quittent l'ouvrage de concert pour réclamer de meilleures conditions de salaire ou de travail. Ils ne trouvent pas à les remplacer, solidarité locale et de métier oblige. Les travailleurs n'ont même pas besoin de stationner nombreux dans la rue à proximité de l'atelier déserté ; une simple surveillance suffit, et la foule s'ameutera instantanément si besoin est. Elle se sera dispersée avant que n'arrivent les forces de l'ordre, s'il y en a du moins, car les effectifs de police sont squelettiques, la Garde nationale longue à rassembler et souvent récalcitrante...

Quand le conflit est plus important, à propos par exemple de l'installation de machines dans l'une de ces grandes usines qui commencent à apparaître,

on peut faire appel à la solidarité de tout le quartier, ou parfois, comme à Vienne en 1819, de toute une petite ville. Dans ce cas, la tâche des autorités est particulièrement difficile, parce qu'au premier rang de l'émeute on ne trouve pas les hommes adultes, mais les femmes et les enfants, ou les jeunes gens. Gendarmes et gardes nationaux sont généralement mal à l'aise face aux premières ; quant aux seconds, très mobiles, presque insaisissables, ils peuvent se réfugier derrière leurs aînés ou dans les entrées d'immeuble. Le quartier était donc le cadre adéquat pour ces formes sauvages de négociations collectives qu'étaient alors l'émeute ou, moins grave, le charivari, et l'on peut penser que l'ordre rétabli en surface cachait quelques concessions discrètes des employeurs.

Le tour de France des compagnons était le second cadre de résistance ouvrière. Les compagnonnages étaient anciens, en principe illégaux – on ne compte pas les textes visant à les interdire, au nom de la défense de l'ordre public souvent troublé par leurs affrontements – et en réalité presque indestructibles ; bien qu'éprouvés sous la Révolution, ils se sont reconstitués dès l'Empire, et ont connu une sorte d'âge d'or sous la Restauration. Dès la fin de la monarchie de Juillet, et surtout avec l'essor du mouvement ouvrier, le compagnonnage a pourtant joui d'une mauvaise réputation dans les milieux progressistes. Contre lui, on a fait valoir son insistance sur les hiérarchies internes (de plus en plus mal supportées par les aspirants), son particularisme de métier, son ritualisme et surtout sa violence fratricide. Les rixes entre compagnons de Devoirs différents n'étaient pas rares, loin de là ; et Agricol Perdiguier rappelle dans ses *Mémoires d'un compagnon* que, pour une mère, voir un fils prendre la route du tour de France vers 1820, c'était presque comme un départ pour la guerre.

Mais cette violence souvent meurtrière était également très ritualisée. Paradoxalement, elle ne semble pas avoir nui à l'efficacité de ces organisations dans la défense des intérêts des salariés : sauf les grandes villes comme Paris, dont le territoire était partagé entre Devoirs rivaux, chacune des villes du tour de France ne comptait généralement qu'un seul Devoir pour chaque métier. Il existait donc un *modus vivendi*, un partage établi pour une très longue période, souvent cent ans, qui garantissait à chaque organisation le monopole de la représentation ouvrière dans telle ou telle ville. En cas de conflit, les maîtres (souvent anciens du compagnonnage eux-mêmes) pouvaient tenter de négocier avec les plus influents des compagnons ; mais, si l'on allait jusqu'à la mise en interdit d'une ville entière par un Devoir – l'exode de tous les ouvriers d'un métier –, ils ne pouvaient pas faire appel à l'organisation rivale.

Il est d'ailleurs possible que le ritualisme exacerbé des Devoirs, qui choquait tant les réformateurs du compagnonnage, ait eu en définitive une fonction précise. On n'entre dans le compagnonnage que par mises à l'épreuve (parfois brutales) et initiations successives, lesquelles comportent

des serments et comme un nouveau baptême. Les sanctions pour les renégats sont cruelles ; on est encore heureux quand elles se limitent à l'infamante « conduite de Grenoble », expulsion symbolique hors de la ville et du Devoir. Mais le compagnonnage garantit aussi la moralité de ses membres. Il est très mal vu, par exemple, de s'adonner habituellement à la boisson, de contracter des dettes et de jouer. En somme, il s'agit de s'assurer du respect par chacun de la discipline collective ; et, ce faisant, d'être certain qu'un inconnu (pourvu qu'il soit du même Devoir) rencontré sur la route ou chez la « Mère » ne va pas trahir les intérêts de ses camarades. On ajoutera l'existence d'une correspondance régulière entre les responsables des différentes villes étapes du tour de France, qui permettait une circulation rapide des informations importantes, aussi bien les soupçons que l'on nourrissait sur tel ou tel individu que ce qu'il était bon de savoir du marché du travail dans une ville donnée (et, plus tard, de faire circuler les brochures socialistes ou la presse ouvrière).

L'ensemble de ces dispositions avait donc pour effet d'étendre à une grande partie de l'espace national les assurances de loyauté que fournissait à peu près, dans la vie quotidienne d'un quartier ou d'une petite ville ouvrière, le regard de tous sur chacun. Ceci dit, le tour de France laissait de côté toute une partie du territoire national, la France du Nord et de l'Est en particulier, et tous les métiers, loin de là, n'avaient pas été admis à l'honneur de faire partie des compagnonnages.

### À LA CONQUÊTE DES VILLES ET DE LA CITÉ

---

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers qualifiés pouvaient donc vraisemblablement s'appuyer sur des positions anciennes et relativement fortes, pourtant en passe d'être affaiblies du fait de l'évolution économique et sociale : ce qui posait problème n'était pas tant les formes que prenait l'industrialisation, que la conséquence du développement des villes.

Les effets de ce qu'on a appelé la proto-industrialisation, le développement en tache d'huile des activités industrielles dans les campagnes surpeuplées, spécialement du tissage, ne semblent pas avoir trop préoccupé les artisans urbains. Ils n'étaient pas insensibles à la concurrence d'une main-d'œuvre rurale docile, endurante et sous-payée. Mais, d'une part, sauf peut-être pendant les temps de liberté de la II<sup>e</sup> République, ils n'avaient guère les moyens d'atteindre et de convertir à leurs vues des ruraux qu'ils connaissaient mal ; et, d'autre part, même s'ils auraient certainement, comme les canuts lyonnais, souhaité interdire l'exode des métiers vers les campagnes voisines, ils savaient qu'en fin de compte les travaux les plus qualifiés, et donc les mieux payés, ne pourraient pas vraiment leur échapper.

Un autre domaine en pleine expansion était manifestement tout aussi défavorable aux travailleurs, sans mettre sérieusement en péril des positions

acquises. Le développement des industries lourdes, des mines, de la sidérurgie, les nouvelles usines textiles drainaient une masse d'ouvriers peu qualifiés, souvent d'origine paysanne, qu'un patronat à la mentalité très souvent féodale traitait avec beaucoup de brutalité ; quand il arrivait que les ouvriers de ces (relativement) grandes entreprises réclament de meilleurs salaires ou l'amélioration de leurs conditions de travail, la répression était sévère, et sanglant l'appui donné par l'armée au maintien de l'ordre public et de l'autorité patronale. Mais les rares détenteurs d'un savoir-faire spécifique, souvent transmis de père en fils, certains forgeurs ou encore les verriers, étaient et se savaient indispensables. À la différence des manœuvres d'origine paysanne, ils n'hésitaient pas à quitter un patron peu amène. En fait, l'érosion de leurs positions n'intervint que beaucoup plus tard dans le siècle, avec le développement de la science des ingénieurs ou la mécanisation.

En définitive, le terrain des conflits les plus âpres est donc la ville, ou plus exactement la grande ville dont l'immigration gonfle la population. Elle cause bien des soucis aux pouvoirs publics, confrontés à des problèmes techniques inédits ou aggravés d'approvisionnement, de surpeuplement, de salubrité. Le maintien de l'ordre public surtout devient une hantise pour les autorités, inquiètes de la multiplication des prolétaires sur lesquels les anciennes techniques de contrôle social semblent n'avoir pas prise ; d'où les publications inquiètes (mais pour l'essentiel fantasmagoriques) sur l'invasion de la ville par les supposées « classes dangereuses ». Cet élément de la crise urbaine, dont le choléra de 1832 fut une manifestation particulièrement spectaculaire, est bien connu. Mais la croissance urbaine pose aussi des problèmes aux ouvriers des métiers qualifiés.

Certains, comme les tailleurs ou les cordonniers (que l'on verra aux premiers rangs de la combativité ouvrière dans les mois qui suivirent la révolution de Juillet), se voient confrontés directement à la concurrence nouvelle des immigrés, qui travaillent souvent en chambre, à façon, et sur lesquels il est extrêmement difficile de faire pression parce qu'ils sont disséminés dans un espace urbain de plus en plus vaste, qui englobe jusqu'à des communes de banlieue. D'autres, maçons, charpentiers, ouvriers du bâtiment en général (où sont très fortes les traditions du compagnonnage), ne connaissent pas ces difficultés ; mais quand un corps de métier, aussi bien organisé soit-il, éprouve le besoin de faire valoir des revendications par la grève, il doit être conscient des répercussions que son action aura sur les métiers proches, et donc se concerter avec eux, ce qui n'a rien de naturel, même au sein d'un même Devoir : ainsi, une grève des charpentiers entraîne presque *ipso facto* la grève générale du bâtiment et prend donc des proportions redoutables, aussi bien pour les autorités que pour les dirigeants du mouvement lui-même. Sans que les enjeux aient la même gravité, au moins pour l'ordre public, la multiplication du nombre d'ouvriers imprimeurs dans la capitale, l'augmentation de la taille des imprimeries rendent moins efficaces les modes opératoires discrets

d'autan, réunions dans des cabarets et surveillance d'individus bien connus. En dépit de la circulation constante de la main-d'œuvre d'un atelier à l'autre, nul n'est plus à même de connaître tous ses « confrères » : quand deux à trois mille ouvriers imprimeurs se réunissent hors des barrières d'octroi pour décider de l'action à mener, la seule manière de les identifier afin d'éviter l'infiltration d'éléments extérieurs est de vérifier les marques corporelles de la profession, les stigmates du travail. On n'est plus dans le monde de l'interconnaissance, les dangers sont donc multipliés.

Pour défendre efficacement leurs intérêts, les ouvriers de métier ont désormais besoin d'organisations plus complexes et plus fortes, pouvant regrouper des centaines voire des milliers de membres ; mais aussi d'une sorte de sanction légale qui imposerait à tous les maîtres d'une même ville les règles de la profession ou les tarifs des différentes tâches, qu'ils soient les fruits de la négociation ou qu'ils aient été imposés par les travailleurs. Or les deux objectifs ne paraissaient pas inaccessibles vers 1830. Le second était certes en contradiction avec l'esprit et la lettre de la loi Le Chapelier ; mais en fait, sous l'Empire et à plus forte raison sous la Restauration, les autorités locales reconnaissaient souvent *de facto* les accords intervenus entre maîtres et ouvriers. Quant au premier, il était rendu possible par des innovations comme celle du mutualisme lyonnais, qui fut reprise ensuite par la Société (politique) des droits de l'homme, à savoir la division de l'association en sections de moins de vingt membres (qui échappaient avant 1834 à l'article 291 du code pénal et ne requéraient pas d'autorisation).

Restaient cependant deux problèmes. D'abord, celui des lieux de réunion, parce que la plupart des ouvriers n'avaient pas la chance relative des tisseurs lyonnais, dont les ateliers étaient souvent suffisamment vastes pour pouvoir y réunir trente ou quarante personnes à l'abri des mouchards ; et parce que faisaient de toute façon encore défaut les immenses salles qui auraient permis d'abriter une ou deux fois par an l'ensemble des membres d'une grande association. Il restait bien la solution traditionnelle de la réunion hors les murs, mais la rentrée en ville était un moment bien délicat, où policiers, gendarmes ou gardes nationaux avaient tout loisir de bloquer les participants voire d'arrêter les meneurs. Ensuite, il fallait pouvoir compter non seulement sur la sanction du tarif par les autorités, mais aussi, puisqu'il était bien entendu qu'elles ne se chargeraien pas de faire entendre raison aux patrons récalcitrants, obtenir au moins leur tolérance vis-à-vis des rassemblements ou manifestations organisés à cet effet.

C'est là tout l'enjeu des événements lyonnais de l'automne 1831. Le gouvernement de Casimir Perier avait déjà fait voter au printemps une nouvelle loi sur les attroupements, signe que la nouvelle politique de résistance s'appliquait aussi aux espérances ouvrières. En novembre, alors que le préfet du Rhône avait avalisé l'accord, le « tarif », finalement conclu entre les soyeux lyonnais et les canuts organisés dans le cadre du mutuellisme, le

ministre du Commerce le désavoua au nom de la liberté des contrats. La réponse, on le sait, fut l'insurrection de la deuxième ville du royaume. Mais les conséquences de cette décision n'étaient pas uniquement lyonnaises. Il était devenu clair que pour mener leur action les travailleurs ne pouvaient plus, ne devaient plus désormais compter sur la bienveillance de l'administration, et que, à de rares exceptions près, celle-ci ne tolérerait plus des pratiques sur lesquelles elle avait longtemps fermé les yeux.

Il devenait donc nécessaire de changer la loi, ou plutôt les lois. Il fallait obtenir l'abrogation de la loi sur les coalitions, et le droit de manifester pacifiquement dans la rue ; ou il fallait au moins que fussent reconnues les libertés de réunion et d'association. Il fallait aussi une véritable liberté de la presse, c'est-à-dire au moins la suppression du cautionnement, cette somme considérable que l'on devait réunir pour qu'un nouveau journal ait l'autorisation de paraître, ce qui empêchait de fonder autant de feuilles ouvrières que nécessaire. Pour ne pas étouffer, il fallait en somme conquérir de nouvelles frontières, ouvrir et démocratiser l'espace public dans tous les sens du terme, ce qui ne pouvait se faire sans mettre en question l'ordre libéral et censitaire. Car pouvait-on attendre d'une Chambre élue par de riches notables, ou d'étroites oligarchies municipales bourgeoises qu'elles prennent vraiment à cœur les revendications des travailleurs ? Dès lors que les cadres corporatifs anciens s'étaient avérés trop étroits, il devenait nécessaire de les dépasser, de constituer la classe ouvrière par le mouvement ouvrier. Mais, dans le même temps, contre la crispation du régime de Juillet, contre le durcissement de la loi sur les associations (avril 1834), il fallait envisager des alliés politiques, qui ne pouvaient plus guère être que les seuls authentiques démocrates, les républicains.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DEWERPE Alain (1998), *Le Monde du travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, Paris.
- DUPRAT Catherine (1997), *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris.
- FAURE Alain (1974), « Mouvements populaires et mouvement ouvrier à Paris, 1830-1834 », *Le Mouvement social*, n° 88.
- JARRIGE François (2009), *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, PUR, Rennes.
- RUDE Fernand (2007), *Les Révoltes des canuts, 1831-1834*, La Découverte, Paris.
- SEWELL William H. (1983), *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Aubier, Paris.
- TRUANT Cynthia M. (1994), *The Rites of Labor. Brotherhoods of Compagnonnage in Old and New Regime France*, Cornell, Ithaca.

---

*Des mobilisations électORALES...  
sans mobilisation politique ?  
(1814-1880)*

CHRISTINE GUIONNET

**L**ES MOBILISATIONS ÉLECTORALES, aujourd’hui largement relayées par les médias, occupent une part cruciale dans notre vie citoyenne. Ont-elles toujours existé, ont-elles toujours pris des formes identiques ? Quels points communs et quelles différences éventuelles trouve-t-on entre les pratiques observées lors des « campagnes » électORALES du XIX<sup>e</sup> siècle et celles des démocraties libérales contemporaines ? Comment se sont mises en place les premières mobilisations électORALES ? Quelles conceptions de l’acte électoral, de l’abstention, de la campagne électORALE peut-on observer dans les différents groupes sociaux (hommes politiques, électeurs ruraux paysans, notables, bourgeoisie, intellectuels, etc.) et selon les régimes en place ?

Pour explorer ces différentes questions, nous distinguerons les pratiques, les discours et les représentations sous-tendant ces pratiques, sans présupposer d’emblée que telle pratique repose nécessairement sur telle conception sociale. Nous analyserons en outre la mobilisation individuelle telle qu’elle a pu exister au moment même du vote – vote ou abstention, orientation du vote et autres comportements –, mais également la mobilisation collective préélectORALE, que l’on nomme aujourd’hui « campagne électORALE ». Nous verrons que ces mobilisations trouvèrent paradoxalement leur place avant tout en tant qu’instrument politique de maintien de l’ordre, et non véritablement en tant qu’expression pleine et entière de la citoyenneté.

Pensées comme une alternative rassurante aux manifestations de rue potentiellement violentes, les mobilisations électORALES furent longtemps considérées comme des instruments susceptibles d’encourager la voie de la raison contre celle de la passion. Mais la déception fut à la hauteur des espoirs initiaux. De 1814 à 1880, rares sont les gouvernants durablement « satisfaitS » par la forme et l’issue des élections. Les discours stigmatisants se multiplient à l’encontre des électeurs dits « immatures », « manipulés », peu enclins à la

raison. Ils traduisent plus qu'une simple réticence à reconnaître l'opposition politique en tant que force rivale. Ils expriment en réalité un trait commun aux hommes du XIX<sup>e</sup> siècle, aussi fort dans les campagnes que dans les villes, parmi les élites comme au sein du petit peuple : si l'organisation d'élections paraît incontournable, le pluralisme, en tant que fondement essentiel de la vie démocratique, demeure largement impensable.

### L'ÉLECTION, ALTERNATIVE AUX MOUVEMENTS SOCIAUX

---

L'une des spécificités de la culture politique française héritée de la Révolution tient en un culte primordial de la raison [Gueniffey, 1993 ; Rosanvallon, 1992]. La méfiance à l'égard du nombre y est demeurée fortement ancrée, dans un entremêlement de souvenirs historiques des frondes populaires et de fantasmes nourrissant la peur du peuple. S'il faut reconnaître la souveraineté de ce dernier face à celle du roi, il est essentiel de lui faire déposer les armes et de s'assurer qu'il est à même d'user rationnellement de son droit de vote.

L'idée selon laquelle la démocratie serait le meilleur mode d'organisation politique ne domine pas en France. Aux yeux des Anglais, chaque individu est supposé être le meilleur connaisseur de son propre intérêt, et donc la meilleure base à partir de laquelle composer l'intérêt général. En France au contraire, le droit au suffrage pour tous n'a été défendu qu'en tant que réappropriation collective de l'ancien pouvoir royal, en tant que symbole de l'intégration sociale – sentiment d'appartenance – et donc en tant que moyen de pacification sociale (la démocratie contre les armes), ou simplement en tant qu'acquis irréversible ( crainte d'un trop fort mécontentement populaire en cas de restriction du suffrage) [Rosanvallon, 1992]. La culture politique française demeure avant tout fondée sur le principe selon lequel le meilleur gouvernement est celui qu'inspire la raison. Accorder le droit de vote au peuple apparaît alors comme un idéal d'intégration (le jour du vote constituant un moment important de communion sociale [Déloye et Ihl, 2008]) et de pacification, mais un idéal réalisable à condition que les mobilisations électorales soient plus rationnelles que ne le sont les mouvements de rue.

Cette représentation du peuple prêt à délaisser les armes pour déposer pacifiquement son bulletin de vote dans l'urne ne s'impose toutefois pas immédiatement à tous. De 1789 à 1848, les différentes restrictions proposées à la démocratisation du droit de vote traduisent directement le souci de conserver l'ordre social. La distinction entre citoyens actifs et passifs sous la Révolution et le recours à des systèmes censitaires sont destinés à évincer la population « à risque » que représentent les mendiants, les étrangers ou vagabonds, les domestiques, les femmes et les mineurs. De même, le vote à deux degrés, qui impose des critères d'âge et de revenu supérieurs pour accéder à

l'éligibilité, doit permettre d'élire des représentants autonomes et raisonnables.

De leur côté, les libéraux de la Restauration estiment que le suffrage universel a engendré trop de violence sous la Révolution, puis trop de parodies électorales sous l'Empire. Dénonçant la fiction démocratique du suffrage à deux degrés, ils proposent un système de compensation consistant à restreindre le droit de suffrage certes, mais tout en le rendant direct. Ils requièrent un vote au chef-lieu de département, avec un scrutin départemental de liste : comme en 1789, il s'agit d'éviter les pressions, de limiter les intrigues électorales en réintroduisant une forme de vote en assemblée. Parvenus au pouvoir, les doctrinaires de la monarchie de Juillet insistent sur la nécessité de reconnaître le principe de la souveraineté populaire, tout en maintenant un système censitaire centré sur les citoyens « capacitateurs » (les propriétaires d'un certain niveau de fortune et les membres de certaines professions). Quelques ouvertures sont concédées par rapport à la Restauration (niveau de cens abaissé, définition de professions reconnues comme rendant « capable » de respecter l'ordre social, introduction d'élections municipales démocratisées, élections au sein de la Garde nationale, etc.), mais l'essentiel demeure le maintien de l'ordre.

En 1848, l'adoption du suffrage universel constitue moins une consécration de la souveraineté populaire qu'une recherche d'intégration de tous par la reconnaissance de l'égalité politique. Paradoxalement, la haine du pluralisme, assimilé aux divisions, est si puissante à l'époque que tous voient d'un bon œil cette occasion de réconciliation nationale [Guionnet, 2004]. Les espoirs de pacification sociale sont rapidement déçus par les premiers scrutins de 1848 et les journées de juin 1849 ; dès 1850, les conservateurs décident de restreindre le corps électoral – d'environ 30 %. L'indignation contre la loi est particulièrement vive, et entretenue par un mouvement pétitionnaire de grande ampleur impulsé par les démocrates-socialistes et la grande majorité des républicains. Le président Louis Napoléon Bonaparte demande à l'Assemblée de retirer la loi. Dès le lendemain de son coup d'État du 2 décembre 1851, il rétablit le suffrage universel.

Le thème de la raison ne constituera plus, désormais, un argument tenable pour limiter le droit de vote à un nombre restreint de citoyens. Il trouvera sa principale consécration à travers le souci constant affiché par les élites républicaines d'éduquer le peuple, afin qu'il sache « réconcilier la supériorité numérique avec la supériorité intellectuelle », comme l'explique en 1884 le philosophe Alfred Fouillée. La célèbre phrase de Proudhon, « Démocratie, c'est démopédie », est particulièrement emblématique de l'obsession des héritiers des Lumières : puisqu'on ne peut plus envisager de restreindre le corps électoral, il devient crucial d'éduquer le peuple afin qu'il sache se comporter dans le respect des institutions.

### MOBILISATIONS SOUS CONTRÔLE

---

Une grande constante s'impose, au-delà de la diversité des régimes : la difficulté, voire l'impossibilité, qu'ont eue les gouvernants à accepter de laisser les mobilisations préélectorales se dérouler librement. Cette difficulté tenace se lit notamment à travers la réticence opposée à la constitution de réunions politiques et d'organisations partisanes stables [Huard, 1996]. Dès la Révolution française, plusieurs décrets limitent les possibilités d'existence des clubs et sociétés populaires (1791 et 1793), puis ordonnent leur dissolution (1795). En 1810, une disposition est introduite dans le code pénal qui va durablement freiner la constitution d'organisations politiques et/ou électoralistes : toute association de plus de vingt personnes doit être soumise à autorisation du gouvernement. En 1829, toute réunion, politique ou non, est interdite. En 1834, une loi renforce les pénalités et soumet à autorisation les sociétés divisées en sections de moins de vingt personnes (un moyen trouvé pour contourner le dispositif du code pénal de 1810). Si la Constitution du 4 novembre 1848 stipule que « les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes », dès juin 1849 une loi – prorogée jusqu'en 1852 – autorise le gouvernement à interdire les clubs et réunions publiques compromettant la sécurité politique. Le 25 mars 1852, un décret rétablit les dispositions du code pénal de 1810 et la loi du 10 avril 1834.

Ainsi donc, jusque dans les années 1860, les mobilisations électoralles sont extrêmement restreintes dans un cadre officiel. Les notables ruraux et les propriétaires de fabriques mènent campagne à leur façon, mobilisant leurs électeurs par différentes formes de clientélisme (promesses d'aide pour la réfection du toit de l'école ou de l'église, pour allouer un emploi, obtenir une décoration, etc.), voire par des pressions plus ou moins explicites (chantage économique de perte d'emploi, menaces de répression diverses). Si certains ne prennent pas la peine de « mener campagne » à la veille des scrutins (estimant que leur statut à part, leur notabilité suffisent à assurer leur élection), d'autres dispensent, sur leurs biens privés, largesses et promesses jusqu'au moment même de l'élection, offrant repas, boissons ou petites sommes d'argent pour garantir le soutien des électeurs.

Les campagnes sont alors très personnalisées, et la logique du don et du contre-don sous-tend largement la démarche de ces notables, parfois relayée par le curé, l'instituteur ou le maire. Dans les villes, l'organisation peut se faire plus politisée et collective, passant par la diffusion de tracts et de professions de foi, le recours à la presse (tant que les titres ne sont pas interdits), l'organisation de réunions électoralles (lorsqu'elles sont autorisées et dans des conditions généralement très restrictives), ou la constitution de comités électoraux restreints. Lorsque les possibilités d'organisation sont trop limitées par la loi, des réunions clandestines ou des regroupements affichés comme non

politiques sont imaginés, afin de contourner les interdictions. En raison d'une législation peu libérale, les activités politiques vont s'organiser à partir du système associatif avant d'être prises en charge par de véritables partis [Huard, 1996].

Dans les premières années du Second Empire, le système de la candidature officielle favorise avant tout une mobilisation orientée vers le soutien au régime, sans permettre à l'opposition de s'organiser véritablement. Celle-ci est d'autant plus exclue de la vie politique que la presse est muselée, et que se présenter aux scrutins implique, depuis 1858, de prêter serment de fidélité à l'empereur. Mais, à partir des années 1860, les opposants au régime osent de plus en plus présenter des candidats et contester les conditions dans lesquelles se déroulent les scrutins. En 1863, l'opposition libérale et républicaine parvient à faire élire trente-quatre députés. La libéralisation se poursuit, permettant aux hommes de gauche d'user désormais du droit d'interpellation et de dénoncer le système de la candidature officielle. Dès 1861, sept avocats républicains publient un *Manuel électoral* afin d'informer les électeurs et les candidats de tous leurs droits. Les républicains s'organisent de plus en plus, disposant d'une palette plus variée de moyens d'action : la presse, désormais accessible (loi du 11 mai 1868), les réunions politiques (loi des 6-10 juin 1868), les comités électoraux, les brochures de toutes sortes.

Ainsi se met en place la matrice des campagnes électorales modernisées de la III<sup>e</sup> République. Confrontés à ces nouvelles pratiques, les notables traditionnels sont eux-mêmes contraints d'organiser davantage leurs campagnes, de s'initier plus largement aux ficelles du métier politique, par exemple en recrutant des agents électoraux rémunérés, en s'organisant en groupes parlementaires, etc. Les logiques clientélistes ne disparaissent pas totalement – le clientélisme public succédant au clientélisme privé [Garrigou, 2002] –, mais elles sont de plus en plus souvent imbriquées avec des types de mobilisation plus modernes (réunions, tribunes dans la presse, comités électoraux).

Dans les années 1880, plusieurs lois essentielles facilitent l'institutionnalisation des pratiques modernes : la loi du 30 juin 1881, qui élargit le droit de réunion, la loi sur la liberté de la presse de la même année et la loi sur les associations du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui élimine les contraintes du code pénal tenant jusqu'alors pour suspecte toute association de plus de vingt personnes. Mais des réticences demeurent, et les débats récurrents du XIX<sup>e</sup> siècle (sur le vote secret, le vote individuel ou en assemblée, le vote au chef-lieu de canton, le scrutin à un ou deux degrés, etc.) n'ont pas tous cessé [Guionnet, 2004]. À la suite de Montesquieu, beaucoup se rangent à l'idée d'un vote secret parfois subversif, le règne du grand nombre devant être contrôlé, « éclairé par les principaux, et contenu par la gravité de certains personnages » plus expérimentés, éloignant le peuple de la noblesse et du clergé. À tel point que la France est l'un des pays qui doivent attendre le plus longtemps avant que la liberté du suffrage soit formellement garantie, une fois le suffrage universel

instauré (ainsi l'isoloir n'apparaît-il qu'en 1913). Et c'est paradoxalement à gauche que les réticences ont été les plus tardives, en raison d'une volonté de contrôle social destinée à contourner les pressions exercées sur les électeurs par le clergé et les grands propriétaires légitimistes. Ces réticences traduisent non seulement un refus du désordre, mais également une difficulté générale à accepter le principe même du pluralisme politique.

L'abstention se manifeste dès la Révolution française de façon assez massive, atteignant parfois des niveaux proches de 70 %. En 1817 et 1818 encore, environ un tiers des électeurs – la moitié d'entre eux dans certains départements – ne se rendent pas aux urnes. L'abstention est perçue comme un problème central, et les libéraux, à travers des associations telles que Aide-toi, le ciel t'aidera, se mobilisent pour persuader les citoyens d'user de leur droit de vote et de s'inscrire sur les listes électorales. La démarche semble bénéficier d'un succès certain et durable, l'abstention oscillant jusqu'à la III<sup>e</sup> République entre 5 % et à peine 40 % (le plus souvent autour de 20 % à 30 %). De tels niveaux ne sont pas nécessairement alarmants aux yeux d'un analyste actuel, mais ils le sont pour les gouvernants de l'époque. Ils sont conçus comme le résultat d'une immaturité populaire, le droit de suffrage ayant été élargi trop précocement ; ils sont perçus comme le signe (et ils sont le signe) d'un manque d'enthousiasme inacceptable. Dans les années 1830, il est frappant de constater combien l'abstention, pourtant en partie liée à une volonté d'opposition chez les légitimistes, n'est jamais présentée comme politiquement significative, mais toujours comme l'expression d'une immaturité du corps électoral. Même constat sous les régimes suivants. Et, de la même façon, les votes blancs ou nuls, souvent liés à l'impossibilité d'exprimer ouvertement une opposition politique, furent longtemps considérés comme le fruit d'une incapacité électorale plutôt que comme l'expression d'une contestation de l'offre électorale, d'un message adressé aux gouvernants.

De même, loin d'imaginer qu'un vote d'opposition puisse être choisi et rationnel, les héritiers de la Révolution française considèrent souvent que celui-ci est l'aboutissement de manipulations politiques. « Illettrés, ignorants et passifs » [Pilenco, 1928, p. 32], les « sauvages » campagnards n'auraient pu voter selon leur conscience qu'en s'affranchissant des liens sociaux traditionnels [Weber, 1983]. Les écrits de l'historien et géographe Siegfried, dans la lignée des rapports administratifs de l'époque, témoignent très explicitement de cette tendance à dépolitiser le vote légitimiste : étudiant l'ouest de la France, l'auteur explique que la dépendance économique du fermier à l'égard du grand propriétaire est telle qu'il « en arrive à ne plus se considérer politiquement comme tout à fait libre [...]. Il sait bien qu'il n'est pas chez lui sur la terre qu'il cultive, et c'est le fond de l'affaire : s'il y était chez lui, il raisonnerait et surtout il sentirait tout autrement » en matière politique [Siegfried, 1995]. Le vote paysan, qu'il soit légitimiste ou bonapartiste, serait nécessairement dénué de signification politique, résultat de pressions sociales, d'un

isolement physique et d'un faible niveau d'instruction. Ignorance, corruption et chantages électoraux sont seuls mis en avant pour expliquer les « mauvais » votes (c'est-à-dire les votes d'opposition).

Pour justifier la réforme électorale de 1850, Thiers n'hésite pas dès lors à évoquer l'impérieuse nécessité d'exclure du droit de suffrage la « vile multitude », dont l'expression politique trop radicale témoigne d'une immaturité dangereuse. Une immaturité qu'aurait par la suite confirmée la sympathie des paysans pour un Napoléon perçu comme responsable des bonnes récoltes des années impériales, en véritable sauveur providentiel. Ce modèle de l'électeur soumis et ignorant, inspiré par l'idéologie démocratique et républicaine, conduit à une vision ethnocentrique dissimulant la signification politique souvent contenue dans le vote paysan [Guionnet, 1997]. La disqualification des votes d'opposition permet en réalité de nier l'existence d'une adhésion populaire à des idéologies politiques concurrentes.

#### UN PLURALISME POLITIQUE LONGTEMPS INCONCEVABLE

---

De la même façon que l'abstention est présentée par de nombreuses élites comme le signe d'un manque de responsabilité citoyenne choquant, les affrontements préélectoraux sont volontiers décrits soit comme des conflits non politiques, soit comme des conflits factieux inacceptables. La violence du peuple tant redoutée n'a pas été éradiquée du fait de l'introduction du suffrage universel. Non seulement les manifestations et révolutions de rue ne disparaissent pas, mais les campagnes électorales représentent en outre, aux yeux des régimes en place, des occasions de conflits plus ou moins durs, de rixes parfois, de « cabales » inacceptables.

L'impossibilité de penser le pluralisme politique comme essentiel au fonctionnement d'une démocratie libérale s'appréhende dès la Révolution. Bien qu'aucune loi ne le stipule, les hommes de 1789, éminemment soucieux de préserver la liberté de choix et l'égalité entre tous, s'opposent *de facto* à toute coalition susceptible de s'interposer entre volonté individuelle et volonté générale. Les candidatures sont donc proscrites, de même que les campagnes électorales : on est élu pour ses qualités propres, pour ce que l'on est, et non pour ce que l'on peut promettre ou proposer à travers une profession de foi. Le nombre ne se concilie avec la raison que par ce biais : nulle brigue, nulle ambition personnelle, nul morcellement du corps électoral en factions rivales, mais au contraire une simple ratification des qualités sociales d'individus capables, connus pour leur jugement raisonnable et désintéressé, avant tout préoccupés par le bien de la nation.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi les mobilisations électORALES du XIX<sup>e</sup> siècle diffèrent de celles des démocraties occidentales modernes. Même lorsqu'elle est tolérée, la liberté de candidature ne peut être pensée comme

expression légitime de la pluralité des opinions. Si l'opposition politique existe, ce n'est pas parce qu'elle doit jouer un rôle fondamental d'animation du débat et de vigilance critique, mais uniquement parce qu'elle constitue un héritage du passé momentanément incontournable et appelé à disparaître dès que possible. Si plusieurs individus se présentent à des scrutins, pense-t-on, c'est soit parce qu'ils s'opposent sur des querelles personnelles non politiques, soit parce que tous n'ont pas encore réalisé quelle est la seule et unique voie politique raisonnable. Les concurrents sont perçus comme des « ennemis » à éliminer définitivement, afin de reconstituer à jamais une société unie. La politique partisane est pensée comme une lutte circonstancielle entre différents groupes, appelée à disparaître une fois rétabli l'équilibre social et mises en place les institutions et les lois convenant à la société. Elle est en quelque sorte considérée comme une pathologie liée au renversement de l'Ancien Régime et aux échecs successifs des tentatives de rétablissement d'un ordre harmonieux et durable. En 1834, *Le Courier français*, journal orléaniste, attend avec impatience que le public soit « fatigué de débats politiques, qu'il se bouche les oreilles plutôt que d'entendre les éclats de la tribune et les commentaires des journaux », en déplorant que, dans cette « société de transition », « tout soit à faire » : « certes, il faudra bien que l'on continue de discuter, et les discussions politiques auront un auditoire ou des lecteurs, tant que la situation présente nous pèsera et que nous chercherons les moyens d'en sortir ».

Le pluralisme, en tant qu'affrontement par principe, nécessaire, entre des partis opposés, demeure donc largement impensable dans les villes comme dans les campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle. Seuls sont légitimes pour animer la mobilisation électorale les candidats qui s'imposent en raison de la reconnaissance sociale dont ils peuvent se recommander. La lecture des professions de foi ne laisse de ce point de vue aucun doute : les candidats ne sont pas là pour défendre un programme, faire des propositions précises, débattre et défendre des valeurs. Il faudra attendre l'arrivée des premiers professionnels de la politique, sous la III<sup>e</sup> République, pour voir apparaître ce type de démarche, fondée sur l'idée que les électeurs doivent pouvoir se faire une opinion à partir du programme des candidats.

Jusque dans les années 1880, rien de cela. Seuls la biographie des candidats, leurs origines familiales, leur passé, leur vie professionnelle, leurs proches sont mobilisés pour indiquer combien leur élection va « de soi », s'impose tout naturellement. Ainsi Bastiat, candidat républicain à la députation, écrit-il à ses électeurs en 1848 : « Vous trouverez, j'espère, dans mon passé, quelques garanties de l'avenir. » Les professions de foi demeurent extrêmement évasives, faites de nombreux lieux communs du type : « J'aime l'ordre. J'aime la Constitution. Ma devise politique, en un mot, est celle-ci : une liberté large, mais sage, et sans excès. Une paix convenable au développement du commerce, mais sauvegardant la dignité de la nation. Point de lois

d'intimidation » [Pilenco, 1928, p. 139-140]. Dans le même état d'esprit, les candidats se présentent volontiers comme des « candidats désignés », n'ayant pas eux-mêmes décidé de se présenter aux élections, mais priés par leur entourage de le faire pour servir « la » seule vraie cause à défendre (orléaniste, légitimiste, républicaine ou bonapartiste). Notons qu'aujourd'hui encore, bien sûr, la notabilité compte souvent pour se présenter. Mais elle ne saurait être le seul atout mis en avant par un candidat pour paraître légitime à tel ou tel scrutin. Pour être crédible, un candidat doit proposer des idées, un programme. Il mène campagne, cherche à persuader les électeurs du bien-fondé de ses positions. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il suffit de prouver qu'on est connu et apprécié par ses concitoyens, un bon « chef de guerre », un « bon républicain », par exemple, sans préciser ce qu'on compte faire une fois élu.

Les mobilisations électORALES du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc très éloignées de celles des démocraties occidentales contemporaines. Derrière des pratiques parfois semblables – affrontements partisans quelquefois intenses, réunions électORALES, diffusion de tracts, recours à la presse pour faire de la publicité pour tel ou tel candidat – se dissimulent des représentations du politique très spécifiques. Ainsi en va-t-il de la difficulté des gouvernants à accepter la mobilisation électORALE des opposants, de la réticence des élites héritières des Lumières à faire confiance au peuple et de leur tendance à encadrer le plus possible le vote pour en contrôler l'orientation, mais aussi, plus fondamentalement, de l'impossibilité d'une société tout entière à concevoir le pluralisme comme fondement essentiel d'une démOCRATIE pleine et entière. Si les élites urbaines ne sont certes pas attachées au modèle communautaire qui semble encore prégnant dans les campagnes, elles demeurent néanmoins persuadées que l'« agitation partisane » doit disparaître dès que possible. Constatant que, décidément, les mobilisations électORALES ne constituent pas toujours une alternative satisfaisante aux manifestations de rue, nombreux sont finalement les hommes politiques du XIX<sup>e</sup> siècle qui paraissent avoir comme idéal une société où les scrutins pourraient intervenir pratiquement sans mobilisation électORALE.

Plus que jamais donc, il convient de ne pas assimiler le modèle politique des milieux urbains cultivés du XIX<sup>e</sup> siècle à celui des démocraties pluralistes contemporaines. Contrairement aux convictions de l'historien américain Eugen Weber ou de certains de ses collègues, nous estimons que l'opposition entre les villes, où existerait la « politique moderne », et les campagnes « archaïques » n'est pas satisfaisante, car l'existence de vifs affrontements partisans, l'intérêt porté aux débats politiques nationaux et leur connaissance ne signifient pas nécessairement une acceptation du pluralisme comme fondement essentiel d'une vie démOCRATIQUE libre et assumée. Si le droit de suffrage a été démOCRATISÉ, les résistances à sa libre expression illustrent finalement combien les mobilisations électORALES, telles que les imagine un

démocrate occidental, demeurent largement impensables. L'idéal observable dans bien des milieux au XIX<sup>e</sup> siècle semble plutôt être celui de mobilisations sans politique partisane, sans « opinion politique », sans opposition politique..., en bref, des mobilisations signifiant à nos yeux... une absence de mobilisation !

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DÉLOYE Yves et IHL Olivier (2008), *L'Acte de vote*, Presses de Sciences Po, Paris.
- GARRIGOU Alain (2002 [1992]), *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000*, Seuil, Paris.
- GUENIFFEY Patrice (1993), *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- GUIONNET Christine (1997), *L'Apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, L'Harmattan, Paris.
- (2004), « La gauche et le suffrage universel », in BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France* (2 vol.), La Découverte, Paris, vol. 1, p. 229-246.
- HUARD Raymond (1996), *La Naissance du parti politique en France*, Presses de Sciences Po, Paris.
- PILENSCO Alexandre (1928), *Les Mœurs du suffrage universel en France. 1848-1928*, Éditions du Monde moderne, Paris.
- ROSANVALLON Pierre (1992), *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris.
- SIEGFRIED André (1995 [1913]), *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Imprimerie nationale, Paris.
- WEBER Eugen (1983 [1976]), *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Fayard, Paris.

## II

---

*Le social à la rencontre  
du politique ou  
la nationalisation  
des mobilisations  
(années 1880 - années 1930)*



---

*Introduction*

MICHEL PIGENET  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

AU TOURNANT DES ANNÉES 1880, la victoire des républicains autorise et requiert la réactivation du compromis sociopolitique hérité de la Révolution française, respectueux de la petite propriété paysanne autant qu'artisanale ou commerciale, et propre à faire entrer le pays dans un demi-siècle de stabilité. De là découle une industrialisation singulière en Europe occidentale, spécificité économique qui, elle-même, en rappelle une autre, non moins remarquable depuis un siècle : la surpolitisation des mobilisations sociales. Celle-ci, expression d'un volontarisme politique qui, d'origine républicaine, finit par imprégner toutes les opinions, royalistes maurrassiens compris. Vue de l'étranger, l'enchaînement des révolutions et des régimes aidant, la France apparaît ainsi comme un épicentre, redoutable ou modèle selon les sensibilités. L'échec de la Commune met un terme aux bouleversements de ce type, mais leur mémoire subsiste. Le suffrage universel et l'expression de la citoyenneté délégitiment, en effet, l'insurrection, nouvel « impensé du mouvement social », selon Jean-Louis Robert. Les adversaires de la République ne renoncent pas, cependant, à la combattre. Peu à peu marginalisés, ils assistent au glissement des clivages politiques majeurs qui, désormais, portent davantage sur les formes et les attributs du régime en place que sur sa nature. Après avoir confirmé sa capacité à maintenir l'ordre, la III<sup>e</sup> République, confondue avec la patrie, franchit avec succès l'épreuve de la guerre, fatale en son temps au Second Empire. Tactiques ou résignés, les ralliements successifs qui élargissent ses bases n'ont pas valeur d'abjuration. Ils enregistrent la compatibilité du régime avec un conservatisme social qu'ils confortent jusqu'à convaincre l'aile la plus sociale ou à gauche du parti républicain de lui opposer une alternative. Le mouvement n'a toutefois rien d'unilatéral et d'univoque. L'hybridation de l'ancien et du nouveau à l'œuvre dans les interactions entre la démocratie parlementaire et les mouvements sociaux s'avère solide.

Partiellement redéfinie par la Grande Guerre, elle n'est pas sérieusement remise en cause avant la crise des années 1930. Cadre et horizon durables, sinon indépassables, du système sociopolitique hexagonal, la République a concouru entre-temps à la « nationalisation » des Français, laquelle ne va pas sans une institutionnalisation de leurs mobilisations.

### LA RÉPUBLIQUE À L'ÉPREUVE DES MOBILISATIONS

---

Ces processus de mobilisation collective ont commencé dès avant la décennie 1880. De retour d'exil, les communards en mesurent l'ampleur qui, à l'instar des « vieilles barbes » de 1848, dix ans plus tôt, peinent à trouver leurs marques. Malgré la répression et la primauté des combats politiques, en effet, les sociétés ouvrières se sont reconstituées sans eux, tandis que les grèves reprenaient.

En son cœur, le nouveau régime tient pour sa part le suffrage universel restauré dans ses prérogatives (1875) pour une « arche sainte » (Gambetta) qu'il faut impérativement préserver des dérives de 1848 et 1870. Les lois démocratiques des années 1880 – les textes scolaires en premier lieu – constituent les pivots d'une indispensable « démopédie » (Proudhon). Ces lois garantissent la liberté de la presse et des réunions publiques et lèvent les obstacles à l'ouverture des débits de boissons, leurs lieux habituels. Elles établissent ainsi une sphère publique que maîtrisent les républicains, dont l'influence est perceptible dans les procédures et rituels des assemblées et des meetings en fort développement. Les autorités distinguent soigneusement ce cadre de l'espace public, où leur monopole d'usage à titre symbolique et en vertu du maintien de l'ordre ne tolère que de brèves concessions sous strict contrôle. La loi de 1881 stipule notamment que les réunions doivent se dérouler dans un local clos et couvert. Les déploiements collectifs sur la voie publique, quelque nom qu'on leur donne, sont expressément exclus du domaine des libertés démocratiques. En province, d'éventuelles autorisations dépendent du bon vouloir des maires, élus et dotés des pouvoirs de police sur le territoire de leur commune depuis la loi municipale de 1884. À Paris, régi par un statut d'exception conforté après la Commune qui le prive d'un maire élu, l'autorisation relève du préfet de police. Dans de nombreuses communes, les processions et sonneries de cloches se voient ainsi frappées d'interdictions ou de limitations qui scandalisent nombre de catholiques convaincus de la porosité du politique et du religieux.

Les restrictions ainsi posées à l'action politique collective renvoient aux certitudes dominantes, parmi les républicains de gouvernement des années 1880, selon lesquelles le suffrage universel et les libertés élémentaires reconnaissées fondent l'unique cadre acceptable, et par suite légal, d'expression d'opinions que seuls des citoyens indépendants et éclairés seraient aptes à

formuler. Son individualisme philosophique prolonge l'ancienne défiance à l'égard des corps intermédiaires qu'ils suspectent de vouloir ou pouvoir s'interposer entre le citoyen et les élus, représentants légitimes du peuple souverain. Prépondérante, cette conception ne fait cependant pas l'unanimité à l'intérieur du camp républicain où une autre tradition, héritée de la sans-culotterie et remise au goût du jour par la Commune, érige la démocratie directe et le mandat impératif au rang d'alternative institutionnelle. Accordée aux idéaux et aux pratiques associationnistes de nombreux ouvriers et artisans parisiens, cette dernière séduit de larges pans du radicalisme, critiques à l'encontre d'une III<sup>e</sup> République trop imprégnée de normes, fonctions et instances issues des régimes passés – Sénat, présidence, préfets, etc. L'un de ses principaux atouts, dont chaque expérience réactive l'évidence, tient à sa compatibilité avec les mobilisations collectives, vecteurs et partenaires de l'initiative politique. Non sans confusion quand le « révisionnisme », qui s'en inspire, sert de tremplin au boulangisme et aux improbables chassés-croisés politiques et sociaux qu'il entraîne.

À défaut de démocratie directe, la République triomphante des années 1880, limitée dans ses capacités d'intervention par sa philosophie et ses ressources budgétaires, s'accommode de l'existence d'institutions et d'associations auxquelles elle délègue certaines prérogatives. La plupart complètent l'action des pouvoirs publics plus qu'elles ne se substituent à eux. Si la Ligue des droits de l'homme traite plutôt des difficultés d'articulation de l'État et de la société civile, la Ligue de l'enseignement développe, en parallèle du réseau des écoles publiques, des œuvres laïques à même de contrer les réalisations et les mobilisations catholiques. Toutes deux assurent, dans l'écosystème républicain français, un rôle assez voisin de celui des « piliers » belges. Sévères à l'égard des emblèmes séditieux, les autorités républicaines rencontrent plus de difficultés, en revanche, à empêcher la formation de comités et de fédérations socialistes. Elles n'entendent pas moins contenir, simultanément, l'influence des réseaux catholiques dont elles redoutent la capacité à se solidifier en organisations politiques. Amenées à lâcher du lest dans le domaine social devant le maillage serré des œuvres qu'elles subventionnent à l'échelon local faute de pouvoir se lancer dans une laïcisation coûteuse, elles veillent à retarder jusqu'en 1901 l'adoption d'une loi sur les associations. Aussi bien les partis politiques de type moderne n'émergent-ils vraiment qu'au sortir de l'affaire Dreyfus, hors de tout cadre juridique. Par prudence et manque de militants, aucun des plus importants n'affiche des affinités confessionnelles. Au Parlement, les groupes politiques n'acquièrent eux-mêmes droit de cité qu'à partir de 1910 à la Chambre des députés, 1921 au Sénat [Huard, 1996 ; Garrigou, 1992].

La légalisation des syndicats, en 1884, ne rompt avec ce principe d'individuation qu'au prix d'une stricte partition entre la sphère de la citoyenneté et celle du travail. Conçus, à l'instar des coopératives et de la mutualité, comme

un outil républicain de rééquilibrage pacifié de l'asymétrie dont pâtissent les salariés face à leurs employeurs, les syndicats ne sont tenus pour tels qu'à l'impérative condition de rester, hors de toute influence ou action politiques et religieuses, sur le terrain de la « défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles ». L'attente sera déçue, mais la montée ultérieure en généralité n'ira pas de soi chez les syndiqués. La loi ne s'attarde pas sur la question des fédérations, qui se multiplient dès les années 1880, des Bourses du travail, dont la première fonctionne à Paris en 1887, des confédérations, à l'image de la fragile CGT formée en 1895 ou des Unions départementales initiées en 1913. Ses garde-fous, conjugués aux facilités offertes par la loi de 1852 aux sociétés de secours mutuel placées sous la tutelle des notables, gênent la diffusion du syndicalisme de services que prévoyaient les premières chambres syndicales et qui sous-tendent le modèle organisationnel social-démocrate allemand et le pilarisme belge. À l'usage, le réformisme républicain reposera davantage sur la mutualité que sur le syndicalisme.

Le processus libéral de construction du social ainsi mis sur pied rend *a contrario* acceptables les « mouvements sociaux » bornés à la sphère du travail. Concrètement, les autorités peuvent tolérer les cortèges de grévistes pour autant qu'ils n'affectent pas l'ordre public, appréciation sujette à interprétations rien moins qu'objectives. Toujours possible, à la merci de provocations et longtemps confiée à la troupe, la répression, parfois disproportionnée, vire à l'occasion au tragique. Les noms de Fourmies (1891), Liévin (1906), Narbonne (1907), Draveil (1908)... dressent la liste des villes où des manifestantes et des manifestants tombent sous les balles des forces de l'ordre.

Progrès ou réaction ? Le sens des mobilisations n'a pas toujours l'évidence qu'on lui prête. Si la République déçoit les « intransigeants » qui la jugent trop modérée, ses initiatives inquiètent voire révulsent ses adversaires chassés du cœur du pouvoir, sinon d'un appareil d'État où, de l'armée à la diplomatie, ils conservent de solides positions. Les droites dynastiques, repliées sur leurs bastions électoraux de l'Ouest, du sud du Massif central ou de Corse, s'étiolent au fil des scrutins. Certaines bases, soigneusement entretenues dans la mémoire de combats identitaires inscrits dans leur double caractéristique rurale et catholique, constituent néanmoins de précieux points d'appui aux « émotions » suscitées par la stricte réglementation laïque et par les inventaires, vécus comme attentatoires au sacré. Le renouveau ne vient pas, cependant, de protestations menées au nom de la coutume et du « bon droit ». Il procède d'une appropriation inédite des modalités de mobilisation collective à l'ère des masses. La mutation est d'importance en ce qu'elle dissocie, au moins en partie, les formes de la protestation de son contenu ou, si l'on préfère, de son sens.

Le recours aux manifestations et aux pétitions, aux barricades et aux grèves renseigne plus, d'abord, sur un contexte que sur les attentes et les objectifs à leur origine. Le fait mérite d'être rappelé, tant les démarches téléologiques ont

alimenté le cliché de mouvements moteurs d'une histoire en marche linéaire vers le progrès. Engagés, par définition, contre les pouvoirs et les dominations du moment, ils procèdent, certes, de pratiques contestataires et, souvent, d'un terreau social populaire. L'argumentaire du « juste » et du « droit », qui les légitime aux yeux des participants et les rapproche d'une rhétorique progressiste, peut aller de pair, pourtant, avec la négation communautaire des écarts à la norme et la défense de hiérarchies internes et externes. Nombre de mobilisations naissent, enfin, de la réaction plus ou moins assumée contre une « modernité » dont les acteurs, liés ou confondus avec les dominants, fragilisent des traditions protectrices. Ainsi est-ce au nom du « progrès » que les libéraux dénigrent les revendications taxatrices et les entraves à la circulation des grains ou que les ingénieurs et les économistes s'irritent des obstructions ouvrières à la mécanisation et à l'innovation technique. Si la période est celle où la thématique techniciste l'emporte au sein du mouvement ouvrier, sûr de pouvoir distinguer, à l'avenir, les prouesses mécanique du rapport social, les salariés ne s'y trompent pas, instruits des façons par lesquelles la « rationalisation », maître-mot de la seconde industrialisation, mêle changement technique, réorganisation du travail et redéfinition des qualifications. Déjà en 1870, Denis Poulot, patron parisien et républicain d'une entreprise métallurgique, en convenait : « Pour nous, confiait-il, il n'y a rien de moralisateur comme une machine. »

Ces refus croisent parfois l'angoisse suscitée, à l'autre pôle de la société, par une modernité assimilée à l'entrée dans l'ère des masses ou des « foules », selon le terme de Gustave Le Bon. En réponse à l'urbanisation destructrice des hiérarchies rurales traditionnelles, à la démocratisation fondée sur la loi du plus grand nombre et à l'affirmation d'un mouvement ouvrier, une contre-révolution culturelle se fait jour. Héritière du rejet réactionnaire des Lumières, elle condamne pêle-mêle le matérialisme, le rationalisme, le libéralisme, la démocratie, le pacifisme au nom de la patrie et de la nation, concession décisive à l'air du temps et passerelle jetée en direction d'un peuple présumé immuable, dont elle préconise la défense contre l'action dissolvante des élites décadentes et cosmopolites, des socialistes sans patrie, des étrangers et des juifs, figures emblématiques de l'anti-France. Volontiers social dans ses adresses aux Français, le nationalisme politique se nourrit des attentes populaires déçues et d'une xénophobie latente que la crise boulangiste, d'essence constitutionnelle, cristallise en mouvement social, distincte en cela de l'affaire Dreyfus, crise politique par excellence. Les restes de culture bonapartiste et la contestation « révisionniste » aidant, le général Boulanger réalise une large percée dans les milieux populaires et ouvriers ainsi que dans plusieurs organisations et courants d'extrême gauche, à l'exemple des blanquistes. Nombre de socialistes se réjouissent, plus ou moins discrètement, de l'affaiblissement attendu des républicains opportunistes et des radicaux dont ils espèrent récupérer les dissidents.

Alors que la grève générale vient en renfort du combat pour la conquête du suffrage universel en Belgique, puis en Finlande, en Suède, en Autriche et dans certains États allemands, la crise boulangiste (1889-1891) atteste, à l'inverse, d'une césure entre la démocratie parlementaire et les victimes de la Grande Dépression (1873-1896). La peur du déclassement alimente les mouvements xénophobes dont les ouvriers n'ont pas l'exclusivité, mais qui, pour les moins qualifiés d'entre eux, relèvent du souci d'écartier les étrangers d'un marché du travail saturé. Pour peu que le chômage sévisse, tous les moyens sont légitimes, légaux avec l'institution de quotas d'embauche favorables au « travail national », violents, émeutiers, voire meurtriers, si nécessaire. L'État républicain n'est pas insensible à cette demande qui étalonne les droits reconnus sur le niveau des devoirs, notamment militaires. Dans cette optique, le bénéfice des premières lois sociales est ainsi subordonné à la nationalité.

La Première Guerre mondiale réintègre pour plusieurs années le nationalisme politique dans la République, mais les mouvements sociaux de l'après-guerre font rejouer d'autres clivages. En mai 1920, la jeunesse aisée des grandes écoles et l'Union nationale des combattants (UNC) usent de leurs compétences pour briser, selon un mode inédit d'intervention, la grève des cheminots. Quatre ans plus tard, le retour de la gauche au pouvoir déclenche une forte mobilisation contre les velléités laïques du gouvernement Herriot. Signe des temps et des leçons tirées de l'échec des mobilisations antérieures, une Fédération nationale catholique (FNC) est aussitôt créée sur le modèle des mouvements de masse. Vouée à la défense des « intérêts de la religion, de la famille, de la société et du patrimoine national », elle vise large, évite de se situer sur un terrain partisan, mais entend d'un même pas redonner toute sa place à Dieu dans le monde moderne implicitement critiqué. Sur le moment, la dénonciation de la politique « antireligieuse » du Cartel des gauches assure son succès : la FNC réunit les plus puissants meetings protestataires jamais connus jusque-là en France. Elle contourne la capitale, où un rassemblement d'envergure revêtirait un caractère d'opposition frontale aux institutions. Cette prudence n'est pas de mise en province où de graves incidents opposent ses militants à des contre-manifestants. En 1925, ceux-ci se soldent par des morts à Marseille.

La guerre lègue d'autres sujets de mobilisation au carrefour du politique et du social. Interclassistes par définition, les mouvements d'anciens combattants surmontent plus difficilement les divisions politiques, mais réunissent des centaines de milliers d'adhérents derrière des revendications concrètes d'allocations, de pensions et de prise en charge des soins médicaux dont la satisfaction participe à la construction de l'État social hexagonal. Le coût de ces demandes soulève de délicates controverses budgétaires au regard de l'autorité morale que s'octroient les associations sur tout ce qui touche à l'avenir d'un pays pour lequel leurs mandants ont consenti d'irréparables

sacrifices. À l'origine de puissantes et bruyantes manifestations contre les scandales et les combinaisons politiciennes, les plus traditionalistes des organisations s'interdisent cependant d'attenter aux libertés et résistent au noyau-tage des ligues d'extrême droite, préservant la France d'une dérive autoritaire et fasciste.

#### SE MOBILISER À L'ÈRE DES MASSES ET DE LA SECONDE INDUSTRIALISATION

La délégitimation postcommunarde du mode insurrectionnel d'action et de la prééminence politique du peuple de Paris coïncide avec la « deuxième naissance du suffrage universel » qui réévalue le rôle de la province. En 1872, Gambetta en appelle pour sa part aux « nouvelles couches », assises proclamées d'une République encore à conquérir. Le propos réitére à leur intention le lien, fondamental à ses yeux, de la propriété et de la citoyenneté (« Chaque propriété qui se crée, c'est un citoyen qui se forme »). Là résident, après la victoire républicaine, les fondements sociaux d'un populaire alternatif à sa version ouvrière.

Durant près d'un siècle, la rue parisienne fut le berceau des révolutions grâce auxquelles se faisaient et défaisaient les régimes. La « rue », métonymique de Paris ou de son peuple, s'impose dès lors comme le sujet fantasmatique de l'histoire dont elle infléchit le cours. *Les Misérables* de Victor Hugo ou *La Liberté guidant le peuple* d'Eugène Delacroix fixent l'image de cet imaginaire politique qui érige le peuple de Paris et, avec lui, la capitale en figures du mouvement vers un devenir. 1848 en précise les contours et les horizons par l'adjonction de l'ouvrier et de la République démocratique et sociale. L'élévation du premier en héritier du peuple épaisse le trait social qu'énonce son projet. L'évolution estompe dans les mots l'identification parisienne qui, ravivée par la Commune et entretenue par la centralisation républicaine, subsiste *mezza voce* pour se localiser plutôt sur des sites spécifiques (Belle-ville...), tandis que la représentation du travailleur s'enrichit de types extérieurs à la capitale, tel le mineur. Encore l'imagerie prolétarienne naissante, observable dans les dessins des 1<sup>ers</sup> Mai des années 1890, n'éclipse-t-elle pas l'enracinement populaire qu'elle conserve dans la réalité.

Cette substitution d'une image du peuple à une autre s'enracine dans la singularité des structures sociales de la France, rapportée à celles du Royaume-Uni, de l'Allemagne ou la Belgique. Ces spécificités, conservées pour certaines jusqu'au début des années 1960, renvoient aux politiques perpétuées de défense des classes moyennes, soit le monde des petits producteurs indépendants.

La protection du salariat est plus sujette à caution, selon le sociologue Alain Cottereau pour lequel, par exemple, la loi syndicale de 1884 sape le

modèle prudhomal de relations professionnelles régies par des règles locales de métiers établies d'un commun accord entre gens de la partie et de négociations menées sous le regard de tous, voire certifiées par les autorités locales, garantes de l'intérêt général. Le principe de délégation, au fondement du système syndical, la généralisation du contrat de louage de services, en lieu et place du contrat de louage d'ouvrage conclu de gré à gré entre égaux, puis le développement d'un droit du travail officialisent la subordination salariale troquée contre une protection *a minima* dont témoigne le régime d'indemnisation forfaitaire retenu par la loi de 1898 sur les accidents du travail. Tous ébranlent l'autonomie ouvrière et éclipsent le « bon droit » d'antan au profit du droit des juristes. Aussi neuve et stimulante que soit l'analyse, on ne perdra pas de vue que l'ancien système de relations professionnelles tolérait les abus du marchandage, unanimement dénoncés par les travailleurs. Circonscrit aux ouvriers des métiers, il ignorait en outre le gros des journaliers et des domestiques. Au reste, il semble que l'autonomie ouvrière, maintenue dans bien des usines du XIX<sup>e</sup> siècle, ait surtout souffert de la remise en cause des savoir-faire relativisés par la montée des savoirs que monopolisent les ingénieurs.

La seconde industrialisation, qui s'amorce dans les années 1880 pour se prolonger près d'un siècle, est associée à la concentration des productions dans des établissements toujours plus grands. En leur sein, une discipline régie par des règlements intérieurs tatillons tente de discipliner la main-d'œuvre dont la présence et l'exactitude conditionnent la bonne marche d'équipements très coûteux. Ces changements bousculent les anciennes stratégies ouvrières. Tandis que la conflictualité porte témoignage des épreuves de force engagées à propos de la durée du travail, l'ancrage à vie dans la condition salariale en modifie le cadre et les formes à la demande même d'un patronat en quête de fidélisation des travailleurs et disposé à en payer le prix.

Cette mutation majeure vers un nouveau statut salarial, auquel concourent, en interaction et sur d'autres bases, les luttes syndicales et les premiers pas de l'État social, n'altère pas radicalement les traits spécifiques de la formation sociale française. À la veille de la guerre, la proportion des ouvriers occupés dans des établissements de plus de 50 salariés est de 28 % contre 36 % au Royaume-Uni et 47 % en Allemagne. L'agriculture occupe 40 % de la population active et les petits propriétaires exploitants forment 75 % des actifs du secteur primaire, cependant que les artisans, commerçants, petits patrons passent de quelque 2 millions à la fin de l'Empire à 3,5 millions... La situation n'est guère différente au début des années 1930, n'était le recul de la population rurale au profit de la population urbaine. Les frontières du monde des « indépendants » apparaissent, de surcroît, singulièrement poreuses. Plus d'un commerçant et d'un artisan accomplissent ainsi souvent des tâches assimilables par nature et statut (sous-traitance) à celles d'un ouvrier, dont beaucoup possèdent une parcelle de jardin et de vigne, configurations propices aux mouvements interclassistes comme aux solidarités de terroir.

Les continuités se retrouvent dans un répertoire d'actions pour partie issu du premier XIX<sup>e</sup> siècle, voire des périodes antérieures. Les rassemblements qui, entre 1882 et 1885, dénoncent « Ferry famine » ou « Floquet famine », accusés d'avoir cassé des mesures municipales de taxation du pain, réactivent les mobilisations spontanées des temps de crises frumentaires. Si les « meetings sur la place publique » auxquels les anarchistes appellent les « sans-travail » trahissent une inspiration anglaise, certains cortèges conduits par de grandes figures de la Commune, tels Louise Michel ou le général Émile Eudes, ressuscitent les fantasmes quarante-huitards quand ils constituent une manière d'« adieu aux barricades ». La résistance aux inventaires relève elle-même d'un genre proche des « émotions » ou des conduites de Grenoble, cependant que les immédiats avant et après-guerres voient resurgir des émeutes de marché. Comme hier, les enterrements d'opposition permettent de passer outre l'interdiction des cortèges parisiens. Les anciens communards se saisissent les premiers de cette opportunité lors des obsèques de Louise Michel, tandis que la police hésite à intervenir dans les cimetières contre les militants qui déroulent le drapeau rouge banni des espaces publics.

D'autres modalités perdent en revanche tout statut protestataire, à l'exemple des banquets, redevenus une forme convenue de sociabilité que le régime s'approprie pour propager l'image d'une concorde indissociablement nationale et républicaine (banquets des maires, 1889, 1900). Les pétitions à l'adresse des Assemblées disparaissent moins qu'elles ne diversifient leurs destinataires, mettant plus souvent l'accent sur la constitution de délégations représentatives. Les 1<sup>ers</sup> Mai s'y emploient, s'ordonnant autour de « mises en demeure » des pouvoirs publics par le dépôt de revendications ouvrières auprès des élus.

La dépression économique qui frappe l'Europe entière et culmine en 1885-1886 fait évoluer les réertoires d'action dans toute l'Europe, sans que l'on puisse toujours discerner une direction unique. En Grande-Bretagne, le reflux du chartisme au profit des *trade unions* s'accompagne ainsi de réorientations tactiques et stratégiques que précipite la dure répression, en 1887, des émeutes (*Bloody Sunday*) survenues à l'issue de puissantes manifestations de sans-travail. Les cortèges, qui jouissaient d'un statut libéral, en subissent le contrecoup et enregistrent un recul, au moment où ce type d'action se diffuse sur le continent. Dans les bassins miniers de Liège et de Charleroi, la « jacquerie industrielle » de mars 1886, soldée par la mort de vingt-huit ouvriers, est le chant du cygne, en Belgique, de ce registre émeutier.

En France, nouvel indice de nationalisation, le changement des modalités d'action collective se double d'une plus grande visibilité des mobilisations rurales et provinciales. C'est flagrant pour celles qu'inspirent les catholiques, forts des relais diocésains et du dense réseau des paroisses. En 1907, le Midi viticole expérimente, à l'échelle d'une vaste région allant du Roussillon au Gard, une contestation d'ampleur exceptionnelle où la

protestation économique le dispute à l'affirmation de l'identité occitane). Dans les deux cas, l'événement nourrira une mythologie vivace dont certains épisodes, à l'exemple de la mutinerie du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ont un écho national. Paris, sévèrement surveillé, innove moins et doit attendre 1909 pour qu'un cortège ordonné soit toléré par les autorités à l'occasion de la manifestation en hommage au pédagogue libertaire Francisco Ferrer, exécuté par le gouvernement espagnol. Si le défi des 1<sup>ers</sup> Mai de la capitale retient l'attention des médias et des autorités, seules les manifestations de février 1934 acquerront pour la première fois une portée nationale.

S'ouvre le temps des organisations, il s'agit désormais de mobiliser dans la durée. On doit à l'historien américain Philip Nord d'avoir relativisé la coupure intervenue dans les années 1880 en soulignant la préformation de la culture et des cadres républicains durant la décennie libérale du Second Empire. La césure demeure pertinente, par contre, pour les organisations ouvrières, décimées par l'échec de la Commune et la répression qui l'a suivie. Les exilés et les déportés de retour après l'amnistie de 1880 découvrent en effet, non sans amertume, le chemin parcouru en dix ans. Les groupements et les actions fondateurs d'une identité de classe s'appuient ainsi, pour s'affirmer, sur des références étrangères au système républicain. L'une d'elles, la solidarité internationale, n'est pas la plus inaudible des survivants de l'Association internationale des travailleurs (AIT). La vulgate marxiste l'est davantage, qui l'emporte au congrès de Marseille sur les conceptions prudhoniennes. Le parti ouvrier de Jules Guesde, né de ce renversement, s'efforce de propager des actions singulières, susceptibles d'autonomiser le mouvement ouvrier par rapport aux institutions. Là où les possibilistes, partisans d'un socialisme réformiste du possible, puis les socialistes indépendants misent sur leur conquête pacifiée dans la perspective d'une transformation sociale échelonnée, ils expérimentent de nouvelles articulations de l'action directe et de la démocratie représentative. Dans la continuité du précédent de 1864, l'Exposition internationale de 1889 relance l'idéal d'une coordination transfrontalière. Les représentants d'une vingtaine de pays ou nations réunis à Paris se rallient à la proposition de deux de leurs militants : organiser le 1<sup>er</sup> mai 1890 une journée internationale pour la limitation à huit heures de la journée de travail. Inspiré de mobilisations antérieures déployées aux États-Unis, le projet s'en distingue par sa vocation internationale qui donne corps à l'appel du *Manifeste communiste* : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

C'est également à la faveur de leur congrès corporatif international que, l'année suivante, les syndicats de mineurs envisagent une cessation concertée du travail dans tous les bassins. L'approche tactique des mineurs diffère, certes, de la perspective stratégique et politique de grève générale émancipatrice qu'une majorité de délégués adoptent, en 1892 et contre les guesdistes, au congrès de la Fédération nationale des syndicats. Il n'est pas indifférent de noter le rôle de l'Internationale socialiste, créée par le congrès parisien de

1889, dans la réunification des courants jaussiste, guesdiste, vaillantiste et autres au sein de la nouvelle et unique Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), à contretemps des scissions qui affectent alors les partis allemand et russe. Conclure à la profondeur de l'internationalisme dans un mouvement socialiste et ouvrier structuré dans des cadres nationaux serait hâtif, comme on le verra en 1914. Avec ses faiblesses et lacunes, il contrecarre néanmoins, à défaut de les éradiquer, les tendances xénophobes qui travaillent les classes ouvrières.

À peine constituée, la SFIO se tourne vers la CGT, dont les dirigeants, adeptes du syndicalisme d'action directe et convaincus de la supériorité de la forme, de la démarche et du projet syndical, répliquent par la codification d'une stratégie de stricte autonomie. Le document qu'adopte le congrès d'Amiens, en 1906, à une majorité dépassant de loin les effectifs des syndicalistes révolutionnaires, en énonce les principes. La motion lie la « besogne » immédiate de défense pied à pied des travailleurs, hors de toute ingérence des « sectes » politiques et de l'État, à la perspective d'une grève générale qui transformera le syndicat en cellule élémentaire de la société nouvelle débarrassée de l'exploitation par la suppression simultanée du salariat et du patronat. Alternative au socialisme politique d'une SFIO dont l'intégration au système représentatif se traduit par la surreprésentation, à sa direction, des enseignants, des journalistes et des professions libérales, le syndicalisme se pose en authentique « parti ouvrier » d'action directe. Critiques envers la démocratie et le suffrage universel, ses sources libertaires se lisent dans l'hostilité à l'État. Ancrée dans une culture ouvrière, sa stratégie se dispense de penser les classes moyennes et leur place dans la formation sociale française, silence préjudiciable à sa pertinence.

#### « MIROIRS DÉFORMANTS » ET CONSENSUS ÉBRANLÉS

Plus que jamais d'actualité, la question sociale hante ou fascine la société française. En pointe dans l'expression des sensibilités de leur temps, nombre d'artistes et d'écrivains s'en emparent, s'engagent, voire s'essaient à un « art social » par son contenu et ses destinataires. Si le premier XIX<sup>e</sup> siècle avait été celui de la transfiguration romantique des insurrections, magnifiées par le peintre ou l'écrivain « prophète », le siècle finissant voit se tisser des correspondances et des liens inédits entre avant-gardes esthétiques, politiques et sociales. Souhaitée et revendiquée du côté d'une partie des créateurs, la rencontre procède plus de la sympathie que du ralliement partisan que freinent, en tout état de cause, les préventions et les incompréhensions ouvrières ou petites-bourgeoises. En ce domaine, les libertaires favorisent plus que d'autres des échanges dont se ressentent les systèmes de représentation. Ainsi se construisent les images du « démolisseur » ou de la foule offensive, se

substitue la figure du prolétaire au combat à celle du « peuple » en marche. Des acteurs sociaux s'approprient simultanément le terme de « mouvement ». La revue catholique internationale *Le Mouvement social*, qui se penche, en 1909, sur la question sociale dans la perspective du catholicisme social, est quasi contemporaine du *Devenir social* ou du *Mouvement socialiste* où écrivent des membres des Étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes (ESRI) et du groupe des étudiants collectivistes.

La crise boulangiste, les premières manifestations de 1<sup>er</sup> Mai, les attentats anarchistes, l'augmentation du nombre de grèves et de manifestations qui, telle celle d'étudiants parisiens en 1893, atteignent parfois un haut degré de violence, le scandale de Panama, l'assassinat du président Sadi Carnot et les débuts de l'affaire Dreyfus valent à la littérature, mais également à la criminologie et à la sociologie naissantes, de s'emparer à la notion de « foule » pour en cerner la « psychologie » que théorisent Gustave Le Bon ou Gabriel Tarde. Dans le droit fil d'Hippolyte Taine, elles décrivent des « foules », saisies au prisme de « miroirs déformants », atomisées, privées de raison, nouvelle incarnation des barbares. L'usage que les « amis inconnus du capitaine Dreyfus », évoqués par Marie Aynié, font de la pétition par la construction d'un collectif à partir d'individus intègre, en un sens, ces théories en ce qu'elles valorisent la responsabilité du citoyen, être de raison doté de compétences et porté par l'éthique, en opposition aux vociférations des manifestations antidreyfusardes. Confrontés aux bouleversements et aux tensions qui, irréductibles aux clivages politiques, contribuent néanmoins à les attiser, les contemporains s'interrogent sur les conditions du « vivre ensemble » et de la cohésion nationale. Le problème concerne au premier chef les républicains au pouvoir, mais aussi les héritiers des enquêteurs sociaux du premier XIX<sup>e</sup> siècle et des leplaysiens du Second Empire. La sociologie se constitue à cette fin et en tant que discipline académique dans les dernières années du siècle. Si les travaux de Gustave Le Bon et de Gabriel Tarde laissent transparaître les phobies des classes dirigeantes, Émile Durkheim en définit les exigences scientifiques et les atouts méthodologiques. Son œuvre fondatrice propose un regard neuf sur des réalités encore mal cernées. Lui-même républicain, il analyse le « lien social », explique le passage de la « solidarité mécanique » des sociétés archaïques à la « solidarité organique » nécessaire d'un monde moderne où la complémentarité d'individus conscients de leurs différences offrirait une alternative aux tendances à l'égoïsme et à l'anomie. Ce faisant, ses thèses entrent en résonance avec celles des radicaux « solidaristes » qui, à gauche et sans verser dans le socialisme, insistent sur les responsabilités sociales de l'État.

Le réel génère aussi des mythes, au sens où l'entend le sociologue et philosophe Georges Sorel, c'est-à-dire des ressources d'énergie et de mouvements. Ainsi en va-t-il du 1<sup>er</sup> Mai, cette « fête qui ne célèbre rien pour ne parler que du futur », selon Eric Hobsbawm, 1991, ou de la grève générale dont le 1<sup>er</sup> Mai

esquisse la promesse depuis 1906. Après la guerre, la révolution soviétique entre dans la même catégorie, du moins en France, dès lors que, note Sophie Cœuré « l'éloignement des événements russes, le rejet *a priori* des mensonges de la réaction laissent aussi place au rêve, plus important par les espoirs qu'il incarne que par le déroulement concret de l'expérience bolchevique ».

La guerre constitue un traumatisme majeur. Les deux décennies qui la précèdent voient surgir et s'affirmer des organisations et des mises en mouvement constitutives d'identités concurrentes assez solides pour composer avec les circonstances sans avoir à s'effacer. La guerre en apporte la preuve : « La nation ne plie pas devant le social ni le social devant la nation », constate Jean-Louis Robert.

Moments de rupture d'intelligibilité, la guerre et la révolution russe modifient en profondeur les références de leurs témoins et acteurs. Les termes de « bataille », de « front », de « militants », de « guerre de position » qui circulent désormais d'une organisation à l'autre disent la prégnance du conflit. Ce que confirme le poids de la « génération du feu » sur la scène publique, qu'il s'agisse des anciens combattants ou d'un parti nouveau comme la Section française de l'Internationale communiste (SFIC). Le pacifisme ou, plus vraisemblablement, les pacifismes, les arrêts devant les monuments aux morts marqués par tous les cortèges d'anciens combattants, voire par certains défilés du 1<sup>er</sup> Mai ou de la FNC, témoignent de recompositions qui échappent aux clivages politiques et organisationnels, pourtant bien réels.

L'échec des grèves de 1920 sonne le glas de la grève générale telle que l'imaginait le syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre. Chez beaucoup de ses anciens adeptes, elle cède le pas à une stratégie politique, car tournée vers la conquête du pouvoir, définie par l'Internationale communiste, née en mars 1919 et à laquelle les socialistes français adhèrent en majorité au congrès de Tours de décembre 1920. Les organisations d'anciens combattants, par principe interclassistes en dépit d'une surreprésentation des classes moyennes, et le parti de classe qu'entend être la SFIC se réclament pareillement d'une redéfinition de la politique. Les premières aspirent à une « modalité du politique sans la politique » et, tentées d'ériger la morale en principe premier, renouent avec la « politique du peuple ». La seconde, qui se donne pour le « parti de type nouveau » dessiné par les 21 conditions de l'Internationale communiste, s'attache à sortir des impasses de la démocratie bourgeoise qu'elle se propose de renverser. À la suite de la bolchevisation qu'impulse l'Internationale communiste à partir de 1924, la SFIC entame un difficile processus d'ouvrièreisation de ses cadres et de ses structures, dont les « cellules » tournent le dos aux anciennes sections socialistes calquées sur le maillage administratif-électoral pour faire du lieu de travail le cadre par excellence du militantisme communiste. Conduite sur le mode volontariste qu'affectent les jeunes responsables promus pour leur prédisposition à se détacher des pratiques traditionnelles, l'orientation heurte les intellectuels sommés de se

fondre dans le nouveau moule. Sur le terrain, sa mise en œuvre estompe la frontière entre le Parti et le syndicat. Les mobilisations auxquelles s'essaie la SFIC butent sur une réalité irréductible aux consignes sommaires ou trop audacieuses. Les seuls résultats probants, au milieu de nombreux échecs et crises, concernent les hauts lieux de la rationalisation industrielle et de la croissance urbaine non maîtrisée des banlieues. Limités et éclatés, ils posent néanmoins les fondations de futurs bastions et ouvrent des fronts pionniers, à l'instar des initiatives contre les « menées impérialistes ». Encore, le recours aux grèves politiques, par exemple en 1925 contre la guerre du Rif, bouscule trop la culture syndicale, malgré le concours de la CGTU et celui, plus enthousiaste, d'« organisations de masse » de la mouvance, Jeunesses communistes en tête, pour convaincre au-delà des noyaux militants. Surtout, la stabilité du régime et de la société ou, si l'on préfère, les traditions républicaines contre-current une stratégie de rupture dont l'alignement étroit sur les consignes mouvantes de l'Internationale accentue le caractère étranger.

La Grande Dépression des années 1880 a vu les conflits sociaux converger pour la première fois depuis la II<sup>e</sup> République. Cette page refermée, la plupart des mouvements se morcellent selon des temporalités et des formes propres à chacun, qu'il s'agisse de la résistance aux inventaires, des résurgences xénophobes, des grèves ou des mouvements viticoles du Midi ou de Champagne. La grève générale n'aura pas lieu et les alliances s'essoufflent vite. Les étudiants favorables à celle du prolétariat et de la jeunesse, dont ils se veulent l'aile éclairée, se heurtent aux réticences des organisations socialistes. La conjonction des mouvements sociaux, pendant et immédiatement après la guerre, résulte davantage d'une « communauté de facteurs » que des manœuvres d'un incertain chef d'orchestre clandestin.

Pour autant, le processus de nationalisation des pratiques se poursuit. Les campagnes interprofessionnelles et nationales pour les huit heures, la semaine anglaise et contre la loi sur les « retraites des morts » inaugurent un nouveau style de propagande qu'unifie l'envoi de délégués du centre, permanents dans le cas de la SFIO, aux quatre coins du pays. L'homogénéisation du 1<sup>er</sup> Mai en confirme les effets, tandis que l'action contre la loi portant à trois ans la durée du service militaire aide au rapprochement de la CGT et du PS. La solidarité nationale s'organise et s'éprouve lors de grèves ouvrières ou en faveur des viticulteurs du Midi. La complémentarité des luttes amène d'ailleurs des assimilations discutables. On parle, à tort, de « grève » à propos de la lutte des vignerons ou de la démission des municipalités languedociennes. Les contemporains et les historiens ne savent pas mieux qualifier ce mouvement, il est vrai, que le 1<sup>er</sup> Mai et, plus largement, les mobilisations émergentes qui échappent aux cadres convenus. Comment désigner, ainsi, la protestation des soldats mutinés en 1917 où la circulation des mots va de pair avec l'emprunt à la symbolique ouvrière, sous l'espèce du drapeau rouge ?

Souvent, contestations et mobilisations procèdent, on l'a vu, de projets dont la portée politique se combine au refus explicite d'une politique instituée à cent lieues de cultures populaires fondées sur le concret, l'immédiat, la proximité, le quotidien et le collectif. Une fois encore, le constat interroge les conditions et les enjeux de la politisation de groupes dominés, phénomène rien moins que linéaire et unilatéral, gros de contradictions. Dans un pays où le triomphe de la République a nécessité de larges mobilisations populaires, le régime espéré ne peut se résumer à ses principes institutionnels. Plus exactement, ceux-ci restent marqués au coin du volontarisme politique qui accompagne le combat républicain, dont les promesses d'égalité civique et d'émancipation ont une forte résonance sociale. Ainsi en va-t-il pour les larges franges ouvrières sollicitées d'y prendre part, mais que leur « incapacité politique » maintient à distance de l'exercice du pouvoir républicain qui les néglige dans ses réalisations. Parce qu'il se pose en alternative aux impasses de la subordination ouvrière dans le cadre de la démocratie représentative, le syndicalisme révolutionnaire est, avant la Première Guerre mondiale, une solution au « paradoxe » hexagonal que révèle Jacques Julliard, 1988. Dès ce moment, mais plus nettement encore au sortir de la terrible expérience ambiguë de la Première Guerre mondiale, les mobilisations sociales ne peuvent ignorer l'État et les ressources de la politique. Ce qui n'efface pas les réticences ouvrières envers ses procédures, propices aux malentendus de la délégation à l'œuvre entre les cadres des cristallisations élémentaires et celui, national, de leur interprétation. Qu'on ne s'y trompe pas cependant, la politisation ouvrière relève moins de l'acculturation que de la réappropriation active. C'est en effet à partir de leurs valeurs et attentes que les mondes du travail usent de la politique, modifiant ses objectifs et ses pratiques pour la rapprocher d'une « politique ouvrière », « en actes » et « directe », contre-modèle récurrent accordé à l'éthique du « faire » dont le socle sociologique et anthropologique ne préjuge pas des affinités partisanes. La moindre des singularités du Parti communiste n'est pas d'approcher, dans les années 1930, l'improbable synthèse de cette « politique ouvrière » et de son antagoniste institutionnel. À ceci près que la politique instituée se transforme au feu, entre autres, des mobilisations sociales. Et plus encore, sans doute, l'État-nation sous lequel, déjà, se profile son stade suprême, l'État social.

## REPÈRES ET INFLUENCES

---

---

*Après la Commune*

LAURE GODINEAU

« **E**NFIN, LA SAIGNÉE a été une saignée à blanc ; et les saignées comme celle-ci, en tuant la partie bataillant d'une population, ajournent d'une conscription la nouvelle révolution. C'est vingt ans de repos que l'ancienne société a devant elle, si le pouvoir ose tout ce qu'il peut oser en ce moment », écrit Edmond de Goncourt dans son *Journal* au 31 mai 1871, à l'issue de la Semaine sanglante.

Si Jacques Rougerie et Robert Tombs s'interrogent sur l'identité de la Commune de Paris, et sur son caractère de « mouvement social » tel que l'entendent les sociologues et les politologues d'aujourd'hui, il n'en reste pas moins que, dans l'esprit de ses adversaires, le mouvement parisien de 1871 a rassemblé une population socialement obtuse, voire une bande de bandits, menée par des meneurs prêts à renverser l'ordre établi, satisfaisant ainsi à des appétits personnels et/ou répondant à des objectifs de destruction élaborés au sein de l'AIT ou dans différents groupuscules révolutionnaires. En fait, les interprétations sont variables, de celle de républicains horrifiés à la fois par l'insurrection et sa répression, qui mettent l'accent sur l'égarement d'une population laborieuse provoqué par les souffrances du siège, à celle des contempteurs les plus acharnés qui n'ont de cesse de pointer les vices moraux, et donc sociaux, et les comportements bestiaux des insurgés. Le propos de Goncourt, sans doute plus complexe et plus cynique, met bien en lumière ce qui se joue, pour nombre de contemporains, avec la répression : l'élimination du danger révolutionnaire, danger social avant tout.

La répression, parce qu'elle a un caractère massif et a touché un grand nombre de militants actifs à la fin du Second Empire, conduit de fait à s'interroger sur l'existence, les modalités et les acteurs de la mobilisation dans les années immédiatement postérieures à la Commune. À se demander aussi la place qu'y prend l'insurrection de 1871 : au-delà du poids du mythe,

comment l'échec de la Commune est-il intégré ou appréhendé ? Quelle action ont les militants en exil et en ont-ils une ? La fin des années 1870 et le début des années 1880 constituent un moment particulier : les interrogations sur l'éventuel impact des acteurs de 1871 de retour en France sont vite dépassées ; l'intégration républicaine, la pratique électorale comme la grande poussée sociale et la constitution du nouveau parti ouvrier changent profondément la donne.

#### POIDS DE LA RÉPRESSION ET ACTION COLLECTIVE

---

Les années qui suivent la Commune sont marquées par la répression. Les conseils de guerre continuent de juger pour faits relatifs à l'insurrection de 1871 jusqu'au milieu des années 1870. Fin 1875, plus de 10 000 condamnations ont été prononcées. En dehors des morts de la Semaine sanglante, les principales figures de 1871 sont en exil ou déportées en Nouvelle-Calédonie. Au-delà du mythe du complot de l'Internationale, et malgré le caractère somme toute inattendu du 18 mars, on sait que plusieurs ont compté parmi les acteurs de la mobilisation sociale de la fin des années 1860. De nombreux ouvriers parisiens manquent également à l'appel. C'est un argument développé par les radicaux partisans de l'amnistie qui dénoncent la perte quantitative et qualitative d'ouvriers qualifiés des ateliers, confirmée par l'enquête municipale parisienne lancée en 1871. Par ailleurs, la loi Dufaure de 1872, dirigée contre l'Internationale, agrave la répression et peut donc constituer un frein à une quelconque mobilisation, que les autorités peuvent rapidement attribuer à l'AIT. En outre, l'état de siège ne sera levé dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, des Bouches-du-Rhône et du Rhône qu'en avril 1876. La tenue d'une réunion est subordonnée à autorisation préfectorale et la crainte d'une interdiction bride la parole des orateurs.

Les études relatives à la première moitié de la décennie 1870 ont cependant montré que la (re)constitution des sociétés ouvrières et chambres syndicales parisiennes était intervenue assez rapidement, parfois dès la fin 1871 et, plus souvent, en 1872 [Moutet, 1967 ; Moss, 1985]. Celles qui avaient une tradition ont survécu à la répression ; c'est le cas notamment pour les ouvriers du bronze, pépinière de communards – Albert Theisz, Zéphirin Camélinat ou Blaise Perrachon. Ce phénomène déborde la région parisienne et touche également la région lyonnaise, avec les chambres des bronziers, cordonniers, typographes, etc.

Le contexte répressif n'empêche pas les grèves, y compris à Paris. Quelques mois après la Commune, la conjoncture économique conduit les bijoutiers et les mégissiers parisiens à cesser le travail. Après l'*« Année terrible »*, les affaires reprennent, tandis que la main-d'œuvre manque du fait de la répression. Paradoxalement, la situation est donc propice à des mobilisations en faveur

d'une augmentation salariale. En 1872, 200 tourneurs de chaises se mettent en grève. Après deux années d'atonie consécutives à la crise économique, le mouvement renaît en 1875-1876, touchant les cuirs et peaux et le bâtiment, avec la grève des scieurs de long et surtout des charpentiers (suivie par la plupart des 2 000 à 3 000 ouvriers de la profession). Les progrès et la victoire électorale des républicains permettent une campagne en faveur de l'amnistie des communards. Malgré un évident affaiblissement, l'échec de la Commune n'a donc pas fait disparaître les actions revendicatives, au risque de sanctions pénales.

Quels sont, à cet égard, la position des chambres syndicales et leur rôle ? En 1872, les chambres syndicales parisiennes tentent de se fédérer en un Cercle de l'Union syndicale ouvrière, aussitôt dissous par les autorités malgré sa modération. L'envoi d'une délégation d'ouvriers à l'Exposition industrielle de Vienne en 1873, à l'instigation, notamment, de Charles Chabert et avec le soutien des radicaux, n'a guère de conséquences, mais permet de réunir les chambres syndicales parisiennes qui n'avaient pu le faire un an plus tôt. Graveur sur métal né en 1818, Chabert avait participé à juin 1848, avant d'être déporté pour sa résistance au coup d'État de 1851 ; il est internationale à la fin de l'Empire. Il bénéficie d'un non-lieu en 1871. Son passé, son expérience et, dans le même temps, sa modération en font un des acteurs du regroupement ouvrier, cependant que les radicaux visent l'électorat populaire et parient sur la pacification des relations sociales. Jusqu'en 1876 prédomine l'influence de Joseph Barberet, qui fait du syndicat et de la coopérative la solution à la question sociale et se déclare adversaire de la grève. En 1875, l'envoi d'une délégation à l'Exposition de Philadelphie est de nouveau encouragé par les radicaux.

C'est à la suite de cette initiative qu'est décidée la tenue du premier « congrès ouvrier » à Paris, en octobre 1876. Le comité d'organisation, qui le voulait exclusivement ouvrier, est présidé par Chabert. Il réunit des représentants de 151 organisations ouvrières, 98 parisiennes – dont 68 chambres syndicales, 11 coopératives de consommation, 6 associations de production et 9 sociétés de secours mutuel – et 53 provinciales, avec 255 délégués de Paris et 105 venus de 37 villes de province. Parmi ces derniers, peu ont joué un rôle avant la Commune. Les débats font ressortir l'importance accordée aux chambres syndicales, présentées comme le principal instrument de lutte et d'émancipation, susceptibles d'organiser les autres sociétés dont les professions peuvent avoir besoin. Les orateurs se disent partisans de l'association coopérative, mais notent l'indifférence de la population ouvrière vis-à-vis de ces groupements et ne semblent pas croire finalement à la possibilité de sociétés étendues à tout un corps de métier. Les moyens pacifiques doivent prévaloir, et non les grèves, tenues pour inutiles et coûteuses en raison de leurs fréquents échecs. Leurs rares succès apparaissent éphémères. Ce rejet théorique n'empêche pas, on l'a vu, leur mise en œuvre par des militants,

généralement jeunes, qui prônent une attitude plus combative dans les réunions préparatoires au congrès. La plupart des délégués ouvriers continuent toutefois d'opposer syndicat et grève, en accord, sur ce point, avec les radicaux [Perrot, 1984].

Rien d'étonnant dès lors que le congrès ne dise mot de l'amnistie des communards alors que, quelques mois plus tôt, en mai, les radicaux ont lancé une campagne amnistiaire à la Chambre et au Sénat et ont cherché à mobiliser autour de ce thème par une pétition nationale, qui a recueilli 100 000 signatures. De leur côté, les insurgés de 1871 sont tournés vers l'amnistie qu'ils voient de nouveau s'éloigner après l'échec du débat parlementaire de 1876. Depuis Londres ou la Suisse toutefois, certains proscrits tentent de faire entendre leur voix et prennent position sur le congrès ouvrier de 1876. Le *Bulletin de la Fédération jurassienne* se réjouit que des ouvriers soient réunis en congrès à Paris, mais désavoue la modération des débats. La Commune révolutionnaire, autour des blanquistes et d'Édouard Vaillant, réagit plus vivement. En juin 1874, ce groupe avait publié *Aux Communeux*, manifeste qui revendiquait la révolution, la Commune, comme arme d'affranchissement. En 1876, le pamphlet *Les Syndicaux et leur congrès* dénonce la soumission des orateurs : « dans la ville de la révolution, cinq ans après les luttes de la Commune, [...], il semble monstrueux que des hommes aient pu se trouver, osant prendre le caractère de représentants du prolétariat, pour venir en son nom faire amende honorable à la bourgeoisie, abjurer la révolution, renier la Commune ».

Le deuxième congrès ouvrier, qui se tient à Lyon en février 1878, toujours dominé par les délégués modérés, confirme les orientations du congrès de Paris, réaffirme le programme coopératif et rejette l'idée de la grève. Et il considère que les barricades et l'émeute ne sont plus « de saison ». Les thèses collectivistes sur la propriété des moyens de production sont largement rejetées. Dans le même temps, le congrès réitère son soutien aux candidatures ouvrières et prône la constitution d'un « parti socialiste ouvrier ». Alors que la Commune s'éloigne et que les républicains se renforcent, il pose la question de l'amnistie, mais retire finalement un vœu en sa faveur. Selon le délégué Victor Labouret, l'amnistie était souhaitée par tous les délégués, mais ne pouvait être à l'ordre du jour dans un congrès ouvrier.

Ces caractéristiques de l'« après-Commune » conduisent alors à s'interroger sur le retourment des années 1880.

#### À L'AUBE DES ANNÉES 1880 : QUELS CHANGEMENTS, QUELLE(S) RUPTURE(S) ?

Les choix du congrès de Marseille d'octobre 1879, troisième du genre, que Jules Guesde et les partisans du collectivisme ont largement préparé, sont bien

connus : le collectivisme est adopté par une majorité de délégués – à 73 voix contre 27 – et la création d'un « parti ouvrier », la Fédération du parti des travailleurs socialistes de France, est décidée. Le congrès, qui s'est intitulé Congrès ouvrier socialiste de France, déclare que les coopératives ne peuvent améliorer que le sort d'un petit nombre de privilégiés et ne sauraient donc être qu'un moyen de propagande parmi d'autres. Les chambres syndicales sont, elles, encouragées, pour leur rôle d'éducation et de propagande. Elles doivent « initier les prolétaires aux justes revendications de la classe ouvrière », le syndicat étant « l'école préparatoire aux études sociales [...], le moyen d'action pour propager le socialisme à n'importe quelle école qu'il appartienne ». Mais elles doivent aussi réguler les relations de travail. Les bases de ce socialisme résident dans le collectivisme. L'émancipation se fera par la suppression du salariat, la socialisation et la remise entre les mains des travailleurs des moyens de production. Enfin, l'avènement de la nouvelle société suppose la constitution d'un « parti ouvrier reposant sur la fédération des chambres syndicales, des groupes d'études sociales, des coopératives » exclusivement ouvriers [Lefranc, 1967 ; Moss, 1985 ; Soubiran-Paillet, 1999 ; Willard, 1981].

Ces choix, en rupture avec ceux des congrès précédents, singularisent l'« immortel congrès », pour reprendre le terme de Guesde. La majorité favorable au collectivisme rassemble toutefois des courants différents. Par ailleurs, le rôle attribué aux chambres syndicales renvoie davantage à la régulation qu'à la contestation, et l'on se déifie toujours, en partie, de la grève. Des changements s'amorcent néanmoins. Le nombre des grèves s'accroît à partir de la fin 1878 et atteint un paroxysme en 1880. D'abord majoritairement défensives, elles deviennent offensives à partir du printemps 1879. À Paris, l'automne 1879 est marqué par d'importants conflits, qui réussissent, notamment chez les charpentiers, les menuisiers ou les fondeurs en cuivre. Mais les conflits concernent aussi les grandes régions industrielles. De grandes grèves touchent les mines et le textile, la grande industrie du Nord jouant un rôle moteur en 1880. Les contemporains ne mesurent certes pas l'ampleur précise de cette vague, mais elle les frappe [Perrot, 1974]. Le mouvement fait « surgir la grève sur le devant de la scène » et conduit à une réévaluation théorique de cette forme d'action. Devant l'action des menuisiers parisiens, *Le Prolétaire* estime ainsi, en 1879, que la grève « a pour effet d'accentuer l'antagonisme des classes en éveillant chez les travailleurs la conscience de leurs intérêts ». Plusieurs orateurs interviennent en sa faveur à Marseille et, « tout en considérant que la grève n'est qu'un palliatif, mais n'ayant que cette seule arme pour résister aux exigences du capital », une résolution propose « aux travailleurs de se soutenir mutuellement dans les conflits qui peuvent exister entre le travail et le capital » [Perrot, 1974, 1984].

La même année 1879, en mars, la victoire des républicains permet le vote d'une amnistie partielle des condamnés de la Commune, prélude à l'amnistie

totale adoptée en juillet 1880. On peut se demander dans quelle mesure la campagne politique en faveur du retour des insurgés a favorisé la constitution d'une identité socialement définie autour du mouvement communard de 1871. Surtout, le retour des exilés et déportés en 1879 et 1880 peut changer les perspectives d'action. Nombre de militants et d'acteurs de ce qui apparaît comme une insurrection politique et sociale reviennent, dont plusieurs n'ont cessé de proclamer leurs continuité et fidélité révolutionnaires. Au-delà du rôle et de la place des « retours », la Commune, ce qu'elle a été, et dans le même temps les interrogations sur sa pertinence, sur les leçons à tirer de son existence et de son échec sont susceptibles de revenir au premier plan.

En 1876, la campagne en faveur de l'amnistie a été le fait, pour l'essentiel, des radicaux. Depuis le vote de l'amnistie partielle et jusqu'en 1880, elle est de plus en plus animée par les socialistes, qui s'en servent en partie comme d'un tremplin. *Le Prolétaire* élève l'amnistie au rang de revendication socialiste et ouvrière au sein de la république opportuniste « bourgeoise », dans le cadre d'une « lutte des classes » détachée des objectifs électoralistes des radicaux. Ce thème a sa place dans les débats du congrès de Marseille, durant lequel on donne lecture d'une *Adresse des réfugiés de la Commune de Londres* préconisant la conquête du pouvoir politique par des représentants ouvriers socialistes. Jules Guesde et ses partisans sont très actifs dans cette campagne amnistiaire, qui les aide aussi à donner du poids à leurs conceptions. La tournée de Guesde dans le Midi à l'été 1879, lors de la préparation du congrès, s'appuie sur ce mouvement. Et les autorités ne tardent pas à voir dans la création, en 1879, d'un Comité socialiste d'aide aux amnistiés et non-amnistiés un moyen de propagande en faveur de la révolution politique et sociale.

Il ne faut cependant pas exagérer le rôle mobilisateur de cette campagne. Les premières arrivées massives de convois de Nouvelle-Calédonie, à Port-Vendres, puis à Paris, à l'automne 1879, suscitent une surveillance et des précautions policières à la mesure de l'inquiétude des autorités, mais les rassemblements qu'elles provoquent restent ponctuels, mêlant curiosité et solidarité politique. Beaucoup plus fondamentale est la question de l'influence des « retours » sur les stratégies révolutionnaires, en relation avec les changements observés au congrès de Marseille.

On a parfois présenté le rôle de Jules Guesde comme représentatif de la manière dont les communards espéraient radicaliser le mouvement ouvrier. Si ce rôle est indéniable, son assimilation avec les insurgés de retour ne nous paraît pas justifiée. Certes, Guesde a soutenu le mouvement parisien dans *Les Droits de l'homme*, journal lancé à Montpellier en 1870 ; certes, il s'exile en Suisse tandis qu'il est condamné à cinq ans de prison et milite à la Fédération jurassienne, mais il rentre en France en 1876 et évolue alors vers le « marxisme ». Son expérience diffère donc de celle des communards parisiens qui ne rentrent en France qu'en 1879-1880. Est-ce à dire que les exilés sont totalement coupés de l'évolution que connaît la France dans les années

1870, et surtout dans leur seconde moitié ? Bien que physiquement absents, des militants proscrits se manifestent, comme le montre l'adresse envoyée de Londres par certains, dont Theisz, Charles Longuet, Prosper-Olivier Lissagaray, Camille Langevin. En outre, Jean Lombard, secrétaire de la commission d'organisation du congrès, est en relation étroite avec Guesde, mais également avec Benoît Malon, exilé en Suisse. Il s'agit là, toutefois, d'une poignée d'hommes. Les exilés sont par ailleurs divisés et les réactions venues de Londres ou de Suisse ne sauraient être prises pour « la » parole de la Commune.

Pourtant, la question de l'impact sur le mouvement ouvrier des retours massifs de 1879 et de l'arrivée des plus engagés en 1880 se pose. Les analyses proposées, tant du côté des partisans de la république libérale que de celui de certains « retours », mettent l'accent sur ce qui va à l'encontre d'une telle influence.

Dès juillet 1880, *Le Temps* prédit une grande déconvenue aux militants de 1871 qui se revendiqueraient de ce qu'ils ont vécu. Dans la République du début des années 1880, toute affirmation révolutionnaire paraît obsolète, « exotique », et il revient aux anciens insurgés de s'adapter au libéralisme parlementaire et à un régime éloigné des « chimères sociales de 1848 et 1871 ». Il n'y a pas de légitimation à tirer de 1871, et le danger social ne proviendra ni de ce passé ni de ces hommes. En un sens, ce journal républicain conservateur énonce les motifs d'un « adieu aux barricades ».

Pour leur part, des anciens de la Commune comme Benoît Malon ou Albert Theisz soulignent pareillement les obstacles à une mobilisation autour des hommes de 1871 : reconstitution du mouvement ouvrier dans les années 1870 avec d'autres figures que celles de l'insurrection communaliste ou de la contestation des années 1860, expérience socioprofessionnelle en partie autre et, peut-être, moindre rôle de Paris ou vision différente de la place de la capitale et des Parisiens dans le mouvement révolutionnaire futur. Ainsi Theisz écrit-il dès août 1880 dans *L'Intransigeant* :

« C'est à tous ceux qui ont travaillé à la résurrection du mouvement ouvrier après la chute de la Commune que nous nous adressons. Pourrions-nous discuter ensemble les idées nouvelles et faire réciproquement notre éducation ? [...] Nous retrouverons-nous enfin, après l'exil, compagnon parmi des compagnons ? Nous l'espérons et nous tendons la main avec confiance à tous ceux qui, restés purs de toute compromission avec nos vainqueurs, se font encore honneur du titre de socialiste, à quelque école qu'ils appartiennent. »

Ce que pointe du doigt l'ancien ouvrier bronzier internationaliste, c'est l'obstacle que pourrait constituer le « parti de classe » dont les meneurs célèbrent la Commune en tant qu'insurrection prolétarienne mais ne tiennent pas moins les communards pour des éléments du passé. Et l'appel à l'union

procède d'une référence nostalgique et idyllique aux années 1860, à l'Internationale d'avant les déchirements des années 1870 et le déclin :

« Vers la fin de l'Empire, lorsque nous formâmes un premier embryon du parti ouvrier avec Varlin, Malon, Avrial, Pindy, Langevin, Combault, etc., dans l'Association internationale des travailleurs et dans la Chambre fédérale des sociétés ouvrières, il y eut aussi divers courants d'opinion, différentes influences d'écoles parmi nous. Mais nous avions tous confiance les uns dans les autres, et malgré ces divergences, nous nous sommes presque toujours trouvés d'accord dans la pratique, jamais nos discussions ne nous ont divisés. Aujourd'hui, nous avons encore les mêmes intérêts, le même but. Pourquoi ne pourrions-nous pas retrouver l'accord d'autrefois ? »

On semble loin d'une quelconque impulsion donnée par les communards de retour. C'est plus flagrant encore chez Benoît Malon qui, en 1881, distingue, dans *Le Nouveau Parti*, d'un côté la « plupart des socialistes de 1871 » et de l'autre le « jeune parti ouvrier », qui « les trait[e] volontiers de réactionnaires, de vieilles barbes ».

Beaucoup d'anciens élus de la Commune pâtissent de fait de la décision du parti ouvrier relative aux candidatures ouvrières et se voient reprocher d'être des bourgeois compromis, entre autres, dans l'expérience des journaux radicaux. Ainsi en va-t-il lors de la préparation des élections municipales parisviennes de 1881, où le choix des candidats s'opère au profit du personnel des congrès ouvriers et au détriment de celui de la Commune. Par ailleurs, les divisions durables entre anciens de 1871 jouent à nouveau face à l'émergence du Parti ouvrier et à ses choix et empêchent l'existence, en 1880-1881, d'un mouvement autour d'un imaginaire « parti de la Commune » [Godineau, 2000]. Ce que résume parfaitement Benoît Malon, en 1887, dans le tableau qu'il brosse des « collectivistes français » pour *La Revue socialiste* : « Ainsi s'opéra, le souvenir des dissensions de l'exil aidant, l'émettement des proscrits communalistes dont la réaction avait tant craincé le retour. Ils fortifièrent les divers partis avancés, mais furent impuissants à constituer ce nouveau parti socialiste qu'on avait annoncé et qui devait être si redoutable. »

#### VERS DE NOUVEAUX ENJEUX ET DE NOUVELLES PRATIQUES

Au-delà de l'émettement, l'analyse déjà citée du *Temps* élargit la perspective. Dix ans après la Commune et sa répression, et alors que la république parlementaire s'affirme et se renforce, l'insurrection n'apparaît plus comme une option pertinente. Les premières années de la décennie 1880 sont certes marquées par une forte présence de la référence à la Commune, vivifiée et animée en grande partie par le retour des insurgés. La commémoration est forte, le 18 mars, avec des banquets, réunions et discours, et de plus en plus en

mai, autour du mur des Fédérés. Pour autant, les discours prononcés à chaque anniversaire reproduisent les différents points de vue des groupes politiques sur la Commune. Surtout, l'hommage commémoratif n'a pas, loin de là, valeur d'éloge de la pratique insurrectionnelle et de foi dans son efficacité. On le constate dans l'*« adieu aux barricades »* du vaillantisme [Pigenet, 1997]. Si, pendant les années d'exil, Vaillant et le groupe de la Commune révolutionnaire ont mis l'accent sur l'insurrection comme méthode, dans les années 1880 les militants et les sympathisants du Comité révolutionnaire central (CRC), bien que présents lors de nombreux troubles parisiens, écartent la voie de l'insurrection. En province, la prudence prévaut plus encore chez les partisans du CRC engagés dans des conflits sociaux. Malgré un discours ponctué de références aux barricades et à l'insurrection, leur efficacité est progressivement contestée.

Plusieurs éléments entrent en jeu, qui accompagnent cette évolution quand ils ne l'expliquent pas : l'expérience électorale, le poids de la grève, la place et l'orientation des syndicats. Après Marseille, les congrès ouvriers se font l'écho des divisions socialistes et les préoccupations ne sont donc plus totalement les mêmes que dans les années 1870. Les stratégies face à l'action électorale tiennent désormais une place importante. Celle-ci est souvent présentée comme un moyen de propagande ou, plus encore, par exemple chez les possibilistes – qui considèrent que seules des étapes sont susceptibles de rendre possibles un certain nombre de revendications sociales –, comme un moyen d'agir, en particulier à l'échelon municipal, et de réaliser l'éducation pratique des militants élus. Si les anarchistes réfutent cette stratégie, les réserves de certains blanquistes n'empêchent pas les militants du CRC de participer aux compétitions municipales, cantonales et législatives [Pigenet, 1997].

La poussée de 1878-1882 met sur le devant de la scène les exigences ouvrières au moment où les républicains deviennent maîtres du régime. Michelle Perrot y voit l'une des explications des projets législatifs qui aboutiront à la loi de 1884 qui apporte la reconnaissance légale de tous les syndicats professionnels. Ses promoteurs la conçoivent comme un moyen d'éviter la « révolution violente » par la rationalisation des rapports sociaux [Dereymez, 2004].

Les congrès ouvriers sont l'occasion pour les différents courants socialistes d'exprimer leur opinion sur la grève. Cette dernière figure pour la première fois à l'ordre du jour du congrès de Reims en 1881. En 1882, les congrès de Saint-Étienne (possibiliste) et de Roanne (guesdiste) en débattent longuement pour se prononcer en faveur de la grève organisée et préparée. Les guesdistes soutiennent ainsi tous les grands conflits, sans parvenir toutefois à imposer leur plan d'organisation. Le développement du Parti ouvrier et la diffusion des idées collectivistes prennent chez eux sur les luttes revendicatives et le syndicat. En fait, les années 1880 voient les discussions et les enjeux se

modifier : d'une part, le débat entre grève partielle et grève générale et révolutionnaire supplante celui des années 1870 (coopératives/syndicat/grève) ; d'autre part, voies politiques et syndicales se séparent, même si l'on discute encore de la temporalité de l'éloignement. Les barricades et l'insurrection, hier figures obligées de la révolution, le cèdent à la grève générale.

Alors que les insurgés de 1871 rentrent d'exil à l'aube des années 1880, qu'on parle de l'événement et qu'on le commémore, ce n'est pas seulement le temps de la Commune et des communards que l'on quitte, mais celui de l'« après »... Goncourt avait évoqué vingt ans de tranquillité ; ce furent, pour l'action collective, ses formes et ses perspectives, dix à vingt ans de mutations fondamentales.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DEREYMEZ Jean-William (2004), « Naissance du syndicalisme », in BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1 : *L'Héritage du XIX<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Paris, p. 463-487.
- DOLLEANS Édouard (1953), *Histoire du mouvement ouvrier, t. 2 : 1871-1914*, Armand Colin, Paris.
- GODINEAU Laure (2000), *Retour d'exil. Les anciens communards au début de la III<sup>e</sup> République*, thèse en histoire, université Paris-I, Paris.
- LEFRANC Georges (1967), *Le Mouvement syndical sous la III<sup>e</sup> République*, Payot, Paris.
- MOSS Bernard H. (1985 [1976]), *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Les Belles Lettres, Paris.
- MOUTET Aimée (1967), « Le mouvement ouvrier à Paris du lendemain de la Commune au premier congrès syndical en 1876 », *Le Mouvement social*, n° 58, Paris, p. 3-39.
- PERROT Michelle (1974), *Les Ouvriers en grève. France, 1871-1890*, Mouton, Paris.
- (1984), *Jeunesse de la grève. France, 1871-1890*, Seuil, Paris.
- PIGENET Michel (1997), « L'adieu aux barricades. Du blanquisme au vaillantisme (décennies 1880 et 1890) », in CORBIN Alain et MAYEUR Jean-Marie (dir.), *La Barricade*, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 367-379.
- SOUBIRAN-PAILLET Francine (1999), *L'Invention du syndicat, 1791-1884. Itinéraire d'une catégorie juridique*, LGDJ, Paris.
- WILLARD Claude (éd.) (1981), *La Naissance du Parti ouvrier français*, Éditions sociales, Paris.

---

*La mobilisation sociale  
des artistes (1880-1914)*

BERTRAND TILLIER

# A

LA SUITE DE LA COMMUNE de 1871  
et jusqu'à la veille de la Grande

Guerre, alors même qu'elle devait d'abord s'imposer durablement comme régime légitime puis résister à quelques-unes de ses crises les plus profondes, la III<sup>e</sup> République dut affronter des mouvements sociaux – revendications, manifestations, grèves, révoltes, etc. – suscités par des opposants qui se recrutaient autant dans l'antiparlementarisme conservateur que dans les mouvances de l'anarchisme et du socialisme révolutionnaire. Alors que la République associait les artistes – principalement les peintres et les sculpteurs ressortissant aux instances officielles, de l'École des Beaux-Arts aux Salons – à son entreprise de célébration et de commémoration par le biais d'une très active politique de commande publique de monuments et de décorations à destination des places, mairies, préfectures, palais de justice, universités ou ministères, propre à diffuser ses valeurs idéologiques à travers une vaste iconographie de grands hommes, d'actions exemplaires et de hauts lieux, des artistes souvent affranchis des milieux académiques et affiliés à la modernité, voire aux avant-gardes, furent parfois enrôlés dans ces mouvements de contestation ou d'opposition, selon des modalités variables.

Durant les décennies 1880 à 1910, les artistes se mobilisèrent plus particulièrement dans trois contextes, différents mais plus ou moins liés : lors de la crise anarchiste du mitan des années 1890, au cours des années les plus vives de l'affaire Dreyfus (1898-1900) et, au début du xx<sup>e</sup> siècle, lors de la reconfiguration de l'échiquier socialiste. Simultanément et, cette fois-ci, d'un point de vue esthétique, cette période fut travaillée par une rivalité entre le naturalisme et le symbolisme, doublée d'une tension entre les défenseurs de l'art pour l'art et les adeptes de l'art social. Les contempteurs du réalisme dénonçaient l'usure d'une esthétique stérile et désenchantée reposant, selon Huysmans, sur une « peinture de l'existence commune », à laquelle seul le

symbolisme pouvait offrir une issue onirique salvatrice, instituant l'art en exil intérieur – « loin de nos moeurs, loin de nos jours » – et en paradis perdu. De leur côté, les zélateurs de l'art social prônaient la nécessité d'une sortie de la tour d'ivoire et l'abandon de la solitude de l'atelier, en vertu d'une affirmation de l'utilité de l'art, destiné à éduquer les citoyens. En 1901, Van Dongen le revendiquait ainsi :

« Peindre, c'est servir le luxe et cela à une époque où la misère est partout [...]. J'ai toujours considéré qu'il valait mieux travailler pour le bien général, pour le peuple tout entier et non pour quelques escrocs, consciens ou non de leur malhonnêteté. C'est aussi pour ça que je dessine pour des journaux et que j'ai abandonné la peinture [...] » [Hopmans, 2011, p. 18-19].

Ces grands débats qui se recoupaient parfois et dont les contours respectifs n'épousaient qu'imparfaitement les clivages esthétiques posaient aussi, en filigrane, la question de l'engagement des artistes, de leurs interventions dans le champ politique et social et des modalités de leur participation à des mouvements collectifs de revendication ou d'opposition.

À la flexion des deux siècles, la mobilisation de l'artiste n'était pas inédite. Loin s'en faut. La décennie 1789-1799 avait assisté à l'avènement de l'artiste-citoyen – Jacques Louis David en était rapidement devenu la figure emblématique –, engagé dans la réforme politique et sociale, investie dans la libération des arts et des institutions artistiques. Persuadé que le champ d'action de l'artiste ne pouvait se confiner dans l'atelier, David avait mis son art au service de la Révolution, organisant des fêtes et des cérémonies publiques, imaginant des modèles de caricatures politiques et des projets de costumes officiels, peignant les martyrs de la liberté, créant de grandes œuvres inspirées par les événements ; il avait aussi été député à la Convention nationale, membre du Comité d'instruction publique et membre du Comité de sûreté générale. Les artistes avaient pris conscience du fait qu'ils pouvaient, plus que des témoins, être des acteurs de la Révolution, selon une nouvelle inscription dans la société qui perdura tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et fut relayée par les événements révolutionnaires de 1848 et 1871. Eugène Delacroix et le sculpteur François Rude avaient présidé l'Assemblée générale des artistes qui, dès les premiers jours du printemps 1848, avait tenté de conduire une « républicanisation » et une administration autonome des arts pendant la révolution et sous la II<sup>e</sup> République. En 1871, Gustave Courbet, qui avait explicitement placé ses pas dans ceux de David, avait fondé et présidé la Fédération des artistes, sous l'égide de laquelle des actions patrimoniales et des réformes artistiques avaient été lancées.

Si la mobilisation des artistes paraît avoir souvent été d'abord motivée par des intérêts corporatistes, elle visa aussi à l'exemplarité sociale – conformément au modèle romantique de l'artiste autoproclamé guide et visionnaire – et prétendit, en vertu d'interventions spécifiques et de compétences propres,

contribuer à une action collective, en s'agrégant aux idéaux et aux revendications plus largement partagés avec d'autres citoyens. À la faveur des crises politiques et sociales qui ponctuèrent les années 1880-1910, les artistes furent de plus en plus présents dans les mouvements d'opposition, de protestation ou de revendication, dont le signe le moins distinctif et le plus éloquent est sans doute la pratique pétitionnaire – « degré zéro de l'engagement » [Ory et Sirinelli, 1992] diluant, par ailleurs, leurs spécificités dans la figure générique de l'intellectuel –, qui s'affirma aussi dans le champ artistique, au cours de l'affaire Dreyfus [Tillier, 2009, p. 129-152] puis dans son sillage, avec des inflexions et des intensités diverses.

#### CONDITIONS D'UNE ADHÉSION

---

Si certains artistes se tinrent à distance de cette généalogie et de cette tradition – tel Cézanne coupant net ses relations avec Gustave Geffroy, dont il jugeait vulgaire et insupportable la sensibilité politique avancée, mûtinée d'anarchisme, abandonnant le portrait du critique d'art et préférant s'enfoncer davantage dans l'exploration picturale de son terroir provençal cultivé comme une terre d'intemporalité [Tillier, 2009, P. 88-90] –, d'autres s'employèrent à répondre à l'appel « Aux jeunes gens » lancé au début des années 1880 par Pierre Kropotkin dans *Paroles d'un révolté* :

« Vous poètes, peintres, sculpteurs, musiciens, si vous avez compris votre vraie mission et les intérêts de l'art lui-même, venez donc mettre votre plume, votre pinceau, votre burin au service de la révolution. Racontez-nous dans votre style imagé ou dans vos tableaux saisissants les luttes titaniques des peuples contre leurs oppresseurs ; enflammez les jeunes coeurs de ce beau souffle révolutionnaire qui inspirait nos ancêtres [...]. Montrez au peuple ce que la vie a de laid, et faites-nous toucher du doigt les causes de cette laideur ; dites-nous ce qu'une vie rationnelle aurait été, si elle ne se heurtait à chaque pas contre les inepties et les ignominies de l'ordre social actuel. »

C'est surtout à partir de 1895 – après la répression du mouvement anarchiste et en écho au procès des Trente qui, en août 1894, tenta de faire condamner des intellectuels pour leurs convictions libertaires –, quand la violence céda à la réflexion et à l'action programmée, que des artistes adhérèrent à l'anarchisme, avec la volonté affichée de participer à la mise en œuvre d'un nouveau programme que Merlino avait défini, en 1892, en une articulation simple : « la révolution sociale comme objectif immédiat, l'agitation de la classe ouvrière comme principal moyen ». L'histoire de l'engagement anarchiste des artistes a déjà été étudiée [Hutton, 1994]. Mais il n'est pas inutile de rappeler que cette adhésion, à partir de laquelle on peut examiner les mobilisations ultérieures, s'accompagna d'un débat sur les modalités de la

mobilisation sociale de l'artiste et sur la teneur de son œuvre ainsi enrôlée dans un combat.

Dans une lettre à Octave Mirbeau datée du 30 septembre 1892, Camille Pissarro s'interrogeait : « [...] y a-t-il un art anarchiste ? [...] Tous les arts sont anarchistes quand c'est beau et bien ! voilà ce que j'en pense ». Son fils Lucien, également peintre et graveur, partageait les mêmes vues, comme l'indique sa réponse à une enquête de l'éditeur anarchiste Jean Grave en 1895 : « La distinction que vous établissez entre "l'art pour l'art" et l'art à tendance sociale, n'existe pas. Toute production qui est réellement une œuvre d'art est sociale (que l'auteur le veuille ou non). » Et, dans les mêmes circonstances, Paul Signac défendait l'idée que « le peintre anarchiste n'est pas celui qui représentera des tableaux anarchistes, mais celui qui [...] luttera de toute son individualité contre les conventions bourgeois et officielles par un apport personnel... [...] Le sujet n'est rien moins qu'une des parties de l'œuvre d'art, pas plus important que les autres éléments, couleur, dessin, composition... ».

Jean Grave sollicita néanmoins des artistes acquis à la cause anarchiste pour illustrer des albums de lithographies destinés à soutenir financièrement sa revue *Les Temps nouveaux* ou pour illustrer ses publications [Dardel, 1987] : « Le dessin devrait, par quelque côté que ce soit, avoir trait à l'idée, mais l'auteur aurait la liberté la plus complète pour le choix du sujet, et pour l'exécution [...] » admettait-il. Les peintres sollicités se trouvèrent partagés entre leurs sympathies politiques et la liberté de sujet qu'ils revendiquaient, sans se résigner à l'aliéner au profit d'une iconographie spécifiquement anarchiste. Ainsi, Théo Van Rysselberghe, qui ne donnera aucun dessin aux *Temps nouveaux*, se justifiera-t-il dans une lettre à Jean Grave datée de 1905 :

« Quant aux dessins à publier à l'occasion [...], l'idée en est excellente, et je vous en donnerai volontiers. Mais [...] autant j'aurais du plaisir à vous donner quelquefois un dessin – sans aucun rapport avec aucun texte ni avec les idées philosophiques ou sociales du journal – autant il me serait difficile d'en faire exprès. J'entends qu'un dessin quelconque, mais ayant un intérêt purement plastique, a suffisamment sa raison d'être, et, s'il a quelque valeur, aura son rôle éducateur autant, si pas mieux, qu'un dessin à signification littéraire ou philosophique. Quoi qu'il en soit, moi je suis particulièrement inapte à ce genre-là [...]. »

Les artistes trouvèrent dans la revendication de l'anarchisme un écho politique et social à leurs propres revendications artistiques. Il leur sembla en effet qu'ils disposaient ainsi d'une voie nouvelle pour combattre un art miné par le goût bourgeois, les lois de l'industrie, les conventions sociales et les codifications académiques, au bénéfice d'une liberté de création, d'imagination et d'invention – « liberté absolue sans les entraves épouvantables de messieurs les capitalistes-amateurs-spéculateurs et marchands », écrit Pissarro. Toutefois, s'ils crurent essentiellement en la valeur plastique intrinsèque de

l'œuvre d'art, certains artistes tels Signac, Luce, Pissarro, Naudin ou Delannoy s'attachèrent à concevoir des œuvres aux sujets engagés, dans lesquels ils virent la force éducative d'une iconographie à vocation propagandiste.

### ICONOGRAPHIE ET PROPAGANDE

---

En écho à la « propagande par le fait » qu'elle paraissait célébrer et relayer, l'iconographie anarchiste promut le type du démolisseur, auquel la lithographie et le tableau éponymes de Paul Signac pourraient servir d'emblèmes. L'artiste montre, dans un environnement urbain, un puissant piocheur et son complice armé d'un levier occupés à ruiner des monuments plongés dans la nuit ou irradiés d'une lumière incandescente, qui évoquent la société. Ces figures monumentales de démolisseurs ont été déclinées par d'autres artistes anarchistes – avec l'incendiaire de Maximilien Luce surgissant des ténèbres, des torches enflammées dans les mains, prêt à détruire un village, ou les bûcherons de Lucien Pissarro déterminés à abattre les arbres symbolisant le Capital ou l'Autorité – qui les voyaient comme des vecteurs efficaces d'un esprit de révolte contre leur condition de classe et contre une société bourgeoise appelée à être détruite. En donnant « un solide coup de pioche au vieil édifice social qui craque et s'effrite, ver moulu ainsi qu'une ancienne cathédrale désaffectée », écrivait Signac en 1891, le démolisseur, l'incendiaire et le saboteur accomplissent la mission libératrice dont ils sont investis. En cela, ils participent à la rénovation sociale, qu'ils incarnent d'autres types iconographiques comme le vagabond ou le trimardeur, le chemineau et le haleur.

Les variantes du démolisseur n'ont d'autres desseins que de dénoncer la misère économique et l'injustice sociale, en contestant l'autorité bourgeoise incarnée par l'Armée, l'Église et la Justice, pour permettre l'instauration de temps nouveaux. C'est pourquoi ces types sont indissociables des figures du terrassier et du bâtisseur – Luce et Steinlen en ont fait le sujet de nombre de leurs œuvres [Tillier, 2007] –, mais aussi du mineur, du semeur ou du laboureur – dessinées ou peintes par Pissarro, Luce [Ferretti-Bocquillon, 2010], Prouvé [Tillier, 2008] ou Signac –, tendues vers l'avenir comme promesse d'une société solidaire et harmonieuse, idéal que Signac a cherché à traduire dans son grand tableau intitulé *Au Temps d'Harmonie* [Ferretti-Bocquillon, 2001] et dont le sous-titre précise « L'Âge d'or n'est pas dans le passé, il est dans l'avenir ». En l'occurrence, son projet était de peindre, non plus la misère ou la révolte, mais « l'époque rêvée du bonheur et du bien-être [...], les actions des hommes, leurs jeux ; leurs travaux en cette ère d'harmonie générale », comme il l'écrit à Henri-Edmond Cross en 1893, au moment où celui-ci peint *L'Air du soir*, dans la même veine pastorale qui influencera Matisse, une dizaine d'années plus tard, dans *Luxe, calme et volupté* puis dans *Le Bonheur de vivre*.

Cette iconographie anarchiste, progressivement adoptée par la propagande socialiste révolutionnaire, est contemporaine d'une imagerie de la foule militante, dont Théophile-Alexandre Steinlen ou Jules Adler ont cherché à restituer la force visuelle. Dans nombre de ses illustrations destinées à la presse militante, mais surtout dans son tableau *La Manifestation*, Steinlen montre des rues envahies par une foule dense qu'hérissent des drapeaux rouges dressés comme des étendards de la révolution sociale. De même, Jules Adler a consacré plusieurs œuvres aux mobilisations sociales contemporaines, notamment après avoir séjourné au Creusot, lors des grèves ouvrières qui s'y déroulèrent en 1899 chez Schneider, d'où il rapporta le sujet d'une grande toile, *La Grève au Creusot*. Cette occupation de l'espace public, que redouble la saturation de l'espace de la composition, fonde aussi les dessins et gravures où, selon un cadrage frontal, les artistes mettent en scène des cortèges de manifestants et de grévistes dont les expressions farouches et déterminées, voire menaçantes, sonnent comme des exhortations à la protestation ou à la revendication.

#### SUPPORTS ET MODALITÉS

---

Dans une société de culture chrétienne où « l'une des fonctions de l'art figuratif [est] de fournir des modèles de conduite et de construire ainsi l'homme social » [Michaud, 2004, p. 129], ces représentations de la mobilisation sociale ne se veulent pas de simples témoignages, mais des incitations et des actions douées d'une efficacité politique et sociale. C'est pourquoi les artistes ont varié les formats, les supports et les destinations de leurs œuvres, pensées comme des interventions, dans le souci de les doter d'un supplément d'efficacité. C'est à cette fin que les artistes ont eu recours au langage de la monumentalité. À partir des années 1880 et jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle se multiplient les projets de monuments dédiés à la glorification du travail et des travailleurs, visant, selon le sculpteur Jules Dalou, à « éléver l'ouvrier à la hauteur de l'épopée ». L'inspecteur des Beaux-Arts et critique d'art Armand Dayot défendra cette initiative comme celle d'« un souffle de fraternité ». Jules Dalou, Constantin Meunier et Henri Bouchard élaboreront des projets monumentaux, destinés à l'espace public. « [...] nous sommes unanimes à vouloir que l'on célèbre [...] ce qu'on est convenu d'appeler les travailleurs, unanimes à penser que la vie sociale actuelle ne leur fait point la part qui leur est due, unanimes à croire que ce doit être le souci d'une République, de donner au travail, en dehors d'irréalisables utopies, la place légitime qui lui revient, unanimes enfin à vouloir que le sort des ouvriers soit amélioré au plus tôt », admettait Dalou en 1898.

Mais ces monuments n'aboutirent pas, peut-être parce que les puissantes figures réalistes d'ouvriers et de débardeurs, de mineurs et de hercheurs qui

leur étaient associées furent jugées ambivalentes par l'État. Le pouvoir des syndicats s'accroissant, les relations entre patronat et ouvriers s'exacerbant – surtout après qu'en 1908 Clemenceau eut fait arrêter les dirigeants de la CGT (Confédération générale du travail) pour incitation au désordre et à la grève –, il n'était plus guère envisageable d'ériger de tels monuments publics qui auraient pu devenir des lieux de rassemblement susceptibles d'agrégéer des protestations.

Les peintres explorèrent aussi ces ressources de la monumentalité, comme Signac, avec ses *Démolisseurs*, ou Adler, dans sa *Grève au Creusot*, qui cherchaient, par cette voie, à imposer la célébration de la modernité sociale et artistique des figures de l'ouvrier contestataire. Dans cette optique, quelques artistes mirent leurs œuvres au service d'une démarche décorative, à une époque où la décoration murale était réévaluée et alors que nombre d'édifices publics étaient en cours de construction. À la charnière des deux siècles, Signac décida d'offrir ses *Démolisseurs* comme décoration à la Maison du peuple de Bruxelles construite par l'architecte Victor Horta sur une commande du Parti ouvrier belge.

Au même moment, Victor Prouvé exécuta des décors monumentaux – *La Vie* pour l'escalier d'honneur de la mairie d'Issy-les-Moulineaux (1896-1897) et *Séjour de paix et de joie* à destination de la salle des fêtes de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1898-1907) – dans lesquels il chercha à promouvoir son idéal de société nouvelle où ouvriers et bâtisseurs, soustraits à leur environnement industriel habituel, vivraient harmonieusement dans une nature bucolique [Tillier, 2008 et 2009]. « Colosse aux membres robustes, aux muscles puissants et souples, le travailleur de Prouvé est plus fort que les hommes ordinaires », note un critique en 1907, qui fait ici l'éloge du *Forgeron* (1901) destiné au fronton de la porte principale de la Maison du peuple de Nancy [Tillier, 2008]. Un militant s'enthousiasme :

« Voici le robuste forgeron appuyé auprès de son enclume sonore qui chante de l'aurore au crépuscule vespéral le triomphe de l'effort humain sur la matière brute. Sa musculature s'est développée par un travail constant et son regard brille d'un éclat profond, tant il a conscience que son labeur, joint à celui de ses compagnons, servira à édifier la cité nouvelle, supprimera les distances et contribuera à unir les hommes en un commun idéal. »

Le pouvoir politique et social prêté aux images fut également suscité par les artistes dans leur souci et leur usage de la diffusion publique. Meunier, Adler, Luce, Prouvé ou Signac exposèrent leurs tableaux et sculptures aux Salons – alors même que ceux-ci se multipliaient sous le coup de scissions et de ruptures –, en sachant que ces manifestations artistiques attiraient un nombre considérable de visiteurs, curieux et amateurs, et qu'à ce titre elles pouvaient être aussi d'utiles tribunes politiques. Susceptibles d'être vues et remarquées, commentées et même reproduites dans la presse par la critique à

destination du public, les œuvres exposées deviennent autant de proclamations, dont la teneur esthétique se double d'une portée sociale aux allures d'interventions publiques ou de propagande déguisée. Ce souci de la diffusion préside aussi aux pratiques artistiques à l'« ère de la reproductibilité technique », pour reprendre les termes fameux de Walter Benjamin, selon une double quête de démocratisation de l'image et d'efficacité par l'ubiquité, à destination des masses : c'est, selon Félix Vallotton, l'« âge de papier » succédant aux âges de pierre, du fer, du bronze... On comprend mieux, sous ce jour, le sens de la démarche de Luce qui, après avoir vu une série de sculptures de Meunier représentant des travailleurs – « Il se dégage de tout cela une impression de pitié et de tristesse vraiment étonnante. Je pense que les révolutionnaires y trouveront vraiment leur compte ; au point de vue philosophique, cela vous fait penser que tout n'est pas pour le mieux », écrit-il à Cross en 1895 –, les traduisit en dessins publiés en première page de l'hebdomadaire *La Sociale* au printemps 1896.

Les artistes comprirent ce que les journaux leur apportaient : d'une part, un revenu financier non négligeable et, pour leur art et leur réputation d'artistes, une reconnaissance accrue ; d'autre part, une meilleure inscription dans les luttes politiques ou sociales et une audience élargie par rapport aux lieux traditionnels de diffusion de l'art. À l'aune de ces considérations, l'album satirique autographié des *Turpitudes sociales* (1889) de Camille Pissarro, avec son tirage confidentiel, reste donc un exemple isolé. La revue satirique *L'Assiette au Beurre* (1901-1912) tirait, selon les livraisons hebdomadaires, de 25 000 à 40 000 exemplaires, en s'attachant la collaboration régulière d'une équipe informelle de dessinateurs qui étaient aussi souvent des peintres de la modernité et des avant-gardes : Vallotton, Steinlen, Frantisek Kupka, Juan Gris, Kees Van Dongen, etc.

L'illustration devint ainsi une tribune – dans *La Feuille* (1897-1899), Zo d'Axa affiche en pleine page un dessin de Luce, Steinlen ou Willette et son article au verso –, dont les directeurs de journaux perçurent la force de conviction appliquée à la presse, comme Gustave Hervé à *La Guerre sociale* (1906-1916 ; avec Jules Grandjouan, Hermann-Paul ou Delannoy). « *Le Chambard* sera une arme pour le Parti socialiste. Il s'attaquera directement aux hommes, il combattra à outrance, par le crayon et par la plume, par la caricature et la satire, les ennemis des travailleurs. *Le Chambard* ne discutera pas, il tapera dur et ferme », annonça Gérault-Richard en 1893 lors de la fondation du *Chambard socialiste* (1893-1895), auquel il invita Couturier, Luce ou Steinlen à collaborer.

C'est dans ce contexte que les animateurs des publications anarchistes *Le Père Peinard* et *Les Temps nouveaux*, Émile Pouget et Jean Grave, nouèrent des relations et entreprirent des collaborations avec les Pissarro père et fils, Signac, Luce, Steinlen, Vallotton ou Henri-Gabriel Ibels. Sur le même principe, les syndicats se dotèrent d'organes illustrés, tel le quotidien de la CGT

lancé en 1900, *La Voix du Peuple*, auquel participèrent Delannoy, Luce ou Steinlen et Grandjouan, qui fut aussi le principal dessinateur de l'hebdomadaire *La Vie ouvrière*, fondé en 1909 par l'ouvrier typographe Pierre Monatte. Pour ces journaux illustrés, souvent militants et parfois satiriques, les artistes s'adonnèrent principalement à la caricature de moeurs et à la charge de types sociaux, permettant de dénoncer les inégalités sociales et économiques entre le prolétariat des petits employés ou des marins pêcheurs, des ouvriers ou des enfants au travail – que l'on songe à « La Mouise » vue par Bernard Naudin pour *L'Assiette au Beurre* (1907) –, et la classe dirigeante de la bourgeoisie, des spéculateurs ou du patronat, avide d'enrichissement et de pouvoir. Si les artistes s'adaptèrent aisément à l'illustration et à la caricature à destination de la presse, c'est parce qu'ils en comprprirent l'efficacité, qui répondait aux intentions guidant leurs interventions au sein des mobilisations politiques et sociales. Dans *L'Assiette au Beurre*, intégralement dessinées, les livraisons thématiques consacrées aux « Métiers qui tuent » (Naudin, 1907), à « La Révolte des vignerons » (collectif, 1907) ou aux « Gueules noires » (Andrisek, 1912) furent ainsi de virulentes tribunes.

#### RÉGIMES ESTHÉTIQUES

---

Les œuvres produites par les artistes et investies d'une portée sociale visaient à constater des faits, pour les dénoncer, afin de galvaniser ceux auxquels elles s'adressaient. Les régimes esthétiques pouvaient différer, mais ils s'associaient aussi et surtout se combinaient. Le constat social recourait au réalisme et proposait une image documentaire, conçue dans l'économie de l'inventaire ou du témoignage. À cet égard, la représentation était une sorte de procès-verbal qui enregistrait froidement la réalité. Les artistes purent avoir recours à cette esthétique qui resta toutefois marginale, tant elle servit de ressort à l'économie de la dénonciation procédant d'une quête d'expressivité. Adler, Steinlen, Naudin, Forain, Van Dongen ou Delannoy multiplièrent les représentations lyriques, agressives et provocantes, où le trait griffé aiguiseait les formes et où les couleurs, brossées d'une touche vigoureuse, venaient volontiers heurter, parfois jusqu'à la dissonance, la sensibilité du spectateur. Dans ses sculptures, Meunier accentua les visages et les anatomies par un modelé exacerbé, creusant les ombres et accrochant la lumière dans une veine démonstrative, d'où la dramatisation n'était pas absente. Quant à la galvanisation des esprits, elle opéra à travers une idéalisation qui agit comme la promesse d'une harmonie future, observée aussi bien dans les œuvres déjà évoquées de Signac et Prouvé que dans les tableaux de la vie champêtre de Pissarro, Cross, Luce ou Charles Angrand, ou encore dans *L'Aurore du travail* de Charles Maurin [Grandjean, 2006].

Soumis au réalisme et à sa modification par l'outrance ou, au contraire, par l'idéalisation, les registres esthétiques auxquels souscrivirent les artistes enrôlés dans les mouvements de revendication sociale – entre l'après-Commune et l'Union sacrée de la Grande Guerre –, disent le dessein des sculpteurs, peintres et dessinateurs mobilisés : produire des œuvres dont les formes parfois réputées « anarchistes » veillaient à maintenir lisibles, compréhensibles et efficaces l'iconographie, sa signification et ses interprétations pensées comme des interventions publiques, des propositions critiques et des contributions adaptées aux nécessités de la lutte idéologique et susceptibles d'être intégrées à des programmes d'action plus larges.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DARDEL, Aline (1987) (éd.), « *Les Temps Nouveaux* », 1895-1914 (catalogue d'exposition), Musée d'Orsay, Paris.
- FERRETTI-BOCQUILLON Marina (2001), « *Au Temps d'Harmonie* : une œuvre engagée », *La Revue du musée d'Orsay*, 48/14, p. 84-89.
- FERRETTI-BOCQUILLON Marina (dir.) (2010), *Maximilien Luce, néo-impressionniste. Réetrospective* (catalogue d'exposition), Silvana Editoriale/Musée des impressionnismes, Milan/Giverny.
- GRANDJEAN, Gilles (dir.) (2006), *Charles Maurin. Un symboliste du réel* (catalogue d'exposition), Fage, Lyon.
- HOPMANS Anita (2011), *Van Dongen. Fauve, anarchiste et mondain*, Paris-Musées, Paris.
- HUTTON John G. (1994), *Neo-Impressionism and the Search for Solid Ground. Art, Science, and Anarchism in Fin-de-Siècle France*, Louisiana State University Press, Baton Rouge.
- MICHAUD Éric (2004), « L'image, matrice de l'histoire », in MICHAUD Éric, *Histoire de l'art. Une discipline à ses frontières*, Hazan, Paris.
- ORY Pascal et SIRINELLI Jean-François (1996 [1992]), *Les Intellectuels en France. De l'affaire Dreyfus à nos jours*, Armand Colin, Paris.
- TILLIER Bertrand (2007), « Le bâtisseur-démolisseur : une figure indécise de l'imaginaire anarchiste », in MENEGALDO, Hélène et Gilles (dir.), *Les Imaginaires de la ville, entre littérature et arts*, PUR, coll. « Interférences », Rennes, p. 419-426.
- TILLIER Bertrand (2008), « Humanisme social et conscience politique chez Victor Prouvé », in *Victor Prouvé, 1858-1943*, Gallimard/Ville de Nancy, Paris/Nancy, p. 43-49.
- TILLIER Bertrand (2009), *Les Artistes et l'affaire Dreyfus (1898-1908)*, Champ Vallon, coll. « Époques », Seyssel.

---

*Références et modèle soviétiques*

BERNARD PUDAL

D

EPUIS 1920, LE MOUVEMENT OUVRIER  
français se singularise par l'in-

fluence de longue durée que l'Union soviétique parvint à exercer sur son histoire, au point que le Parti communiste français (PCF) a pu en apparaître comme son inéluctable devenir en réussissant à s'imposer symboliquement, mais aussi pratiquement, en pôle dominant voire hégémonique jusqu'au début des années 1980. Tout commence dans la plus extrême confusion, engendrée tant par la crise meurtrière des sociétés impériales que par la situation révolutionnaire russe elle-même, deux événements qui ont en commun des ruptures profondes d'intelligibilité conduisant au moins certains individus à tenter désespérément de donner du sens à ce qu'ils vivent. Prenons l'exemple de Fernand Herpin, jeune paysan devenu communiste. Rédigeant son autobiographie en 1938 pour le service des cadres du PCF, il tente d'expliquer son ralliement à la III<sup>e</sup> Internationale alors qu'il était, pendant la Grande Guerre, sous l'influence de l'anarchisme :

« Avant d'être soldat j'étais laïque, anticlérical, arrivé au service 5<sup>e</sup> Section d'infirmiers, hôpital Bégin Saint-Mandé. Je lis quelques numéros de *L'Humanité* [...]. Et puis c'est la guerre... je nage... l'Union sacrée. Je pars au front, c'est le contact avec les blessés. Souffrances morales affreuses. Tous les journaux rivalisent de friponneries. En 1915, je suis incorporé dans une ambulance divisionnaire du 10<sup>e</sup> corps, j'y rencontre un camarade, E. Adam, qui plus tard me communique *Ce qu'il faut dire* de Sébastien Faure. Je lis des brochures anarchistes. J'apprends l'espéranto avec l'espoir d'entrer en relations avec les camarades de l'autre côté de la barricade (tranchées). Adam est bien un peu mon étoile politique. Je deviens anarchiste "ni dieu, ni maître". 1917, je suis versé dans l'infanterie (267<sup>e</sup> Inf). La Révolution russe me bouleverse quelque peu, je suis évacué à Vichy. J'ai mieux le temps de lire et plus

de facilité de me documenter. Les bolcheviks prennent le pouvoir. J'apprends les luttes fratricides entre anarchistes et bolchevistes, voire même fusillades. Pourtant, les mots d'ordre de Lénine me donnent satisfaction. La paix, du pain, la terre aux paysans [mot illisible]. Qui ne travaille pas ne doit pas manger. Pendant ces luttes fratricides, Kornilov abandonne le front pour venir mater la Révolution. Tout cela m'ouvre les yeux. Je deviens lecteur assidu du *Journal du peuple* et un an plus tard (1918) j'adhère au Parti socialiste. M. Cachin prend la direction de *L'Humanité*. »

À lire ce récit rétrospectif haletant, qui n'explique rien à proprement parler, tout en rendant compte de l'étonnante quête hermétique qui animait son auteur pendant la guerre de 14-18, on mesure ce que peut avoir de scolaire toute histoire qui ne se donne pas prioritairement comme objet le caractère énigmatique, pour les acteurs, de l'histoire elle-même, surtout lorsque celle-ci impose son impitoyable absurdité à ceux qui, pour des raisons biographiques spécifiques et diverses, ne peuvent se soustraire aux injonctions de sens qui découlent de leur perception de l'arbitraire.

Autre témoignage, certes « unique » par le destin de son auteur et les conditions de sa rédaction (en 1941, peu avant qu'il soit fusillé par les nazis), mais assez vraisemblable, celui de Gabriel Péri, lycéen pendant la Grande Guerre puis militant pour l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale avant de devenir un dirigeant de la jeunesse communiste et, progressivement, un grand journaliste communiste spécialiste de politique étrangère :

« Je me suis éveillé à la vie pensante dans un monde encore en guerre. La guerre était le grand fait que l'on rencontrait à tous les tournants du chemin, qui surgissait à chaque démarche de la pensée, en fonction duquel s'ordonnaient mes observations, ma façon de concevoir la vie. [...] je cherchais une explication de la guerre considérée non seulement comme une source de souffrance, mais comme un bouleversement dont je voulais découvrir le sens, l'origine, l'interprétation, la source, dont la guerre avait été le prétexte, s'étendant aux autres phénomènes de l'histoire humaine. Les explications classiques ne suffisaient plus. Mais nous étions dans une période de fin de guerre et d'annonce de bombardements. Je sentais que ma curiosité, si elle n'était pas apaisée, pèserait de tout son poids sur ma vie, sur ma façon d'être comme une obsession, une inquiétude, une maladie. Le souci de découvrir le sens de la vie, l'explication des événements, est devenu à cette époque le principal stimulant de mes études. C'est à cause de lui probablement que je fus ce que les livrets scolaires appelaient alors un *brillant élève*. »

Si le témoignage de Gabriel Péri ne dit rien des raisons qui lui sont propres de s'engager dans cette voie réflexive, il n'en renvoie pas moins à l'une des « métabolisations », ici intellectuelle, voire « scolaire », qu'implique un engagement dans le travail de la pensée bientôt transmué en carrière politique de rupture. L'histoire du communisme est-elle autre chose qu'une nappe de sens

qui s'est peu à peu cristallisée, en se « soviétisant », dans certains corps et certains esprits militants, et qui, en France, a particulièrement réussi ? Pour comprendre cette « soviétisation », il faut à la fois restituer aux années 1920 leur opacité, leur fluidité, et les inscrire dans un champ des possibles largement ouverts. Autant de facteurs qui conditionnent les multiples usages que des militants plus ou moins aguerris pourront tenter de faire de la nouvelle marque politique qui prendra progressivement le nom de Parti communiste français. C'est cette opacité que Boris Souvarine, révolutionnaire et intellectuel antistalinien, tint à rappeler bien plus tard :

« Tout le monde se trompe en traitant les données de la situation en 1920 comme celles de nos jours. En soixante ans tout a changé, les conditions sociales, les partis politiques et le sens de leurs étiquettes. Bien des mots n'ont plus le même contenu. Les lendemains de la guerre, et pendant des années, ont été notamment une période de confusion des esprits et d'ignorance des notions réelles. Ignorance partagée entre dirigeants et dirigés de toutes sortes. »

Ignorance des causes de la guerre et des réalités russes autorisent chacun à projeter sur une situation fluctuante, de surcroît orientée vers un futur atopique, ses cadres d'interprétation, en alléguant de « faits » qui n'existent parfois que dans son imagination politique. Mais n'en existent-ils pas moins ? Et, parmi ces « faits », la « révolution » d'octobre 1917, comme le note plus que sobrement Marcel Cachin dans son journal : « Il faut agir dans le sens de Moscou, car d'abord ils ont montré le chemin et ont déjà accompli une moitié de leur tâche, celle qui est la moins aisée, la destruction du régime de l'argent. Et d'avoir agi leur confère un prestige immense et légitime. »

#### LA CONFUSION DES GRANDEURS

---

La métaphore du récit des origines du communisme français que ne cesseront de filer les historiens officiels de parti, à commencer par Jean Fréville, celle du passage de l'ombre à la lumière que symboliserait le congrès de Tours en décembre 1920, mérirait donc sans doute d'être inversée si le langage métaphorique n'était grevé d'impensés. Allons à l'essentiel. Ce congrès ne marque ni la naissance du Parti communiste (rappelons que c'est la SFIC [Section française de l'Internationale communiste] qui y est créée) ni même le ralliement à la révolution d'Octobre et à la dictature du prolétariat qu'elle aurait initiée (on en sait alors peu de choses en France et même en Russie...), bien que l'enjeu organisationnel du moment soit l'adhésion à l'Internationale communiste (IC) fondée en 1919.

Octobre 1917 n'est pour la plupart des fondateurs du nouveau parti que le nom d'emprunt d'une multitude d'espoirs. C'est avant tout une rupture avec

un passé du mouvement ouvrier que revendent les partisans de l'adhésion, rupture actée par leur condamnation de l'Union sacrée et de la guerre. Celle-ci réactive des rapports critiques à la politique et aux normes socialement dominantes, qui sont au principe de la coalition bigarrée des militants et dirigeants de toutes sortes qui vont l'emporter. Dans ce nouveau parti, momentanément unifié par un rejet plus que par un projet, on trouve des militants ouvriers, certes, et parmi eux des syndicalistes révolutionnaires, des anarchistes, d'anciens socialistes, d'anciens combattants radicalisés par leur expérience de guerre, des pacifistes écoeurés par ce que le poète communiste nomme la « corvée d'assassinat », mais aussi des individus appartenant à toutes sortes d'avant-gardes littéraires, artistiques, journalistiques, plus ou moins marginales, la plupart ayant en commun leur jeunesse, autrement dit une double position de prétendants ou d'« outsiders » : générationnelle et sociale.

Il n'est guère possible ici de suivre les mésaventures de ces premiers communistes. Tentons néanmoins de caractériser sociologiquement les logiques de leur « réunion » circonstancielle. L'un des effets majeurs de 14-18 fut la vague de délégitimation qui frappa les élites de divers univers sociaux et se manifesta dans toute l'Europe par des conjonctures de crise et des insurrections. L'époque est à l'ébranlement des croyances doxiques, au questionnement tous azimuts des légitimités, politiques, artistiques, littéraires, genrées. Ce dernier renoue souvent avec des questionnements antérieurs, mais avec l'urgence que lui confère une conjoncture critique, « autorisant » ceux qui jusqu'alors avaient accepté de s'en remettre aux capacités socialement reconnues à s'engager dans les compétitions pour les postes politiques et les incitant à inventer des cosmogonies susceptibles de renouveler les principes de l'ordre social. Edmond Goblot, dans *La Barrière et le niveau* (1925), classique de la sociologie française de l'entre-deux-guerres, n'hésite pas à écrire : « La guerre a changé l'échelle des valeurs. Mais elle n'a fait que précipiter une évolution qui se poursuivait depuis plus de trente ans, et dont la cause est le développement de l'esprit critique. » Il prévoit un avenir qui dissoudrait les inégalités factices au profit du mérite personnel : « En un mot, le mérite personnel triomphe des classes. »

D'où viennent ces acteurs ? Les minoritaires du mouvement ouvrier, syndicalistes et socialistes, d'abord isolés et marginalisés au début de la guerre, ont peu à peu gagné en audience, au point de se trouver en phase avec le redéploiement des mouvements sociaux dès 1917-1918 – dont le mouvement social si particulier des « refus de guerre » de 1917 –, puis avec la crise consécutive à la guerre. C'est ici toute l'histoire des minoritaires du Comité pour la reprise des relations internationales et des Comités pour l'adhésion qu'il faudrait convoquer. À ces militants se mêlent souvent, autour de revues et dans la presse, des écrivains et poètes plus ou moins obscurs ou jeunes attirés par l'aventure révolutionnaire. D'autres, au sommet de leur notoriété, sont tentés par les postures prophétiques (Romain Rolland, Henri Barbusse). Il

suffit ici de rappeler l'extraordinaire capital symbolique qu'écrivain sans renom Barbusse acquit avec un seul livre, *Le Feu* (prix Goncourt 1916), dans lequel le narrateur se faisait le « porte-parole » des simples soldats, livre reçu comme un plaidoyer pour la paix mais aussi comme l'expression littéraire d'une inversion des hiérarchies sociales. Barbusse fera fructifier ce capital symbolique dans les années 1920 en animant toutes sortes d'entreprises intellectuelles (*Clarté*, la revue *Monde*, etc.), jusqu'au Mouvement Amsterdam-Pleyel de lutte contre le fascisme pour finir en apologiste de Staline.

Ouvriers syndicalistes ou « en dehors », poètes, artistes, précepteurs, répétiteurs, traducteurs, petits fonctionnaires, autodidactes, plumitifs et publicistes, correcteurs d'imprimerie, typographes, professeurs, étudiants, jeunes intellectuels, propagandistes, instituteurs et institutrices, tels sont les « emplois » de ceux qui tiennent les postes du jeune Parti communiste français ou qui souhaitent les tenir. Près de la moitié des membres du comité directeur de 1920 relèvent de ces classes moyennes intellectualisées, les instituteurs en fournissant à eux seuls 19 %. Les premiers secrétaires généraux du PCF sont presque tous instituteurs. C'est le cas de Louis-Oscar Frossard, Fernand Loriot, Albert Treint.

Tous bénéficient de la confusion des grandeurs intellectuelles consécutive à la Grande Guerre. Prétendants du champ littéraire, comme Tristan Tzara ou les surréalistes, ou du champ philosophique, comme le groupe Philosophies fondé en 1924 (Georges Friedmann, Paul Nizan, Georges Politzer, Norbert Guterman, Pierre Morhange), « grands » par un coup d'éclat comme Barbusse ou grandis par la défection des plus grands (les instituteurs contre les universitaires patriotes), projetés sur le devant de la scène par la possession d'une ressource rare et efficiente – la langue russe, le fait de s'être trouvé en Russie en 1917 (Marcel Body, Jacques Sadoul, Pierre Pascal) ou de s'y rendre, parfois presque par hasard (comme Jacques Doriot) –, ils occupent des positions homologues dans des univers très interdépendants et poreux, sont souvent multipositionnels et incarnent parfois eux-mêmes ces multiples dimensions (Alfred Rosmer, Pierre Naville).

La Russie comme lieu à la fois réel et projectif où investir sa quête de réinvention de l'ordre social s'impose à eux, comme le souligne l'historienne Sophie Cœuré : « L'éloignement des événements russes, le rejet *a priori* des mensonges de la réaction laissent aussi place au rêve, plus important par les espoirs qu'il incarne que par le déroulement concret de l'expérience bolchevique. » Que nombre de ces militants candidats aux postes dirigeants du parti, ou que nombre de ces écrivains ou poètes, qu'on tentera de supplanter bientôt par les *rabcors* (*rabotchi*, « ouvriers » : correspondants ouvriers) et les écrivains prolétariens, aient été dévalués par les histoires respectives des champs auxquels ils appartenaient, qu'ils aient été progressivement conduits soit à l'*exit*, soit aux marges du champ politique, soit à l'enfermement dans des genres dominés (Maurice Dommangé), qu'ils aient dû renouer avec la vieille

maison (Henri Sellier) ou qu'ils aient été condamnés toute leur vie à des positions marginales stigmatisées, confinés dans le mouvement syndical et de plus en plus critiques vis-à-vis de l'URSS (comme Monatte, Souvarine ou Rosmer), ne doit pas conduire l'historien à juger de l'histoire par sa fin.

Albert Camus, préfaçant en 1953 *Moscou sous Lénine* d'Alfred Rosmer, met en exergue ce destin mémoriel dès l'incipit : « C'est un des paradoxes de ce temps sans mémoire qu'il me faille aujourd'hui présenter Alfred Rosmer alors que le contraire serait plus décent. » Leurs « marginalités » furent souvent productives (Freinet et l'éducation nouvelle ; les projets de rénovation pédagogique débattus au sein de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement ; les analyses critiques prémonitoires de l'expérience russe) et leurs critiques des hiérarchies ont produit leurs effets.

L'historienne Anne-Marie Sohn a su exhumer le rôle clé des instituteurs et institutrices surtout dans le combat féministe. C'est à l'une d'elles, son amie Marthe Bigot, communiste dans les années 1920 et surtout syndicaliste, que la féministe la plus radicale de l'entre-deux-guerres, Madeleine Pelletier, elle aussi communiste au début des années 1920, léguera ses archives. Dans son portrait de l'enseignant syndicaliste et révolutionnaire, Claude Pennetier rappelle que les instituteurs radicalisés, au-delà d'un laïcisme et d'un anticléricalisme largement partagé par les instituteurs républicains, se revendiquent comme « primaires » et « ruraux », et veulent le rester, envers et contre tout. Ils sont adeptes de l'éthique syndicaliste du « refus de parvenir » telle que l'a définie Albert Thierry au début du siècle : ce n'est « ni refuser d'agir, ni refuser de vivre », mais « refuser de vivre et d'agir aux fins de soi », c'est rester fidèle à la classe ouvrière, refuser de se couper des milieux populaires comme le promeut *Les Humbles. Revue littéraire des primaires* fondée par Maurice Wullens, alors communiste, puis infatigable soutien d'écrivains hétérodoxes du monde communiste (Henri Guilbeaux d'abord, puis Victor Serge) après avoir, lui aussi, fait le voyage en URSS, en 1926, avec Célestin Freinet.

Certes leurs « œuvres » sont autant de traces à demi effacées d'une « prétention » recouverte par l'histoire des vainqueurs, celle des surréalistes ou le récit des origines que le PC stalinisé réussira à imposer, mais c'est dans ce contexte des années 1920 que le marxisme sera progressivement investi comme théorie scientifique de l'histoire (Charles Rappoport) et saura séduire peu à peu bien des intellectuels philosoviétiques. C'est dans ces mondes que l'exigence féministe rencontrera ses plus fermes adeptes ou qu'on tentera de résister aux séductions de la « promotion sociale » grâce à l'éthique du refus de parvenir et aux multiples tentatives de réhabilitation d'une « culture prolétarienne », celle d'élites non élitistes. Si Marcel Martinet reconnaît qu'une élite du prolétariat est inéluctable, il la veut sans « autre privilège que d'assumer des devoirs plus impérieux et un plus dur travail, d'exiger de soi plus de courage et plus d'abnégation, d'accepter de constantes et lourdes

responsabilités. [...] J'entends ricaner, et pas seulement dans les rangs de la bourgeoisie. Une telle élite existe-t-elle ? A-t-elle jamais existé ? ».

### LA TENTATION DU PARTI COMMUNISTE SOVIÉTIQUE

Ainsi, ce qui rend possible les alliances provisoires du congrès de Tours et des années 1920, que nouent un ensemble d'acteurs et qu'il serait vain de vouloir fixer alors que le sens de ce qui se passe ne cesse d'évoluer pour eux, ce sont des principes de regroupement flous et, par conséquent, redevables de « traductions » et de « devenirs » strictement politiques ou idéologiques potentiellement multiples. L'acceptation du bout des lèvres des règles du jeu du champ politique, et donc une prédisposition à en sortir, soit pour une éventuelle clandestinité, soit pour se démarquer radicalement comme dans la période « classe contre classe » (été 1927-été 1934, période d'affrontement avec le régime, de semi-clandestinité et d'isolement revendiqué) ; la suspicion à l'égard des dirigeants et des élus, soupçonnés de carriérisme, un ressort systématiquement exploité pour lutter contre ceux qui détiennent des postes ou contre les « intellectuels déclassés » ; l'usage de la légitimité russe pour contrebalancer l'emploi par les concurrents d'autres types de ressources, usage soumis à d'incessantes et brutales dévaluations compte tenu des conflits internes au parti bolchevik ; et bien sûr l'ignorance quasi totale de ce qui se passe en Russie, qui autorise l'alliance dans le malentendu : tels sont les opérateurs symboliques d'union qui fondent leur tentation communiste. Pour flous qu'ils soient, ils n'en constituent pas moins le socle sur lequel l'IC va progressivement ériger son autorité, au prix d'un processus de sélection drastique du groupe dirigeant et du corps partisan.

Le rôle légitimant de l'Internationale communiste ne cessera de croître, tout en suivant une pente inscrite potentiellement dans les opérateurs symboliques qui ont fonctionné à Tours. Ce qui est en question pour de nombreux militants, en particulier les militants ouvriers qui vont faire le Parti communiste des années 1920, c'est une « philosophie politique » qui doit s'incarner dans l'organisation : « Nous rêvions, nous avons toujours rêvé de faire un parti où on venait pour se dévouer et pas du tout pour faire carrière – c'est ça le fond – et c'est parce que nous avions cette philosophie du parti que nous avons traversé sans faiblir des périodes difficiles qui ont amené un certain nombre au poteau d'exécution » (Fernand Grenier).

Cette « philosophie politique » se traduit dans les fameuses vingt et une conditions d'admission à l'Internationale communiste qui, dans une conjoncture qualifiée de révolutionnaire, mettent l'accent sur une idéologie de rupture avec les « réformistes » (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>), sur la nécessité de l'épuration périodique des éléments « intéressés et petits-bourgeois » (13<sup>e</sup>), en particulier dans la presse et parmi les élus, sur leur remplacement par « des

travailleurs sortis du rang » (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>), sur le refus de se fier à la légalité bourgeoisie et le devoir de créer « partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin, capable de remplir au moment décisif son devoir envers la révolution » (3<sup>e</sup>), sur la mise en place, dans les syndicats et les coopératives, de « noyaux communistes » (9<sup>e</sup>), sur la reconnaissance du principe d'organisation appelé à devenir le symbole de la spécificité communiste, le centralisme démocratique, ainsi défini :

« À l'époque actuelle de guerre civile acharnée, le Parti communiste ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de la façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à la discipline militaire y est admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée, bénéficie de la confiance unanime des militants » (12<sup>e</sup>).

Enfin, de la 14<sup>e</sup> à la 21<sup>e</sup> condition est affirmé le caractère mondial du dispositif partidaire, l'obligation de respecter les décisions des congrès de l'IC et de son comité exécutif. Cette « philosophie » du parti, la bolchevisation (à partir de 1924) puis la période classe contre classe (1928-1933) vont la réaliser, au prix de conflits internes incessants, d'exclusions ou de marginalisations de ceux qui ne peuvent suivre ce nouveau cours, grâce à une ligne politique de démarcation par rapport aux « autres », en particulier les socialistes (les « social-traitres »), et de valorisation de la « classe ouvrière » et de l'internationalisme communiste. Non sans férocité, Victor Méric épingle ce mécanisme après avoir quitté le PC début 1923 :

« Depuis que j'ai, dans une révolte de dégoût, déserté cette caverne, les événements se sont précipités. Disputes sur disputes. Les uns après les autres, les purs d'entre les purs ont fait place à de plus purs qui les ont vigoureusement épurés. Les équipes de renégats se sont succédé. C'est un phénomène sans précédent que cette consommation de militants "réprouvés", dans le communisme. Celui qui aboyait naguère au traître devient traître à son tour et à son heure. Mais quelques mois après, il savoure la douce satisfaction de voir l'adversaire qui l'a condamné venir le rejoindre dans la léproserie. Un renégat chasse l'autre. À la vérité, le communisme est une usine de renégats. On fabrique des apostats en série. »

Au-delà du style pamphlétaire, Victor Méric, en usant de la métaphore religieuse, rend compte du caractère ecclésial que va prendre progressivement le Parti communiste.

#### **FORMATION D'UN PARTI D'UN NOUVEAU GENRE (1924-1934)**

---

Toujours en relation avec les luttes au sein des instances dirigeantes du PC de l'URSS et de l'IC, la « bolchevisation » dont Albert Treint, secrétaire du PCF

en 1924, se fait le promoteur après le V<sup>e</sup> congrès de l'IC (Moscou, juin-juillet 1924) modifie profondément la langue politique du parti et son fonctionnement interne, de plus en plus fondé sur la discipline et sur le centralisme. Alfred Rosmer voit en 1924 une année de basculement :

« La décomposition du communisme était déjà apparente quand Lénine mourut, le 21 janvier 1924. Dans sa dernière intervention, au IV<sup>e</sup> congrès de l'IC, Lénine avait mis en garde les communistes de tous les pays contre une imitation mécanique et servile des méthodes russes. Zinoviev fit de cette imitation une règle obligatoire. »

L'emploi du mot « cellule » pour désigner les groupes militants primaires, celui de « rayon », les dénominations de secrétaire général, de bureau politique ou de comité central, la volonté de créer des cellules d'entreprise contribuent à différencier le nouveau parti. Cette période de conflits et de tensions internes se traduit par un rétrécissement du parti, dont témoigne la chute du nombre d'adhérents (109 000 en 1921, 57 000 en 1924, 31 500 en 1930 et l'étiage, 28 800 en 1933), et par l'ouvrérisation des instances dirigeantes (la classe ouvrière représente 18,75 % du comité central en 1920, 48,51 % en 1924, 47,21 % en 1925 et 52,17 % en 1936). Le PCF tend à devenir « le » parti de « la » classe ouvrière. Cette ouvrérisation s'accompagne d'un rajeunissement des dirigeants, qui ont en moyenne 40 ans en 1920, 36,5 ans en 1924, 34,5 ans en 1925, 33,5 ans en 1926 et 39,6 ans en 1936 (congrès de Villeurbanne). L'évolution de l'appartenance socioprofessionnelle des députés communistes de 1920 à 1936 est très parlante. Alors qu'aucun des treize députés communistes n'est ouvrier en 1920, les ouvriers représentent 57,1 % des vingt-six députés en 1924, 57 % des quatorze députés en 1928, 70 % des dix députés en 1932 et 63,6 % des soixante-douze députés en 1936. L'âge moyen des parlementaires communistes au début de chaque législature est de 45,5 ans (1920), 43,2 ans (1924), 41 ans (1928), 37 ans (1932) et 41,2 ans en 1936.

Cette ouvrérisation et ce rajeunissement se retrouvent dans l'ensemble de l'encadrement, signe d'un profond renouvellement qui se stabilise à partir de 1932, annonçant le vieillissement du groupe dirigeant qui durera jusqu'au début des années 1970, avec Maurice Thorez d'abord (1932-1964) puis Waldeck Rochet (1964-1969) au secrétariat général. Ils résultent d'une volonté politique de promouvoir un encadrement spécifique, de le sélectionner « biographiquement », de le former dans les écoles du parti (et pour l'élite au sein de l'École leniniste internationale à Moscou), de lui permettre de s'accomplir dans l'institution, à condition que le bonheur communiste soit borné par les limites qu'impose le fonctionnement stalinien du parti. C'est le rôle de la Commission des cadres – « Les cadres décident de tout » (Staline) – qui se met en place dans les années 1930. Cette instance procède à une campagne de collecte d'autobiographies de parti qui débute par le haut de

la hiérarchie pour atteindre, mais inégalement, l'ensemble de l'encadrement à la fin des années 1930, se systématiser et se régionaliser après la Seconde Guerre mondiale. Elle « vérifie » l'encadrement, sélectionne les militants, les oriente vers les différentes fonctions, assure leur formation et leur promotion. Chargée de mesurer le capital politique des militants selon leur trajectoire biographique (sociale et politique), elle illustre la « socio-biocratie » communiste.

Dans le cas du PCF, c'est donc une institution au devenir particulier qui tente d'agréger les militants. Elle se caractérise par toute une série de procédures par lesquelles se réalise idéalement une conversion de tout l'être, plus ou moins accomplie. En ritualisant l'acte d'adhésion (par le parrainage), la possession de la carte de membre du parti (à ne perdre sous aucun prétexte), en instaurant une fraternité de parti (celle des « camarades »), en initiant tout nouveau membre à la doctrine et à l'histoire du parti et en sacralisant cette initiation, en exigeant un comportement de « vrai communiste » dans tous les domaines de la vie sociale (au travail, en famille, etc.), en érigent la vigilance et la surveillance en devoir permanent dans un monde perçu comme insidieusement ou ouvertement hostile, en se dotant d'un calendrier festif propre, de sa légende, en faisant évoluer les militants dans la hiérarchie des secrets de parti, le parti communiste stalinien élève une barrière symbolique entre le dehors et le dedans, entre les camarades et les autres.

Le « cœur » du PCF est donc un ensemble d'« intellectuels de parti », pour beaucoup ouvriers, issus de l'enseignement primaire et postélémentaire primaire, dotés de ressources culturelles suffisantes pour exercer pleinement les tâches intellectuelles liées à leur professionnalisation politique ou à leur militantisme, mais aussi porteurs d'un sens des limites qui les conduit à s'en remettre, en particulier en matière de théorie, aux dirigeants et à s'interdire un droit de regard sur certaines dimensions de leur propre expérience politique. Discipline et esprit critique, promotion ouvrière et autodidaxie, dévouement et bonheur communiste vont se combiner selon des dosages variables pour chaque militant désormais habité par l'« esprit de parti ». La « discipline » rencontre sans doute aussi des prédispositions acquises dans le monde usinier. Elle fait office de morale en affinité avec ses militants, et de boussole, comme en témoigne ingénument Jules Bornet dans son autobiographie de parti de 1932 : « Je n'ai jamais fait partie d'une opposition, m'étant toujours rallié au point de vue de l'Internationale. Cela d'ailleurs, souvent par instinct de classe et sous l'ambiance qu'exercent [sic] les dirigeants de l'IC ayant pratiquement fait l'expérience de la lutte révolutionnaire. »

Cette orientation moscovite enfin s'imprime dans tous les domaines, comme le montre l'analyse de la production de La Librairie de l'Humanité qui met en évidence « une "kominternisation" progressive du catalogue ». Notons enfin qu'il ne faut pas hypostasier cette tendance historique qui n'exclut de la part de nombreux militants ouvriers ni un certain quant-à-soi ni

une conscience critique, souvent réduite néanmoins à se lover dans le for intérieur, ou à se manifester par des refus de promotion interne ou des *exit* plus ou moins silencieux et progressifs.

Durant les années 1920 et au début des années 1930, tout se passe comme si la formation d'un parti de type nouveau occupait l'essentiel des énergies militantes et n'avait pu s'opérer que dans une relative indifférence aux enjeux électoraux et à ceux du champ politique lui-même. À partir de 1933-1934, après l'échec historique du Parti communiste allemand (KPD), l'arrivée de Hitler au pouvoir et la montée des périls, grâce enfin à une politique extérieure soviétique qui passe alors par la recherche d'alliances avec les démocraties occidentales, s'ouvre une période plus complexe, qui implique l'insertion du PCF dans le champ politique légitime et ses enjeux, électoraux notamment. Mais la soviétisation du parti sous l'égide du stalinisme est alors réalisée. C'est désormais en son sein et sous sa contrainte que la majorité des ouvriers en mouvement mènent leurs luttes, non sans contradictions, résistances et déboires, mais aussi avec de multiples formes de bonheur militant.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BOUJU Marie-Cécile (2010), *Lire en communiste. Les maisons d'édition du Parti communiste français. 1920-1968*, PUR, Rennes.
- COURBAN Alexandre (2011), *Gabriel Péri. Un homme politique, un député, un journaliste*, La Dispute, Paris.
- CŒURÉ Sophie (1999), *La Grande Lueur à l'Est. Les Français et l'Union soviétique, 1917-1939*, Seuil, Paris.
- DUCOULOMBIER Romain (2010), *Camarades ! La naissance du Parti communiste en France*, Perrin, Paris.
- GOBLOT Edmond (2010 [1925]), *La Barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, PUF, Paris.
- GOUARNÉ Isabelle (2010), *Philosoviétisme et rationalisme moderne. L'introduction du marxisme dans les sciences humaines en France (1920-1939)*, thèse en sociologie, université Paris-X-Nanterre.
- PENNETIER Claude et PUDAL Bernard (dir.) (2002), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Belin, Paris.
- PENNETIER Claude (2007), « Portrait de l'enseignant syndicaliste révolutionnaire », préface à la biographie de LE BARS Loïc, *Eugène Péaud, un syndicaliste révolutionnaire*, Syllepse, Paris, p. 7-22.
- PUDAL Bernard (2009), « Les soviétismes » in COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau Manuel de science politique*, La Découverte, Paris.
- SAPIRO Gisèle (2003), « Forms of politicization in the French literary field », *Theory and Society*, n° 32, p. 633-652.

SOHN Anne-Marie (1977), « Exemplarité et limites de la participation féminine à la vie syndicale : les institutrices de la CGTU », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXIV, p. 391-414.

SOUVARINE Boris (1981), *Autour du congrès de Tours*, Ivrea, Paris.

TARTAKOWSKY Danielle (1980), *Les Premiers Communistes français*, Presses de la FNSP, Paris.

---

*Le pilarisme belge : les fruits doux et amers du succès des mouvements sociaux en Belgique*

PATRICK PASTURE

**L**'UN DES OBSERVATEURS les plus perpicaces du système politique belge, le sociologue Luc Huyse, a remarqué que le syndicat agricole et mouvement socioculturel Boerenbond en Belgique employait sans doute davantage de personnes que le secteur agriculteur lui-même. On mesure là le poids de la « pilarisation », terme en usage en Belgique et aux Pays-Bas qui renvoie à un système où la société semble largement divisée suivant des clivages religieux et idéologiques, où les familles politiques « encapsulent » la population par des réseaux étendus qui ne laissent guère de place à l'expression individuelle et notamment à l'autonomie politique. Le mot est rarement employé sans que soient aussitôt évoqués les effets pernicieux du système. Dans les années 1960-1980, la pilarisation est ainsi tenue pour une anomalie peu démocratique, extrêmement coûteuse et donc inefficace, un instrument dont les élites se sont dotées pour contenir les aspirations des masses populaires. Elle est, de plus, essentiellement perçue comme un phénomène catholique.

Les travaux menés depuis les années 1970 par des politologues comparatistes sur la concertation sociale et politique dans des démocraties très divisées démontrent cependant les effets pacificateurs d'un système où les élites contrôlent les relations entre camps opposés. Par ailleurs, le sociologue Staf Hellemans explique que la pilarisation est le résultat d'un processus de concentration organisationnelle que partagent tous les grands mouvements sociaux (donc tous les mouvements sociaux-politiques). Il faudrait alors moins la considérer comme une anomalie qu'en tant que manifestation « moderne », inhérente à la démocratisation des sociétés occidentales. Dans cette perspective, l'Église catholique, malgré son « antimodernisme » fondamental, apparaît comme mouvement social-politique visant la transformation fondamentale de la société. Cependant, en Belgique rien ne laissait prévoir un tel développement avant les années 1880. En effet, malgré sa

Constitution libérale de 1831, les niveaux d'organisation et de politisation des classes populaires belges restèrent longtemps très faibles.

Depuis la fin des années 1990, des historiens néerlandais minimisent l'impact de la pilarisation, voire rejettent le concept. Ils soulignent qu'au niveau local on ne retrouve pas toujours le processus d'action et de réaction supposé être à son origine et que le « pilier catholique » a connu des dissidences internes importantes. D'autres recherches confirment, au contraire, l'importance des clivages confessionnels dans la vie politique, socioculturelle et communautaire de l'Europe des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

La pilarisation concerne les mouvements sociaux dits « traditionnels », au fondement des « piliers » belges, orientés vers les classes ouvrières et populaires, mais n'ignore pas pour autant ce qui se passe au-delà. Elle prend en effet également en compte les intérêts des agriculteurs, des femmes, des classes moyennes, des libéraux, ainsi que ceux de l'Église catholique dès lors qu'elle s'implique dans la défense de ses intérêts collectifs. En Belgique, il ne fait aucun doute que l'Église constitue effectivement un puissant mouvement social et politique jusque dans les années 1960, à l'origine d'ailleurs du « pilier » le plus important.

#### RETOUR AUX ORIGINES

---

La « grande période » des mouvements sociaux « modernes » – propres à la société industrielle et démocratique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles – ne commence qu'à partir des années 1880 avec la lutte pour l'introduction du suffrage universel. La Constitution belge de 1831 garantissant la libre expression, le droit de pétition, de manifestation, d'association et d'expression politique, les classes ouvrières et populaires ont usé de ces moyens pour faire entendre leurs griefs et leurs demandes. Les organisations ouvrières solides et permanentes ne se développent toutefois qu'à partir des années 1860.

En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, la législation belge oppose des contraintes très importantes au développement des mouvements sociaux de travailleurs. Bien que la liberté de réunion et d'association soit reconnue, le code pénal interdit toute entrave au droit au travail, ce qui freine considérablement le développement des syndicats. De plus, la classe ouvrière est profondément divisée et les associations non politiques dominent. Les socialistes n'apportent une solution à ces problèmes qu'à partir des années 1880 en associant la mobilisation politique en faveur du suffrage universel masculin aux demandes sociales. Comme le montrent ceux de Gand, le moyen le plus efficace consiste à bâtir de fortes structures et à renforcer la formation politique et idéologique des travailleurs. Dans cette perspective, toutes les associations socialistes, coopératives, mutuelles et syndicats compris, sont intégrées dans le parti.

Dès le début, une certaine émulation caractérise les relations entre les différents mouvements sociaux et politiques. Elle devient l'un des facteurs déterminants de la dynamique de pilarisation. Ceci dit, les parcours concrets sont complexes. Des variations importantes existent selon les mouvances politico-idéologiques, ainsi qu'entre les régions et localités. Le Parti ouvrier belge voit le jour en 1885 avec comme revendication principale le suffrage universel. En 1886 – avant qu'il ait pu gagner une influence déterminante – une vague d'actions collectives (manifestations, grèves) met la « question ouvrière » au premier plan politique. Elle conduit au vote d'une série de lois sociales et à l'instauration du suffrage universel en 1893, « modéré » toutefois par le système des voix multiples qui donne au maximum deux voix supplémentaires en fonction des taxes payées, de la situation familiale et du degré d'éducation. Les associations socialistes s'impliquent dans la mobilisation politique, mais conservent leurs propres objectifs, avec pour cheville ouvrière, plus que les syndicats, les mutualités et les coopératives de consommation. Ces dernières disposent de ressources et agissent sur le pouvoir d'achat des classes populaires.

La radicalisation de la I<sup>e</sup> Internationale (1864) divise cependant les travailleurs. Elle éloigne les catholiques des « anticléricaux » et attise l'opposition entre libéraux et socialistes. Pionnier en matière d'organisation partidaise, le Parti libéral, constitué dès 1846, a joué un rôle dans l'émancipation culturelle des classes populaires et moyennes des années 1850. Les libéraux sont toutefois moins enclins à soutenir le suffrage universel, à mobiliser et à organiser les masses. Du moins se sentent-ils tenus de suivre le processus de pilarisation. Ils créent ainsi des mutuelles et des syndicats libéraux, tandis que voient le jour, dans les années 1890, des maisons du peuple socialistes, catholiques et libérales. Les réticences des classes moyennes à soutenir des coopératives et des syndicats entravent toutefois l'essor d'un vrai « pilier libéral ».

Du côté catholique, la situation est plus complexe, ne serait-ce qu'en raison des divisions. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une dynamique d'action et de réaction oppose les catholiques aux forces sécularisatrices qu'animent les partis libéraux et socialistes, qualifiés d'« anticléricaux » (le terme « sécularisateurs » paraît plus adéquat). Cette polarisation laisse peu de place à des positions intermédiaires. Cependant, la guerre scolaire de 1878-1884, qui oppose catholiques et « séculateurs » concernant l'instruction publique primaire, force les catholiques à s'unir, mais elle donne également une impulsion décisive à la formation de mouvements d'émancipation qui, notamment en Flandre, œuvrent en premier lieu pour la « justice sociale » et le respect des travailleurs et des autres groupes populaires. Le Parti catholique, qui doit aussi conquérir son autonomie vis-à-vis de l'épiscopat, a manifestement beaucoup de peine à devenir leur cheville ouvrière.

La faiblesse organisationnelle des catholiques ne les empêche toutefois pas d'obtenir la majorité absolue entre 1884 et 1917. Ce succès éclatant est le

résultat d'une stratégie politique efficace qui sait rassembler la Flandre, attachée à son identité rurale et traditionnelle, contre les forces de la modernité urbaine, sécularisatrice et déshumanisante. En contrepartie de l'autonomie organisationnelle et d'une certaine indulgence envers les revendications des démocrates-chrétiens, la hiérarchie et les élites catholiques soutiennent une culture qui intègre des éléments de la culture populaire, mais participe simultanément d'une vision ultramontaine et corporative de la société autour d'un idéal axé sur le respect de la religion, de la propriété privée, de la famille et de la patrie.

L'introduction du suffrage universel masculin pluriel en 1893 et de la représentation proportionnelle en 1900 impulse le combat pour la conquête des électeurs. Organiser l'électorat est un moyen de mobilisation et de protection contre les influences nuisibles – démarche souvent attribuée aux catholiques, mais que l'on retrouve dans les autres familles politiques soucieuses de prémunir la (« leur ») population contre l'influence de l'Église et des pasteurs. Toutefois, toutes les familles politiques sont fortement divisées et peinent à imposer une structure et une idéologie communes. Dans les milieux socialistes, sociaux-démocrates, anarchistes et communistes s'opposent, tandis que le monde catholique est déchiré entre conservateurs et démocrates-chrétiens.

Un facteur décisif dans le développement de la pilarisation est l'introduction du principe de « liberté subsidiée », dont les origines renvoient à la nécessité pour les associations d'être reconnues officiellement après la période napoléonienne. En Belgique, les catholiques libéraux soutiennent l'idée de subventions publiques aux caisses de maladie et de retraites. Ce sont eux qui inspirent la première loi sur l'éducation primaire en 1842 prévoyant des subventions aux écoles privées – largement catholiques. À partir des années 1840, libéraux et catholiques soutiennent le financement des associations d'entraide mutuelle, fût-ce au moyen d'avantages fiscaux. Leur nombre augmente, bien que ces initiatives butent sur l'opposition des mutuelles à tout contrôle étatique, et que les travailleurs ne soient guère en mesure de cotiser. Dans les années 1850 et 1860, plusieurs mutuelles chrétiennes voient le jour qui, contrairement aux caisses et fonds d'entreprise, s'adressent à plusieurs catégories de travailleurs. Les catholiques continuent de soutenir le principe de liberté subsidiée auquel les socialistes sont réticents. Ceux-ci prônent une organisation par l'État, quoiqu'une minorité d'entre eux défendent, dans le sillage des idéaux de la I<sup>e</sup> Internationale, l'idée mutualiste. Aussi les mutuelles socialistes et libérales connaissent-elles nettement moins de succès que les catholiques.

Les gouvernements catholiques homogènes de la période 1884-1917 fondent l'État-providence selon le principe de la liberté subventionnée. Préoccupés du sort des travailleurs, ils veulent surtout couper l'herbe sous le pied des socialistes et favoriser les associations catholiques qui, de fait, sont les

principaux bénéficiaires de cette politique. Dès 1898, les mutuelles couvrant la maladie, l'invalidité, la maternité, la retraite et la mort, officiellement reconnues, peuvent recevoir des subsides des autorités nationales et locales. Libéraux et socialistes, longtemps hésitants, se résignent à suivre. L'assurance chômage constitue un cas particulier. À partir de 1897 à Liège et de 1900 à Gand, des autorités locales aident financièrement les travailleurs à s'assurer (Gand) ou subventionnent les caisses de chômage pour les rendre plus accessibles (Liège). Dès lors, les catholiques conservateurs se montrent moins disposés à subventionner des caisses favorables à la lutte des classes, souvent organisées par les syndicats. Mais les syndicats chrétiens, plus que les syndicats socialistes, en soutiennent le principe. À l'instigation du père G.-C. Rutten, qui y voit un excellent moyen de propagande, ils se lancent résolument dans l'organisation de caisses de chômage et revendiquent des subventions publiques.

#### REPRISE

---

La Première Guerre mondiale est un désastre sans précédent pour le pays. Cependant, elle permet de sortir de l'impasse politique et sociale des premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Les effets conjugués de la guerre, du contexte international demeuré instable et de la crainte d'une révolution facilitent une percée des socialistes et l'introduction du suffrage universel singulier pour les hommes en 1919. Le succès des socialistes conduit à leur entrée au gouvernement d'unité nationale en 1918, à l'avancée de leurs objectifs politiques et à la réalisation de réformes sociales, mais se traduit également par l'afflux de nouveaux adhérents. La décision du ministre de Travail, le socialiste Joseph Wauters, de subventionner les caisses de chômage syndicales ainsi que les services médicaux-pharmaceutiques est révélatrice de ce nouveau rapport des forces.

Mais le succès est éphémère. Malgré la création de comités paritaires pour discuter des conditions de travail dans l'industrie, de l'indexation progressive des salaires et de la généralisation de la journée de huit heures, des dissidences se font jour : le POB perd son aile radicale en 1922 avec la formation du Parti communiste. De plus, les conditions économiques se dégradent ; la grande industrie et ses alliés des milieux financiers lancent bientôt une contre-offensive efficace. Les catholiques réagissent également. Le mouvement ouvrier chrétien, décimé au sortir de la guerre, se réorganise sur le modèle du POB. La Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC, 1922) réunit des syndicats, des mutuelles, des coopératives et des ligues ouvrières féminines, mais s'érite surtout en force politique du mouvement ouvrier chrétien et de la démocratie chrétienne – les catholiques « progressistes » –, dont une importante fraction défend l'émancipation des Flamands au sein

d'une Belgique francophone. Elle accorde une attention particulière à la formation ouvrière.

Ces composantes demeurent toutefois plus autonomes que leurs homologues socialistes. Le mouvement catholique des agriculteurs, Boerenbond, décide en conséquence de s'allier politiquement avec les autres catholiques dans un nouveau parti où se côtoient les ligues de travailleurs, des agriculteurs, des membres des classes moyennes et les catholiques conservateurs. Si la structure de cette Union des catholiques belges n'est sans doute pas la plus efficace du point de vue politique, elle permet à ses composantes de disposer d'une grande autonomie et de connaître une croissance spectaculaire et quasi-continuée jusqu'aux années 1930.

L'accent sur l'éducation et la formation populaires, que traduit entre autres la forte activité des mouvements de jeunesse et d'étudiants, caractérise les années 1920. Les mouvements sociaux affirment contribuer à l'*« élévation »* des classes populaires, mais participent surtout à la structuration de cultures propres à chacune des forces, en confortant les clivages idéologiques. Éduquer implique en effet que tout le monde lise le même journal, célèbre les mêmes fêtes, se marie avec un ou une partenaire de la même famille idéologique, voire décore sa demeure de façon identique. Cela produit une culture commune et des sentiments d'adhésion collective. Bien entendu, cette solidarité est avant tout politique, et a pour but explicite de lier la population aux partis et à leurs objectifs. Ainsi formations culturelle et politique sont-elles fortement imbriquées, même si elles ne coïncident pas toujours.

C'est particulièrement vrai chez les catholiques, où la hiérarchie lance les campagnes de l'Action catholique. Celle-ci ne vise pas à soutenir la démocratie chrétienne comme mouvement sociopolitique, bien au contraire. Elle sert surtout à renforcer la position de la hiérarchie au détriment des élites politiques et sociales. Mais, comme l'a bien montré l'historien Emmanuel Gérard, sa prétendue neutralité politique est en réalité une position réactionnaire qui vise en particulier la démocratie chrétienne. Cependant, les démocrates-chrétiens parviennent à neutraliser le danger interne en redéfinissant les objectifs de l'Action catholique. Paradoxalement, cette dernière renforce plutôt, à terme, l'audience sociale et culturelle de la démocratie chrétienne, et contribue à la formation de ses cadres. En outre, quand certains catholiques feront scission dans les années 1930 pour rejoindre le parti autoritaire de Léon Degrelle Rex – issu de l'Action catholique –, la hiérarchie soutiendra les démocrates-chrétiens au nom de l'unité catholique.

L'apparition de l'Action catholique au cœur du « pilier catholique » montre que la polarisation n'empêche pas l'existence de divisions internes, voire de dissidences. C'est le cas avec les communistes dans le monde socialiste après la guerre, et avec les nationalistes flamands et les rexistes chez les catholiques des années 1930. Le succès de ces dissidents relativise l'autorité

des élites sur le peuple, même s'ils demeurent minoritaires et échouent à bousculer le système.

Si les différences entre les villes et la campagne sont sensibles, l'empreinte régionale pèse davantage que le taux d'urbanisation ou d'industrialisation pour expliquer les degrés de pilarisation. En Flandre, la dynamique de compétition est plus prononcée qu'en Wallonie et à Bruxelles. La « pilarisation » continue de susciter des hésitations au sein de la gauche wallonne, tandis que la prépondérance des conservateurs catholiques entrave le développement de la démocratie chrétienne dans la province francophone où la compétition politique ne mobilise guère les masses. L'option des socialistes en faveur de l'intervention étatique explique l'importance régionale du secteur public scolaire et sanitaire, surtout après 1945. Le secteur public se proclame « neutre », mais n'est pas toujours perçu comme tel dans un contexte de polarisation politique, alors que la gestion du personnel est, elle-même, fortement politisée. En Flandre, les démocrates-chrétiens associent demandes sociales et culturelles flamandes – y compris le respect du néerlandais – et parviennent à organiser les masses, forçant alors les libéraux et les socialistes à les suivre dans cette voie. Malgré l'activisme de certains et des organisations culturelles flamandes, libéraux et socialistes restent toutefois dominés par les francophones, ce qui freine leur épanouissement en Flandre.

Il faut également tenir compte des disparités sociales. Certains milieux et activités sont nettement plus « pilarisés » que d'autres : les classes supérieures le sont en général moins que les milieux populaires, tandis que les loisirs et la vie artistique échappent souvent aux souhaits des élites politiques. Malgré les campagnes contre l'alcoolisme, les gens continuent de boire, à s'amuser dans des lieux et par des moyens dénoncés par les élites, et même à prendre connaissance des idées adverses... au risque de la tentation.

Joseph Wauters, ministre de l'Industrie et du Travail, confirme en 1921, on l'a vu, la liberté subsidiée dans les secteurs des mutualités et du chômage. Ce choix bénéficie aux services et fonds de secours de toutes les familles politiques et constitue un facteur majeur de développement du pilarisme belge. Mais il a aussi des résultats imprévus, voire indésirables. La dynamique de pilarisation repose en effet sur une compétition idéologique qui, menée à base d'arguments et de discours, ne renvoie pas moins aux avantages concrets proposés : qui offre la meilleure assurance, les meilleurs soins, les meilleures activités sociales et culturelles ? Les composantes des mouvements sociaux se professionnalisent et se développent selon leur logique propre. Les services se multiplient et produisent des bénéfices, notamment au sein des coopératives et des mutuelles. Celles-ci améliorent les remboursements pharmaceutiques, mais installent également des pharmacies et des centres de prévention contre la tuberculose, ainsi que des centres de vacances populaires. La compétition est farouche et l'on y use de tous les moyens démocratiques disponibles.

Mais dès l'entre-deux-guerres les mouvements sociaux apparaissent comme des géants aux pieds d'argile. Ils le demeurent. Beaucoup d'adhérents s'affilient pour des raisons plus pratiques qu'idéologiques. De ce fait, l'autorité des dirigeants sur leurs affiliés est toute relative. Les responsables échouent à contrôler le vote des électeurs qui gardent leur liberté d'opinion, constat de nature à atténuer les critiques visant le caractère peu démocratique du pilarisme. Du moins, l'impact culturel et social reste considérable, et peut entretenir une atmosphère suffocante que dénonceront les générations des années 1960. Dans le système maintenu jusque dans les années 1950, la société cependant est conçue et pensée comme collective, homogène et hiérarchique. Au besoin, les masses peuvent se mobiliser – ou être mobilisées –, à l'exemple des travailleurs, mais aussi des étudiants et des agriculteurs. Le problème réel est que la compétition et la croissance menacent les objectifs fondamentaux des mouvements sociaux-politiques. Ainsi peut-on noter la transformation des coopératives en entreprises commerciales. La Banque belge du travail, socialiste, se mue même en société anonyme propriétaire d'usines et d'une flottille de pêche. On peut également renvoyer à des considérations stratégiques qui empêchent l'introduction d'une sécurité sociale généralisée et obligatoire, même si dans cette discussion des arguments idéologiques dominent.

Autre conséquence du pilarisme, en vertu de la liberté subventionnée, le financement public des services sociaux (au sens large) garantit l'afflux d'adhérents et la stabilité de l'affiliation, mais modifie aussi les relations entre les mouvements sociaux et l'État. Cette situation est la source d'une interénétration et d'une complicité remarquables. Les mouvements sociaux exécutent ainsi, en quelque sorte, des tâches dont l'État se préoccupe et qui sont souvent considérées comme relevant de ses prérogatives, par exemple en matière de sécurité sociale et d'organisation des soins. Cela peut laisser craindre une subordination envers l'État et ses exigences, raison pour laquelle les mutuelles, les hôpitaux et autres institutions catholiques de soins médicaux et sociaux s'opposent à l'introduction de l'assurance-maladie. En réalité, c'est presque l'inverse qui se produit. En effet, les administrations chargées de gérer les subventions sont peuplées de cadres issus des organisations sociales, d'où la « politisation » de l'administration. Manifestes dès les années 1920, ces phénomènes le seront davantage encore après la Seconde Guerre mondiale, notamment à partir des années 1960.

Dans les années 1930, le pilarisme est attaqué sur plusieurs fronts. D'une part, la crise sape les fondements des organisations « pilarisées ». Les coopératives évoluent en entreprises commerciales, mais leurs structures ne suivent pas toujours, et le contexte devient dramatique pour le secteur marchand. La banque coopérative du Boerenbond fait faillite en 1933 et la Banque d'épargne des ouvriers catholiques échappe de justesse au même sort.

D'autre part, rexistes et nationalistes flamands critiquent les mouvements sociaux-démocrates et, surtout, leur intégration dans le système politique pilarisé (quoiqu'ils s'en inspirent, par exemple en créant des syndicats nationalistes flamands). L'Occupation démantèle les organisations sociales et induit des politiques dont l'étude déborderait les cadres impartis à la présente contribution.

Malgré les divisions profondes de l'après-guerre et qui, initialement du moins, ne coïncident pas avec celles d'autrefois, les mouvements sociaux traditionnels et leurs organisations se redressent et court-circucent toute initiative de redéfinition radicale de la vie politique. À la différence des Pays-Bas, le principe de liberté subsidiée reprend du service, malgré l'institution de la sécurité sociale obligatoire. Les mutuelles et les syndicats y retrouvent l'assurance d'effectifs substantiels et stables. L'interpénétration des mouvements sociaux et de l'État se renforce. Les conflits politiques des années 1950 réaffirment les bases idéologiques de la pilarisation. Au cours des décennies suivantes, ceux-ci se dissiperont graduellement, mais la compétition continuera, facteur de son succès prolongé.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- HELLEMANS Staf (1990), *Strijd om de moderniteit. Sociale bewegingen en verzuiling in Europa sinds 1800*, Presses universitaires de Louvain, Louvain.
- DUJARDIN Vincent, DUMOULIN Michel, GÉRARD Emmanuel et VAN DEN WIJNGAERT Mark (dir.) (2010), *Nouvelle histoire de la Belgique* (3 vol.), Le Cri, Bruxelles.
- CHLEPNIER Ben Serge (1972), *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Université libre de Bruxelles, Bruxelles.
- VANTHEMSCHE Guy (1997), *Les Paradoxes de l'État. L'État face à l'économie de marché, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Labor, Bruxelles.

## TEMPS FORTS

---

---

*Le boulangisme comme mouvement social, ou les ambiguïtés d'un social-populisme*

JEAN GARRIGUES

D

EPUIS LA THÈSE PIONNIÈRE de Jacques Nérè sur les origines de la

crise boulangiste [Nérè, 1959], il est avéré que ce mouvement protestataire et populiste trouve son origine et son terreau dans la crise économique qui touche de plein fouet la société française dans les années 1880. Le krach de la Banque de l'Union générale, en 1882, a plongé l'économie dans la crise la plus grave depuis celle du milieu du siècle. Accentuée par la conjoncture de dépression internationale qui s'est ouverte en 1873, la crise française se traduit par une forte décélération de la croissance qui engendre un climat social difficile. La métallurgie et les charbonnages du Centre, le textile normand, les industries du bois, du cuir ou du bâtiment sont particulièrement touchés. On dénombre 8 024 faillites en 1885, contre 5 361 dix ans plus tôt. Les mineurs du Nord ou du Massif central, les ouvriers du textile lillois ou roannais, les sidérurgistes du Creusot voient leur pouvoir d'achat stagner, voire diminuer, et la menace du chômage se fait omniprésente. Dans l'industrie du bâtiment parisien, par exemple, un ouvrier sur deux se retrouve sans emploi dans les années 1880.

Les tensions sociales s'aggravent évidemment. Sensibles aux idées guesdistes dans les bassins houillers du Nord ou au blanquisme à Paris, les travailleurs s'organisent, encouragés par le vote de la loi Waldeck-Rousseau autorisant les syndicats en 1884. De nombreuses grèves éclatent, dont la plus retentissante est celle des mineurs de Decazeville. À cette occasion, le général Boulanger, ministre de la Guerre du gouvernement Freycinet, sommé d'envoyer la troupe face aux grévistes, joue la carte de l'apaisement dans un discours fameux, prononcé le 13 mars 1886 à la Chambre des députés, considérant « comme une calamité toute éventualité de conflit entre nos soldats et les ouvriers ». Face à ce contexte social tourmenté, le régime parlementaire offre une image d'impuissance, d'affairisme et de division. La remontée des

conservateurs monarchistes et la percée de la gauche radicale lors des élections générales d'octobre 1885 reflètent le mécontentement de l'électorat face à ce qui est perçu comme une inertie des modérés au pouvoir.

Le général Boulanger apparaît à l'opinion comme le seul homme d'action au sein d'une classe politique en plein désarroi. C'est le socle de sa popularité exceptionnelle, fondée sur son image de militaire réformateur et revanchard, qui le conduit, au printemps 1888, à se lancer dans une aventure politique personnelle, dont l'objectif essentiel est de le mener à nouveau au pouvoir. Désigné par ses partisans comme le « syndic des mécontents » et par ses adversaires comme le « grand dégoût collecteur », il s'inscrit dans une tradition politique dont on retrouvera des épisodes marquants au xx<sup>e</sup> siècle. Mais, à la différence de l'extrême droite des années 1930 ou du poujadisme, la dimension protestataire du boulangisme est indissociable du mouvement social qui la porte, notamment dans les couches populaires urbaines.

Séverine, la polémiste du journal blanquiste *Le Cri du peuple*, justifie ainsi le succès du boulangisme : « C'est le dégoût, non pas de la République, grand Dieu ! mais de "votre" République telle que l'ont faite vos amis, de ce régime bâtard, sans cœur et sans entrailles qui, en dix-sept ans, n'a rien fait pour les pauvres, rien pour ceux à qui elle doit tout. » C'est cette dimension sociale du mouvement boulangiste, aux lisières du radicalisme et du socialisme, qu'il s'agit de souligner ici. Elle se marque d'abord dans l'état-major du « parti » boulangiste, majoritairement composé de personnalités issues de la gauche ou de l'extrême gauche. Elle est confirmée par les résultats électoraux, surtout dans la capitale, où le général remporte une victoire éclatante le 27 janvier 1889, et où les candidats boulangistes engrangent de nombreux succès lors des élections générales.

### UN BOULANGISME SOCIAL

---

Le « programme » politique du général Boulanger n'est ni ouvrieriste ni socialiste. Son *Manifeste aux électeurs de la Seine*, daté du 3 janvier 1889, reste très flou sur le plan social, insistant sur les thèmes du nationalisme, de l'antiparlementarisme et de la révision constitutionnelle – résumée dans le slogan « Dissolution, Constituante, révision » – qui ont assuré sa popularité protestataire.

Mais il se livre par ailleurs à un racolage électoral ciblant des catégories particulières, les employés des postes, des chemins de fer ou des omnibus, ou les habitants de banlieue, soumis à un « régime d'exception » qui les sous-représente au Conseil général de la Seine. Cette instrumentalisation de la rancœur banlieusarde contre la capitale sera d'ailleurs très profitable électoralement. Un autre manifeste s'adresse spécialement aux ouvriers parisiens, les exhortant à imiter leurs « camarades » de Lille, Roubaix ou Valenciennes en votant « pour la République démocratique » et en signifiant à leurs

« exploiteurs » qu'ils ne veulent plus leur donner leurs « enfants pour d'inutiles et dangereuses conquêtes » ni leurs « impôts pour doter leur sinécure ».

Quant à l'état-major du Comité républicain de protestation nationale, créé le 18 mars 1888 pour soutenir la cause du général Boulanger, il se compose essentiellement d'élus de l'extrême gauche radicale, membres du « groupe ouvrier de la Chambre », tels Henri Michelin, président du conseil municipal de Paris en 1884, Maurice Vergoin, député de Seine-et-Oise et défenseur du petit commerce, Joseph Chevillon, député des Bouches-du-Rhône, ou Paul Susini, député de Corse. Leurs figures de proue sont le sénateur du Vaucluse Alfred Naquet, ancien proche de Bakounine et promoteur de la loi sur le divorce en 1884 ; le député du Vaucluse Georges Laguerre, ex-secrétaire de Louis Blanc, avocat de Louise Michel et Kropotkine, et collaborateur du journal *La Justice* de Clemenceau ; le député de la Seine et polytechnicien Charles-Ange Laisant, directeur de *La République radicale* et auteur en 1887 de *L'Anarchie bourgeoise* ; Francis Laur, fils adoptif de George Sand, qui fut médiateur pendant la grève de Decazeville en 1886 ; et Henri Rochefort, le grand polémiste de l'extrême gauche, déporté en Nouvelle-Calédonie à la suite de la Commune, et directeur depuis 1880 du quotidien *L'Intransigeant*. Ajoutons que Georges de La Bruyère, directeur de l'autre grand quotidien boulangiste, *La Cocardie*, est lui aussi un ancien blanquiste.

Leur sensibilité politique se nourrit des luttes politiques et ouvrières de la fin du Second Empire, de l'expérience de la Commune et de leur hostilité aux compromis « opportunistes » concédés par les républicains modérés aux conservateurs, notamment sur le terrain institutionnel [Garrigues, 1992].

Si ces hommes venus de l'extrême gauche sont tenus de cohabiter au sein du « parti » boulangiste avec le nationaliste Paul Déroulède et ses troupes de la Ligue des patriotes, avec le monarchiste Arthur Dillon ou le bonapartiste Georges Thiébaud, organisateurs des campagnes électorales du général, il n'en reste pas moins que leur sensibilité imprègne le discours et le programme du mouvement. Au sein même des partis ouvriers, la perception du boulangisme est variée et fluctuante. Les possibilistes de Paul Brousse, regroupés dans la Fédération des travailleurs socialistes de France, créent dès le mois d'avril 1888 un Comité central de propagande socialiste et antiboulangiste, contre la menace « dictoriale et plébiscitaire » du boulangisme. En revanche, l'Agglomération parisienne, organisation guesdiste, refuse de cautionner l'« agitation antiboulangiste ». Paul Lafargue, cofondateur du Parti ouvrier français (POF) et gendre de Karl Marx, estime dans *L'Intransigeant* du 1<sup>er</sup> mai 1888 que le boulangisme est « un véritable mouvement populaire pouvant revêtir une forme socialiste si on le laisse se développer librement ».

Plus proches encore du boulangisme social, les blanquistes du Comité révolutionnaire central, dirigé par Émile Eudes et Édouard Vaillant, figures de la Commune, y voient une « œuvre de déblaiement, de désorganisation des

partis bourgeois ». Henri Rochefort fait le lien entre le général et ses amis blanquistes, l'ouvrier graveur Ernest Roche, secrétaire de la Chambre syndicale des mécaniciens, et Ernest Granger, ancien communard et rédacteur en chef du *Cri du Peuple*, qui rejoindront d'ailleurs le mouvement boulangiste en 1889. Héritiers de la tradition jacobine, ils représentent une sorte d'arrière-garde du mouvement ouvrier, exprimant le désarroi des petits, artisans comme ouvriers, face aux conséquences sociales de l'industrialisation. Au contraire des marxistes, ces boulangistes d'extrême gauche ne considèrent pas le capitalisme comme une étape nécessaire vers le socialisme, mais comme une régression vers un nouveau féodalisme.

C'est donc par la rupture politique, notamment par la révision constitutionnelle prônée par Boulanger, par le « coup de balai » antiparlementaire qu'ils pensent obtenir la révolution du système social. Aux premiers jours de décembre 1887, ils se sont joints aux ligueurs de Déroulède pour manifester contre l'élection de Jules Ferry à la présidence de la République, au moment de la démission de Jules Grévy, discrédité par le scandale des décorations. Fin mars 1888, Émile Eudes rencontre secrètement Boulanger, par l'intermédiaire de Rochefort. Quant à Édouard Vaillant, il prend ses distances avec Boulanger, mais se présente tout de même sous l'étiquette « révisionniste-dissolutionniste » lors d'une élection partielle organisée dans le Rhône en juillet 1888.

En outre, plusieurs rapports de police nous renseignent sur les militants parisiens du mouvement, arrêtés lors des manifestations favorables au général. Si les ouvriers d'industrie y paraissent minoritaires, beaucoup moins nombreux en tout cas que dans les comités socialistes, les catégories populaires prédominent néanmoins, liées notamment à l'artisanat, au petit commerce, à la domesticité ou à l'administration. On y compte des tonneliers, rémouleurs, charcutiers, bouchers, cafetiers, selliers, carrossiers, menuisiers, charpentiers, cuisiniers, typographes, sommeliers, chapeliers, ciseleurs, tailleurs, passementiers, serruriers, cochers, garçons coiffeurs, maçons, quelques agents des postes, employés de commerce et journaliers. Sans avoir de réelle valeur statistique, ces informations nous dévoilent une militance issue des couches moyennes inférieures, entre prolétariat et petite bourgeoisie, imprégnée d'une tradition remontant aux sans-culottes, prompte à la révolte mais réticente à se tourner vers le marxisme. Sans doute nombre d'entre eux appartiennent-ils à la Ligue des patriotes de Paul Déroulède. Un rapport de février 1889 indique :

« Le parti boulangiste possède une armée, la Ligue des patriotes, dont les membres, ou plutôt les soldats, constituent déjà, dans les grandes circonstances, les "gardes du corps" du général. [...] [Une] autre armée de colporteurs, de camelots, de gens sans aveu est à la disposition du même parti, qui la mobilise journellement en plus ou moins grand nombre, suivant les besoins, afin de manifester et de faire toute sorte de propagande. »

Les militants du Comité républicain de protestation nationale se distinguent par conséquent des militants ouvriers ou intellectuels des organisations socialistes. Il n'en reste pas moins qu'ils expriment les déceptions et les espérances d'une partie des couches populaires urbaines. Face à la crise économique qui s'éternise, face à l'impuissance et à la corruption des élites républiques, une partie de ces catégories en crise se reconnaît dans le discours protestataire et revendicatif des comités boulangistes. C'est particulièrement le cas à Paris, la ville « rouge » par excellence, où le boulangisme électoral connaît ses plus grands succès.

#### UN BASTION PARISIEN

---

La proximité du boulangisme avec le radicalisme « autonomiste » et le socialisme révolutionnaire est sensible lors de la première élection partielle où Boulanger présente officiellement sa candidature, dans le département du Nord. Refusant de soutenir la candidature du républicain modéré Paul Foucart, le dirigeant syndicaliste Émile Basly, surnommé « le Mineur indomptable » de la grève de 1884, écrit le 11 mars 1888 à son ami Rochefort pour lui proposer de soutenir Boulanger. De son côté, Jules Guesde préconise l'abstention aux électeurs ouvriers, rejetant dos à dos le boulangisme et les bourgeois qui l'ont suscité. Le soutien accordé par les conservateurs à Boulanger finira par lui aliéner l'appui initial de Basly et de son journal, *Le Nord républicain et démocratique*, mais cela n'empêche pas l'élection triomphale du général, le 15 avril 1888, grâce au cumul des voix conservatrices des campagnes mais aussi des voix ouvrières de Denain, Anzin, Fourmies et Valenciennes, où, selon Laguerre, les mineurs votent « pour le général comme un seul homme ».

Lors de sa triple élection du 19 août 1888, à nouveau dans le Nord (siège dont il avait démissionné en juillet), dans la Somme et en Charente-Inférieure, Boulanger bénéficie majoritairement d'un électoral rural de tradition conservatrice, mais on observe qu'une bonne partie de l'électoral ouvrier, que ce soient les mineurs d'Anzin, les dockers de Dunkerque, les grévistes d'Amiens, les ouvriers du textile de Fougères ou de Flers ou les cheminots de La Roche-sur-Yon, s'est aussi portée sur sa candidature. C'est d'ailleurs ce qui conduit Édouard Vaillant à lui lancer une sorte de défi électoral dans *L'Homme libre* du 23 août 1888, l'exhortant à se présenter « dans un département franchement rallié à la République », comme celui de la Seine. Le décès du radical Antoine Hude, le 24 décembre 1888, offre la possibilité au général Boulanger de relever ce défi dans le bastion de la gauche et de l'extrême gauche.

C'est précisément à l'occasion de cette campagne électorale parisienne, en janvier 1889, que la dimension sociale apparaît centrale dans le militantisme boulangiste. Elle s'adosse à une forte agitation populaire, née en juillet 1888

avec la grève des terrassiers parisiens, relayée ensuite par celles des menuisiers, des garçons coiffeurs et des garçons limonadiers qui protestent contre les bureaux de placement. Dans *La Presse* du 11 août 1888, Francis Laur évoque « une véritable explosion », dont la cause n'est « ni dans le cerveau d'un homme, ni dans le malentendu professionnel », mais dans la « situation générale » car, au lieu des quarante sous quotidiens réclamés par les terrassiers parisiens, le gouvernement leur donnera « quarante jours de prison ». Les manifestations et les heurts avec la police se multiplient, et conduisent le gouvernement à fermer la Bourse du travail, poumon de la vie syndicale. Ce qui pousse *La Cocarde* à lancer un appel aux électeurs parisiens, dans son édition du 31 août 1888 :

« Si l'agitation provoquée par le général Boulanger ne mène pas directement à des réformes sociales, elle mène du moins à une révolution qui ne peut qu'être favorable à ces réformes. Quelles que soient ses intentions personnelles, il ne peut être que l'exécuteur de la volonté du peuple. En supposant que le général Boulanger parvienne au pouvoir, il ne pourrait faire autre chose que du socialisme. »

L'électorat populaire, radical ou socialiste, est largement majoritaire en région parisienne, notamment dans les quartiers industriels de l'Est, du Nord et de la banlieue. C'est pourquoi les comités électoraux parisiens du boulangisme, le plus souvent dénommés comités socialistes-révolutionnistes, sont très nettement orientés à gauche, à Montmartre, Belleville ou Clichy. Supervisés par Naquet et Vergoin et subdivisés en comités de quartier qui prolifèrent dans les faubourgs ouvriers, ils sont appuyés par la Ligue d'action républicaine de Laguerre et par la Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine, dirigée par les anciens blanquistes Andrieux et Planteau.

Du côté des organisations socialistes, la division règne face à la candidature Boulanger. Les possibilistes de la Fédération des travailleurs socialistes, derrière Jules Joffrin, créent, dans chaque arrondissement, des comités anti-boulangistes ; les guesdistes de l'Agglomération parisienne finissent par se rallier à la candidature du radical Édouard Jacques, principal adversaire de Boulanger, mais les blanquistes du Comité révolutionnaire central sont beaucoup plus hésitants. S'ils désignent leur propre candidat, le terrassier Boulé, meneur des grèves de l'été 1888, ce dernier n'entend pas choisir entre « les parlementaires et les césariens ». En fait, il s'agit d'une candidature de diversion, qui fait objectivement le jeu des boulangistes car elle enlève à Jacques une partie des voix ouvrières. Boulé sera d'ailleurs candidat sous l'étiquette boulangiste aux élections municipales partielles d'avril 1890 [Garrigues, 1992].

Le triomphe électoral du 27 janvier 1889 dépasse les espérances du général, qui recueille plus de 57 % des suffrages exprimés dans la capitale. C'est dans les quartiers populaires que Boulanger obtient ses meilleurs scores :

60 % dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (La Villette), 59 % dans le 13<sup>e</sup> (Salpêtrière), 57 % dans le 18<sup>e</sup> (Montmartre, Clignancourt), et des pointes à 65 % à Saint-Denis, Puteaux, Ivry et surtout à Courbevoie, où il recueille 1 319 voix contre 67 à Édouard Jacques ! Seuls le 3<sup>e</sup> arrondissement, quartier des industries de luxe, ainsi que le riche canton du Perreux lui ont refusé la majorité. Le vote boulangiste de janvier 1889 est donc bien un vote populaire, issu en grande partie du mouvement social, des quartiers de l'Est et du Nord parisiens ainsi que des banlieues industrielles.

Les choses se compliquent dans la perspective des élections générales de septembre-octobre 1889, car le prestige personnel de Boulanger, exilé et condamné le 14 août par contumace pour complot contre la République, ne suffit plus à dissimuler les contradictions de son mouvement, soumis aux pressions financières de ses alliés conservateurs. Seul le boulangisme parisien, radical et blanquiste, est assez fort pour résister à ces pressions, en présentant des candidats dans toutes les circonscriptions de la capitale, dont onze opposés aux candidats monarchistes. Les radicaux Henri Michelin et Georges Girou, secrétaire de la Fédération des groupes socialistes de la Seine, se présentent dans le 14<sup>e</sup>, les anciens blanquistes Ernest Roche et Ernest Granger dans les 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, Rochefort et Vergoin dans le 20<sup>e</sup>, appuyés sur le réseau très dense des comités socialistes-révisionnistes. On en dénombre quatre dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, cinq dans le 20<sup>e</sup>, six dans le 19<sup>e</sup> et même huit dans le 18<sup>e</sup>, où Boulanger lui-même se porte (illégalement) candidat. François Planteau, député du groupe ouvrier de la Chambre et candidat boulangiste dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, déclare que son programme « est celui des socialistes ». La journée de travail de huit heures, le repos hebdomadaire, la création d'une Caisse nationale de retraite et d'un impôt sur le revenu, le droit au travail, la gratuité de la justice, la nationalisation des monopoles et de la Banque de France sont leurs revendications majeures. Ils sont en concurrence directe avec les socialistes parisiens.

Si les résultats nationaux des élections générales se révèlent très décevants pour le Comité républicain de protestation nationale, qui n'obtient que 44 sièges au soir du second tour du 6 octobre 1889, les candidats boulangistes obtiennent près de 50 % des suffrages dans le département de la Seine, soit 19 sièges sur 42. La plupart des élus boulangistes le sont dans des quartiers populaires, tels Boulanger, Laisant et Saint-Martin dans le 18<sup>e</sup>, Paulin-Méry dans le 13<sup>e</sup>, Granger et Martineau dans le 19<sup>e</sup>, Goussot à Pantin ou Revest à Saint-Denis. Et si les élections municipales partielles organisées à Paris en avril-mai 1890 ne confirment pas cette forte implantation du Comité républicain de protestation nationale, c'est parce que la plus grande confusion règne entre les candidats de gauche. Ainsi, les quatre candidats boulangistes dans le 20<sup>e</sup> arrondissement sont blanquistes. Si le boulangisme officiel n'obtient finalement que deux élus au conseil municipal, Girou et Prunières, c'est en grande partie parce que les électeurs ont été désorientés par la

proximité entre les gauches boulangiste et antiboulangiste. Paradoxalement, cette défaite atteste du succès du boulangisme dans le mouvement social parisien.

#### L'EFFET MAJEUR DE LA CRISE BOULANGISTE

---

Il nous paraît incontestable que la crise boulangiste a joué un rôle majeur dans la recomposition du mouvement ouvrier français à l'aube des années 1890. Elle a détaché une grande partie des milieux artisanaux et ouvriers du radicalisme traditionnel, et les a rendus ainsi disponibles pour de nouvelles formations. C'est avéré à Paris et dans quelques grandes villes comme Bordeaux, Limoges ou Nancy. À cet égard, il nous semble que le moment boulangiste a fonctionné comme un accélérateur dans la nécessaire structuration d'un mouvement socialiste divisé en chapelles concurrentes. C'est vrai pour le mouvement lui-même, qui s'est organisé autour du Comité républicain de protestation nationale. Mais c'est aussi vrai pour les courants socialistes confrontés à la concurrence d'un mouvement dynamisé par le prestige de son chef et par les moyens financiers mis à sa disposition.

Dans les bastions boulangistes, cette rivalité a contribué à la maturation du mouvement ouvrier : autour de Nancy par exemple, les travailleurs du textile et de la métallurgie se syndicalisent en masse au moment de la crise boulangiste ; à Bordeaux, le Parti ouvrier voit doubler le nombre de ses adhésions entre 1889 et 1890. Par ailleurs, la stratégie antiboulangiste de concentration républicaine conduit les socialistes, notamment les possibilistes, à réviser leur stratégie de lutte des classes pour accepter l'alliance avec les partis bourgeois. Le succès des socialistes « indépendants », tels Jaurès et Millerand, issus précisément de ces partis bourgeois, facilitera l'intégration du socialisme au jeu parlementaire.

Certains vont pourtant la refuser, préférant les voies de l'anarchie, du syndicalisme révolutionnaire ou du « socialisme national ». Cette dernière famille, refuge des extrêmes, recueille une partie de l'héritage boulangiste, avec toutes les ambiguïtés qu'il comporte. « Nous nous retrouvons sur cette belle plage hospitalière du socialisme », écrit ainsi Maurice Barrès, député boulangiste de Nancy, dans *Le Figaro* du 3 février 1890. Mais sa vision du socialisme n'est pas celle de la plupart des députés boulangistes parisiens élus en octobre 1889, qui retournent dans le giron de la gauche radicale ou socialiste.

Durant la législature 1889-1893, leurs votes se confondront généralement avec ceux du groupe ouvrier, hormis sur les questions coloniales. Dès le mois de mai 1891, Georges Laguerre demande à ne plus être classé comme député boulangiste mais comme membre de la majorité républicaine. Il finira sa carrière comme député républicain socialiste du Vaucluse, aux marges du

Parti radical. Un manifeste rédigé en janvier 1893 par l'ancien délégué militaire de la Commune Paul Cluseret, et signé par des guesdistes comme Paul Lafargue, par des radicaux-socialistes comme Désiré Barodet, mais aussi par les boulangistes Laisant, Roche et Turigny, appelle au rassemblement de « tous ceux qui, quel qu'ait été leur passé, sont décidés à instaurer, sur les ruines de la République opportuniste, la République sociale » [Sternhell, 1972].

Il n'est pas toujours facile de bien distinguer, sur le plan sociologique, les militants et les électeurs du courant socialiste révolutionnaire incarné par Charles Laisant ou Ernest Roche, et ceux du courant nationaliste et plébiscitaire mené par Paul Déroulède et Jules Delahaye, deux courants pourtant fort dissemblables [Joly, 2008].

Du côté ouvrier, par exemple, Ernest Roche, député de la Seine de 1889 à 1906, interpelle avec véhémence le gouvernement à la suite de la fusillade de Fourmies, le 1<sup>er</sup> mai 1891, ce qui lui vaut la censure et une exclusion temporaire de la Chambre. Il est par ailleurs le créateur des « soupes populaires », subventionnées ensuite par le conseil municipal de Paris. Retiré de la politique après le scandale de Panama, Alfred Naquet publie en 1904 *L'Anarchie et le collectivisme*, ouvrage dans lequel il se propose de jeter un « pont » entre les deux doctrines, ne doutant pas « que le socialisme ne soit la réalité de demain ».

On est loin de Déroulède, dont la dérive nationaliste est bien connue, notamment dans l'antidreyfusisme. Mais la trace politique laissée par le boulangisme dans les couches populaires de Paris et de sa banlieue se situe au confluent d'un héritage révolutionnaire issu en droite ligne du sans-culottisme et relayé par le blanquisme, et d'un populisme perméable aux thèmes émergents du nationalisme d'exclusion et de l'antisémitisme. L'ouvrage que Bertrand Joly a consacré à l'itinéraire de Maurice Vergoin, obscur député radical de Seine-et-Oise engagé dans le boulangisme au nom d'une culture purement oppositionnelle, populiste et démagogique, confondant lutte des classes et frustrations des petits contre les gros, offre un éclairage précieux sur les ambiguïtés et les contradictions de cette mouvance complexe [Joly, 2005].

Cette trace restera sensible dans l'entre-deux-guerres, par exemple dans le doriotisme dionysien. Reste à étudier, de façon très précise, ces couches populaires imprégnées par la tradition social-populiste.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

GARRIGUES Jean (1992), *Le Boulangisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris.

JOLY Bertrand (2005), *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste*, suivie des souvenirs intellectuels de Maurice Vergoin, « Notes

sur le mouvement républicain révisionniste et le boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889) », Honoré Champion, Paris.

– (2008), *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Les Indes savantes, Paris.

NÉRÉ Jacques (1959), *La Crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, thèse en lettres, université de Paris.

STERNHELL Zeev (1972), *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Armand Colin, Paris.

---

*La révolte des vignerons  
du Midi en 1907 :  
un mouvement social atypique  
et exemplaire*

RÉMY PECH

U

N TRAVAIL DE MÉMOIRE et sur la mémoire est à l'œuvre aujourd'hui

à propos de la révolte des vignerons de 1907. Le centenaire a évidemment impliqué une distance. Mais aussi une proximité : les plus âgés des Languedociens ont baigné dans la mémoire de 1907, constamment ressassée lors des luttes viticoles des années 1950, 1960, 1970. J'entends encore André, mon grand-père, que j'accompagnais à Narbonne le jeudi, au marché du vin : « Les soldats du 139 étaient sur le parvis de la mairie. Ils ont tiré sur une foule sans armes. Cinq morts ont été relevés dont la petite Cécile de Cuxac, elle est tombée là, à l'angle du pont des Marchands. » Plus tard, je l'entendis répéter « Il va falloir recommencer comme en 1907, *avèm domdat lo Tigre, domdarèm ben l'agnèl* [nous avons dompté le Tigre, nous dompterons bien l'agneau] » – Laniel était président du Conseil lors des manifestations viticoles de l'été 1953]. Quand une cause semblait peu défendue *a priori*, il citait Marcellin Albert, leader de 1907 : « *I anirèm que los que sèm, i anirèm quand memes* [n'iront que ceux qui seront là, mais nous irons quand même] » ; déclaration à la veille de la première manifestation du 11 mars 1907].

Les leaders viticoles des années 1960 et 1970, André Castéra, Jean Huillet, André Cases, Jean Vialade, Emmanuel Maffre-Baugé, ont été érigés en nouveaux Marcellin Albert. « Qui nous sommes », article paru dans le premier numéro du *Tocsin* le 21 avril 1907, me fut distribué tel quel, en mars 1976 à Carcassonne, après la fusillade meurtrière de Montredon (deux morts) qui mit fin à plusieurs années de manifestations, barrages, contrôles et vidages de camions chargés de vins italiens. Ce texte a resurgi pendant la manifestation en faveur d'Albert Teisseyre, accusé sans preuve d'avoir tiré sur l'infortuné commandant de CRS Joël Le Goff.

Soixante-dix ans ! C'est une extraordinaire longévité pour un mouvement si difficile à définir qu'il est souvent qualifié de « grève » alors qu'il est au

contraire un soulèvement interclassiste, de « révolte occitane » alors qu'il s'agit d'un appel désespéré à la solidarité nationale, ou d'« événements », ce qui, au-delà de l'embarras des historiens, traduit parfaitement sa complexité, voire son ambiguïté. La longévité mémorielle se justifie d'abord par la permanence séculaire en Languedoc et en Roussillon d'une économie et d'une société viticoles confrontées au problème récurrent de la mévente des vins. D'où une exigence renouvelée de protection législative, à peine déplacée de Paris à Bruxelles à partir de 1970, date de l'instauration du marché commun viticole.

Trois mémoires s'entrecroisent et souvent se contrarient :

- la mémoire officielle, celle des institutions et des commémorations. Le mouvement de 1907 a figuré sur la liste des célébrations nationales pour 2007. La République ne renie plus une page de son passé certes conflictuelle et même sanglante, mais productrice aussi de cohésion, de solidarité ;

- la mémoire savante, celle des chercheurs, des historiens qui, reprenant les archives et les témoignages oraux, découvrent de nouveaux questionnements, de nouveaux terrains à défricher. Elle s'appuie sur des publications, parmi lesquelles on distingue la réédition du livre de Félix Napo [Napo, 2007], les numéros spéciaux de la presse quotidienne, *La Gazette de Montpellier*, *La Dépêche de Toulouse*, *Midi libre*, *Hérault du jour*, *L'Indépendant*, *L'Humanité*, et sur plusieurs colloques organisés à Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier, Montagnac ;

- la mémoire populaire, citoyenne, qui exprime ce qui a été conservé dans la mentalité, dans les valeurs des vigneron d'aujourd'hui. Cette mémoire vigneronne est présente dès le départ, dans un mouvement qui a cultivé sa propre représentation. La pancarte la plus célèbre, celle du « dernier croustet » (quignon de pain), est toujours brandie année après année ; les effigies des leaders Marcelin Albert et Ernest Ferroul, les foules défilant au cœur des villes, les mutins crosses en l'air, diffusés par de très nombreuses cartes postales, la presse et en particulier *Le Tocsin*, réimprimé en 1977. Autant d'éléments incorporés au vécu des vigneron, même s'ils sont aujourd'hui minoritaires, et plus largement à celui des Languedociens de 2007.

À cette date, plusieurs expositions (conseils généraux de l'Hérault et de l'Aude, musée de Béziers, communes de Montpellier, Béziers et Narbonne, Institut CGT d'histoire sociale, Institut d'études occitanes) ont représenté un carrefour de ces trois mémoires.

Le département de l'Hérault était alors et reste le plus important producteur viticole. Il fut le théâtre de la plus forte manifestation, celle du 9 juin 1907 à Montpellier, puis de la mutinerie du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Agde et à Béziers les 20 et 21 juin. L'Aude est aujourd'hui le département où la viticulture tient, en termes relatifs, la plus grande place. Avec Argeliers et son comité, Carcassonne et sa manifestation sous l'emblème des Cathares, Narbonne, cadre des fusillades meurtrières des 19 et 20 juin faisant suite à

l'arrestation des membres du comité d'Argeliers qui dirigeait la révolte et avait mis en œuvre la grève fiscale et administrative, ce département est au cœur du drame qui s'est joué. Perpignan et Nîmes virent aussi d'imposantes manifestations ; l'assaut de la préfecture de Perpignan le 20 juin dégénéra en un saccage qui fut utilisé pour discréditer le mouvement. Mais Paris, avec ses homériques débats parlementaires [Sagnes et Miguet, 2007] et l'entrevue Clemenceau-Albert le 23 juin, est également riche en événements significatifs.

#### AUX ORIGINES DE LA CRISE

---

La crise du phylloxéra (1863-1890) ouvre une période de profonde restructuration du vignoble et de la société viti-vinicole languedocienne :

- La reconstitution avait, et pas seulement dans le Midi, fortement augmenté le potentiel productif. De nouvelles superficies avaient été plantées en vigne dans les basses plaines dont la submersion hivernale permettait de détruire l'insecte ravageur. Les sables littoraux immunisés, le greffage sur plants américains avaient permis un encépage plus productif, avec en vedette le carignan et l'aramon, capables d'assurer des rendements supérieurs à 100 hl à l'hectare. Le passage à la monoculture, amorcé avant la crise, avait été accéléré par la nécessité de dispenser aux vignes des traitements anticryptogamiques printaniers, au moment des moissons et de la tonte des troupeaux. L'essor démographique s'était poursuivi, fondé sur un appel croissant à la main-d'œuvre des régions rurales environnantes. Les villes du vin, comme les moindres villages, avaient pris l'aspect pimpant des cartes postales de l'époque.

- La restructuration du commerce des vins : l'expédition par wagons-foudres, les assemblages avec les vins d'Algérie qui représentent bientôt 5 % de la production métropolitaine permettent l'essor d'un négoce de masse, sur place et dans les villes consommatrices, le chai de Bercy à Paris devenant emblématique. Les altérations des vins se multiplient, et la santé du consommateur est mise en cause. On assiste à un dévoiement du goût ; la notion de vin naturel s'estompe. À partir de 1889 (loi Griffé) sont discutées et votées des lois de défense du produit, mais elles laissent subsister des vins artificiels. Les députés du Midi ne peuvent empêcher la loi de 1903 qui facilite le sucre et donc le maintien de la production, loin du Midi, de « petits vins » susceptibles d'être chaptalisés. La loi du 1<sup>er</sup> août 1905 combat les falsifications et garantit l'authenticité des produits mais n'est pas vraiment mise en application, faute d'un service de répression des fraudes suffisant. D'où l'exaspération des viticulteurs. Très tôt mis en avant par Marcelin Albert et les petits vignerons, le thème de la fraude est, à partir de 1905, repris par les gros

propriétaires et présenté comme un élément de mobilisation générale face à un État taxé d'impuissance ou de complicité.

- La reconstitution, par ses exigences financières, a renforcé la grande exploitation. Mais une société de progrès est en place : salaires relativement élevés, possible accession à la propriété, alphabétisation, goût pour la culture, musique, loisirs. Société toutefois fragile car assise sur la monoculture. Les vignerons, devant la crise, font appel aux pouvoirs publics pour demander la protection contre les falsifications de leur produit. Chacun veut conserver l'espoir d'un sort meilleur, longtemps identifié à la vigne et qui en 1907 semble compromis depuis sept ans.

#### UNE RÉVOLTE DE MASSE : DES OBJECTIFS PRÉCIS, UNE ORGANISATION TRÈS ÉLABORÉE

---

La révolte des vignerons du Midi représente pour le monde rural une mobilisation sans précédent ni équivalent. Avec ses six grands meetings de Narbonne, Béziers, Perpignan, Carcassonne, Nîmes et Montpellier, qui se succèdent de dimanche en dimanche du 5 mai au 9 juin 1907, réunissant chacun plus de 100 000 manifestants, elle représente l'un des derniers grands soulèvements populaires en France. Les vignerons puisent leurs références dans d'anciennes révoltes : celles des Jacques (1358), des Gueux (1568-1648), voire des Camisards (1702-1704) – « Nous sommes des parpaillots », écrit *Le Tocsin*.

À l'encontre des analyses tendant à accréditer le caractère subversif de ce mouvement, on peut relever des caractéristiques qui l'inscrivent au contraire dans une continuité républicaine revendiquée :

- C'est une révolte légale et même légaliste : les vignerons réclament au gouvernement l'application et le perfectionnement d'une législation jugée insuffisamment protectrice. Le 11 mars, la première manifestation, dite des « 87 d'Argeliers », vise à faire pression sur le Parlement via la commission d'enquête qui siégeait ce jour-là à Narbonne. La commission est interpellée, non malmenée ; les 29 juin et 15 juillet, les lois viticoles essentielles sont dûment votées. La pression populaire qui a pu paraître menacer le régime parlementaire en a sans doute accéléré et infléchi le fonctionnement, mais sans l'altérer.

- La révolte a été tolérée et même longtemps encouragée par le gouvernement, qui, sur une dizaine de ministres, compte quatre parlementaires élus de départements « viticoles » : Doumergue (Gard), Sarraut, Dujardin-Beau-metz (Aude) et... Clemenceau lui-même, sénateur du Var. Préfets et maires ont été incités à pavoyer les bâtiments publics sur le passage des manifestants.

- L'ultimatum pour brusquer le vote de la loi antifraude, décidé à Béziers dès le 5 mai, avec pour menace la démission des municipalités et la grève de

l'impôt, est effectivement entré en application après le 10 juin. S'ils ont été montés en épingle comme attentatoires à la stabilité du régime et même à l'unité nationale par Clemenceau à partir de cette date, les moyens mis en œuvre avaient déjà été employés à une moindre échelle en 1905. La grève administrative n'a interrompu ni la tenue de l'état civil ni le fonctionnement des services. La grève de l'impôt était latente avant sa proclamation.

Il faut prendre en compte tous ces éléments pour mesurer la stupeur des vignerons quand se déclenche, avec l'arrestation du comité d'Argeliers le 19 juin, une répression incarnée par l'afflux dans la région de plusieurs dizaines de milliers de troupiers. L'attitude, opposée, de Marcelin Albert et de Ferroul traduit le même souci. Tous deux veulent éviter les heurts avec la troupe, mais le second se laisse arrêter, tandis que le premier s'esquive pour finalement se rendre à Paris le 23 juin après les fusillades de Narbonne et la mutinerie d'Agde-Béziers, et perdre tout crédit dans la confrontation directe avec le Tigre qui lui prête un billet de 100 francs pour qu'il rentre chez lui prêcher la concorde.

La révolte des vignerons offre un aspect moderne. Elle est marquée par une organisation très efficace. Les comités de défense communaux se sont constitués en quelques semaines d'avril et mai dans chaque village, soutenus par la très grande majorité des municipalités : ils ont impliqué presque partout grands et petits propriétaires, ouvriers viticulteurs, courtiers et négociants. Les meetings sont précédés par de longs défilés où figurent en bon ordre notables, femmes, enfants, et jusqu'aux soldats. Les pancartes éloquentes, dont un bon nombre rédigées en langue d'oc, les drapeaux tricolores, symbole à la fois des communes et de l'attachement à la nation, au-delà de leur contenu très signifiant, constituent un décor mouvant, tandis que les prises de parole, de plus en plus ritualisées, s'adressent autant à l'auditoire qu'à l'autorité politique, apostrophée et défiée.

Tout est parfaitement orchestré par le comité d'Argeliers présidé par Albert et son *Tocsin*. L'exigence d'une nouvelle loi antifraude vise une limitation du sucre, un contrôle de la production et de la circulation des vins. Autant d'éléments entrés dans le patrimoine des luttes viticoles, comme modèle à reproduire ou simple référence. Et, dans toutes les luttes viticoles (1935, 1953, 1961, 1967, 1976, 1982, etc.), l'articulation entre la mobilisation populaire, la démarche corporative et l'action législative reste un souci constant.

---

« PAS DE POLITIQUE, TOUS AU DRAPEAU  
DE LA VITICULTURE » ?

---

La signification politique du mouvement reste en débat. Ce sont des députés de la majorité clémenciste (Brousse, Razimbaud) qui ont entamé le

débat sur la fraude. Porte-parole de leur électorat, ils n'hésitent pas à s'engager au côté des révoltés en portant leurs demandes au Parlement.

L'initiative de la révolte antifraude revient toutefois sans conteste à Marcelin Albert qui la propage dès 1901. En effet, on pouvait sinon maîtriser la fraude, du moins la combattre efficacement en étouffant la législation. D'où le succès du mot d'ordre dramatisé par le slogan « Mort aux fraudeurs ». Après la période conflictuelle des années 1903 et 1904, qui virent de très grandes grèves agricoles non réprimées par le gouvernement d'Émile Combes et arbitrées dans chaque village par les maires, ce mot d'ordre est repris par les grands viticulteurs, à la Société d'agriculture de l'Hérault et au Syndicat professionnel agricole de Béziers qui organise autour de Palazy un congrès début 1905.

Les ouvriers, soucieux d'éviter toute récupération politique – la Charte d'Amiens venait d'être votée par la CGT en 1906 –, sont réticents, à l'instar de leur leader Paul Ader, mais se rallient au mouvement dès la fin avril, avec l'approbation de la Confédération. Nombre d'entre eux, propriétaires de quelques parcelles, sont intéressés par la remontée des cours du vin. Par ailleurs, les syndicats ouvriers ont toujours combattu les fraudes sur les produits alimentaires et ne peuvent donc désavouer le thème central de la révolte. La participation ouvrière a alimenté les immenses cortèges du printemps et imprimé sa marque. La véhémence des discours, la méthode du « tour de ville » avant le meeting sont nourries de l'expérience des luttes ouvrières passées. L'union pour la défense viticole est cependant très large et préfigure l'Union sacrée de 1914. D'où la mise en garde du comité d'Argeliers : « Pas de politique, tous au drapeau de la viticulture. »

Les exploitations politiques n'en sont pas moins évidemment ouvertes :

- À gauche, Ferroul, auquel on reproche souvent ses ambitions personnelles ou son aventurisme, mais aussi les libertaires et tous les opposants à Clemenceau se jettent dans le combat avec fougue. Jaurès, qui ne se rend pas sur place, se garde pourtant d'attiser le mouvement. Il n'hésite pas à critiquer certaines revendications (la taxation uniforme sur les sucres) et, même après la répression qu'il condamne vivement, cherche une issue parlementaire.

- À droite, les royalistes et les nationalistes, laminés après l'affaire Dreyfus (1894-1906) et meurtris par la loi de 1905 instaurant la séparation de l'Église et de l'État, tentent aussi une récupération. Mgr de Cabrières ouvre la cathédrale de Montpellier aux manifestants le 8 juin, mais les écoles laïques les accueillent également. Notons que l'épicentre de la révolte (le triangle Béziers-Narbonne-Argeliers) est marqué par un engagement républicain précoce et durable, que traduisent les statues de Marianne en place publique et une forte présence de la gauche dans les municipalités, malgré quelques maires hobereaux. L'argument du royalisme menaçant, brandi par Clemenceau à partir du 10 juin, et le 23 juin face à Marcelin Albert – « le duc d'Orléans est à nos portes » –, n'a guère de sens, mais a servi à justifier la répression.

La signification identitaire est également discutée. L'Occitanie, la langue d'oc sont rarement invoquées, car l'usage de cette dernière est alors généralisé. En 1913 à Muret, pour l'anniversaire de la bataille de 1213 marquant la défaite des Albigeois, Ferroul regrette que « l'Occitanie, la patrie occitane » n'ait pas pu constituer « une admirable nation ». Mais il se garde de remettre en cause le « pacte national qui est au-dessus de tout et que nous n'avons jamais eu l'intention de menacer ». L'emploi de l'adjectif « méridional » et le thème de la lutte du Sud viticole contre le Nord sucrier sont récurrents sous la plume et dans la bouche des différents acteurs.

Marcelin Albert synthétise le propos en reprenant, meeting après meeting : « Que le sang français et gaulois coule dans nos veines et écrivons ensemble une belle page d'histoire méridionale... » On note aussi l'abondance relative des pancartes en occitan, en catalan, au contenu souvent pathétique. La plus célèbre, celle de Ginestas (Aude), *Lo dernièr crostet* (« le dernier quignon de pain »), est déclinée à foison. À Carcassonne, le 26 mai, Marcelin Albert et Ferroul évoquent les barons du Nord saccageant le Midi et comparent le mouvement des vignerons à la résistance cathare. L'interview de Marcelin Albert à *L'Echo de Paris* du 22 mai, reproduite dans *L'Éclair* du lendemain, évoque le « petit État dans le grand État de France », témoignant ainsi d'un autonomisme latent mais sans que des propositions très précises soient avancées, au-delà d'un parlement régional assez anodin.

Plus sérieuses, et dénoncées à ce titre, sont les initiatives de Ferroul qui, le 16 juin à Perpignan, préconise la fédération des comités de défense viticoles départementaux. La démission des maires est ensuite agitée comme une menace de séparatisme... La révolte close, les comités se mueront en syndicats locaux de la Confédération générale des vignerons (CGV), organisation syndicale, corporative, appelée à collaborer avec les services de la répression des fraudes tout en se posant en interlocutrice du gouvernement, en particulier lorsque sévit la crise. Malgré Ferroul qui préside ce syndicat agricole d'un type nouveau (défense d'un seul produit), les ouvriers renâclent à y adhérer et préfèrent conserver leur autonomie dans les syndicats CGT. En somme, l'unité nationale n'a pas été menacée, sinon virtuellement.

La mutinerie du 1<sup>er</sup> régiment de ligne marque un tournant dans la révolte, en même temps qu'elle donne naissance à une exploitation mythique. Au soir du 20 juin, à Agde, près de 600 troupiers ont levé la crosse en l'air, se sont emparés de cartouches, puis se sont rendus à Béziers dont on les avait écartés la veille pour y installer des régiments plus sûrs. Accueillis avec ferveur par la foule, ces vignerons sous l'uniforme ont forcé les barrages, mais aucune goutte de sang n'a par eux été versée. Aussi leur reddition, au soir du 21 juin, puis leur exil forcé à Gafsa (Tunisie) pour plusieurs mois ont-ils clos l'épisode sans qu'aucune autre sanction ait été prise. Une mutinerie de cette ampleur, unique en son genre en temps de paix, montre le trouble profond d'une société languedocienne tendue vers sa survie. L'événement a permis de

désamorcer le comité d'Argeliers reconstitué, qui s'est employé à « faire rentrer les soldats dans le devoir ».

Simultanément, la reprise en main d'une Chambre des députés de plus en plus hésitante a été effectuée en une après-midi par un Clemenceau jouant très habilement de la fibre patriotique en affirmant que « le pire malheur qui pût arriver dans le pays serait que le gouvernement capitulât devant une soldatesque déchaînée ». Il ne lui restait plus qu'à profiter de la démarche désespérée de Marcelin Albert, venu le rencontrer le 23 juin. Clemenceau sermonna celui-ci et obtint son concours dans le retourlement des maires démissionnaires. L'humble apôtre d'Argeliers n'eut plus aucune influence sur le cours des événements ni sur le mouvement viticole, dont l'organisation de la CGV sera réalisée par Ferroul et les argéliésois Marius Cathala et Élie Bernard. Marcelin restera toutefois le symbole vivant d'une mobilisation de masse unique.

#### LECTURES CONTRADICTOIRES D'UN DEUIL VICTORIEUX

Les manifestants de 1907 ne doutaient ni de leur bon droit ni de leur victoire, fruit de ce que l'historien des mouvements paysans Édouard Lynch nomme une « violence conjurée ». L'inscription *LA VICTORIA*, au balcon de la place de la Comédie de Montpellier, le 9 juin, en témoigne. Ensuite, les affrontements, la mutinerie, le discrédit de Marcelin Albert laissent une impression d'inabouti. Mais, en dépit des six morts et de l'exil du 17<sup>e</sup> régiment, la casse est limitée et les acquis sont grands.

Les lois des 29 juin et 15 juillet 1907 fondent pour un siècle le fonctionnement et la régulation du vignoble français. Le sucre est sévèrement réglémenté et la déclaration des superficies cultivées, des récoltes et des stocks, ordonnée. C'est une transparence des situations sociales pour toute une région. Il s'agit bien d'un contrôle de la production, rendant possible une répression des fraudes qui se perfectionne à la fois par un renforcement du service et, progressivement, par une collaboration de ce dernier avec la CGV. Le contrôle de la circulation des vins avec acquits-à-caution identifie chaque transport et assure la traçabilité du produit, garante en principe de la qualité et de l'innocuité de toutes les denrées consommables. La législation de 1907, outre qu'elle a enfin facilité l'application des lois précédentes définissant le vin naturel, constitue le socle de ce que seront, en 1931-1936, le statut du vin et le code du vin.

Au-delà de cet acquis toujours en vigueur à travers la législation européenne, on a pu parler de l'« idéologie de 1907 » [McFalls, 1990], qui consiste à consolider un *statu quo* sous l'égide de l'État. Celui-ci est interpellé sur trois points : la défense du vin naturel par la répression des fraudes, la protection douanière (pour l'essentiel inopérante jusqu'à l'indépendance de l'Algérie) et

enfin l'intervention sur les quantités et les prix (distillations, arrachages et blocage temporaire de la mise en marché). Il est sollicité *via* les démarches des députés du Midi (procédure privilégiée à partir de 1920 avec la figure tutélaire d'Édouard Barthe) mais aussi par la pression populaire : les meetings de 1907 sont évoqués comme une menace de déstabilisation.

Notons cependant que jamais plus meetings d'une pareille ampleur ne purent être organisés. Au cours des années 1950 et 1960, la technique des barrages est privilégiée, signe de déperdition de la force militante, puis à partir de 1967 ce sont les commandos qui agissent, même si la structure reste basée sur les comités (comités d'action au lieu de comités de défense viticole). La mémoire de 1907 est maintenue vive par la CGV : érection des statues de Ferroul en 1933 et Albert en 1964, pendant des périodes de marasme, commémorations se fixant soit sur le 11 mars (organisée par le Félibrige à Argeliers en 1912), soit sur le 9 juin (meeting triomphal de Montpellier en 1935), soit sur le 20 juin (à Narbonne en 1908, 1910 et longtemps après).

L'essor du mouvement coopératif est un autre héritage. Les ouvriers socialistes ou anarchisants avaient, dès 1901, fondé les Vignerons libres de Maraussan. Ils seront suivis après 1907 dans la Vaunage gardoise et les Corbières (Lézignan en 1909) par des coopératives d'inspiration radicale, animées par la volonté de consolider la petite exploitation.

En définitive, le mouvement de 1907, geste collectif conscient et organisé, a fondé pour un siècle la survie d'une société viticole en péril, tout en imprimant sa marque sur les organisations syndicales et politiques en présence dans la région et bien au-delà, comme en témoigne la résurgence, lors des manifestations populaires, du célèbre chant *Gloire au 17<sup>e</sup> de Montéhus*.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

DEROUBAIX Christophe, LE PUILL Gérard et RAYNAL Alain (2007), *Les Vendanges de la colère. Midi viticole, 1907-2007*, Au diable Vauvert, Vauvert.

FERRAN André (2007), *L'État face à la révolte de 1907. Le traitement par la justice de la colère des vignerons du Midi*, La Découverte, Paris.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève et LARGUER Gilbert (2007), *Le Vin en Languedoc et en Roussillon. De la tradition aux mondialisations, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions Trabucaire, Canet-en-Roussillon.

LAMARQUE Philippe et VIALA Paul-Henri (2007), *La Révolte des vignerons du Midi de 1907. Un témoignage photographique*, Romain Pagès, Sommières.

McFALLS Laurence (1990), *In vino veritas. Professional ideology and politics in viticultural Languedoc, 1907-1987*, Harvard University Press, Cambridge.

NAPO Félix (2007 [1971]), *1907. La révolte des vignerons*, Études et communication, Le Vigan.

PECH Rémy et MAURIN Jules (2007), *1907. Les mutins de la République*, Privat, Toulouse.

PINIÈS Jean-Pierre (2007), *1907. L'album de la mémoire*, GARAE-Hésiode, Carcassonne.

SAGNES Jean, PECH Monique et PECH Rémy (1997), *1907 en Languedoc et en Roussillon*, Espace Sud, Lunel-Viel.

SAGNES Jean (1980), *Le Mouvement ouvrier en Languedoc. 1850-1920*, Privat, Toulouse.

SAGNES Jean et SÉGUÉLA Jean-Claude (2007), *1907. La révolte du Midi. De A à Z*, Aldacom, Béziers.

SAGNES Jean et MIGUET Vivienne (2007), « Députés et sénateurs face à la crise du Midi en 1907 (extraits des débats parlementaires) », Archives départementales de l'Hérault.

JEAN-LOUIS ROBERT

LA GUERRE CRÉE À L'ÉVIDENCE une situation exceptionnelle et une rupture dans les objets et les pratiques des mouvements sociaux. Elle n'est pas pour autant une simple parenthèse pour eux. Ceux qui vont naître ou renaître pendant la guerre ou à son lendemain immédiat auront une portée longue, par certains aspects sur l'entre-deux-guerres, pour d'autres sur tout le court XX<sup>e</sup> siècle de l'historien Eric Hobsbawm. Les mutineries et les grèves ouvrières dominent, au point qu'il est difficile d'évoquer d'autres mouvements significatifs. Mais la césure principale, entre 1914 et 1918, est celle qui sépare le front de l'arrière.

---

AU FRONT, MUTINERIES ET « MOUVEMENT COMBATTANT »

---

L'historiographie récente, en particulier les travaux d'André Lœz [Lœz, 2010], a permis de redécouvrir les mutineries de 1917. Longtemps réduites à l'expression d'un mouvement limité de mécontentement lié à la mauvaise conduite de la guerre ou à la condition matérielle du poilu, elles sont désormais étudiées dans leur particularité de mouvement social en temps de guerre.

Le vocabulaire de la lutte ou du rapport social est parfois utilisé pour caractériser ces actions : on a parlé de « grève » des soldats ou de « négociation » – dans le sens que l'historiographie anglo-saxonne donne à ce mot, qui ne suppose pas nécessairement de formes organisées. Mais, si une action susceptible de remettre en cause ou de fragiliser la défense nationale pouvait être dangereuse pour ses auteurs à l'arrière, il en était bien pis au front, où régnait un système de contraintes et de sanctions contre le soldat. Les poilus savaient quel sort tragique avaient connu les premiers des leurs à avoir refusé le

combat. Aucune étude ne peut faire l'impasse sur la question décisive du sens du mouvement. Il apparaît maintenant clairement que les mutineries de 1917, si elles sont bien liées à un contexte spécifique, reflètent une profonde aspiration à l'arrêt de la guerre chez les soldats. En ce sens, la mutinerie s'inscrit dans une forme d'action collective qui relèverait du pacifisme.

Nous ne nous attarderons pas ici sur les refus individuels qui sortent de notre cadre collectif, mais il convient d'en rappeler l'existence. Des dizaines de milliers de soldats passent en jugement pour des désobéissances aux causes multiples, mais qui expriment toujours un lien du collectif à l'individu. La « désertion simple », par exemple, de celui qui « oublie » de revenir de permission est un acte individuel, éloigné de toute décision collective, mais, lorsqu'on voit les statistiques de ces actes individuels montrer des pics vifs en 1917, elle prend bien un sens collectif. Plus nettement encore, des actes isolés comme celui de ce soldat de la 11<sup>e</sup> division d'infanterie (DI) qui lance à la porte de son cantonnement « Vive la Révolution ! », ou celui qui crie « Je vous emmerde ! » à deux officiers, dès lors qu'ils se multiplient, sont à inscrire comme constitutifs du mouvement social des mutineries de 1917.

Les actes mutins ressortent de trois types qui parfois se chevauchent.

Le premier type traduit le mécontentement et la volonté des soldats : manifestations, réunions, défilés et remues d'un cantonnement de bataillon à l'autre – parfois accompagnés des cris, chants (souvent *L'Internationale*) et symboles (le drapeau rouge, moins souvent), quelquefois de violences –, mais aussi des pétitions plus ou moins respectueuses de la hiérarchie.

Cet ensemble s'ajoute parfois à ce qui constitue le deuxième type et pourrait s'apparenter à la grève des tranchées : le refus des ordres, la désobéissance qui atteignent un très haut degré d'intensité lorsqu'il s'agit d'un refus collectif de monter au combat.

Enfin, le troisième type apparaît avec les prémisses d'une insurrection, avec le début d'une désobéissance systématique aux officiers, l'instauration d'un contre-pouvoir, l'organisation d'actions de généralisation du mouvement hors de son unité ou d'une marche sur Paris. En France, ce dernier type a été d'une extrême rareté. Le débat reste posé : certains estiment qu'il s'agit là de la traduction, en 1917 et au front, d'un fait macro-historique propre à la France de l'après-1871. La République, le suffrage universel, l'expression de la citoyenneté interdisent ou délégitiment l'insurrection qui devient un impensé du mouvement social. D'autres pensent que le système de contraintes et de domination est le facteur principal. Quoi qu'il en soit, les autres formes de mutineries ont été observées dans les deux tiers des divisions du front Ouest, ce qui est considérable (bien sûr, toutes les unités ne sont pas touchées, et pas également touchées, même si une minorité des hommes sont concernés).

Les mutins sont maintenant un peu mieux connus, même si leur profil reste imprécis du fait de l'absence d'une véritable histoire sociale de l'armée.

Les cultivateurs semblent peu présents. Les acteurs sont surtout des travailleurs manuels et des soldats issus des très petites classes moyennes, les employés paraissant à même de conduire souvent les mouvements. Les ouvriers du bâtiment sont cependant très nombreux et ceux de la métallurgie excessivement rares. Fait plus proche de la structuration des mouvements sociaux contestataires, les mutins sont plus jeunes et moins souvent mariés que les autres soldats.

Les travaux d'André Lœz permettent de conclure de manière décisive sur le rôle clé du refus de guerre dans les mutineries. Ces mouvements ne sont pas seulement des réactions à la mauvaise conduite des offensives du printemps 1917, ni seulement l'expression d'un mécontentement devant l'insuffisance des permissions, ni, plus largement, l'occasion d'une renégociation des rapports soldats-officiers qui aboutiraient à un nouvel équilibre, plus démocratique, permettant au moral de remonter. La prise de parole qu'est l'occasion de tout mouvement social montre la profondeur du sentiment pacifiste : « Nous en avons tous assez » ; « Les hommes ne veulent plus rien savoir » ; « On en a marre » ; « À bas la guerre » ; « On ne nous mènera plus à l'abattoir », le corpus est innombrable des formulations de cette aspiration pacifiste qui s'était déjà largement exprimée, mais par des manifestations plus individuelles (lettres, déclarations en permission, etc.), les années précédentes. Dans certains cas, la formulation reprend les termes du pacifisme organisé d'alors, comme cette pétition de 1 000 hommes qui veut « amener nos gouvernants pendant qu'il est temps encore à conclure une paix honorable ».

On ne peut pas cependant ignorer la difficile question du patriotisme. Les travaux récents convergent sur le fait que la guerre ne fut certainement pas une parenthèse, même pour les soldats, ni à leur inscription dans des formes originales de mouvement social ni à l'idée du combat pacifiste chez beaucoup. Mais seule une infime minorité verse dans le défaitisme ou l'antipatriotisme.

Reste enfin le problème du lien entre le front et l'arrière. Si les désobéissances collectives s'étendent d'avril à septembre 1917, il est clair qu'elles connaissent un apogée entre le 25 mai et le 8 juin, c'est-à-dire au moment de l'apogée du mouvement des grèves parisiennes de mai 1917. Nous savons que des liens existent entre le front et l'arrière. Les mouvements pacifistes ont diffusé sur le front, par des moyens détournés, papillons, tracts, presse. Mais ils n'ont en aucun cas déclenché le mouvement des mutineries. Aucun chef d'orchestre clandestin ne se tient derrière elles. La coïncidence des dates tient seulement à une communauté de facteurs, au même contexte de mécontentement général devant la durée de la guerre, accentué par la catastrophe de l'offensive conduite par le général Nivelle qui échoue en avril 1917 dans les terribles combats du Chemin des Dames à Craonne. Il est toutefois possible, à lire les correspondances et en suivant les travaux de l'historienne Emmauelle Cronier sur les permissionnaires à Paris, qu'une dialectique avant-arrière se soit produite, l'un l'autre s'influencant et gauchisant le mouvement.

Cependant, cette dialectique est freinée par la défiance constante des soldats vis-à-vis de l'arrière – une structuration de la culture de guerre.

Les mutineries de 1917, qui s'inscrivent dans la continuité d'un pacifisme larvé des combattants pendant la guerre, n'ont cependant pas de suite, du fait de la limite assez attendue d'un tel mouvement, la seule issue étant l'impossible révolution. Néanmoins, la mémoire des mutineries s'inscrira dans la mémoire ouvrière et, dans l'immédiat après-guerre, elle joue un rôle dans les mouvements qui s'opposent à la démobilisation et à l'intervention en Russie. Les mutins de la mer Noire, en 1919, en sont les marqueurs les plus nets.

En 1919, la démobilisation, lente et progressive, s'accompagne d'un fort mécontentement des soldats. Ils partent avec une solde médiocre de 50 francs et la garantie de retrouver leur emploi antérieur, mais seulement s'ils en ont fait la demande dans les quinze jours suivant leur démobilisation (et si l'emploi existe). Nombre de démobilisés ne retrouvent pas d'emploi. Le mécontentement est très vif, en particulier dans les grandes villes du Midi où les manifestations se multiplient. Toutefois, ce mouvement social hésite alors, selon l'historien Antoine Prost, entre désir de révolution et désir d'ordre. La création des associations, leur succès considérable expriment ce double sens de protestation et de réintégration sociale.

Le « mouvement combattant » est né. Il va certes rapidement se diviser suivant les sensibilités politiques ; il y aura autant d'organisations que de courants. Mais il n'en reste pas moins que les anciens combattants vont rester massivement organisés, en tant que tels, dans l'entre-deux-guerres, et jouer un rôle considérable et particulier jusque dans les mouvements sociaux de 1920 ou des années 1930.

#### À L'ARRIÈRE, SYNDICALISATION, GRÈVES ET PACIFISME

Une conception très large des mouvements sociaux permettrait d'y intégrer le mouvement de mobilisation des Français pour la défense nationale en août 1914. On pourrait aussi examiner les différentes manifestations – le plus souvent très organisées, mais parfois plus spontanées – qui continuent de scander la mobilisation pendant toute la guerre. En ce sens, les formes patriotiques de la culture de guerre participeraient des mouvements sociaux. Nous ne les avons cependant pas retenues ici, car nous tenons que le mouvement social n'a de sens que de contestation et de protestation.

Après un temps naturel de disparition de tout mouvement social pendant les deux premières années de la guerre, va s'ouvrir un cycle, de 1917 à 1920, d'un très grand mouvement social dominé par deux phénomènes : une vague générale de syndicalisation et des vagues de grèves très différencierées. À compter de l'armistice de 1918, les manifestations se multiplient également.

Ce mouvement social ne peut non plus se dissocier de l'espoir que fait naître la révolution bolchevique chez un nombre considérable de travailleurs.

À un certain niveau, le développement d'une adhésion de masse aux syndicats ressort d'une forme de mouvement social, certes associée aux grèves de la période, mais dont il convient aussi de dégager la spécificité. La CGT, qui comptait entre 250 000 et 400 000 adhérents avant la guerre et 100 000 en 1916, passe à 300 000 en 1917, 600 000 en 1918 et près de 2 000 000 fin 1919, avant que l'échec de 1920 ne la fasse retomber à 700 000 en 1921.

C'est dire que la période voit l'apparition d'un syndicalisme de masse dans certains secteurs (chemins de fer, mines, transports et même, pour un temps très court, métallurgie). L'autre fait marquant est la venue au syndicalisme, après guerre, de forces sociales inédites : certains glissent de l'amicalisme au syndicalisme (enseignants, postiers, journalistes, etc.), d'autres rejoignent des organisations syndicales jusqu'alors exsangues (employés de banque, etc.). Cependant, le syndicalisme ne rencontre que très partiellement et peu durablement des forces vives du mouvement social de la guerre : les femmes et les étrangers. Le mouvement féministe ne ressort d'ailleurs pas renforcé de la guerre.

Ce mouvement syndical n'est pas à mettre au seul compte de l'accroissement des luttes sociales. Il reflète une croyance dans l'organisation comme forme efficace de combat. La culture de guerre n'en est sans doute pas totalement étrangère et l'on voit partout se multiplier dans les mouvements sociaux les mots de « bataille », « front », « discipline », etc. Sans doute les résistances sont-elles aussi grandes au modèle qui ferait du cadre organisationnel le lieu privilégié du mouvement social. Et la guerre crée les conditions d'une action directe rénovée.

Dans les entreprises, il y eut d'autres formes d'action collective que la grève, mais les circonstances rendaient beaucoup plus difficiles certains modes d'action de l'avant-guerre comme le ralentissement ou le sabotage, d'un côté, le rassemblement ou la manifestation, de l'autre. La guerre rend délicate toute grève. Pourtant, en 1917, les digues céderont devant la misère créée par des salaires qui ont pris un retard considérable sur l'inflation, situation de plus en plus insupportable alors que l'horizon de la guerre devient indépassable. Durant l'hiver 1917, les premières manifestations de mécontentement surviennent dans les queues pour obtenir du charbon, devant les boutiques des « mercantis ». Ces manifestations inquiètent les pouvoirs publics qui y répondent avec une certaine efficacité (bien plus grande en France qu'en Allemagne) par des mesures vigoureuses d'approvisionnement et de taxation. Mais l'insuffisance salariale (cause de 80 % des conflits de la guerre) restera au cœur du mécontentement populaire urbain.

Deux points essentiels méritent attention pour bien concevoir ces mouvements sociaux de la guerre : les profondes mutations de la main-d'œuvre et l'importance considérable prise par les usines de guerre. La présence des

femmes et des ouvriers mobilisés dans ces usines, qui regroupent près de deux millions de travailleurs dans une économie orientée vers la production de masse extrêmement contrôlée par l'État (tout en restant massivement dominée par les capitaux privés qui réalisent des profits importants), modifie brutalement le jeu social.

D'un côté, l'intervention de l'État laisse penser à nombre de syndicalistes qu'il existe un champ de réorganisation des rapports sociaux favorables aux travailleurs. D'où une politique de présence ou de collaboration qui redouble souvent l'adhésion à l'Union sacrée. De l'autre, apparaît un segment ouvrier mobilisé par le sentiment de vive opposition aux « profiteurs de guerre » que sont les industriels et qui tient qu'une action sociale brutale dans l'entreprise peut l'emporter. L'évolution de l'institution des délégués d'atelier est significative de ces deux tendances : pensés au début comme les instruments d'une réorganisation socioéconomique, ils deviennent les moteurs du mouvement social. Ce sont les délégués de Renault, généralement des mobilisés, qui sont à l'origine de la grande grève des usines de guerre de mai 1918. Ces mouvements en usine de guerre peuvent aussi apparaître comme des mouvements d'embusqués ; l'ouvrier mobilisé passant pour un privilégié au regard du combattant.

Ces grèves de la guerre se caractérisent par une durée courte, une forte participation féminine, une origine généralement locale, des résultats assez souvent positifs, et un niveau globalement très supérieur à celui d'avant guerre. En ce sens, tous les travaux ont démenti l'affirmation ancienne de l'historienne Annie Kriegel selon laquelle la guerre aurait mis entre parenthèses mouvements sociaux et grèves [Kriegel, 1988]. Deux mouvements plus importants se dégagent : les grèves parisiennes de mai 1917 et le mouvement plus général de mai 1918, qui permettent d'aborder la question des rapports du social à la nation. Courant mai 1917, alors que sur le front se multiplient les mutineries, se développe à Paris une succession de grèves où se retrouvent des motivations salariales et politiques. Presque toutes les branches professionnelles seront concernées. Ces grèves massives débouchent généralement sur des résultats positifs : allocations de vie chère, diminution du temps de travail, etc. Leur examen précis permet de conclure que les midinettes – contrairement à une légende tenace et malgré le dynamisme de leur occupation de la rue – ne portaient guère d'aspirations pacifistes, tandis que les munitionnettes, au tournant de mai et de juin, multipliaient les manifestations pour le « retour de [leurs] hommes ». Il s'agit du seul mouvement qui s'articule avec le mouvement pacifiste initié par le rassemblement agité du 1<sup>er</sup> mai 1917.

Si les grèves de 1917 sont généralement spontanées, celles de mai 1918 sont en partie liées à l'organisation des syndicats minoritaires, opposés à la politique de collaboration ou de présence de la CGT et partisans d'une recherche de paix rapide, en une structure spécifique, le CDS (Comité de

défense syndicaliste). Ce dernier s'était donné pour objectif d'organiser au printemps 1918 une grève générale pour la paix. Or l'offensive allemande lancée le 27 mars 1918 freine toute action jusqu'à la fin d'avril. Seule la période qui court du 1<sup>er</sup> au 27 mai laisse une fenêtre d'opportunité. Le 13 mai au matin, les ouvriers de Renault lancent la grève des bras croisés. Cent mille ouvriers des usines de guerre parisiennes se mettent en grève contre le rappel des jeunes classes et pour que le gouvernement fasse connaître ses buts de guerre. Dans la semaine, le mouvement gagne l'Isère, le Gard, Bourges, Vienne, et le 18 mai, alors que la conférence nationale du CDS va s'y tenir et lancer un mot d'ordre de généralisation du mouvement, Saint-Étienne et toute la Loire. Le mouvement prend toute sa force avec les tentatives des femmes d'empêcher le départ des trains devant ramener les jeunes classes au front. Toutefois, hors des usines de guerre, de quelques mines du Midi, de quelques métiers du bâtiment, le mouvement ne prend pas.

Les circonstances ont changé par rapport à 1917. Clemenceau a choisi la manière forte : partout, l'armée est présente en nombre et disperse les rassemblements. Par ailleurs, certains minoritaires comme Alphonse Merrheim et Georges Dumoulin s'inquiètent devant la radicalisation de la lutte et rallient la majorité confédérale. L'idée qu'il faut consolider le fort mouvement de syndicalisation joue aussi. Fin mai, le conflit a cessé. Place à l'ultime bataille, celle de la Marne.

Durant la guerre s'est cependant jouée une partition décisive : partout où le mouvement social a été fort, que ce soit par le développement d'une syndicalisation brutale (cheminots), par la vivacité des grèves (métallurgie, bâtiment, etc.) ou par la structuration géographique particulière des usines de guerre, la minorité syndicaliste va l'emporter. Le mouvement social de la guerre sera un creuset de la future CGTU (Confédération générale du travail unitaire) et du communisme français. Mais, là où les mouvements sociaux n'avaient pu se développer (auprès des marins, dans le secteur du livre, dans le Nord et l'Est), la réticence au syndicalisme unitaire sera longtemps forte.

Peut-on parler de mouvement social en ce qui concerne le pacifisme pendant la guerre ? Il aurait pu se nourrir de cette période, en particulier du fait de la durée du conflit et des drames terribles qui l'ont accompagné. On sait qu'il n'a nullement quitté les esprits pendant la guerre. Des organisations se sont constituées, comme le Comité pour la reprise des relations internationales. Des journaux, comme *La Vague*, ont connu un écho indéniable. Les pacifistes ont aussi édité des brochures, des tracts qu'ils ont fait parvenir difficilement au front. Des rassemblements ont été organisés. Certains 1<sup>er</sup> Mai ont ainsi revêtu un fort caractère pacifiste. Pourtant, le pacifisme n'a fait qu'accompagner nombre de mouvements sociaux de la guerre.

### L'APRÈS-GUERRE : OUVRIERS MÉTALLURGIESTES ET CHEMINOTS À L'AVANT-GARDE

L'après-guerre est marqué par deux très grands mouvements sociaux, celui des ouvriers métallurgistes parisiens en 1919 et celui des cheminots en 1920. S'affirment alors clairement les deux groupes qui sont désormais à l'avant-garde du mouvement social ouvrier. Pourtant, ces deux mouvements n'ont aucun effet d'entraînement l'un sur l'autre.

Les ouvriers métallurgistes des usines de guerre avaient été le moteur de l'action sociale pendant le conflit. L'armistice ne signe pas la fin de cette situation. Si des mutations brutales commencent à s'opérer (renvoi brutal des femmes, début de la conversion de la production, etc.), on reste dans un cadre intermédiaire jusqu'à la signature des traités de paix, qui dure jusqu'en 1923. Nous l'avons vu, une vague de syndicalisation sans précédent se développe. Elle s'accompagne d'innombrables grèves locales, dont l'objectif est en général le rattrapage par les salaires de la hausse des prix de la guerre, mais dans un climat social où la question de la révolution est présente dans les têtes.

Après l'impressionnante manifestation en hommage à Jaurès le 6 avril, le 1<sup>er</sup> mai 1919 est l'occasion, dans nombre de villes, de démonstrations de forces impressionnantes. Comme l'a montré Danielle Tartakowsky, les défilés deviennent d'ailleurs infiniment plus nombreux que les simples rassemblements. Le 1<sup>er</sup> mai 1919 à Sochaux est longtemps resté dans les mémoires locales comme le temps fondateur de l'action ouvrière dans ce bassin de l'automobile. Ces manifestations inédites par leur ampleur s'accompagnent souvent de violences policières. Mais sans doute est-il alors trop tôt pour les substituer au mythe de la grève générale qui reste un objectif concret en 1919 et 1920.

En 1919, la principale revendication porte sur la journée de travail de huit heures, ancienne revendication tant symbolique que bien réelle du mouvement ouvrier. Le climat social et moral de l'après-guerre conduit à l'adoption de la loi du 23 avril 1919, mais les problèmes essentiels relevaient de son application : nature des dérogations, niveau des salaires. La Fédération des métaux obtint de l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie) un avenant satisfaisant. Au 1<sup>er</sup> juin 1919, les salaires horaires seraient augmentés de telle sorte qu'en huit heures les ouvriers gagnent autant qu'en dix. Restait la question du salaire aux pièces. Les syndicats des métaux parisiens exigent une augmentation notable du prix des pièces, que les industriels refusent, pour maintenir un haut niveau de productivité. La grève part donc d'un motif économique et à l'appel des syndicats – minoritaires – des métaux. Sur le modèle des grèves de la guerre, le mouvement prend une ampleur considérable dans les usines à Paris et en banlieue. Le mouvement revendicatif se

politise ensuite avec les revendications de démobilisation, d'amnistie et de fin de la guerre en Russie. Il n'est cependant guère soutenu par la Fédération et la Confédération qui ont conservé de la guerre un fort sentiment productiviste.

Ce mouvement puissant a une capacité d'entraînement inégale. Dans certaines branches comme la chimie, même les employés suivent la grève ; dans les transports en commun, le succès est mitigé ; les cheminots parisiens, pourtant acquis aux minoritaires, refusent toute action. Pèse encore sur les « métallos » l'image d'embusqués. En province, l'écho est certain, mais décalé dans le temps – au Havre le mouvement, massif, démarre quand il s'achève à Paris.

Le mouvement parisien lui-même paraît contrasté, pour peu que l'on examine le rapport habitat/travail. Violent dans les villes-usines de l'Ouest (Boulogne), il est modéré dans les villes-dortoirs de l'Est. Et ses plus fortes manifestations révolutionnaires interviennent dans les lieux d'équilibre habitat-travail (Saint-Denis, Ivry, etc.). Enfin, les manifestations traduisent le fait que l'idée révolutionnaire ne peut déboucher. Elles se cantonnent hors de Paris, évitant toute marche vers le centre.

Les cheminots ont été les grands perdants de la guerre. En 1919, leur niveau de vie est très inférieur à celui de 1914, et leur mécontentement, très vif. La toute-puissance du syndicalisme (la Fédération des cheminots CGT atteint vite 300 000 adhérents, la majorité des agents) ne suffit pas à apporter, en 1919, d'amélioration satisfaisante des salaires. Mais, pour le secrétaire général réformiste Marcel Bidegaray, la question essentielle est celle du statut. En 1920, les cheminots obtiennent, sans doute en deçà de la revendication de nationalisation espérée des compagnies de chemins de fer, quinze jours de congés payés, une sécurité de l'emploi accrue, une échelle des salaires satisfaisante qui permet de regagner une partie du terrain perdu pendant la guerre... Difficile de faire la part, dans cette réussite de la politique, de présence des dirigeants fédéraux jusqu'en avril 1920 et du développement du mouvement social.

Mais, pour les cheminots, l'urgence est ailleurs. D'où, fin 1919-début 1920, une multiplication de mécontentements locaux.

C'est en province, comme souvent dans le mouvement social cheminot, que la mèche s'allume, le 2 janvier 1920, aux ateliers du PO (Paris-Orléans) à Périgueux. La rareté des lavabos conduit à une attente trop longue après le travail. Les cheminots décident de quitter le travail cinq minutes plus tôt. S'ensuivent des sanctions et une grève qui s'étend un temps, suivant une procédure courante chez les cheminots, à tout le réseau.

Nouvelle mèche, le 19 février, aux ateliers de Villeneuve-Saint-Georges : un militant ayant participé à un congrès syndical et s'étant de ce fait absenté sans l'accord de la Compagnie des chemins de fer est mis à pied. Le jour même, l'arrêt du travail est total à Villeneuve. La grève s'étend à tout le réseau PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). La Fédération menace de l'étendre à tous les

réseaux en élargissant les revendications. Le 29 février, l'ordre de grève est levé, Millerand ayant fait pression sur les compagnies pour qu'elles cèdent sur l'ensemble des points. La victoire paraît totale, mais les compagnies n'appliquent pas le dernier point : l'absence de sanctions, qui remet en cause leur autorité. Tout est en place pour le mai cheminot.

Dernière des vagues de grèves de la période 1917-1920, le mouvement social de mai 1920 a été extrêmement étudié par les historiens. Les travaux d'Annie Kriegel et ceux de Georges Ribeill se complètent dans leurs approches différentes, politique pour la première, corporative pour le second [Kriegel, 1988 ; Ribeill, 1988]. Contrairement à la quasi-totalité de ceux qui l'ont précédé, le mouvement de mai 1920 n'est ni spontané ni opposé à une direction syndicale. Certes, il y a confusion des objectifs entre ceux qui rêvent encore de la grève générale, qui déboucherait sur un processus révolutionnaire, et ceux qui la décident, la main quelque peu forcée. La Fédération des cheminots conquise par les minoritaires le 24 avril se situe dans le premier camp, la direction confédérale, dans le second. L'accord se fait sur une revendication à la charnière du corporatif et du politique : la nationalisation des chemins de fer, revendication d'avant guerre refondée dans le cadre plus moderne du programme minimum de la CGT. Le dispositif prévoit que les cheminots ouvriront le bal le 1<sup>er</sup> mai et que les autres fédérations entreront dans la bataille par vagues successives.

Si la grève est fortement suivie dans les chemins de fer, elle ne se généralise pas aux réseaux Nord et Est, expression d'une division lointaine et durable, ravivée par la guerre. Surtout, elle se heurte à une résistance organisée et coordonnée des compagnies et de l'État. Des élèves des grandes écoles ou des « volontaires » sont mobilisés pour remplacer les cheminots grévistes. L'État multiplie les actes répressifs (Monatte est arrêté, la CGT, menacée de dissolution). Par ailleurs, la principale organisation d'anciens combattants, l'UNC (Union nationale des combattants), se mobilise sur le thème d'une grève « mortelle pour la France ». Quant aux grèves dans d'autres secteurs, elles ont une réussite très inégale. Si les mineurs ou les ports et docks suivent bien, l'échec est grand chez les ouvriers métallurgistes – la grève est quasi inexistante chez ceux de la capitale. « Foutu Paris », écrit un leader minoritaire. Le 21 mai 1920, la CGT appelle à la reprise du travail. Les cheminots continueront seuls quelques jours. Une répression sans précédent s'abattra sur eux.

Si les grèves constituent encore la forme privilégiée du mouvement social, la manifestation joue un rôle croissant comme signe social et politique. Mais d'autres formes anciennes rejouent également. Ainsi les émeutes de marché sont-elles encore vivaces dans certaines villes (les ports notamment) ou quartiers. Elles autorisent une participation plus importante des femmes et une plus grande diversité sociale. Elles mobilisent davantage la notion de peuple que les manifestations ouvrières qui dominent la période. Elles permettent de faire davantage entrer dans le jeu les autorités municipales par le biais de

mesures locales de taxation, organisation de magasins municipaux... Cependant, cette forme paraît bien en déclin.

À la fin de 1920, la majorité des socialistes français rallient la III<sup>e</sup> Internationale et vont constituer le Parti communiste français. Quelques mois plus tard suivra la scission syndicale. Sans nul doute, cette double fondation, si elle puise pour une grande part son modèle dans la révolution bolchevique, ressort d'abord d'une césure issue de la guerre, des pratiques du mouvement social de la guerre et de l'immédiat après-guerre, deux périodes étroitement imbriquées dans l'histoire des mouvements sociaux. Ces mouvements sociaux, au-delà de leurs spécificités liées, n'ont nullement marqué une parenthèse pendant la guerre. Et, sauf brièvement au début de la guerre, ni la nation n'a plié devant le social ni le social n'a plié devant la nation.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- 1914-1918, *L'autre front* (1977), Les Éditions ouvrières, coll. « Cahiers du mouvement social », Paris.
- BARZMAN John (1997), *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre, 1912-1923*, Publications de l'université de Rouen, Mont-Saint-Aignan.
- CHAMBARLAC Vincent et DUCOULOMBIER Romain (dir.) (2008), *Les Socialistes français et la Grande Guerre : ministres, militants, combattants de la majorité (1914-1918)*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon.
- HAIMSON Leopold, SAPELLI Giulio (dir.) (1991), *Strikes, Social Conflict, and the First World War. An International Perspective*, Feltrinelli, Milan.
- KRIEGEL Annie (1988), *La Grève des cheminots, 1920*, Armand Colin, Paris.
- LCEZ André (2010), *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris.
- RIBEILL Georges (1988), *Les Cheminots en guerre, 1914-1920. Les métamorphoses d'une corporation*, CERTES, Paris.
- ROBERT Jean-Louis (1980), *La Scission syndicale de 1921. Essai de reconnaissance des formes*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- (1995), *Les Ouvriers, la Patrie, la Révolution, Paris 1914-1919*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Besançon.
- ROLLAND Denis (2005), *La Grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Imago, Paris.
- SMITH Leonard V. (1994), *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton University Press, Princeton.

## ÉMERGENCES

---

DANIELLE TARTAKOWSKY

**L**ES « MYTHES D'APPROPRIATION collective » de lutte, de dignité et de victoire, propres à dessiner la possibilité d'un « autre monde », surgis des premiers combats altermondialistes du xx<sup>e</sup> siècle finissant ne sont pas sans similitudes avec ceux engendrés par le combat pour la journée de travail de huit heures, un siècle plus tôt. L'altermondialisme s'est affirmé et déployé dans les espaces-temps des grands rendez-vous internationaux de la finance ou des organismes internationaux dont ses composantes contestaient la légitimité démocratique ou dénonçaient l'opacité. Le 1<sup>er</sup> Mai fut imaginé en 1889 dans cet espace-temps de l'économie mondiale qu'étaient alors les Expositions universelles. Ici dans la sphère de la production et, là, dans celle de la circulation ; à la même faveur d'un espace public transnational engendré et requis par le libéralisme en expansion. Cette première expérience de lutte transnationale doit à l'échelle à laquelle elle aspire de s'être alors imposée pour une modalité du mythe, au sens où l'entend Georges Sorel, soit un ensemble lié d'idées et d'images propres à fournir une « connaissance totale » de type pratique capable de mettre en mouvement (quand même Sorel jugeait « vaine » une telle journée).

---

L'INVENTION DU 1<sup>er</sup> MAI

---

L'exigence d'une journée de travail limitée à huit heures, affirmée dès la première moitié du siècle dans divers pays d'Europe et relayée en 1866 par l'Association internationale des travailleurs, connaît ensuite une éclipse puis resurgit dans les années 1880 aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. La durée moyenne de la journée de travail étant alors couramment de dix heures et plus dans les pays concernés, un tel objectif constitue un

« horizon d'attente », choisi, suggère Michelle Perrot, en raison du fascinant balancement des termes : « huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de loisirs », évoquant la « vision d'une société toute d'équilibre où la nécessité du travail se trouve réconciliée avec l'aspiration au bonheur individuel et général » [Perrot, 1984].

Les Expositions universelles, destinées à donner corps aux échelles requises par le capitalisme en expansion, ont toujours abrité force conférences et congrès internationaux, dont ceux des délégations ou organisations ouvrières qui cristallisaient les oppositions suscitées par le libéralisme conquérant. Celle qui s'organise à Paris en 1889 est perçue comme une opportunité par les organisations ouvrières et socialistes balkanisées par la disparition de l'AIT (1876).

Le 20 juillet, les délégués de vingt-deux pays ou nations réunis salle Pétrelle jettent les bases d'une organisation nouvelle et souscrivent, quasi unanimes, à la proposition des guesdistes Raymond Lavigne et Jean Dormoy d'organiser « une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du congrès international de Paris ». L'action préconisée se distingue par l'assise internationale à laquelle elle prétend. Pour qu'une telle assise ait quelque chance de devenir effective, la plus grande latitude est laissée à chaque organisation signataire s'agissant des modalités d'action. La simultanéité des actions entreprises constituant le seul principe obligé, la date retenue revêt une importance majeure.

Dans la tradition anglo-saxonne, les baux et autres contrats prennent couramment effet à la date du 1<sup>er</sup> mai. C'est dès lors tout naturellement le jour choisi par celles des organisations américaines qui se mobilisent en faveur des huit heures à partir de 1884. Ainsi, en 1886, à Chicago, où huit militants anarchistes à l'initiative de l'action seront condamnés et exécutés au terme d'un procès inique, ou, quatre ans plus tard, à l'appel de l'American Federation of Labor (AFL, Fédération américaine du travail). La simultanéité recherchée suppose le ralliement à ce choix public depuis des mois. Cette date qui permet d'émanciper l'action de tout ancrage dans une histoire politique antérieure, pour ainsi mieux signifier l'avènement d'une ère nouvelle et l'universel auquel on prétend, présente également l'avantage d'inscrire l'action dans un temps social demeuré signifiant pour beaucoup. En France et en Allemagne, le mois de mai est ainsi celui qui compte le plus de grèves et de grévistes [Perrot, 1974].

Le sentiment d'agir de conserve avec les « ouvriers des deux mondes » tout en s'inscrivant dans la « coutume ouvrière » constitue une indéniable opportunité, perçue comme telle. Paul Lafargue écrit alors :

« L'internationalisme du 1<sup>er</sup> Mai lui donne un caractère presque mystique. Tout ouvrier qui manifeste ce jour-là ou qui a la volonté de manifester sent instinctivement que ce jour, le grand mot d'ordre donné en 1848 par Marx et Engels, "Prolétaires de tous les pays unissez-vous", est réalisé et que la classe ouvrière, en dépit des obstacles matériels et intellectuels, en dépit des mers et des océans se soulève à l'unisson. »

La décision prise par le congrès de Paris est, à ce titre, éminemment politique. Au sens où Marx qualifie les associations ouvrières de politiques dès qu'elles dépassent leurs objectifs catégoriels initiaux pour arracher des conditions de travail contractuelles constituant autant de « victoires de l'économie politique de la classe ouvrière sur l'économie politique de la bourgeoisie », en affirmant, par là, les intérêts de la classe entière dont elles matérialisent l'*« union révolutionnaire contre le capital »*. De plus, elle s'impose pour un, sinon pour le, moyen de passage de la classe en soi à la classe pour soi.

« La résolution sur le 1<sup>er</sup> Mai a été la meilleure qu'aït formulée notre congrès, conclut Engels en avril 1890. Elle prouve notre puissance dans le monde entier. Elle ressuscite bien mieux l'Internationale que toutes les tentatives formelles de reconstitution. » Et de réitérer dans la préface destinée à la réédition du *Manifeste communiste*, symboliquement datée du 1<sup>er</sup> mai 1890 :

« [L'Internationale] est plus vivace que jamais et il ne saurait y en avoir de meilleurs témoignages que la journée d'aujourd'hui. Au moment où j'écris ces lignes, le prolétariat européen et américain passe la revue de ses forces militantes mobilisées et c'est la mobilisation d'une armée unique qui marche sous un drapeau unique et qui a un but prochain : la fixation par la loi de cette journée normale de huit heures. »

Il jouit d'un retentissement d'autant plus fort que la mise en œuvre d'une action simultanée constitue une prouesse, à l'aune des moyens de communication contemporains. L'Internationale doit, de fait, à la grève devenue fête et « principe d'espoir » de s'imposer comme un souffle et une image avant de redevenir une organisation. C'est chose faite, en août 1891, lors du congrès de Bruxelles où 337 délégués de 15 nations témoignent de sa résurrection. Quelques mois plus tôt, le 1<sup>er</sup> Mai a été partout reconduit, de la seule décision des organisations nationales. Le 15 mai, le pape Léon XIII a publié l'encyclique *Rerum novarum* et apporté son soutien à la conférence de Berlin en faveur d'une législation ouvrière. En France, l'Office du travail a vu le jour et diverses propositions de loi ont été déposées qui visent à réduire la journée de travail dans les mines et les chemins de fer, chez les travailleurs de l'État et les employés communaux. Attestant de ce que l'aspiration qu'exprime le 1<sup>er</sup> Mai est partagée.

Le congrès décide en conséquence de pérenniser la journée. Il repousse une proposition allemande visant à la reporter au dimanche le plus proche du 1<sup>er</sup> mai, recommande au contraire le chômage partout où cela est possible et,

pour la première fois, la qualifie de « célébration ». L'Internationale élargit ses objectifs en 1892 en adjoignant aux huit heures la réglementation du travail et l'« affirmation universelle du prolétariat pour le maintien de la paix des nations » puis l'exigence de « transformation sociale » à partir de 1904.

### UNE DIMENSION INAUGURALE

---

Le 1<sup>er</sup> Mai n'aurait été qu'une démonstration de plus s'il s'était réduit à ses mots d'ordre et à ses choix explicites, écrit Eric Hobsbawm qui attribue son succès et sa pérennité à l'irruption de ce qui, précisément, n'était pas dans l'appel initial : la grève et, par là, la « fête par son propre droit ». Le terme allemand *feiern* qui signifie « chômer » autant que « fêter » en exprime bien l'essence : il s'agit de la conquête d'une parcelle de temps par les travailleurs eux-mêmes à la faveur de la grève, de leur appropriation d'une parcelle de liberté, à ce titre subversive, au sens originel du terme [Hobsbawm, 1984]. Ce qui vaut pour toute grève, Michèle Perrot l'a souligné, vaut *a fortiori* quand la grève prétend, comme ici, à l'universel. Le geste de cesser symboliquement le travail transfigure, à ce titre, le 1<sup>er</sup> Mai. Il marque l'autodétermination de l'ouvrier qui s'approprie de son seul vouloir le temps d'une fête dont il détermine les formes, la possibilité d'une alternative inventée pour s'opposer au capitalisme et à ses maux. Autorisant, alors, des accents messianiques.

Cette affirmation du droit de chacun à se doter de SA fête confère, de fait, au 1<sup>er</sup> Mai une dimension quasi religieuse, inaugurale, maintes fois mobilisée comme telle. Depuis la Belgique, le socialiste Émile Vandervelde le théorise le premier :

« Ne faut-il pas admettre que ces noirs bataillons d'hommes obéissaient à une mystérieuse et irrésistible impulsion qui a toujours poussé les peuples à fêter le renouveau, à célébrer la fête des germes quand mai fait monter les rêves et ramène la saison d'amour. Car ce jour-là, il y a fête dans toutes les religions et dans tous les pays. Pendant que ces travailleurs industriels quittent les usines et les charbonnages [...] et se promènent en longs cortèges [...] ne voyons-nous pas les jeunes filles parer les autels de la Vierge et les paysans planter des arbres de mai ou allumer des feux de joie sur le sommet des collines. Et ces coutumes mêmes ne sont que des survivances d'un passé plus lointain, des temps où nos ancêtres, celtes ou germaniques, célébraient la fête de l'amour ou des arbres [...] nous fêtons, non seulement avec les vivants mais avec les morts, l'humanité tout entière. »

Un texte reproduit à diverses reprises dans la presse ouvrière française. Ces visées globales n'excluent cependant pas de profondes disparités nationales.

## LES PREMIERS 1<sup>er</sup> MAI FRANÇAIS

Les organisations qui, tels les *trade unions* ou le SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands, Parti social-démocrate d'Allemagne), sont d'ores et déjà dotées de fortes ressources qu'elles n'entendent pas sacrifier à une action symbolique font profil bas en 1890. Elles s'attachent ensuite à conférer à la journée un caractère principalement festif et, pour éviter qu'elle n'occasionne des grèves, s'essaient à la déplacer au dimanche le plus proche, avec plus de succès en Grande-Bretagne qu'en Allemagne. Il en va différemment en France [Deneckere *et al.*, 1998].

Le mouvement ouvrier français doit à la précoce intégration des citoyens dans l'État-nation de ne s'autonomiser qu'avec peine du régime républicain restauré. Pour l'avoir tenté, il s'est peu de temps auparavant fourvoyé par pans entiers dans l'aventure boulangiste. Les guesdistes, à l'origine de la proposition de 1889, estiment que la construction d'une image identitaire alternative aux modes d'identification dominants en France pourrait utilement contribuer à l'autonomisation de la classe ouvrière. La saturation du champ symbolique national constituant un indépassable obstacle à l'émergence d'une telle image, le 1<sup>er</sup> Mai leur semble l'occasion d'une affirmation et d'une matérialisation de la classe ouvrière dans son universalité, propre à constituer un pôle intégrateur d'une autre sorte. Il leur faut toutefois compter avec les anarchistes qui dénoncent le principe d'une manifestation pacifique, contestent son objectif, irréaliste en régime bourgeois, et récusent le principe même d'une journée rituelle prédéfinie par la date. Les possibilistes, pareillement hostiles, s'évertuent à démobiliser dans leurs zones de forte implantation.

En 1890, les guesdistes et leurs alliés du Comité révolutionnaire central et de la Fédération nationale des syndicats dominent la journée sans en avoir le monopole. Ils organisent des manifestations pacifiques accompagnant des délégations ouvrières à la Chambre ou auprès des pouvoirs publics, qualifiées de « mises en demeure », mais n'excluent pas d'autres types d'action.

Ce 1<sup>er</sup> mai 1890 fait en effet fonction de détonateur et d'amplificateur. Des grèves, souvent provoquées par des revendications étrangères à la journée de travail de huit heures, chevauchent la semaine dans laquelle il s'inscrit ou la suivante en impliquant quelque 60 000 grévistes. Limitées socialement et géographiquement, elles ont cependant été suffisamment générales, dans certaines zones industrielles, pour laisser craindre une explosion sociale aux lendemains du 1<sup>er</sup> Mai suivant. À la veille du 1<sup>er</sup> mai 1891, des signes avant-coureurs confortent les inquiétudes (ou les espoirs) : plus de 5 000 personnes ont participé à des grèves la semaine précédente dans le textile de Sedan, le secteur minier et la métallurgie.

L'inquiétude patronale joue sur la réaction des pouvoirs publics. Les interventions des forces de l'ordre se multiplient : à Lyon, Marseille, Roanne, Nice,

Dijon, Charleville, Clichy, face à des offensives anarchistes dans ces deux dernières villes. Le 1<sup>er</sup> Mai s'en trouve affecté. À Fourmies, petite ville textile du Nord, un cortège pacifique se solde par neuf morts, dont quatre jeunes femmes de moins de vingt ans et un enfant. L'événement aura un impact sur les 1<sup>er</sup> Mai ultérieurs. Jusqu'en 1900 (et au-delà), l'environnement gréviste du 1<sup>er</sup> Mai reste sensiblement plus faible qu'en 1890 et la journée perd son rôle détonateur, n'était en 1899, où la journée est une nouvelle fois suivie d'une poussée de grèves dans la semaine qui suit, sur une base cependant demeurée faible. Au contraire, on mise parfois sur certaines grèves longues engagées dans les semaines qui précèdent pour enclencher quelque chose le 1<sup>er</sup> Mai. C'est le cas, en 1895, lors de la grève des allumettiers.

Comme si Fourmies avait rendu impossibles de fortes grèves comme celles qui avaient suivi le 1<sup>er</sup> mai 1890, suggère Jean-Louis Robert [Rebérioux, 1994]. Là n'est pas le seul symptôme de repli. À Paris, les divisions ouvrières affichées et l'impossibilité de se déployer librement, dans un espace public que les forces de l'ordre maîtrisent solidement, confortent ceux qui, dès 1892, évoquent dans la presse un irréversible déclin de la journée. Mais Paris n'est pas la France et ces assertions doivent être nuancées.

#### DU LOCAL À L'UNIVERSEL : DEUX COMMUNAUTÉS D'APPARTENANCE

---

Au sortir du premier 1<sup>er</sup> Mai, les travailleurs français n'avaient pas adopté de « forme unique de manifestation, préférant laisser aux différentes régions ou communes la liberté de manifester au mieux de leurs conditions locales », constatait Jules Guesde. Ce trait constitutif s'amplifie, dix années durant.

En 1890, une cinquantaine de localités ont pris part à l'action dans 32 départements, pour la plupart zones d'influence guesdiste (Nord, Pas-de-Calais, Aube), anarchiste (aire lyonnaise) ou de vieille tradition républicaine (Marseille, Montpellier, Sète, Narbonne). Durant la décennie dite du déclin, 155 villes au moins, situées dans 60 départements, s'impliquent, régulièrement ou non, dans le 1<sup>er</sup> Mai. La polymorphie du congrès de Paris excluait qu'on en confie la mise en œuvre à telle organisation plutôt qu'à telle autre. En France, les organisateurs diffèrent ainsi singulièrement selon les villes. Jusqu'au tournant du siècle, les Bourses du travail ou syndicats, à l'initiative de la moitié des actions répertoriées, cèdent ailleurs la place à des groupements socialistes d'obédiences diverses, à des municipalités, en grand nombre – qui prêtent ainsi leur concours aux syndicats et, plus souvent, aux Bourses du travail en tolérant leurs cortèges ou en subventionnant leurs fêtes –, ou, plus rarement, à des coopératives. Certains disposent d'une hégémonie locale qui les dispense de toute alliance, mais les synergies à géométrie variable sont

plus fréquentes et la concurrence et l'affrontement prévalant à Paris, exceptionnels à telle échelle.

La diversité des actions est à l'image de leurs initiateurs. La grève perd en ampleur mais peut affecter des sites encore dépourvus d'organisation syndicale, offrant parfois l'occasion de son émergence. Les mises en demeure et les affrontements, devenus plus rares, laissent place à des manifestations à caractère identitaire. Le 1<sup>er</sup> Mai, presque constitutivement pensé comme le contrepoint des fêtes religieuses ou civiques, en tout premier lieu du 14 Juillet, emprunte simultanément aux rites, codes et pratiques de la culture républicaine, des fêtes municipales, patronales ou religieuses, aux cultures de branche dans les villes de mono-industries ou d'originaires dans celles où l'immigration, italienne en particulier, est importante.

Les fêtes et cortèges, qui peuvent au demeurant combiner ces influences selon de savants dosages, confortent les identités locales ou professionnelles préalables qui, du reste, ont souvent favorisé l'ancrage du 1<sup>er</sup> Mai. Dans certaines municipalités socialistes, ils deviennent l'occasion d'une fête municipale. Dans celles-là mêmes ou dans d'autres, ils coïncident avec l'inauguration de la Bourse du travail. Ces cortèges, réunions ou fêtes, pour la plupart ouverts aux femmes, aux enfants et aux anciens, présentent désormais un caractère d'entre-soi qui prévaut à plus fort titre quand ils s'organisent en territoire maîtrisé. Mais le socialisme, l'international ou l'universel, largement confondus, pénètrent d'autant mieux que chacun les décline à sa manière.

En 1905, on lit ainsi dans un tract de l'Union socialiste d'Angers :

« C'est la fête du renouveau, de l'espérance, du prolétariat. Demain, ce sera la fête de l'humanité affranchie. Angevins, vous n'avez pas cessé d'être Angevins en devenant Français, vous ne cesserez pas d'être Français en entrant dans la voie internationale qui s'impose au complet épanouissement de l'humanité. »

Ce tract souligne implicitement comment, en l'absence d'organisations agissant à l'échelle internationale, s'est d'abord construit un lien entre les identités locales, constituées à partir de cultures diverses, et l'international (ou l'universel) en formation. Pont jeté entre la temporalité et la spatialité nouvelle du monde moderne en gestation et des ancrages immémoriaux, sans médiation nationale et sans égard pour le présent. Quelque dix années plus tôt, les cultures locales ont constitué un puissant facteur de naturalisation de la culture républicaine. Les identités multiples mobilisées et réactivées par le 1<sup>er</sup> Mai, la diversité et la polysémie sont pareillement le moyen d'un ancrage et d'une naturalisation des décisions adoptées en 1889 puis réitérées sans qu'aucune organisation ne soit, en France, en position de les unifier nationalement. C'est à la faveur de ces identités multiples solidement ancrées que se diffuse un sentiment d'appartenance à une même communauté de besoins et

de désirs, sans considération de frontières, qui, pour se construire par et dans l'imaginaire, n'en est pas moins puissant.

Les images, poésies et chansons doivent en règle générale à leur plasticité, à leur vertu émotionnelle et à leur autonomie relative de donner sens à ce qui n'en a pas encore, à ce qui n'en a plus ou au sacré, qui n'en saurait avoir de traduisible. Cette modalité du politique s'affirme plus spécialement dans les phases de rupture et de redéfinition, lorsqu'il s'agit de dire et de signifier le nouveau, le sens encore à naître, à l'initiative de régimes ou de collectifs qui se réclament d'un devenir à construire. Cela vaut avec force pour le 1<sup>er</sup> Mai, cette fête qu'on hésite à nommer comme telle et qui peine à trouver son nom [Panaccione, 1989].

En 1891, Paul Lafargue institue le massacre de Fourmies en mythe de substitution au Paris des barricades, d'un autre temps : « le massacre de Fourmies augmentera le mysticisme. Il a donné au 1<sup>er</sup> Mai ses martyrs et son auréole sanglante. La fosse, où les ouvriers ont enterré, avec les victimes, leurs illusions sur la république bourgeoise, deviendra un îlot sacré, comme le mur des Fédérés ». Cependant, il s'agit là d'une vision parisienne. Dans la décennie 1890, Fourmies n'est guère mobilisé par ceux qui cherchent à « faire image ». Les figures du 1<sup>er</sup> Mai qui s'imposent révèlent au contraire le triomphe d'un imaginaire diurne qui relègue au second plan cet imaginaire de la nuit dont la Commune mais aussi Fourmies constituaient l'expression.

Le peuple des barricades et de Paris avait trouvé ses thuriféraires en Delacroix et Hugo. Le nouveau mythe du peuple, construit à la faveur du 1<sup>er</sup> Mai, prend appui sur la gravure et la chanson, de facture plus populaire. Ce nouveau peuple en marche vers le soleil ou l'horizon, contemporain des implantations de Marianne au village, rassemble des ouvriers et paysans, dotés de faux, de fauilles, de masses et de marteaux, la plupart du temps regroupés en foule, dans un en dehors ou un non-lieu traduisant la liberté et le temps conquis par leur seule volonté.

Parfois accompagnés de femmes, portant alors leurs enfants, les travailleurs sont souvent précédés par une effigie aux allures de Marianne – lointaine héritière de la Liberté de Delacroix à laquelle elle emprunte sa poitrine dénudée qui a cessé de fouler les pavés et porte une gerbe de blé ou de fleurs. Figure du peuple de France, assurément, mais d'une France rurale et provinciale, populaire autant qu'ouvrière, sinon davantage ; conforme à celle qui, de fait, se mobilise le 1<sup>er</sup> Mai. Ces constructions qui participent de la construction d'un imaginaire politique disent la force des attentes. Elles dessinent une figure de l'avenir meilleur et de l'Histoire en passe d'avvenir ou la prophétie même, prête à s'accomplir, signifiant alors la fin de l'Histoire.

## LA CAPTATION SYNDICALE : UNE FIGURE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

La CGT, constituée en 1895, a d'abord témoigné d'une évidente indifférence vis-à-vis du 1<sup>er</sup> Mai, placé sous l'« influence des politiciens » et, de leur fait, devenue « fête ». Elle estime qu'« un peuple qui quémande n'est pas prêt à la révolte » (manifeste de 1901) et n'entend compter que sur la grève générale, stratégie quasi contemporaine, pour faire advenir la classe pour soi. Il faut attendre le tournant du siècle pour qu'elle en revendique le leadership. Elle le conquiert d'autant plus aisément que les composantes divisées du socialisme français ont depuis quelques années déserté la place à l'échelle nationale.

Son intérêt pour le 1<sup>er</sup> Mai s'accroît à partir du congrès de Bourges (1904). La commission des huit heures y propose « que de grandes manifestations soient organisées dans toute la France pour le 1<sup>er</sup> mai 1905 et qu'ensuite une propagande active d'éducation soit engagée [...] pour préparer les esprits afin qu'au 1<sup>er</sup> mai 1906, aucun ouvrier ne consente à travailler plus de huit heures ni à un salaire inférieur au minimum établi par les organisations intéressées. [Elle] demande au congrès qu'il indique bien qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 1906, le mouvement devra être dirigé exclusivement contre les patrons réfractaires à la journée de huit heures ». Le congrès mandate la CGT pour organiser « une agitation intense et grandissante à l'effet que, le 1<sup>er</sup> mai 1906, les travailleurs cessent eux-mêmes de travailler plus de huit heures », dans une logique d'action directe inspirée des luttes engagées dans le même but aux États-Unis.

Nonobstant la création de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), en 1905, la journée passe sous direction syndicale et le demeure durablement, quand les décisions de l'Internationale ne l'impliquaient nullement. La SFIO publie désormais à cette date un manifeste qui ne contredit en rien les termes de celui de la CGT, mais s'abstient d'édicter des directives d'action spécifiques et se fait particulièrement discrète à Paris.

Leurs écritures divergentes de l'Histoire révèlent du moins des dualités d'approche persistantes. S'agit-il d'en rappeler les origines et les socialistes rappellent le rôle de l'« immortel congrès » de 1889, tandis que la CGT défend la thèse d'une origine américaine du 1<sup>er</sup> Mai et accuse les « politiciens » qui s'en prétendent les initiateurs de l'avoir « tué » en « châtrant sa signification essentielle ». Une brochure publiée en 1911 résume cet argumentaire en citant Aristide Briand : « Que fut, en réalité, le 1<sup>er</sup> Mai sinon une véritable tentative de grève générale ? » Cette thèse confère un statut fondateur aux événements de Chicago parfois associés à ceux de Fourmies, mobilisés plus fréquemment que par le passé.

Ce transfert d'initiative vaut au 1<sup>er</sup> Mai de s'imposer comme l'une des (rares) occasions pour l'instance confédérale d'affirmer en acte sa spécificité

ou, simplement, son existence. Des orateurs confédéraux assurent de nombreux meetings en province (150 en 1905) avec, pour conséquence, une propagande devenue plus homogène ; la presse confédérale publie chaque année des numéros spéciaux auxquels s'ajoute un imposant matériel de propagande destiné à « frapper les esprits ».

Sur les gravures qui les accompagnent, la figure virile du prolétaire se substitue à celle d'un peuple pluriclassiste et la grève en acte, au présent, aux figures de l'avenir. Comme si la lutte engagée rendait les horizons d'attente moins nécessaires et inscrivait le bonheur ou, à défaut, le mieux-être dans un présent possible. Le rêve s'exprime ainsi dans de (rares) gravures évoquant une famille qui jouit des bienfaits de la semaine anglaise ou aspire à le faire, ou dans ces tracts de petit format qualifiés de « papillons » construits sous forme de dichotomie avant/après : « longues journées, santé précaire/courtes journées, bonne santé », « longues journées, bas salaires/courtes journées, hauts salaires », etc.

L'implication confédérale influe sur la physionomie de la journée sans totalement remettre en cause les modes d'appropriation sociaux qui lui préexistaient. Les Bourses et syndicats deviennent les organisateurs presque exclusifs de manifestations de toute espèce, dont l'assise se nationalise : 112 villes concernées en 1913 qui constitue un apogée et 80 départements touchés au moins une fois avant la Grande Guerre. Ce primat syndical n'exclut pas l'implication d'élus ou de dirigeants socialistes, fréquemment associés aux meetings à l'échelle locale.

La confédération entend faire du 1<sup>er</sup> Mai « un jour de chômage et de revendications » (affiche de 1909). Elle y parvient le 1<sup>er</sup> Mai 1906, où le nombre de grèves organisées dans les semaines qui le précédent et le suivent dépasse, pour la première fois, de beaucoup ce qu'il fut en 1890. De nombreux patrons ont préféré fermer par crainte d'incidents, mais la grève se prolonge au-delà du 1<sup>er</sup> Mai. À Paris et en banlieue, on compte 180 000 chômeurs le 11 mai, et 200 000 le 15. Les 1<sup>er</sup> Mai ultérieurs perdent cette fonction de détonateur et cessent d'influer sur la courbe des grèves, désormais en baisse. Dans ces années d'avant guerre, l'institution du pointage des cartes syndicales permet du moins à la confédération de mieux contrôler l'ampleur du chômage et intègre, tendanciellement, les grèves sectorielles dans un ensemble unifiant. Des atteintes plus nombreuses à la liberté du travail visent pareillement à généraliser l'action.

Le nombre de défilés, en croissance en 1906 et 1907, fléchit ensuite pour retrouver des niveaux antérieurs à 1901, hormis en 1913 sous l'effet de la loi qui prolonge d'un an la durée du service militaire, désormais portée à trois ans. Mais ces défilés confèrent une visibilité meilleure à ce qui tend à s'imposer comme LA grève. Si certains persistent à se diriger vers les mairies amies, dans le Nord en premier lieu, ou, plus rarement, vers les préfectures ou sous-préfectures, la majorité évite ces lieux du pouvoir. Les affrontements,

hier exceptionnels, se font plus fréquents et le drapeau rouge et *L'Internationale* affirment plus nettement leur présence. Ces pratiques ont un impact sur Paris, où des meetings organisés à la Bourse du travail s'accompagnent, à partir de 1906, de tentatives de cortèges depuis ou vers la place de la Concorde. Celles-ci suscitent de stricts interdits préfectoraux et de spectaculaires déploiements de troupes qui, paradoxalement, donnent corps au 1<sup>er</sup> Mai. Sans que ces modalités d'action plus combatives excluent les pratiques festives et éducatives perpétuées.

Une nationalisation, comprise comme une homogénéisation tendancielle des pratiques à l'œuvre, s'opère donc, avec une assise d'autant plus large qu'elle s'enracine dans le processus de socialisation préalable.

Que cette assise demeure malgré tout limitée n'épuise pas la portée de ce qui fut vécu, en 1906 à tout le moins, comme la grève générale en marche, forte d'une visibilité nouvelle, et à ce titre redouté ensuite. En Allemagne et en Belgique, la grève générale, devenue un élément de l'arsenal politique des partis socialistes, s'est subordonnée à une stratégie qui l'instrumentalisait et ne jouait donc aucun rôle identitaire. Il en a été différemment en France, où elle a constitué une stratégie, un mythe et une identité confondus. La grève générale ainsi comprise n'advient ni le 1<sup>er</sup> mai 1906, ni en 1909, ni en 1910. Devenu puissant par la crainte qu'il inspire, le 1<sup>er</sup> Mai s'impose, du moins jusqu'au début des années 1920, comme une figure du mythe, hier alternatif, de la grève générale expropriatrice ; au regard de ses partisans comme de ses adversaires.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DENECKERE Gita, GEORGES Marie-Louise, MARSOLEK Inge *et al.* (1998), « Premiers Mai », in ROBERT Jean-Louis, BÖLL Friedhelm et PROST Antoine (dir.), *L'Invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 199-218.
- DOMMAGNET Maurice (1972), *Histoire du Premier Mai*, Éditions de la tête de feuille, Paris.
- HOBSON Eric (1983), *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, Cambridge.
- (1984), *Worlds of Labour. Further studies in the history of labor*, Weidenfeld & Nicolson, Londres.
- PANACCIONE Andrea (dir.) (1989), *The Memory of May Day. An Iconographic History of the Origins and Implanting of a Workers Holyday*, Venise.
- PERROT Michelle (1974), « The first of May in France », in THANE Pat, CROSSICK Geoffrey et FLOUD Roderick (dir.), *The Power of the Past. Essays for Eric Hobsbawm*, Cambridge University Press, Cambridge.
- (1974), *Les Ouvriers en grève. France, 1871-1890*, EHESS, Paris.

REBÉRIOUX Madeleine (dir.) (1994), *Fournies et les Premiers Mai*, Éditions de l'Atelier, Paris.

ROBERT Vincent (1996), *Les Chemins de la manifestation (1848-1914)*, PUL, Lyon.

TARTAKOWSKY Danielle (2005), *La Part du rêve. Histoire du 1<sup>er</sup> Mai en France*, Hachette Littératures, Paris.

MICHEL PIGENET

# M

ODALITÉS AUTANT qu'idéaux et projets, l'action directe et la

grève générale s'enracinent dans la dynamique des mouvements sociaux de l'avant-Première Guerre mondiale. Au centre des controverses syndicales et militantes hexagonales de la période, elles ne figurent pas moins parmi les références récurrentes et universelles de la contestation. « Par l'action directe, note Victor Griffuelhes en 1905, l'ouvrier crée lui-même sa lutte ; c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de le libérer. » « Pratique journalière », poursuit le secrétaire de la CGT, elle l'amène au « degré de puissance supérieure » annonciateur de la grève générale « qui est la révolution sociale ». Celle « de l'atelier », ajoute Fernand Pelloutier, le fondateur de la Fédération des Bourses du travail.

Là réside, sans doute, le cœur d'un syndicalisme, qualifié à juste titre d'« action directe » [Julliard, 1971, 1988], dont Griffuelhes souligne qu'il procède moins de présupposés théoriques que de l'expérience ouvrière. En dépit de son propre cheminement, Pouget observe que la grève générale n'a « pas de blason idéologique » et qu'elle vient « du peuple ». Sa popularisation naît de l'expérience. Le constat vaut à l'échelon des bassins d'emplois, tel celui de Vierzon où les dix-sept grèves qui se succèdent en 1886 et 1887 affectent tour à tour la totalité des activités locales [Pigenet, 1990]. L'une d'elles, appelée à durer 342 jours, cristallise les solidarités aux quatre coins du pays, tandis que l'agglomération gagne sa réputation de « ville rouge ».

Dès ce moment, pourtant, d'autres s'essayent à la grève nationale, à l'instar des socialistes belges, initiateurs, en 1893, d'un arrêt général du travail en faveur du suffrage universel. Suivi par près de 300 000 personnes, l'appel à la grève générale politique est renouvelé en 1902 et 1913 avec un succès croissant – 500 000 grévistes à la veille de la guerre – qui inquiète jusqu'à ses organisateurs, désireux d'en circonscrire la durée et les objectifs. Plus composites,

les vagues de grèves russes de 1905 menacent d'emporter le régime tsariste pour atteindre leur apogée en octobre 1917, au plus fort de la dynamique impulsée par les soviets.

**AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'ACTION :  
LA BELLE ÉPOQUE DU SYNDICALISME D'ACTION DIRECTE**

---

L'affirmation du syndicalisme d'action directe, dans les années 1880-1910, est contemporaine de la « grande mobilisation de la classe ouvrière » [Shorter et Tilly, 1974]. Dès avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les grèves, plus fréquentes et massives, se disciplinent et gagnent en efficacité [Perrot, 1984 ; Sirot, 2001], évolution à laquelle concourent les syndicats, eux-mêmes en expansion. Le seuil des 100 000 syndiqués est franchi dans la seconde moitié des années 1880. En 1895, ils dépassent les 400 000, total doublé onze ans plus tard. On avoisine le million à la veille de la Grande Guerre.

Parallèlement, les syndicats se structurent en fédérations professionnelles et territoriales. Après des débuts difficiles, la CGT repart sur de nouvelles bases en 1902. Avec 122 000 membres, elle affilie alors un quart des syndiqués. Les organisations confédérées en regroupent 200 000 en 1906, 450 000 en 1912, soit 10 % de la population syndicalisable. Trop tard autorisé par la loi de 1884, le syndicalisme hexagonal ne peut prétendre contrôler une mutualité déployée sans lui et ne sera jamais en mesure d'offrir à ses adhérents des services comparables à ceux que proposent ses homologues étrangers. Il en résulte une faiblesse organisationnelle durable, coûteuse en ressources et en moyens, mais qui favorise une orientation « militante ».

Indice de combativité, le mouvement des grèves dépend aussi des fluctuations des conjonctures économiques et politiques. Celui de la période étudiée en reproduit l'irrégularité sur fond de progression tendancielle. Entre les quinquennats 1895-1899 et 1905-1909, la moyenne annuelle des jours de grève passe ainsi de 1,36 million à 4,2 millions, pour retomber ensuite à 3,1 millions, niveau proche des années 1900-1904. Ces statistiques étaient les pics spectaculaires qui frappent les acteurs et les témoins, suscitant les craintes des uns et les espoirs des autres. La poussée de 1902 – 4,675 millions de jours de grève – concerne d'abord le bâtiment (un quart du total), puis le textile-habillement (22,3 %) qui précèdent la métallurgie (13 %) et les transports-manutentions (10,1 %). Le record de 1906 – 9,4 millions – s'établit autour du 1<sup>er</sup> Mai, dans un climat de prégrève générale qu'attise, dans le Nord-Pas-de-Calais, la plus importante catastrophe minière d'Europe qui, survenue à Courrières le 10 mars 1906 à la suite d'un coup de grisou aggravé par un coup de poussier, provoque la mort de 1 099 ouvriers, révélant la subordination de la sécurité aux impératifs de rentabilité. À Paris, la taille de l'agglomération et sa centralité politique exagèrent la portée de tout conflit d'envergure. Les

autorités scrutent d'autant plus les velléités de grève générale interprofessionnelle. Quant aux résultats, on retiendra que le taux de succès des grévistes français approche celui de leurs camarades allemands ou britanniques. Dans le détail, les syndicats d'orientation révolutionnaire obtiennent même des résultats supérieurs à la moyenne.

Au pays des révoltes, les contours de la classe ouvrière ont longtemps défié les schémas marxistes. Forte, en 1906, de 39 millions d'habitants, la France compte 20,4 millions d'actifs, dont 12 millions de salariés. Les 7,3 millions d'ouvriers forment le principal groupe, mais la catégorie statistique recouvre une grande variété de conditions. Ainsi dénombre-t-on de 2,7 à 3 millions d'ouvriers agricoles, dont la dispersion et l'hétérogénéité de leur rapport à la propriété foncière brouillent les critères modernes d'appartenance au salariat. On hésite, pour tout dire, à qualifier de prolétaires les 3,4 millions d'ouvriers d'une « industrie » dont le profil déborde largement de sa version usinière. À peine 40 % d'entre eux travaillent dans des établissements de plus de cent salariés, quand 30 % relèvent de l'artisanat. Loin des concentrations britanniques ou allemandes, la France conserve un nombre élevé – 8 millions – d'« indépendants » qui, des paysans aux artisans et boutiquiers, présentent autant d'issues crédibles au salariat. La porosité des frontières sociales sur fond de statuts mixtes et de polyvalences participe aussi du terreau dans lequel le syndicalisme révolutionnaire plonge ses racines.

Les travailleurs occasionnels, saisonniers et intermittents, les moins attachés à un employeur particulier et dont le succès des revendications repose sur leur capacité à se mobiliser vite et en masse, sont, plus que d'autres, réceptifs aux pratiques et discours de l'action directe. La seconde industrialisation entamée depuis les années 1880 retouche plus qu'elle ne bouscule, avant la guerre, les grands équilibres sociaux. Il en va autrement sur les chantiers et dans les ateliers, où les lourds investissements réclamés par les nouvelles industries imposent une révision de l'organisation du travail et de la condition salariale. La double exigence de rationalisation et de productivité rejoue sur la composition de la main-d'œuvre. La montée des savoirs ébranle les savoir-faire et l'autonomie de l'élite ouvrière. Les relations sociales s'en ressentent et, avec elles, les stratégies et projets de transformation sociale. Déstabilisés, les compagnons en général et les « sublimes » parisiens en particulier, fortes têtes et jaloux de leur autonomie, ne peuvent plus compter sur leurs seules ressources. En quête d'alliés, ils sollicitent l'appui des gros bataillons de manœuvres spécialisés dont il faut prendre en compte les revendications et les modes de lutte pour les intégrer dans une stratégie adéquate. À sa manière, le syndicalisme d'action directe et son projet de grève générale réalisent la synthèse du vieil idéal associationniste-autonomiste des uns et de l'action de masse des autres [Hanagan, 1980 ; Moss, 1985].

La coïncidence de la consolidation républicaine et de la Grande Dépression éprouve l'adhésion de larges couches ouvrières à la République. Les

déceptions consécutives à la modicité des réalisations sociales du régime sont à la hauteur d'attentes attisées par la crise économique des années 1880. La flambée boulangiste passée, la question de la révolution sociale se pose à nouveau. Et, avec elle, celle de la grève générale.

Quoi qu'ait pu en penser Fernand Pelloutier en 1893, celle-ci n'est pas une « idée récente ». L'idée, sinon la pratique, a une longue histoire derrière elle. À la veille de la Révolution française, Sylvain Maréchal, écrivain et futur babouviste, la décrit comme la forme possible de mobilisation pour la mise en commun de la terre. Mirabeau en a pressenti la puissance lorsqu'il invite la noblesse à ne pas dédaigner un « peuple qui pour être formidable n'aurait qu'à être immobile ». Outre-Manche, en 1832, au plus fort du chartisme, William Benbow, syndicaliste, préconise de coupler l'arrêt du travail pendant un mois – le « mois sacré » – et la proclamation des droits et libertés du peuple. Les membres de l'AIT en débattent dans les années 1860, avant la phase ultime de banalisation des grèves de la fin du siècle. En réalité, le mode d'action fait encore débat. À la suite de Proudhon, des anarchistes continuent de critiquer les conflits limités, voués à l'échec ou gros d'illusions réformistes. Fernand Pelloutier met en garde contre un type de lutte dont le typographe socialiste Alfred Hamelin regrette que « presque toujours [elle] exténue la corporation ». Tous deux, en revanche, placent leurs espoirs dans la grève générale. Depuis plusieurs années déjà, Joseph Tortelier, un menuisier anarchiste, s'en fait l'« apôtre » dans les meetings et lors des congrès ouvriers nationaux et internationaux, tel celui de Londres en 1888.

Le débat arrive à son heure, nourri par les expériences étrangères. La lutte des travailleurs américains pour les huit heures décide le congrès international socialiste de 1889 à faire du Premier Mai une journée de revendication et de délégation. Il n'est pas encore question de grève. Hypothèse retenue par les mineurs, dont le réformisme foncier n'exclut pas l'audace pour peu qu'elle paraisse efficace. En 1890, le congrès international de leurs syndicats discute d'une cessation concertée du travail dans tous les bassins. Ici et là, des militants révolutionnaires avancent l'idée d'une grève interprofessionnelle, préférable à l'insurrection armée. Il en est beaucoup question au congrès constitutif de la Fédération des Bourses du travail et à celui de la Fédération nationale des syndicats.

La grève générale heurte les certitudes guesdistes pour ce qui touche à la primauté du politique et du parti. Leur réquisitoire puise dans la critique ancienne (1873) formulée par Marx et Engels d'une action qui, lancée « un beau matin », suppose un degré préalable de conscience et d'organisation des travailleurs qui la rend inutile. Cette opposition obstinée favorise la formation d'une large coalition de militants de diverses obédiences, résolus à se saisir de la question pour libérer la Fédération nationale des syndicats de la lourde tutelle du POF. Ils y parviennent en 1892, année de la rédaction par Fernand Pelloutier et Aristide Briand de la brochure *La Révolution par la grève*

générale. Si la prudence recommande d'en remettre la proclamation à des temps meilleurs, un comité est nommé, en 1893, afin de la populariser. Sous les signatures de Briand, Pelloutier, Henri Girard – dont on découvrira plus tard l'activité d'indicateur de police –, Pouget, Delesalle et Yvetot, des opuscules s'appliquent à convaincre de la pertinence stratégique de la grève générale, titre, entre 1893 et 1900, de l'organe du comité chargé de sa propagande en liaison avec des sous-comités locaux. En 1899, son sous-titre en résume l'esprit et l'objectif : « L'émancipation des travailleurs par la grève générale ». Quant à l'action directe, elle donne son nom à au moins deux périodiques qui, entre 1903 et 1908, se réclament du syndicalisme révolutionnaire sans toutefois émaner d'organisations syndicales.

Prônée en France où la CGT l'inscrit parmi ses objectifs, la grève générale est expérimentée hors de l'Hexagone, le plus souvent sur des bases étrangères aux thèses syndicalistes révolutionnaires. En Belgique, en Autriche (1896 puis 1905), en Suède (1901 et 1909) ou aux Pays-Bas (1903), elle relève d'une tactique explicitement légaliste et pacifiste. Si les explosions barcelonaises de 1855, 1902 et 1909 ou le mouvement russe de 1905 participent de l'action directe et révolutionnaire, la filiation reste incertaine et ne stimule guère la réflexion des syndicalistes français. En 1909, le curieux récit-fiction publié par Émile Pouget et Émile Pataud d'une grève générale victorieuse puise davantage dans l'imaginaire d'un « 1789 prolétarien » que dans les leçons tirées de l'expérience des soviets russes.

#### UNE VOIE OUVRIÈRE VERS L'ÉMANCIPATION

---

Les délégués des congrès syndicaux apprennent à distinguer la grève générale émancipatrice de celle, plus tactique, déclenchée en réplique à une agression d'envergure contre le prolétariat ou à une déclaration de guerre, hypothèse que les socialistes finissent par envisager sans parvenir à la valider. S'agissant de la première, les syndicalistes hésitent à prôner la « grève des bras croisés », d'abord privilégiée, mais que Pouget juge « bonasse » et trop peu active pour aboutir à l'expropriation des capitalistes. Sous bien des plumes, la grève générale conserve, d'un autre côté, des relents délégataires, évidents chez les tenants des « minorités agissantes » chères au même Pouget. Dans une démarche somme toute assez voisine, les plus ardents défenseurs de l'action directe ciblent volontiers les corporations décisives – mineurs, électriques-gaziers, cheminots, marins, dockers, postiers –, dont l'engagement précipiterait la paralysie de l'économie et déciderait les travailleurs de branches moins stratégiques à les rejoindre.

Dans l'esprit de leurs partisans, l'action directe et la grève générale constituent une alternative au système représentatif et au suffrage universel, dont le moindre défaut n'est pas de diluer la classe dans un peuple indifférencié pour

la détourner du seul combat qui vaille, contre l'exploitation et pour l'émancipation. Modalités d'affirmation de la prééminence du producteur sur le citoyen, elles contrecarrent les tentatives étatiques d'institutionnalisation des syndicats et entretiennent la suspicion envers une législation sociale octroyée, intégratrice et d'essence réformiste. Exprimées dès 1884, ces réticences s'exacerbent au tournant du siècle avec l'entrée controversée du socialiste Millerand dans un « gouvernement bourgeois », la désignation de représentants ouvriers au sein du Conseil supérieur du travail, les projets législatifs en matière de capacité civile des unions de syndicats, d'arbitrage obligatoire ou de contrats collectifs dont l'extension attendue des prérogatives syndicales aurait eu pour prix l'acceptation des contraintes inhérentes aux procédures contractuelles.

« Réaction contre la démocratie », selon Griffuelhes, le syndicalisme d'action directe exprime une conception unitaire, quasi organique, de la classe que le syndicat prétend représenter dans son ensemble. Si la pratique aide à cerner les contours de l'action directe, il en va différemment de la grève générale, dont le scénario demeure prudemment flou. Les dessinateurs de la presse syndicale qui se hasardent à lui donner une apparence la détachent mal des stéréotypes d'une geste révolutionnaire aux allures d'émeute avec foules en colère dressées face à la troupe. Reconnaissables, sur fond d'usines et de chevalets de mines, à leurs outils et vêtements de travail, les ouvriers y font figure de champions du peuple composite qu'ils entraînent. À l'occasion, l'option gréviste s'affiche, quitte à privilégier, à travers les jeux d'attitudes – joie, fierté, puissance, bras croisés, etc. –, l'une des modalités en débat dans les syndicats.

En 1902, *La Voix du Peuple*, l'hebdomadaire de la CGT, lance une enquête sur la manière dont les militants conçoivent les lendemains de la grève générale. Prendre la plume ne va pas de soi, à plus forte raison pour brosser le tableau du futur, démarche quelque peu contradictoire avec les principes d'une action directe ouverte, par définition, à tous les imprévus. Les dirigeants les plus en vue restent en retrait, à l'instar de Griffuelhes, critique envers les « prophètes ». Les syndicalistes qui s'y risquent militent, pour la plupart, à l'échelon élémentaire des syndicats d'une large gamme de branches où la métallurgie vient en bonne place. Le vocabulaire et les références des textes publiés témoignent, par-delà une probable surreprésentation des libertaires, de la pénétration de la rhétorique syndicaliste révolutionnaire.

Hors des milieux syndicaux, la propagande en faveur de la grève générale intrigue voire séduit des intellectuels qui, à l'exemple de Georges Sorel, s'intéressent moins aux débats internes de la Confédération sur son efficacité stratégique qu'à sa fonction de mythe, génératrice de représentations mobilisatrices. Quoi qu'on ait pu écrire à ce sujet, cet aspect n'a pas échappé aux militants qui ne s'en satisfont pas. Lors de la crise qui, après Amiens, affecte le syndicalisme révolutionnaire au point de déstabiliser la majorité

confédérale, plusieurs de ses membres, adeptes de la « double besogne », s'interrogent sur les préalables à l'obtention de « résultats » concrets. En marge de la presse syndicale, les fondateurs, autour de Monatte et Merrheim, d'une nouvelle revue, *La Vie ouvrière*, s'en font l'écho à travers la publication d'études et d'enquêtes étoffées. Sans perdre de vue l'horizon d'attente révolutionnaire, il s'agit de renouer avec l'œuvre de Pelloutier qui souhaitait transmettre aux ouvriers la « science de leur malheur », de rompre avec les « braillards », la phraséologie stérile et les élans irréfléchis. Quel qu'en soit l'avenir, le projet vient de loin et renvoie aux conditions de l'autonomie et de l'émancipation ouvrières.

Le souvenir douloureux des soulèvements de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a refroidi les ardeurs politiques de nombreux militants ouvriers. Réservés tant à l'égard du socialisme doctrinaire que du républicanisme barri-cadier, l'un et l'autre défendus par des bourgeois, les préférences de beaucoup vont à l'action économique, à la solidarité de classe et à l'émancipation par l'association, en bref, à l'intervention autonome et pour soi.

En février 1864, le *Manifeste des Soixante* favorable à des candidatures ouvrières aux élections a posé la question d'une séparation réparatrice, seule en mesure de permettre l'expression directe des attentes des citoyens privés d'« autre propriété que [leurs] bras », d'engager le « nécessaire des réformes économiques » et, au final, de « changer les choses ». « Sans amertume et sans prévention », les signataires acceptent l'union avec la « bourgeoisie démocratique », mais récusent une subordination de « clients » ou d'« assistés » et proclament : « Nous voulons devenir des égaux. » Les urnes dissiperont cruellement ces espoirs, mais l'idée est dans l'air. Les fondateurs de l'AIT, créée peu après, la radicalisent et en résument l'ambition dans la devise appelée à une belle longévité : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Par là, la stratégie touche au politique et au rapport qu'entretiennent les ouvriers à celui-ci dans le cadre forgé par des décennies d'un combat républicain dont l'histoire a intimement lié, en France, visées institutionnelles et aspirations sociales. Le compromis sociopolitique instauré sous la Révolution française, respectueux de la petite propriété, paysanne autant qu'artisanale ou commerciale, table sur l'indépendance politique des citoyens. Il contourne, cependant, la « question ouvrière », que maints républicains refusent d'ailleurs de considérer en ces termes. S'engager sur la voie de réformes collectives aurait un coût d'autant plus redouté qu'il reposera sur les classes moyennes. La pusillanimité du régime républicain, par trop oublier de la contribution ouvrière à son triomphe, alimente bien des déceptions et renforce les rangs des partisans d'une République « sociale ». Nombre de socialistes s'estiment ainsi aptes à relever le flambeau républicain pour le mener au terme de ses promesses égalitaires et fraternelles. Lors des scrutins, beaucoup de travailleurs appuient cette démarche, propre à maintenir la

classe ouvrière dans un rôle de force électorale utile, mais d'appoint. La minceur des avancées sociales aux lendemains de la coalition dreyfusarde, qui voit le socialiste Millerand entrer au gouvernement en 1899, et du Bloc des gauches, son prolongement électoral allant des socialistes aux modérés, victorieux en 1902 et maintenu jusqu'en 1905, ravive le malaise ressenti à l'égard de la politique instituée.

Ancrée dans le concret, l'immédiat, le proche, le quotidien et le collectif [Huard, 1985], la culture ouvrière prédispose, en effet, à des pratiques politiques spécifiques, « directes », « exécutives » ou « en actes » [Verret, 1996]. Distinctes de celles des élites qui les disqualifient volontiers, elles revêtent aussi, par là même, une incontestable dimension subversive. En dépit de leur ambition d'être des « partis de classe », les socialismes organisés de la période, prisonniers des règles du jeu électoral et parlementaire, échouent à s'en saisir, faute d'avoir osé ériger l'illégitimité sociale et culturelle de leurs militants ouvriers en critère de légitimité politique. Par quoi ils avalisent l'« incapacité politique » d'une classe précocement active dans les luttes politiques, mais tenue à distance de l'exercice du pouvoir.

Le syndicalisme d'action directe propose, au contraire, à partir d'une conception en accord avec les références et pratiques ouvrières, une alternative capable de surmonter les impasses inhérentes à la politique instituée par la négation radicale de ses formes dominantes et dominatrices. Exclusif, il n'a que faire d'alliances et de tactiques politiques élaborées en vue d'accéder aux ressources d'un pouvoir d'État qu'il entend abolir, à l'égal du salariat, du patronat et de l'exploitation [Pigenet, 2011]. En foi de quoi, les syndicalistes réservent à la CGT le titre de « parti du travail ». En avril 1911, le premier numéro de *La Bataille syndicaliste*, quotidien créé pour faire pièce à *L'Humanité*, n'en démord pas qui, faisant du syndicat le « socialisme de la classe ouvrière », l'érige en « instrument par excellence de la lutte des classes ». Supérieur, en tout état de cause, à la subordination qu'institutionnalisent le système parlementaire et les compromis auxquels se résignent les élus socialistes, ces « tueurs d'énergie », selon Griffuelhes.

Que l'on ne s'y trompe pas, l'incompatibilité des positions de principe n'interdit pas le quotidien des coopérations et imbrications militantes. En dépit de logiques et de perspectives divergentes, le socialisme politique et le syndicalisme révolutionnaire participent de pratiques vécues comme complémentaires aux échelons élémentaires du mouvement ouvrier où les impératifs de solidarité prévalent sur les étiquettes. Au vrai, le pointage des sympathies partisanes ne fournit pas la clé des orientations adoptées dans les instances syndicales.

### ÉLÉMENT D'UNE IDENTITÉ CÉGÉTISTE

Toute la CGT n'adhère pas au syndicalisme de grève généraliste et d'action directe, lequel déborde des rangs de la Confédération. Des pans entiers de celle-ci se tiennent à distance de l'orientation dominante au comité confédéral ou ne se reconnaissent pas dans toutes ses manifestations. Le sabotage et l'antipatriotisme choquent pour des raisons tactiques ou idéologiques. En dehors des mineurs qui tardent à rallier la CGT, les dirigeants du textile et du livre ne cessent de ferrailler avec leurs homologues du bâtiment ou de la métallurgie, clivages durables que l'évolution de militants en vue – Eugène Guérard, Louis Niel, etc. – a pu, parfois, modifier.

Les querelles personnelles et la crise interne des années 1908-1909 ajoutent à la complexité des classements. En l'absence de représentation proportionnelle, réclamée par les « réformistes », les « révolutionnaires » conservent le contrôle de la Confédération, à défaut d'être majoritaires parmi les syndiqués. Ils impriment leur marque sur la CGT. La motion votée au congrès d'Amiens, en 1906, recueille la quasi-totalité des suffrages exprimés, ceux de nombreux réformistes compris, en sa qualité d'expression concentrée du fonds commun de décennies de pratiques et d'aspirations syndicales. Fondée sur la « reconnaissance de la lutte de classe » et dans la perspective d'une « émancipation intégrale », elle érige bel et bien la grève générale en « moyen d'action », proclame l'indépendance à l'égard des partis et de l'État et définit les contours d'une « double besogne » syndicale, à la fois revendicative et révolutionnaire.

Ces thèses, réitérées comme en réponse à l'unité socialiste réalisée l'année précédente, pèsent sur le socialisme politique. Au moment où la SFIO amalgame les anciens courants dont certains, tels les allemanistes, proches de Jean Allemane, ou les vaillantistes, liés à Édouard Vaillant, entretiennent l'héritage sectionnaire et communard de démocratie directe, voire regardent la grève générale comme une voie possible vers la révolution, à l'égal du fusil et du bulletin de vote, le nouveau parti débat de son recours en cas de guerre. En décembre 1912, la campagne contre le passage à trois ans de la durée du service militaire offre l'opportunité d'une première expérimentation, peu convaincante, dans le strict cadre hexagonal.

Jean Jaurès, inflexible au chapitre de l'antiparlementarisme, admet toutefois, pour peu qu'elle soit précédée d'une consultation des travailleurs, que la grève générale n'est « pas un élément négligeable dans le vaste mouvement social » et qu'elle peut, « sous certaines formes [...] accélérer l'évolution sociale et le progrès ouvrier ». La concession, précautionneuse, ne vaut pas ralliement et ne fait pas tomber les préventions syndicalistes. Léon Jouhaux alerte ses camarades sur la « manœuvre d'enveloppement du citoyen Jaurès » et en profite pour réaffirmer l'option cégétiste d'une action menée en

dehors des canaux institutionnels et destinée à abolir l'État. Cependant, la dégradation rapide de la situation internationale, les faiblesses de la CGT et son isolement en Europe l'amènent bientôt à infléchir sa position. Sceptique, en septembre 1913, sur les chances de succès d'une grève contre le service militaire de trois ans, il convient, le mois suivant, que la Confédération ne saurait suffire à tout et se dit favorable à une coopération avec la SFIO. Celle-ci se généralise au moment de l'Union sacrée, dans une direction radicalement opposée à celle prévue jusque-là. La débâcle de l'internationalisme ouvrier précipite celle de la grève générale, tandis que la mobilisation et la désorganisation syndicale ont raison d'une action directe aux antipodes de la militarisation de la société et de l'économie.

Au sortir de la terrible épreuve, rien ne sera plus comme avant. Ni la société, ni les hommes, ni leurs idées. L'apparente continuité des organisations et des dirigeants masque mal la profondeur des changements intervenus. Il faut remettre à l'heure les projets et les pratiques, ainsi que les mots qui les désignent. Cela ne va pas sans ruptures. En mars 1922, la majorité de la commission administrative de la nouvelle CGTU, fruit de ces scissions, peut toujours croire dans l'actualité de son orientation explicitement syndicaliste révolutionnaire, « antiétatique par essence et par définition ». En écho déformé par la distance et lourd de malentendus du succès bolchevique, des reclassements s'opèrent déjà en son sein. Une orientation inédite s'ébauche qui, sans nier la puissance mobilisatrice du syndicalisme, conteste qu'il puisse être l'instrument privilégié de la révolution.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DUBIEF Henri (1969), *Le Syndicalisme révolutionnaire*, Colin, Paris.
- HANAGAN Michael P. (1980), *The Logic of Solidarity. Artisans and industrial workers in three French towns (1871-1914)*, University of Illinois Press, Chicago.
- HUARD Raymond (1985), « Existe-t-il une "politique populaire" ? », in NICOLAS Jean (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Maloine, Paris, p. 57-68.
- JULLIARD Jacques (1971), *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Seuil, Paris.
- (1988), *Autonomie ouvrière. Études sur le syndicalisme d'action directe*, Gallimard, Paris.
- MOSS Bernard (1985), *Aux origines du mouvement ouvrier français, le socialisme des ouvriers de métier : 1830-1914*, Les Belles Lettres, Paris.
- PERROT Michelle (1984), *Jeunesse de la grève. France, 1871-1890*, Seuil, Paris.
- PIGENET Michel (1990), *Les Ouvriers du Cher (fin XVIII<sup>e</sup> siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, ICGTHS, Montreuil.

- (2011), « Modalités et enjeux des politisations ouvrières aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Les Cahiers du CHATEFP*, n° 14, p. 64-71.
- SHORTER Edward et TILLY Charles (1974), *Strikes in France, 1830-1968*, Cambridge University Press, Cambridge.
- SIROT Stéphane (2011), *Le Syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Arbre bleu, Nancy.
- VERRET Michel (1996), *La Culture ouvrière*, L'Harmattan, Paris.

---

*Les mouvements xénophobes  
(années 1880-1930)*

LAURENT DORNEL

D

ÈS LA PREMIÈRE MOITIÉ du XIX<sup>e</sup> siècle, ont coexisté en France

deux prolétariats – l'un national, l'autre étranger – dont les relations, souvent conflictuelles, ont été déterminantes pour la structuration du premier et ont scandé l'histoire du mouvement ouvrier. Si des mouvements xénophobes sont attestés depuis l'époque moderne, le XIX<sup>e</sup> siècle voit leur multiplication et, pendant les années 1880-1890, une nette intensification, en particulier dans les milieux ouvriers. Loin d'être conjoncturelle, la xénophobie semble s'enraciner dans la jeune III<sup>e</sup> République et même constituer un véritable système politique, social et culturel. Débordant en réalité les classes populaires, elle est un élément majeur des mouvements sociaux et de la vie politique jusqu'aux dernières heures de cette République mal née.

---

LA XÉNOPHOBIE, FORME DU MOUVEMENT OUVRIER

---

Dès la Restauration et la monarchie de Juillet, les travailleurs étrangers sont présents en nombre en France. Chassés massivement en 1848, ils reviennent à partir du Second Empire : les flux migratoires entrants s'amplifient nettement, rendus indispensables par l'atonie de la natalité française et par le maintien d'une petite agriculture qui ne « libère » pas assez de bras pour l'industrie. Au milieu des années 1860, on compte ainsi plus 650 000 étrangers – l'immense majorité étant des travailleurs –, ce qui représente 1,7 % de la population totale. Au cours des premières décennies de la III<sup>e</sup> République, les besoins de main-d'œuvre industrielle et agricole s'accroissent encore : le seuil du million d'étrangers est atteint au recensement de 1881. À la veille de la Première Guerre mondiale, on dénombre un peu plus de 1,15 million d'étrangers, formant 2,86 % de la population totale. Italiens, Belges, Espagnols et Allemands

représentent plus des trois quarts de cette présence. Plus de la moitié travaillent dans l'industrie, près de 40 % se répartissent entre l'agriculture, le commerce et la domesticité. Près de 51 % sont recensés comme ouvriers, *stricto sensu*, contre 34 % chez les Français. Mais nombre d'employés (19 %), d'isolés (16,6 %) et de chômeurs (3,2 %) partagent en réalité la condition ouvrière.

En une trentaine d'années donc, se constitue un vaste (sous-)prolétariat industriel et agricole étranger. Des années 1880 à la veille de la Première Guerre mondiale, les relations entre travailleurs français et étrangers sont complexes : les luttes communes, l'acceptation réciproque ou encore l'indifférence mutuelle et pacifique semblent comme reléguées par la fureur des violences, la permanence de la défiance, des rivalités tenaces, des haines parfois inouïes. Mais surtout, ce qui frappe, pendant toutes ces années, c'est la centralité jamais démentie de la question de l'étranger.

La xénophobie ne commence pas avec la III<sup>e</sup> République, loin s'en faut. Inscrite dans la continuité d'une hostilité ancienne, elle s'intensifie au cours de la période 1880-1914 pour laquelle on dénombre quelque 250 incidents de nature xénophobe [Dornel, 2004]. Un chiffre très en deçà de la réalité. Elle s'exprime d'abord par des formes plutôt pacifiques de mécontentement (grèves, pétitions, manifestations). Mais elle est souvent très violente, comme en témoignent les très nombreuses rixes qui opposent ouvriers français et étrangers et peuvent se transformer en mouvements collectifs violents, pouvant mobiliser plusieurs centaines de protestataires. Dans quelques cas, ce genre d'action dégénère en véritable chasse à l'homme. Pour les années 1880-1890, on dénombre au moins une douzaine d'incidents de ce genre, dont ceux survenus en 1880 à Ravières constituent un exemple marquant [Dornel, 2007]. Enfin, viennent ce que, à l'époque, les autorités nomment des « troubles graves », c'est-à-dire des mouvements massifs de xénophobie, associant des groupes d'ouvriers et leurs proches à la population locale. Ces troubles se caractérisent bien souvent par des blessés graves et des morts : c'est ainsi qu'une trentaine d'Italiens sont morts entre 1881 et 1893, principalement dans le Midi. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les « Vêpres marseillaises » (juin 1881), les troubles xénophobes qui secouent le bassin minier de Lens d'août à septembre 1892, ceux d'Aigues-Mortes en août 1893 [Noiriel, 2009], les nombreuses émeutes anti-italiennes en réaction à l'assassinat du président Sadi Carnot par Caserio (Lyon en juin 1894, puis Grenoble et la région parisienne), ou encore les violences dans le bassin minier de Lens en mars 1901.

Ces mouvements collectifs se localisent en majorité sur les lieux de travail, tout particulièrement sur les chantiers (routes, chemins de fer), dans les carrières ou les sablières, mais aussi autour des mines, des usines ou encore dans les ports et docks. Mais des lieux comportant une charge symbolique sont de plus en plus investis par les manifestants : mairie, (sous-)préfecture, Bourse du travail. La plupart de ces protestations sont fortement ritualisées

(cortèges et défilés, cessation soudaine du travail ou grève plus durable), on y chante *La Marseillaise* ou des « refrains patriotiques » et on y arbore le drapeau tricolore. Les mouvements xénophobes s'inscrivent ainsi dans la culture de protestation des ouvriers, ils sont même, dans certaines régions et au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, l'une des formes courantes du répertoire d'action du mouvement ouvrier. Leur efficacité peut être immédiate : les violences ont souvent pour effet de contraindre les ouvriers étrangers à quitter leur lieu de travail, voire à retourner par centaines ou par milliers dans leur pays d'origine. Devant la menace de grève, *a fortiori* en cas de grève, les employeurs, quand ils le peuvent, n'hésitent pas à renvoyer leur main-d'œuvre étrangère. Ainsi, en septembre 1901, 600 Italiens sont contraints de quitter Thionville par le train et regagnent leur pays.

La Grande Dépression (1873-1896) exacerbe la concurrence entre ouvriers français et étrangers. Peu de secteurs professionnels échappent aux mouvements xénophobes, les plus sensibles étant ceux où les effectifs d'ouvriers étrangers sont les plus importants. Verriers et mineurs, dockers et terrassiers, ouvriers de la métallurgie ou des raffineries présentent une longue tradition d'hostilité aux travailleurs étrangers. Cependant, après le pic xénophobe des années 1880-1890, leur animosité s'atténue nettement, y compris chez les terrassiers, et les luttes communes se multiplient.

L'hostilité des ouvriers français envers les étrangers n'est pas imputable à un rejet de l'altérité pour elle-même : elle est davantage l'expression ou le moyen d'une différenciation sociale. Elle peut être créatrice d'une dynamique collective en ce qu'elle exprime un refus de l'atomisation. Elle concerne ainsi plus volontiers les ouvriers pas ou peu qualifiés, ainsi que ceux qui craignent un déclassement, par exemple face à de nouvelles techniques. De façon générale, plus l'intégration nationale et sociale des ouvriers français est faible, plus le rejet des étrangers est marqué. Cela ne signifie pas que certains milieux sociaux bien intégrés, comme la bourgeoisie intellectuelle, soient exempts de discours et comportements xénophobes. Au contraire, c'est parfois là que la haine de l'étranger est la plus forte, ou qu'elle s'exprime avec le plus de vigueur. Mais, dans ce cas, la xénophobie relève d'une logique intellectuelle, psychologique ou politique et non d'une logique sociale, et signifie surtout un rejet de la différence. Chez les ouvriers français, elle exprime plutôt un refus de la ressemblance, elle traduit la douleur sociale de la précarité, la négation de l'égalité dans la misère : par la violence et la stigmatisation, la xénophobie crée de la différence et aboutit à instaurer une relation de pouvoir entre Français et étrangers dans laquelle, pour reprendre les termes du sociologue Norbert Elias, les uns acquièrent (ou cherchent à acquérir) le statut d'*established* ou *insiders* (établis, installés) et les autres se voient attribuer celui d'*outsiders* (intrus, exclus, marginaux).

Les revendications exprimées lors de ces mouvements sont assez limitées : la limitation ou l'exclusion de la main-d'œuvre étrangère, et parfois un

contrôle renforcé des modalités d'embauche. Les ouvriers français veulent également que la préférence leur soit accordée et formulent l'idée de « quotas » de travailleurs étrangers. Globalement, il s'agit d'exiger la protection du travail national. La disparition de formes archaïques d'organisation ouvrière comme le compagnonnage et l'arrivée massive de travailleurs belges, italiens ou espagnols transforment les formes anciennes du protectionnisme ouvrier. Ce dernier, qui se donne pour adversaires presque exclusifs les travailleurs de nationalité étrangère – souvent assimilés aux briseurs de grèves –, se dote d'organisations spécifiquement consacrées à la promotion du « travail national » : Ligue du travail à Bordeaux (février 1888), Ligue pour la défense du travail national (présidée en 1894 par le député boulangiste parisien Paulin-Méry), ou encore Ligue de défense du travail national constituée dans le Nord en 1899 par Philippe Dannely, ouvrier mouleur et ancien vice-président de la Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes du bassin de Maubeuge.

Au cours des années 1880, les ouvriers français formulent une autre demande dont il est difficile de savoir si elle leur est propre ou si elle leur a été inspirée par certains parlementaires : la taxe. En mars 1886, des ouvriers marseillais votent ainsi une résolution qui stipule que, « dans les chantiers, ateliers et usines privées, il sera prélevé un impôt sur les étrangers ». En 1888, à Grenoble, plusieurs centaines d'ouvriers organisent « un pétitionnement pour réclamer du Parlement une loi frappant d'une taxe de séjour les ouvriers étrangers ». Le protectionnisme ouvrier va très loin dans la formulation de ses exigences, et se révèle extrêmement proche du protectionnisme – entendu comme protection du travail national – tel qu'il s'exprime dans certains milieux politiques ou « savants ». Ses partisans ouvriers sont politisés. En 1888, par exemple, des liens sont tissés avec les milieux boulangistes : en mars, à Marseille, le vote de diverses résolutions est suivi d'une motion approuvant la « décision prise par la Ligue des patriotes de mettre à l'index les maisons recevant des produits allemands ».

L'argumentaire insiste sur la concurrence à laquelle les étrangers, par leur simple présence, se livrent, et qui se traduit par une baisse des salaires : le thème de l'invasion est diffus dans la plupart des pétitions et couplé avec celui de la misère des ouvriers français. Les plaintes soulignent souvent le fait que les travailleurs étrangers sont en règle générale célibataires, alors que les Français ont charge de famille. Le protectionnisme s'articule par conséquent avec un patriotisme à l'occasion revanchard. Dans les très nombreuses pétitions qu'ils rédigent, les ouvriers français prétendent incarner le peuple (le terme de prolétariat n'apparaît pas), ils forment ce qu'ils nomment, comme à Marseille en 1893, le « parti des Français ».

Le socialisme français, peu perméable au marxisme, n'a pas toujours fait bien l'internationalisme et a pu, parfois, céder à des rapprochements singuliers : en plein boulangisme par exemple, le flirt de certains socialistes avec les

révisionnistes de gauche a donné lieu à une dérive chauvine, voire antisémite. Le courant guesdiste n'échappe pas à la tentation patriotique. Certes, l'article 4 du programme du Parti ouvrier de France propose l'*« interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers nationaux »* et tient le patronat pour responsable des troubles qui opposent ouvriers français et étrangers. Mais, en 1886, alors que la crise économique et sociale est vive, Jules Guesde dénonce la concurrence des ouvriers étrangers dans *Le Cri du peuple* (*« Meurent les ouvriers français ! »*, 10 février). La dérive nationaliste est officialisée en 1893 par la transformation du Parti ouvrier de France en Parti ouvrier français (POF). Par la suite, la doctrine officielle du POF ne change pas ; elle condamne inlassablement les patrons et réclame sans cesse un salaire minimum égal pour tous, sans distinction de nationalité. Mais Guesde conserve des positions ambiguës. Ainsi évoque-t-il, dans *Le Peuple* du 3 novembre 1900, l'*« affamement de la grande France ouvrière »* par le recours massif aux ouvriers étrangers : nulle part ceux-ci n'échappent totalement à la stigmatisation.

En réalité, qu'il s'agisse des organisations politiques ou syndicales, il y a toujours des tensions entre les instances dirigeantes et la base, entre les principes généraux et les pratiques locales. Ainsi, lors du troisième congrès de la Fédération des syndicats, en octobre-novembre 1888, les délégués des terrassiers parisiens, des marbriers marseillais ou encore des ébénistes biterrois demandent que soit réglementé et limité l'emploi des étrangers. En décembre 1906, à Longwy, est créé le Syndicat des ouvriers de la fonderie de Charency-Vezin, qui compte très rapidement 80 membres et qui est affilié à la Fédération nationale de la métallurgie. Parmi ses revendications figure l'exclusion des ouvriers belges.

Toutefois, grâce aux efforts des dirigeants et des militants, à l'action des socialistes belges et italiens qui, dans le Nord et dans le Midi, encouragent les ouvriers de leurs pays à se syndiquer au prix parfois d'expulsions, l'internationalisme progresse, surtout à partir du milieu des années 1900, de manière variable selon les régions et les corporations. Ces progrès sont sans doute liés à la nette amélioration de la conjoncture économique, mais aussi à une syndicalisation croissante des ouvriers français et des travailleurs étrangers. Plus les qualifications sont importantes, plus le discours internationaliste semble présent, moins les ouvriers ont tendance à avoir des comportements xénophobes. Inversement, ces comportements sont les plus répandus chez les ouvriers les moins qualifiés (terrassiers, journaliers des ports, etc.). La xénophobie, d'une certaine manière, est fille de la misère. Enfin, les progrès de l'internationalisme sont liés à l'arrivée d'une nouvelle génération de travailleurs : à Marseille dès 1903, mais aussi en Lorraine à partir de 1911, Italiens et Français s'unissent contre les « Arabes » qui commencent à affluer.

## NAISSANCE DE LA MATRICE XÉNOPHOBE

Jusqu'aux années 1880, la xénophobie ouvrière ne trouve pas de relais au sein des milieux bourgeois. Mais le très vif débat sur le protectionnisme, l'afflux d'étrangers dans les grandes villes, la prise de conscience du déclin démographique et l'exacerbation du nationalisme conduisent de nombreux journalistes, démographes, statisticiens, criminologues, économistes ou encore juristes à se pencher sur la question des étrangers, qui devient alors un thème très à la mode. Des journaux de forte audience comme *Le Temps* et des revues prestigieuses comme *L'Économiste français* y consacrent de nombreux articles. Globalement, deux camps s'affrontent.

Les libéraux appuient sans réserve le recours à l'immigration. La doctrine libérale en ce domaine a été très largement définie par l'économiste Paul Leroy-Beaulieu. Certes, dit-il en substance, il faut resserrer la surveillance autour des étrangers, portés naturellement à la criminalité, en leur donnant par exemple un état civil. Mais il estime que l'économie française a absolument besoin des travailleurs étrangers, d'une part, à cause de la dénatalité et, d'autre part, parce que les Français ne veulent pas faire certains travaux rebutants. De façon avantageuse, l'immigration, en fournissant une main-d'œuvre peu ou pas formée et abondante, permettra la promotion sociale et professionnelle des nationaux.

L'autre camp, plus nombreux mais plus hétérogène, dénonce inlassablement l'invasion dont la France serait la victime. Celle-ci se traduirait pas un « avilissement des salaires » et par une discrimination contre les ouvriers français eux-mêmes, les patrons préférant employer des étrangers... Le thème de l'invasion est le point de départ d'un vaste processus de stigmatisation : les étrangers sont des criminels en puissance et représentent un triple danger économique, national et « moral ». Un danger économique, puisqu'ils concurrencent les Français, sont à l'origine de la baisse des salaires de ces derniers, et ne dépensent qu'une petite partie de leurs revenus dont une fraction prend la direction de leur pays d'origine. Un danger national : ils se livrent à l'espionnage industriel, leurs mariages avec des Françaises introduisent le « virus du cosmopolitisme », et ils échappent au service militaire. Danger « moral » enfin, parce que leur présence trouble la quiétude et l'harmonie originelle de la société française ; les étrangers seraient donc un facteur de dégénérescence pour la France. Pour le juriste Jean Laumonier, ils représentent le risque d'une « dénationalisation de l'individu », et de « sa dégénérescence ensuite ». Le discours peut même se médicaliser : « La présence des étrangers [...] augmente la misère [...], favorise le développement de la criminalité, de la prostitution et de beaucoup d'autres maladies sociales. » L'étranger, par conséquent, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ».

Les étrangers sont désormais devenus un enjeu central de la jeune République. L'implantation du système parlementaire permet de fixer et d'unifier des pratiques xénophobes qui certes existaient déjà, mais demeuraient diffuses et prises le plus souvent dans des enjeux locaux. En effet, ce discours est très largement repris et légitimé par les hommes politiques qui relaient les revendications de leur électoralat. Les débats politiques donnent ainsi une forme de justification à l'argumentaire xénophobe élaboré conjointement par les revendications ouvrières, les discours « savants » et l'essor de la presse qui a fait de la question des ouvriers étrangers un thème de prédilection. Entre 1883 et 1912, 35 projets de loi visant à taxer, limiter ou exclure la main-d'œuvre étrangère sont déposés à la Chambre des députés. À quoi s'ajoutent de nombreux amendements, enquêtes et rapports parlementaires, tous consacrés à la question du travail des étrangers. Par ailleurs, depuis 1882, députés et sénateurs ont entamé une réflexion sur le droit de la nationalité, qui aboutit au vote de la loi du 26 juin 1889, considérée comme le premier véritable code de la nationalité.

Le modèle social qui s'ébauche dans les années 1880 est articulé autour de quatre grandes questions : la réglementation du travail, le rapport salarial dans la grande industrie, la liberté syndicale et la politique du secours. De nouveaux droits sociaux et politiques sont donc octroyés. Mais la question est alors de savoir qui peut en bénéficier : comment déterminer les ayants droit ?

Leurs bénéficiaires « naturels » et prioritaires sont les citoyens. Or, en France, la citoyenneté est définie en grande partie par la nationalité. En clair, pour être citoyen, il faut être français. Par voie de conséquence, les étrangers en sont exclus. La logique du pouvoir rejoint ici les revendications des ouvriers français qui, depuis le début des années 1880, réclament la « protection du travail national ». À tous les niveaux, ces derniers enregistrent donc des succès : en plus des renvois évoqués plus haut, de nombreux conseils municipaux et généraux prennent des mesures pour limiter la présence des ouvriers étrangers. Ainsi les conseillers municipaux parisiens adoptent-ils en juillet 1886 et en mars 1888 des mesures limitant à 10 % puis à 5 % le nombre des ouvriers étrangers employés sur les chantiers de la ville. Malgré l'annulation de ce genre de décisions par le Conseil d'État, d'autres villes persistent dans des décisions similaires. En 1894 à Roubaix, en 1896 à Toulouse, Perpignan et Toulon, les ouvriers étrangers employés aux services communaux sont renvoyés.

De façon générale, la pression protectionniste et xénophobe des ouvriers français détermine largement la politique républicaine envers les étrangers. Cette politique repose sur le décret du 2 octobre 1888 et la loi du 8 août 1893. Le premier oblige tout étranger arrivant en France à faire une déclaration de résidence à la mairie de sa commune de résidence. Cette déclaration, qui est suivie d'une immatriculation sur un registre spécial, est conçue comme le préalable à une véritable identification des étrangers. La seconde, « relative au

séjour des étrangers en France et à la protection du travail national », constraint tous les étrangers « non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie », à faire une déclaration de résidence et à justifier de leur identité dans les huit jours qui suivent leur arrivée (article 1). Un pas important est franchi : la loi vise avant tout les travailleurs étrangers, différenciés désormais des autres étrangers. Il s'agit là de la « première étape dans la formation du travailleur immigré des temps modernes » [Noiriell, 2007]. Cette loi, dont l'application fut toutefois irrégulière, est complétée en 1899 par les décrets Millerand qui donnent aux préfets et sous-préfets les moyens de déterminer des quotas d'ouvriers étrangers.

Cette politique plutôt restrictive et suspicieuse envers les étrangers est compensée par la loi du 26 juin 1889, qui facilite la naturalisation. Paradoxalement, la xénophobie ambiante conduit donc à la victoire du principe de l'assimilation. La naturalisation apparaît ainsi comme la meilleure solution pour régler le problème de l'immigration. Cette confiance envers le modèle assimilateur français est partagée par bien des juristes et par la plupart des hommes politiques. Pour eux, par la magie de la naturalisation, l'étranger accède à la civilisation française, se recouvre d'une deuxième peau qui efface son origine première... Mais ce modèle assimilateur cache de vastes niches xénophobes. L'hostilité à l'étranger, redevenue courante, semble se couler, sans que cela pose de problème, dans le moule républicain. La naturalisation est moins conçue comme un honneur que comme un baptême permettant d'effacer le péché des étrangers, c'est-à-dire leur condition même d'étrangers.

#### HÉRITAGES ET PROLONGEMENTS

---

La guerre, qui interrompt partiellement l'immigration, est toutefois marquée par le recrutement de 225 000 Européens (Espagnols, Portugais, Italiens, Grecs) et d'un nombre équivalent de travailleurs coloniaux (dont 78 500 Algériens, 35 500 Marocains, 18 250 Tunisiens, 49 000 Indochinois et 4 500 Malgaches) et chinois (37 000). C'est contre eux que se déchaîne prioritairement la xénophobie (mais on ne sait pas grand-chose des relations entre ouvriers français et étrangers pendant cette période) : des dizaines de rixes, parfois mortelles, opposent les ouvriers français, parfois soutenus par les populations locales, aux travailleurs « exotiques », qu'il s'agisse de Chinois, de Nord-Africains ou d'Indochinois. Ces incidents coïncident avec des campagnes de presse locales. Le séjour en France de dizaines de milliers d'« indigènes », placés le plus souvent sous l'autorité de cadres coloniaux, a eu pour effet d'intensifier la circulation des préjugés et des stéréotypes raciaux propres à la « situation coloniale ».

Au lendemain de la Grande Guerre, l'immigration reprend de plus belle : 1,5 million d'étrangers sont recensés en 1921 et près de 2,9 en 1931. Leur proportion atteint alors 7 % de la population totale, ce qui fait de la France le premier pays d'immigration du monde. Italiens, Espagnols, Polonais totalisent plus de la moitié des étrangers, suivis par les Belges, les Nord-Africains et les Suisses. Les zones industrielles et urbaines les plus proches des frontières, le Nord, l'Est, la frange méditerranéenne du Sud-Est, les régions de Paris et de Lyon concentrent, au début des années 1930, les trois quarts des étrangers. Encore ces statistiques ne rendent-elles pas compte de la diversité des flux : aux travailleurs immigrés destinés à l'industrie et à l'agriculture, s'ajoutent désormais des milliers d'individus de toutes professions (commerçants, artisans, mais aussi médecins...) fuyant les persécutions politiques et religieuses dont ils sont victimes en Italie, en Allemagne, puis, à la fin de notre période, en Autriche, en Tchécoslovaquie et enfin en Espagne.

De violentes manifestations xénophobes, dont l'inventaire reste à faire, ont lieu : si la conflictualité paraît relativement modérée pendant les années 1920 (incidents en 1921, 1924, 1926), elle s'exacerbe en revanche à partir de 1931, lorsque se font sentir les premiers effets de la crise économique. Dans le Nord, des ouvriers belges du textile sont molestés, bombardés de pierres et de briques et jetés dans les canaux, l'un d'entre eux décédant suite à ses blessures. Si les violences physiques sont, semble-t-il, bien moins nombreuses qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la xénophobie est tout aussi présente. Elle s'exprime par des projets de loi visant à protéger le travail national ou à taxer les employeurs des ouvriers étrangers : à la Chambre des députés, 139 textes sont consacrés aux étrangers entre 1919 et 1930, et 200 pour la décennie suivante. L'argumentaire xénophobe, qui s'était structuré dans les années 1880, est largement repris et amplifié pendant les années de crise par une presse d'une rare virulence (*Gringoire, L'Action française, Je suis partout*). Sous la pression de l'opinion, des organisations syndicales et politiques (à l'exception longtemps des communistes), les gouvernements successifs, qui cherchent à réduire de plus en plus drastiquement les entrées à partir de 1927, renforcent considérablement le contrôle des frontières, accentuent la chasse aux clandestins, refoulent les chômeurs étrangers et multiplient les expulsions. En 1932, le directeur de l'Office central de la main-d'œuvre agricole constate qu'« une véritable vague de xénophobie semble balayer la France », tandis que Maurice Thorez et Marcel Paul stigmatisent, devant le comité national de la CGTU, le « courant xénophobe qui existe dans nos rangs ». C'est dans ce contexte qu'est adoptée, après une intense campagne de *L'Ami du peuple*, journal de François Coty, la loi du 10 août 1932 « protégeant la main-d'œuvre nationale », laquelle intègre en les étendant les décrets Millerand de 1899. Par la suite, médecins, avocats et commerçants obtiennent également des mesures fermant leurs professions aux étrangers. Si le Front populaire laisse aux travailleurs étrangers quelque répit, ce dernier est de

courte durée. À partir de 1937, la « clamour xénophobe » [Schor, 1985] et la chasse aux « indésirables » semblent même emporter les communistes qui, à l'automne, reprennent le vieux cri nationaliste « la France aux Français » à l'adresse des « agents de l'espionnage et du terrorisme fasciste ». « Fraternité entière, asile sacré aux travailleurs immigrés chassés de leur pays », précise toutefois Thorez, amené à certifier que « nulle xénophobie ne nous anime ». Quelques mois plus tard, le gouvernement Daladier (avril 1938) officialise le tournant répressif. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, fait adopter entre mai et novembre une série de décrets qui exacerbent la répression à l'égard des immigrants et des réfugiés. C'est l'aboutissement d'une politique qui avait conduit à accroître les expulsions (140 000 Polonais renvoyés entre 1931 et 1936) et, de manière générale, l'arbitraire policier. Cette « politique national-sécuritaire, consistant notamment à renvoyer les immigrés pour résoudre le chômage, fait aussi office de politique sociale » [Noiriel, 2007].

Avant la Première Guerre mondiale, l'étranger, c'était pour l'essentiel le travailleur immigré européen. S'ajoutent désormais deux autres figures de l'étranger tout autant rejetées : le juif et le (travailleur) colonial. L'antisémitisme général des années 1930, qui vise tant les juifs français que les réfugiés fuyant les persécutions, fait triompher la mise en équivalence entre juifs et étrangers établie par Édouard Drumont dans *La France juive* (1886). Quant au racisme colonial – acclimaté au territoire métropolitain à l'occasion de la Grande Guerre –, il structure dorénavant les représentations collectives, comme en témoignent son triomphe lors de l'Exposition coloniale de 1931, les discours et pratiques visant les Indochinois et surtout les Nord-Africains travaillant en France.

La III<sup>e</sup> République n'a pas inventé la xénophobie, mais c'est bien dans les années 1880-1890 que celle-ci, à partir de formes de protestation longtemps circonscrites aux milieux ouvriers, s'est constituée comme système. Les mouvements xénophobes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont en rien anomiques : ils s'inscrivent dans un système discursif et politique général, structuré par un argumentaire xénophobe qui, tout en présentant des éléments invariants, s'enrichit – surtout après la Première Guerre mondiale – en intégrant notamment l'antisémitisme et le racisme colonial. Aux trois figures de l'étranger : l'immigré, le juif et le colonial, correspondent trois formes de rejet à la fois autonomes et reliées entre elles, qui s'expriment plus ou moins intensément selon les périodes, et dont l'incompatibilité avec les valeurs républicaines n'apparaît pas aux yeux de la majorité des Français. Si le droit de nationalité redéfini aux deux extrémités de notre période (1889, 1927) demeure – en dépit de certaines réserves – relativement ouvert en rendant possible la naturalisation, le lien étroitement noué entre citoyenneté et nationalité a fait de l'étranger un élément central du débat politique. Par ailleurs, la domination du pôle « national-sécuritaire » au détriment du pôle « social-humanitaire »

[Noiriel, 2007] tout au long de la III<sup>e</sup> République a légitimé, voire encouragé, les manifestations sociales de la xénophobie. Le nationalisme, dont la République a fait l'une de ses composantes essentielles, trouve alors dans la xénophobie et l'antisémitisme deux modes d'expression privilégiés. Les discours haineux contre les « indésirables » et les « métèques », présentant les étrangers, les coloniaux ou les juifs comme des facteurs de dégénérescence de la nation, furent de plus en plus accompagnés par des mesures administratives visant à les contrôler beaucoup plus sévèrement, à les refouler voire à les expulser. En acceptant ou en encourageant ainsi l'idée d'une « France aux Français », la III<sup>e</sup> République ouvrait la voie à Vichy.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DORNEL Laurent (2004), *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, Paris.
- (2007), « Chronique de la haine ordinaire. Une rixe entre ouvriers français et italiens à Ravières (Yonne), en 1880 », *Diasporas*, n° 10, Toulouse, p.105-111.
- LEWIS Mary D. (2010), *Les Frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Agone, Marseille.
- NOIRIEL Gérard (2007), *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Fayard, Paris.
- (2009), *Le Massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Fayard, Paris.
- RYGIEL Philippe (dir.) (2008), *Le Bon grain et l'Irraie : la sélection des migrants en Occident 1880-1939*, Publibook, Paris.
- SCHOR Ralph (1985), *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris.

*Enjeux et formes  
de la mobilisation catholique  
au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations  
et meetings (1906-1984)*

JACQUELINE LALOUETTE

AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE, la mobilisation des catholiques a pris des formes diverses, qui ne pourront toutes être présentées dans cet article, consacré aux manifestations et aux meetings. Traditionnellement, lorsque les catholiques se trouvaient dans la rue, ils y étaient pour processionner et non pour manifester. La politique laïcitrice de la III<sup>e</sup> République bouleversa ces coutumes et les conduisit à adopter des conduites radicalement différentes de leurs pieux usages. Le quart de siècle 1880-1906 est riche en manifestations diverses consécutives au retrait des crucifix, à l'expulsion de religieux et de religieuses, à la fermeture d'écoles congréganistes et, bien sûr, aux inventaires, auxquels nous nous intéresserons ici. Scellée à l'occasion de la Première Guerre mondiale, l'Union sacrée semblait avoir clos ces querelles intestines, mais la politique laïque du Cartel des gauches mit les catholiques sur le pied de guerre. Pour voir une mobilisation catholique d'une ampleur comparable, il fallut attendre le premier septennat de François Mitterrand, qui vit se dérouler les grandes manifestations pour la défense de l'école libre.

---

1906 : LA RÉSISTANCE AUX INVENTAIRES

---

L'article 3 de la loi de séparation des Églises et de l'État ordonne l'inventaire, double et contradictoire, des biens mobiliers et immobiliers des Fabriques et de ceux dont elle n'a que la jouissance. Cet inventaire, devant permettre la dévolution de ces biens aux associations cultuelles, est mené conformément au décret du 29 décembre 1905 et d'une circulaire de la Direction générale de l'Enregistrement, du 2 janvier 1906, dans laquelle il est demandé aux agents de l'Enregistrement de faire ouvrir les tabernacles par les prêtres. Ultérieurement Grunebaum-Ballin, qui avait été le collaborateur

direct d'Aristide Briand lors de l'élaboration et du vote de la loi du 9 décembre 1905, se demandera s'il s'agissait d'une « étourderie » ou d'une « maladresse volontaire », la seconde hypothèse lui semblant la plus probable [Grunebaum-Ballin, 1956, p. 18]. L'historien Jean-Marie Mayeur posera cette question : « Un provocateur avait-il voulu créer l'irréparable en faisant avorter l'œuvre de Briand ? » [Mayeur, 2005, p. 156].

Quoi qu'il en soit, cette affaire des tabernacles provoque ce que l'on appelle des « troubles », qui ne sont ni des meetings ni des manifestations au sens strict de ce terme – c'est pourquoi nous les présenterons brièvement, d'autant plus qu'ils sont bien connus –, mais plutôt des « émotions » et des occupations d'églises, parfois accompagnées de « conduites de Grenoble » réservées aux agents de l'Enregistrement et aux personnes les escortant (commissaire de police, gendarmes...). Ces troubles se déroulent essentiellement entre le 1<sup>er</sup> février 1906, date à laquelle les inventaires parisiens de Sainte-Clotilde et de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou entraînent de graves incidents, et le 20 mars, où Clemenceau décide de suspendre les opérations.

L'article classique de Mayeur sur la « géographie de la résistance aux inventaires » partage les départements en trois catégories : une, sans incidents ; une deuxième, caractérisée par des incidents limités ; la troisième, à laquelle nous réservons notre attention, compte une vingtaine de départements, où l'agitation prend des proportions graves. Elle touche les départements de l'Ouest et ceux du pourtour oriental et méridional du Massif central, ainsi que le Nord et le Pas-de-Calais, la Meurthe-et-Moselle, une partie du Doubs, de l'Ardèche, de l'Isère, la Savoie, les Basses-Alpes, l'Ariège, les Basses-Pyrénées. Mayeur a comparé la localisation de ces « troubles » avec les cartes de pratique religieuse du chanoine Boulard, de l'implantation du légitimisme et des élections de 1902. Il en conclut que la résistance n'a touché ni toute la France pratiquante ni toute la France de droite, mais une France où le sacré imprégnait encore « tous les actes de la vie quotidienne », une France ayant « en propre une certaine manière de concevoir le catholicisme et de considérer les rapports entre le politique et le religieux » [Mayeur, 1966, p. 1272], où la population était sentimentalement attachée à son église et aux objets de dévotion qu'elle renfermait.

L'encyclique *Vehementer nos* (11 février 1906) de Pie X réprouve et condamne la loi de Séparation, tout en appelant les catholiques à répondre « à l'iniquité par la justice, aux outrages par la douceur et aux mauvais traitements par les bienfaits ». Mayeur y voit « un blâme discret d'une certaine forme de résistance aux inventaires » [Mayeur, 2005, p. 126] ; mais, ajoute-t-il, l'idée que le pape condamnait la loi l'emporta sur d'autres considérations.

Les incidents parisiens, essentiellement orchestrés par l'Action française, ne sont pas représentatifs, car la France concernée est surtout une France rurale. Il arrive que toute une région soit agitée, mais les rassemblements sont toujours étroitement localisés, autour de l'église concernée par l'inventaire.

Dans les cas les plus graves, comme en Haute-Loire, dans la Loire-Inférieure ou le Nord, les manifestants, dont le nombre peut atteindre plusieurs centaines, parfois plus du millier, étaient armés de bâtons, de fourches et de faux, de barres de fer, quelquefois rougies au feu, de fusils ; en certains endroits, des hommes installés dans le clocher avaient à leur disposition des récipients d'eau bouillante. Dans l'Ariège, les manifestants disposent d'« auxiliaires » : des ours dressés, armés d'un gourdin. Les femmes sont très présentes, soit dans les églises, priant et chantant, soit à l'extérieur, souvent fort excitées. Les églises sont non seulement barricadées, mais encore entourées d'obstacles divers (troncs d'arbres, chariots, fagots, ronces artificielles, pièges à loups) ; autour de celle de Saint-Paul-de-Tartas (Haute-Loire), on creuse même un fossé rempli d'eau. Les pouvoirs publics répondent par l'envoi de la force armée (gendarmes, compagnies d'infanterie, chasseurs à cheval, dragons). Les armes à feu finissent par parler et deux manifestants sont mortellement blessés : Géry Ghysel, à Boeschepe (Nord), le 6 mars, et André Régis, à Montregard (Haute-Loire), blessé le 3 mars et décédé le 24. Après le drame de Boeschepe, le cabinet Rouvier tombe et est remplacé par un cabinet Sarrien ; ministre de l'Intérieur, Clemenceau estime que connaître le nombre de chandeliers ne justifiait pas de risquer des vies. Il fait suspendre les inventaires, qui reprennent à l'automne, dans un climat apaisé bien qu'il y ait encore quelques incidents.

#### 1924-1926 : L'OPPOSITION À LA POLITIQUE LAÏQUE DU CARTEL DES GAUCHE

---

La pacification religieuse née de l'Union sacrée perdure après 1918. Jacques Piou (1838-1932), fondateur de l'Action libérale populaire en 1901, propose une formule – « le fait de la laïcité de l'État doit se concilier avec les droits et les libertés de tous les citoyens à quelque croyance qu'ils appartiennent » – qu'acceptent aussi bien l'archevêque de Paris que Clemenceau, et qui permet de fonder le Bloc national [Mayeur, 1997, p. 115]. En novembre 1921, les relations diplomatiques avec le Saint-Siège sont rétablies et, en décembre 1923, un accord aboutit à la création d'associations diocésaines, en lieu et place des associations cultuelles prévues par la loi de Séparation et interdites par Rome en 1906. Le 18 janvier 1924, dans l'encyclique *Maximam gravissimumque*, Pie XI précise ses positions en matière de laïcité : « Ce que Pie X a condamné, écrit-il, Nous le condamnons de même, et toutes les fois que par "laïcité" on entend un sentiment ou une intention contraires ou étrangers à Dieu et à la religion, Nous réprouvons entièrement cette "laïcité" et Nous déclarons ouvertement qu'elle doit être réprouvée. » Contrairement à d'autres auteurs qui voient dans ce document une condamnation de la laïcité, Mayeur

estime que « la laïcité respectueuse de Dieu et de la religion n'était en rien visée par ce texte » [Mayeur, 1997, p. 118].

Le climat change à l'approche des élections législatives de 1924. Dès l'été 1923, les journaux anticléricaux multiplient leurs attaques, mais certains catholiques intransigeants, souligne l'historien Yves-Marie Hilaire, ne reculent pas devant des provocations, parfois grossières, tandis que d'autres, plus modérés, réclament la proportionnelle scolaire [Hilaire, 1986, p. 182]. Les élections du 11 mai 1924 donnent la victoire au Cartel des gauches. Dans sa déclaration ministérielle du 17 juin, Édouard Herriot annonce son intention de supprimer l'ambassade auprès du Saint-Siège, de faire respecter strictement les lois relatives aux congrégations et appliquer en Alsace-Lorraine toutes les lois laïques, y compris la loi du 9 décembre 1905, ce qui amène les réactions indignées de Robert Schuman, député de la Moselle, et provoque dans les provinces recouvrées une émotion intense : « La déclaration belliqueuse de M. Herriot a éclaté, comme une Bertha, sur les clochers des vallées du Rhin, de la Moselle. Les deux provinces aimées se sont senties trahies » (*Credo*, octobre 1925). Des pétitions circulent et de nombreux meetings sont organisés, comme à Strasbourg le 20 juillet, où l'évêque, Mgr Charles Ruch, intervient vigoureusement pour dénoncer les risques de destruction de la civilisation chrétienne.

Puis la mobilisation catholique gagne toute la France, appuyée sur des organisations anciennes, comme l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF), et de nouveaux groupements : DRAC (Ligue des droits du religieux ancien combattant) et PAC (Ligue nationale des droits des prêtres anciens combattants), mouvements fondés en 1924, respectivement par dom Moreau (Ordre de Saint-Benoît) et l'abbé Bergey, député de la Gironde, et surtout la Fédération nationale catholique (FNC), mise sur pied par le général Édouard de Castelnau durant l'automne 1924 et le printemps 1925, organisme se voulant sans coloration politique et englobant, outre les organisations précitées, des milliers d'unions ou de ligues paroissiales, cantonales et diocésaines. Si le projet d'organiser les catholiques était « dans l'air » depuis un certain nombre d'années, comme le montrent certains écrits de Mgr Gibier, évêque de Versailles, ou de l'abbé Bergey, la politique du Cartel favorise cette « concentration des forces catholiques en France » [Tranvouez, 1988, p. 115]. L'idée était alors commune que le véritable fondateur de la FNC était... Édouard Herriot ; comme le rapportera le cardinal Baudrillart, le père Doncoeur disait même : « Nous lui devons une grande reconnaissance ; il a uni les catholiques et les a réveillés. »

Ainsi regroupés, les catholiques sont invités à montrer leur volonté et leur force. D'ailleurs, parmi les « principaux moyens d'action envisagés », le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts de la FNC présente l'« emploi des moyens efficaces qui témoignent de sa force ». Cette préconisation correspond bien à certains passages de la *Déclaration de l'assemblée des cardinaux et*

*archevêques de France*, inspirée par le R. P. Janvier, blâmée par de nombreux catholiques et par le Saint-Siège. Pour les prélat, réunis à Paris le 10 mars 1925, il convient d'adopter « une attitude militante et énergique », de déclarer « ouvertement et unanimement la guerre au laïcisme et à ses principes jusqu'à l'abolition des lois iniques qui en émanent » ; il ne faut pas hésiter à « impressionner la foule » par des « manifestations extérieures bien préparées » montrant « le nombre, l'unité, la puissance des catholiques et leur volonté inébranlable » de revendiquer leurs droits « jusqu'à la victoire » (p. 5 et 7). En mai 1925, dans un éditorial de *Credo*, organe de la FNC, le général de Castelnau compare les catholiques à une « armée mobilisée en masse », dotée d'un « grand état-major » et d'« états-majors de division, de brigade » chargés d'organiser et de tenir les secteurs à travers tout le pays. Il s'agit surtout de démontrer que les catholiques n'accepteraient plus, comme avant guerre, des lois hostiles à l'Église ou à leur foi, et d'affirmer que les religieux revenus en France en 1914 avaient chèrement acquis le droit d'y rester : « Nous avons été dans les tranchées : nous ne voulons plus être... dans les retranchés » (*Semaine religieuse d'Autun, Chalon, Mâcon*, 29 novembre 1924). Le ton se fait parfois presque menaçant. Les catholiques « sont résolus à mesurer exactement la vigueur de la défense à celle de l'assaut », prévient *La Croix de l'Allier* le 11 janvier 1925 ; le 8 mars, alors que deux manifestants catholiques sont tués à Marseille le 9 février et que des échauffourées se produisent dans plusieurs villes, ce journal confirme sa détermination : « Qu'on veuille bien ne pas oublier que la violence est épidémique et que, si nous avons su nous dresser contre la dictature de Guillaume II, nous ne pourrions accepter ni celle de Mandrin ni celle de Cartouche. » Certains orateurs remettent explicitement en cause les lois dites « intangibles », notamment la loi de séparation des Églises et de l'État, comme Xavier Vallat à Moulins (*La Croix de l'Allier*, 7 décembre 1924).

Le moyen d'action de la FNC le plus spectaculaire, et sans doute le plus efficace, est l'organisation de meetings. Organisés dans des villes importantes (Besançon, Nancy, Nantes, Reims, Rennes...), plus modestes (Cholet, Voiron, Yvetot...) ou dans des bourgs (Le Folgoët), ces meetings drainent des milliers et même des dizaines de milliers de personnes venues de tout le département et des départements voisins. *Credo* annonce ainsi 80 000 manifestants à Nantes (1<sup>er</sup> mars 1925), 70 000 à Nancy (5 avril 1926), 50 000 à Angers (8 mars 1925), 40 000 à Vannes (23 mars 1925) et à Voiron (29 mai 1927), 20 000 à Besançon (15 mai 1927), 15 000 à Laval (7 mars 1927), etc. Ces chiffres sont-ils excessifs ? Ce n'est pas certain, car la remarquable qualité de l'organisation devait permettre de décompter très précisément le nombre de participants par communes, cantons, arrondissements. Les photographies reproduites par *L'Illustration* (13 décembre 1924, 14 mars 1925) donnent d'ailleurs l'impression de véritables marées humaines, ou plutôt masculines, car généralement les femmes sont exclues de ces meetings, tout comme les

jeunes gens de moins de vingt ans. Ces gigantesques rassemblements se tiennent en des lieux divers : lieu ouvert public (place du Hercé, Laval ; stade, Angers et Épinal) ou privé (terrain du grand séminaire, Reims ; parc du grand séminaire de Bellevue, Moulins ; jardins de l'évêché, Quimper ; cour de l'Institution Saint-Joseph, Rodez), plein air aux abords de la ville (« cadre champêtre délicieusement fleuri », près de Nancy, le 5 avril 1926). L'évêque du lieu est en général présent, parfois accompagné des évêques des diocèses voisins ; on note aussi la présence de députés, de sénateurs et de nombreux maires et conseillers (généraux, d'arrondissement et municipaux). Ces personnalités prennent parfois la parole, mais souvent les discours sont prononcés par les cadres dirigeants de l'Union catholique locale et surtout par les orateurs de la FNC, ecclésiastiques (les abbés Bergey et Desgranges, le R. P. Doncoeur, le R. P. Janvier) ou laïcs (le général de Castelnau, omniprésent ; Jean Guiraud, rédacteur en chef de *La Croix* et président de l'Union des associations catholiques des chefs de famille ; Jean Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure [Atlantique] ; Victor Balanant, député du Finistère ; Auguste Champetier de Ribes, député des Basses-Pyrénées [Pyrénées-Atlantiques] et cofondateur du Parti démocrate populaire en novembre 1924 ; Alfred Oberkirch, député du Bas-Rhin et membre du Parti catholique alsacien ; Jean Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées). Les moyens techniques sont en rapport avec l'importance de ces rassemblements, pour assurer le transport des foules comme pour leur permettre d'entendre les discours, dont l'essentiel tourne autour de la volonté des catholiques de jouir des mêmes libertés et des mêmes droits que tous leurs concitoyens, d'être maîtres de l'éducation de leurs enfants, de repousser les projets sur l'école unique, et, plus globalement, de voir la France conserver son identité catholique. Conformément au programme de la FNC, il s'agit de « défendre tous les droits catholiques attaqués par une majorité sectaire et haineuse », mais aussi de conquérir de nouvelles libertés, par exemple la « liberté d'association pour les congrégations », en attendant de « restaurer tout l'ordre social chrétien, à plus long terme » (*Credo*, février 1925). Les slogans inscrits sur les pancartes dressées au milieu de la foule renforcent les propos des orateurs : « égaux comme au front », « le droit commun pour tous », « la paix dans la liberté ». Quelquefois un ordre du jour est proposé à la foule et acclamé par elle, comme à Quimper le 7 décembre 1924, à Nantes le 1<sup>er</sup> mars 1925 ou à Autun le 5 septembre 1926.

Ces meetings sont suivis, parfois précédés, de cérémonies religieuses – auxquelles assistent femmes et jeunes gens –, un Salut et une bénédiction du Saint-Sacrement, célébrées dans la cathédrale, la basilique ou l'église de la ville du meeting, et non à l'endroit même où celui-ci se tient. On voit donc d'immenses cortèges – on ne parle jamais de « processions » –, ayant à leur tête l'évêque ou le président de l'Union diocésaine locale, s'écouler dans les rues, tantôt dans le silence le plus complet, troublé uniquement par le « son cadencé des sabots de bois » (Quimper, *La Croix*, 9 décembre 1924), tantôt au

chant de cantiques, le *Credo*, le *Tantum ergo* (Besançon, 15 mai 1927). Une halte est parfois marquée devant le monument aux morts ; à Épinal, le 8 mai 1927, le cortège s'arrête aussi devant la statue de Jeanne d'Arc, canonisée en 1920. Les organes catholiques se réjouissent de voir les foules catholiques occuper la rue ; tout semble fait pour prouver que l'Église domine l'espace visuel et sonore : ainsi, dit *La Croix* du 9 décembre 1924, « tous les clochers de la Cornouille » ont carillonné « dans le petit matin » du 7 décembre, jour du meeting de Quimper.

Le 10 avril 1925, Herriot tombe sur la question financière et Paul Painlevé lui succède à la présidence du Conseil. Tout en se disant « indéfectiblement attaché » à la législation laïque, il juge prudent d'éviter les « malentendus irritants » et les « polémiques passionnées », d'autant plus qu'il se trouve bientôt confronté à la question du Maroc. Les projets laïques d'Herriot sont donc différés, de fait abandonnés. Mais, comme l'observe *Credo*, si Painlevé ne montre pas l'« outrecuidance impertinente » d'Herriot, il convient de ne pas s'endormir devant cet adversaire « doucereux, bénin, prudent », qui pourrait bien réserver « de fâcheux réveils » (juin 1925). Painlevé démissionne en octobre et compose un nouveau gouvernement qui tombe le 22 novembre. Cependant, sous les gouvernements Briand et Poincaré, la FNC continue d'organiser des meetings, cherchant ainsi à mobiliser les catholiques autour de son programme, tout en préparant les élections législatives de 1928.

#### 1981-1984 : LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE LIBRE

---

Pas plus en 1924-1927 que durant le quart de siècle 1880-1906, la question scolaire n'a été l'enjeu unique de la mobilisation catholique. Il en va différemment en 1981-1984, années durant lesquelles elle est la « seule composante de la "question religieuse" restée présente dans les luttes politiques » [Mayeur, 1997, p. 198]. Dès la IV<sup>e</sup> République, diverses mesures, essentiellement dues à des personnalités du MRP, ont accordé certaines satisfactions aux catholiques en matière scolaire (décret Poinso-Chapuis, lois Marie et Béranger...) et suscité la colère des organisations laïques, Cartel de défense laïque (CAL) puis Comité national d'action laïque (CNAL) en tête. Sous la V<sup>e</sup> République, les lois Debré (31 décembre 1959) et Guermeur (28 juin 1977) renforcent l'école libre et jettent des milliers de militants laïques dans les rues. La situation s'inverse au début des années 1980. En 1981, François Mitterrand inclut dans son programme pour l'élection présidentielle « dix mesures pour l'école », parmi lesquelles figure la formation du GSPULEN (grand service public, uniifié et laïque de l'Éducation nationale), dont la mise en œuvre, après la victoire du 10 mai 1981, échoit à Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale dans les trois gouvernements Mauroy (mai 1981-juillet 1984).

La question de l'école est complexe à cause de ses aspects techniques, relatifs à la carte scolaire, au versement des forfaits communaux, à la fonctionnarisation des enseignants du privé, à la formation d'établissements d'intérêt public, mais aussi parce que le président de la République et le gouvernement doivent donner satisfaction au camp laïque sans trop irriter le camp catholique, sur fond de manifestations organisées par l'un et par l'autre, enfin parce qu'il n'y a pas d'unanimité dans les milieux catholiques, pas plus que dans les milieux laïques et socialistes d'ailleurs. Alors que, tout en restant ouverts au dialogue, les principaux responsables – Mgr Honoré, archevêque de Tours et président de la Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire (CEMSU), le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'Enseignement catholique, Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves (UNAPEL) – sont déterminés à ne rien céder sur la liberté de choix pour les parents et le refus de la fonctionnarisation des enseignants, d'autres catholiques (adhérents de certaines sections locales de l'UNAPEL, membres de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement fondée par Guy Guermeur, puis du Comité pour la liberté de l'enseignement [CLE], également fondé par Guy Guermeur, en 1984) les taxent de mollesse, voire de trahison, et jugent que l'épiscopat ne soutient pas assez l'école libre. Quant aux catholiques intégristes (le groupe Chrétiens-Solidarité, le journal *Présent*), ils sont franchement hostiles, voire violents, tandis qu'à l'opposé les « cathos de la laïque » et le mouvement Chrétiens pour une Église dégagée de l'école confessionnelle manifestent leur opposition à l'enseignement privé. Enfin, il faut déjouer les manœuvres des partis d'opposition qui cherchent à tirer les marrons du feu.

Pierre Daniel estime indispensable de pouvoir informer et mobiliser « en quelques heures » les 860 000 familles de l'UNAPEL. Le plan MOBAPEL permet de tisser « une véritable toile d'araignée où chaque famille en contacte dix autres, et ainsi de suite », ce qui constitue une véritable « force de dissuasion » [Daniel, 1986, p. 30] et permet d'organiser de grandes manifestations. Le premier grand meeting se déroule à Pantin, le 24 avril 1982, après le congrès de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) où est réaffirmé le mot d'ordre « fonds publics à l'école publique ». Les organisateurs locaux font venir des orateurs des partis d'opposition, ce que n'ont prévu ni Pierre Daniel ni Mgr Jean-Marie Lustiger, qui prononce lui-même un grand discours devant plus de 100 000 personnes. Par la suite, Pierre Daniel veillera toujours à ne jamais avoir de personnalité politique à ses côtés, à l'exclusion du maire de la ville d'accueil.

Les premières propositions de Savary, présentées le 20 décembre 1982, sont rejetées par le Comité national de l'enseignement catholique (CNEC). Au fil de l'année, tandis que Savary continue de rencontrer toutes les parties concernées, l'UNAPEL organise de « grands rassemblements d'information » à Mulhouse, Reims, Strasbourg, Lyon, Issoudun, Évreux, Rennes, Orléans, dont

rend compte son organe, *Nouvelle Famille éducatrice*. Du côté catholique comme du côté laïque, la situation se durcit à partir de l'automne 1983. Quelques jours avant le dépôt des nouvelles propositions Savary (12 janvier 1984), l'UNAPEL annonce l'organisation de cinq grandes manifestations régionales, visant à montrer l'union et la détermination des partisans de l'école libre. Ces manifestations se déroulent en janvier, à Bordeaux (place des Quinconces, le 22) et à Lyon (place Bellecour, le 29), en février, à Rennes (rives de la Vilaine, le 18) et à Lille (Champ de Mars, le 25), enfin, le 4 mars, à Versailles (avenue de Paris). Le nombre des participants va *crescendo* ; de 70 000 à Bordeaux, il passe à 150 000 à Lyon, à plus de 300 000 à Rennes et Lille, et atteint 800 000 à Versailles. Devant un tel afflux, il faut assurer une logistique parfaite et disposer de ressources financières qui proviennent toujours des parents et des établissements, l'UNAPEL refusant systématiquement « tout apport financier extérieur » [Daniel, 1986, p. 107]. Dans chacune de ces villes, la manifestation se déroule selon le même schéma : trois orateurs prennent la parole, le chanoine Guiberteau, Pierre Daniel et l'évêque du lieu ; à la demande de Pierre Daniel, les évêques ne défilent pas dans les rues [*ibid.*, p. 96] ; les personnalités politiques, quant à elles, peuvent se joindre au cortège, à condition de ne jamais figurer en tête, ce qui amène quelques tensions avec les partis d'opposition.

Le 20 mars 1984, Savary dépose son projet de loi, qui irrite à la fois les militants laïques, car il n'est plus question du GSPULEN (cette expression a été supprimée par Mitterrand lui-même dès l'été 1982), et les partisans de l'école libre, car le texte prévoit une possible titularisation progressive des enseignants. Tandis que les sections des parents des écoles libres de l'Ouest veulent durcir l'action, la direction de l'UNAPEL fait savoir qu'elle n'organisera pas de manifestation nationale si le texte n'est pas « aggravé ». Or, dès le 2 mars, avait été formée une commission parlementaire, présidée par André Laignel, chargée d'examiner le projet de Savary, qui reçoit trois amendements. Le 23 mai, la loi, ainsi modifiée, est votée. Immédiatement la décision est prise d'organiser à Paris, le 24 juin, une manifestation des parents des élèves de l'école libre – qui ne sont pas tous catholiques, loin de là – venus de toute la France. Il reste un mois pour s'occuper des transports, de la sonorisation, des services d'ordre, de sécurité et de santé, tâche dont s'acquittent des comités spécialisés, soutenus par des groupes locaux de 200 à 250 responsables pour 10 000 participants. Le coût de la manifestation est estimé à cinq millions de francs, soit trois francs par personne, en sus du coût du transport ; des caisses de solidarité assurent la péréquation entre les régions et les écoles. Après des négociations avec le préfet de police, il est décidé que la manifestation, autorisée le 19 juin par le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, ne serait pas composée d'un cortège unique, mais de quatre cortèges convergeant vers la place de la Bastille à partir des quatre grandes gares parisiennes. La manifestation, la plus importante que Paris ait connue depuis les funérailles de Victor

Hugo, rassemble environ 1 500 000 personnes, peut-être plus. De dix heures du matin jusqu'à la nuit, « une farandole de la liberté » [Honoré, 2006, p. 389] se déploie dans tout l'est de la capitale, au son de *Nabucco* ou de chansons de Michel Sardou. Le matin, Mgr Vilnet, président du CNEC, et Mgr Lustiger viennent saluer les organisateurs avant de se retirer ; Mgr Honoré, lui, demeure toute la journée aux côtés du chanoine Guiberteau et de Pierre Daniel. De nombreuses personnalités politiques de l'opposition (Jacques Chirac, Simone Veil, Jacques Chaban-Delmas, Raymond Barre, Michel Debré) défilent. Comme l'attestent des documents de l'INA, une nette tension s'installe quand un fort groupe du Front national, Jean-Marie Le Pen en tête, cherche à s'immiscer dans l'un des cortèges. Le 5 juillet, le Sénat vote une motion déposée par Charles Pasqua demandant l'organisation d'un référendum sur l'école. Sur les conseils de Michel Charasse, Mitterrand – alléguant l'article 11 de la Constitution – réplique par l'annonce d'un « référendum sur le référendum ». Le 14 juillet, il annonce le retrait du projet Savary ; s'ensuivent la démission de ce dernier puis celle de Mauroy. Il n'est plus question du « référendum sur le référendum » et le soin de régler la question scolaire revient à Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Fabius. Pour l'essentiel, la solution consistera à revenir aux seules dispositions de la loi Debré, au grand soulagement de l'Enseignement catholique et de l'UNAPEL, qui eurent le sentiment d'avoir échappé au pire. Leur mobilisation avait été efficace.

Saisie à trois moments de l'histoire du xx<sup>e</sup> siècle, la mobilisation des catholiques présente des caractéristiques diverses dans ses enjeux et dans ses formes. Centrée sur un seul objet, de nature totalement différente, en 1906 et au début des années 1980, elle est au contraire globale durant les années 1920. Pour l'essentiel livrée à la seule initiative des communautés de fidèles lors des inventaires – même si des notables ont exercé une certaine influence –, elle est au contraire, dans les années 1920 et 1980, prise en charge par de puissantes organisations, la FNC, l'UNAPEL, capables de mobiliser et de contrôler des masses importantes. Comparables aux émotions d'Ancien Régime, les soulèvements contre les inventaires ont finalement échoué, non sans avoir provoqué des drames, tandis que les manifestations et les meetings ultérieurs ont fait la preuve de leur efficacité et prouvé que les foules catholiques, quand bien même on estimerait qu'elles s'étaient mobilisées pour des objectifs non démocratiques, étaient parfaitement en harmonie avec les pratiques démocratiques modernes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AVON Dominique (2001), *Paul Doncœur s.j. Un croisé dans le siècle*, Cerf, Paris.
- BONAFOUX Corinne (2004), *À la droite de Dieu : la Fédération nationale catholique. 1924-1944*, Fayard, Paris.
- (2005), « La mobilisation des catholiques haut-savoyards durant l'entre-deux-guerres », *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, textes réunis et publiés par BRUNET S. et LEMAÎTRE N., Publications de la Sorbonne, Paris, p. 369-379.
- DANIEL Pierre (1986), *Question de liberté. Chemins de la paix scolaire. Entretiens avec Jean-Claude Escaffit*, Desclée de Brouwer, Paris.
- GRUNEBAUM-BALLIN Paul (1956), *La Tentative de paix religieuse d'Aristide Briand* (cinquantenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. Conférence donnée au Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement le 29 octobre 1955), édité par les *Cahiers laïques*, n° 31, janvier-février.
- HILAIRE Yves-Marie (1986), « Castelnau fait reculer le Cartel des gauches », CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. II, 1880-1930, Privat, Toulouse, p. 282-294.
- HONORÉ Jean, cardinal (2006), *La Grâce d'être né. Mémoires*, Presses de la Renaissance, Paris.
- LELIÈVRE Claude et NIQUE Christian (1995), *L'École des présidents de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Odile Jacob, Paris.
- MAYEUR Jean-Marie (1997), *La Question laïque. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Fayard, Paris.
- (1966) « Géographie de la résistance aux Inventaires (février-mars 1906) », *Annales ESC*, 21<sup>e</sup> année, n° 6, p. 1259-1272.
- TRANVOUEZ Yvon (1988), *Catholiques d'abord. Approches du mouvement catholique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Éditions ouvrières, Paris.

ANTOINE PROST

LES MOUVEMENTS SOCIAUX ne sont pas tous des mouvements de classe.

À côté du mouvement paysan ou du mouvement ouvrier, il existe des mouvements interclassistes. C'est précisément le cas de celui des anciens combattants.

Son importance dans l'entre-deux-guerres, totalement méconnue aujourd'hui, est une particularité française, qui s'explique sans doute parce qu'ils étaient tous citoyens, à la différence de leurs homologues allemands ou britanniques. Au début des années 1930, la Confédération nationale des anciens combattants comptait trois millions d'adhérents, quand, jusqu'aux grèves de 1936, la CGT comptait moins de 800 000 syndiqués. Les deux plus puissantes associations combattantes, l'Union fédérale (UF) et l'Union nationale des combattants (UNC), regroupaient la première un peu plus et la seconde un peu moins de 900 000 adhérents, alors que la British Legion, en situation de quasi-monopole, n'a jamais dépassé 400 000 membres. En France, il existait des associations vivantes de mutilés et/ou d'anciens combattants dans près de deux communes sur trois, et l'on dénombrait en 1932 au sein du mouvement combattant plus de 235 hebdomadaires ou mensuels. Par son ampleur et par la densité de son réseau, c'était alors un acteur qui compait politiquement et socialement.

---

#### ORIGINES ET STRUCTURE

---

Sa structure s'explique par ses origines : il s'est constitué en deux vagues successives, la première pendant la guerre même, la seconde lors de la démobilisation.

La guerre faisait beaucoup de blessés. Les plus atteints passaient de longs mois dans les hôpitaux ou les dépôts des régiments en attente de la décision médicale qui les renverrait au front ou les rendrait à la vie civile. Leurs motifs de mécontentement étaient nombreux. Brûlant de rentrer chez eux, ils s'impatientaient de la lenteur des procédures et du formalisme tatillon de commissions de réforme débordées. La loi de 1831 qui régissait les pensions était totalement inadaptée à une guerre industrielle, menée par une armée de conscription ; très restrictive pour l'octroi de pensions, elle ignorait en outre certaines invalidités, comme celles dues aux gaz. On institua des allocations temporaires pour les réformés sans pension, mais comme elles ne représentaient guère plus d'un demi-salaire ouvrier pour les plus élevées, et qu'en contrepartie la famille perdait les indemnités journalières qu'elle touchait, le retour du blessé entraînait une baisse des ressources familiales. Quant à travailler, tous n'en étaient pas capables, et ceux qui le pouvaient physiquement avaient souvent besoin d'être rééduqués et d'apprendre un nouveau métier : il est difficile de labourer avec une jambe de bois. Enfin, les réformés souffraient de l'indifférence : ils n'étaient pas reconnus. Au mieux, ils suscitaient une pitié humiliante ; au pire, si leur mutilation n'était pas apparente, on les prenait pour des embusqués.

Cette situation explique la naissance d'associations de mutilés. La première, la très modérée Association générale des mutilés de guerre (AGMG), se forme dès août 1915 à l'hôpital de Maison-Blanche, sous l'égide d'un infirmier bénévole qui n'était autre que l'abbé Viollet, et sous la présidence d'un grand blessé, le général Malleterre, gouverneur des Invalides. D'autres apparaissent en province, à Saint-Étienne ou au Havre (février 1916), Nancy (avril 1916), Lyon, Orléans, etc. Six associations différentes existaient ainsi dans la Loire en septembre 1917. Leur initiative revient à des mutilés actifs, de milieu souvent modeste. Les mutilés d'Aix-en-Provence que René Cassin rejoint en mars 1916, parce que son coiffeur lui-même amputé de la main gauche lui en parle, avaient pour président un électricien-lampiste, et pour secrétaire un allumettier.

Entre ces groupes, le *Journal des mutilés et réformés* créait un lien. Fondé en mai 1916 par André L'Heureux, dit Linville, il paraît chaque semaine à partir d'août 1917, donne des informations pratiques, rend compte des initiatives locales et fournit une tribune aux revendications. Son succès incite Linville à tenter de fédérer les associations locales : il les invite à se réunir à Paris, le 11 novembre 1917, au Grand Palais. Ce congrès fut un succès : 125 sociétés étaient représentées, et près de 1 500 mutilés présents. Une délégation fut nommée, pour discuter avec les députés la loi des pensions alors en débat. Mais les provinciaux méfiants ne rejoignirent pas, comme Linville l'espérait, l'Union nationale des mutilés et réformés (UNMR) formée à son instigation dix mois plus tôt : ils décidèrent de tenir à Lyon, en février 1918, un second congrès qui donna naissance à l'UF.

Très différente est l'origine de l'UNC. Elle apparaît lors de la démobilisation, dans un contexte de forte agitation. L'année 1919 est marquée par d'incessantes grèves. Le gouvernement, inquiet, protège les monuments publics et quadrille la capitale de troupes en armes pour le 1<sup>er</sup> Mai, où deux manifestants sont tués. Il redoute que les démobilisés ne grossissent les rangs des révoltés. Ils sont en effet très mécontents. La démobilisation ne se fait pas assez vite à leur gré ; ils se jugent mal accueillis, peinent à retrouver leur place et sont écourés du spectacle des mercantis, embusqués et autres profiteurs de guerre. Le gouvernement leur accorde une prime de démobilisation pour les apaiser, mais elle est payée en titres d'emprunt : c'est une reconnaissance de dette, pas de l'argent liquide. Dans ce contexte, le meilleur moyen de détourner les démobilisés d'associations révolutionnaires comme l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC), fondée par Henri Barbusse, est de les encadrer en créant une association modérée.

L'UNC naît ainsi, à l'initiative d'hommes d'œuvres catholiques sociaux, avec le soutien du gouvernement – Clemenceau lui donne 100 000 francs –, de l'armée qui autorise sa propagande dans les foyers du soldat, de l'Église catholique et des milieux conservateurs. Les banques acceptent d'acheter les titres d'emprunts que ses adhérents ont reçus du gouvernement, ce qui les transforme en espèces sonnantes et trébuchantes. Lors de la grève des cheminots de 1920, la compagnie du PLM lui verse 100 000 francs en contrepartie de son aide [Prost, 1977, vol. I, p. 47 sq.]. L'UNC s'oppose ainsi à l'UF non seulement parce qu'elle s'adresse à des anciens combattants, et non à des mutilés, mais parce qu'elle vient d'en haut, alors que l'UF vient d'initiatives locales très démocratiques. D'où leurs orientations politiques : sans qu'on puisse les rattacher à un parti, l'UF est de gauche et l'UNC de droite, mais l'une comme l'autre ont une trop forte volonté de rassemblement pour donner dans les extrêmes. À la base, les sections de l'une comme de l'autre se disent apolitiques et pratiquent un œcuménisme bon enfant.

En dehors de ces grandes associations, qui se structurent par départements, subsistent des associations générales de mutilés comme l'AGMG, l'UNMR et la Fédération nationale, une association antérieure à la guerre qui entreprit un peu tard de syndiquer des mutilés en se donnant un président prestigieux, André Maginot, lui-même grand blessé, nommé à la tête du ministère des Pensions lors de sa création en 1920. Elles comptent chacune autour de 100 000 adhérents vers 1930. Mais d'innombrables associations ont vu le jour. Les unes groupent des mutilés en fonction de leur invalidité : les amputés, les aveugles, les blessés du poumon, les mutilés de la face, plus connus comme Gueules cassées. D'autres ont une base corporative, dans les chemins de fer, la poste, l'enseignement, le métropolitain. D'autres, enfin, ont une définition plus politique, comme l'ARAC, proche des communistes, ou la Fédération nationale des combattants républicains (FNCR), fondée en vue des élections de 1924. Sans compter certaines associations départementales autonomes qui se

dotent d'une structure lâche, la Semaine du combattant. Les amicales régimentaires sont faibles, car le monde combattant est dans son ensemble plutôt antimilitariste et hostile aux officiers d'active, qui sont très rares parmi ses dirigeants. Les Croix-de-feu, de ce fait, ne sont pas représentatifs du monde combattant. Ils n'adhèrent d'ailleurs pas à la Confédération nationale qui réunit, non sans tensions, l'ensemble des associations.

### RÔLE SOCIAL ET POLITIQUE

---

Leur premier but est d'ordre symbolique : il fallait que la nation reconnaîsse l'ampleur du sacrifice des soldats, qu'elle n'oublie jamais. Les anciens combattants parlent ici au nom de leurs camarades morts, dont ils sont solidaires tant il leur est évident que s'ils sont eux-mêmes vivants, c'est qu'ils ont eu de la chance. Ils imposent au gouvernement de commémorer l'armistice le 11 novembre, et non le dimanche le plus proche, et d'en faire une fête nationale. Ils y participent activement et en font dans toutes les communes une commémoration chargée de sens, dont les cérémonies actuelles sont un pâle souvenir.

En second lieu, les associations ont défendu leurs adhérents. Sans leur action revendicative et leur pression sur les parlementaires, souvent des « camarades », on ne s'expliquerait pas l'ampleur des mesures en faveur des anciens combattants et mutilés, à commencer par la loi des pensions (31 mars 1919), dont l'UF a obtenu qu'elle repose sur le droit à réparation. La pension n'est pas une indemnité, une allocation, mais la réparation d'un préjudice et, comme tout droit, on peut le faire valoir devant des tribunaux. Saisis par des mutilés, les tribunaux des pensions ont développé un contentieux spécifique qui envahit en appel le Conseil d'État. Sur le même fondement, le mouvement combattant a obtenu en 1930 la retraite du combattant. Les associations se sont également battues pour obtenir la revalorisation de leurs pensions, ou diverses mesures catégorielles. Elles ont organisé de grandes manifestations à l'appui de leurs revendications, et l'on a même vu les amputés défiler en petites voitures.

Ces conquêtes présentent un immense intérêt, car elles préfigurent la Sécurité sociale par leur contenu et par leur mode de gestion. D'une part, elles mettent en place une série de mesures qui seront reprises et généralisées. Le droit des mutilés aux soins médicaux gratuits (article 64 de la loi de 1919), dont la mise en œuvre suscita la résistance des médecins, anticipe sur l'assurance maladie et la Sécurité sociale. La retraite du combattant (1930) constituait la première véritable retraite pour plus de trois millions de titulaires de la carte. En effet, l'inflation avait rendu inopérante la loi des pensions de 1910, et la retraite par capitalisation, créée par la loi des assurances sociales (1930), ne devait porter ses pleins effets qu'après trente années de cotisation.

Cinq cents francs à cinquante ans, 1 200 à cinquante-cinq ans, à une époque où un instituteur débutait à 10 500 francs par an, c'était plus qu'un geste symbolique. De même, les lois sur les emplois réservés, dans la fonction publique puis dans les entreprises, ont ouvert la voie au traitement de tous les handicaps.

D'autre part, le mouvement combattant a expérimenté un mode de gestion paritaire qui a été ensuite étendu à beaucoup d'organismes sociaux. Les associations ont obtenu que l'Office national des mutilés, qui finançait un immense dispositif d'écoles de rééducation, de sanatoria, d'œuvre multiples, mais qui accordait aussi des prêts à taux réduits, des machines à coudre à des veuves, etc., soit géré à parité par les représentants qu'elles éliraient et par des hauts fonctionnaires, des parlementaires et des personnes qualifiées. L'Office national des pupilles ne fut pas géré paritairement, mais les représentants du mouvement combattant, comme Cassin, y jouaient un rôle important [Faron, 2001]. C'est une autre particularité française que cette action sociale financée par l'État mais gérée paritairement par ses bénéficiaires.

À ces fonctions en quelque sorte syndicales, le mouvement combattant a ajouté des fonctions politiques. Nous ne réalisons plus le traumatisme durable que signale l'expression « entre-deux-guerres ». La France de l'époque vivait sous l'ombre de la mort de masse et dans l'angoisse de son retour. Parce que personne d'autre qu'eux n'avait fait la guerre, les anciens combattants estimaient avoir le droit d'en parler plus que quiconque. Ils voulaient la paix, une paix durable. Les uns, l'UNC notamment, la cherchent dans le maintien des relations avec les anciens alliés. Mais l'UF va plus loin, et elle fonde ce que nous appellerions aujourd'hui une ONG (organisation non gouvernementale), la Conférence internationale des associations de mutilés et anciens combattants (CIAMAC), à laquelle adhèrent jusqu'en 1933 les associations allemandes et autrichiennes [Prost et Winter, 2011]. La CIAMAC, soutenue par le Bureau international du travail, veut faire entendre, à la Société des nations (SDN), la voix de ceux qui luttent contre la possibilité même d'une guerre, parce qu'ils savent trop ce qu'elle signifierait. Cette action vaut au mouvement combattant d'être représenté dans la délégation française à la SDN par Cassin, de 1924 à 1938, comme le monde ouvrier l'est par Léon Jouhaux, le secrétaire général de la CGT.

À partir de 1933, cette action internationale dérive malgré les efforts de ceux qui, comme Cassin, ont très vite réalisé ce que voulait Hitler. L'idée que les gouvernements ne peuvent faire la guerre que si les peuples y consentent rend plus urgent le rapprochement avec les Allemands. L'UF et l'UNC convergent, au point d'organiser en juillet 1936 avec les anciens combattants italiens et allemands, alors contrôlés par les nazis, une grande manifestation à Douaumont, où ils jurent de défendre la paix. Leurs deux présidents, Henri Pichot et Jean Goy, participent au Comité France-Allemagne créé par Otto Abetz. Ils

poussent aux accords de Munich et ne prennent véritablement conscience de la nécessité de ne plus céder à Hitler qu'au début de 1939.

La responsabilité des associations de combattants dans le développement du pacifisme en France à l'époque est donc lourde. Leurs sections locales, dont on a vu la vitalité, regroupent des hommes dans la force de l'âge. Leurs responsables se retrouvent souvent au conseil municipal. Elles animent la vie locale, organisent des pèlerinages au front, des fêtes. C'est un élément du tissu démocratique de la République. Or, dans leur presse et leurs débats, elles font une place, à côté des revendications, aux questions d'intérêt général. Parce qu'ils ont sauvé le pays, les combattants ont leur mot à dire dans la conduite de ses affaires : c'est ce qu'ils appellent leur magistrature morale et leur action civique. Dans les assemblées annuelles des sections locales, les représentants des fédérations départementales évoquent toujours les grands problèmes. Ils parlent de la paix, de la situation internationale, de la SDN. Ils parlent aussi de la réforme de l'État, car, comme beaucoup, ils vivent mal l'instabilité ministérielle ; ils ont le sentiment que la République s'abandonne. Mais, même à l'UNC, leurs réflexions sur la réforme de l'État ne s'orientent pas vers un régime autoritaire fasciste. Ils mesurent les limites du corporatisme, et cherchent comment sortir le parlementarisme des scandales et des combinaisons politiciennes sans toucher aux libertés et aux élections. On le voit bien à l'époque du Front populaire, où l'UNC résiste aux tentatives de noyautage des Croix-de-feu, reconvertis en Parti social français. En ce sens, les structures démocratiques et la force du mouvement combattant sont l'un des facteurs qui ont permis à la France de résister à la tentation fasciste.

#### DE 1939 À NOS JOURS

---

La guerre provoque l'éclatement du mouvement combattant. L'UF et l'UNC estiment que le trop grand poids des petites associations voue à l'impuissance la Confédération, alors que la guerre leur impose, pour jouer un rôle, une direction plus forte. Deux « légions » rivales s'affrontent tandis que la mobilisation désorganise le mouvement. Puis c'est la débâcle, l'armistice et Vichy. Le mouvement combattant est massivement derrière Pétain, mais celui-ci s'en méfie, car il l'estime trop compromis avec la République honnie. La légion qu'il crée est une organisation nouvelle. On aurait pu s'attendre à ce que l'UNC en forme le noyau, car son conservatisme patriote et bien-pensant correspondait à la révolution nationale annoncée. Il n'en est rien : les responsables départementaux que nomme Pétain sont rarement des dirigeants d'avant guerre et ni Pichot ni Goy ne trouvent de rôle à Vichy.

À la Libération, après une épuration interne, les associations reconstruisent une structure nationale, l'Union française des anciens combattants

(UFAC), en évitant de reprendre les dispositions qui avaient fragilisé la Confédération. Mais le paysage commémoratif et revendicatif se modifie.

C'est le retour des déportés et des prisonniers de guerre. Les premiers constituent principalement deux associations rivales, la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP), très proche du Parti communiste, et l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), d'inspiration gaulliste. Toutes deux adhèrent à l'UFAC, mais elles restent un peu à l'écart du mouvement combattant du fait de leurs problèmes particuliers. Les prisonniers ne sont pas très bien accueillis par les anciens de 1914, qui ne voient pas en eux des combattants au sens propre du terme. Ils fondent donc leur propre organisation, qu'ils intitulent précisément Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre (FNCPG) et qui devient rapidement la principale association de l'UFAC, avec plus d'un million de membres en 1946 [Lewin, 1986, p. 209]. Même si ses effectifs diminuèrent de moitié au cours des quinze années suivantes, cette force lui permit de faire triompher ses revendications, notamment l'octroi de la carte du combattant aux prisonniers. La tentative du général de Gaulle pour supprimer la retraite du combattant en 1960 échoua devant l'hostilité du mouvement combattant, ce qui atteste son importance.

Or elle se renforce alors, avec la guerre d'Algérie où est jeté le contingent. Près d'un million et demi de jeunes Français qui y participent sont autant de nouveaux futurs anciens combattants. La loi sociologique qui veut que les combattants d'une guerre ne rejoignent pas ceux des guerres précédentes, mais forment leur propre association, n'est pas totalement respectée dans ce cas, mais les clivages politiques demeurent. Tandis que l'UNC réussit à regrouper une partie des anciens d'Algérie, la majorité de ceux qui adhèrent à une association rejoignent la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA), proche du PCF. Incapables de s'entendre sur une date commune pour commémorer leur guerre, parce que profondément divisées sur son sens même, elles ont ensemble revendiqué la reconnaissance de la nation par la carte du combattant et le bénéfice, plutôt symbolique désormais, de la retraite.

Mais la mort commence à faucher dans les rangs des anciens d'Algérie. Le déclin du mouvement combattant semble démographiquement inéluctable, et les anciens des opérations extérieures ne sont pas assez nombreux pour l'enrayer. De plus, les guerres nationales semblent aujourd'hui si lointaines, si improbables, que la notion même de « combattant » perd sa signification. Le mouvement combattant s'éloigne au même pas que l'ombre portée des grandes guerres.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- FARON Olivier (2001), *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale (1914-1941)*, La Découverte, Paris.
- LEWIN C. (1986), *Le Retour des prisonniers de guerre français*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- PROST Antoine (1977), *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939*, 3 vol., Presses de la FNSP, Paris.
- PROST Antoine et WINTER Jay Murray (2011), *René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Fayard, Paris.

---

*L'émergence des mouvements  
de jeunesse contestataires*

YOLANDE COHEN

L'ORÉE DU XX<sup>e</sup> siècle, se dessinent des changements dans l'assignation

des jeunes à de nouveaux rôles par les adultes. Mais se traduisent-ils pour autant par de nouvelles formes de regroupement et de mobilisation des jeunes et annoncent-ils l'émergence d'un mouvement social contestataire dont la jeunesse serait le fer de lance ? Est-ce finalement le mouvement ouvrier qui incarne, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce mouvement social ? Résistance à sa structuration et à sa nationalisation durant cette période, l'activisme des jeunes ouvre d'autres perspectives d'analyse. Deux éléments doivent être, d'emblée, distingués. D'une part, la consolidation d'une classe d'âge, aux contours définis par cette période transitoire qu'est l'adolescence, continue de retenir l'attention des grandes institutions de socialisation que sont la famille, l'armée, l'Église. D'autre part, la conscience qu'aurait cette catégorie d'occuper une place particulière dans la société et d'y jouer un rôle social propre se traduit par la recrudescence d'organisations de jeunes. Par la diversité de ses regroupements, la jeunesse moderne émerge ainsi en Europe au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle [Gillis, 1974]. Leur volonté d'autonomisation par rapport aux organisations adultes, sur la base de l'antimilitarisme et de la défense du socialisme scientifique [Cohen, 1989], exprime leur détermination à rejoindre le mouvement ouvrier et socialiste au tournant du siècle dernier.

Nous aborderons ici les processus qui conduisent à la mobilisation des jeunes sur la question, nouvelle et cruciale avant la guerre, de l'antimilitarisme. Quant à la promotion de la science comme arme du prolétariat contre la bourgeoisie, ce sont les mouvements étudiants qui s'en emparent. Ce sont eux qui se révoltent les premiers contre les réformes de l'armée et de l'école, établies toutes deux sur l'assujettissement des jeunes, par le service militaire obligatoire en particulier.

### ANTIMILITARISME ET AUTONOMIE DES GROUPES DE JEUNESSE

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge apparaît comme un critère par excellence de la démocratie. Cette idée symbolise la victoire des idéaux républicains. L'utilisation du critère de l'âge pour faire correspondre classe scolaire et classe d'âge apparaît comme le « plus simple moyen d'assurer l'égalité de chances ». L'instauration du service militaire obligatoire pour tous les jeunes hommes de dix-huit à vingt et un ans constitue l'ultime preuve d'entrée dans la nouvelle citoyenneté inventée pour l'homme républicain nouveau. En même temps, l'encadrement par des organisations spécifiques marque les nouvelles formes de sociabilité laïque que la République veut inculquer aux jeunes. Dans tous les cas, leurs marges d'autonomie sont limitées, et leur capacité de contestation pareillement.

Enjeu majeur de la bataille républicaine pour la laïcité, les jeunes se retrouvent au cœur du conflit qui oppose l'État à l'Église. Aux lois Ferry qui soustraient l'instruction de la grande majorité d'entre eux au clergé catholique, répond la création par les Églises de multiples lieux alternatifs de formation et de rassemblement au sein de patronages, d'associations de jeunesse, d'écoles du dimanche, etc. Les protestants sont les premiers à ouvrir la voie à la création d'organisations de jeunesse chrétiennes avec la mise en place d'organisations de jeunesse confessionnelles [Cholvy *et al.*, 2004]. Les associations catholiques et laïques vont dès lors entrer en compétition pour avoir la faveur des jeunes, en France comme dans le reste de l'Europe. Toutefois, l'entreprise reste très marquée par une vision traditionnelle du rôle des jeunes, qui les instrumentalise tout en perpétuant leur division en secteurs distincts (ouvriers, ruraux, étudiants, jeunes filles, jeunes hommes). Ainsi, plusieurs visions s'affrontent : les laïques (y compris de nombreux protestants et juifs) sont pour la mixité, le scoutisme, les sports, les jeux, les loisirs ; les associations confessionnelles, surtout catholiques, sont hostiles à la mixité, mais s'adressent aux jeunes des deux sexes de façon spécifique, favorisent l'étude, s'ouvrent aussi aux loisirs de plein air et se disent pour la paix dans le monde, etc.

Le scoutisme apparaît dans ce contexte comme une autre façon, plus libérale, de donner aux jeunes une place qui leur soit spécifique. En 1900, le scoutisme, plus que toute autre organisation créée dans cette période, a un retentissement universel dans toutes les catégories sociales. Il fait ainsi entrer les jeunes dans l'espace public, les dote d'un statut particulier et d'une fonction de sociabilité. Même si, en France, le scoutisme a une histoire différente [Bauberot et Duval, 2006], l'influence protestante y est déterminante. Les objectifs d'éducation et de formation que se fixent le scoutisme puis, quelques années plus tard, le guidisme pour les filles [Chéroutre et Cholvy, 1989]

se calquent sur ceux de l'école tout en voulant les compléter. Se conjuguent ainsi la vision missionnaire, apostolique et religieuse en même temps que celle plus laïque et conforme à l'esprit des *Boy Scouts* anglais de Baden Powell. Animé dès 1910 par des militaires et des professeurs, mais condamné en 1911 par l'Église catholique qui y voit une incursion supplémentaire des francs-maçons sur ses plates-bandes, le scoutisme français n'aura pas de ce fait l'ampleur du scoutisme anglais. Les scouts occupent néanmoins une place prépondérante dans la socialisation des jeunes comme dans leur autonomisation par rapport aux adultes. Ils contribuent à créer une culture de la jeunesse, qui s'identifie à la pratique d'activités propres, comme le sport, un culte du corps, une relation privilégiée à la nature, etc.

Alors que l'école est retirée de l'emprise de l'Église, l'armée fait l'objet d'une réorganisation majeure. Une des premières mesures de la III<sup>e</sup> République est l'adoption d'une défense et d'une armée nationales qui redéfinit les modalités du recrutement des conscrits dès 1875 par l'instauration du service militaire obligatoire de deux ans (trois ans en 1913). Des milliers de jeunes hommes se retrouvent dans une commune condition de soumission à l'autorité militaire adulte. Si ce processus d'« enrégimentement » des jeunes hommes dans l'armée favorise paradoxalement l'émergence d'une conscience de la jeunesse, le rôle de l'armée est contesté par les jeunesse antimilitaristes.

Celles-ci, face aux jeunesse nationalistes et patriotiques qui ne manquent pas de soutenir l'armée nationale, tentent de rassembler tous les jeunes contre l'armée. Jeunesse syndicalistes et socialistes font ainsi leurs premières armes comme groupes autonomes. Confrontées au double défi posé par la conscription militaire et le patriotisme, les jeunesse antimilitaristes connaissent leur heure de gloire dans les années 1900 à 1907. Que ce soit par *Le Pioupiou de l'Yonne* ou par l'organe des jeunesse socialistes, *La Jeunesse socialiste*, elles critiquent durement les bagnes militaires, l'iniquité d'une conscription où les moins nantis forment les contingents les plus nombreux et la dureté du régime militaire à l'égard des conscrits. L'ardeur antimilitariste culmine en 1907 avec des mutineries dans le Var, qui n'ont toutefois que peu à voir avec les jeunesse socialistes. Car les résistances et refus de l'armée restent très localisés et peu significatifs. Certes, des groupes de jeunesse (syndicalistes surtout) appellent souvent et de façon systématique à la révolte contre l'armée, mère de tous les maux ; mais il est difficile de contrer l'autorité militaire, et la force et le pouvoir de la hiérarchie viennent à bout des rébellions et révoltes. Il y eut des refus et des appels à la désobéissance civile : sous le vocable largement répandu d'antimilitarisme, ils indiquent les résistances des jeunesse à leur embrigadement à la veille de la Grande Guerre. Mais ils restent épars et contingents. Contre l'antimilitarisme, la ferveur nationaliste donne le ton, en 1912, aux débats sur l'armée comme instrument essentiel de défense de la patrie et de formation de la jeunesse. Si les jeunesse syndicalistes tentent un ultime rassemblement des antimilitaristes contre la guerre le 31 juillet 1914,

elles sont le dernier bastion de la résistance à la guerre, alors que celle-ci est déjà en marche.

Le service militaire apparaît dès lors comme un rituel de passage et d'intégration à la citoyenneté pour les jeunes hommes, creusant l'écart avec les jeunes femmes et renforçant la différenciation établie sur le sexe. Ce processus de subordination des jeunes gens à l'épreuve militaire comme condition d'accès à la citoyenneté et d'exclusion des jeunes filles de la citoyenneté restera comme une des premières grandes réformes accomplies par la III<sup>e</sup> République.

Les socialistes, eux-mêmes nouveaux venus dans l'arène politique, ne se sont pas vraiment opposés aux lois sur la conscription. Jean Jaurès, critique envers les agissements de l'État-major durant l'affaire Dreyfus, plaide en faveur d'une armée nouvelle, composée de conscrits défenseurs de la nation. Aussi, les jeunesse antimilitaristes ne reçoivent-elles guère de soutien des ténors socialistes, hormis celui de Gustave Hervé, qui évolue lui-même vers un radicalisme douteux qui tourne à l'ultrapatriotisme en 1914, tandis que les jeunesse socialistes se heurtent à l'indifférence affichée du parti à leur endroit.

#### JEUNESSES SOCIALISTES ET ÉTUDIANTES : MÊME COMBAT ?

Contrairement aux patronages, au scoutisme et aux autres regroupements de jeunesse confessionnels, les jeunesse socialistes ne sont pas créées par les partis pour répondre à leurs besoins. Au contraire, les jeunesse socialistes, dont les premiers groupes apparaissent en 1880, veulent attirer l'attention des adultes. Ici, il faut noter le caractère pionnier des mouvements étudiants. Les cercles d'études, qui foisonnent à Paris durant les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, sont des lieux privilégiés où s'exprime leur volonté de rejoindre le mouvement ouvrier et socialiste, alors en pleine effervescence.

Pour plusieurs groupes d'étudiants, qui se disent révolutionnaires ou collectivistes, cela implique de se faire reconnaître [Cohen et Weill, 1982]. Déjà prompts à se voir dans le rôle régénérateur qu'on leur a prêté si souvent par la suite, ils imposent leur présence dans les congrès, manifestations et rassemblements partisans. Ils se fondent sur une rhétorique et une pratique associative déjà très largement répandues dans le milieu étudiant, auxquelles ils greffent l'utopie révolutionnaire du marxisme militant.

L'organisation des étudiants en associations est très ancienne. Souvent corporatistes, ces associations structurent le milieu étudiant et le rendent visible tant au sein des universités que dans les quartiers étudiants lors des défilés ou des bizutages qui accompagnent chaque rentrée universitaire durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Repérée dans le tumulte des années charnières de la

Restauration, l'action des étudiants contribue au triomphe de la République en France et des idéaux républicains en Europe.

Ainsi la génération de 1820, plus particulièrement celle des jeunes hommes des grandes écoles parisiennes, serait passée de l'ultraroyalisme à la République. Leur révolte traduit une gêne profonde face à la Restauration et aux illusions révolutionnaires perdues et se manifeste au plan politique par une véritable commotion. La jeunesse parisienne dans son ensemble aurait fourni la direction des émeutes de juin 1820 contre la loi du double vote [Spitzer, 1987]. En l'occurrence, la protestation des fils de la bourgeoisie se confondrait avec les aspirations de toute une génération au point d'estomper les barrières de classes. Aussi bien les jeunes étudiants peuvent-ils échapper, en période d'intense politisation et d'effervescence, à la stricte reproduction sociale pour ouvrir de nouvelles perspectives à leur génération.

En va-t-il de même avec le mouvement ouvrier ? Minoritaire, le positionnement de certains aux côtés de la classe ouvrière, des partis socialistes et des syndicats qui prétendent la représenter, est perceptible au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Les groupes d'étudiants collectivistes qui, à Paris, affirment haut et fort leur croyance dans la révolution prolétarienne, ont-ils un effet d'entraînement sur les groupes de jeunes ? Rien n'est moins sûr. Toujours est-il que l'Association générale des étudiants de Paris (AGEP), fondée en 1884, est le terreau dans lequel se recrutent les fondateurs des Étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes (ESRI) ainsi que le Groupe des étudiants collectivistes.

L'AGEP se donne pour objectif de défendre la science, de promouvoir les échanges scientifiques et de défendre l'autonomie de l'Université contre toute intervention, qu'elle vienne de l'Église ou de l'État. L'association vise aussi à renforcer la solidarité du corps étudiant, ce fleuron de la jeunesse française. Organisatrice d'événements tels que le défilé annuel des Beaux-Arts, le bizzutage des nouveaux étudiants et diverses autres activités festives, l'AGEP, à l'instar d'autres associations d'étudiants, conforté par bien des aspects le statut d'élite des étudiants. Toutefois, à l'occasion d'un incident malheureux avec la police venue disperser son défilé en 1893, alors que les attentats anarchistes font rage et suscitent une répression sévère, un étudiant est tué. Bien que la police prétende qu'il soit mort d'une déformation crânienne, la mobilisation des étudiants contre la répression est intense. Durant une longue semaine, l'agitation étudiante est à son comble aux Beaux-Arts et à la Sorbonne. Les funérailles de l'infortuné sont l'occasion d'exprimer la colère étudiante contre la République et sa police. La plupart des membres de l'AGEP ne sont pas des contestataires. Ils se disent apolitiques et n'acceptent pas de suivre les éléments plus radicaux résolus à se saisir de l'événement pour contester la politique du gouvernement. Ces derniers quittent l'AGEP avec fracas pour rejoindre les ESRI qui, depuis leur fondation en 1891, critiquent ouvertement la science bourgeoise et appellent leurs camarades à rejoindre le

prolétariat révolutionnaire. La perspective de défendre la science prolétarienne dans le milieu universitaire et la société française leur confère aussi la possibilité de proposer une action propre de la jeunesse.

Durant les années 1890 et 1900, les ESRI et leurs compétiteurs du Groupe des étudiants collectivistes, sous la houlette de Hubert Lagardelle, Charles Péguy, Jean Longuet, Marcel Mauss, défendent une politique du savoir et de la science démocratiques ou/et prolétariens. Eux-mêmes se définissent comme des prolétaires de la pensée, version 1900 de l'intellectuel organique grams-cien des années 1920 et 1930. Ils préconisent l'alliance de la jeunesse, dont ils sont l'aile éclairée, avec le prolétariat, seule façon pour eux d'entrer dans la sphère politique dont ils se sentent exclus. Ainsi se rêvent-ils en nouveaux messies de la révolution prolétarienne qu'ils appellent de leurs vœux. À ce titre, ils rompent avec le milieu étudiant globalement conservateur et bourgeois.

En 1900, ils réussissent à troubler l'image dominante du milieu étudiant comme un milieu nationaliste de droite, voire monarchiste. Contre l'idéal corporatiste de l'AGEP, dont les membres se recrutent principalement dans les vieilles facultés de droit et de médecine, ils ouvrent un espace à gauche à certain d'entre eux inscrits dans les nouvelles facultés de sciences humaines ou les écoles, comme celle des Beaux-Arts de Paris.

Ils ne connaissent pas les hésitations de certaines fractions socialistes et seront nombreux à signer les pétitions en faveur d'Alfred Dreyfus. Ils participent à la fondation d'organisations comme la Ligue démocratique des écoles, ancêtre de la Ligue des droits de l'homme. Ils animent des revues, *Le Devenir social*, *Le Mouvement socialiste*, *La Jeunesse socialiste*, vecteurs importants du débat politique et théorique qui alimente le milieu socialiste et ouvrier. Leurs conceptions du socialisme scientifique se révèlent une critique radicale des partis socialistes réformistes.

Liés à la classe ouvrière, prêts à s'engager à ses côtés et proches des jeunesse socialistes qui les dotent d'une base plus large, les ESRI comme le Groupe des étudiants collectivistes accèdent désormais à l'arène politique et participent aux grands congrès d'unification socialiste où ils représentent l'aile gauche radicale. Durant le processus d'unification, entamé en 1899 et qui s'achève avec la fondation de la SFIO en 1905, ils contribuent comme délégués des fédérations indépendantes et autonomes aux débats sur l'avenir du socialisme. Ils y font entrer non seulement leurs démarches et leurs idées, mais aussi leur groupe de pairs, leurs acolytes, les jeunes. Le journal *La Jeunesse socialiste* est la tribune toute trouvée pour Lagardelle et ses camarades. Cela irrite considérablement les autres fractions qui, fortes de gains électoraux substantiels, ne savent que faire de ces jeunes !

Leur radicalisme et leurs revendications d'autonomie dérangent. L'hostilité à leur égard est totale et se traduit, entre autres choses, par le refus de la SFIO de reconnaître des sections spécifiques aux étudiants et aux jeunes dans

le nouveau parti. Au nom de l'unité du prolétariat et pour ne pas diviser le parti, tous les groupes (de jeunes, d'étudiants et de femmes) sont sommés de disparaître et de s'intégrer aux sections existantes. Après discussion, seuls ceux de jeunes et de femmes seront refondés par la direction du parti, et non pas comme une émanation du mouvement de jeunesse. Alexandre Zévaès, ancien militant étudiant devenu un membre influent du parti, est nommé responsable de la section de jeunesse qui, dès lors, n'aura plus d'activité en propre. L'unification socialiste marque la fin de cette agitation et signifie l'établissement de liens organiques des groupes de jeunesse avec la SFIO [Cohen, 1989 ; Bouneau, 2009].

Quant aux étudiants et membres des Jeunesses socialistes plus radicaux, ils évolueront vers un syndicalisme révolutionnaire, d'abord autour de *La Jeunesse socialiste* puis au sein des Jeunesses syndicalistes autonomes. C'est dans ce contexte que des militants fondent, en 1907, un syndicat étudiant, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Ce groupement autonome, sans but lucratif, régi par la loi des associations de 1901, pourra recevoir des subventions du gouvernement. Première association de ce genre dans le monde, l'UNEF vise à regrouper les associations étudiantes régionales fondées dans les villes partout en France entre 1877 et 1884. Sa création coïncide avec la réforme de l'éducation supérieure et la croissance des effectifs étudiants dans les universités. L'UNEF offre aux étudiants, sur le modèle du syndicalisme révolutionnaire, une combinaison d'activisme partisan et de revendications syndicales. L'UNEF se retrouve, à sa création, du côté de la CGT dans le conflit intense qui l'oppose à la SFIO. Mais, très vite, elle évolue vers un certain réformisme. S'appuyant sur les associations étudiantes corporatistes qui la composent, l'UNEF revient rapidement à leur rôle traditionnel et assure la reproduction des élites de la République. Tiraillée entre ces deux pôles, de reproduction et de contestation, l'UNEF renouera avec le syndicalisme étudiant de combat après la Seconde Guerre mondiale, quand elle se dotera de la fameuse charte de Grenoble.

#### DE LA CONTESTATION DES JEUNESSES AU MOUVEMENT SOCIAL

Cet épisode, que l'on pourrait rétrospectivement trouver emblématique des types de mobilisation étudiante au XX<sup>e</sup> siècle, révèle en effet un modèle et un processus qui deviendront classiques. Au sein du milieu étudiant, les associations (plus ou moins corporatistes) qui le structurent sont travaillées par des minorités (dites actives) qui, à leur tour, créent des groupes indépendants ou autonomes, souvent plus radicaux. Selon les moments, ils tentent d'intégrer les sections étudiantes des partis politiques, ce qui a rarement fonctionné avec le Parti socialiste mais fut important dans le Parti communiste.

En période d'effervescence, et parce que les partis n'arrivent pas à contenir l'agitation étudiante, des militants étudiants contestataires se retrouvent dans une commune détermination à fonder un mouvement social autonome.

C'est typiquement ce qui arrive en Mai 68 en France et dans une bonne partie du monde occidental. Toutefois, l'expérience française diverge quelque peu d'autres pays européens. Les corporations étudiantes dominent et structurent le milieu étudiant en Allemagne et en Angleterre, alors qu'en France elles coexistent avec le syndicalisme étudiant. Ce dernier, incarné par l'UNEF, unit la défense de leurs intérêts matériels (assistance sociale, maladie, tickets restaurant universitaire, etc.) aux revendications politiques de défense de l'Université, de la science de l'autonomie et de la liberté académique...

L'alliance des étudiants syndicalistes et de la jeunesse ouvrière devient de ce fait déterminante, car elle promeut l'image d'une force sociale nouvelle constituée par toute la jeunesse contestataire. Dépositaires d'une mémoire étudiante, ces différentes associations jouent un rôle déterminant dans la transmission d'une histoire et d'une culture étudiantes pouvant ainsi se projeter dans l'avenir et dans l'espace public comme un groupe cohérent et uniifié, un mouvement social dont la jeunesse serait le dénominateur commun.

En outre, si, en Allemagne, la compétition entre les différentes associations étudiantes vise, durant le premier XX<sup>e</sup> siècle, à défendre un esprit de corps et l'identification de ses membres à une élite, elle aboutit à séparer les étudiants des autres groupes de jeunesse ainsi que des catégories d'intellectuels et de savants qui ont leurs propres modes d'affiliation. Tous les partis dotés, par ailleurs, de sections de jeunesse et d'étudiants florissantes canalisent les révoltes et les revendications des jeunes. Ainsi, la plupart des partis socialistes des pays européens ont des sections étudiantes très actives. En France, leur séparation originelle de la SFIO pousse les étudiants à trouver de nouveaux alliés, auprès des groupes de jeunesse socialistes et du milieu plus flou des intellectuels socialisants. Une telle expansion de l'aire d'action des étudiants offre à la jeunesse, durant un bref moment, une voix unifiée et autonome pour contester le patriotisme, la nation et le militarisme de la République.

Deux conditions d'émergence des jeunesse comme mouvement social contestataire semblent alors réunies. D'une part, les étudiants socialistes français, avant l'unification, font figure de défenseurs d'un modèle d'émancipation dont le socialisme scientifique est l'emblème. D'autre part, la défense d'une éducation universelle distincte d'une éducation de classe est le ciment de leur union avec les jeunes, au-delà de préoccupations corporatistes.

Au tournant du siècle, presque toutes les catégories de jeunes sont pourvues d'organismes, de bulletins ou de regroupements plus ou moins durables qui font valoir leur point de vue ou qui font part aux autres jeunes de

leurs activités. Les partis et syndicats, gauche et droite confondues, sont à la remorque du mouvement d'affirmation de la jeunesse ; ils ne chercheront à la courtiser que dans les années 1920 et 1930 [Whitney, 2009]. Ainsi, on pourrait dire que la conscience que la jeunesse a d'elle-même préexiste aux organisations politiques de jeunesse : son identité sociale s'est forgée au feu de l'encadrement républicain.

À l'origine des mouvements de jeunesse, il y a certes des conditions socio-économiques qui favorisent leur apparition. Mais il y a aussi leur réaction aux stratégies d'encadrement de la part des institutions religieuses et politiques. À cet égard, la création des groupes de jeunesse signale une effervescence propice à l'émergence d'un mouvement et à la consolidation d'une conscience de la jeunesse, qui sont à la base de la revendication d'autonomie que les jeunes adressent notamment aux partis socialistes. Dans ces nouvelles expressions de la sociabilité juvénile se tissent aussi les refus d'une socialisation forcée. On voit celle-ci à l'œuvre tant dans les séparations qui sont instaurées que dans les caractérisations qui en découlent. La séparation entre filles et garçons, érigée en norme universelle, atteste de l'importance accordée à la différenciation sexuelle comme facteur de discrimination. À l'instar de la séparation entre jeunes ouvriers et jeunes bourgeois, qui conduit immanquablement à une division durable des jeunes entre eux.

Ainsi, derrière le discours d'une jeunesse unie et unifiée dans la régénération de la nation, se cachent des différences de statut et de destin. Des groupes de jeunesse et d'étudiants contestataires réussissent, un moment, à dépasser ces clivages pour faire mouvement dans une commune contestation du nationalisme et du militarisme. Ils ouvrent alors une nouvelle ère d'affirmation de la jeunesse comme mouvement social. Très vite, toutefois, cette fenêtre contestataire se referme et une nouvelle génération, celle que la droite nationaliste incarne pour la jeunesse des écoles, appelle de ses vœux la guerre, le vitalisme et la régénération de la nation par sa jeunesse. Ce sont en effet d'abord les jeunes, des classes 1913 et 1914, qui iront périr dans les tranchées en 1914 ! Avant même que la guerre agrège les jeunes dans un commun destin, ils se sont bel et bien investis dans des mouvements de jeunesse, aux objectifs divergents certes, mais aux caractères attestés de mouvement social.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BAUBÉROT Arnaud et DUVAL Nathalie (2006), *Le Scoutisme entre guerre et paix au XX<sup>e</sup> siècle*, L'Harmattan, Paris.

BOUNEAU Christine (2009), *Socialisme et jeunesse en France des années 1880 à la fin des années 1960 (1879-1969)*, Éditions MSHA, Bordeaux.

- CHÉROUTRE Marie-Thérèse et CHOLVY Gérard (dir.) (1989), *Scoutisme féminin et promotion féminine, 1920-1990*, CNRS, Greco 2, Paris.
- CHOLVY Gérard, COMTE Bernard et FÉROLDI Vincent (dir.) (2004), *Jeunesses chrétiennes au xx<sup>e</sup> siècle*, Cerf, Paris.
- COHEN Yolande (1989), *Les Jeunes, le socialisme et la guerre. L'histoire des jeunesse socialistes en France au tournant du siècle*, L'Harmattan, Paris.
- COHEN Yolande et WEILL Claudie (dir.) (1982), « Les mouvements étudiants : entre nationalisme et socialisme », *Le Mouvement social*, n° 120.
- GILLIS John R. (1974), *Youth and History*, Academic Press, New York.
- SPITZER Alan B. (1987), *The French Generation of 1820*, Princeton University Press, Princeton.
- WHITNEY Susan B. (2009), *Mobilizing Youth : Communists and Catholics in Interwar France*, Duke University Press, Durham.



# III

---

*Institutionnalisation  
et mobilisations  
au temps de l'État social  
(années 1930 - années 1970)*



---

*Introduction*

MICHEL PIGENET  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

TROIS TEMPS PARTICULIÈREMENT  
forts structurent les cinq décennies

du chapitre. La tragédie de la Seconde Guerre mondiale s'intercale ainsi entre les deux mobilisations sociales d'une ampleur exceptionnelle qui, en 1936 et 1968, marquent la période. Bouleversants dans tous les sens du terme, ils précipitent des évolutions, entraînent des recompositions, initient des pratiques et valident des références dont la profondeur et la longévité participent d'une stabilisation paradoxale.

Sur la longue durée, les alliances et les compromis politico-sociaux du Front populaire, que les réformes de la Libération prolongent jusque dans les institutions, modèlent les contours d'un État social hexagonal indissociable de la relation complexe nouée entre le mouvement ouvrier et la République. La succession des conjonctures aussi capricieuses que rugueuses interdit, certes, de tenir pour homogènes ces décennies qui englobent le Front populaire, Vichy, la Libération, la guerre froide, les « années 68 »... On se gardera encore d'assimiler 1936 et 1968. Du moins le demi-siècle considéré doit-il son unité à l'affirmation concomitante, à l'ombre de l'État social, de la société salariale et d'une centralité ouvrière portée principalement par les syndicats. Le mode de régulation qui prévaut demeure indissociable d'une culture de mobilisation et de contestation. L'articulation du politique et du social, qu'enregistre et modèle l'État social, reconfigure la plupart des mouvements sociaux à l'échelon décisif et opérationnel du national, tandis que les grèves et les manifestations, diversement combinées, s'érigent en formes dominantes du répertoire d'action. Le travail et le travailleur disputent à l'humanité, aux Lumières et au droit leur statut de figures de l'universel.

### MOBILISATIONS ET MUTATIONS DU FRONT POPULAIRE (1934-1938)

La crise qui frappe la France à partir de 1931 déçoit les espérances que le Parti communiste et la CGTU plaçaient au cœur de la ligne dite « classe contre classe ». La conjonction de l'activisme militant et des contradictions du capitalisme ne produit pas la radicalisation attendue, prologue d'une révolution jugée imminente. Les grèves, à l'étiage durant les années 1920, chutent un peu plus encore avec la crise. Les rares conflits ouvriers et les marches de chômeurs relèvent d'un volontarisme d'organisation qui leur interdit de rivaliser avec leurs homologues américains. Le regain de mobilisation perceptible à partir de 1932 concerne des catégories – anciens combattants, agriculteurs, contribuables – que la droite s'efforce d'organiser autour de ses valeurs et objectifs. Le 6 février 1934, la manifestation parisienne des ligues d'extrême droite et la riposte qu'elle enclenche dans la France entière changent toutefois la donne. De cette date à la Libération, l'antifascisme structure une large mobilisation dans laquelle les partis ouvriers et les confédérations syndicales jouent un rôle moteur. Ce primat de la défense des libertés et de la démocratie, que nombre de ses partisans confondent avec celle de la nation, s'adosse à un programme revendicatif et de réformes sociales.

Au lendemain du 6 février 1934, c'est la CGT qui prend l'initiative de la riposte en appelant à une grève générale de 24 heures. À la différence de la CGTU, rompue jusqu'à l'épuisement aux mots d'ordre politiques combinés à ceux du Parti communiste, il s'agit d'une première pour les confédérés. Convaincus qu'il n'est pas de démocratie sans mobilisation populaire, ils s'offrent en rempart d'institutions menacées par les ligues. La CGT est rejoints presque aussitôt par la SFIO et, à partir d'analyses différentes du fascisme et de la démocratie, par le Parti communiste et la CGTU. De fait, les syndicats assurent le succès du 12 février. Au cours des mois qui suivent, ils demeurent les acteurs majeurs de la dynamique qui les entraîne, non sans hésitations, jusqu'à la fusion organique en mars 1936, quand les partis ouvriers s'en tiennent au pacte d'unité d'action du 27 juillet 1934 et à l'alliance électorale, effective en 1935.

Cette montée en première ligne est aussi une manière, pour la CGT, de renouer avec ses ambitions d'antan. Dans la continuité du « programme minimum » de 1918, plus que dans l'esprit de l'alternative syndicaliste révolutionnaire d'avant 1914, elle revendique sa capacité à synthétiser l'intérêt général et celui des travailleurs. Sur la lancée, elle impulse l'élaboration de propositions de « réorganisation économique dans la liberté » avant d'adopter, en septembre 1934, un « plan de rénovation économique » qui lie réformes de répartition et de structures – dont des nationalisations – au service d'une démocratie sociale à l'écoute des syndicats. Cette fois, pourtant, la

mobilisation n'est pas au rendez-vous ou, plus exactement, se poursuit sur la base prééminente de l'antifascisme, pour culminer le 14 juillet 1935. La « réconciliation de la République et du travail » ainsi opérée autorise la symbiose inédite entre la culture de classe et la culture républicaine. Elle se concrétise dans un programme de compromis, moins audacieux que le plan cégétiste, mais ratifié en janvier 1936 par l'ensemble des composantes du Rassemblement populaire. La redéfinition en cours des rapports du mouvement social avec la scène parlementaire explique que ce programme à vocation électorale, soutenu par le Parti communiste, la SFIO et le Parti radical, le soit aussi par la CGT, la CGTU et par une centaine d'associations, au premier rang desquelles la Ligue des droits de l'homme.

La réaction syndicale aux conséquences de la crise, d'abord circonscrite aux fonctionnaires et aux travailleurs de l'État victimes des politiques déflationnistes, s'étend aux salariés du privé après la victoire électorale. Des grèves avec occupation débutent à la fin mai 1936, puis se généralisent en juin. Cette « explosion sociale » ne relève d'aucune décision préalable et participe d'un authentique mouvement social. Moment exceptionnel, la simultanéité des grèves et de l'avènement d'une majorité politique d'union de toute la gauche concourt à la consolidation d'un État social dorénavant perçu, pensé et réaménagé comme tel.

Tout commence dans l'urgence des négociations, ouvertes et conclues à Matignon sous les auspices gouvernementaux. La sanction législative d'aspects essentiels de l'accord, les conditions de conclusion et d'extension des conventions collectives, le rôle dévolu au Conseil national économique dans l'élaboration des décrets d'application des lois sociales, les lois sur les 40 heures et les congés payés, puis l'institution de l'arbitrage obligatoire modifient en profondeur les relations professionnelles. La nouvelle législation achève de basculer dans l'espace public du débat et du contrôle externe des questions et des domaines que la doctrine libérale et la culture patronale maintenaient dans la sphère privée. À défaut d'instaurer la République dans l'entreprise, l'élection de délégués du personnel et la généralisation des conventions collectives font reculer l'arbitraire des petits chefs et la souveraineté absolue de l'employeur.

Dans un entretien accordé, en juin 1936, à la radio américaine, le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, dénie aux grèves toute dimension insurrectionnelle et apprête leurs revendications à celles de l'American Federation of Labor (AFL) auxquelles le New Deal vient de donner satisfaction. Aussi vraie soit-elle, l'assertion tait néanmoins une singularité majeure : en France, les « réformes » de 1936 découlent d'une mobilisation qui les érigé en « conquêtes ». L'expérience quasi fondatrice, à l'échelle des millions de travailleurs qui en furent les acteurs, engraine pour longtemps la conviction que « la lutte paie », sentiment et conscience propres à entretenir une « culture de la conflictualité ».

Le rapport des forces qui en découlent, au niveau national comme à celui des ateliers, attise, en retour, la vigueur de la contre-attaque patronale. Les difficultés économiques, l'inquiétude politique consécutive à l'articulation inédite de la mobilisation sociale et de l'intervention publique cristallisent la mobilisation réactive des adversaires anciens et nouveaux du Front populaire. La xénophobie refait surface dans certaines franges ouvrières et parmi les classes moyennes, à plus fort titre (Laurent Dornel, Claire Zalc). Les petits et moyens patrons, à l'origine d'une « révolution de palais » au sein la Confédération générale de la production française (CGPF), se dotent d'organisations spécifiques (Patrick Fridenson). Les petits industriels, commerçants et artisans, hier assise de la République, se trouvent ainsi précipités dans le camp opposé à celui des salariés. Ce glissement à droite contribue au basculement du Parti radical, dont les réticences fragilisent le Front populaire sans être l'unique cause de son échec.

À partir de 1938, le primat du politique subsiste, mais la dynamique antifasciste s'essouffle et bute sur le pacifisme initialement ancré à gauche. L'échec de la grève du 30 novembre, la « drôle de guerre » puis la défaite et l'avènement du régime de Vichy frappent de plein fouet les acteurs du mouvement social. Les organisations communistes et assimilées sont dissoutes après la signature du pacte germano-soviétique et leurs militants poursuivis. La CGT, en perte rapide d'adhérents et épurée des ex-unitaires, tangue. Par l'accord du Majestic d'octobre 1939, conclu avec le patronat, elle prône une « collaboration confiante » en appui « aux armées de la République ». Dans le désarroi de la débâcle, l'un de ses secrétaires, René Belin, accepte le portefeuille de la Production industrielle et du Travail du premier gouvernement de l'État français. Les statuts de la centrale révisés bannissent toute référence à la lutte des classes et à la grève. Ces gages ne suffisent pas. Le nouveau régime interdit la grève et la manifestation puis dissout toutes les confédérations, mais non les syndicats et les fédérations.

#### L'ÉTAT SOCIAL AU CARREFOUR DES MOBILISATIONS : LES NOUVELLES RESSOURCES DU POLITIQUE

---

L'investissement des organisations et militants ouvriers dans l'alliance interclassiste et transpartisane nouée dans la Résistance nourrit des ambitions économiques et sociales. Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), adopté en mars 1944, se réclame d'une « véritable démocratie économique et sociale » et prévoit des réformes de structures, au premier rang desquelles les nationalisations, récusées en 1936, les comités d'entreprises et la Sécurité sociale. Aucun projet antérieur n'avait bénéficié d'un soutien aussi large. Si, dans le droit-fil du Rassemblement populaire, ses signataires mêlent partis, syndicats et organisations de la Résistance en lieu et place des

associations de 1935, l'adhésion politique s'élargit maintenant au Parti démocrate populaire (embryon du MRP) et, plus à droite, à l'Alliance démocratique et à la Fédération républicaine, cependant que la CFTC côtoie la CGT. Toutes ces organisations impliquées dans la lutte « contre l'ennemi commun » reconstruisent le pacte républicain et ses références à l'heure d'un État social institutionnalisé.

La multiplication d'authentiques organisations de masse, associées aux réformes sociales de la période et parties prenantes de la démocratisation sans précédent des structures étatiques, accentue l'imbrication du social et du politique enclenchée par le Front populaire. Des dirigeants syndicaux, reconnus pour leur participation active à la Résistance, figurent à la tête de comités départementaux et locaux de libération, voire sont élus maires en 1945 avec l'aval de leurs unions départementales. D'autres occupent des responsabilités importantes au sein de caisses de Sécurité sociale ou de conseils d'administration des entreprises nationalisées. La circulaire Parodi du 28 mai 1945, qui énumère les critères de la représentativité syndicale, reprise par loi de février 1950 sur les conventions collectives, entérine les liens tissés dans les mobilisations de la clandestinité. Elle offre simultanément aux autorités le pouvoir de décerner le statut enviable et « irréfragable » de négociateurs attitrés, dont elles sauront tirer parti lorsque le pluralisme syndical évoluera en franche division.

Le poids du PCF et l'obligation dans laquelle ses concurrents se trouvent de ne pas lui abandonner le terrain social, où il excelle, marquent les pratiques du temps dans le sens d'une porosité inédite de la sphère institutionnelle aux aspirations et mouvements populaires. Les influences sont réciproques. La CGT subordonne ainsi les revendications salariales des travailleurs aux exigences de la Reconstruction. Canalisée, l'expression organisée de la protestation abandonne le recours à la grève et érige, en substitut de l'arrêt de travail, des moyens d'action auparavant complémentaires. Ainsi en va-t-il des manifestations qui usent, plus encore que sous le Front populaire, d'attributs réservés aux cortèges de souveraineté.

Les politiques engagées par un État social qui paraît alors pencher vers l'État-providence privent l'action des organisations caritatives, pour la plupart issues de la mouvance chrétienne, de sa nécessité et contribuent à précipiter certaines reconversions militantes. Les catholiques, durablement susceptibles de se mobiliser pour la défense de l'École libre, sont également nombreux à s'engager dans la voie d'une action collective sur des terrains demeurés longtemps le monopole des réformateurs sociaux, mais également, plus tardivement, sur celui de l'anticolonialisme ou des tiers-mondistes. Les militants formés par et dans la Jeunesse agricole catholique (JAC), la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), l'Action catholique ouvrière (ACO) ou le Mouvement de libération du peuple (MLP) y acquièrent des références, des méthodes de réflexion et d'intervention distinctes de celles diffusées, au même moment,

dans la mouvance cégéto-communiste, l'autre pôle de socialisation militante. On le vérifiera à l'heure de l'unité d'action que beaucoup préconisent sans rien céder de leur identité propre.

De 1934 à 1938, les manifestations, grèves et fêtes politiques ont modifié les modalités d'une action politique plus ouverte aux exclus du suffrage universel : femmes, jeunes – susceptibles de travailler dès treize ans et de servir la patrie à dix-huit ans, pour ne voter qu'à vingt et un ans – et étrangers. Si la participation à la Résistance rend définitivement caduque la minorité civique des premières, elle ne suffit pas à lever celle des deux autres, dont l'action politique gagne toutefois en légitimité au sein des organisations qui les accueillent. Du moins le mouvement social contribue-t-il plus globalement à modifier la politique en acte et ses acteurs entre 1934 et la Libération.

L'entrée en guerre froide dessine de nouveaux clivages. Pour plus de quinze ans, la politique, dans son acception étroite, recompose, oriente et éclaire les mobilisations. Les ruptures sociopolitiques et les rudes conflits de 1947-1948 ferment la voie aux dynamiques d'inspiration communiste, mais laissent intact le socle des réformes de structures de la Libération. La préservation des protections, des structures et des procédures va de pair, cependant, avec la marginalisation, voire l'exclusion pure et simple, des cégétistes que la scission affaiblit, sans affecter la prééminence syndicale, étendue à des groupes sociaux éloignés du noyau dur ouvrier, tels les enseignants et d'autres fonctionnaires et personnels assimilés. Les mobilisations sociales se ressentent de la division syndicale, dont l'État et le patronat savent jouer. L'âpreté teintée d'activisme des conflits entretient les soupçons croisés d'instrumentalisation politique et de subversion. Privées d'une partie de leurs acteurs, dont l'éloignement durable sape les bases populaires du régime, les institutions de l'État social perdent nombre de leurs potentialités initiales. L'extension du champ de compétence de l'État, puis les premiers effets de la longue phase de croissance entamée à compter du milieu des années 1950 affectent la mobilisation sociale, son assise et ses relations avec la politique.

Le fléchissement tendanciel du nombre de grèves, de grévistes et de journées de grève n'empêche pas le surgissement d'actions d'envergure. En mars 1950, les arrêts de travail se multiplient aux quatre coins du pays à l'occasion du rétablissement de la libre négociation des salaires, sans toutefois réussir à converger. La Fédération de l'éducation nationale (FEN), passée à l'autonomie après la scission syndicale de 1947, se résout elle-même à peser sur les processus de négociations par la programmation, chaque année, de grèves de 24 heures. En août 1953, le mouvement historique et inattendu du secteur public, hors éducation, contraint le gouvernement au recul sur le terrain, sensible entre tous, des retraites. Le conflit ne marque pas seulement le basculement durable des agents des services publics et des fonctionnaires dans la grève de masse, écartée en 1936 et disparate en 1947. Pour la première fois, les salariés de l'État sont à l'initiative d'une mobilisation de grande

envergure qui souligne à la fois la spécificité du secteur public, le seul à continuer de fonctionner au cœur de l'été, son importance dans la vie du pays et le poids de l'opinion sur l'issue d'un conflit que le gouvernement ne parvient pas à rendre impopulaire. Alors que les couches nouvelles du salariat ne songent pas encore à s'émanciper du centre de gravité ouvrier, d'autres acteurs se mobilisent contre tel ou tel aspect des politiques publiques et se dotent, à cette fin, d'une représentation catégorielle spécifique, dont la nouveauté réside dans l'affirmation d'une identité politique et sociale, à l'exemple du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) ou de l'Union pour la défense des commerçants et artisans (UDCA). Celle-ci, versant corporatif du poujadisme partisan qu'incarne l'Union et fraternité française (UFF), réactive parmi les classes moyennes traditionnelles la contestation antifiscale qu'excitent les ambitions rationalisatrices d'un État dont les responsabilités économiques et sociales accélèrent la modernisation administrative. Sur un registre où l'invocation sans-culotte le dispute aux thématiques ligueuses et colonialistes, la violence verbale à l'encontre du fisc, des « charges sociales », des hauts fonctionnaires et des parlementaires laisse entendre l'exigence récurrente et contradictoire d'une protection étatique des indépendants contre toutes les concurrences. Avec d'autres moyens et arguments, c'est également vers l'État que se tournent simultanément, mais sans converger, les éleveurs du Centre et les viticulteurs du Midi. Incapables, à terme, de freiner une évolution inéluctable, ces flambées de colère perturbent un temps la représentation habituelle des catégories concernées. La solidité des relations qu'entretiennent les notables des organisations de classes moyennes traditionnelles, l'une des bases sociales des gouvernements de « troisième force » et de centre droit, et l'écoute dont elles bénéficient auprès du personnel politique suffisent d'ordinaire à l'adoption de mesures d'apaisement jusqu'au prochain coup de colère.

Après que Léon Blum a imaginé un travaillisme à la française et que Pierre Mendès France en a appelé aux « forces vives de la nation », le général de Gaulle, de retour au pouvoir, échoue à son tour à disposer du partenaire syndical de ses vœux. Ces tentatives en vue d'intégrer les acteurs sociaux à des objectifs économiques constitutifs d'un projet politique que l'État social rend possible et auxquels ils subordonneraient leurs revendications ne sont pas sans rappeler les expériences de la Libération. Ni le rapport des forces ni les urgences d'alors ne poussent toutefois au consensus dans les années 1950 et 1960, tandis que l'économique prime sur le social. Depuis les réformes de 1945-1946, aucun gouvernement ne semble résolu à négocier des contreparties à la hauteur des objectifs de compétitivité et d'ouverture économiques peints aux couleurs de la « modernisation » et de l'« expansion ». Incontournable et inflexible, le bloc cégéto-communiste en dénonce les variantes auprès d'un salariat méfiant et tenu à l'écart des lieux de décision depuis des années.

Les mouvements sociaux qui se succèdent ou se chevauchent, substituts aux impasses de la politique, renouent avec la fragmentation sectorielle et géographique, contexte synonyme d'alliances à géométrie variable au gré des échelles et des finalités. À plusieurs reprises, le conflit scolaire dresse ainsi face à face la mouvance catholique structurée et le Comité national d'action laïque (CNAL), créé en 1949, alors même que des prêtres-ouvriers et des chrétiens progressistes rompent avec la « séparation courtoise » qui prévalait jusque-là dans les banlieues rouges pour militer aux côtés des communistes.

En l'absence d'alternative sociopolitique crédible à court et moyen termes pour cause de guerre froide intérieure, les inflexions des coalitions au pouvoir à compter de 1947-1948 ne sortent pas des clous d'une économie de marché réaménagée par les réformes de la Libération et l'affirmation de la société salariale. La marge de manœuvre n'est pas négligeable. Elle inclut, au prix d'entorses à la stricte légalité républicaine et de menaces plus sérieuses encore que favorise le contexte d'exception créé par la guerre d'Algérie, le changement de régime de 1958. La nouvelle Constitution dote alors le pays d'un exécutif fort, en position d'user avec une efficacité accrue des instruments de régulation sans remettre en cause les compromis sociaux hérités, les uns et les autres, de la période précédente. Le resserrement des procédures de concertation autour des acteurs publics et patronaux poursuit une évolution antérieure à l'avènement de la V<sup>e</sup> République. Les priorités de l'heure vont à l'adaptation de la France à la libéralisation des échanges qu'annonce la création du Marché commun programmée par le traité de Rome (1957).

Si le conflit scolaire, marqueur récurrent du clivage gauche/droite, est relancé, fin 1959, par la loi Debré de financement public des écoles privées, la grève des mineurs de 1963 ramène les luttes revendicatives sur le devant de la scène publique. Sur fond de restructuration accélérée des bases énergétiques et industrielles du pays, elle révèle l'autoritarisme d'un pouvoir qui, fort d'une légitimité récemment confirmée dans les urnes et habitué aux facilités de la réquisition face à des syndicats divisés, n'a pas pris la mesure des inquiétudes et du mécontentement des salariés. Mis en échec au terme de 35 jours de grève et sous la pression d'une opinion bienveillante envers les mineurs, le général de Gaulle perd une partie de ses bases populaires. L'instauration, la même année, du préavis de grève dans le secteur public témoigne d'une volonté affichée de contenir la conflictualité que complète, sur un autre registre, la proposition d'une « politique des revenus ». Faute de relais de poids dans le monde syndical, de temps et, à l'évidence, de réelle volonté politique, la concertation envisagée tourne à l'offre d'association des « partenaires sociaux » à une « police des salaires » alignée sur des objectifs fixés en dehors d'eux, solution retenue lors de l'adoption, en septembre, du « plan de stabilisation ».

La brèche ouverte par les mineurs dynamise l'actualité sociale, en premier lieu dans les bassins d'emplois et les secteurs agricoles menacés. La

mobilisation, parfois cantonnée à une entreprise phare de l'industrie locale, associe souvent les commerçants, la communauté éducative, les élus, voire les représentants des cultes, expériences initiatrices de revendications régionalistes émancipées des cercles de notables. La mise en ballottage du général de Gaulle et le bon score réalisé par François Mitterrand, candidat unique de la gauche aux premières élections présidentielles de la Ve République en 1965, dessinent des perspectives politiques inimaginables quelques années plus tôt. Sans effets, au contraire, sur l'anticommunisme de FO, elles facilitent plus qu'elles n'inspirent directement les convergences à l'origine de l'accord d'unité d'action de février 1966 entre la CGT et la CFDT. Cette confédération est née deux ans plus tôt, après que son courant interne Reconstruction, partisan d'une déconfessionnalisation du syndicat, fut devenu majoritaire. Entre mars 1966 et mai 1967, les deux partenaires, associés à la FEN et plus rarement à FO, organisent des journées interprofessionnelles, ponctuées de grèves et de manifestations, qui ciblent d'un même élan les blocages patronaux, les orientations du Plan et les ordonnances de 1967 réformant la Sécurité sociale. Elles ne sont pas exclusives de grèves, violentes à l'occasion, dont les revendications intéressent fréquemment les ouvriers spécialisés (OS) à travers les questions des conditions de travail et des classifications, tandis que grandit l'exigence d'un retour effectif aux 40 heures. Beaucoup participent d'une « insubordination ouvrière », telle que définie par Xavier Vigna, que les organisations s'approprient tant bien que mal.

La moindre surface militante de la CFDT et son faible ancrage dans la tradition ouvrière expliquent sa réceptivité aux redéfinitions politiques comme aux attentes des nouvelles composantes du salariat. Sûre de ses références et de ses refus idéologiques, alors même que le renouvellement de son vocabulaire l'amène à puiser dans celui du mouvement ouvrier, elle dispute, seule, au PCF le projet d'une alternative au système en place et d'une pratique irréductible à l'action parlementaire. À sa demande expresse, les journées interprofessionnelles de 1966 et 1967, politiques quant à leurs cibles, excluent la présence des partis de gauche et, dans les faits, le PCF. Jusqu'en 1968, sa majorité suit l'orientation « moderniste », attentive aux « réalités » économiques et soucieuse de hiérarchiser les objectifs dans un « contre-plan » qu'il reviendrait au syndicat de soumettre ensuite à la gauche politique non communiste. Cette stratégie prévoit d'associer la centrale par la conclusion d'un contrat qui, au lendemain d'une victoire de la gauche, troquerait des réformes de structures et l'extension des droits syndicaux contre une modération salariale. Les tenants de l'autonomie récusent cette ligne d'intégration et misent sur les ressources d'un puissant mouvement de masse propre à bousculer les « contraintes économiques ». Une minorité se réclame de l'autogestion. Ces tensions internes posent la question du difficile rapport qu'entretient la centrale avec le champ politique, où elle ne dispose pas de véritables relais. Défiante, en tout état de cause, à l'égard des structures partisanes, elle refuse

tout tête-à-tête avec le PCF, acteur de longue date des mobilisations sociales. L'évolution et les ambitions de la CFDT pèsent aussi sur ses relations avec la CGT qui, acquise à l'autolimitation de ses initiatives politiques, lie l'établissement d'une « démocratie véritable » à la disparition du pouvoir personnel et au démantèlement des « féodalités » économiques. À cette fin et sur le modèle récurrent du Front populaire, la CGT se prononce pour la ratification d'un programme de gouvernement commun aux partis de gauche.

### L'ÈRE DES CONTESTATIONS : TOUS EN LUTTE ?

---

Résistance et guerres coloniales occasionnent des mobilisations inédites. Les événements qui se succèdent de 1939 à 1945 ont frappé de plein fouet les acteurs sociaux et redéfini la notion même de mouvement social. La double coercition qu'exercent alors l'État français et l'occupant transforme radicalement, entre répression féroce, accommodements, compromis, ralliements et résistances, les modalités d'expression de tensions et de contradictions dont les circonstances modifient l'ordre des facteurs et le degré d'engagement.

« Mouvement », aux dires mêmes de ses initiateurs comme au regard de ses modalités d'organisation, la Résistance participe d'abord d'une démarche « identitaire » visant à restaurer la souveraineté nationale (Claire Andrieu). Cette volonté, intraitable sur l'essentiel, prédispose aux compromis au titre de l'exigence primordiale d'unité que les mouvements, forts de leur nouveauté radicale, concevraient volontiers hors de toute structure partisane, à l'exception de l'incontournable composante communiste. L'assise de la Résistance ne recouvre cependant pas exactement les zones de force de l'antifascisme des années 1930. Ce dernier y prédispose néanmoins nombre de ses cadres politiques, voire militaires pour ceux qui se sont battus en Espagne. L'expérience de la clandestinité, des pratiques dont les règles sont inlassablement rappelées après septembre 1939, constitue un atout pour les militants du PCF. Irréductible aux formes propagandistes et armées auxquelles on la réduit souvent, la Résistance s'enracine dans le terreau d'une « résistance civile » élémentaire et préalable. Les sacrifices qu'elle impose défient les théories utilitaristes de l'engagement et des mouvements sociaux dont elle enrichit l'analyse. Le terrain des valeurs sur lequel elle se situe n'invalidé pas, pour peu qu'elle prenne en compte la chronologie, une grille de lecture sociopolitique, attentive aux disparités de son recrutement, aux critères de sélection de ses responsables, à son impact sur la société. On touche ici à la question de ses réertoires d'action, source d'un clivage politico-stratégique explicite, mais dont l'étude nuance la distinction établie par Charles Tilly entre formes « archaïques » et « modernes » qu'empruntent indifféremment tous les résistants.

Dans un contexte très différent, les guerres coloniales ne suscitent pas, en dehors de l'immigration algérienne, de « mouvements » similaires à ceux forgés dans la Résistance, mais interpellent des acteurs sociaux organisés pour d'autres combats. À partir de 1945, la CGT prend part aux « actions concrètes », grèves comprises, pour la « défense de la paix » et contre la guerre d'Indochine, batailles politiques perçues comme telles au risque de l'incompréhension et d'une répression dont les dockers, en pointe, payent le prix fort. Les leçons de cet activisme sont tirées quand débute la guerre d'Algérie qui, hormis la protestation, en 1955-1956, contre le rappel des soldats du contingent, suscite d'autres modes de contestation. Clairement, la lutte pour la paix prévaut sur la revendication d'indépendance, à l'inverse du choix qu'opère la « deuxième gauche ».

La dichotomie entre appartenance de classe et identité nationale n'affecte pas d'emblée les ouvriers algériens, majoritairement organisés, en métropole, par la CGT dans les années 1950 à l'instigation même du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). D'abord partagés, après 1954, devant la division fratricide du mouvement nationaliste et les stratégies antagonistes du Front de libération nationale (FLN) et des fidèles de Messali Hadj regroupés dans le Mouvement national algérien (MNA), ils s'éloignent de la CGT en 1956, au lendemain du vote des pouvoirs spéciaux par le PCF. Foyers secondaires de recrutement de combattants d'une lutte armée qui n'épargne pas l'Hexagone, les concentrations métropolitaines de travailleurs nord-africains participent surtout aux actions de solidarité : soutien aux militants licenciés et collecte de fonds. La répression limite les initiatives collectives au grand jour. Des appels à la grève sont toutefois largement suivis le 5 juillet 1956, en janvier-février et le 5 juillet 1957. Manifester expose cependant davantage, ainsi que le rappellent les massacres du 17 octobre 1961. Spectaculaire et observable depuis maints quartiers de la capitale, mais circonscrite aux participants d'une manifestation conçue pour être strictement algérienne, la violence des forces de l'ordre ne provoque aucune mobilisation de masse dans la population d'origine européenne.

Sauf exceptions individuelles, la jonction ne s'effectue pas avec les mobilisations ouvrières pour la paix en Algérie, régulièrement sollicitées au travers d'appels à des journées d'action lancés par le Mouvement de la paix, la CGT puis la CFTC. Ces initiatives peinent longtemps à sortir des bastions. L'irruption syndicale sur la scène politique retient toutefois l'attention et n'épargne pas la CGT-FO, en principe la plus réticente à une telle évolution, mais à l'initiative en 1956, contre l'intervention soviétique en Hongrie, il est vrai, d'une manifestation à laquelle se rallient nombre de formations politiques.

La crise de la gauche communiste et non communiste, les blocages politiques de la guerre froide projettent une nouvelle fois les centrales syndicales en première ligne de la défense des libertés et de la démocratie dans les circonstances qui accompagnent le retour du général de Gaulle au pouvoir. En

mai comme en septembre 1958, la CGT, la CFTC et FO invitent à des débrayages, plus ou moins simultanés à défaut d'être unitaires, parfois en soutien à des manifestations. La prééminence syndicale se perpétue les années suivantes contre la guerre d'Algérie et, bientôt, contre l'Organisation armée secrète (OAS). Les initiatives syndicales peuvent aller jusqu'aux débrayages, à l'exemple de la grève d'une heure décidée en riposte au putsch des généraux d'avril 1961. Si les préventions demeurent et les stratégies diffèrent, ce cadre commun ouvre la voie à des expériences d'actions revendicatives unitaires. Pas avant, cependant, la fin du conflit algérien, préalable au retour du social sur le devant d'une scène publique.

#### LES SCIENCES SOCIALES DANS L'ARÈNE

---

Le poids de la mobilisation collective dans l'histoire politique de la France des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles suffirait à hypothéquer l'opposition, longtemps énoncée par la science politique, entre participation politique institutionnelle et non institutionnelle. Il devait revenir à la sociologie politique américaine de proposer les premières approches théoriques des *social movements* (Isabelle Sommier). Inscrites dans leur temps, ces analyses, soucieuses de réhabiliter le conflit en démocratie, ne sont pas étrangères à l'« histoire réelle » de l'Amérique des sixties, tour à tour secouée par les luttes pour les droits civiques et l'opposition à la guerre du Vietnam, combats dont l'assise sociale repose moins sur les milieux ouvriers et populaires que sur la mobilisation de la jeunesse étudiante. L'expérience stimule, à l'évidence et de leur propre aveu, la réflexion de beaucoup de futurs universitaires.

Le constat dépasse de loin les campus d'outre-Atlantique. Les liens noués par l'antifascisme et dans la Résistance entre intellectuels et mouvement ouvrier, plus précisément sa composante communiste, irréductibles au ralliement de personnalités prestigieuses, procèdent à la fois d'une tradition politique d'engagement et de l'affirmation d'une identité collective. Toutes deux changent de nature sous les effets conjugués de la prétention jdanovienne à intervenir dans les sphères de la connaissance et des arts, et de l'augmentation des effectifs d'enseignants et de chercheurs, dont l'expression des besoins passe par des voies syndicales et renvoie à des politiques publiques. Ces changements affectent au premier chef les sciences sociales, qui fondent leur légitimité sur leur capacité à comprendre les enjeux des mouvements sociaux. Sollicitées par les autorités et les acteurs, leurs spécialistes échappent moins que d'autres aux dynamiques et tensions qu'ils interprètent.

De ce point de vue, les travaux en provenance des États-Unis offrent un cadre neuf d'analyse et l'opportunité d'un regard critique détaché de considérations partisanes, sinon de perspectives et de « connivences » ou « accointances » politiques. Après la vogue sans lendemain, mais prémonitoire, de la

« nouvelle classe ouvrière », sociologues et politistes se penchent sur les « mouvements sociaux » dont l'action en faveur du changement social ou politique ne se résume pas aux seules initiatives du mouvement ouvrier. Sur la lancée, une partie de la sociologie les en distingue à travers la notion de « nouveaux mouvements sociaux », extérieurs à la sphère du travail et au marxisme par leur manière de contourner ou de contester la problématique de conquête du pouvoir.

### LA CENTRALITÉ OUVRIÈRE EN QUESTION

---

Cette quête ou identification de nouveaux acteurs se retrouve dans le tiers-mondisme, tourné vers les « damnés de la terre » érigés en témoins des limites et illusions, sinon mensonges, de l'universalisme occidental et, parfois, en agents de perspectives révolutionnaires déplacées du centre vers ses périphéries. Mobilisateur, le mythe accompagne l'émergence d'une gauche radicale française qui, par-delà le foisonnement des groupes, échappe ainsi à l'attraction des pôles sociopolitiques qui structurent le champ politique (Christoph Kalter). À ce titre, l'extrême gauche impulse, en retour, une relecture théorique et un renouveau des pratiques contestataires.

Dès le début des années 1960, des militants passés par les mouvances communiste et socialiste, mais également chrétienne, prennent leurs distances vis-à-vis de stratégies trop exclusivement axées sur la question de la paix en Algérie pour soutenir ouvertement le droit à l'indépendance, voire s'engager au côté du FLN au nom même de la révolution. Leurs activités, souvent clandestines, servent d'« école politique » à une génération de militants dont l'anticolonialisme s'articule à un anti-impérialisme de principe très présent dans les mobilisations contre la guerre du Vietnam. Moteur d'une circulation transfrontalière et d'une dynamique contestataire qui relient les mouvements américains aux « soixante-huitards » français, italiens, allemands ou japonais, elles n'en forment cependant qu'une composante en France où, y compris dans la jeunesse, la dénonciation de l'intervention américaine se nourrit aussi de considérations humanitaires et des prises de position du général de Gaulle.

Ces évolutions à forte dimension générationnelle concernent en premier lieu les milieux intellectuels et le monde étudiant. Celui-ci, bouleversé par la massification en cours de l'Université, révèle une capacité d'initiative et d'innovation à l'origine de la « révolution juvénile » étudiée par Anne-Marie Sohn. Sa mobilisation initiale ajoute à la complexité des « événements » de mai-juin 1968, que les observateurs peinent à qualifier plus précisément (Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky). La comparaison avec 1936 s'avère, ici, utile.

Le Front populaire se caractérisait par le quasi-synchronisme de la double victoire, électorale et revendicative, ses acquis contractuels et législatifs importants et leurs effets, en partie immédiats, à l'exemple des congés payés, sur l'existence de chacun. La victoire électorale avait permis une « explosion sociale » que nul ne pressentait, cependant que la grève précipitait, en retour, la réalisation accélérée de mesures inscrites, pour la plupart, dans le programme du Rassemblement populaire. Ce faisant, le moment Front populaireachevait de fonder la centralité de la classe ouvrière dans la société française et érigéait en références durables ses modes de mobilisation et leur articulation au politique. De ce point de vue, 1968 ne constitue pas une répétition. Hormis de substantielles et rapides hausses de salaires (+ 35 % pour le SMIG), les résultats des accords de branches, éclatés par essence, et les mesures législatives votées en fin d'année (lois sur les universités et sur les sections syndicales d'entreprises) puis durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, satisfont certaines des aspirations des grévistes et du mouvement, notamment dans l'ordre sociétal, mais sont tardives et mises en œuvre par des gouvernements de droite. À rebours des infléchissements libéraux des années antérieures, l'épreuve sociale conforte du moins sur le moment les modes de régulation en vigueur depuis la Libération.

Les contradictions au cœur des événements ne se résument pas, en effet, aux conflits idéologiques et d'organisations. Si la majorité des salariés en grève souscrivent à une démarche classique revendications/actions/négociations sous l'égide des syndicats, de larges pans de la jeunesse, étudiante mais aussi salariée, s'en détachent. Les plus radicaux contestent les procédures et institutions qui l'encadrent, tenues pour contradictoires avec l'aspiration à la libération culturelle et à l'émancipation des individus. Pour beaucoup, les slogans « Jouissons sans entraves ! » ou « Il est interdit d'interdire ! » rendent inaudibles, jusqu'à l'incompatibilité, les références aux mobilisations et aux garanties collectives développées depuis 1936. L'horizon libertaire d'une libération totale et immédiate retrouve des couleurs après des décennies d'éclipse. Entre rupture assumée ou contournement des pratiques délégataires, les idéaux autogestionnaires se posent en alternative à la régulation keynésienne et au socialisme d'État dont ils anticipent l'entrée en crise.

#### RECOMPOSITIONS ET NOUVELLES ALLIANCES

Les grévistes de 1968 sont à l'image du salariat de la fin des années 1960 qui constitue désormais 75 % des actifs. Si les 40 % d'ouvriers forment, de loin, la catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse, les effectifs des cadres supérieurs ou moyens et des employés sont en augmentation permanente. En mai et juin 1968, beaucoup s'impliquent dans la grève générale. Le constat vaut dans les usines, mais acquiert plus de visibilité dans les services

ou la fonction publique. L'entrée en lutte n'est pas moindre au sein des établissements scolaires et universitaires, où l'action des personnels s'accorde avec un bonheur inégal à celle des étudiants et, plus inédite, des lycéens, eux-mêmes tentés de s'organiser en syndicats. À défaut d'une « ruée syndicale » comparable au précédent de 1936, les confédérations « ouvrières » enregistrent des adhésions, en particulier parmi les ingénieurs, cadres et techniciens, et se dotent de fédérations de retraités. Pendant près d'une décennie encore, autre différence avec 1936, la combativité ouvrière et, au-delà, salariale se maintient à un niveau élevé, tant du point de vue des indicateurs quantitatifs que de ses modalités. En termes d'influence et de capacité de mobilisation, les syndicats atteignent leur troisième apogée après ceux, plus brefs, du Front populaire et de la Libération.

Conçu dans une perspective stratégique unitaire inspirée par le PCF, le Programme commun de gouvernement, ratifié en 1972 par le PS et les radicaux de gauche, se veut une réponse politique aux mobilisations. Outre les réticences et les rejets que suscite sa trop évidente marque de fabrique, il peine à synthétiser l'ensemble des aspirations, hétérogènes sinon contradictoires, des mouvements sociaux de la période. Fondé sur le pari keynésien d'une croissance simultanée de la consommation et de l'investissement au moyen d'un vaste projet de nationalisations, il crédite l'État d'un pouvoir régulateur qui cristallise la volonté de « planification démocratique ». Novateur dans son ambition d'opposer la satisfaction des besoins sociaux entendus au sens large à la logique du profit, il n'ignore pas certaines des préoccupations de ce que l'on commence à qualifier de « nouveaux mouvements sociaux » : « promotion de la femme », « cadre de vie », jeunesse, droit à l'information, à la décentralisation et à l'autonomie de gestion. Les partis contractants de ce programme de gouvernement n'envisagent pas d'en élargir la signature aux acteurs sociaux. Le soutien de la CGT ne va pas jusqu'à l'association en bonne et due forme, tandis que les Assises du socialisme de 1974, profitables au PS, échouent à transformer en profondeur la relation du politique aux mouvements sociaux.

S'agissant des « nouveaux mouvements sociaux », leur étude nuance le lieu commun d'une stricte génération soixante-huitarde. Ainsi les mobilisations consuméristes (Sophie Dubuisson-Quellier), environnementalistes (Sylvie Ollitrault, Bruno Villalba), régionalistes (Laurent Jalabert), féministes (Françoise Thébaud), favorables à la libération des mœurs et aux droits des minorités sexuelles (Lilian Mathieu), déjà plus ou moins à l'œuvre dans les années 1960, ont parfois des origines plus anciennes. Si, des coopératives au féminisme, certaines ont pu croiser le mouvement ouvrier dans le passé, leurs militants contemporains et, plus indéniablement, leurs porte-parole se recrutent parmi les classes moyennes salariées.

Nombre d'associations relèvent, certes, d'écosystèmes sociopolitiques traditionnels et siègent aux côtés des syndicats au sein d'institutions

publiques ou parapubliques. Des liens d'une autre sorte se tissent, par ailleurs, entre les nouveaux mouvements sociaux et la composante autogestionnaire du syndicalisme qu'incarne alors la CFDT. La sociologie de ses adhérents, son moindre ancrage dans la tradition ouvrière, la précocité de son intérêt pour les revendications dites « qualitatives » et la sensibilité de ses militants pour le principe de subsidiarité cher au christianisme social lui valent d'être la mieux en prise avec maintes aspirations de 1968. La stratégie de « lutte de classe » qu'adopte le congrès de 1970 l'amène à élargir son champ d'intervention aux problèmes sociétaux. Ces convergences, non exclusives de contradictions entre organisations et mouvements au passé commun (Jean Bérard) ou en concurrence, se vérifient lors de luttes emblématiques, dont celle du Larzac (Jean-Philippe Martin). Encore convient-il de constater que de tels mouvements s'affirment également à la droite et, plus souvent même, à l'extrême droite de l'échiquier politique, s'agissant par exemple des mouvements contre l'avortement.

---

#### CRISES : RECOMPOSITIONS, RAIDISSEMENTS ET DÉCROCHAGES

---

Présents dans les événements de mai-juin 1968, les ferment d'un décrochage ne prennent vraiment le dessus qu'une décennie plus tard. L'option néolibérale réamorcée à la faveur des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 s'impose en 1984 avec le « tournant de la rigueur », tandis que la remise en cause de la centralité ouvrière enregistre et prépare les « métamorphoses de la question sociale » selon les termes de Robert Castel. La CFDT recentrée cesse de se vouloir le pivot d'une redéfinition du politique sans les politiques, tandis que les effectifs syndicaux flétrissent à partir de 1977 avant de s'effondrer. L'inversion du rapport de forces consécutive à la montée du chômage réduit les chances de nouvelles conquêtes quand les défaites sanctionnent des luttes devenues défensives. L'évolution à la baisse des statistiques de grèves, de grévistes et de jours de grève en prend acte. D'importants bastions, professionnels et territoriaux, du mouvement ouvrier finissent par tomber. Les banlieues rouges perdent leurs repères et l'échec de l'ultime combat des sidérurgistes semble clore une longue histoire de conflictualité ouvrière (Ingrid Hayes).

Le discrédit croissant des États socialistes centralisés, stimulé par l'écho donné à la publication de *L'Archipel du goulag* en 1974, le succès du lancement médiatique des « nouveaux philosophes », l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, le rapprochement de la Chine et des États-Unis, l'exode des *boat people*, la guerre entre le Vietnam et le Cambodge, et le génocide perpétré par les Khmers rouges touchent au cœur l'idée même de révolution. Le PCF, raidi sur son enracinement ouvrier et sa solidarité de principe, fût-elle tempérée de

critiques ouvertes, ne parvient plus à reprendre l'initiative politique après la rupture, mal maîtrisée, du Programme commun en 1977. Le tiers-mondisme se disloque sous le choc du retour en force de sa composante humanitaire et du nouvel universalisme qu'invoquent, au nom des droits de l'homme, les militants d'actions « sans frontières ». En métropole, la naissance très médiatisée des Restos du Cœur, en 1986, signale l'émergence d'associations « soustraitantes de l'impuissance publique ». Deux ans plus tôt, la création de SOS Racisme, sous le feu des projecteurs et avec le soutien aussi discret que décisif de l'appareil du Parti socialiste au pouvoir, a donné la mesure du chemin parcouru en matière de techniques de mobilisation. Partout, le « désenchantement » de l'histoire et du monde tel qu'analysé par Marcel Gauchet paraît sonner le glas des perspectives de transformations radicales.

Le retour de la gauche au pouvoir en mai 1981 n'infléchit pas radicalement ces tendances lourdes. Nulle mobilisation sociale d'envergure ne bouscule l'« état de grâce ». Après 1968, 1981 échappe à son tour au scénario de 1936. À la marge, les « grèves de la dignité » des OS de Talbot et de Citroën (Marie-Claude Blanc-Chaléard) et la « marche pour l'égalité et contre le racisme » (Abdellali Hajjat) révèlent, entre 1982 et 1984, le basculement des références et des représentations attachées aux populations d'origine étrangère. Tandis que la lutte des ouvriers pour la conquête de libertés collectives élémentaires, conduite pour l'essentiel aux côtés de la CGT, fait l'objet d'une double suspicion de subversion et d'islamisme qu'alimentent conjointement patronat, médias et ministres socialistes, la figure nouvelle du jeune « beur » se substitue à celle du travailleur immigré, familière des mobilisations antérieures. Derrière la différence de génération, ce qui est en jeu renvoie à des itinéraires, des modes de socialisation et des aspirations distincts. Le chômage aidant, la cité prend le pas, ici aussi, sur l'usine, cependant que la citoyenneté acquise modifie le rapport aux droits et aux institutions. La ligne de partage perturbe les identités de classe et traverse les communautés. Elle désarçonne les syndicats qui, dans les entreprises, peinent à tenir ensemble les revendications spécifiques et universelles des travailleurs immigrés que l'aide au retour réassigne, en 1984, à leur destin de migrants. Le trouble est plus profond dans les villes ouvrières où les élus communistes, confrontés au déclin électoral, manquent de relais parmi une jeunesse dont ils comprennent mal les attentes, quand ils s'en soucient.

La construction de l'islam comme problème et les mécontentements catégoriels que la droite attise parmi les agriculteurs, les médecins ou les policiers revigorent une protestation de nouveau sensible à l'argumentaire xénophobe et anti-État social. Dans ce contexte, le projet de loi Savary de création d'un grand service public unifié de l'éducation offre les conditions d'une mobilisation historique, supérieure à celle de 1924-1925 et, plus encore, aux initiatives du camp laïque. Celui-ci, partagé sur la tactique à suivre, se heurte, en outre, au scepticisme d'une partie de l'opinion moins préoccupée de guerre

idéologique que de sauvegarde pragmatique, quasi consumériste, d'un enseignement privé vu comme un recours aux défaillances de l'école publique. La contestation vient à bout du projet et emporte, dans la foulée, le gouvernement Mauroy (Jaqueline Lalouette). Les manifestations qu'il a suscitées inaugurent une nouvelle étape de l'histoire des manifestations érigées en manières de référendum d'initiative populaire, voire implicitement reconnues comme telles par les pouvoirs publics, au moins jusqu'en 2003.

Au mitan des années 1980, la volonté de transformer le monde et les mythes, longtemps moteur des mobilisations sociales, s'efface. Entre ambitions expertes et « démocratie protestataire », de nouveaux profils et modèles s'esquisSENT.

## REPÈRES ET INFLUENCES

---

PATRICK FRIDENSON

En septembre 2011, la présidente de la confédération patronale française, le Mouvement des entreprises françaises (MEDEF), Laurence Parisot, a publié un livre qui a été sa principale intervention à caractère directement politique dans la campagne électorale menant à l'élection présidentielle de 2012. Intitulé *Un piège bleu marine*, il tentait de détourner le maximum de Français de voter pour la candidate du Front national. Une telle initiative a pu surprendre ceux qui ne mesurent pas l'investissement croissant de l'espace public par les organisations patronales, passées à partir des années 1970 du statut de « groupe de pression tapi dans l'ombre » à celui de véritable « parti des patrons » [Weber, 1991]. Elle a étonné aussi ceux qui croient encore que le patronat français est toujours dominé par les organisations de l'industrie, telles qu'elles sont apparues au grand jour à partir du mouvement social de mai 1936 (dans la confrontation comme dans la négociation et dans les médias), lorsqu'il a fallu trouver une solution aux grèves de masse avec occupation d'usines, et telles qu'on les a vues financer tant des candidats aux élections législatives (depuis 1910) que des organisations syndicales « fluidifiables » ou des mouvements politiques musclés. Or la place du secteur des services s'est considérablement accrue dans l'économie et la société du second XX<sup>e</sup> siècle, elle colore différemment les valeurs fondamentales du patronat français et elle éclaire une partie des évolutions récentes du syndicalisme patronal dont ce livre est un des indices.

---

UNE HISTORIOGRAPHIE EN MOUVEMENT

Il y a longtemps eu un retard dans l'étude historique des organisations patronales en France, à la fois par rapport à ce qui a été fait pour l'Allemagne,

l'Italie, la Grande-Bretagne, les États-Unis ou le Japon et par rapport aux contributions des sociologues et des politistes. Ce retard avait deux origines. L'une était la pratique du secret des affaires chère à nombre de patrons et la réticence des syndicats patronaux à ouvrir leurs archives et leur documentation. L'autre était le centrage des historiens de l'économie et du social sur les entreprises et leur sous-estimation des organisations patronales locales et nationales, au motif, fort réel, de leurs divisions récurrentes. Cette pénurie de travaux suffisamment documentés a souvent laissé le champ libre à des présentations erronées ou caricaturales du patronat organisées dans les médias ou l'enseignement, qui, sans doute inconsciemment, reprenaient peu ou prou les thèses avancées jadis par des essayistes ou pamphlétaire se situant aux extrêmes de l'échiquier politique, comme d'un côté Emmanuel Beau de Loménie et Henry Coston et de l'autre Augustin Hamon. Certains auteurs encore aujourd'hui en viennent à affirmer que la France ne disposerait d'aucune organisation patronale puissante et que cette lacune serait à l'image de sa variété nationale de capitalisme qui serait soit structurellement en retard sur les autres nations, soit en déclin, de son fait ou du fait de l'État. Qu'en France, comme ailleurs, le groupe des patrons soit divisé par la différence des tailles des entreprises et des intérêts des territoires ou des branches auxquelles elles appartiennent est absolument incontestable. Que de surcroît il y ait une difficulté toute particulière à assurer l'unité d'acteurs que par nature la concurrence et l'individualisme séparent ne fait pas davantage de doute. C'est du reste ce qui explique qu'il ait fallu rien moins que l'intervention du gouvernement – en l'occurrence, à partir de 1916, Étienne Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie – pour qu'aboutisse enfin en 1919 la création d'une confédération patronale, la Confédération générale de la production française, soit vingt-quatre ans après la création de la CGT chez les salariés, le même Clémentel étant aussi à l'initiative de la création de la Chambre de commerce internationale en 1919. Et qu'ait été alors choisie cette terminologie discrète, et neutre d'apparence, de « production » pour qualifier le premier front unique patronal. Cependant tout cela n'a pas empêché de plus en plus de patrons de développer graduellement des formes d'action collective différentes de celles d'autres groupes sociaux : les meetings et les manifestations sont rares, la préférence va d'une part au recours à la justice et d'autre part à l'envoi de notes, la réalisation d'enquêtes, de rapports ou d'ouvrages, la tenue de réunions entre pairs, l'activation de réseaux, au soutien à une multiplicité d'organismes, à l'investissement de l'espace public dans des domaines allant de l'économique au social et du culturel au politique. De même, la majorité des patrons français parviennent à institutionnaliser des organisations représentatives et durables au niveau local, national et international, qui promeuvent des pratiques, normes et valeurs spécifiques [Offerlé, 2009]. Celles-ci ne se réduisent pas, comme on le déclare souvent, à la défense des patrons contre l'État ou contre les organisations de salariés,

singulièrement celles des ouvriers, mais portent en profondeur l'empreinte des différents courants du catholicisme social.

En outre, pour prendre la mesure de l'influence patronale, des historiens ont emprunté la notion de système des affaires aux historiens japonais des entreprises, soucieux à partir des années 1980 de prendre en compte un tissu économique articulant de nombreuses petites et moyennes entreprises à de grandes compagnies et à la force d'un État réorganisé à partir de la révolution Meiji de 1868. Conçue en réaction aux analyses des historiens des États-Unis, qui se sont longtemps limités à la prise en considération du couple entreprise-marchés, elle incite à analyser à chaque niveau géographique non seulement les entreprises agricoles, industrielles, commerciales et financières, mais encore toutes les organisations professionnelles, les chambres et les tribunaux de commerce, les associations, les institutions judiciaires, éducatives et scientifiques, les différents pouvoirs publics, ainsi que les organisations internationales. En France, cette perspective offre un cadre pour comprendre la dilatation au cours du temps des fédérations et confédérations nationales, ainsi que la relative autonomie des organisations locales, départementales ou régionales. Il faut signaler ici le travail précurseur, mais toujours non publié, qu'a été en 1973 la thèse de doctorat de l'historien américain Michael J. Rust sur la transformation d'une des premières grandes organisations patronales : le Comité des Forges, fondé en 1864, travail qui a mis en lumière comment de 1896 à 1914 face à un État et un mouvement syndical tentés par la réforme sociale son organisation, son répertoire d'actions et ses engagements ont été remodelés. Cette perspective éclaire aussi l'innovation qu'a été la création de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) en 1900-1901. Ses fondateurs, le catholique social Robert Pinot en tête, ont pris la mesure des modifications du système national des affaires au début du xx<sup>e</sup> siècle (montée des grandes entreprises, essor des chambres de commerce, multiplication des syndicats professionnels, accroissement de la présence de l'État républicain dans différents domaines, première mondialisation) et ils ont voulu les stabiliser par la mise en place d'une organisation faîtière rassemblant la plupart des syndicats patronaux des deux plus gros secteurs. Ils ont certes rencontré des difficultés dans l'exécution de ce grand dessein (avec le départ des houillères) et ils ont essuyé des crises internes, mais en définitive, en associant – au sein d'une structure de type confédéral – des PME et les grandes firmes de ce qu'on appelle alors l'« industrie lourde », leur projet est parvenu à s'ancrer dans la société et l'économie françaises. Il en est devenu une pièce maîtresse, au point que même la dictature qu'a été le régime de Vichy lui a épargné la dissolution subie par la CGPF, le Comité des Houillères et celui des Forges en symétrique de l'abolition des grandes confédérations de salariés. Il est vrai que l'UIMM s'est imposée comme une composante essentielle des relations sociales et politiques, par sa documentation, sa connaissance des réalités, son investissement dans le droit, sa présence dans les Conseils de la République, ses

ressources financières utilisées dans les épreuves de force avec les ouvriers comme dans ses actions de lobbying et ses activités en matière de presse et de communication, ses rapports avec l'administration et les hommes politiques, ses activités de formation, ses moyens d'action allant de la négociation à la répression et enfin par ses capacités d'adaptation à des contextes changeants [Fraboulet, 2007]. Depuis lors, l'UIMM s'est imposée, bien au-delà de son champ propre, comme la référence et le baromètre de l'ensemble des patrons de France en matière de rapports sociaux, du moins jusqu'au début des années 2000.

L'État, nous l'avons dit, est partie prenante du système des affaires ainsi défini. Mais, à la différence de la Révolution française telle que la voyait Clemenceau, l'État n'est pas un bloc. Chaque syndicat patronal devient le pendant de son administration de référence. Au-dessus, l'interlocuteur le plus régulier de l'UIMM et/ou de la confédération patronale est le ministère du Travail, créé par le même Clemenceau en 1906 afin de conjuguer ordre et progrès. En outre, il faut souligner les multiples connexions entre ces organisations et une partie des sénateurs et députés. En revanche, les archives disponibles ne permettent pas encore d'avoir la même connaissance des relations avec la présidence du Conseil (puis le Premier ministre ou l'Élysée) ou avec des ministères comme l'Intérieur, le Commerce et l'Industrie, les Finances ou les Affaires étrangères. Les organismes patronaux ne cherchent pas seulement à influencer l'État, souvent ils s'appliquent aussi à circonscrire son champ d'action. Mais d'autres acteurs poussent à l'extension du rôle de l'État : ses propres agents (les fonctionnaires), les syndicats de salariés, beaucoup de paysans, une partie de la gauche politique, une partie des associations. Comment le patronat organisé se situe-t-il, par exemple, face à l'émergence et à la croissance de l'État social ? Dans ce domaine comme dans les autres, les organisations patronales se trouvent ainsi engagées dans l'interaction des dynamiques sociales.

---

**LE PATRONAT ORGANISÉ,  
ACTEUR DES MOUVEMENTS SOCIAUX**

---

De la floraison récente de travaux des historiens résulte l'idée que les premières structures patronales apparues au XIX<sup>e</sup> siècle agissaient à l'échelon local et visaient d'abord des objectifs économiques concernant la présence sur le marché : la qualité des produits, la création de normes, la lutte contre la contrefaçon, l'articulation des acteurs, l'appréciation des entreprises d'un même secteur, la régulation de la concurrence notamment par rapport à l'offre de biens marchands des étrangers. Au commencement était donc bien la production. Par la suite deux évolutions se sont réalisées : afin de tenir le marché du travail ou de rechercher la « paix sociale », les organisations

patronales ont acquis des compétences sociales et une armature plus efficace et, à l'échelon national, se sont constituées des organisations sectorielles ou interprofessionnelles. C'est notamment cet entrelacement d'organisations d'envergures différentes qui a donné sa forme au système des affaires français.

Il n'est cependant pas de système des affaires sans des hommes (et, ici, peu de femmes) pour le faire vivre et pour s'y affronter ou s'y accorder. La construction des différents niveaux des organisations patronales fait peu à peu apparaître quatre catégories de responsables patronaux : des bénévoles, des élus, des mandatés et des permanents salariés [Dard et Richard, 2005] – ils forment un véritable groupe professionnel (moins connu que son homologue, les permanents syndicaux ouvriers). Ainsi s'illustrent des personnalités d'un grand intérêt comme Henri Ardant, Jean Gandois, Léon Gingembre, Charles Petiet, Ambroise Roux pour les élus, Henri de Peyerimhoff, Max Hermant, François Ceyrac, plus récemment Jean Pelin ou Thierry Noblot pour les permanents. Le nombre de ces derniers augmente et leurs fonctions se professionnalisent à mesure que les missions se complexifient, mais les élus réaffirment périodiquement leur primauté. Les organisations prennent les principales décisions par des transactions entre les parties prenantes, qui peuvent être le produit de conflits, de luttes de pouvoirs et d'alliances internes et externes.

Il n'est pas non plus de système des affaires sans une animation de l'espace public. Il importe ici de réévaluer le rôle intellectuel de différents organismes patronaux dans ce que l'on peut qualifier de bataille des idées. Sur le fond, partageant un même rejet de l'intervention de l'État, ils se sont d'abord répartis au début du xx<sup>e</sup> siècle entre une majorité de partisans d'un libéralisme classique et une minorité de tenants des doctrines corporatistes. Puis ou ils ont révisé le libéralisme en le teintant un temps de planification ou ils se sont détournés du corporatisme, soit à partir de 1935 soit en 1944, pour donner à une large majorité leur adhésion à un libéralisme de plus en plus mordant. La concurrence, l'économie de marché, la libre entreprise sont devenues des thèmes unificateurs. Pour faire avancer leurs idées, les organisations patronales ont mis en place des structures spécialisées et ont recouru massivement à des experts. Elles ont professionnalisé la défense de leurs idées. Dans le second xx<sup>e</sup> siècle une partie d'entre elles ont ainsi activement contribué à la montée du néolibéralisme [Denord, *in* Daumas, 2012]. Mais on aurait tort d'occulter la persistance du catholicisme social dans les milieux patronaux.

Sous l'effet de la crise interne déclenchée en 1936 par les concessions de ses dirigeants aux représentants des millions de grévistes, le mouvement patronal progressivement organisé a dû changer à la fois les principaux responsables et le nom de sa confédération. De la « production » cette dernière est passée au « patronat », symbole d'un engagement au service de l'autorité, de la fermeté et du leadership. Cependant, avant comme après l'automne 1936, le

syndicalisme patronal ne s'est pas limité à faire face ou à bloquer, ce qui lui permettait de combler les voeux de bon nombre de chefs d'entreprise, notamment face aux revendications des salariés ou lors des grandes vagues de grèves (1916-1920, 1936-1938, 1947-1948, 1968, 1995, 2003). Actif dans les institutions comme dans l'espace public, il s'est trouvé engagé dans la construction de pans entiers de ce qu'on appelle le modèle français. En effet, il a été amené à participer à la régulation du marché du travail, à la construction de la législation et du cadre institutionnel, et à l'évolution des relations professionnelles.

Des évolutions stratégiques intervenues dans les représentations patronales de leurs adversaires et partenaires syndicaux ont contribué à ce changement. D'un refus de principe de toute relation (« Charbonnier est maître chez soi ») au soutien à des syndicats jaunes ou maison, certains syndicats patronaux sont passés à l'acceptation d'une coexistence périodique avec des syndicats chrétiens plutôt qu'avec les autres puis à la reconnaissance de relations avec les syndicats réformistes plutôt qu'avec les syndicats de contestation. À partir du choc de 1968, il leur est arrivé – hors des périodes de confrontation ouverte – soit de jouer de la pluralité de leurs interlocuteurs syndicaux lors de rares négociations nationales importantes [Pezet, 2000], soit de s'entendre avec le syndicat le plus fort, quel qu'il soit, soit de faire descendre le niveau de discussion de l'échelon national à celui de l'entreprise. Il en va de même en ce qui concerne l'État social. D'une critique de principe à l'égard de l'ingérence de l'État dans l'entreprise au temps du ministre du Commerce réformateur social Alexandre Millerand (1899-1902), une partie au moins du patronat organisé en est venue à faire la part du feu ou à admettre l'existence – réelle ou théorique – de normes sociales auxquelles certains de ses membres pouvaient avoir intérêt et dans lesquelles certains de ses mandants pouvaient espérer la solution de conflits sociaux récurrents. Si l'État social s'entoure souvent d'organismes tripartites, le patronat préfère pour la gestion de la protection sociale ou de la formation professionnelle des organismes paritaires où il est fréquemment en position dominante.

Les grandes questions sociales dans lesquelles le patronat organisé s'est impliqué n'ont cessé de s'élargir : le contrat de travail, les qualifications et classifications des différentes catégories de personnels, le temps de travail, la santé au travail, l'apprentissage et la formation professionnelle (y compris les écoles de commerce), le logement, les œuvres sociales et les assurances puis la sécurité du même nom, le droit syndical, l'emploi [Daumas *et al.*, 2010]... Mais, dira-t-on, pourquoi le syndicalisme patronal a-t-il pris position et agi dans tous ces domaines ? Une telle gamme d'interventions peut surprendre *a priori*, s'agissant d'organisations aussi attentives au respect du territoire de chaque entreprise. On peut avancer deux explications. Il faut compter d'une part avec la dynamique de fonction, caractéristique de beaucoup d'organisations patronales dans le monde entier. Remodelées périodiquement pour

riposter à la fois à l'action des organisations ouvrières et à l'expansion du rôle de l'État, elles ne tardent pas à aller au-delà d'une activité défensive. La disponibilité de leurs capacités organisationnelles et leur politique de présence les engagent dans des compromis et même dans la création de services, de dispositifs et bien souvent de connaissances (même si le patronat a parfois combattu les enquêtes d'autres organisations, par exemple celles du Bureau international du travail sur la production de 1920 à 1925 ou celles des services statistiques de Vichy). Il faut compter d'autre part avec une dynamique de taille : comme dans le reste du monde, la métallurgie et les mines ont souvent créé de grandes concentrations de main-d'œuvre, sources de responsabilités particulières pour les organisations auxquelles leurs entreprises sont affiliées. Sans doute est-ce par l'addition de ces deux ensembles de raisons que le syndicalisme patronal hexagonal, qui n'en avait pas la vocation, et qui est souvent freiné par les positions des acteurs les plus faibles de chacune de ses branches, a cependant développé peu à peu une sorte d'exubérance sociétale.

Cette action ne se limite pas au temps de paix. Pendant les deux guerres mondiales, dont la première est une incitation à l'industrialisation, les organisations patronales jouent un rôle social, voire politique, souvent ignoré ou sous-estimé. La Grande Guerre incite ainsi l'UIMM à prendre une conscience beaucoup plus large de l'importance et de la diversité du social (du coup, à la fin de la guerre, elle abandonne ses fonctions économiques). Les syndicalistes patronaux sont davantage sensibles au poids, sur le moral des Français, des représentations que les ouvriers et les ouvrières se font de leur travail, de leur vie familiale et de leur rôle dans la nation. D'où la promotion par les organisations de nouveaux services à destination des entreprises adhérentes et l'entrée des syndicats patronaux dans des structures tripartites avec les syndicats de salariés et les pouvoirs publics, impensables auparavant et dont une partie disparaîtront après guerre. Au début de la Seconde Guerre mondiale, l'UIMM et la CGPF, instruites des fortes tensions sociales de la précédente, cherchent vite à conclure un pacte avec les syndicats légaux. Sous l'Occupation, une fois la CGPF dissoute par l'État, l'UIMM s'efforce de ménager les sections syndicales locales qui continuent à exister. On trouve un exemple frappant de ces préoccupations dans les déclarations du baron Charles Petiet, membre depuis 1918 du comité de direction de l'UIMM, propulsé par la guerre à la présidence de la CGPF, qui, le 20 octobre 1939, s'exprime dans le cadre de la Fédération des associations régionales de la CGPF : « Vis-à-vis des ouvriers en général [il] incite à beaucoup de modération : que les employeurs qui se sont montrés énergiques s'amollissent un peu, que ceux qui avaient tout permis pensent que l'heure est au travail et à la modération, à la discipline. Sous aucun prétexte ne faire que les ouvriers puissent penser qu'on voudrait profiter des circonstances pour reprendre ce qu'on leur a donné. [...] Sur les rapports entre syndicats patronaux et organisations ouvrières, il pense [...] que c'est à chaque occasion qu'il faut pratiquer, avec

les modalités opportunes, la politique de collaboration avec les éléments sains. » À l'occasion des conflits mondiaux, le patronat organisé ne se soucie pas seulement de reconstruire un rapport de force et de trouver quelques alliés parmi les salariés, mais vise plus large en tentant de maintenir, certes à son profit, ce qu'il considère comme le tissu social de la nation.

Le caractère radical de l'Occupation allemande et du régime de Vichy comme les luttes de la Résistance incitent, à la Libération, les acteurs en présence à imaginer des changements. Le gouvernement pousse alors les patrons à reconstituer les grandes organisations dissoutes en 1940. Robert Lacoste se met dans les pas de Clémentel. Ainsi entreprend-il d'adoindre à la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, créée de façon autonome en octobre 1944, une commission de représentation patronale, qui débouche en 1946 sur la constitution du Conseil national du patronat français (CNPF). Une partie du ministère du Travail rêve alors d'une cogestion dans les entreprises. Mais, après l'expérience de Vichy puis le dirigisme salarial des gouvernements des années de la Libération, le CNPF souhaite, autant que les syndicats, le retour à la liberté de négociation collective. Il est obtenu par la loi en 1950. Toutefois la division syndicale permet au patronat de limiter la négociation à des dispositions minimales. Lorsqu'en 1965 l'occasion se présente d'un accord CNPF-CFDT en vue d'une redéfinition de l'ensemble des relations sociales sur le modèle allemand ou scandinave, le CNPF finit par l'écartier [Weber, 1991].

Partagé entre une aile réformatrice et une majorité traditionaliste, le patronat participe après 1968 à l'évolution du modèle social français vers une place croissante de l'entreprise par rapport à la branche et à l'interprofessionnel comme à la loi. En 1997, une crise majeure éclate entre le CNPF et le gouvernement de gauche. En 1998, le CNPF mute en MEDEF, mouvement résolu à écarter l'État du jeu social et à recentrer ce dernier sur les entreprises. L'objectif ne sera pas pleinement atteint, tandis que des dérégulations partielles tiendront lieu de substituts à la « refondation sociale » espérée.

#### SPÉCIFICITÉS NATIONALES ET ACTION INTERNATIONALE

---

L'histoire des organisations patronales aide à comprendre la formation et l'évolution du modèle social français contemporain par l'impact de leurs initiatives sur le marché du travail, les rapports entre étrangers et Français, femmes et hommes, les relations professionnelles et la protection sociale. Elle donne également à voir le fonctionnement concerté de l'État républicain, plus perméable aux forces sociales que d'autres types d'État... Les travaux récents ont également montré le poids qu'ont pu avoir certaines fractions des organisations patronales sur les orientations de l'État en matière coloniale ou en politique étrangère. Par exemple, l'entrée de la France dans la construction

européenne après 1945 a été grandement influencée par l'adhésion à cette thèse de deux syndicats patronaux fort différents : le Syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux, animé par Jean Constant, et la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples. Tous deux ont combattu avec vigueur la renaissance des tendances dominantes d'avant-guerre : d'une part, l'émergence d'une Europe des cartels et, d'autre part, la tentation protectionniste dont les tenants aspirent à l'harmonisation des conditions salariales et sociales entre les différents pays d'Europe (thème dont l'actualité ne s'est jamais démentie).

Au-delà de l'Hexagone, les organisations patronales françaises font également sentir leur influence et apprennent au contact des autres. Au niveau mondial, elles sont présentes dans une institution tripartite, l'Organisation internationale du travail (OIT), depuis sa fondation en 1919. Elles n'y ont pas seulement des buts défensifs : éviter des conventions ou des initiatives qui amèneraient la France à aller au-delà de ce qu'elles jugent acceptable, lutter contre la concurrence des pays émergents, faire contrepoids à un personnel du BIT qu'elles estiment « dans sa majorité influencé par une idéologie critique ou hostile à l'entreprise privée ». Elles y voient la possibilité de promouvoir la rationalisation du travail à l'échelle internationale, mais sans les connotations progressistes que d'autres veulent y mettre. Elles admettent le principe de normes sociales internationales, « mais à la condition qu'elles soient réalistes et donc susceptibles d'être ratifiées par la plupart des États ». Elles y ont ferraillé un demi-siècle contre l'URSS et ses alliés. Elles participent en 1920 à la création de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), où l'Europe a cessé d'être majoritaire à partir des années 1950 et dont l'OIT reste le champ d'action privilégié [Echslin, 2001].

Au niveau européen, elles bâtissent dans l'entre-deux-guerres les premiers organismes européens de branche. Puis, après la Libération, elles refondent ceux-ci, créant en 1949 au sommet un Conseil des fédérations industrielles d'Europe. Celui-ci assure une variété de fonctions : il représente le patronat organisé dans des événements internationaux et des organisations, sert de forum multilatéral pour l'échange d'informations et la construction de la confiance entre patrons de différents pays, et à partir de 1958 constitue un pont entre ceux qui sont à l'extérieur du Marché commun et ceux qui en font partie. À certains moments (par exemple dans le cas des subventions à l'exportation), il réussit même à forger un consensus sur la politique à mener là où les gouvernements nationaux n'y sont pas arrivés [Kipping et Rollings, 2008]. Rebaptisé en 1958 Union des industries des pays de la Communauté européenne, il devient actif dans le Comité économique et social européen (CESE), créé par le traité de Rome en 1957. Il faut attendre 1973, avec la création de la Confédération européenne des syndicats, pour que cette organisation patronale européenne se renforce. Soit directement, soit par son aile marchante constituée de grandes multinationales (venant après le Comité

européen pour le progrès économique et social créé en 1952, l'European Round Table, à partir de 1983), elle forge une position patronale sur des questions comme le passage à l'Union européenne, le périmètre de celle-ci, la politique sociale, la fiscalité et la dette, ou les rapports avec les pays émergents. Les attributions du CESE ont été élargies à partir de 1986 à des questions comme la politique sociale, la cohésion économique et sociale, l'environnement, l'éducation, la santé, la protection des consommateurs, l'industrie, les réseaux transeuropéens, la fiscalité indirecte et les fonds structurels. Même si son autorité est parfois battue en brèche par les délégations des grandes entreprises à Bruxelles, cette structure européenne du patronat, rebaptisée Business-Europe en 2007, prend appui sur le mouvement de réduction du secteur public, de dérégulation et de libéralisation qui l'emporte au niveau européen pour pousser les États-nations à agir dans le même sens. Au niveau mondial, elle est complétée depuis 2011 par un B20 à chaque réunion du G20.

À rebours de telles trajectoires et à l'initiative d'hommes politiques français, se crée en 1961 le Centre européen de l'entreprise publique, fondé directement au niveau européen, consolidé par un cycle de conférences puis organisé en sections nationales. Il constitue un lieu d'apprentissage de l'intégration européenne et, depuis 1965, représente les employeurs publics dans le dialogue social européen. Mais ensuite il n'est pas en mesure d'endiguer le flux néolibéral [Fraboulet et Vernus, 2012].

Cette histoire renouvelée des mouvements patronaux français et de leur inscription dans l'OIT puis dans la construction européenne autorise enfin une comparaison à nouveaux frais entre la France et l'Allemagne depuis les années 1900. Elle manifeste comment, face à un identique besoin d'unité des employeurs devant la montée des organisations syndicales et politiques de salariés comme de l'État, la France a choisi des solutions différentes de celles de l'Allemagne. Si l'Allemagne se dote très tôt d'une confédération patronale pour l'ensemble du social, la France des patrons, elle, ne s'y décide pas et l'UIMM seule assume, de fait, ce rôle. En Allemagne, une confédération distincte représente le patronat pour les questions économiques dès 1904. À partir de 1918, la confédération sociale converge avec les syndicats ouvriers allemands sur une autonomie du social par rapport à l'État. Longtemps plus puissantes que leurs homologues françaises, les organisations d'outre-Rhin ne connaissent pas moins, depuis au moins une décennie, une érosion et, pour certaines, un fractionnement. Au-delà de ces différences de culture et de force, face à la nouvelle phase de la mondialisation, les organisations françaises et allemandes, chacune à sa façon, s'efforcent de remettre en cause les compromis sociaux de l'après-guerre au nom de la compétitivité.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DARD Olivier et RICHARD Gilles (dir.) (2005), *Les Permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle*, Centre de recherche Histoire et civilisation de l'université de Metz, Metz.
- DAUMAS Jean-Claude, CHATRIOT Alain, FRABOULET Danièle, FRIDENSON Patrick et HERVÉ Joly (dir.) (2010), *Dictionnaire historique des patrons français*, Flammarion, Paris.
- DAUMAS Jean-Claude (dir.) (2012), « Patrons et patronat en France au xx<sup>e</sup> siècle », *Vingtième Siècle*, n° 114, avril-juin.
- FRABOULET Danièle (2007), *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq.
- FRABOULET Danièle et VERNUS Pierre (dir.) (2012), *Genèse des organisations patronales en Europe (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- KIPPING Matthias et ROLLINGS Neil (2008), « Private transnational governance in the heyday of the nation-state : the Council of European Industrial Federations », *Economic History Review*, mai, p. 409-431.
- ŒCHSLIN Jean-Jacques (2001), *L'Organisation internationale des employeurs : trois quarts de siècle au service de l'entreprise (1920-1998)*, OIE, Genève.
- OFFERLÉ Michel (2009), *Sociologie des organisations patronales*, La Découverte, Paris.
- PEZET Éric (2000), « Négociation collective et gouvernement des individus dans l'entreprise : la négociation des classifications dans la métallurgie (1968-1975) », *Entreprises et Histoire*, n° 26, décembre, p. 74-88.
- WEBER Henri (1991), *Le Parti des patrons : le CNPF (1946-1991)*, Seuil, Paris.

ISABELLE SOMMIER

APPARUE TARDIVEMENT aux États-Unis dans les années 1960 et seulement dans les années 1980 en Europe, l'analyse de l'action collective a emprunté un chemin bien précis, pour ne pas dire étroit, centré sur les « mouvements sociaux » et fortement perméable à l'histoire du temps présent. Très dynamique et prolifique, elle constitue aujourd'hui l'un des domaines les plus féconds de la sociologie et de la science politique. Ce phénomène se mesure à la fois par le volume des publications et des travaux de doctorat, par la croissance de l'offre pédagogique sur le sujet, ou encore par cet indice d'institutionnalisation académique que sont les supports éditoriaux spécialisés, avec notamment deux revues internationales, trimestrielles – *Mobilization*, créée en 1996, et *Social Movement Studies*, en 2002 –, ou, en France, une collection, « Contester », aux Presses de Sciences Po, depuis 1998. Les mérites de la sociologie des mouvements sociaux sont indéniables, tant sur le plan méthodologique, par la production de solides enquêtes empiriques, que sur le plan théorique, d'abord pour sa réhabilitation du conflit, ensuite pour ses concepts utilisés désormais ailleurs que dans leur berceau d'origine : les incitations du militantisme, le répertoire d'action collective, la structure des opportunités politiques... Mais évoquer ces apports rappelle aussi les impasses auxquelles l'académisme conquérant a fini par conduire ce « sous-champ », devenu autocentré, pétri de sigles, références et débats incompréhensibles au profane, en proie à une certaine routinisation [Fillieule *et al.*, 2010 ; Combes *et al.*, 2011]. Aussi est-il engagé dans un mouvement de décloisonnement [Sawicki et Siméant, 2009] qui l'ouvre à l'analyse d'autres formes d'engagement plus classiques, comme le militantisme partisan ou syndical, et qui l'amène à redécouvrir l'épaisseur du social et ses différents temps historiques, sans céder aux sirènes du présentisme, de la perpétuelle « nouveauté » des mouvements sociaux étudiés.

LA PRESSION DE L'HISTOIRE EN TRAIN DE SE FAIRE

---

L'action collective, entendue comme l'action concertée d'individus ayant pour but la réalisation de fins partagées, est un domaine d'études qui est resté longtemps marginal car empreint, comme son objet, du sceau de l'ilégitimité [Fillieule et Péchu, 1993, p. 9]. Dans le cadre des systèmes polyarchiques, où le vote est magnifié et les organisations ou groupes d'intérêts reconnus sont censés servir de médiateurs entre gouvernés et gouvernants, la mobilisation de minorités en dehors des canaux institutionnels est considérée comme potentiellement dangereuse, voire illégitime. Plus largement, jusqu'aux années 1960, la sociologie s'est peu intéressée au conflit, du moins interne aux démocraties, censé disparaître avec les progrès de la rationalisation. Cette négligence est d'autant plus forte que la science politique a longtemps subi, ou subit encore, le patronage du droit, ce qui est le cas dans notre pays. Elle s'explique également par les difficultés méthodologiques rencontrées par des politistes et sociologues rompus aux techniques de sondages mais, jusqu'à une période assez récente, peu enclins au travail de terrain. Pour ces deux raisons, les phénomènes d'action collective ont d'abord retenu l'attention des historiens et des psychologues, puis des économistes, bien avant que la sociologie et la science politique ne s'en préoccupent.

Comme le soulignent Fillieule et Péchu [1993, p. 14-15], c'est sous la poussée de l'« histoire réelle » que le domaine de la sociologie des mobilisations s'est progressivement constitué, d'abord aux lendemains de la Commune, avec la préhistoire de la discipline que constitue la psychologie des foules, mais surtout au cours des turbulentes années 1960. L'influence du contexte social se fait toujours sentir, la sociologie de l'action collective étant sans doute l'un des domaines de recherches les plus sensibles à l'environnement et à l'histoire en train de se faire, comme on le verra au travers de l'étude des différentes « écoles ». La « saison des mouvements » a ébranlé le rêve politique américain de la fin du conflit et des idéologies à compter de la fin des années 1950. Luttes pour les droits civiques, contre-culture, mobilisation contre la guerre du Vietnam, révoltes des campus imposent une réalité que les chercheurs vont s'employer à analyser en lui donnant en même temps sa légitimité : celle d'une autre forme de participation politique, ancrée dans la rue et pas seulement dans les urnes. Il devenait clair que la participation politique ne se limite pas au vote. Les grèves, manifestations, occupations de locaux, séquestrations voire violences constituent ce qu'il est convenu d'appeler des « formes non conventionnelles », « non orthodoxes », ou encore « protestataires ». Celles-ci doivent se comprendre de la manière suivante : des actions collectives, revendicatives, « directes, qui mettent face à face les citoyens et les détenteurs d'un pouvoir, quel qu'il soit, sans passer par la médiation des élites et les canaux habituels de la démocratie représentative [...] », des actions

autonomes et expressives qui échappent largement à la contrainte d'un cadre juridique et institutionnel [...], des actions contestataires, dirigées contre le pouvoir en place, la politique qu'il mène, ou toute autre cible. Interrrompant pour un temps le cours normal des choses, elles peuvent éventuellement, mais non nécessairement, déboucher sur des actions illégales (manifestation ou grève interdite, désobéissance civile), voire violentes (affrontement avec les forces de l'ordre, barricades, pillage, enlèvement, attentat). Ce sont, enfin, des actions publiques qui se donnent à voir, et leur publicité est généralement une des conditions de leur succès » [Mayer, 2010, p. 198].

#### LA SPÉCIALISATION AUTOUR DU SOCIAL MOVEMENT

---

Plusieurs des futurs spécialistes ont alors participé, comme étudiants, à ces mouvements sociaux des années 1960, et ne se sont pas satisfaits des interprétations données, comme en témoigne l'un d'entre eux, Doug McAdam : « C'est en 1971 que je me suis trouvé pour la première fois exposé au discours tenu par les universitaires sur les mouvements sociaux. À ma grande surprise, mon professeur de psychopathologie consacra plusieurs semaines de cours à la discussion de la question. Je dis "surprise" car en tant que participant actif au mouvement antiguerre, il ne m'était jamais venu à l'idée que mon implication militante pouvait s'expliquer par la combinaison de troubles personnels et de la désorganisation sociale. Pourtant, conformément aux théories dominantes de l'époque, c'étaient bien là les deux facteurs sur lesquels le cours faisait porter l'accent » [McAdam, 2005, p. 50]. La fronde a éclaté lors du congrès de l'Association américaine de science politique de 1967, où un appel fut lancé pour la fondation d'une nouvelle science politique, contre le behavioralisme, plus engagée et prenant en compte les autres formes de participation. Le défi est devenu alors triple : méthodologique (rompre avec la « sociologie de salon »), théorique, mais aussi politique. Il se fit aux forceps, par l'invention d'un nouveau domaine : l'étude des « *social movements* » contemporains. Pour mémoire, rappelons que, selon Nonna Mayer, l'économiste et sociologue allemand Lorenz von Stein aurait été le premier à user, dans le titre d'un ouvrage publié en 1852, de l'expression « mouvement social » à propos du mouvement ouvrier.

La construction du sous-champ disciplinaire « sociologie des mouvements sociaux » aux États-Unis à partir des années 1970 fut sans conteste une avancée considérable pour remettre en question, par la réhabilitation du conflit en démocratie, l'opposition entre participation politique conventionnelle et participation politique non conventionnelle. Classiquement, elle se fit par la délimitation des objets d'analyse, et donc par l'exclusion de certains. Il en alla ainsi des mouvements de foule étudiés par la psychologie des foules, et du « comportement collectif » de l'École de Chicago, incluant tous les

phénomènes de rassemblements d'individus non encore encadrés par une forme quelconque d'organisation syndicale ou partisane : les situations de foule et de « foule à distance » (ce que l'École de Chicago a appelé « le public »), mais aussi les mouvements de panique ou de mode, les croisades religieuses ou les mouvements sociaux... Au final, seuls ces derniers ont été retenus. Le syndicalisme et, plus généralement, les groupes d'intérêts furent laissés aux sociologues du travail ou aux historiens. Il faut rappeler ici que la sociologie des mouvements sociaux s'est imposée par l'analyse des mouvements de l'époque (droits civiques, lutte contre la guerre du Vietnam, révoltes étudiantes), qui se trouvaient aux antipodes de l'ancre professionnel du mouvement ouvrier américain, souvent ouvertement hostile à leur égard. Cette sociologie contribuera ainsi, sciemment ou non, à promouvoir une vision enchantée des premiers contre une vision dépréciative des seconds.

Elle se distingue dès lors des spécialisations existantes en adoptant une définition à la fois restrictive et éminemment floue de la finalité desdits mouvements sociaux, qui se caractériseraient par leur orientation en faveur d'un changement social ou politique. Mais elle se montre claire en revanche sur le point des moyens mis en œuvre, incluant des formes non institutionnelles d'action collective, éventuellement illégales, voire violentes, et à ce titre perturbatrices de l'ordre social et/ou politique. Il s'agit d'une « entreprise collective de protestation et de contestation visant à imposer des changements d'une importance variable – dans la structure sociale et/ou politique – par le recours fréquent – mais pas nécessairement exclusif – à des moyens non institutionnalisés » [Chazel, 1992, p. 270].

### FAIRE TABLE RASE DU PASSÉ ?

---

Les chercheurs européens travaillent de leur côté principalement sur ce qu'ils appellent les « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) de la période post-68 : le féminisme, les mobilisations homosexuelles, l'écologie. Alain Touraine définit ces mouvements comme des « mobilisations collectives ontologiquement distinctes » du mouvement ouvrier [Touraine, Wiewiorka et Dubet, 1984, p. 298]. Accorder l'adjectif « nouveau » à leur endroit était déjà contestable d'un point de vue historique en avançant l'idée qu'ils seraient inédits. Cela l'est plus encore si l'on veut ainsi suggérer une opposition avec l'« ancien » mouvement social que serait le mouvement ouvrier, c'est-à-dire le syndicalisme, souvent rabaisonné au rang d'une institution désuète, d'un autre âge, « simplement » animée par des revendications « quantitatives » (opposées aux revendications « qualitatives » ou « postmatérialistes » portées par les NMS) et aux modes d'action toujours routiniers (opposés à l'inventivité des NMS en la matière). En France, cette opposition entre « ancien » et « nouveau » a suscité des débats pour le moins polémiques à la parution de

L'ouvrage de Jacques Ion *La Fin des militants ?*, souvent lu, à mon sens de façon excessive, comme un enterrement en bonne et due forme du syndicalisme et comme l'exaltation d'un « nouveau » fantasmé. Ion y analysait deux types idéaux coexistant en tension : l'un qu'il symbolisait par un timbre collé sur la carte d'adhérent, l'autre par un Post-it détachable et recollable sans effort. Soit, d'un côté, l'engagement affilié ou total (durable et englobant), classique, dont l'archétype serait le militantisme communiste, et, de l'autre, l'engagement affranchi ou distancié dans un *single-issue group* (volatil, pragmatique pour une cause ponctuelle et précise), plus actuel.

Le présentisme de la sociologie des mouvements sociaux tient moins à son ancrage disciplinaire qu'à une singularité : chaque paradigme ou chaque génération de chercheurs se sont adossés, sauf en de rares exceptions, à l'étude des mobilisations qui leur étaient contemporaines. Les « pionniers » se sont penchés sur le mouvement des droits civiques et le mouvement pacifiste des années 1960 ; les tenants européens d'abord sur les NMS, puis – pour nombre des jeunes politistes français de la fin du xx<sup>e</sup> siècle – sur les mouvements de « sans » (sans-emploi, sans-logis, sans-papiers) et le militantisme associatif. Cette inclination a parfois été encouragée par les pouvoirs publics au travers des appels d'offres ou des commandes directes de rapports sur les conflits en cours ; par exemple, les recherches sur la violence aux États-Unis ou, plus récemment dans notre pays, le financement de recherches sur le sida, l'environnement, ou encore les associations locales de solidarité qui vont contribuer à nourrir l'idée d'un boom associatif parallèle au déclin numérique des organisations traditionnelles.

La sociologie des mouvements sociaux n'est toutefois pas seule responsable de l'éclipse des conflits du travail. Son dynamisme et son caractère novateur depuis une trentaine d'années ont été concomitants d'un déclin des études sur le syndicalisme et des difficultés de celles-ci à se renouveler. Si la sociologie des mouvements sociaux est caractérisée par l'inflation conceptuelle, parfois jusqu'à la logorrhée, les études sur le syndicalisme sont tellement pauvres d'un point de vue théorique que leurs productions ont longtemps relevé de la monographie descriptive. Dans un contexte idéologique saluant la fin des classes sociales, en particulier de la classe ouvrière, et de profonde crise affectant le syndicalisme à compter de la fin des années 1970, c'est tout un pan de la recherche qui passe alors de mode, et ce jusqu'à une période très récente [Bérroud *et al.*, 2008]. Enfin, la représentation d'un syndicalisme en voie d'étiollement, désuet, s'est nourrie des secousses provoquées par le développement des coordinations dans la seconde moitié des années 1980, puis par l'apparition de deux nouvelles formes de contestation qui l'ont concurrencé sur le terrain de la question sociale : les nouveaux syndicats et les associations de « sans ».

---

LES ACCOINTANCES ENTRE CHERCHEURS ET MILITANTS

---

On ne s'étonnera pas, dès lors, que le développement de cette « discipline » ait accompagné, voire dans certains cas influencé, les mobilisations étudiées. En contribuant à ériger, généralement sans le vouloir et par simple empathie à l'égard de ses objets d'étude, un « bon » mouvement social perçu sous le prisme du nouveau contre l'ancien, la sociologie des mouvements sociaux a tendu à occulter le fait que « la "nouveauté" est une ressource symbolique des concurrences militantes » [Fillieule *et al.*, 2010, p. 170]. Elle a souvent offert aux militants une image d'eux-mêmes très satisfaisante. Et ce de deux façons. Soit par la consanguinité entre chercheurs et militants, soit par le rôle démiurgique dévolu au chercheur. Un rôle assumé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (le CADIS, à l'EHESS), créé en 1981 par Alain Touraine avec une méthode d'analyse particulière : l'intervention sociologique, « une procédure analytique dans laquelle se croisent les discours des acteurs et les analyses des chercheurs. Elle n'est pas une photographie des opinions mais un espace artificiel dont l'objectif est de renforcer chez les acteurs les capacités d'analyse et de réflexion. Les acteurs racontent leur vie, leurs problèmes et leurs rêves et, peu à peu, sont tirés en dehors de ces témoignages et invités à les analyser. Mais au lieu de tirer vers ce qui est le plus intime et le plus personnel, le chercheur introduit le "point de vue" des problèmes d'une société » [Dubet, 1987, p. 53]. L'intervention sociologique telle que la concevait Touraine devait permettre non seulement de produire une analyse sociologique, mais aussi d'accroître la réflexivité des acteurs et de les aider à s'organiser. Elle s'articulait à un programme de recherches visant à trouver le « mouvement social qui occupera dans la société programmée la place centrale qui fut celle du mouvement ouvrier dans la société industrielle » [Touraine, 1978, p. 19] ; programme qui échouera.

La consanguinité entre chercheurs et militants est favorisée par un profil culturel et social proche, et une commune orientation « altruiste », voire « morale ». Elle débute sans doute avec les NMS dont les militants, à fort capital culturel, se recrutent de façon privilégiée dans les secteurs de l'éducation, du travail social et de la santé, et sont donc objectivement, d'un point de vue socio-graphique, proches des chercheurs. L'homologie se renforce avec le développement des mouvements de solidarité, à dimension transnationale, et de l'altermondialisme. La circularité des discours militant et scientifique est croissante au fur et à mesure que s'affirme la dimension savante, contre-experte, du militantisme ; dimension qui offre une place nouvelle à l'intellectuel (« spécifique », d'après Michel Foucault), différente de celle qui lui était assignée dans le mouvement ouvrier. Cette circularité alimente le miroir déformant offert par la couverture médiatique des conflits, marquée par le désintérêt pour les conflits du travail sauf lorsqu'ils empruntent des formes radicales.

---

**DU CHOIX RATIONNEL AU BIAIS UTILITARISTE**

---

Du fait des circonstances de sa naissance, la sociologie des mouvements sociaux s'est construite à partir de principes épistémologiques longtemps intangibles. Dans le corpus légitime des objets à étudier figure l'ensemble des mouvements du moment, à dimension « altruiste » et non pas instrumentale, de gauche ou progressiste jusqu'à une période très récente (et toujours très majoritairement). Le modèle d'analyse qui leur est appliqué ensuite est celui du choix rationnel, d'où la focalisation sur le niveau méso-sociologique des organisations et de leurs tactiques. Cette orientation du paradigme dominant dès l'origine (la théorie de la mobilisation des ressources, ci-après RMT, plus tard amendée sous le nom de « modèle du processus politique » plus attentif aux contraintes et opportunités du contexte politique) s'explique à la fois par le souci de ses promoteurs de rompre avec l'image irrationnelle associée auparavant aux mobilisations, et par l'impact de l'ouvrage de Mancur Olson [1978], nourri des théories des jeux et de l'acteur rationnel en vogue à l'époque face au bélaviorisme. Dans cette perspective, le conflit n'est plus pensé comme une réaction à un stimulus (la frustration, la désorganisation sociale voire des troubles psychologiques individuels), mais comme un choix stratégique dans un rapport de forces qui requiert des ressources matérielles et humaines mobilisées à bon escient par une organisation. En important directement le vocabulaire de la discipline mère et son paradigme de l'acteur rationnel (l'économie), les tenants de la RMT se sont attachés à la « structure d'offre » du marché (contestataire), c'est-à-dire aux organisations, qualifiées d'« entreprises », et à leurs « professionnels », inscrits dans une « industrie des mouvements sociaux », aux ressources à leur disposition, aux incitations qu'elles sont susceptibles de délivrer à une clientèle pour la détourner de la voie rationnelle, au terme d'un calcul individuel coûts/avantages, du ticket gratuit.

Il serait certes excessif de réduire la RMT à cette vision simpliste, pour ne pas dire caricaturale, ses tenants les plus éminents s'en étant d'emblée écartés pour souligner combien l'engagement était redeuable des réseaux sociaux et des logiques d'identité et de solidarité à l'œuvre dans les groupes d'appartenance. Il ne s'agit pas non plus de nier la véritable et salutaire révolution induite par le déplacement de la question « pourquoi les hommes se rebloquent-ils ? », pour reprendre le titre de Gurr [1970], à celle du « comment passent-ils à l'action ? », sachant que le niveau de mécontentement est stable, voire croissant, et ne suffit donc pas à expliquer l'émergence d'un mouvement social. Il n'en demeure pas moins que, le socle étant celui-là, la RMT tend à une vision exagérément instrumentale de l'engagement. La mobilisation « se ramène à la rencontre des objectifs des entrepreneurs et de ceux d'un ensemble d'individus, objectifs analysables en termes utilitaires »

[Lapeyronnie, 1988, p. 606]. Un autre biais du paradigme dominant vient de son approche de l'action collective « par le haut », c'est-à-dire comme un appel lancé par une organisation en direction de ses troupes. Avec un brin de provocation, Alessandro Pizzorno estime ainsi que « la théorie de la mobilisation des ressources est une réédition de la théorie leniniste de l'organisation du parti. La catégorie d'"entrepreneurs de mouvement", dans la théorie américaine, a la même place théorique que la catégorie de révolutionnaires professionnels dans la théorie russe » [Pizzorno, 1990, p. 76].

#### LE TOURNANT CULTUREL

---

Jusqu'aux années 1980, l'attention s'est donc surtout focalisée sur les organisations, sur leurs stratégies et tactiques, dans une perspective structurale. Celle-ci n'a pas été abandonnée par le courant européen des NMS qui, sous l'influence du marxisme et du structuralisme, a inscrit les mutations du militantisme de l'après-68 dans celles du capitalisme avec le passage d'une société industrielle à une société postindustrielle ou « programmée », pour reprendre le terme de Touraine. Le clivage de classe, central depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, aurait ainsi cédé la place à la « lutte des appareils et des usagers, consommateurs ou habitants, définis moins par leurs attributs spécifiques que par leur résistance à la domination de ces appareils » [Touraine, 1978, p. 18] ; lutte ayant pour enjeu premier l'identité personnelle et sociale. Mais l'apport des analyses des NMS tient surtout à l'attention portée à la dimension négligée par la RMT : les éléments idéels et culturels de l'engagement, les cadres sociaux de l'engagement, comme les réseaux personnels et les idéologies, contribuant à la formation d'une identité collective. Une attention partagée par les théories américaines du *framing* ou du cadre interprétatif entendu comme l'« ensemble de croyances et de significations orientées vers l'action [...] qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes » d'un mouvement social [Snow, 2001, p. 28]. Une mobilisation nécessite en effet un nouveau cadre interprétatif délégitimant l'autorité et incitant à l'action, souvent en pointant le caractère injuste d'une situation afin de la rendre intolérable et non plus seulement désagréable. C'est à l'organisation que revient ce travail de cadrage et de recodage du réel.

Ces approches insistent ainsi sur trois dimensions de l'identité : sa place dans la constitution du groupe, le « travail identitaire effectué dans et par les collectifs, reposant sur les logiques d'identification au groupe, sur les mécanismes de consolidation de l'entre-soi et sur le déploiement stratégique de l'identité collective dans la lutte politique », le changement des identités collectives et sociales induit par le militantisme [Fillieule *et al.*, 2010, p. 205].

## L'IMPÉRATIF DE L'OUVERTURE

L'attention portée aux logiques de l'engagement individuel et du façonnage institutionnel du militant a trouvé en France un terrain propice en raison de l'influence de l'interactionnisme, de la voie ouverte par Edward P. Thompson dans le domaine de l'histoire sociale et aussi de la sociologie bourdieusienne de la représentation et de la délégation. Elle est restée marginale aux États-Unis en dépit de la partielle intégration du tournant culturel dans le paradigme toujours dominant issu de la RTM sous le nouveau nom de « modèle du processus politique ».

Pour contrer les effets délétères de l'ultraspécialisation, il faut aller vers un rapprochement avec les domaines d'études proches (groupes d'intérêts, syndicalisme, engagement partisan, révolution), c'est-à-dire à l'opération inverse de celle qui avait présidé à la constitution du sous-champ disciplinaire « sociologie des mouvements sociaux ». Ce processus s'est amorcé aux États-Unis dans les années 1980 et a abouti en 1996 à la construction par McAdam, Tarrow et Tilly d'un nouveau concept et d'une nouvelle approche : la sociologie de la politique contestataire ou « politique du conflit » (*contentious politics*). Elle rassemble tous les mouvements porteurs de revendications adressées notamment à un gouvernement : révolutions, guerres civiles, rébellions, mouvements sociaux, grèves, campagnes électorales, génocides, voire banditisme et criminalité. Elle se distingue de l'activité politique routinière, car elle « est épisodique plutôt que continue, se déroule en public, suppose une interaction entre des requérants et d'autres, est reconnue par ces autres comme pesant sur leurs intérêts, et engage le gouvernement comme un médiateur, une cible ou un requérant » [McAdam, Tarrow et Tilly, 2001, p. 5]. À l'opposition, qu'ils réfutent, entre « formes institutionnelles » et « non institutionnelles » de contestation politique, les auteurs préfèrent distinguer « formes maîtrisées » (*contained*, conduites par des acteurs reconnus suivant des modalités établies) et « formes transgressives » (nouveaux acteurs et formes d'action « innovantes »). La forme « mouvement social » apparaît dans ce cadre comme une forme particulière et historiquement située : « La plupart des cas de politique du conflit (*contentious politics*) ne sont pas des mouvements sociaux. Non seulement cette configuration, aussi familière qu'elle soit devenue aux citoyens des pays occidentaux, ne remonte qu'à quelques siècles, mais elle est encore rare ou inexiste dans une bonne partie du monde contemporain » [Tarrow et Tilly, 2008, p. 27].

Reste à réaliser une autre synthèse pour se déprendre d'une vision ethno-centriste de la rébellion, jusque-là entendue sous le prisme exclusif de l'expérience démocratique occidentale, c'est-à-dire ouvertement politique par l'expression de revendications explicites de changement et le recours à des modes d'action collective et publique. Elle fait son chemin grâce aux apports

des spécialistes des *area studies*, orientalistes ou africanistes, avec la « politique par le bas » et l'invention du politique dans les pratiques ordinaires et individuelles de résistance.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BÉROUD Sophie, DENIS Jean-Michel, DESAGE Guillaume, GIRAUD Boris et PÉLISSE Jérôme (2008), *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Le Croquant, Bellecombe-en-Bauges.
- CHAZEL François (1992), « Les mouvements sociaux », in BOUDON Raymond, *Traité de sociologie*, PUF, Paris, p. 263-312.
- COMBES Hélène, HMED Choukri, MATHIEU Lilian, SIMÉANT Johanna et SOMMIER Isabelle (2011), « Observer les mobilisations », *Politix*, n° 93, p. 7-27.
- DUBET François (1987), *La Galère : jeunes en survie*, Fayard/Séuil, coll. « Points », Paris.
- FILLIEULE Olivier et PÉCHU Cécile (1993), *Lutter ensemble*, L'Harmattan, Paris.
- FILLIEULE Olivier, Sommier Isabelle et AGRIKOLANSKY Éric (dir.) (2010), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, coll. « Recherches », Paris.
- GURR Ted (1970), *Why Men Rebel*, Princeton University Press, Princeton.
- ION Jacques (1997), *La Fin des militants ?* Éditions de l'Atelier/Editions ouvrières, Paris.
- LAPEYRONNIE Didier (1988), « Mouvements sociaux et action politique », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 4, p 593-619.
- MCADAM Doug (2005), « Au-delà de l'analyse structurale : vers une analyse plus dynamique du recrutement, du maintien des engagements et du désengagement », in FILLIEULE Olivier (dir.), *Le Désengagement militant*, Belin, Paris, p. 49-73.
- MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press, Cambridge.
- MAYER Nonna (2010), *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, Paris.
- OLSON Mancur (1978), *Logique de l'action collective*, PUF, Paris.
- PIZZORNO Alessandro (1990), « Considérations sur la théorie des mouvements sociaux », *Politix*, n° 9, p. 74-80.
- SAWICKI Frédéric et SIMÉANT Johanna (2009), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n° 51.
- SNOW David A. (2001), « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in CEFAL Daniel et TROM Danny (dir.), *Les Formes de l'action collective*, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 27-49.

TARROW Sidney et TILLY Charles (2008), *Politique(s) du conflit*, Presses de Sciences Po, Paris.

TOURAINE Alain (1978), *La Voix et le Regard*, Seuil, Paris.

TOURAINE Alain, WIEVIORKA Michel et DUBET François (1984), *Le Mouvement ouvrier*, Fayard, Paris.

CHRISTOPH KALTER

# A

LOUDUN, EN 1972, les fêtes de la Coopération rencontrent un franc succès.

Préparées par le comité local de jumelage avec Ouagadougou, elles se déroulent sur le thème de la Haute-Volta et entendent « sensibiliser » la population aux « problèmes des pays en voie de développement » et à son « obligation d'aide et d'assistance » au tiers monde. La presse locale désire « mobiliser les foules », elle relate que, « depuis la maternelle jusqu'au foyer pour personnes âgées, un ordre de mobilisation a été lancé ». Le but est de « recueillir des fonds destinés aux peuples lointains tenaillés par la faim et la maladie », mais également de donner à chacun « une occasion de renouer avec le meilleur de lui-même » : « Le Loudunais tout entier sentira ses fibres remuer ! » « Près de 25 sociétés loudunaises » participent à l'événement. En plus d'un concours hippique, d'une démonstration de judo et du défilé des majorettes de Leuze en Belgique, autre ville jumelée de Loudun, on trouve des « stands africains » avec de l'« artisanat voltaïque » ainsi que des « stands d'information sur Leuze, Ouagadougou et le tiers monde ». Les bénéfices de la tombola, baptisée « opération Quinine », sont destinés à l'achat de comprimés contre le paludisme qui sévit en Haute-Volta (archives Cedetim).

---

### LOUDUN 1972 : L'« OPÉRATION QUININE »

---

Malgré les 10 000 personnes qui remplissent les rues de la petite ville le 21 mai, l'événement n'a laissé aucune trace dans l'historiographie. Il invite néanmoins à s'interroger sur l'impact du tiers monde dans l'histoire des mouvements sociaux en France. Inventé par le démographe Alfred Sauvy en 1952, le concept s'institutionnalise dans les sciences sociales à partir de 1956, puis se politise dans le contexte de la guerre d'Algérie. En 1972, le terme va de

soi en province où l'on semble admettre l'idée d'une interconnexion des « trois mondes » qui se partagent « une planète » selon le modèle décrit vingt ans plus tôt. Dans cette optique, « Loudun 1972 » constitue un réel point de départ. Dans les années 1970 et 1980, l'engagement pour le développement du tiers monde participe d'initiatives novatrices d'une « mondialisation par en bas ». Mais « Loudun 1972 » s'inscrit également dans une longue tradition de charité catholique et de vision misérabiliste des pays africains. Les fêtes de la Coopération empruntent au paternalisme et au racisme qui continuent de façonner l'ère postcoloniale en liant secours aux « malheureux » et complexe de supériorité européen. « Loudun 1972 » peut encore et enfin être analysé comme un moment de transition : une approche minoritaire et très politisée du « tiers monde » le cède à une vision désormais « apolitique », préférant l'« aide » à la « solidarité internationale ». S'annonce alors la disparition d'une conception gauchiste du tiers monde qui, depuis 1960 environ, avait accompagné une restructuration profonde de la gauche ainsi que de fortes mobilitations « anti-impérialistes » [Kalter, 2011].

#### UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE : LE TIERS MONDE

Depuis l'emploi initial du terme en 1952 et le premier livre qui le porte pour titre [Balandier, 1956], des milliers d'ouvrages ont été consacrés au tiers monde. La plupart d'entre eux en font une catégorie analytique propre à rendre compte, tant bien que mal, d'un ensemble relativement cohérent de « réalités » économiques, politiques et sociales. Mais le tiers monde, loin d'être la simple désignation d'un espace, fut toujours un projet intellectuel et politique, une construction sociale [Pletsch, 1981 ; Tomlinson, 2003 ; Prashad, 2007].

Écrire l'histoire de cette construction, c'est d'abord relater une longue *success story*. Quand l'idée des trois espaces s'effondre définitivement en 1989-1991 avec la fin du bloc soviétique, elle est remplacée par celle de la « mondialisation ». Mais jusqu'alors, et durant une bonne trentaine d'années, l'idée de tiers monde est la principale façon de penser les inégalités et les interdépendances sociétales à l'échelle mondiale. L'écho de l'expression tient à sa capacité de conceptualiser trois développements simultanés et partiellement interdépendants : l'essor de l'économie capitaliste à une échelle mondiale après 1945 quand la majorité de la population mondiale garde pourtant un niveau de vie très bas, la dynamique de la « guerre froide » et la décolonisation qui ébranle profondément l'eurocentrisme traditionnel.

Après la conférence de Bandung en 1955, qui pour la première fois dans l'histoire rassemblait les représentants de 29 pays indépendants d'Asie et d'Afrique et de plusieurs mouvements de libération nationale, la notion de tiers monde – synonyme des pays « sous-développés » issus des décolonisations et

coincés entre les deux blocs – déborde le cercle étroit des spécialistes en sciences sociales pour gagner celui de la politique et des médias. Cela vaut pour les pays dits du tiers monde eux-mêmes, où le concept est adapté et transformé en « mythe mobilisateur » du *nation building* anti- ou postcolonial [Berger, 2004], ainsi que pour les acteurs transnationaux comme les non-alignés, le Groupe 77 ou la Tricontinentale. Cela vaut ensuite pour les sociétés occidentales où le mythe du tiers monde est crucial pour une nouvelle gauche radicale. Cette gauche minoritaire contribue massivement à la propagation et à la politisation de l'idée de tiers monde. Inversement, ce concept ainsi que les contacts avec les représentants du tiers monde permettent sa formation et structurent son parcours entre 1960 et le milieu des années 1970.

Par mythe, il ne faut entendre ici ni la déformation d'une réalité qu'il faudrait corriger, ni la dissimulation d'une vérité que l'historien(ne) devrait rétablir. Le vocable désigne plutôt un récit investi d'une signification particulière par un collectif et qui touche à ce que celui-ci considère comme essentiel. Le récit mythe permet l'intégration du groupe ; il a une valeur explicative du passé et souvent une fonction mobilisatrice dans le présent, en désignant un futur à réaliser dont il démontre la légitimité fondamentale. Le mythe présente des figures exemplaires, parfois sacrées. Il donne au collectif une interprétation du monde qui l'entoure et qui transforme en narration son idéologie, lui conférant ainsi une forme particulièrement attrayante [Waechter, 2010].

Parler d'un mythe du tiers monde ne revient donc nullement à voir, dans tous les discours de la gauche radicale sur le capitalisme, la guerre froide et la décolonisation, de grossières simplifications au service du groupe qui les avance. La gauche radicale produit bien au contraire des analyses nuancées et lucides du monde contemporain. Mais, curieusement, ces analyses différencielles sont entremêlées de façon quasi inextricable avec des réductions mythiques. Ce sont ces réductions, et donc un seul des aspects du tiers monde construits par cette gauche, que recouvre l'expression française de « tiers-mondiste ». Le recours à ce vocable pouvant laisser entendre que l'on réduit une histoire complexe à un énoncé simplificateur portant les traces indélébiles de la polémique qui l'a fait naître [Szczepanski-Huillery, 2005], on évitera de l'employer dans les pages qui suivent.

---

« L'EUROPE EST FOUTUE » : LA GUERRE D'ALGÉRIE  
ET LA NAISSANCE DE LA GAUCHE RADICALE

---

Alors qu'une majorité de Français tendent à penser que « l'Algérie, c'est la France », une minorité croissante de militants soutient le droit à l'indépendance nationale et considère que la lutte menée par le Front de libération nationale (FLN) participe de ce combat plus vaste qu'est la « révolution

coloniale » du tiers monde. Suivant le philosophe et psychiatre martiniquais Frantz Fanon, cette révolution réalise une émancipation politique, économique, sociale et culturelle [Fanon, 1961]. Libérés de l'aliénation coloniale, les colonisés retrouvent leur capacité d'agir, leur identité et accèdent à une modernité autonome. Les anciens sujets coloniaux, dont on avait toujours nié la capacité à faire l'Histoire, deviennent ceux du progrès historique vers la révolution mondiale ayant la « révolution coloniale » pour moteur principal. En même temps, les anticolonialistes assimilent les violences des Français en Algérie aux méthodes de l'Allemagne nazie et y voient un signe de la profonde décadence occidentale [Evans, 1997 ; Rothberg, 2007].

De cette expérience résulte une triple rupture. La première affecte l'idée d'une France généreuse, pays des droits de l'homme, et d'une « mission civilisatrice » dans ses colonies. Elle va de pair avec la remise en cause de l'idée d'une supériorité ou de l'universalité de la civilisation européenne. Comme l'écrit Jean-Paul Sartre dans sa préface du livre de Fanon *Les Damnés de la terre*, « l'Europe est foutue » et il revient au tiers monde de faire l'« homme nouveau ». Qu'en définissant ce projet Fanon ne parle plus sur le tiers monde, mais au contraire pour le tiers monde, marque un tournant majeur dans l'histoire du concept. Pour la première fois, ce terme inventé par un professeur blanc est utilisé publiquement par un anticolonialiste noir qui en use pour se définir lui-même et pour invoquer un collectif de révolutionnaires colonisés à l'échelle mondiale. Les « damnés de la terre » qu'évoque Fanon ne sont plus les travailleurs européens de l'Internationale, mais les « masses paysannes » qui vont non seulement libérer l'Algérie et toutes les colonies, mais débarrasser l'humanité tout entière du racisme et de l'exploitation. Cette inversion des hiérarchies traditionnelles entre centre et périphérie trouve à s'exprimer au sein des éditions Maspero à partir de 1959 [Hage, 2009], dans la revue *Partisans* fondée en 1961, dans *Les Temps modernes* ou dans la presse clandestine de soutien au FLN. Elle prépare, dans une mesure non négligeable, la critique dite « postcoloniale » qui prend forme à partir des années 1980 [Young, 2001].

Enfin, la troisième rupture est politique et organisationnelle. Les réticences du Parti communiste français (PCF) à défendre le bien-fondé et les méthodes de la « révolution algérienne » et l'implication de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) dans une politique de guerre active amènent une partie des militants à rompre avec la gauche traditionnelle dont l'image est déjà ternie par le rapport Khrouchtchev, la guerre de Suez et la répression de Budapest. Les clivages de la décolonisation font ainsi naître une gauche en désaccord avec les socialistes « réformistes » de Guy Mollet et aussi avec les communistes staliniens de Maurice Thorez [Thénault, 2004 ; Horn, 2007]. Les « porteurs de valise » du FLN réalisent de manière très concrète cette « solidarité internationale » qu'ils reprochent à la gauche traditionnelle de ne plus mettre en œuvre. Ces activités clandestines sont une école

politique pour toute une génération de militants [Krivine *in Charby*, 2004, p. 131], dont les idées et les pratiques réfractaires organisées autour du tiers monde pourront être actualisées tout au long de la décennie.

Quelles sont les organisations de cette nouvelle gauche radicale ? En avril 1960, des militants en désaccord avec la politique algérienne de la SFIO et du PCF fondent le Parti socialiste uniifié (PSU). Au même moment, la majorité des étudiants organisés dans l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) prend position contre la guerre et devient le vecteur le plus important dans la mobilisation anticoloniale des jeunes. À l'UEC, l'organisation des étudiants communistes, l'Algérie est à l'origine d'une opposition de gauche dont les membres sont exclus en 1965. Ces dissidents fournissent bon nombre des militants trotskistes et maoïstes des années autour de Mai 68. À partir de la fin de l'année 1961, le Front universitaire antifasciste (FUA) regroupe plusieurs milliers de militants de tous âges, mais surtout des lycéens et des étudiants, à Paris et en province.

---

**LA « FÊTE CUBAINE » : AMÉRIQUE LATINE  
ET VOLONTARISME RÉVOLUTIONNAIRE**

---

Les représentations de la guerre d'Algérie étaient constituées d'héroïsme, mais aussi des déchirures violentes d'une société en voie de décolonisation. La révolution cubaine de 1959, second événement fondateur de la gauche radicale, est décrite comme une histoire non moins héroïque, mais bien plus joyeuse. La « fête cubaine » enthousiasme la reporter Ania Francos et beaucoup d'autres qui, depuis le printemps 1960, suivant l'exemple de Sartre et de Beauvoir, font le voyage à Cuba. Elle semble se dérouler dans un décor romantique, parfois exotique, sexualisé. Vue depuis le « vieux » continent, la révolution sur l'île caraïbe incarne la jeunesse et l'espoir. Ses leaders juvéniles, Fidel Castro et Che Guevara, sont les premiers héros du tiers monde, dans un panthéon ultérieurement complété entre autres par Mao Zedong et Hô Chi Minh. Leurs images facilitent la communication entre militants et cercles contestataires plus larges, mais aussi entre divers pays, contribuant ainsi à la création d'un « espace de sens » global qui caractérise les années 68 [Frank, 2000].

Le Che, dont le portrait orne aujourd'hui les marchandises les plus diverses, est alors le symbole de la révolution socialiste du tiers monde qui affronte les États-Unis, mais prend aussi ses distances avec l'URSS. La révolution cubaine semble libérer l'idée même de révolution de l'étreinte du bloc socialiste où elle paraît coincée entre les vestiges d'un stalinisme dogmatique et le présent d'un révisionnisme mou. Face aux États-Unis, l'autre superpuissance de la guerre froide, la victoire d'une minorité déterminée entraînant les « masses » à Cuba semble prouver que le tiers monde peut, tel David contre

Goliath, imposer une révolution socialiste contre la volonté déclarée de son voisin bien plus puissant.

Cette « leçon » attire les militants de la gauche radicale en France. Ne sont-ils pas également une minorité éclairée dans une société capitaliste et fascisante ? Ne peuvent-ils pas, suivant la théorie guériviste du *foco*, créer eux-mêmes les « conditions objectives » de la révolution ? Les guérillas du tiers monde ne prouvent-elles pas la possibilité d'un changement radical jadis incarnée par la Résistance communiste et trahie par de Gaulle à la fin de la guerre ? Des montagnes kabyles à la jungle vietnamienne en passant par la Sorbonne et les usines Renault, ne s'agit-il pas du même combat contre les mêmes exploiteurs ?

Le discours est en effet centré sur l'exemplarité de chaque lutte – Cuba, Algérie, Vietnam –, mais aussi sur son interdépendance avec d'autres menées aux quatre coins de la planète. La gauche radicale croit s'unir à un mouvement de progrès historique aux dimensions globales. Le tiers monde, en affaiblissant le capitalisme mondial, affaiblit le capitalisme en France et élargit ainsi « objectivement » l'espace politique de la gauche radicale. Sur le plan psychologique, ce sentiment d'appartenance à une vague mondiale irrésistible peut compenser l'impact plutôt réduit de son action politique en France. À la lumière du volontarisme incarné par le FLN, les guérillas latino-américaines ou la révolution culturelle en Chine, l'action révolutionnaire en métropole semble plus facile et les échecs temporaires.

---

**LE « PILLAGE DU TIERS MONDE » :  
DU COLONIALISME AU NÉOCOLONIALISME**

---

Si l'intérêt porté à Cuba et à d'autres pays latino-américains prépare le passage de l'anticolonialisme antieuropéen à l'anti-impérialisme dirigé contre les États-Unis, l'évolution du continent africain, en revanche, consacre le glissement d'une rhétorique anticolonialiste vers un discours sur le « néocolonialisme ».

En 1960, point d'orgue de la décolonisation, pas moins de dix-sept nouveaux États émergent en Afrique. La plupart ont été sous contrôle français. Deux ans plus tard, le livre de l'ingénieur agronome René Dumont *L'Afrique noire est mal partie* traduit déjà une désillusion profonde vis-à-vis des espoirs mis en les indépendances. Durant deux décennies, le néocolonialisme est théorisé par des dirigeants africains tel Kwame Nkrumah, mais également par des économistes marxistes des deux Amériques comme Fernando Henrique Cardoso ou André Gunder Frank. À leurs yeux, le « sous-développement » persistant du tiers monde n'est pas imputable aux structures traditionnelles de ses économies qu'il aurait suffi de moderniser suivant le modèle occidental. Bien au contraire, le sous-développement des pays pauvres est un

phénomène relationnel, indissociable de l'essor des pays riches et du contrôle qu'ils exercent sur le reste du monde. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la division internationale du travail a produit le développement du centre en même temps que le sous-développement de la périphérie coloniale. De ce point de vue, les décolonisations n'ont pas vraiment modifié ce système mondial capitaliste, selon Immanuel Wallerstein [2000]. Le règne des colons est seulement remplacé par une exploitation néocoloniale plus discrète, mais également néfaste. Le « pillage du tiers monde » – titre d'un ouvrage de l'économiste français Pierre Jalée sorti en 1965 et très influent au sein de la gauche radicale – continue au-delà des indépendances politiques.

La théorie de la dépendance se nourrit de la déception suscitée, à gauche et dans les pays dits du tiers monde, par le devenir de la « révolution coloniale ». En même temps, elle entretient l'espoir suscité par cette révolution puisqu'elle enseigne que le vrai développement, la véritable autonomie seront possibles dès que ces pays se seront émancipés des rapports inégaux imposés par le capitalisme mondial. Sur le plan politique, la conception d'un conflit entre le « Nord » et le « Sud » légitime les revendications dans les organisations internationales. À travers le Groupe 77, fondé lors de la première Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement en 1964, le tiers monde réclame des mesures contre la dégradation des termes de l'échange qui désavantage les producteurs de matières premières sur le marché mondial. En 1974, la résolution de l'ONU en faveur d'un nouvel ordre économique international est le point culminant de cette politique fondée sur la théorie de la dépendance.

Celle-ci critique en premier lieu les États-Unis, mais s'applique également à l'impérialisme français. Pour la gauche radicale, la richesse des Français accumulée sur le dos des colonisés est indissociable de la pauvreté des « masses » du tiers monde. Même après les indépendances, la gauche radicale et le tiers monde restent donc unis dans un même combat. La solidarité internationale demeure à l'ordre du jour. Elle doit désormais s'étendre à la lutte pour un développement adéquat des sociétés postcoloniales.

Ainsi, la recherche d'une politique de coopération socialiste est une préoccupation majeure du Centre socialiste d'études et de documentation sur les problèmes du tiers monde (Cedetim). Ce centre de réflexion et d'action anti-impérialistes, fondé en 1967, gère une permanence à Paris et possède un carnet d'adresses répertoriant des militants français et étrangers à travers le globe entier. La plupart sont des coopérants dont la connaissance des problèmes du tiers monde s'est forgée sur le terrain. Souple et constant, le Cedetim survit aujourd'hui dans le mouvement altermondialiste dont il est l'un des fondateurs et qui puise une partie de son discours et de ses structures dans l'histoire de la gauche radicale.

**« ... DE NOMBREUX VIETNAM » : TRICONTINENTALE,  
GUERRE DU VIETNAM ET MAI 68**

Loin d'accomplir la « révolution coloniale » chère à Fanon, l'Algérie est gouvernée par un régime autoritaire. Loin de réaliser un socialisme auto-nome, Cuba s'aligne sur Moscou. Loin de jouir d'une réelle indépendance, l'Afrique est en proie au néocolonialisme. Le mythe révolutionnaire du tiers monde résiste néanmoins. Les Vietnamiens, « petit peuple de paysans », l'incarnent, à partir de 1965, contre les États-Unis, la puissance la plus « moderne » du monde. Ce conflit résume à merveille ce que la gauche radicale considère comme les « contradictions fondamentales » de l'époque : le combat de l'Est contre l'Ouest croise celui du Nord industrialisé contre le Sud sous-développé, la guerre froide se mêle à une guerre de décolonisation pour devenir chaude. Ces entrecroisements confortent l'idée qu'il s'agit de l'ultime bataille du tiers monde contre l'impérialisme mondial. En avril 1967, Che Guevara appelle à « créer deux, trois, de nombreux Vietnam ». Il adresse ce message à l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAL), fondée lors de la première conférence dite « Tricontinentale » à La Havane en janvier 1966. Cette conférence confirme le rôle d'acteur que le tiers monde joue sur la scène internationale depuis Bandung en 1955, suivie par d'autres assemblées afro-asiatiques. À l'occasion de celle qui se déroule à Alger en février 1965, le Che fustige la « coexistence pacifique » prêchée par l'URSS et appelle à combattre l'impérialisme par tous les moyens, y compris la force armée. Il prône l'institutionnalisation des relations afro-asiatiques et leur élargissement à l'Amérique latine dans une « tricontinentale » qui suivrait une « troisième voie » combative en dehors des blocs existants. La conférence de La Havane en 1966 rassemble 483 représentants des mouvements de libération, des partis et des gouvernements des trois continents. Elle vise à transformer le mouvement des non-alignés en un front des pays pauvres contre l'impérialisme.

En France, la mobilisation contre la guerre du Vietnam contribue à la différenciation, à l'accroissement et à la radicalisation des mouvements d'extrême gauche [Pas, 2000]. Ceux-ci se divisent principalement entre maoïstes et trotskistes. Les premiers, réunis dans l'Union des jeunesse communistes marxistes-léninistes (UJC-ml), contrôlent les Comités Vietnam de base (CVB) créés en 1967. Les derniers, regroupés dans la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR) d'Alain Krivine, dominent le Comité Vietnam National (CVN) constitué en 1966. Le CVN, soutenu par Sartre, Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet, assure la continuité entre « vieux » intellectuels de gauche, « génération algérienne » et militants plus jeunes. Le Vietnam les dote d'un projet politique commun. L'opposition à cette guerre réitère et réactualise les représentations politisées du tiers monde développées depuis les années 1960

et diffusées par la propagande vietnamienne, la Chine maoïste ou la Tricontinentale, dont la revue du même nom est éditée en France par François Maspero. Elle fait naître de nouvelles formes de militantisme – dont les meetings « Six heures pour le Vietnam » – et rapproche une minorité de militants très politisés de cercles contestataires plus larges. Le Vietnam devient le moteur principal d'une circulation transfrontalière des idées et des pratiques, d'une dynamique mobilisatrice reliant les mouvements soixante-huitards en France, en Allemagne, en Italie, au Japon ou aux États-Unis. Lors de la guerre d'Algérie, le tiers monde avait facilité une nouvelle dynamique transnationale de la gauche radicale européenne ; la guerre du Vietnam confirme et élargit ce phénomène.

En France, le « tiers monde » se trouve ainsi au cœur de Mai 68, où les portraits de Mao, du Che et de Hô Chi Minh veillent sur la cour de la Sorbonne. L'idée est alors répandue que la révolte de Mai est la révolution métropolitaine tant attendue qui va finalement se joindre à la « révolution coloniale » pour faire un monde meilleur. En attaquant leurs propres sociétés, les contestataires occidentaux concrétisent enfin, leur semble-t-il, leur « solidarité avec le tiers monde ». Quartier Latin, Vietnam, même combat ? Depuis 1966, « FNL vaincra ! » est le mot d'ordre de la gauche radicale pour se démarquer de l'anti-impérialisme jugé trop mou du PCF. Après la nuit des barricades du 10 mai 1968, les révoltés parisiens affichent leur certitude que « la rue vaincra ». Le parallèle avec les maquisards vietnamiens va même plus loin : aux yeux des étudiants, les gaz lacrymogènes dont les CRS les arrosent ne sont pas seulement nocifs, ils seraient identiques aux gaz toxiques mortels utilisés par les Américains au Vietnam ! Décidément, en mai 1968 à Paris, beaucoup se croient près du Vietnam (*L'Action*, n° 2, 13 mai 1968).

#### FONCTIONS ET DÉCLIN DU TIERS MONDE DE LA GAUCHE RADICALE

Pendant une bonne décennie, la gauche radicale s'empare du tiers monde pour critiquer les systèmes de référence établis, jugés périmés : l'universalisme occidental, le capitalisme mondial, la bipolarité de la guerre froide, la domination néocoloniale, ainsi que les institutions spécifiques de la société française. L'idée du tiers monde permet également de prendre ses distances avec le PCF et la SFIO et de renouveler le marxisme qu'une partie croissante de ses adeptes estime déformé par la gauche traditionnelle. Le tiers monde concourt ainsi à l'émergence de la gauche radicale française, qui, en retour, impulse une relecture théorique et un renouveau des pratiques contestataires.

La référence au tiers monde politise et mobilise de nouveaux militants ; elle leur fait oublier qu'ils restent une minorité relativement impuissante. La gauche radicale peut croire qu'elle forme l'avant-garde d'une révolution qui

tire sa force de son alliance avec les deux tiers de l'humanité. Cette révolution étant pensée en termes marxistes, c'est-à-dire suivant un modèle philosophique et politique européen, elle court le risque de reproduire l'eurocentrisme épistémologique et politique qu'elle prétend surmonter. Cela dit, la référence tiers-mondiste au tiers monde est tout sauf fantaisiste et procède d'une réaction intellectuelle à de profondes mutations à l'échelle française et globale. Le concept permet, dans un monde que beaucoup présentent comme une réalité indépassable, de restaurer la croyance en des alternatives politiques et culturelles. À travers le tiers monde, on peut croire que, dans un élan solidaire, les frontières, qu'elles soient politiques, ethniques, sociales ou géographiques, sont franchissables ou même destructibles, que des décombres de ces cloisons naîtront des lieux de rencontre, de nouveaux espaces de sens et d'action. C'est en ce sens aussi que le tiers monde a été un mythe d'une puissance mobilisatrice exceptionnelle.

Celle-ci s'étiole, toutefois, au cours des années 1970 avant d'être enterrée symboliquement entre 1979 et 1983 [Daniel et Burguière, 1979 ; Bruckner, 1983]. Les raisons de ce déclin sont multiples et diffuses. D'abord, une partie de la mobilisation pour le tiers monde est demeurée en dehors du cadre interprétatif établi par la gauche radicale, soutenue par de vieux courants chrétiens et par de nouveaux courants « humanitaristes ». Ces derniers, qui prétendent être non- ou anti-idéologiques, atteignent une grande visibilité avec la fondation de Médecins sans frontières (MSF) lors de la guerre du Biafra, un conflit postcolonial se prêtant mal à une interprétation « tiers-mondiste ». Au même moment, une dynamique de radicalisation doctrinale et de fragmentation organisationnelle attise les sectarismes au sein de la gauche radicale et démobilise ses militants, tandis que le rapprochement tactique de la gauche traditionnelle (Programme commun, 1972) est couronné d'un succès retentissant, l'élection de François Mitterrand en 1981.

Entre-temps, le concept gauchiste de tiers monde a perdu de son rayonnement, dès Mai 68. Bien que la « solidarité internationale » soit ancrée dans la culture politique du gauchisme post-soixante-huitard, le mythe revitalisé du travailleur français, bientôt rejoint par le symbole du dissident des pays de l'Est, souligne les impasses des sociétés postcoloniales où les dirigeants des anciens mouvements de libération nationale africains sont souvent à la tête de régimes dictatoriaux. Loin de connaître le développement espéré, leurs économies socialistes se portent de plus en plus mal quand celles de plusieurs pays d'Asie du Sud-Est connaissent un boom qui déstabilise la notion d'un « sous-développement » commun à tout le tiers monde. Sur le plan politique, le rapprochement de la Chine et des États-Unis dès 1972, l'exode des *boat people* au Vietnam dès 1975, la guerre entre des pays socialistes – le Vietnam et le Cambodge – en 1979 ainsi que le génocide des Khmers rouges emportent l'espoir que beaucoup avaient placé dans la « révolution coloniale ». Ces glissements dans les représentations du tiers monde coïncident

peu ou prou avec la publication de *L'Archipel du Goulag* d'Alexandre Soljenitsyne. Ce livre, qui polarise la vie intellectuelle française, devient la métaphore du tournant antitotalitaire contemporain annoncé par les autoproclamés « nouveaux philosophes » qui assimilent le concept marxiste de révolution en source de dégénérescence totalitaire. Dans leur ensemble, ces évolutions mettent un terme à l'hégémonie intellectuelle de gauche dans l'après-guerre qui, depuis 1960, se trouvait intimement liée au mythe du tiers monde.

L'histoire de la gauche radicale et du tiers monde esquissée ici présente des traits spécifiques à l'histoire française, mais ne s'y réduit pas. Le mythe du tiers monde a été crucial pour d'autres gauches dans d'autres pays occidentaux et, malgré ses adaptations à des contextes locaux, ses implications essentialistes et « fragmentisantes », il fut diffusé à travers le monde, servant de point nodal d'une nouvelle « conscience mondiale » à des acteurs venant de continents et d'horizons politiques et culturels très variés. À ces divers titres, il a exercé une influence importante sur la mondialisation croissante des imaginaires et des pratiques, et il éclaire la *global history* des décolonisations et des mouvements sociaux.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BALANDIER Georges (dir.) (1956), *Le Tiers Monde. Sous-développement et développement*, PUF, Paris.
- BERGER Mark T. (2004), « After the Third World ? History, Destiny and the Fate of Third Worldism », *Third World Quarterly*, vol. 25, n° 1, p. 9-39.
- BRUCKNER Pascal (1983), *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers monde, culpabilité, haine de soi*, Seuil, Paris.
- CHARBY Jacques (2004), *Les Porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, La Découverte, Paris.
- DANIEL Jean et BURGUIÈRE André (1979), *Le Tiers Monde et la gauche*, Seuil, Paris.
- EVANS Martin (1997), *The Memory of Resistance. French Opposition to the Algerian War (1954-1962)*, Berg, Oxford.
- FANON Frantz (2002 [1961]), *Les Damnés de la terre*, La Découverte, Paris.
- FRANK Robert (2000), « Imaginaire politique et figures symboliques internationales », in ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Complexe, Bruxelles, p. 31-47.
- HAGE Julien (2009), « Une brève histoire des librairies et des éditions Maspero. 1955-1982 », in GUICHARD Bruno (dir.), *François Maspero et les paysages humains*, La Fosse aux ours, Lyon, p. 93-160.

HORN Gerd-Rainer (2007), *The Spirit of '68 : Rebellion in Western Europe and North America, 1956-1976*, Oxford University Press, Oxford.

KALTER Christoph (2008), « Les damnés de "Nanterre". Extrême gauche, tiers monde et années 68 en France », in DREYFUS-ARMAND Geneviève (dir.), *Les Années 68, un monde en mouvement. Nouveaux regards sur une histoire plurielle (1962-1981)*, Syllepse, Paris, p. 62-80.

– (2011), *Die Entdeckung der Dritten Welt. Dekolonialisierung und neue radikale Linke in Frankreich*, Campus, Frankfurt/M.

PAS Nicolas (2000), « "Six heures pour le Vietnam". Histoires des Comités Vietnam français 1965-1968 », *Revue historique*, vol. 302, n° 1, p. 157-185.

PLETSCH Carl E. (1981), « The Three Worlds, or the Division of Social Scientific Labor, circa 1950-1975 », *Comparative Studies in Society and History*, n° 23, p. 565-587.

PRASHAD Vijay (2007), *The Darker Nations. A People's History of the Third World*, The New Press, New York.

ROTHBERG Michael (2009), *Multidirectional Memory. Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford University Press, Stanford.

SAUVY Alfred (1952), « Trois mondes, une planète », in CORDELLIER SERGE (dir.) (1996), *La Fin du tiers monde ?*, La Découverte, Paris, p. 145-147.

SZCZEPANSKI-HUILLERY M. (2005), « "L'idéologie tiers-mondiste". Constructions et usages d'une catégorie intellectuelle en "crise" », *Raisons politiques*, vol. 18, n° 2, p. 27-48.

THÉNAULT Sylvie (2004), « La gauche et la décolonisation », in BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 2 : XX<sup>e</sup> siècle : à l'épreuve de l'histoire, La Découverte, Paris, p. 435-451.

TOMLINSON Brian R. (2003), « What Was the Third World ? », *Journal of Contemporary History*, vol. 38, n° 2, p. 307-321.

WAECHTER M. (2010), « Mythos. Version : 1.0 », *Docupedia-Zeitgeschichte*, <<http://docupedia.de/docupedia/index.php?title=Mythos&oldid=68895>>, mai.

WALLERSTEIN Immanuel, *The Essential Wallerstein*, The New Press, New York.

YOUNG Robert J.C. (2001), *Postcolonialism. An Historical Introduction*, Wiley-Blackwell, Malden.

---

*Les mouvements sociaux  
aux États-Unis*

MARIANNE DEBOUZY

L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ américaine est jalonnée de mouvements sociaux, souvent très violents, d'une ampleur considérable et de grande durée. On insistera ici sur les plus puissants et inventifs, ainsi que sur les plus spécifiquement américains, d'entre eux. Rappelons d'abord quelques traits particuliers du contexte américain. Dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la classe ouvrière est en état de recomposition permanente en raison des turbulences de l'économie, de la rapidité des changements technologiques et de l'immigration. Plurinationale, elle se compose majoritairement d'immigrés qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont anglais, irlandais, allemands et qui, plus tard, viendront d'Italie, de l'Empire austro-hongrois et de Russie. Ils sont près de 25 millions à arriver entre 1880 et 1920, dont 13 millions entre 1900 et 1915. Avec l'interruption de l'immigration lors de la Première Guerre mondiale, puis son ralentissement dû à la législation restrictive des années 1920, et enfin avec sa participation à la guerre, la classe ouvrière se « nationalise » dans les années 1930.

Autre particularité : le poids de l'idéologie dominante dans la société américaine, idéologie qui nie la lutte des classes, en affirmant que les États-Unis sont le pays des classes moyennes, et qui sacrifie la « libre entreprise ». À cela s'ajoute le combat mené par des milices patronales, ainsi que, en de multiples occasions, par la garde nationale de l'État, voire par les troupes fédérales, contre les efforts d'organisation de la classe ouvrière. Le patronat, férocelement antisyndical, est, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et au-delà, soutenu par les tribunaux qui jouent un rôle très important dans la répression des luttes ouvrières.

Ces éléments contribuent sans doute au fait que cette classe, aux États-Unis, n'a jamais joué un rôle semblable à celui qui fut le sien dans certains pays européens. À la différence de la classe ouvrière française,

intégrée politiquement, elle ne s'est jamais dotée d'un parti politique la représentant. À partir du New Deal, le mouvement syndical a soutenu le Parti démocrate, mais leur lien était purement électoral. L'intégration de la classe ouvrière s'est faite par l'adhésion à l'idéologie dominante, le ralliement à l'*American Way of Life* et aux promesses du « rêve américain ». Les pratiques contestataires apparaissent dans le temps comme très diverses et les objectifs qu'elles visent, parfois permanents, évoluent aussi selon les époques et les circonstances.

### LA GRÈVE DE 1877

---

La crise économique de 1873-1879 est la première grande crise du « nouveau » capitalisme industriel. Elle suscite, en 1877, un mouvement social d'une ampleur, d'une violence et d'une radicalité uniques dans l'histoire des États-Unis. Ce contexte exacerbé la concurrence entre les grandes compagnies de chemins de fer et la « guerre des tarifs », les ententes et les *pools* s'accompagnent d'opérations financières souvent frauduleuses. Le personnel des compagnies est directement affecté par les décisions des « cinq grands » qui aggravent les conditions de travail.

Un conflit local lié, au départ, à la réduction des salaires de certaines catégories de travailleurs se transforme en une grève insurrectionnelle de masse. Celle-ci débute le 16 juillet 1877 sur le réseau ferré Baltimore and Ohio dans le Maryland et la Virginie-Orientale, puis s'étend rapidement, de New York au Kansas et du Michigan au Texas. Deux tiers des 120 700 kilomètres de réseau sont perturbés. S'enchâînent arrêts de travail, manifestations de masse, émeutes, incendies, destruction de matériel ferroviaire et d'entrepôts, suivis du pillage des trains de marchandises immobilisés sur les voies. De violents combats de rue opposent les émeutiers à la garde nationale, puis aux troupes fédérales. Ce mouvement devient un véritable soulèvement populaire, occulté pendant près d'un siècle. La combativité, la résistance et la solidarité des manifestants témoignent de l'inventivité des grévistes qui bénéficient du soutien massif de la population. En Pennsylvanie, la garde nationale, appelée par le gouverneur de l'État, fraternise avec les grévistes et leur donne ses fusils. Dans d'autres États, elle tire sur la foule. Deux organisations syndicales minoritaires, la Trainmen's Union à Pittsburgh et la Brotherhood of Locomotive Engineers, jouent un certain rôle, mais ce sont avant tout les grévistes qui mènent le mouvement au moyen de comités de base [Debouzy, 1978]. Si le recours à la violence et aux sabotages contre les compagnies de chemins de fer est fréquent, les actions des émeutiers sont cependant calculées, ne visant en général que les trains de marchandises des compagnies contre lesquelles ils se battent.

Comment caractériser ce mouvement ? Le plus frappant réside dans l'auto-organisation des travailleurs que ne sous-tend toutefois aucun projet révolutionnaire, à de rares exceptions près. Ainsi, à Saint Louis, dans le Missouri, la Commune de Paris inspire l'action conjointe d'ouvriers et d'intellectuels, dont l'utopiste Laurence Gronlund, auteur de *The Cooperative Commonwealth*, à l'origine d'une éphémère « Commune » de Saint Louis. Si la révolution n'est pas à l'ordre du jour, la révolte connaît en revanche, lors de cette grève de 1877, une de ses plus éclatantes manifestations.

### LES DEUX VOIES DU SYNDICALISME

---

Le mouvement de concentration de l'industrie, accéléré par la crise de 1873-1879 et l'introduction de nouvelles machines, va de pair avec le taylorisme, qui donne aux travailleurs le sentiment de perdre tout contrôle sur le procès de travail. La production de masse fait appel à un nombre croissant d'ouvriers sans qualification.

Pourtant, les années 1880-1890 sont celles où le syndicalisme de métier devient hégémonique. De nombreux syndicats nationaux de métier se forment et pratiquent le *closed shop*, c'est-à-dire le monopole syndical de l'embauche. Face à cet « exclusivisme », d'autres formes d'organisation apparaissent. Ainsi, au lendemain de la crise de 1873, les Knights of Labor (Chevaliers du travail) tentent de syndiquer tous les ouvriers, sans distinction. Ils mettent sur pied des structures souples et animent un courant socialisant. Leurs victoires lors des grèves menées au sein des chemins de fer leur valent des centaines de milliers d'adhérents. Cette croissance rapide inquiète les syndicats de métier qui, à leur tour, défendent la journée de huit heures.

Le milieu des années 1880 est marqué par le « grand soulèvement » (*Great Upheaval*). Surmontant leurs divisions nationales et politiques, syndicats de métier et ouvriers radicaux élaborent ensemble une campagne pour la journée de huit heures, ponctuée de luttes militantes à Chicago, où socialistes et anarchistes sont solidement implantés. Le 1<sup>er</sup> mai est fixé comme date à laquelle la journée de huit heures entrerait en vigueur. Un affrontement avec la police à l'usine McCormick entraîne la mort de quatre grévistes. Les anarchistes appellent à un meeting de protestation dans le square de Haymarket. Lors de la dispersion, une bombe explose, faisant plusieurs morts et blessés parmi les policiers. Les organisateurs anarchistes sont inculpés, sans preuve, de complot criminel. L'un d'entre eux se suicide, quatre autres sont exécutés, et les derniers se voient infliger de lourdes peines de prison. L'épisode de Haymarket est suivi d'une très sévère répression. Les Knights of Labor connaissent un rapide déclin, l'unité du mouvement ouvrier est brisée, tandis que les divisions ethniques et professionnelles profitent au syndicalisme de métier hostile aux éléments radicaux. En 1886 est créée l'American Federation

of Labor (AFL), fédération des syndicats de métier, dirigée pendant quarante ans par Samuel Gompers (1850-1924). Selon lui, le « syndicalisme pur et simple » doit être guidé par des objectifs concrets à court terme. Il prétend ne pas faire de politique, mais son pragmatisme n'en est pas toujours dénué. Adepte d'un syndicalisme qui exclut la majorité des travailleurs, il témoigne d'une grande méfiance à l'égard de l'État et de son intervention dans les problèmes sociaux.

### LES MARCHES DE CHÔMEURS DANS LES ANNÉES 1890

---

Une nouvelle crise grave éclate en 1893. En 1894, des « armées » de chômeurs, sous le commandement de leaders s'improvisant « généraux », sillonnent les États-Unis. Ces marches de la faim convergent sur Washington afin de demander au gouvernement d'agir. Plusieurs d'entre elles partent des États miniers de l'Ouest. L'*« armée »* du « général » Kelly, venue de San Francisco, rassemble environ 2 000 personnes, celle du « général » Fry, formée à Los Angeles, environ 1 000. Grossies en route par des chômeurs d'autres régions, elles se déplacent à pied et en train par la réquisition illégale de wagons de marchandises.

Au même moment, dans l'Ohio, une autre « armée » d'environ 500 personnes fait beaucoup parler d'elle en raison de la personnalité de son chef, Jacob Coxey, riche entrepreneur entouré de personnages hauts en couleur [Debouzy, 1989]. Coxey, ancien *greenbacker* (partisan d'une monnaie papier abondante) et populiste (partisan d'un mouvement d'agriculteurs opposés aux grandes compagnies ferroviaires et autres « pieuvres »), est fortement imprégné de religion millénariste. Il baptise sa colonne la « Communauté du Christ » (Commonwealth of Christ) et proclame que « le royaume de Dieu est à portée de la main ». Des bannières clament : « Égalité des droits pour tous, abolition des priviléges », « Les travailleurs veulent du travail, pas la charité ». La troupe se compose de chômeurs : mineurs, ouvriers qualifiés, manœuvres. Hostiles à l'immigration, les dirigeants du mouvement ne veulent rassembler « que des citoyens des États-Unis ». Leurs slogans disent : « Nous voulons des patriotes pas des clochards » ; « Nous ne voulons ni anarchistes ni voleurs, ni ivrognes ni banquiers ». En dépit des excentricités de Coxey, cette étrange « armée » bénéficie d'un soutien populaire important tout au long de sa route. Coxey propose le financement de grands travaux et prône une pression de la « base » sur le Congrès.

À défaut de lendemains significatifs sur le plan politique et social, ces mouvements révèlent l'importance des « nomades », des exclus, des travailleurs marginalisés par la crise. Ils suggèrent que même les éléments les plus nomades d'une classe ouvrière fragmentée et en perpétuel mouvement sont capables de se forger une identité collective. Simultanément, les entreprises

luttent contre les ouvriers syndiqués, ceux des aciéries de Homestead ou du réseau des wagons Pullman. Dans les deux cas, les autorités les soutiennent inconditionnellement.

La crise de 1893 et les conflits sociaux qu'elle provoque radicalisent une partie de la classe ouvrière et de ses leaders. Le syndicaliste Eugene Debs crée en 1901 le Socialist Party of America, qui deviendra une force politique non négligeable jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Après l'échec du Socialist Labor Party, fondé en 1877 par Daniel De Leon, Debs pense qu'il faut construire un mouvement socialiste sur une base politique plus large. Le nouveau parti s'implante sur la côte Est, mais aussi au Texas, en Oklahoma et dans le Minnesota. Dans les États du Sud-Ouest, il acquiert une influence importante parmi les agriculteurs. Kate Richards O'Hare, une des leaders du mouvement, se souviendra avec fierté que Jean Jaurès, surpris de l'implantation du socialisme dans ces régions agricoles, lui avait demandé conseil pour savoir comment toucher la paysannerie française.

Cependant, d'autres forces « radicales » se manifestent à l'Ouest. Dans les mines, des grandes firmes s'implantent et veulent se débarrasser de la Western Federation of Miners (WFM, syndicat des mineurs de l'Ouest), trop radicale et combative à leurs yeux. La baisse du prix de l'argent et du cuivre au début des années 1890 entraîne une diminution des salaires. Des grèves extrêmement violentes éclatent dans l'Idaho, puis au Colorado. L'intervention du gouvernement, tout aussi violente, radicalise les dirigeants de la WFM, dont le célèbre William Haywood dit « Big Bill » Haywood. Ces derniers adhèrent au parti socialiste de Debs, mais, favorables à l'« action directe », jouent un rôle éminent dans la création d'un syndicat révolutionnaire en 1905.

### LES INDUSTRIAL WORKERS OF THE WORLD (IWW)

L'idée du syndicalisme industriel gagne du terrain sous l'effet conjugué des échecs des syndicats de métier et de l'augmentation considérable du nombre des ouvriers non qualifiés. Le congrès fondateur des Industrial Workers of the World (IWW, ou plus familièrement *wobblies*) réunit en 1905 toutes les forces de gauche de l'époque : Socialist Labor Party et Socialist Party of America, anarchistes, syndicalistes réformistes et révolutionnaires. S'y côtoient des militants obscurs et des personnalités comme William Haywood, Eugene Debs, Daniel De Leon, Mother Jones et Lucy Parsons. Leur projet ? La création d'un grand syndicat mettant en cause le capitalisme et « ouvert à tous les travailleurs, sans discrimination ou exclusive à l'égard de quiconque ».

« Nous sommes tous des leaders », proclament les militants [Creagh, 1981]. La parenté idéologique de l'*industrial unionism* des IWW et de l'anarcho-syndicalisme est évidente. Les leaders Vincent Saint John, William Trautmann et « Big Bill » Haywood affirment que les IWW ont tiré les leçons

des principes et tactiques prônés par les anarchosyndicalistes français, avec lesquels ils entretiennent de multiples contacts durant les années 1910-1911 et dont ils publient certains textes.

Le personnage qui est devenu leur symbole, c'est le *hobo*, travailleur sans domicile fixe, considéré comme le « vrai prolétaire », mi-aventurier vagabond, mi-esclave industriel. En effet, les *wobblies* recrutent, sans distinction de race ou de sexe, parmi les immigrants récents des pays du sud et de l'est de l'Europe qui travaillent dans les usines textiles et les aciéries. Durant les années 1908-1912, ils luttent pour la liberté d'expression dans les villes de l'Ouest, au Montana, dans l'État de Washington et en Californie. Dans la rue, des orateurs informent les travailleurs et dénoncent les agences de recrutement à la solde des employeurs. Les autorités municipales jugent ces discours séditieux, antipatriotiques et menaçants, décident d'interdire les meetings et d'emprisonner ceux qui ne respectent pas les arrêtés. La tactique des *wobblies* consiste à se faire attraper en masse, et ainsi à déborder les autorités qui se retrouvent dans l'incapacité de maîtriser l'engorgement des prisons et sont obligées de les libérer [Foner, 1965].

Malgré les débats sur les principes et les orientations de l'organisation, malgré les divergences entre socialistes et anarchistes, les fondateurs des IWW ne sont pas, sauf exception, des théoriciens. « Je n'ai jamais lu *Le Capital* de Marx, mais je porte les marques du capital sur toute ma personne », déclare Haywood. Certains de leurs slogans sont un bon résumé de leur philosophie : « Les travailleurs produisent tout, ils devraient tout posséder », « Le mal fait à l'un est un mal fait à tous », « Un coup porté sur le lieu de travail en vaut dix dans les urnes ».

Le mouvement, minoritaire et marginalisé, ne dure pas. Frappés de plein fouet par la répression lors de la Première Guerre mondiale, à laquelle ils s'opposent, les IWW sont pourchassés, arrêtés, victimes d'assassinats et disparaissent de la scène politique et sociale. Certains d'entre eux rejoignent par la suite le Parti communiste, fondé en 1919. Celui-ci jouera un rôle important dans la création d'un nouveau syndicalisme industriel durant la Grande Dépression.

#### LE MILITANTISME DANS LES ANNÉES 1930

Jusqu'à une époque récente, le plus célèbre krach boursier est resté celui du 29 octobre 1929, le « Mardi noir », lorsque la bulle spéculative éclate et plonge la société américaine dans la Grande Dépression. Les signes d'un mécontentement croissant, voire d'une révolte, se multiplient. Les agriculteurs harcèlent les agents des banques et du gouvernement venus pratiquer expulsions et ventes aux enchères. Les fermiers protestent contre la baisse des prix, entre autres du blé, ils barrent les routes et répandent lait et légumes sur la chaussée.

Le monde industriel est aussi en pleine agitation. Le Parti communiste, une petite organisation de 12 000 membres à l'époque, se montre très actif. Il met sur pied des conseils de chômeurs, réclame des emplois, de la nourriture et coordonne une marche de la faim sur Washington en 1931. L'année suivante, à l'usine Ford de River Rouge, près de Detroit, une manifestation d'ouvriers, réprimée avec une violence extrême par la police et les forces de sécurité de Ford, se solde par trois morts et cinquante blessés graves.

Mais l'action la plus « médiatisée », celle qui se révèle la plus dramatique, émane des anciens combattants. Pendant l'été 1932, The Bonus Army (l'Armée de la prime), regroupant environ 15 000 rescapés de la Première Guerre mondiale, marche jusqu'à Washington afin d'exiger que la prime qui devait leur être versée en 1945 leur soit accordée immédiatement. Le Congrès refuse. Pour les chasser, le président Herbert Hoover fait appel aux troupes antiémeute qui, commandées par le général Douglas MacArthur, incendent leur campement.

Après une première vague de grèves durant l'été 1933, des grèves générales paralySENT les villes de San Francisco, Minneapolis et Toledo. Communistes, trotskistes et autres radicaux jouent un rôle important dans ces soulèvements [Fantasia et Voss, 2003]. On compte environ 1 800 grèves, impliquant 1,5 million de travailleurs en 1934. C'est en réaction à ces mouvements de masse, pendant l'été 1935, que la loi Wagner (*National Labor Relations Act*) et celle sur la Sécurité sociale (l'équivalent de notre assurance vieillesse) sont votées. Elles visent à canaliser et à encadrer l'action syndicale dans un carcan juridique contrôlé par l'État fédéral. La même année, sous l'égide de John Lewis, dirigeant de l'United Mine Workers (le syndicat des mineurs) favorable au syndicalisme industriel, et avec l'appui de dissidents de l'AFL, dont des activistes communistes, le Congress of Industrial Organizations (CIO) est créé.

En 1936 et 1937, des centaines de milliers d'ouvriers des villes industrielles d'Akron, de Flint, de Chicago et de Philadelphie mènENT des grèves avec occupation d'usines et aussi de solidarité. Lors de la fameuse grève de la General Motors qui débute le 31 décembre 1936 et dure quarante-quatre jours, les ouvriers s'engagent à rester sur place jusqu'à la reconnaissance du syndicat des United Automobile Workers, soutenus par 500 femmes qui forment l'Emergency Brigade. Cette action est un succès. Dans la sidérurgie, la répression est féroce. Le 31 mai 1937 (le *Memorial Day*, jour férié où l'on honore les morts au combat), les ouvriers grévistes de Republic Steel, entreprise basée près de Chicago, se rassemblent avec leurs familles pour un pique-nique suivi d'un meeting à l'extérieur de l'usine : la police tire sur la foule et fait dix morts.

Si l'AFL affiche toujours sa « neutralité » politique, le CIO s'allie au Parti démocrate et soutient fermement Franklin D. Roosevelt (1882-1945). Pendant la guerre froide, il se soumet toutefois à la loi Taft-Hartley (votée en 1947), qui

limite le pouvoir des syndicats et purge le mouvement de ses éléments radicaux, pas seulement communistes. Il se « réconcilie » en 1955 avec l'AFL pour former la Confédération de l'AFL-CIO. Capable d'améliorer la vie et de protéger les droits de certains travailleurs ainsi que d'exercer une influence dans certains domaines, comme la politique étrangère, le mouvement syndical ne sera jamais une force décisive dans la vie politique américaine. Son déclin, qui s'amorce après 1955, s'accélère dans les années 1970-1980.

### LE MOUVEMENT DES ANNÉES 1960

---

En France, on parle de Mai 68 ; aux États-Unis, des *sixties*, car la contestation s'étale sur plusieurs années. Elle n'est pas l'apanage d'un groupe ou d'une organisation, elle ne se fonde sur aucune doctrine. Elle découle de la participation effective au Mouvement, avec une majuscule, constellation de divers mouvements qui ont pour point commun de contester l'ordre établi.

Deux faits majeurs sont à l'origine du Mouvement : la révolte noire et la guerre du Vietnam. En 1955, Rosa Parks, une couturière noire, s'assoit à une place réservée aux Blancs dans un autobus de Montgomery, en Alabama, et refuse d'en bouger. Son geste prend une valeur symbolique forte. Il entraîne le boycott des autobus de la ville par les Noirs qui, pendant 381 jours, se déplacent à pied et contraignent la compagnie à mettre fin à la ségrégation. La lutte pour les droits civiques se poursuit en 1960 par les *sit-in* de Greensboro en Caroline du Sud : des étudiants noirs occupent des lieux publics, cafés, restaurants, qui leur sont interdits et exigent de se faire servir. Ils sont imités par beaucoup d'autres. Des étudiants créent le Student Non-Violent Coordinating Committee (SNCC, le « Snick ») et Martin Luther King dirige le mouvement pour les droits civiques, pratiquant une non-violence qui s'inspire des enseignements de Gandhi et de Henry David Thoreau. Ces mobilisations deviennent un mouvement de masse exposé à la répression et à la haine des Blancs du Sud.

Dans le mouvement étudiant, Students for a Democratic Society (SDS), la plus grande organisation étudiante contestataire, est l'une des composantes de la « nouvelle gauche ». Les étudiants activistes veulent instaurer une démocratie de participation et construire un mouvement qui échappe aux manipulations d'appareils et dans lequel la base participe directement à l'action. Indignés par l'apathie du gouvernement face aux racistes, les étudiants mettent aussi en accusation le libéralisme et la « tolérance répressive » d'un système qui, selon eux, mutile l'individu et le prive de toute participation réelle à la vie politique, aussi bien dans le Sud qu'à l'Université. En 1964, à Berkeley, le Free Speech Movement (Mouvement pour la liberté d'expression) est la première grande rébellion étudiante.

À partir du printemps 1966, le mouvement noir se radicalise avec les partisans du Black Power, puis les Black Panthers, à l'idéologie marxisante, qui revendentiquent le droit de porter des armes garanti par la Constitution. Ils se heurtent rapidement à la violence policière. Parallèlement, au cours des années 1964-1967, des émeutes éclatent dans de nombreux ghettos et dans plus d'une centaine de villes après l'assassinat de Martin Luther King le 4 avril 1968.

Avec l'opposition à la guerre du Vietnam, qui prend des formes multiples – *teach-in* dans les universités, marches de protestation, résistance à la conscription –, la contestation s'intensifie. Certains occupent les centres de recrutement ou montent des actions symboliques en répandant du sang sur les dossiers, en brûlant leurs papiers militaires ou le drapeau américain. D'autres dénoncent la collusion des universités avec le complexe militaro-industriel et entravent l'activité de certains laboratoires. Des étudiants opposés à la préparation militaire se déclarent objecteurs de conscience ou insoumis. De plus en plus, c'est le régime capitaliste, fondé sur le racisme et l'impérialisme, qui est contesté.

Le Mouvement se définit plus par une dynamique de l'action que par les structures d'une organisation. C'est un réseau lâche de groupes disparates qui partagent certaines convictions et sont unis par un sentiment d'indignation morale et de solidarité. Ils refusent d'avoir un chef et affirment, comme les IWW, « nous sommes tous des leaders ». Des groupes politiques sont organisés selon les orientations connues : socialistes, trotskistes, maoïstes. D'autres sont pacifistes, beaucoup sont des libéraux, au sens américain du terme, c'est-à-dire des progressistes. Ces étudiants activistes, pour la plupart issus des classes moyennes, sont à l'initiative d'innombrables actions locales, mais le National Mobilization Committee (MOBE) se montre aussi capable d'organiser de grandes manifestations.

Considérés comme des marginaux, voire des illuminés, les porteurs de la contre-culture contestent le puritanisme hypocrite de la société, le mode de vie conventionnel qui brime l'imagination et soumet les individus. Mais tous ne sont pas prêts à s'enfermer dans des « zones libérées » et participent à la lutte contre la guerre au Vietnam. Ainsi, Jerry Rubin et Abbie Hoffman contribuent à l'organisation de la grande marche sur le Pentagone d'octobre 1967 et manifestent à Chicago, en août 1968, lors de la convention nationale du Parti démocrate, pour tenter de lui imposer le candidat de la paix.

Le Mouvement a également été rejoint par les féministes du Women's Lib, qui remet en question l'image et le rôle de la femme dans la société américaine. Au moyen d'un processus d'« éveil des consciences » (*consciousness-raising*), les féministes cherchent à émanciper les femmes d'une certaine conception de la féminité qu'elles sont sournoisement incitées à adopter. Elles dénoncent aussi le « chauvinisme masculin » des militants du

Mouvement qui, en politique, se réservent les pouvoirs de décision et laissent les corvées aux femmes, tout en usant d'une rhétorique révolutionnaire.

### LA RÉAPPARITION DES OUVRIERS CONTESTATAIRES

Les soldats appelés ou volontaires pour se battre au Vietnam sont issus des classes populaires. Beaucoup sont de jeunes Noirs déscolarisés, sans liens avec les étudiants exemptés ou bénéficiaires de sursis et que mobilisent les menaces sur ces derniers. Invisibles dans le Mouvement, de jeunes ouvriers noirs se font cependant remarquer sur leur lieu de travail, dans l'industrie automobile en particulier. Leur révolte, localisée, prend une certaine ampleur à Detroit, où la League of Revolutionary Black Workers (LRBW) mène des actions dans différentes usines. À la fin des années 1960, la prolifération des grèves sauvages (*wildcat strikes*) dans l'automobile, la poste, chez les routiers, etc., révèle le mécontentement d'une base ouvrière parfois constituée d'anciens combattants du Vietnam.

Les années 1970 voient un retour de la classe ouvrière sur le devant de la scène, à la faveur du « blues des cols bleus » engendré par l'automatisation, l'informatisation, l'utilisation des robots et l'accélération des cadences (*speed-up*). On cite souvent l'exemple de Lordstown où, en 1972, sur la chaîne la plus robotisée de General Motors, éclate une grève restée célèbre. Les ouvriers expriment leur révolte contre la dégradation des conditions de travail par l'indiscipline, les retards, l'absentéisme, le freinage, les pièces défectueuses, le vandalisme et les grèves sauvages. Tout est mis sur le compte du « déclin de l'éthique du travail », mais les conflits traduisent le refus de se plier aux nouvelles normes et aux décisions des dirigeants syndicaux, entre autres lors de la ratification des contrats collectifs. Les pratiques de résistance ouvrière, fondées sur la solidarité, visent à se réapproprier du temps et à créer des plages d'autonomie [Debouzy, 2009].

La coupure, jadis nette, entre étudiants opposés à la guerre et jeunesse destinée à la mener s'atténue à la fin des années 1960 lorsque des noyaux politisés animent des cafés près des bases militaires et se lient avec les soldats qui manifestent leur opposition à la guerre au sein de l'armée. Les activistes civils coopèrent avec des soldats noirs, issus en particulier du mouvement des Black Panthers. L'insoumission gagne un nombre croissant d'appelés. Des soldats, connus par exemple sous le nom des « Trois de Fort Hood » ou des « Trente-Huit de Fort Dix », manifestent dans diverses bases militaires. La résistance dans l'armée repose également sur la presse contestataire : on compte près de 300 journaux, au cours des huit années de guerre, rédigés par des soldats avec l'aide de civils et diffusés clandestinement dans les camps, les bases et les casernes. La plupart abordent des sujets brûlants : la structure de classe de l'armée, le rôle de celle-ci en tant que système répressif, le fonctionnement de

la justice militaire. En vertu de la liberté d'expression garantie par la Constitution, ces journaux ne peuvent pas, en principe, être confisqués à leurs lecteurs.

#### **DES PRATIQUES CONTESTATAIRES MULTIPLES ET INÉDITES**

---

Les cas évoqués permettent de se rendre compte que certaines pratiques contestataires sont propres à certains mouvements sociaux, et qu'il existe également un répertoire de pratiques communes, auxquelles peuvent avoir recours des mouvements sociaux de types divers. Ainsi, la pratique de la grève est mobilisée par tous les mouvements sociaux liés au monde du travail, mais elle prend des formes variées selon les circonstances, le lieu ou le métier. En 1877, par exemple, la grève des cheminots s'accompagne de pratiques adaptées au transport ferroviaire : obstruction des voies, déviation des aiguillages, incendies de dépôts, tranchées creusées le long des voies pour agir sans être vu. En 1912, la grève menée par les IWW dans l'usine de textile Lawrence engendre une importante manifestation de solidarité très médiatisée : les enfants des grévistes sont placés dans des familles extérieures et une audition au Congrès fait sensation. Dans les années 1930, les grèves avec occupation surprennent parce qu'elles portent atteinte au droit de propriété. Les grèves de solidarité de l'époque s'accompagnent de boycotts, rendus illégaux par la loi Taft-Hartley. Les grèves dites « sauvages », car spontanées, généralement brèves et organisées par la base sans l'accord des directions syndicales, se multiplient dans les années 1970.

Les marches de protestation, quant à elles, sont nombreuses et présentent une grande diversité [Debouzy, 2003]. Celles des chômeurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont parfois spontanées, souvent organisées par quelques meneurs (comme les « généraux » Kelly et Fry, ou Coxey). Au XX<sup>e</sup> siècle, elles se déclenchent rarement à l'instigation d'un parti, même si des marches de la faim sont organisées par le Parti communiste américain dans les années 1930. Pour le mouvement des droits civiques dans les années 1950-1960, ces marches sont un moyen central de revendication. Innombrables, elles obéissent à des objectifs et des rituels divers : elles se déroulent aussi bien de jour que de nuit, et les distances parcourues varient énormément d'une marche à l'autre. Quelques marches d'enfants sont même organisées de temps à autre. Les défilés s'inspirent de traditions religieuses, folkloriques ou nationales, ils sont tantôt silencieux, tantôt rythmés par des tambours et accompagnés de chants. La plupart des marches sont locales et se déroulent dans les États du Sud, mais il arrive, comme en août 1963 à Washington, qu'elles soient d'envergure nationale et rassemblent jusqu'à 250 000 personnes. Toutes sont non violentes et ne répondent jamais, sinon par des prières, à l'extrême violence qu'elles subissent souvent.

Dans le sillage du mouvement pour les droits civiques, les marches des opposants à la guerre du Vietnam s'étendent à travers tout le pays. Les marches nationales sont le fait de « coalitions » (Moratorium, National Mobilization Committee et autres MOBES) qui se font et se défont au gré des circonstances et de l'actualité. Au fil des années, elles évoluent vers une mise en scène destinée à retrancrire l'horreur de la guerre. En octobre 1969, des manifestants encerclent la Maison Blanche à la lueur de bougies. Un mois plus tard, un rassemblement se constitue en une file indienne, dont les membres brandissent chacun une pancarte portant le nom d'un soldat mort au Vietnam ou d'un village détruit. Ce défilé de la mort se poursuit quarante heures durant, sous la pluie, la grêle, puis le soleil. Tour à tour, les manifestants s'arrêtent devant la Maison Blanche pour prononcer et crier le nom d'un soldat mort.

Aussi importantes soient-elles dans les années 1960, les marches ne sont qu'une forme de protestation parmi d'autres. S'ils construisent des coalitions pour s'opposer à la guerre, les manifestants sont aussi motivés par un sentiment partagé d'indignation morale plutôt que par l'adhésion à une idéologie ou à une organisation politique. Ce qui les caractérise, c'est le refus de tout embrigadement. Beaucoup pratiquent la désobéissance civile et la non-violence, mais quelques-uns finissent par dériver vers un sectarisme agressif. La majorité des « radicaux » se méfient des partis, contestent l'autorité des gouvernements, l'absurdité de leurs décisions et, plus globalement, les effets nocifs du capitalisme et de l'impérialisme. Leur choix de « s'exprimer par des gestes symboliques destinés à émouvoir les consciences » [Granjon, 1985, p. 23] va de pair avec un engagement personnel qui implique des actions exemplaires susceptibles de mettre leur liberté ou leur vie en danger. Aussi est-il difficile de faire entrer la contestation à l'américaine dans un cadre politique traditionnel ou dans une catégorie politique claire et unifiée.

Lorsqu'ils s'inspirent de modes d'action traditionnels, les mouvements sociaux américains les adaptent au contexte particulier dans lequel ils se déroulent, ils les réinterprètent souvent et, dans nombre de situations, ils inventent de nouvelles pratiques spécifiquement américaines. Celles-ci, à leur tour, semblent depuis quelques années inspirer les mouvements sociaux de ce côté-ci de l'Atlantique.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

CASTEL Robert (1989) « Le brouillage des classes sociales », in *Classes sociales : retour ou renouveau ?*, Syllepse et Espace Marx, Paris.

DEBOUYZ Marianne (1978), « Grève et violence de classe en 1877 », *Le Mouvement social*, n° 102, p. 41-66.

- (1983) « Workers' Self-Organization and Resistance in the 1877 Strike », in HERDER Dirk (dir.), *American Labor and Immigration History, 1877-1920s*, University of Illinois Press, Urbana, p. 61-77.
  - (1989), « Classe ouvrière et nomadisme aux États-Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », in MAGRI Susanna et TOPALOV Christian (dir.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, L'Harmattan, Paris, p. 187-199.
  - (2003), « Les marches de protestation aux États-Unis (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Le Mouvement social*, n° 202, p. 15-41.
  - (2009), *Le Monde du travail aux États-Unis : les temps difficiles (1980-2005)*, L'Harmattan, Paris, p. 106-109, p. 114-115.
- FANTASIA Rick et VOSS Kim (2003), *Des Syndicats domestiqués, Raisons d'agir*, Paris.
- FONER Philip S. (1965), *History of the Labor Movement in the United States*, vol. 4 : *The Industrial Workers of the World*, International Publishers, New York.
- GITLIN Todd (1987), *The Sixties. Years of Hope, Years of Rage*, Bantam Books, New York.
- GRANJON Marie-Christine (1985), *L'Amérique de la contestation. Les années soixante aux États-Unis*, Presses de la FNSP, Paris.
- ROLLAND-DIAMOND Caroline (2011), *Chicago. Le moment 68*, Syllèphe, Paris.

TEMPS FORTS

---

ANTOINE PROST

LA GRANDE GRÈVE GÉNÉRALE est une particularité française : c'est le « mouvement social » par excellence. Elle se caractérise par une émergence locale qui ne relève d'aucune consigne syndicale ou politique et par une extension ayant pour conséquence la paralysie plus ou moins forte de l'économie. Des millions d'ouvriers s'organisent dans leurs usines et les syndicats tentent, avec un succès inégal, de les encadrer. Les négociations engagées aboutissent à des compromis décevants qui ne mettent pas fin au conflit. Au bout de trois à quatre semaines, le travail reprend lentement avec, pour les ouvriers, un sentiment partagé entre satisfaction et déception.

En 1936, en 1968, en 1995, de grandes grèves ont ainsi submergé la société française, puis reflué, laissant derrière elles conquêtes revendicatives et frustrations. « Je suis la promesse qui ne peut être tenue, et mon charme réside en cela même », déclare l'héroïne du *Partage de Midi*, le drame de Paul Claudel. Cette formule pourrait être appliquée à la grève générale : l'attraction qu'elle exerce épisodiquement suggère peut-être la force d'un idéal aussi impossible à déraciner qu'à atteindre. Chacun de ces grands mouvements présente des spécificités : les moteurs de l'action, ses modalités et ses conséquences sont chaque fois particuliers.

---

LE DÉROULEMENT : DES GRÈVES SPONTANÉES ?

---

Dans la mémoire collective, les grèves de 1936 sont associées au Front populaire, cette coalition communiste, socialiste et radicale qui avait remporté les élections législatives la même année, le 26 avril et le 3 mai. Le leader du parti majoritaire, le socialiste Léon Blum, préparait le gouvernement qu'il devait présenter à la Chambre le 6 juin et, en attendant, le pouvoir

antérieur expédiait les affaires courantes. Les grèves ne figuraient pas au programme.

Or le 11 mai les premières éclatent au Havre chez Bréguet, puis le 13 chez Latécoère à Toulouse afin de protester contre le licenciement d'ouvriers grévistes le 1<sup>er</sup> mai [Kergoat, 1986]. Après une nuit d'occupation, gain de cause est obtenu. Les jours suivants, deux usines d'aviation à Courbevoie et Villacoublay sont le lieu de protestations identiques. La presse en parle peu, jusqu'au dimanche 24 mai. La semaine suivante, une série de grèves se déclenchent et s'étendent dans l'aviation et l'automobile de la banlieue parisienne : Hotchkiss, Farman, Renault, Chausson, Citroën, etc. Mais le mouvement semble tourner court : le ministre du Travail organise une rencontre entre le patronat de la métallurgie parisienne et les syndicats. La reprise semble acquise le 30 mai ; les discussions se poursuivent et, le 1<sup>er</sup> juin, il n'y a plus que dix usines occupées en région parisienne.

Pourtant, le mardi 2 juin, 66 usines sont occupées à midi et 150 le soir. La grève repart et gagne la province : Fives-Lille dans le Nord, l'usine des Bati-gnolles à Nantes. Le 4 juin, chez Renault et Citroën, le mouvement reprend. Le 6 juin, la Chambre vote la confiance à Blum qui s'installe à Matignon et ouvre dès le dimanche 7 juin, à 15 heures, des négociations entre les représentants du patronat et la Confédération générale du travail (CGT). Elles aboutissent dans la nuit et, le lundi 8 juin au matin, on apprend que les accords Matignon ont été signés. Les grèves gagnent pourtant de nouvelles professions. Les grands magasins, entrés en grève le 6 juin, sont rejoints le 8 juin par le bâtiment parisien et les assurances. L'ouverture immédiate de négociations évite le débrayage des banques. Au milieu de la semaine on compte un 1,5 million de grévistes (officiellement, 1 831 000 grévistes et 12 142 grèves en juin). La CGT, le Parti communiste et le Parti socialiste se mobilisent pour la reprise. Le jeudi 11 au soir, Maurice Thorez réunit des responsables communistes dans un gymnase, et non dans une usine occupée, pour faire passer un message : « Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue. » Le reflux commence alors lentement, mais la reprise dépend de négociations locales parfois longues. La métallurgie parisienne reprend le 15 juin. À la fin du mois, les vacances et les premiers congés payés approchant, le calme semble revenir.

Une troisième vague de grèves se produit pourtant fin juin-début juillet. Moins importantes et très dispersées, elles contribuent à donner le sentiment qu'on n'en finira pas avec les grèves. Elles sont parfois le fait de secteurs fortement syndiqués, comme celui de la porcelaine ou de la chaussure à Limoges, une ville où les syndicats attendaient beaucoup des négociations et qui s'estiment finalement bernés. Ailleurs, il s'agit de petites entreprises artisanales qui ne peuvent appliquer les hausses de salaires prévues par les accords. Certaines de ces grèves sont très longues, comme celle des filatures et tissages de Graville qui dure du 25 juin au 14 août.

Au total, 12 000 entreprises ont été concernées. Deux traits caractérisent ces grèves. D'abord, elles n'ont pas touché le secteur public. Ni les postes, ni les services publics de l'État et des collectivités locales, ni les chemins de fer ou l'électricité, pourtant privés à cette date, n'ont fait grève. En second lieu, elles ont pris une forme inédite : comparées aux grandes grèves de 1906-1910 et de 1919-1920, elles frappent par l'occupation des lieux de travail. Des ouvriers qui s'installent dans l'usine comme chez eux : du jamais vu jusqu'alors. Là réside l'« explosion sociale qui est venue frapper le ministère Blum au moment même de sa formation » [Blum, 1955, p. 261]. Ce mouvement spectaculaire a beaucoup impressionné les conservateurs et la bourgeoisie qui, apeurés, l'ont expliqué par un complot communiste. Ainsi l'écrit Jacques Bardoux, dès août 1936, dans *La Revue de Paris*. Cette affirmation sans preuve ne résiste pas à l'examen [Jackson, 1988, p. 87]. Les secteurs où le PCF était le mieux implanté, comme les chemins de fer, n'ont pas fait grève. Chez Renault, la section du PCF a appelé à la reprise le lendemain du déclenchement de la grève, alors que de son propre aveu les concessions de la direction étaient dérisoires. On a vu en outre l'engagement de Thorez le 11 juin. Enfin, il est totalement invraisemblable que le Komintern ait pu laisser à cette époque sa filiale française déstabiliser un pays sur lequel il comptait face à Hitler. Quant aux syndicalistes révolutionnaires et aux trotskistes, ils étaient beaucoup trop faibles pour avoir pu peser. On ne peut davantage attribuer à la CGT ce mouvement social. Certes, sa récente réunification lui donnait un dynamisme nouveau, mais elle n'a lancé aucune consigne de grève et le mouvement l'a prise de court, aux dires mêmes de son secrétaire général Léon Jouhaux. Les grèves éclatent précisément dans les secteurs professionnels les moins syndiqués, comme la métallurgie (4 %), le textile (5 %), les industries alimentaires (3 %), alors que les chemins de fer, la poste, les services publics et l'enseignement – où les taux de syndicalisation sont de respectivement de 22 %, 44 %, 36 % et 35 % – ne débrayent pas [Prost, 1964]. Les grands magasins sont occupés alors qu'ils ne comptent ni section syndicale ni cellule communiste.

Comme elles n'ont manifestement été voulues par aucune force politique ou syndicale et viennent donc d'« en bas », on peut parler de grèves « spontanées », à condition de ne pas sombrer dans la caricature. Il ne s'agit pas de fantaisies d'après-boire ou d'impulsions irresponsables. Leur déclenchement est souvent le fait de militants aguerris, notamment des unitaires, qui se battent depuis longtemps contre leur direction [Torigian, 1999, p. 99]. Le succès des premières grèves dans les grandes usines, comme Bréguet ou Renault, s'explique par les réseaux formés au cours de cette « préhistoire » [Jackson, 1988 ; Badie, 1972]. Mais l'expansion du mouvement dépasse de beaucoup leur attente. De nombreuses usines qui ne comptaient pas un seul syndiqué se sont mises en grève par contagion, sans même avoir rédigé un cahier de revendications, et les permanences de la CGT sont alors submergées

par des grévistes sans expérience qui viennent demander que faire, maintenant qu'ils ont occupé leur entreprise.

C'est l'un des caractères les plus marquants du grand mouvement social à la française : née dans quelques foyers où elle peut s'expliquer, la grève déferle, emportant toutes les entreprises, quels que soient leur climat social, leur gestion, leur situation économique ou leur syndicalisation. C'est un mouvement irrépressible que les organisations ont conscience de ne pas maîtriser. Aux dirigeants patronaux, qui demandent à la CGT de faire évacuer les usines puisqu'ils viennent de signer les accords Matignon, l'un de ses responsables répond :

« Quand on a affaire à un mouvement comme celui-là, à une marée comme celle-là, il faut lui laisser le temps de s'étaler. Et puis, c'est maintenant que vous allez peut-être regretter d'avoir systématiquement profité des années de déflation et de chômage pour exclure de vos usines tous les militants syndicalistes. [...] Ils ne sont plus là pour exercer sur leurs camarades l'autorité qui serait nécessaire pour faire exécuter nos ordres » [Blum, 1955, p. 262].

Comment donc expliquer ce grand mouvement collectif, s'il n'est pas l'action de forces politiques ou sociales organisées ?

#### UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ

---

Le rapprochement s'impose ici avec un autre mouvement social d'envergure : les mutineries de 1917. Les unités où elles ont été les plus graves n'avaient pas été engagées dans la bataille du Chemin des Dames : l'explication par les tueries inutiles de cette offensive est donc insuffisante. Au demeurant, la révolte des soldats contre les attaques vouées à l'échec était récurrente depuis 1915. L'historien André Loëz explique le passage à l'acte de mai-juin 1917 par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité : la crise du commandement, l'impasse avérée de la percée, la réunion socialiste de Stockholm donnent aux soldats le sentiment que, cette fois, les dirigeants peuvent envisager de négocier une paix qui leur sauverait la vie [Loëz, 2010].

Il en va de même pour les grèves de 1936. La victoire électorale a créé une fenêtre d'opportunité. Peu importent ici les détails du rapport de forces : les socialistes vont former le gouvernement. Pour la première fois, les ouvriers ont l'intuition que les nouveaux dirigeants sont de leur côté, même s'ils ne sont pas des leurs par leur culture et leur profession. Il n'est pas pensable, ni politiquement ni moralement, qu'ils prennent parti contre eux. Le moment est donc favorable pour secouer le joug patronal. Les premières victoires confortent les ouvriers dans ce sentiment : enfin, les grèves sont couronnées de succès, et cela se sait. *L'Humanité* sort de sa discrétion le dimanche 24 mai et, dans son numéro diffusé pendant l'immense manifestation au mur des

Fédérés (600 000 manifestants), elle évoque « une belle série de victoires dans les usines d'aviation ». Pour les ouvriers, c'est maintenant ou jamais.

Personne d'ailleurs ne leur conseille d'attendre que leurs syndicats aient obtenu satisfaction. Dans ce pays de syndicalisme faible – en mai 1936, les effectifs de la CGT, qui s'accroissent, sont inférieurs à 800 000 adhérents, recrutés surtout dans le secteur public qui, précisément, ne bouge pas –, la grève précède la négociation, elle ne la suit pas. Le vieux fond syndicaliste révolutionnaire rend les ouvriers très sceptiques devant la négociation, et la tradition de l'action directe, entretenue par le Parti communiste, ne tient pour valables et durables que les concessions arrachées par la force au patronat.

De plus, si le détail des élections comptait relativement peu, en dehors du succès sans précédent de 72 députés communistes, la campagne qui avait permis au Front populaire de l'emporter n'était pas sans enseignements. La victoire était due à une forte mobilisation populaire, suscitée par le choc du 6 février 1934 où les ligues de droite avaient tenu la rue et menacé la Chambre des députés. Pour les forces sociales qui refusaient le fascisme, l'heure de se montrer et de se compter avait sonné. Et elles s'étaient manifestées, le 12 février 1934, comme le 14 juillet 1935, dans de grands rassemblements. Les élections municipales de 1935, comme les législatives de 1936, sont marquées par d'immenses cortèges et meetings, au point que le gouvernement réglemente pour la première fois les manifestations par un décret d'octobre 1935 imposant leur déclaration préalable [Tartakowsky, 1997]. La manifestation devient alors la forme privilégiée de l'affirmation, de la propagande, et la victoire électorale prouve son efficacité. L'occupation des usines est l'équivalent pour le conflit social de la manifestation pour le débat politique. Elle a pu constituer une prise de gage en début de négociation, ou encore une garantie contre d'éventuelles agressions. Mais il est frappant qu'elle ait été si peu discutée : l'occupation s'impose comme ce qu'il faut faire, à ce moment précis. Aussi compte-t-elle plus que les revendications elles-mêmes. Avant de discuter avec le patronat, il faut montrer sa force : d'abord la grève et l'occupation, ensuite le cahier de revendications. Si le mouvement social de 1936 s'explique ainsi par la conscience d'une fenêtre d'opportunité, et par une culture de Front populaire qui valorise la mobilisation du peuple contre les factieux, il faut ajouter que le gouvernement a su gérer cette conjoncture inédite. Alors que devant d'autres mouvements sociaux le pouvoir a hésité et tergiversé, concédant trop peu et trop tard, Blum aagi très tôt et très fort. Très tôt : la négociation commence le lendemain de son investiture et, deux jours plus tôt, il s'est déjà assuré que le patronat ne refusera pas de négocier sur ses propositions. Très fort : les conquêtes de Matignon apportent aux ouvriers des satisfactions qu'ils ne revendiquaient que timidement. Si le contenu de la négociation proprement dite – hausses des salaires, conventions collectives, délégués d'atelier – répond directement à leurs attentes, les 40 heures et surtout les congés payés sont une pure décision gouvernementale que la

délégation patronale n'a pas à discuter. Blum en fait l'objet de lois qui seront votées sans attendre, et il en a prévenu ses interlocuteurs patronaux, obligés alors de s'incliner.

Mais le temps court du politique ne livre pas les causes et le sens profond du mouvement social de 1936. Contre quoi les ouvriers se sont-ils dressés ?

### UNE RÉPONSE À LA CRISE ?

---

Évidente semble l'explication de ce mouvement social par la crise économique qui frappe la France plus tardivement, mais plus durablement, que les autres pays. La baisse des salaires, conjuguée à la hausse des prix, entraînerait le recul du niveau de vie ouvrier, le mécontentement et l'explosion sociale. Appliqué au Front populaire, ce raisonnement fait du mouvement de 1936 une révolte contre la misère engendrée par la crise. Or la crise a bien joué un rôle, mais pas celui-ci.

En effet, le salaire ouvrier a plutôt résisté. Sur une base de 100 en 1930, il est à l'indice 94,6 d'août 1935 aux grèves de 1936. En revanche, les prix n'ont pas augmenté, ils ont diminué, et de beaucoup : 25 %. Sur la même base, l'indice des prix de détail à la consommation atteint en effet 74 en août 1935, son minimum, et il est encore à 76,4 en mai 1936. Le pouvoir d'achat des ouvriers, loin de reculer, se serait donc sensiblement amélioré.

Ce résultat paradoxal est trop beau pour être vrai. Il faut tenir compte du chômage, très mal connu car mal indemnisé, ce qui signifie aussi que ses victimes sont très démunies. Les caisses de chômage sont alors municipales, et les communes, confrontées à une crise qui dure, créent des caisses les unes après les autres, si bien que le nombre de chômeurs secourus ne cesse de croître, sans qu'on puisse en conclure que le nombre total de chômeurs augmente. Le seul chiffre crédible est fourni par le recensement de mars 1936 : 864 000 chômeurs, ce qui est relativement peu par rapport aux pays voisins comme l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'explication est partiellement démographique : le départ de près de 400 000 étrangers et l'arrivée sur le marché du travail des classes creuses de la guerre. Mais l'organisation du travail y est pour beaucoup : dans les petites et moyennes entreprises, les patrons hésitent à renvoyer les ouvriers qualifiés, de crainte de le regretter lors de la reprise, car la production repose sur leur compétence. Ils préfèrent donc les mettre au chômage partiel. La durée moyenne de la semaine de travail passe de 47,8 heures en 1930, dans les industries de transformation, à 44,4 heures en 1935. Ces moyennes masquent de forts contrastes : si certaines entreprises travaillent 48 heures par semaine, beaucoup font moins de 40 heures.

Ces données relativisent quelque peu l'affirmation d'une résistance du salaire ouvrier. L'indice qui l'évalue, celui du salaire horaire de la métallurgie

parisienne, ne tient pas compte en effet de la réduction du nombre d'heures travaillées, dont l'impact sur les salaires est de l'ordre de 10 %. Mais on est loin des 25 % de diminution du coût de la vie. L'ampleur du chômage n'est pas telle qu'on puisse attribuer à une dégradation du niveau de vie ouvrier l'explosion sociale de 1936.

### UNE RÉVOLTE CONTRE LA TAYLORISATION ?

---

La crise joue pourtant un rôle certain, mais par un autre biais. Le refus de dévaluer, pour ne pas léser les rentiers, rendait les prix français prohibitifs à l'exportation. Le chômage permettait aux entrepreneurs de réduire leur production, non de baisser leurs prix. Comme les salaires résistaient, seule l'amélioration de la productivité permettait de diminuer les prix. Faute de progrès technique, cela passait par l'accélération des cadences : produire plus en moins de temps.

C'est possible dans la France des années 1930, parce que la taylorisation, amorcée avant la guerre, a franchi une étape décisive, dont témoignent les nouvelles grandes usines d'automobiles, construites autour des chaînes d'assemblage comme Renault à l'Île Seguin (1930) ou Citroën quai de Javel (1933). Plus encore que la chaîne, l'important est ce qui la rend possible : la standardisation des pièces, la décomposition des opérations, la mesure des temps, la spécialisation des machines. Le système Bedaux de salaire au rendement se répand à partir de 1927. Il est introduit aux Mines d'Anzin en 1932, où le marteau-piqueur remplace le pic. Il règne dans les grandes usines de mécanique de la banlieue parisienne. La production en série incombe à des ouvriers et, de plus en plus, à des ouvrières, qu'on dit spécialisé(e)s (OS) parce que leurs machines le sont, mais qui n'ont pas de vraie qualification, à la différence de ceux des ateliers d'outillage.

Rationalisation et salaire au rendement permettent d'intensifier les cadences. Les chefs d'atelier ne sont plus des professionnels très qualifiés aux compétences reconnues, mais les « sous-officiers » de l'armée du travail, chargés avec l'aide des chronométreurs de faire respecter les cadences. Ces petits chefs sont redoutés des OS, car ils peuvent les mettre à pied s'ils n'atteignent pas les objectifs de production fixés. Le *Journal d'usine* de Simone Weil est éloquent sur ce point [Weil, 1968, p. 45-145]. Le travail tend vers le bagne. Il n'est donc pas surprenant que l'explosion sociale de 1936 survienne précisément dans les usines de mécanique où la taylorisation est la plus avancée. La crise s'y est traduite par une surexploitation systématique, une intensification des cadences, un renforcement des contraintes disciplinaires. C'est tout cet ensemble qui est massivement rejeté.

On comprend mieux alors les accords Matignon. Ils prévoient certes une substantielle augmentation des salaires, mais surtout ils desserrent, de façon

décisive, les contraintes qui enserrent le temps de travail. D'abord ils le limitent : les 40 heures et les congés payés sont la conquête d'un temps rendu à la vie privée, à la famille, aux loisirs, à la récréation. La création des délégués d'atelier introduit un contre-pouvoir sur le lieu même du travail, ce qui permet un contrôle du temps et des cadences. Les délégués font en effet débrayer l'atelier si la direction veut mettre à pied un ouvrier, ou tente d'imposer les cadences d'avant-grève. D'où une agitation endémique dans les usines et une maîtrise démobilisée, qui s'estime désavouée, et va même parfois jusqu'à faire grève, comme chez Renault en mars 1937, pour protester contre la situation qui lui est faite. L'abandon du système Bedaux, entériné par les conventions collectives dans les mines, la mécanique ou encore dans les services d'expéditions d'où était partie la grève de la Samaritaine, va dans le même sens : le salaire ne dépend plus du rendement. Le travail reprend donc après la grève, mais pas au même rythme. Le rendement baisse et c'est l'une des raisons pour lesquelles la reprise ne se fait pas.

Le mouvement social de 1936 s'explique ainsi par la rencontre de trois temps : le temps court de l'opportunité politique, le temps long de la taylorisation des entreprises qui leur permet de réagir au temps médian de la crise économique par une surexploitation plutôt que par une baisse des salaires. Mais cette analyse ne suffit pas à rendre compte de toutes les modalités du mouvement, notamment de l'occupation.

#### LE SENS DES OCCUPATIONS

---

La grande nouveauté du mouvement social de 1936, l'occupation, a été analysée par les milieux patronaux et conservateurs comme une revendication de propriété sapant les bases mêmes de la société, le début d'une révolution expropriatrice. L'extrême gauche et la gauche du Parti socialiste sont allées dans le même sens, en développant dans les années 1950 et 1960 l'idée que le mouvement était proprement révolutionnaire, et qu'il avait été trahi par Blum. À l'appui de cette thèse, on peut citer quelques cas où le comité de grève a menacé des patrons rétifs de remettre en marche l'entreprise sans eux. Mais, sauf une exception tardive (3 juillet), ces menaces n'ont pas été mises à exécution. Les grévistes n'envisageaient pas la disparition du patronat. L'occupation a été vécue comme une parenthèse. Dans un article célèbre, Simone Weil le signale :

« Bien sûr, cette vie si dure recommencera dans quelques jours. Mais on n'y pense pas, on est comme les soldats en permission pendant la guerre. [...] Enfin, pour la première fois, et pour toujours, il flottera autour de ces lourdes machines d'autres souvenirs que le silence, la contrainte, la soumission. »

Et plus loin :

« Ils savent bien qu'en dépit des améliorations conquises le poids de l'oppression sociale, un instant écarté, va retomber sur eux. Ils savent qu'ils vont se retrouver sous une domination dure, sèche et sans égards » [Weil, 1968, p. 218-237].

Que les patrons reviendront, les grévistes le savent si bien qu'ils veillent à ne pas leur donner des motifs de plainte. Ils surveillent les lieux, entretiennent le matériel, nettoient les machines. Les grévistes de la Samaritaine couchent par terre à côté de canapés pour qu'on ne puisse pas leur reprocher de les avoir détériorés. L'occupation respecte la propriété qu'elle semble contester mais, en même temps, elle la subvertit, car elle fait de ce lieu de travail un lieu de fête. Bien que cent fois repris, le témoignage de Simone Weil n'en demeure pas moins révélateur : « Indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange. » Et de détailler toutes les facettes de cette joie, avec ces bals qui marquent les esprits et deviennent un emblème. Sans doute la fête ne doit-elle pas faire oublier le conflit et ses tensions. Sans doute est-elle aussi moins spontanée qu'elle ne paraît : les comités de grève l'organisent pour maintenir le moral et prévenir l'ennui ou le désordre. Ils ont donné à voir les bals, les ont mis en scène. Un film tourné sur le vif par les techniciens du spectacle en grève, *Grèves d'occupation*, leur est tout entier consacré. Mais c'est précisément ce qui interroge : pourquoi les ouvriers en ont-ils fait l'image emblématique de leur grève ? On retrouve ici le lien entre la grève et la fête qui structurait déjà la célébration du 1<sup>er</sup> Mai quand il n'était pas férié. Le fait de chômer ce jour-là matérialisait une émancipation que la fête inscrit dans l'ordre émotif et symbolique comme une prise de conscience collective et un principe d'espoir [Hobsbawm, 1991]. De même, la célébration associée à l'occupation manifeste et met en scène une communauté d'appartenance. Elle affirme l'existence et la force d'un groupe solidaire et fier, conscient de lui-même, de sa force. La lucidité quant au fait de constituer une classe et la volonté d'être reconnu par toute la société s'expriment sur le registre plus émotif, plus chaleureux de la fête. La satisfaction profonde, qui donne aux occupations leur caractère exceptionnel et inoubliable, ne vient pas seulement d'une dignité retrouvée et affirmée, haut et fort, mais d'une émotion partagée et fraternelle. Elle n'impliquait pourtant pas l'occupation, la fête aurait pu trouver d'autres lieux mieux adaptés. Or on danse à côté des machines. Qu'est-ce que cela signifie ? Si l'occupation n'est pas contestation de la propriété des entreprises, elle est en revanche contestation des conséquences qu'en tirent les propriétaires. Pour ceux-ci, la propriété étant privée, ils sont chez eux dans ce qu'ils nomment leur « maison », ce qui implique de leurs ouvriers plus que de l'obéissance : une forme de reconnaissance. La grève relève alors d'un affront personnel. Plus encore que leurs intérêts, elle met en cause la conception qu'ils ont de leur rôle et de leur image sociale. C'est une

des raisons pour lesquelles grands et petits patrons ne réagissent pas de même aux accords Matignon, ce qui conduit à l'éclatement de l'organisation patronale. Les sociétés anonymes absorbent certes plus facilement les hausses de salaires que les petites ou moyennes entreprises, mais il y a plus. Leurs dirigeants ne se sentent pas directement agressés par la grève, encore qu'on voie, par exemple, le patron de la Samaritaine exploser en recevant les grévistes. Il suffoque de colère, « explose, tape sur la table, parle d'ingratitude : "Je suis tombé malade à force de travail" », et la rencontre tourne court [Lefranc, 1966, p. 202]. Les petits patrons vivent la grève comme une insulte et une humiliation. L'un d'entre eux exprime ce que beaucoup ressentent en demandant à ses ouvriers, pour les reprendre, de faire acte de contrition en signant une lettre ainsi rédigée :

« Regrettant de nous être mal conduits vis-à-vis de vous, en nous mettant en grève, nous vous prions de nous pardonner, et en nous embauchant de nous permettre de nous racheter dans l'avenir par une conduite exemplaire. En vous remerciant à l'avance, agréez, monsieur Marchal, nos salutations respectueuses. »

C'est précisément ce lien personnel que les grévistes refusent. Les ouvriers du patron ne sont pas « ses » ouvriers. La propriété compte peu ici : le patron n'est pas chez lui dans l'entreprise de la même façon que dans sa maison ; les ouvriers ne sont ni ses domestiques ni ses enfants. Le paternalisme est hors de saison : l'entreprise n'est pas une « grande famille ». Les ouvriers s'engagent pour un travail déterminé, payé d'un salaire déterminé ; ils n'attendent aucun bienfait de leur patron et ne lui font pas serment d'allégeance. Le contrat de travail est d'ordre public, et non privé. Les conventions collectives, instituées par une loi de 1919, sont de ce fait la vraie nouveauté du Front populaire, car c'est à partir de lui qu'elles se généralisent. Elles déterminent le mode d'autorité légitime dans l'atelier et fixent des règles qui limitent l'arbitraire des petits chefs. Partout, la question de l'embauchage et du débauchage est posée, ce qui irrite au plus haut point les patrons, qui ont le sentiment de ne plus être libres chez eux. Pour les ouvriers, en revanche, il est indispensable que les comportements hors travail ne puissent interférer avec les décisions d'embauche ou de renvoi. Dans les grands magasins, ils revendiquent l'institution d'un conseil de discipline, pour éviter les renvois arbitraires. Avec le Front populaire, le lieu de travail sort ainsi de la sphère privée pour entrer dans la sphère publique. Le contrat de travail n'institue pas un lien personnel de subordination, mais un lien fonctionnel de production. C'est lui, et non le bon vouloir ou la générosité patronaux, qui détermine le salaire, ce qui va entraîner de nombreuses grèves lors du renouvellement des conventions collectives, et la mise en place de procédures obligatoires de conciliation et d'arbitrage pour y mettre fin. La propriété privée de l'entreprise subsiste, mais le pouvoir

patronal est encadré par des règles publiques. C'est la conquête la plus fondamentale et la plus durable du mouvement social de 1936.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BADIE Bertrand (1972), « Les grèves du Front populaire aux usines Renault », *Le Mouvement social*, n° 81, Éditions Ouvrières, Paris, p. 69-109.
- BLUM Léon (1955), *L'Œuvre de Léon Blum. Mémoire, la prison et le procès. À l'échelle humaine, 1940-1945*, Albin Michel, Paris.
- HOBBSAWM Eric J. (1991), « Birth of a Holiday : the First of May », in WRIGLEY Chris et SHEPHERD John (dir.), *On the Move : Essays in Labour and Transport History Presented to Philip Bagwell*, The Habeldon Press, Londres, p. 104-122.
- JACKSON Julian (1988), *The Popular Front in France. Defending Democracy 1934-38*, Cambridge University Press, Cambridge.
- KERGOAT Jacques (1986), *La France du Front populaire*, La Découverte, Paris.
- LEFRANC Georges (1966), *Juin 36, l'« explosion sociale » du Front populaire*, Julliard, Paris.
- LÉZ André (2010), *14-18. Les Refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris.
- PROST Antoine (1964), *La CGT à l'époque du Front populaire, essai de description numérique*, Armand Colin, Paris.
- (2006), *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.
- TARTAKOWSKY Danielle (1997), *Les Manifestations de rue en France 1918-1968*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- TORIGIAN Michael (1999), *Every Factory a Fortress. The French Labor Movement in the Age of Ford and Hitler*, Ohio University Press, Athènes.
- WEIL Simone (1968 [1951]), *La Condition ouvrière*, Gallimard, Paris, p. 45-145.

---

*La Résistance comme mouvement social*

CLAIRE ANDRIEU

« **L**A RÉSISTANCE COMME mouvement social » : le sujet ainsi posé contient

une part d'anachronisme. Telle qu'elle s'est répandue depuis les années 1980, l'expression de « mouvement social » tend à désigner une mobilisation collective contestataire. Mais, durant l'entre-deux-guerres, l'expression de « mouvement social » prise globalement est revendiquée à la fois par les conservateurs catholiques et les laïques progressistes. Elle signale un engagement militant indépendant des organisations politiques et syndicales, ou du moins ne s'y réduisant pas. Dans la même période, le terme évolue : des organisations se créent sous le nom de « mouvement ». Le choix de ce mot procède d'un double refus, ceux du terme de « parti » comme de l'appellation vieillissante de « ligue ».

Sous l'Occupation, le terme est utilisé dans le camp collaborationniste comme dans la Résistance : en octobre 1940, des anciens de la Cagoule créent le Mouvement social révolutionnaire (MSR), mais c'est surtout l'expression « mouvements de résistance » qui s'impose dans ces années. Le premier « mouvement » qui porte ce nom générique dans son appellation, le Mouvement de libération nationale (MLN), est créé dans l'été 1940 par Henri Frenay. Rapidement installée dans le vocabulaire résistant, l'expression de « mouvement de résistance » aurait été paradoxalement cent ans plus tôt, sous la monarchie de Juillet, quand les réformistes du parti du Mouvement s'opposaient aux conservateurs du parti de la Résistance. La spécificité de la Résistance de 1940-1945 tient en partie dans cet oxymore : plus que dans les autres pays, la Résistance est à la fois le parti de la réforme sociale et celui de la conservation républicaine face aux dictatures.

S'il y a un lien privilégié entre la Résistance et les « mouvements », si ces derniers constituent la forme emblématique du regroupement résistant, la Résistance est-elle restée une simple addition de mouvements ? Ou bien

mérite-t-elle le qualificatif de « mouvement social » au singulier ? A-t-elle disposé du minimum d'unité et de cohérence susceptible de faire d'elle un seul mouvement, répandu sur l'ensemble du territoire et institué à l'échelle nationale ? Et a-t-elle été un mouvement social, c'est-à-dire venant d'en bas, de la profondeur de la société ? La réponse est positive si l'on considère que la Résistance a été un mouvement à la fois identitaire et construit, reposant sur des initiatives locales, multiples et diverses, et sur une organisation de mieux en mieux fédérée à l'échelle nationale. Les deux sont liés : le coût de la construction collective n'aurait pas été supportable sans le fondement identitaire de la dynamique.

### LA RÉSISTANCE COMME MOUVEMENT IDENTITAIRE

---

Plutôt que de parler d'un « mouvement identitaire », terme générique, il vaudrait mieux viser la précision et parler d'un « mouvement national ». Mais, en 2012, le qualificatif de national a perdu beaucoup de son sens dans un pays comme la France qui non seulement n'a pas été envahi depuis soixante-dix ans mais participe activement, depuis presque aussi longtemps, à la construction européenne. Aujourd'hui, il arrive que le « national » qualifie un échelon politico-administratif parmi d'autres, situé entre le local et l'euro-péen. Nombre d'associations spécialisées dans une cause quelconque s'intitulent « mouvement national ». Enfin, si l'on considère le vocabulaire partisan tant au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'avant 1940, le « national » est connoté à droite, voire à l'extrême droite. Dans l'entre-deux-guerres, le Bloc national et les Volontaires nationaux du colonel de La Rocque en sont une illustration. En parlant sans précaution de mouvement national à propos de la Résistance, on risque de banaliser le phénomène ou de le peindre aux couleurs d'une tendance politique.

Ce qui se passe entre 1939 et 1945 en Europe est relativement nouveau dans l'histoire du continent. Si un empire s'y est déjà étendu sur des contrées voisines – l'exemple napoléonien n'est pas très loin –, c'est cependant la première fois que cette extension s'opère sur des États-nations aussi achevés. La présence de l'occupant fonctionne comme un rappel quotidien de l'identité nationale, surtout lorsque la nation occupante a déjà agressé deux fois le pays en l'espace de la vie d'un homme, et que son identification avec l'ennemi est engrainée dans la culture nationale. L'identité française se trouve réprimée dans le présent, mais aussi menacée dans son devenir si sa culture doit s'effacer devant la culture nazie, voire la simple culture allemande. Vécue de manière diverse mais toujours violente à un moment ou à un autre, l'opposition entre « nous » et « eux » fait des occupés des résistants potentiels. Il est symptomatique que cette grille de lecture subsiste même chez les collaborateurs et les collaborationnistes. L'époque est à la « psychologie des peuples » et

les stéréotypes nationaux qu'elle véhicule ne jouent pas en faveur des Allemands.

C'est pourquoi l'idée que la Résistance ne serait le fait que d'une petite minorité à laquelle ferait symétrie une autre minorité de collaborateurs, pendant que le reste de la population s'accommoderait de la situation, paraît peu pertinente. Cette thèse est surtout défendue par les spécialistes de la Collaboration, qui, par suite, tendent à voir l'ensemble de la société sous cet angle. De ce point de vue, *La France de Vichy*, de l'historien américain Robert Paxton [1973], comporte sur la Résistance quelques pages significatives : la Résistance serait le fait d'une minorité d'activistes coupés du reste des citoyens. Pour les mêmes raisons, *La France à l'heure allemande*, de l'historien Philippe Burrin [1995], étend l'accommodation à l'ensemble de la population, mis à part « la grande figure du général rebelle et le sacrifice d'une minorité de Français ». Travaillant au contraire principalement sur les sources résistantes, les auteurs du *Dictionnaire historique de la Résistance*, dirigé par François Marcot [2006], estiment que les collaborateurs étaient coupés de la population, à la différence des résistants qui bénéficiaient de la solidarité des habitants. C'est cette porosité entre résistants et résidents qui a fait la force de la Résistance et qui permet de parler d'un mouvement social. La raison en est la simple existence d'une identité indigène consciente, homogénéisée et assimilée sur les bancs de l'école depuis des décennies. Ce fait social majeur rend compte, par contrecoup, de l'inexistence en Allemagne d'une résistance comme mouvement social. Les résistants allemands avaient à lutter le dos au mur et coupés de leurs concitoyens.

Mouvement identitaire national, la Résistance a pour but de reconquérir les droits qui vont avec l'identité nationale : la souveraineté nationale. L'enjeu était de retrouver l'État qui convenait à la nation et de sortir de la double infériorité juridique créée par l'occupation nazie et par la dictature vichyste. Mais on ne peut pas faire de la Résistance un « nouveau mouvement social » du type de ceux qui se sont développés après Mai 68. Les minorités religieuses, culturelles, régionales ou sexuelles n'entraient pas dans son agenda, qui restait universaliste. De ce point de vue, elle était représentative de son temps.

#### LA RÉSISTANCE, FILLE DE LA RÉSISTANCE CIVILE

La Résistance organisée n'est pas une production « hors-sol ». Elle grandit sur le terreau de la « résistance civile ». Ce dernier terme a été vulgarisé par l'ouvrage *Sans armes face à Hitler*, du sociologue Jacques Sémein [1989]. Ce dernier s'inspirait lui-même du débat survenu en Allemagne sur l'existence ou non d'une Résistance allemande. Au début des années 1980, l'historien Martin Broszat a opéré une différenciation entre *Widerstand*, la résistance qui

agit pour le renversement du régime, et *Resistenz*, qui désigne la capacité de la société allemande à conserver ses valeurs traditionnelles indépendamment du régime. Cette distinction a déclenché un vif débat en Allemagne. La *Resistenz* n'a en tout cas pas permis l'essor d'une *Widerstand* à l'échelle nationale. En outre, pour une partie d'entre eux, les acteurs de la *Resistenz* ont dû s'installer dans une retraite équivalant à la mort sociale, comme ce fut le cas pour le père de Joachim Fest [2007]. Ce profil de mort civile délibérée, d'univers de vie rétréci aux dimensions du quant-à-soi, semble spécifique de la *Resistenz* allemande et paraît signaler, *a contrario*, que les frontières étaient largement dissoutes entre l'État totalitaire et la société allemande.

En France, à côté de la Résistance organisée, existe une « résistance civile » composée de milliers de petits actes d'opposition. La frontière entre les deux n'est pas toujours claire. Pierre Laborie a proposé de restreindre la notion de Résistance aux actes ayant pour but de nuire à l'ennemi [Marcot, 2006, p. 37]. Mais on remarque un éventail de situations inclassables. Par exemple, en 1940, lorsque Germaine Tillion donne sa carte d'identité à une amie portant un nom israélite, est-ce de la Résistance, puisque le geste attente au cœur du projet nazi ? Les multiples incivilités dont les soldats allemands sont l'objet font partie de la résistance civile [Andrieu, 2008]. Elles sont mal connues, sinon à travers ce qu'il reste des archives des tribunaux militaires allemands en France. On y voit se développer à l'encontre des troupes d'occupation une délinquance spécifique, dont la signification politique est souvent manifeste.

La distinction entre résistance civile et Résistance est parfois plus complexe encore à effectuer. La Résistance se forme aussi sur la base d'actions individuelles parallèles et non concertées. Bien que le sociologue Max Weber considère que, dans ce cas, l'action n'est pas « sociale » parce que produite sans interaction entre les individus, il apparaît au contraire que la juxtaposition d'actes de signification convergente a suscité la naissance de réseaux. En reprenant l'image des passants qui ouvrent leur parapluie en même temps sans s'être consultés et qui, de ce fait, selon Max Weber, ne produiraient pas une action collective, on peut estimer qu'environ 20 000 Français ont ouvert seuls leur parapluie pour protéger des soldats et des aviateurs alliés qui fuyaient les Allemands. Le caractère systématique du sauvetage de ces Britanniques et Américains parle de lui-même : l'ennemi est resté l'ennemi, en dépit des propagandes vichyste et nazie. Le parti pris adopté par la population est d'autant plus marqué que l'hébergement d'alliés constitue pour les Allemands un acte de guerre, réprimé comme tel. Le réseau se crée ensuite de foyer en foyer, pour évacuer les hommes vers l'Angleterre où ils reprendront du service.

Sur cette trame de fond favorable, l'engagement résistant peut prendre son essor. Comme il est inséré dans le maillage social, il ne revêt pas nécessairement, ou pas immédiatement, un caractère sacrificiel, à la manière dont les étudiants allemands de la Rose blanche ont dû mener leur éphémère combat.

Mais, lorsque le résistant devient un résistant permanent, l'effet « surrégénérateur » observé auprès de certains militants joue à plein [Gaxie, 1977]. L'organisation résistante produit « d'autant plus de combustibles qu'elle en consomme davantage » parce que la rétribution du résistant réside essentiellement dans l'activité même de résistance. C'est pourquoi la Résistance réprimée continue de se reproduire, selon un processus qui contredit l'utilitarisme ordinaire des choix sociaux. Un aspect parfaitement compris par *Le Chant des partisans* qui scandait : « Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place » (mai 1943).

#### UN RÉPERTOIRE D'ACTIONS ARCHAÏQUE ET MODERNE

---

La Résistance est un phénomène *grass-roots*, diraient les Anglo-Saxons, en ce sens qu'elle ne vient pas d'en haut, mais d'en bas, sans doctrine préétablie ni leader préinstitué. À l'échelle locale, la multiplicité des actions collectives résistantes permet de le constater. À l'aide de sources écrites nécessairement lacunaires, quelque 750 manifestations ont été recensées entre juillet 1940 et le Débarquement, toutes interdites naturellement, soit quinze par mois, un rythme seulement deux fois inférieur à celui des années de République [Tartakowsky, 1997]. On n'écrira pas qu'une manifestation qui brave l'interdiction en vaut deux autorisées, mais l'économie des actions collectives en temps d'occupation ne s'évalue pas à la même aune que celles des périodes de liberté.

Dans l'ensemble, le répertoire des actions collectives résistantes est varié et emprunte aussi bien à l'époque contemporaine qu'à des pratiques plus anciennes qui s'enracinent dans l'Ancien Régime. Les années 1940-1945 contribuent ainsi à brouiller la distinction établie par le sociologue américain Charles Tilly dans *La France conteste* entre manifestations archaïques et modernes [1986]. Les citoyens reprennent les vieilles pratiques de détournement des rites et des fêtes autorisées. À Montbéliard, pour Noël 1942, l'archiprêtre de la cathédrale fait porter l'étoile jaune au Jésus de la crèche et à ses parents [Ball, 1978]. Afin de trouver d'autres exemples, il serait intéressant de scruter l'ensemble des fêtes religieuses pour cette période, comme par exemple les pardons bretons.

Les enterrements aussi se prêtent à cette sorte de manifestation dans la manifestation. Ceux, patriotiques, d'aviateurs alliés sont un cas de figure classique. Plus rares parce que plus risqués sont les enterrements de victimes au sol de la Gestapo ou de la Wehrmacht. En mars 1943, malgré l'interdiction, la petite ville de Poligny dans le Jura organise l'enterrement d'un passeur de la ligne de démarcation. Un cortège de près d'un millier de personnes traverse la ville morte, volets clos, pour accompagner dans sa dernière demeure Paul Kœpfler, abattu par la Sipo-SD [Leroux, 2011]. On peut inscrire également, dans ce retour à des pratiques anciennes, les manifestations de « ménagères »,

du nom que l'on donne alors aux femmes au foyer, qui se déroulent sur la durée de l'Occupation devant les marchés vides. Rappelant les émeutes de subsistances, les cortèges des femmes – des centaines de manifestations recensées sur toute la France – réclament du pain pour leurs enfants. La dictature et sa censure renvoient en outre les résistants à l'époque de l'illettrisme. Interdits de publication, ils reprennent le langage des signes et usent de graffitis vite tracés pour échapper à la surveillance. La campagne des « V » en 1941 en est un exemple, comme celui des croix de Lorraine sur les murs, dessinées à la hâte en trois coups de craie. De la même façon, les maquis présentent quelque analogie avec les repaires des « bandits sociaux » de l'époque moderne.

Mais, surtout lorsqu'il est dirigé par la Résistance organisée, le répertoire des actions résistantes emprunte également à l'époque contemporaine, fût-ce au prix d'une répression féroce. Fête nationale depuis 1880, le 14 Juillet est célébré de manière de plus en plus visible à l'initiative des mouvements de résistance et avec les encouragements de la radio de Londres. En 1943, les manifestations s'étendent à la zone Nord et débordent dans les campagnes : il s'agit le plus souvent de cortèges affichant des drapeaux, des fleurs ou des vêtements aux couleurs nationales. Date militaire et directement antiallemande, le 11 Novembre est l'occasion de deux manifestations éclatantes et durement réprimées. En 1940, à Paris, quelque 5 000 lycéens et étudiants peu organisés descendent les Champs-Élysées. Un millier d'entre eux sont interpellés par la police française, et une centaine par les Allemands qui ont ouvert le feu. Le 11 novembre 1943, des défilés patriotiques ont lieu dans toute la France, avec parfois la participation du maquis local. Particulièrement spectaculaires sont le défilé et le dépôt de gerbes du maquis de l'Ain au monument aux morts d'Oyonnax.

Interdite sous l'Occupation, la grève est cependant pratiquée sporadiquement. À côté des arrêts de travail survenus dans la région lyonnaise en octobre 1942, la grande grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais apparaît comme une levée en masse, impliquant jusqu'à 100 000 mineurs et leurs familles sur une durée de deux semaines, du 27 mai au 10 juin 1941. Événement sans pareil durant cette période, elle entraîne des centaines d'arrestations. Après le Débarquement, la CGT mettra la grève générale à l'ordre du jour. Lancé dans la région parisienne à partir du 10 août 1944, l'ordre joue un rôle décisif dans le déroulement de l'insurrection.

Si les maquis rappellent les révoltes rurales de l'Ancien Régime ou la Vendée soulevée, ils sont surtout la conséquence de la fuite des jeunes hommes devant la nouvelle forme de traite organisée par l'occupant avec la complicité du gouvernement de Vichy. Les réfractaires au Service du travail obligatoire (STO) sont les premiers à « prendre la montagne » au début de l'année 1943, et même dès la fin de 1942 pour ceux qui refusent les « réquisitions ». Pris de court, les mouvements de résistance hésitent sur la marche à

suivre : créer de grands maquis futures têtes de pont pour les combats de la Libération comme le seront les Glières, le Vercors, Saint-Marcel dans le Morbihan ? Ou laisser place à de petits maquis volants de guérilleros ? Le débat recoupe pour partie celui de l'« action immédiate », en séparant les tenants de l'autonomie de la lutte armée et les partisans de l'intégration de l'insurrection dans la stratégie alliée. L'alternative a une signification politique mais, face aux réalités du terrain, l'impact de la discussion a des limites. L'expression « prendre le maquis » se répand dès l'été 1943. En juin 1944, au moment de la « montée au maquis » de milliers de volontaires, on recense plusieurs centaines de maquis sur l'ensemble du territoire.

### L'ENGAGEMENT RÉSISTANT, UN CHOIX RATIONNEL ?

Dans les années 1970, les pionniers de l'analyse des mouvements sociaux aux États-Unis ont cherché à objectiver ces phénomènes. En appliquant un modèle économique aux mobilisations politiques, ils ont posé un regard froid sur des objets chauds, démarche toujours utile. Mais, lorsque cette objectivation aboutit à présenter les mouvements sociaux comme des « processus sans acteurs », la discipline historique, attachée à rendre compte de la subjectivité de ces derniers, reste perplexe.

Même l'approche utilitariste des mouvements sociaux convient mal au phénomène résistant pris dans son ensemble. Le concept de « choix rationnel » appliqué à un « individu rationnel » prend son sens dans un contexte de paix et de liberté. Dans un système de contrainte, l'appréciation du « rapport coûts/avantages » de l'engagement est presque hors de propos, puisque l'enjeu n'est pas de carrière ou de réputation, mais de sauvegarde de sa liberté et de son intégrité physique, voire de celles de sa famille. Le choix s'opère dans le champ des valeurs et demeure qualitatif. Par ailleurs, dans un contexte de guerre mondiale, quelle peut être la rationalité du choix tant que les jeux ne sont pas faits et que la victoire finale n'est pas acquise ? En Europe, l'été 1944 a donné raison aux fous de 1940, ceux qui ont choisi les valeurs démocratiques alors que l'avenir appartenait au Reich de mille ans. Mais, même en décembre 1944, Pierre Laval, alors réfugié à Sigmaringen, continuait de croire à la victoire des nazis. Et il n'était pas le seul en Allemagne à le penser. S'il y a rationalité du choix résistant, c'est dans la logique du retour à l'estime de soi procurée par des actes, fussent-ils infimes, qui permettent de signifier la rupture avec l'ordre dominant et d'accorder ainsi le geste à la pensée. Une rétribution toute symbolique.

Dans le détail, cependant, les analyses objectivantes et surplombantes mettent en lumière des mécanismes structurants. Par exemple, la théorie de l'offre appliquée à la Résistance ne vaut pas pour les deux premières années de l'Occupation, lorsque l'« offre » organisationnelle n'existe pas. Mais

on peut l'appliquer aux années suivantes. Il est possible de considérer Jean Moulin et d'autres agents de la France libre comme des « entrepreneurs de mouvement social » qui disposent de l'autorité et des moyens financiers que leur confère de Gaulle. Ils « offrent » le moyen de centraliser l'ensemble des organisations résistantes. De même, la « concurrence » entre les mouvements de résistance produit une émulation dynamique favorable à la fédération des forces. C'est particulièrement le cas, en octobre 1942, lorsque les grèves, survenues à Lyon contre des réquisitions de travailleurs pour l'Allemagne, sont soutenues par des mouvements de résistance et par le Parti communiste. Constatant son absence parmi les signataires du tract de soutien, le Comité d'action socialiste (CAS) a cherché activement à prendre sa place parmi les partis politiques clandestins [Granet et Michel, 1957]. La rivalité interpartisane socialiste-communiste a contribué à la formation d'un Conseil national de la Résistance (CNR).

#### LE TRAVAIL DE CONSTRUCTION DE L'UNITÉ

---

Mirabeau a expliqué comment la France de l'Ancien Régime, « agrégat inconstitué de peuples désunis », est devenue une nation par l'action de l'Assemblée nationale. La construction de la nation résistante ou de la Résistance comme mouvement national ne pouvait pas s'opérer par cette voie, mais elle a, elle aussi, obéi à des processus politiques élaborés.

Les résistants de l'intérieur ont mis trois ans à construire un organigramme commun. Réuni pour la première fois le 27 mai 1943, le CNR est le fruit de ces efforts. L'unité a été confortée le 15 mars 1944 par l'adoption d'un programme d'action de la Résistance, le programme du CNR, résultant lui aussi de longues négociations, menées au total sur neuf mois. Rappelons la composition du CNR. Présidé au départ par le délégué du général de Gaulle, Jean Moulin, le CNR comprenait seize membres : huit représentants des mouvements (Combat, Libération-Sud, Franc-Tireur, Libération-Nord, Organisation civile et militaire, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération, Front national), six représentants de partis politiques (Parti communiste, Parti socialiste, Parti radical, Parti démocrate populaire, Alliance démocratique, Fédération républicaine), et deux syndicats (CGT réunifiée et CFTC). Pour que les dirigeants des différentes forces résistantes aient réussi à s'entendre et à persévérer dans l'union jusqu'à la Libération, il a fallu un concours de circonstances sans précédent.

Dans *Comment lutter ?*, Lilian Mathieu [2004] décrit avec justesse la manière dont se construit un collectif. Le collectif, ici l'union des résistants, n'est pas un donné mais un produit. De même, les objectifs du combat commun ne sont pas fournis d'emblée, mais résultent de la concurrence à laquelle se livrent les différentes composantes du mouvement pour imposer

leur propre définition de la lutte. Les résistants, pour l'essentiel, ne disposaient pas d'une structure préexistante à laquelle il aurait suffi de signaler leur soutien. Le mouvement, ses structures, ses objectifs, ses chefs étaient à inventer. Les chefs étaient ceux qui, les premiers, s'étaient offerts pour lancer le mouvement. Pour ces pionniers – et ils ont été nombreux compte tenu de la répression qui les retirait du service les uns après les autres –, l'acceptation de l'effacement au nom de l'union nécessaire aurait présenté, en temps de liberté, un coût élevé. Or, de proche en proche, presque toutes les organisations engagées dans la Résistance ont accepté la *deminutio capitinis* au bénéfice de l'unité. Le ressort de ce processus général d'intégration réside dans le caractère identitaire du mouvement d'ensemble. La fédération nationale de forces aussi divergentes n'aurait pu se faire dans un contexte ordinaire. Dans le discours qu'il a prononcé au Panthéon en 1964, André Malraux donne un aperçu de l'ascèse unitaire. Il l'applique à Jean Moulin, mais le raisonnement peut être étendu à chaque partie prenante :

« Qui donc sait encore ce qu'il fallut d'acharnement pour parler le même langage à des instituteurs radicaux ou réactionnaires, des officiers réactionnaires ou libéraux, des trotskistes ou communistes retour de Moscou, tous promis à la même délivrance ou à la même prison ; ce qu'il fallut de rigueur à un ami de la République espagnole, à un ancien "préfet de gauche", chassé par Vichy, pour exiger d'accueillir dans le combat commun tels rescapés de la Cagoule ! »

Le ressort identitaire jouait autant dans les autres pays occupés, mais l'architecture des divers Conseils nationaux de résistance n'y a pas atteint le même degré d'achèvement [Andrieu, 2006]. Pour des raisons géopolitiques évidentes, l'union de la Résistance polonaise a buté sur le clivage communistes/non-communistes. En France, cette cause de division n'a jamais pesé au point de menacer l'édifice unitaire, à la seule et éphémère exception de l'épisode de la trêve, le 21 août 1944, lorsque la réunion du CNR a failli dégénérer. Avec le recul, la véritable pierre d'achoppement de l'unité paraît minime : certains mouvements refusaient l'inclusion des partis politiques dans le CNR. C'était surtout le cas de Combat, avec Henri Frenay, qui voyait les partis comme des institutions périmées, rendues caduques par la défaite et l'abdication de la République. En juillet 1943, après la formation du CNR, les mouvements ont tenté un développement séparé, en créant en parallèle un Comité central des mouvements de Résistance d'où les partis et les syndicats étaient exclus. Après six mois d'activité, ce Comité central est revenu au CNR sous la forme du COMAC, Comité d'action militaire. Le clivage mouvements/partis qui avait failli empêcher l'union de se faire n'a cependant pas eu la même intensité qu'au Danemark, où, jusqu'au bout, les groupes unifiés dans le Conseil de la liberté ont refusé de faire alliance avec l'ensemble des partis. À part le Parti communiste et celui de l'Unité danoise, les membres du Conseil

de la liberté étaient des leaders de mouvements ou de journaux de résistance. L'opposition avec les autres partis reposait sur la survivance du Parlement danois sous l'Occupation et sur le reproche de collaboration adressé à ses membres. Pour composer le CNR, de Gaulle avait aussi écarté le Parti social français (PSF), un parti d'avant-guerre devenu un auxiliaire du gouvernement de Vichy sous le nom de Progrès social français. Les membres du PSF étaient pour partie entrés dans la Résistance, mais son image de soutien de la Collaboration était trop forte pour qu'il soit accepté au sein du CNR.

Il ne semble pas que l'entrée des syndicats dans le CNR ait suscité les mêmes réticences de la part des mouvements. Probablement parce que l'image des syndicats, contrairement à celle des partis, n'était pas attachée à la défaite et à l'abdication de la III<sup>e</sup> République. En définitive, l'organigramme politique résistant a reposé sur un assemblage hétéroclite de partis et de syndicats, que l'on peut analyser comme des organisations routinisées de mouvements sociaux antérieurs, et de mouvements de résistance, dont la nouveauté préfigure, sur un plan formel, les premières années des « nouveaux mouvements sociaux ». Cette alliance inédite rappelle dans une certaine mesure celle du Rassemblement populaire, qui regroupait aussi des partis, des syndicats et de nombreuses associations. Cette forme d'entente interpartisane, intersyndicale et interassociative signale une situation de crise. En 1943, la différence avec 1935 résidait dans l'ouverture du spectre politique, de la droite à l'extrême gauche. Une situation exceptionnelle d'union nationale qui alla se renforçant, à la différence de l'Union sacrée de la guerre précédente, qui s'était effritée à partir de 1917.

Sur le sol métropolitain, la construction de la Résistance a cependant rencontré des limites, notamment dans le domaine de l'action armée. Bien que les Francs-Tireurs soient, en principe, entrés dans l'organigramme général des Forces françaises de l'intérieur (FFI) en décembre 1943, ils ont conservé *de facto* leur liberté d'action. De même l'Organisation de résistance de l'armée, créée après l'invasion de la zone « libre » sur la base des restes de l'armée d'armistice, n'a été intégrée à la commission militaire du CNR, le COMAC, qu'en février 1944, et au seul titre de « conseiller militaire ». On peut noter aussi l'absence des réseaux de renseignement et de ceux d'évasion dans cet organigramme général de la Résistance française. Enfin, la résistance juive immigrée réunie dans le Comité général de défense juive (CGD), créé en zone Sud en juillet 1943 et en zone Nord en janvier 1944, n'a pas été représentée au CNR [Lazare, 1987].

La problématique du succès ou de l'échec joue un rôle notable dans la bibliographie relative aux mouvements sociaux. Ce critère n'est pas forcément pertinent. Il s'applique mal à un mouvement qui échappe largement aux analyses de type économiste ou utilitariste. On peut cependant noter que, dès janvier 1944, le tirage de la presse clandestine a atteint celui de la presse autorisée et financée par l'occupant, ou constater, en juin 1944, l'ampleur de

l'exécution des « plans » destinés à entraver l'action des Allemands au lendemain du Débarquement. S'il n'est pas certain que le général Eisenhower ait écrit que l'action de la Résistance française équivalait à celle de quinze divisions, ses Mémoires en étaient assez bien l'idée. Mais ce qui importe ici, c'est que, dans les conditions de la France occupée, l'efficacité stratégique supposait une construction politique unifiée.

Le travail de reconstruction souterraine d'un État-nation qui soit acceptable par l'ensemble des composantes nationales représente une performance démocratique d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée en interaction avec un *outsider* situé hors de France, le général de Gaulle. Territoriale par définition, la dynamique résistante a vécu avec cette dimension extraterritoriale que représentait la France libre, l'a nourrie et s'en est nourrie. À Londres puis à Alger, comme à Lyon et à Paris, le centre de gravité de l'union résistante s'est peu à peu déplacé vers la gauche. L'équilibre s'est fait sur un projet qui n'était pas « neutre », en ce sens qu'il ne visait pas le simple rétablissement du régime détruit. Le programme du CNR, adopté à l'unanimité, se réclamait de la « démocratie économique et sociale » et prévoyait d'amples mesures de nationalisation. Ce n'était pas le simple produit de négociations entre dirigeants d'organisation. L'Assemblée nationale constituante, librement élue en octobre 1945, a voté ces mesures avec l'appui de 85 % des députés. Après la Libération et la transition démocratique rapide, on peut considérer que ce vote a consacré la Résistance comme mouvement social d'exceptionnelle ampleur.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ANDRIEU Claire (2008), « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises de Ravensbrück », *Histoire@Politique*, vol. 2, n° 5.
- (2006), « Résistance et Libération », in MARCOT François *et al.* (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, Paris.
- BALL Joseph (1978), *L'Abbé Flory (1886-1949). Documents et témoignages*, J. Garneret, Besançon.
- BURRN Philippe (1995), *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Seuil, Paris.
- FEST Joachim C. (2007), *Pas moi ! Souvenirs d'une jeunesse allemande antinazie*, Éditions du Rocher, Paris.
- GAXIE Daniel (1977), « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, p. 123-154.
- GRANET Marie et MICHEL Henri (1957), *Combat, Histoire d'un mouvement de Résistance, de juillet 1940 à juillet 1943*, PUF, Paris.
- LAZARE Lucien (1987), *La Résistance juive en France*, Stock, Paris.

LEROUX Bruno (2011), *Traces de Résistance*, Fondation de la Résistance, Paris.

MARCOT François *et al.* (dir.) (2006), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, Paris.

MATHIEU Lilian (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, Paris.

PAXTON Robert (1973), *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, Paris.

SÉMELIN Jacques (1989), *Sans armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe (1939-1943)*, Payot, Paris.

TARTAKOWSKY Danielle (1997), *Les Manifestations de rue en France 1918-1968*, Publications de la Sorbonne, Paris.

TILLY Charles (1986), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris.

*La Libération.  
Les mobilisations sociales  
à l'heure de la Reconstruction*

MICHEL PIGENET

LE 18 AOÛT 1944, la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) clandestines appellent l'ensemble des travailleurs français à une grève générale insurrectionnelle. La vigueur du mot d'ordre, jamais lancé auparavant, et son rôle dans le soulèvement de la capitale montrent que la Libération fut aussi un véritable mouvement social.

---

**LA LIBÉRATION COMME MOUVEMENT SOCIAL**

---

Cette période exceptionnelle revêt des traits singuliers. Sur la lancée des grèves patriotiques, l'affirmation au grand jour de forces et instances issues de la Résistance s'étend aux entreprises dont les directions, quand elles ne sont pas en fuite, sont sommées de rendre des comptes. Qu'il s'agisse de collaboration économique ou de répression anti-ouvrière, les griefs n'épargnent pas l'encadrement, de l'ingénieur au « petit chef ». Pour quelques jours ou quelques mois, il devient possible de refuser de travailler sous les commandements de tel contremaître, de renâcler à un ordre, de réduire les cadences, de s'absenter sans motif. Sur les chantiers et dans les ateliers, les syndicalistes, notamment communistes, exercent un authentique contre-pouvoir. Ici et là, des comités de gestion voient le jour, à l'initiative de comités patriotiques d'entreprises ou à la demande des Comités locaux ou départementaux de libération, afin de relancer les activités jugées indispensables : mines, mécanique, automobile, aéronautique, manutention, transports en commun, etc. [Mencherini, 1991 ; Andrieu, Le Van et Prost, 1987]. Spontané, le mouvement ne procède d'aucun mot d'ordre national et n'en suscite pas, quand bien même des militants s'y investissent. À l'évidence, la bienveillance de certains

préfets et commissaires de la République n'est pas étrangère à la fréquence des initiatives. La répartition de la centaine d'établissements concernés ne recoupe que très partiellement la géographie des bastions communistes. Le Midi – Marseille, Toulouse, Béziers – prend l'avantage sur la banlieue rouge de Paris, tandis que les expériences signalées dans la région de Montluçon s'effectuent avec l'aval d'un Comité départemental de libération (CDL) à dominante socialiste. Réalisées dans l'urgence, plus tournées vers la gestion que l'expropriation, elles participent d'abord d'un réflexe de préservation de l'outil de travail, non exclusif d'une double volonté de revanche et de reconnaissance sociales.

Avant même les élections générales d'octobre 1945 qui érigent le Parti communiste français (PCF) en premier parti de France et donnent la majorité absolue, à l'Assemblée constituante, aux socialistes et aux communistes, les sondages d'opinion vont dans le même sens. Dès octobre 1944, 65 % des personnes interrogées – 79 % des ouvriers – disent souhaiter la participation des travailleurs à la gestion des entreprises. En avril 1945, de larges majorités se prononcent en faveur des nationalisations : 70 % pour celle des banques, soutenue à 81 % par les ouvriers, et majoritaire – 57 % – jusque dans les professions libérales... Les mêmes sondages placent cependant, de très loin, la nourriture en tête des préoccupations de la population.

La détérioration sans précédent des conditions de vie et de travail attise les tensions entre groupes et catégories d'une région, d'une branche ou d'une entreprise à l'autre. Celles-ci prolongent l'éclatement du salariat entamé au cours des années précédentes. À la différence de la Grande Guerre, qui contribua à intégrer les femmes dans les usines, la désindustrialisation consécutive à l'Occupation entretient un chômage désorganisateur, dont les femmes sont les premières victimes. Les effets conjugués des prélèvements de main-d'œuvre envoyée en Allemagne ou sur les chantiers de la Todt, du retrait de centaines de milliers de prisonniers et du recul général des activités étrangères à l'effort de guerre du Reich dispersent et segmentent la classe ouvrière. Les stratégies individuelles d'évitement du Service du travail obligatoire (STO) et des bombardements ou de quête de ravitaillement entraînent une exceptionnelle mobilité professionnelle et géographique. Malgré la fin de l'Occupation, les séquelles de ce traumatisme social tardent d'autant plus à s'effacer que l'économie française sort exsangue de la guerre. Les statistiques sont sans appel : en 1945, le niveau de la production agricole atteint 64 % de celui de 1938 et équivaut à celui de l'année 1855. La production industrielle est plus touchée encore : avec à peine 40 % de son niveau de 1938, sa valeur la renvoie en 1890.

Loin des espoirs de l'été 1944, la pénurie s'aggrave. L'essentiel manque, à commencer par le pain, dont le rationnement quotidien évolue à la baisse : 350 grammes en octobre 1944, 300 en janvier 1946, 200 en octobre 1947... La viande, les matières grasses, le charbon, l'électricité, les vêtements, les

médicaments, etc., se font tout aussi rares, sauf au marché noir, accélérateur d'inégalités insupportables. Dans les ateliers, la production, freinée par le défaut de matières premières, s'effectue au gré des pannes, fréquentes pour cause d'usure et de vieillissement de machines trop peu renouvelées depuis dix ans. Quant aux hommes, la durée moyenne hebdomadaire du travail avoisine quarante-quatre heures, mais peut dépasser cinquante heures dans la métallurgie et le bâtiment. Par-delà la propagande qui encourage à « retrousser les manches », l'acceptation des heures supplémentaires reste le principal moyen, avec l'augmentation des rendements, autre cause de fatigue, d'améliorer les rémunérations en ces temps de strict contrôle administratif des salaires. Malgré les hausses de 30 % à 40 % consenties à l'automne 1944, puis les « remise[s] en ordre » des salaires de l'année suivante, le niveau du pouvoir d'achat des salaires se situe, en août 1945, à 55 % de celui de 1938. En octobre 1947, à la veille des grandes grèves, il plafonne à 61 % – 69 % avec les compléments sociaux.

« Produire pour mieux vivre », promet l'un des mots d'ordre de la CGT à l'occasion du congrès d'avril 1946. Sur le moment, devant l'état catastrophique du pays, chacun comprend que le retour à des conditions de vie décentes demandera du temps. D'ici là, il faut donner des gages aux travailleurs appelés à retrousser leurs manches. Tel est aussi l'enjeu, entre conquêtes et contreparties, des réformes sociales d'envergure de la Libération.

Texte de référence, le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) [Andrieu, 1984] prévoit l'instauration d'une « véritable démocratie politique et sociale ». Outre la création d'un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils ne sont pas capables de se les procurer par le travail », le document préconise un « droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires ». À l'échelon national, il recommande la « participation des travailleurs à la direction de l'économie » dont il précise que l'« intensification de la production » reposera sur « un plan arrêté par l'État après consultation de tous les éléments de la production ». À la tête de la France libre, de Gaulle n'est pas insensible à ces aspirations, qu'il interprète selon sa propre grille de lecture d'inspiration chrétienne sociale. À Alger, il confie son souhait de réaliser, « avant tout », l'« association entre employés et employeurs ».

Précoce, l'ordonnance du 22 février 1945 instituant les comités d'entreprise (CE) dans les établissements de plus de cent salariés n'offre pas seulement une alternative aux comités sociaux de la défunte Charte du travail, elle vise aussi à contenir l'extension des comités de gestion, plus ambitieux et moins maîtrisables. La loi du 16 mai 1946 abaisse le seuil de leur création facultative aux établissements de cinquante salariés et étend les droits à l'information des élus du personnel sur les résultats et les projets de l'entreprise. Parfois très impliqués dans la bataille de la production, nombre de CE

privilégié toutefois, sur la lancée des « comités patates » de Vichy, la gestion des œuvres sociales et du ravitaillement [Le Crom, 2003 ; Mouradian, 1997].

Sitôt nommé à la tête du ministère du Travail, Alexandre Parodi réunit une commission, dans laquelle siègent des syndicalistes, chargée d'élaborer un projet de Sécurité sociale. Celui-ci inspire les ordonnances qui, en octobre 1945, à la veille des premières élections générales, refondent la protection sociale qu'il reviendra à son successeur, le métalco communiste Ambroise Croizat, de mettre en œuvre. Concrètement, la Sécurité sociale améliore la couverture des salariés contre les coûts du sort et participe, à hauteur de 8,1 % du produit intérieur brut (PIB) dès 1947, d'un système redistributif, moteur de la croissance qui, par les revenus indirects qu'elle procure, atténue les inégalités sociales. Inscrite dans le programme du CNR, voulue par le pouvoir politique, fruit de la concertation entre l'administration et les syndicalistes, elle n'a pas suscité, cependant, de mobilisation à la hauteur de la réforme. La presse syndicale n'accorde guère d'attention à sa préparation, tandis que les militants l'évoquent à peine dans leurs réunions internes.

Divers statuts adoptés définissent plus précisément, quant à eux, les droits et les devoirs des fonctionnaires ou des agents des services publics ou entreprises nationalisées. Destinés à encadrer les modalités de la subordination salariale, ils ouvrent des perspectives de carrière et garantissent la représentation syndicale au sein d'instances telles que les commissions administratives, les commissions techniques paritaires ou les comités mixtes de production... Sources de nouveaux acquis, ils assurent aux mineurs un salaire supérieur à la rémunération des métallos parisiens, tandis que les dockers bénéficient d'un régime inédit d'intermittence dissocié de la précarité, et que les fonctionnaires se voient reconnaître le droit de grève, la liberté d'opinion et un traitement de base fixé à 120 % du salaire minimum vital. Au plus haut niveau des normes, la Constitution de 1946 définit le caractère « démocratique et social » de la nouvelle République et institutionnalise une série de libertés « sociales » dans son préambule, à l'exemple des droits syndical et de grève.

### UN ÂGE D'OR DU MOUVEMENT OUVRIER ?

En 1946, la CGT annonce 16 000 syndicats et 5,5 millions de cartes placées, soit plus que lors du précédent pic de 5 millions en 1937. Les documents de trésorerie ou les syndiqués représentés au congrès de 1946 réajustent ces données à la baisse – entre 4,5 et 3,775 millions –, la poussée n'en est pas moins exceptionnelle. Elle profite à la CFTC, qui déclare 700 000 adhérents, soit 200 000 de plus que sous le Front populaire. Générale, la progression se décline différemment selon les secteurs et les régions. Avec 1 100 syndicats et 900 000 adhérents, la fédération CGT des métaux se détache, mais on enregistre une très forte syndicalisation notamment dans les ports et le livre avec

un taux proche de 100 %, 90 % dans l'enseignement, 80 % dans les chemins de fer, ou encore 66 % dans le bâtiment. Les plus fortes hausses observées dans la fonction publique et les services retouchent l'image prolétarienne attachée au syndicalisme, notamment cégétiste.

La puissance inédite des syndicats découle également de leur place dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées – près de 20 % du PNB –, les comités d'entreprise, les caisses de Sécurité sociale, au Conseil économique ou dans les commissions du Plan dont quatre sur vingt-cinq sont présidées par des cégétistes. Membres ès qualités du CNR, les deux principales confédérations ont des représentants à l'Assemblée consultative qui siège jusqu'en octobre 1945. Nombre de députés élus à cette date, puis en 1946 sur les listes du PCF, de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et du Mouvement républicain populaire (MRP), ont exercé d'importants mandats syndicaux. Pas moins de onze des trente dirigeants du MRP militent à la CFTC avant que cette dernière interdise, en 1946, le cumul des mandats politiques et syndicaux. Ces positions d'influence se doublent de responsabilités ministérielles exercées par plusieurs dirigeants syndicaux communistes et socialistes de premier plan – outre Croizat, Albert Gazier, des employés ; Robert Lacoste, des fonctionnaires ; Marcel Paul, des électriciens, etc. Il en va de même au sein des conseils généraux et municipaux. Consciente de son rôle, la CGT réaménage les frontières du syndical et du politique, déjà modifiées par son engagement dans le Rassemblement populaire d'avant-guerre. La confusion des rôles, propice aux clientélismes corporatifs, rompt plus nettement avec la tradition syndicale d'indépendance. Au sortir du régime de Vichy, la menace d'intégration-subordination n'est pas une vue de l'esprit. Si la CGT et la CFTC ont combattu l'intrusion étatique dans la vie syndicale inscrite dans la Charte du travail, la circulaire Parodi du 28 mai 1945 ne confie pas moins à l'administration le contrôle de la représentativité syndicale évaluée à l'aune de critères dont deux – attitude patriotique et loyauté dans l'application de la législation sociale – relèvent de considérations politiques.

Présents comme jamais dans les institutions, les militants ouvriers sont toutefois cantonnés en périphérie des plus stratégiques. Absents des offices professionnels, ils n'accèdent pas davantage au cœur de l'appareil d'État ni aux ministères régaliens. Plus fondamentalement, les compromis de l'époque subordonnent le social à l'économique. Associés aux commissions du premier Plan, les syndicalistes y avalisent la priorité donnée aux investissements sur la consommation. Dans la continuité de l'option patriotique du temps de la Résistance, le syndicalisme communiste assimile les intérêts de la classe ouvrière à ceux de la nation. Cette stratégie, confirmée par l'engagement en faveur de la bataille de la production, conduit à évaluer la pertinence des revendications particulières à l'aune de l'« intérêt général ». De par leur audience, leurs mandats et leur orientation, les syndicats font figure

d'institutions semi-publiques. Acteurs de premier plan dans les rapports de forces sociopolitiques de la période, ils sont aussi des enjeux essentiels.

La percée communiste dans la CGT se mène tambour battant aux échelons élémentaires et intermédiaires où les ex-unitaires, souvent soutenus par les jeunes, font feu de tout bois pour écarter leurs rivaux confédérés généralement plus âgés. Malgré l'équilibre maintenu au bureau confédéral, la défaite des partisans de Léon Jouhaux est sans appel. La conquête des postes ne garantit cependant pas la capacité de leurs nouveaux titulaires à les occuper. L'hécatombe des années sombres et l'affectation de cadres dans les ministères, les administrations et autres instances officielles, pour ne rien dire des demandes en provenance des appareils politiques et syndicaux centraux, provoquent une pénurie de militants expérimentés dans les syndicats. Les programmes de formation accélérée ne suffisent pas à combler des manques évidents jusque dans certains bastions, incapables, à l'exemple de Renault-Billancourt, de reconstituer le maillage organisationnel du Front populaire. Le succès communiste accable les ex-confédérés, réorganisés depuis novembre 1945 autour de l'hebdomadaire *Force ouvrière*. Au lendemain du congrès de 1946, les libertaires refusent d'appartenir plus longtemps à ce qu'ils tiennent pour une réincarnation de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et partent fonder la Confédération nationale du travail (CNT). Avant la fin de l'année, les postiers dissidents créent, pour les mêmes raisons, le Comité d'action syndicaliste. Des motivations plus catégorielles amènent la majorité des conducteurs du métro à se constituer en syndicat autonome, bientôt imités par d'autres.

Résolus à ne rien faire qui paraisse contredire une stratégie unitaire payante, les dirigeants communistes hésitent à cibler leurs adversaires, irréductibles aux ennemis définis comme tels, mais chaque jour plus flous ou anachroniques : « réactionnaires », « vichystes »... Le réquisitoire contre les « trusts » puise dans un registre classique avant que la démission du général de Gaulle, en janvier 1946, permette une personnalisation commode. Le refus définitif, par la CFTC, de la réunification amène certes Benoît Frachon à qualifier les dirigeants chrétiens de « Thénardier de la politique », mais la prudence subsiste à l'égard de partenaires difficiles. S'ils évitent de prendre les devants, les communistes montent d'un cran dès que leurs alliés-rivaux franchissent le seuil de ce qu'ils estiment inacceptable. C'est le cas en août 1946, après que Léon Blum a comparé la grève des Postes, télégraphes et téléphones (PTT) à une « insurrection intérieure » contre la mainmise communiste. Il revient à Frachon de dénoncer l'« intervention brutale d'un chef de parti dans la vie de la CGT » [Lacroix-Riz, 1983].

Tentations récurrentes des « révolutionnaires », les pratiques délégataires renvoient plus encore à la culture « réformiste », méfiante par définition envers l'action directe et acquise de longue date à la « politique de la présence ». Soudain propulsés à la tête d'organisations dotées de

responsabilités inédites, nombre d'ex-unitaires, hier encore minoritaires et inégalement préparés à exercer des tâches non dépourvues de technicité, trouvent dans la discipline de parti et le repli bureaucratique une protection contre leurs faiblesses. Les certitudes et le volontarisme militants de la période font le reste. En conséquence, maintes assemblées générales trop bien organisées se réduisent à la succession de longs discours de dirigeants qui, hors de tout échange contradictoire, se concluent par la ratification à mains levées de résolutions rédigées à l'avance. Les affrontements de tendances, encore rares, n'y changent rien et virent à la confrontation de « ténors » dûment mandatés. Au fil des mois et des déceptions, les salariés se lassent d'être des figurants. La participation s'effiloche. L'intervention des travailleurs, inscrite dans la plupart des réformes de la Libération – CE, Sécurité sociale, nationalisations, planification, etc. –, passe par la médiation des syndicats, représentants exclusifs des salariés.

Les fortes agrégations collectives de la période, expression des formes et normes de socialisation ouvrière, n'impliquent toutefois pas une adhésion inconditionnelle aux modes de fonctionnement et aux initiatives des organisations qui affirment parler et agir au nom de la classe. Le quant-à-soi des groupes élémentaires et des individus subsiste. La pénurie fait le reste pour peu que le mouvement ouvrier, bataille de la production oblige, soit dans l'incapacité de proposer des perspectives collectives d'amélioration immédiate du quotidien. Il revient alors à chacun de se débrouiller quand bien même la multiplication des comportements individuels, à l'instar de l'absentéisme pour cause de ravitaillement, leur donne un caractère de masse propre à menacer la Reconstruction et significatif du désarroi ouvrier.

#### DES MOBILISATIONS SOUS CONTRAINTES

---

L'entrée de la CGT dans la bataille de la production est précoce. Frachon se prononce en ce sens dès la première réunion des cadres syndicaux de la région parisienne, le 9 septembre 1944, quelques jours à peine après la libération de la capitale. Le dirigeant syndical en fait la condition des conquêtes sociales à venir et de l'affirmation de la classe ouvrière dans la nation, gage d'une future hégémonie. La conformité du propos à la ligne du PCF signale la responsabilité particulière dévolue aux syndicalistes communistes. Dans les mines du Nord-Pas-de-Calais, secteur décisif et bastion cégétiste, la concertation va bon train entre la direction des houillères, le commissaire de la République et les syndicats afin de mobiliser les mineurs [Trempé, 1989]. Le 27 juillet 1945, à Waziers, Thorez explique que « produire, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée du devoir de classe, du devoir de Français ». Le 4 septembre, Jouhaux et le Comité confédéral national confirment l'engagement de la CGT. Après le

congrès du PCF, en août, des réticences se font jour, notamment chez les syndicalistes proches du Parti socialiste.

La presse cégétiste ne continue pas moins de saluer les initiatives destinées à accroître la production. À l'usine Berliet de Vénissieux, le journal de l'entreprise se réfère au modèle stakhanoviste de travail intensif et rappelle à l'ordre les équipes ou les individus qui ne remplissent pas les normes. La gestion conduite au nom des travailleurs, en lieu et place de l'ancienne direction, fonde une vigilance que l'on rencontre toutefois dans des situations moins subversives. Chez Ford, à Poissy, le syndicat CGT coopère ainsi avec la direction nommée par les actionnaires. Ses militants font jouer leurs relations avec des camarades d'autres établissements ou de leur fédération pour obtenir les pièces nécessaires à la production ou remédier aux déficiences du matériel livré. Ce qui ne les empêche pas de réclamer un droit de regard, par CE interposé, sur la désignation des contremaîtres. Symptomatique des entre-deux de la période, la revendication, audacieuse dans sa remise en cause des prérogatives patronales, participe d'un certain légitimisme institutionnel. En terre d'élection du paternalisme, la surenchère productiviste de militants zélés frise la collaboration de classe. À Elbeuf, où le Syndicat du textile appelle à une heure gratuite de travail au titre de l'effort de guerre, des cégétistes adhèrent quelques temps à l'association professionnelle proche du patronat.

Sans aller jusque-là, les exigences de la bataille de la production bannissent les cessations de travail. Devant le comité central du PCF de mai 1945, Frachon reconnaît que, depuis huit mois, les communistes ont « freiné le mouvement de masse ». « Nous ne l'avons pas [...] étouffé, se reprend-il, mais nous l'avons canalisé. » Ce qui ne va pas de soi. Avant la fin du mois de mai, des grèves éclatent ainsi en région lyonnaise et dans la Loire, paralysée pendant vingt-quatre heures. Ponctué de manifestations de défiance envers les autorités, le mouvement gagne le Sud-Est et le Nord, puis évolue, au second semestre, en débrayages plus fréquents, désormais, chez les fonctionnaires et les agents des services publics. Pour l'heure, les ex-unitaires vont jusqu'à menacer de prison les mineurs qui déserteraient les puits. « Produire d'abord, revendiquer ensuite », recommandaient leurs premiers mots d'ordre. Gaston Monmousseau, membre du bureau confédéral de la CGT et du bureau politique du PCF, franchit un pas supplémentaire, faisant de la grève l'*« arme des trusts* ». À l'opposé, les ex-confédérés, formés à l'école du compromis, témoignent d'une bienveillance remarquée envers les conflits qui éclatent en 1946. En janvier-février 1946, une grève de six jours bouscule, dans le livre parisien, l'arbitrage salarial accepté par les délégués du syndicat. Le mouvement le plus spectaculaire affecte les PTT, du 30 juillet au 4 août 1946, déborde l'appel au débrayage lancé par la direction communiste de la fédération postale pour déboucher sur la constitution d'un comité national de grève dissident.

L'opposition cégétiste aux grèves cesse au printemps 1947. Le tournant intervient lors du conflit Renault d'avril-mai. Sommé de choisir entre la solidarité gouvernementale et son identité de classe, le PCF opte pour la dernière. En juin, la CGT soutient divers arrêts de travail, dont celui, spectaculaire, des cheminots. La grève générale n'est pas à l'ordre du jour, ainsi que le rappelle le communiste Jacques Duclos. L'accord salarial signé le 1<sup>er</sup> août avec le Conseil national du patronat français (CNPF) réduit un temps la tension, mais le veto du gouvernement, après les attaques ministérielles et les réquisitions du printemps, confirme la détermination des pouvoirs publics.

Le mécontentement social est en quête d'expression collective. Au plus haut, le mouvement ouvrier, toutes obédiences confondues, est loin de recouvrir la totalité du mouvement social plastique et composite. Le premier, soumis aux logiques spécifiques de ses différents appareils, s'articule avec un succès inégal aux groupes et catégories auxquels il propose ses ressources en interprétations, savoir-faire militants, relais politiques et institutionnels. Jamais parfaite, l'adéquation varie au gré des circonstances et des concurrences internes. Le blocage des salaires et leur retard sur les prix sont au cœur, avec le ravitaillement, des préoccupations des travailleurs. Opposée aux premiers, la CGT peine à définir une alternative. Un temps favorable à la vieille revendication confédérée de l'échelle mobile, les majoritaires l'abandonnent pour rallier le salaire au rendement qu'ils condamnaient dans le passé. La volte-face cégétiste satisfait le gouvernement et soulage son ministre du Travail, le communiste Croizat. Elle alimente, en revanche, la critique des ex-confédérés et de la CFTC, qui ont beau jeu de rappeler l'hostilité syndicale de principe à un mode de rémunération synonyme de surmenage. Au début de 1947, la direction de la CGT accepte de soutenir les baisses de prix décrétées par l'éphémère ministère Blum, mais montre moins d'enthousiasme que la minorité qui propose de féliciter le gouvernement. La question réactive les clivages internes qu'approfondissent les désaccords sur la hiérarchie des salaires, les heures supplémentaires ou les modalités d'un revenu minimum. Faute de compromis, deux textes concurrents sont, pour la première fois, soumis au Comité confédéral national des 14 et 15 janvier 1947. Accablé par les pénuries et l'inflation, le gros des salariés n'a que faire des luttes de tendances. Depuis plusieurs mois, déjà, les informations en provenance des militants et des Renseignements généraux s'accordent sur la montée du scepticisme parmi les salariés.

Dans les fiefs communistes, l'impatience et la désillusion modèrent les ardeurs productives. Le vieux fond de méfiance de classe à l'égard de représentants trop pressés de se couler dans le moule institutionnel n'épargne pas Thorez. « Qu'est-ce qu'il attend, lui qui connaît le métier, pour dévaler avec nous et montrer comment on fait ? » commente-t-on au lendemain du discours de Waziers. En février 1946, la satisfaction éprouvée à l'annonce du statut des mineurs n'efface pas les doutes sur l'efficacité d'une ligne politique

mal récompensée par les partenaires du PCF [Wieviorka, 2010]. Déçus et épisés, les mineurs cégétistes rechignent à travailler le dimanche. La lassitude précède souvent la résignation, mais peut aussi se retourner contre les ex-unitaires rendus responsables de sacrifices consentis sans retour. Les ex-confédérés notent sans déplaisir un décrochage qui met à mal l'audience de leurs rivaux.

Les résultats des élections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale enregistrent les effets du malaise social. En avril 1947, les cégétistes recueillent 59,2 % des suffrages exprimés, score honorable à ceci près que le total des voix, en l'absence des gros bataillons d'électeurs des régimes spéciaux, est inférieur au nombre annoncé d'adhérents de la centrale délestée d'une partie des voix de son aile « réformiste ».

### L'ÉPUISEMENT DES COMPROMIS : LES RUPTURES DE 1947

Parti de gouvernement, le PCF entend le demeurer. Non pas que la chose soit simple à l'épreuve des tensions avec ses « alliés », des obstacles dressés dans l'exercice de ses responsabilités gouvernementales ou autres et des contradictions croissantes entre la ligne choisie et les attentes de sa base ouvrière et populaire. Les résultats du premier référendum constitutionnel de mai 1946 et des élections à la nouvelle Assemblée constituante sont un tournant. Le tripartisme subsiste, mais les relations du PCF, déjà dégradées avec le MRP, s'enveniment du côté des socialistes, dorénavant incapables de peser sur les orientations d'une CGT qui, sur l'essentiel, épouse les positions communistes. La situation est cependant plus délicate pour le syndicat, davantage tenu de rendre quotidiennement des comptes.

Les ruptures de 1947 se jouent sur le terrain social. Chaque jour plus fragile, l'unité de la CGT n'y résiste pas. Tandis qu'un Comité central de grève coordonne la grève en dehors des instances paralysées de l'organisation, une majorité d'ex-confédérés choisissent d'en sortir et fondent, en 1948, la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), dont l'anticommunisme sert de ciment et que son statut de centrale minoritaire condamne à jouer les utilités, situation peu favorable au déploiement des talents et du savoir-faire de ses militants. Du 12 novembre au 10 décembre, 1947 renoue à contremps avec mai et juin 1936, modèle durable de mobilisation ouvrière. Cette fois, la bienveillance gouvernementale n'est pas de saison. Il est vrai que les grèves visent le pouvoir politique, interlocuteur, en tout état de cause, de la vie économique et de la rigueur sociale. Le conflit survient, en outre, au terme d'une période inédite de consensus sociopolitique et de sacrifices prônés par ceux-là mêmes qui entendent désormais structurer la contestation. La dureté du mouvement est à la mesure des déceptions et des haines accumulées. À la fermeté gouvernementale, arsenal répressif alourdi et réquisition de la troupe

à l'appui, répond la détermination des grévistes – 1,5 à 2 millions, surtout parmi les cheminots, les mineurs, les métallurgistes, les dockers, les travailleurs du bâtiment et de la chimie – dont l'aile activiste, opposée à la reprise du travail, tient tête aux forces de l'ordre. Tirs à balles réelles de ces dernières et sabotages font basculer les grèves dans la tragédie. On déplore vingt morts en 1947, auxquels s'ajouteront quatre mineurs tués lors du rebond conflictuel de l'automne 1948.

Il y va, pour le PCF et la CGT, de leur capacité à raffermir leur influence sur le monde ouvrier, à aguerrir, aussi, leurs militants en ces temps de guerre froide commençante. La défaite finale, grosse d'amertume et de rancœur, scelle pour trois décennies l'identification de la mouvance cégéto-communiste à la classe. Les ruptures de 1947-1948 ne vont pas toutefois jusqu'à ébranler les réformes de la Libération, compromis à la mesure des attentes de la société salariale française et socle de son État social. Cette longévité en souligne les ambiguïtés ou, si l'on préfère, la compatibilité avec le capitalisme rénové des Trente Glorieuses ultérieures.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ANDRIEU Claire (1984), *Le Programme commun de la Résistance, des idées dans la guerre*, Éditions de l'Érudit, Paris.
- ANDRIEU Claire, LE VAN Lucette et PROST Antoine (dir.) (1987), *Les Nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- BUTON Philippe (1993), *Les lendemains qui déchangent. Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- LACROIX-RIZ Annie (1983), *La CGT de la libération à la scission, 1944-1947*, Éditions sociales, Paris.
- LE CROM Jean-Pierre (2003), *L'Introuvable Démocratie salariale. Le droit de la représentation du personnel dans l'entreprise (1850-2002)*, Syllepse, Paris.
- MENCHERINI Robert (1994), *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière. Marseille 1944-1948*, L'Harmattan, Paris.
- MOURADIAN Georges (dir.) (1997), *L'Enfance des comités d'entreprise*, CAMT, Roubaix.
- TREMPÉ Rolande (1989), *Les Trois Batailles du charbon, 1936-1947*, La Découverte, Paris.
- WIEVIORKA Annette (2010), *Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez*, Fayard, Paris.

---

*Les grèves d'août 1953*

MICHEL PIGENET

**D**U 4 AU 25 AOÛT 1953, la France connaît l'un des plus importants conflits sociaux de son histoire avec, à son apogée, près de 4 millions de grévistes. Insolite, spectaculaire et confus, le mouvement n'a pourtant guère marqué la mémoire collective, quand bien même il procédaît d'une tentative de dépassement par le social des impasses politiques de la période [Pigenet, 1997].

---

**UN MOUVEMENT INSOLITE AU CŒUR DE LA GUERRE FROIDE**

---

Tout commence avec le plan de rigueur que prépare le gouvernement de centre droit présidé par Joseph Laniel. Ajouté à une batterie de mesures classiques, le projet d'un recul de l'âge de la retraite des agents des services publics met le feu aux poudres et déclenche une explosion sociale estivale inattendue. Les allongements prévus de la vie active atteindraient jusqu'à sept années. Une fuite sur ces changements à venir attise les craintes des personnels visés qui dénoncent une « violation unilatérale » du contrat passé avec l'État.

Conscient de l'impopularité des mesures préparées, Laniel table sur les vertus démobilisatrices des congés estivaux. À cette fin, il s'empresse d'obtenir des députés, en juillet, l'autorisation de légitérer par décrets. Ces derniers doivent être présentés, pure formalité, devant le Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP) le 4 août. Sans trop y croire, les fédérations CFTC et CGT appellent à des débrayages qui sont alors bien suivis. La décision des postiers bordelais de se déclarer en grève illimitée crée la surprise. Le 5, la fédération FO des PTT, absente des actions de la veille, puis ses homologues CFTC et Autonomes s'y rallient. Parti de la base, le mouvement s'emballe, gagnant

tout le secteur public dans une improvisation qui bouscule les clivages de la guerre froide. Les salariés délèguent aux syndicats la conduite de la lutte, mais leur imposent d'agir dans l'unité. Prises de court, les fédérations s'efforcent de reprendre la main et les confédérations de circonscrire le conflit et de tempérer les ardeurs unitaires des salariés.

D'abord fixée le 4, la réunion du CSFP, reportée *in extremis* au 7, se déroule sans les syndicats qui l'estiment dépassée. Le 9, le Conseil des ministres approuve la forme définitive des décrets litigieux qui paraissent au *Journal officiel* du lendemain. Les textes promulgués sont en retrait par rapport à ceux mis en circulation les jours précédents, mais les concessions esquissées ne sont plus de nature à enrayer la grève.

L'habileté gouvernementale dans la gestion du calendrier rencontre ses limites. Alors que, début août, nombre d'entreprises privées ferment leurs portes pour deux semaines de congés payés, une large partie du secteur public est censée continuer de fonctionner. Sauf cas de grève. Aux gros bataillons précurseurs des PTT, de la SNCF, d'EDF-GDF s'ajoutent bientôt les renforts de la RATP, d'Air France, de la Santé, des Municipaux, etc. Le secteur public est aux premières lignes.

Lancés pour vingt-quatre heures, quarante-huit heures ou pour une durée « illimitée », les mots d'ordre se télescopent, faisant alterner temps forts – 2 millions de grévistes le 7 – et reprises partielles du travail, assez énergiques pour provoquer l'arrêt exceptionnel de trains de nuit à mi-parcours, de forts délestages électriques et baisses de pression du gaz. Confrontés à la nette diminution de la fréquence des transports en commun, les Parisiens circulent en vélo et à pied, les banlieusards recourent à l'auto-stop ou logent chez des parents et amis. L'administration pénitentiaire affecte des contingents de détenus au ramassage des immondices qui, sous la canicule, encombrent les trottoirs. Les retards dans la distribution du courrier, l'encaissement des chèques postaux ou les transactions financières, les aléas des communications téléphoniques et l'immobilisation des trains participent de la pagaille générale.

La souplesse tactique des grévistes masque mal le défaut de stratégie. Surmonter le lourd contentieux intersyndical s'avère d'autant plus compliqué que le secteur public excelle à doter chaque catégorie d'une organisation spécifique dont la multiplication ajoute ses effets à ceux des divisions idéologiques.

L'appel commun à la grève signé, le 6 août, par les syndicats CGT, CFTC, FO et CGC d'EDF-GDF demeure exceptionnel. Adepte d'un anticomunisme identitaire, le bureau confédéral souligne que FO « ne saurait être la complice [...] de toutes tentatives de subversion des fondements de la démocratie ». L'une des singularités de la grève, l'un des facteurs, aussi, de son ampleur, tient à la place qu'y prennent les « réformistes ». Aux PTT, FO affirme haut et fort que ses militants, issus de la tradition syndicaliste

révolutionnaire, sont à l'origine de l'impulsion bordelaise et de son extension fédérale. Quoi qu'il en soit du rôle exact de chacun dans l'initiative girondine, FO rompt, à ce stade du mouvement, avec l'image modératrice, sinon anti-greve, que les cégétistes lui accolent. Pas mécontent de démontrer la combattivité de ses camarades, Robert Bothereau certifie que « la CGT a dû suivre ». La CFTC, moins hostile à l'unité d'action, recommande toutefois de ne pas « favoriser certaines entreprises communistes ou fascistes dirigées contre les institutions démocratiques de notre pays ». La crainte suffit à disqualifier la proposition d'une grève générale interprofessionnelle.

La CGT, centrale la mieux dotée en ressources – 3 millions d'adhérents annoncés et près de 54 % des voix aux élections des CE –, se sait incontournable. Sans doute n'est-elle pas, en 1953, au mieux de sa forme, un an après les excès activistes survenus lors des manifestations contre la venue en France du nouveau commandant en chef des forces de l'OTAN, le général Matthew Ridgway, auparavant en fonction en Corée où les communistes l'accusent d'avoir eu recours à l'arme bactériologique. Divers rebondissements judiciaires sont à l'origine de l'emprisonnement ou du passage dans la clandestinité de sa direction pour « complot contre la sûreté extérieure de l'État », « entreprise de démoralisation de l'armée et de la nation » et « atteinte à l'intégrité du territoire » [Pigenet, 2005]. Perplexe devant un mouvement qu'elle n'a pas vu venir et désireuse d'éviter de nouvelles embardées, la CGT perçoit vite, cependant, la dynamique enclenchée, à défaut de pouvoir dégager une perspective à la mesure des attentes. Telle n'est pas, d'ailleurs, l'ambition de ses responsables qui délèguent au PCF la définition d'une stratégie. En la matière, les militants ont en tête le Front populaire, référence victorieuse mal accordée au contexte de la guerre froide. Bon gré mal gré, la CGT se fixe l'objectif, plus modeste en apparence, d'élargir la grève et de briser l'isolement accentué par les errements de 1952. Ainsi envisage-t-elle une extension au privé. Le projet ne connaît pas un grand succès mais la menace impressionne. Les résultats sont plus probants en ce qui concerne la réinsertion de la centrale dans le jeu social hexagonal.

#### LE SOCIAL AU CENTRE ET EN MARGE DU POLITIQUE

Partisan de la fermeté envers des personnels qu'il considère comme des « serviteurs de l'État », Joseph Laniel, un industriel à l'ancienne, refuse de discuter sous la pression. Au-delà de la personnalité rigide du président du Conseil, cible facile des caricaturistes, l'État-patron dispose de moyens spécifiques. Si les statuts, adoptés ou rénovés à la Libération, ont modifié la condition salariale, ils ont maintenu intactes les prérogatives de la puissance publique. Interlocuteur susceptible de consulter les représentants de ses personnels, l'État ne saurait négocier et, à plus forte raison, conclure quelque

contrat ou accord que ce soit avec eux [Siwek-Pouydesseau, 1989]. L'exigence de la continuité de l'État, vieille objection longtemps opposée au droit de grève des fonctionnaires, et les nécessités de l'ordre public l'autorisent, en outre, à user d'un large répertoire de moyens. Laniel intervient trois fois à la radio nationale, à des heures de grande écoute. « Non à la grève ! » martèle-t-il le 12 août.

Misant sur l'intimidation, le gouvernement exhibe sa force. Des régiments font mouvement vers la capitale où des tanks stationnent. La troupe s'installe dans les usines électriques, occupe les centres de tri et substitue ses camions aux bus et aux rames de métro. Le gouvernement dispose également de l'arme réglementaire et judiciaire. En vertu de textes datant de 1938 relatifs à l'« organisation de la nation en temps de guerre », il peut réquisitionner les biens et les personnes. Un pouvoir qui s'étend en temps de paix, et ce pour une durée indéterminée, par la loi du 20 février 1950. Le 7 août, un premier décret cible certaines catégories de cheminots. Un second suit, le 9, à l'adresse des postiers. Sûres de l'efficacité de la procédure, vérifiée lors de précédents conflits, les autorités ont la main lourde. Et approximative. Des dizaines de milliers d'ordres individuels sont rédigés à la va-vite. Le nombre des requis à la SNCF oscille ainsi entre 44 000 et 52 000. Cette fois, pourtant, très peu s'inclinent. Arme à un coup, la réquisition suppose une exécution immédiate. Les premiers échecs scellent le sort des décrets, mais inaugurent une phase pénale de masse. La répression bute toutefois sur de nombreux vices. Au total, près de 90 % des délits constatés échapperont aux sanctions. Plusieurs relaxes se doublent de critiques attendues à l'encontre de la légalité des mesures prises. L'hésitation des magistrats, parquets compris, fragilise l'autorité du gouvernement.

Assuré du maximum de publicité en ces semaines d'août où l'actualité tourne au ralenti, le conflit affecte modérément la population en congé. Les fonctionnaires et les agents des services publics appartiennent à l'univers familial et rassurant des Français qui conviennent de l'utilité des facteurs, des cheminots ou des électriciens. Cette sérénité déconcerte le sommet de l'État. Le ministre des Finances, Edgar Faure, note l'évolution des Parisiens qu'il prend en auto-stop [Faure, 1981]. Sévères, les premiers temps, envers une action qui les prive de transports en commun, ses passagers finissent par s'agacer de l'obstination gouvernementale, rendue responsable de la prolongation du conflit.

Les syndicats n'ignorent pas le poids de l'opinion dans un tel conflit. L'argumentaire de leur propagande s'étoffe. Aussi la CGT s'adresse-t-elle à « tous les Français soucieux de l'intérêt général », sollicités « de comprendre, d'approuver et d'aider de leur solidarité active ». À la base, les grévistes assurent le relais. Après coup, en septembre, la direction confédérale confirmera la « sympathie » manifestée par la population, mais regrettera une trop faible exploitation militante de cet état d'esprit. « Tardifs et faibles », les appels à la

solidarité concrète, notamment financière, auraient été écartés par les fonctionnaires et les ouvriers à statut, soucieux de ne pas paraître aux abois.

Le secteur public donne le ton à une grève dont les modalités épousent au plus près les particularités des branches, administrations et entreprises. Alors qu'elle est problématique au niveau des échelons fédéraux, l'unité se construit dans les services et les ateliers. Unitaires, mais réalistes, les grévistes se satisfont de comités de grève aux allures de cartels d'organisations qui, reconduits chaque jour, limitent les risques d'initiatives séparées. L'ambiance de ces retrouvailles, hier impensables, émousse le patriotisme d'organisation et les réflexes sectaires. À Paris, des responsables de la CGT critiquent les militants tentés de « mettre leur drapeau dans la poche », cependant que des membres de FO votent sans barguigner des motions d'inspiration cégétiste. Le 21, des militants locaux se désolidarisent ouvertement des fédérations CFTC et FO qui prônent la reprise du travail.

« Grève de la tristesse » [Elgey, 1993] ? La formule traduit mieux l'amer-tume d'une fin de grève confuse que le climat qui prévalait jusque-là dans les centres de tri ou les dépôts de chemin de fer. Acteur lucide, Faure conserve le souvenir d'un « défoulement », d'une « bonne rigolade, presque comme un canular » [Faure, 1981]. Le plaisir de se retrouver ensemble et le sentiment conjoint d'invincibilité métamorphosent la colère initiale en enthousiasme bon enfant. Par là aussi, 1953 diffère de 1947. Instruits par de douloureux précédents, les grévistes ne songent pas à occuper leurs lieux de travail et montrent une force tranquille. Éphémères, les invasions de fosses et de bureaux d'ingénieurs, le stationnement sur les rails, etc., sont plus symboliques que fonctionnels. Au regard de l'ampleur du mouvement, les informations ouvertes pour entraves à la liberté du travail – menaces, insultes, jets de pierres, rixes – sont rares. Les sabotages – destructions de pylônes, de transformateurs électriques ou de disques ferroviaires, coupures de fils, dépôts de pierres ou d'huile sur les rails, etc. – ne le sont pas moins, on en compte une quarantaine. Les seuls déchaînements de violences notables surviennent en marge du conflit et sont le fait de métallurgistes du privé. Avertis des dangers de dérapages, les militants s'abstiennent de défilés d'envergure. Telle quelle, la grève acquiert pourtant une signification qui la dépasse.

Malgré l'indéniable perte d'autorité du pouvoir, il n'existe pas, en cet été 1953, d'alternative crédible aux institutions en place. La grève et les grévistes n'ont d'ailleurs pas l'ambition d'en esquisser une. Aucune révolution radicale ne figure à l'ordre du jour. Dans le cadre institutionnel existant, l'issue parlementaire apparaît compliquée en raison de l'interruption des travaux de l'Assemblée nationale. Le 8, des élus socialistes, suivis par les communistes, réclament sa convocation, mais se heurtent à la mauvaise volonté de son président, le radical Édouard Herriot. Expert dans l'art de se saisir des ressources et contradictions du système, le PCF entend profiter d'une situation éminemment fluide que la SFIO interprète à l'aune des normes et des

logiques de la guerre froide. Hors de la majorité depuis dix-huit mois, elle n'envisage pas de revenir au gouvernement, mais contribuerait volontiers à la chute de Laniel. Favorable à la constitution d'un travaillisme à la française, elle regarde du côté du MRP et ferme la porte aux communistes. Au sommet de l'État, le président de la République, Vincent Auriol, s'irrite de l'attitude de ses camarades socialistes [Auriol, 1971]. Dans la majorité, le MRP réclame une inflexion sociale du gouvernement. Les blocages politiques inhérents à la guerre froide interdisent toute alternative crédible et sauvent, pour l'heure, le régime d'une inéluctable crise fatale. L'hypothèse Pierre Mendès France, rejetée en juin, se profile à l'horizon d'une Troisième Force épuisée. « Écoutez ces rumeurs qui montent, nous sommes en 1788 ! » prophétisera-t-il en novembre [Mendès France, 1985]. Sensible à l'*« immense impatience »* du pays, il veut voir en elle la « force constructive » d'un indispensable « renouveau ».

« Il faut que ça change ! », « Ça ne peut plus durer ! » clament, en août, les grévistes, porte-parole, en cela, d'une large partie de la population qui, des ouvriers aux petits indépendants, s'impatiente. En juillet, les vigneronnes avaient barré les routes du Midi, action reprise, à l'automne, par les éleveurs du Centre. Déjà, les méthodes musclées d'opposition aux contrôles fiscaux des commerçants et des artisans du Lot assurent la notoriété de Pierre Poujade. Les griefs des uns et des autres se cumulent et entretiennent une contestation permanente, propre à saper la capacité de l'État à « administrer les choses », l'un des fondements de sa légitimité.

#### UNE FIN DE GRÈVE CONFUSE : L'IMPOSSIBLE MÉMOIRE COLLECTIVE

---

En coulisse, notamment à l'Élysée, des médiateurs officieux s'emploient à trouver une solution. À l'écart du mouvement, la CGC offre ses bons offices, tandis que la CFTC presse le MRP de renouer les fils rompus. La SFIO et les réseaux maçonniques, influents à FO, prêtent la main à un dénouement dont est exclue la CGT. Dans la nuit du 20 au 21, le gouvernement annonce le « succès » des pourparlers. Un bref communiqué de la présidence du Conseil résume les grandes lignes du compromis : ouverture de consultations sur l'application des décrets contestés, mesures contre le chômage, relèvement des bas salaires et convocation de la Commission supérieure des conventions collectives.

Chez les grévistes, le soulagement le dispute à l'incrédulité. En cette troisième semaine de grève, la perspective de reprendre le travail sans autre garantie que des promesses fait d'autant moins recette que les réserves de confiance envers le gouvernement sont épuisées. L'absence de document écrit ajoute à la perplexité. Les assemblées générales sont houleuses. Si la reprise

s'amorce en province, la grève reste majoritaire en région parisienne. Les militants FO et CFTC vivent des moments difficiles aux PTT et à la SNCF. Les cégétistes, confortés dans leur prévention à l'égard des « réformistes », n'ont pas de mots assez durs pour stigmatiser un « coup de poignard dans le dos des travailleurs en lutte ». Leurs tracts relèvent le maintien des décrets, le silence sur les grévistes sanctionnés quand des circulaires affichées dans les services font redouter l'esprit de revanche de l'encadrement.

Les réunions de concertation confirment les lacunes d'un « accord » bâclé qu'il reste à interpréter et à préciser. « Notre victoire n'est ni définitive ni totale », admet l'éditorialiste de *Syndicalisme CFTC*, l'hebdomadaire de la centrale chrétienne, au moment où la direction de FO se déclare en « état d'alerte ». Dans l'urgence, les cabinets des ministres se démènent pour prévenir tout retour de flammes. Le gouvernement comprend qu'il doit concrétiser au plus vite ses engagements et lâcher encore du lest. Cette fois, la CGT n'est pas oubliée. Conscients de l'essoufflement des salariés, les cégétistes peuvent, en effet, perturber le retour à la normale. Les camarades de Benoît Frachon ont toutefois d'autres priorités : élargir la brèche ouverte et, sur la lancée, tourner la page du « complot ». Le gouvernement l'a compris. Le 25, la chambre des mises en accusation ordonne l'élargissement de plusieurs dirigeants cégétistes. Le même jour, les principales fédérations CGT recommandent la « reprise en bloc du travail ». « Nous savions négocier ! » concédera, laconique, Pierre July, secrétaire d'État auprès du président du Conseil [Elgey, 1993]. En septembre, le gouvernement offre de nouveaux gages, à l'exemple de la prime spéciale dégressive qui enclenche le processus de réajustement salarial des agents du secteur public. Aux dires des syndicalistes, rien ne devrait plus être comme avant. Sur fond de dignité restaurée, ils se font l'écho de changements dans le quotidien des rapports hiérarchiques.

Le paysage syndical ressort, en revanche, assez peu modifié par l'épreuve. Le mouvement interrompt à peine la décrue des effectifs subie depuis 1947. Les adhésions cégétistes de 1953 sont loin de combler les pertes des années précédentes et les élections professionnelles n'enregistrent que des variations à la marge. La grève ébranle davantage les militants. Les remous les plus sérieux touchent la CFTC. Très critiques envers l'équipe dirigeante confédérale et la persistance de ses liens avec le MRP, les proches de Reconstruction, courant minoritaire au sein de la centrale, exigent, sans succès, la convocation d'un congrès. La contestation s'exprime *mezza voce* dans les instances de FO où le comité confédéral repousse à une très large majorité la demande d'un congrès extraordinaire.

Faute d'une victoire incontestable, à chaud, et en dépit des points marqués ultérieurement, la mobilisation exceptionnelle de l'été 1953 ne sera pas érigée en événement mémorable. Embarrassés par ses modalités, les syndicats peinent à en entretenir le souvenir et à en proposer une interprétation cohérente. Il en va autrement au sommet de l'État. Outre le recentrage social de la

politique gouvernementale, la secousse de l'été 1953 relance le débat sur le « réveil » d'une économie française engourdie par la rigueur. En février 1954, Faure se prononce pour l'« expansion dans la stabilité ». Au cours des deux prochaines années, les salaires des fonctionnaires progresseront de 14 %. Le frémissement de la croissance accompagne le réchauffement des pratiques conventionnelles. Quant aux régimes spéciaux de retraite, la mémoire collective des élites politiques et administratives en détournera pour longtemps les gouvernants.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AURIOL Vincent (1971), *Journal du septennat, 1953-1954*, t. VII, Armand Colin, Paris.
- ELGEY Georgette (1993), *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*, t. II, Fayard, Paris.
- FAURE Edgar (1981), *Mémoires*, t. I, Plon, Paris.
- MENDÈS FRANCE Pierre (1985), *Oeuvres complètes*, t. II, Gallimard, Paris.
- PIGENET Michel (1997), « Les grèves de 1953. Le social sans le politique ? », *Historiens et Géographes*, n° 357, p. 169-184.
- (2005), « La CGT à l'épreuve du complot, 1952-1954 », in BRESSOL Elyane, DREYFUS Michel, HEDDE Joël et PIGENET Michel, *La CGT dans les années 1950*, PUR, Rennes, p. 449-460.
- SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne (1989), *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, PUF, Paris.

---

*Combat d'arrière-garde  
ou mouvement social précurseur ?  
Le poujadisme à la croisée  
des analyses*

FRÉDÉRIC TRISTRAM

# D

EPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS, le poujadisme n'a cessé d'éveiller

l'intérêt des chercheurs. De nombreuses études, dont l'ouvrage pionnier publié par Stanley Hoffmann en 1955, peu après le déclenchement du mouvement, lui ont été consacrées. Les faits sont connus, les acteurs familiers, la chronologie établie. Pourtant, l'interprétation de ce qui fut l'une des dernières grandes révoltes populaires reste difficile : le phénomène résiste aux classements et conserve une part d'ambivalence, sinon d'ambiguïté. Commencé comme une réaction catégorielle limitée au secteur en déclin du petit commerce et de l'artisanat, il connaît, à partir de 1955, une déclinaison politique qui devient bientôt dominante. C'est d'ailleurs cette dernière qui a été privilégiée par les commentateurs, dessinant le parcours très linéaire d'un mouvement de protestation versant dans le jeu électoral, puis s'étiant dans les combinaisons de la IV<sup>e</sup> République finissante, avant de rejoindre la défense de l'Algérie française et de mourir dans un antigaullisme militant.

Cette lecture fait l'économie de la dimension proprement sociale du poujadisme, réduite à un simple préliminaire ou à l'expression confuse d'un mal-être collectif. Or, cette dimension est bien présente, du début à la fin du mouvement, à côté de son expression politique. Elle structure une analyse des rapports de force économiques et nourrit un discours revendicatif qui, pour n'être pas toujours précis et ordonné, n'en est pas moins cohérent. Cette imbrication constante du politique et du social explique d'ailleurs la complexité du poujadisme, mais fait également son originalité, perceptible dans ses motivations profondes comme dans ses modalités d'action.

## CONCENTRATION, PRESSION FISCALE ET CONTESTATION DE LA SOCIÉTÉ TECHNICIENNE

Le poujadisme naît officiellement le 21 juillet 1953, à Saint-Céré, une petite bourgade du Lot, quand un groupe de commerçants et artisans, conduit par le papetier local, Pierre Poujade, décide de s'opposer par la force à un contrôle fiscal. Cette action, relativement modeste, est bientôt élevée au rang de mythe fondateur, sans cesse réactivé dans la mémoire commune. Elle est surtout le point de départ d'une extension rapide et d'une structuration progressive. Le 19 novembre 1953, à Gramat, toujours dans le Lot, le mouvement se dote d'un programme : les questions fiscales restent dominantes, mais d'autres revendications apparaissent, dont une sourde hostilité aux grandes entreprises ou aux formes de commerces plus intégrés, magasins à succursales multiples et coopératives. Le 29 novembre 1953, l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) est officiellement créée. Une organisation permanente se met en place, avec des comités locaux, des unions départementales et une structure nationale basée à Saint-Céré. Le poujadisme, d'abord limité au Lot, gagne bientôt les départements limitrophes, puis un large Sud-Ouest. Fin 1954, il touche toute la France du Sud, puis mord sur les départements du Nord et de l'Est, où son implantation restera cependant toujours plus limitée.

En moins de deux ans, l'UDCA est devenue un mouvement de masse. Il est certes difficile de connaître le nombre exact de ses adhérents. L'un de ses cadres, Henri Bonnaud, en évoque 360 000 à la fin de l'année 1955. Romain Souillac [2007] estime que, dans certains départements, les poujadistes représentent plus de la moitié des artisans et près de 80 % des commerçants. Le succès massif remporté en décembre 1955 au renouvellement des chambres de commerce, confirme cette percée. L'UDCA entre en concurrence avec les syndicats déjà implantés, interlocuteurs réguliers des pouvoirs publics – des « ensauçisonnés » toujours suspects de complaisance, aux yeux des poujadistes –, en particulier avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Léon Gingembre dont elle siphonne une part importante des militants et des électeurs. Se dessinent ainsi une géographie et une sociologie du mouvement, fort dans le sud de la Loire et les bourgs plutôt que dans les chefs-lieux de départements, minoritaire en région parisienne, mais réussissant à fédérer, là où il est puissant, une grande partie du commerce et de l'artisanat.

Les causes de cette flambée sont discutées. Les analystes [Hoffmann, 1956 ; Borne, 1977] ont longtemps voulu y voir l'expression du malaise d'une catégorie sociale confrontée aux défis de la modernité. Les années d'après-guerre connaissent des transformations majeures dont sont, de fait, exclus les petits travailleurs indépendants : l'urbanisation, la forte croissance du salariat, la

rationalisation des modes de production autour de grandes entreprises, souvent liées à l'État et relevant des priorités du Plan, fragilisent un secteur jugé obsolète. La distribution amorce quant à elle un tournant radical : les supermarchés ne sont pas encore installés, le premier ne le sera qu'en 1963 en banlieue parisienne, mais les magasins à succursales multiples malmènent déjà les petits commerçants traditionnels, tandis que l'expérience Leclerc, lancée en 1949 à Landerneau, connaît un succès notable. À ces raisons de fond s'ajoute un effet conjoncturel : le nombre de commerçants a beaucoup augmenté après la guerre, dans un contexte de pénurie et de forte inflation. Un sommet est atteint au début des années 1950, avec 1,3 million d'établissements, pour la plupart de détail. Or, ces structures modestes, souvent très fragiles, basculent facilement en deçà du seuil de rentabilité.

Dans ces conditions, la fiscalité qui pèse sur les petits travailleurs indépendants offre une explication commode à des difficultés plus profondes. Pourtant, des études récentes ont mis en exergue des causes plus strictement fiscales qui n'ont rien d'accessoire dans le déclenchement du mouvement. Le renforcement du contrôle fiscal, qui est mis en avant par les poujadistes sans doute parce qu'il est directement à l'origine du mouvement et participe de fait à sa mythologie, est, paradoxalement, ce qui a eu le moins d'effet sur les petits travailleurs indépendants. Il est étroitement lié à la création, en 1948, d'une structure administrative nouvelle au sein du ministère des Finances, la Direction générale des impôts (DGI), chargée de fédérer tous les services fiscaux du pays. Or, la DGI fait du développement du contrôle l'une de ses priorités et s'efforce de lutter contre une fraude alors massive chez les non-salariés. Au sein de la DGI, cette tâche est confiée à un jeune inspecteur des finances, devenu la bête noire des poujadistes, Maurice Lauré. L'idée principale est de contrôler désormais la situation du contribuable au regard de tous les impôts, directs ou indirects, sur les affaires, le revenu ou le patrimoine, et de former pour cela des agents compétents pour l'ensemble du droit fiscal : les fameux polyvalents, sans cesse dénoncés par l'UDCA. Une étape décisive est franchie en 1952 sous l'impulsion d'Antoine Pinay, devenu président du Conseil et ministre des Finances, qui lie amnistie fiscale et accroissement des contrôles. Ces formes modernes de vérification s'effectuent loin des zones rurales du Lot et du monde de la boutique pour se concentrer sur les grandes villes et les entreprises importantes. Il est ainsi plus que probable qu'aucun petit commerçant n'ait rencontré un de ces agents polyvalents pourtant honnus. La pratique des recouplements, simultanée, les concerne davantage. Dans le cadre des vérifications d'ensemble des grandes entreprises, des agents du fisc sont chargés de contrôler chez leurs fournisseurs l'état des livraisons. Ils ne visent pas les « petits », qu'ils ne touchent en réalité que par ricochet. Aussi est-ce davantage du côté des sensibilités qu'il faut rechercher l'hostilité des commerçants et artisans au contrôle fiscal. Celui-ci enfreint une règle non écrite qui limite les relations directes entre les

contribuables et le fisc. En pénétrant dans la boutique ou dans l'atelier, qui ne sont jamais vraiment distincts du domicile, l'agent vérificateur viole ce qui est perçu comme l'intimité familiale.

Le deuxième motif d'opposition, plus rationnel, concerne l'impôt sur les bénéfices. Les petits entrepreneurs ne sont pas taxés sur leur revenu réel, qu'une comptabilité encore embryonnaire interdirait de fixer. Depuis 1934, ils sont soumis au régime de taxation forfaitaire. Le bénéfice imposable est ainsi défini pour deux ans, au terme d'une négociation avec l'agent des impôts. Ce régime, très favorable en lui-même, trouve sa pleine mesure en période de forte inflation : au fil des mois, le revenu taxable voit sa valeur réelle s'effriter et l'impôt acquitté diminuer d'autant. Or, là encore, 1952 marque un tournant. La baisse de l'inflation, dont Pinay a fait sa priorité, a pour effet automatique de majorer l'impôt pesant sur les petits travailleurs indépendants. Calculée en francs constants, la charge brute par contribuable augmente de 18 % en 1952, puis de 20 % en 1953, soit 40 % de hausse au cours des deux années précédant l'explosion poujadiste. Cette ponction considérable sur le revenu suffirait à justifier une réaction vive des petits commerçants et artisans, et on peut s'étonner qu'elle n'ait fait l'objet, ni de la part des contemporains ni de la part des analystes ultérieurs, d'une plus grande attention.

La troisième raison témoigne d'une inquiétude qui, elle non plus, n'est pas tout à fait infondée. À partir de 1952 s'engage la réforme du système de taxation des affaires qui conduira, deux ans plus tard, à la création de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En matière de fiscalité indirecte, la France ne part pas de rien. Elle dispose déjà, depuis décembre 1936, avec la taxe à la production, d'un impôt sur les affaires plutôt moderne. Relativement neutre, elle frappe une seule fois le produit, quelle que soit la longueur de son circuit de production. Prélevée selon la technique des paiements fractionnés, elle permet de déduire les taxes ayant pesé en amont sur les produits entrés dans le processus de fabrication. L'objectif de la réforme est de perfectionner ce système en autorisant la déduction des taxes qui grèvent les frais généraux et les investissements. Une fois encore, l'idée émane de l'administration, mais elle est vite adoptée par le monde politique. Les promoteurs de la réforme souhaitent en outre étendre le dispositif, jusqu'ici réservé à l'industrie, au secteur de la distribution. La nouvelle TVA favoriserait ainsi la modernisation du commerce, mais de façon très inégale : elle avantagerait les entreprises intégrées, qui ont besoin d'investissements importants, au détriment des petits détaillants aux faibles immobilisations.

Les poujadistes en sont conscients et érigent l'hostilité à la réforme en leit-motiv du mouvement. Le développement de l'UDCA accompagne d'ailleurs la progression des débats au Parlement et dans l'opinion publique. Au terme de longues discussions et de trois projets de loi successifs, le décret du 30 avril 1955 rejette finalement l'assujettissement des détaillants à la nouvelle taxe et

donne donc satisfaction aux petits indépendants, qui n'y seront soumis qu'en 1968.

Au-delà de cette victoire tactique, la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires révèle l'une des principales caractéristiques du mouvement. L'UDCA n'a jamais su traduire cette opposition en des termes précis. Son analyse reste très superficielle et les propositions avancées se résument à quelques formules toutes faites, par exemple la revendication d'une « imposition unique à la base », dont on chercherait en vain la signification réelle. Cette faiblesse tient certes à l'extrême technicité du sujet, mais aussi à un manque presque total d'expertise au sein du mouvement. Les poujadistes en conviennent et, même, le revendent, à l'instar de Poujade : « Proposez-nous un programme, diront tous les fainéants et les repus du régime. Mais alors, si moi le papetier, si toi le forgeron, nous devons faire des programmes, à quoi sert la multitude de parasites que nous engraissons à la sueur de notre front ? S'ils ne sont pas capables de nous proposer un choix de programmes il faut qu'ils changent de métier » (*J'ai choisi le combat*, 1955, p. 131).

Un décalage existe donc, sans cesse croissant, entre la pratique demeurée traditionnelle des métiers et la technicité des mesures légales ou réglementaires qui en conditionnent l'exercice. Ce décalage est ressenti d'autant plus durement qu'il ne peut pas être exprimé en termes clairs par les catégories sociales concernées. Là se trouve sans doute la cause majeure du poujadisme et des formes si particulières qu'a pu prendre le mouvement : la violence verbale vient compenser un défaut criant d'expertise ; la recherche d'un débouché politique apparaît comme une tentative, maladroite, de le surmonter. De façon paradoxale, la révolte des petits commerçants et artisans, volontiers dépeinte sous les traits les plus archaïques, revêt une étonnante modernité en tant que l'un des premiers conflits sociaux d'une époque nouvelle, marquée par l'inflation des normes et la monopolisation du langage et du pouvoir techniques, critique prémonitoire de ce que Herbert Marcuse dénoncera plus tard dans *L'Homme unidimensionnel* (1964).

#### ENTRE TRADITION LIGUEUSE ET MODALITÉS D'ACTION RÉNOVÉES

Les formes d'action militante témoignent de la même tension entre références traditionnelles et éléments de modernité. Parmi ces derniers, on peut citer le caractère massif de l'UDCA, mais aussi l'attention portée aux moyens de communication (l'hebdomadaire *Fraternité française*, qui commence à paraître en janvier 1955, bénéficie d'un réel impact) ou l'utilisation systématique de l'automobile, sans laquelle le mouvement n'aurait pas connu aussi rapidement la même ampleur. La spectaculaire « montée sur Paris », conclue

par un grand meeting au Parc des Expositions, le 24 janvier 1955, constitue un précédent également intéressant. Elle révèle une distance croissante entre la capitale et la province, au moins sur le plan symbolique, et servira de modèle à des mouvements sociaux ultérieurs, pareillement enracinés dans leur territoire : mineurs en grève en 1963, paysans du Larzac au début des années 1970 ou sidérurgistes lorrains de la fin des années 1970.

À côté de ces incontestables nouveautés, subsistent des modes d'expression plus anciens qui situent le mouvement dans la tradition des ligues d'entre-deux-guerres, également habiles à mêler la défense corporative et un engagement politique ancré dans la droite extrême. Une certaine similitude peut ainsi être constatée avec les Chemises vertes étudiées par Robert Paxton, malgré des différences tant dans les catégories sociales visées (ici la paysannerie, là le petit commerce et l'artisanat) que dans l'implantation géographique des deux organisations (la France du Nord et le Bassin parisien pour le Comité de défense paysanne, le grand Sud pour l'UDCA). À cette convergence font d'ailleurs écho les liens complexes tissés entre Pierre Poujade et un Henri Dorgères vieillissant, où l'incontestable proximité idéologique et la similarité des modes d'expression n'allaien pas sans une réelle rivalité qui rendra toujours incertaines les actions communes.

La tradition ligueuse s'exprime d'abord dans l'extrême personnalisation du poujadisme. Poujade est à la fois le porte-parole, le principal inspirateur mais aussi le premier, et presque l'unique, dirigeant du mouvement. Y concourent d'indéniables qualités individuelles, notamment oratoires, mais surtout un mode de fonctionnement tout à fait singulier. Derrière une organisation complexe et, en principe, démocratique, Poujade concentre l'essentiel du pouvoir. Il s'entoure d'un nombre très restreint de fidèles, issus en général du département de l'Aveyron. Il n'hésite pas à renouveler fréquemment les cadres du mouvement et pratique des purges régulières à tout niveau de la hiérarchie. Celles-ci sont certes liées à la politisation de l'UDCA, dont les éléments communistes sont écartés en 1955, mais tiennent aussi à des raisons strictement personnelles. Ainsi la ligne du mouvement et la plupart de ses choix émanent-ils directement de Poujade, y compris sur des sujets de politique générale ou étrangère.

La violence emprunte elle aussi à la tradition ligueuse. Encore faut-il préciser son degré et sa nature exacts. La violence verbale, indéniable, s'exprime dans les manifestations de rue et les meetings où les insultes sont fréquentes ; elle ressort des discours et des écrits de Poujade et de ses proches, vise les personnes, en particulier les décideurs publics, cadres dirigeants de l'administration, souvent issus du corps de l'inspection des finances, députés – plus rarement les élus locaux – et ministres. Un sommet est atteint dans *Fraternité française* du 10 septembre 1955. Aux confins de l'appel au meurtre contre le président du Conseil, Edgar Faure, Poujade écrit : « Aujourd'hui, Faure, je te dis : "Fous le camp" car demain il sera peut-être trop tard. » Des

poursuites pénales seront d'ailleurs engagées sous les chefs d'injure et de diffamation. Autre résurgence du discours d'avant-guerre, l'antisémitisme fait un retour choquant, moins de dix ans après la révélation des horreurs des camps. Souvent allusif chez Poujade, notamment à travers ses attaques récurrentes contre Mendès France, il est tout à fait explicite parmi certains de ses adjoints.

La violence physique est beaucoup plus atténuée. Magnifiée par le mouvement, à travers le rite de l'opposition au contrôle fiscal, elle est en réalité relativement rare. Les contacts avec les agents du fisc relèvent davantage de la bousculade que de la véritable agression. Ils varient d'ailleurs sensiblement dans le temps. Les incidents, d'abord peu fréquents – une quinzaine recensés en mai 1954 –, augmentent ensuite régulièrement pour atteindre un sommet courant 1955. Les plus violents adviennent à Léoville en Charente-Maritime, à Chartres et à La Rochelle, entre août et septembre : des perceptions sont pillées, des fonctionnaires de police bousculés et séquestrés, des combats de rue opposent poujadistes et CRS. De la même manière, le mouvement sort de la légalité en appelant, en janvier 1955, à une grève de l'impôt, très peu suivie d'effet. Conséquence de cette agitation, le contrôle fiscal décline fortement en 1955 et au cours du premier semestre 1956, sans cesser complètement. Les vérifications passent de 170 000 en temps ordinaire à 70 000 environ en 1955. À partir de l'été 1956, l'agitation décline lentement et le contrôle fiscal reprend dans des conditions plus normales. Les oppositions restent fréquentes (une trentaine d'actions par mois), mais nettement moins violentes. En 1957, les actions ne sont plus qu'au nombre de 207, avant de disparaître presque complètement en 1958 (15 dans l'année). Au total, ces chiffres confirment deux tendances : ils permettent de ne pas exagérer la violence réelle du poujadisme et leur chronologie montre bien une transformation progressive des modes d'action, à relier avec sa politisation.

Cette relative modération se retrouve dans la réaction des pouvoirs publics. Un pas de deux s'exécute entre les deux protagonistes, selon un modèle assez fréquent dans les mouvements de contestation où chacun veille à ne pas aller trop loin. Certes, des signes de fermeté existent. Le plus connu est l'amendement Dorey, voté le 14 août 1954, qui réprime l'opposition au contrôle. Il est constamment rappelé par la propagande poujadiste, qui en fait la preuve de l'autisme gouvernemental et de sa volonté répressive. Encore ne doit-on pas en exagérer la portée. Sur un plan purement juridique, il se contente de créer un nouveau délit, l'incitation à l'opposition au contrôle fiscal, et d'étendre aux impôts directs des dispositions déjà en vigueur pour les impôts indirects. Surtout, il est le prélude à une politique de « détente fiscale » favorable aux petits travailleurs indépendants. Dès la loi du 14 août, des mesures sont prises pour diminuer l'impôt proportionnel frappant les artisans. À l'automne, des baisses encore plus sensibles sont effectuées et incluent, cette fois, les petits commerçants. Pour la première fois, le 20 octobre 1954, une circulaire ministérielle énonce les droits et les garanties

accordés aux contribuables vis-à-vis du fisc, tandis que le projet initial d'étendre la TVA aux secteurs de la distribution est abandonné. Le décret du 30 avril 1955 étend, enfin, aux impôts indirects le mode de taxation forfaitaire extrêmement généreux jusqu'alors réservé aux impôts directs. Ce dernier point est négocié étroitement avec les représentants de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Les pouvoirs publics ont ainsi défini, à partir de l'été 1954, une ligne de défense assez claire : répression très modérée, avantages fiscaux concédés aux petits indépendants, soutien aux représentants traditionnels du secteur.

### L'EXPRESSION POLITIQUE DES PETITS TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ?

---

Ces décisions ne sont pas étrangères au tournant réalisé par le mouvement au milieu de l'année 1955. Après le 30 avril, les questions fiscales sont moins prégnantes dans le discours poujadiste, résolu à gagner de nouvelles catégories sociales. Au cours de l'été, Poujade inaugure la tactique dite des « unions parallèles » en direction des mondes paysan et ouvrier. Plus généraliste, le mouvement se politise et évolue en force de contestation du régime. Cette mue aboutit à la décision de présenter des candidats aux élections législatives de 1956, dont 52 seront élus.

Classer le poujadisme sur l'éventail des tendances et le situer dans une généalogie se révèle complexe. Le positionnement à l'extrême droite, habituel, est corroboré par certains thèmes : l'antiparlementarisme, la xénophobie et les résurgences de l'antisémitisme, l'engagement en faveur de l'Algérie française et la proximité avec les ultras après le retour au pouvoir du général de Gaulle, voire l'anticommunisme et l'antigaullisme associés dans une discrète réhabilitation de Philippe Pétain. Le parcours politique des cadres du mouvement confirme cette tendance, à commencer par celui de Poujade lui-même, qui n'est pas tout à fait l'homme neuf qu'il prétend être en 1953, ainsi qu'en témoignent son engagement, avant 1939, dans les jeunesse du Parti populaire français et son soutien initial au premier Vichy. Plusieurs rédacteurs de *Fraternité française* (ainsi Serge Jeanneret ou Camille Fégy) viennent eux-mêmes du parti doriotiste.

Il serait pourtant difficile de faire du poujadisme une simple résurgence de la droite extrême. D'abord parce que le mouvement emprunte à d'autres traditions politiques. L'habitude d'opposer les « petits » et les « gros » le rattache à une tradition plutôt radical-socialiste [Borne, 1977]. La réunion des états généraux, rituellement réclamée, ou d'autres références à l'histoire révolutionnaire, notamment dans sa période conventionnelle, révèlent les traces d'un néojacobinisme assumé. Les communistes eux-mêmes ne sont pas absents d'un mouvement envers lequel le PCF montre, dans un premier

temps, une réelle bienveillance, avant la rupture de l'automne 1955 qu'expliquent la purge des cadres communistes, le tour de plus en plus antiparlementaire adopté par l'UDCA et, surtout, l'ambition poujadiste de s'adresser à d'autres catégories sociales que les petits travailleurs indépendants, en particulier aux ouvriers. En septembre 1955, des échauffourées éclatent à l'occasion d'un conflit social à Digoin (Haute-Saône), lorsqu'un syndicat poujadiste tente d'évincer la CGT.

La stratégie d'ouverture ne procède pas seulement de la tactique politique, mais pose la question plus large de la nature du mouvement et des catégories sociales qu'il souhaite représenter. Le poujadisme est-il l'expression politique des petits travailleurs indépendants à un moment tout à fait singulier de leur histoire ? La question n'admet pas de réponse simple. L'échec d'une diffusion du mouvement en dehors de ce champ social restreint tendrait à le montrer. Si le poujadisme rencontre quelques succès dans le secteur agricole, lui aussi en pleine restructuration et socialement assez proche des préoccupations des commerçants et artisans, il reste très marginal dans le monde ouvrier. Là, seules quelques percées sont réalisées, dans des zones géographiques restreintes (la Bourgogne, par exemple) et pour des durées limitées. De même, le courant décline quand il quitte son terrain social et pâtit, à l'Assemblée, de son incapacité à définir une ligne politique générale cohérente.

Pour autant, il est difficile d'identifier le mouvement avec les préoccupations et les intérêts des travailleurs indépendants. En premier lieu, parce qu'il n'en est pas le représentant exclusif. Les syndicats traditionnels, la CGPME en tête, se reprennent vite. La centrale de Léon Gingembre sait entamer le dialogue avec les pouvoirs publics en position de force, obtenir de leur part des concessions tout à fait considérables, notamment en matière fiscale, et apparaître à moyen terme comme un des grands gagnants de la crise poujadiste. Ensuite, parce qu'il serait extrêmement réducteur d'enfermer les petits commerçants et artisans dans une idéologie d'inspiration ligueuse, comme d'ailleurs, sur un autre plan, dans une forme d'ariération économique. À l'encontre de ce déterminisme, la crise poujadiste fait ressortir la relative diversité politique et sociale du monde de la boutique, ainsi que la complexité de son système de représentation. Ce constat est d'ailleurs confirmé, pour une période plus récente [Mayer, 1986].

En définitive, le poujadisme ne peut pas être interprété davantage comme une simple réminiscence de mouvement politique d'avant-guerre que comme un feu de paille allumé par des catégories sociales condamnées par l'évolution économique. Mouvement éminemment complexe, mêlant sans cesse le politique et le social, il se présente comme l'une des premières contestations de la société technicienne et normative. Certaines de ses modalités se retrouveront dans d'autres mouvements sociaux et il inspirera directement, moins de quinze années plus tard, la Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants (CIDUNATI) de Gérard Nicoud, nouvel épisode de la protestation des petits travailleurs indépendants.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- HOFFMANN Stanley (1956), *Le Mouvement Poujade*, Armand Colin, Paris.
- BORNE Dominique (1977), *Petits bourgeois en révolte ? Le mouvement Poujade*, Flammarion, Paris.
- MAYER Nonna (1986), *La Boutique contre la gauche*, Presses de la FNSP, Paris.
- TRISTRAM Frédéric (2003), *Une fiscalité pour la croissance. La Direction générale des Impôts et la politique fiscale en France de 1948 à la fin des années 1960*, CHEFF, Paris.
- SOUILLAC Romain (2007), *Le Mouvement Poujade : de la défense professionnelle au populisme nationaliste (1963-1962)*, Presses de Sciences Po, Paris.

---

*La grève des mineurs de 1963*

MICHEL PIGENET

D

U 1<sup>er</sup> MARS AU 5 AVRIL 1963, la totalité des bassins charbonniers

français sont paralysés par la grève. Déclenchée alors que l'hiver s'attarde, son ampleur et sa durée rappellent le précédent de 1948. Or cette fois la victoire est au rendez-vous, les 200 700 mineurs voient leurs principales revendications satisfaites : augmentation échelonnée de 12,5 % des salaires au cours des douze prochains mois, minimum de vingt-quatre jours de congés, organisation d'une table ronde sur l'avenir de la profession. Par-delà les questions en litige, le retour des grèves ouvrières sur le devant de l'actualité introduit, aussi et surtout, une rupture sociale et politique.

---

LE RETOUR DU SOCIAL SUR LE DEVANT  
DE LA SCÈNE PUBLIQUE

---

« La grève paraît inutile, voire anachronique », semblait fondé à déclarer, le 29 décembre 1961, le président de la République dans une allocution radio-télévisée. La conflictualité sociale a subi le contrecoup du retour au pouvoir du général de Gaulle et de l'avènement en 1958 de la V<sup>e</sup> République auxquels s'étaient opposés les syndicats. Les nouvelles institutions et la personnalité du président aidant, l'expression des clivages politiques bute sur le rétrécissement d'exutoires traditionnels alors que le pays profond s'en remet aux initiatives du Général pour sortir de l'imbroglio algérien. Face au risque de guerre civile, réactivé en métropole par le terrorisme de l'Organisation armée secrète (OAS), le réflexe républicain joue en faveur du pouvoir. En métropole, l'opinion sait gré à ce dernier du retour à la paix.

Depuis 1958, l'heure est à la rigueur budgétaire qu'incarnent Antoine Pinay et Jacques Rueff, dont l'orthodoxie libérale et monétariste contient les

velléités sociales du Général, acquis aux vertus de l'association travail. Les salariés subissent de plein fouet les conséquences d'une politique économique qui subordonne la consommation à la modernisation. Hormis l'abandon de la franchise sur les remboursements de la Sécurité sociale, les succès revendicatifs se font rares, à l'instar des mobilisations. En ce domaine aussi, la question algérienne écrase tout. Ainsi en va-t-il le 1<sup>er</sup> février 1960 – peut-être 10 millions de grévistes –, le 25 avril 1961 ou le 13 février 1962, au lendemain de la féroce répression – neufs morts au métro Charonne – d'une manifestation contre les attentats de l'OAS. Si les syndicats – Confédération générale du travail (CGT), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Fédération de l'éducation nationale (FEN), Union nationale des étudiants de France (UNEF) –, en pointe à ces occasions, confirment leur capacité d'entraînement, ils peinent davantage sur leur terrain familial.

Le nouveau régime y veille, notamment au moyen de réquisitions. À défaut d'en avoir inauguré l'usage, il élargit les conditions de leur mise en œuvre à toute « menace sur un secteur de la vie nationale ». Entre 1959 et 1963, le gouvernement en use d'abondance. Les statistiques, dressées hors fonction et secteur publics, enregistrent le décrochage de 1958 qui voit le nombre des journées de grève être divisé par près de quatre – 1,1 million – par rapport à 1957, pour se maintenir ensuite à un niveau modeste jusqu'à la poussée de 1963 – 6 millions [Goetz-Girey, 1965]. Les mineurs prennent une large part à l'envolée, ouvrant la voie à l'expression d'autres mécontentements.

#### INQUIÉTUDES ET MÉCONTENTEMENT : LES SIGNES PRÉCURSEURS D'UN CONFLIT D'ENVERGURE

---

À l'aube des années 1960, le charbon, hier « pain de l'industrie », fournit 54 % de l'énergie consommée. C'est beaucoup moins qu'en 1950 où ce taux atteignait près de 75 %. Confrontée à la concurrence des hydrocarbures importés, sa production métropolitaine recule depuis le record historique de 1958. En juin 1960, le « plan Jeanneney » programme une réduction de 10 % de l'extraction d'ici 1965 et prévoit son accompagnement social : retraites anticipées, aides à la reconversion professionnelle et à la diversification des activités dans les bassins. Deux ans plus tard, le mémorandum Marjolin favorable à la libre circulation des matières premières au sein de la Communauté économique européenne (CEE) laisse présager une accélération du déclin. Alertés, les mineurs résistent d'abord en ordre dispersé. Premiers visés, ceux de Decazeville (Aveyron) réagissent. En grève plus de deux mois, au cœur de l'hiver 1961-1962, les 2 200 mineurs de la localité bénéficient d'un exceptionnel élan régional de solidarité qu'appuie la grève administrative des 307 maires du département. En vain.

Le gouvernement n'est pas moins inflexible devant les revendications qui, au début 1963, cristallisent le malaise latent des mineurs. La tension monte au sujet des rémunérations. Au fil des ans, celles des mineurs n'ont pas suivi l'évolution générale des salaires. Les Charbonnages conviennent d'un retard de 4 % depuis 1957, que la CGT chiffre à 11 % et la CFTC à 8,9 %. À la fin de 1962, FO avance l'idée d'une grève des rendements sur laquelle la CGT s'accorde sans enthousiasme, la préférant à la grève illimitée prônée par la CFTC. Privilège d'organisation très minoritaire, cette dernière n'est pas mécontente, à l'instar de FO, de pointer du doigt les prudences de la CGT. Celle-ci, forte de la confiance de 72 % des mineurs de fond, donne le ton dans les puits. Quinze ans après la lourde défaite de 1948, ses militants en gardent un souvenir cuisant et rejettent la perspective d'une action de longue durée en dehors d'un mouvement de l'ensemble du secteur public. Les baisses de rendement de 10 % à 20 % relevées à compter du 16 janvier échouent à débloquer la situation. Illégale, la tactique expose les ouvriers aux sanctions et affecte les primes.

Fin janvier, les organisations FO du Nord-Pas-de-Calais durcissent leur position pour se rallier à la grève générale à compter du 1<sup>er</sup> février. À cette date, la CGT appelle à une grève de quarante-huit heures. En concertation avec son ministre de tutelle, Michel Maurice-Bokanowski, administrateur de sociétés en charge du portefeuille de l'Industrie, la direction des Charbonnages offre de troquer la renonciation à la grève contre l'ouverture de négociations salariales. La date du 15 février est retenue à la demande expresse de la CGT dont l'invitation marque la fin d'un long ostracisme. Par la voix du ministre du Travail, Gilbert Grandval, réputé « gaulliste de gauche », le gouvernement avertit toutefois qu'il n'hésitera pas à réquisitionner les mineurs. Réintroducte dans le jeu social, la CGT, inquiète de l'attitude de l'opinion devant le risque d'une pénurie de charbon en plein hiver, évalue les avantages et les inconvénients d'une épreuve de force qu'elle soupçonne le pouvoir de souhaiter. Les responsables de la Fédération du sous-sol en discutent avec le secrétaire général de la CGT Benoît Frachon et décident de suspendre le mouvement dans l'attente des résultats du 15. L'insuffisance des propositions de la direction fait remonter la tension.

Les rapports en provenance des houillères et des préfets, l'avis du ministre de l'Industrie ont convaincu Georges Pompidou de tenir la ligne de fermeté qu'autorisent la division syndicale et l'arme de la réquisition. Au Conseil des ministres du 30 janvier, le chef du gouvernement, approuvé par de Gaulle, pense que les mineurs trouveront là un « alibi » pour se retirer de la grève. À toutes fins utiles, les autorités fourbissent l'argumentaire en direction de l'opinion [Peyrefitte, 1994]. Le 27 février, le ministre de l'Industrie convoque les syndicats qu'il reçoit en coup de vent pour leur lire un texte dont l'unique concession consiste à tolérer quarante-huit heures de grève, au-delà desquelles les réquisitions entreront en vigueur.

## GAGNER CONTRE L'ÉTAT-PATRON

Contre toute attente, l'unité prévaut. Le 1<sup>er</sup> mars 1963, un mot d'ordre conjoint des fédérations CGT, CFTC, FO et CGC appelle les mineurs à la grève. La réponse est massive. Fait notable, le mouvement fragilise la stricte hiérarchie qui segmente le monde des mines. La maîtrise bascule dans l'action, que les ingénieurs regardent avec bienveillance, allant jusqu'à verser deux jours de salaire aux comités de solidarité. Le lundi 4 mars, le taux de participation au mouvement approche 90 %. La date est importante, deux jours plus tôt le général de Gaulle a signé l'ordre de réquisition qui, prenant effet à partir du 5, entraîne une exceptionnelle édition dominicale du *Journal officiel*. Défié sur les carreaux de mines, le décret suscite la réprobation de l'opinion dont une grande partie de la presse se fait le relais. Du Mouvement républicain populaire (MRP) aux communistes, les perdants de 1962 dénoncent la « provocation » d'un régime pris en défaut d'autorité. Certains élus de l'Union pour la nouvelle république (UNR) des régions minières tentent de se démarquer d'une mesure qualifiée d'« erreur ». Le 7 mars, Pompidou reçoit une délégation « fort hargneuse » de parlementaires de la majorité. Le 14 mars, de Gaulle admet en aparté que « ce n'était peut-être pas très heureux de me faire signer à Colombey » [Peyrefitte, 1994], esquisse d'une autocritique qu'il ne réitère pas dans ses Mémoires où il pointe plutôt l'analyse défaillante des directeurs des houillères et du gouvernement [de Gaulle, 1971].

Pour l'heure, directement interpellé par les mineurs – « Charlot au charbon ! » –, le président abandonne au Premier ministre le soin de gérer la crise au jour le jour, tout en suivant de près son évolution. Opposé à toute concession qui ferait le jeu des communistes et agraverait l'inflation et les déficits, le Général ne démord pas d'une interprétation de l'intérêt du pays identifié aux objectifs du 4<sup>e</sup> Plan et à l'autorité de l'État. Lucide et sensible à l'« orgueil professionnel » d'une « catégorie ouvrière pilote », dont le sort lui paraît cependant plus enviable que celui des paysans, il recommande d'« y aller piano » [Peyrefitte, 1994].

Surpris par la résolution des grévistes, les pouvoirs publics ne le sont pas moins de la relative cohésion du front syndical. Si la fédération FO refuse de cohabiter avec la CGT dans un Comité intersyndical de solidarité, les frictions entre organisations ne conduisent toutefois pas à l'irréparable. Sur l'essentiel, les revendications demeurent communes. Les manifestations ne font pas moins le plein à Forbach et à Merlebach qu'à Lens, Valenciennes, Douai, Saint-Étienne ou Nîmes. Partout, on note une forte participation des femmes et de contingents croissants de travailleurs d'autres corporations.

En difficulté, la contre-offensive du gouvernement exclut dans l'immédiat l'emploi de la force. « En tout cas, je ne serai pas un second Jules Moch, je ne tirerai pas sur les grévistes », confie Pompidou, bien décidé, en revanche, à

user de la Radiodiffusion télévision française (ORTF) dont il entend qu'elle « inquiète l'opinion » [Peyrefitte, 1994]. Son intervention, le 8 mars, à la télévision projette l'image d'un dirigeant raisonnable, prêt à convenir de retards salariaux et à en discuter... dès que la grève aura cessé. Tour à tour bonhomme et ferme, le Premier ministre ne réussit pas à inverser le courant de sympathie qui se maintient en faveur des mineurs. Figure emblématique d'une classe ouvrière qui inspire le respect, la profession en impose par l'évidence de la pénibilité et de la dangerosité d'une activité encore vitale pour l'économie nationale. À la mi-mars, 79 % des Français déclarent comprendre leurs revendications.

Denses, les réseaux militants structurent une vaste campagne de solidarité multiforme. L'appel unitaire à des débrayages, le 5 mars, des agents EDF devance celui lancé le même jour par la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF, pour le droit de grève et contre la réquisition. D'autres suivent, notamment les 21 et 22 mars, dans la métallurgie, la sidérurgie, à la SNCF et chez les électriques. Sur les quais, les dockers retardent le déchargement du charbon importé, voire refusent de le manutentionner. À l'occasion des congés de Pâques, 23 000 enfants de grévistes sont accueillis par des familles ou des colonies de vacances. Des collectes drainent des fonds aux quatre coins du pays et à l'étranger. De mars à mai, 15 millions de nouveaux francs sont versés au Comité intersyndical de solidarité, en provenance des organisations syndicales françaises et internationales, des municipalités, des conseils généraux et de diverses associations. Rencontres sportives et galas procurent d'autres ressources. La notoriété des personnalités sollicitées – Jean Vilar, Johnny Hallyday, Luis Mariano, Annie Cordy, Raymond Devos, Philippe Noiret, Michel Simon, Léon Zitrone... – rejaillit sur la popularité du mouvement [Blondeau, 1991]. L'élan déborde clairement le cercle des compagnons de route des syndicats et des partis de gauche. Commerçants, paysans, viticulteurs joignent leurs dons à ceux des salariés. La sympathie des évêques d'Arras et de Cambrai, exprimée par un texte lu, le 3 mars, dans toutes les églises de leur diocèse, embarrassé et agace au plus haut point les pouvoirs publics. À Bordeaux et à Metz, d'autres prélats prennent position. Ces déclarations amplifient les engagements plus militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de l'Action catholique ouvrière (ACO).

Sur le front des médias, Pompidou énonce les consignes : « faire baisser le ton dans les journaux, radios, télévision », « qu'on prenne un style émollient, qu'on parle d'autre chose », « faire l'édredon. Mais en allant de l'avant » [Peyrefitte, 1994]. S'agissant du conflit lui-même, les autorités prennent langue avec divers émissaires officieux et médiateurs potentiels, du président de la CGC au cégétiste Pierre Le Brun. Le 13 mars, le gouvernement prépare le terrain aux concessions par l'annonce de la désignation d'une « commission des sages » qui, présidée par Pierre Massé, le commissaire général au Plan, reçoit la mission d'évaluer le retard des salaires miniers. Une première

rencontre se tient, le 15 mars, en présence de tous les syndicats. Les échanges se prolongent à un rythme soutenu. Le 23 mars, la commission remet son rapport, mis en forme par Jacques Delors [Lacouture, 1986, p. 595]. De savants calculs concluent sur un retard de 8 %. « À mon avis, la commission Massé trancha intelligemment », commenterá beaucoup plus tard Achille Blondeau [1991, p. 97]. Un Conseil restreint réuni autour du Général avalise le rapport et donne de nouvelles instructions aux Charbonnages. Reprises, les négociations achoppent toutefois sur les autres revendications : durée du travail, quatrième semaine de congés payés, retraite, calcul et étalement des retenues de salaires pour les jours de grève. Le gouvernement tente, à nouveau, de retourner l'opinion. Le 25 mars, Alain Peyrefitte détaille devant les caméras de télévision les acquis des mineurs. Las, le ministre de l'Information connaît mal le dossier et s'embrouille dans les chiffres, il suscite une rafale de rectifications du plus mauvais effet. La grève continue, donc. À Lens, 20 000 personnes manifestent le 29 mars, mais la lassitude grandit, les syndicats doivent renforcer les piquets de grève en Lorraine, où les élus de l'UNR préconisent le retour au travail tandis que la maîtrise donne des signes de faiblesse. Il est temps de conclure.

Les négociations reprennent le 2 avril et s'achèvent le 3 en soirée par la rédaction d'un protocole d'accord. Assurés d'une substantielle hausse des salaires propre à effacer le retard accumulé, les mineurs arrachent d'autres avancées. Il reste cependant à leur soumettre le protocole : contrairement, en effet, à ce que proclame la une de *Liberté*, quotidien communiste du Nord, la ratification du protocole est suspendue aux votes des assemblées générales.

Aucune reprise ne va de soi après trente-cinq jours d'arrêt quasi complet du travail. Les assemblées générales ne font pas toujours le plein et l'on y discute ferme du silence de l'accord sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail – 49,3 heures dans les industries extractives en octobre 1962 –, les conditions de « rattrapage » des jours de grève et le maintien des sanctions. Les réticences se concentrent dans le Nord-Pas-de-Calais, en particulier autour de Lens, Liévin – 56 % d'approbation – et Courrières – 46 %. Plusieurs centaines des 3 000 personnes rassemblées, le 4 avril, devant la Maison des syndicats de Lens conspuent les dirigeants de la fédération CGT. La reprise générale n'intervient pas avant le 8 avril.

#### QUAND LE MOUVEMENT SOCIAL FAIT BRÈCHE

Les militants n'en ont pas fini, toutefois, avec la grève. Le 10 avril, Blondeau constate, devant la commission administrative de la CGT, un « revirement très net » chez nombre de ses camarades qui, maintenant, « doutent » de la portée des acquis et auprès desquels de nouvelles explications s'avèrent nécessaires. Partout, les délégués doivent veiller à l'application de l'accord,

obtenir, chaque fois que le rapport des forces le permet, l'interprétation la plus favorable, voire des améliorations locales. La fédération CGT, réintroduite dans le jeu des négociations collectives dont elle était exclue depuis 1948, note avec satisfaction la progression de ses adhérents actifs – 65 616, en hausse de 6,7 %. Le bilan est cependant tempéré par les difficultés rencontrées auprès des jeunes, les plus rétifs à la reprise, les plus inquiets, aussi, pour l'avenir du métier. L'absence d'un représentant du gouvernement à la table ronde prévue sur ce point n'annonce rien de bon. Cynique, Pompidou demande à Peyrefitte d'inspirer une tribune libre dans *Le Monde* sur le thème : la grève n'a pas provoqué de pénurie de charbon, « on peut [donc] se passer des mineurs ». De Gaulle y reviendra dans ses Mémoires, au moment d'évoquer le « triste épisode » de 1963 en des termes où l'hommage rendu à une profession dont il salue la fierté et la « noblesse » n'atténue pas l'expression de sa déception devant l'attitude des mineurs et leur incompréhension de l'« intérêt national ».

À chaud et en privé, le président de la République donne, à suivre Alain Peyrefitte, dans une mauvaise foi mâtinée de rancune envers les grévistes passés outre la réquisition et les orientations de sa politique économique. Le camouflet a un prix politique immédiat qu'enregistre son effondrement dans les sondages. Le 22 mars, la proportion des « satisfait » chute à 42 %, talonnée par celle des « mécontents » à 40 %. Au sortir de la grève, il plafonne à 43 % et s'y maintient en octobre, quand le plan de stabilisation soulève de nouvelles critiques. Afin de remonter la pente, de Gaulle sort du silence qu'il s'était imposé pendant la crise. Le 19 avril, son message radiotélévisé avoue « des tâtonnements et des erreurs » pour affirmer la nécessité de disposer, à l'avenir, d'informations fiables sur la situation sociale. Agacé par des syndicats qu'il souhaiterait « affranchis des systèmes et des griefs partisans », mais conscient de la dégradation de sa popularité, il érige en « obligation » d'État le souci d'« assurer [...] la part de chacun dans le progrès général ».

Sans tarder, le gouvernement se rallie à la suggestion d'une conférence des revenus qui, en octobre, se penche sur l'ensemble des éléments concourant à leur formation. Échaudé par le dérapage des Charbonnages, Pompidou confie au président de la section des finances du Conseil d'État, Jean Toutée, la rédaction d'un rapport sur les relations professionnelles dans les entreprises nationalisées. Rendue en décembre, l'étude préconise d'associer les syndicats à la maîtrise de salaires désormais liés aux résultats du Plan. La « procédure Toutée », lancée en mars 1964, tente d'amener les représentants du personnel à répartir une masse salariale dont le montant reste de la responsabilité de l'État. L'objectif affiché d'encadrement des négociations collectives et la perspective, à terme, d'intégration émeulent la CGT et FO, tandis que la CFTC en critique la timidité, comparés à son projet de planification démocratique.

Les rigueurs du plan de stabilisation de l'automne 1963, préparé sans les syndicats, n'arrangent rien. Elles entretiennent un mécontentement qui

s'engouffre dans la brèche déjà ouverte par les mineurs. Face à la multiplication des conflits, le gouvernement substitue aux réquisitions un encadrement dissuasif. Au lendemain d'arrêts de travail à la Régie autonome des transports parisiens (RATP), il fait voter la loi du 31 juillet qui impose, entre autres, un préavis de cinq jours avant toute grève dans les services publics. L'exécutif peut bien insister sur la croissance et la progression du pouvoir d'achat, l'accroc de 1963 ne sera pas raccommodé. En 1965, sa politique sociale arrive en tête des critiques que lui adressent les Français.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BERSTEIN Serge (2001), *Histoire du gaullisme*, Perrin, Paris.
- BLONDEAU Achille (1991), *1963. Quand toute la mine se lève*, Messidor, Paris.
- COOPER RICHET Diana (2002), *Le Peuple de la nuit. Mines et mineurs en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Perrin, Paris.
- DE GAULLE Charles (1971), *Mémoires d'espoir*, t. II : *L'Effort*, Plon, Paris.
- GÖTZ-GIRET Robert (1965), *Le Mouvement des grèves en France (1919-1962)*, Sirey, Paris.
- LACOUTURE Jean (1986), *De Gaulle*, t. III : *Le Souverain*, Seuil, Paris.
- PEYREFITTE Alain (1994), *C'était de Gaulle*, t. I, De Fallois-Fayard, Paris.
- PIGENET Michel (2006), « La grève des mineurs de 1963 », in ANDRIEU Claire, BRAUD Philippe et PIKETTY Guillaume (dir.), *Dictionnaire de Gaulle*, Robert Laffont, Paris, p. 580-581.

---

*Des paysans contestataires  
et novateurs (années 1960-  
début du XXI<sup>e</sup> siècle)*

JEAN-PHILIPPE MARTIN

LE DÉBUT DES ANNÉES 1960, en France, est marqué par de puissantes manifestations paysannes, en particulier dans l'Ouest, qui surprennent nombre de contemporains. Les jeunes qui les animent entendent transformer l'agriculture, peser sur la politique des gouvernements mais aussi renouveler le syndicalisme agricole.

---

DE LA « RÉVOLUTION SILENCIEUSE » À LA LUTTE  
DES CLASSES (ANNÉES 1960-DÉBUT DES ANNÉES 1970)

---

En 1961, des syndicalistes du Finistère impulsent plusieurs actions pour protester contre le malaise agricole. Des lignes téléphoniques sont sabotées, des urnes électorales brûlées. Le 8 juin, à Morlaix (Finistère), au petit matin, plusieurs milliers de paysans, parmi lesquels de nombreux jeunes, barrent les voies d'accès à la ville et occupent la sous-préfecture. Après l'arrestation de deux dirigeants, les manifestations se poursuivent et s'étendent à d'autres régions. Elles obligent le gouvernement à prendre des mesures de soutien des marchés accompagnées de mesures sociales. Dès 1962, les chercheurs Henri Mendras et Yves Tavernier le perçoivent, ces manifestations, qui frappent par leurs moyens d'action, leur ampleur et les thèmes avancés, ne sont pas « une forme nouvelle de jacquerie » [Mendras et Tavernier, 1962]. Elles accompagnent l'affirmation publique du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), qui voit de nouveaux producteurs contester la direction du syndicalisme agricole majoritaire, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Ils réclament la parité avec les autres catégories sociales, demandent des réformes de structure et exigent du gouvernement une politique qui leur soit favorable. Les négociations avec les pouvoirs publics ne

sont pas négligées, loin de là, mais sont souvent précédées d'appels à manifester qui rencontrent un large écho.

D'où viennent ces syndicalistes ? Quels sont leurs objectifs ? En quoi peut-on parler de mouvement social ? À la fin des années 1950, une partie significative des jeunes exploitants moyens, en particulier des éleveurs du Massif central ou de l'Ouest, modernisés ou en voie de modernisation, investissent le CNJA dont ils prennent la direction afin de faire progresser leurs idées. Ils ont été formés par la Jeunesse agricole catholique (JAC) et ont fait, des idées débattues dans ses stages, leurs préoccupations : la nécessité d'une modernisation de l'agriculture, de l'organisation des producteurs, d'une politique visant à transformer les structures des exploitations, mais aussi l'objectif de la parité sociale, l'ouverture au monde, le refus du corporatisme et la fierté d'être paysan. Pour eux, la terre est d'abord un outil de travail et non une valeur en soi. L'État doit permettre aux exploitants moyens qui veulent se moderniser de pouvoir le faire via des sociétés foncières. L'idée de progrès est valorisée, le dynamisme et la formation technique sont, pour ces exploitants, des atouts indispensables. Au-delà de cette « nouvelle idéologie de la modernité » [Müller, 1984, p. 69], les militants ont acquis des savoir-faire : prise de parole, organisation d'événements, analyse de situation. Ils pensent que, pour atteindre leurs objectifs, un rôle moteur dans les syndicats et les organisations économiques est nécessaire, tout comme l'établissement d'un solide rapport de forces par l'action directe afin de faciliter les négociations avec le gouvernement. Michel Debatisse dans le Puy-de-Dôme, auteur de *La Révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Raymond Lacombe dans l'Aveyron, Bernard Lambert en Loire-Atlantique sont parmi les leaders les plus connus. Ces animateurs prennent progressivement en main le CNJA, les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de l'Ouest et d'autres départements, puis jouent un rôle de plus en plus important à l'intérieur de la FNSEA (jusqu'à en prendre la direction quelques années plus tard avec Debatisse). Cet agir-ensemble intentionnel, appuyé sur un corpus idéologique affirmé, permet de souligner l'homogénéité du groupe ainsi délimité, d'en défendre les intérêts auprès des pouvoirs publics, des médias et à l'intérieur du syndicalisme agricole majoritaire quitte à y passer, plus tard, des alliances avec les grands exploitants, céréaliers ou betteraviers du bassin parisien.

Ils ont aussi recours à des mobilisations de masse pour faire valoir leur point de vue. Dans les années 1960, ils impulsent ainsi d'amples manifestations paysannes, en particulier dans l'Ouest, comme le 26 juin 1967 à Redon ou le 2 octobre dans la même ville, à Quimper et au Mans, où des milliers d'éleveurs se mobilisent. Les défilés sont accompagnés de barrages de voies ferrées, de déprédations matérielles importantes voire d'affrontements très agressifs avec les forces de l'ordre, à Quimper en particulier [Duclos, 1998, p. 17-18]. Certains dirigeants justifient le recours à la violence par les

difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs, par l'incompréhension des pouvoirs publics et par l'efficacité de ce moyen d'action. En effet, selon eux, le gouvernement ne prendrait des mesures significatives qu'après ce type de démonstrations. Cependant, au fil des combats professionnels, dans les relations aux autres forces sociales et à leurs syndicats, dans l'appréciation des choix gouvernementaux, des divers partis politiques et face aux événements de mai-juin 1968, des différenciations se font jour.

Le choix d'un courant tient davantage aux évolutions idéologiques des exploitants qu'à leur situation économique et sociale. Une partie, avec Debatisse, fait le choix d'un modernisme conservateur sur le plan politique et développe les liens avec le pouvoir gaulliste dès le début des années 1960. Un moyen, estiment-ils, de sauver l'exploitation familiale modernisée [Bruneau, 1994, p. 40-51]. Pour eux, l'agriculteur est un entrepreneur. D'autres se rapprochent du monde ouvrier et de ses syndicats ainsi que des partis de gauche. Ils soulignent les divergences d'intérêts entre agriculteurs et les solidarités avec d'autres catégories sociales. À leurs yeux, le paysan est un travailleur. Ils redéfinissent le groupe social défendu, les Paysans travailleurs, ses intérêts, ses alliés ainsi que la stratégie et les objectifs du mouvement appelé à les défendre [Martin, 2005].

Cette fraction de jeunes paysans moyens modernisés, minoritaire mais active, s'affirme dans la seconde moitié des années 1960, dans l'Ouest et au-delà, au CNJA mais aussi parmi les aînés de la FNSEA. Les tensions des années précédentes apparaissent au grand jour. En mai-juin 1968, en effet, l'engagement d'une partie des syndicalistes paysans aux côtés des grévistes et du mouvement social suscite incompréhensions et désaccords. En Loire-Atlantique, alors que les dirigeants ont appelé, avec les syndicats ouvriers et avant les événements, à des manifestations sur le thème « l'Ouest veut vivre », le 8 mai la participation des paysans est moindre qu'espérée. Dans plusieurs départements de cette région, des syndicalistes refusent même de s'associer à cette initiative. De la même manière, alors que des responsables syndicaux et des paysans participent aux manifestations des 13 et 24 mai, y prennent la parole et ont des contacts étroits avec les centrales ouvrières, une majorité d'agriculteurs ne comprennent pas le mouvement voire en ont peur, y compris dans les départements où les syndicalistes contestataires sont influents. Le fossé entre les deux courants s'accroît. Debatisse rencontre et soutient alors le général de Gaulle. Lambert, paysan contestataire le plus connu, s'entretient avec Pierre Mendès France. Au lendemain du mouvement de mai-juin 1968, la séparation apparaît au grand jour et une tendance Paysans travailleurs se constitue dans le syndicalisme majoritaire.

Ces syndicalistes formés par la Jeunesse agricole chrétienne (JAC) continuent à défendre la nécessité de la transformation des exploitations et sont souvent des agriculteurs modernisés. Cependant, ils insistent sur l'aspect social de leur combat, dénoncent l'endettement des exploitants et l'exode

rural. Pour eux, la diminution du nombre d'agriculteurs n'est pas inéluctable, mais conséquence d'une politique jugée trop libérale. D'où leur défense des exploitants moyens modernisés, mais aussi, progressivement, de petits exploitants ayant pris du retard ou d'éleveurs intégrés endettés, « exploités », disent-ils, par les firmes agroalimentaires. Ils refusent un syndicalisme de « chefs d'entreprise » et plaident pour un syndicalisme de « personnes », de « travailleurs ». D'où leur critique du corporatisme et la volonté affirmée d'une alliance avec les ouvriers et leurs syndicats. Leurs adversaires sont les firmes capitalistes, qui dominent les paysans, ainsi que les pouvoirs publics, accusés de mettre en œuvre une politique favorable à celles-ci. Les actions préconisées doivent partir de la base et être décidées démocratiquement. Elles visent les responsables des difficultés des agriculteurs, quitte à enfreindre la légalité. Les militants privilégient le droit au travail sur le droit de propriété. Ils reprochent aux directions du syndicalisme majoritaire de ne pas être assez combatives, d'être trop enclines au compromis avec les pouvoirs publics, insuffisamment démocratiques, favorables aux plus grands exploitants et *in fine* du côté des partisans de l'ordre établi et des gouvernements de droite.

#### DE LA LUTTE DES CLASSES AU REFUS DU PRODUCTIVISME (ANNÉES 1970-1987)

Au début des années 1970, le langage se radicalise, le répertoire d'actions évolue et de rudes combats sont menés. Le décalage entre les militants les plus engagés et la base s'affirme plus nettement lors de la publication du livre de Lambert (alors militant du Parti socialiste unifié, PSU) en 1970. Celui-ci parle de « lutte des classes », de paysans « prolétaires », évoque la perspective du « socialisme », autant d'expressions qui choquent dans un milieu marqué par l'anticommunisme. Selon Lambert, le monde paysan n'est pas uni, une partie des producteurs est en voie de prolétarisation et perd son indépendance au profit des firmes. Pour lui, le combat relève du politique, il doit être solidaire de celui des ouvriers et avoir pour perspective un socialisme démocratique. À l'opposé de Marx qui voyait les paysans isolés, sans conscience de leurs intérêts, tel « un sac rempli de pommes de terre » [Marx, 1852], il considère que la majeure partie d'entre eux, pas tous, partagent une communauté de destin, peuvent agir ensemble, se représenter eux-mêmes et être solidaires d'autres groupes sociaux.

Les paysans contestataires multiplient les actions, les varient, essaient d'impulser des mobilisations spectaculaires qui puissent attirer l'attention des médias et de l'opinion. Des paysans contraignent le ministre de l'Éducation, Olivier Guichard, à visiter une ferme, en novembre 1969, en Loire-Atlantique. S'ensuit un vif débat, des jets d'œufs et de boue visent le représentant de l'État dont l'autorité est moquée. Insolence qui vaut quelques jours de prison à trois

syndicalistes et déplaît à la FNSEA. Ils mènent de nombreuses luttes foncières dans ce département, occupant les terres contestées, les labourant, y organisant des rassemblements. Deux combats leur donnent une visibilité nationale. Au printemps 1972, ils animent une grève du lait durant laquelle des producteurs refusent de livrer les laiteries privées et les coopératives, ils bloquent les camions de ramassage, manifestent, tiennent des meetings et séquestrent quasiment des dirigeants d'entreprises. Les producteurs du Finistère et d'une partie du Morbihan qui agissent avec détermination contre une baisse du prix du lait obtiennent partiellement satisfaction malgré les réticences de la direction de la FNSEA. Cette lutte, au cours de laquelle les militants Paysans travailleurs jouent un rôle de premier plan, avive les tensions. En effet, les coopératives sont critiquées et contestées, car accusées d'avoir adopté une logique capitaliste. Or, nombre de paysans y sont attachés dès lors qu'elles ont été fondées par des agriculteurs. De ce fait, cette grève accroît les divisions entre les syndicalistes de l'Ouest.

La direction du syndicalisme majoritaire en profite pour isoler les contestataires et mène une politique systématique et progressive de reprise en main des structures départementales de la FNSEA et du CNJA afin d'en chasser les « moutons noirs ». Cette politique, menée avec constance et habileté, est justifiée par le fait que les contestataires remettaient en cause l'unité paysanne ainsi que la discipline syndicale et seraient des révolutionnaires guidés de l'extérieur. En quelques années, la majeure partie des FDSEA et des CDJA s'alignent sur leurs directions nationales, d'autant plus que les pouvoirs publics refusent de négocier avec d'autres.

La lutte du Larzac (1971-1981) a certes fait largement connaître les Paysans travailleurs puisque Lambert est à l'origine de l'appel pour la première marche sur le plateau en 1973. Les éleveurs cependant veillent jalousement à leur indépendance, et font le choix d'une action déterminée mais non violente. Les contestataires paysans ne semblent pas, dans un premier temps, tirer grand bénéfice de ces initiatives malgré les hésitations et la recherche de compromis du syndicalisme majoritaire. Dans les années 1970, en effet, la FNSEA et le CNJA privilégient la négociation avec les gouvernements de droite qui les rencontrent très régulièrement et tiennent des discours valorisant l'exploitation familiale. Le courant paysan contestataire, souvent qualifié de « nouvelle gauche paysanne », s'autonomise peu à peu et se différencie du syndicalisme majoritaire par un recours plus systématique aux luttes qui se veulent déterminées et à l'initiative de la base. Il ne conçoit les négociations qu'après avoir instauré un solide rapport de forces, n'hésite pas à critiquer le droit de propriété dans les luttes des fermiers de l'Ouest et dénonce ceux qu'il appelle les « cumulards » (agriculteurs exploitant déjà des superficies importantes ou personnes exerçant en parallèle une autre profession). Pour lui, le monde agricole n'est pas uni, des différenciations y sont à l'œuvre et les intérêts des grands exploitants, défendus par la direction de la FNSEA,

s'opposent à ceux des autres producteurs. Ce dernier thème est aussi défendu par le Mouvement de défense des exploitations familiales (MODEF), qui s'est développé après 1959, surtout au sud de la Loire, dans les départements où existait une tradition paysanne de gauche. Ce mouvement obtient près d'un tiers des voix aux élections aux chambres départementales d'agriculture au milieu des années 1970. Il est animé par des militants communistes, défenseurs de l'exploitation familiale, rétifs à la modernisation et relativement hostiles à la CEE. Cependant MODEF et « nouvelle gauche paysanne » mènent rarement des combats communs et ne cherchent guère à s'unir. Par ailleurs, passé le début des années 1970, la « nouvelle gauche paysanne » se divise. Son influence s'effrite, les combats sont moins fréquents et moins amples. Toutefois, les sensibilités qui s'affirment parviennent à créer des organisations qui perdurent.

Les contestataires paysans peinent alors à définir une stratégie et à se doter de moyens organisationnels. Nombre de débats les divisent. Quelles actions privilégier ? Quel syndicalisme construire ? Quelle attitude vis-à-vis de la FNSEA ? Quels rapports aux partis de gauche ? Deux grandes sensibilités apparaissent. Les plus contestataires, très minoritaires, ont un langage ouvrière et marxisant et sont proches de la mouvance d'extrême gauche, même si la plupart sont indépendants de toute organisation politique. Ils privilégièrent des actions exemplaires, énergiques et veulent construire ce qu'ils appellent un syndicalisme de « classe » qui regroupe des militants actifs. Ils rompent à partir de 1973, dans le désordre, avec la FNSEA, construisent des collectifs Paysans travailleurs, qui ne regroupent qu'une poignée de producteurs malgré la présence dans leurs rangs de Lambert et leur rôle dans certaines luttes. La seconde sensibilité tente, jusqu'en 1982, de constituer une tendance progressiste à l'intérieur du syndicalisme majoritaire. Favorable à un syndicalisme de masse, avec de nombreux adhérents, elle conteste la politique gouvernementale, tente de l'infléchir, mais rend aussi des services aux paysans. Elle dirige des FDSEA (Finistère, Loire-Atlantique, Drôme, Loire...) et des CDJA et cherche à impliquer le plus grand nombre dans les actions menées. Elle tient le Parti socialiste pour un allié susceptible de mettre en œuvre une politique favorable aux petits et moyens exploitants. Bien qu'elle mène des luttes importantes, en Bretagne, à la fin des années 1970, la direction de la FNSEA parvient à limiter son influence. Ces deux sensibilités nationales laissent à leurs marges plusieurs groupes départementaux, ce qui accroît l'éparpillement de la « nouvelle gauche paysanne ».

L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981 modifie la donne. La FNSEA adopte une position très hostile au nouveau gouvernement alors que les sensibilités oppositionnelles créent des syndicats nationaux, espérant profiter de la nouvelle situation. Les Paysans travailleurs et des groupes départementaux donnent, cette année-là, naissance à la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP). Les militants qui tentaient de

structurer une tendance rompent et créent, en 1982, la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP). De petits syndicats nationaux apparaissent, ils bénéficient d'un financement plus important (même si jugé insuffisant), peuvent mieux se faire entendre et sont parfois consultés par les pouvoirs publics. Cependant, la FNSEA mobilise et organise, en mars 1982, une grande manifestation à Paris, pour mettre en scène sa représentativité et réaffirmer sa légitimité à défendre tous les agriculteurs [Champagne, 1990, p. 258]. Dans le défilé parisien, le syndicat veut éviter toute violence, alors que le recours à celle-ci persiste dans l'Ouest. Ainsi, le CDJA du Finistère met à sac des édifices publics : hôtel des finances de Carhaix en novembre 1983, sous-préfecture de Brest en janvier 1984, ce qui suscite nombre de critiques dont celles de la gauche paysanne [Duclos, 1998, p. 117]. Suite aux élections aux chambres départementales d'agriculture en 1983, la FNSEA, majoritaire, reste l'interlocuteur privilégié des gouvernements successifs au grand dam des militants des gauches paysannes, en particulier de ceux qui avaient placé leurs espoirs dans le PS. La gauche au gouvernement déçoit leurs espoirs et adopte des mesures qu'ils jugent conformes aux orientations de la FNSEA et favorables aux grands exploitants du bassin parisien. C'est le temps des désillusions, des militants de la CNSTP et de la FNSP se rapprochent alors et mènent des actions communes, leur division n'étant plus comprise par nombre d'adhérents. Le retour au pouvoir de la droite en 1986 avec la nomination au ministère de l'Agriculture de François Guillaume, ancien président de la FNSEA, qui leur est hostile, et la forte diminution de leur financement favorisent cette union.

Au-delà des évolutions organisationnelles, ces petites structures ont favorisé la permanence de valeurs et d'idées propres à ce mouvement social : refus du corporatisme, solidarité, accent mis sur la défense des paysans plus que sur la performance économique des exploitations. Les années 1980 sont cependant marquées par un infléchissement des thèmes : le discours de lutte des classes est oublié, le thème de la prolétarisation gommé, les ouvriers cessent d'être des alliés privilégiés. Avec d'autres, ces organisations dénoncent le « productivisme » imposé par les firmes. Selon elles, celui-ci endette les paysans qui doivent acheter de plus en plus de produits, il pousse à négliger la qualité de la production car il faut produire vite et à moindre coût, il accroît la pollution des sols et de l'eau. Ces sensibilités conjuguent les préoccupations sociale et environnementale et plaident pour des alternatives au modèle agricole dominant. D'où de nouveaux alliés, associations écologistes, de consommateurs, de soutien aux pays du Sud... Cet environmentalisme paysan affirme que les intérêts des petits et moyens exploitants sont liés à ceux de l'ensemble de la société. La défense professionnelle est présentée comme non corporatiste. La critique du productivisme débouche sur la recherche d'alternatives, pour ici et maintenant, présentées dans le projet d'agriculture paysanne affirmé lors de la fondation de la Confédération

paysanne (CP) en 1987. Elle regroupe la majeure partie des militants de la CNSTP et de la FNSP et d'autres issus de groupes départementaux autonomes.

#### ENTRE DÉFENSE DES PAYSANS, ENVIRONNEMENTALISME ET ALTERMONDIALISME

La création de la CP est, certes, le fruit de rapprochements idéologiques entre les courants : déception vis-à-vis de la gauche au gouvernement pour les uns, éloignement du discours de lutte de classes pour les autres, montée de la sensibilité écologiste chez la plupart, critique du productivisme... Mais elle est facilitée, sinon imposée, par des nécessités pratiques : baisse des subventions, hostilité du ministre de l'Agriculture... Elle est aussi favorisée par la volonté d'une partie des plus jeunes militants de travailler au dépassement des clivages des années 1970. Elle s'impose d'autant plus que, même s'il s'appuie sur les valeurs fondatrices de ces courants, le discours de la CP se renouvelle et apparaît, aux militants des diverses sensibilités, comme un bien commun en construction. Ce syndicat compte une dizaine de milliers de membres, ce qui en fait une petite organisation, très minoritaire comparée à la FNSEA. En outre, dans nombre de départements, la CP n'a pas adopté une logique de recrutement systématique, ce qui favorise un certain entre-soi. Pour y remédier, elle tente, depuis quelques années, d'impliquer davantage de jeunes et fixe, après discussions, un quota de femmes à la direction nationale, mais reste confrontée à des difficultés de recrutement. Malgré ces faiblesses, elle parvient à influencer les débats, par exemple sur la répartition des aides entre exploitants, la qualité des produits agricoles, la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement ou encore sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle peut même influencer le discours de la FNSEA, mais non ses pratiques. En 1991, elle organise à Paris une manifestation, sans violence, qui regroupe des dizaines de milliers de participants autour du mot d'ordre « Pas de pays sans paysans », inspiré des thèmes de la CP. Par ailleurs, elle a joué un rôle significatif dans la transmission de la mémoire des combats des années 1970 auprès d'une partie des agriculteurs, voire au-delà par son implication dans le mouvement altermondialiste et avec le rassemblement de 2003 sur le Larzac.

La CP entend mener de front contestation de la politique agricole et propositions. Elle dénonce la politique agricole commune (PAC) de la CEE, puis de l'Union européenne et ses réformes (1992, 1999, 2003) qui vont dans le sens d'une libéralisation du secteur afin de répondre aux exigences du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette politique favoriserait les grands exploitants qui bénéficient de la majeure partie des subventions. Elle accroîtrait les difficultés des producteurs des régions périphériques et serait la cause du recul du

nombre d'agriculteurs. Elle donnerait toujours plus de pouvoirs aux firmes qui dominent les paysans et exportent, grâce à des aides substantielles, vers les pays du Sud, contribuant à y ruiner les paysanneries. Enfin, son impact environnemental serait particulièrement nocif.

Le syndicat n'entend pas seulement dénoncer, il veut tracer les lignes d'une autre politique et propose aux paysans des moyens de résister et de vivre de leur métier dès aujourd'hui. L'agriculture devrait, selon lui, créer des emplois, préserver l'environnement et les territoires, de même que produire une alimentation suffisante en quantité et de qualité. L'agriculture paysanne qu'il défend est à la fois un projet alternatif et un ensemble de pratiques. La recherche de l'autonomie sur l'exploitation et de la plus grande valeur ajoutée, la diminution des intrants ainsi que l'exigence de qualité permettraient au plus grand nombre de paysans de vivre de leur travail, sans en être esclaves, tout en préservant les équilibres naturels. Au-delà du discours, le syndicat veut convaincre par les faits. Dans sa presse, lors de stages, dans des associations, les militants popularisent les expériences menées dans ce sens : passage au « bio », diminution des surfaces consacrées au maïs, limitation des ateliers porcins, accroissement des surfaces en herbe, en trèfle, vente directe... Il entend démontrer que la diminution des dépenses compense le recul de la production et que le revenu peut augmenter. Cependant, l'articulation entre contestation et propositions n'est pas simple et suscite, un temps, de vifs débats. Certains privilégièrent le versant contestataire, considérant que l'agriculture paysanne n'est pas du ressort du syndicat, d'autres veulent combiner les deux. Ce dernier point de vue finit par s'imposer.

Pour mener les combats contre les orientations de l'OMC, le syndicat pense qu'il faut avoir des alliés nombreux. En France, la CP est présente, au cours des années 1990, dans les luttes contre les orientations libérales du GATT, aux côtés de syndicats d'ouvriers et d'employés, mais aussi des associations de consommateurs, de défense des chômeurs ou des « sans ». Elle est l'un des membres fondateurs de l'Association pour une taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens (Attac) et joue un rôle actif dans l'émergence du mouvement altermondialiste. Elle participe à la fondation de mouvements paysans en Europe (Coordination paysanne européenne, 1986) et au-delà (Via Campesina, 1993) qui contribuent à accroître sa visibilité politique et médiatique.

La CP a recours à des actions variées. Dans l'Ouest, les structures départementales tendent à privilégier les manifestations de masse, pacifiques, contribuant ainsi à une moindre acceptation du recours à la violence dans les mobilisations [Duclos, 1998]. Si parfois elles mènent des opérations militantes contre des cibles jugées légitimes (supermarchés, firmes, marché au cadran), les dépréciations et violences aux personnes sont évitées. Dans nombre de départements du Sud, des militants sont partisans d'actions directes, spectaculaires, qui attirent l'attention de l'opinion publique par leur

écho médiatique (« séquestration » de personnes, dénaturation de plants OGM, déplacement d'éléments de chantier, « distribution » de lait d'une entreprise qui « vole » les paysans, etc.). Sans violence aux personnes (sinon quelques frictions), elles sont cependant illégales et peuvent donner lieu à quelques déprédatations matérielles, à l'origine de procès que ces militants espèrent utiliser pour populariser leurs idées [Martin, 2011]. Dans le syndicalisme majoritaire, au contraire, c'est dans certains départements de l'Ouest que les mobilisations locales donnent parfois lieu à des déprédatations ou des violences que la FNSEA cherche absolument à éviter dans les défilés qu'elle organise à Paris.

Le combat contre les OGM, la défense des producteurs de roquefort, les moyens d'action utilisés ainsi que l'intelligence politique de José Bové (ancien membre du comité national de la CP, réintégré du fait de la médiatisation de l'affaire du McDonald's) font apparaître la CP au premier plan en 1999. Depuis 1997, elle critique vivement les firmes qui veulent imposer, dit-elle, les OGM aux paysans et aux consommateurs, liant ainsi défense de l'intérêt général et défense des agriculteurs. De la même manière, le « démontage » du McDonald's de Millau (août 1999) a pour but de protester contre la taxation du roquefort par les États-Unis. Rapidement, la défense des producteurs de lait de brebis est liée à la critique de la politique des États-Unis, de l'OMC et à la dénonciation de la standardisation de l'alimentation. Dans les deux cas, le discours du syndicat n'est pas étroitement professionnel, mais s'adresse à tous et met des questions agricoles au rang de questions de société. L'habileté de Bové, qui évite le piège de l'antiaméricanisme primaire, favorise la médiatisation, bien au-delà du pays, de cette affaire et le développement des liens internationaux du syndicat.

Malgré les vives critiques émises à l'encontre de ce leader, son retrait de la CP en avril 2004 contribue à en diminuer l'écho médiatique. De plus, celle-ci a semblé trop focalisée sur la lutte anti-OGM, au risque de la faire davantage apparaître comme un mouvement écologiste que comme un syndicat professionnel. Image qu'elle entend aujourd'hui dépasser, sans rien renier de ses valeurs.

Syndicat minoritaire, mais connu, la CP est par certains aspects l'héritière des combats menés par la « nouvelle gauche paysanne » depuis la fin des années 1960. Elle reprend nombre de valeurs et d'idées portées par cette sensibilité et entend mener de front défense professionnelle et projet de société, contestation et propositions, refus du libéralisme et défense d'une agriculture paysanne. Pour y parvenir, le syndicat s'efforce de tisser des alliances au-delà des campagnes ainsi que sur le plan international.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BARRAL Pierre (1968), *Les Agrariens français de Méline à Pisani*, Armand Colin, Paris.
- BRUNETEAU Bernard (1994), *Les Paysans dans l'État. Le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V<sup>e</sup> République*, L'Harmattan, Paris.
- CHAMPAGNE Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, Paris.
- DEBATISSE Michel (1963), *La Révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Calmann-Lévy, Paris.
- DUCLOS Nathalie (1998), *Les Violences paysannes sous la V<sup>e</sup> République*, Economica, Paris.
- LAMBERT Bernard (1970), *Les Paysans dans la lutte des classes*, Seuil, Paris.
- MARTIN Jean-Philippe (2005), *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, La Découverte, Paris.
- (2011), *La Confédération paysanne aujourd'hui. Un syndicat face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle*, L'Harmattan, Paris.
- MARX Karl (1997 [1852]), *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Mille et une nuits, Paris.
- MENDRAS Henri et TAVERNIER Yves (1962), « Les manifestations de juin 1961 », *RFSP*, septembre 1962, vol. 12, n° 3.
- MÜLLER Pierre (1984), *Le Technocrate et le Paysan*, Éditions ouvrières, Paris.

---

*Mai-juin 1968 et ses suites*

MICHEL MARGAIRAZ  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

LES ÉVÉNEMENTS QUI AFFECTENT la France en mai-juin 1968 tirent leur originalité de la conjonction d'une « révolution juvénile » participant d'un mouvement transnational à dimension générationnelle, qu'analyse dans le présent ouvrage Anne-Marie Sohn, et d'une grève ouvrière généralisée. La France apparaît comme le seul pays industriel ayant eu à affronter cette crise d'ordre anthropologique avec un régime politique tout juste âgé de dix ans. Elle vient de s'engager dans la voie d'une modernisation n'épargnant rien ni personne et subit, de ce fait, une « crise de la modernité tardive » [Peukert, 1992], née de la conjonction – et non de la fusion – de deux séries de bouleversements, ailleurs dissociées, comme il advint pour la République de Weimar dans les années 1930.

---

« UNE CRISE DE LA MODERNITÉ TARDIVE »

---

Les premières années de la V<sup>e</sup> République ont vu se réaffirmer autour de la planification, baptisée « ardente obligation » par le général de Gaulle, une politique productiviste et modernisatrice. Cela non sans puiser dans les perspectives de rénovation économique et sociale fixées de manière transpartisane dans le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) et dans les « réformes de structures » de la Libération. Mais la préparation du V<sup>e</sup> Plan infléchit les orientations définies pour les années 1966-1970. L'un des faits majeurs est l'ouverture souhaitée de l'économie française, matérialisée par l'échéance de juillet 1968 pour l'abolition des barrières douanières au sein de l'Europe des Six.

Les orientations pour le V<sup>e</sup> Plan indiquent nettement que l'équilibre extérieur de l'économie française apparaît désormais, avec le plein emploi,

comme un des deux objectifs majeurs, difficiles à concilier, au sein d'une économie de plus en plus ouverte. Or l'équilibre extérieur est présenté comme reposant principalement sur la compétitivité des entreprises, promue comme l'un des objectifs majeurs du Plan. Mais, surtout lors du vote des « options » de ce dernier, le gouvernement se rallie à l'hypothèse médiane d'un taux moyen de croissance de 5 % en acceptant délibérément de fixer le taux de l'« expansion » à un niveau légèrement moindre que ne le permet le potentiel de croissance du moment. Le gouvernement et le commissariat au Plan misent par là même sur un certain volant de chômeurs – estimés à près d'un million à l'horizon de l'année 1970 – afin de peser efficacement, selon eux, sur les hausses de salaires et le pouvoir d'achat en freinant, espère-t-on, les revendications dans la perspective de réduire la hausse des prix et les déséquilibres extérieurs qu'entraîne l'inflation.

Cette option suscite de vifs débats au Conseil économique et social et à l'Assemblée nationale de la part des représentants des confédérations syndicales ou des partis de gauche, qui réclament notamment un taux de croissance plus élevé. Certains, à la suite d'une proposition de Pierre Le Brun, secrétaire de la CGT, proposent l'esquisse d'un autre plan, qui se poursuit par l'effort tenté au PSU en vue d'élaborer un « contre-Plan ». L'ouverture des frontières aux marchandises et, de manière moins franche, aux capitaux apparaît comme l'un des principaux facteurs d'incertitude qui menace les équilibres du Plan, d'autant plus que l'économie française manifeste une sensibilité croissante à des perturbations extérieures (telles qu'en 1967 la récession en République fédérale d'Allemagne et la dévaluation de la livre sterling).

On souligne trop rarement que les « options » du V<sup>e</sup> Plan, définies en 1964-1965, peuvent, à leur échelle, éclairer certaines des origines de l'explosion sociale de mai, du moins dans l'épisode relatif au mouvement de grève générale. Des économistes et des statisticiens de l'INSEE ou du commissariat au Plan ont évoqué de manière explicite la part de responsabilité du V<sup>e</sup> Plan dans l'explosion sociale du printemps 1968 : « Dans une société en pleine mutation, du fait notamment de la concurrence internationale, les tensions ont été telles que la montée du chômage et la limitation du progrès du pouvoir d'achat des salariés ont conduit à une situation explosive » [Atreize, 1971]. Christian Sautter souligne de manière plus explicite encore que « l'explosion de mai 1968 a mis en défaut les prévisions formulées par le V<sup>e</sup> Plan d'acceptation par les salariés d'une progression ralentie des salaires liée à la détente sur le marché du travail » [*ibid.*]. La distorsion entre les « options » du Plan et les aspirations des salariés à profiter des « fruits de la croissance » constitue le signe d'une rupture. Le Plan, destiné à l'origine à constituer les fondements de l'« économie concertée » et à expliciter le contenu d'un grand compromis social sur la croissance à venir, apparaît au contraire comme l'un des facteurs majeurs du dissensus entre les salariés et

les confédérations syndicales d'un côté, le gouvernement et le commissariat au Plan de l'autre, soutenus en cela par les représentants patronaux. Alors qu'il devait, aux yeux des dirigeants administratifs et politiques, à commencer par le général de Gaulle, diffuser la culture de régulation dans l'ensemble de la société, il contribue *a contrario*, en 1968, à raviver la culture de mobilisation des salariés contre les choix gouvernementaux et patronaux et à susciter le plus grand mouvement de grèves de l'histoire française contemporaine [Margairaz et Tartakowsky, 2010]. Mai 68 apparaît à ce titre comme le signe et le produit de l'éclatement des contradictions sociales et politiques accélérées par l'ouverture de l'économie.

Les deux années précédant Mai 68 se caractérisent par l'affirmation d'une forte conflictualité qui affecte les salariés, mais aussi bien les agriculteurs et les étudiants. L'*« insubordination »* [Vigna, 2007] qui se manifeste dans certaines grèves ouvrières, dans l'Ouest français particulièrement, révèle une certaine porosité aux renouvellements générationnels, mais n'exclut pas un cloisonnement de mouvements, demeuré la norme durant la première semaine de mai, où les manifestations syndicales déployées dans le cadre de journées régionales d'action n'opèrent que très exceptionnellement leur jonction avec celles de la FNSEA ou des étudiants. Il faut un événement relevant de l'accidentel et de l'impensable pour que ces mouvements, inscrits dans des stratégies spécifiques, se trouvent englobés dans un processus en solution de continuité avec ces mobilisations antérieures, dont il perturbe les agendas et parfois jusqu'aux orientations, sans les unifier pour autant.

### UNE CRISE SOCIALE COMPLEXE

---

Dans la plupart des États, l'explosion scolaire et universitaire a provoqué une tension entre la masse accrue des étudiants et les universités, que rien n'avait préparées à cet afflux. À Paris, la fermeture de l'université de Nanterre, le 3 mai, puis, par ricochet, de la Sorbonne, vaut à l'agitation, depuis des semaines endémique, de gagner la rue. Elle s'étend presque aussitôt à la quasi-totalité des villes universitaires et culmine avec la nuit des barricades, le 10 mai, qui se solde par 460 interpellations et 367 blessés. Ces barricades qui ferment la rue et ouvrent la voie constituent, selon Pierre Bourdieu, l'*« événement critique »* grâce auquel des « événements historiques qui devaient normalement s'ouvrir et se clore en ordre dispersé » vont « précipiter en une crise générale née de leur conjonction » [Bourdieu, 1984].

La FEN, la CGT et la CFDT répondent favorablement à l'appel à l'aide lancé par l'UNEF et s'accordent sur le principe d'une journée de grève avec manifestations, fixée au 13 mai, en définissant une série d'objectifs communs dont la « transformation du système économique par et pour le peuple ». FO s'y rallie sur un appel séparé. L'effacement du Parlement, la faiblesse des corps

intermédiaires et le pouvoir personnel du chef de l'État valent à ce dernier de se trouver exposé en première ligne. Les manifestations, dont le nombre et l'ampleur s'avèrent sans précédent, s'unifient de fait à travers la cible que dénoncent, inlassables, les manifestants : « Dix ans ça suffit », « Bon anniversaire mon Général ». Si l'intégration des luttes dans un mouvement qui les englobe, opérée ce jour, se révèle sans lendemain, cette journée fait du moins fonction de détonateur, propre à amplifier le mouvement.

La réouverture de la Sorbonne, trop tardive pour désamorcer un mouvement en plein essor, n'évite pas l'occupation du bâtiment, la nuit du 13 mai, par les étudiants. L'Odéon et la plupart des universités connaissent le même épisode et deviennent autant de forums où la parole se libère. Dans les comités de toute espèce, la réforme et l'utopie se confondent (« Prenons nos désirs pour des réalités »), tandis que le marxisme, le situationnisme et la pensée libertaire s'affirment et se combinent sur des modes inédits. Dès le 15, les occupations s'étendent à certaines usines (Sud-Aviation, Renault-Cléon). Le 16, la CGT et la CFDT appellent, chacune à sa manière, à amplifier l'action, sans appel explicite à la grève générale. La grève avec occupation, qui se généralise en quelques jours, est sensiblement plus ample qu'en 1936, dès lors qu'elle s'étend au secteur public et à l'encadrement et, par là, se révèle plus complexe. Dans les entreprises dépourvues de forte présence syndicale (Citroën), elle permet de poser (et de résoudre) des problèmes qui, dans la plupart des autres, l'avaient été dès 1936. Dans les bastions cégétistes (secteur public et nationalisé, notamment), elle permet à des revendications en suspens depuis des mois, voire des années, de trouver une issue. Dans certains secteurs de pointe où la CFDT prédomine, prévalent les thèmes autogestionnaires [Prost, 2006]. Les journalistes de l'ORTF se battent, eux, pour la liberté d'information. L'enseignement secondaire et le monde agricole se mobilisent également. La totale interruption des transports – inexiste en 1936 – paralyse le pays et redessine de façon radicale l'espace-temps du quotidien en favorisant l'extension et la complexification du mouvement.

Contestation et occupations débordent en effet universités et entreprises pour gagner la plupart des structures d'encadrement, en n'épargnant ni les Églises ni les associations, des fédérations sportives aux parents d'élèves en passant par le Mouvement familial... Les ordres d'architectes, de médecins, d'avocats sont affectés. Les festivals de Cannes et d'Avignon, mis à mal. Tandis que « l'imagination prend [souvent] le pouvoir » et que s'affirment des aspirations à vivre autrement (« Sous les pavés, la plage »), marquées par un certain hédonisme. Ces bouleversements des usages convenus de l'espace et du temps autorisent des circulations inédites, longtemps négligées par l'historiographie. Des manifestations de solidarités générationnelles et des rencontres parfois durables s'opèrent entre les travailleurs, étudiants et paysans. Elles sont perceptibles à qui consent à mener l'analyse à des échelles appropriées, au théâtre de l'Odéon, dans le cadre des assemblées générales,

des manifestations et des comités de tout ordre [Ross, 2005]. Les mouvements à l'œuvre participent, par-delà leur diversité, d'une même « crise de la domination rapprochée » [Memmi, 2008]. Porosités et convergences ne sont pas telles qu'elles désenclavent les espaces de confrontation et anihilent la diversité perpétuée d'acteurs engagés dans des conflits et des logiques d'action demeurés spécifiques. Du moins la simultanéité de mouvements d'ampleur et de nature inédites interdisent-ils à chacun d'ignorer plus longtemps la présence et la puissance des autres. Les stratégies qui se dessinent, sans jamais se conjuguer, doivent désormais toutes également compter avec une telle donnée.

### UNE CONCEPTUALISATION CONFLICTUELLE

---

La généralisation du mouvement et la combinaison de ces mobilisations hétérogènes posent bientôt la question de la nature de la crise, qui suscite autant d'interprétations que d'acteurs impliqués. La grève se résume-t-elle à un mouvement revendicatif ? Constitue-t-elle une modalité nouvelle du politique ? Dessine-t-elle une perspective autogestionnaire ? S'agit-il d'une « grève insurrectionnelle » ? D'une « grève de masse », susceptible d'engager le pays dans la voie d'une mutation politique profonde en hâtant la ratification d'un programme commun d'union de la gauche ? Ce qui vaut pour la grève vaut à plus fort titre pour le mouvement dans son intégralité, c'est-à-dire dans sa diversité. S'agit-il d'*un* mouvement, dont beaucoup s'essaient à définir ou à construire le principe unifiant et à s'approprier le leadership, ou de mouvements disparates, dont les manifestations conflictuelles déployées à Paris entre le 24 et le 29 mai, et celles, isolées, de la FNSEA, constituent une évidente expression ? Ce qu'on a tôt fait de qualifier de « Mai français » par-delà des frontières peine au demeurant à trouver son nom en deçà.

Cette difficulté prévaut durablement nonobstant la multiplicité des interprétations produites à chaud, puis ultérieurement, par les acteurs sociaux et politiques comme par les chercheurs. « Mai 68 », « Mai-Juin » ou les « événements de Mai » surgissent comme autant de désignations englobantes, mais strictement descriptives de ce qui paraît défier toute conceptualisation. Le « mouvement de Mai » ou la « grève générale », à plus fort titre, n'en désignent qu'un seul aspect. Si celle-ci est forte d'une mythologie et d'un système de références partagées, il en va différemment de celui-là. Ce vocable, jusqu'alors cantonné à d'autres champs, opère une percée dès avant mai (Mouvement du 22 Mars), puis s'impose sur le devant de la scène pour désigner des acteurs ou des formes d'action étrangers au mouvement ouvrier et à son répertoire. Jusqu'à devenir d'ailleurs l'une des expressions majeures de la césure.

Le « mouvement social » n'appartient pas, quant à lui, au vocabulaire des acteurs. Il leur est d'autant plus étranger que la « crise », un des mots de 68 dont chacun s'essaie également à préciser le sens, paraît porteuse d'un changement radical de société, que tous ne pensent assurément pas en termes identiques mais qui requiert, du moins, un vocabulaire directement politique : qu'il s'agisse de révolution, y compris culturelle, ou de socialisme, fût-il autogestionnaire. Il relève à ce titre d'une rationalité unitaire et progressiste propre à perpétuer l'existence de grands récits totalisateurs, qualifiés par Alain Touraine de « communisme utopique » [Touraine, 1968]. Que les contemporains n'aient pas explicitement défini ces événements en termes de « mouvement social » ne saurait assurément suffire à démontrer qu'ils n'en furent pas un. Mais il est des arguments plus solides.

Tout mouvement social, quel que soit le nom qu'on lui ait donné, relève d'un travail de production politique et de construction de solidarités transversales. Le pôle autogestionnaire constitué autour de la CFDT et les partisans d'une alliance antimonopoliste structurée autour d'un programme d'union de la gauche que sont le PCF et la CGT s'essaient à produire et à construire le sens politique de ce foisonnement. Mais ces constructions ont alors pour meilleur effet de révéler des contradictions profondes, qui vont grandissant. Par-delà les clivages politiques explicites, elles mettent aux prises deux ensembles dont le clivage brouille les oppositions convenues droite-gauche. D'un côté, les héritiers de la séquence de mobilisation et de régulation structurée entre 1936 et 1946, qui se recrutent à gauche au PCF, dans certaines fractions du Parti socialiste ou à la CGT, mais également à droite, chez les gaullistes, mobilisés pour la défense du mode de régulation dont ils furent les artisans. De l'autre, les tenants d'une libéralisation dont les facettes sont multiples, contradictoires et à dosage variable selon le poids attribué aux aspects politiques, sociétaux ou culturels, et dont l'autogestion constitue alors l'expression la plus théorisée. Les solidarités transversales demeurent, pour elles, inexistantes ou presque.

Cela interdit de tenir Mai 68 dans son ensemble pour un mouvement social, si l'on entend par là, avec Touraine, la « conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète » [Touraine, 1978]. Le recours à l'histoire et les spectaculaires rejeux de mémoire auxquels, par ce biais, se livrent alors tous les acteurs peuvent du reste être interprétés comme autant de substituts à l'absence de conceptualisation ou comme autant de tentatives, par chaque groupe ou courant, d'asseoir son hégémonie en usant d'autres armes. Les protagonistes de la « Commune étudiante » se réclament du précédent de 1871, devenu l'archétype de toutes les révolutions du premier XIX<sup>e</sup> siècle au prix d'une esthétisation de la politique, dont certains théorisent alors la valeur performative. Les grèves avec occupation réactivent, quant à elles, la mémoire de 1936 que la CGT entretient alors avec soin et qui

conserve à ses yeux une dimension stratégique. À droite, l'adversaire politique n'est pas en reste, qui sait redonner corps à l'imaginaire issu de la Libération de Paris lors de la manifestation du 30 mai. En attestant par là des capacités hégémoniques conservées de la Résistance et du primat de l'identité nationale, dont elle est une expression, sur les identités de classe, cette coexistence de références non contemporaines est un des symptômes d'une mise en crise du système explicatif et des valeurs longtemps consensuelles. Signe, s'il en était besoin, des contradictions à l'œuvre.

#### UNE ISSUE PARADOXALE À LA CRISE

À partir du 24 mai, les stratégies de relève politique vont en se multipliant sans recouvrir exactement les clivages dont on vient de faire état. Le PCF préconise l'ouverture de négociations, mais invite simultanément à constituer des « comités pour un gouvernement populaire et d'union démocratique ». Des composantes de la CFDT regardent du côté de Pierre Mendès France et se compromettent, à Charléty, le 27, aux côtés d'une fraction de l'extrême gauche. La CGT rencontre le PCF, et la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), constatant leurs divergences, mise résolument sur un nouvel accord de Matignon. Les négociations engagées le 25 au ministère du Travail se révèlent infiniment plus délicates qu'en 1936. On doit se contenter d'un « constat » mêlant accords (augmentation de 35 % du SMIC, suppression des abattements de zone) et désaccords, sensiblement plus nombreux. Ainsi la CGT n'obtient-elle pas la suppression du ticket modérateur, dont elle faisait pourtant une exigence, que les grèves de mai-juin, il est vrai, n'avaient guère relayée. Les grèves se prolongent alors et les négociations se déplacent sur le terrain des branches, en débouchant sur des acquis qui se mesurent souvent plusieurs mois après l'événement, comme la réduction de la semaine à quarante heures, l'indexation des salaires sur l'inflation, l'amélioration des conditions de travail, la mensualisation des salaires, la quatrième semaine de congés payés, la mise en place des sections syndicales d'entreprise. Ou, dans la perspective de la « nouvelle société » chère au gouvernement de Jacques Chaban-Delmas à partir de septembre 1969, les accords contractuels – notamment en matière de formation professionnelle.

La présidentialisation et la personnalisation du régime qui ont valu au chef de l'État de concentrer les attaques le dotent, en retour, des moyens de survivre à une crise qui eût emporté n'importe quel gouvernement sous les précédents régimes. Le 29 mai, sa « disparition » laisse à croire à d'aucuns (notamment François Mitterrand) que le pouvoir est vacant. Le meeting de Charléty et la manifestation du 29 mai, qui ressuscite l'axe PCF-CGT disparu depuis 1966 au profit d'un système d'alliance réunissant les confédérations syndicales à l'exclusion des partis, témoignent de la volonté de certains

acteurs politiques d'ancrer leurs stratégies dans le mouvement social. Mais, pour la première fois dans l'histoire de la République, c'est à droite et en accord avec le chef de l'État que s'opère une interaction entre une puissante mobilisation collective et la sphère politique, propre à précipiter l'issue qui se joue *in fine* sur le terrain électoral. Le Général réapparaît le 30, alors qu'une formidable manifestation se déploie à l'appel de ses partisans sur les Champs-Élysées. Il annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections dans les délais prévus par la loi en contraignant chacun à accepter l'issue parlementaire ou à se mettre en marge du consensus républicain, au risque d'un échec obligé auquel les formations d'extrême gauche, dont les adhérents, âgés pour beaucoup de moins de 21 ans, sont par là même exclus du jeu électoral, seront seules à se résoudre (« Élections trahison »). La Sorbonne est évacuée par la force et les syndicats précipitent les grèves vers une résolution négociée.

Le 23 juin, la majorité gaulliste chancelante de 1967 l'emporte par 358 sièges sur 485. Cette victoire ne met pas un terme à ses contradictions internes qui précipitent le départ du général de Gaulle, suite à l'échec du référendum d'avril 1969. Le glas du gaullisme historique a sonné. Ce qui peut se donner à chaud pour une victoire politique différée autant qu'indirecte du mouvement de mai-juin ouvre la voie à des redéfinitions majeures, dont les événements de mai-juin 1968 ne portent pas d'ailleurs l'exclusive responsabilité.

#### REFORMULATIONS THÉORIQUES

---

Certains travaux de la sociologie du travail ou de l'éducation ont fait figure, après coup, d'oracles d'une crise au cours de laquelle ils furent largement débattus, qu'on songe à *La Nouvelle Classe ouvrière* [Mallet, 1963] ou aux *Héritiers* [Bourdieu et Passeron, 1964]. Au sortir de la crise, la sociologie du travail propose des analyses novatrices de la grève [Dubois *et al.*, 1971]. L'approche des « nouveaux mouvements sociaux » fait, quant à elle, l'objet de reformulations théoriques. Touraine analyse à chaud ce qu'il tient pour le premier mouvement de la société postindustrielle, porté par des acteurs qui le pensent en termes anciens alors même qu'il échappe en partie aux clivages de classes des conflits de la société industrielle. Il prophétise l'émergence de conflits ultérieurs qui devront au long travail théorique et pratique qui les aura précédés de pouvoir dépasser le stade de l'utopie (le communisme utopique). La théorisation des « nouveaux mouvements sociaux » effectuée ensuite, à partir d'une étude des mobilisations étudiantes et autres (antinucléaire, régionaliste...) de l'après-1968, contribue à un décentrement de l'économie et du mouvement ouvrier au profit d'enjeux socioculturels. Les nouvelles catégories sociales qu'il englobe sous ce terme apparaissent, selon

elle, porteuses de valeurs nouvelles liées à l'émergence de la société postindustrielle : défense de la qualité de la vie, de la démocratie, de l'écologie.

Dans la lignée des réflexions théoriques qui constituent ces mouvements en nouveaux moteurs de l'histoire se développent, selon une chronologie où mai-juin 1968 n'a souvent qu'un rôle très lointain de déclencheur, des formes inédites de mobilisation sur des espaces microsociaux qui, s'affirmant parfois anticapitalistes, font souvent l'impasse sur le pouvoir d'État. Elles inaugurent d'autres manières de résister et de militer, plus sectorielles, à d'autres échelles que celle du pouvoir d'État, s'en prenant à la « domination rapprochée », celle des hommes sur les femmes, des parents sur les enfants, des professeurs sur les élèves, des médecins sur les malades... Si certaines mobilisations conservent la phraséologie révolutionnaire et continuent à se penser comme politiques, d'autres, plus nombreuses, prennent plutôt la forme de micropolitiques ou de « révolutions moléculaires », pour reprendre le langage de Gilles Deleuze et Félix Guattari qui s'essaient à les théoriser. La philosophie de la déconstruction récuse ainsi toute approche visant à ériger 1968 en manifestation d'une quelconque transcendance de l'histoire. Elle veut y voir *a contrario* la première expression de la déconstruction en actes, marquée par l'émergence de l'aléatoire, de la discontinuité, et par la primauté des « singularités plurielles ». Le rapport de ces mouvements avec la politique instituée et avec la critique du capitalisme est plus difficile à penser que les luttes collectives classiques. Plus trouble – et peut-être plus inquiétante – apparaît la connexion, dès le printemps 1968, de ces nouveaux mouvements sociaux avec l'action politique et peut-être avec la définition du politique lui-même, au point que l'on peut se demander jusqu'à quel point ils s'inscrivent réellement dans une action politique.

#### **DES ACTEURS ET DES PRATIQUES REDÉFINIS ?**

---

Les travaux qui mettent l'accent sur les vertus incitatives ou accélératrices de mai-juin 1968 et sur son rôle dans la transformation des luttes de toute espèce sont légion. De récentes études soulignent toutefois que ces événements n'ont pas eu le caractère univoque qu'on leur prête trop souvent. Ils doivent à leur complexité et à leur issue paradoxale d'avoir conforté la totalité des acteurs, par-delà leur diversité, dans leurs stratégies initiales et de les avoir, à court terme, tous également renforcés en perpétuant les contradictions dont ils étaient porteurs. Le développement d'une « insubordination ouvrière » et le retentissement de certaines grèves autogestionnaires, certes très postérieures (Lip en 1973), n'excluent pas le fait que toutes les confédérations syndicales renforcent leur audience et que persistent des tendances lourdes dans la gestion des conflits. Les grèves, inscrites un temps dans la séquence ouverte en 1963, connaissent leur apogée (mai-juin 1968 excepté)

en 1970-1971 pour ne s'infléchir à la baisse qu'en 1977, sous l'effet de facteurs totalement étrangers à 1968. Les approches érigent la grève générale de mai-juin 1968 en nouveau temps fort de la geste ouvrière en tirent argument. Sans cependant masquer le fait que les luttes sociales classiques, toujours vivantes, le sont sur un mode souvent défensif (en vue de la préservation de l'emploi, des droits sociaux ou des services publics) et ne disposent plus de l'exclusivité, ni même de la prééminence de la contestation sociale quand le mouvement ouvrier en cristallisait la part essentielle avant 1968. Le bilan se révèle plus complexe dans les autres secteurs.

Le rôle de mai-juin 1968, indéniable s'agissant de la libéralisation des mœurs ou plus généralement de la « révolution culturelle », ne saurait faire oublier l'action pionnière d'organisations qui lui préexistent, comme le Planning familial, mais également les contradictions de « nouveaux mouvements sociaux » porteurs d'intérêts divergents. L'épisode de mai-juin 1968 peut même s'affirmer ailleurs comme un frein. Il infléchit négativement le processus de réformes pédagogiques amorcées dans l'enseignement secondaire avant mai [Prost, 2010]. Il met également un coup d'arrêt aux mesures de libéralisation économique et financière, amorcées depuis 1966-1967 avec les réformes Debré-Haberer, qu'il s'agisse du desserrement du système bancaire ou de l'ouverture relative des marchés financier et monétaire. Mais ce sont bien plutôt les ébranlements du système monétaire international en 1971-1973 ou encore le choc pétrolier de 1973-1974 qui opèrent le freinage majeur. En consolidant et en renforçant le mouvement syndical, en particulier la CGT, reconnue comme principal interlocuteur par le pouvoir gaulliste, le mouvement de grèves de mai-juin a sans doute conforté pour un temps la culture de la régulation qui prévalait depuis la Libération. Toutefois, on sait bien que le grand facteur de bouleversements résulte, en 1973-1975, de l'arrêt de la grande croissance et de l'irruption du chômage de masse, auprès desquels les effets, même retardés, de mai-juin 1968 pèsent sans doute d'un faible poids. Ces tensions contradictoires internes à l'événement constituent un obstacle supplémentaire à sa conceptualisation. Cet obstacle, auquel se heurte également celui qui travaille sur la Commune de Paris, incite à la comparaison.

Mai-juin 1968 présente certaines similitudes avec la Commune de Paris, qui diffèrent cependant de celles que certains acteurs du mouvement retiennent à chaud. Ces deux événements, qu'il n'est guère aisé de conceptualiser, ont surgi dans une société traversée par des bouleversements d'ampleur découlant d'une politique de modernisation volontariste engagée par des pouvoirs – de Gaulle, Napoléon III – que l'on ne saurait assimiler l'un à l'autre, mais qui ont en commun d'être des régimes de pouvoir personnel, nés de l'accidentel, en solution de continuité avec les évolutions qui semblaient se dessiner. Ces mouvements de société complexes (déployés à des échelles qui ne sont pas comparables) mobilisent à la fois l'histoire et l'utopie pour tenter

de définir ce qui relève de l'inédit. Ils font place aux acteurs politiques qui leur préexistaient, mais en font surgir de nouveaux et contribuent à des redéfinitions en acte de la démocratie, dont la soudaine extension de l'espace public et de la prise de parole constitue une des manifestations. L'un et l'autre se soldent sans conteste par un échec politique, au demeurant incommensurablement plus tragique pour le premier que pour le second. Certaines redéfinitions politiques et sociales mises en œuvre ultérieurement, à l'initiative de l'adversaire désormais victorieux, ne s'inscrivent pas moins dans le droit fil de plusieurs de leurs exigences.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ATREIZE (1971), *La Planification française en pratique*, Éditions ouvrières, Paris.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1964), *Les Héritiers*, Minuit, Paris.
- BOURDIEU Pierre (1984), *Homo academicus*, Minuit, Paris.
- DUBOIS Pierre, DURAND Claude, ERBÈS-SEGUN Sabine et VIDAL Daniel (1971), *Grèves revendicatives ou grèves politiques. Acteurs, pratiques, sens du mouvement de Mai*, Anthropos, Paris.
- MEMMI Dominique (2008), « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée », in DAMAMME Dominique, PUDAL Bernard, GOBILLE Boris et MATONTI Frédérique (dir.) (2008), *Mai-juin 68*, Éditions de l'Atelier, Paris.
- MALLET Serge (1963), *La Nouvelle Classe ouvrière*, Seuil, Paris.
- MARGAIRAZ Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.) (2010), *1968. Entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, Rennes.
- PEUKERT Detlev J. K. (1992), *La République de Weimar. Années de crise de la modernité*, Aubier, Paris.
- PROST Antoine (2006), « Les grèves de mai-juin 1968 », *Autour du Front populaire*, Seuil, Paris, p. 233-258.
- (2010), « Mai 68 : fin ou commencement ? », in MARGAIRAZ Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *1968. Entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, Rennes.
- ROSS Kristin (2005), *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Complexe, Bruxelles.
- TOURAINE Alain (1968), *Le Mouvement de mai ou le communisme utopique*, Seuil, Paris.
- (1978), *La Voix et le Regard*, Seuil, Paris.
- VIGNA Xavier (2007), *L'Insubordination ouvrière. Essai d'histoire politique des usines*, PUR, Rennes.

## ÉMERGENCES

---

---

*Le petit commerce*

CLAIRE ZALC

**E**N FRANCE, les réticences à entreprendre une histoire du petit patronat s'expliquent en partie par le dénigrement social et politique dont celui-ci a fait l'objet. Petits commerçants et artisans souffrent d'une mauvaise réputation auprès des intellectuels. Défiance et mépris se nourrissent de soupçons politiques tenaces quant à l'attirance des petits indépendants pour les mouvements fascistes et réactionnaires. Ces suspicions sont étayées par l'examen de trois moments clés au cours du xx<sup>e</sup> siècle : les années 1930 et leurs ligues, dont la clientèle aurait été essentiellement recrutée chez les classes moyennes indépendantes, l'épisode de Vichy et son discours pro-artisanat, et enfin le mouvement de Pierre Poujade. Depuis les années 1980, les préférences électorales « Front national » des petits commerçants et artisans ont contribué à accroître leur discrédit politique.

« La boutique est un continent vierge », pouvait-on écrire à la fin des années 1970 [Faure, 1979]. Il serait erroné d'en dire autant trente ans plus tard. Au cours de cette période, le vide historiographique a commencé d'être comblé, principalement sous l'impulsion d'autres branches des sciences sociales : les politistes ont d'abord produit de nombreux travaux autour du positionnement politique des petits patrons [Mayer, 1986]. À leur suite, les historiens, notamment nord-américains, ont défriché le champ des affiliations politiques et syndicales des petits commerçants et artisans, autour de la question lancinante de leur prétendue attraction pour l'extrême droite et le fascisme [Nord, 1986 ; Zdatny, 1999]. Les connaissances accumulées par ces historiographies autour du rapport des petits patrons au politique et à l'État se heurtent néanmoins à une difficulté : l'hétérogénéité du monde du petit commerce.

---

LES POSITIONNEMENTS AMBIGUS D'UN MONDE ÉCLATÉ

---

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, les petits patrons, propriétaires de leurs moyens de production, sont souvent des ouvriers aussi, au sens où ils exercent une activité productrice. Ils partagent d'ailleurs, avec les ouvriers de métier, quartiers d'habitation et pratiques de consommation. En outre, la distinction entre artisan et commerçant, fondée sur la différenciation du type d'activité, manque encore de pertinence puisque, dans la très grande majorité des cas, le même individu conçoit, fabrique et commercialise des biens. De même, la séparation entre « commerce de gros » et « commerce de détail » engendre surtout la prolifération de contentieux. La complémentarité entre vente et production est extrêmement fréquente dans les ateliers et les boutiques des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. Les tâches réalisées par le boutiquier ne relèvent pas toutes d'une activité strictement limitée à la transaction marchande : on fait crédit, on informe, on offre un lieu de réunion.

Dès lors, les définitions institutionnelles, centrées sur le rapport au travail, se révèlent inadéquates pour décrire cette réalité sociale diverse, foisonnante et morcelée. Boulangers, hôteliers, tailleur, épiciers, lingers, pharmaciens, bijoutiers, brocanteurs, peintres en bâtiment ou encore courtiers en marchandises, mais aussi marchandes à la toilette, piqueurs de tiges à façon et chiffonniers ambulants s'y côtoient. Cette diversité crée des incertitudes quant au statut social censé les définir. Ils partagent souvent, avec les ouvriers de métier, la défense de savoir-faire spécifiques : le monde des « articles de Paris » comprend une élite ouvrière à la frontière de l'indépendance, des ouvrières travaillant en chambre mais également des fabricants aux capitaux fortement disparates. La particularité de cette position explique les difficultés à penser les petits commerçants comme classe sociale. Ils sont, en effet, très souvent à la fois producteurs et propriétaires des moyens de production, ce qui rend leur rapport au politique également ambigu.

Les principes de cohésion de ce monde multiforme sont tout d'abord à chercher du côté de leur rapport à l'État. L'activité professionnelle des petits entrepreneurs trouve sa cohérence autour du statut d'indépendant qui les exclut en partie des mesures législatives, en particulier des lois sociales mises en place sous la III<sup>e</sup> République. Par conséquent, ils ne bénéficient pas d'un rapport médiatisé, construit, à l'État.

Cette exclusion provoque deux types de réaction contradictoires. La thèse la plus courante insiste sur l'hostilité des petits patrons et travailleurs indépendants à l'égard de l'État. Il est vrai que la défiance des petits entrepreneurs envers l'administration reste vive dans l'entre-deux-guerres. Lors de l'assemblée générale de l'Union des commerçants et industriels organisée le 23 octobre 1928, son vice-président, M. Serrurier, se fait le porte-parole des réticences devant toute intervention de l'administration dans les affaires commerciales.

« Avant la guerre, il y avait dans notre pays des têtes de Turc, c'étaient les curés ; aujourd'hui, ce sont les commerçants, fraudeurs, mercantis, voleurs et profiteurs. L'administration doit faire confiance aux déclarations de messieurs les avocats, médecins, fonctionnaires, rentiers. Mais pour le commerçant, elle doit aller jusqu'à vérifier ses livres, sa comptabilité et elle ira bientôt jusqu'à remplir des états semblables à ceux que fournissent les sérigents-majors au régime. »

Mais la thèse du rejet de toute intervention étatique ne permet pas de comprendre l'ambivalence du positionnement politique du monde du petit commerce. À la lecture de la presse commerçante et artisanale de l'entre-deux-guerres, on s'aperçoit également de la peur engendrée par l'absence d'intervention de l'État dans le secteur de la petite entreprise. Le besoin d'affirmer le rôle des classes moyennes indépendantes comme élément central de la société française apparaît saillant dans les discours. La presse professionnelle commerçante revendique l'assimilation entre le petit commerçant et « le Français ». L'organe de la Fédération des commerçants détaillants de France de Georges Maus, *Le Commerçant*, affirme même dans son éditorial de mars 1920, intitulé « Bravo les commerçants ! », que « le commerce de détail français [...] est l'essence même de la puissance nationale ».

Cette identification témoigne d'un manque : tout en rejetant le poids – fiscal – de l'État, le monde de la boutique réclame sa protection. Aussi les classes moyennes indépendantes en viennent à revendiquer un rôle d'incarnation des vertus nationales. Protéger le petit commerçant, l'artisan, revient à sauvegarder l'esprit de la nation. Pour justifier la politique de défense des classes moyennes indépendantes, les pouvoirs publics reprennent à leur compte les arguments mis en avant par les organisations des classes moyennes. Représentant l'honnêteté d'un travail exercé de leurs propres mains, la nature familiale du mode de production et, finalement, la moralité du système de la petite entreprise, les artisans et petits patrons du commerce ou de l'industrie s'emploient à préserver la vie familiale, la paix sociale et, donc, la nation. Gardiens de la France des « petits », les indépendants vont pourtant, au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle, se distinguer avec netteté de la classe ouvrière pour s'ancrer à droite.

#### L'HISTOIRE D'UN VIRAGE À DROITE

Sous la III<sup>e</sup> République, les organisations syndicales de défense des « couches nouvelles » saluées par Léon Gambetta – « ce monde de petits propriétaires, de petits industriels, de petits boutiquiers » – prennent leur essor : l'Union fraternelle du commerce et de l'industrie est créée en 1897, la Fédération des commerçants détaillants en 1906, l'Association de défense des classes moyennes en 1907. Piliers du régime républicain, base électorale du

Parti radical, les classes moyennes indépendantes constituent l'un des éléments centraux du compromis républicain. Elles bénéficient d'une politique active de soutien de l'État.

Le sentiment d'appartenir à une classe intermédiaire, située entre le prolétariat et la grande bourgeoisie, constitue l'un des éléments de définition politique des indépendants. La conscience de faire partie de catégories intermédiaires engendre ainsi le double rejet des « dominés » et des « dominants ». La menace du déclassement social, largement relayée par les organisations politiques et la presse professionnelle, entraîne une fermeture du groupe sur lui-même. Sur une affiche de la Confédération de défense du petit commerce et de l'artisanat (CDPCA), on peut lire en mars 1928 :

« Notre situation chaque jour est plus intenable, toute une longue série de mauvaises lois viennent s'abattre sur nous. Attention !... menace d'expulsion, lois sur la révision des baux, lois fiscales, lois sur la propriété commerciale, elles sont toutes intentionnellement brouillonnes, confuses, incompréhensibles pour mieux masquer qu'elles sont pour les gros, contre les petits. C'est pour que vous vous perdiez dans le maquis de la procédure. Malheur à l'honnête homme qui pénètre dans ces nids à chicanes et à procès qui n'est pas habilement et consciencieusement conseillé, car en face de lui, le propriétaire, le grand concurrent, l'État ou le fisc sont assez riches et puissants pour utiliser contre lui tous les vices de ces lois imbéciles. »

La protection de l'égalité des chances par la lutte contre les priviléges de naissance et de fortune constitue l'un des fers de lance des revendications des classes moyennes indépendantes. Profondément attachés à l'idéal de promotion sociale via l'école, les indépendants sont les premiers défenseurs du système méritocratique, auquel ils pensent devoir un statut social toujours menacé.

Au cours de l'entre-deux-guerres, la montée d'un mouvement ouvrier organisé, liée à la progression numérique et symbolique de la condition salariale, accroît le sentiment de malaise issu de l'inconfort d'un positionnement dans l'« entre-deux » de la société française. Chaque avancée de la classe ouvrière, chaque réponse des grands entrepreneurs sont vécues comme une menace pour l'avenir par les petits patrons de l'artisanat et du commerce. La conviction de la fragilité inhérente à leur situation les amène à considérer avec une grande méfiance tous ceux qui, à leurs yeux, sont susceptibles de remettre en cause leurs statuts et avantages acquis, autant dans le champ politique du socialisme que dans celui du capitalisme. Sur le plan économique, la concurrence des nouvelles formes de commerce et les projets de concentration apparaissent comme autant de dangers. Dans le champ social, la hausse des salaires et les lois de protection des travailleurs sont jugées à l'aune de l'alourdissement des charges qu'elles font peser sur les petits patrons. Surtout, la peur du déclassement et de la concurrence est immense.

Ces caractéristiques ne sont pas propres à la société française de l'entre-deux-guerres. On en retrouve les principaux éléments dans toute l'Europe dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [Crossick et Haupt, 1995]. Néanmoins, elles s'amplifient dans la conjoncture des années 1930. Au cours du « processus continu de décomposition-recomposition de cette classe », la crise économique anime d'une force nouvelle les démons du déclassement [Crossick, 1999]. Les années 1930 constituent une rupture et consacrent le « virage à droite » des classes moyennes [Ruhmann, 2001]. On l'observe nettement lors de la campagne menée activement en 1934-1935 contre les petits patrons étrangers. Les plaintes pour « protéger le commerce honnête » et dénoncer la « concurrence déloyale des étrangers » se multiplient. L'affaire Stavisky en février 1934 joue un rôle de catalyseur. Le scandale financier lié aux agissements d'un juif d'origine russe naturalisé français, Alexandre Stavisky, déclenche les foudres xénophobes et antisémites des ligues et de la presse d'extrême droite. Le procès de l'*« escroc métèque*», pour reprendre l'expression de Charles Maurras, devient rapidement celui de l'ensemble des milieux d'affaires étrangers. Surtout, les critiques dépassent les cercles politiques de l'extrême droite pour trouver un relais énergique dans les institutions syndicales et consulaires. La mobilisation xénophobe joue le rôle, dans les années 1930, de structuration politique des indépendants, de ferment d'une unité professionnelle, de soudure d'un monde à la cohésion sociale indécise [Zalc, 2010].

Le Front populaire provoque une mobilisation sans précédent des petits patrons : menacés par la signature de l'accord de Matignon, ils contestent l'action de la Confédération générale de la production française (CGPF). De nombreuses organisations se créent, entre juillet et décembre 1936, pour « défendre » le petit et moyen patronat (Confédération générale du commerce et de l'artisanat, Bloc du petit commerce, etc.), et l'on observe une syndicalisation accrue des indépendants : la Confédération générale de l'artisanat français (CGAF) compte 100 000 membres en 1929, mais près d'un demi-million en 1937. Désormais, les petits industriels, commerçants et artisans se trouvent précipités dans le camp adverse de celui des salariés et amorcent un tournant franchement conservateur tout en continuant de cultiver leur spécificité politique. Les partis de droite ont tôt fait de comprendre l'enjeu de ce reclassement, comme l'exprime André Tardieu en 1937 : « Les petits et moyens patrons qui emploient moins de cent personnes, qui n'étaient ni représentés, ni défendus, ont été livrés par la capitulation des deux cents familles à la dictature cégétiste » [Mayer, 1986, p. 105].

Les conflits dans les salons de coiffure illustrent ces repositionnements politiques. Ils éclatent lors des grèves organisées en avril 1937 par les ouvriers coiffeurs pour obtenir la semaine de quarante heures sur cinq jours. En réponse, les employeurs laissent leurs salons ouverts le 1<sup>er</sup> mai 1937. La rupture est consommée. Comme le déclare Marcel Bagnaud, président du Syndicat indépendant des patrons coiffeurs (SIPC), il convient désormais de

choisir son camp : « Nous sommes patrons coiffeurs et nous nous adressons aux autres patrons » [Zdatny, 1999].

L'itinéraire de Bagnaud, porte-parole des patrons coiffeurs parisiens dans les années 1930, illustre les transformations du positionnement social des indépendants. Natif de Rambouillet, Bagnaud est diplômé de l'École normale d'instituteurs de Tulle et prépare, au moment de la déclaration de la Grande Guerre, l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Toutefois, sa mobilisation l'empêche de passer le concours. Grand mutilé de guerre, titulaire de la médaille des anciens combattants et officier de la Légion d'honneur, il quitte l'armée à la fin de la guerre, non sans rester proche des milieux d'anciens combattants. Employé par le journal *L'Intransigeant* au sortir du conflit, il cultive des liens avec les groupes politiques de droite. Puis, au début des années 1920, à la suite de son mariage avec une coiffeuse, Bagnaud se lance dans l'aventure de l'indépendance à Paris en ouvrant la Maison Marcel, salon réputé de la place parisienne. Sa boutique, qui tient plus d'une « usine à coiffure » selon les qualifications de *La Semaine de la coiffure* que d'un atelier, le place au sommet de la hiérarchie des patrons coiffeurs de la capitale. Et Bagnaud devient, au début des années 1930, l'un des éminents représentants politiques du monde de la coiffure : en 1933, il fonde le Syndicat des coiffeurs de Paris, dont il prend la tête tout en étant président général de la Confédération nationale des coiffeurs de France, et devient même, la même année, membre de la chambre de commerce de Paris. À ce titre, il est en charge à la chambre de commerce des deux rapports sur « La situation des étrangers en France » en 1938 et 1939.

Son entrée au sein de la principale organisation représentative des milieux du commerce et de l'industrie montre le rôle croissant que prétendent jouer les chambres de commerce dans la représentation des classes moyennes indépendantes. L'agitation de l'été 1936 trouve dans le réseau consulaire et les structures syndicales de puissantes caisses de résonance. Pourtant, les chambres de commerce sont longtemps restées fermées aux « petits ». En 1908, ils y deviennent électeurs et éligibles, mais ne manifestent que peu d'intérêt pour ces institutions. C'est durant l'été 1936, qui consacre l'ancrage des petits commerçants et des artisans du côté du patronat, que les institutions consulaires tentent de s'arroger le rôle de porte-parole des classes moyennes indépendantes.

#### RÉPERTOIRES D'ACTION : LE LOBBYING EN ACTION

---

Le passage à droite des classes moyennes s'accompagne d'un changement des formes de mobilisation. D'une action politique fondée sur la mise en place d'organisations, de réunions, de pétitions ou encore de quelques manifestations, on assiste, au cours de l'entre-deux-guerres, à l'apprentissage d'autres

formes de mobilisation autour de campagnes de presse et de lobbying. L'examen de la campagne xénophobe des classes moyennes contre la pseudo-concurrence déloyale des étrangers entre 1934 et 1939 fournit une bonne illustration de cette évolution des réertoires d'action.

Une vague de mécontentement traverse les indépendants dans les années 1930. Dans un mouvement similaire à celui observable dans les professions libérales, la xénophobie, puissamment relayée par les organisations représentatives des classes moyennes indépendantes, permet de trouver de nouveaux ressorts à la structuration des « classes moyennes ». Autour du combat contre la concurrence étrangère, la méfiance ontologique des classes moyennes indépendantes vis-à-vis de l'État se transforme en appel à la protection.

Au cours de ce retournement, qui ne s'effectue pas sans contradictions, les groupements syndicaux jouent un rôle d'initiateurs et s'appuient, dans les années 1934-1935, sur une campagne de presse puissante qui parle de « protéger le commerce honnête » et qui dénonce les « pseudo-commerçants » que sont les étrangers. Le ton se fait plus acerbe, la xénophobie s'affirme avec plus de netteté. La Confédération générale des classes moyennes (CGCM), particulièrement virulente, s'élève contre le « cosmopolitisme de l'or et de la main-d'œuvre » et appelle à résister « à la pénétration de l'opulent aventurier et à l'envahissement de l'aventurier famélique ». Cette campagne trouve un relais efficace auprès des institutions consulaires : des rapports et résolutions sont rédigés dans toute la France par les chambres de commerce et les chambres des métiers en 1934 et 1935 afin de réclamer auprès des pouvoirs publics une réglementation plus stricte de l'établissement des étrangers dans le monde de la petite entreprise. En passant du côté des patrons, les classes moyennes indépendantes modifient les ressorts de leurs mobilisations. Le débat franchit les frontières du milieu professionnel pour prendre place dans la sphère politique, illustrant par là la perméabilité des limites entre les deux mondes, économique et politique, et témoignant, surtout, de l'efficacité de la campagne engagée.

Les édiles locaux constituent les premiers et les plus fidèles relais dont disposent les organisations de défense des classes moyennes indépendantes sur la scène politique, c'est notamment le cas du conseil municipal de Paris. La question de la « concurrence déloyale » des artisans et des commerçants étrangers y est évoquée à sept reprises entre décembre 1932 et novembre 1938. Parmi les élus qui signent, votent ou interviennent en faveur des intérêts de l'artisanat et du commerce « français » dans le département de la Seine, la cohérence n'est pas à chercher du côté des affiliations politiques. En majorité hommes de droite, « républicains nationaux », membres du Parti républicain démocratique et social, de l'Alliance démocratique ou de la Fédération républicaine, les conseillers municipaux parisiens qui défendent le petit commerce contre les « étrangers » se recrutent également chez les

radicaux ou parmi les « républicains de gauche ». La constante concerne plutôt leur implication au sein des organisations corporatives professionnelles, issue le plus souvent des positions qu'ils ont acquises dans le monde de l'industrie et du commerce du département.

Un exemple parmi d'autres, celui d'Henri Béquet, fils de commerçant parisien. Industriel commerçant à la tête d'une importante maison de broderies de la capitale, il occupe des postes de choix dans diverses organisations syndicales de sa profession : président de la Chambre syndicale des dentelles et des broderies, il est également président de l'Association parisienne du commerce et de l'industrie et conseiller du Commerce extérieur de la France avant d'être élu du quartier Vivienne au conseil municipal en 1919 et nommé maire adjoint du II<sup>e</sup> arrondissement. « Républicain de gauche », le 20 décembre 1933, à la tribune du conseil municipal de Paris, il qualifie les étrangers commerçants de « dangereux flibustiers du commerce », « forbans » ou encore de spécialistes du « carambouillage ».

Béquet propose qu'on frappe de la peine complémentaire d'expulsion tout étranger commerçant contre lequel a été ouverte une procédure de liquidation judiciaire ou de faillite. Pour Raoul Brandon, élu « républicain socialiste » du quartier de la Sorbonne, il faudrait même pouvoir déchoir les faillis naturalisés de leur nationalité française. Les élus du Conseil de Paris ne se distinguent pas par une grande originalité, reprenant souvent à l'identique les suggestions et vœux émis par les groupements d'artisans, de commerçants et d'industriels. Et pour cause ! Lancés à l'initiative d'élus situés à l'intersection du monde du commerce et du monde politique, les débats relatifs aux artisans et aux commerçants étrangers deviennent l'occasion, dans les années 1938-1939, d'exprimer publiquement, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, des propos empreints d'un racisme virulent et d'un antisémitisme débridé.

Or il ne s'agit pas d'un fait spécifiquement parisien. À Lyon également, le conseil municipal se saisit du problème en novembre 1938 pour s'inquiéter de la protection du travail français, puis, le 20 mars 1939, à l'invite d'Édouard Herriot, pour examiner avec grande attention les résultats de l'enquête effectuée par la chambre de commerce lyonnaise. La contestation touche nombre de départements, qui se mobilisent pour faire pression sur les pouvoirs publics, et les revendications exprimées sur les scènes locales franchissent les portes de l'Assemblée nationale.

Lors des élections de 1936, les propositions qui visent à resserrer le contrôle des commerçants étrangers semblent extrêmement populaires parmi les candidats au Palais-Bourbon. Les engagements électoraux pris en ce sens se multiplient, visant à rallier les voix des classes moyennes indépendantes. Lucien Bossoutrot, radical-socialiste, affirme vouloir lutter contre la « concurrence des commerçants étrangers établis en France » ; André Magnan, candidat de l'Alliance démocratique dans la Loire, constate la nécessité d'une protection « contre l'étranger », argument que l'on retrouve également chez

Charles Elsaesser dans le Bas-Rhin, Jean Hennesy dans les Alpes-Maritimes, Paul Morane dans les Côtes-du-Nord ou encore chez... Raoul Brandon, conseiller municipal de Paris et candidat de l'Union socialiste et république, qui s'insurge contre le « commerce clandestin des camelots étrangers ». Et ce sont vingt-deux propositions de loi ou de résolutions qui sont déposées à la Chambre des députés et au Sénat entre 1932 et 1939 en vue de défendre les artisans et les commerçants français. Invoquant la pression de l'opinion publique, les parlementaires jouent leur rôle de relais des argumentaires du monde du commerce et de l'industrie vers les autorités de l'État : ils exercent une pression continue dans les années 1930 auprès des pouvoirs publics afin d'exiger que des mesures soient prises pour limiter l'accès des étrangers au monde de la petite entreprise. La mobilisation des parlementaires permet de montrer l'efficacité des relais entre les organisations de défense des classes moyennes indépendantes, les chambres de commerce et de métiers et la classe politique. Il faut noter que ces vingt-deux propositions de loi ne sont pas l'apanage exclusif de la droite parlementaire : quatre sont le fait de membres du Parti radical, quatre autres de députés socialistes et une est même déposée par un dissident du Parti communiste. C'est Albert Paulin, député socialiste du Puy-de-Dôme qui, le 14 décembre 1937, se plaint du non-respect de la réglementation relative à la durée du travail, aux conditions d'hygiène et aux assurances sociales par ces artisans étrangers « installés un peu partout, n'importe comment, travaillant dans des conditions que l'on n'ose pas qualifier ».

En outre, la défense des classes moyennes organise plus rigoureusement son influence sur les députés à partir de 1936, grâce à la mise en place de groupes parlementaires d'intérêt professionnel. Paulin dirige le « groupe de défense artisanale » à la Chambre, qui compte près de 400 députés à la veille de la guerre après que les députés communistes l'ont rejoint. De même, un groupe parlementaire de défense du petit et moyen commerce est mis en place par le député socialiste des Pyrénées-Orientales Joseph Rous à l'été 1936, comité qui entreprend de travailler avec les milieux professionnels pour présenter à la Chambre des projets de loi en faveur du commerce de détail. Les succès de la mobilisation des groupes de pression professionnels dans la sphère parlementaire se lisent dans l'activité législative déployée dans les années 1936-1939 : les lois du 30 novembre 1935 sur les camions bazars, du 22 mars 1936 sur la protection de l'industrie et du commerce de la chaussure et du 31 mai 1937 sur l'interdiction de nouveaux magasins à prix uniques sont toutes trois prorogées sur pression de la Chambre des députés. Concernant les étrangers, l'efficacité de la campagne est incontestable puisqu'elle aboutit à l'adoption de plusieurs mesures législatives : le décret-loi du 8 août 1935 institue une carte d'artisan étranger ; le décret-loi du 30 octobre 1935 impose à tout étranger ambulant une résidence obligatoire préalable de cinq ans sur le territoire français pour pouvoir exercer une profession industrielle,

artisanale ou commerciale ; enfin, le décret-loi du 12 novembre 1938 crée une carte de commerçant étranger. La mobilisation des années 1930 contribue à l'émergence d'une cohésion politique d'un nouveau type chez les petits commerçants et les artisans, cohésion faite de repli sur soi et de rancœur, de renfermement fébrile et de suspicion systématique, voire d'hostilité et de rejet de l'étranger.

Après guerre, les petits patrons continuent de cultiver leur spécificité politique. En octobre 1944, Léon Gingembre crée la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), qui ambitionne de représenter le « patronat réel » [Guillaume et Lescure, 2009]. Souvent issus du prolétariat, les petits patrons rejettent d'autant plus les franges ouvrières que le risque d'y retomber est grand mais n'abandonnent pas un mode d'organisation par groupe professionnel.

Pendant les Trente Glorieuses, l'impôt devient l'ennemi numéro un des classes moyennes indépendantes. La transformation de l'administration fiscale à partir de 1948 et la modernisation des techniques de contrôle remettent en cause un certain nombre d'avantages dont bénéficiaient les petits patrons. Elles suscitent de vives inquiétudes et contribuent au succès du mouvement poujadiste dans les années 1953-1956, adossé à une campagne de grève de l'impôt extrêmement populaire. La menace du déclassement social et d'une dépendance croissante vis-à-vis de l'État et des distributeurs, largement relayée par les organisations politiques et la presse professionnelle, engendre une fermeture du groupe sur lui-même qui se fige dans une posture de repli, parfois teintée de xénophobie. Mais, de l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) de Pierre Poujade à la Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants (CID-UNATI) de Gérard Nicoud, les indépendants se positionnent systématiquement « contre » l'État tout en cherchant la protection. La « grève générale de la patente », mobilisation antifiscale de 1972, a pour principal enjeu le régime de protection sociale des indépendants. Taraudés par la peur de la concurrence, les petits patrons se définissent dans un rapport de rancœur et de méfiance par rapport aux « gros », au sein d'une relation séculaire profondément antagoniste et en partie fantasmée [Birnbaum, 1979]. Les relations entre des pouvoirs publics soucieux d'une rationalisation technocratique des structures et les petits patrons sont souvent difficiles jusqu'au début des années 1970. Depuis, on observe un changement notable : de la mise en place d'un secrétariat d'État à la petite et moyenne industrie en 1969 au statut d'auto-entrepreneur en 2009, les pouvoirs publics s'engagent dans une politique de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), perçues comme innovatrices et créatrices d'emplois. PME, très petites entreprises (TPE), derrière ces appellations se dissimule pourtant un petit patronat à la cohérence toujours incertaine.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BIRNBAUM Pierre (1979), *Le Peuple et les gros. Histoire d'un mythe*, Grasset, Paris.
- CROSSICK Geoffrey (1999), « La bourgeoisie britannique. Recherches, approches, problématiques », *Annales HSS*, n° 6.
- CROSSICK Geoffrey et HAUPt Heinz-Gerhard (1995), *The Petite Bourgeoisie in Europe 1870-1914 : Enterprise, Family and Independence*, Routledge, Londres et New York.
- FAURE Alain (1979), « L'épicerie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle ou la corporation éclatée », *Le Mouvement social*, n° 108.
- GUILLAUME Sylvie et LESCURE Michel (dir.) (2009), *Les PME dans les sociétés européennes des années 1880 à nos jours*, Peter Lang, Bruxelles.
- MAYER Nonna (1986), *La Boutique contre la gauche*, Presses de la FNSP, Paris.
- NORD Philip J. (1986), *Paris Shopkeepers and the Politics of Resentment*, Princeton University Press, Princeton.
- RUHLMANN Jean (2001), *Ni bourgeois, ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.
- ZALC Claire (2010), *Melting-Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France*, Perrin, Paris.
- ZDATNY Steven M. (1999), *Les Artisans en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Belin, Paris.

---

*L'interprofessionnel en action  
et en question*

DANIELLE TARTAKOWSKY

---

LE PRIMAT LONGTEMPS CONSERVÉ  
DES LUTTES CATÉGORIELLES

---

La solidarité sur la base du métier dans un cadre corporatif est à l'origine de la constitution du syndicalisme. Jusqu'au début des années 1930, la plupart des mobilisations ouvrières (et les rares mobilisations d'employés) demeurent inscrites dans un tel cadre en présentant, à ce titre, une assise qui est le plus souvent étroitement localisée. Celles qui se réclament de la branche entière ou aspirent à l'interprofessionnel demeurent exceptionnelles et ne concernent guère que les rares circonstances qui valent à l'État d'être interpellé par tous ; quand il s'agit par exemple de peser en faveur d'une diminution de la durée légale du travail (1890, 1891, 1906) ou quand la guerre devient menaçante ou effective (1913, 1926). Encore faut-il souligner que l'assise interprofessionnelle alors revendiquée est souvent plus nominale qu'effective. Ces mêmes disparités se donnent à lire dans les structures de la CGT et leur poids relatif. La direction confédérale (qui ne compte avant guerre que quatre permanents) n'a qu'une prise limitée sur les organisations réunies en son sein. Les fédérations d'industries, destinées à dépasser le cadre des métiers pour les intégrer dans des branches, ne s'imposent qu'en 1910. Elles disposent du moins d'une évidente prééminence sur celles des structures, dites horizontales, ayant vocation à construire de l'interprofessionnel. Ainsi en est-il des unions départementales, qui succèdent aux Bourses du travail en 1913 sans conserver la vitalité dont ces dernières avaient su faire preuve au début du siècle, et, à une tout autre échelle, des unions locales. Aussi la grève générale, si souvent invoquée, se révèle la projection rêvée d'une intégration souhaitée de toutes les forces ouvrières en un combat commun, demeurée pour longtemps un horizon d'attente.

## DE LA GRÈVE DE JUIN 1936 AUX MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES DE LA LIBÉRATION

Les rapports redéfinis que le mouvement syndical entretient avec les pouvoirs publics de 1936 à 1938 puis de 1944 à 1947 et l'extension du champ de compétence de l'État valent aux mobilisations interprofessionnelles d'opérer une percée, selon deux modalités successives. En juin 1936, ce qui relève plutôt d'une généralisation des grèves que d'une grève générale, telle que le syndicalisme révolutionnaire la théorise, présente une évidente dimension interprofessionnelle qui, toutefois, tient davantage à la similitude et à la quasi-simultanéité des conflits qu'à des orientations stratégiques ou à des objectifs unifiants. L'absence de manifestations de rue, propres à globaliser, en constitue un symptôme. C'est la compétence nationale et interprofessionnelle des négociateurs réunis à Matignon, les termes de l'accord, les réponses unifiantes apportées par la loi et les cadres contraignants qu'elle impose aux conventions collectives qui génèrent de l'interprofessionnel à proprement parler.

Les deux années d'existence du gouvernement du Front populaire sont marquées par la volonté de se faire entendre des pouvoirs publics, devenus interlocuteurs, en évitant toute attaque frontale susceptible d'affecter une alliance dont les périls accrus perpétuent l'exigence. Les manifestations interprofessionnelles déployées pour l'*« application sans entorse et sans faiblesse du programme de Front populaire »* (22 juin 1937) ou contre la vie chère (2 octobre 1937) s'organisent de la seule initiative d'unions départementales ou d'unions locales pour la plupart dirigées par les ex-unitaires, à Paris en premier lieu. C'est le signe que différentes approches de la mobilisation et de la construction de l'interprofessionnel coexistent au sein de la CGT réunifiée. Les manifestations intersyndicales et interprofessionnelles déployées à la Libération pour le relèvement des salaires et le blocage des prix (19 juillet 1946, 25 mars 1947, 5 septembre 1947) participent de cette même logique, mais coïncident avec des appels confédéraux à vingt-quatre heures de grève et revêtent donc une assise nationale.

Toutes ces manifestations présentent un évident caractère volontariste. Elles sont strictement circonscrites dans le temps et investissent des lieux dépourvus d'enjeux en termes d'ordre public. Destinées à faire pression sur les pouvoirs publics sans les instituer en adversaires, elles ne constituent pas à proprement parler des mouvements sociaux susceptibles d'engager des dynamiques capables de déborder les cadres stratégiques alors prévalant. Entre 1936 et 1947, la grève du 30 novembre 1938 est le seul mouvement interprofessionnel qui ait interpellé frontalement l'État pour tenter, vainement, d'en infléchir les orientations. À ce titre et dès avant son échec, elle

atteste de ce que toutes les forces en présence ont pris acte d'un irréversible tournant.

### REPLIS CATÉGORIELS

---

La dissolution des confédérations syndicales par le régime de Vichy a puissamment contribué à conforter les propensions fédérales à l'autonomie et les replis corporatistes. Le retour à la légalité n'infléchit pas radicalement ce qu'il faut tenir pour une tendance lourde. Les cultures locales et régionales ne suffisent pas à contrarier la ligne de pente corporative. Celle-ci l'emporte partout sur l'ambition interprofessionnelle, aux sources du projet confédéral. La clarté des enjeux nationaux à cette échelle s'estompe au niveau des départements et des villes, dont les unions départementales n'ont plus la vitalité des Bourses du travail du début du siècle, et les marges de manœuvre des fédérations se révèlent importantes.

Là n'est pourtant pas l'exclusif ni sans doute le principal facteur de la dimension catégorielle de la plupart des conflits advenus de l'entrée en guerre froide à l'avènement de la Ve République ou, peut-être même, jusqu'au terme de la guerre d'Algérie. Un préfet, qui évoque en 1955 la multiplication des mouvements de salariés, de viticulteurs et de commerçants, croit pouvoir avancer que « s'il y avait conjonction des mécontentements, la situation serait d'une gravité sans précédents ». C'est précisément le « si » qui fait l'intérêt de sa remarque. Les mouvements qui se succèdent alors, avec des pics entre 1947 et 1950 puis en 1955 et 1956, demeurent strictement catégoriels et ne précipitent jamais en un mouvement social d'assise interprofessionnelle. Produits d'un développement différentiel durement ressenti par les exclus de la croissance, ils laissent à l'écart la plupart des grands bassins industriels qui en sont au contraire bénéficiaires. Qu'on excepte certains débrayages ouvertement politiques, évoqués ailleurs, et l'interprofessionnel a volé en éclats.

### L'INTERPROFESSIONNEL D'ASSISE RÉGIONALE

---

Dans les années 1960, l'extension du champ de compétence de l'État, remodelé par la Constitution nouvelle et la territorialisation des politiques mises en œuvre aux fins de redéfinir en profondeur l'activité de certains bassins d'emploi, génère d'importantes mobilisations régionales, à la fois interprofessionnelles et intersyndicales. Celles-ci sont contemporaines de premières adaptations des structures syndicales aux territoires en redéfinition. Une Union régionale de l'Île-de-France CGT, dont la constitution anticipe sur d'ultérieures évolutions statutaires, réunit ainsi les unions départementales alors même redessinées aux fins d'épouser le périmètre des

nouveaux départements. Ces mobilisations, qui peuvent n'affecter qu'une entreprise (les chantiers de Saint-Nazaire) ou une activité (mines et sidérurgie) directement menacées, sont également susceptibles de s'étendre à la région tout entière en revêtant alors un caractère interprofessionnel qui se construit par et dans l'espace. À titre d'exemples, on peut citer : « La Loire-Atlantique veut vivre », en février 1964 ; « Pour que la Bretagne ne devienne pas un désert », en mai 1965 à Guingamp ; « Sauvons la Lorraine » et « La région minière ne doit pas mourir », en avril 1966 à Metz ou en mars 1968 à Lens, etc.

Les manifestations interprofessionnelles organisées dans ce cadre se distinguent de celles d'avant guerre puisqu'elles sont un facteur d'élargissement de la lutte au-delà des seuls salariés, auxquels s'agrègent souvent les étudiants ou les agriculteurs. En mai et juin 1961, à Saint-Nazaire, un meeting intersyndical de soutien aux chantiers navals se tient ainsi sous une banderole affichant : « Ouvriers et paysans unis contre la politique gouvernementale. » Elles en diffèrent d'autant plus qu'elles s'imposent comme figure emblématique de conflits qui débordent leur strict espace-temps et sont constitutives d'un mouvement social qui les dépasse mais auquel elles contribuent à donner corps. Ces mouvements régionaux, à la fois intersyndicaux et interprofessionnels, accompagnés à partir de 1966 de journées interprofessionnelles devenues nationales, se prolongent jusqu'au début de mai 1968.

#### L'ACCORD CGT-CFDT DE JANVIER 1966 ET LES « JOURNÉES D'ACTION »

---

L'accord ratifié en janvier 1966 entre la CGT et la CFDT est à l'origine d'une série de « journées d'action » interprofessionnelles ou de branches. Affublées d'un vocable inédit propre à les démarquer de ce qu'on nommait jusqu'alors une « journée de grève et de manifestations », elles répondent de près de la moitié des manifestations syndicales déployées de cette date à mai 1968 et constituent une modalité sans précédent de la montée en généralité. Les fédérations de la métallurgie des deux confédérations concernées mais également de FO se saisissent les premières de cet accord. Le 15 mars 1966, elles appellent à une journée marquée d'arrêts de travail et de manifestations pour contraindre le CNPF à augmenter les salaires, réduire le temps de travail et renégocier les conventions collectives. La CGT et la CFDT ont d'abord envisagé de poursuivre l'offensive contre l'intransigeance patronale par une série de mouvements du 20 au 29 avril. Mais la CFDT préconise bientôt un « tous ensemble » dans les secteurs publics et nationalisés et défend le principe d'une journée nationale d'action qui en serait l'expression. Un arrêt général du travail dans les secteurs publics, semi-publics et nationalisés, fixé au 17 mai d'un commun accord, reçoit le soutien de FO et de la FEN.

Son succès contribue à sceller l'accord qui l'a rendu possible. Le 14 juin 1966, le semi-échec d'une nouvelle journée nationale, cette fois limitée dans le secteur privé, incite la CFDT à relativiser les vertus du « tous ensemble » et à préconiser le retour à des actions communes mais décentralisées. La CGT, qui demeure attachée au principe de journées interprofessionnelles, fait toutefois triompher ses positions. De nouvelles « journées d'action » s'organisent en conséquence le 23 novembre 1966, le 1<sup>er</sup> février 1967, le 17 mai 1967 contre les ordonnances et les premières atteintes à la Sécurité sociale puis le 14 octobre et le 13 décembre 1967.

Le rôle qui incombe aux manifestations de rue dans un tel cadre est alors à l'origine de vifs débats. Le communiqué CGT-CFDT adopté en vue du 17 mai 1966 recommande aux syndicats concernés d'organiser, d'un accord commun et si possible avec les autres organisations syndicales, de massives manifestations de rue où pourront « s'exprimer le mécontentement et les protestations de tous les travailleurs dont les revendications se heurtent à une même résistance du gouvernement et du patronat » en leur assignant donc de donner corps à l'interprofessionnel. FO appelle ce même jour à la grève, mais s'oppose, au contraire, à l'organisation de cortèges concomitants en objectant leurs possibles débordements politiques. La CFTC témoigne d'une même hostilité et menace de retirer ses consignes de grève si les autres centrales décident « une grève générale ayant un caractère politique ». Non sans établir une assimilation tacite entre cette dernière et la manifestation. Mais la CGT et la CFDT passent outre ces réticences et oppositions. Le débat resurgit lors de chacune des journées ultérieures. L'incontournable aspect politique de la grève du 17 mai 1967 conforte FO dans son hostilité vis-à-vis de la rue. André Bergeron, secrétaire général de FO, qui juge impensable de pouvoir « empêcher la politisation de cette affaire », tient les manifestations « dans les circonstances actuelles [...] pour une erreur », susceptible d'engager le processus conduisant à un nouveau Front populaire. Son veto absolu et celui de la FEN valent à la CGT et la CFDT de maintenir le principe de manifestations, mais d'en déléguer la responsabilité à leurs unions départementales qui, souvent, obtiennent le soutien des syndicats d'étudiants et d'agriculteurs.

Le débat sur cette figure de l'interprofessionnel que sont devenues les manifestations, à ce titre perçues comme possibles leviers d'un basculement politique, pour le meilleur ou pour le pire, déborde les confédérations syndicales. Le PSU les tient alors pour la forme privilégiée d'une convergence qu'il souhaite à la fois politique et nationale et pour l'expression parfaite du mouvement social. Le Parti communiste, qui juge les luttes économiques indispensables mais estime qu'elles « ne trouvent leur véritable efficacité que lorsqu'elles se conjuguent avec la bataille politique contre le pouvoir personnel » (1964), se félicite de ces manifestations propres à circonscrire les contours de l'alliance antimonopoliste dont il se réclame face au « capitalisme monopoliste d'État » et susceptibles de peser sur le rapport des forces. La

presse relaie ces analyses à sa manière. « C'était bien une manifestation politique malgré les dénégations », écrit *Le Monde* en mai 1966 qui relève, à l'appui, ces slogans : « Les pleins pouvoirs aux travailleurs », « La majorité, c'est nous » et même, fait nouveau selon lui, « De Gaulle démission », « De Gaulle dictateur », en voyant là le symptôme « de la volonté des syndicats de peser directement sur la vie politique du pays ». Cette modalité d'action se perpétue jusqu'en mai 1968 (quand bien même celui-ci n'est pas conséquence de celle-là).

### MISES EN IMAGES

---

Les mobilisations collectives n'ont accordé longtemps qu'une importance marginale à ce que l'on ne nommait pas encore les médias. Le rôle que l'élection du président de la République au suffrage universel confère à l'opinion publique, de son fait redéfinie, la spectaculaire croissance de l'équipement des ménages en téléviseurs et les processus d'atomisation politique qui en découlent infléchissent leur attitude. Contrairement à la perception de nombreux observateurs, la dimension festive et carnavalesque des cortèges qui ponctuent les « journées d'action » ne naît assurément pas d'une attention soudaine de leurs organisateurs pour les images construites et diffusées. Cette dimension est quasi constitutive de la grève [Perrot, 1974] et s'est affirmée avec une force particulière en juin 1936. Elle doit aux interdictions qui prévalurent durant la guerre froide et davantage encore durant la guerre d'Algérie d'avoir disparu un temps de l'espace public en entraînant avec elle banderoles, pancartes et drapeaux, réduits à peu. Mais ce qui sera théorisé quelques années plus tard comme la « manifestation de papier » [Champagne, 1984] n'est assurément pas étranger à la violence caractérisant certaines des manifestations advenues de mi-1967 à mai 1968, en premier lieu dans l'Ouest français, ou à la soudaine et plus fréquente recherche d'un spectaculaire qui parfois confine à la folklorisation. Du moins n'en saurait-il être la cause majeure.

La tolérance accrue dont bénéficient les cortèges inscrits dans le cadre des « journées d'action » et la volonté de chacune des organisations de clairement spécifier sa présence au sein du collectif répondent d'un meilleur souci de visibilité. En mai 1966 comme en 1967, l'unité retrouvée se veut le premier des messages affichés. À Paris, le 17 mai 1966, une unique banderole déploie en tête du cortège : « Union et action pour les revendications », « Discussion et négociation ». Douze dirigeants confédéraux et parisiens de la CGT, autant de la CFDT et six autres de la FEN, ralliée la veille à la manifestation, ouvrent la marche. Même banderole unifiante le 1<sup>er</sup> février 1967, et cet engagement : « Les travailleurs décidés à faire aboutir leurs revendications poursuivront leur action. » En mai, à Paris, les syndicats ouvriers défilent de nouveau derrière

une banderole unifiante et selon l'ordonnancement suivant : syndicats CGT et CFDT de Seine-Saint-Denis puis du Val-de-Marne, FEN et UNEF échappant à l'amalgame par départements, puis CGT et CFDT de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de Paris. À l'intérieur de chacun des groupes, une « forêt de banderoles », à l'image de la multiplicité des organisations et entreprises, toutes désireuses d'afficher leur présence, et de très nombreux calicots et pancartes mêlant les sigles CGT, CFDT et parfois FO. Soit un primat des identités territoriales au détriment des identités professionnelles et de branches, du moins toutes insérées pour l'heure au sein d'une unité intersyndicale s'affichant ostensiblement pour première.

Ces constructions sont parfois dénoncées comme autant d'écrans susceptibles de perturber l'image unanimiste recherchée. En mai 1967, à Nantes ou Nancy, les organisateurs invitent ainsi à défiler sans pancarte ni drapeau derrière deux uniques banderoles communes dénonçant les pleins pouvoirs et proclamant l'attachement à la Sécurité sociale. La construction d'un collectif uniifié par l'absence de tout clivage professionnel, organisationnel ou géographique prime alors de manière exclusive sur l'affirmation des groupes qui lui sont constitutifs.

### LES GRÈVES DE MAI 1968

---

La manifestation du 13 mai 1968 demeure intersyndicale et interprofessionnelle sans toutefois perpétuer ces constructions. Si la plupart des manifestations organisées ce jour, tant à Paris qu'en province, restent précédées d'une unique banderole affichant l'*« union des travailleurs et des étudiants »* (ou vice versa), les ordonnancements organisationnels l'emportent cette fois sur tout autre, à Paris en premier lieu. Les manifestations advenues ensuite à Paris cessent d'être unitaires et présentent d'ailleurs trop de diversité pour en esquisser ici la synthèse. La grève généralisée, cette modalité plus traditionnelle du mouvement social même si elle demeure exceptionnelle, pourrait donner le sentiment d'avoir été plus interprofessionnelle qu'elle ne le fut en juin 1936, dès lors qu'elle concerne le secteur public et le secteur privé, pour ne rien dire des étudiants et des lycéens. La diversité soulignée des revendications au cœur des différents conflits jusqu'à leur non-contemporanéité [Prost, 2006], l'absence de tout accord au terme des négociations engagées rue de Grenelle et, dès lors, le primat des conventions de branche sur la loi nuisent toutefois à une approche interprofessionnelle, fût-elle *ex post* comme en 1936. « Chacun vivait sa grève alors que c'était LA grève » [Naudet, 1992]. Du moins continuera-t-on à parler DES grèves de mai-juin 1968.

### LE CORPORATISME EN DÉBAT

---

Au sortir de 1968, les confédérations syndicales développent des stratégies divergentes qui n'impliquent plus l'interprofessionnel au même titre que dans les années 1960.

La CGT persiste à se réclamer d'une alternative politique globale dont les piliers demeurent les nationalisations, la planification et la gestion démocratique. Pour favoriser l'avènement d'un programme commun de la gauche fondé sur de telles orientations, elle mise sur le développement de l'action revendicative de conserve avec la CFDT où l'interprofessionnel garderait toute sa place. Mais si la CFDT devenue autogestionnaire ne rompt pas l'accord unitaire de 1966, elle s'engage du moins dans une phase de radicalisation sur ses propres positions. Elle relativise la valeur de la négociation, érigé les luttes en « moteurs de la transformation sociale », privilégie les luttes locales et les « nouvelles demandes » émanant des femmes, des immigrés, des jeunes et des OS, mène des luttes ardues et spectaculaires (dont Lip) et n'apporte qu'un « soutien critique » au Programme commun, finalement ratifié en 1972. FO se prononce quant à elle pour une démocratie libérale qui institue la liberté de négocier, récuse tout projet politique précis alternatif au régime politique, économique et social existant et se réclame d'une démarche syndicale dont l'instrument privilégié est le contrat collectif.

Ces désaccords stratégiques ne sont pas la cause exclusive des mutations qui affectent alors les mobilisations. La courbe des grèves, demeurée croissante jusqu'en 1975, s'infléchit ensuite à la baisse et ne fait plus guère de place à l'action interprofessionnelle. Les formes d'action déployées au printemps 1968, l'émergence d'une dramaturgie nouvelle, la présence de l'extrême gauche et le retour en force d'un certain romantisme révolutionnaire obligent simultanément les manifestations interprofessionnelles (devenues rares, hormis, parfois, le 1<sup>er</sup> Mai) à des adaptations. Dans le même temps où elle renforce son propre service d'ordre, la CGT, résolue à conserver ses positions, suit de près l'inventivité soixante-huitarde et réactive l'imaginaire du mouvement ouvrier. Ses responsables consultent des plasticiens, s'enquièrent des innovations étrangères, notamment italiennes à l'occasion de rencontres avec leurs homologues de la Confédération générale italienne du travail (Confederazione Generale Italiana del Lavoro, CGIL). Aux militants, on explique qu'« une manif, ça se regarde » et qu'il faut la concevoir comme un « tract vivant » (*Propa*, janvier 1978). Dès septembre 1968, la CFDT prévoit d'intégrer le comportement des militants lors des manifestations au programme des sessions de formation. Mieux assurée dans ses engagements, elle peut envisager, désormais, des 1<sup>er</sup> Mai avec la CGT sans craindre d'y perdre, sinon son âme, du moins son identité. Traditionnellement réticente envers les démonstrations susceptibles d'échapper à son contrôle, FO cède à la

vague pour n'en conserver que la variante identitaire. Lors des manifestations communes, devenues plus rares, on constate que les organisations se succèdent désormais sans se mêler, y compris quand leurs leaders se côtoient dans le groupe de tête, à Paris en premier lieu, où les images produites revêtent toujours une dimension politique évidente.

Les années 1960 avaient été caractérisées par la prééminence du drapeau tricolore au détriment du drapeau rouge. Celui-ci a opéré un retour en force en 1968, au risque d'un abandon du tricolore à l'adversaire dont on mesure les effets lors de la manifestation gaulliste du 30 mai. Ce sont désormais les drapeaux de couleurs différentes, frappés au sigle de chaque centrale et souvent flanqués de logos fédéraux, qui s'imposent en force. Les manifestants arborent en outre plusieurs badges et banderoles qui restituent leur importance aux identités fédérales et professionnelles.

Un pas supplémentaire est franchi avec le retournement de cycle qui s'amorce dans la seconde moitié des années 1970 pour se précipiter après 1984. Il réagit à la fois sur le nombre des conflits, devenus défensifs, et sur les formes du mouvement social.

*L'Internationale* devait à 1968 de s'être imposée bien au-delà de ses héritiers légitimes en s'affirmant pour l'expression symbolique de la globalisation des exigences et des aspirations, et par là de l'interprofessionnel comme de l'intersyndical. Dans les années 1980, elle recule, y compris dans les rassemblements et défilés de la CGT, au profit d'une chanson contemporaine du combat catégoriel et perdu des sidérurgistes, *Le Chiffon rouge*, intronisée au congrès de Metz de cette confédération (1982). L'épisode n'est pas purement anecdotique. Il est l'un des symptômes de la crise et des bouleversements qu'elle occasionne. Les luttes interprofessionnelles s'affaissent à la mesure de la poussée libérale et des coups portés à l'État social en restituant une centralité au métier, devenu « pôle de résistance face à la crise des médiations qui structuraient traditionnellement l'univers du travail » [Béroud et Capdevielle, 1998].

Ces redéfinitions à l'œuvre s'expriment avec force lors des conflits menés par les agents de conduite de la SNCF (1986) puis par les infirmières (1988-1989). L'émergence de coordinations catégorielles inspirées du mouvement lycéen (1986) traduit alors la conviction nouvelle qu'un mouvement organisé par catégories permet de gérer plus facilement la lutte qu'un mouvement intercatégoriel de grande ampleur conduit par les organisations syndicales.

La loi du 27 décembre 1968 a permis aux syndicats représentatifs de constituer des sections syndicales et de désigner des délégués au sein de leur entreprise. Elle parachève le processus de conquête du droit syndical amorcé en 1884 et constitue l'entreprise comme un niveau à part entière dans la négociation. Dans cette conjoncture redéfinie des années 1980 puis des décennies ultérieures, elle contribue « à faciliter une autoréglementation conventionnelle

de l'entreprise, bâtie sur le mode du donnant-donnant et libérée d'un corset législatif jugé trop contraignant, autant qu'à réactiver l'action revendicative des syndicats sur les lieux de travail » [Borenfreund, 1998]. Elle participe à ce titre de cet effacement constaté de l'interprofessionnel au profit de luttes catégorielles, susceptibles de se voir taxées de corporatisme.

Les chercheurs Sophie Béroud et Jacques Capdevielle, qui invitent en 1998 à « en finir avec une approche culpabilisée du corporatisme », se refusent pourtant à cet usage disqualifiant du terme et soulignent que le métier est aujourd'hui « un enjeu réactualisé par la crise de l'emploi ». À partir de 1993 et, à plus fort titre, de 1995, c'est, de fait, au renouveau du mouvement corporatif que l'on doit la réémergence de grèves redevenues plus unitaires et mobilisatrices. À la SNCF comme dans d'autres branches des services publics, « le dépassement progressif de la simple défense des intérêts catégoriels dans une entreprise dont le fonctionnement et la vocation s'avèrent de plus en plus remis en cause, conduit vers une mobilisation d'ordre plus général, axée sur la question du service public » ou la défense des retraites. Alors que l'unité intersyndicale apparaissait comme l'une des conditions de l'interprofessionnel dans les années 1960, c'est en 1995 l'unité (re)construite sur des bases catégorielles ou intercatégorielles qui permet des rapprochements entre syndicats. Jusqu'à générer du « tous ensemble » qui s'exprime, il est vrai, davantage en 1995 et au-delà dans les manifestations de rue que dans ce que l'on a pris l'habitude de qualifier de « grèves par procuration ». C'est au demeurant dans ce cadre corporatif que se renouent des solidarités intergénérationnelles, et d'autres entre les personnels statutaire et précaire. Dans ce même contexte surgit la première eurogrève en 1996, propre à construire du « tous ensemble » à une échelle différente. En autorisant l'hypothèse selon laquelle l'unité dans la profession constituerait aujourd'hui le préalable nécessaire à l'unité entre professions et un point de passage obligé dans la reconstruction du syndicalisme.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BÉROUD Sophie et CAPDEVIELLE Jacques (1998), « Pour en finir avec une approche culpabilisée et culpabilisante du corporatisme », in LENEVEU Claude et VAKALOULIS Michel (dir.), *Faire mouvement*, Presses universitaires de France, Paris, p. 71-101.
- BORENFREUND Georges (1998), in LE CROM Jean-Pierre (dir.), *Deux siècles de droit du travail*, Éditions de l'Atelier, Paris, p. 213-228.
- BRESSOL Elyane, DREYFUS Michel, HEDDE Joël et PIGENET Michel (dir.) (2005), *La CGT dans les années 1950*, PUR, Rennes.
- CHAMPAGNE Patrick (1984), « La manifestation, la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, p. 18-41.

GEORGI Frank (1995), *L'Invention de la CFDT : 1957-1970*, Éditions de l'Atelier, Paris.

NAUDET Jean-François (1992), « La RATP : "une grève-régie" », in MOURIAUX René, PERCHERON Annick, PROST Antoine et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), 1968. *Exploration du mai français*, L'Harmattan, Paris, t. I, p. 107-118.

PERROT Michelle (1974), *Les Ouvriers en grève. France 1871-1890*, Mouton, Paris-La Haye.

PIGENET Michel, PASTURE Patrick et ROBERT Jean-Louis (dir.) (2005), *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale 1960-1985*, Publications de la Sorbonne, Paris.

PROST Antoine (2006), « Les grèves de mai-juin 1968 », *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au xx<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.

---

*Le privé est politique.  
Féminismes des années 1970*

FRANÇOISE THÉBAUD

« L Y A PLUS INCONNU que le soldat inconnu – sa femme », « Un homme sur deux est une femme ». Le 26 août 1970, alors que des militantes américaines ont appelé à une grève des femmes aux États-Unis pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'acquisition du droit de vote, quelques Françaises dont Christine Delphy et Christiane Rochefort convoquent les journalistes à l'Arc de Triomphe et déposent une gerbe à la femme du soldat inconnu. Dérision et évidence. Cette provocation est l'acte de naissance médiatique de ce que la presse appelle rapidement, par analogie avec le Women's Lib, le Mouvement de libération des femmes (MLF) et les historiens d'aujourd'hui le « féminisme de la deuxième vague ». Ce féminisme, que les pages suivantes replacent dans le contexte des « années 68 » [Artières et Zancarini-Fournel, 2008] et dont elles présentent les caractéristiques, les revendications, les modes d'action et les principales mobilisations, politise le privé, contribue à l'affirmation du « sujet femme » et accélère un changement politique et culturel, pour reprendre le sous-titre de la thèse encore inédite de Bibia Pavard.

---

1970, ANNÉE ZÉRO DE LA LIBÉRATION DES FEMMES ?

---

En octobre 1970, quelques semaines après la manifestation à l'Arc de Triomphe, paraît un numéro spécial de la revue *Partisans*. « Quelques militantes », « un groupe de femmes », Emmanuelle, Christine et d'autres, y compris des féministes américaines, dénoncent et analysent l'« oppression » des femmes, évoquant déjà tous les thèmes des débats des années 1970 sur la sexualité, l'avortement, le viol, la famille, la maternité et le travail domestique. Gratuit, ce dernier est analysé par Christine Delphy dans une perspective marxiste comme la base matérielle de l'ordre patriarchal de domination du

groupe des femmes par les hommes. Si la courte introduction du numéro rappelle, sans nommer le groupe Féminin masculin avenir (FMA) formé au sein du Mouvement démocratique féminin (MDF), le « tournant » de Mai 68 et la formation spontanée de groupes de réflexion, son titre « Libération des femmes, année zéro » pose d'emblée le projet politique comme sans passé et radicalement neuf. Ce qui allait devenir l'hymne du mouvement proclame d'ailleurs : « Nous qui sommes sans passé, les femmes. »

Contraire à l'histoire des mobilisations féministes [Gubin *et al.*, 2004], cette posture des actrices s'explique de deux façons. D'une part, la transmission de génération en génération de la mémoire des combats antérieurs – les militantes de l'Union française pour le suffrage des femmes des années 1920 connaissent la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* de 1791, rédigée par Olympe de Gouges – s'est arrêtée avec la Seconde Guerre mondiale qui met en avant la résistance à l'occupation allemande et conduit en 1944 à l'octroi des droits politiques aux Françaises. Nées pendant la guerre ou filles du *baby-boom*, les militantes du MLF ont bénéficié pour la plupart de la démocratisation de l'enseignement secondaire qui diffuse une culture des grands hommes et ignore l'histoire des femmes, redécouverte seulement à partir des années 1970. Elles ont aussi lu *Le Deuxième Sexe* paru en 1949 et partagent les ambiguïtés de Simone de Beauvoir : si l'ouvrage, qui dénaturalise la différence des sexes et explore l'intime des femmes, est novateur et libérateur, il enseigne que « toute l'histoire des femmes a été faite par les hommes » et que « le féminisme lui-même n'a jamais été un mouvement autonome ».

Par ailleurs, les féministes des « années 68 » sont souvent issues des groupes d'extrême gauche qui dénoncent une société bloquée et un pouvoir autoritaire. Étudiantes ou jeunes actives salariées dans une société qui a de plus en plus besoin du travail féminin, rarement mères et femmes au foyer, elles contestent les rapports de pouvoir qui perdurent dans le mouvement révolutionnaire, la division sexuée du travail militant qui y règne et la marginalisation des revendications des femmes au nom de la priorité de la lutte des classes. Mais, comme leurs anciens compagnons de combat, elles sont nourries des théories ou de la mémoire des luttes de libération nationale des décennies d'après-guerre et de celles des mouvements des Noirs américains ; elles veulent mettre à bas l'ordre ancien et ont peu d'estime pour la gauche traditionnelle, les associations réformistes ou les institutions internationales. Comme ses homologues qui l'ont précédé aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, ou qui se sont développés au même moment ou plus tard dans d'autres pays occidentaux [Fougeyrollas-Schwebel, 1997], le MLF est, à certains égards, un mouvement social et politique de type nouveau et il se pense comme tel.

UN MOUVEMENT DE TYPE NOUVEAU

---

La nouveauté s'apprécie par la comparaison avec les mouvements féministes antérieurs, notamment avec celui que ses historiennes appellent, en France comme ailleurs, le « féminisme de la première vague », présent dans l'espace public de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale [Klejman et Rochefort, 1989 ; Bard, 1995]. Elle se décline à la fois sur le plan des revendications, des formes d'organisation et du répertoire d'actions.

Organisées en associations qui élisent des instances dirigeantes et sont représentées par des leaders, les mouvements de la première vague, parmi lesquels on peut citer le Conseil national des femmes françaises, l'Union française pour le suffrage des femmes ou la Ligue pour le droit des femmes, sont, à l'exception d'une petite minorité radicale, respectueux des institutions et de la légalité républicaines. Moins nombreuses que les membres actives de la plus conservatrice Ligue patriotique des Françaises, leurs militantes savent manier l'humour et les symboles, et de plus en plus attirer les médias, mais les modes d'action privilégiés restent la manifestation et la pétition. Dénonçant les discriminations et l'injustice dont sont victimes les femmes, elles réclament des droits : droits spécifiques comme la protection de la maternité ou droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Avec plus ou moins de succès, elles ont combattu pour l'accès des filles à toutes les écoles, pour le droit au travail des femmes et une meilleure rémunération, pour l'égalité civile entre les époux et pour l'égalité civique qu'ont refusée les hommes politiques de la III<sup>e</sup> République. Sauf quelques néomalthusiennes comme Nelly Roussel ou Madeleine Pelletier, elles ne remettent pas en cause le destin maternel des femmes et considèrent la maternité comme une fonction sociale. Comme la majorité des élites de leur temps hantées par le déclin démographique, elles ont applaudi au vote de la loi du 31 juillet 1920 qui pénalise toute forme d'incitation à l'avortement et de « propagande anticonceptionnelle » et à la décriminalisation, en 1923, de l'avortement qui doit permettre de mieux combattre le « fléau », les jurés d'assises faisant auparavant preuve de clémence.

Si l'égalité des sexes fait de grands pas à la Libération dans les textes de loi, elle est aussi limitée par un droit civil inégalitaire, par une politique nataliste et familiale qui s'inscrit dans une grande continuité des années 1920 au début des années 1970, et par de fortes réticences catholiques envers le travail féminin. Moins que le creux de la vague féministe, les décennies d'après-guerre sont une période de transition et de lentes recompositions du mouvement [Chaperon, 2000]. Dans le sillage de Simone de Beauvoir, à l'intérieur de groupes comme Jeunes femmes, le Planning familial – né en 1956 sous le nom de Maternité heureuse – ou le MDF s'affirment de nouvelles revendications qui vont au-delà de l'égalité juridique et professionnelle défendue par

les anciennes féministes. Il faut cependant attendre le milieu des années 1960, alors que les problèmes féminins deviennent des questions majeures de la société et du débat politique, pour que les nouvelles militantes reprennent à leur compte l'étiquette féministe, péjorative et peu usitée depuis deux décennies.

Le mot fait encore débat au MLF, qui ne pense pas en termes d'émancipation juridique des femmes. Les militantes ne veulent plus du vieux monde fondé sur la complémentarité des sexes, le rôle maternel et ménager des femmes, constructions culturelles naturalisées et puissants préjugés sur ce que doit être une femme, une mère, une amante, une épouse. Elles dénoncent l'inégalité de fait, la dévalorisation des femmes et l'oppression dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Elles expriment une volonté d'autonomie et d'épanouissement personnel, avec comme slogans les plus fédérateurs « Un enfant, si je veux, quand je veux » et « Mon corps m'appartient ». Dans le contexte du début des années 1970, où la loi Neuwirth autorisant la contraception (1967) est limitée et mal appliquée, la revendication prioritaire est la liberté de l'avortement, voire sa gratuité, revendication toujours associée à celle d'un accès libre et gratuit aux moyens anticonceptionnels [Picq, 1993]. Parallèlement ou postérieurement, notamment après les deux journées de « dénonciation des crimes contre les femmes » (mai 1972), d'autres revendications sont formulées pour contrer les violences domestiques et le viol. Ces revendications bousculent la société et inscrivent, de façon tout à fait novatrice, le privé – sexualité, amour, maternité, relations conjugales – dans le politique.

Le répertoire d'actions de ce combat politique et culturel est à la fois classique et étonnant pour les contemporains. Les rassemblements et manifestations favorisent l'expression d'une grande spontanéité individuelle ou collective. Comme le montrent les clichés publiés par la photographe et militante Catherine Deudon ou le film *Debout ! Une histoire du mouvement de libération des femmes*, réalisé par la Suissesse Carole Roussopoulos, ils sont joyeux et festifs – musique, chants, sketches, etc. – et parfois provocants, jouant de déguisements ou jetant au feu, par exemple, des objets ou vêtements traditionnellement féminins. Des mains ouvertes et dessinant le triangle du vagin côtoient le traditionnel poing levé. Mais l'arme première est le langage qui use de l'ironie, du détournement de sens, du jeu de mots pour soulever les non-dits et dénoncer l'oppression : « Une femme sans homme, c'est comme un poisson sans bicyclette », « Viol de nuit, Terre des hommes », « Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? » Cette arme est manifeste dans les six numéros du *Torchon brûle* qui paraissent entre mai 1971 et fin 1973 et dont le contenu, le graphisme et la mise en page appellent à la créativité et au soulèvement collectif des femmes. Elle l'est aussi dans la rubrique « Le sexism ordinaire » publiée, grâce à Simone de Beauvoir et à partir de décembre 1973, dans *Les Temps modernes*, qui ouvrent également leurs colonnes aux femmes

du mouvement pour le numéro spécial d'avril-mai 1974 « Les femmes s'entêtent ».

Pas de statuts déposés, pas d'adhésions enregistrées, pas de leaders – en principe du moins, car chaque parole se vaut et chacune dit « je » et « nous » à la fois –, le MLF est un mouvement qui grandit au fil des mois, mais dont les contours sont difficiles à cerner, y compris pour les militantes. Si des assemblées générales se réunissent régulièrement à l'école des Beaux-Arts à Paris, des lieux de convivialité naissent ici et là et de nombreux groupes se constituent dans toute la France. Les militantes se rassemblent pour participer à telle ou telle action collective, mais aussi pour parler entre femmes du vécu des femmes, d'où le terme parfois utilisé de groupes de conscience. Chacune se rend peu à peu compte de ce que sont les rôles imposés et la domination masculine, en témoignant et en écoutant les récits des autres. Le quotidien, le mariage, le corps, la sexualité sont interrogés et disséqués, conduisant à des remises en cause plus ou moins faciles et joyeuses selon les trajectoires personnelles. Le plaisir féminin est revendiqué, loin des normes des sexologues et de la libération sexuelle, comme plus grande disponibilité des femmes. La libération ne pouvant être que l'œuvre des femmes elles-mêmes, l'autonomie et la non-mixité s'imposent à tous les niveaux, non sans réactions d'incompréhension et d'hostilité d'hommes et de militants qui dénoncent les « frustrées », les « mal bâisées » ou les « hystériques ». Dans l'échange de paroles, dans l'action collective, dans la confrontation aux autres naît la conscience d'un « nous, les femmes » comme acteur politique. Mais la sororité et l'unité du mouvement sont plus affirmées – et à ce titre mobilisatrices – que constantes.

#### UN MOUVEMENT PLURIEL, DES DIVERGENCES CROISSANTES

Les historiennes et historiens du féminisme ont beaucoup débattu des catégories à utiliser pour décrire les composantes d'un mouvement pluriel. Ils ont aussi tenté d'en comparer les diverses expressions géographiques et de les relier aux cultures politiques nationales. Ils se sont enfin intéressés aux perceptions de tel ou tel féminisme à l'extérieur du pays considéré.

Marqué par ses origines gauchistes et par un contexte intellectuel de débats psychanalytiques, le mouvement français est sans doute l'un des plus théoriques, même si de très nombreuses militantes refusent les théorisations clivantes et prennent dans les textes et les discours ce qui les fait avancer ou les unit. Les plus intellectuelles, bien souvent parisienne, fondent des revues – *La Revue d'en face, Questions féministes, Sorcières, Des femmes en mouvements* – et débattent entre elles. La critique du marxisme, du gauchisme et de la psychanalyse produit des réflexions très stimulantes, mais conduit aussi à l'expression de points de vue antagonistes [Hirata *et al.*, 2000]. Rédhibitoires,

les étiquettes qu'on se donne ou qu'on accole aux autres construisent ou renforcent les clivages. D'un côté, un courant qui se dit matérialiste, universaliste ou égalitariste, voire beauvoirien, dénonce le caractère historique et construit de la hiérarchie des sexes et analyse, derrière Christine Delphy, les rapports de production et de reproduction qui fondent l'exploitation des femmes. De l'autre, le courant qualifié d'essentialiste ou de différentialiste valorise le féminin et cherche à mettre au jour une féminité authentique en rupture avec la culture phallocentrique. Représenté par des écrivaines comme Hélène Cixous et Luce Irigaray, et par le groupe Psychanalyse et politique fondé par Antoinette Fouque, il est plus connu à l'étranger, notamment aux États-Unis où il est qualifié de *French feminism*. Aidé par une mécène, Psychanalyse et politique crée à l'automne 1973 la maison d'édition Des femmes qui publie des dizaines de titres par an et ouvre, à Paris puis en province, des librairies des femmes [Pavard, 2005]. Mais, il s'isole de plus en plus dans un comportement sectaire contraire à la philosophie du mouvement, jusqu'à déposer en 1979 la marque MLF comme sa seule propriété, véritable « imposition » pour les autres militantes.

Devenus enjeux collectifs, des choix de vie personnels sont aussi source de tensions, notamment la maternité et l'homosexualité. Pour la majorité des militantes, jeunes et sans enfants, la maternité, longtemps imposée aux femmes, est un obstacle naturel à l'avènement de sujets libres et autonomes et une forme d'esclavage dénoncée dans la publication collective *Maternité esclave* en 1975. Les mères féministes, suspectes de concessions à la tradition, se débrouillent pour assumer les contradictions entre discours et réalité et pour inventer une éducation nouvelle, à l'opposé de celle décrite par Elena Gianini Belotti dans l'ouvrage marquant *Du côté des petites filles*, traduit en français en 1974. Mais s'affirment également, dans le courant différentialiste, une valorisation de la maternité et une demande de plus de considération pour les femmes enceintes et les mères. Paru en 1974, *Parole de femme* d'Annie Leclerc – « inventer une parole de femme, inventer la femme » – est un succès de librairie, mais il est violemment rejeté par Christine Delphy du côté de l'idéalisme et de l'antiféminisme.

Lieu d'une homosocialité féminine et d'une critique des catégories de la sexualité, le MLF est également le laboratoire privilégié du lesbianisme comme nouvelle identité politique. Au fil des débats et des rencontres, des femmes expriment une homosexualité ou une bisexualité latentes, d'autres se pensent comme une avant-garde et font de l'homosexualité un acte de résistance au patriarcat. Mais le séparatisme lesbien ne s'impose véritablement que dans la seconde moitié des années 1970 et, plus encore, à partir des années 1980, matrice d'une mouvance lesbienne elle-même plurielle. C'est que les premières années 1970 sont marquées, en France et ailleurs, par une mobilisation unitaire de plus en plus large pour la maîtrise de la fécondité et la libre disposition de son corps.

« UN ENFANT SI JE VEUX, QUAND JE VEUX » :  
CHRONIQUE DES MOBILISATIONS

La lutte pour la liberté d'avorter – acte autorisé seulement pour raison thérapeutique par un texte de 1955 – marque profondément la décennie 1970, et l'impulsion du MLF est décisive. Depuis les années 1920, l'existence de lois répressives n'avait pas empêché les couples de « se débrouiller », ni de nombreuses femmes de recourir à l'avortement clandestin, malgré les risques encourus et les conséquences parfois dramatiques. Sans campagne d'information et en attente de décrets d'application, la loi Neuwirth n'a rien réglé, mais renforcé les attentes de changement. Émanant de la gauche, les quelques propositions parlementaires d'élargir les possibilités d'avorter à l'hôpital n'ont pas été discutées. Des membres du Planning familial ont alors fondé en 1969 l'Association nationale pour l'étude de l'avortement. Le docteur Claude Peyret, député de l'Union des démocrates pour la République (UDR), a déposé un nouveau texte qui reste très restrictif. Seules les femmes les plus aisées trouvent une solution en allant à l'étranger.

Avec courage et provocation, mais non sans débat interne sur le caractère réformiste de l'action proposée par de jeunes journalistes, le MLF change la donne. Le 5 avril 1971, *Le Nouvel Observateur* publie le manifeste de 343 femmes qui, en quelques lignes tranchantes, rappellent les dangers de l'avortement clandestin, dénoncent l'hypocrisie sociale, déclarent avoir avorté et réclament le « libre accès aux moyens anticonceptionnels » ainsi que l'« avortement libre », une note précisant « libre et GRATUIT » pour les signatures du MLF. Femmes de lettres, actrices, journalistes, jeunes militantes du mouvement, ces femmes ont été contactées par le bouche à oreille, Anne Zelensky s'adressant notamment à Simone de Beauvoir et Christiane Rochefort qui ouvrent leurs carnets d'adresses. Réappropriation par les féministes d'une forme ancienne et masculine de mobilisation, ce manifeste est subversif, sortant la question de l'avortement d'un débat d'experts pour en faire une question politique et affirmant, par la non-mixité, que le pouvoir de décision revient aux femmes, invitées par ailleurs à envoyer leurs signatures pour amplifier l'action. Sa force réside également dans le fait qu'il concrétise une rencontre entre générations, entre réseaux militants, entre célébrités et anonymes. Enfin, repris par la radio et par la presse – *Le Monde* titre « Une date », *Charlie Hebdo* demande « qui a engrossé les 343 salopes ? » –, le texte fait événement et suscite d'autres manifestes qui vont dans le même sens – dont celui de 374 Allemandes – ou qui s'y opposent [Pavard, 2012].

Dans la foulée du manifeste, le combat se déroule à la fois dans la rue et sur le terrain du droit et de la justice. Le 20 novembre 1971, le MLF appelle à une grande manifestation festive où l'on brûle symboliquement le cercueil

des avortements clandestins. La justice ne poursuit aucune des 343 signataires, que prévoit de défendre si nécessaire l'association Choisir fondée par l'avocate Gisèle Halimi. Avec d'autres collègues comme Monique Antoine, cette dernière fait du procès de Bobigny en octobre 1972 le deuxième grand événement qui publicise et politise la question de l'avortement. Sont jugées une jeune fille d'un milieu modeste ayant avorté après avoir été violée par un camarade de classe, sa mère accusée de complicité et la personne qui a pratiqué l'avortement. Après l'audition de témoins de moralité – dont le professeur Paul Milliez – qui dénoncent l'hypocrisie et l'injustice sociales et celle de femmes connues qui déclarent avoir avorté, les juges sont cléments : relaxe pour la jeune fille, sursis pour les autres inculpées. Une nouvelle fois, la loi n'est pas appliquée. Le même jour, des militantes du mouvement envahissent bruyamment le siège du Conseil de l'ordre des médecins opposé, au nom de l'« éthique médicale », à toute évolution ; tandis que d'autres, quelques semaines plus tard, chantent la « Carmagnole de la contraception » du haut des tribunes de l'Assemblée. La question de l'avortement mobilise de plus en plus de protagonistes, favorables ou hostiles à une évolution législative, et certaines militantes craignent d'y voir se dissoudre l'utopie révolutionnaire du mouvement [Picq, 1993].

« Des individus isolés face à un État libéral ou totalitaire, voilà le grand déséquilibre des temps modernes. La société est avant tout une communauté de familles s'aidant mutuellement », explique, au congrès de novembre 1971, le professeur Paul Chauchard, président de la jeune association *Laissez-les vivre*. Groupe de pression qui rassemble des médecins des hôpitaux, des traditionalistes catholiques et des natalistes, elle défend le « respect de la vie dès sa conception », s'oppose à toute libéralisation de l'avortement et réclame une politique généreuse « au service de la famille, de la mère et de l'enfant ». Dans un pays encore fortement catholique et marqué par des décennies de pronatalisme, ce discours a du poids, notamment auprès des parlementaires de la majorité gaulliste. À beaucoup, il paraît impensable de doter les femmes du droit individuel d'interrompre une grossesse, sauf à bouleverser l'ordre social, voire anthropologique. L'Église sait également se faire entendre, *via* le Conseil supérieur de l'épiscopat.

De son côté, la cause des femmes reçoit de nombreux soutiens qui vont bien au-delà des militantes, de plus en plus nombreuses, du MLF. D'une part, les paradigmes féministes touchent et ébranlent peu à peu les organisations traditionnelles de la gauche syndicale et politique. Le Planning familial se radicalise sous l'impulsion de Simone Iff [Bard et Mossuz-Lavau, 2006], et même la presse féminine, comme *Elle* dont les « états généraux de la femme » avaient été boycottés en novembre 1970 ou *Marie-Claire*, publie des articles de plus en plus engagés. D'autre part, le combat des femmes rencontre celui de jeunes médecins politisés du Groupe d'information santé (GIS), créé en 1972. Ceux-ci dénoncent le mandarinat et les pratiques autoritaires et

refusent de payer leurs cotisations à l'Ordre des médecins. Certains pratiquent, dès l'automne 1972, des avortements selon la méthode Karman importée des États-Unis – sans anesthésie ni dilatation – et le disent publiquement dans le manifeste des 331, revendiquant l'avortement libre et s'engageant « solennellement à répondre collectivement de leur action devant toute autorité judiciaire et médicale ainsi que devant l'opinion publique » (février 1973). Une fois encore, la loi est bafouée publiquement et l'État constraint de faire preuve d'impuissance.

Fondé peu après, lieu d'alliances et de débats idéologiques, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) joue un rôle essentiel dans la dernière phase de la mobilisation. Sa belle affiche du bébier qui exhibe son unique dent en proclamant « C'est tout de même plus chouette de vivre quand on est désiré » a marqué les mémoires. Association mixte avec statuts et bureau déclarés en préfecture, le MLAC est un cartel d'organisations – de la deuxième gauche et de l'extrême gauche – et un regroupement d'individu(e)s engagé(e)s ou non dans d'autres réseaux militants. Au moins 15 000 femmes en font partie, dont certaines s'y découvrent féministes. Si le trésorier est un homme, la présidence est assurée par Monique Antoine et la vice-présidence par Simone Iff du Planning familial et Jeannette Laot de la CFDT, adhérentes à titre personnel. L'ensemble laisse une grande autonomie aux groupes locaux, nombreux dans les villes de province, et, malgré l'adhésion à une Charte commune, les pratiques sont diverses. Comme d'autres mouvements sociaux de l'époque, le MLAC ou plutôt les MLAC agissent entre légalité – manifestations, « tour de France » de l'été 1974 qui rencontre les luttes en cours de Lip ou du Larzac – et illégalisme, organisant publiquement des voyages à l'étranger pour aider les femmes qui veulent avorter et pratiquant en France des avortements Karman, actes de médecins mais aussi de militantes. Cette pratique est particulièrement développée en Rhône-Alpes où l'inculpation en mai 1973 du docteur Annie Ferrey-Martin donne encore de l'ampleur à la mobilisation. Elle est cependant fortement discutée, notamment entre médecins et militantes féministes, qui dénoncent les risques d'instrumentalisation du corps des femmes ou bien les rapports inégalitaires dans le militantisme [Zancarini-Fournel, 2003].

#### LA LOI VEIL, UNE MUTATION RÉELLE MAIS INACHEVÉE

Aucun État ne pouvant accepter longtemps que les lois soient bafouées, l'avortement est de nouveau mis à l'agenda gouvernemental à partir de juin 1973, tandis que des députés, relais notamment de l'association Choisir, déposent d'autres propositions de lois. L'opinion, scrutée par les pouvoirs publics, évolue et une majorité considère que la législation doit changer. Le poids des opposants et la mort de Georges Pompidou retardent cependant

l'adoption d'un texte sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), effective seulement fin 1974 après les nombreuses consultations effectuées par Simone Veil. Ministre de la Santé de Valéry Giscard d'Estaing et figure morale de la politique, celle-ci fait également adopter la loi du 4 décembre 1974 facilitant l'accès à la contraception – y compris pour les mineures – et instituant le remboursement des contraceptifs. Présentant, devant les députés le 26 novembre 1974, son projet de loi sur l'IVG, elle ne parle ni de liberté ni de droits des femmes, arguments inaudibles pour « une assemblée presque exclusivement composée d'hommes » comme elle le souligne. C'est un texte de compromis – loi « applicable », « dissuasive », « protectrice » – qui, s'il laisse la femme décider en dernier ressort, encadre strictement un acte médical non remboursé et reconnaît aux médecins une clause de conscience. Après vingt-cinq heures de débats et d'attaques virulentes qui n'épargnent pas l'ancienne déportée – certains n'hésitant pas à évoquer les « fours crématoires » –, il est adopté par l'ensemble de la gauche, la moitié des centristes, un petit tiers des gaullistes et des républicains indépendants. Après la navette parlementaire et l'échec d'un recours au Conseil constitutionnel, la loi est promulguée le 17 janvier 1975. Jugée insuffisante par de nombreux militants et militantes, rare exemple de loi à l'essai – votée pour cinq ans –, elle n'est adoptée définitivement que fin 1979, après une nouvelle mobilisation marquée notamment par l'imposante « marche des femmes » du 6 octobre 1979 [Mossuz-Lavau, 1991]. Dans un contexte où le mouvement des femmes apparaît divisé et moins puissant.

Victoire au moins partielle des féministes, la loi Veil n'a cependant pas réglé la question de la légitimité du recours à l'avortement, comme le montrent les difficultés d'Yvette Roudy, ministre socialiste des Droits de la femme entre 1981 et 1986, à en faire adopter le remboursement. Son projet politique de traduire en mesures légales et réglementaires les aspirations de ses amies féministes, dont certaines lui reprochent réformisme et récupération, se heurte à des résistances extérieures mais aussi internes à son propre camp, dans lequel certains restent familialistes et invoquent le nécessaire accord de « toutes les familles spirituelles ». Un télégramme anonyme reçu à l'Élysée en 1982 déclare : « avortement = crime parfait » [Thébaud, 2001]. Depuis lors, une fraction d'opposants reste irréductible et parfois virulente (commandos *pro-life* dans les années 1990). Malgré plusieurs modifications, la loi connaît aussi des difficultés d'application. Aujourd'hui se pose notamment le problème de la relève des médecins militants des années 1970, une époque qui paraît révolue.

Années 1970, décennie féministe. Au terme de ces pages, le lecteur peut prendre conscience d'un double paradoxe : celui d'une « insurrection » – utopie d'ensemble et formes d'action – finalement profondément réformiste et qui change la vie ici et maintenant ; celui d'un mouvement collectif qui apprend à dire « je » et développe l'affirmation de soi. Le paradoxe n'est

peut-être qu'apparent. Présent au cœur de ce que Jean-François Sirinelli appelle les « vingt décisives » (1965-1985), le féminisme de la deuxième vague accélère l'inscription des femmes dans une dynamique des droits individuels dont elles avaient été longtemps exclues au nom des intérêts supérieurs de la famille. Il est un acteur fondamental, mais non unique, du mouvement d'individualisation qui marque les sociétés occidentales depuis les années 1960 et d'une libération des moeurs qui permet, pour reprendre les termes de Janine Mossuz-Lavau, l'affirmation d'une sexualité « sans procréation », « sans âge », « sans violence » et « sans normes ». Son impact s'est largement diffusé dans tout le corps social et la sphère politique, même s'il a laissé place depuis à d'autres formes de mobilisation.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ARTIÈRES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (2008) (dir.), *68. Une histoire collective, 1962-1981*, La Découverte, Paris.
- BARD Christine (1995), *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Fayard, Paris.
- BARD Christine et MOSSUZ-LAVAU Janine (2006) (dir.), *Le Planning familial : histoire et mémoire, 1956-2006*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- CHAPERON Sylvie (2000), *Les Années Beauvoir, 1945-1970*, Fayard, Paris.
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique (1997), « Le féminisme des années 1970 », in FAURÉ Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, PUF, Paris, p. 729-770.
- GUBIN Eliane, JACQUES Catherine, ROCHEFORT Florence, STUDER Brigitte, THÉBAUD Françoise et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.) (2004), *Le Siècle des féminismes*, Éditions de l'Atelier, Paris.
- HIRATA Hélène, LABORIE Françoise, LE DOARÉ Hélène et SENOTIER Danièle (dir.) (2000), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris.
- KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence (1989), *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la II<sup>e</sup> République*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques / Des femmes, Paris.
- MOSSUZ-LAVAU Janine (1991), *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France*, Payot, Paris.
- PAVARD Bibia (2005), *Les Éditions des Femmes, histoire des premières années, 1972-1979*, L'Harmattan, Paris.
- (2012), « Qui sont les 343 femmes du manifeste de 1971 ? », in BARD Christine (dir.), *Les Féministes de la deuxième vague*, Presses universitaires de Rennes, p. 71-74.
- PICQ Françoise (1993), *Libération des femmes. Les années-mouvement*, Seuil, Paris.

THÉBAUD Françoise (2001), « Promouvoir les droits des femmes : ambitions, difficultés et résultats », in BERSTEIN Serge, MILZA Pierre et BIANCO Jean-Louis (dir.), *François Mitterrand. Les années du changement, 1981-1984*, Perrin, Paris, p. 567-600.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle (2003), « Histoire(s) du MLAC (1973-1975) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 18, p. 241-252.

---

*Les travailleurs immigrés  
en quête d'autonomie*

MARIE-CLAUDE BLANC-CHALÉARD

**E**N FRANCE, LES IMMIGRÉS ont maintes fois joué un rôle dans les mobilisations sociales, en dépit de la précarité du statut d'étranger et des risques d'expulsion liés à toute tentative « subversive ». Si leur investissement militant renvoie d'abord à des considérations liées à leur mère patrie, il s'intègre aussi à l'espace des luttes ouvrières du pays d'accueil. La combativité des antifascistes, dirigée contre les nationaux dans les conflits d'usine ou de chantier des années 1920, rappelle que, les références à l'internationalisme prolétarien aidant, les identités militantes peuvent transgresser les identités nationales. En retour, le Parti communiste est alors le recours principal pour la défense des immigrés. Au-delà des minorités engagées, c'est par milliers que des travailleurs étrangers et coloniaux connaissent un baptême du feu militant à l'occasion d'un grand mouvement collectif comme celui des grèves de 1936, au prix de nombreux licenciements et refoulements. Les grèves ouvrières de mai-juin 1968 ont pu donner le sentiment d'un bégaiement de l'histoire : les travailleurs immigrés, ceux des usines et des chantiers des Trente Glorieuses, présents sur les lieux d'occupation, comptent parmi les oubliés du relevé de conclusions de Grenelle. Certains paient d'une expulsion leur participation au mouvement.

Pourtant, durant la période liée à 1968, surgit un fait nouveau : l'entrée des travailleurs immigrés comme acteurs autonomes des luttes sociales. Ils sont présents sur le front classique des usines mais aussi sur d'autres, inconnus des mobilisations antérieures, comme le logement immigré ou le racisme. Inscrits dans l'espace des mobilisations post-soixante-huitardes, ces mouvements peuvent être analysés en termes de « nouveaux mouvements sociaux », définis comme un ensemble d'actions collectives inédites, portées par des acteurs émergents (femmes, homosexuels et autres « sans voix »), dans une société où la grille de lecture de la lutte des classes ne serait plus adéquate.

L'enjeu de la décennie 1970, et la question qui nous intéresse ici, c'est la spécificité du « travailleur immigré » comme justification d'un militantisme auto-nome et les effets de celui-ci sur les relations entre les migrants et la société.

### LES IMMIGRÉS, NOUVEAUX ACTEURS DES MOUVEMENTS SOCIAUX

La notion d'« espace des mouvements sociaux », mise en avant à propos des années 1970, est utile pour saisir l'ensemble des mobilisations immigrées, à la fois foisonnantes et diversifiées, mais liées entre elles par les réseaux militants et l'interdépendance des enjeux. La géographie est multiple, allant de l'usine au quartier, de la rue et des bidonvilles aux foyers, aux églises. Cependant le champ reste unique, organiquement lié aux « travailleurs immigrés ».

L'usine ou le chantier constituent un espace de lutte familier pour les étrangers, « travailleurs » avant tout. Ceux qui sont syndiqués le sont en général à la CGT et c'est souvent l'attitude de celle-ci qui provoque un mouvement de rébellion. Ainsi, à Renault-Billancourt en 1968, les revendications des OS étrangers (Algériens, Portugais, Espagnols) ont été écartées comme « trop catégorielles » par les délégués français. Il s'agissait de contester le statut d'« OS à vie » auquel les immigrés se sentaient assignés [Pitti, 2008]. Fin 1970, la mobilisation des manœuvres et OS des usines Peñarroya de Saint-Denis donne le ton du changement. À 95 % immigrés, et entraînés par un militant français maoïste, Bernard Loup, ils s'imposent dans la section locale CGT, élisent leurs propres délégués (un Français, un Marocain, un Algérien, un Sénégalais) et rédigent un cahier des charges, exigeant avant tout davantage d'hygiène et de sécurité dans le travail du plomb. Une grève de dix-sept jours avec occupation des locaux a raison des résistances de la direction, qui finit par céder sur la plupart des revendications. L'expérience se diffuse dans les autres établissements Peñarroya où des grèves éclatent en 1972, notamment à Lyon [Pitti, 2009].

Des conflits de ce type prolifèrent alors partout en France [Belbah et El Yazami, 2005]. Beaucoup durent plusieurs semaines et affectent des entreprises de grande envergure : Renault (Billancourt, Flins), les Câbles de Lyon (Gennevilliers), le chantier de Fos. En février et mars 1973, lors de la « grève bouchon » des OS des presses emboutissage et carrosserie de Renault-Billancourt, 7 000 ouvriers se trouvent au chômage technique. Laure Pitti a montré la similitude des processus : un long travail préalable d'information et d'élaboration de la plate-forme, une aide logistique des militants d'extrême gauche et l'occupation d'usines où le pouvoir revient aux assemblées générales, avec des « délégués sans mandat » [Pitti, 2009]. Les grévistes sont en majorité ibériques et maghrébins, à l'image de l'immigration d'alors

[Blanc-Chaléard, 2001]. Souvent, leur action rencontre l'hostilité de la CGT et la bienveillance de la CFDT. Tracts, manifestations et concerts de soutien participent du climat contestataire qui règne à l'époque.

Le logement fait partie intégrante de la condition de travailleur. La question des foyers ou des baraques liés à l'usine figure parmi les revendications des grévistes. Avant Mai 68, une partie de l'opinion est déjà en alerte. Un militantisme humanitaire se développe dans les bidonvilles, avec les premières associations de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), fédérées en FASTI à partir de 1966. La presse dénonce les « marchands de sommeil » et les foyers taudis. En 1968, les maoïstes investissent les bidonvilles, accusant aussi bien l'exploitation capitaliste que la gestion « raciste » des municipalités communistes, comme à Argenteuil en 1969. À Ivry ou à Saint-Denis, les Maliens et Sénégalaïs refusent de payer pour des chambres sordides. Le 1<sup>er</sup> janvier 1970 survient un événement fondateur : la mort par asphyxie de cinq ouvriers africains dans un taudis d'Aubervilliers déclenche alors une protestation collective et musclée avec la mise à sac du siège du Conseil national du patronat français (CNPF). Derrière les intellectuels engagés (ici Jean-Paul Sartre, Marguerite Duras, Bernard Clavel), le rassemblement des soutiens aux immigrés regroupe les « gauchistes » (Gauche prolétarienne, Vive la Révolution), le PSU (Michel Rocard), la CFDT, les associations (FASTI) et assure la médiatisation [Gastaut, 2000]. Le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas annonce un plan de résorption de l'habitat insalubre : un nouveau front de lutte s'ouvre. Ainsi, en octobre 1971, les Portugais du bidonville de Massy, menés par Lorete Fonseca, militante communiste exilée avec son mari, occupent le bureau du maire pour protester contre les conditions de relogement proposées. Lorete est menacée d'expulsion. Devant l'ampleur de la manifestation locale (PSU, Cimade, Secours rouge, etc.), le pouvoir recule. Si, dans les bidonvilles, les habitants sont souvent désemparés face à l'agitation, il n'en est pas de même dans les foyers.

En 1975 commence un mouvement de grèves des loyers dans les foyers de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sona-cotra). « Mobilisation exemplaire » [Hmed, 2007], le conflit oppose les résidents, travailleurs isolés, surtout maghrébins, à la société gérante, créée en 1956, pendant la guerre d'Algérie. Les revendications portent autant sur les loyers que sur la reconnaissance d'un statut de locataire et la gestion des foyers, avec la remise en cause d'un règlement intérieur hérité de l'âge colonial. Pendant cinq ans, de 1975 à 1981, les travailleurs immigrés montrent une capacité inédite à s'organiser et à maintenir la cohésion militante malgré la dispersion des sites. En 1978, 130 foyers en France sont concernés, avec quelque 30 000 grévistes. Le comité de coordination, qui s'était constitué contre la CGT, favorable à la négociation, se dote d'un bureau de six membres et de plusieurs commissions, et multiplie les actions, manifestations, meetings, prises de parole. Certes, le mouvement est tributaire du soutien des

associations (FASTI, Cimade, Gisti), des partis (PSU) et de certaines ressources militantes « autochtones », mais il repose d'abord sur des leaders « indigènes », dotés d'un capital militant issu des luttes de décolonisation ou de leur proximité avec des groupes politiques immigrés comme le Mouvement des travailleurs arabes (MTA). Engagée sur un terrain atypique, dans la période de repli qui suit la suspension de l'immigration du travail, la grève se heurte toutefois à une forte répression (18 expulsions en 1976) et s'achève sur un semi-échec, le statut de locataire étant refusé.

La domination et l'exclusion spécifiques aux travailleurs immigrés conduisent à sortir davantage du cadre de l'usine. Face aux agressions de l'environnement politique et social, l'« élargissement du domaine de la lutte » s'impose.

Le climat soixante-huitard a réveillé l'extrême droite qui, à l'instar d'Ordre nouveau, organise campagne et agressions contre les immigrés. Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de la xénophobie, avec un cycle de violences antiarabes marquées par des vagues de meurtres en 1971 et en 1973. La riposte antiraciste engendre une forte mobilisation nationale, où se retrouvent associations et syndicats, tandis que la loi de juillet 1972 fait du racisme un délit. En milieu immigré, la question du racisme mêle militants « autochtones », issus du pays d'accueil, et « indigènes ». Ils investissent ainsi le quartier de la Goutte d'Or après l'assassinat, par un voisin, de Djellali Ben Ali le 27 octobre 1971 [Abdallah, 2000]. Un comité de lutte antiraciste, dit « comité Djellali », s'y installe, autour d'intellectuels comme Michel Foucault, Claude Mauriac ou Jean-Paul Sartre qui apportent un soutien juridique, moral et mettent en place des cours d'alphabétisation. Ces actions ne sont d'ailleurs pas toujours bien perçues par la population.

Sont également présents, à la Goutte d'Or, les « comités Palestine », constitués d'étudiants et d'ouvriers politisés par la question palestinienne. Nés en 1970, au lendemain du « Septembre noir », moment d'une répression sanglante des Palestiniens de Jordanie, ces comités sont, au départ, surtout constitués de Marocains, de Tunisiens et de militants de la Gauche prolétarienne (GP). Soucieux de gagner à leur lutte propalestinienne la masse des travailleurs immigrés, ils se transforment, en juin 1972, en Mouvement des travailleurs arabes (MTA). Ils proposent aux immigrés une identité « arabe », alternative et rassembleuse contre le discours national qui les contrôle et les divise *via* des associations comme l'Amicale des Algériens en Europe [Hajjat, *in* Hajjat et Boubeker, 2008]. Ils font du racisme un véritable enjeu de mobilisation pour les travailleurs. Leur réussite est démontrée en septembre 1973, à l'occasion de l'appel à la grève générale lancé à Marseille où, en août, le meurtre d'un traminot marseillais par un déséquilibré algérien a déclenché une vague d'assassinats. Le mot d'ordre de cesser le travail est émis lors des obsèques du jeune Lounès Ladj, froidement abattu à la sortie d'un café. Dans la région, c'est un succès : les usines et chantiers où travaillent des Maghrébins

sont immobilisés. À Paris, une manifestation est organisée le 14 septembre. Le recours à la grève pour dénoncer des crimes perpétrés hors de l'usine est une première. Le gouvernement algérien, inquiet du succès de cette force politique autonome, décide de suspendre l'émigration de ses ressortissants le 19 septembre.

Les militants du MTA sont également en première ligne dans le mouvement d'opposition aux expulsions et aux circulaires Marcellin-Fontanet entrées en vigueur à partir de septembre 1972 [Weil, 2004]. Par ce retour à l'immigration contrôlée, alors que la procédure de l'Office national d'immigration (ONI) semblait abandonnée sur fond de laisser-faire généralisé, l'État renvoie les travailleurs étrangers à la précarité de leur statut, en faisant basculer une partie d'entre eux dans l'illégalité. Loin de se soumettre, les expulsés en puissance engagent une résistance qui constitue le premier mouvement de « sans-papiers ». La forme de lutte choisie, la grève de la faim, exceptionnelle dans le répertoire du militantisme ouvrier, a une dimension individuelle et se rattache aux protestations de prisonniers politiques (FLN, objecteurs de conscience, « soixante-huitards » arrêtés). Elle ne débouche pas moins sur un vrai mouvement d'ensemble, tant les cas se multiplient en quelques semaines et bénéficient d'une large médiatisation. Une fois de plus, tout commence à la Goutte d'Or, le 6 novembre 1972, quand le Tunisien Saïd Bouziri et son épouse entament une grève de la faim contre leur expulsion programmée. Deux jours après, des prêtres acceptent de les accueillir à l'église Saint-Bernard. Presque en même temps, à Valence, plusieurs grévistes de la faim sont accueillis à l'église où les religieux décident de faire une grève de la messe de minuit le 25 décembre en soutien à ce jeûne. Alors que les églises, espaces d'asile où l'on se protège de la violence d'État, deviennent de nouveaux lieux de résistance pour les immigrés, des prêtres et pasteurs « francs-tireurs » s'installent dans une position radicale parmi les soutiens. Jusqu'en mai 1973, des grèves de la faim collectives touchent une vingtaine de villes. Après le succès de la grève générale de septembre 1973, à Marseille, les circulaires sont suspendues et 50 000 travailleurs régularisés. Une plainte auprès du Conseil d'État déposée par un travailleur immigré sur les conseils du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) vient à bout des circulaires en 1975. La création du Gisti, qui réunit entre autres des avocats et des militants venus du Comité intermouvements auprès des évacués (Cimade), a donné le signal, en 1972, de la lutte sur le terrain du droit, essentiel au moment où émerge la question du droit au séjour.

### « TRAVAILLEURS IMMIGRÉS », UNE CATÉGORIE AU RISQUE DE L'AUTONOMIE

Référence constante sur tous les terrains de lutte, l'expression « travailleurs immigrés » est érigée en catégorie militante, avec la charge révolutionnaire alors affectée au mot « travailleurs ». Pour l'État, il s'agit d'une catégorie officielle, consacrée en apparence par la création d'un « secrétariat d'État aux Travailleurs immigrés » en 1974. La nationalité était, pour les « étrangers » de jadis, le facteur d'extériorité par rapport à la société d'accueil, mais, pour ceux que l'on désigne comme « travailleurs immigrés », l'extériorité s'inscrit dans une identité temporaire attachée à une existence seulement utilitaire et à une présence incertaine. Parmi les quelque trois millions d'étrangers alors présents en France, certains groupes répondent plus que d'autres à ce profil : les Portugais, derniers arrivés, et les migrants venus des anciennes colonies. Pour ces derniers, en priorité pour les Algériens, le poids de l'héritage colonial ajoute une dimension raciale à l'illégitimité [Hajjat et Boubeker, 2008]. Et voici que tous ces travailleurs, invisibles avant Mai 68, se mettent à exister, à se faire entendre, dans la flambée de mobilisations qui culmine en 1972-1973. Quel sens donner à cette prise de parole autonome ? Le besoin de prendre sa place parmi les travailleurs de France ou de remettre en question la communauté des combats entre Français et immigrés, pourtant réaffirmée sur les affiches de Mai 68 ?

Selon Laure Pitti, il ne faut pas voir dans les grèves initiées par les immigrés et la spécificité de certaines revendications une dimension catégorielle et encore moins identitaire. Reprenant la formule d'un travailleur de Renault-Billancourt en 1984, « Travailleurs de France, voilà notre nom », elle insiste sur le caractère ouvrier de ces mouvements qui sont en fait des actions d'OS [Pitti, 2008]. La segmentation ethnique de l'emploi est le fait des employeurs, pas des travailleurs. Ces grèves mettent en jeu l'évolution du travail dans son ensemble, dans le cadre de l'Organisation scientifique du travail (OST) et des offensives contre l'avancement. Ainsi, le système de cotations par poste de travail, que les 373 OS étrangers de Renault-Billancourt réussissent à ébranler en 1973, était à l'origine des premières grèves au Mans en 1969, menées par de jeunes ouvriers venus du milieu rural. Les mobilisations contre l'usine Peñarroya servent à l'instauration de nouveaux critères de reconnaissance des maladies du plomb en 1977.

À l'actif de cette hypothèse « intégratrice », on peut rappeler que les syndicats de l'époque, et la CGT autant que la CFDT, conscients du poids croissant des immigrés parmi les travailleurs, militent, ensemble le plus souvent, pour l'élargissement du droit syndical. La loi du 27 juin 1972 ouvre aux travailleurs étrangers le statut de délégué syndical, sous condition, jusqu'en 1982, de savoir lire et écrire en français. Il reste que l'hostilité

manifestée par la CGT à l'égard d'une démarche autonome des travailleurs immigrés ne relève pas seulement d'une culture militante fermée aux revendications catégorielles. Les lignes de fracture qui séparent les travailleurs français des immigrés sont plus profondes que jadis, à l'heure où la « société salariale » s'accompagne d'une dynamique de progrès et de protection au bénéfice des ouvriers autochtones. Le maintien « à vie » dans le statut d'OS, dénoncé par les immigrés algériens de Renault, renforce une séparation qui se répète partout, à commencer par le logement quand les habitants des grands ensembles observent de haut et de loin ceux des bidonvilles. L'autre fracture s'enracine dans l'histoire impériale. Chez Renault, le conflit algérien avait fini par séparer les militants CGT et les ouvriers algériens nationalistes. Le rejet spécifique des travailleurs issus des anciennes colonies est ensuite un facteur de marginalisation dont les syndicats traditionnels, en leur qualité de groupes d'intérêts, n'ont pu manquer de tenir compte.

En face, l'offre du militantisme alternatif issu de Mai 68 ouvre un espace d'expression contestataire inédit à ces dominés en situation spécifique, ces « surnuméraires de la question sociale » [Boubeker et Hajjat, 2008]. Attentive aux aspects de la violence sociale négligés par la revendication syndicale classique (logement ou souffrance au travail), cette nouvelle prise en charge militante invite aussi à l'émancipation, en droite ligne des formes d'action adoptées par le mouvement étudiant : assemblées générales d'ateliers, collectifs militants, délégués révocables, comités de coordination. Enfin, l'agitation, la mobilisation générale de personnes et d'institutions audibles dans l'espace public, les réseaux de soutien constituent un ensemble de ressources militantes capable de compenser la faiblesse de ces révoltés à la marge, et de réussir des « mobilisations improbables », comme les luttes contre les expulsions [Siméant, 1998]. L'existence de soutiens « autochtones » se révèle essentielle dès que l'on sort de la sphère du travail, domaine légitime pour le « travailleur immigré » où la revendication est balisée, et surtout en cas d'action illégale. Et, non sans paradoxe, ces soutiens les poussent sur la voie de l'autonomie. Ils se rattachent, schématiquement, à deux familles : la mouvance maoïste et la mouvance chrétienne.

Pour l'extrême gauche, et singulièrement la Gauche prolétarienne, la prise de conscience autonome, qui conditionne l'entrée en lutte des travailleurs immigrés contre l'exploitation extrême, est indissociable de l'émancipation envers l'impérialisme et le néocolonialisme. Pour les migrants postcoloniaux, ce combat entre en résonance avec la guerre d'Algérie et les autres luttes de libération. C'est d'ailleurs ce qui s'entend dans les foyers en grève de loyers des « Sonacos ». Pour les soutiens maoïstes, la posture anti-impérialiste impose un respect des spécificités des travailleurs étrangers, notamment dans le domaine de la culture (*La Cause du peuple*, 29 mai 1968).

La famille chrétienne est beaucoup plus radicale dans la théorisation de l'autonomie militante et culturelle. La démarche classique de l'Action

catholique, prônant l'initiative des opprimés « avec eux, pour eux, par eux », se trouve vivifiée par les préceptes pontificaux après Vatican II, qui condamnent toute contrainte à l'assimilation pour les immigrés. Au sein de la JOC, qui accueille surtout des jeunes travailleurs et travailleuses espagnols ou portugais, puis de la FASTI, c'est le même discours de référence : l'idée de dignité humaine, de promotion de l'immigré qui doit se prendre en charge, d'une culture qu'il doit conserver. Sous l'influence de la théologie de la libération et d'une critique du capitalisme par le tiers-mondisme, la valorisation des cultures des immigrés s'infléchit dans le sens d'une condamnation de l'impérialisme culturel.

« La prise de conscience se fait dans la lutte, elle ne peut se faire sans provoquer des remises en cause : celle d'une société où la recherche du profit est le moteur essentiel ; de l'exploitation du tiers monde, celle de la prépondérance de la culture occidentale et technique ; les travailleurs immigrés sont porteurs d'une culture autre qu'ils ont à exprimer et à faire connaître, avec laquelle ils doivent bâtir leur avenir (et dont les pays d'accueil ont également à bénéficier) » (Archives Fasti, documents du 3<sup>e</sup> congrès, 8 et 9 mai 1971, souligné dans l'original).

Leur manière de prêcher l'autonomie, le mélange de pratique humanitaire et de soutien révolutionnaire donnent aux chrétiens (les protestants et la Cimade inclus) une influence croissante auprès des militants immigrés, y compris ceux du MTA. Le nouveau militantisme n'est donc pas seulement le moyen de faire entendre la voix spécifique des immigrés, il implique que cette spécificité est un bien à préserver. De Michel Marié à Gilles Verbunt, toute une littérature sociologique engagée fait de la pratique de l'autonomie un critère de classement des associations de soutien aux immigrés.

Dans les milieux immigrés politisés, plus étudiants qu'ouvriers, la revendication d'autonomie est au cœur des débats sous sa double dimension, politique et culturelle. En 1972, les étrangers de la FASTI, menés par le Portugais Manuel Vaz, revendentiquent leur entrée au bureau de l'association et la création d'une commission immigrée autonome, notamment pour former des cadres militants. En 1975, ils obtiennent la parité Français-immigrés au sein du bureau national. Un an plus tard, les Portugais de la JOC imposent la création d'une JOC-Immigrés, qui fonctionnera jusqu'en 1983.

Pour le MTA, la revendication d'autonomie s'articule au passé colonial et renvoie à l'incapacité des structures militantes françaises à entendre les besoins spécifiques des travailleurs arabes et ex-colonisés [Hajjat, 2008]. Si l'autonomie ne fait pas l'objet d'une définition précise parmi les activistes, il semble bien qu'elle fasse sens pour les travailleurs, soumis à des relations de sujexion auxquelles s'ajoutent les agressions racistes. Les grévistes des foyers Sonacotra revendentiquent la fin des règlements disciplinaires et le départ des gérants racistes. Le sentiment d'une indignité spécifique imposée par le climat

postcolonial est sans doute la clé du succès d'une grève comme celle de Marseille en 1973.

Pour les militants immigrés qui soutiennent les travailleurs, la revendication culturelle prolonge la revendication politique. L'approche est inédite dans l'histoire de l'immigration en France. D'un côté, une effervescence d'expérimentations contestataires, théâtrales surtout, s'inscrit dans la tradition de l'« agit-prop » et du répertoire militant « gauchiste ». De l'autre, la manifestation d'une culture alternative et étrangère est vécue comme subversive dans un pays où l'assimilation n'a jamais été discutée et où l'expression autonome des étrangers tombe sous le coup de l'interdiction maintenue depuis 1939 de s'associer librement. Le MTA voit là « un enjeu politique et social, celui de la capacité des immigrés à s'autodéfinir culturellement », une résistance à l'« injonction à l'intégration ».

La pièce *Mohamed, prends ta valise* de l'auteur algérien Kateb Yacine est montée en 1972. Représentée dans les foyers et les quartiers où résident les travailleurs immigrés dont elle montre les conditions de vie, elle s'adresse à eux en français et en arabe dialectal. Elle renoue avec les tournées théâtrales contestataires de troupes algériennes dans les années 1950, vite interdites par le pouvoir métropolitain. La troupe Al Assifa, proche du MTA, met en scène la lutte contre les circulaires Marcellin-Fontanet dans un spectacle joué aux usines Lip. Un premier festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés se tient, du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet 1975, durant les week-ends, seuls moments de liberté pour les travailleurs. Soutenu par la Cimade et le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), il se déroule dans les jardins d'une église de Suresnes [Escafré-Dublet, 2008].

Quelques années ont suffi pour donner aux travailleurs immigrés une stature dans le pays, eux qui, jusqu'ici, n'apparaissaient que comme victimes dans les rares reportages les mettant en scène. Les années 1970-1973 ont été des années de conquête. Les grèves, souvent victorieuses, ont érigé ces travailleurs en interlocuteurs dans les entreprises. Les mobilisations se poursuivent ensuite, gagnant d'autres activités, comme le nettoyage du métro en 1977 [Belbah et El Yazami, 2005]. La candidature symbolique de Djellali Kamal à l'élection présidentielle de 1974, initiée par le MTA, semble conclure l'épisode, où l'autonomie a été expérimentée comme une voie d'accès à la reconnaissance et à l'égalité : « Pour parler de nos problèmes d'immigrés, il n'y a que nous qui puissions le faire et nous saurons les poser dans l'unité avec nos frères les travailleurs français. »

On a pu percevoir une certaine normalisation, comme pour les autres « nouveaux mouvements sociaux », avec les lois criminalisant le racisme ou élargissant le droit syndical. Des candidatures d'immigrés sont proposées aux élections de délégués syndicaux. En 1977, à Renault-Billancourt, il y aura quarante-quatre élus sur les quarante-neuf proposés. Alors que le thème de la diversité s'installe dans l'espace public, le pouvoir giscardien absorbe l'idée

d'autonomie culturelle à travers une série de mesures favorisant l'expression des cultures d'origine, dont les Elco – enseignement dans la langue et cultures d'origine –, l'émission *Mosaïque* à la télévision et un Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI), confié à Stéphane Hessel. Même s'ils résistent à cette captation, certains militants immigrés voient s'ouvrir là un domaine d'avenir, qui se consolidera dans le cadre du « changement » proposé après 1981 [Escafre-Dublet, 2008].

La place des « travailleurs immigrés » ne s'est pas pour autant trouvée légitimée. En dépit de la focalisation verbale sur le « travailleur », ce sont davantage les diverses déclinaisons de l'« immigré » qui ont occupé le devant de la scène dans les années 1970 : racisme, culture, droit au séjour. Pouvait-il en être autrement, eu égard au statut fondamentalement extérieur à l'ordre national du travailleur immigré ? Délaissée par le Parti communiste, principale force politique de référence pour les travailleurs, la défense des immigrés a vu s'organiser autour d'elle une nouvelle configuration militante, regroupant des militants d'extrême gauche, des chrétiens et des associations, dont les engagements préfiguraient les enjeux à venir, la précarisation du statut des immigrés et la politisation autour de leur installation durable dans la société.

#### ÉPILOGUE : LA FIN DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

---

La suspension de l'immigration du travail en juillet 1974 donne le signal d'une série de mesures destructrices pour l'image du travailleur immigré. À partir de 1977, Lionel Stoléru, secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés, met en place une politique de retours. La résistance républicaine s'organise contre les retours forcés, mais ne parvient pas à empêcher le vote de la loi Barre-Bonnet de 1979 qui restreint le droit au séjour. Il en résulte un élargissement du cadre juridique des expulsions, que le ministère de l'Intérieur manie comme une modalité des retours forcés. La question se politicise au détriment des travailleurs immigrés rendus responsables du chômage. Délégitimé comme travailleur, l'immigré se trouve ramené à sa condition de surnuméraire, d'expulsable en puissance.

Ce changement, qui coïncide avec l'épuisement des groupes politiques contestataires, va conduire à l'effacement de la figure du travailleur immigré dans les années 1990. De luttes d'avant-garde, les luttes des immigrés deviennent des luttes illégitimes pour une part croissante de la société. C'est ainsi qu'en dépit de son caractère exemplaire la longue mobilisation des « Sonacos » aboutit à un résultat mitigé. En 1980, la grève de la faim des travailleurs turcs du Sentier pour leur régularisation et de meilleures conditions de travail ne bénéficie plus d'une ample mobilisation de soutiens [Siméant, 1998]. Ce mouvement préfigure toutefois l'avenir, où les luttes de

« travailleurs immigrés » relèvent des luttes de « sans-papiers », dans un marché du travail précarisé.

Mais la fermeture des frontières a fait prendre conscience d'un impensé de la période antérieure, celui de la stabilisation des immigrés et de leur famille. Il émerge comme enjeu de lutte au tournant de la décennie 1970-1980, avec un nouveau mouvement de grève de la faim. Cette fois, c'est sur le sort des jeunes nés en France et menacés d'expulsion pour cause de délinquance que le père Christian Delorme et le pasteur Jean Costil veulent attirer l'attention, par une grève de la faim commencée à Lyon en avril 1981 avec Hamid Boukhrouma, menacé d'expulsion. À la suite des violences qui se multiplient dans les banlieues, ils contribueront à l'organisation, à la fin de l'année 1983, de la marche pour l'égalité et contre le racisme, dite « marche des Beurs ». Il n'est pas excessif de voir dans ce mouvement, un temps porteur d'espoir, un héritage des luttes des années 1970. La génération des fils et filles des « travailleurs arabes », avec des soutiens chrétiens autochtones et des passeurs « indigènes », parfois anciens militants du MTA, prennent à leur tour la parole pour marquer leur appartenance à la société, avec leur différence [Abdallah, 2000]. C'est une première dans l'histoire de l'immigration. Dans le contexte de crise sociale des années 1980, cette tentative sera impuissante à consolider l'avenir en France des enfants de l'immigration postcoloniale. La frontière fragile entre altérité culturelle et inaptitude à l'intégration s'efface avec l'affaire des foulards à l'école en 1989. Pour les travailleurs immigrés, la rupture est déjà consommée. Tandis que la désindustrialisation qui s'accélère dans les années 1980 achève de détruire leur identité de « travailleurs », leurs dernières mobilisations sont interprétées à l'aune des peurs identitaires nationales. Lorsque, dans les années 1982-1984, des grèves dans l'automobile mobilisent à nouveau des masses d'OS immigrés, maghrébins surtout, le Premier ministre socialiste Pierre Mauroy en personne les accuse d'être « agités par des groupes religieux et politiques ». Les « travailleurs immigrés » ne vont plus désormais être regardés que comme des représentants de communautés, non comme des « travailleurs de France ».

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABDALLAH Mogniss H. (2000), *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années 1960*, Reflex, Paris.

BELBAH Mustapha et El YAZAMI Driss (dir.) (2005), « Immigration et luttes sociales : filiations et ruptures (1968-2003) », *Migrance* n° 25.

BLANC-CHALÉARD Marie-Claude (2001), *Histoire de l'immigration*, La Découverte, Paris.

BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali (dir.) (2008), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France 1920-2008*, Amsterdam, Paris.

GASTAUT Yvan (2000), *L'Immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Seuil, Paris.

ESCAFRE-DUBLET Angéline (2008), *État, culture, immigration. La dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, thèse de doctorat d'histoire, IEP Paris.

HMED Choukri (2007), « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la "grève des loyers" dans les foyers Sonacota », *Sociétés contemporaines*, n° 65.

PITTI Laure (2008), « Travailleurs de France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali (dir.) (2008), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France 1920-2008*, Amsterdam, Paris.

– (2009), « Peñarroya, 1971-1972 : deux films, deux regards, une mobilisation », in PERRON Tangui, « *Étranges étrangers* ». *Histoire d'un film, mémoire d'une lutte*, Péphérie-Scope, Paris, p. 153-161.

SIMÉANT Johanna (1998), *La Cause des sans-papiers*, Presses FNSP, Paris.

WEIL Patrick (nouv. éd., 2004), *La France et ses étrangers*, Gallimard, Paris.

*Le monde de l'enseignement public en mouvement(s). 1928-1984*

LAURENT FRAJERMAN

**L**ES ENSEIGNANTS, du fait de leur position particulière, ont créé un monde, au XX<sup>e</sup> siècle, qui a profondément influencé la société française. Médiateurs culturels, les instituteurs veulent à la fois appartenir au peuple et le guider. S'ils ne sont pas tous des intellectuels, les professeurs de lycée se situent à la jonction de deux sources de pouvoir, celle conférée par le prestige social et celle que donne le nombre. Sous la III<sup>e</sup> République, les enseignants s'allient à d'autres fractions de la classe moyenne pour construire un puissant réseau, centré sur l'enseignement public et ses valeurs. Leur syndicalisme a beau être récent (création de la Fédération générale de l'enseignement CGT en 1928), il occupe après la scission de la CGT une place originale de médiateur intersyndical, d'élément pivot de l'unité quand celle-ci s'esquisse. Peu à peu, outre l'Éducation populaire, les usagers rejoignent les enseignants : parents d'élèves, étudiants, puis lycéens. Les luttes laïques les mobilisent jusqu'à la défaite de 1984, qui marque la fin d'un cycle. Tout mouvement social vit une dialectique entre lutte et organisation. Dans le cas de l'enseignement public, le pôle dominant est celui de la structuration. Quelles conditions ce monde doit-il alors réunir pour se mettre en mouvement ? L'institutionnalisation étouffe-t-elle la lutte ?

---

PANORAMA DU MONDE DE L'ÉDUCATION

---

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les enseignants se singularisent par la variété et la puissance des organisations qu'ils créent ou dans lesquelles ils s'investissent. Si l'affaire Dreyfus constitue le marqueur de l'engagement enseignant du début du XX<sup>e</sup> siècle, le Front populaire provoque une radicalisation. Les syndicats enseignants affiliés à la FGE-CGT, devenue Fédération de

l'éducation nationale en 1946, sont majoritaires dans tous les secteurs. Mais le Syndicat national des instituteurs (SNI) et le Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES) s'affrontent dans le cadre d'une fédération sous l'emprise des instituteurs. Le syndicalisme enseignant rayonne, en outre, sur un dispositif militant aux larges ramifications. Parmi elles, citons la Ligue de l'enseignement, les Pupilles de l'enseignement public... Elles encouragent la création d'autres associations, telles que les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active en 1937, les Francs et Franches Camarades (FFC) en 1944. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) naît à l'initiative du SNI et de la Ligue de l'enseignement [Vernus, 1987]. Les enseignants prennent aussi pied dans l'économie sociale en créant une gamme d'œuvres destinées à mutualiser les risques : Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN, première mutuelle française) [Dreyfus, 2006], assurances personnelles (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France, MAIF) et professionnelles (les Autonomes de solidarité).

Ces organisations de masse, pyramidales, fonctionnent sur un mode bureaucratique. L'engagement en leur sein suppose une certaine durée, un sens de la gestion. Alors que les syndicalistes ouvriers sont soumis aux aléas des explosions de colère collective, le travail routinier et technique des syndicalistes enseignants, analogue à celui d'une administration, peut aisément être planifié. Le programme annuel d'un syndicat se compose de rencontres avec les autorités, de la préparation éventuelle d'élections ou de congrès et d'au moins une action revendicative marquante. L'homologie des modes de fonctionnement facilite le pluriengagement. La cohésion du réseau enseignant se renforce par ces participations croisées et par l'existence de carrières militantes. Ainsi, les administrateurs de la MGEN ont pour la plupart exercé des responsabilités au SNI. Ces organisations ont conscience de leur proximité culturelle et de leur besoin de coordination, mais elles réfutent également tout hégémonisme, qu'il vienne du syndicat ou des mutuelles les plus puissantes. Le Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale (CCOMCEN) éclôt finalement en 1971. Avec trente-neuf syndicats, associations pédagogiques, culturelles et de jeunesse, banques, mutuelles, coopératives, il dispose d'une force de frappe financière et d'un poids politique [Aubert *et al.*, 1985], mis au service de valeurs humanistes et républicaines. Il est créé au moment où le monopole de la FEN s'affaiblit. Dans le climat contestataire de la période post-68, la FEN est confrontée à la désyndicalisation, à l'aggravation de la concurrence syndicale avec la montée du Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT (SGEN-CFDT), puis la création d'un syndicat Force ouvrière (FO).

Sous la III<sup>e</sup> République, la mission des enseignants revêt un contenu politique avec l'incitation à la promotion des valeurs républicaines. L'État tolère la création d'associations professionnelles, les amicales, placées sous le contrôle de la hiérarchie, et favorise parallèlement l'émergence d'associations

laïques et d'éducation populaire par la mise à disposition d'enseignants. Ceux-ci s'émancipent toutefois en transformant les amicales en syndicats malgré une forte répression. Le statut de la fonction publique instauré à la Libération conforte ce syndicalisme et officialise son influence dans la gestion du système éducatif. Les pressions politiques disparaissent, l'instituteur est autorisé à postuler à des fonctions électives dans la commune où il exerce. Si le syndicalisme des ouvriers s'inscrit dans un face-à-face avec le patronat, celui des enseignants va dans le sens d'une coopération avec l'État-employeur. La FEN associe la volonté de démocratiser l'État à la défense du service public d'éducation. Les organisations éducatives forment un service parapublic et se considèrent comme garantes de la mission étatique. Sous la IV<sup>e</sup> République, elles combattent les adversaires de l'État enseignant. En réaction, le général de Gaulle tente de briser ce pouvoir et réduit le périmètre du ministère de l'Éducation nationale (MEN) en le délestant de la Culture, puis du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Néanmoins, si les enseignants et leurs alliés perdent une partie de leur influence au sein de l'État, le MEN garde sa spécificité, et la FEN est reconnue en 1976 comme un syndicat représentatif, ce qui lui donne accès à des subventions publiques conséquentes. Son ancien secrétaire général devient ministre du gouvernement socialiste en 1981, apogée de son influence institutionnelle.

Longtemps tenus à l'écart des décisions alors qu'ils sont les premiers concernés, les élèves conquièrent progressivement une certaine autonomie [Prost, 1981]. À l'exemple de leurs aînés étudiants, les lycéens s'organisent et profitent des espaces de liberté qu'on leur concède, comme la création des délégués de classe en 1968. Les comités d'action lycéens (CAL) structurent d'emblée le mouvement de Mai 68. Cette émergence recèle une charge subversive : des jeunes, de surcroît mineurs, encadrent d'autres jeunes. Le délitement rapide des CAL amène les jeunes communistes, fidèles aux formes d'organisation traditionnelles, à créer un syndicat : l'Union nationale des comités d'action lycéens, qui bénéficie dans les années 1970 du soutien du SNES et de la CGT. Toutefois, le taux de syndicalisation lycéen est très loin d'égaler celui des enseignants. Excepté lors de la période faste de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), dans les années 1950-1960, les organisations de la jeunesse scolarisée n'atteignent jamais la puissance des syndicats de salariés dont elles quémandent le soutien. L'apport lycéen se situe plutôt dans la dynamique des mouvements, l'originalité des formes de mobilisation : coordinations, actions ludiques, grèves longues... Mais à partir de 1974, leurs luttes sur des questions proprement scolaires (réformes, refus de l'austérité) favorisent le rapprochement avec les enseignants [Morder, 2008]. Dans un renversement de situation, les jeunes deviennent alors une ressource pour l'action syndicale des professeurs.

---

### LUTTES ET REVENDICATIONS UNIFIANTES

---

Ces mouvements doivent leur puissance à l'homogénéité du monde de l'instruction publique. Nombre de groupements encadrent la vie des enseignants, de l'exercice de leur métier (comme l'Association générale des institutrices des écoles maternelles, créée en 1921) aux vacances (Groupement des campeurs universitaires)... Cet engagement endogène est renforcé par l'endogamie enseignante et par l'accent mis sur des luttes unifiantes que sous-tend une conception exigeante de l'État et du rôle de ses agents.

Les enseignants répugnent longtemps aux modalités d'action typiques du conflit social, la manifestation et les grèves, auxquelles ils ne participent qu'à partir du Front populaire. À la fin des années 1940, la FEN prend l'habitude de lancer presque tous les ans des grèves de courte durée. Le syndicalisme enseignant y acquiert le label de mouvement social puissant et combatif, tout en restant à distance des risques de l'action directe. Ce souci justifie aussi, longtemps, la faible implication des enseignants dans les manifestations, pour lesquels la rue apparaît comme un terrain dangereux. Significativement, la grande « manifestation » laïque de 1960 est en fait un meeting de 300 000 personnes assises sur les estrades de la pelouse de Reuilly. Les grèves de vingt-quatre heures sont préparées à froid et ne sont pas une fin en soi. Calquées sur le calendrier institutionnel (préparation du budget, discussion parlementaire, etc.), elles constituent une étape dans un processus de négociation avec le gouvernement. Elles expriment l'unité du corps enseignant par leur caractère massif, avec des taux dépassant toujours largement 50 %, voire 80 %. Les succès les plus éclatants interviennent sur des thèmes républicains laïques, par exemple, le 30 mai 1958, contre la prise de pouvoir par le général de Gaulle. L'instituteur ne vit pas ces grèves sur un mode partisan, mais citoyen. D'une manière générale, la FEN répugne à lancer des actions dont le retentissement n'est pas assuré et prend toutes les précautions : consultation des sections départementales du SNI, référendums pour les syndiqués dans le SNES, grèves courtes pour éviter l'essoufflement de la base... Les enseignants ne peuvent guère bloquer le fonctionnement de l'État et ils ne lui font pas perdre d'argent en arrêtant de travailler, au contraire. Certains réfléchissent à une forme alternative, comme la grève du zèle qui consiste soit à refuser de participer aux examens, soit à ne pas communiquer les notes à l'administration. Longue, la grève des examens s'apparente à une course d'endurance. La seule tentée avec ambition, en 1965, se conclut par un échec du SNES. L'opinion publique joue un rôle important, ce qui explique le souci constant de ne pas se brouiller avec les parents d'élèves [Girault, 1996]. Paradoxalement, l'expérience de la grève générale de 1968 n'a aucune influence sur le type de grèves menées par les enseignants. Pourtant, en refusant d'envisager

l'extension des grèves de vingt-quatre heures, les syndicats ne permettent pas de développer une dynamique d'action.

En revanche, les enseignants se sont définitivement acclimatés aux manifestations. Dès la Libération, les étudiants donnent l'exemple, et les laïques organisent de puissantes mobilisations locales. « Instrument de régulation » [Tartakowsky, 1998], les manifestations de rue perdent leur réputation aventureuse et les enseignants en gonflent les cortèges.

La laïcité occupe une place centrale, identitaire, dans l'enseignement public. Toutes les questions sont appréhendées à travers ce prisme. La FEN, le SNI, la Ligue de l'enseignement et la FCPE fondent, en 1949, le Comité national d'action laïque (CNAL). La bataille contre les mesures antilaïques stimule l'essor de la FCPE, qui passe de 225 000 adhérents en juillet 1951 à 730 000 en mai 1952. Sous la IV<sup>e</sup> République, le CNAL constraint la SFIO à conserver ses positions laïques, malgré sa volonté stratégique d'entente avec la démocratie chrétienne. Il intervient dans plusieurs campagnes électorales et contribue ainsi à la victoire du Front républicain en 1956. Mais l'instauration de la V<sup>e</sup> République affaiblit le camp laïque. Le projet de loi Debré de financement de l'école privée par des fonds publics est ainsi voté en décembre 1959, malgré la pétition du CNAL qui recueille onze millions de signatures [Poucet, 2001]. Point d'orgue de la campagne laïque, une cérémonie est organisée sur la pelouse de Reuilly, afin d'imiter la fête révolutionnaire de 1790. Plus de 25 000 délégués apportent la pétition et prêtent un serment devant la foule, accompagnés par un orchestre philharmonique. Cette célébration restera dans les mémoires enseignantes comme borne témoin d'un monde uni et en phase avec la société. Le CNAL éprouve toutefois des difficultés à s'adapter à la situation nouvelle [Frajerman, 2007]. La compétition entre les écoles privées et publiques se déplace du terrain religieux vers le terrain social. Il faut attendre les années 1970 pour voir le CNAL adapter son discours et s'ouvrir aux chrétiens de gauche, réaction trop tardive pour contrecarrer la pérennisation du dualisme scolaire. Une remise en cause encore plus profonde suit la défaite de 1984 et l'abandon du projet de service public unifié et laïque de l'éducation nationale.

Depuis les Compagnons de l'Université nouvelle (1918), les réformateurs prônent l'unification des ordres primaire et secondaire en un système organisé par degrés. Dès 1924, le débat politique se polarise sur cet objectif, qui trouve son expression la plus complète dans le plan Langevin-Wallon (1947). De nombreux projets sont proposés par les ministres de l'Éducation de la IV<sup>e</sup> République, sans succès. Le monde de l'enseignement public s'est vite converti à la perspective d'une démocratisation, conforme à l'idéal éducatif. Néanmoins, les intérêts diffèrent. Les instituteurs risquent de perdre l'unité de l'ordre primaire, qui offre des perspectives de promotion sociale à un personnel d'origine populaire. Mais, appartenant à la catégorie B de la fonction publique, ils gagneraient une reconnaissance symbolique et matérielle

en se rapprochant du statut envié des professeurs de lycée, relevant de la catégorie A. Les professeurs obtiendraient un élargissement de leur public, et donc de leur nombre, mais une harmonisation amoindrirait leur statut. Initialement, la proximité globale des enseignants avec le régime facilite les échanges sur les politiques éducatives. La principale contestation porte sur l'insuffisance des moyens alloués dans un contexte d'explosion scolaire, le nombre d'élèves ayant doublé entre 1945 et 1973. Les mobilisations se poursuivent sur ce thème sous la V<sup>e</sup> République, renforcées par une hostilité de principe. Dans les années 1970, des luttes puissantes se succèdent contre les incidences de la massification scolaire (refus de la sélection, défense des diplômes considérés comme des boucliers contre le chômage, luttes contre les réformes de l'enseignement secondaire). Lycéens, étudiants et parents d'élèves y participent. Le SGEN-CFDT met à profit sa distance envers les identités professionnelles pour élaborer une doctrine pédagogique qui, se voulant moderniste, attire les militants déçus par un certain immobilisme des syndicats de la FEN. L'homogénéité antérieure s'efface, qui redouble l'effet paralysant des conflits internes au corps enseignant.

### DES LUTTES CLIVANTES

---

Le clivage pédagogique ne concerne pas les seuls praticiens de l'éducation, dès lors que les pédagogies nouvelles entendent transformer la relation pédagogique et rencontrent un fort écho dans les mouvements de jeunesse. Le scoutisme « se présente dès l'origine plutôt comme une anti-école que comme un complément à l'école » [Fabre, 1994]. Il priviliege ainsi l'action sur la réflexion, le modèle du grand frère contre l'autorité paternelle du professeur, le jeu et la nature contre le sérieux de la classe. L'Éducation populaire se réclame des mêmes principes. Dans la formation de ses animateurs, de nombreux stagiaires ne prennent pas de notes et ils travaillent systématiquement en groupe. Aucune pression au résultat n'est d'ailleurs exercée par des formateurs issus eux-mêmes de parcours scolaires perturbés, puisque seuls les cas limites n'obtiennent pas le diplôme. L'enseignement secondaire fait figure de bastion des méthodes classiques que défendent bec et ongles des associations corporatives comme la Société des agrégés et la Franco-ancienne (association des professeurs de français et de latin-grec, fondée en 1909) ou un syndicat conservateur comme le Syndicat national autonome des lycées et collèges, minoritaire. Cette résistance contraint les partisans des pédagogies nouvelles à s'organiser, avec le Groupe français d'éducation nouvelle (1922) puis les instituteurs de l'école Freinet (1928) et les professeurs des Cercles de recherches et d'action pédagogique (1945).

Le conflit sur les méthodes recoupe partiellement celui sur les structures scolaires. Alors que, pour le SNI, l'école moyenne doit se placer dans la

continuité de l'école primaire, pour le SNES, elle doit rester le premier stade du secondaire conduisant au lycée et au baccalauréat [Robert, 2004]. Ce débat est surdéterminé par la rivalité entre les instituteurs et les professeurs, dont les fonctions sociales divergent : instruction du peuple ou formation des élites. Jusqu'à la fin des années 1960, le SNES et le SNI s'accordent à défendre le principe d'une sélection des élèves. Puis, ils mettent en conformité leurs idées pédagogiques avec les préconisations du plan Langevin-Wallon. Le SNES abandonne son élitisme et le SNI se rallie aux méthodes actives. Mais chacun revendique toujours le contrôle du collège par la profession qu'il représente, laissant les pouvoirs publics arbitrer.

Les enseignants jouent un rôle éminent dans deux des constellations qui structurent le paysage politique français : communiste et républicaine laïque. Leur vote s'oriente principalement en faveur du Parti radical, puis du Parti socialiste, qu'ils dominent. Le réformisme leur convient bien, combinant leur hostilité à toute forme de violence et leur souci de démocratie représentative, d'harmonie sociale. La majorité de la FEN et le SGEN-CFDT appartiennent à cette mouvance. À partir de la Libération, le PCF bénéficie d'un ancrage nouveau. Les communistes pèsent désormais sur les décisions au sein des FFC, de la MAIF, et surtout du syndicalisme enseignant. Le courant Unité et action, qu'ils animent, représente entre 20 % et 30 % des mandats dans la FEN. Durant la guerre froide, elle est le seul lieu de rencontre avec les socialistes, ce qui génère d'innombrables polémiques. D'autant que le monde de l'enseignement public a pour autre particularité de comprendre sur toute la période une mouvance d'extrême gauche. La tendance École émancipée obtient entre 5 % et 10 % des mandats à la FEN et ses représentants se font les porte-parole de la contestation aux congrès de la CGT de 1935 et 1946. Elle est associée à la gestion d'organismes comme la mutuelle, dans le cadre de ses bons rapports avec la majorité. Pour les luttes, toutes les tendances minoritaires prônent des mouvements plus durs. Les unitaires exigent que la direction de la FEN fasse preuve de volontarisme, alors que l'École émancipée défend l'idée de grève générale reconductible.

Les clivages sociétaux scindent également le monde de l'enseignement public. Malgré les convergences objectives entre les mouvements d'élèves et de professeurs, les élèves expriment souvent de l'hostilité envers l'école et, par extension, à l'égard de ses agents. La principale critique porte sur l'autoritarisme du système. Même les élèves maîtres se révoltent contre la rigueur de l'internat. Les normaliens de Quimper mènent en 1929 un rude mouvement avec le soutien du PCF et du syndicat. Plusieurs sont sanctionnés. En 1956 encore, la section SNI des Bouches-du-Rhône soutient une grève des normaliens d'Aix. Il faut attendre les années 1970 pour que le régime de l'internat soit assoupli.

Paradoxalement, c'est dans cette période, marquée par des acquis incontestables, que des lycéens remettent en cause le système scolaire de manière

radicale. En témoignent le slogan « À bas l'école des flics et des patrons » ou encore l'organisation pendant la grève de 1973 de contre-cours assurés par des lycéens. Même les lycéens de l'UNCAL évoluent vers des positions politiques, comme le refus du contrôle des absences ou l'idée du remplacement des examens (dont le baccalauréat) par un contrôle continu.

Mais les rapports les plus délicats sont ceux entre parents d'élèves et enseignants, susceptibles d'entrer en concurrence dans l'éducation de la jeunesse. Longtemps, les familles n'ont pas remis en cause le magistère enseignant, et sont restées à l'écart de l'école publique. Aussi bien la FCPE intervient-elle essentiellement sur le terrain laïque. Il en va autrement après Mai 68, avec l'entrée de délégués parents dans les conseils de classe et les conseils d'administration des établissements secondaires. En 1970, la FCPE conquiert son autonomie en ne donnant plus de place de droit au SNI dans son conseil d'administration, même si les enseignants représentent toujours au moins 20 % de ses cadres. Elle tend alors à devenir le porte-voix des parents contre les enseignants, ou au moins contre les professeurs. Cette redéfinition de son rôle n'empêche pas la chute de ses effectifs.

Classiquement, les différences sexuées traversent l'univers enseignant. Dans les années 1950, les institutrices représentent les deux tiers du corps et seulement entre 1,1 % et 5,5 % des secrétaires de sections départementales. Les rares responsables féminines sont assignées à des fonctions de moindre prestige social et politique, telles que les affaires sociales, la pédagogie. On retrouve ce phénomène à la FEN et à la MGEN, où elles ne représentent que 6 % des membres du conseil d'administration entre 1971 et 1981 ! Ceci dans une profession largement investie par les femmes. Les enseignantes participent moins que leurs collègues masculins aux luttes et se montrent plus modérées. Le féminisme enseignant existe néanmoins. Il obtient l'égalité salariale pour les institutrices dès 1919 et pour les femmes professeurs en 1926, ouvrant la voie aux autres professions. Les groupes féministes de la Fédération unitaire de l'enseignement (syndicat révolutionnaire) défendent le droit au divorce et à l'avortement. Après une éclipse, ce mouvement resurgit dans les années 1970.

La manière dont le monde de l'enseignement public se met en mouvement n'est pas homogène. D'un côté, les adultes (parents, enseignants, militants de l'éducation populaire et de la laïcité, etc.) choisissent de construire de puissantes organisations, dont la hiérarchie s'édifie parallèlement à l'appareil d'État, le principal objectif consistant en leur reconnaissance comme des interlocuteurs. De l'autre, les jeunes excellent dans les mouvements quasi spontanés, les luttes autogérées, et vont quelquefois jusqu'à refuser la simple rencontre avec le gouvernement. En leur sein, les organisations qui cherchent à imiter le modèle adulte sont groupusculaires, ou ne sont plus dirigées par des jeunes, comme la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF)

des années 1970. Le choix adulte d'une guerre de position est forcément plus statique, moins audacieux, mais aussi plus durable.

La IV<sup>e</sup> République constitue l'apogée de l'influence de ce monde. Les bureaucraties canalisent alors la combativité. Il recèle dès l'origine un aspect subversif (les syndicats imposent leur existence), mais suffisamment modéré pour fabriquer du consensus, sur la base des valeurs républicaines laïques. Durant cette période, le registre civique est préféré au registre militant, dont le rôle grandit à mesure de l'hostilité au pouvoir, d'abord dans le domaine laïque puis sur les questions scolaires. Est-ce un hasard si, au terme des années 1960, l'un des grands succès de la FEN est de s'être imposée aux négociations de Grenelle, à l'égal d'une confédération ?

Sous la V<sup>e</sup> République, l'influence enseignante recule. Les mutations post-68 ont affaibli l'emprise des bureaucraties et libéré des énergies au profit du dissensus. Le basculement s'opère au cours des années 1970, avec les prémisses d'une fragmentation syndicale, l'émancipation de la FCPE par rapport au SNI, l'émergence des mouvements lycéens... En termes de mobilitation, les instituteurs, profession phare du milieu, ont dû tenir compte des professeurs, dont la majorité est attirée par des modalités plus dynamiques depuis 1967, lorsqu'elle a conféré la direction du SNES au courant oppositionnel Unité et action. Les professeurs, plus divisés que leurs collègues, se lancent dans des grèves plus fréquentes, mais moins suivies. Affectés par un moindre crédit dans l'opinion publique, ils utilisent d'autres ressources, comme l'écriture d'essais. Finalement, la déception post-1981 contribue encore à saper le modèle né en 1928, sans toutefois éteindre la combativité d'un milieu qui s'exprime de plus en plus dans la rue.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AUBERT Véronique, BERGOUNIOUX Alain, MARTIN Jean-Paul et MOURIAUX René, (1985), *La Forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation Nationale*, Fayard, Paris.
- BARTHÉLEMY Martine (1995), « Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 3.
- DREYFUS Michel (2006), *Une histoire d'être ensemble. La MGEN, 1946-2006*, Jacob Duvernet, Paris.
- FABRE Rémi (1994), « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n° 168.
- FRAJERMAN Laurent (2007), « Comment défendre la laïcité scolaire à la Libération ? Les tensions de la FEN », in WEIL Patrick (dir.), *Politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle*, PUF, Paris, p. 463-480.
- (2008), « L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968 », *Histoire de l'éducation*, n° 117, p. 57-95.

GIRAULT Jacques (1996), *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris.

MORDER Robi (2008), « L'émergence des grèves et des mouvements lycéens », in ARTIÈRES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michèle (dir.), 68, *une histoire collective*, La Découverte, Paris.

PROST Antoine (1981), *L'École et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Nouvelle Librairie de France, Paris.

POUCET Bruno (dir.), *La Loi Debré. Paradoxes de l'État éducateur ?*, préface de Jacky Beillerot, CRDP, Amiens, 2001.

ROBERT André (2004), « Jeux croisés des syndicats d'enseignants face aux réformes et projets de réforme (1944-2000) », in GIRAULT JACQUES (dir.), *Les Enseignants dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 113-132.

TARTAKOWSKY Danielle (1998), *Le Pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Aubier, Paris.

VERNUS Michel (1987), « Parents d'élèves en marche » : quarante années d'*histoire de la FCPE*, 1947-1987, Martinsart, Romorantin-Lanthenay.

---

*Une question éminemment urbaine :  
les mouvements sociaux de la ville*

EMMANUEL BELLANGER

**L**ES MOBILISATIONS SOCIALES dans la France du XX<sup>e</sup> siècle sont affiliées à « des organisations, des réseaux, des traditions et des solidarités, [...] expressions ostentatoires de la dignité, de l’unité, de la masse et de l’engagement » [Tilly et Tarrow, 2008]. Elles ont aussi un territoire préminent de ralliement et de ressourcement : la France des villes et des banlieues en profondes mutations économiques et sociales. Lieux d’émergence, de sédimentation et d’institutionnalisation du mouvement social, la France urbaine est un épicentre foisonnant de pratiques nouvelles de contestation et de politisation de l’espace où l’on travaille, où l’on réside. Dans les communes en voie de densification et d’étalement, les rapports de forces insufflés par les organisations collectives visent la conquête, la reconnaissance et la préservation de droits. Elles s’attachent également à la défense des conditions d’existence des déracinés, des pauvres, des familles exposées à la promiscuité et aux désordres urbains. Le mouvement social ne se réduit pas aux luttes avec de violentes altercations comme les révoltes, les émeutes, les révoltes. Ses expressions urbaines peuvent être plus pondérées dans la tradition des banquets, des enterrements solennels, des manifestations commémoratives, des réunions publiques, des pétitions et des fêtes dont l’usage est acclimaté à la culture politique locale [Offerlé, 2009].

Le mouvement social s’attache à la prise en main de territoires emblématiques de la République. La ville, terre d’accueil ou de relégation, infligée ou choisie, cristallise les conflits. En réaction, ses élites mettent en œuvre des dispositifs de régulation et de pacification [Marec, 2005]. Il n’y a pas, en effet, d’édification possible d’un État social sans la collaboration des collectivités territoriales et sans la médiation de corps intermédiaires légitimés par leur implantation urbaine et leur acculturation religieuse, partisane, corporatiste, syndicale, mutualiste ou associative. Il n’y a pas non plus de déploiement

possible des partis, des syndicats, des mouvements de masse et des groupes d'intérêts aux effectifs plus modestes, sans une organisation décentralisée et territorialisée de leur entité nationale. Ces institutions se déclinent en antennes associatives, en unions locales, départementales ou régionales, en sections ou en cellules d'entreprises et de quartiers, en comités de villes et en fédérations.

Le mouvement social a toujours une incarnation et une assise locales. Lorsqu'il prend la forme d'un défilé dans les rues ou qu'il s'exprime par le biais d'occupations et de barricades, il impose une géographie signifiante et polarisante de l'espace public. Celle-ci recoupe celle des flux et des centralités de la mobilité urbaine qui lui assurent sa visibilité, son audience : les usines, les Bourses du travail, ces « maisons du peuple », les hôtels de ville, ces « maisons communes », les préfectures, les cimetières, les places et les voies de passage au nom symbolique et fédérateur.

#### L'INÉLUCTABLE URBANISATION DU MOUVEMENT SOCIAL

---

Dans les années 1920-1930, qui mieux que les sociologues de l'École de Chicago a analysé le « phénomène urbain comme forme d'organisation sociale » [Wirth, 1934] ? La ségrégation urbaine a favorisé les procédés de mise à distance de celui qui est étranger à l'entre-soi affinitaire, mais elle a aussi engendré des réseaux communautaires qui, face au déracinement et à l'anonymisation de la ville, ont produit des formes encadrées et institutionnalisées de socialisation, de contrôle et d'engagement altruiste et collectif [Grafmeyer, 2002]. En France, des années de l'entre-deux-guerres aux Trente Glorieuses, cette promiscuité s'est nourrie d'une lente et irrésistible rétractation du monde rural et d'une forte urbanisation de la ville industrielle en passe de devenir en quelques décennies une ville tertiarisée. Les années 1930 marquent à ce titre le franchissement d'un seuil symbolique dans l'histoire de la croissance urbaine française. Au recensement de 1931, l'Hexagone concentre une majorité de citadins selon les critères de la Statistique générale de France. La population urbaine surpassé la population rurale et ce mouvement ne cesse de se creuser avec un taux d'urbanisation passé de 50,8 % en 1931 à 72,9 % en 1975. Dans la France des années 1970, plus de trente-huit millions d'habitants vivent dans une commune urbaine ; ils n'étaient que dix-huit millions au début du siècle. Cette poussée démographique coïncide avec le décollage du nombre de grèves, ciment d'une forte effervescence sociale des années 1930 aux années 1970, avec ses pics historiques de 1936, de 1946 à 1950, de 1968 et des années 1970. Sur cette moyenne durée de quarante ans, ce sont plus d'un million de grévistes qui se mobilisent chaque année, à l'exception notable de la période du régime de Vichy.

Plus que les centres-villes, ce sont leurs quartiers périphériques des anciens faubourgs et leurs banlieues en pleine métamorphose qui ont capté la part essentielle du mouvement migratoire et, à partir du début des années 1940, de l'excédent naturel. Les populations de ces nouveaux territoires, aux prises avec un mouvement ancien de déchristianisation, dessinent une autre géopolitique aux expressions collectives plus radicales. Dans les grandes agglomérations, celle de Paris en particulier, ce sont de ces territoires que jailingissent, en marche, des bataillons de contestation de l'ordre capitaliste et du régime républicain libéral. Autant de groupes d'appartenance qui configurent une territorialisation de l'action collective à visée protestataire, réformatrice ou révolutionnaire. Une territorialisation militante qui recouvre bien souvent le périmètre d'implantation du socialisme municipal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du communisme à partir des années 1920, enracinés dans les corons des mines, du textile, de la sidérurgie, dans les quartiers populaires de la banlieue rouge, dans les bastions ouvriers où se cristallisent une sociabilité militante et une identité politique locale.

Dans une perspective émancipatrice, la ville, entendue dans sa forme urbaine agglomérée et étendue, est l'espace privilégié de la ferveur populaire. Autant dire que la question sociale qu'appréhende la nébuleuse réformatrice de la Belle Époque est devenue plus tôt qu'on ne l'imagine une question éminemment urbaine. Les marges tentaculaires de la ville contemporaine, son extension anarchique, la précarité, le surpeuplement, l'insalubrité de l'habitat du petit peuple urbain le plus soumis aux crises, ses réactions révoltées menacent la fondation des hiérarchies sociales assises sur le savoir académique et le capital foncier et mobilier. Une peur urbaine se transformant chez certains en « détestation de la ville » qui cache bien souvent une autre aversion, celle de l'étranger et du pauvre, surtout lorsque cet inconnu est de plus en plus conscient, insoumis et que, organisé, il conteste l'ordre établi [Baubérot et Bourillon, 2009].

Les syndicats, les partis et leurs associations satellites se réclamant de la classe ouvrière se partagent l'espace urbain avec d'autres acteurs de la société civile, concurrents ou complémentaires des premiers. S'y mobilisent les sociétés de secours mutuel, les coopératives, les associations de défense des zoniers, des mal lotis, des locataires et des petits propriétaires, les ligues de défense de la natalité, de l'hygiène et de la famille, les associations de quartier, les organisations communautaires d'immigrés et les sociétés locales sportives et culturelles qui animent le patriotisme municipal et régionaliste. Sans oublier, sur un autre registre, les œuvres missionnaires du catholicisme social et des autres institutions confessionnelles qui, face à l'impiété grandissante des cités populaires, entrent également en mouvement et élargissent le registre des interventions collectives. Elles s'appuient sur le réseau d'évangélisation des services cultuels et de la pastorale urbaine, soutenu par l'Œuvre des

chapelles de secours fondée en 1900, qui annonce les réalisations monumentales des Chantiers du Cardinal des années 1930 et des Trente Glorieuses.

Toutes ces organisations, y compris celles qui se présentent comme apolitiques sans l'être dans leurs pratiques, donnent forme à un mouvement social urbain hétérogène et éclaté, dont la fréquence des réactions et l'intensité des actions varient selon les traditions et les cultures des territoires soumis aux événements politiques, à la conjoncture économique et aux stratégies des organisations sociales. La mobilisation d'une ville cheminote en 1920, au moment d'une grande grève de la corporation, contraste ainsi avec la tempérance d'une cité résidentielle plus conservatrice qui investira d'autres champs de captation de la société locale. De même, au niveau national, le tissu industriel et social des villes agit sur l'affluence et la diversité des manifestations politiques et des initiatives engagées pour célébrer des jours de commémoration nationale ou internationale à l'instar du 1<sup>er</sup> Mai.

Marqué à vif par l'expérience de la Grande Guerre, le mouvement social s'étend, se diversifie et s'enracine dans la France des villes. Il imprègne les usages sociaux de la vie urbaine. Il forge de nouvelles expressions politiques qui interagissent sur les processus de négociations. Il concourt à la légitimation politique des milieux populaires, restés longtemps relégués et écartés du cercle des élites urbaines, et conforte *in fine* l'institutionnalisation d'une nouvelle culture de régulation. Une culture dont l'assise est aussi portée par l'attractivité urbaine et la foi dans le progrès social du solidarisme républicain, décrites dans les années 1930 par l'instituteur et secrétaire de mairie Roger Thabault dans sa monographie communale *L'Ascension d'un peuple*.

#### UN MOUVEMENT SOCIAL DIFFUS, HÉTÉROGÈNE ET DIVISÉ

Les mouvements de contestation de la société et de ses inégalités sont concomitants avec l'urbanisation, l'industrialisation et l'entrée sur la scène politique du monde ouvrier, certes hétérogène mais de plus en plus conscient de sa condition et de sa force collective. Dans les nouvelles couches sociales urbaines du monde salarial, la centralité ouvrière est à son apogée. Elle a gagné en représentation syndicale et politique. Sous l'impulsion de la seconde révolution industrielle, elle a été portée par des organisations de masse dont l'influence s'étend à d'autres groupes sociaux en pleine croissance. L'expression du mouvement social s'appuie en effet sur de puissants réseaux urbains, parmi lesquels se rangent l'amicalisme et le syndicalisme des fonctionnaires et des personnels assimilés de l'État, des collectivités locales et des établissements hospitaliers. Leur nombre n'a cessé de s'accroître avec la mise en administration et en équipement des territoires urbanisés. Rien que pour le personnel communal, les effectifs sont passés en trois décennies, de la fin des années 1930 à la fin des années 1960, de 296 000 agents à plus de

618 000 « communaux ». L'augmentation des personnels des services urbains a accompagné la reconnaissance par la III<sup>e</sup> République des mairies, avec leurs régies municipales, leurs groupes scolaires, leurs crèches, leurs bibliothèques, leurs dispensaires. La frange syndiquée de ces « communaux » est devenue l'un des relais de la mobilisation sociale. Dès 1919, son activisme pour l'octroi d'un statut national prolonge celui des ouvriers de la métallurgie des quartiers et des communes industriels de la région parisienne.

Les mouvements sociaux de la France urbaine sont loin de se polariser uniquement sur le lieu de travail. Ils investissent également l'espace résidentiel et le temps libre des citadins, qui s'est élargi avec l'obtention du repos dominical, des jours de vacances et de la diminution des journées de travail. Ils ne se formalisent pas sur les seules revendications de reconnaissance sociale et statutaire. L'effervescence du patriotisme urbain est aussi une expression du mouvement social communaliste et régionaliste de défense du territoire. Cet esprit de clocher est animé de traditions festives faites de commémorations et de célébrations locales.

Les effets néfastes de la croissance urbaine sur les conditions d'existence des citadins et la dégradation de leur environnement interagissent sur le mouvement social. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, des collectifs relayés par leurs élus se mobilisent contre la pollution industrielle, ce « démon moderne » qui souille l'air, les rivières et leurs territoires environnants, tout en dépréciant la rente foncière des propriétaires [Bernhardt et Massard-Guilbaud, 2002]. Ce mouvement recoupe bien souvent des conflits de hiérarchie urbaine entre la ville-centre, décriée comme « colonisatrice », et les périphéries suburbaines, qui accusent la première de délester sur ses marges ce qui l'incommode ou entrave sa prospérité (décharges, terres d'épandage, cimetières, prisons). De ces antagonismes de territoire dans la France urbaine ségrégée du XX<sup>e</sup> siècle naissent des politiques de régulations, de coopérations et de péréquations. L'intervention de la puissance publique vise alors à compenser l'éclatement de la ville, à lui donner de la cohésion, à faciliter ses mobilités et à canaliser les tensions qui la traversent pour y préserver la paix sociale.

Une myriade d'associations se forment sous la III<sup>e</sup> République pour atténuer les maux de la civilisation urbaine ; ces fléaux sociaux que sont le déracinement, la paupérisation, la dénatalité, la mortalité infantile, les épidémies et l'insalubrité. Forgés autour de considérations hygiénistes, sanitaires, natalistes et familiales, pour ne pas dire nationalistes, morales et sexistes, ces collectifs réagissent aussi à la concurrence des mouvements révolutionnaires qui combattent la misère urbaine et son exploitation. La création concomitante de la Société française des habitations à bon marché (HBM) en 1889, de l'Alliance nationale contre la dépopulation et la Ligue du coin de terre et du foyer en 1896, de la Ligue contre l'alcoolisme en 1901, de la Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses et de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social en 1908 ou encore des sociétés de préservation

contre la tuberculose témoigne de l'appréhension de la question urbaine. La promotion de l'hygiénisme social, des œuvres d'assistance maternelle et infantile, des jardins ouvriers, des écoles de plein air, de la famille et de la femme au foyer, de la lutte contre les îlots insalubres est au cœur du projet solidariste des élites philanthropiques et réformatrices de la République, inquiètes de la radicalisation politique de la classe ouvrière. Sous la pression des demandes sociales, ces organisations contribuent à l'adoption d'un corpus de lois placé sous les auspices du compromis républicain et portant sur la protection de l'enfance, l'assistance aux vieillards, aux femmes en couches et aux familles nombreuses, sur les HBM, les bureaux d'hygiène et les dispensaires ou encore sur le placement des chômeurs, l'éducation populaire et physique et la formation professionnelle. Le mouvement familialiste et nataliste, un mouvement de plus en plus populaire où s'illustre la France des notables et des élites urbaines, ne cessera d'œuvrer en faveur de la codification des lois familiales obtenues à la fin des années 1930.

Après les préoccupations liées à l'absence de travail, à la cherté de la vie et à la santé, le surpeuplement et la crise récurrente de logements sont devenus au cours du XX<sup>e</sup> siècle un des principaux leviers de la mobilisation sociale urbaine. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, des groupes de contestation s'organisent pour la défense des locataires.

« Crée en 1916, la Confédération nationale du logement se définit comme un syndicalisme des locataires. Elle considère le logement comme une dimension de la lutte des classes entre les locataires et leurs propriétaires, symbolisée par le vautour. Son programme se concentre sur le refus de la hausse des loyers et des expulsions par une action juridique et une mobilisation militante et ses modes d'action sont inspirés de ceux du monde ouvrier [...]. Malgré l'apparition d'organisations concurrentes (l'Association populaire familiale en 1952 ou la Confédération générale du logement en 1958 issues du catholicisme social), la CNL, implantée dans plus de 70 départements, conserve son caractère d'organisation de masse à tendance communiste, fustigeant les politiques menées par le gouvernement » [Jolis, 2013].

Reconnues dès 1947 comme un interlocuteur officiel du mouvement HLM et des fédérations d'offices publics, des coopératives et des sociétés anonymes et de crédits immobiliers, structurées en Union nationale dès la fin des années 1920, les associations de locataires intègrent, à leur tour, les dispositifs de négociations et de gestion du logement social.

La reconversion urbaine des communes rurales a renforcé les déséquilibres territoriaux, sources de ségrégations et de contestations sociales. L'expérience des lotissements défectueux, quarante années avant celle de l'habitat indigne des bidonvilles, illustre l'accélération de la fragmentation des territoires urbains au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'agglomération parisienne, 2 000 hectares sont urbanisés chaque année dans les années 1920 et 1930. Les

banlieues sont criblées de zones d'habitations, souvent enclavées et sans raccordement aux réseaux modernes de commodités. Cette urbanisation anarchique a un coût social élevé qui tient à l'absence ou à la déficience d'infrastructures. Dans la France des années 1930, ces lotissements défectueux s'étendent sur 210 000 parcelles dont 185 000 situées en région parisienne. Près de 700 000 personnes y vivent [Fourcaut, 2000]. Cette crise urbaine provoque une réaction sociale d'ampleur. Elle oblige les élus locaux, les parlementaires et les autorités de tutelle à s'impliquer dans l'élaboration de lois, votées en 1924 et 1928, afin de résorber ces lotissements représentés par des associations syndicales de mal lotis. Pour modérer la mobilisation de territoires travaillés par la militance communiste, identifiée à un ennemi de la République « le couteau entre les dents », l'intervention des pouvoirs publics et des collectivités locales devient plus massive. Elle s'illustre par un engagement public pour la réalisation de grands réseaux urbains de service public.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la question des lotissements défectueux n'est plus centrale, mais celle de la pénurie de l'habitat le reste. La fièvre sociale et urbaine est entretenue par la situation catastrophique du logement : 18 % du parc immobilier ont été endommagés partiellement ou totalement entre 1940 et 1944 et les habitations restantes subissent la pression du *baby-boom* et de l'immigration intérieure et extérieure. Cette tension entre la demande et l'offre est à la source de mobilisations sous la forme d'occupations dans la tradition des squats collectifs de la Belle Époque. Le mouvement des squatters surgit dans plusieurs grandes villes de France, avec notamment le soutien du Mouvement populaire des familles (MPF) et de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). La crise du logement, dénoncée depuis le second XIX<sup>e</sup> siècle, mobilise contre elle, autour des associations de sinistrés et de sans-logis, une nébuleuse de groupements communautaires, politiques et syndicaux qui interpellent l'opinion et les pouvoirs publics. Ces associations sont relayées par la fédération des centres de Propagande et action contre les taudis (PACT) fondée en 1951, présentée comme l'héritière de la Ligue nationale contre les taudis créée vingt-sept ans plus tôt, et par les associations de locataires, par les organisations associées au Parti communiste à l'instar du Secours populaire, par le mouvement Emmaüs fondé en 1949 et par les syndicats, dont la CFTC qui établit une Charte de l'habitat dès 1949. Bien avant l'appel de l'abbé Pierre en 1954, ces groupements s'activent contre le fléau social des mal logés et des sans-logis. Pour les détracteurs des défaillances de l'État planificateur, le logement relève des droits économiques et sociaux fondamentaux défendus dans le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) et inscrits dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Devant ce concert de protestations qui entraîne la mobilisation des élus locaux, l'État finit par réagir, conscient de la gravité de la pénurie de logements. Avec retard, au tournant des années 1950-1960, l'aide publique au

financement du logement et l'industrialisation des procédés de construction donnent lieu à d'importantes opérations urbaines. Si la politique publique des cités d'urgence reste marginale, les retombées sociales de la programmation de logements sociaux sont en revanche significatives. Plus de 2 950 000 HLM ont été construites entre la fin des années 1940 et le milieu des années 1970.

Dans les années 1960, la vie sociale dans les grands ensembles produit de nouvelles formes d'animation urbaine, associative et culturelle autour des comités de quartier, des conseils de résidents ou des maisons des jeunes et de la culture (MJC). Cette animation sociale renouvelle des pratiques plus anciennes de participations collectives affiliées aux coopératives de logements de l'entre-deux-guerres et au mouvement d'autoconstruction du type des Castors structurés en union nationale à partir de 1950. Mais, dès les années 1960, un certain nombre d'associations, d'experts et de praticiens de la ville, professionnels et élus, prennent leurs distances avec ces grands ensembles urbains, contemporains des zones à urbaniser par priorité (ZUP) décrétées en 1958. Ces groupes de logements collectifs qui devaient être des « nouvelles villes » deviennent à leur tour des territoires enclavés et sous-équipés, affectés d'un mal stigmatisant : la « sarcellite », terme faisant référence au grand ensemble de la commune de Sarcelles en Île-de-France. Dans certains de ces quartiers, les signes avant-coureurs d'un désenchantement des banlieues et d'une demande de reconnaissance de leurs habitants sont visibles bien avant les premiers « rodés » des années 1970 et 1980.

#### UN TERRITOIRE SINGULIER : LES VILLES ROUGES

---

La ségrégation urbaine, le syndicalisme ouvrier et l'émergence dans le paysage urbain d'organisations politisées de défense des mal logés ou des sans-logement confortent l'assise d'un municipalisme « rouge » affilié au socialisme et au communisme. En 1920, le Parti socialiste SFIO s'appuie déjà sur un réseau de 700 communes urbaines. Durant l'entre-deux-guerres et les Trente Glorieuses, le Parti communiste étend à son tour son emprise territoriale. Il dirige 70 mairies en 1925, 104 en 1929, plus de 300 en 1935, plus de 1 400 en 1945, dans le contexte particulier de la Libération, et toujours plus de 1 100 des années 1950 aux années 1970 [Martelli, 2008]. L'enracinement de ces villes rouges marque les représentations politiques de la France urbaine du XX<sup>e</sup> siècle. Elles sont identifiées à un territoire de bastion et de polarisation des forces vives du mouvement communiste hexagonal. En 1935, la banlieue rouge parisienne couvrait déjà plus de 750 000 habitants ; dans les années 1970, à la faveur des alliances de l'Union de la gauche, plus de huit millions de citadins ont un maire communiste.

Les villes rouges insufflent un « patriotisme de clocher à base de classe » [Fourcaut, 1986] et retournent, au profit des classes populaires, les hiérarchies

sociales [Pudal, 1989]. Elles deviennent le terrain d'organisation, de mobilisation et de ressourcement des manifestations politiques et le vivier de recrutement des militants et des cadres syndicaux qui y résident. L'enracinement local offre aux mondes populaires des « ressources d'autochtonie » qui façonnent l'engagement politique et la sociabilité militante [Retière, 2003]. Aux prises avec la stratégie du mouvement international communiste, les villes rouges renforcent l'intervention du PCF dans le mouvement social. Elles soutiennent les conflits du travail encadrés par la CGTU, puis la CGT, et les activités des mouvements du sport ouvrier, de la jeunesse et des femmes communistes. Elles relaient les mots d'ordre de leur parti contre les guerres coloniales, celle du Rif dès le début des années 1920, contre le fascisme et pour la défense de la République espagnole dans les années 1930, pour la conquête de nouveaux droits sociaux à la Libération ou pour la paix et contre l'« impérialisme américain » durant la guerre froide. Elles apportent leur contribution matérielle, financière et humaine aux fêtes de l'Humanité, aux occupations d'usines et aux manifestations, dont l'une des plus violentes se produit en 1952 contre le général Ridgway. Elles soutiennent les grèves politiques de 1953, les mobilisations ouvrières de Mai 68 et les grèves des mineurs de 1948 et 1963 en accueillant leurs marcheurs et leurs enfants. Jusque dans les années 1970-1980, les villes rouges promeuvent une image mythifiée de la mère patrie du socialisme. Elles célèbrent en grande pompe son anniversaire et rendent hommage au maréchal Staline et à son camarade Maurice Thorez, secrétaire général du PCF de 1930 à 1964, lors de grandes manifestations locales de ferveur populaire.

Pour préserver son hégémonisme dans de nombreuses communes, relayer la force militante du PCF et imposer son magistère sur le mouvement social local, les villes rouges captent également dès les années 1920 des traditions plus anciennes de mobilisations collectives : de la célébration de la « Rosière rouge » aux concours du plus beau bébé. Elles investissent la vie communale et concourent à faire de leurs territoires des espaces de fierté ouvrière en s'appuyant sur ses politiques publiques d'encadrement et de contrôle social, les fêtes, les colonies de vacances, les patronages, les centres de santé, les animations culturelles et les cités de logements sociaux. Dans les banlieues populaires, le périmètre des quartiers HLM recoupe fréquemment, parfois dès les années 1930, les zones d'implantation et d'enracinement du Parti communiste. Dans de nombreuses communes, l'expérience des grandes opérations urbaines a facilité la canalisation des suffrages et des mobilisations populaires. Les maires communistes ont privilégié l'édification de logements sociaux sur leur territoire non seulement parce qu'elle répondait aux demandes exprimées par leurs électeurs, mais aussi parce qu'elle favorisait l'encadrement social de ces quartiers densifiés et servait la mobilisation d'une France rouge en dessinant une géographie populaire du mouvement social communiste.

Les villes rouges ne se réduisent pas à l'écosystème politique d'une contre-société. Leurs élus investissent deux champs : celui du mouvement social et celui du système républicain de délibération, de négociation et de compromis. Dès les années 1930, ils assurent une médiation sociale et saisissent les opportunités offertes par l'État-providence en gestation. Leurs relations avec leurs adversaires politiques se normalisent et se pacifient. Au tournant des années 1920-1930, dans son ouvrage à succès *Le Christ en banlieue*, le père Pierre Lhane vantait déjà les bienfaits du « pacte de séparation courtoise » scellé entre les maires communistes et les hommes d'Église. Les années d'après-guerre marquent le passage de la courtoisie à la collaboration ouverte. Les prêtres-ouvriers et les mouvements catholiques progressistes, l'ACO et la JOC en tête, ne sont plus dans un rapport de concurrence mais de dialogue et de coopération. Sous l'impulsion du maire de Vitry, Marcel Rosette, président de l'association des élus locaux communistes, les années 1970 pointent également une inclinaison nouvelle du PCF en faveur de la participation des habitants à la vie municipale, de la démocratie locale et de l'« autogestion communale ».

Cet âge d'or est cependant ébranlé au même moment par le choc de la désindustrialisation et l'avènement du chômage de masse, qui mettent fin à la domination du mouvement communiste dans de nombreuses cités populaires. Les villes rouges se mobilisent en vain contre la fermeture des usines et freinent la reconversion tertiaire de leur territoire. Les classes populaires sont précarisées. Le PCF et sa société locale se délitent et se recomposent. La figure de l'immigré enraciné remplace celle, emblématique, du métallo. La militance ouvrière qui structurait l'identité sociale et politique de la banlieue rouge des années 1920 aux années 1960 se désagrège avec l'affaissement des bases sociales de la mobilisation urbaine communiste. Dans les années 1970, le PCF est concurrencé sur sa gauche et sur son terrain par de nouvelles forces politiques, le PSU, les organisations « gauchistes », le Parti socialiste et de nouveaux mouvements sociaux qui se sont détachés de l'horizon révolutionnaire pour se recentrer sur les combats pour la dignité des travailleurs immigrés ou la défense de l'environnement et du cadre de vie. Le mouvement social dans les villes populaires, qui n'est pas homogène, à l'image de la segmentation ancienne des territoires urbains, a glissé, selon Annie Fourcaut, « de la classe ouvrière à la crise des banlieues ». Des banlieues populaires et souvent verticales, mais aussi des banlieues dortoirs et souvent pavillonnaires qui n'ont cessé de s'étaler sous l'effet de la périurbanisation des Trente Glorieuses en s'éloignant des lieux de travail et des épicentres traditionnels de sociabilité et de mobilisation du mouvement social.

Depuis la révolution industrielle, le mouvement social s'est ordonné autour de deux fortes récurrences : les conditions de vie et les représentations sociales. Apaches du XIX<sup>e</sup> siècle, Blousons noirs des années 1960, racailles des années 2000 ne seraient qu'un seul et même visage de la relégation urbaine.

Les lotissements populaires et défectueux, les taudis, les bidonvilles, les zones dites de non-droit des grands ensembles, les hôtels meublés et les copropriétés surendettées et délabrées ne désignerait qu'un seul et même habitat, celui des populations pauvres ou modestes. L'histoire longue des mouvements sociaux de la ville balance toujours entre désaffiliations et recompositions, entre replis et conquêtes, entre contestations et régulations. Ces mouvements diffus et continus renouvellement et reconfigurent l'histoire urbaine de la France des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sous le poids des dynamiques sociales, politiques, culturelles, idéologiques et religieuses qui interagissent sur la morphologie de la ville. Leurs mobilisations provoquent toujours à court, moyen et long termes des réactions qui se lisent dans les modes d'appropriation et de contrôle des territoires, dans l'évolution des politiques publiques et dans les formes de ressourcement du mouvement social.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BAUBÉROT Arnaud et BOURILLON Florence (dir.) (2009), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Éditions Bière, Pompignac.
- BERNHARDT Christoph et MASSARD-GUILBAUD Geneviève (dir.) (2002), *Le Démon moderne : la pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- FOURCAUT Annie (1986), *Bobigny, banlieue rouge*, Éditions ouvrières/Presses de la FNSP, Paris.
- (2000), *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Créaphis, Crâne.
- GRAFMEYER Yves (2002), *Sociologie urbaine*, Nathan, Paris.
- JOLIS Sébastien (2013), « La CNL : un syndicalisme entre sociabilités militantes, rapport de domination et processus d'autonomisation », in BELLANGER Emmanuel et MISCHI Julian (dir.), *Les Territoires du communisme*, Armand Colin, Paris.
- MAREC Yannick (dir.) (2005), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Créaphis, Crâne.
- MARTELLI Roger (2008), *L'Archipel communiste*, Éditions sociales, Paris.
- OFFERLÉ Michel (2009), « Histoire », in FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 286-292.
- PUDAL Bernard (1989), *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Presses de la FNSP, Paris.
- RETIÈRE Jean-Noël (2003), « Autour de l'autochtonie : réflexion sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, p. 121-143.

TILLY Charles et TARROW Sidney (2008), *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, Paris.

WIRTH Louis (1934), « Urbanism as a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, n° 38, in GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac (dir.) (2004), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Paris, p. 255-281.

---

*La jeunesse, un mouvement social ?  
(1955-1975)*

ANNE-MARIE SOHN

En 1963, le jeune sociologue qu'est alors Edgar Morin voit dans la « nuit de la Nation » – consécutive au concert de Sylvie Vartan et de Johnny Hallyday organisé sur ladite place – l'irruption d'un nouvel acteur social : la jeunesse. Mai 68 le conforte dans son analyse et le pousse à interpréter à chaud les événements comme une révolution juvénile. De fait, la France constitue une double exception. Non seulement la jeunesse scolarisée joue alors un rôle d'*intelligentsia* politique, mais la contestation étudiante débouche sur une grève générale qui ébranle le pouvoir.

---

1968, RÉVOLUTION JUVÉNILE OU IRRUPTION  
D'UN « NOUVEL ACTEUR COLLECTIF » ?

---

La contestation trouve à Nanterre un terreau fertile. L'isolement auquel sont confrontés les premiers étudiants de cette université, inaugurée en 1964, génère un fort sentiment d'appartenance. À partir de 1967, le campus est un foyer d'agitation politique, animé par la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR), les « Enragés » et la Liaison des étudiants anarchistes, qui compte seulement une quinzaine de membres, dont le flamboyant Daniel Cohn-Bendit, mais qui ne donne pas moins un ton radical au mouvement. L'occupation du hall des filles le 21 mars 1967 met au premier plan le thème de la liberté sexuelle, tandis qu'en novembre une grève est lancée contre la réforme Fouchet qui tend à opérer une « sélection » face à l'afflux de bacheliers à l'Université. Le Mouvement du 22 Mars, investi après coup d'une valeur symbolique, découle, pour sa part, de la mobilisation contre la guerre au Vietnam : 142 étudiants occupent le bâtiment administratif pour protester face à l'arrestation de deux de leurs camarades lors d'une manifestation contre

une agence de l'American Express, un symbole de l'impérialisme américain. La mobilisation allant *crescendo* et les incidents se multipliant, huit étudiants sont convoqués devant la commission d'instruction de l'université de Paris tandis qu'à Nanterre le conseil de faculté appelle la police et suspend les cours, conduisant les étudiants à se replier à la Sorbonne. Le *lock-out* de celle-ci, décidé par le recteur après les premiers heurts avec la police, déplace alors la contestation des facultés dans la rue.

Du 6 au 12 mai, les Six Glorieuses bouleversent la donne. Le 6 mai, l'UNEF appelle à un rassemblement pour soutenir les huit étudiants de Nanterre. Le 7, l'UNEF, le SNESup et le SGEN lancent un mot d'ordre de grève. Le 10 mai, les lycéens rejoignent les étudiants à Denfert-Rochereau, puis au Quartier latin où commence la nuit des barricades. La répression policière débouche sur un appel à la grève générale et à la manifestation lancé par les Confédérations syndicales pour le 13 mai. Mais, malgré la réouverture de Nanterre puis de la Sorbonne, le mouvement prend une dimension nouvelle. Les grèves avec occupation d'usines se développent spontanément dans toute la France. À partir du 14 mai, le pays est paralysé. C'est le basculement de la nuit des barricades à la grève générale qui fait d'une fraction de la jeunesse une avant-garde déterminante.

Le ralliement des Comités d'action lycéens (CAL) constitue le premier élargissement de la base juvénile. En mai, des centaines de CAL voient le jour et forgent chez les élèves une nouvelle identité engagée, même si leur existence est brève et leur dissolution proclamée à la rentrée 1969. Les jeunes ouvriers, par ailleurs, ont souvent constitué le fer de lance de la mobilisation dans les usines, comme à Nantes par exemple. Le slogan « Étudiants, ouvriers : même combat » pouvait réunir les jeunesse ouvrière et étudiante. Nourris de références marxistes, les militants étudiants ne conçoivent de révolution que prolétarienne. Ils souhaitent, par ailleurs, théoriser la jonction entre travailleurs intellectuels et manuels également victimes du capitalisme. En mai 1968, une partie d'entre eux sont convaincus qu'il convient d'aller au-devant des ouvriers. Les militants de l'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes (UJC-ml) désertent même la scène universitaire pour les usines. La rencontre avec les jeunes ouvriers a pu avoir lieu, comme à Caen lors de la grève à la Saviem en janvier. Mais elle a le plus souvent avorté en raison de l'attitude de la CGT qui barrait la voie aux « gauchistes ».

En contestant la « culture » savante ainsi que la consommation de masse, les étudiants trouvent des alliés parmi les jeunes professeurs de l'enseignement secondaire ou les jeunes chercheurs et assistants. Ils attaquent, en effet, pour la première fois la pseudo-neutralité de la science et prônent, dans une université autogérée, la participation des étudiants à l'élaboration des savoirs et à leur critique. Étudiants et jeunes intellectuels se rejoignent enfin dans leur tentative de désaliéner la vie quotidienne, de libérer la créativité et

l'autonomie de chacun. Cette cristallisation intellectuelle n'est pas née du néant. Elle est tributaire de noyaux d'avant-garde.

### SPONTANÉITÉ JUVÉNILE ET NOYAUX D'AVANT-GARDE : LA MATURATION DES ANNÉES 1960

Ces avant-gardes sont peu nombreuses : 142 étudiants pour le Mouvement du 22 Mars, 5 000 militants dans les Comités Vietnam, 5 000 à 10 000 dans les groupes gauchistes.

En 1956, désireux de reprendre en main une jeunesse ébranlée par le XX<sup>e</sup> congrès, le Parti communiste fonde l'Union des étudiants communistes (UEC). Rapidement, le mouvement devient un « bouillon de culture » hétérodoxe. Contre l'avis de la direction, une fraction des adhérents autour d'Alain Krivine s'engage ainsi aux côtés du FLN. À partir de 1963, la bataille fait rage entre tendances, opposant les « Italiens », adeptes d'Antonio Gramsci et d'une déstalinisation radicale, aux trotskistes dominant à la Sorbonne-Lettres et au cercle de l'École normale supérieure (ENS), influencé par Louis Althusser et Jacques Lacan. Le PCF reprend en main l'UEC et confie en 1965 la direction aux orthodoxes Guy Hermier et Jean-Michel Cathala. Le Cercle Lettres est dissous en janvier 1966 pour avoir critiqué l'appui apporté par le parti à la candidature de Mitterrand.

C'est alors que Jean-Louis Péninou et Marc Kravetz quittent l'UEC et fondent en avril la JCR avec, entre autres, de jeunes socialistes unifiés et des exclus de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). L'organisation, qui se situe dans la mouvance trotskiste, est ainsi issue d'une révolte de la jeunesse contre les appareils dirigeants, partis comme Église. Quoique peu nombreuse avec 170 adhérents en 1966, 1 000 tout au plus en 1968, la JCR est très visible car très active, engagée à l'UNEF comme dans le soutien au Vietnam. Aussi est-elle sans discontinuer sur la brèche du 6 au 13 mai. Elle est dissoute par décret en juin 1968 mais, emmenés par Alain Krivine et Daniel Bensaïd, la majeure partie des militants se retrouvent à la Ligue communiste. Marquées par leurs origines, la Ligue puis la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) peuvent être définies, jusque dans la seconde moitié des années 1970, comme des organisations de jeunes scolarisés ou diplômés.

Parallèlement, le cercle de l'UEC de l'ENS va se muer en état-major du maoïsme français. Sous l'influence d'Althusser, répétiteur et secrétaire général de la Rue d'Ulm qui a entrepris avec ses élèves une relecture de Marx, ses adhérents dénoncent l'humanisme philosophique et le révisionnisme marxiste tout en s'initiant au freudisme scientifique et structuraliste de Lacan qui tient, depuis 1964, son séminaire à l'ENS. Leur rupture avec l'UEC est consommée en mars 1966. Sous la houlette du charismatique Robert Linhart, de Jacques Broyelle et de Benny Lévy, trente-cinq militants fondent alors l'UJC-ml, qui se

propose de former des intellectuels révolutionnaires liés à la classe ouvrière. À l'automne 1967, Linhart lance un mouvement de rectification fondé sur la dénonciation de l'« intellectuel bourgeois » et de l'« établissement ». Ainsi, de 1967 à 2000, 2 000 à 3 000 jeunes intellectuels se muent en ouvriers. Du maoïsme, l'UJC-ml retient surtout le refus du socialisme dans un seul pays et de la coexistence pacifique. Quant à la révolution culturelle, elle est interprétée comme un mouvement antiautoritaire, antibureaucratique et antistalinien, qui permet enfin de régler la question de la relation entre les intellectuels et les masses, seules à détenir la vérité.

À la fin 1968, la majorité des militants considèrent, néanmoins, que le mouvement révolutionnaire a échoué, faute d'un parti digne de ce nom, et créent le Parti communiste marxiste-léniniste français (PCMLF). Une cinquantaine de militants, autour de Benny Lévy et Serge July, fondent de leur côté la Gauche prolétarienne (GP), qui fait de *La Cause du peuple* son périodique. Au nom de la spontanéité révolutionnaire, qui leur vaut d'être qualifiés par les trotskistes de « mao-spontex », ils rejettent la conception léniniste du parti. Ils défendent aussi le recours à des actions exemplaires, fussent-elles violentes, comme le sac de Fauchon le 8 mai 1970, qui vise un symbole du luxe indécent face aux ouvriers pauvres, ou le bref enlèvement le 8 mars 1972 d'un cadre de Renault, Robert Nogrette, pour venger l'un des leurs, Pierre Overney, tué par un vigile de la Régie lors d'une action de commémoration du massacre de Charonne de février 1962.

La GP a seulement compté 2 000 à 3 000 militants, mais c'est le mouvement central des années 1968-1973, en raison de ses coups d'éclat et des prestigieux soutiens dont elle a bénéficié. Sartre, devenu le gérant de *La Cause du peuple* après les arrestations de ses directeurs Michel Le Bris et Jean-Pierre Le Dantec et leur condamnation pour apologie au meurtre, vol, pillage et atteinte à la sûreté de l'État, est l'exemple le plus emblématique de l'influence que cette organisation juvénile exerce sur l'*establishment* intellectuel. En novembre 1973, la GP proclame son autodissolution. Le développement des grèves et le succès des Lip l'auraient rendue inutile. Mais la prise d'otages aux Jeux olympiques de Munich de 1972 et la mort de Salvador Allende constituent également un électrochoc. Les dirigeants prennent alors conscience que la lutte armée est une utopie meurtrière. Leur antifascisme, leur peur de se couper des masses, leur rapport au savoir et le moule humaniste des grandes écoles ont empêché leur basculement dans le terrorisme à la différence de l'Allemagne ou de l'Italie. L'autodissolution de la GP clôt un mouvement de contestation juvénile foisonnant, amorcé à la fin des années 1950 avec la guerre d'Algérie, mais resté incompris d'une large partie de la population, d'où son épuisement qui coïncide, par ailleurs, avec la fin des Trente Glorieuses.

L'UNEF a constitué également un lieu de socialisation politique, de nombreux militants politiques se faisant un devoir d'y prendre leur carte. Elle

s'est illustrée, en effet, par son engagement contre la guerre d'Algérie. Elle change alors de nature, se muant d'organisation corporative en syndicat politisé. À son apogée, en 1960, elle compte 100 000 adhérents, soit un étudiant sur deux. Mais, à partir de 1961, elle amorce un irrésistible déclin. La crise est d'abord financière, liée à l'érosion des effectifs et à la fin de la dotation ministérielle en 1964. Par ailleurs, le syndicat étudiant peine à adopter un programme convaincant, hésitant entre perspective révolutionnaire, lutte contre la réforme Fouchet, transformation démocratique de l'Université. Il est enfin le théâtre d'incessantes luttes de tendances qui renvoient aux débats en cours dans les organisations étudiantes. En mai 1968, elle compte au plus 50 000 adhérents, soit 10 % des étudiants. Elle fait cependant figure de symbole en raison de son riche passé. Elle a également assuré le passage de relais entre la génération de l'Algérie et les jeunes du *baby-boom*. Elle sert donc d'interlocuteur privilégié auprès des syndicats en Mai 68.

La mobilisation en faveur du Vietnam fait entrer en militantisme la génération du *baby-boom* et prépare 1968. Certes, les étudiants les plus actifs sont aussi membres de l'UEC, de la JCR ou de l'UJC-ml, mais nombre d'adhérents n'avaient jamais appartenu à une organisation étudiante. En novembre 1966, le Comité Vietnam national (CVN), qui a pour mot d'ordre : « Paix au Vietnam », voit le jour, porté par des universitaires mais aussi par d'anciens militants de l'UEC tels Jean Schalit ou Alain Krivine passé à la JCR. En février 1967, l'UJC-ml fonde les premiers Comités Vietnam de base (CVB) et lance peu après un nouveau mot d'ordre : « FNL vaincra ! » La mobilisation en faveur du Vietnam est par ailleurs à l'origine du mouvement lycéen et marque la « cristallisation de la jeunesse militante radicale ». Les Comités Vietnam lycéens (CVL) voient le jour en septembre 1966 à l'initiative de militants de la Jeunesse communiste, alors aussitôt exclus. De là, le premier CAL (Comité d'action lycéen) est créé en décembre 1967 à l'initiative du CVL du lycée Jacques-Decour et élargit la contestation à la dénonciation des « lycées-casernes ».

À partir du printemps 1968, les manifestations de soutien au Vietnam se multiplient et se font plus violentes. Que l'attaque de l'American Express par des étudiants débouche sur le Mouvement du 22 Mars et Mai 68 n'est donc pas étonnant, et révèle le rôle joué chez les jeunes par la mobilisation contre la guerre. Le combat, de plus, fait rejouer le réflexe anticolonial de la guerre d'Algérie qu'a connue la génération d'Alain Krivine et Henri Weber. Imprégné d'anti-impérialisme, il entre également en résonance avec le tiers-mondisme et le soutien aux luttes révolutionnaires latino-américaines. Che Guevara avec son appel à créer « un, deux, trois Vietnam » et Hô Chi Minh sont des figures symboliques qui ont permis de faire le lien entre la masse des jeunes et les militants.

L'UEC et l'UNEF, les Comités Vietnam et les CAL ainsi que les groupes gauchistes ont encadré la masse des jeunes de quatorze à vingt-cinq ans qui

ont constitué le fer de lance des événements. Reste à expliquer ce qui a déterminé cette mobilisation de la jeunesse.

### LA JEUNESSE ENTRE INNOVATION IDÉOLOGIQUE ET PASSEURS DE LA PENSÉE CRITIQUE

Les observateurs insistent tous dès le mois de mai sur le rôle qu'a joué la « crise » de l'Université. L'explosion des effectifs avec le doublement du nombre d'étudiants entre 1962 et 1968 a eu, selon eux, pour effet de dégrader la qualité de l'encadrement pédagogique par le recours massif aux heures complémentaires et le recrutement de maîtres-assistants au détriment des professeurs, d'où un fort taux d'échec. Elle aurait eu pour conséquence d'entraîner un manque de débouchés, les projections avançant qu'un tiers seulement des diplômés seraient assurés d'un emploi. Les étudiants d'origine bourgeoise, enfin, auraient craint un déclassement social lié à la concurrence avec les *outsiders*. Cette explication longtemps privilégiée ne peut néanmoins s'appliquer aux dirigeants étudiants, souvent issus d'écoles prestigieuses et dont l'avenir professionnel était garanti. Qui plus est, la question des débouchés a peu mobilisé les assemblées générales étudiantes en 1968.

En revanche, la déstabilisation de l'institution contribue au malaise des jeunes. L'Université bourgeoise recrutait des étudiants peu nombreux, bien formés et se préparant à des métiers clairement définis : droit, médecine, enseignement. Or, à partir des années 1950, elle change de nature avec la féminisation et la démocratisation du recrutement. La poussée des classes moyennes, dont la part quadruple entre 1950 et 1965, est particulièrement forte. Ces nouveaux étudiants, les premiers dans leur famille à accéder à l'enseignement supérieur, en ignorent les codes comme les bonnes filières et dénoncent donc une orientation-sélection qui désormais classe socialement. Le malaise lié aux dysfonctionnements d'une Université en mutation ainsi que la « marginalisation » d'étudiants mal intégrés à la société auraient débouché sur la contestation de l'institution.

Mais, si les étudiants critiquent la vieille *alma mater*, les plus radicaux sont moins intéressés par sa rénovation que par la remise en question du savoir et du rapport enseignant-enseigné, questions relevant plus du pouvoir que d'aménagements techniques. Par ailleurs, loin de s'inquiéter des débouchés, une partie d'entre eux refusent le sort auquel les destine, selon eux, le formatage universitaire : devenir les cadres dociles d'un capitalisme qu'ils récusent. La « crise mondiale de l'éducation » n'épuise donc pas le sujet qui renvoie à un phénomène plus large : la montée de la jeunesse.

Entre « Nouvelle Vague » et « montée des jeunes », les observateurs des années 1950 avaient déjà repéré une jeunesse en rupture avec ses aînés. Dans les années 1960, les commentateurs imputent au *baby-boom* sa visibilité

nouvelle et l'attrait des jeunes pour la consommation et la culture de masse. Néanmoins, le problème est moins numérique que culturel puisque, en 1965, les 14-25 ans ne représentent que 12,6 % de la population, moins qu'à la Belle Époque. En revanche, l'« explosion scolaire » ébranle la société. Avec la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, on passe d'un million d'élèves en 1950 à 4 654 000 en 1970 dans l'enseignement secondaire, et de 150 000 étudiants à la rentrée 1954 à 500 000 en 1968. Ces cinq millions de jeunes en cours d'études ont un poids suffisant pour peser politiquement. Que le mouvement soit parti de la sphère culturelle n'est pas étonnant dans une société où les qualifications requises sont toujours plus poussées et où les intellectuels sont plus nombreux désormais que les métallurgistes. Mai 68 mobilise ainsi les classes d'âge les plus scolarisées de l'histoire.

Les interprétations des années 1980 ont pris le contre-pied de cette révolution juvénile. Gilles Lipovetsky, qui souligne le repli sur la vie privée et le narcissisme post-68, est le premier à soutenir le paradoxe selon lequel les étudiants révolutionnaires auraient en fait préparé l'avènement d'une culture hédoniste postmoderne, associée à un individualisme radical [Lipovetsky, 1983]. Pour Cornélius Castoriadis, il s'agit là d'une entreprise qui a pour effet d'« altérer le sens des événements ». L'« hédonisme égoïste » n'a jamais, selon Edgar Morin, constitué l'agenda caché des jeunes militants, mais résulte au contraire des impasses politiques de Mai 68. La jeunesse au contraire a une « vocation d'hétérodoxie » et a ébranlé les certitudes. Elle a tenté d'abolir les barrières entre intellectuels et manuels comme entre enseignants et enseignés. Elle a permis de poser en termes neufs la question féministe, la famille et la sexualité, d'inventer l'écologie. Toutefois, si les deux générations clés de 1968, la génération née pendant la guerre et la génération du *baby-boom*, ont innové, elles ont été également tributaires de leurs aînés.

Les idées défendues dans des revues confidentielles, tels *Socialisme ou Barbarie, Arguments, Noir et Rouge*, ont ainsi trouvé un écho chez les étudiants. Le cas de *l'Internationale situationniste* est particulièrement instructif. Elle est à son étiage quand ses idées se vulgarisent. Les jeunes militants ont non seulement fait leurs les thèmes des situationnistes – la « société du spectacle » de Guy Debord, la vie quotidienne et la culture comme nouveaux enjeux révolutionnaires –, mais ils leur ont également emprunté leur subversion radicale, leurs slogans, leur art de la dérision. Cette influence apparaît au grand jour à Strasbourg en mai 1966 quand des militants proches des situationnistes prennent la direction de l'Association générale des étudiants, affiliée à l'UNEF, et diffusent deux brûlots : *Le Retour de la colonne Durutti*, une bande dessinée, et *De la misère en milieu étudiant*. Ces idées se diffusent également à Caen, à Nantes et à Nanterre où la Liaison des étudiants anarchistes (LEA) publie *Le Retour de la colonne Durutti*. Daniel Cohn-Bendit l'a lu comme il a lu *De la misère en milieu étudiant* et le *Traité du savoir-vivre à l'usage des jeunes générations* de Raoul Vaneigem. Certains enseignants ont également joué un rôle de

passeurs et exercé une forte influence sur leurs étudiants, à l'instar d'Althusser ou d'Henri Lefebvre, qui a enseigné à Strasbourg puis à Nanterre. Pédagogue novateur, favorable au contrôle continu et à la notation collective, ce dernier a même professé un cours sur le thème « sexualité et répression ». Adepte de l'autogestion, il a soutenu les comités paritaires étudiants/enseignants mis en place à Nanterre dès l'hiver 1967 et défendu les étudiants frappés par la répression.

S'il n'y a pas eu de révolution juvénile en Mai 68, il n'en reste pas moins que la jeunesse des lycées et des facultés s'est placée à l'avant-garde d'un mouvement social qui contestait le capitalisme. Nourrie d'une pensée critique née dans les années 1950 mais remodelée par les plus théoriciens des étudiants, elle a ainsi ébranlé les bases politiques, économiques, sociales et surtout culturelles des Trente Glorieuses.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ARTIÈRES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (2008) (dir.), *68. Une histoire collective (1962-1981)*, La Découverte, Paris.
- BRILLANT Bernard (2003), *Les Clercs de 68*, PUF, Paris.
- CASTORIADIS Cornélius, LEFORT Claude et MORIN Edgar (1988), *Mai 68. La brèche*, suivi de *Vingt ans après*, Complexe, Bruxelles.
- DAMMAME Dominique, GOBILLE Boris, MATTONTI Dominique et PUDAL Bernard (dir.) (2008), *Mai-juin 68*, L'Atelier, Paris.
- DRESSEN Marnix (2000), *De l'amphi à l'établi. Les étudiants maoïstes à l'usine (1967-1989)*, Belin, Paris.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève et GERVEREAU Laurent (dir.) (1988), *Mai 68. Les Mouvements étudiants en France et dans le monde*, BDIC, Paris.
- FRANCK Robert, DREYFUS-ARMAND Geneviève, LÉVY Marie-Françoise et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.) (2000), *Les Années 68 : le temps de la contestation*, Complexe/IHTP, Bruxelles.
- LIPOVETSKY Gilles (1983), *L'Ère du vide. Essai sur l'individualisme démocratique*, Gallimard, Paris.
- MOURIAUX René, PERCHERON Annick, PROST Antoine et TARTAKOWSKY Danielle (dir.) (1998), *1968. Exploration du mai français*, L'Harmattan, Paris.
- SALLÉ Jean-Paul (2005), *La LCR. Instrument du Grand Soir ou lieu d'apprentissage (1968-1981)*, PUR, Rennes.
- SOMMIER Isabelle (1998), *La Violence politique et son deuil. L'après-68 en France et en Italie*, PUR, Rennes.

---

« *Vivre au pays* »,  
*les régionalismes en France*  
*dans les années 1960-1970*

LAURENT JALABERT

« **V**IVRE AU PAYS » ou « Volem viuvre al païs » dans sa version occitane,

les années 1960 voient surgir des slogans régionalistes dans des mouvements sociaux de toutes natures, qu'ils soient ouvriers, paysans ou plus spécifiques. Dans les années 1970, les viticulteurs en colère des Corbières sont appuyés par les mouvances régionalistes du Midi occitan qui leur rappellent le glorieux passé de l'année 1907 et les luttes sociales de leurs ainés. Les régionalistes bretons, actifs depuis la fin des années 1950, sont omniprésents en 1979-1980 dans le conflit autour du projet de la centrale nucléaire de Plogoff (Finistère). Alors que les habitants bloquent l'enquête publique et soutiennent un vrai siège face aux cordons de CRS pendant plusieurs semaines, le drapeau noir et blanc de la Bretagne est le symbole d'un village en lutte contre l'arbitraire de l'État central, qui veut, coûte que coûte, imposer sa stratégie de redéploiement énergétique. Quelques années plus tôt, les marches très populaires organisées dans les villes de l'Ouest atlantique autour de la thématique « Vivre au pays » expriment plus encore le sentiment d'inquiétude des populations face au devenir de leurs territoires.

Le régionalisme imprègne incontestablement nombre de mouvements sociaux des années 1960-1970, certains ayant eu un caractère emblématique, comme les manifestations sur le plateau du Larzac. Ces formes de contestation sont particulièrement marquées dans les périphéries du territoire national : Bretagne, Midi occitan, Pays basque, Catalogne, Corse, et plus encore dans les espaces du lointain, notamment aux Antilles françaises. Elles recouvrent des formes mal étudiées par les historiens dans leurs spécificités, mais qui ont des conséquences plus ou moins marquées dans le champ politique : leurs formes extrêmes débouchent sur la naissance et le développement de mouvements terroristes, dont certains s'inscrivent dans la durée, notamment en Corse. Ailleurs, la revendication régionale se traduit par des

modes d'action plus pacifiques, essentiellement culturels, notamment autour de la défense des langues régionales, qui se retrouve plus tard dans les programmes politiques de certains partis de gauche, au Parti socialiste unifié (PSU), puis au Parti socialiste (PS) à partir de 1972.

Comment naissent ces mouvements sociaux dans la France jacobine et centralisée du début des années 1960 ? Quels sont leur ampleur, leur développement et leur portée ? Quelle est leur pérennité dans la France des années 1980-2000 ? Les premiers travaux de recherche menés sur les mouvements sociaux de la période permettent d'apporter quelques éléments de réponse, jalons pour une histoire en construction.

### L'ÉMERGENCE DES MOUVEMENTS RÉGIONALISTES DANS LES ANNÉES 1960

---

Les mouvements qui défendent la thématique régionale dans les années 1960 intéressent essentiellement les régions périphériques du territoire national. Ils recouvrent trois formes successives : économique, culturelle et sociale.

La première résurgence du fait régional est de nature économique et concerne surtout les élites économiques et politiques à la fin de la IV<sup>e</sup> République. L'exemple breton l'illustre, avec la création du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB) en 1950, emblématique de l'émergence d'un discours régionaliste. Cette organisation cherche à analyser les raisons du retard du développement économique breton et à proposer aux acteurs économiques, régionaux comme nationaux, des projets neufs et porteurs. Soutenu au départ par René Pleven, le CELIB est significatif de la prise de conscience d'une volonté de concentrer une réflexion économique sur les particularismes régionaux dans le contexte d'une naissance de la planification et de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire. Michel Phlipponneau, géographe rennais, très impliqué dans le CELIB, militant socialiste, diffuse d'ailleurs plusieurs ouvrages qui témoignent de l'importance de telles réflexions pour le développement des régionalismes dans les sphères politiques dirigeantes.

À ces réflexions économiques qui imposent un débat sur le devenir des territoires, s'ajoute l'essor de revendications culturelles. À ce titre, le Midi occitan est extrêmement révélateur d'une dynamique qui s'était éteinte depuis la période du Félibrige, d'orientation très littéraire et linguistique. La langue occitane retrouve des défenseurs, notamment *via* le Comité occitan d'études et d'actions (COEA) animé par Robert Lafont depuis 1962. Il dirige en outre l'Institut d'études occitan, créé en 1945, où coexistent tant bien que mal les tenants d'une ligne strictement culturelle et ceux davantage tournés vers l'action politique. Pour Lafont, la renaissance culturelle occitane passe par un

engagement dans les mouvements sociaux et politiques. Les militants du COEA participent à la réflexion partisane, notamment au sein de la Convention des institutions républicaines (CIR), du PSU ou encore par le biais d'essais dont la diffusion est nationale. Il en va de même en Corse, avec l'émergence du Front nationaliste corse (FNC) ou encore de l'Action régionaliste corse (ARC). Essentiellement culturels au départ et centrés sur la défense de la langue, ces mouvements contestent, après 1962, la politique agricole de l'État, notamment la redistribution des terres à 17 000 rapatriés d'Algérie, pour la plupart des viticulteurs, comme en témoigne l'ouvrage manifeste des indépendantistes *Main basse sur une île*, publié en 1971 aux éditions Jérôme Martineau. En Bretagne enfin, la revendication culturelle remonte à l'entre-deux-guerres. Le symbole BZH (condensé de Breizh) qui fleurit à l'arrière des véhicules tombe sous le coup d'un décret d'interdiction en 1967. C'est cependant à travers la chanson que la culture bretonne trouve ses meilleurs porte-drapeaux, notamment derrière l'emblématique Alan Stivell.

Enfin, des dynamiques sociales se forgent par l'expression de mouvements sociaux ponctuels, dont la série de manifestations « Vivre au pays » de l'Ouest atlantique est le plus fort marqueur. L'une des premières a lieu à Saint-Nazaire le 22 janvier 1964. Le défilé regroupe 30 000 personnes derrière le slogan « Saint-Nazaire veut vivre ». Un mois plus tard, à Nantes, le 19 février, 70 000 personnes manifestent « pour que vive la Loire-Atlantique ». Ces initiatives sont d'abord l'expression du refus migratoire des populations bretonnes vers des zones économiquement plus fortes, alors que la région vit sa période des « Vingt Glorieuses », phase d'industrialisation décalée mais témoin d'une incontestable dynamique économique. Celle-ci s'accompagne d'un redéploiement de l'emploi local, en faveur de populations diplômées souvent venues de l'extérieur. Cette tendance ne satisfait pas les populations modestes de l'Ouest atlantique [Jalabert et Patillon, 2010], au moment où le spectre du chômage commence à toucher quelques secteurs de l'industrie régionale, notamment les forges [Porhel, 2008], les chantiers navals nantais, l'extraction minière à Trélazé dans la banlieue d'Angers, le textile ; mais aussi et surtout la pêche, le secteur agricole, etc. Des manifestations contre la crise, pour le maintien du pouvoir d'achat, contre le chômage, pour l'emploi prolifèrent dans les années 1960-1970 et s'attachent à défendre l'idée de « vivre au pays ». La série de défilés organisés le 8 avril 1965 autour de la thématique « L'Ouest veut vivre » est l'apogée de cette mobilisation.

Les années 1960 voient donc un sentiment régionaliste resurgir dans des domaines très variables, tant dans la dynamique de la politique d'aménagement du territoire ou de la réforme administrative, que par des revendications socioculturelles aux référents identitaires prononcés. Le contexte de l'après-68 est alors propice à l'expression de tels mouvements, qui émergent avec une ampleur inégale dans l'espace français.

### LE RÉGIONALISME DANS LES MOUVEMENTS SOCIAUX DES ANNÉES 1970

Les années 1970 constituent l'apogée pour la thématique « vivre au pays » des mouvements régionalistes. Dans le Midi occitan, les conflits sociaux de la paysannerie en colère, tant les viticulteurs des Corbières que les éleveurs du plateau du Larzac [Terral, 2011], revendentiquent leur appartenance à une identité régionale que le monde extérieur – l'Europe, le ministère de l'Agriculture ou le ministère de la Défense – vient menacer. La grande grève des viticulteurs en 1976, qui s'achève par la mort d'un manifestant et d'un CRS dans le village de Montredon, donne naissance au mouvement « Volem viuver al païs ». Les viticulteurs, appuyés par les mouvements régionalistes, revendentiquent un mode de vie propre, celui de leur terroir, et refusent les grands programmes d'aménagement touristique du littoral languedocien. Les contacts ont été noués quelques années plus tôt, ainsi les Comités d'action viticoles sont proches du COEA et des partis de gauche. La revendication économique passe par l'expression culturelle, en témoigne l'engagement du chanteur Claude Marti, auteur d'une pièce de théâtre, *La Guerre du vin*, jouée en français et en langue d'oc depuis 1972 dans les Corbières. Les représentations sont suivies de débats sur la défense de l'espace régional, de la viticulture ou sur le refus du développement touristique [Martin, 1998]. Ces mouvements connaissent leur plus forte ampleur à la fin de la décennie. En Languedoc, le manifeste *Mon Païs Escorjat* (« Mon pays écorché »), rédigé par Robert Lafont, Jean-Pierre Chabrol et Emmanuel Maffre-Baugé, est la synthèse d'une dynamique qui s'essouffle. Ils y dénoncent l'emprise centralisatrice d'un État qui impose à la région une urbanisation littorale contre-nature, un pays « qu'on aménage et déménage ». Ils revendentiquent, *a contrario*, l'« Occitanie, pays de culture, de démocratie et de luttes sociales ».

En Corse, le régionalisme se traduit par des actions coup de poing. La plus symbolique est l'occupation de la cave d'un vigneron venu d'Algérie, le 21 août 1975, près d'Aléria, par une vingtaine de militants indépendantistes menés par Edmond Simeoni qui, par leur armement, cherchent à donner à leur revendication un caractère spectaculaire et radical. L'envoi de 2 000 CRS et gendarmes pour restaurer l'ordre et l'interdiction des mouvements les plus radicaux feront basculer le régionalisme corse dans la violence politique. Comme dans le Midi languedocien, ces mouvements contestent les politiques économiques autoritaires imposées par le centre et affirment leur attachement à une identité culturelle propre.

En Bretagne, les années 1970 sont le théâtre de multiples mouvements sociaux aux connotations régionalistes, dans la continuité des années 1960 mais avec un caractère identitaire bien plus affirmé : le conflit du Joint français à Saint-Brieuc dans l'industrie ; la grève du lait dans le secteur agricole

ou encore la lutte contre le nucléaire en Bretagne [Simon, 2010] en sont symptomatiques. À Plogoff, plus de 100 000 personnes se réunissent le 24 mai 1980 contre le projet de centrale nucléaire, manifestation qui s'apparente, par son ampleur, à celle contre le camp militaire du Larzac, les deux mouvements se liant d'ailleurs. À chaque fois, l'identité bretonne est mise en avant par des participants qui soulignent leur particularisme : le « fest-noz », organisé le même jour, rassemble environ 60 000 personnes, signe d'une revendication identitaire forte.

Les mouvements sociaux suscités par la question régionale ont une connotation politique évidente, avec une radicalisation pouvant conduire au terrorisme. En Corse, le discours nationaliste légitime des comportements politiques violents : meurtres, attentats contre des symboles de la présence française. Le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) surgit dans la nuit du 4 au 5 mai 1976 au travers d'une série de vingt-deux attentats perpétrés dans l'île de Beauté, à Marseille et à Nice. Il opte pour une stratégie brutale qui va *crescendo* et perdure. Certains mouvements régionalistes passent dans la clandestinité tandis que d'autres, plus modérés, respectent le jeu des partis institués, profitant des lois de décentralisation des années 1980 pour accéder à des responsabilités politiques.

En Bretagne, dans le Midi occitan ou au Pays basque, de tels comportements sont plus contenus, en dépit des attentats revendiqués un temps par le Front de libération de la Bretagne, tendance armée révolutionnaire bretonne (FLB-ARB) [Henry et Lagadec, 2006]. Le procès de onze militants du mouvement, en octobre 1972, devant la cour de sûreté de l'État fait l'objet d'une forte médiatisation : meeting de solidarité à la Mutualité le 10 octobre à Paris, soutien du PSU, du PS, etc. Le mouvement prend de l'ampleur, mais est dissous par le gouvernement en 1974, tout comme Embata, son homologue basque [Massias, 2011]. Devenu clandestin, le FLB-ARB poursuit une radicalisation qui atteint son apogée avec un attentat contre le château de Versailles en 1978, action spectaculaire qui provoque l'arrestation de nombreux militants. Le mouvement s'effiloche ensuite et les emprisonnés sont graciés par François Mitterrand en 1981.

## ÉPILOGUE

---

La dynamique « Vivre au pays », particulièrement vive dans les années 1970, s'étiole au cours des années suivantes. La décentralisation, engagée par la gauche au pouvoir, enclenche un processus de reconnaissance institutionnelle des attentes régionales. Les contentieux sociaux hérités de la décennie précédente, le Larzac ou Plogoff notamment, trouvent des solutions après que le président Mitterrand, prenant le contre-pied de ses prédécesseurs,

s'est prononcé officiellement en faveur des manifestants lors du Conseil des ministres du 3 juin 1981.

La possibilité pour les partis régionalistes de s'immiscer dans la vie politique locale rencontre cependant rapidement ses limites. De rares partis politiques tentent bien d'exprimer leurs particularismes, à l'exemple du Parti occitan ou du FLB, mais ratent leur ancrage électoral. La Corse fait exception, où certains partis venus de l'indépendantisme modéré participent aux exécutifs régionaux.

Ailleurs, la dynamique du « Vivre au pays » s'érode quelque peu, malgré les relais culturels que lui offrent les médias et les revendications linguistiques. La libération des ondes radiophoniques donne notamment naissance à quelques radios libres qui défendent les identités régionales et émettent presque systématiquement en langues régionales. Les télévisions publiques s'ouvrent elles-mêmes à quelques émissions en langue d'oc, notamment France 3 Midi-Pyrénées avec *Viuvre al País*. En Bretagne, une télévision privée, TV Breizh, se développe. À l'école, l'enseignement des langues régionales reste facultatif, mais s'installe lentement dans quelques académies dans le primaire et dans le secondaire. La création de CAPES permet le maintien, ici ou là, de ces cours dans la sphère publique aux côtés d'écoles privées, les « Diwans » en Bretagne, « Calendrettes » en Occitanie, « Bressola » en Catalogne ou « Ikastolas » au Pays basque.

Les mouvements régionalistes des années 1960 et 1970 ont contribué aux mobilisations sociales de la période. Plusieurs ont revêtu un caractère emblématique, telles celles du Larzac et de Plogoff. Ils témoignaient de l'inscription territoriale des revendications identitaires des populations concernées [Di Méo, 2004]. En ce sens, ils obtinrent une audience politique que les partis de gauche, notamment le PS, surent s'approprier. Avec la décentralisation, ces revendications se diluent dans la gouvernance locale. Une nouvelle ère s'ouvre, plus culturelle. Le temps de la mémoire de ces conflits est aujourd'hui venu, ce dont rend compte le récent film documentaire *Tous au Larzac* de Christian Rouaud.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- DI MÉO Guy (2004), « Identité et territoire : un essai d'exploration conceptuelle », in BARRAQUÉ Jean-Pierre et THIBON Christian (dir.), *Les Variantes du discours régionaliste en Béarn, Gascogne, Orthez*.
- HENRY Lionel et LAGADEC Annick (2006), *FLB-ARB, l'Histoire (1966-2005)*, Embanner, Fouesnant.
- JALABERT Laurent (2007), *Les Socialistes et la régionalisation*, L'Encyclopédie du socialisme, Paris.

- JALABERT Laurent et PATILLON Christophe (dir.) (2010),  
*Mouvements ouvriers et crise industrielle dans l'Ouest atlantique des années 1960 à nos jours*, PUR, Rennes.
- LAFONT Robert (1967), *La Révolution régionaliste*, Gallimard, Paris.
- (1970), *Décoloniser la France, les régions face à l'Europe*,  
Gallimard, Paris.
- MARTIN Jean-Philippe (1998), « Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement », *Pôle Sud*, n° 9, p. 71 à 87.
- MASSIAS Jean-Pierre (2011), *Faire la paix au Pays basque*,  
Elkarlanean, Bayonne.
- PHILIPONNEAU Michel (1967), *La Gauche et les régions*,  
Calmann-Lévy, Paris.
- PORHEL Vincent (2008), *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, PUR, Rennes.
- SIMON Gilles (2010), *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, PUR, Rennes.
- TERRAL Pierre-Marie (2011), *Le Larzac : de la lutte paysanne à l'altermondialisation*, Privat, Toulouse.

---

*Des mouvements sociaux pour  
(et contre) la justice pénale*

JEAN BÉRARD

I

L NE FAIT NUL DOUTE que les mouvements sociaux se définissent comme une

lutte pour plus de justice, entendue comme norme morale, politique économique ou sociale. Mais, pour atteindre ce but ou progresser dans cette direction, faut-il avoir recours, et de quelle manière, à l'institution judiciaire et, plus particulièrement, à la justice pénale afin de définir, poursuivre et réprimer les comportements considérés comme injustes ? Sans prétendre à l'exhaustivité, la liste est longue des thèmes de mobilisations militantes dont un trait commun est, d'une façon ou d'une autre, de mettre en jeu une redéfinition des lois pénales, comme une manière de rendre politiques des formes de critique sociale : promotion des droits des prisonniers et des alternatives à l'incarcération, dépénalisation de l'avortement, de l'usage de drogues, redéfinition du viol, extension des délais de prescription pour les violences faites aux mineurs, pénalisation des discriminations racistes, sexistes, homophobes, de la négation de crime contre l'humanité, volonté de poursuivre les atteintes à l'environnement, de condamner la délinquance financière...

La politisation de la pénalité comme mode de mobilisation militante est une forme fréquente de lutte sociale. Cette fréquence même tend à masquer qu'elle n'a rien d'intemporel ni de constant. Pour cette raison, il y a un enjeu historique à décrire la diversité des relations entre luttes sociales et justice pénale. Chaque thème a son histoire, qui ne pourrait être abordée en détail. Au risque de raccourcir et au prix de l'exclusion des stratégies, notamment syndicales, de production de règles et de recours aux ressources du droit et des instances judiciaires dans le vaste domaine des relations professionnelles, il s'agit, ici, d'interroger cette diversité au croisement de deux chronologies. L'une qui, au moins depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, a constitué des traditions de contestation de la justice comme productrice d'erreurs et comme instance de répression politique. Et une seconde qui, depuis les « années 68 », a vu des

mouvements sociaux formuler de nouveaux enjeux politiques en les rapportant à une critique du fonctionnement ordinaire du système pénal.

### **ERREURS JUDICIAIRES ET JUSTICE POLITIQUE**

---

Deux formes de contestation de la justice pénale s'inscrivent dans la longue durée. La première vise des décisions singulières et pose la question de l'erreur judiciaire, sous la forme de cas plus ou moins célèbres, l'affaire d'Outreau en étant la dernière grande manifestation. Elle peut déboucher sur des débats publics et sur la constitution de mouvements de soutien. Mais, en déplorant une sentence jugée contraire à la réalité des faits, elle ne remet pas en cause les lois et la légitimité de la justice. Le cas emblématique de l'erreur judiciaire est évidemment l'imputation de meurtre (affaire Seznec ou, plus récemment, affaire Patrick Dils), parce qu'elle est à la fois la plus grave et la moins controversée sur le fond – il est rare qu'une personne condamnée pour meurtre proclame le droit de tuer, l'ilégitimité de la justice à juger les meurtriers ou le refus de leur emprisonnement. Les controverses sur les erreurs judiciaires peuvent s'étendre vers des principes généraux de fonctionnement de la justice. C'est en particulier le cas lorsque ce fonctionnement lui-même est jugé producteur d'erreurs. Par exemple, le droit d'appel des décisions de cour d'assises, institué par la loi de 2000 sur la présomption d'innocence, est une transformation du droit dont l'idée centrale est d'ajouter un niveau de protection aux condamnés pour des crimes. Il en va de même, comme dans le cas récent de l'affaire d'Outreau, des réformes de l'instruction, dont la question récurrente, à tout le moins lorsqu'elles ne cachent pas de plus noirs desseins, est la réduction du risque d'erreur liée à la conviction personnelle du magistrat instructeur. La politisation des affaires d'erreur judiciaire met en cause les lois et demande des réformes, mais l'idée fondamentale, si le questionnement demeure dans le cadre de l'erreur, est de donner à la justice les moyens de faire émerger la « vérité judiciaire ».

Une seconde forme de contestation de la justice s'inscrit, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'histoire du mouvement social et du militantisme. Elle est liée à sa description comme un appareil subordonné à une forme de régime politique et/ou d'organisation économique : État autoritaire qui réprime les libertés, État bourgeois qui exploite la classe ouvrière, État colonial qui domine les peuples colonisés. Sa transformation est alors renvoyée à un renversement : avènement de la République, révolution sociale, luttes de décolonisation. Dans ce cadre, la figure classique du lien entre critique sociale et répression est celle du prisonnier politique (quarante-huitards, communards, résistants, militants anticolonialistes). Elle a donné lieu à des stratégies de défense des droits spécifiques des personnes emprisonnées pour ces motifs, comme l'obtention du « statut spécial » des militants emprisonnés durant la

guerre d'Algérie, et aussi à des théorisations de l'usage des procès, autour de l'idée d'une défense entièrement politique, formulée par Lénine dans sa *Lettre sur la défense*, tout comme à l'organisation de structures et à la mise en œuvre de moyens de soutien, tel le Secours rouge dans l'entre-deux-guerres, par exemple.

Les organisations qui défendent les prisonniers politiques sont spécifiques par rapport aux organisations syndicales et aux partis politiques. Elles mobilisent les armes du droit contre la répression et tentent d'élargir le front de soutien au-delà de l'appartenance politique et syndicale. Mais elles sont doublement à la marge, dans la grammaire des luttes politiques comme dans le fonctionnement de la justice. D'une part, elles manient des outils militants qui sont secondaires, dans la définition des formes de lutte, par rapport à la grève et aux manifestations. D'autre part, les questions que ces luttes posent à la justice sont marginales compte tenu du fonctionnement ordinaire du système pénal. La revendication de singularisation des prisonniers politiques témoigne de la distance qui, dans ces perspectives critiques, les sépare des détenus de droit commun. La représentation des délinquants ordinaires les rend peu susceptibles d'être intégrés dans les mouvements sociaux. L'historien Jacques-Guy Petit décrit ainsi les controverses sur le travail pénitentiaire, accusé par les ouvriers des années 1840 de concurrence déloyale avec le travail libre. Plus généralement, la distinction marxiste entre prolétariat et sous-prolétariat dénonce l'alliance objective du monde de la délinquance non politisée avec les tenants de l'ordre social contre le mouvement ouvrier (par exemple dans l'analyse de la répression des journées de juin 1848). La conception de la justice comme une justice de classe l'estime dure envers les classes populaires, tolérante aux infractions des dominants et de leurs alliés dans le maintien de l'ordre (proxénètes, trafiquants, voyous, briseurs de grève). Une telle analyse fait de la justice un espace secondaire d'expression des conflits de classes, et exclut de faire des personnes ordinairement réprimées des alliés dans les luttes sociales.

#### LES « ANNÉES 68 » ET LA POLITISATION DE LA JUSTICE PÉNALE

Ces positions permettent de rendre compte de nombre de mobilisations autour de la justice, mais n'épuisent pas la diversité des formes contemporaines de relation entre militantisme et pénalité. De nombreuses études ont montré combien le système pénal était entré, depuis le milieu des années 1970, dans un moment d'instabilité, caractérisé par un investissement politique important, des réformes fréquentes et controversées, des incertitudes sur les résultats des politiques publiques menées contre la délinquance. Cette fragilité est le résultat de la déstabilisation de l'« État social de sécurité »,

ce compromis économique et social initié sous la III<sup>e</sup> République et consolidé après 1945. Durant ces décennies, de même que les acteurs contestataires considéraient alors les questions judiciaires comme des enjeux secondaires, les gouvernements tenaient la question criminelle pour un problème résiduel. Les facteurs de déstabilisation de ce compromis politique, à partir des années 1970, ont été largement décrits : chômage de masse, déclin de la société salariale et montée de la précarité, émergence des questions d'insécurité et d'immigration comme enjeux politiques centraux.

Mais cette déstabilisation doit aussi se comprendre en tant que résultat de l'apparition de nouvelles formes de militantisme et de nouveaux usages contestataires de la justice pénale. Les années 1970 sont un moment central pour comprendre la transformation de la conception marxiste de la justice à la faveur de l'émergence d'un grand nombre de mouvements sociaux, du renouvellement des formes de lutte et des nombreuses interpellations de la justice, occasions d'un retour critique sur la conception révolutionnaire de la justice comme instance de classe. Les acteurs nouveaux de la contestation sont ceux que le compromis social et pénal hérité avait laissés de côté. Parmi ces « catégories sacrifiées » par le partage entre la classe ouvrière, les « classes dangereuses » et les catégories de population maintenues dans un état de minorité se trouvent « les jeunes des milieux populaires, [...] la quasi-totalité des femmes, des étrangers, des colonisés et des laissés-pour-compte (vagabonds, prisonniers, forçats, etc.) » [Charle, 2001]. Le champ des mouvements sociaux nouveaux créés après 1968 peut, pour une large part, être défini par l'entrée en politique de ces catégories oubliées, à des degrés divers, et par les transformations qu'elles font subir au répertoire militant dominant depuis le Front populaire et la Libération. C'est ainsi que des questions pénales accèdent au rang d'enjeu politique : la justice expéditive qui condamne les jeunes des classes populaires, les crimes racistes faiblement réprimés, les poursuites contre les femmes qui avortent, les discriminations légales de l'homosexualité, la condition des prisonniers. Malgré la diversité des mouvements et la spécificité de leurs histoires, liées en particulier à la temporalité de la réception de leurs revendications par l'État, les années 1970 et le début des années 1980 sont marquées par plusieurs séquences qui voient émerger, puis être contestées, différentes formes de politisation des questions pénales. Ainsi, dans la période qui va de mai 1968 aux premières années de l'alternance de 1981, peuvent être distinguées des séquences qui partagent un trait central et un point de tension politique.

La période 1968-1971 est marquée par le primat de la visée révolutionnaire, et est traversée par une question : comment affirmer des revendications minoritaires dans le cadre d'une lutte pour une transformation sociale radicale ? Les tentatives des mouvements d'extrême gauche, en particulier maoïstes, pour mener des actions fondées sur l'idée du renversement de la sévérité pénale contre des ennemis de classe conduisent à la mise sur pied

d'un tribunal populaire en 1970 pour juger les responsables d'un accident mortel dans une mine, puis à la politisation de la mort d'une jeune fille à Bruay-en-Artois, dont le premier suspect est un notaire de la ville. Cette affaire célèbre marque la fin des actions de « justice populaire », d'une part parce que la culpabilité du notaire ne peut pas être prouvée, d'autre part et plus fondamentalement parce que l'idée d'un renversement de la sévérité pénale contredit les formes de politisation accordées aux nouveaux mouvements féministes, homosexuels ou de prisonniers. Ceux-ci se définissent en opposition à toute forme de répression et mènent des actions pour subvertir l'exercice ordinaire de la justice, lorsqu'elle condamne les femmes qui avortent, les homosexuels qui ont des relations avec des mineurs, les travailleurs étrangers pour des délits mineurs. Ce moment ne remet toutefois pas en cause le lien entre revendications minoritaires et discours révolutionnaires, maintenant à distance toute idée de réforme partielle de la justice pénale et de collaboration avec l'appareil d'État.

La période 1972-1975 est marquée par les révoltes qui secouent les prisons. Des mouvements se structurent de façon autonome par rapport aux partis et organisations de gauche et d'extrême gauche, par exemple de prisonniers (comme le Comité d'action des prisonniers), féministes (au sein des différentes mouvances du Mouvement de libération des femmes) et homosexuels (comme le Front homosexuel d'action révolutionnaire, puis les Groupes de libération homosexuelle). Leur caractère commun est la lutte contre les institutions « disciplinaires », c'est-à-dire fondées sur une hiérarchie disposant d'un pouvoir discrétionnaire : familles, collèges, foyers, casernes, hôpitaux, etc. Ainsi les parcours des jeunes filles contraintes à l'avortement clandestin ou qui ne parviennent pas à avorter sont jalonnés de contacts avec différentes institutions dénoncées pour leur fonctionnement répressif. Pour avoir dérogé à la morale sexuelle familiale, elles affrontent l'autorité du corps médical, parfois celle des tribunaux et des foyers de filles-mères. Père, médecin, juge, directeur d'institution incarnent une forme commune de pouvoir arbitraire et violent. De même, les militants homosexuels dénoncent le continuum répressif qui les soumet à la police, aux expertises psychiatriques, à la violence des prisons. Cette transversalité des motifs de lutte pose cependant une question politique : les luttes minoritaires contre les disciplines doivent-elles tenter d'obtenir des réformes de l'appareil répressif ? Il existe, en effet, une tension entre la visée subversive qui conçoit des actions minoritaires comme pratiques hors la loi, hors du contrôle de l'État, et la volonté de pérennisation et de légalisation des pratiques par le biais de revendications législatives de dépénalisation. Cette tension peut demeurer latente si, comme c'est le cas en matière d'homosexualité, l'État n'ouvre aucun chantier législatif correspondant aux registres revendicatifs des mouvements. Mais elle devient explicite et s'accroît lorsqu'il s'agit de déterminer des positions de soutien ou de critique à des réformes, compromis entre la logique militante et celle de l'État.

C'est le cas en matière d'avortement : dans le processus de réforme qui mène à la loi Veil s'opposent les militant(e)s convaincu(e)s qu'il faut demander le retrait de l'État (avortements pratiqués dans des lieux autonomes, sans condition de durée de grossesse) et celles et ceux qui, comme l'association Choisir, veulent négocier les conditions de l'interruption volontaire de grossesse. Ces conflits ne remettent cependant pas en cause le fait qu'aucun mouvement ne revendique un durcissement de la sévérité pénale et la création d'incriminations nouvelles.

Cet accord est progressivement fragilisé au tournant des années 1970, « charnière grinçante de la période où l'horizon d'attente, qui était jusque-là l'utopie de l'espérance révolutionnaire et d'un avenir radieux, devient la crise économique et sociale, la lutte contre les suppressions d'emploi et le chômage de masse » [Zancarini-Fournel, 2008]. Au cours de la période 1975-1981, l'État élève la question pénale au rang de thème politique à travers la problématique de l'insécurité. Dans un moment de reflux des espoirs de transformation sociale radicale, le débat tourne autour d'une interrogation : est-il possible de militer pour obtenir de l'État des actions en faveur des minorités par le renforcement de la pénalité ? Une partie des mouvements nés après Mai 68 se structurent dans l'opposition aux tentatives de l'État d'accroître la répression pénale. Le Comité d'action des prisonniers, le Syndicat de la magistrature ou le Syndicat des avocats de France dénoncent l'usage médiatique des faits divers, la dramatisation de la délinquance et l'usage biaisé des statistiques de police, les atteintes aux libertés engendrées par les lois nouvelles, le durcissement des conditions de détention des prisonniers de nouveaux « quartiers de haute sécurité » et, plus largement, l'oubli du lien entre questions pénales et questions sociales. Ce front défensif connaît une première phase de grande mobilisation dans la lutte contre la loi Sécurité et liberté de février 1981. L'union défensive est cependant mise à mal par la mobilisation en faveur de la transformation de la justice pénale. Les mobilisations concernant le viol forment le lieu des questionnements les plus importants. Dans le processus qui a conduit à la loi de 1980 qui a redéfini les infractions et les peines en matière de violences sexuelles, les groupes féministes adoptent une grande variété de positions. Les mouvements qui, dans une perspective théorique globale, lient oppression féminine et lutte des classes ou développent une analyse spécifique de l'oppression des femmes, placent le viol et sa répression (ou son absence de répression) dans un cadre de critique commun : crime de la domination masculine jugé par une justice de classe, crime de la domination masculine jugé par une justice sexiste. D'autres, comme l'association Choisir, font valoir leur scepticisme quant à l'usage de la prison, mais jugent nécessaire d'œuvrer pour une transformation de la loi et contre la réduction du recours à la répression. Cette position acquiert une influence dominante, suscite des discussions polémiques avec les organisations de défense des prisonniers.

Les réformes décidées en 1981, comme, plus généralement, les politiques pénales mises en œuvre par les gouvernements de gauche, héritent de ces clivages. Dans les premiers temps de l'alternance, la politique socialiste en matière de sécurité se fait « en attendant la reprise » espérée d'une « politique de relance de l'économie et de l'emploi » [Castel, 1995]. Le gouvernement enclenche un programme de libéralisation pénale par la suppression des juridictions d'exception, la suppression de la peine de mort, la dépénalisation de l'homosexualité avec mineur, l'abrogation de la loi anticasseurs. Mais l'évanouissement des espérances sociales laisse le gouvernement socialiste aux prises avec les formes du débat antérieur, tandis que la droite met la gauche sur la défensive. Ainsi la limitation de la sévérité pénale bute-t-elle sur la question de l'insécurité : les socialistes n'abrogent que partiellement la loi Sécurité et liberté, ne touchent pas à la loi de 1978 et renoncent à leur projet de juridictionnalisation de l'application des peines. D'un côté, la gauche opère une rupture partielle de la politique pénale à propos des condamnés aux courtes peines pour des atteintes aux biens. De l'autre, le maintien des peines de sûreté instaurées en 1978 s'inscrit dans un cadre attentif aux victimes par l'imposition de longues peines de prison aux auteurs de violences. En ce sens, l'alternance fixe les limites de ce qui peut être politiquement mis en discussion – prévention versus répression concernant la délinquance ordinaire des classes populaires –, et de ce qui ne sera plus mis en débat que pour envisager un surcroît de sévérité et le suivi à la sortie de prison – la condition des criminels condamnés, plus précisément les auteurs de violences sexuelles, notamment à l'encontre des mineurs.

L'histoire contemporaine des investissements militants de la pénalité donne à comprendre l'émergence des positions qui ordonnent le débat public, entre les réformes répressives menées par la droite et l'ensemble des partis et organisations qui tentent de s'y opposer. Mais elle montre aussi pourquoi les questions pénales partagent le champ des mouvements sociaux et se répercutent dans les incertitudes des partis de gauche sur le sens à donner aux réformes de la justice pénale.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BERARD Jean (2010), *Les Métamorphoses de la question pénale. Les mouvements sociaux et la justice (1968-1983)*, thèse, université Paris VIII.
- BRODIEZ Axelle (2006), *Le Secours populaire français, 1946-2000, du communisme à l'humanitaire*, Presses de Sciences Po, Paris.
- CASTEL Robert (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.
- CHARLE Christophe (2001), *La Crise des sociétés impériales, Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940*, Seuil, Paris.

CHEVALIER Louis (1958), *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Plon, Paris.

ELBAZ Sharon et ISRAËL Liora (2005), « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'Association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 85, p. 31-43.

MUCCHIELLI Laurent et ROBERT Philippe (dir.) (2002), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

PETIT Jacques-Guy (1998), *Ces peines obscures, la prison pénale en France, 1780-1875*, Fayard, Paris.

VIMONT Jean-Claude (1993), *La Prison politique en France, genèse d'un mode d'incarcération spécifique XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Anthropos-Economica, Paris.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle (2008), *Le Moment 68, une histoire contestée*, Seuil, Paris.



# IV

---

## *Désaffiliations et recompositions (années 1980 à nos jours)*



---

*Introduction*

MICHEL PIGENET  
ET DANIELLE TARTAKOWSKY

En 2009, l'œuvre censée représenter la France à l'exposition Entropa, inaugurée au cœur du siège bruxellois du Conseil européen, suscita les polémiques et les protestations qu'en attendaient ses créateurs, délibérément provocateurs. On y voyait un Hexagone stylisé barré d'une banderole sur laquelle était peint le mot d'ordre : « Grève ! ».

N'en déplaise aux amateurs de stéréotypes, la singularité française en la matière tient moins, pourtant, dans la fréquence des grèves que dans la répétition, de loin en loin, de mouvements généralisés. La caractéristique renvoie, sur la longue durée et par-delà le problème des relations professionnelles, à la propension des mouvements sociaux français aux convergences et à l'interaction.

Et aujourd'hui ? Pauvres en temps forts et aux synchronies incertaines, mais riches en émergences, les temps présents posent la question qu'annonçaient les basculements de la période précédente. L'interrogation porte tout autant sur les modalités, le niveau et l'articulation des mobilisations contemporaines que sur la pertinence actuelle d'une approche des relations sociales en termes de conflictualité. Toutes choses, on l'a vu, qui touchent à l'historicité de configurations sociopolitiques et d'*habitus* nationaux à l'heure, donnée majeure de l'époque, de la mondialisation du capitalisme et des constructions supranationales.

---

**DÉMOBILISATIONS ?**

La France de la première moitié des années 2000 ne figure pas en tête des pays d'Europe pour la fréquence des conflits. Par nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés, elle se classe au 10<sup>e</sup> rang, loin

derrière l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et les pays de l'Europe du Nord. Il en allait déjà ainsi trente ans auparavant, quand la conflictualité hexagonale battait des records. Sur ce point aussi, le verdict des statistiques est sans appel : aux alentours de 3 millions à la fin des années 1970, le total annuel des JINT oscille désormais entre 250 000 et 500 000. Tel est d'ailleurs le constat sur lequel s'appuient certains acteurs et observateurs des années 1980 pour prédire la disparition d'un « archaïsme » ou, tout au moins, la pacification des relations sociales. Le recul spectaculaire des effectifs syndicaux, réduits de moitié au moment où ceux des salariés progressaient de plus de 3 millions, donne du crédit à l'hypothèse. Si la tendance affecte l'ensemble du monde industriel occidental, elle frappe plus sévèrement la France.

Sans même évoquer le démenti apporté par le mouvement de 1995, les travaux menés au plus près des relations professionnelles concrètes relativisent cependant la valeur de constructions statistiques mal à même de rendre compte des pratiques. À l'origine des enquêtes administratives, complémentaires et plus fines, menées depuis 2005 auprès des employeurs et des salariés, ils mettent en évidence une conflictualité sous-estimée, à base de pétitions, de défilés, de refus des heures supplémentaires et de débrayages. Ces études réévaluent également la place des usines en tant que lieux centraux du conflit social, phénomène que tendaient à éclipser les mouvements répétés et plus visibles du secteur public. Elles rappellent encore le rôle décisif des sections syndicales dans l'élaboration de revendications collectives et invitent à se défier de l'impression, faussée par leur surexposition médiatique, d'une multiplication des grèves dures du type Cellatex ou Métaleurop (Sophie Béroud).

Le tournant de la rigueur de 1983-1984 aggrave la chute des effectifs syndicaux et le déclin des grèves sur fond de dégradation du rapport des forces sociales dont témoignent les échecs successifs des sidérurgistes en 1979 (Ingrid Hayes) et des OS (ouvriers spécialisés) de Citroën en 1982 (Marie-Claude Blanc-Chaléard). En dépit de décalages chronologiques nationaux, l'évolution concerne toute l'Europe occidentale. De moins en moins entendus et peu à peu privés de relais partisans et politiques historiques, pressés de prendre leurs distances, les syndicats du vieux continent perdent une influence que leurs homologues français n'ont jamais conservée très longtemps. Partout, Royaume-Uni Thatcherien excepté, les cadres sont pourtant saufs. Les institutions et les procédures de l'État social continuent de fonctionner, mais à un rythme et pour des résultats en baisse au niveau national comme à l'échelon des branches. En France, le recul des mobilisations et leur épargillement, combinés à la persistance du décor des années antérieures et à la juridiction croissante des relations professionnelles, semblent valider l'idée d'une pacification tardive, mais définitive, de la vie sociale.

Cela ne va pas sans une modification du champ et des modes d'action d'une partie du mouvement associatif, parallèle à celle des cadres et vecteurs

de mobilisations. Les espoirs mis en des mouvements sociaux autonomes, grâce auxquels les groupes mobilisés s'inscrivaient dans la durée, s'effacent au profit, dans le contexte d'anomie de cités populaires privées des anciennes structures du mouvement ouvrier, d'actions éruptives (Michel Kokoreff). Marginalisées et stigmatisées dans la sphère du travail et des luttes politiques, les violences collectives, circonscrites aux périphéries urbaines et assimilées aux délinquances d'une jeunesse sans repères, reviennent ainsi en force, à l'automne 2005, sur le devant de la scène sociale sous la forme d'émeutes.

Dès la fin des années 1980, les dérives caritatives et médiatiques engendrées par la recrudescence de l'exclusion sociale font rejouer dans le monde associatif le clivage récurrent entre logique de lutte et philosophie du don. Au fondement de « nouveaux nouveaux mouvements sociaux », des associations de tonalité protestataire entrent sur la scène sociale, à la fréquente initiative de militants revenus des utopies de l'extrême gauche. Elles se distinguent par leur volonté de lier des mobilisations ponctuelles sur des objectifs précis et atteignables, la reconstruction d'identités malmenées par la crise et l'expression d'un discours redevenu politique, quoique sous des formes nouvelles. Le Comité des mal logés, constitué dans l'urgence en riposte à la répression des squatteurs entre 1983 et 1986, se mue en Droit au logement (DAL) en 1990. Cette organisation donne naissance, par la suite, au collectif Droits devant ! ! destiné à fédérer et à stimuler toutes les luttes contre l'exclusion, du logement à la santé en passant par l'alphanétisation, l'antiracisme. AC ! Agir ensemble contre le chômage, née de l'initiative de syndicalistes de Solidaires unitaires démocratiques (SUD) et de la Confédération paysanne, veut être, quant à elle, le cadre informel et transversal de coopérations entre les syndicats et les associations en lutte contre le chômage et la précarité. En rupture avec l'identité ghettoisée du chômeur, transitoire et négative, différents mouvements s'efforcent de favoriser, par la lutte, l'affirmation d'une conscience collective des victimes de la société libérale et mondialisée, au risque de possibles chevauchements et concurrences avec les syndicats qui se soucient d'organiser les chômeurs (Emmanuel Pierru). Cette manière d'agir s'étend aux questions sociétales. Apparues en 1983 et 1984, Vaincre le sida et Aides visent d'abord à développer l'assistance à domicile de malades, mais Act Up, formée cinq ans plus tard sur le modèle de précédents américains, participe d'une révolte résolue à sensibiliser l'opinion. En pratique, la politisation à l'œuvre dans la dénonciation de la passivité des pouvoirs publics va de pair avec le choix des initiatives les plus aptes à convoquer les médias (Lilian Mathieu).

Les intitulés offensifs – SOS Racisme, Touche pas à mon pote !, Ras l'front, Droits devant ! !, Act Up, AC !, Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), etc. – laissent entrevoir un répertoire d'actions peu conventionnel. Outre les « marches » qui, dans la France du dernier quart de siècle, ont un caractère de protestation morale à distance,

fréquente, du politique, beaucoup optent pour la violence symbolique et franchissent volontiers le pas de l'illégalité. Occupations d'immeubles ou d'églises, *die-in*, interruptions bruyantes de cérémonies et conférences officielles défient en leur cœur les procédures officielles et les institutions, exposent le stigmate et bousculent les frontières du normal et de l'anormal, transforment les décriés en accusateurs.

Les grèves de 1995 sont le moment d'un retournement. Le conflit, avec ses noeuds professionnels – cheminots et enseignants – et ses temps forts manifestants, suscite des polémiques à la hauteur des enjeux et des ruptures dont elles prennent acte. Le mouvement, une fois de plus inattendu, est ainsi violemment pris à partie par les médias dominants (Fabien Granjon) et certains intellectuels, qui en dénoncent le « corporatisme » et l'« archaïsme ». Les grévistes et leurs partisans insistent, à l'opposé, sur sa dimension de contre-offensive en défense des services publics, des réformes de la Libération et des acquis de décennies de luttes (Christian Chevandier). Après plusieurs semaines, la mobilisation vient à bout du projet de loi sur les retraites et du gouvernement d'Alain Juppé. Massivement soutenue par l'opinion publique et par des intellectuels, au premier rang desquels Pierre Bourdieu, elle l'est également par les salariés que le chômage et le rapport des forces paralySENT, mais qui manifestent aux côtés de grévistes auxquels ils confient, pour le reste, le mandat d'agir par procuration. Singulières, les modalités mêmes de ce premier grand mouvement à prétentions transversales depuis longtemps portent l'empreinte de décennies de segmentation du salariat et de l'ensemble du corps social.

### BROUILLAGES

---

La démultiplication des mobilisations, entamée dès les années 1970, se poursuit en effet, qu'il s'agisse de la constitution d'organisations nouvelles à chaque mobilisation de chômeurs ou de la défense des droits des minorités sexuelles et des victimes du racisme, adossées respectivement à la théorie *queer* et aux analyses postcoloniales (Irène Pereira). La fragmentation entraîne une croissance exponentielle des associations, toujours plus engagées dans l'expression d'identités morcelées, parfois communautarisées. À leur manière, les syndicats y contribuent par les scissions et les exclusions dont sont issus la Fédération syndicale unitaire (FSU) et SUD.

La technique s'en mêle qui, dans le sillage de la révolution informationnelle (Fabien Granjon), renouvelle des registres traditionnels d'intervention, telles les pétitions, et permet la cristallisation rapide de protestations diffuses au moyen d'agrégations de circonstance du type « Sauvons la recherche » et autres « appels ». Toutes, à l'exemple encore des grèves de la faim et de la désobéissance civile, procèdent de l'individualisation des luttes. De ce point de

vue, le « tous ensemble » de 1995 s'avère ambivalent lorsque la référence à la classique « unité d'action » compose avec la réalité de juxtapositions persistantes.

Mais il y a plus. Les individus ont longtemps été insérés au sein des groupes élémentaires, cohérents, durables et peu nombreux qui présidaient aux socialisations majeures. Tandis que l'amélioration des conditions de vie rend possible une émancipation inédite des contraintes collectives à la fois normatives et protectrices d'autan, l'individualisation de la « deuxième modernité » contemporaine identifie moins les êtres par leurs rôle et statut qu'à travers leur singularité irréductible. Le processus interpelle les formes de la solidarité organisée et les modalités de l'État social. Il participe à l'émergence de besoins et de revendications qui, à l'exemple de la réduction du temps de travail (Jacques Freyssinet) ou de la santé au travail (Nicolas Hatzfeld), replacent les individus et leurs aspirations au centre de réflexions nouvelles sur le travail dans sa double dimension d'activité et de rapport social. Non exclusif, au contraire, de perspectives collectives et de réaffiliations, il en redessine l'articulation aux émancipations individuelles.

La segmentation et l'individuation grandissantes coexistent toutefois avec des rapprochements, pour certains organiques. Les scissions syndicales peuvent être ainsi suivies de recompositions – Groupe des Dix, Solidaires, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA). Des associations spécialisées élargissent leur champ d'action ou se rapprochent. On l'a vu pour le DAL et AC !, mais il en va de même quand le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) agit de concert avec le Comité intermouvements auprès des évacués (Cimade), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), France terre d'asile, Droits devant ! ou Act Up en vue de poser la question des droits des étrangers dans le cadre plus général de la défense des libertés publiques. Le DAL, le Gisti, Aides et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPPS) se rassemblent, pour leur part, au sein d'un Collectif contre la précarisation et l'exclusion. Les mêmes, ou d'autres, et des syndicats se ramifient en réseaux qui, différents des anciens écosystèmes plus structurés et cohérents, délaissent la notion d'« alliance » pour lui préférer celles de « convergence », de « synergie » ou de « partenariat ». Rétives aux velléités hégémoniques, elles ne conçoivent pas de coopérations inégalitaires, mais peuvent concourir à la fondation d'initiatives durables, telles les marches européennes de chômeurs, prolongement d'une action éponyme, ou Attac, née de la collaboration d'associations, de journaux et de syndicats dont la variété des cultures et des compétences enrichit sans fermer la porte aux outsiders qu'elle réintègre dans un dispositif de lutte (Éric Agrikolianski). Aussi bien les croise-t-on dans maints conflits, parfois au nombre de leurs animateurs.

Forgée au feu d'une longue pratique de dénonciation des interventions communistes, Force ouvrière conteste la propension et la légitimité de ces groupements à se mêler de questions relevant des prérogatives syndicales au risque, notamment, de dévooyer les revendications professionnelles et de peser sur les négociations. À des degrés divers et variables selon les contextes, la CGT et la CFDT admettent la possibilité d'actions croisées, acceptées pour autant qu'elles aident à surmonter certaines limites et lacunes. Cela ne va toutefois pas sans réaffirmations de l'antériorité et de la prééminence des syndicats dans leur sphère traditionnelle d'intervention. Ces positions évoluent de façon divergente : la CFDT, longtemps regardée comme « un opérateur politique des nouveaux mouvements sociaux », tend cependant à s'en écarter, quand la CGT s'interroge sur sa place dans un « syndicalisme de mouvement social ».

Les remises en cause de l'État social, modalité du pacte républicain, affaiblissent, sinon ruinent, il est vrai, la capacité des syndicats à se poser en interprètes d'une identité englobante et en porteurs de l'intérêt général au moment où d'autres références disputent au travail ses attributs de référence primordiale.

Le développement d'un chômage structurel et la porosité croissante de la frontière entre le travail et le non-travail, entre les espaces et les temps publics et privés bouleversent les processus de socialisation que la scolarisation prolongée modifie en profondeur depuis plusieurs décennies. Si les compromis de la Libération ont achevé de subordonner l'essentiel de la protection sociale à l'exercice d'une activité salariée, la remise en cause du statut salarial, des droits et des garanties allant avec, réintroduit une précarité de masse parmi les travailleurs (Magali Boumaza). L'exclusion simultanée d'une partie de la population du monde de l'entreprise localise la « nouvelle question sociale » dans les quartiers populaires et les vrais-faux villages où se replient des néoruraux fragilisés. Les conditions d'accès aux indispensables ressources de l'aide sociale érigent dès lors l'habitant et son quartier en points cibles et d'appui des politiques publiques comme des nouvelles actions collectives. Les populations des « cités », stigmatisées à ce titre et en raison de leur forte composante d'origine étrangère, sont les plus demandeuses d'une intervention publique (Denis Merklen). La double imprégnation paternaliste et clientéliste de celle-ci, grosse de contrôles et de tutelle, sinon d'arbitraire, suscite des réactions de rejet, dans la continuité d'une longue chaîne de résistance aux prétentions normatives des dominants qu'entretenent, en outre, une mémoire ancrée dans le passé colonial de la France. Sur le terrain ou sous la plume d'observateurs, les approches en termes d'ethnies, de communautés et d'appropriation de territoires l'emportent sur les critères de classe et de rapports d'exploitation.

Dans ce contexte, la lutte pour la régularisation des sans-papiers s'est traduite par un spectaculaire retour du travail et de la grève sur le devant de la

scène sociale. Après deux décennies d'évanouissement médiatique des « travailleurs immigrés », ces derniers resurgissent sous la figure des « travailleurs sans papiers » et par un mode d'action qui renouvelle complètement le répertoire antérieur des « sans-papiers ». Aux initiatives symboliques et humanitaires, soucieuses de citoyenneté universelle, succèdent ainsi, du printemps 2008 à l'été 2009, puis de l'automne 2009 à l'automne 2010, deux vagues de grèves encadrées par des syndicats, CGT en tête, que rejoignent six associations réunies dans le collectif qui coordonne le second mouvement (Pierre Barron *et al.*). L'action retenue a l'avantage de placer le conflit sur le terrain balisé des relations professionnelles, l'un des rares où les « sans-papiers » disposent de droits, y compris celui d'agir collectivement. La grève rend visible, de surcroît, les dessous d'un marché du travail en marge de la légalité, notamment dans le nettoyage, le bâtiment ou la restauration, et souligne la fonction économique de la marginalité sociale et administrative imposée à des dizaines de milliers de travailleurs.

La percée réalisée parmi les « sans-papiers », dont près de 3 500 sont régularisés sur la base de critères négociés et de documents établis par les syndicats, ne suffit pas à redresser le très bas niveau de syndicalisation ni même à corriger la « déformation sociologique » d'effectifs déséquilibrés au détriment des immigrés, des femmes et des jeunes. L'écart s'accentue en l'absence de grand mouvement social générateur de flux d'adhérents et de nouvelle génération de cadres, et sous l'effet des transformations de la composition du salariat.

À partir des années 1980, les ruptures intervenues dans les chaînes militantes et le présentisme des luttes perturbent les processus d'accumulation et de transmission antérieurs, tandis que la fréquence des multi-appartenances banalise les engagements tenus, jadis, pour fondamentaux sans favoriser, en retour, une syndicalisation peu prodigue en rétributions symboliques ou autres (Jean-Marie Pernot). Les habitus militants forgés en 1968 perdurent, en revanche, dans la génération qui, parvenue à l'âge de la retraite, y déploie une combativité organisée se manifestant, à l'occasion, hors du champ d'action ordinaire de leurs unions syndicales (Damien Bucco). On le voit lors des mobilisations de 2006 contre le CPE (Contrat première embauche) où l'intersyndicale des Unions confédérales de retraités appelle à descendre dans la rue aux côtés des lycéens, des étudiants et des salariés en activité.

L'attention portée à la promotion de cadres issus des milieux populaires fut l'une des principales préoccupations du mouvement ouvrier en ce qu'elle conditionnait son autonomie à l'égard des classes dominantes. L'inégale ouverture sociale de ses composantes, inversement proportionnelle aux manifestations d'un ouvriérisme militant et défensif, a compliqué l'émergence de ces intellectuels organiques, pour reprendre le concept gramscien. La diversification de mouvements sociaux pour partie dissociés de syndicats et de partis ouvriers en perte de vitesse, concomitante de la massification de

l'accès aux enseignements secondaire et supérieur, elle-même contemporaine de l'affirmation des nouvelles classes moyennes, a ébranlé simultanément les positions qu'occupaient les figures légendaires du « dirigeant ouvrier » et du « grand intellectuel ».

Le militantisme de classes moyennes, qui imprègne les nouveaux mouvements sociaux, coexiste avec le répertoire de l'expertise. Certains terrains de prédilection s'y prêtent, tels ceux tournés vers l'environnement et la consommation, où les mobilisations tirent parti des compétences scientifiques et techniques dont se prévalent leurs animateurs. La cohabitation ne va cependant pas de soi, et modifie pour le moins les perspectives quand l'expertise est comme jamais la voie intégratrice, voire professionnalisante, de l'association à l'élaboration des politiques publiques et à la construction savante de « problèmes » (Sylvie Ollitrault et Bruno Villalba).

Les artistes misent davantage sur les ressorts de la scénographie et de l'expression médiatique que les experts ne négligent certes pas. En 1997, l'appel de soixante-six cinéastes contre la loi Debré, durcissant les conditions d'entrée et les moyens de contrôle des étrangers, impulse ainsi la première grande initiative de solidarité avec les sans-papiers et, en 2012, c'est par un concert que Bernard Lavilliers et le groupe Zebda concluent la marche sur Paris des ouvriers d'Arcelor. Il arrive aussi que les talents soient mis au service des revendications collectives du milieu. Non sans efficacité, au regard de la bienveillance dont ont pu bénéficier les intermittents du spectacle comparée aux incompréhensions critiques suscitées, dix ans auparavant, par la lutte des dockers confrontés à un problème similaire.

La conscience du pouvoir démultiplicateur des médias est ancienne dans le mouvement ouvrier qui, dès avant la Première Guerre mondiale, sait faire de la presse militante l'« organisateur collectif » que préconise Lénine. Suivre l'évolution des techniques de communication, toujours plus coûteuses et soumises à d'étroites tutelles étatiques, s'est révélé plus difficile. L'irruption de la télévision dans la plupart des foyers au cours des années 1960 ajoute, aux difficultés d'appropriation des outils audiovisuels, celle d'une maîtrise des images produites. L'expérience cégétiste des « radios de lutte », dont Lorraine Cœur d'Acier constitue la plus belle réussite en 1979-1980, bute sur la question centrale, politique et culturelle, du rôle respectif des organisations, des auditeurs et des professionnels (Ingrid Hayes). L'éventualité d'un prolongement télévisuel, un temps envisagé, est finalement abandonnée : outre la certitude d'une répression immédiate, le syndicat n'entend pas contester l'objectif d'un service public renouvelé de l'audiovisuel. Ces essais participent néanmoins, à l'instar des « radios libres », d'un mouvement plus vaste en faveur d'une libéralisation des ondes sous emprise étatique. Plus décisive, à défaut de pouvoir bouleverser les rapports de forces, et susceptible de bien des usages, la révolution numérique impulse, quant à elle, l'émergence d'une « grammaire nietzschéenne postmoderne » dont le fonctionnement en

réseaux sape la verticalité de ce qu'Irène Pereira qualifie de « grammaire militante marxiste-léniniste ». Fût-ce sur le mode virtuel, son instantanéité éprouve et densifie le quotidien de la mondialisation.

### PERSPECTIVES

---

Depuis plus d'un quart de siècle, la mondialisation libérale a transformé radicalement les échelles d'une action politique dont les références et les procédures débordent, désormais, du cadre de l'État-nation à l'intérieur duquel les mouvements sociaux avaient appris à se structurer et à peser. La libéralisation des échanges et l'extrême fluidité du capital financier, combinées au chômage de masse, ont ébranlé les régimes de travail validés par l'État social. Une telle évolution ne pouvait manquer de modifier le regard, les pratiques et les perspectives des acteurs.

Les circulations transnationales ont entretenu, au sein du mouvement ouvrier, l'idéal d'un internationalisme spécifique assez vivace pour susciter la formation d'organisations plus ou moins durables et actives. La nouveauté réside, dorénavant, dans l'excentration d'initiatives et de processus autrefois déployés à partir d'épicentres identifiés (Angleterre, États-Unis, URSS, Chine, Cuba, voire *focos* « périphériques »).

L'idée d'une « conscience globale », résumée par le slogan « Penser global, agir local », date, en France, du « contre-sommet » de juillet 1989 tenu à l'instigation, notamment, du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim), en réponse à la réunion parisienne des chefs d'État des sept pays les plus industrialisés, en marge du bicentenaire de la Révolution française. L'expression cristallise un sentiment diffus né de l'évidente inanité des protections frontalières face aux maux de la période : épidémie de sida (1981), catastrophe de Tchernobyl (1986), dérèglement climatique, etc. Symptômes de l'entrée supposée dans une « société du risque », selon le terme d'Ulrich Beck, évalués à l'aune de la dangerosité potentielle des techniques modernes, plus particulièrement dans le domaine nucléaire, ils menacent l'environnement, l'alimentation, la santé de tout un chacun. L'échelle du phénomène amène nombre de mouvements sociaux de la période précédente à reconsiderer leurs objectifs et, par suite, leurs formes d'organisation et d'intervention. À l'instar de Greenpeace, du WWF (Fonds mondial pour la nature) ou d'Act Up, avatars ou filiales d'associations nord-américaines, quelques-uns privilégient ainsi les campagnes internationales.

La signature du traité de Maastricht en 1992 et la construction politique d'une Europe marquée au coin originel d'une conception libérale institutionnalisée, que synthétise le principe d'une « concurrence libre et non faussée », redessinent également les contours pertinents des mobilisations. Les mouvements sociaux s'y essaient avec moins de constance et d'efficacité, toutefois,

que les élites économiques et politiques, familières d'instances et de ressources qu'elles ont mises en œuvre. Les marches européennes de chômeurs et les euro-grèves, inaugurées en 1997, n'ont pas, sur le moment, des résultats à la hauteur de leur retentissement médiatique. Seuls ou presque, les dockers obtiennent, au terme d'une lutte multiforme, que le Parlement européen repousse, en janvier 2006, un projet de directive de libéralisation de la manutention portuaire.

L'hypothèse d'une « contestation transnationale », d'ores et déjà ancrée dans une sphère publique elle-même mondialisée, ne fait pas l'unanimité. Le recul historique conseille plutôt d'aborder les mobilisations transfrontalières en termes de flux et de reflux, dont la scansion rythme les années 1990.

La contre-révolution conservatrice et dérégulatrice, préparée de longue date par les néolibéraux de la Société du Mont-Pèlerin, promue par Margaret Thatcher et Ronald Reagan au tournant des années 1970-1980 et systématisée par les économistes de l'École de Chicago, se diffuse ainsi au-delà du monde occidental après la disparition de l'URSS. Sans même parler du discrédit de la rhétorique et des perspectives révolutionnaires, la mutation sape les conceptions et les imaginaires fondés sur l'inéluctabilité historique du progrès et de la transformation sociale. L'illusion d'une fin de l'histoire et l'effacement des horizons d'attente modifient radicalement le statut des mouvements sociaux enfermés dans le présentisme et contraints d'investir des champs d'action qui touchent au politique sans y disposer de relais.

L'insurrection zapatiste de 1994 et, deux ans plus tard, la première Rencontre intergalactique pour l'humanité et contre le néolibéralisme contredisent toutefois les prophéties du début de la décennie. Elles entrent en résonance avec les luttes sociales qui, des grèves françaises de 1995 à celles d'UPS, de General Motors ou de Boeing aux États-Unis, en passant par les actions des ouvriers coréens de 1996-1998, les euro-grèves ou le mouvement brésilien des sans-terre au Brésil, paraissent annoncer l'amorce d'un cycle de protestation. En 1999, la convergence improbable des manifestations de *teamsters* et d'étudiants contestataires ébauche, à Seattle, un processus unitaire contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses projets de marchandisation généralisée. L'événement fait date au point de figurer pour l'acte fondateur de l'altermondialisme. L'habitude s'installe de ponctuer les grands rendez-vous de la finance ou des institutions internationales de rassemblements qui en critiquent la légitimité démocratique, l'opacité et les objectifs. Pour quelques jours, un « autre monde » se donne à voir et à espérer. L'essoufflement intervient cependant assez vite, sous les effets conjugués de la répression et des tactiques d'évitement des gouvernements organisateurs, mais également faute de plate-forme cohérente et précise. Les attentats du 11 septembre 2001 contrecarrent la démarche altermondialiste. Le terrorisme international, cet « antimouvement social » écrit Michel Wieviorka, ne lui dispute pas seulement l'expression d'une contestation globale et radicale.

Nouvelle source de xénophobie et d'islamophobie déjà bien ancrées, il favorise le glissement du social vers le racial et le sécuritaire.

L'effervescence reprend au début des années 2010 avec le « Printemps arabe », les manifestations grecques, les mobilisations des *indignados* du M-15 espagnols, d'Occupy Wall Street ou du « Mouvement des tentes » israélien. *Time* l'enregistre, qui élève le *protester* au rang envié de « personne de l'année ». Sur la lancée, le magazine ne craint pas de comparer ce qu'il qualifie de *protest network* au « Printemps des peuples » de 1848, aux révolutions de la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle, aux mouvements anticoloniaux et à la chute du mur de Berlin en 1989. Malgré l'extrême rapidité d'appropriation de ses formes d'action (l'occupation de lieux publics) et du qualificatif d'« indignés », pourtant inspiré de l'ouvrage de Stéphane Hessel, le mouvement ne touche guère la France. Son écho mondialisé ne débouche, en effet, sur un enracinement qu'en référence aux contextes nationaux. En Espagne comme en Grèce, la crise de la dette et les plans d'austérité constituent son principal socle. Aux États-Unis, le mouvement, parti du Wisconsin avec l'appui de syndicats, d'associations et de réseaux d'activistes anti-société de consommation – *adbusters* –, gagne New York avant de s'étendre à près de 150 villes et prend pour cible le capitalisme financier. En Israël, il se développe en réaction au manque de logements. Dans toutes les démocraties occidentales, il exprime, par-delà la critique des politiques publiques de crise, une quête d'alternatives aux alternances de gouvernements de droite et de gauche souvent régies par le balancier du bipartisme.

Le caractère défensif et segmenté d'une grande partie des mouvements sociaux contemporains interroge la nature de leurs liens avec la politique instituée. Les notions de « démocratie protestataire » et de « contre-démocratie » avancées par Pierre Rosanvallon, soulignent les fortes connexions nouées entre des mouvements sociaux volontiers qualifiés de non conventionnels et la démocratie parlementaire. Fortes d'un statut non officialisé de référendum d'initiative populaire, les manifestations ont contraint, à plusieurs reprises, différents gouvernements « droits dans leurs bottes » et prompts à proclamer que « la rue ne gouverne pas » à faire marche arrière. Ainsi en va-t-il à propos de la création d'un grand service public laïque et uniifié de l'enseignement en 1984, de la réforme universitaire de 1986, des retraites du secteur public en 1995, du CPE en 2006. Trois fois sur quatre, notons-le, ces mobilisations intéressent le système éducatif et la jeunesse. La présence massive de cette dernière dans la rue inquiète au plus haut point les responsables politiques, hantés par le précédent de 1968 et les risques cumulés de convergence avec les syndicats de salariés (2006), de « bavure » policière (1986) et de débordements par des « casseurs ». Sur le terrain strictement social, en revanche, le scénario victorieux de 1995 ne se reproduit pas. Pas plus en 2003 qu'en 2010, les foules considérables qui défilent aux quatre coins du pays n'entament la détermination gouvernementale. En l'absence

d'une pression prolongée dans les entreprises par des arrêts de travail assez larges et vigoureux, les manifestations atteignent leurs limites. Aussi clair et inventif que soit le message porté par des millions de personnes, ces démonstrations d'ordre symbolique n'ont pas l'impact économique concret d'une paralysie du pays et d'une atteinte directe aux profits. Affaire de rapports de forces, de stratégie unitaire et de prise en compte de l'opinion publique, le débat sur les modalités touche à la capacité et à la légitimité de l'opposition frontale de mouvements sociaux à des choix majeurs du pouvoir politique.

Qu'advient-il, au vrai, du politique lui-même quand, la déstabilisation néolibérale de l'État social aidant, l'amoindrissement du volontarisme politique, typique d'une certaine tradition républicaine et des projets de transformation sociale, réduit ses ambitions et son champ d'intervention ? En un sens, les mobilisations contemporaines y concourent à travers la multiplication des causes et des mouvements qui s'en réclament. C'est flagrant en matière sociétale – avortement, Pacs, « double peine » –, où la veine émancipatrice côtoie le filon sécuritaire, tandis que les autorités composent tant bien que mal avec le poids électoral des groupes impliqués ou invoqués – chasseurs, écologistes ou consommateurs –, parfois constitués en partis. Comme l'écrit Michel Margairaz en 2012, le « débat public et médiatique éclaté et indifférencié » se ressent également des faiblesses d'« acteurs organisés susceptibles de peser sur la quête de compromis salariaux entre le capital et le travail ». En foi de quoi, gouverner paraît ne plus consiste qu'à la « difficile tâche de gérer le déficit des finances publiques et des comptes sociaux ».

Moins dense et homogène qu'autrefois, la contestation radicale subsiste cependant, plus profonde, peut-être, qu'elle ne l'était jadis, lorsqu'elle privilégiait la critique des rapports d'exploitation et l'objectif de conquête du pouvoir politique. À l'épreuve, la réintégration des rapports d'exploitation dans la problématique plus vaste des dominations conduit moins à leur oubli qu'à la perspective de mobilisations élargies. De ce point de vue, le décloisonnement des champs et de leurs acteurs qu'opère la diversification des luttes crée les conditions d'interactions et de solidarités jadis inimaginables entre sphères publique et privée, domaines de la production et de la consommation, du travail, du non- et du hors-travail, échelles locale et globale, temps présent et futur.

Le constat a stimulé la réflexion d'intellectuels engagés. Michael Hardt et Antonio Negri avancent la notion de « multitude » pour désigner le réseau informel, mais réel, tissé au gré de mobilisations diverses par leurs objectifs et méthodes. Substitut explicite à celles, jugées exclusives et réductrices, de « peuple » ou de « classe ouvrière », elle inclut tous les acteurs de résistances collectives étendues par-delà les barrières de classes, de professions et de nationalités. L'« hypothèse communiste », dont se réclame Alain Badiou, entend pareillement dépasser la segmentation, mais inscrit l'unité présumée du mouvement dans le sens retrouvé de l'histoire. Quoi qu'il en soit dudit

sens, les dynamiques du tout et de la partie, du microcosme et du macrocosme, facilitent la montée en généralité, subversive et politique, de mobilisations concrètes *hic et nunc*.

Dans l'urgence et les contraintes de la grève, les travailleurs sans papiers dépassent ainsi la question de leur régularisation pour poser celle des critères uniformes de « la » régularisation, de la même façon que le débat parallèle au conflit des retraites a relancé, en 2010, une réflexion de fond sur le salariat. Sur les lieux de travail, les coopérations entre salariés et experts, qu'il s'agisse de santé, de droit, d'ergonomie, de gestion ou d'économie, nourrissent des connaissances en mesure de stimuler les recherches des uns et l'argumentaire revendicatif des autres, ancré dans les particularités de branches et d'entreprises, mais de portée générale. Des connexions s'établissent également entre des citoyens et des consommateurs au nom d'intérêts croisés, sinon confondus (Sophie Dubuisson-Quellier). Le devenir des services publics n'est pas le moindre des terrains de telles rencontres autour des thèmes fondamentaux d'*« intérêt général »* et d'*« égalité corrélée des usagers et des personnels*.

Les services publics ? On sait l'expression assez enracinée dans la culture nationale pour prévaloir sur celle de services d'intérêt général, préférée à l'étranger. De fait, leurs périmètres, leurs modalités, principes et devenir ne cessent de nourrir des clivages politiques, des mobilisations et des convergences transpartisanes dont les enjeux ont à voir avec le sens donné à la République. L'issue des combats menés pour son triomphe a nécessité une intervention populaire qu'il fallut bien payer en retour, au moins de mots. En conséquence de quoi, en France, elle désigne un type de régime, mais encore des valeurs et des aspirations, au nombre desquelles la justice sociale et le bonheur, qui l'érigent autant en idéal à réaliser qu'en système figé dans des normes institutionnelles. Là réside le cœur du volontarisme républicain, fondé sur la conviction, jadis largement partagée dans l'Hexagone, de la capacité du politique de construire du lien social et d'adapter l'économie à ses principes, fondement et condition de la politisation-républicanisation des classes populaires. Source, aussi, de leur « dépolitisation » dès lors que la doxa libérale conduit à en rabattre sur les moyens et les ambitions d'une République dont les dirigeants eux-mêmes concèdent qu'elle « ne peut pas tout ». Sur cette ligne, la dénégation du rôle du politique dans la sphère économique annonce l'ajustement des fonctions et des services publics aux « contraintes de l'économie ». Au prix d'un éloignement croissant des catégories populaires de la politique instituée dont les ressources s'épuisent, laissant à découvert une distance sociale et culturelle. Aussi bien l'image socialement inversée de la société réelle que présente le personnel politique a-t-elle pour contrepartie l'inexorable montée de la non-inscription et de l'abstention. Causes ou conséquences, ces évolutions accompagnent la rétractation des organisations qui, sur le modèle du PCF, fondaient leur légitimité sur la socialisation et la

promotion politique des plus humbles. La visibilité des classes populaires s'en ressent, pas seulement dans les assemblées élues, mais aussi au niveau essentiel des processus de construction des représentations du « populaire » en tant que catégorie. L'enjeu n'est pas mince, entre la stigmatisation du « populisme » au nom d'une conception discriminante de la démocratie et la valorisation d'identifiants ethniques et culturels qui en communautarisent les composantes.

Conclure à la « dépolitisation » des milieux populaires procéderait toutefois d'une interprétation restrictive de leurs ressources et capacités d'intervention dans un champ politique étendu à l'ensemble des relations de pouvoir. Ici entrent en jeu à la fois les mobilisations sociales et l'infrapolitique des résistances souterraines et cachées des subalternes. On croise, avec les premières, quelques autres spécificités françaises. L'une d'elles réside dans la répétition de mouvements généralisés, à la mesure des blocages politiques et sociaux non moins récurrents, mais significatifs aussi de la préginance de l'aspiration unitaire que la tactique ne suffit pas à expliquer. Plus qu'ailleurs, sans doute, et depuis la Révolution, la légitimité d'une mobilisation se juge à sa compatibilité avec l'intérêt général et à son degré d'universalisme. Que l'affichage et la rhétorique puissent être abusifs est une autre question. Là réside le justificatif et l'écho du « tous ensemble ! » de 1995. Sur la longue durée, le fait éclaire encore la double propension du mouvement ouvrier français à surmonter la tendance au repli corporatiste par la création d'authentiques structures interprofessionnelles et à inscrire le combat de classe dans la continuité d'une lutte pour l'émancipation humaine. Par quoi son profil renvoie aux caractéristiques d'une histoire hexagonale socialement moins polarisée que ses voisines et marquée par les idéaux de la Révolution.

Puissants autant qu'espacés, les mouvements sociaux peinent désormais à trouver des relais politiques et, plus encore, à traduire leurs aspirations en projet politique. La dissociation n'est pas la moindre des manifestations de la crise du politique. Elle s'effectue alors que nombre des modalités et des objectifs des mobilisations signalent la persistance d'une « politique populaire », « directe » et « en actes », accordée à l'éthique du « faire », sur laquelle nul cadre de pensée et d'intervention ne paraît en mesure de s'appuyer pour se poser en alternative à la manière du syndicalisme révolutionnaire et du PCF d'autan.

Restent les émeutes, à vrai dire jamais complètement disparues de l'espace public du xx<sup>e</sup> siècle, mais dont le surgissement accéléré depuis les années 1980 intrigue et inquiète une société moins tolérante aux violences ouvertes. Dépourvues de leaders et de revendications claires, elles ne sont pas sans causes, mêlant toutes les exclusions, ni signification politique. Souvent provoquées par des incidents avec les forces de l'ordre, elles débouchent sur un vandalisme dont maints services publics sont la cible privilégiée, comme en réaction aux outils et symboles de politiques publiques décidées loin de

populations à la citoyenneté problématique. La transgression brutale vise à affirmer, fût-ce par la destruction, la maîtrise d'un territoire et à contrer la « dépossession sociale ». Comme l'a montré Julien Mishi, « le repli des démonstrations de virilité dans les usages de la force physique comme force de combat [...] alimente une mise en scène de la violence populaire dans les espaces urbains et ruraux », partie prenante de recompositions sous lesquelles la « politicité » définie par Denis Merklen renouvelle les voies et les impasses de la « politique du peuple » du premier XIX<sup>e</sup> siècle libéral.

## REPÈRES ET INFLUENCES

---

---

*De la conquête de temps libre  
au temps pour soi ?*

JACQUES FREYSSINET

LE DÉBUT DES ANNÉES 1980 marque une rupture dans la définition des enjeux associés à la détermination des temps sociaux et un renouveau de la réflexion dans ce domaine [Grossin, 1996 ; Lallement, 2003 ; Terssac et Tremblay, 2000]. Depuis près d'un siècle, le mouvement syndical avait fait de la réduction du temps de travail un symbole des conquêtes ouvrières et du progrès social et avait, malgré quelques retours en arrière, engrangé des gains considérables. À partir de la décennie 1980, un glissement s'opère : l'action sur la durée du travail n'est plus envisagée que de manière secondaire dans ses liens avec les conditions de vie ; l'enjeu central est celui de son efficacité en matière d'emploi. Dans ce contexte, les employeurs passent à l'offensive à partir d'objectifs de diversification et de variabilité des durées de travail. Les frontières s'estompent entre le temps de travail et les autres temps sociaux ; le premier tend à empiéter sur les seconds ou à en conditionner de plus en plus étroitement les modes d'usage. Du côté des travailleuses et des travailleurs, la priorité est moins donnée à de nouvelles réductions du nombre d'heures travaillées qu'à la défense d'un temps pour soi face aux fragmentations que subissent leurs emplois du temps. Souvent acculés dans des luttes défensives, les syndicats peinent à prendre en charge ces nouvelles aspirations ; les autres composantes du mouvement social sont peu présentes sur ce dossier sauf, sous un angle particulier, les mouvements féministes.

---

LA DÉFENSE SYNDICALE D'UN MODÈLE CONTESTÉ

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la décennie 1980 semble s'ouvrir sur la relance d'une dynamique traditionnelle de réduction du temps de travail : passage de 40 à 39 heures de la durée légale hebdomadaire, cinquième

semaine de congés payés, puis avancement de 65 à 60 ans de la possibilité d'accès à une retraite à taux plein. Les syndicats, ou la majorité d'entre eux, restent durablement mobilisés pour la défense de ce modèle qui repose sur une triple codification du temps consacré au travail [Fridenson et Reynaud, 2004] : allongement des durées de formation initiale et de retraite engendrant une réduction de la vie active, qui constitue un des principaux objectifs de progrès social ; réduction du temps de travail annuel, sous le double effet de l'abaissement de sa durée hebdomadaire et de l'allongement des congés payés ; enfin, stabilisation de la durée hebdomadaire de travail, accompli sous la forme d'un horaire collectif constant à temps plein. La principale marge de liberté pour les employeurs est donnée par les heures supplémentaires ; ils y ont abondamment recours. Le quart de siècle qui suit la Seconde Guerre mondiale voit l'apogée de cette logique de structuration des temps de travail. Elle ouvre un espace pour de nouveaux mouvements sociaux qui, grâce à la conquête du temps libre, annoncent une civilisation des loisirs où se développeront les activités éducatives, culturelles et bénévoles. De grandes associations, tantôt indépendantes des syndicats, tantôt liées à ceux-ci, créent les moyens d'une organisation collective du temps libéré.

Il s'agit là d'un modèle et non de la description d'une réalité générale. Les travailleurs non salariés, encore nombreux, y échappent. Les femmes ont des taux d'activité plus faibles (logique du *male breadwinner*, modèle économique dans lequel l'homme travaille et apporte au foyer les ressources nécessaires) et des périodes de vie active interrompues par les phases d'éducation des jeunes enfants ; leur temps hors travail rémunéré est principalement absorbé par les tâches domestiques. Mais, s'il n'est pleinement vérifié que pour les hommes salariés, ce modèle sert de référence commune. D'une part, il traduit les caractéristiques d'une période où la domination de l'organisation « scientifique » du travail a fait perdre au mouvement syndical la perspective d'un progrès qui serait construit sur la transformation du travail. Il s'agit donc de réduire le temps de la subordination et de l'aliénation pour élargir, ailleurs, les espaces de liberté et d'épanouissement. D'autre part, dans un contexte de forte croissance, il serait inconcevable que l'augmentation du temps libre s'accompagne d'une baisse du pouvoir d'achat. La réduction de la durée du travail est analysée comme un mode de partage des gains de productivité qui doit se combiner avec la croissance des salaires réels. Si la décennie 1980 est le moment d'une réorientation profonde de la dynamique de longue période, le modèle antérieur reste marqué dans les consciences des salariés. Il explique la force et la persistance des résistances opposées au nouveau modèle émergent de diversification et de variabilité des temps de travail.

---

**LES FACTEURS DE TRANSFORMATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

---

Le bouleversement de la distribution des temps depuis une trentaine d'années résulte de l'interaction de multiples facteurs. Trois d'entre eux ont exercé une influence dominante : la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC), les nouveaux modes de gestion des ressources humaines, le retour des logiques de partage du travail.

L'extension de l'usage des TIC influe en profondeur sur la structuration des temps sociaux. Juridiquement, le temps de travail est défini par le fait que le salarié est placé sous l'autorité de l'employeur et ne peut « vaquer librement à ses occupations ». La jurisprudence a multiplié les précisions pour délimiter la frontière avec le temps libre ; or cette classification menace de s'écrouler. L'ordinateur permet au salarié de travailler à tout moment, dans les transports ou à son domicile, sans que ce temps puisse être mesuré et délimité ; le travail à domicile y trouve une nouvelle jeunesse, dont les conséquences sont encore mal appréciées. Les téléphones portables et autres appareils analogues peuvent soumettre le salarié à tout moment et en tout lieu à une sollicitation de son employeur, créant un nouveau type d'astreinte permanente. Selon une enquête IPSOS réalisée en 2004, 22 % des salariés estimaient que l'usage des TIC augmentait leur durée effective de travail (37 % des cadres) tandis que 62 % estimaient qu'elle accélérerait leur rythme de travail (78 % des cadres). Symétriquement, les salariés peuvent, dans leurs horaires de travail, utiliser les TIC à des fins personnelles (35 % selon la même enquête), avec ou sans une tolérance de l'employeur. C'est donc une frontière jusqu'alors structurante de la vie sociale, celle entre temps de travail et temps hors travail, qui s'estompe sous l'effet d'un double mouvement de débordement.

Le durcissement des conditions de la concurrence et des contraintes de rentabilité conduit les entreprises à mettre en cause le principe de l'horaire hebdomadaire collectif, uniforme et stable pour des salariés à plein temps. Pour rester compétitives, ces dernières poursuivent un double objectif : l'allongement de la durée d'utilisation des équipements ou d'ouverture des services d'une part – qui se traduit principalement par le développement du travail à temps partiel (essentiellement féminin – de 20 % en 1982-1984, la part du temps partiel des femmes dans l'emploi passe à 30 % entre 2007 et 2009) et des horaires atypiques (travail du soir et de nuit, du samedi et du dimanche) ; l'ajustement du volume de la main-d'œuvre aux fluctuations du niveau d'activité imposées par la variabilité de la demande, d'autre part. Outre le traditionnel recours aux heures supplémentaires, l'élément nouveau réside dans le développement de diverses formules de modulation du temps de travail (annualisation, comptes épargne temps...) qui rendent les horaires effectifs faiblement prévisibles pour les salariés ou supposent parfois une négociation individuelle avec l'employeur. La dernière enquête « Conditions

de travail » de l'INSEE (2005) fournit une mesure de l'ampleur des contraintes qui pèsent sur les horaires des salariés ; au total, seulement 37 % des salariés peuvent être considérés comme ayant des « horaires normaux » [Bué, Coutrot, 2009]. L'enquête met au jour des dépassements d'horaires fréquents sans compensation pour 20 % des salariés, un empiétement sur ce qu'il était convenu d'appeler « temps libre » ou « vie privée » en passant ou recevant des appels professionnels hors du temps de travail (12,2 %) ou en emmenant du travail chez soi (10 %) ; enfin, 15,2 % des salariés déclarent travailler, occasionnellement ou habituellement, de nuit, 48 % le samedi et 26,2 % le dimanche, tandis que 23,9 % sont soumis à une modulation de la durée du travail.

Le troisième facteur principal d'évolution du temps de travail depuis le début des années 1980 est la réapparition au premier plan des logiques de partage du travail qui s'étaient estompées depuis 1936. Une partie du mouvement syndical et des forces politiques de gauche, ainsi que certaines autres composantes du mouvement social, voient dans la réduction forte et généralisée du temps de travail un instrument de préservation ou de création d'emplois qui serait efficace dans un contexte de chômage massif. Si la perspective d'élargissement du temps libre reste présente dans les discours, elle passe au second rang dans les objectifs des dispositifs législatifs ou négociés. De contenus variables selon les conjonctures politiques et économiques, ces dispositifs ont une caractéristique commune : ils introduisent une logique d'échange de contreparties dans laquelle la réduction de la durée du travail implique diverses modalités d'aménagement et de flexibilisation du temps de travail, répondant ainsi aux deux objectifs des entreprises précédemment mentionnés [Freyssinet, 1997]. Cette logique est présente dans les textes législatifs qui introduisent d'abord la durée légale de 39 heures et la cinquième semaine de congés payés (ordonnance du 16 janvier 1982), puis la semaine de 35 heures (lois Aubry du 13 juin 1998 et 9 janvier 2000). La situation est plus complexe dans la négociation collective. Si les confédérations et fédérations syndicales adoptent des stratégies contrastées, parfois conflictuelles, face aux négociations donnant-donnant à l'échelle interprofessionnelle ou à celle des branches, il apparaît que leurs structures locales ont eu des attitudes plus pragmatiques, déterminées par leur contexte microéconomique. On peut ainsi distinguer deux positions typiques génératrices d'accords d'entreprise. Dans des entreprises prospères et dynamiques, certaines directions, pour accompagner une réorganisation et obtenir une flexibilisation des temps de travail qu'elles jugent nécessaires à la performance économique, sont prêtes à offrir des contreparties en termes de réduction de la durée du travail. Dans des entreprises en difficulté, en revanche, les syndicats, pour éviter ou limiter des licenciements, acceptent, et parfois revendiquent, une réduction de la durée du travail qui s'accompagne de sacrifices salariaux proportionnels.

Une caractéristique commune à toutes ces évolutions, que l'initiative vienne de l'État, des employeurs ou des syndicats, est la place déterminante qu'y occupe le triptyque « durée du travail – aménagement du temps de travail – emploi », c'est-à-dire l'insertion de la question de la durée du travail dans une logique de l'organisation productive. L'impact sur les temps hors travail n'est l'objet, au mieux, que de déclarations d'intentions alors qu'il est devenu plus profond et complexe qu'il ne l'était lorsque l'enjeu se limitait à la réduction d'une durée hebdomadaire uniforme.

### LE PARTAGE DES TEMPS DE VIE

---

Une seule source statistique, l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE, fournit un inventaire des différents usages des temps. Pour les enquêtes réalisées en 1974, 1986 et 1998, les comparaisons ne portent que sur la population urbaine. Nous étudions ici les personnes en emploi de 18 à 64 ans, c'est-à-dire celles qui ont à arbitrer entre le temps de travail et les autres usages du temps. L'intérêt de l'enquête est de permettre de dépasser le dualisme traditionnel « travail/temps libre » ou « travail/loisir » en proposant une décomposition fine des activités. Même en se limitant à cinq postes (travail professionnel et formation / travail domestique / temps personnel / temps de loisir / trajets extraprofessionnels), il apparaît que le constat ne peut se réduire à la simple poursuite d'un mouvement de conquête du temps libre [Chenu, Herpin, *in Économie et statistique*, 2002]. Certes, sur l'ensemble de la période, une substitution globale d'environ trois heures est observable entre travail professionnel et temps de loisir, mais la variation totale est acquise dès 1986 et le mouvement de réduction du temps de travail professionnel s'interrompt ensuite, s'inverse même légèrement. L'augmentation des loisirs pour la population totale n'est désormais alimentée que par les chômeurs et les inactifs. Pour les premiers, on peut s'interroger sur la qualification de « loisir » à propos d'un temps qu'ils vivent majoritairement sous le mode du vide et de l'angoisse.

Le temps hors travail ne peut être assimilé globalement à un temps de loisir. Alors que le poids du « temps personnel » est stable, le travail domestique est le lieu d'une légère substitution hommes/femmes qui ne réduit que faiblement l'ampleur des disparités. Ces disparités entre genres sont confirmées par toutes les analyses. Elles sont amplifiées si l'on isole le temps parental (activités domestiques et temps de transport consacrés aux enfants, à l'exclusion des loisirs partagés). Les hommes passent deux fois moins de temps que les femmes aux activités domestiques et trois fois moins de temps à s'occuper exclusivement de leurs enfants. Si on se limite au temps de loisir proprement dit, les différences naissent principalement du statut professionnel et culturel. Schématiquement, les cadres disposent de peu de temps de

loisir quotidien du fait d'une durée du travail plus élevée ; ils organisent leurs loisirs sur un horizon plus long (week-ends prolongés, vacances). Ils ont un taux supérieur de participation aux activités des associations sportives et culturelles et privilégient les loisirs tournés vers l'extérieur du domicile. Ouvriers et employés ont des activités de loisir plutôt quotidiennes et répétitives, centrées sur le foyer (télévision), parfois à la frontière du travail domestique (bricolage). L'horizon et le contenu des temps de loisir sont les reflets de la stratification sociale et culturelle.

Dans l'attente des résultats détaillés de l'enquête « Emploi du temps 2009-2010 », nous ne sommes pas encore en mesure de décrypter avec le même degré de précision l'impact des lois Aubry, puis des diverses mesures de contournement adoptées depuis 2002. Entre 1998-1999 et 2009-2010, la durée moyenne du travail hebdomadaire n'a diminué que de vingt minutes pour les hommes comme pour les femmes occupant un emploi, baisse qui doit être partiellement compensée par une augmentation de sept minutes des trajets domicile-travail.

Des enquêtes réalisées après le passage à 35 heures éclairent néanmoins les modes de réaction à court terme des salariées et salariés concernés. Leurs résultats sont convergents [Dayan, 2002]. Le passage aux 35 heures a produit des effets et engendré des appréciations différentes selon la qualité de la négociation initiale et les modalités de la réduction de la durée du travail. La réduction a été d'autant mieux appréciée qu'elle se traduisait par des journées ou demi-journées de repos additionnel dont les salariés pouvaient choisir le moment et d'autant plus mal qu'elle se réalisait par fragments dispersés sur tous les jours de la semaine selon la convenance de l'employeur. Elle a été souvent perçue comme facteur d'intensification du travail. La majorité des salariés expriment un jugement global positif et ne souhaitent pas le retour à la situation antérieure. Un enseignement inattendu de ces enquêtes est que la réduction effective de la durée du travail n'a exercé à court terme qu'un effet modeste sur l'usage du temps hors travail. Si elle a permis une extension des activités déjà pratiquées – sans innovation significative – et atténué certaines tensions dans la gestion des emplois du temps, elle n'a pas contribué à réduire les inégalités de genre : à côté d'un accroissement commun du temps de loisir, les femmes ont consacré un peu plus de temps au travail ménager et les hommes au bricolage.

#### **LES CHEVAUCHEMENTS ET LA DÉSYNCHRONISATION DES TEMPS**

---

La méthode des enquêtes sur les emplois du temps suppose l'existence de frontières entre des activités de nature hétérogène. Une des évolutions majeures des trente dernières années résulte de la multiplication des

chevauchements entre les différents temps de la vie et des effets de domination que certains exercent sur d'autres [Bouffartigue et Bouteiller, 2002]. Trois exemples illustrent cette imbrication.

Nous avons déjà mentionné l'impact de l'usage des TIC qui diffusent des activités de travail ou généralisent des temps d'astreintes implicites sur toute la vie hors travail et qui, symétriquement mais avec une ampleur bien moindre, autorisent des activités privées pendant le temps de travail. Le télé-travail à domicile met en cause, dans des termes différents selon les sexes, la capacité de négociation de la disponibilité et le respect du droit à la déconnexion.

Une deuxième illustration de l'effritement des frontières et des dépendances croisées est donnée par les activités de formation continue des salariés. Ces temps de formation posent un problème de qualification délicat : le salarié n'y est pas placé sous l'autorité de l'employeur, mais il peut être sous son contrôle et ne peut vaquer librement à ses occupations. Les temps de formation pourront ou non être considérés comme du temps de travail effectif selon leur finalité (adaptation au poste de travail ou acquisition d'une nouvelle qualification) ou encore selon leur statut juridique (plan de formation de l'entreprise ou congé individuel de formation). Dans certains cas (comme celui du droit individuel à la formation), un accord collectif peut incorporer, totalement ou partiellement, le temps de formation dans le temps de travail. Dans la mesure où la formation professionnelle continue est devenue une condition de l'employabilité, elle apparaît, quelle que soit sa qualification juridique, comme une activité commandée par les exigences du travail.

Un troisième type d'indétermination des frontières se développe entre temps de travail et activités militantes. Il résulte de l'élargissement des droits acquis par différentes catégories de représentants du personnel ou de responsables syndicaux en termes d'heures de délégation, voire de détachements ou de mises à disposition. Le salarié n'est alors plus sous l'autorité de l'employeur ; il détermine librement la nature de ses activités dans le cadre de la finalité qui les délimite ; il n'est responsable que devant ceux qui l'ont élu ou mandaté. Cependant, il s'agit juridiquement d'un temps de travail et il s'agit bien, par son contenu, d'un temps socialement consacré à la régulation des activités de travail.

Ces exemples illustrent différents mécanismes par lesquels le temps de travail au sens étroit, c'est-à-dire celui consacré à la production de biens et services sous l'autorité de l'employeur, cesse d'être délimité par une frontière évidente (les murs et la pointeuse) pour déborder sur d'autres temps de vie. Tantôt le temps hors travail est pénétré par des activités directement ou indirectement soumises aux exigences du travail salarié ; tantôt des activités non soumises à l'autorité de l'employeur bénéficient par extension des droits associés à la notion de temps de travail. Il faut y ajouter un autre lien, présent

de tout temps, mais dont la force s'est accrue. La durée, la nature, les conditions et l'intensité du travail exercent une influence déterminante sur les préférences et sur les capacités de l'usage des temps hors travail. Le mouvement contemporain d'« intensification discontinue du temps de travail », pour reprendre la formulation de Jens Thoemmes, est porteur d'un fractionnement des temps hors travail et d'une pesée croissante des temps de reconstitution de la capacité de travail et de maintien de l'employabilité. C'est dire que la réduction du temps de travail n'est pas mécaniquement génératrice de temps libre et *a fortiori* de « temps pour soi ».

### QUELS MOUVEMENTS SOCIAUX ?

---

L'héritage de 1936 est fondamental pour les politiques du temps libre. La réduction du temps de travail n'est pas exclusivement conçue comme un moyen de lutte contre le chômage ; elle doit être la source de loisirs accessibles à tous dans une perspective d'éducation et d'émancipation populaire. Cette perspective est partagée par les partis de gauche, le syndicalisme et les associations d'éducation et de loisirs populaires qui prennent leur essor. Elle guide le mouvement social jusqu'aux années 1980 et sera encore symbolisée, entre 1981 et 1983, par l'éphémère expérience d'un ministère du Temps libre. Le changement de problématique est ensuite profond. Face à l'opposition traditionnelle du patronat et des partis de droite, syndicats et partis de gauche sont désormais divisés, parfois sceptiques, sur l'efficacité de la réduction du temps de travail comme facteur de création d'emplois. Cependant, c'est autour de cet enjeu, et non plus de l'élargissement du temps libre, que se situent les affrontements. L'idée s'impose qu'une réduction forte du temps de travail n'est économiquement soutenable que sous la condition d'un « aménagement du temps de travail » qui implique la variabilité et la diversification des durées de travail. Le mouvement syndical est en difficulté pour faire face aux évolutions qui en résultent. Son réflexe le plus fréquent est la dénonciation des stratégies patronales de multiplication des horaires atypiques, générateurs de précarité et de dégradation des conditions de vie et de travail. Mais ses capacités de mobilisation sont souvent réduites à des luttes locales défensives menées par des salariés dont la stabilité des statuts, des emplois et des horaires est menacée. La revendication de réduction de la durée du travail ne se révèle mobilisatrice qu'en désespoir de cause, pour éviter ou réduire des licenciements économiques annoncés. Les négociations, lorsqu'elles se déroulent au niveau des entreprises ou des établissements, portent surtout sur les contreparties qui rendraient acceptable la flexibilisation des temps de travail et sur les garanties que peuvent obtenir les salariés. Parallèlement, les grands mouvements associatifs de loisirs et d'éducation populaire sont en crise. Comme les syndicats, ils subissent le recul du

militantisme ; ils doivent accepter ou promouvoir la professionnalisation de leurs animateurs. De plus, ils sont victimes de l'individualisation de la demande et de la concurrence qu'exercent les formes marchandes de loisirs. L'enquête « Emploi du temps » décrit, en 1999, une population d'adhérents aux associations qui, relativement à la population totale, est plus diplômée, plus aisée, et dont la demande porte plus sur une prestation de services individualisés que sur un projet collectif de loisirs émancipateurs.

Les forces sociales qui ont été promotrices de la lutte pour la conquête du temps libre dans une perspective de développement culturel et de renforcement du lien social n'ont aujourd'hui ni les projets ni les capacités de mobilisation nécessaires à la poursuite du mouvement alors même que la réduction de la durée du travail au cours du dernier demi-siècle en offre la possibilité. Les préoccupations des salariés portent moins aujourd'hui sur de nouvelles réductions du temps de travail que sur la maîtrise de leur temps libre face à une combinaison de contraintes hétéronymes. Il est difficile de repérer des mouvements sociaux porteurs d'une revendication du « temps pour soi ». Les nouvelles formes d'action collective émergentes traduisent surtout le rejet de certains modes de partage ou de désynchronisation des temps de vie qui sont jugés inacceptables. Ils ont constitué un des domaines des revendications féministes et ont été à l'origine du mouvement pour les « temps de la ville ».

Pour les mouvements féministes, les disparités étaient si massives qu'elles n'exigeaient pas de longues démonstrations. Les femmes ont été la cible privilégiée du développement du travail à temps partiel, souvent accompagné d'horaires « asociaux », comme l'illustrent les cas emblématiques des caissières de supermarché ou du personnel du nettoiement industriel. Quelle qu'ait été l'évolution supposée des mentalités, les femmes n'ont bénéficié que d'une très faible réduction des inégalités dans le partage du travail domestique. De plus, avec l'éclatement des horaires de travail, elles sont les premières en charge du « casse-tête des décalages temporels ». Si le diagnostic n'est pas contesté et si les affirmations de principe sont unanimes, les évolutions sont lentes. Peut-être en trouve-t-on un élément d'explication dans la faible présence des femmes, sauf pour les fonctions « sociales », dans les directions des mouvements politiques, syndicaux et associatifs. La boucle est alors bouclée puisqu'un obstacle majeur, souligné par les femmes, réside dans les incompatibilités d'emploi du temps engendrées par les temporalités spécifiques des fonctions de responsabilité [Le Quintrec, *in Informations sociales*, 2009].

Les mouvements simultanés d'accroissement des taux d'activité féminins, de réduction et de diversification des durées du travail ont posé de manière aiguë la question des « temps de la ville », c'est-à-dire d'une resynchronisation des différents temps sociaux compte tenu de l'effacement progressif des régularités qui caractérisaient la période antérieure [Boulin et Mückenberger, 2002]. Les horaires de travail de plus en plus souvent fragmentés et atypiques

entrent en conflit avec les horaires des transports en commun, ceux des services (publics ou privés) aux ménages, ceux des activités sociales, culturelles et citoyennes. La recherche d'une nouvelle concordance des temps a réuni sur le plan local (villes ou quartiers) des mouvements féministes (le plus souvent moteurs), des élus et des associations de voisinage, parfois des structures syndicales. Ils ont cherché à construire un mode démocratique de délibération collective sur une question nécessairement transversale. L'Italie a joué un rôle pionnier dans ces démarches ; elles ont connu en France un écho stimulant, mais modeste.

La logique d'individualisation des temps de travail rend encore plus nécessaires les procédures sociales de synchronisation des temps. Réduit en quantité, le temps de travail reste le temps pivot autour duquel s'organisent les divers temps de vie des individus et des familles. L'aspiration au « temps pour soi », renforcée par l'intensification du travail, se heurte à l'hétéronomie des modes de fixation des différents temps de la vie sociale. Si le mouvement syndical a été longtemps porteur, avec succès, de la revendication du temps libre, on n'observe aujourd'hui que l'amorce de mouvements sociaux qui seraient porteurs d'une construction des fondements collectifs d'un droit de chacune et de chacun au « temps pour soi ».

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BOUFFARTIGUE Paul et BOUTEILLER Jacques (2002), « L'érosion de la norme du temps de travail », *Travail et emploi*, n° 92, p. 43-55.
- BOULIN Jean-Yves et MÜCKENBERGER Ulrich (2002), *La Ville à mille temps. La politique des temps de la ville en France et en Europe*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- BUÉ Jennifer et COUTROT Thomas (2009), « Horaires atypiques et contraintes dans le travail : une typologie en six catégories », DARES, *Premières synthèses*, n° 22.2, p. 1-7.
- DAYAN Jean-Louis (2002), *35 heures, des ambitions aux réalités*, La Découverte, Paris.
- FREYSSINET Jacques (1997), *Le Temps de travail en miettes. Vingt ans de politique de l'emploi et de négociation collective*, Éditions de l'Atelier, Paris.
- FRIDENSON Patrick et REYNAUD Bénédicte (dir.) (2004), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Odile Jacob, Paris.
- GROSSIN William (1996), *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Octarès, Toulouse.
- INFORMATIONS SOCIALES (2009), « Temps sociaux : concordances et discordances », n° 153, p. 1-137.
- LALLEMENT Michel (2003), *Temps, travail et modes de vie*, PUF, Paris.
- TERSSAC Gilbert (de) et TREMBLAY Diane-Gabrielle (dir.) (2000), *Où va le temps de travail ?*, Octarès, Toulouse.

ÉRIC AGRIKOLIANSKY

En décembre 1999, au tournant du siècle, alors que des milliers de manifestants venus du monde entier envahissent les rues de la ville de Seattle aux États-Unis pour protester contre une conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'altermondialisme a des airs de révolution. Les premières actions contre la mondialisation néolibérale captent en particulier l'attention des médias qui y voient l'expression de la révolte d'une jeunesse joyeuse et solidaire, rompant avec l'individualisme et l'atonie qui dominaient les années 1980. Les « contre-sommets » qui visent les institutions internationales et les rencontres intergouvernementales, les forums sociaux dont le premier se tient dans la ville brésilienne de Porto Alegre en janvier 2001, constituent une innovation importante : ils mêlent dans une subtile alchimie un militantisme de réflexion et l'inventivité festive et perturbatrice de jeunes activistes prônant la désobéissance civile et la non-violence. La principale innovation apportée par l'altermondialisme réside peut-être surtout dans le déplacement du centre de gravité des luttes séculairement ancrées dans l'État-nation vers l'international, voire le transnational. D'abord parce que les événements altermondialistes attirent, et tentent de structurer, des activistes venus du monde entier, du Nord comme du Sud. Ensuite, car en revendiquant et diffusant un nouveau cadre d'action collective, la mondialisation, les contestataires reformulent les maux et les cibles de la protestation : les marchés financiers et les entreprises multinationales, les instances internationales (OMC, Fonds monétaire international, G8, etc.) qui encouragent la dérégulation étatique et fragilisent l'État-providence, les inégalités Nord-Sud, les menaces pesant sur l'environnement.

Si les mobilisations altermondialistes constituent, au début des années 2000, une séquence de redéploiement des mouvements sociaux, la rhétorique de la rupture, de la nouveauté ou de la révolution mérite néanmoins d'être

fortement nuancée. D'abord parce que la chronologie qu'il faut rétablir à propos de l'altermondialisme en France tempère l'hypothèse du caractère inédit d'un phénomène qui plonge en réalité ses racines dans l'histoire nationale de la protestation. Ensuite, car l'altermondialisme est moins en France un mouvement homogène et cohérent qu'une nébuleuse à l'architecture incertaine, reflétant des opportunités disparates et qui ne parviendra pas à se structurer en mouvement véritablement transnational ainsi que l'espéraient ses promoteurs.

### L'ALTERMONDIALISME ENTRE RUPTURE ET CONTINUITÉ

---

L'histoire du développement de l'altermondialisme en France est trop souvent fondée sur une illusion rétrospective : celle de sa radicale nouveauté. Certes, les années 1998-2003 constituent une période d'effervescence créatrice. La création d'Attac en juin 1998, qui revendique 10 000 adhérents en juin 1999 et plus de 20 000 au printemps 2000, marque une première étape. L'élargissement, rapide et spectaculaire, de la protestation s'exprime ensuite dans la rue. L'année 2003 constitue sans doute le pic de cette vague protestataire : en juin, un « contre-sommet » organisé à Annemasse en Haute-Savoie, Lausanne et Genève mobilise durant plusieurs jours des manifestants français, suisses et européens contre la tenue à Évian d'un G8 ; en août, des dizaines de milliers de manifestants convergent vers le plateau du Larzac à l'appel de la Confédération paysanne, syndicat né en 1987, pour protester contre la cinquième conférence ministérielle de l'OMC de Cancun au Mexique ; en novembre enfin, se déroule à Paris et dans trois communes de la banlieue parisienne (Saint-Denis, Ivry-sur-Seine, Bobigny) le deuxième Forum social européen à l'initiative de plusieurs centaines d'associations, syndicats et mouvements français et européens [Agrikoliansky et Sommier, 2005]. Alors que, l'année précédente, le candidat du Parti socialiste avait été éliminé au premier tour de l'élection présidentielle, la gauche « mouvementiste » semble se retrouver dans la rue autour d'un nouveau terrain de lutte : la mondialisation. L'importance, bien réelle, des innovations de la période 1998-2003 ne doit cependant pas masquer les racines profondes de ce mouvement. L'altermondialisme ne naît pas de rien, ni en France ni ailleurs. Attac est ainsi, significativement, une fédération d'organisations (fondée par quarante-huit personnes morales) avant de devenir un mouvement militant. L'effervescence de la période reflète en ce sens la convergence d'au moins quatre traditions solidement ancrées dans l'histoire politique française et un long processus d'acculturation de celles-ci aux questions internationales [Agrikoliansky, Fillieule et Mayer, 2005]. Le premier, et sans doute le plus important, est le secteur de la « solidarité internationale » issu en grande partie du tiers-mondisme des années 1960 et 1970. Espace hétérogène et peu

structuré, il s'est développé dans la continuité des luttes anticoloniales et dans le double sillage des mouvements chrétiens d'aide au développement – à l'exemple du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) créé en 1961 – et des mouvements anti-impérialistes liés à l'extrême gauche française – comme le Cedetim créé après 1965. Au cours des années 1980, ces deux mouvances se rapprochent au sein du CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), notamment face au succès croissant d'une nouvelle cause concurrente, plus médiatique : l'humanitaire des mouvements « sans frontières ». Ces héritiers du tiers-mondisme contribuent activement à la structuration de l'altermondialisme en France. Le Cedetim et le CRID font partie des membres fondateurs d'Attac et certains de leurs militants y jouent un rôle central (tel Gustave Massiah). C'est d'ailleurs sous l'impulsion initiale du *Monde diplomatique*, journal revendiquant la référence au tiers-mondisme, que l'association naît en France, grâce à l'appel lancé en décembre 1997 dans un éditorial du mensuel par Ignacio Ramonet, directeur de sa rédaction – Bernard Cassen, son directeur général, devenu le premier président d'Attac. De plus, et peut-être surtout, les militants de la solidarité internationale ont été des précurseurs de l'altermondialisme dans la décennie 1980. Le Cedetim joue ainsi un rôle clé dans l'organisation du premier contre-sommet qui se déroule à Paris en juillet 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française et du sommet des chefs d'État des sept pays les plus industrialisés – le G7. Deux manifestations ont lieu dans la capitale : un défilé et un concert place de la Bastille et un sommet alternatif au G7, qui inaugure dans l'Hexagone la formule du « contre-sommet » sur le modèle du TOES (*The other economic summit*) tenu pour la première fois à Londres en 1984. Ces manifestations constituent des événements précurseurs. S'invente en 1989 le répertoire d'action qui caractérisera plus tard les mouvements altermondialistes : un contre-sommet et des débats experts articulés à une manifestation déclinée sur un mode festif. Les thèmes et les enjeux qui sont au centre de cette lutte opèrent une série de « connexions » originales entre la question du développement économique, des relations internationales post-1989 ou encore de la protection de l'environnement qui formeront la trame du cadrage altermondialiste ultérieur. L'idée de la naissance d'une « conscience globale » est ainsi au centre des débats de 1989 où se diffuse déjà le slogan « Penser global, agir local ». Les racines de l'altermondialisme français sont cependant plurielles. La deuxième mouvance qui concourt à son développement est un syndicat paysan, la Confédération paysanne, dont l'un des porte-parole (José Bové) joue un rôle central dans la popularisation et la visibilité de cette cause. Issue, elle aussi, de la deuxième gauche dans laquelle se mêlent influences chrétienne (notamment venue de la JAC – Jeunesse agricole catholique) et gauchiste, la CP est l'héritière directe du syndicalisme paysan proche du Parti socialiste unifié (PSU) incarné par Bernard Lambert et le mouvement Paysans travailleurs. Restée minoritaire dans le champ de la

représentation des intérêts agricoles français, elle se tourne précocement vers l'international, d'abord dans les années 1980 à propos des questions européennes, puis dans les années 1990 en participant, dans le sillage de la mobilisation contre le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), à la création d'une « Internationale paysanne », Via Campesina (1993). En France, elle favorise l'articulation des questions de développement à celles d'environnement (notamment à travers la lutte contre les OGM) et plus largement à celles de la « malbouffe ». En juillet 2000, plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent ainsi à Millau pour soutenir José Bové lors de son procès pour le démontage d'un McDonald's en construction (août 1999). En protestant contre les sanctions américaines (boycott de certains produits européens dont le roquefort) contre l'Europe qui refuse d'importer de la viande aux hormones, la CP et José Bové ajoutent aux luttes altermondialistes le thème de la défense d'un terroir authentique et sain face aux multinationales de l'agroalimentaire. Les organisations de lutte contre le chômage, et plus largement les mouvements de « sans », constituent un troisième espace de développement de la dynamique altermondialiste. Ces mouvements – comme le DAL, AC ! ou Droits devant !! – s'illustrent au début des années 1990 par des opérations d'occupation d'immeubles de logements vides – notamment rue du Dragon dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 1994 – et par leurs tentatives pour mobiliser chômeurs et exclus. Ils s'investissent surtout dans des actions transnationales, notamment en coordonnant des marches européennes contre le chômage du printemps 1997, qui tentent de porter au niveau communautaire la question de l'emploi. Parties prenantes de la mobilisation contre l'AMI en 1998 (accord multilatéral sur les investissements que le gouvernement français refusera finalement de ratifier), ils contribuent à la création d'Attac, au sein de laquelle plusieurs de leurs leaders sont particulièrement actifs, comme le chercheur Christophe Aguiton. Les syndicats de salariés sont enfin le quatrième grand acteur de l'altermondialisme en France. Plusieurs d'entre eux participent à la création d'Attac : l'Union syndicale Solidaires et SUD-PTT, la FSU et des fédérations de la CGT et de la CFDT. Le premier secrétaire général de l'association élu par une assemblée générale est d'ailleurs le journaliste Pierre Tartakowsky, porteur d'un mandat syndical de l'UGICT-CGT. Disposant de ressources (militantes, financières, expertes) bien supérieures à celles des autres protagonistes, les syndicats de salariés jouent un rôle déterminant dans le développement de ces protestations, notamment en 2003, à l'occasion du FSE français, où leurs militants syndicaux forment le noyau central du secrétariat d'organisation (comme Annick Coupé ou Pierre Khalfa pour l'Union syndicale Solidaires, Sophie Zafari pour la FSU, Jean-Michel Joubier pour la CGT). Ce rapide tour d'horizon des principales composantes de l'altermondialiste est loin d'être exhaustif. La place manque pour relater l'investissement des organisations de défense de l'environnement, des « médias-activistes » ou le rôle complexe des partis politiques dans

ce processus, en particulier celui des formations d'extrême gauche. Ce tableau suggère néanmoins la diversité, voire l'hétérogénéité, de ce qui constitue plus une nébuleuse qu'un mouvement unifié. Reste alors à comprendre les facteurs qui vont concourir à sa cristallisation tout en faisant obstacle à son institutionnalisation.

### LES ALTERMONDIALISTES ENTRE LE NATIONAL ET LE GLOBAL

---

La première hypothèse formulée pour rendre compte des conditions d'émergence de ce mouvement porte sur les mutations de la politique internationale après la chute du mur de Berlin, et souligne les origines structurelles de l'internationalisation de la protestation. Donatella della Porta et Sidney Tarrow [2005] suggèrent ainsi que le passage d'un monde bipolaire, structuré par l'affrontement Est-Ouest, à un monde multipolaire et l'accélération de la circulation des hommes et des idées, facilitée par le développement des nouvelles technologies de la communication, ont créé les conditions d'une protestation prenant pour objet la mondialisation. L'activisme croissant des organisations interétatiques (comme l'ONU) à l'initiative de sommets et rencontres associant ONG et mouvements sociaux (le sommet de la Terre de Rio en 1992 notamment) a particulièrement contribué à l'établissement de liens concrets entre activistes et au rapprochement de leurs visions du monde et de l'action. Ces nouvelles opportunités politiques internationales ont ainsi permis des rapprochements entre groupes nationaux, qu'il s'agisse des mouvements de lutte contre l'exclusion, des syndicats paysans, ou encore des syndicats de salariés qui trouvent, en particulier dans le cadre de l'Union européenne, un nouvel espace de coopération et de développement. Elles ont facilité la multiplication des occasions protestataires non institutionnelles (par exemple la « rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme » organisée au Chiapas par l'Armée zapatiste de libération nationale durant l'été 1996), la campagne contre l'AMI en janvier 1998 ou encore la manifestation de Seattle de décembre 1999 contre l'OMC, qui sont autant de moments de cristallisation des réseaux transnationaux d'activistes. Cette transnationalisation, au sens d'une véritable émancipation des logiques nationales, est cependant restée relative : l'émergence de coalitions internationales durables demeure l'exception et l'internationalisation prend le plus souvent la forme de la circulation des mots d'ordre et des formes d'action d'un pays à l'autre, ou, au mieux, d'actions nationales simultanées (appel international à manifester un même jour, par exemple). En revanche, les véritables actions collectives coordonnées à l'échelle internationale, comme les forums sociaux, mondiaux ou européens, peinent à se structurer, et demeurent surtout des espaces informels d'échanges qui ne parviennent pas réellement à

fédérer les militants et à élaborer des propositions communes. De la même manière, l'émergence d'une organisation altermondialiste internationale reste en suspens... Attac, qui ambitionnait de le devenir, ne semble pas y être parvenue. La faible transnationalisation de ces mouvements reflète d'abord l'hétérogénéité de groupes très divers (ONG, syndicats, partis, etc.), aux références idéologiques contrastées (du marxisme révolutionnaire au christianisme) qui coopèrent difficilement en pratique. Les rencontres altermondialistes butent en outre sur le coût des activités internationales – frais de transports, de traduction, de mise en disponibilité des militants, etc. – et sur les obstacles à l'acculturation de protestataires enracinés dans la spécificité des logiques nationales. En ce sens, c'est encore très largement dans le cadre national que les mouvements altermondialistes puisent leurs ressources et leur intérêt pour l'international. La France offre un excellent exemple de la manière dont cet ancrage rend possible et limite en même temps ce mouvement. L'émergence de protestations altermondialistes y reflète autant l'importance croissante prise par les enjeux internationaux que l'autonomisation au sein de l'espace politique d'une « gauche de la gauche » désireuse de s'émanciper de l'influence des partis politiques et de la compétition électorale [Mathieu, 2005]. Ce ne sont d'ailleurs pas les groupes majoritaires qui s'y investissent, mais plutôt les *outsiders* : porte-parole des exclus et militants de la solidarité internationale éclipsés par les « humanitaires » ; syndicalistes paysans marginaux dans le champ de la représentation des intérêts agricoles ; syndicats dissidents de salariés. Lorsque des syndicats majoritaires, à l'instar de la CGT, s'engagent, c'est sous l'impulsion de leurs fractions minoritaires et avec le souci de préserver la représentation institutionnelle de la confédération dans la CES (Confédération européenne des syndicats). Ce constat livre peut-être l'une des clefs du processus : l'altermondialisme est une opportunité pour des organisations relativement marginales de se regrouper, d'investir des enjeux internationaux délaissés par d'autres et de peser davantage dans l'espace national. Cela illustre parfaitement la logique de l'« effet boomerang » évoqué par K. Keck et M. Sikkink [1998] qui suggèrent que l'horizon international est moins souvent une fin en soi qu'une manière d'accumuler à l'extérieur des espaces nationaux des ressources pour renforcer des positions fragiles en leur sein. Du coup, on comprend que ce qui a rendu possible l'émergence de l'altermondialisme est aussi l'une des causes de son inachèvement.

#### UN MOUVEMENT INACHEVÉ ?

---

L'élan né à la fin des années 1990 semble en effet être retombé une décennie plus tard. La dynamique des forums sociaux paraît épuisée au début des années 2010, notamment au niveau européen. Attac, qui incarne en

France les recompositions suscitées par ces nouvelles luttes, traverse une crise majeure en 2005-2006 après la révélation de fraudes aux élections internes impliquant ses dirigeants [Wintrebret, 2007]. De plus, les propositions révolutionnaires des débuts (désarmer et taxer les marchés financiers) deviennent des slogans de plus en plus généraux repris par les partis de gouvernement et les responsables publics, sans qu'ils produisent les effets attendus. Ce constat alimente une déception qui surévalue sans doute les attentes suscitées par ce renouveau de la contestation. Son inachèvement, outre les limites à l'internationalisation déjà évoquées, reflète deux processus qui se renforcent au cours des années 2000.

C'est d'abord la répression policière croissante qui limite le développement des manifestations internationales. La relégitimation des impératifs de sécurité (surtout après les attentats du 11 Septembre) permet aux États, devenus très attentifs à l'impact médiatique des manifestations altermondialistes et aux blocages des réunions internationales, d'exercer un contrôle accru des déplacements au-delà des frontières et une pénalisation des formes pacifiques d'occupation de l'espace public. Les contre-sommets sont les principales cibles de cette répression. Or, ce sont justement eux qui ont initialement favorisé, grâce à l'inventivité festive et contestataire qui s'y déploie, la rencontre hors des cadres nationaux d'activistes jeunes, peu organisés et susceptibles de renouveler les rangs des militants plus classiques – issus des partis, des syndicats ou des ONG. En rendant quasiment impossible la tenue de contre-sommets, dans des villes transformées en bunkers, les États ont contribué à tarir la principale source de recrutement international et d'innovation de ce mouvement.

Ensuite, si les questions internationales attirent dans la première partie des années 2000, dans le contexte de l'intervention militaire en Irak et de sa controverse, les agendas politiques nationaux semblent être ensuite redevenus prépondérants. En France, c'est paradoxalement le référendum sur le Traité constitutionnel européen de 2005, et sa campagne dans laquelle Attac fut très impliquée, qui a repolarisé le débat sur des enjeux politiques nationaux, notamment électoraux. L'élection présidentielle de 2007 (avec la candidature altermondialiste de José Bové) et les luttes qui suivirent l'élection de Nicolas Sarkozy – sur l'école, contre la réforme des retraites – ont confirmé ce réancrage national des activistes et des enjeux. Ce processus a été d'autant plus important qu'il n'est pas seulement préjudiciable à l'internationalisation du mouvement mais aussi à sa dynamique nationale. En France, l'hétérogénéité initiale s'est muée en tensions internes, parfois en conflits, sur les moyens et les fins du mouvement : doit-il chercher de nouveaux débouchés politiques nationaux ou demeurer un espace d'échanges sur la mondialisation ? Les tentatives de certaines de ses fractions pour investir la compétition électorale (à l'occasion du référendum sur la ratification du TCE, lors de la présidentielle de 2007) provoquent plus de divisions que d'élan mobilisateur.

Les conflits qui secouent Attac en 2005 et 2006 révèlent du coup à la fois des dysfonctionnements conjoncturels et les tensions durables entre sa fonction initiale de centre de coordination et de réflexion sur les questions internationales et l'ambition de constituer un nouvel espace d'investissement militant susceptible de s'émanciper et de peser, par lui-même et pour lui-même, dans l'espace politique national.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AGRIKOLANSKY Éric et SOMMIER Isabelle (dir.) (2005), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième Forum social européen*, La Dispute, Paris.
- AGRIKOLANSKY Éric, FILLIEULE Olivier et MAYER Nonna (dir.) (2005), *L'Altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Flammarion, Paris.
- DELLA PORTA Donatella et TARROW Sidney (dir.) (2005), *Transnational Protest & Global Activism*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham.
- KECK Margaret E. et SIKKINK Kathryn (1998), *Activist Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, Ithaca et Londres.
- MATHIEU Lilian (2005) « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, 27 (2).
- WINTREBERT Raphaël (2007), *Attac, la politique autrement ? Enquête sur l'histoire et la crise d'une organisation militante*, La Découverte, Paris.

---

*La politique dans les cités  
ou les quartiers comme cadre  
de la mobilisation*

DENIS MERKLEN

A U DÉBUT DES ANNÉES 1970, Manuel Castells étudie l'émergence

de ce qu'il considère alors comme un nouveau type d'action collective, les « mouvements sociaux urbains » [Castells, 1973]. Suivant une caractérisation théorique à la fois complexe et précise, il décrit des mouvements sociaux urbains au Chili, en Espagne, en Italie, en France. Il est suivi (et discuté) par d'autres chercheurs qui analysent ce type de mouvement et de problématique dans divers pays, ainsi Jordi Borja, François Dubet, Samuel Jaramillo, Jean Lojkine ou Alain Touraine. Selon ce dernier : « La ville, ou plutôt l'urbain, sera le lieu des conflits comme l'entreprise l'a été dans la période qui s'achève » [Touraine, 1975, p. 8].

Il s'agit alors de cerner un type émergent d'action collective dont l'origine ne se situe pas dans la sphère de la production, mais dans celle de la consommation et des styles de vie, de mouvements dont le cœur glisse du travail vers l'habitat. Dans certains cas, les gens occupent des terrains vagues pour construire des logements, dans d'autres ils protestent contre des projets de rénovation urbaine qui modifient leur cadre de vie, réclament ici des équipements collectifs ou des services urbains, protestent là contre l'augmentation des loyers. Le changement est d'importance pour une sociologie et pour une historiographie habituées à raisonner en termes de mouvement ouvrier, quand bien même ces recherches viennent du marxisme ou dialoguent avec lui. L'adversaire n'est plus le même, les modes d'action changent, les formes de l'organisation sociale diffèrent lorsque des associations d'habitants remplacent les syndicats. Les sociologues observent un élargissement du répertoire d'action des travailleurs. Cependant, ils ne mettent pas en question l'enracinement de ces mouvements sociaux dans des classes populaires qu'ils pensent toujours autour de la figure du travailleur. Seulement, ces travailleurs élargissaient leurs modes d'action au-delà de l'usine, le syndicat, le parti.

Ces études déclinent à partir des années 1980, en partie sous l'effet de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise du marxisme », en partie comme conséquence des déceptions enregistrées au regard des espoirs d'abord suscités par ce type d'action. Ces derniers semblent définitivement enterrés, du moins en France, par le livre de François Dubet *La Galère : jeunes en survie* [Dubet, 1987]. Frappé par le chômage et se tenant à distance de la politique, l'univers des quartiers populaires semble s'éloigner du mouvement social pour basculer dans des formes plus ou moins anomiques de l'existence collective, de nature à le rapprocher des descriptions établies quelques années auparavant en Amérique latine par divers auteurs comme l'anthropologue américain Oscar Lewis ou d'autres affiliés au courant de la « théorie de la marginalité ». Or, curieusement, au moment même où cette sociologie se tourne vers d'autres objets et théorise l'éloignement du politique de fractions des classes populaires, les quartiers entament un virage important. Contrairement à ce qu'en prétend une certaine sociologie déçue, la vie dans les quartiers populaires conserve une dimension politique, indétectable, il est vrai, avec les concepts privilégiés jusque-là.

Dans ce cadre, nous proposons le concept de « politicité » pour prendre en compte la dimension politique de la vie sociale dans les quartiers populaires. Il s'agit de voir en quoi et comment la politique fait le populaire aujourd'hui et, simultanément, de comprendre en quoi et comment le populaire prend place dans les conflits sociaux et politiques, défend ses intérêts et porte une voix dans l'espace public. Ce qui ne signifie pas, disons-le d'emblée, que la politicité des classes populaires soit aujourd'hui nécessairement porteuse d'espoirs.

#### UN SEGMENT DU POPULAIRE

---

Les recherches que j'ai pu mener notamment en Argentine, puis en France, m'ont conduit à proposer le concept de « politicité » pour comprendre l'évolution politique des classes populaires [Merklen, 2009]. Après des décennies de sociologie marquée par des références à un « populaire » plus ou moins confondu avec une classe ouvrière emblématique, les effets du chômage et de la dépolitisation engendrent un sentiment de « décomposition ». En France, des travaux importants constatent la concomitance de la désindustrialisation, du déclin de la classe ouvrière et du recul de l'influence du Parti communiste sur le monde populaire [Schwartz, 1991 ; Mascret, 2003]. Les recherches sur les classes populaires s'intéressent aux nouvelles formes de sociabilité et soulignent le côté négatif des transformations à l'œuvre sur le « rapport au politique » (populisme, abstention, déclin du militantisme, formes anomiques de révolte, colère).

On privilégiera ici la fraction des classes populaires qui réside dans les « cités HLM » des périphéries des grandes villes. Cette inscription territoriale renvoie autant à des données socioéconomiques (bas niveaux de revenu, taux de chômage élevé, bas niveaux de scolarisation) qu'à des modes d'action (participation électorale complexe, émeutes, mais aussi une vie associative et culturelle intense), des trajectoires (détachement de la classe ouvrière traditionnelle à travers des parcours migratoires hétérogènes souvent entamés dans d'anciennes colonies françaises), des rapports ambigus à l'État et aux institutions publiques (mélant attente et forte prise de distance) et envers la stigmatisation que résument diverses dénominations extérieures : les « banlieues », les « jeunes de banlieue », les « quartiers HLM ». Associées à la précarité, les stratégies de type « chasseur », un temps conjurées par la stabilité du salariat, réapparaissent dans un cadre où la « lutte pour la survie » est une réalité quotidienne pour bon nombre de familles et occupe de plus en plus d'individus. Ces populations se pensent elles-mêmes et sont pensées du double point de vue de la citoyenneté et de leur inscription territoriale, bien plus que sous le qualificatif d'« ouvriers » ou de « travailleurs ».

#### LES CLASSES POPULAIRES EN DÉMOCRATIE

La politicité qui se développe dans les quartiers à partir des années 1980 est difficile à saisir et non moins difficile à intégrer dans les cadres normatifs de la pensée politique contemporaine. Les formes de mobilisation qui lui sont associées posent au moins deux problèmes. Le premier concerne leur caractère fréquemment violent et/ou illégal, le second découle du recours à l'action collective dans la lutte pour la survie. Ce mélange de genres pose d'un côté la question des limites du politique ; de l'autre il met en question l'autonomie du politique vis-à-vis du social.

Dans une enquête récente (2008-2011) menée dans huit villes de la périphérie parisienne, les bibliothécaires ont caractérisé les quartiers dans lesquels ils travaillent comme « violents » et traversés par l'« insécurité » [Merklen, 2011]. Cet imaginaire de « violence » associé aux « quartiers difficiles » se fonde dans ce discours sur une représentation formée avant leur prise de fonction. « Quand j'ai dit à ma famille que je viendrais dans le 93, ils m'ont dit "mais t'es folle !" » (Agnès). « Quand je suis venu travailler ici, je savais que ça allait être dur... L'image que j'en avais, c'était la banlieue, les violences, tout ce qu'on entend à la télé, quoi » (Baptiste). Un jeune bibliothécaire originaire de province explique encore qu'il a choisi de faire croire à ses parents qu'il travaille à Paris « pour pas leur faire peur ». Cette image des quartiers comme territoires violents est associée aux nouvelles formes d'action décrites dans les années 1980 comme des « violences urbaines » qualifiées d'« émeutes » à partir de l'automne 2005. Se développe alors toute une

littérature qui aborde la construction politico-médiatique de ces « violences ». Les révoltes collectives sont ainsi liées aux déterminations et surdéterminations sociales, mais ont également à voir avec les « interventions » de l'État dans ces territoires et leur instrumentalisation électorale paraît évidente. Cependant, la sociologie et la science politique tarderont à reconnaître la nature éminemment politique de ces mobilisations collectives.

Une des formes de la violence politique trouve son épicentre dans l'action de la police à l'égard des populations de ces quartiers, intervention elle-même fondée sur le magma de représentations qui les entoure [Fassin, 2011]. La politisation de ces réactions provient du sentiment, de plus en plus répandu parmi les classes populaires des « quartiers », que la police fait un usage illégitime de la force. Le constat que de tels abus tomberaient « toujours sur les mêmes » contribue à dresser une frontière sociale entre, d'un côté, les Arabes, les Noirs, les jeunes gens, et, de l'autre, la police, les hommes politiques, les enseignants, les intervenants sociaux, les « Français »... Le rappeur Mohamed Bourokba, dit Hamé, du groupe La Rumeur, accuse : « Les rapports du ministère de l'Intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété » [Tevanian, 2009, p. 120]. De la même manière, l'incapacité ou les réticences de l'institution judiciaire à soumettre la force publique à la loi contribuent à la structuration du problème en un conflit collectif entre deux groupes. C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des « émeutes » viennent en réponse à la mort d'un jeune lors d'une confrontation avec la police – que la mort ait été provoquée sciemment ou par accident étant le premier objet du conflit. L'action policière politise aussi l'ensemble du conflit État-classes populaires en ce qu'elle réserve fréquemment le même type de répression (souvent illégale), qu'il s'agisse d'une affaire de droit commun (en rapport avec un vol ou un trafic illégal) ou d'un soulèvement collectif. Comme le montre Didier Fassin, l'utilisation systématique des qualifications de « rébellion » et d'« outrage à l'autorité » expose sans coup férir à la violence policière, la loi aidant à renforcer le caractère asymétrique de la relation. Dans le même sens, les forces de l'ordre sont protégées chaque fois que l'usage disproportionné de la force est classé comme un acte de « légitime défense ». Du côté des classes populaires, la répétition des émeutes ébranle la légitimité de la répression policière et la tentative de contrôle de ces catégories sociales par la force. Le conflit s'installe alors dans un rapport de forces à l'issue incertaine, en dépit de la disproportion des moyens mobilisés par chacun des deux groupes.

L'émeute permet l'extension du conflit en deux directions. En premier lieu, son irruption dans l'espace public sort la violence policière de son invisibilité intrinsèque – la police agissant fréquemment dans la clandestinité – et rend possible la prise de parole et le débat. Combien de pages écrites, émissions de radio et de télévision sur les émeutes et leur contexte ? Le sort des quartiers entre dans le débat public et, avec lui, l'échec scolaire, le racisme et

les discriminations quotidiennes, le chômage, la relégation urbaine, l'action de l'État et les limites de la politique de la ville, et l'attitude des forces de l'ordre. Mais, en même temps, une question fondamentale émerge : que pensent les spectateurs des émeutes, quelle est la réaction de l'opinion publique, dans quelle mesure ne contribuent-elles pas à discréditer et à isoler davantage les « banlieues » ?

En deuxième lieu, le conflit s'étend parce que l'émeute se prolonge vers d'autres formes d'action collective. Ainsi en va-t-il des « casseurs », ces groupes de jeunes de banlieue qui, depuis les années 1990, s'invitent dans les cortèges des manifestations pour en découdre avec la police, détruire du mobilier urbain, des commerces et des voitures, voler quelque chose et souvent s'affronter violemment aux manifestants [Ricordeau, 2001]. La manifestation offre l'occasion d'agir hors de l'espace confiné de leur quartier. Mais elle donne aussi l'occasion de positionner leur action dans une ambivalence tranchante. D'une part, les casseurs se différencient des manifestants. D'autre part, ils s'ingèrent dans des conflits sociaux dont ils sont exclus en tant qu'acteurs. Ainsi font-ils irruption dans les manifestations étudiantes des années 1990, à l'occasion du mouvement contre le Contrat première embauche (CPE) du gouvernement Villepin en 2006 ou lors des actions d'opposition à la réforme des retraites du gouvernement Fillon en 2010. Présents, ils semblent dire de manière paradoxale : « nous sommes là parmi vous » ; et en même temps leurs violences signifient aussi : « nous n'avons rien à voir avec vous ».

La question de la violence ne résume pas, cependant, toute la politicité populaire. Notre enquête sur les violences faites aux bibliothèques de quartier confirme une autre dimension politique, déjà mentionnée pour le cas de la police. Ce qui est en jeu est la place et le rôle des institutions, non seulement le rapport des classes populaires à l'État, mais aussi le type d'État que leur action concourt à modeler. D'un côté, la bibliothèque est perçue comme « une chance pour le quartier », une voie d'accès à la culture, un investissement prestigieux, un espace ouvert à tous et apprécié par beaucoup, particulièrement les familles, les enfants, les jeunes filles, les personnes âgées. Mais, de l'autre côté, les « violences » faites aux bibliothèques révèlent le sentiment d'intrusion ressenti par certains groupes devant cette « intervention » publique dans « leur » quartier. Des habitants déplorent les normes qui leur apparaissent arbitraires car imposées par un autre groupe social, et non pas comme résultant d'un processus démocratique de formation de la loi. Dans la plupart des bibliothèques, on ne peut ni manger ni boire, parler, se retrouver en groupe. On demande souvent aux adolescents d'enlever casquette et écouteurs, de cracher leur chewing-gum. Le contenu des collections et les investissements sont décidés ailleurs, les possibilités d'emploi échappent aux habitants, lesquels expriment un sentiment de dépossession. Est-ce « notre » bibliothèque simplement parce qu'elle est dans notre quartier,

ou est-ce la « leur », « un truc qu'on t'impose », comme beaucoup nous le disent ? La mobilisation et le conflit signalent ici une réalité contradictoire : d'un côté les habitants veulent plus d'État, de service et d'espace publics dans une perspective d'intégration de leur espace vital à la société, de l'autre ils contestent l'extériorité de la décision et de l'autorité par ceux qui contrôlent les budgets, sont soutenus par la loi et par la force publique qui, jamais trop loin, tranchent dès que les choses dérapent. Étant donné la forte présence de migrants, le conflit prend pour beaucoup une allure « postcoloniale » et l'État est renvoyé, au détriment de sa légitimité, à une forme d'« intervention étrangère » dans la continuité de son passé colonial et des initiatives occidentales en terres d'islam.

Enfin, la politicité populaire observée dans les « quartiers » enregistre un affaiblissement du lien salarial de nature à compromettre toute projection vers l'avenir et d'insertion dans la société. Un nombre croissant d'individus et de familles sont de plus en plus dans l'incapacité d'assurer leur survie par le travail, tandis qu'une bonne partie des ressources indispensables dépendent de politiques sociales territorialisées. Cette réorientation de la lutte pour la survie articulée à la « politique de la ville » et au rôle croissant des gouvernements locaux entraîne une politicisation de l'accès aux biens et aux services essentiels. Assurer le quotidien nécessite une mobilisation permanente, une dépense d'énergie auprès des guichets des institutions et de l'État [Siblot, 2006]. Cette dépense d'énergie réactive régulièrement la différence sociale fondamentale entre ceux qui contrôlent l'accès aux ressources et détiennent le pouvoir de décider et ceux qui en dépendent pour vivre, entre gouvernants et gouvernés. Là s'éprouve l'expérience quotidienne du conflit, de la discrimination, de l'asymétrie de pouvoir, de la dépossession, par laquelle se nourrit le sentiment d'injustice, source d'une bronca et matrice de révoltes ou d'émeutes.

#### LA FABRIQUE POLITIQUE DU POPULAIRE

Attentif à la dimension politique de la « crise des banlieues », Jacques Donzelot évoque l'émergence d'une « citoyenneté urbaine » [2009] lorsque la demande sociale prend pour objet le « droit à la ville », une analyse qui ressemble à celle proposée en son temps par Henri Lefebvre. Le constat semble juste sur au moins deux registres. En premier lieu et à l'instar de ce que l'on observait dans les années 1960 et 1970, les quartiers servent de cadre à une demande de reconnaissance de droits en matière d'habitat et d'accès à la ville. En second lieu, la question urbaine dépasse le problème du logement et de la qualité de vie et pose en réalité celui du bénéfice des services publics, de la formation et de la culture. Lieu de toutes les sociabilités, de la mobilité et de la projection vers l'avenir, la ville apparaît comme une composante clé de la

citoyenneté. En ce sens, l'intégration et les modalités de participation se jouent autour de l'accès à la ville, surtout en France où les quartiers d'habitat social sont souvent séparés physiquement et symboliquement de la ville, réalité qu'on a pu qualifier de « ghettoïsation » [Lapeyronnie, 2008].

Les classes populaires que nous identifions aux quartiers d'habitat social se définissent par leur inscription territoriale. Ainsi, les politiques sociales visent les « banlieues », les « quartiers », les « grands ensembles » ou les « cités HLM » selon une catégorisation sociale désormais détachée des références socioprofessionnelles. Les sciences sociales ont participé à ancrer ces grilles de lecture [Tissot, 2007], mais l'inscription territoriale n'est pas une pure « assignation » catégorielle. Elle résulte également de ce que les classes populaires structurent d'autant plus les solidarités élémentaires dans les quartiers que l'intégration salariale fait défaut. Elle découle aussi de ce que les quartiers servent de point d'appui à une action politique irréductible à la question urbaine et aux politiques sociales structurées dans la « politique de la ville ».

Il y a une demande de rénovation urbaine, de désenclavement, d'amélioration du cadre de vie, de réparation des ascenseurs, de transports en commun et d'équipements collectifs. Mais les mobilisations et les protestations à l'œuvre depuis plus de trente ans interpellent la République et l'État à travers la dénonciation des discriminations et du racisme, la contestation de la manière dont les institutions interviennent dans les « quartiers ». Elles interrogent les pratiques politiques, notamment celles de la gauche – « ils sont tous pareils » –, et les modalités de gouvernement auxquelles elles opposent une véritable « économie morale » perceptible dans l'indignation soulevée par les propos d'un ministre traitant de « racaille » une partie des citoyens. Entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2007, un habitant pourra ainsi menacer une bibliothécaire d'un quartier à Saint-Denis : « Si Sarko passe, on vous brûle la bibliothèque. »

Les formes de la mobilisation que nous observons dans les quartiers se font entièrement à l'intérieur des frontières de la citoyenneté [Murard et Tassin, 2006]. L'horizon révolutionnaire ayant disparu, toute action s'inscrit désormais dans une exigence de démocratie et d'intégration républicaine. Les quartiers constituent un point d'appui à la manifestation politique, c'est-à-dire à la possibilité de construire collectivement un point de vue et de le manifester dans l'espace public. Surtout, ils permettent de dire que la citoyenneté ne se limite pas à un contenu conçu en termes de droits auxquels on accède, mais ouvrent la voie à une dynamique citoyenne fondée sur un processus conflictuel jamais achevé. Le territoire offre un support essentiel à la socialisation politique, en l'absence de partis et de syndicats. Ces organisations, qui labouraient jadis la classe ouvrière, sont doublement absentes. D'un côté, les partis politiques ont perdu une bonne partie de leur efficacité d'organisation et de socialisation politique ; de l'autre, les formes de mobilisation de ces quartiers ne rentrent plus dans leurs cadres d'action, ce qui les laisse dans

l'impossibilité d'adapter leur répertoire aux formes émergentes de la protestation.

Notre réflexion s'appuie sur l'étude d'une fraction singulière des classes populaires issue de la décomposition du salariat à partir des années 1980 et enracinée dans ses quartiers. D'un point de vue politique, ces nouvelles formes de mobilisation collective donnent à voir la manière dont les gens s'emparent de la notion de citoyen et les rapports très ambivalents qu'ils entretiennent avec les institutions publiques, l'État et les partis politiques. La survie des classes populaires dépend toujours plus des politiques publiques sociales et nourrit à ce titre une demande de « plus d'État ». En même temps, elles dénoncent « la classe politique » et ne cessent d'actualiser par leurs modes d'action la frontière qui les sépare d'un « eux » où sont confondus les hommes politiques avec les fonctionnaires et administrateurs des guichets, les policiers et les professeurs. Les mouvements sociaux articulés dans les quartiers s'installent ainsi dans des ambiguïtés et des tensions sociales et politiques qui sont à leur origine et sur lesquelles ils cherchent à agir.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- CASTELLS Manuel (1973), *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Maspero, Paris.
- DONZELLOT Jacques (2009), *Vers une citoyenneté urbaine ? La ville et l'égalité des chances*, Éditions de la rue d'Ulm, Paris.
- DUBET François (1987), *La Galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris.
- FASSIN Didier (2011), *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Seuil, Paris.
- LAPEYRONNIE Didier (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris.
- MASCLET Olivier (2003), *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris.
- MERKLEN Denis (2011), *Sociabilité et politicité. Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Mémoire de HDR, Paris, Université Paris-Diderot.
- MERKLEN Denis (2009), *Quartiers populaires, quartiers politiques*, La Dispute, Paris.
- MURARD Numa et TASSIN Étienne (2006), « La citoyenneté entre les frontières », *L'Homme et la Société*, n° 160-161, p. 17-35.
- RICORDEAU Gwénola (2001), « Pourquoi cassent-ils ? Présentation des discours et motivations des casseurs », *Déviance et Société*, vol. 25, p. 165-183.
- SCHWARTZ Olivier (1991), « Sur le rapport des ouvriers du Nord à la politique. Matériaux lacunaires », *Politix*, vol. 4, n° 13, p. 79-86.

SIBLOT Yasmine (2006), *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Presses de Sciences Po, Paris.

TEVANIAN Pierre (2009), « Entretien avec Mohamed Bourokba », *Mouvements*, n° 57.

TISSOT Sylvie (2007), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris.

## TEMPS FORTS

---

---

*Le dernier combat  
des sidérurgistes lorrains*

INGRID HAYES

En décembre 1978, Usinor annonce un plan de restructuration d'une ampleur inédite, qui touche au premier chef les bassins industriels de Denain (Nord) et Longwy (Meurthe-et-Moselle). Les sidérurgistes, soutenus par la population, se lancent dans une bataille qui dure plusieurs mois pour empêcher le démantèlement de leur branche. À Longwy, le niveau de mobilisation et d'affrontement avec le patronat, les pouvoirs publics et les forces de l'ordre est élevé et implique des secteurs importants de la population non sidérurgiste. Cette lutte s'achève pourtant par une défaite sur le plan du maintien des installations industrielles et de l'emploi. À bien des égards, il s'agit de la première défaite qui matérialise l'entrée dans une nouvelle phase du capitalisme, avec ce qu'elle implique de crise en germe à la fois pour le monde ouvrier en tant que groupe social et pour les organisations qu'il s'était données [Bonnet, 1985 ; Verret, 1995]. Dès lors, on enregistre une dégradation du rapport de forces que l'alternance en 1981 ne vient pas contrecarrer. Malgré les promesses électorales, le gouvernement de Laurent Fabius choisit de poursuivre le démantèlement industriel en 1984. Un bastion ouvrier et syndical est donc mis à bas. Pourtant la force et les formes de la mobilisation étaient en tant que telles porteuses d'espoir et d'avenir. Mais la crise économique et la situation générale de la gauche politique et syndicale, après la rupture du Programme commun en 1977 (signé le 26 juin 1972 par le Parti socialiste, le Parti communiste français et les radicaux de gauche), se cumulent pour faire de ce combat le dernier des sidérurgistes lorrains.

### UNE CRISE QUI VIENT DE LOIN

---

La puissance du mouvement de résistance initié en décembre 1978 et l'ampleur de l'échec subi tendent à faire écran et à masquer la période qui les a précédés. La crise de la sidérurgie est pourtant une réalité en Lorraine depuis une quinzaine d'années au moins [Freyssenet, 1979]. L'organisation de la production sidérurgique y souffre de deux maux structurels, l'émettement en petites unités et le faible investissement dans les activités de transformation. Il aurait fallu pour y remédier résoudre deux contradictions. La première oppose les sociétés sidérurgiques entre elles. De puissance équivalente, elles n'ont vraiment entamé le processus de regroupement nécessaire au financement et à la cohérence de l'investissement que tardivement et de manière insuffisante. D'autre part, il existe une contradiction marquée et permanente entre sidérurgie et industrie de transformation. En effet, le patronat sidérurgique a fait le choix de développer l'exportation plutôt que d'orienter la production vers le marché intérieur français. Ces faiblesses prédisposent mal la sidérurgie française à affronter un marché mondial en pleine réorganisation avec l'émergence de nouveaux pays producteurs, notamment le Japon, et de fortes variations des prix et de la demande.

La crise se profile en 1961, avec l'effondrement des prix et le ralentissement de la demande. Les mines de fer sont frappées par de fortes réductions d'effectifs. En réaction, le mouvement des mineurs de fer démarre en 1963 avec la longue grève de Trieux, qui se solde par un échec même si les mineurs obtiennent des compensations notables. Face aux difficultés, la sidérurgie française se recompose, notamment à la suite de la « Convention générale État-sidérurgie » en 1966 qui tente d'imposer des regroupements. Mais, dans le même temps, elle est déclassée à l'échelle mondiale et les effectifs se réduisent. Ainsi, entre 1964 et 1967, le total des salariés de la sidérurgie passe de 130 800 à 114 100. En 1967, un plan professionnel prévoit une diminution, sans licenciements, de 15 000 emplois en cinq ans. En 1971, le Plan de conversion Wendel-Sidélor (constitué par de Wendel et Cie, l'Union sidérurgique Lorraine Sidélor et la Société mosellane de sidérurgie) programme 10 650 suppressions d'emploi en quatre ans. Six ans plus tard, le Plan acier en annonce 16 000 supplémentaires en deux ans, avec, pour la première fois, des licenciements sans reclassement. Les sidérurgistes lorrains perdent la bataille, en dépit des garanties inscrites dans la Convention sociale. En 1977, à l'instigation de la France notamment, des mesures anticrise sont prises par la Communauté économique européenne, avec l'établissement de prix minima obligatoires et des quotas de production par pays qui tiennent compte des capacités de production optimale et mènent donc à des spécialisations par pays. C'est le Plan Davignon, plan de restructuration de l'industrie européenne adopté par la Commission européenne. D'abord basé sur des

mesures timides, il est renforcé fin 1977 au vu de l'aggravation de la crise, et reconduit en 1979. En 1978, les sociétés sidérurgiques françaises sont en état de faillite, à tel point que l'État en prend le contrôle financier, le 20 septembre, transformant les créances en participation au capital. Le gouvernement choisit de garder les installations performantes et de faire disparaître les autres, sans augmenter les capacités de production. Sacilor (créé par Sidélor et Wendel et Cie en 1964) annonce 8 500 suppressions d'emploi. Usinor condamne Denain et réorganise sa production en Lorraine. Le gouvernement élabore un « Plan de sauvetage », soit la plus forte réduction d'effectifs jamais réalisée dans la sidérurgie avec 21 750 emplois supprimés en dix-huit mois, assortis de licenciements.

### UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE... ET UNE DÉFAITE HISTORIQUE

---

Des historiens considèrent aujourd’hui que la lutte des sidérurgistes à Denain, et surtout à Longwy en 1978-1979, marque la fin du cycle de combattivité enclenché une décennie plus tôt : la défaite des sidérurgistes sonnerait le glas des « années 68 » caractérisées par l’« insubordination ouvrière » [Vigna, 2007]. De fait, outre la quasi-absence de grèves à Longwy en mai 1968, il importe de souligner, à la suite d’ailleurs des contemporains, la nouveauté des modes d’action qui, en cela, ne s’inscrivent pas à proprement parler dans la simple continuité des mobilisations antérieures [Durand, 1981]. En fait, si les filiations avec 1968 existent, elles ne sont pas perçues comme telles par les acteurs que leurs modalités d’action – séquestrations, mises à sac, sabotages, barrages de route, déchargement de marchandises importées, affrontements directs avec les forces de l’ordre, etc. – font sortir des usines, en rupture, dans ce bassin mono-industriel, avec une culture syndicale traditionnelle centrée sur l’entreprise. Elles retiennent l’attention par leur aspect spectaculaire, mais aussi par l’importance que revêtent, pour la CFDT minoritaire dans les usines, les actions conduites hors de l’usine et par le ralliement de la CGT, réputée plus légaliste et attachée aux mobilisations larges, aux « opérations coup de poing ». On peut définir celles-ci comme des actions ponctuelles et illégales, préparées clandestinement et réalisées au départ par un petit noyau de militants. Avant d’y recourir, le mouvement est passé par des manifestations de masse menées dans l’unité syndicale et avec la participation de toutes les générations et de toutes les couches d’une population consciente que la mort de la sidérurgie équivaut à une mort économique et sociale. La première a lieu le 19 décembre 1978 et rassemble 20 000 personnes sur les 100 000 que compte le bassin. C’est après leur déclin, avec la disparition de l’intersyndicale et l’inflexibilité du patronat et du gouvernement, que les modes d’action se radicalisent. Les « opérations coup de poing » viennent aussi en contrepoint

de la faiblesse de la mobilisation sur les lieux de travail, malgré les tentatives de la CGT en vue de l'occupation d'Usinor-Longwy en avril-mai 1979. À Denain également, de violents affrontements ont lieu avec les CRS notamment les 7 et 8 mars 1979.

La manifestation du 23 mars, à Paris, connaît un fort retentissement : elle marque les mémoires, au point d'être souvent le seul événement cité à propos de la lutte des sidérurgistes en 1978-1979. Démonstration de force, elle signale, en réalité, la fin de l'unité syndicale et de la lutte elle-même, mais les acteurs ne la vivent pas plus comme un baroud d'honneur qu'ils ne l'assimilent à une mobilisation identitaire de la CGT. La manifestation nationale de solidarité avec les sidérurgistes est inattendue par son ampleur. Sa fin est toutefois perturbée par des affrontements que le pouvoir attribue aux militants « gauchistes » et, surtout, « autonomes », tandis que le PCF et la CGT développent la thèse d'une provocation organisée au plus haut sommet de l'État. Il s'avère que le rôle des forces de l'ordre est réellement problématique, et que les événements ont vraiment terni l'image de la puissante mobilisation des sidérurgistes, notamment du fait de la couverture qui en est faite par les médias. Il s'agit de la dernière manifestation d'ampleur de sidérurgistes. La nuit du 17 au 18 mai 1979, c'est autre chose qui se joue à Longwy où le brouillage de la radio Lorraine Cœur d'Acier – fondée illégalement, cette même année, par la CGT – déclenche de durs affrontements prolongés une nuit entière entre les CRS et la population massée autour du relais TDF (Télé-diffusion de France). À partir du mois de juin 1979, la lutte change de registre. Le recul de la combativité tient à l'absence de perspectives, au vu de la gravité de la situation dans la sidérurgie. Ce retournement avive des fractures et désarrois plus anciens parmi des salariés fragilisés par le recul de l'autonomie ouvrière au travail, l'affaiblissement de la catégorie des ouvriers de métier au profit des opérateurs, machinistes et professionnels de l'entretien, plus jeunes et moins syndiqués, tandis que le groupe immigré se fragmente selon les origines et la date d'arrivée en France.

Le bilan de la mobilisation est très maigre en termes de maintien des emplois (report d'une année de l'arrêt de la production à Denain, diminution d'un quart des licenciements prévus en 1979 à Longwy), et la décrue des effectifs reprend dès 1982. La lutte a cependant contraint l'État à investir massivement pour faire passer le plan social et obtenir la signature de la CFDT : les mesures d'accompagnement et de compensation incluses dans la Convention sociale sont loin d'être négligeables. Malgré une reprise de l'action, en 1984, par des franges radicalisées qui s'en prennent par exemple à la permanence d'un député socialiste, les licenciements se poursuivent. Dès lors, l'État est en mesure de gérer la désindustrialisation et de négocier les compensations sociales accordées aux sidérurgistes qui perdent leur emploi. La reconversion promise n'aura pas lieu, et le bassin de Longwy subira une

nouvelle saignée quand Daewoo, patron voyou présenté comme providentiel à son arrivée, sera mis en liquidation judiciaire en janvier 2003.

**POLITIQUE ET MOUVEMENT SOCIAL À L'HEURE  
DE LA RUPTURE DU PROGRAMME COMMUN  
DE GOUVERNEMENT**

---

En 1972, PS et PCF avaient conclu ensemble un « programme commun de gouvernement », réponse politique aux mobilisations sociales de mai-juin 1968 et aux aspirations unitaires de la période. Les deux organisations poursuivent évidemment des objectifs propres. Repris en main par François Mitterrand, le Parti socialiste, jusque-là plutôt tourné vers le centre, fait le choix de l'Union de la gauche, tandis que le PCF, engagé dans un aggiornamento stratégique et qui représente encore plus de 20 % de l'électorat, parie que cette union lui sera profitable. L'alternance est en marche. Dès 1976, le PCF constate que l'alliance tourne au bénéfice électoral de son partenaire. Sa volonté de radicaliser le Programme commun conduit à la rupture en septembre 1977. Chacun s'emploie à faire porter sur l'autre la responsabilité de l'échec. Peu de temps avant les annonces de décembre 1978 dans la sidérurgie, les élections législatives sont un échec pour la gauche, et singulièrement pour le PCF. Cette évolution précipite une crise interne jugulée au prix d'une reprise en main très ferme, alliant une forte hostilité à l'égard du PS et un repli ouvrière qui se traduit notamment par la mise à l'écart des intellectuels et des secteurs militants issus des classes moyennes intellectuelles entrés au PCF dans la foulée de 68 [Matonti, 2004 ; Pudal, 2009]. Celles-ci constituaient en quelque sorte le fondement sociologique de la politique d'Union de la gauche du PCF.

La portée de ces événements dépasse le PCF en tant que tel. L'influence du PCF sur la CGT et l'interdépendance (du point de vue des cadres et des dirigeants) entre les deux organisations entraînent une réfraction du débat interne au Parti communiste dans les rangs de la première confédération syndicale. Plus généralement, le déclin du PCF et la perspective de l'alternance contribuent à initier de profonds bouleversements dans le rapport entre les mouvements sociaux et le champ politique.

C'est dans ce contexte que se déroule l'expérience de radio Lorraine Cœur d'Acier. En 1977 débute en France ce qu'on a appelé le mouvement des radios libres, dans le sillage, notamment, de la Grande-Bretagne et de l'Italie [Lefebvre, 2008]. C'est un mouvement diversifié dont le point commun est la remise en cause du monopole d'État sur la radio. Après quelques succès, il se retrouve aux prises avec la répression et peine à trouver un second souffle. Il y parvient en partie à la faveur, en 1979, de sa rencontre avec les mobilisations en cours, matérialisée par la mise en place de radios syndicales et politiques.

Le secteur « propagande » de la CGT a dans ses tiroirs un projet de radio de lutte. À Longwy, au début de la lutte des sidérurgistes, la CFDT locale monte SOS Emploi, une radio dont la diffusion confidentielle est sans commune mesure avec son impact, considérable. La puissante CGT du bassin ne compte pas se laisser damer le pion par sa concurrente. La Confédération trouve là l'occasion de concrétiser son projet et accorde à l'Union locale CGT de Longwy d'importants moyens pour lancer Lorraine Cœur d'Acier, radio clandestine mais protégée de la répression par la population mobilisée, et animée par des journalistes professionnels, notamment Marcel Trillat et Jacques Dupont. Cette dernière caractéristique donne à la radio militante les traits d'une expérience techniquement très réussie. Conçue pour préparer la « marche sur Paris » du 23 mars, elle s'installe dans la durée et devient à la fois une caisse de résonance pour les luttes en cours et un espace de libre parole dont une partie de la population locale s'empare. Lorraine Cœur d'acier (LCA) incarne donc en quelque sorte une politique ouvrière « en actes » [Verret, 1995], avec une radio qui dépend, au moins au début, de l'intervention du groupe des sidérurgistes, indépendante de l'État et des pouvoirs institués, et qu'il est en mesure de défendre contre les forces de l'ordre. Cela dit, l'expérience radiophonique vient perturber un certain habitus cégéto-communiste : les syndicalistes sidérurgistes, double-appartenants dans leur grande majorité, tendent à valoriser les périodes durant lesquelles ils ont été isolés, défendant une organisation dont ils avaient la certitude qu'elle détenait la vérité et dont ils répugnaient à ce que ses débats internes soient exposés, et ne mettent en avant leur parcours individuel que dans la stricte mesure où il incarne une histoire collective. Or, LCA fonctionne selon le principe du direct permanent, avec un téléphone branché dans le studio. Aux émissions consacrées aux mobilisations s'ajoutent des émissions culturelles, une revue de presse quotidienne, des débats de société, un programme hebdomadaire animé par les immigrés... Le jeu radiophonique suppose donc une implication individuelle que les journalistes valorisent, de même qu'ils encouragent le débat interne. Du point de vue confédéral, la radio est victime de son succès : son ancrage dans la population lui donne une audience que n'atteindront pas les autres radios de lutte de la CGT, ni d'ailleurs aucune radio libre, mais l'appropriation de l'outil par des acteurs extérieurs au groupe des syndicalistes, doublée de l'ascendant exercé par les journalistes, fait progressivement sortir LCA du contrôle de la CGT. Dès lors, outre les tensions avec l'appareil confédéral se jouent des dynamiques spécifiques en termes de rapports de domination. Le groupe ouvrier et les collectifs militants se disloquent à la radio. Pas plus que l'habitus, la hiérarchie militante n'y est fonctionnelle. Certains syndicalistes, très déstabilisés par l'expérience, y trouvent pourtant leur compte et y demeurent attachés, tandis que d'autres s'éloignent et que d'autres encore conçoivent un ressentiment sur lequel la Confédération s'appuie au moment de la reprise en main. En effet, la place centrale des

journalistes se traduit non seulement par une redéfinition des règles du jeu, mais aussi par l'intégration à la radio des couches diplômées du salariat et de femmes de sidérurgistes, non salariées, dont c'est la première expérience militante. Ainsi s'exerce, sans être explicitement formulé, un fort rapport de domination symbolique entre intellectuels (pris au sens large, et, en l'occurrence, de première génération) et les ouvriers. D'autres formes de domination sont désignées et combattues, elles ne sont pas suspendues pour autant. Ainsi, les femmes sont des actrices majeures de l'expérience, c'est un fait trop rare pour ne pas être souligné. Elles sont partiellement intégrées au noyau animateur, mais au prix d'une division en groupes distincts et de la disparition des femmes militantes salariées et des débats concernant la condition des femmes. Notons enfin que cette expérience n'apporte pas d'eau au moulin d'une interprétation en termes de « courroie de transmission » entre le PCF et la CGT, les intérêts des deux appareils locaux et même nationaux apparaissant largement déconnectés. Confortant en cela l'idée du « communisme syndical » chère à Serge Bonnet, les sidérurgistes longoviens s'affirment d'ailleurs d'abord syndicalistes.

Au total, LCA vient donc ajouter sa propre dynamique de crise et de déstabilisation à une situation déjà marquée, à la charnière des années 1970-1980, par un ébranlement des certitudes et des solidarités antérieures, et par la déstructuration concrète des collectifs militants ou usiniers, phénomènes qu'elle contribue à révéler aux militants.

La reprise en main, à l'été-automne 1980, est d'autant plus mal vécue qu'au-delà même de la brutalité des méthodes employées (notamment le licenciement des journalistes et la mise à l'écart des syndicalistes devenus peu fiables), la radio incarnait ce qui tenait encore après l'échec de la bataille pour la sidérurgie [Hayes, 2011]. En effet, les mobilisations des sidérurgistes n'ont pas permis de l'emporter, dans un contexte de division syndicale et dans le cadre d'un rapport de forces très dégradé sur le plan économique. Si l'unité CGT-CFDT, conclue en 1966 et réaffirmée en 1974, a d'abord tenu après la rupture du Programme commun, la dégradation de la situation économique et sociale nourrit des difficultés et des divergences qui s'expriment à propos du conflit dans la sidérurgie. Le 40<sup>e</sup> congrès de la CGT donne lieu à des interprétations contradictoires, et est immédiatement suivi par un raidissement interne qui ne sera sans conséquences ni pour la lutte des sidérurgistes, dont la conduite est retirée à la Fédération de la métallurgie et confiée à Henri Krasucki, ni pour la petite LCA, qui constitue une des pièces du puzzle des dissensions internes. Ce raidissement influe aussi sur les relations entretenues avec la CFDT, elle-même en cours de « recentrage ». La lutte des sidérurgistes constitue l'expérience à l'aune de laquelle les divergences se mesurent. Tandis que la CGT demeure sur une ligne de défense de l'emploi et des installations sidérurgiques, la CFDT raisonne en termes de reconversion. La première brèche dans l'unité s'est ouverte lors de la grande manifestation

du 23 mars 1979 à Paris, organisée par la seule CGT, qui en fait une démonstration de force avec le concours du PCF. Le 24 juillet, la CFDT signe la Convention sociale malgré le refus de sa section longovicienne, cependant que la CGT campe sur une ligne de refus. Chacune des deux confédérations joue dorénavant sa partition, laquelle intègre plus l'élection présidentielle de 1981 que la nécessité de défaire immédiatement les plans de démantèlement de la sidérurgie. En 1979, les divergences s'enracinent également dans une forme d'impasse des stratégies syndicales à l'œuvre depuis le début des années 1960 dans la sidérurgie. D'une part, le mouvement syndical est confronté, dans un rapport de forces très dégradé, à la nécessité de se battre simultanément pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail contre un patronat sidérurgique en état de quasi-faillite. D'autre part, il doit choisir entre l'acceptation de la modernisation capitaliste, synonyme de déqualification et de réduction d'effectifs, et défendre un *statu quo* devenu intenable du point de vue du patronat sidérurgique. CGT et CFDT se situent de part et d'autre de ces contradictions.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BONNET Serge (1985), *L'Homme du fer*, tome IV : 1973-1985, Presses universitaires de Nancy-Metz, Serpenoise, Metz.
- DURAND Claude (1981), *Chômage et violence : Longwy en lutte*, Galilée, Paris.
- FREYSENNEt Michel (1979), *La Sidérurgie française, 1945-1975 : l'histoire d'une faillite, les solutions qui s'affrontent*, Savelli, Paris.
- HAYES Ingrid (2011), *Radio Lorraine Cœur d'Acier, Longwy, 1979-1980. Les voix de la crise : émancipations et dominations en milieu ouvrier*, thèse d'histoire sous la direction de Michel Pigenet, soutenue en novembre 2011, université Paris-I.
- LEFEBVRE Thierry (2008), *La Bataille des radios libres, 1977-1981*, Nouveau Monde éditions, Paris.
- MATONTI Frédérique (2004), *Intellectuels communistes, La Nouvelle Critique, une revue du PCF, 1966-1980*, La Découverte, Paris.
- NOIRIEL Gérard (1984), *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, PUF, Paris.
- PUDAL Bernard (2009), *Un Monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Éditions du Croquant, Paris.
- VERRET Michel (1995), *Chevilles ouvrières*, Éditions de l'Atelier, « Mouvement social », Paris.
- VIGNA Xavier (2007), *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, PUR, Rennes.

---

*Les grèves de 1995*

CHRISTIAN CHEVANDIER

En octobre 2010, alors que depuis des mois se succèdent journées de grève et manifestations contre une nouvelle aggravation des conditions d'accès à la retraite à taux plein, un sondage de l'institut BVA révèle un très faible nombre d'indécis à la question : « Si le gouvernement refuse de revenir sur sa décision de repousser l'âge du départ à la retraite, seriez-vous favorable ou opposé à ce que les syndicats organisent une grève générale comme en 1995 ? » Ils sont 54 % à répondre « Oui » et 45 % « Non ». Ainsi, alors même que, pas plus cette année-là qu'en 1968 ou en 1936, les organisations syndicales n'ont appelé à une grève générale, le mouvement de 1995 fait figure, quinze ans et de nombreuses luttes sociales plus tard, de référence, voire de modèle.

---

**UNE GRÈVE EN SON TEMPS**

C'est par une allocution télévisée que Jacques Chirac, élu à la présidence de la République au printemps, érige en priorité, le 26 octobre 1995, la réduction des déficits publics. Le propos est en contradiction avec l'engagement du candidat de résorber la « fracture sociale ». Le 15 novembre, au lendemain d'une journée d'action interprofessionnelle réussie, le Premier ministre, Alain Juppé, annonce une série de mesures destinées à « assainir » la gestion de la politique sociale : l'allongement de deux ans et demi de la durée de cotisation permettant aux salariés du secteur public de bénéficier d'une pension de retraite complète, le blocage des allocations familiales et leur prise en compte dans le revenu imposable, l'institution d'une loi annuelle fixant des objectifs budgétaires à la Sécurité sociale ainsi qu'une augmentation des frais d'hospitalisation à la charge des patients et une baisse du remboursement des

médicaments. Le 17, le gouvernement et la direction de la SNCF présentent un « contrat de plan » tourné vers la recherche de gains de productivité (déjà fort élevée dans les chemins de fer français). Dans le même temps, les rumeurs de privatisation des entreprises publiques du secteur de l'énergie se font plus précises.

Neuf ans après le mouvement de 1986-1987, plus d'un mois de grève qui a fait céder le gouvernement Chirac sur un projet de remise en cause de leur statut, conscients des menaces qui pèsent à nouveau sur ce statut, les cheminots sont à nouveau l'élément moteur de la mobilisation [Chevandier, 2002]. À l'appel de leurs sept fédérations syndicales, ils débrayent le jeudi 23 au soir. Le lendemain, la journée d'action du secteur public n'est un succès que dans les transports mais, dès l'après-midi, des assemblées générales décident de poursuivre le mouvement à la SNCF. Le lundi 27 novembre au matin, la grève est reconduite dans la plupart des centres. Les plus mobilisés sont les agents de conduite, dont le départ en retraite à cinquante ans est particulièrement visé. Au plus fort du conflit, leur participation oscille autour de 90 %, mais les autres cheminots sont à plus de 50 % dans le mouvement. Tout au long de la dernière semaine de novembre, la grève s'étend, notamment dans les transports urbains. Partout dans le pays, de vifs incidents confirment la détermination des grévistes. Le mardi 28, le trafic ferroviaire est bloqué. Les centres de tri postaux, qui ont toujours joué un rôle de premier plan dans les grèves [Chevandier, 2009], rejoignent le mouvement, perturbant le courrier. Le jeudi, la moitié des agents d'EDF-GDF sont en grève. À Paris, en province, les cortèges sont très fournis, déjà festifs et souvent spectaculaires. De nouvelles manifestations interprofessionnelles sont organisées le mardi 5 décembre, toujours appuyées sur des grèves massives – ce jour-là, près de la moitié des enseignants arrêtent le travail (45 % d'après le ministère de l'Éducation nationale). Le jeudi 7, nouvelle journée d'action syndicale, le conflit ne faiblit pas et le président de la République part à Baden-Baden pour le 66<sup>e</sup> sommet franco-allemand. Le 10 décembre, le Premier ministre annonce l'organisation d'un sommet social avant d'envoyer une lettre aux syndicats de cheminots, les informant du gel du contrat de plan État/SNCF et précisant qu'« il n'est pas question de changer l'âge de départ à la retraite prévu pour chaque catégorie d'agents de la SNCF ». Alors que le trafic ferroviaire est toujours paralysé, les manifestations du mardi 12 rassemblent près d'un million de personnes selon le ministère de l'Intérieur, plus du double selon les organisations syndicales. Un quotidien régional, *Le Progrès*, peut titrer : « La rue déborde ». Les premières velléités de reprise se manifestent à la RATP le 13. Pendant une semaine encore, de nouvelles manifestations se déroulent, sans qu'aucune n'atteigne le niveau du 12. À la veille de Noël, tous les cheminots ont repris. Ne demeurent en grève que quelques postiers, électriques et traminots. Le mouvement prend véritablement fin le 9 janvier, lorsque redémarrent les transports urbains marseillais arrêtés depuis le

6 décembre et pour lesquels un protocole d'accord officialise le maintien d'un statut unique. La reprise pour les fêtes de fin d'année souligne la dimension positive d'un mouvement qui, comme celui des cheminots neuf ans plus tôt, vient de mettre en échec le pouvoir politique. Les mesures les plus spectaculaires, la révision des conditions d'octroi des pensions de retraite dans le secteur public et le contrat de plan de la SNCF, sont retirées, tandis que sont maintenues celles qui concernent la Sécurité sociale [Béroud et Mouriaux, 1997].

#### UN MOUVEMENT RÉVÉLATEUR DU PANORAMA POLITIQUE

Le gouvernement a commis la maladresse de présenter en même temps plusieurs projets. Le recul qu'il est obligé d'opérer est d'autant plus flagrant que le Premier ministre avait assuré demeurer, alors que la mobilisation ne cessait de croître, « droit dans [s]es bottes ». Sa légitimité s'en trouve affaiblie et le mouvement sera présenté deux ans plus tard comme un des facteurs de la victoire électorale de la gauche aux législatives. Car ce conflit social marque également l'opposition. Après avoir gouverné pendant dix des quatorze années précédentes et tandis que certaines mesures de 1995 sont inspirées du « Livre blanc » sur les retraites commandé en 1991 par Michel Rocard, le Parti socialiste semble mal à l'aise devant le mouvement. Certes, il dénonce les mesures du gouvernement mais, comme l'explique François Hollande, alors porte-parole du PS, « ce n'est pas à l'opposition de jouer les boutefous ». Revenus au pouvoir en 1997 (avec le gouvernement Jospin), les socialistes se garderont de revenir sur les ordonnances Balladur qui, depuis 1993, allongent la durée de cotisation du régime général de retraite. Au contraire, l'extrême gauche, notamment trotskiste (Ligue communiste révolutionnaire et Lutte ouvrière), et le Parti communiste, dont le candidat à l'élection présidentielle du printemps n'a recueilli que 8,6 % des suffrages, soutiennent un mouvement auquel leurs militants participent sans hésitation.

Les événements contribuent aussi à l'évolution des organisations syndicales. Ainsi, alors que la confédération CGT-FO est absente des premières journées d'action, elle participe ensuite au mouvement, jusqu'à devenir le principal partenaire de la CGT, tournant que symbolise la poignée de main qu'échangent le 28 novembre Louis Viannet et Marc Blondel, les secrétaires généraux des deux confédérations. Pour la FSU, issue peu de temps auparavant d'une scission de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), il s'agit d'un baptême du feu d'autant plus convaincant que les enseignants s'y engagent plus qu'à l'accoutumée. La CFDT est la plus affectée par le mouvement. Sa direction apporte un « soutien critique » au plan Juppé et accepte de négocier le « redressement » de la Sécurité sociale sur les bases posées par le gouvernement. Cette position se situe dans la dynamique de celles adoptées lors des

conflits de 1986 et 2003 ainsi qu'à l'occasion de grèves plus circonscrites comme celles des infirmières (de 1988 à 1991). Régulièrement, ses responsables confédéraux prennent leurs distances envers les mouvements sociaux, en rupture avec la tradition cédétiste des années 1960 et 1970 et au grand dam de nombreux militants. Certains d'entre eux rendent leur carte, pour fonder ou rejoindre les organisations qui formeront l'Union syndicale Solidaires. Le syndicat SUD-Rail est ainsi créé quelques mois plus tard et rejoint d'autres organisations, SUD-PIT et le CRC (futur SUD-Santé), bâties par des syndicalistes exclus de fait de la CFDT. À la SNCF, la scission amorce le considérable déclin de son influence : alors qu'elle obtenait 28 % des suffrages aux élections professionnelles dix ans plus tôt, la CFDT plafonne à 7,5 % en 2004. Au-delà de péripeties internes, les organisations syndicales confortent toutefois une légitimité qui leur permet d'organiser des journées d'action à intervalles très courts qui développent la mobilisation.

#### LES GROUPES SOCIAUX : « TOUS ENSEMBLE ! »

---

Un des griefs mis en avant par les opposants au mouvement est son orientation corporatiste, relevant d'un égoïsme catégoriel. Si le terme de « corporatisme », souvent utilisé à mauvais escient, peut être critiqué, il n'en reste pas moins que les grévistes défendent leurs propres intérêts, démarche au demeurant assez habituelle. Dans certains secteurs, tel celui des transports urbains, le fait renvoie à un sentiment de crise et de fragilité qui n'empêche pas, toutefois, les machinistes de s'identifier « à l'ensemble du "peuple salarié" et à la défense du service public », de nature à donner une dimension « universitaire » à leur mouvement [Schwartz, 1997]. C'est d'ailleurs là une des conditions du succès des grèves que leur élargissement : le slogan « Tous ensemble ! » est le plus repris lors des manifestations. La tenue d'assemblées générales interprofessionnelles, auparavant peu prisées par les organisations syndicales, est emblématique de cette volonté, à l'instar des visites de grévistes d'un site à l'autre. Électriciens et gaziers tentent ainsi de rallier les salariés des raffineries. Quant aux cheminots, ils sont souvent en tête des manifestations qu'illuminent leurs torches rouges de sécurité. Dans les années qui suivent, d'autres groupes professionnels en useront et l'appropriation de cet outil est emblématique du dépassement des catégories et du prestige des cheminots.

Ovationnés dans les cortèges, les grévistes du secteur privé sont peu nombreux, en dépit de la tentative d'élargissement lancée par la CGT et de la popularité de la revendication d'égalité des conditions d'accès à la retraite. Le processus de précarisation qui touche de plein fouet les entreprises privées a fortement aidé, en 1993, le Premier ministre Édouard Balladur à allonger, en plein été et par ordonnance, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier

d'une pension de retraite du régime général à taux plein de 37,5 à 40 annuités. Reste que des groupes professionnels auparavant plus réticents n'hésitent pas à se lancer dans de longues grèves. Ainsi, si les journées d'action et les manifestations sont suivies par de nombreux enseignants, les cours sont interrompus plus longuement dans quelques établissements où la situation est particulièrement dégradée. L'engagement des cadres, notamment à la SNCF où ils sont traditionnellement utilisés contre les mouvements sociaux, revêt une ampleur inédite. À une autre échelle, le fait que les étudiants, en province ou en banlieue parisienne, agissent depuis octobre pour leurs propres revendications, notamment l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur, et se joignent aux manifestations de salariés prépare la situation sociale des décennies à venir. Localement, les résultats du mouvement peuvent être à la mesure des mobilisations de groupes spécifiques : les traminots de Toulouse obtiennent ainsi, après huit jours de grève début décembre, le passage à une durée hebdomadaire de 35 heures de travail sans réduction du salaire.

#### UN MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

---

Dans *Nadia et les hippopotames*, le film que Dominique Cabrera tourne deux ans plus tard et dont l'action se déroule dans le milieu cheminot, plusieurs scènes sont consacrées à des assemblées générales. De fait, le recours fréquent à des assemblées souveraines, où chacun peut s'exprimer et où toutes les voix comptent, en banalise un usage qui tend à s'imposer depuis près de trente ans. Auparavant, c'était les organisations syndicales, unies dans des « intersyndicales » ou non, qui prenaient les décisions. Les AG se sont imposées, dans une démarche de démocratisation mais aussi du fait de l'évolution d'un syndicalisme en voie d'institutionnalisation et dont les nombreux permanents ont perdu la légitimité qui était la leur lorsqu'ils étaient des compagnons de travail [Andofaldo et Labbé, 2009]. Mais un autre phénomène court depuis le lendemain de 1968 en faveur de la démocratie dans les conflits sociaux. Les quadragénaires de 1995 ont été initiés aux luttes sociales dans les années 1960 et 1970, notamment dans les établissements scolaires où la révolte contre l'autorité était forte. Beaucoup d'infirmières parmi les plus engagées dans les mobilisations de 1988 et 1991 avaient été les lycéennes de l'après-68, socialisées dans ce contexte agité [Leschi, 1996]. L'assemblée générale devient ainsi l'instance où se prennent les décisions. Avec l'attitude plus combative de certaines organisations syndicales, cette évolution explique l'absence, cette fois, de coordinations. Ces structures informelles, qui réunissent des représentants élus par des AG de site et avaient animé nombre de conflits dans la seconde moitié des années 1980, semblent pourtant à l'ordre du jour au début du mouvement, comme l'atteste une longue note des Renseignements généraux faisant le point le 24 octobre 1995,

avant même l'allocution du président Chirac, sur les conflits en cours dans les chemins de fer, et où il est question d'« un contexte [...] difficile » et de « risques de résurgence de coordinations [qui] sont réels ».

La grève connaît un engagement inhabituel des intellectuels dont deux pétitions en partie divergentes, *Pour une réforme de fond de la Sécurité sociale* et *l'Appel des intellectuels en soutien des grévistes*, recueillent des centaines de signatures. Des rencontres organisées avec les grévistes permettent d'échanger expériences et analyses, mais sont aussi des manifestations de soutien comme celle qu'anime le 12 décembre à la gare de Lyon Pierre Bourdieu, qui développe à cette occasion sa critique des médias [Bourdieu, 1996]. Une autre caractéristique du mouvement est sa popularité que ne parvient pas à entamer l'hostilité habituelle des médias, qui s'exprime, ordinairement, par une phrase comme : « Pour la quatrième journée consécutive, les Français ont été victimes des conséquences de la grève de la SNCF » (Daniel Bilalian, France 2, 27 novembre). Malgré cela et en dépit de la gêne quotidienne, 43 % des personnes interrogées estiment à la fin du mois de novembre que les grèves sont normales et doivent continuer tant que les grévistes n'auront pas obtenu satisfaction (sondage Ifop). Au même moment, celui du CSA dénombre 60 % de soutien ou de sympathie contre 30 % d'opposition ou d'hostilité. Affirmée par les grévistes, la volonté de se battre pour l'ensemble de la population conforte l'idée d'une « grève par procuration », où les travailleurs qui n'osent pas débrayer, notamment dans le secteur privé, délégueraient aux salariés et agents du public la défense des intérêts de tous. De fait, le conflit produit une étrange ambiance de sociabilité entre inconnus, de marche à pied, de redécouverte de la bicyclette. La mise en scène des manifestations participe grandement à cette construction que suggère, après trois semaines, la couverture de *Télérama*, un magnifique cliché en camaïeu rouge d'un cortège éclairé par les torches des grévistes. Ceux-ci ne sont pas insensibles aux modalités de leur mouvement, aux AG du petit matin qui commencent avant le jour, aux piquets de grève tenus la nuit et où l'on se chauffe autour de braseros. Aucune action illégale n'est entreprise par les grévistes des services publics dans l'intérêt des usagers pendant ou après le mouvement, comme lorsque les cheminots grévistes avaient fait rouler les trains le premier jour de la grève de Mai 68 pour que les gens partis travailler le matin puissent rentrer chez eux ou quand, en 1974, les postiers avaient donné à la reprise du travail la même priorité au courrier « non urgent » qu'aux lettres plus onéreuses.

Après celui de 1986, le deuxième des « printemps en hiver » n'est pas resté sans lendemain. D'autres mouvements sociaux marquent la société française. Certains, notamment ceux pour la défense des conditions de départ en retraite (en 2003 et surtout 2009-2010), n'obtiennent pas satisfaction en dépit de leur puissance tandis que le pouvoir cède, au printemps 2006, devant le refus de modalités spécifiques d'emploi des plus jeunes. Des mouvements touchent des milieux peu habitués aux luttes sociales, des intermittents du

spectacle aux enseignants-chercheurs, mais aussi aux travailleurs en situation très précaire, les « stagiaires » ou les « sans-papiers ». Et, dans nombre de secteurs, une conflictualité diffuse manifeste l'opposition des travailleurs [Béroud, Denis, Desage, Giraud et Pélisse, 2008].

À l'origine d'interprétations multiples [Piotet, 1997 ; Vakaloulis, 1999], les grèves de 1995 jouent un rôle important dans l'histoire sociale de la France contemporaine. En retardant d'une décennie les attaques les plus fortes contre l'État social engagées outre-Manche, elles ont permis de conserver un socle de protection qui atténue les effets sociaux de la crise de la fin des années 2000. Par leur intensité et la participation de nombreux cadres, ces grèves constituent un jalon dans une évolution des mouvements sociaux liée aux modifications de la structure de la population active. Par leurs modalités, elles s'inscrivent dans le processus de démocratisation de la société française. Rien de surprenant alors à ce que, quinze ans plus tard et dans un contexte social tendu, la mémoire en demeure si forte.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ANDOLFATO Dominique et LABBE Dominique (2009), *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*, Gallimard, Paris.
- BÉROUD Sophie, DENIS Jean-Michel, DESAGE Guillaume, GIRAUD Boris et PÉLISSE Jérôme (2008), *La Lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges.
- BÉROUD Sophie et MOURIAUX René (1997), *Le Souffle de décembre. Le mouvement de décembre 1995. Continuités, singularités, portée*, Syllepse, Paris.
- BOURDIEU Pierre (1996), *Sur la télévision suivi de L'Emprise du journalisme*, Liber, Paris.
- CHEVANDIER Christian (2002), *Cheminots en grève, ou la construction d'une identité (1848-2001)*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- (2009), *La Fabrique d'une génération. Georges Valero, postier, militant et écrivain*, Les Belles Lettres, Paris.
- LESHI Didier (1996), « Les coordinations, filles des années 1968 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 3, p. 163-181.
- PIOTET Françoise (1997), « Les événements de décembre 1995, chroniques d'un conflit », *Sociologie du travail*, XXXIX 4, p. 523-545.
- SCHWARTZ Olivier (1997), « Sur la question corporative dans le mouvement social de décembre 1995, chroniques d'un conflit », *Sociologie du travail*, XXXIX 4, p. 449-471.
- VAKALOULIS Michel (1999), « Mouvement social et analyse politique », in LENEVEU Claude et VAKALOULIS Michel, *Faire mouvement, décembre 1995*, PUF, Paris.

## ÉMERGENCES

---

---

*De quoi la désyndicalisation  
est-elle le nom ?*

JEAN-MARIE PERNOT

LA « DÉSYNDICALISATION » est couramment entendue comme le processus de défection des adhérents qui a affecté les organisations syndicales depuis les années 1980. Ce fait social a inspiré depuis près de trente ans plusieurs interprétations, de nombreux ouvrages et, en France, une loi (en 2008) sur la « représentativité » des organisations syndicales. Ce retrait rapide et brutal du nombre des adhérents, dont on appellera ici les principaux traits, a altéré la capacité des syndicats à s'instituer comme acteur central du mouvement social, rôle qui leur était reconnu jusqu'à la fin des années 1970. S'agit-il – comme il est souvent fait état – d'une simple désaffection des travailleurs à l'égard d'acteurs sociaux étouffés par l'institutionnalisation et la bureaucratisation, ou la désyndicalisation est-elle le nom d'autre chose, d'une transformation plus globale des conditions sociopolitiques d'exercice de la représentation et des formes d'engagement dans l'action collective ?

La désyndicalisation raconte une histoire, celle de la décrue du nombre des syndiqués, en France comme dans la plupart des pays du monde et quel que soit le niveau initial de leur puissance. Après une période d'« apogée des syndicalismes » – au moins en Europe occidentale –, le syndicalisme connaît une phase de reflux correspondant à l'évolution du rapport des forces entre capital et travail à l'échelle internationale [Pigenet *et al.*, 2005]. En France, elle décrit également le processus de désaffiliation sociale de pans importants des groupes dominés à partir des années 1980. Le retrait des ouvriers du syndicalisme, qui est la première manifestation de la désyndicalisation à la fin des années 1970, est contemporain de la croissance de leur abstention électorale et du repli de leurs pratiques de sociabilité. Il ne s'agit donc pas seulement d'un changement par rapport au syndicalisme, mais d'une transformation plus globale des formes d'affiliation sociale et de participation politique dans certains groupes sociaux historiquement supports de l'action syndicale.

Mais l'amputation du nombre d'adhérents ne signifie pas mécaniquement une baisse équivalente de l'influence du syndicalisme dans les anticipations des entreprises ou de l'État. Depuis les années 1990, le mouvement syndical de l'Hexagone gère défensivement et avec des troupes réduites les acquis hérités de la période antérieure. Cette même période a été émaillée de grands mouvements sociaux, à l'image de ceux de novembre et décembre 1995 ou encore de l'automne 2010 à propos de la réforme des retraites. Demeure donc un certain écart entre la faiblesse numérique et sociologique de la représentation syndicale et une capacité qui perdure à organiser de grands moments protestataires dont les effets sociopolitiques peuvent être significatifs. Entre baisse de l'influence syndicale et baisse des effectifs syndiqués, le rapport est moins simple qu'il n'y paraît. D'une part, le déclin des effectifs peut aussi bien être appréhendé comme conséquence que comme cause de la baisse de l'influence. D'autre part, il ne s'est pas accompagné, dans les stratégies des autres acteurs, d'une réduction à la même échelle de la présence des syndicats dans l'espace public.

#### LA DÉSYNDICALISATION EN FRANCE

---

Elle s'est d'abord manifestée par un nombre élevé de retraits, perceptibles dès la fin des années 1970, aggravés au milieu de la décennie suivante par un tarissement du flux des arrivées. La première séquence a pu être expliquée par les coups portés à l'industrie au cours de la période 1975-1984, puisqu'elle a perdu 20 % de ses emplois logés dans les secteurs les plus syndiqués du secteur privé. Les baisses d'effectifs dans la sidérurgie, la construction navale, la machine-outil, l'imprimerie, etc., et tous les contrecoups dans la sous-traitance ont détruit non seulement des implantations mais ont de plus réduit la perception de l'utilité des syndicats.

Le camouflet infligé à la CGT et à la CFDT lors des élections aux Caisses de sécurité sociale en mars 1983 (la CGT y recueille 28,2 % des voix, la CFDT 18,4, seule Force ouvrière y réalise un bon score avec 25,2 %) a validé la thèse selon laquelle ces deux organisations auraient été vécues comme trop proches de la gauche au pouvoir depuis deux ans. Elles ont ensuite été prises à contre-pied par le tournant de la politique socialiste en 1984. Les défections provenant du secteur privé ont été alors rejoindes par celles d'agents du secteur public et de la fonction publique. La chute s'est accélérée après 1984 et s'est poursuivie, tous secteurs confondus, jusqu'en 1992-1993 qui correspond à une sorte d'étiage. Depuis ce moment, le taux de syndicalisation stagne autour de 8 %, moyenne ambiguë entre un secteur privé en déshérence (~5 %) et un secteur public (dont la fonction publique) qui dépasse encore 15 % [Amossé, 2004].

Une légende veut que les syndicats soient restés les bras croisés face à une évolution qui mettait à mal leur légitimité sociale. Si la CGT récuse le phénomène, le constat est d'abord formulé par la CFDT, qui a confié en 1986 à une équipe de chercheurs conduite par Dominique Labbé une série d'études sur la portée et les causes de cette désyndicalisation. L'année précédente, elle avait mis en place en son sein un Groupe d'action pour la syndicalisation (GAPS), chargé non seulement de détecter les causes du phénomène, mais de mettre en place des recommandations et des procédures pour tenter de l'enrayer. La démarche ne fut pas sans résultats : au cours de la décennie 1990, la CFDT professionnalise la fonction de « développeur », met en place des contrats pour la syndicalisation avec ses structures et permet à certains champs professionnels de décoller, comme la Santé ou les Collectivités territoriales. Le sursaut est de courte durée. La confédération est rattrapée au début des années 2000 par les interrogations sur sa stratégie : l'acceptation, en plein milieu d'une séquence conflictuelle, de la réforme Fillon sur les retraites en mai 2003 lui coûte un nombre important de départs qui, en maints endroits, annulent les progrès antérieurs. Si elle admet ces déflections (28 000 départs selon ses propres indicateurs), la CFDT précise que le tassement remonte au début des années 2000. Le constat d'un fléchissement avant la rupture de 2003 signale les limites du volontarisme et constraint à dépasser l'hypothèse d'une trop faible prise en charge de la question par les acteurs.

Jusqu'à la fin des années 1980, la CGT nie les pertes d'adhérents. La thématique de la crise du syndicalisme est récusée ou, plus exactement, présentée comme une crise du syndicalisme réformiste. En 1992, elle décide de dévoiler l'ampleur d'un phénomène qui l'a affectée plus encore que sa concurrente. Elle reconnaît ainsi une perte proche de 70 % depuis 1978. Revendiquant environ 700 000 adhérents en 1999, son nouveau secrétaire général Bernard Thibault lance, lors du 46<sup>e</sup> congrès, l'objectif du million d'adhérents à atteindre pour le congrès de 2003. La confédération ne cesse depuis lors d'exhorter ses syndicats à se soucier du retour à un niveau significatif d'adhérents, priorité inégalement partagée dans ses rangs [Piotet, 2009]. C'est un aveu d'échec qui clôture les années 2000 : le nombre de syndiqués n'a guère dépassé celui de 1999.

Les autres confédérations sont restées plus discrètes sur l'évolution de leurs nombres d'adhérents. Sans récuser les problèmes, Force ouvrière a toujours jugé illégitime cette sommation permanente à rendre des comptes sur les effectifs quand on ne le demande nullement aux partis politiques ou aux organisations patronales. Cependant, lors de ses deux derniers congrès, en 2007 et 2011, elle a voté des résolutions attirant l'attention de ses membres sur la nécessité de la syndicalisation. Le changement des règles de représentativité des organisations syndicales, issu de la loi du 20 août 2008, ne reconnaît plus de représentativité *a priori*, mais établit celle-ci sur le vote des salariés, c'est-à-dire, *in fine*, sur l'activité des équipes de représentants. Force ouvrière,

qui a condamné ce dispositif, n'a pas moins exhorté ses troupes, lors de son congrès de février 2011, à se préoccuper davantage du recrutement. L'UNSA et Solidaires ne sont pas en reste sur ce chapitre, tout comme la FSU qui reconnaît avoir perdu un peu de substance une fois passée la dynamique qui a accompagné sa création entre 1993 et 2003. Pour leur part, la CFTC et la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres) accusent, elles aussi, une chute située entre la moitié et les deux tiers de leurs effectifs entre la fin des années 1970 et les années 2000.

Si le nombre des adhérents a, au total, été réduit de moitié en une trentaine d'années, le taux de syndicalisation (qui rapporte le nombre de syndiqués à la population syndicalisable) a baissé bien davantage car le dénominateur de la fraction a beaucoup augmenté. Le nombre des salariés s'est accru de trois millions entre 1982 et 2006, notamment dans des secteurs mal maîtrisés par le syndicalisme : le commerce, la plupart des branches des services, la sous-traitance en général, les PME, etc. La quasi-totalité de ces nouveaux emplois (90 % exactement) relevaient d'entreprises de moins de 100 salariés tandis que les grandes (plus de 500 salariés) perdaient 511 000 emplois (soit 23 % de leurs effectifs) entre 1982 et 2006.

En partie pour cette raison, la composition sociologique des adhérents accuse aujourd'hui un décalage avec le salariat réellement existant. Certaines catégories manquent à l'appel : les femmes apparaissent encore mal parmi les responsables, malgré leur progression dans les rangs des syndiqués. Si elles n'atteignent pas encore le poids qui est le leur dans la population active, leur taux de présence syndicale s'en rapproche peu à peu, pour autant qu'on puisse l'appréhender en l'absence de données exhaustives. Les jeunes sont le talon d'Achille, pas seulement les moins de 25 ans qui ont toujours été en marge du syndicalisme, mais les moins de 35, voire 40 ans : cette génération n'a pas fait le pas de la syndicalisation au moment où les générations précédentes le franchissaient [Béroud, 2004]. L'enjeu démographique, posé en termes de renouvellement, est devenu crucial : plus de la moitié de la population aujourd'hui syndiquée sera à la retraite dans dix ans. Les précaires qui cumulent souvent le fait d'être jeunes et, dans un cas sur deux, d'être femmes, sont quasi absents des rangs. La désyndicalisation apparaît ainsi non seulement comme une réduction du nombre d'adhérents, mais comme une déformation sociologique (et démographique) de la représentation syndicale. Le noyau statutaire (fonctionnaires et salariés sous statut des grands services publics) et, dans le secteur privé, les salariés des plus grandes entreprises constituent encore le lieu de plus grande force, tandis que manquent à l'appel les travailleurs et les travailleuses dispersés des petites entreprises, souvent précaires ou isolés, et qui constituent aujourd'hui la majorité du salariat.

Il serait pour autant excessif de dénier aux syndicats toute légitimité à parler au nom de l'ensemble des travailleurs. Par les revendications qu'il promeut, les représentations du monde social qu'il propose, le syndicalisme

permet l'expression dans l'espace public, voire l'accession à la sphère politique d'un certain nombre de demandes sociales ou de protestations que le champ spécifiquement politique (élus, partis politiques) aurait cessé de porter. Dans un temps de forte dévalorisation du champ partisan, les syndicats jouent un rôle de substitut politique, comme l'ont montré les grandes mobilisations de 2009 et 2010. Sous ce rapport, le processus de défection des adhérents ne vaut pas désyndicalisation de la société. Formes en mouvement, les syndicats continuent d'exercer une fonction de représentation, quand bien même leur morphologie révèle un décalage préoccupant avec celle du salariat.

### UNE TENDANCE INTERNATIONALE ?

---

La baisse des effectifs syndicaux est une tendance mondiale, documentée de longue date par le BIT (Bureau international du travail) qui en a dressé un premier bilan en 1997. Les études internationales relèvent qu'à quelques exceptions près le syndicalisme connaît partout une désaffection significative, en particulier en Europe où il était originairement le plus puissant. Son reflux aux États-Unis et au Japon est bien connu : déjà en déclin depuis la loi Taft-Hatley de 1947 qui réduisait le droit de grève, les syndicats états-uniens ont été dévastés après l'arrivée de Ronald Reagan (1911-2004) à la présidence du pays en 1981 [Fantasia, Voss, 2003]. Dans les années 1950, un tiers environ des salariés du secteur privé étaient syndiqués ; ils ne sont plus que 6,9 % en 2010. Avec 36,2 %, le taux de syndicalisation dans le secteur public reste élevé, bien qu'en baisse. Pour l'ensemble des travailleurs, le taux était de 20,1 % en 1983 et de 11,9 % en 2010. La perte de puissance des syndicats japonais doit moins à des pertes d'effectifs qu'à leur absorption dans le management des entreprises : cette tendance s'est affirmée après la liquidation des tendances radicales au début des années 1950 et au milieu des années 1970, puis la fusion « contre-nature » des deux principales centrales (Sohyo et Domei) en 1989 dans la grande centrale Rengo marquée, jusqu'aux années récentes, par sa soumission aux logiques d'entreprises [Jobin, 2004]. Dans le reste de l'Asie, la situation n'est guère plus florissante : en Corée du Sud, la naissance de la KCTU (Korean Confederation of Trade Unions) à la fin des années 1980 symbolisait une renaissance après les trente années de dictature et le primat du syndicat officiel. En 1989, le taux de syndicalisation atteignait 19,8 %. Après les lois de révision du droit des syndicats et de la négociation collective en 1997, ce taux n'a cessé de décroître pour se stabiliser autour de 10 % depuis 2004 [Pernot, 2012]. Quant à la Chine, malgré l'ampleur des conflits sociaux, le « syndicalisme » officiel exercé par l'ACFTU (All-China Federation of Trade Unions) rend dépourvue de sens toute interrogation sur l'évolution de ses effectifs. De la même façon, l'évolution de la syndicalisation sur le continent

africain est difficile à appréhender et, plus encore, à chiffrer. La représentativité y est plutôt interrogée en termes d'indépendance par rapport au Parti-État dans les pays postcoloniaux ou, sur un registre différent, en Afrique du Sud.

L'Amérique du Sud reste comme toujours un cas particulier. À la fin des années 1980, on pouvait s'interroger sur le devenir syndical des pays du cône Sud : la lutte politique (la question nationale et la question de l'État), jusque-là surdéterminante de la vie syndicale, allait-elle laisser la place à l'émergence d'un rôle de « partenaire social », rejoignant ainsi le modèle canonique européen ? La réponse est négative, mais la question politique a été sensiblement reformulée. Le recul des dictatures et l'avènement de gouvernements progressistes se sont accompagnés de l'essor d'une libéralisation économique qui a modifié les rapports initiaux entre syndicats et partis, syndicats et États. L'émergence de nouveaux acteurs (la CUT – Central Única dos Trabalhadores – au Brésil, la CTA – Central de Trabajadores de la Argentina –, par exemple) a transformé les dynamiques syndicales sans altérer en profondeur les caractéristiques principales du syndicalisme latino-américain. En Argentine, pays le plus syndiqué du continent, les effectifs ont peu baissé en trente ans, malgré les nombreuses scissions de la CGT péroniste au début des années 1990. Avec 36 % de syndiqués en 2007 (42 % en 1995, selon l'OIT), ce taux de syndicalisation élevé repose en grande partie sur les nombreux services sociaux rendus par les syndicats. Mais le doute porte sur le dénominateur de la fraction dans un pays où 48,9 % de la population travaillaient en 2005 dans le secteur informel (22 % dans les années 1960). Le taux rapporté à l'ensemble du monde du travail est sans doute inférieur, mais l'intérêt de l'observation réside dans la lente organisation des travailleurs de l'économie informelle réalisée par des syndicats indépendants ou rattachés à la Confédération des travailleurs argentins. Un tel redéploiement traduit plutôt un renforcement de la capacité d'agir, à l'image de la syndicalisation des *moqueteros*, ces innombrables coursiers qui sillonnent quotidiennement Buenos Aires et toute l'Argentine [De Gracia, 2010].

L'évolution de la syndicalisation en Europe est comme dans le reste du monde à la baisse, à quelques exceptions près. Sur les vingt dernières années des contrastes apparaissent. Deux relevés sur la période récente permettent de dégager quelques traits : l'un porte sur la période 1993-2003, l'autre sur 2003-2008 [Carley, 2004, 2009].

Le premier trait est l'important recul de la syndicalisation dans les pays de l'est et du centre de l'Europe (PECO). Après la période qui a suivi l'effondrement du communisme, les anciens syndicats se sont reconvertis ou ont disparu, remplacés par de nouveaux. Souvent, les deux formes anciennes et nouvelles cohabitent avant de s'effondrer. Pendant la deuxième séquence (2003-2008), la plupart poursuivent leur chute. Seules la Pologne et la Roumanie connaissent une stabilisation des principales centrales. Le syndicalisme a perdu la plus grande part de ses adhérents dans les pays Baltes, il n'a

cessé de reculer en Hongrie, Slovaquie et République tchèque. L'entrée dans l'Union européenne, en 2002, n'a pas enrayer ce processus.

À l'ouest du continent, les syndicats ont perdu des adhérents, à l'exception de certains pays nordiques et de l'Espagne, depuis le milieu des années 1980 jusqu'en 2003. Partis de très haut (au-dessus de 90 %), le Danemark et la Suède sont aux prises avec un lent processus d'érosion, plus élevé encore pour l'Autriche où la chute des effectifs a été particulièrement importante. En Italie, en Belgique, le nombre d'adhérents a repris un peu d'allant, en Italie notamment parmi les retraités qui constituent aujourd'hui la moitié des syndiqués. En Allemagne, le Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB) est passé de quelque 40 % de syndiqués au début des années 1980 à un peu plus de 20 % à la fin de la décennie. Entre 2003 et 2008, il a perdu un million d'adhérents, pour atteindre 19 % environ en 2010. Après la forte décrue des années Thatcher – entre 1979 et 1990 –, les syndicats britanniques se sont redressés dans la dernière période (26 % en 2010) grâce aux recrutements réalisés chez les femmes salariées et au sein des minorités. La France, qui avait enregistré précocement une chute brutale dans les années 1980, fait partie des pays stables depuis le début des années 1990, mais à un étage particulièrement bas.

Ces constats ne disent pas tout de l'évolution du syndicalisme et, surtout, des conditions sociopolitiques d'un confinement syndical assez général dans le monde. Au-delà du nombre d'adhérents, la question qui se pose est celle de la prégnance du syndicalisme dans les relations sociales, qu'il s'agisse des systèmes de relations professionnelles rodés, tels ceux, historiques, d'Europe du Nord, ou des fonctions plus « sociétales » de leurs homologues du sud du vieux continent et d'Amérique latine. Les syndicats affaiblis restent des porte-parole légitimes des aspirations du monde du travail et la baisse généralisée ne vaut pas désyndicalisation des conflits sociaux ou politiques.

## DÉSYNDICALISATION ET INFLUENCE

---

La puissance des syndicats, notamment en Europe, appartient à une période d'apogée largement commune aux différents pays continentaux. Le concept de néocorporatisme forgé dans les années 1970 permettait de rendre compte de cette puissance et de son empreinte dans la phase fordiste keynésienne du capitalisme européen. À travers des procédures très codifiées et appuyées sur des acteurs solidement constitués, la négociation collective a permis la construction de compromis durables sur les salaires et plus généralement sur les grands déterminants du rapport salarial (emploi, conditions de travail, reconnaissance des qualifications). Le modèle s'est érodé dans les années 1990, y compris en Allemagne qui en constituait l'idéal-type. Le modèle « pluraliste », fréquent en Europe du Sud, reposait sur une moindre codification des relations professionnelles, un recours plus fréquent à la grève

et sur l'intervention de l'État. Dans ce cadre, la puissance des syndicats n'était pas simplement fonction de leur présence dans l'entreprise, mais aussi de leur capacité à imposer les questions du travail dans les politiques publiques, les politiques d'entreprise et le champ des idées jugées légitimes dans la société. Là aussi, le déclin est perceptible depuis les années 1980 et 1990.

Les syndicats français ont longtemps disposé de cette capacité à peser sur les grands enjeux sociétaux. Ils l'ont perdue au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, mais ont-ils perdu de l'influence parce qu'ils perdaient des adhérents, ou ont-ils perdu de nombreux adhérents parce qu'ils perdaient cette influence ? Cette question incite à sortir des explications monocausales comme la bureaucratisation ou la montée de l'individualisation.

Comme tout processus social, la désyndicalisation ne connaît pas de cause unique. Son ampleur en France tient à ce que ses causes se sont nourries les unes et les autres sur une courte période. Si les années 1980 apparaissent comme celles du grand cauchemar [Cusset, 2006] pour les syndicats français, c'est qu'au même moment surviennent la rupture interne à la politique de la gauche (1984), la destruction accélérée de certains secteurs industriels au cœur de la représentation syndicale, l'essor des « formes particulières d'emploi », c'est-à-dire du couple flexibilité / précarité, une ravageuse période de division syndicale et l'effondrement de la référence communiste, référentiel important dans une partie significative du corps militant du syndicalisme. Le relevé des grandes ruptures ne suffit pas cependant à l'explication de ce reflux de l'engagement. Passé cette période de toutes les épreuves, le désengagement demeure. On ne saurait tenir pour négligeable la contribution que les syndicats ont apportée eux-mêmes à leur propre affaiblissement : bureaucratisation, routinisation des pratiques, professionnalisation (et distanciation) des représentants, etc.

Ces causes macrosociales ou macropolitiques doivent être articulées à d'autres registres d'explications, qui empruntent aux réflexions sur l'évolution des formes de l'engagement depuis les années 1980. Elles permettent de dépasser les constats un peu plats de « montée de l'individualisme » en montrant que la question de l'engagement et en particulier de l'adhésion syndicale est affaire de facteurs collectifs autant qu'individuels. L'imprégnation de valeurs au sein du milieu familial (au sens large) est évoquée dans de nombreuses études comme un facteur propre à créer une disposition plus grande à l'engagement ; elle peut aussi bien être facteur de non-engagement si l'expérience dominante dans la parentèle est celle d'une rupture avec le militantisme. La génération qui a quitté le syndicalisme au cours des années 1980 n'a pas eu grand-chose à transmettre de ce côté-là à celle des années 2000, si ce n'est un rapport distancié et sceptique à l'égard des organisations.

Il faut un déclencheur ou un ensemble de facteurs déclencheurs de l'adhésion syndicale quand celle-ci expose parfois à la répression. Le simple partage d'une condition commune, que ce soit celle vécue comme salarié en général

ou comme professionnel dans telle ou telle entreprise, ne suffit pas. L'existence de « communautés pertinentes d'actions collectives » ne préjuge nullement de l'automaticité d'un engagement des individus dans l'action collective [Segrestin, 1980]. Il existe certes des dispositions favorisées par tel ou tel sentiment d'appartenance, mais il n'existe aucune génération spontanée de militantisme, voire même de simple affiliation. Certaines campagnes de syndicalisation lancées ces dernières années ont mis en avant la notion de services auxquels l'adhérent peut accéder à travers l'adhésion. Sans négliger ces possibilités, la dynamique syndicale en France n'est que marginalement éclairée historiquement par la logique de l'intérêt. À quelques secteurs près (presse, imprimerie de labeur, dockers...), l'adhésion a toujours été déconnectée de l'accès au travail et il n'existe pas, sauf exceptions, de lien entre l'appartenance syndicale et tel ou tel avantage social. Une part de la syndicalisation dans la fonction publique a été reliée – et le demeure parfois – à la présence syndicale dans les commissions administratives paritaires (CAP) dans lesquelles les syndicats sont réputés pouvoir pousser la carrière ou la mutation de leurs adhérents, possibilités de plus en plus restreintes depuis la fin des politiques extensives de recrutement.

En dehors de ces facteurs limités, l'affiliation syndicale a eu bien davantage à voir avec les identités collectives, professionnelles et sociales, construites au sein des groupes représentés. Mais ces identités n'existent pas, elles non plus, à l'état de nature. Elles sont mises en mots et en pratique par des êtres sociaux institués ou reconnus comme porte-parole d'autres individus susceptibles de se reconnaître ou de se projeter dans ces pratiques ou ces discours. Ces porte-parole disposent d'attributs qui ne sont pas tous constitués dans la seule expérience du monde professionnel. Très souvent, cette « capacité à représenter » résulte d'apprentissages acquis au travers de parcours biographiques divers, associatifs ou autres. Bruno Duriez et Frédéric Sawicki ont montré combien des réseaux de sociabilité extérieurs au syndicat pouvaient contribuer aujourd'hui encore à la syndicalisation à la CFDT dans le Nord [2003]. La propension à se syndiquer ne résulte pas entièrement – et peut-être pas d'abord – de la découverte individuelle du syndicalisme sur le lieu de travail mais d'un ensemble de sociabilités constituées à l'extérieur du syndicalisme lui-même, antérieurement ou en même temps que l'entrée dans le monde du travail.

Le peu d'efficacité des adresses anonymes et individuelles à l'adhésion depuis une vingtaine d'années illustre le déclin des médiations qui facilitaient naguère la venue « en » syndicalisme. L'adhésion a beau être individuelle, les sauts quantitatifs de la syndicalisation ont été historiquement issus de mouvements collectifs. Si la CGT est passée sous le Front populaire de 800 000 membres en 1935 à 2,5 millions en 1937, ce n'est pas à coups d'adhésions individuelles, mais par des adhésions massives, en l'occurrence des ouvriers non qualifiés de l'industrie, jusque-là attentistes par rapport à la

division syndicale entre la CGT et la CGTU d'avant 1936. Les campagnes de syndicalisation qui s'adressent à l'individu, ou encore la course au « service individuel » que pourrait rendre le syndicat, mettent en lumière l'absence de ces modes collectifs d'incitation que représentaient auparavant, par exemple, la socialisation par les organisations de jeunesse (les mouvements de jeunesse chrétienne JEC et JOC, mais aussi les mouvements politiques comme les Jeunesses communistes), dans lesquelles non seulement des militants mais de simples adhérents avaient puisé des types de conduite en mesure de les amener de façon continue et pour ainsi dire « naturelle » à poursuivre leur engagement dans le syndicalisme. Les phénomènes de multi-appartenance relevés dans de nombreuses études contemporaines sur l'engagement ne sont nouveaux que par l'étendue des types d'engagements considérés. La différence est sans doute qu'aujourd'hui les multi-appartenances ou simplement les engagements antérieurs à la vie professionnelle ne conduisent plus à l'évidence de la syndicalisation sur le lieu de travail.

La désyndicalisation n'est pas simplement l'expression du mal-être d'un syndicalisme peu à même de renouveler ses pratiques et d'étendre son aire d'influence. Elle est tout cela, mais elle est aussi le nom des changements considérables des conditions de production et de renouvellement des ressources militantes des organisations. Les circonstances macroéconomiques et macrosociales y ont leur part ainsi que les incitations à l'engagement des individus qui ne portent plus guère à ces formes spécifiques de participation que constitue l'action syndicale sur le lieu de travail. Pour autant, et même si le nombre des acteurs s'élargit, le retrait du nombre des adhérents des syndicats ne vaut pas désyndicalisation des luttes sociales et de l'affrontement capital/travail dans le capitalisme du XXI<sup>e</sup> siècle.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- AMOSSÉ Thomas (2004), « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », *Premières Synthèses*, 44(2).
- BÉROUD Sophie (2004), *Adhérer, participer, militer : les jeunes salariés face au syndicalisme et à d'autres formes d'engagements collectifs*, Rapport CGT – Agence d'objectif IRES, Montreuil.
- CARLEY Mark (2004), *Évolution de la syndicalisation de 1993 à 2003*, OERI, Observatoire européen des relations industrielles.
- (2009), *Trade Union Membership 2003-2008*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Dublin.
- CUSSET François (2006), *La Décennie, le grand cauchemar des années 1980*, La Découverte, Paris.
- DE GRACIA Guillaume (2010), « Renforcement de la bureaucratie syndicale dans l'économie informelle ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 122, p. 37-46.

DURIEZ Bruno et SAWICKI Frédéric (2003), « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale : le cas de la CFDT », *Politix*, n° 63, p. 17-57.

FANTASIA Rick et VOSS Kim (2003), *Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux États-Unis*, Raisons d'agir, Paris.

PERNOT Jean-Marie (2012), « Corée du Sud. Des luttes syndicales pour la démocratie », *Chroniques de l'IRES*, n° 135, mars.

PIGENET Michel, PASTURE Patrick et ROBERT Jean-Louis (dir.) (2005), *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Publications de la Sorbonne, Paris.

PIOTET Françoise (dir.) (2009), *La CGT et la recomposition syndicale*, PUF, Paris.

SEGRESTIN Denis (1980), « Les communautés pertinentes de l'action collective. Canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France », *Revue française de sociologie*, XXI, p. 171-203.

---

*Nouveaux usages  
et modalités des grèves*

SOPHIE BÉROUD

L'HYPOTHÈSE D'UN DÉCLIN des grèves et plus particulièrement des conflits ouvriers dans le monde du travail s'est imposée comme un cadre de lecture dominant, en France, depuis la fin des années 1980. La profonde restructuration de l'outil de production, *via* la disparition de certains pans de l'industrie, mais aussi les processus de filialisation et d'externalisation des activités, la déstabilisation des collectifs de travail et leur fragilisation par la diffusion des formes d'emplois précaires sont autant de phénomènes qui alimentent l'idée d'une forte tendance au reflux et à la marginalisation de la pratique gréviste dans le secteur privé. Les statistiques administratives produites par le ministère du Travail ont largement contribué à façonner cette interprétation. Elles ont longtemps rendu compte, en effet, du nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) dans le secteur privé : de trois millions à la fin des années 1970, celles-ci chutent ensuite par paliers successifs pour osciller, à partir des années 1990, dans une fourchette comprise entre 250 000 et 500 000. Seuls quelques « pics » viennent interrompre cette décrue continue, reflets de fortes mobilisations interprofessionnelles, comme en 1995 et en 2003.

Ces données servent de soubassement à des grilles d'interprétation qui, bien que distinctes, convergent sur un certain nombre de points. La première associe l'idée d'une tendance lourde à la raréfaction des grèves à la crise du mouvement syndical, à sa faiblesse numérique et à son institutionnalisation. Dans des lectures parfois inspirées par la thématique tourainienne des nouveaux mouvements sociaux, les conflits du travail apparaissent désormais comme périphériques par rapport à d'autres formes de conflictualités et d'autres acteurs de la contestation sociale. Composante centrale des rapports sociaux dans le cadre du mode de régulation keynésiano-fordiste, la grève serait une pratique inscrite dans un contexte historique précis, celui de l'essor

du monde industriel, de la grande entreprise, mais aussi du mouvement ouvrier.

Une deuxième grille d'interprétation, plus nuancée, insiste pour sa part sur le déplacement des conflits du travail et sur leur transformation : la grève « programmée » de vingt-quatre heures – c'est-à-dire convoquée en amont par les organisations syndicales – n'existerait plus désormais comme réalité sociale que dans certains secteurs d'activité, à forte composante publique : les transports, les hôpitaux, l'éducation nationale, les industries électriques et gazières... Les années 1980-1990 auraient ainsi donné lieu à une substitution dans les figures centrales de la conflictualité. Les ouvriers de la grande industrie – « métallos », mineurs ou sidérurgistes – auraient été remplacés par les agents du secteur public, saisis au travers de leur identité professionnelle, à l'image des cheminots ou des postiers. Mais une telle interprétation, outre qu'elle fait l'impasse sur l'héritage de luttes de ces différents corps de métier, suggère d'introduire des précisions sur les modalités et sur les formes des grèves dont on parle, sur la place de ces dernières dans les conflits du travail. Si la part prise par des secteurs comme ceux des transports ou de l'énergie apparaît importante dans les statistiques administratives de grève, elle est surtout rendue visible par les grandes séquences de mobilisation interprofessionnelle que constituent le mouvement social de l'automne 1995 contre le plan Juppé, celui de 2003 contre la réforme des retraites ou encore celui de 2006 contre le Contrat première embauche. Or, caractérisés par une forte participation des salariés des entreprises et des fonctions publiques, ces mouvements le sont aussi par l'importance du recours à la manifestation – et, dans une moindre mesure, à la grève –, la première s'imposant au cours de ces deux décennies comme l'élément central du répertoire d'action protestataire des syndicats [Pernot, 2010].

Penser les transformations des usages de la grève au cours des années 1990-2000 implique, dès lors, d'adopter trois angles d'approche complémentaires afin d'échapper à toute généralisation trop rapide. Le premier consiste à varier les jeux d'échelle car ce qui est observable au niveau local, dans les établissements, ne se retrouve pas nécessairement dans les mouvements interprofessionnels. Un certain décalage s'opère, d'ailleurs, entre les conflits localisés et les grandes séquences de mobilisation sociale. Le deuxième revient à ne pas dissocier l'étude des représentations des grèves, et par extension des conflits du travail, des données accumulées sur ces derniers, dans la mesure où ces représentations influencent la production des connaissances. Des travaux significatifs ont ainsi décrypté les logiques de médiatisation des conflits sociaux liées notamment à des processus de politisation, que ceux-ci résultent d'un ancrage territorial fort donnant lieu au déploiement de véritables « conflits de pays » via la constitution de comités de soutien et la présence d'élus ou qu'ils soient la conséquence de la mise en scène d'une certaine « radicalité » [Lagneau, 2005]. Mais la production de connaissances

sur les grèves n'est pas seulement influencée par le filtre médiatique : elle est également dépendante, comme cela a été dit plus haut, des façons de compter ou de mesurer – et par là même de définir – les conflits du travail. De ce point de vue, la critique du mode d'élaboration des statistiques administratives que constituaient les JINT et la mise en œuvre de nouveaux outils par le ministère du Travail et la Direction à l'animation de la recherche et des études statistiques (Dares) ont acté un changement notable en 2005, ouvrant la voie à une amélioration qualitative de ces données, mais rendant, par contrecoup, toute projection sur le long terme relativement fragile [Béroud *et al.*, 2008]. Une troisième exigence méthodologique passe, en raison de ces difficultés, par l'élaboration d'une périodisation fine. Des évolutions s'opèrent en l'espace de quelques années et sont à comprendre au regard de la perception que les salariés ont du contexte économique et politique, de l'horizon des possibles que celui-ci permet ou non d'entrevoir, mais aussi du travail de mobilisation et de représentation effectué par les syndicats. De ce point de vue, le mouvement social contre la réforme des retraites de l'automne 2010 se différencie de celui de l'automne 1995, tout en s'inscrivant dans sa lignée : la participation des salariés du privé y est beaucoup plus forte, depuis les délégations dans les cortèges provenant de petites et moyennes entreprises jusqu'au rôle majeur assumé par les « raffineurs » en grève reconductible durant le mois d'octobre 2010 [Excoffier *et al.*, 2011]. Alors que les grandes mobilisations interprofessionnelles de la fin des années 1990 et du début des années 2000 ont pu être interprétées à l'aune d'une coupure entre les salariés du public, vus comme relativement « protégés » des effets de la concurrence mondialisée, et les salariés du privé, réduits à des formes de grèves « par procuration », le mouvement de l'automne 2010 éclaire sous un autre jour le rapport de ces derniers à l'action collective. Pourtant, la pratique de la grève, sous des formes telles que le débrayage notamment, est loin d'avoir disparu du secteur privé au cours des années 2000.

Nous essayerons de tenir ensemble ces différents angles d'approche, en privilégiant deux entrées thématiques. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les éléments du répertoire d'action gréviste qu'il est possible de repérer au cours des années 1990-2000, sur leur transformation mais aussi sur leur circulation, ce qui nous permettra de réfléchir aux modalités d'implication dans l'action collective de différentes catégories du salariat. Dans un second temps, nous questionnerons au travers des multiples usages de la grève les rapports complexes qui se nouent entre les collectifs de salariés et les organisations syndicales.

## DE L'INDUSTRIE AU COMMERCE : TRANSFORMATION ET RÉAPPROPRIATION DES PRATIQUES GRÉVISTES

La série de conflits qui ont émaillé l'année 2009, en particulier dans le secteur des équipementiers automobiles mais aussi dans celui des fabricants de matériel électronique (Caterpillar, Continental, Goodyear, Molex, New Fabbris...), ont ravivé, sur fond de crise financière, les représentations médiatiques de grèves particulièrement « dures » dans l'industrie. Cette vision ne date pas de la fin des années 2000. Elle résulte de l'association de deux présupposés largement répandus : l'un postulant que le recours à la grève se raréfie au sein du salariat, en dehors d'une pratique quasiment ritualisée chez quelques grandes « corporations » du public, et l'autre que les rares conflits qui éclatent sont le reflet d'un monde ouvrier décomposé, frappé de plein fouet par les effets de la mondialisation libérale. Les luttes pour le maintien de l'emploi suite à des fermetures de site et à des restructurations – mobilisations qui visent le plus souvent à obtenir des primes extralégales de licenciement – sont ainsi vues comme généralement empreintes d'un certain degré de violence et de radicalité. Des conflits tels que celui de Cellatex en juillet 2000, au cours duquel les salariés qui occupent l'usine mise en liquidation judiciaire menacent de la faire exploser et de déverser des produits toxiques dans un affluent de la Meuse, ou celui de Métaleurop en 2003 alimentent des commentaires spéculatifs sur le « retour du luddisme » et sur des irrutions de violence incontrôlée, échappant aux syndicats. De même, en 2009-2010, la multiplication apparente – en tout cas transcrit dans les médias – des cas de « retenue » de dirigeants ou de « séquestration » de ces derniers relance le thème d'une forte radicalité présente dans ces luttes ouvrières, traversées par la désespérance sociale [Ancelovici, 2011 ; Hayes, 2012].

Or, si ces mobilisations constituent bien une part de la réalité des conflits du travail dans l'industrie, elles ne sauraient la résumer pour les années 1990-2000. De plus, par-delà l'imaginaire littéraire et cinématographique auquel ils donnent lieu en permettant de faire « revivre » une classe ouvrière devenue socialement invisible – que l'on pense notamment au roman de Gérard Mordillat *Les Vivants et les Morts*, porté à l'écran pour la télévision –, ces conflits sont intéressants pour ce qu'ils disent, non pas de l'usage exclusif de formes d'action radicales, mais de l'articulation, au contraire, entre différents éléments du répertoire d'action protestataire. Ces luttes pour l'emploi se construisent, en effet, par la combinaison d'actions menées dans différentes arènes, à commencer par le terrain juridique, et différentes ressources, de celle du nombre à celle de la « scandalisation ». Le recours aux occupations de bâtiment, aux saccages, les menaces d'explosion sont autant de moyens destinés, en priorité, à créer de l'« événementiel » pour les médias et, par là même, à interroger les pouvoirs publics.

La surmédiatisation de certaines de ces luttes défensives pour l'emploi, présentées comme emblématiques, tend à occulter des pratiques de lutte plus « ordinaires » dans l'industrie. En effet, les conflits du travail dans ce secteur ne se limitent en rien aux mobilisations consécutives à l'annonce de suppressions d'emplois. À titre d'exemple, l'exploitation des données statistiques établies dans le cadre de l'enquête REPONSE – menée par la Dares au sein des établissements de vingt salariés et plus du secteur marchand non agricole – montre que, sur la période 2002-2004, des modalités d'action telles que les « occupations avec séquestration » ou les « menaces de destruction de biens ou de dommages à l'environnement » s'avèrent relativement marginales. En revanche, l'industrie continue à apparaître comme le lieu central d'éclosion des conflits du travail (par rapport au commerce, aux services et à la construction), avec une très nette progression des débrayages comme forme d'action [Béroud *et al.*, 2008]. Ces résultats, bien qu'ils ne concernent qu'une période limitée, ont le mérite de lever un peu le voile sur ce que l'on connaît relativement mal : soit des modalités de contestation dans le secteur industriel qui se révèlent beaucoup plus diversifiées et plus récurrentes que ne le laisse penser leur couverture médiatique. Surtout, et comme le montrent des approches de type ethnographique, ces modalités peuvent être offensives [Giraud, 2009]. Le recours à un débrayage de quelques heures, voire de moins d'une heure, répété jour après jour, suffit parfois à désorganiser une production en ligne, fonctionnant à flux tendus. De telles observations permettent de sortir d'une appréhension, parfois misérabiliste, d'une conflictualité ouvrière réduite à des formes d'action radicales car désespérées.

Si les grèves n'ont donc pas disparu du secteur industriel, en particulier sous la modalité du débrayage, elles sont à comprendre dans un ensemble de pratiques qui informent sur la dimension processuelle des conflits du travail. Des modalités d'action comme les pétitions et les manifestations apparaissent également en hausse, d'après les résultats de l'enquête REPONSE, dans l'ensemble des secteurs d'activité. Anticipant éventuellement la grève, elles sont également à relier à des phénomènes qui attestent de l'appréhension des relations de travail et de l'existence de formes de repli voire de résistances individuelles, tels le recours aux prud'hommes, l'absentéisme ou le refus des heures supplémentaires. Cette diversité permet aussi de repérer les caractéristiques communes entre les conflits se déroulant dans le secteur industriel et ceux présents dans d'autres secteurs, comme le commerce.

L'un des phénomènes marquants, au cours des années 2000, provient, en effet, de la visibilité nouvelle acquise par les grèves des salariés du commerce et notamment des salariés en situation de précarité. Dès le début de la décennie, des grèves avec blocage de magasins dans plusieurs enseignes de la restauration rapide mettent en avant à la fois la détermination de jeunes salariés et leur apprentissage en actes de l'action collective. Des enseignes comme McDonald's ou Quick ont certes déjà connu, dans les décennies

précédentes, de premiers mouvements de grève et des tentatives d'implantation syndicale. Mais la nouveauté provient ici de l'implication de jeunes salariés dans la conduite du mouvement alors même que leur socialisation au militantisme syndical se révèle restreinte. C'est également le cas à la Fnac des Champs-Élysées en février 2002 où une mobilisation d'un mois montre qu'une grève reconductible se révèle possible dans ce type d'entreprise, malgré le *turn-over* des emplois, la précarité des nouveaux entrants et les effets des techniques de management visant à individualiser les situations. Liés à de forts ressentiments quant à la dégradation des conditions de travail, à l'impossibilité de bien faire son « métier », à la pression exercée par les exigences de rentabilité, ces conflits viennent démentir l'idée selon laquelle l'usage massif des différentes formes de précarité casserait tout ressort revendicatif [Abdel-nour *et al.*, 2009].

La mise en mouvement de catégories situées au bas de l'échelle sociale ou, pour le dire autrement, cumulant différents facteurs de précarité et subissant plusieurs formes de domination – aussi bien sociale que genrée et ethnique – a également contribué à relativiser l'idée que la grève tendait à devenir une pratique réservée à des salariés relativement « protégés ». La lutte menée sur plus d'un an, en 2002-2003, par les femmes de ménage de la société Arcade, sous-traitante du groupe Accor, est de ce point de vue significative, tout comme la construction progressive des grèves de caissières à la fin des années 2000 dans la grande distribution [Benquet, 2011]. Ces différents exemples attestent des processus d'appropriation des différentes modalités de l'action collective dans des segments du salariat où les traditions de lutte sont moins ancrées.

#### LES CONFLITS DU TRAVAIL COMME TERRAINS DES LUTTES SYNDICALES

Surtout, ces conflits témoignent de l'importance de la médiation syndicale dans un contexte où la faiblesse structurelle et numérique du syndicalisme français ne cesse d'être pointée. Même dans des situations où le rapport à la structure syndicale se noue de façon relativement conflictuelle, comme dans le cas des grèves dans la restauration rapide où les relations entre le collectif des salariés mobilisés, le comité de soutien et la fédération du commerce CGT ont été marquées par de fortes tensions, l'appui du syndicat demeure décisif, ne serait-ce que pour mener les actions en justice ou protéger les salariés grâce au mandat de délégué syndical [Giraud, 2009]. L'enquête REPONSE, pour la période 2002-2004, apporte là encore un éclairage intéressant : elle montre, en effet, qu'un conflit a d'autant plus de probabilités d'avvenir dans un univers productif que les salariés disposent d'une capacité d'organisation collective, et que des militants actifs et expérimentés agissent

aujourd'hui, se montrent capables de transformer leurs mécontentements en revendications et de les fédérer dans une action commune. Il ne s'agit là que d'une dimension bien connue de la sociologie du travail et des mobilisations collectives. Mais il n'est pas anodin de le rappeler, à l'encontre du discours sur l'incapacité qui serait celle des syndicats français à être en prise avec les salariés. Quelle que soit la taille des établissements, ces derniers sont plus souvent conflictuels lorsqu'ils sont dotés de représentants élus du personnel et, surtout, lorsqu'il y a des délégués syndicaux [Béroud *et al.*, 2008].

Souligner l'importance de la médiation syndicale dans les conflits du travail n'exclut pas que celle-ci puisse faire l'objet de critiques. De ce point de vue, c'est moins le phénomène des coordinations, soit de formes d'organisation « parasyndicales », qui marque la décennie 1990, que les débats suscités sur la conduite des luttes au sein des organisations qui ressortent de la période. Le recours aux coordinations n'a cependant pas complètement disparu, notamment dans des secteurs peu syndiqués dont le salariat est majoritairement féminin : qu'il s'agisse des sages-femmes, en 2003, ou des assistantes maternelles réunies dans le collectif « Pas de bébé à la consigne », depuis 2010. L'existence de coordinations a également caractérisé le mouvement des intermittents du spectacle en 2003, mais, cette fois, dans une logique explicite de distinction par rapport aux organisations syndicales du secteur [Abdelnour *et al.*, 2009].

L'apparente récurrence de conflits « durs » dans l'industrie – les conflits pour l'emploi évoqués plus haut – a pu nourrir des questionnements sur la capacité des syndicats (fédérations professionnelles ou unions territoriales) à les encadrer, au moins dans le choix des modalités d'action, et à « produire des cadres d'interprétation pertinents pour des salariés exposés à la mondialisation » [Join-Lambert *et al.*, 2009]. Là encore, la médiatisation de certains porte-parole de ces luttes, les critiques ouvertes adressées aux responsables confédéraux ont alimenté l'hypothèse d'un décalage entre les orientations décidées au « sommet » et la réalité vécue par les équipes de terrain. Des équipes coupées de leur fédération professionnelle, confrontées au processus de décentralisation accrue de la négociation dans l'entreprise, à l'invisibilité de la figure patronale derrière celle des actionnaires, n'auraient d'autres ressources que celles qu'elles parviendraient à se procurer par elles-mêmes. Pour autant, et bien qu'elle renvoie à une part de réalité, il serait exagéré de durcir cette opposition. La très grande majorité des luttes pour le maintien de l'emploi se déroulent sur fond d'entente intersyndicale et grâce au soutien appuyé, financier et logistique, des unions locales et départementales sans lesquelles le maintien des conflits dans la durée ne serait pas envisageable. Si décalage il y a, il apparaît plutôt entre la capacité des syndicats à s'emparer de l'espace public pour y imposer des thèmes lors des grands mouvements interprofessionnels et leurs difficultés à coordonner les multiples conflits existants dans les secteurs public et privé.

Les stratégies engagées dans la construction des mouvements interprofessionnels – en 2009 à partir de l'élaboration d'une plate-forme revendicative commune à l'ensemble des organisations syndicales dans le contexte de crise, en 2003 et en 2010 dans le cadre des actions contre la réforme des retraites – sont ainsi celles qui ont le plus provoqué de tensions entre syndicats, voire à l'intérieur des confédérations ou unions nationales. Au cours du premier semestre 2009 surtout, le choix de la direction confédérale de la CGT de privilégier la journée de manifestation comme modalité d'action a suscité des remous parmi les militants, sources de clivages internes sur la question du recours à la grève, voire à la grève reconductible ou « générale ». La référence à cette dernière, avec la charge émotionnelle et historique qui la lie au syndicalisme révolutionnaire, a pu ainsi servir de marqueur pour dire les différences entre organisations, qu'il s'agisse d'affirmer la spécificité de FO et celle de Solidaires ou d'alimenter les débats d'orientation au sein de la CGT. De telles tactiques de surenchère se retrouvent dans le cadre de certaines grandes entreprises publiques, notamment à la SNCF, où la rivalité électorale entre la CGT et SUD Rail sur le même créneau revendicatif nourrit à la fois des dissensions lors des conflits et des dynamiques de prolongement de ceux-ci, parfois de façon très localisée.

Pour autant, si le discours sur la grève générale revient à l'occasion de chaque grand mouvement interprofessionnel, la projection éventuelle vers celle-ci relèverait d'une capacité d'action dont aucune organisation syndicale ne prétend disposer. Des phases de mobilisation comme celle de l'automne 2010 ont plutôt mis en lumière les difficultés nouvelles rencontrées dans certains secteurs du public – à la Poste, à EDF-GDF, dans l'Éducation nationale – pour envisager l'entrée dans une grève durable, alors que ces mêmes secteurs ont été à la pointe des luttes sociales depuis les années 1980. L'externalisation d'une large part des emplois ouvriers, les multiples filialisations, la pression exercée sur le travail par des dispositifs managériaux centrés sur la réalisation d'objectifs financiers sont autant de phénomènes qui affaiblissent la capacité de résistance collective dans ces entreprises et administrations. De plus, le renforcement du dispositif juridique d'encadrement de la grève et de continuité du service dans les transports publics, mis en place par la loi du 21 août 2007, tend désormais à conférer une moindre visibilité aux actions menées à la SNCF. On est, là encore, très loin des représentations communes sur un secteur public qui serait devenu l'ultime refuge des pratiques grévistes.

Les transformations dans les modalités des grèves, dans leurs usages, parlent tout autant des processus de recomposition au sein du salariat que des changements qui affectent le travail comme activité et organisation. À la fin des années 2000, les conflits ne correspondent plus à des représentations forgées dans les années 1980. Le secteur privé, loin d'être atone, n'est pas non plus celui des grandes concentrations industrielles et ouvrières. D'autres formes de lutte ont surgi dans des univers productifs à la fois fragmentés et

précarisés. Le secteur public n'a rien d'un milieu protégé qui échapperait à la pression du marché et de la concurrence. Au contraire même, les effets d'un management par les chiffres y sont tels que le recours à l'action collective y devient problématique, cessant d'appartenir à un univers de pratiques partagées et légitimes.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ABDELNOUR Sarah, COLLOVALD Annie, MATHIEU Lilian, PÉROUMAL Frédéric et PERRIN Évelyne (2009), « Précarité et luttes collectives : renouvellement, refus de la délégation ou décalage d'expériences militantes ? », *Sociétés contemporaines*, n° 74, p. 73-95.
- ANCELOVICI Marcos (2011) « In search of lost radicalism. The hot autumn of 2010 and the transformation of labor contention in France », *French Politics, Culture & Society*, 29-3.
- BENQUET Marlène (2011), *Les Damnés de la caisse. Grève dans un hypermarché*, Le Croquant, Broissieux.
- BÉROUD Sophie, DENIS Jean-Michel, DESAGE Guillaume, GIRAUD Boris et PÉLISSE Jérôme (2008), *La Lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Le Croquant, Broissieux.
- EXCOFFIER Christine *et al.* (2011), *Paroles de syndicalistes en lutte à Marseille. Le mouvement social contre la réforme des retraites (automne 2010)*, Éditions Arbre Bleu, Nancy.
- GIRAUD Baptiste (2009), *Faire la grève. Les conditions d'appropriation de la grève dans les conflits du travail en France*, thèse de doctorat, science politique, université Paris-I, sous la direction de Michel Offerlé.
- HAYES Graeme (2012), « Bossnapping : Situating repertoires of industrial action in national and global contexts », *Modern & Contemporary France*, n° 2, vol. 20.
- JOIN-LAMBERT Odile *et al.* (2011), « Au-delà du conflit et de la négociation ? », *Sociologie du travail*, n° 53, p. 160-193.
- LAGNEAU Éric (2005), « Comment étudier la médiatisation des conflits ? » in DENIS Jean-Michel (dir.), *Le Conflit en grèves*, La Dispute, Paris, p. 59-95.
- PERNOT Jean-Marie (2010), *Syndicats : lendemains de crise ?*, Gallimard, Paris, 2<sup>e</sup> éd.

---

*Santé des travailleurs :  
des combats récurrents,  
une dynamique nouvelle*

NICOLAS HATZFELD

LONGTEMPS RELÉGUÉES à l'arrière-plan des conflits sociaux et des mouvements touchant au travail, les questions de santé et travail ont pris de l'importance au cours des dernières décennies. Après une forme d'usure de thèmes comme le temps de travail ou les salaires qui dominaient autrefois de façon écrasante les relations sociales, ce sujet amène à poser d'une manière nouvelle les débats en la matière. Sortant du domaine réservé dans lequel il a longtemps été cantonné, il incite à réinterroger le travail du point de vue des travailleurs. Il fait effet de levier pour mettre en cause la transformation des conditions de travail, la dégradation du marché de l'emploi, les stratégies patronales de productivité ou les options gouvernementales de compétitivité. Ce rôle mérite examen. La contestation des atteintes à la santé mobilise depuis longtemps des travailleurs alors même que les principaux acteurs ne paraissent guère changer de comportement, si bien que la spécificité de l'époque récente reste à préciser. S'ils furent perçus comme nouveaux au début des années 1970, des actions et mouvements relatifs à la santé au travail comparables sont pourtant relevés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sur quoi nous reviendrons, avant d'observer les dernières décennies pour tenter d'en préciser les particularités récentes.

Le point de départ de la réflexion peut être placé à un moment où des actions et des mouvements sont perçus comme nouveaux dans ce domaine, au début des années 1970. Un retour permettra ensuite de relever des mouvements anciens comparables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et une longue période intermédiaire de confinement des enjeux de santé. Enfin, il convient d'observer les dernières décennies afin de préciser les particularités de cette période récente.

---

UNE VAGUE DE LUTTES INÉDITES DANS LES ANNÉES 1970

---

Le 29 septembre 1975, un juge d'instruction de Béthune (Pas-de-Calais) inculpe et fait écrouer un P-DG à la suite du décès au travail d'un ouvrier. Le garde des Sceaux proteste, la presse s'émeut. Pourtant, si le verdict est exceptionnel, il fait suite à des interventions de l'inspection du travail et des syndicats et s'inscrit dans une série de drames qui ont progressivement infléchi les opinions et les attitudes. Dans les mines toutes proches, de récentes catastrophes fissurent un certain fatalisme à propos de « ceux qui ont fait du risque leur lot quotidien », pour reprendre les termes d'un journaliste. Après un coup de grisou qui tue seize mineurs le 4 février 1970 à Fouquières-lez-Lens, Jean-Paul Sartre et le Secours rouge, organisation que le philosophe fonde en juin avec pour but la « défense politique et juridique des victimes de la répression et [pour] leur apporter un soutien matériel et moral, ainsi qu'à leurs familles, sans aucune exclusive », viennent mettre en accusation les mines et la mort lente par silicose, avec un écho mitigé dans les cités minières. Il en va de même après qu'une autre explosion a provoqué quarante-deux morts à Liévin, le 27 décembre 1974, où un médecin local anime une association œuvrant à l'indemnisation de cas de silicose que les Houillères minimisent. À Dunkerque, quelques mois plus tôt, un accident mortel survenu au sein d'un des hauts fourneaux les plus modernes du monde a provoqué une longue grève dont les répercussions ont, là aussi, été nationales.

Ailleurs, des mouvements similaires se développent. Dans le groupe Peñarroya qui possède en France des mines et des usines de transformation et de retraitement de métaux, des grèves éclatent en 1971 et 1972 à Saint-Denis puis à Lyon. Les deux établissements emploient essentiellement des ouvriers d'origine nord-africaine dans des conditions effroyables. Au cours de ces luttes contre le « travail d'esclave », les ouvriers mettent progressivement l'accent sur les menaces contre la santé et reprennent à leur compte un mot d'ordre radical : « Notre santé n'est pas à vendre » [Pitti, *in* Omnes et Pitti, 2009]. La maladie du plomb – première maladie professionnelle reconnue dans le tableau publié au décret du 25 octobre 1919 – émerge peu à peu comme une raison d'agir avec persévérance, ce à quoi s'emploient nombre de soutiens extérieurs : militants, artistes et intellectuels et médecins engagés. Après avoir obtenu la transmission des analyses médicales, ces ouvriers et le comité de soutien qui s'est formé contestent les conditions de reconnaissance et d'indemnisation du saturnisme professionnel, fixées depuis 1919 à un niveau tragiquement avancé de gravité et d'irréversibilité. Après quelques années d'une action opiniâtre, ils font modifier en 1977 la définition réglementaire de cette maladie ainsi que les mesures de dépistage et de prévention.

C'est à la même époque que prend corps la lutte contre l'amiante. Remarquée au début du siècle, étudiée depuis, la toxicité de ce produit a été

cantonnée en 1945 à la forme asbestose – fibrose du tissu pulmonaire –, reconnue alors comme maladie professionnelle. C'est sur ce terrain que des représentants syndicaux s'inquiètent des conditions de travail dans certaines branches industrielles. Son rôle cancérigène fait depuis cette époque l'objet de controverses, des experts venant au secours des entreprises de l'amiante lorsque des recherches scientifiques mettent en lumière les différents cancers qui résultent d'une exposition à l'amiante. À l'université de Jussieu (Paris-VII) toute récente, des scientifiques inquiets, en 1975, des risques qui les menacent, se mobilisent largement et obtiennent une décision ministérielle de désamiantage. Une forme de cancer, le mésothéliome, est reconnue en janvier 1976 comme maladie professionnelle. Parallèlement, le Comité intersyndical de Jussieu prend contact avec diverses usines productrices ou utilisatrices d'amiante. Ses membres, dont le chercheur Henri Pézerat est la figure emblématique, se rendent chez Amisol, manufacture auvergnate occupée depuis décembre 1974 pour la défense de l'emploi, après un dépôt de bilan soudain. Ils y trouvent des travailleurs et des syndicats qui combattent depuis longtemps les poussières, connaissent plus ou moins l'asbestose, mais ignorent les cancers. Ils vont chez Ferodo, en Normandie, qui déverse par milliers de tonnes ses déchets d'amiante et d'autres produits toxiques dans les campagnes environnantes. Sollicités par la CFDT et une association de défense de l'environnement, ils se heurtent au patronat et au monde politique local ainsi qu'à la CGT qui redoute une fermeture. En Île-de-France, toujours en 1976, ils entrent en relation avec les usines d'Eternit et leurs syndicats. Dans ces différentes situations, les universitaires de Jussieu interviennent de façon progressive. Pas à pas, leurs interlocuteurs évoluent de la quête de préservation d'un emploi qu'ils supposent n'être qu'insalubre vers une inversion des priorités : « droit au travail, mais aussi et surtout le droit à la vie, une vie décente au niveau matériel bien sûr, mais aussi une vie exempte de maladies professionnelles graves » [Henry, 2007, p. 21]. La situation qui allait presque de soi devient un problème. Des décès ouvriers, passés jusque-là presque inaperçus, confirment les alertes de Jussieu [Thébaud-Mony, 2007, p. 76]. Ailleurs, comme dans les Chantiers navals, des syndicats s'inquiètent, des médecins du travail s'alarment et interpellent les organismes de la Sécurité sociale.

Ces mobilisations entraînent des changements limités de la réglementation. La projection d'amiante par flocage est interdite. Des chantiers de désamiantage sont engagés, avec désinvolture, puis s'éternisent. Après avoir fait front, les industriels de l'amiante s'emploient à contenir le mouvement. Le 17 août 1977, un décret encadre l'usage professionnel de l'amiante et fixe une valeur limite d'empoussièvement [Devinck, *in Bruno*, 2010]. À partir de là, et jusqu'au milieu des années 1990, prévaut la notion d'usage contrôlé, autrement dit de risque acceptable dans le monde du travail, tandis que les nuisances environnementales sont mises en doute. Un lobby patronal obtient une position d'expertise auprès des pouvoirs publics dont il neutralise

l'action. Alors que les cas de maladie et les décès par cancer s'accumulent, c'est par des plaintes, des mobilisations de terrain et des campagnes médiatiques que des associations de victimes, des syndicats et des mouvements anti-amiante mettent à mal cette emprise et obtiennent, nettement plus tard, l'interdiction de l'amiante le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Les conflits de ces années modifient les objets de lutte, les formes de celles-ci et les relations entre acteurs. De nouvelles relations s'esquiscent entre les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi qu'entre les nuisances intérieures aux ateliers et celles qui atteignent l'environnement. Des contestations inédites portent ces sujets dans l'espace public tandis que se recomposent les rapports entre travailleurs, organisations syndicales, mouvements associatifs, professionnels de la santé et institutions concernées. Cependant la nouveauté n'est pas absolue dans ces différents domaines.

#### DANS LE SIÈCLE PRÉCÉDENT, LUTTES OUVERTES ET COMBATS DISCRETS

---

Les conflits portant sur la santé au travail ravivent les traces d'anciennes luttes survenues au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, dans les mines, où le nombre des grèves augmente globalement de 1848 à 1914, les demandes de sécurité occupent l'essentiel des revendications de santé qu'a relevées Yves Lequin pour la région lyonnaise. La création des délégués mineurs en 1890, première forme de représentation du personnel dédiée à la sécurité, en est un résultat.

Dans d'autres branches d'activité se mènent dès les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle des luttes contre des facteurs de maladie redoutés. Dans les manufactures d'allumettes, le phosphore blanc est identifié dès les années 1840 comme cause de terribles lésions au visage parmi les ouvrières, majoritaires et dont beaucoup se trouvent dans des situations fragiles et précaires. Au-delà de la nécrose de la mâchoire et d'autres formes terrifiantes que prend la maladie, la mortalité est considérable. Malgré la mise au point du phosphore rouge, beaucoup moins nocif, les entreprises, puis l'État devenu propriétaire de ces usines en 1872, s'en tiennent au produit initial, arguant des demandes des marchés [Gordon, 1993]. De 1888 à 1895, une succession de grèves fortes et longues, dont la suppression du phosphore blanc est une revendication majeure, suscitent la bienveillance de la presse et la compassion dans l'opinion. Les ouvrières constituent des syndicats et mettent en œuvre des formes de lutte inédites. Leur action bouscule le monde politique et le gouvernement qui, après avoir longtemps résisté aux propositions parlementaires de substitution des produits, finit par la décider en 1898.

À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le blanc de céruse est l'objet d'une autre lutte marquante. Connue pour provoquer le saturnisme chez les ouvriers qui

œuvrent à sa production, il affecte aussi les peintres qui l'appliquent. En réponse à de nombreuses injonctions des autorités sanitaires, des pouvoirs politiques et du ministère du Travail, les industriels ont transformé au cours de la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle les conditions de travail et fortement réduit les risques [Rainhorn, *in Bruno, 2010*] pour les ouvriers. L'attention se déplace alors vers les peintres, dont le grand nombre compense la moindre exposition aux poussières de plomb. Tandis qu'un produit de substitution est connu, les industriels du plomb font obstacle à l'interdiction de la céruse et orientent avec efficacité les pouvoirs politiques vers une restriction de son usage. Mais, dans les milieux scientifiques et dans la presse, le sujet ne cesse de faire débat, comme en témoignent des éditoriaux énergiques de Georges Clemenceau dans *L'Aurore*. Longtemps, le syndicat des peintres est partagé, comme la profession, et inactif sur ce terrain. Puis il engage une campagne sur le thème : « La vie des hommes avant tout ». Des grèves sont déclenchées en 1905 contre l'« industrie homicide » et mobilisent des milliers de peintres. Son dirigeant œuvre en direction des ouvriers peintres et de l'opinion publique. En 1908, un décret impose la surveillance médicale des salariés exposés ; en 1909, une loi interdit l'usage du blanc de plomb dans les travaux de peinture, mais pas la production de celui-ci. L'internationalisation des débats par le Bureau international du travail débouche sur une convention pour l'interdiction, que la France ratifie en 1926. Entre-temps, la loi de 1919 sur l'indemnisation des maladies professionnelles s'accompagne de la reconnaissance du saturnisme ainsi que de l'hydrargisme, provoqué par le mercure. Sur ce sujet, la prévention et la réparation se rapprochent. À bien des égards, les luttes évoquées préfigurent la vague des années 1970.

Entre ces deux époques se situe une longue période au cours de laquelle les luttes pour la santé des travailleurs sont en grande partie confinées dans l'espace des entreprises et dans celui des organismes de protection sociale. Les lois de 1893, précisant l'objet de l'obligation de prévention et les mesures à prendre par l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité, et celles de 1898 et 1919, créant la possibilité d'indemniser respectivement les accidents du travail et les maladies professionnelles, et la jurisprudence qui les concrétise, forment un cadre nouveau dans ce domaine. Elles créent les prémisses d'une politique de prévention dont les moyens sont, encore aujourd'hui et en dépit des progrès substantiels, gravement insuffisants, à l'image des services d'inspection du travail. De plus, elles jettent les bases d'un régime d'assurances procurant des indemnités forfaitaires en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle reconnue. Cependant, l'État délègue aux entreprises une part substantielle de la politique de prévention. Ce tournant, que l'on retrouve dans la plupart des pays industrialisés [Bruno, 2010, p. 13-40], crée une dérogation au droit civil et restreint le traitement judiciaire de la responsabilité patronale. Pour quelques décennies, il déplace les luttes et les efforts vers l'activité réglementaire et conventionnelle, en vue de faire

appliquer les droits existants et de les faire étendre. C'est ainsi que de multiples actions s'emploient à faire reconnaître puis étendre la compétence de représentants de salariés dans les organismes de prévention [Viet et Ruffat, 1999, p. 54]. Des réformes successives étendent le champ d'activité des Comités d'hygiène et de sécurité (CHS), dont la pratique ordinaire renforce l'importance. Dans les domaines de la réparation, malgré une vive résistance patronale [Devinck et Rosenthal, 2009], l'action militante s'emploie à faire édicter des décrets d'application permettant la reconnaissance de maladies professionnelles, à consolider les modalités d'indemnisation des victimes. Le nombre des maladies ou groupes de pathologies reconnus passe ainsi de 2 en 1919 à 113 en 1999. Cette extension connaît de fortes variations selon les périodes, souvent en fonction de conjonctures politiques particulières et du poids de mouvements sociaux. L'action des syndicats et d'associations comme la puissante Fédération nationale des mutilés et invalides du travail [de Blick, 2008], moins visible que les grèves et généralement très technique, s'appuie sur des réseaux d'experts bienveillants dans les domaines juridiques et médicaux pour infléchir pas à pas l'attitude du ministère du Travail [Machu, *in* Omnès et Pitti, 2009]. L'action multiple du docteur Guy Hausser dans la CGT et dans les institutions médicales à la fin des années 1930 illustre cette orientation [Buzzi *et al.*, 2006 ; Poggioli, *in* Bruno, 2010]. À partir de 1945, l'administration paritaire de la Sécurité sociale accentue les perspectives de prévention en même temps qu'une forme d'acceptation du risque, ou de gestion négociée de la santé au travail. De fait, si cette période conduit à une réduction forte des accidents, elle se montre beaucoup moins efficace face aux pathologies du travail.

Le cas de la silicose illustre bien l'ambivalence de cette période assurantielle. Après le combat pour la sécurité, les revendications pour la reconnaissance et la prévention de cette pathologie s'accentuent au fil des progrès des connaissances médicales face aux effets de la rationalisation du travail durant l'entre-deux-guerres. Elles se heurtent, dans cette même période, à une obstruction systématique du patronat et de ses experts, en France comme dans la Belgique qu'étudie Eric Geerkens. La reconnaissance de 1945, négociée entre les partenaires sociaux, limite le périmètre des prises en charge, et le système de médecine et d'assistance spécifique aux Houillères accentue encore le caractère restrictif du dispositif de réparation. Dans le même temps, la lutte pour la prévention peine à suivre les effets des transformations techniques. L'épidémie massive qui se développe et se perpétue encore aujourd'hui marque une limite, voire une forme d'échec, du régime assurantiel, accentuée par le statut nationalisé de l'entreprise, les limites de l'engagement syndical sur ce sujet et la relative occultation du phénomène. Les contestations issues des années 1970 offrent une forme de réponse à ce confinement des luttes antérieures.

## QUESTIONS RÉCURRENTES ET RENOUVEAU DES CONTESTATIONS (ANNÉES 1980-2010)

Aux différentes époques, les enjeux de santé pour les travailleurs soulèvent des questions récurrentes. Celles-ci ne portent guère sur les politiques patronales qui, *grosso modo*, visent avec une relative cohérence la perpétuation de leurs activités, nocivités comprises, lorsque aucune alternative ne s'impose. Face aux contestations, elles usent d'une palette de tactiques successives. Il s'agit, en premier lieu, de résister à toute réglementation en niant les effets néfastes mis en cause. Lorsque ceux-ci s'avèrent indiscutables et que des solutions existent, une deuxième consiste à se battre pied à pied pour restreindre le champ de la réglementation. Une dernière vise à anticiper la mise en œuvre de celle-ci afin d'éviter l'intervention de l'administration. Renouvelé dans son principe, des industries du plomb à celles du nucléaire, ce schéma éprouvé démontre son efficacité sur chaque dossier depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

En regard de l'opiniâtreté patronale, l'attitude des travailleurs et du syndicalisme amène à s'interroger sur une « relative indifférence » de leur part [Rebérioux, 1989]. Au cours des contestations que connaît la III<sup>e</sup> République avant 1914, les accidents du travail et maladies professionnelles ne constituent qu'une très faible part des motifs de grève que relève l'historienne Michelle Perrot et des débats syndicaux. L'interrogation, également évoquée à propos du XX<sup>e</sup> siècle, appelle quelques remarques. Tout d'abord, le regard rétrospectif qui voit combien les maladies sont considérablement plus meurtrières que les accidents peut fausser l'analyse. Tandis que les accidents se situent dans une immédiateté dramatique propre à marquer les esprits, les facteurs pathogènes distillent souvent leurs effets dans un temps différé, éloigné par plusieurs décennies du moment d'exposition. Alors que les premiers s'inscrivent dans une logique de cause à effet relativement facile à débattre, les seconds correspondent plutôt à des combinaisons où se mêlent les facteurs professionnels et les modes de vie. Certaines cultures de travail expriment des types de consentement au risque mettant en avant la virilité ou la maîtrise d'un métier. À l'étude, ces formes apparaissent davantage comme des modalités que comme des causes d'acceptation du danger et ne sont pas réservées aux hommes. En outre, les analyses scientifiques et les experts font couramment preuve de prudence, voire de complaisance, à l'égard des risques au travail, et leurs hésitations, parfois leurs dénégations, constituent autant de freins aux mobilisations des travailleurs. Par ailleurs, le rejet des risques prend aussi des formes discrètes, comme les combats techniques dans les institutions ou l'évitement des travaux dangereux. Inégal selon les conjonctures de l'emploi, celui-ci pèse lourdement sur les politiques patronales et renvoie en général à l'action de réseaux d'alerte plus ou moins

formels dans les milieux de travailleurs ou les filières de recrutement. Ces éléments incitent à la nuance dans l'appréciation du rapport des travailleurs aux menaces et aux atteintes à leur santé par le travail.

Par-delà les questions portant sur le comportement des forces sociales, les années 1980 marquent une évolution de la place qu'occupe la santé au travail dans l'éventail des problèmes sociaux. Tandis que, sous la pression du chômage et des recompositions de l'emploi, les luttes et les mises en cause du travail s'étendent, le thème de la santé gagne en consistance et en force. Dans ce domaine, cette décennie marque une inflexion des contestations, qu'il illustre la parution du livre *Les Risques du travail, la santé négociée*, destiné à fournir aux syndicalistes et aux professionnels de la santé au travail une expertise scientifique efficace. Pour cela, ses initiateurs mobilisent une centaine de contributeurs, chercheurs, médecins, spécialistes divers et syndicalistes, souvent issus des réseaux militants ou critiques formés au cours des années 1970. Outre ce cas, sur plusieurs sujets les mouvements et les analyses se décloisonnent. La diversification des liens entre salariés et experts en santé au travail favorise la circulation des connaissances et l'activation de recherches en réponse à l'évolution des risques. Entre les savoirs profanes des travailleurs concernés, les enquêtes en réseau des médecins et les laboratoires de recherche, des dynamiques d'échange se développent, en ce qui concerne les cancers professionnels aussi bien que les troubles musculo-squelettiques. Au fil des initiatives, leur dynamique contribue à légitimer les mises en cause de produits, d'emplois et de modes d'organisation néfastes. Elle contribue à affirmer des motifs d'alerte dans la société et à infléchir l'attitude des pouvoirs et les réglementations [Thébaud-Mony 2007].

Ces évolutions ne se limitent pas à l'espace français, mais s'inscrivent dans une dimension internationale des controverses sur la plupart des sujets de conflit. Les démonstrations convaincantes dans le champ scientifique ou – particulièrement dans le monde anglo-saxon – sur le terrain judiciaire traversent les frontières. Les organismes internationaux comme le Bureau international du travail ou l'Union européenne sont des lieux d'incitation où s'élaborent de nouveaux compromis. Un autre terrain de rapprochements concerne les risques internes au travail et ceux qui touchent à l'environnement. Dans ce domaine, les luttes contre l'amiante, en mettant à mal le confinement des enjeux dans l'espace du travail, renouent avec les combats contre le saturnisme. Ils favorisent l'expression et l'implication des familles, si difficiles à délier dans le cas de la silicose en raison de l'emprise sociale des compagnies minières et des Houillères nationalisées. Des luttes contre les dangers du nucléaire pallient, par des mobilisations extérieures, les réserves ou les réticences de certains syndicats à intervenir sur les risques encourus par les travailleurs employés dans cette filière, notamment par la sous-traitance.

Une autre convergence touche à la définition des risques encourus. Accentuant une orientation du courant hygiéniste, la mise en œuvre restrictive du

système d'indemnisation des victimes s'accompagnait d'une spécificité professionnelle attribuée aux pathologies. Elle entraînait une fragmentation par branche d'activité ou par métier de l'attention aux risques. Mais, à la suite des contestations des conditions de travail de l'après-1968, des mouvements rattachent la critique des lésions physiques à celles de l'usure des corps et des atteintes psychiques subies au travail. Ils mettent en cause, au cours des années 1980, les nouvelles dynamiques patronales d'organisation. La multiplication de la sous-traitance et de l'intérim, le développement des statuts précaires, le renforcement des contraintes et des exigences ou encore la tension accentuée des relations de travail dans une grande partie des mondes du travail trouvent des réponses à leur mesure dans les mises en cause de l'intensification du travail, du « nouveau productivisme » qui sous-tend ces évolutions et de la souffrance au travail qui lui fait écho. Ces critiques, dépassant de loin les réseaux engagés d'experts et de militants, sont largement relayées par les organisations syndicales et les professionnels de santé ; elles sont prises en compte par les travailleurs eux-mêmes dans leur rapport ordinaire à leur travail et à leur propre santé. La multiplication du nombre des salariés déclarant leurs pathologies périarticulaires traduit cette appropriation, même si celui-ci demeure bien inférieur à la réalité des cas concernés. Dans les milieux syndicaux, les revendications de santé prennent de l'ampleur, de même que l'activité dans les Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dont les fonctions gagnent en importance au sein des entreprises – ils sont d'ailleurs devenus obligatoires dans les établissements de plus de cinquante salariés. Ces évolutions contribuent, encore bien insuffisamment, à rendre visibles des situations de travail dégradées de larges secteurs industriels ou de services employant en forte proportion des femmes, des étrangers ou des jeunes.

À bien des égards, la place prise au cours des dernières décennies par les questions de santé au travail évoque l'ancien mouvement de contestation de l'usure au travail qui, un siècle plus tôt, répondait à la subordination salariale et à une vague de rationalisation des activités. Comme alors, l'époque récente présente les traits d'une forme de crise du travail. Plus que l'accroissement des actions, des contestations et des luttes concernant la santé au travail, leur rapprochement en un problème général est un caractère important de cette évolution. Il relie des situations professionnelles et des statuts d'emploi fragmentés qu'il réintègre dans une réflexion d'ensemble sur le travail. Il facilite l'abandon d'un fatalisme qu'autrefois la société pouvait avoir à l'égard des risques encourus ou des lésions subies par des métiers spécifiques ou des catégories particulières. Il favorise la mise en question des raisons invoquées dans le maintien d'activités nocives, dangereuses ou pénibles. Enfin, il met à mal le statut spécifique, et pour tout dire inférieur, dans lequel est placée la part liée au travail des questions de santé. Par ces biais, les mouvements qui portent sur

la santé au travail résituent les personnes au centre des réflexions sur le rôle attribué au travail dans les évolutions sociales.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BRUNO Anne-Sophie, GEERKENS Eric, HATZFELD Nicolas et OMNÈS Catherine (dir.) (2010), *La Santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- BUZZI Stéphane, DEVINCK Jean-Claude et ROSENTHAL Paul-André (2006), *La Santé au travail 1880-2006*, La Découverte, Paris.
- COURTET Catherine et GOLLAC Michel (dir.) (2012), *Risques du travail, la santé négociée*, La Découverte, Paris.
- DE BLIC Damien (2008), « De la Fédération des mutilés du travail à la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés », *Revue française des affaires sociales*, 2-3, p. 119-140.
- DEVINCK Jean-Claude et ROSENTHAL Paul-André (2009), « “Une maladie sociale avec des aspects médicaux” : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56-1, janvier-mars, p. 99-126.
- GORDON Bonnie (1993), « Ouvrières et maladies professionnelles sous la III<sup>e</sup> République : victoire des allumettiers français sur la nécrose phosphorée de la mâchoire », *Le Mouvement social*, n° 164, p. 77-93.
- HENRY Emmanuel (2007), *Amiante, un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- OMNÈS Catherine et PITTI Laure (dir.) (2009), *Cultures du risque et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- REBÉRIOUX Madeleine (1999), « Mouvement syndical et santé en France, 1880-1914 », *Prévenir*, numéro spécial « Mouvement ouvrier et santé : une comparaison internationale », 2<sup>e</sup> semestre 1989-1990. Réédité dans *Parcours engagés dans la France contemporaine*, Belin, Paris, p. 261-262.
- THÉBAUD-MONY Annie (2007), *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, La Découverte, Paris.
- VIET Vincent et RUFFAT Michèle (1999), *Le Choix de la prévention*, Economica, Paris.

---

*La Marche pour l'égalité  
et contre le racisme*

ABDELLALI HAJJAT

LE 3 DÉCEMBRE 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme arrive dans les rues de Paris où une centaine de milliers de manifestants, français et immigrés, répondent à l'appel des jeunes de l'association SOS Avenir Minguettes (quartier de Vénissieux, Rhône). Lorsqu'ils entament, le 15 octobre, à partir de Marseille leur traversée de la « France profonde » [Bouzid, 1984], les marcheurs sont loin d'imaginer l'incroyable espoir qu'ils vont susciter dans les banlieues françaises. En effet, la Marche symbolise à la fois l'immense soif d'égalité et l'apparition des enfants d'immigrés maghrébins dans l'espace public français. Pour la première fois dans l'histoire de France, cette catégorie de la population est l'objet d'un discours médiatique et politique positif. La Marche pour l'égalité constitue un événement au sens de « rupture d'intelligibilité » et, même si la marche n'est pas un type d'action nouveau, elle marque une rupture dans l'histoire des mouvements sociaux en raison de la qualité de ses acteurs (enfants d'immigrés) et de son enjeu social et politique (la question des banlieues et du racisme).

Nombre de sociologues l'ont étudiée, sur le moment ou *a posteriori*. Certains adoptent le paradigme, à bien des égards problématique, de l'assimilation-intégration, au lieu d'utiliser les outils « classiques » de la sociologie de l'action collective. La catégorie « jeunes immigrés » est peu déconstruite et on ne sait pas si leur mobilisation est la cause, la conséquence ou le moyen de leur « intégration ». D'autres l'analysent de manière plus stimulante comme l'événement fondateur d'une « génération sociale » [Beaud et Masclet, 2006]. Rares sont toutefois les travaux s'appuyant sur des archives et entretiens avec tous les protagonistes, et un travail scientifique fondé sur une démarche empirique approfondie reste à faire.

Écrire l'histoire des rébellions des Minguettes et de la Marche pour l'égalité revient à essayer de comprendre comment se sont nouées les tensions sociales

entre des acteurs multiples et insérés dans des relations d'interdépendance, à la fois étroites et distantes, tant au niveau local que national. Sont ainsi en cause les « jeunes de banlieue », les forces de police en lutte contre la délinquance, la municipalité communiste de Vénissieux déboussolée par les transformations des classes populaires, le gouvernement socialiste à la fois méfiant et attentif à la jeunesse des banlieues, le mouvement pro-immigrés soutenant activement la lutte contre le racisme, les médias locaux et nationaux en quête d'audimat, etc. De ce point de vue, le quartier des Minguettes, composé de Français et d'étrangers, est un laboratoire des tensions sociales et politiques de la société française du début des années 1980.

#### DE L'ÉMEUTE À L'ACTION NON VIOLENTE

---

La principale revendication de la Marche, le « droit à la vie », s'inscrit dans le contexte d'une multiplication des « bavures » policières dans les banlieues et des crimes à connotation raciste depuis le début des années 1970. En l'espace de deux ans, le quartier des Minguettes est le théâtre de deux rébellions qui s'expliquent non seulement par des facteurs sociaux « classiques » [Beaud et Pialoux, 2003], mais aussi par une configuration particulière où l'équilibre, fragile et précaire, des relations sociales est bouleversé par la montée en tension des rapports entre les jeunes et la police. En effet, jusqu'en 1981, la délinquance de l'Est lyonnais ne croît pas plus vite que dans le reste du département, mais deux facteurs structurels participent à l'exacerbation des tensions.

En avril 1981, à la veille de l'élection présidentielle, une grève de la faim entamée par le prêtre Christian Delorme, le pasteur Jean Costil et Hamid Boukhrouma, immigré algérien [Mathieu, 2006], dénonce la « double peine » qui permet d'expulser du territoire les étrangers délinquants. En mai, le gouvernement socialiste nouvellement élu en suspend l'application. Cette décision sera vécue, du côté des forces de sécurité, sur le mode de la trahison : « La suspension des expulsions ne peut que rendre plus difficile l'action des services de police ; aucune menace ne pèse sur les malfaiteurs étrangers. On assiste d'ailleurs à un retour massif des délinquants expulsés », dira début juillet 1981 le préfet du Rhône délégué à la police. Durant l'été 1981, le quartier des Minguettes devient le ghetto le plus célèbre de France à cause de ses rodéos. La catégorie « violence urbaine » fait son apparition dans le paysage politique et médiatique français.

Le second facteur est lié à la formation de « bandes » dont les leaders parviennent parfois à échapper à la police grâce au soutien d'une partie de la population. C'est notamment le cas d'Amar Djaidja, le grand frère de Toumi, autour duquel s'est construit le mythe d'un « Robin des Bois » et qui bénéficie d'une réputation de « bandit social ». Ces deux éléments participent à

l'intervention accrue de la police dans le quartier, laquelle élève la probabilité de déviances policières violentes. Ainsi, aux dires des Renseignements généraux eux-mêmes, les événements du 21 mars 1983 – au lendemain des législatives, marquées par une forte poussée du Front national – « ont démontré [...] la tension qui régnait dans ces quartiers et qui risquait de dégénérer violemment au moindre incident entre les forces de l'ordre et les jeunes immigrés ». Ce jour-là, deux équipes de police investissent, sans se coordonner et pour deux affaires différentes, le quartier Monmousseau. Cela suffit, conviendra vingt-huit ans plus tard l'ancien préfet de police, pour que « les jeunes croient qu'ils sont attaqués ».

Ce sentiment d'être « attaqués » découle de plusieurs années de relations conflictuelles avec la police, dont les violences ont rarement été sanctionnées [Moreau de Bellaing, 2009]. En conséquence de quoi, une véritable bataille de rue s'engage entre les 350 habitants, jeunes et adultes, et les forces de l'ordre. Les affrontements font plusieurs blessés, dont le préfet de police Bernard Grasset et le directeur départemental de la police urbaine, mais on n'observe pas, comme en 1981, d'escalade de la violence et d'extension géographique de la rébellion. Cette contention est facilitée par le retrait des forces de police, décidé par Grasset, et la transformation de l'émeute en manifestation. En effet, en pleine phase de rébellion, des centaines d'habitants organisent un *sit-in* devant le commissariat de police de Vénissieux. Quelques jours plus tard, un groupe de jeunes de Monmousseau décide, avec le soutien de militants pro-immigrés comme Christian Delorme et Jean Costil, de mener une grève de la faim (28 mars-7 avril) pour protester contre les violences policières, puis de créer une association, SOS Avenir Minguettes (27 avril). La rébellion du 21 mars 1983 offre ainsi un exemple relativement rare de passage d'une action émeutière à l'action non violente empruntant aux répertoires classiques de l'action collective [Béroud, Gobille, Hajjat et Zancarini-Fournel, 2011].

Les membres officiels de SOS Avenir Minguettes sont Toumi Djaidja (président), Farouk Sekkaï, Mohamed Khira, Patrick Henry, Djamel Mahamdi et Mohamed Ouzazna, ainsi que nombre d'habitants du quartier ayant apporté un grand soutien. La plupart partagent des caractéristiques et des trajectoires sociales communes : jeunes garçons nés au début des années 1960, de nationalité algérienne ou française (pour les enfants de parents français ou de « harkis » rapatriés d'Algérie), père ouvrier, mère au foyer, sortie prématurée du système scolaire ; certains ont un CAP ou un BEP de tourneur, carreleur, plombier, miroitier, etc., parfois obtenu dans des établissements spécialisés. Beaucoup sont alors au chômage, représentatifs en cela du processus de désouvriréisation d'enfants des classes populaires demeurés à l'écart de l'usine et des institutions d'encadrement ouvrier [Beaud et Pialoux, 2003].

Les statuts de l'association, rédigés en collaboration avec des militants de soutien, dont le sociologue Alain Battegay, reprennent les premières

revendications des jeunes des Minguettes : « de meilleures relations entre tous les habitants des différents quartiers de la ZUP de Vénissieux », la « reconnaissance à part entière des droits des jeunes immigrés et Français », une « juste application des lois civiles et pénales françaises », faire en sorte « que les institutions répressives de l'État ne sanctionnent pas sur la base de préjugés sociaux et ethniques », « la réhabilitation et le désenclavement des divers quartiers des Minguettes par les habitants eux-mêmes », l'« insertion sociale et professionnelle des jeunes », la « mise en place de structures d'économie sociale », etc. Ces exigences reflètent la complexité de la situation des quartiers populaires comme les Minguettes, au travers de l'imbrication des questions économique (chômage des jeunes), urbaine (enclavement), juridique (droits des étrangers), institutionnelle (police et justice) et raciale (préjugés ethniques).

De fait, le basculement de l'émeute dans la non-violence participe à une relative reconnaissance institutionnelle de l'association qui devient un interlocuteur, non seulement de la municipalité communiste dans le cadre de l'éphémère Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), mais aussi du gouvernement socialiste, qui reçoit une délégation de l'association en avril 1983. Cette reconnaissance doit beaucoup au soutien d'une partie de la communauté chrétienne lyonnaise, notamment Delorme et Costil, tous deux permanents de la Cimade – Comité intermouvements auprès des évacués, né en 1939 – de Lyon et proches du Mouvement pour une alternative non violente (MAN). Ils apportent aux jeunes de Monmousseau des ressources sociales et politiques inespérées pour une des catégories les plus stigmatisées de la France postindustrielle. Jouent ainsi les relations de Delorme avec la hiérarchie catholique (monseigneur Albert Decourtray) et une composante du Parti socialiste, notamment Georgina Dufoix, nouvelle secrétaire d'État à la Famille, à la Population et aux Travailleurs immigrés de mars 1983 à juillet 1984. Mais les jeunes disposent aussi du soutien de médias locaux (radio Canut, radio Léon et le mensuel *Cosmopolis*) et de militants des Minguettes (Michel Ganozzi, établi maoïste), de Vaulx-en-Velin (Lucien Pitti, médecin d'extrême gauche), de Lyon (Michel Gontier, libertaire et antimilitariste), etc. Ils ne sont guère soutenus, en revanche, par le collectif informel Zaâma d'Banlieue, qui rassemble depuis sa création en 1980 des militantes « autonomes » immigrées, sévères à l'égard des jeunes auxquels elles reprochent d'être « manipulés par les curés » [Béroud, Gobille, Hajjat et Zancarini-Fournel, 2011].

#### CONSTRUCTION D'UN CONSENSUS NATIONAL ANTIRACISTE

Le 19 juin 1983, Toumi Djaidja est blessé à l'abdomen par une balle policière, tirée à bout portant. Après l'incident, il propose l'organisation d'une marche sur le modèle de celles des indépendantistes indiens et des Noirs des

États-Unis. Une idée appuyée par des membres de la Cimade, du MAN et de SOS Avenir Minguettes qui annoncent, le 27 août 1983, le lancement de la Marche, dont l'objectif est d'obtenir « l'égalité dans le droit à la vie, l'égalité dans le droit au respect, l'égalité dans le droit au bonheur ici en France » et de réagir contre la « multitude (...) de propos chauvins, xénophobes et racistes [comme lors de] l'élection municipale de Dreux », où le Front national atteint un score très élevé. Les marcheurs font aussi « appel au sursaut et à l'évolution possible de l'opinion publique » face à l'indifférence en cas « d'installation de camps d'internement pour étrangers et d'expédition de wagons plombés ».

Au départ de Marseille, ils ne sont qu'une trentaine mais le groupe enfile tout au long du parcours pour agrégner des individus au profil parfois bien différent de celui du « jeune de banlieue » – militant associatif, journaliste, éducateur. Unis autour du slogan « Vivre ensemble, avec nos différences, dans une société solidaire », ils bénéficient à chaque étape d'une couverture médiatique plutôt positive et de l'accueil de comités locaux qui prennent en charge l'hébergement, la restauration et l'organisation de conférences publiques et de « forums justice » où les marcheurs sont amenés à prendre (difficilement) la parole en public.

Ainsi, la Marche produit un véritable consensus national antiraciste. Que s'est-il donc passé pour que la quasi-totalité du champ politique (à l'exception de l'extrême droite et d'une partie de la droite parlementaire), les représentants de toutes les religions, l'ensemble des syndicats de travailleurs, les associations antiracistes et la quasi-totalité des médias aient soutenu l'initiative d'un groupe de « jeunes de banlieue » ? Dans le sillon des « années 1968 », la période 1981-1983 est, certes, encore celle des alliances improbables entre des individus et groupes très hétérogènes socialement et politiquement à l'origine du succès de la Marche.

La prise de conscience gouvernementale de la réalité des banlieues s'opère après les rébellions de l'été 1981 au travers de l'opération dite « anti-été chaud » (1982), un dispositif de prévention de la délinquance, et après le soutien affiché du président de la République François Mitterrand à la Marche pour l'égalité, lors d'une visite aux Minguettes en août 1983. Mais la gauche de gouvernement n'est pas un bloc monolithique et c'est surtout à la gauche du PS que les soutiens sont les plus nombreux. Ici, la question des jeux d'échelle est déterminante. Au niveau local, les socialistes sont généralement à la traîne des mouvements pro-immigrés catholiques, protestants et d'extrême gauche, voire ouvertement hostiles à la Marche. Au niveau national, les choses sont un peu plus complexes. Généralement, les instances nationales du PS (notamment la Commission immigration) sont informées, mais n'accordent pas une grande attention à la Marche avant la médiatisation de l'assassinat de Habib Grimzi, touriste algérien en visite en France, par trois légionnaires dans le train Bordeaux-Vintimille. Mais, bien avant cela, de nouveaux venus dans les cabinets ministériels après la victoire de 1981,

notamment des militants du PSU et/ ou issus du monde associatif, soutiennent activement la Marche et se révèlent indispensables à son succès. C'est notamment le cas d'un des membres du cabinet de Georgina Dufoix, Jean Blocquaux, qui joue un rôle déterminant dans la politique du gouvernement en direction des banlieues. Proche du PSU et disposant d'une formation d'éducateur, il a un profil atypique comparé à celui des énarques du cabinet. Après 1981, il s'attelle à la résorption des bidonvilles de Nanterre, à la conception et à l'application de l'opération « anti-été chaud » et est chargé, en 1983, du suivi quotidien de la Marche.

Le gouvernement soutient discrètement l'initiative, mais les échanges entre Blocquaux et les marcheurs témoignent des fortes inquiétudes des autorités qui tiennent Delorme et Costil pour des « agitateurs » et les jeunes, dont certains ont un casier judiciaire, pour des individus imprévisibles. C'est la raison pour laquelle l'Élysée ne confirme l'entrevue finale avec Mitterrand qu'à la dernière minute de la manifestation parisienne. Au jour le jour, le cabinet de Dufoix est informé de toutes les péripéties et assure non seulement la sécurité des marcheurs, mais aussi une partie de l'organisation de l'arrivée à Paris.

Tout se passe comme si la configuration politique des années 1981-1983 avait rendu possible une alliance improbable entre trois pôles qui convergent sur la base d'un intérêt commun. Le premier est celui du groupe le plus marginalisé des quartiers populaires : les « jeunes de cité » des Minguettes. De leur point de vue, la stratégie de l'action non violente est jugée plus « efficace » que l'action émeutière pour lutter contre les violences policières. Le deuxième correspond aux secteurs pro-immigrés des Églises catholique et protestante lyonnaises, aux yeux desquels la Marche est un moyen d'action pacifique propice à la réconciliation et à la cohésion nationale. Le troisième pôle réunit les individus les moins influents de l'appareil gouvernemental dont la position évolue considérablement après qu'ils ont réussi à s'imposer comme les « spécialistes » de la question des banlieues et de l'immigration au sein du PS. De leur point de vue, la Marche fait coïncider leurs dispositions à agir à la fois sur la question des banlieues (campagne « anti-été chaud ») et sur le « problème » de l'immigration. Leur quasi-monopole des ressources intellectuelles et pratiques pour traiter ces « problèmes » renforce leur position. C'est notamment le cas de Georgina Dufoix, dont l'événement favorise l'ascension politique : lors du remaniement ministériel de juillet 1984, elle quitte son poste de secrétaire d'État pour celui de ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale (juillet 1984 à mars 1986) dans le gouvernement de Laurent Fabius. Il en ira de même, peu après, pour les promoteurs de SOS Racisme [Juhem, 2001]. Cette alliance improbable constitue la condition essentielle de la construction d'un consensus national antiraciste. Mais celui-ci ne se réalise pas sans de profondes ambiguïtés politiques et sociales.

---

AMBIGUÏTÉS ET NON-DITS DU CONSENSUS « BEUR »

---

La première ambiguïté réside dans le rapport des jeunes de banlieue avec le monde ouvrier organisé. Dans les années 1968, les principales centrales syndicales ont souvent été désemparées face aux revendications, à la fois spécifiques et universelles, des travailleurs immigrés [Boubeker et Hajjat, 2008]. À l'exception notable de quelques syndicalistes d'unions locales (notamment la CFDT), qui ont soutenu les luttes d'indépendance au Maghreb, cette nouvelle figure de la classe ouvrière est difficilement saisissable par les catégories d'entendement syndicales et politiques marquées par le clivage national/étranger. Dans ce contexte historique, les syndicats ouvriers ne sont pas les mieux placés pour comprendre l'apparition des premiers mouvements de « jeunes immigrés », qui sont aussi bien souvent des enfants d'ouvriers. De fait, la déstructuration des espaces de socialisation ouvrière et l'apparition d'un chômage massif chez les jeunes de banlieue participent à l'écroulement de la référence à la classe ouvrière et à la tradition syndicale.

Ainsi, la Marche n'est-elle pas ouvertement soutenue par le maire communiste, Marcel Houël, et la CGT de Vénissieux. De leur point de vue, ces « jeunes » font partie du sous-prolétariat urbain qui ne constitue pas une véritable « clientèle » politique et syndicale. Par ailleurs, la CGT et le PCF voient d'un mauvais œil une Marche soutenue par le PS, avec lequel ils sont en concurrence tant au niveau local que national, mais aussi par des militants « gauchistes », ce qui explique en grande partie leur réticence à s'engager dans le mouvement. La configuration politique ne favorise donc pas le rapprochement entre les syndicats et les marcheurs. Au-delà de la signature d'appels de soutien, les déclarations publiques nationales ne doivent pas occulter les profondes ruptures à l'œuvre dans les banlieues rouges.

La deuxième ambiguïté porte sur la réponse gouvernementale aux revendications des marcheurs. À l'issue de la manifestation parisienne, Georgina Dufoix prononce un discours sur le parvis de Montparnasse où elle assure que le gouvernement « a donné des instructions précises pour que la police et le parquet soient d'une extrême fermeté » contre les crimes racistes et propose que « les violences à caractère raciste deviennent des infractions pénales spécifiques, aux sanctions plus lourdes », les associations pouvant dès lors se porter partie civile. Mais la seule mesure appliquée, et considérée comme la grande victoire de la Marche, est l'instauration de la carte de séjour de dix ans pour les étrangers, votée par le Parlement le 17 juillet 1984. Comment expliquer qu'elle soit le principal acquis de la Marche alors qu'elle ne figurait pas parmi les premières revendications de SOS Avenir Minguettes ?

Dufoix n'a pas été autorisée à l'annoncer dans son discours, mais Christian Delorme et Yannick Moreau (chargée de mission à l'Élysée et membre du

Gisti, le groupe d'information et de soutien des immigrés) incitent les marcheurs à poser la question au chef de l'État qui, le 3 décembre, reçoit une délégation composée uniquement, à l'exception de Toumi Djaïdja, de jeunes au casier judiciaire vierge. François Mitterrand répond qu'il a déjà donné son accord au président algérien Chadli Bendjedid (entre 1979 et 1992) lors du sommet franco-algérien des 7-10 novembre à Paris. Mitterrand paraît ignorer que les Algériens ont un régime juridique dérogatoire et bénéficient déjà de l'équivalent d'une carte de dix ans..., mais les marcheurs se saisissent de l'occasion pour annoncer devant les caméras que « le Président a dit oui à la carte de dix ans ». L'anecdote est révélatrice de la manière dont le gouvernement envisage la Marche, circonscrite à l'antiracisme et l'amélioration de la condition juridique des étrangers, mais prompte à occulter le fait que la quasi-totalité des marcheurs ont la nationalité française et que la question des banlieues ne se réduit pas à celle de l'immigration. Ainsi, plusieurs acteurs concourent à redéfinir la cause des jeunes des Minguettes dans le sens du versant culturel de la cause immigrée, orientation propre à « culturaliser » les enjeux et à marginaliser, entre autres, la question des rapports conflictuels avec la police et la justice.

La « culturalisation » du débat public est la source d'une troisième ambiguïté : la popularisation du terme « beur ». À l'origine, « beur » signifie « arabe » en verlan et est utilisé par les enfants d'immigrés maghrébins de la région parisienne pour s'autodésigner. Mais le terme échappe rapidement à ses inventeurs pour devenir une forme d'assignation identitaire. Les « beurs » ne sont plus des Arabes : ils ne sont ni des Français à part entière ni tout à fait immigrés, et les « bons beurs » se distinguent des « mauvais travailleurs immigrés ». Le terme « beur » scelle la séparation symbolique d'avec la génération des parents immigrés. Au moment même où les « jeunes immigrés » font leur entrée symbolique dans l'espace public, les travailleurs immigrés sont disqualifiés symboliquement lors des grèves de l'automobile. Ce basculement est fondamental dans l'histoire de l'immigration parce qu'il correspond à la construction de l'opposition entre les « beurs assimilables » et les « immigrés inassimilables ».

Cette distinction symbolique est illustrée par les discours publics dominants relatifs aux grèves ouvrières contre les licenciements et par l'apparition de la « question musulmane » dans l'espace public. Au départ, les grèves de Citroën-Aulnay (avril 1982) et Talbot-Poissy (mai 1982-janvier 1984) sont déclenchées selon le registre « classique » du mouvement ouvrier et portées par la CGT : les revendications portent sur l'organisation du travail, les salaires, les libertés individuelles et syndicales, etc. Mais les licenciements sont confirmés : les ouvriers immigrés occupent les usines et mènent un conflit dur. C'est dans ce contexte que s'opère la focalisation du débat sur l'islam, produit de l'action de trois types d'acteurs. Tout d'abord, certains syndicalistes CFDT analysent les conflits sociaux comme un « problème

musulman » qui justifie l'intervention des forces de police et les expulsions du territoire [Gay, 2011, p. 147-151]. Ensuite, le traitement médiatique des grèves de l'automobile s'effectue à l'aune de l'actualité internationale, en particulier celle de la révolution iranienne de 1979 [Deltombe, 2005, p. 49-52]. C'est ainsi que certains journaux multiplient des photos d'OS (ouvriers spécialisés) en train de faire la prière à la mosquée et des caricatures qui transforment les cheminées d'usine en minarets...

Cette forme de « racialisation religieuse » est d'autant plus efficace que cette distorsion de la réalité sociale est légitimée par le discours de certains ministres socialistes. En charge de l'Intérieur, Gaston Defferre dénonce « des grèves saintes, d'intégristes, de musulmans, de chiites » et le Premier ministre Pierre Mauroy disqualifie les travailleurs immigrés qui seraient « agités par des groupes religieux et politiques qui se détermin[ent] en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises ». Au moment même où le gouvernement socialiste change de politique économique en adoptant le tournant de la rigueur, l'intransigeance des travailleurs immigrés à conserver leur emploi est expliquée non par des facteurs sociaux (la continuation de la lutte des classes), mais par des facteurs religieux (l'intégrisme musulman).

Ainsi, l'année 1983 correspond aux débuts de la nouvelle construction du « problème musulman » articulé avec celle de l'« immigration ». L'immense espoir provoqué par le surprenant succès de la manifestation finale de la Marche est vite remplacé par une exacerbation des tensions sociales dans les banlieues et la désillusion des marcheurs et des jeunes de SOS Avenir Minguettes. Certains continuent à se mobiliser dans le secteur associatif et/ou trouvent un emploi, d'autres sombrent dans la délinquance et/ou meurent prématurément, tandis que Toumi Djaïdja est l'objet d'un harcèlement policier et judiciaire débouchant sur son incarcération en 1984 (il est gracié par Mitterrand le 1<sup>er</sup> janvier 1985). Néanmoins, la Marche constitue aussi un extraordinaire vecteur de socialisation politique pour toute une génération de militants des quartiers populaires et favorise la naissance de centaines d'associations de quartier et/ou de l'immigration, et devient une référence historique pour tous les mouvements ultérieurs [Boubeker et Hajjat, 2008].

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEAUD Stéphane et MASCLET Olivier (2006), « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 4, p. 809-843.
- BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris.

- BÉROUD Sophie, GOBILLE Boris, HAJJAT Abdellali et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.) (2011), *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Éditions des Archives contemporaines, Paris.
- BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali (dir.) (2008), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France 1920-2008*, Éditions Amsterdam, Paris.
- BOUZID (1984), *La Marche. Traversée de la France profonde*, Sindbad, Paris.
- DELTOMBE Thomas (2005), *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-1995*, La Découverte, Paris.
- GAY Vincent (2011), *De la dignité à l'invisibilité. Les OS immigrés dans les grèves de Citroën et Talbot 1982-1984*, master 2 de sociologie sous la direction de Stéphane Beaud, EHESS, Paris.
- JUHEM Philippe (2001), « Entreprendre en politique. Les carrières militantes des fondateurs de SOS Racisme », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, p. 131-153.
- MATHIEU Lilian (2006), *La Double Peine. Histoire d'une lutte inachevée*, La Dispute, Paris.
- MOREAU DE BELLAING Cédric (2009), « Violences illégitimes et publicité de l'action policière », *Politix*, vol. 3, n° 87, p. 119-141.

---

*Médias dominants,  
mouvements sociaux  
et mobilisations informationnelles*

FABIEN GRANJON

EN FRANCE, LA PLUPART des acteurs de la critique sociale n'ont compris que tardivement l'intérêt qu'ils avaient à envisager de nouvelles pratiques de communication numérique complémentaires des investissements médiatiques qui étaient jusque-là les leurs. Au début des années 1980, ils n'étaient encore qu'une poignée à considérer les premiers dispositifs télématiciens comme des innovations susceptibles de leur permettre une plus grande efficacité dans la conduite de leurs objectifs. Divers impératifs ont cependant tempéré cet enthousiasme. D'abord celui de la professionnalisation, auquel peu d'organisations militantes ont pu répondre. Les coûts d'équipement, d'exploitation puis d'utilisation se sont avérés, la plupart du temps, dissuasifs. Les organisations désireuses de s'engager dans l'aventure des « nouveaux médias » se sont généralement retrouvées dépendantes de fournisseurs d'accès extérieurs. Ce qui n'a pu que les rendre encore plus méfiantes envers les logiques de marchandisation de l'information caractéristiques de la paléo-télématique. Ainsi les potentialités techniques les plus attractives, c'est-à-dire celles qui auraient permis de gagner une autonomie médiatique et d'inscrire au sein même du dispositif technique la nature militante de l'action collective, n'ont-elles guère été explorées.

Les expériences les plus probantes ont accompagné les mobilisations de haute intensité à des fins de coordination. Ce fut le cas, par exemple, avec l'usage des messageries en ligne proposées par les services Télétel, en 1988-1989, lors du mouvement des infirmières (pour une revalorisation de leur profession) ou avec le Minitel, en 1992, pendant la grève du ministère des Finances [Kergoat, 1994]. Mais le lien entre mouvements sociaux et dispositifs de communication numérique s'est surtout manifesté en novembre-décembre 1995, à la faveur de l'arrivée à maturité de l'Internet grand public et d'une large mobilisation sociale [Granjon, 2001]. Dès lors, les réseaux

télématiques allaient devenir un élément parmi d'autres du répertoire d'action des mouvements sociaux. Outre la fluidification et la simplification de certaines activités organisationnelles, Internet a permis de construire des mobilisations informationnelles critiques de la production des médias dominants [Cardon et Granjon, 2010], lesquelles ont évolué au fil des ans, sous le double effet de l'innovation technique et des logiques sociales.

---

#### LA RUPTURE DU MOUVEMENT SOCIAL DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1995

---

Le mouvement social de novembre-décembre 1995 ouvre, en France, un nouveau cycle de luttes et marque le retour de la question sociale. Depuis mai 1968, la France n'avait pas connu de luttes sociales de cette ampleur. La mobilisation (grèves, manifestations massives – surtout en province) prend forme sur fond de crise du politique, de la démocratie représentative et répond à l'exaspération que suscite une pensée unique faisant du capitalisme mondialisé un horizon indépassable. Pratiquement, c'est le rejet massif d'une réforme présentée par Alain Juppé, alors Premier ministre, visant à casser le régime de retraite des salariés qui a lancé la contre-offensive sociale.

Aux côtés des travailleurs des services publics luttant pour défendre leurs acquis sociaux fondamentaux (retraite et sécurité sociale), on trouve : les étudiants, qui ne tolèrent pas la tentative de mise en pièces du système d'enseignement supérieur orchestrée par le ministre de l'Éducation nationale d'alors, François Bayrou ; des acteurs collectifs nouvellement organisés comme les chômeurs et les « sans » (sans-papiers, sans-toit), relayés par diverses associations comme l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS), le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), AC !, Droits devant !, le DAL ; les centrales syndicales anciennes (l'aile gauche de la CFDT, FO, la CGT – dont le rôle fut essentiel) et nouvelles (groupes des 10, SUD, etc.).

Les principales revendications du mouvement situaient les enjeux de la lutte directement au stade de l'intérêt général. Elles embrassaient tous les domaines de la reproduction sociale et pouvaient se lire comme les prémisses d'un mouvement de contestation plus large qui, en France, devait s'amorcer dans son sillage : le mouvement altermondialiste.

---

#### MÉDIAS DOMINANTS VS MOBILISATIONS INFORMATIONNELLES

---

Le traitement réservé par les médias dominants au mouvement social de novembre-décembre 1995 est symptomatique des interférences entre les

champs journalistique, politique et de la critique sociale. La façon de traiter l'information est en soi un enjeu politique et joue un rôle non négligeable dans l'issue des conflits sociaux, notamment en ce qu'elle détermine le soutien ou non de l'opinion publique. La couverture médiatique du conflit révèle un traitement partial des événements. La majorité des médias dominants (presse écrite et audiovisuelle) présentent le conflit comme une lutte corporatiste de « privilégiés » opposés par principe à la mise en place de « réformes nécessaires » censées moderniser une « France bloquée ». Les Français ne l'entendent pas, toutefois, de cette oreille et le mouvement met bientôt à jour le double dissensus entre la population et son gouvernement, mais également entre la population et un espace public médiatique apparu comme le porte-voix des mesures gouvernementales.

Le mouvement social de novembre-décembre 1995, disqualifié en réaction rétrograde, ignorerait les nouvelles réalités économiques et prendrait les citoyens en « otages », au risque de menacer le lien social et l'économie du pays. Après une première phase de mise en accusation systématique, la seconde joue plutôt sur la minoration. Alors que le mouvement social demeure puissant, sa couverture médiatique tend à s'amenuiser. Le maintien des grévistes en marge des espaces publics médiatiques souligne la dévolution des médias dominants aux élites (journalistes, experts, chefs d'entreprise, politiques, etc.), desquels sont exclus les acteurs de la critique sociale. Cette logique discriminatoire focalise l'essentiel des reproches adressés aux journalistes.

Plus encore que dans ce « déni médiatique » – un classique des relations orageuses que le champ journalistique entretient avec celui de la critique sociale –, la véritable nouveauté réside dans l'appropriation d'Internet par les acteurs du mouvement. L'existence d'un front unitaire constitué de réseaux de militants géographiquement et organisationnellement dispersés pose une série de questions aux entrepreneurs de mobilisation du mouvement (syndicats, associations, coordinations, etc.) quant aux formes de l'action collective, aux coûts de la mobilisation, à la structuration et à l'entretien d'un mouvement multipolaire. L'Internet constitue un nouvel appui logistique qui facilite les échanges et permet de créer des « ateliers virtuels », point d'ancrage à la conception et à la préparation de certaines mobilisations. Il rend possibles de nouvelles modalités militantes, d'autres façons de gérer les compétences et participe à la création de nouveaux répertoires d'action (appels à la mobilisation, réseaux d'alerte, *sit-in* virtuels, pétitions en ligne, *mail-bombing*, etc.). Il autorise aussi l'émergence de nouveaux modes coopératifs de production, de circulation et de consommation de l'information, ainsi que la création de nouvelles arènes d'expression publique (sites, listes de diffusion, forums) qui sont à voir comme une critique en actes de la forme dominante de l'espace public médiatique. La nécessité de ne pas laisser le monopole des représentations officielles et des cadres de perception de l'injustice aux

médias trouve ainsi dans Internet la condition de possibilité de sa mise en œuvre concrète.

En cette fin d'année 1995, ces opportunités numériques se sont peu concrétisées, mais c'est bien durant cet épisode que les premières prises de conscience militantes ont lieu. Pour la première fois, Internet est considéré comme un moyen d'argumenter et de justifier les revendications, de garantir une couverture minimum aux actions, d'étendre le potentiel de mobilisation et de s'assurer d'un capital de sympathie plus important. Les nouvelles arènes publiques ainsi offertes servent à créer des tribunes d'expression dégagées des contraintes inhérentes aux circuits classiques de production et de diffusion de l'information.

#### DES LISTES DE DIFFUSION...

---

Les propriétés des technologies de communication sur réseaux s'avèrent, de fait, particulièrement adaptées aux projets militants et aux mobilisations informationnelles : allégement des contraintes éditoriales, réduction drastique des coûts de diffusion, modèle de communication *many to many* (par opposition au modèle *one to many* des médias dominants – un seul émetteur, l'annonceur, s'adressant à de multiples personnes), facilités de production coopérative et ouverture d'un espace de participation élargie permettant une plus grande interactivité. De façon tout à fait singulière, ce sont d'abord les militants les moins organisés et les groupes les plus périphériques qui s'en saisissent avec le plus d'enthousiasme et privilégident ainsi l'horizontalité sur l'organisation verticale et hiérarchique.

C'est au lendemain du mouvement social de novembre-décembre 1995 que naît, notamment, le Réseau associatif et syndical R@S (avril 1996-décembre 2009), dans le but de répondre aux besoins en information-communication propres aux mobilisations d'ampleur dont certaines phases peuvent rencontrer des problèmes d'échanges et de coordination [Granjon et Torrès, 2012]. Avec d'autres (e.g. Internatif, Altern.org, Globenet, Samizdat, etc.), le R@S fonctionne comme acteur discret mais majeur de structuration et de développement du sous-champ spécifique de l'espace des mouvements sociaux, celui travaillant à l'acculturation et à l'appropriation des technologies de la néotélématique par les militants [Mathieu, 2004]. Il s'agit d'encourager, de faciliter et de promouvoir les usages de l'informatique connectée par les groupements « œuvrant pour les droits de la personne, les droits des travailleurs et le soutien aux peuples en lutte pour leur émancipation ». Le R@S inaugure ainsi une cause et une forme d'engagement singulières, portées par l'exigence de construire un Internet à la croisée de préoccupations militantes et d'inscription de l'action collective dans un rapport non marchand aux outils d'information et de communication. Principal centre de ressources numériques et de partage d'expériences militantes, il

propose, notamment, des adresses électroniques et de très nombreuses listes de diffusion, outils essentiels pour des structures comme AC !, SUD, Alternatifs, Ras l'front, la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), Les Verts, les Marches européennes contre le chômage, Attac, etc. Parallèlement, la naissance de Samizdat offre un second espace au développement d'une culture de l'activisme sur le réseau en France. À la différence du R@S, plus proche des mouvements sociaux et des syndicats, Samizdat est plutôt en affinité avec les milieux libertaires et radicaux et se constitue en lieu de coordination et d'échanges électroniques pour les mouvements d'obédience autonome. Doté d'un site web, mais également articulé à de nombreuses listes de diffusion (e.g. conflit\_1), il devient un important pourvoyeur de ressources pour une organisation comme Act Up Paris ou le mouvement des sans-papiers.

Au début des années 2000, les militants altermondialistes trouvent, eux aussi, dans le réseau des réseaux un espace particulièrement adapté à la construction de nouvelles formes de mobilisation et d'engagement transnationaux. Le cas d'Attac est emblématique de cet investissement numérique, lequel intensifie de manière inédite les débats, donne davantage de visibilité aux expertises et concourt à porter certains processus décisionnels. Les occasions d'échange entre militants et dirigeants en sont notamment multipliées, ce qui contribue par là même à modifier les rapports de pouvoir au sein de l'organisation [Trautman, 2001]. L'évolution la plus intéressante tient sans doute à l'émergence d'une arène médiatique propre au mouvement altermondialiste, composée de communautés d'action et d'espaces de représentation variés, au sein de laquelle les dimensions à la fois locale, nationale et internationale s'interpénètrent. Son existence permet d'assurer une meilleure représentation des luttes altermondialistes et de favoriser la construction des identités d'un mouvement alors en pleine croissance, bien au-delà des cercles militants qui travaillent directement à son édification. À l'époque, ces « nouveaux » espaces publics sont l'un des lieux de la reconstruction de figures de la critique sociale et politique. Ils s'avèrent *de facto* porteurs de discours qui contredisent la dépolitisation supposée de la jeunesse, démontent l'orientation vers le témoignage compassionnel des formes d'expression publiques et participent au renouvellement des modalités de participation à la chose publique [Granjon, 2005].

---

#### ... AU WEB PARTICIPATIF

---

Les usages militants de l'Internet se sont aujourd'hui banalisés. Si les dispositifs en ligne ne sauraient être considérés comme premiers dans la structuration des engagements, ils participent néanmoins à la manière dont certains groupements de la critique sociale se structurent, agissent, définissent

leurs postures de relation à l'action, négocient les modalités de leurs activités et décident d'investir l'arène médiatique. Ces dernières années, l'émergence du Web participatif et des sites de réseaux sociaux (blogs, Twitter, Facebook, etc.) a introduit un renouvellement du répertoire militant des activités télématiques, mais il a surtout permis que se produise une réappropriation plus ouverte de l'espace global du débat public. Il est en effet devenu beaucoup plus facile pour les individus ayant accès à Internet de s'envisager comme producteurs/diffuseurs, et ce sans appartenir préalablement à une organisation militante. Ce qui a manifestement évolué, c'est donc la possibilité d'une critique du pouvoir des médias dominants qui emprunte des formes davantage individualisées n'ayant plus comme préalable de s'appuyer sur une structure collective (pensons par exemple à Prinkipo Recriweb, Des bassines et du zèle, Danactu Résistance, etc.).

Parallèlement à cette ouverture des mobilisations informationnelles, on observe une plus grande subjectivité des formats médiatiques alternatifs produits en ligne. L'humour, le détournement, la parodie et le remix constituent autant de manières de propulser des messages à forte visibilité, d'alerter et d'agir sur les représentations dominantes. Les formes de l'expression publique trouvent plus facilement à s'assouplir, mais vont de pair avec des formes de figuration et d'affirmation de soi plus singulières. L'une des difficultés majeures est alors de réussir à s'attacher des publics qui ne se résument plus seulement à un cénacle de militants préalablement convaincus, mais sont susceptibles d'apprécier cet investissement citoyen de production d'information. Il s'agit aussi d'adouber les demandes de confirmation d'estime de soi qui sous-tendent cette pratique. Ce recouvrement d'intérêts à la fois généraux et personnels enjoint les producteurs alternatifs d'information à trouver un équilibre entre ce qu'ils proposent et ce qu'ils sont, ainsi qu'entre leurs activités en ligne et leur vie hors ligne. Si d'aucuns utilisent des pseudonymes et travaillent à la séparation étanche des pratiques, d'autres, au contraire, cherchent l'intégration publique de leurs activités et de leurs identités. La réussite et la pérennité de ces entreprises semblent tenir à la gestion de stabilités multiples entre l'individuel et le collectif, le singulier et le général, le *online* et le *offline*, etc. Il s'agit donc de mettre en œuvre des compétences particulières qui concernent l'aptitude à maintenir une compatibilité entre des formes symboliques à forte charge civique et des facettes singulières de soi, dans un espace de parole composite accueillant des publics susceptibles de ratifier ces deux aspects.

Internet facilite la publicisation des expériences, des interprétations et des revendications des groupes militants, des mouvements sociaux, mais aussi, plus récemment, de simples citoyens. Les espaces ainsi ouverts se construisent contre le formalisme de la mise en publicité des médias dominants, mais ils se défient également toujours davantage des formes d'encadrement militant de

la parole. Avec plus ou moins de succès, ils participent au renouvellement des formats d'énonciation comme à celui des espaces d'interlocution et contribuent à faire évoluer les modalités de production de l'espace public. En France, ces nouvelles formes de mobilisation informationnelle viennent toutefois davantage en complément qu'en substitution de celles des acteurs collectifs de la critique sociale. Au sein des sociétés où les marges de liberté et d'initiatives, aussi bien des personnes isolées que des groupes organisés, sont moindres, elles tendent à occuper une place plus centrale. Certains mouvements populaires récents tendraient à démontrer que, du fait de leur caractère décentralisé, immédiat et réactif, elles illustrent la volonté de convaincre de nouveaux publics et sont ainsi susceptibles de donner naissance à des formes d'association dont les activités peuvent dépasser la production de biens symboliques d'information *on-line* pour s'incarner dans des pratiques *off-line* d'expérimentation et de mobilisation. Il faut néanmoins rappeler que ces nouvelles scènes de formation collective de la volonté citoyenne continuent de dépendre de dynamiques qui ne sauraient être cantonnées aux espaces symboliques, fussent-ils numériques.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- CARDON Dominique et GRANJON Fabien (2010), *Médiactivistes*, Presses de Sciences Po, Paris.
- GRANJON Fabien (2001), *L'Internet militant. Mouvement social et usages des réseaux télématiques*, Apogée, Rennes.
- (2005), « Attac-info : entre communauté d'action et espace de représentation. Ethnographie d'un média "alter" lors du Forum social mondial 2003 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, p. 70-76.
- GRANJON Fabien et TORRÈS Asdrad (2012), « R@S : la naissance d'un acteur majeur de l'Internet militant français », *Le Temps des médias*, n° 18, p. 87-98.
- KERGOAT Danièle (1994), « De la jubilation à la déréliction. L'utilisation du Minitel dans les luttes infirmières (1988-1989). Note de travail », *Futur antérieur*, n° spécial, p. 73-101.
- MATHIEU Lilian (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, Paris.
- TRAUTMANN Flore (2001), « Internet au service de la démocratie ? Le cas d'Attac », *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 30.

EMMANUEL PIERRU

# I

DENTIFIER ET CIRCONSCRIRE les « mouvements de chômeurs » est chose malaisée :

quand faut-il commencer à les chercher ? À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où l'agitation semble suivre les variations cycliques de l'activité ? Dès le début de l'industrialisation, le « manque d'ouvrage » apparaît souvent à l'origine de « révoltes » ou d'« émeutes ». Néanmoins, à trop vouloir élargir la focale chronologique et géographique, l'anachronisme guette. Prétendre à faire un grand récit des mouvements de chômeurs conduit à agréger artificiellement des protestations collectives qui ont peu de choses en commun. Car, pour qu'il y ait des mouvements de chômeurs, encore faut-il qu'il y ait du chômage.

Des travaux désormais classiques [Topalov, 1994 ; Salais, Baverez, Raynaud, 1986] ont montré que la catégorie moderne – être involontairement privé d'emploi, disponible et à la recherche d'un emploi – est le produit de réflexions qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'efforcent de trouver une réponse, autre que répressive, à la question sociale (et urbaine). L'invention du chômage est en ce sens intimement liée à l'édification de la société salariale et de l'état social. La définition du chômage moderne se situe en effet à la conjonction d'un triple point de vue [Gautié, 2002]. Juridique tout d'abord : le chômage apparaît comme le négatif de l'emploi matérialisé par un contrat de travail ; économique ensuite, dans la mesure où le chômage est vu comme une sous-utilisation du facteur travail au niveau macroéconomique ; et surtout un point de vue indissociablement social et moral : le chômage est un fait social et industriel qui n'engage pas la responsabilité individuelle de celui qui le subit. Par là, il s'apparente à un risque social à part entière, ce dont témoignent les premières réflexions sur une assurance-chômage dès l'avènement de la III<sup>e</sup> République. Comme tel, le chômage figure dans l'ultime recensement du XIX<sup>e</sup> siècle et acquiert une réalité propre, distincte de l'inactivité et de l'emploi.

L'historiographie sur les débats et controverses entre les réformateurs sociaux est aujourd'hui bien connue. Celle des actions collectives de chômeurs, composantes de la contestation ouvrière qui ont contribué, elles aussi, « par le bas », à l'objectivation du chômage est en revanche longtemps restée très largement occultée à quelques notables exceptions près [Tartakowsky, 1997 ; Fillieule, 1993].

### L'HISTOIRE REFOULÉE DES MOUVEMENTS DE CHÔMEURS EN FRANCE

---

Jusqu'aux années 1990, peu d'études d'histoire sociale ont été exclusivement consacrées aux mouvements de chômeurs. Il y a là assurément une spécificité française au regard de ce que l'on observe en Angleterre ou aux États-Unis, où la littérature sur le sujet est ancienne et relativement abondante. C'est d'ailleurs un historien anglais qui, récemment, a publié dans sa langue un ouvrage sur les mouvements de chômeurs en France des années 1930 jusqu'à l'après-guerre [Perry, 2007].

Deux raisons peuvent être avancées : d'abord les mouvements français n'ont jamais atteint la dimension de leurs homologues américains, anglais ou même allemands. Dans l'histoire du mouvement ouvrier hexagonal, ces mobilisations de chômeurs sont souvent passées inaperçues. Une seconde raison, se cumulant avec la première, est que les chômeurs ont longtemps été considérés par les sciences sociales comme un « groupe » non mobilisable. La sociologie du chômage qui s'est progressivement constituée, dès le milieu des années 1960, en France a tenu pour acquises les conclusions de l'étude pionnière de Paul Lazarsfeld et de son équipe menée dans les années 1930 à Marienthal, une petite ville autrichienne dont la seule usine disparaît avec la Grande Dépression. Observant les effets sociaux du chômage, les chercheurs décrivent une communauté devenue « lasse », c'est-à-dire socialement et politiquement amorphe. Et de conclure sur la loi d'airain d'une « faiblesse sociale » des chômeurs. Atomisés, accablés par une identité négative, sans réel interlocuteur ou adversaire à qui s'adresser, les chômeurs n'auraient guère de points d'appui pour passer à l'action collective. Il ne s'agit évidemment pas ici de remettre en question des résultats largement confirmés depuis, tant en sociologie qu'en psychologie. Le chômage a été et reste une épreuve pour celui qui le connaît. Reste que, dans la décennie 1980-1990, la systématicité d'une impuissance sociale et politique des chômeurs a été discutée par plusieurs recherches qui, focalisées sur le présent, manquent toutefois de profondeur historique.

LE MOMENT DES ANNÉES 1930

---

Jusque dans les années 1930, la logique institutionnelle de traitement des chômeurs relève de l'assistance communale et/ou départementale. Palliant l'insuffisance des caisses syndicales de chômage, l'État n'intervient qu'indirectement *via* un Fonds national de chômage, créé à l'aube de la Première Guerre mondiale – par une circulaire du 20 août 1914 pour venir en aide aux soldats démobilisés et sans emploi. En fait, un premier système de subvention étatique des caisses de chômage est institué par le décret du 9 septembre 1905 (conforme à la loi de finances du 22 avril de la même année). Il redouble les dispositifs d'abord créés par certaines municipalités (Dijon dès 1896), bientôt imitées par quelques départements [Pigenet, 1993]. Les ressources de ce fonds, conçu comme provisoire, alimentent des caisses de secours public, facultatives et gérées par les municipalités ou les départements, les bureaux de bienfaisance et d'assistance (eux-mêmes gérés par les municipalités) qui décident ou non de secourir les chômeurs. Dans les faits, l'indemnisation du chômage est à l'époque insuffisante, même si l'État accroît sensiblement son effort financier entre 1929 et 1940. Les immigrés et les femmes restent largement exclus de toute forme d'indemnisation. C'est aussi au niveau local que s'exerce, avant le versement de tout secours, la « police des chômeurs », soit leur tri et leur contrôle : obligations répétées de pointage à la mairie, enquête individuelle sur la moralité du chômeur et, à partir de 1932, possibilité de mettre les chômeurs secourus au travail sur des chantiers municipaux (en les rémunérant théoriquement au salaire de la profession).

La contestation s'organise à travers des comités de chômeurs qui se multiplient durant la crise économique de l'entre-deux-guerres, en premier lieu en région parisienne. Ces comités adressent leurs doléances, regroupées dans des cahiers, aux institutions locales qui les « traitent ». Ils dénoncent l'insuffisance des secours, le caractère vexatoire des contrôles ainsi que la mise au travail sur les chantiers municipaux perçue comme des « travaux d'esclaves ». La protestation demeure circonscrite, *de facto*, aux collectivités locales. Seuls les communistes tentent, au début des années 1930, de construire un mouvement national.

Lors de la conférence de Düsseldorf du 2 février 1930, puis à Prague l'été suivant, l'Internationale communiste et l'Internationale syndicale rouge (ISR) lancent des directives relatives à l'action à mener parmi les « masses inorganisées » qu'il faut radicaliser, à commencer par les chômeurs érigés en principale avant-garde révolutionnaire des temps de crise mondiale. En France, la tâche revient à la CGTU chargée de relayer les objectifs du Komintern. Ses dirigeants prônent l'unité entre les chômeurs et les travailleurs occupés non seulement en vue de la révolution finale, mais dans une perspective plus défensive, révélatrice de l'ambivalence communiste vis-à-vis des sans-emploi : éviter qu'ils ne basculent dans le social-fascisme, « désorganisent les organisés » ou encore constituent des « syndicats de chômeurs ». Pour l'essentiel, la stratégie

communiste consiste à prendre le contrôle des comités locaux de chômeurs existants, notamment en unifiant ceux de la région parisienne [Perry, 2007], et d'en créer d'autres à des fins d'agitation (manifestations de rue et réunions de masse), d'organiser des journées nationales contre le chômage et, « suivant l'état du mouvement des chômeurs », d'entreprendre des marches de la faim ; lesquelles vont durablement marquer la mémoire collective. La plus célèbre se déroule, en décembre 1933, entre Dunkerque et Paris. D'autres suivront à l'automne 1934, puis en janvier 1935. Interdites d'entrée dans la capitale au motif qu'elles seraient grosses d'atteintes à l'ordre public, elles se concluront par l'envoi d'une délégation nationale qui présentera sa charte revendicative au gouvernement qui la recevra. Les marcheurs restent quant à eux cantonnés en banlieue nord de Paris où ils forment des cortèges [Tartakowsky, 1997]. Plusieurs autres marches, limitées à l'échelle départementale, également interdites, se dérouleront entre 1932 et 1935.

On ne peut ici entrer dans le détail de l'argumentation communiste et des modalités concrètes de ces actions collectives qui ont trouvé en France peu d'écho, notamment parce que la morphologie du chômage – qui reste limité autour de 8 % – et l'impact tardif de la crise en France feront que le volontarisme de la CGTU et du Parti communiste, confrontés à une hémorragie militante, sera mis en échec. Dans les instances communistes, on déplore et fustige le peu d'enthousiasme montré par les syndicats pour la cause des chômeurs et leurs « petites luttes quotidiennes ». Les militants dénoncent, quant à eux, l'apathie et la résignation des chômeurs. Le romantisme révolutionnaire bute sur la détresse matérielle et psychologique des sans-emploi. Si le Front populaire entend faire reculer le chômage et empêcher qu'il nourrisse le fascisme, le combat politique contre ce dernier est désormais prioritaire.

La guerre puis la pénurie de main-d'œuvre ultérieure qui débouchent sur une situation de plein-emploi permanent dans une société qui proclame le droit au travail mettent fin à la question des chômeurs. C'est la remontée d'un chômage de masse et chronique dans les années 1970 qui pose à nouveau la question de la communauté des luttes entre travailleurs occupés et inoccupés.

## LE RENOUVEAU DES ANNÉES 1990

Il faudra en effet attendre la fin des années 1990 pour que renaisse cette aspiration à un « front unique » des salariés en emploi et de ceux au chômage. Jusqu'en 1994, les organisations de chômeurs agissent en ordre dispersé. Les principales sont le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) issu du Syndicat des chômeurs fondé par Maurice Pagat en 1981, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS) créée en 1987 et proche du PCF, et les Comités de chômeurs de la CGT formés en 1978. Comme leurs prédécesseurs des années 1930, les associations ont une durée de vie variable –

beaucoup disparaissent faute de ressources, tandis que d'autres subsistent en s'institutionnalisant partiellement pour bénéficier de subventions publiques.

Leur sociologie présente de nombreuses similitudes. La plus importante fédération – le MNCP – montre que les adhérents sont très largement issus des catégories populaires, faiblement éduqués, souvent âgés, cumulant des périodes de chômage très longues, voire chroniques. De ce fait, peu d'entre eux (à peine un cinquième du total des adhérents) se définissent comme des « militants » ; pour la plupart le rapport au politique et même à l'action collective est faible. L'appartenance à un groupement de chômeurs participe d'une forme de légitimité substitutive susceptible de contrer les effets désintégrateurs et désocialisants du chômage prolongé. Pour le dire en d'autres termes, le groupement est à la fois un espace de résolution des problèmes pratiques liés au chômage et un lieu de réconfort. Un fort *turn-over* fragilise toute évaluation précise. Dernière remarque d'importance, ces groupements ne banalisent d'aucune manière l'expérience du chômage : compte tenu de leurs qualifications – plutôt faibles – et des durées passées au chômage – souvent longues et récurrentes –, ces chômeurs « engagés » ont donc des chances objectivement faibles de réintégrer durablement le marché du travail. Pourtant, la plupart d'entre eux aspirent à retrouver une stabilité. La souffrance et le stigmate du chômage continuent de peser lourdement dans leur vie et, ce faisant, de fragiliser leur engagement dans l'action collective [Pierru, 2003].

Au-delà de leur histoire spécifique, et compte tenu de leur composition sociale, les organisations avancent des revendications en matière d'amélioration des conditions de vie des chômeurs, notamment en ce qui concerne l'indemnisation, l'obtention de nouveaux droits sociaux ou la dénonciation des contrôles tatillons. Une part importante de leurs activités est ainsi tournée vers l'aide d'urgence et le soutien aux sans-emploi en difficulté. Toutefois, confrontées au risque de « guichetisation », elles tentent de concilier le traitement de l'urgence et l'action protestataire sur une base presque exclusivement locale. Jusqu'en 1994, aucune action commune d'envergure nationale n'est tentée. Dotées de faibles effectifs, elles usent de répertoires d'action économies en énergie : à l'exemple de l'occupation de locaux du service public de l'emploi (agences ANPE, Assedic, Missions locales).

Le point de basculement dans la structuration de mouvements de sans-emploi est franchi avec l'apparition d'entrepreneurs de mobilisation résolus à coordonner les forces existantes. Au milieu des années 1990, l'émergence d'Agir ensemble contre le chômage (AC !) constitue une étape décisive pour la cause des chômeurs. Si les organisations de chômeurs apparaissent toujours comme des conglomérats locaux, hétérogènes et instables, leurs luttes sont nationalisées par des professionnels externes de la contestation sociale et politique. Dans un contexte où le débat public s'ordonne autour de la notion d'« exclusion », AC ! enregistre les transformations profondes qui affectent le champ syndical à la fin des années 1980, marquées par l'émergence d'un

syndicalisme « autonome » qu'illustre la création de syndicats Solidaires unitaires démocratiques (SUD) dont la légitimité et l'audience grandissent à la faveur du mouvement social de 1995.

Ces organisations apparues en marge des grandes confédérations se réclament d'un syndicalisme « proche du terrain », fonctionnant en réseau avec les mouvements d'« exclus » et le monde académique. AC ! est inaugurée par l'organisation d'une grande Marche nationale contre le chômage en avril et mai 1994, à laquelle sont associés le MNCP et l'APEIS. De manière plus ambitieuse encore, et suite à l'Appel de Florence de 1996, des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions entretiennent un temps l'espoir d'une « européanisation » des mouvements de chômeurs : 50 000 personnes convergent le 14 juin 1997 vers Amsterdam où se déroule un sommet européen. Leurs principaux protagonistes sont partis deux mois plus tôt de différents pays, France, Espagne, Italie, Finlande, etc. L'expérience sera réitérée, notamment en juin 1999 à Cologne puis en 2002 à Florence, mais sans grand écho. Ce renouveau de la forme « marche » s'inspire moins des marches de la faim des années 1930 que de celles sur les droits civiques aux États-Unis [Pigenet et Tartakowsky, 2003].

La congruence des actions menées par AC ! autour de l'urgence sociale et de celles des Comités de chômeurs CGT, jusqu'alors plutôt en retrait, est à l'origine du mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 dont l'écho national reste inégalé à ce jour. Alimenté par une intense et inédite couverture médiatique, il se traduit par l'occupation de dizaines d'agences ANPE, d'Assedic, de conseils généraux, de sièges patronaux, de locaux du Parti socialiste – alors au pouvoir avec la Gauche plurielle.

Le point de départ du mouvement réside dans la réforme, mise en application à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1997, des fonds sociaux de l'Unedic (institution gestionnaire de l'assurance-chômage), destinés principalement aux chômeurs en grande difficulté matérielle. Cette réforme a pour effet majeur d'affaiblir le pouvoir d'intervention des commissions paritaires locales dans l'attribution des fonds. Or, les comités CGT chômeurs des Bouches-du-Rhône en ont fait leur principal « cheval de bataille ». Depuis le début des années 1990, au moment des fêtes de fin d'année, ces comités se mobilisent afin que ce qu'il reste de ces crédits soit attribué sous la forme d'une prime de Noël de 3 000 francs versée à chaque chômeur du département. Ce mouvement non seulement obtient satisfaction, mais bénéficie d'une reconnaissance inédite avec la réception des associations de chômeurs par le Premier ministre, Lionel Jospin ; ce que dénoncent les grandes confédérations syndicales, à l'exception de la CGT, historiquement hostiles à une telle reconnaissance.

La consécration précède cependant le reflux de la cause : les divisions internes à AC ! entre chômeurs et militants syndicaux conduisent à son éclatement et au départ de ses militants emblématiques dont une partie se reconvertisront dans l'altermondialisme (*via* les comités Attac en France). Loin de se

consolider, le combat des chômeurs connaît, au début des années 2000, un net recul, conjugué à son repli sur le terrain local.

### CONTINUITÉS

---

La continuité entre les organisations de chômeurs contemporaines et celles des années 1930 est dans l'affirmation de la dignité et de la citoyenneté, l'opposition à toutes les stigmatisations associées à l'imagerie tenace de la pauvreté oisive et coupable, à l'accusation de « parasitisme social » dans les années 1930, ou de « chômage professionnel » aujourd'hui. L'interdiction des marches de la faim dans les villes des années 1930 renvoyait à la dangerosité sociale et politique supposée des vagabonds, chemineaux et autres parias. Si les mouvements de chômeurs ne sont plus réprimés, ils sont marqués du sceau de l'indignité sociale et politique, tandis que les chômeurs restent soumis à des contrôles toujours plus rigoureux au nom de l'activation des politiques sociales [Pierru, 2005].

Robert Castel a montré comment, dans la société salariale, seul le citoyen capable d'assurer sa propre autonomie économique est tenu pour pleinement souverain [Castel, 1995]. Tel n'est pas le cas des chômeurs qui, en situation de dépendance matérielle vis-à-vis de la collectivité, sont (perçus) comme socialement et politiquement « déchus ». Derrière la diversité des mots d'ordre – y compris les plus matériels, à l'exemple du slogan « Le travail est un droit, le revenu est un dû » – s'exprime la revendication de la réévaluation symbolique et morale du chômeur dans une société salariale où la citoyenneté se définit avant tout par le travail. Référence redoutable sur laquelle butent toutes les entreprises volontaristes de réalisation d'un front unique entre les travailleurs et les chômeurs, source d'incompréhensions et de défiances entre les syndicats et les organisations de chômeurs. Au mieux, elles débouchent, le temps d'une lutte ponctuelle, sur des manifestations éphémères de solidarités, mais relèvent plus fréquemment du vœu pieux.

### MORT DU CHÔMEUR ET DES MOUVEMENTS DE CHÔMEURS ?

---

La multiplication des formes atypiques d'emploi, le brouillage des frontières entre emploi, chômage et inactivité – le halo du chômage – invalident la grille de lecture qui, fondée sur la convention keynésienne de plein-emploi, tenait le chômage pour un risque social. Le double principe de l'activation des dépenses sociales et du suivi individualisé du chômeur, construit sur les notions d'employabilité et d'insertion, consacre une certaine vision de ce qu'est l'absence d'emploi focalisée sur les propriétés des individus, supposées à l'origine de leurs difficultés de réintégration sur le marché du

travail. Il renforce, du même coup, la stigmatisation des fractions les plus vulnérables du salariat, qualifiées d'« inemployables », voire soupçonnées d'« anormalité ». On assiste alors à une décollectivisation du risque chômage et à une réindividualisation de la condition de chômeur. Avec la généralisation du discours sur l'insertion, c'est bien une redéfinition de la vision du chômeur qui s'opère par un retour aux anciennes représentations.

Faute de n'avoir jamais pu se structurer durablement en mouvement de masse, ou, à tout le moins, d'unifier et de coordonner dans la durée leurs composantes organisationnelles relativement éclatées, les organisations de chômeurs demeurées étroitement dépendantes d'autres structures, en particulier syndicales, sont confrontées à la crise de la catégorie. Le moindre des paradoxes de la période n'est pas, en effet, la remise en cause du « chômeur moderne » dans une société de « plein chômage ». Mutation essentielle, de nature à contraindre le collectif à se réinventer.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- FILLIEULE Olivier (1993), « Persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs », *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, L'Harmattan, Paris.
- GAUTIÉ Jérôme (2002), « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, 46, mars.
- LAZARSFELD Paul, JAHODA Marie et ZEISEL Hans (1931, 1982), *Les Chômeurs de Marienthal*, Minuit, Paris.
- PIERRU Emmanuel (2003), *L'Ombre des chômeurs. Chronique d'une indignité sociale et politique depuis les années 1930*, thèse pour le doctorat de science politique, université de Picardie.
- (2005), *Guerre au chômage ou guerre aux chômeurs*, Éditions du Croquant, Bellecombes-en-Bauges, Broissieux.
- PERRY Matt (2007), *Prisoners of Want. The Experience and Protest of the Unemployed in France, 1921-1945*, Ashgate Publishing, Aldershot-Burlington.
- PIGENET Michel (1993), « Prestations et services dans le mouvement syndical français (1860-1914). Aux origines d'une "lacune" », *Cahiers de l'IRM*, n° 51.
- PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (2003), « Les marches en France du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n° 202, mars.
- SALAIS Robert, REYNAUD Bénédicte et BAVEREZ Nicolas (1986), *L'Invention du chômage*, PUF, Paris.
- TARTAKOWSKY Danielle (1997), *Les Manifestations de rue en France, 1918-1968*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- TOPALOV Christian (1994), *Naissance du chômeur (1810-1914)*, Albin Michel, Paris.

---

*Nouvelles figures des luttes sociales :  
les précaires*

MAGALI BOUMAZA

T

EMPS PARTIEL SUBI (6 % du salariat en France, dont 70 % de femmes),

travailleurs pauvres (vivant avec moins de 800 euros par mois), l'Observatoire des inégalités considère que l'instabilité salariale affecte, en 2010, 12 % de la population active, soit 3,1 millions de personnes qui ne bénéficient pas d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Quand ils sont en contrats spécifiques (Contrats emploi solidarité prévus pour embaucher des chômeurs de longue durée), les salariés vivent la vulnérabilité au travail, mais une fraction des salariés disposant d'un CDI peuvent également se retrouver en situation précaire dès lors que ces travailleurs sont dépourvus de qualification et exercent dans des secteurs économiques en crise. De fait, cette incertitude au travail affecte, depuis la fin des années 1990, une partie grandissante du salariat en France et en Europe [Chabanet, 2011] : dans l'hexagone, nous sommes passés de 5 % de précaires en 1982 à 12 % en 2010 selon la définition officielle qui prend en considération les contrats hors CDI. La précarité, entendue dans ce sens minimal, est synonyme de déclassement pour ceux qui bénéficiaient de contrats de travail plus sécurisés, mais est aussi un moyen de remettre un pied dans le monde du travail lorsque l'on a vécu de longues périodes de chômage. Ces perceptions différenciées ne sont pas sans effets sur les capacités et motivations à se mobiliser, comme on peut l'observer dans les secteurs où les luttes ont tardé à poindre, à l'instar de la grande distribution. Produit de la dérégulation des marchés du travail, de l'injonction à la flexibilité, la précarité est vécue par la majeure partie des travailleurs comme une remise en cause des droits sociaux acquis par les luttes salariales du xx<sup>e</sup> siècle. Plusieurs explications ont été avancées pour comprendre ce manque de réactivité face à ces évolutions : institutionnalisation des grands syndicats adeptes du dialogue social – promu depuis 1985 par l'Union européenne ; dés intégration, liée aux transformations structurelles de l'économie (désindustrialisation

notamment), des identités collectives dont celle des ouvriers [Beaud et Pialoux, 1999] ; chantage des dirigeants d'entreprises à la délocalisation de la production ; transformations managériales et poids des logiques gestionnaires dans les secteurs privés, mais aussi publics [de Gaulejac, 2011].

Si le label de « précaires » ou de « précarité » apparaît dans les mobilisations des années 2000 [Boumaza et Pierru, 2007], les conditions matérielles des précaires peuvent être rapprochées de celles des travailleurs mobilisés dans les années 1970 contre les fermetures d'usines. Dans les années 1970 la précarité est un terme déjà usité dans le secteur médico-social, mais il reste subordonné à la thématique de l'exclusion dans les années 1980. Il faut attendre la décennie suivante pour qu'il s'autonomise. Ainsi, le succès du label « précaires » tient à sa polysémie, propre à l'ériger en bannière politique commune à des mobilisations particulières. La précarité fonctionne comme un « attracteur symbolique » apte à fédérer et condenser des causes hétérogènes comme l'ont été, ces dernières décennies, les « exclus » ou les « sans ». Cette élasticité militante incite aussi à tous les relâchements dans les usages (demi-) savants. Au reste, tout n'est pas inédit dans des modes d'action qui, souvent, procèdent davantage de redécouvertes, de réagencements ainsi que le suggèrent Emmanuel Pierru à propos des mobilisations de chômeurs, ou Verta Taylor au sujet du mouvement féministe aux États-Unis.

Malgré ces ressources mémorielles, les mobilisations collectives de précaires butent sur une difficulté : comment créer du collectif alors même que la précarité désaffilie, isole dans le temps et dans l'espace ? Comment agréger des individus peu insérés dans le monde du travail, disposant *a priori* de peu de ressources mobilisables ? À partir des expériences dans l'intermittence du spectacle, dans le secteur de la restauration rapide ou encore de celle du collectif « Génération précaire » né en septembre 2005, on montrera combien la radicalité de ces mouvements contribue à justifier leur cause et à améliorer les conditions de travail, d'embauche, d'obtention de gains matériels et symboliques ; on étudiera le rôle que jouent les organisations syndicales dans ces nouvelles mobilisations du travail ; on en tirera les conséquences sur les précaires mobilisés sur fond d'eurocéanisation des actions et des perspectives.

#### RÉPERTOIRES RADICAUX VERSUS EXPERTISE : MÉDIATISER LA CAUSE DES PRÉCAIRES

Dès les années 1970, les Américains ont qualifié de *poor people movements* l'émergence de mobilisations d'acteurs faiblement dotés en ressources politiques, culturelles et économiques. En effet, ces mouvements se caractérisent par leur spontanéité, mobilisant des ressources négatives telles que le désordre (manifestations de rue, blocage de routes), les méthodes illégales (réquisition

de logements) [Piven et Cloward, 1977]. Ce potentiel perturbateur, non dépourvu de ressources morales susceptibles d'en fonder la légitimité et l'écho médiatique [Cress et Snow, 1996], a permis d'obtenir des concessions des pouvoirs publics.

Les mouvements de précaires actuels s'inspirent de cette radicalité. En 2003, celui des intermittents du spectacle contre la réforme du régime indemnitaire du chômage s'appuie sur l'échec du mouvement social contre la réforme des retraites intervenu quelques semaines auparavant. Les intermittents du spectacle expliquent, alors, l'intransigeance du gouvernement Raffarin par le manque de combativité des mobilisés [Proust, 2006]. Les intermittents ont, pour leur part, conscience de s'engager dans une lutte de longue durée, difficilement compatible avec la précarité de leur emploi (question des cachets), la fragilité des entreprises culturelles dépendantes de financements publics renouvelés chaque année, l'individualisme du monde artistique... Ils réalisent la nécessité d'assurer la visibilité de leur cause grâce à des médias généralement sensibilisés aux questions culturelles pour en faire les relais de leur lutte. Cette exigence de médiatisation est cruciale pour tous les groupes précaires. En foi de quoi, ils investissent la rue, organisent des concerts de soutien animés par des artistes connus, mais usent aussi des communiqués, des pétitions, des *sit-in* ou des occupations de lieux symboliques afin de gagner la compréhension de l'opinion publique. Ainsi multiplient-ils les actions « happening » – irruption sur un plateau de télévision à l'heure du Journal télévisé avec une banderole revindicative –, les initiatives artistiques – « performances » dans des squats où ils rejoignent le combat des sans-logis – et les interventions symboliques dans les antennes Assedic. Les groupes de précaires s'efforcent, parallèlement, d'inscrire leurs actions dans les registres plus euphémisés du *lobbying*, de produire des études sur leur situation, à l'exemple des stagiaires de « Génération précaire », d'interroger les candidats à l'élection présidentielle. Par là, les mobilisations de précaires se tournent vers l'État et questionnent leurs relations avec les politiques publiques.

#### DES PRÉCAIRES MOBILISÉS, SOUTENUS PAR LES SYNDICATS

---

Le mouvement des intermittents a suivi la signature du protocole du 26 juin 2003 modifiant leur régime spécifique d'indemnisation du chômage. La loi de résorption de la précarité dans la fonction publique de 2005 visant à « CDIser » les agents contractuels de l'État est illustrative d'une démarche soucieuse de peser sur les choix des pouvoirs publics. En cela, elle invite à évaluer la fonction des interlocuteurs et des porte-parole, en premier lieu des syndicats, dont l'intervention est essentielle dans les mobilisations de

précaires qui demeurent, à la différence des chômeurs, des salariés en activité. On croise ici le problème décisif de l'inscription dans une durée dont l'exigence d'organisation exclut toute spontanéité. Dans le cas des intermittents, la mobilisation ne procède pas du miracle au regard du taux de syndicalisation de la profession (autour de 70 %) et du soutien matériel des syndicats. Les ressources militantes syndicales cohabitent avec celles, indigènes, des réseaux d'artistes, la jeunesse d'intermittents portés à l'innovation, souvent diplômés et proches des médias. Il en va autrement dans la restauration rapide, où les salariés, peu syndicalisés, sont pris dans des logiques de concurrence au sein des équipes, où le collectif ne repose pas sur la solidarité mais sur l'émulation.

Concrètement, les syndicalistes mettent à disposition un capital militant à base de savoir-faire incorporés : mise en forme et parfois lissage des revendications (rédaction de tracts), agrégation en collectif, compétences oratoires... Ils procèdent également à la division du travail militant, canalisent les sentiments d'injustice, les réactions spontanées de colère. Hors du groupe mobilisé, les syndicalistes sont des intermédiaires reconnus pour négocier auprès des représentants patronaux ou des pouvoirs publics. Expérimentés, ils disposent de solides connaissances du droit du travail quand sa maîtrise s'avère indispensable avec la complexification réglementaire et la judiciarisation des relations du travail.

#### DES PRÉCAIRES MOBILISÉS RÉHABILITÉS DANS LEUR IDENTITÉ SOCIALE

---

Les ethnographies mettent l'accent sur la dimension identitaire de mobilisations qui participent des processus de classement du monde social et de labellisation. Au niveau micro, les précaires mobilisés deviennent visibles et s'exposent aux regards et aux réactions d'autrui. La mobilisation affecte l'identité. Si les précaires, souvent des femmes, sont parfois dépréciés au regard des discours produits par certains leaders d'opinion et peinent à rendre publique leur condition, la mobilisation permet de retourner le stigmate, de prendre de l'assurance.

La question du genre est présente dans les mobilisations de précaires, de même que celles de la jeunesse, de l'immigration ou, plus largement, des classes sociales. Les luttes des salariés du McDonald's de Strasbourg-Saint-Denis à Paris en 2001-2002 et 2003-2004 confortent l'invitation à raisonner en termes de classe. Ces deux mobilisations, consécutives à des licenciements abusifs, débutent par des arrêts de travail spontanés avant d'être relayées par les syndicats et de retenir l'attention des médias. Longues, elles se soldent par une victoire : réintégration des licenciés, paiement partiel des jours de grève. L'entreprise transnationale n'est donc pas intouchable. Du côté des mobilisés,

l'expérience entraîne une prise de conscience de classe parmi ces jeunes issus de l'immigration qui résident en banlieue : la stratégie managériale de McDonald's comme d'autres entreprises de restauration rapide consiste, en effet, à recourir à des étudiants, de passage, ou à des jeunes gens d'origine sociale souvent modeste, souvent issus de l'immigration, qui ne sont ni syndiqués ni en mesure de faire valoir leurs droits.

Elle montre aussi comment la mobilisation, réaction initiale à une atteinte à la dignité individuelle (accusation de vol), a évolué vers un conflit salarial plus large et classique. Les actions dans le secteur hôtelier ont aussi révélé le refus des salariés d'être méprisés par le patronat (en l'espèce, le refus de la pause-repas dans un local décent). La visibilité des mobilisations n'est cependant pas toujours garantie, notamment dans le cas des stagiaires dont Génération précaire a su restituer la transparence sociale (et la visibilité médiatique) par le recours à des masques blancs qui permet de les rendre visibles collectivement tout en les protégeant individuellement.

On sait que la précarité affecte, aujourd'hui, des populations jusque-là préservées de la dérégulation du marché du travail, tels les docteurs sans poste de l'Université ou les diplômés étrangers de grandes écoles. La réglementation répressive s'en mêle, sur le modèle de la circulaire Guéant du 31 mai 2011 qui vise le séjour des étrangers diplômés dans l'Hexagone en restreignant les possibilités de recrutement. La précarité et l'insécurité des marchés du travail aggravent en tout état de cause le sort des travailleurs étrangers à l'échelle de l'Europe. En Espagne, les « milleuristes » – nom que se sont donné ces salariés payés autour de 1 000 euros par mois – se mobilisent depuis des années pour dénoncer l'impossibilité de s'émanciper économiquement de leur famille. En Italie, de jeunes diplômés ont été à l'origine, en 2003, de manifestations contre la loi Biagi, promulguée sous le gouvernement de Silvio Berlusconi, introduisant des formes de travail flexibles, parmi lesquelles la création de contrats de travail journaliers. Quelques années auparavant, un groupe plus contestataire, les *Tute Bianche* vêtus de blanc, symbolisait ainsi les invisibles de la société italienne – travailleurs précaires, chômeurs, sans-papiers, etc. – dans les cortèges altermondialistes. Les « générations sacrifiées » européennes se mettent désormais en réseau pour partager leurs expériences et agir à l'échelle européenne à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai, devenu Euromayday. Sur un autre registre, inspiré des groupes d'intérêts, le collectif Génération précaire, partie prenante de la rédaction de la charte européenne des stages en 2011, a pu rencontrer des parlementaires européens à Bruxelles dans le cadre d'une journée consacrée aux initiatives en faveur de la jeunesse.

À la faveur de l'émergence de la figure du *poor labor*, la convergence des luttes semble dorénavant pensable entre les « assistés », les « sans » et les travailleurs précaires. Enfin, si les politiques néolibérales banalisent la précarité dans le monde du travail, les mobilisations de précaires contribuent à leur

contestation, offrant un formidable objet d'analyse de la manière dont les catégories se construisent et se reconstruisent.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, Paris ; édition revue, La Découverte/Poches, 2012.
- BÉROUD Sophie et BOUFFARTIGUE Paul (2009), *Quand le travail se précarise, quelles résistances ?* La Dispute, Paris.
- BOUMAZA Magali et HAMMAN Philippe (dir.) (2007), *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, L'Harmattan, Paris.
- BOUMAZA Magali et PIERRU Emmanuel (2007), « La précarité mobilisée », *Sociétés contemporaines*, n° 65.
- CHABANET Didier, DUFOUR Pascale et ROYALL Frédéric (dir.) (2011), *Les Mobilisations sociales à l'heure du précarariat*, Presses de l'École des hautes études en santé publique, Paris.
- CRESS Daniel M. et SNOW David A. (1996), « Mobilization at the margins : resources, benefactors, and the viability of homeless social movement organizations », *American Sociological Review*, 61, p. 1089-1109.
- GAULEJAC (de) Vincent (2011), *Travail, les raisons de la colère*, Seuil, Paris.
- PIVEN Frances F. et CLOWARD Richard A. (1977), *Poor People's Movements : Why They Succeed, Why They Fail*, Vintage Books, New York.
- PROUST Serge (2006), « Les luttes autour du régime de l'intermittence et leur radicalisation en 2003 » in BALASINSKI Justyne et MATHIEU Lilian (dir.), *Art et contestation*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- SINIGAGLIA Jérémie (2007), « Le mouvement des intermittents du spectacle : entre précarité démobilisatrice et précaires mobilisateurs », *Sociétés contemporaines*, n° 65.

---

*Le « syndicaliste retraité »,  
nouvelle figure de l'action syndicale*

DAMIEN BUCCO

**L**ONGTEMPS CONSIDÉRÉS comme une catégorie sociale « mineure », les retraités ont désormais acquis une relative visibilité sociale dans la société française et plus largement dans les sociétés occidentales. Ils disposent aujourd’hui d’outils d’expression sociopolitique – syndicats, associations, partis politiques, réseaux divers – en vue de promouvoir et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. En témoigne, par exemple, la journée d’action nationale du 6 octobre 2011, où, à l’appel d’une intersyndicale réunissant l’Union confédérale des retraités-CFDT, l’Union nationale des associations de retraités-CFTC, l’Union confédérale des retraités-CGT, l’UNSA-retraités et la Fédération générale des retraités-fonction publique, des dizaines de milliers de retraités sont descendus dans la rue pour contester la décision des pouvoirs publics de reporter *sine die* la réforme de la dépendance. Une telle manifestation peut être regardée, du point de vue sociohistorique, comme le résultat d’un long processus de construction initié dans les années 1930 [Feller, 2005].

L’existence d’un syndicalisme des retraités doit également être considérée comme l’effet de la prise en compte par les confédérations syndicales du vieillissement démographique de nos sociétés. Celui-ci interpelle les organisations syndicales à plus d’un titre. Tout d’abord, le statut salarial représentant plus de 80 % de la population active, les retraités sont avant tout d’anciens salariés, et de ce fait une population-cible potentielle pour la syndicalisation. Ensuite, de manière plus restreinte, les départs massifs à la retraite dans la décennie à venir risquent d’affecter fortement la structure des adhésions des organisations syndicales. Enfin, si historiquement les organisations de salariés se sont préoccupées de leurs « anciens », en parallèle se sont développées des associations indépendantes de retraités regroupées aujourd’hui pour la plupart au sein de la Confédération française des retraités (CFR) [Viriot-Durandal, 2003]. De fait, celle-ci vise, elle aussi, à représenter le groupe et se positionne en

concurrente dans le champ de la représentation des intérêts sociaux des retraités.

La présente contribution règle la focale sur les organisations syndicales confédérées de retraités, considérant que la forme syndicale a constitué l'opérateur central de la « prise de parole » de ce pan de la population. En participant à lever l'inhibition revendicative qui a longtemps marqué la vieillesse, le syndicalisme a constitué l'une des modalités principales de l'expression de la « cause des retraités ». La genèse de cette dernière doit être rapportée aux mutations de la vieillesse, depuis l'apparition de la condition de retraité jusqu'à sa généralisation à l'ensemble du salariat. La pension de retraite, comme technologie sociale [Friot, 1999], a fourni une base matérielle à la création d'un syndicalisme interprofessionnel des retraités et a suscité l'apparition d'un nouvel esprit de la retraite, repérable à partir des années 1960.

---

#### SYNDICALISME RETRAITÉ ET NOUVEL ESPRIT DE LA RETRAITE

---

L'expérience de la retraite pensionnée à partir de 1946, posée non comme « dette sociale » ou « morale » qu'honorerait la nation à l'égard de ses « vieillards », mais comme reconnaissance sociale et économique du travail passé, a favorisé l'émergence d'une nouvelle sensibilité sociale et autorisé les retraités à se poser comme sujets de droit. Ceux que l'on nommait auparavant « vieillards » ou « vieux travailleurs » deviennent des « retraités » et ne sont plus définis uniquement par leur inactivité, mais également par leur condition « positive ».

En mai-juin 1968, les retraités deviennent un nouvel enjeu organisationnel pour les confédérations syndicales, en quête de renforcement durant une période de fortes mobilisations sociales. Le projet d'organisations interprofessionnelles de retraités, dotées de structures propres mais logées au sein des confédérations, est contemporain des turbulences sociales de la période. Jusque-là et à l'exception de ceux du secteur public, les retraités ne sont pas organisés syndicalement, alors qu'ils acquièrent une réalité sociale et statistique. La fin des années 1960 est également marquée par le développement d'une politique de la vieillesse. Ainsi, « en donnant une impulsion à leurs organisations de retraités, la CGT et la CFDT entendent contrer ce qu'elles considèrent comme des offensives idéologiques des pouvoirs publics sur ce terrain. Elles veulent réaffirmer les intérêts communs de classe entre actifs et retraités, et entraîner ces derniers à l'action, aux côtés des premiers » [Guilmard, 1986]. Une dynamique s'enclenche : à partir de 1969, toutes les confédérations disposent d'une Union confédérale de retraités ou d'une structure équivalente [Béroud et Ubbiali, 2006].

Véritable choix de politique syndicale, l'organisation des retraités sous la forme d'un syndicalisme catégoriel constitue une rupture avec la philosophie qui avait présidé, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à la création d'organisations telles que l'Union des vieux de France, sous l'impulsion du PCF et de certains secteurs de la CGT, et l'Union des vieux travailleurs, de la CFTC. Fondées sur la défense des intérêts des « vieux travailleurs », toutes deux étaient porteuses d'une vision misérabiliste, étrangère aux structures syndicales de retraités de l'après-1968. Une dizaine d'années ne seront pas de trop, cependant, pour leur donner un « corps militant » et pour dépasser le syndicalisme empirique des premiers temps.

Les années 1980 représentent un second tournant et un moment d'accélération de la structuration du syndicalisme retraité. La période est caractérisée, en effet, par une inflexion des politiques publiques de la vieillesse, non réduite à la seule dimension de « problème social » à la faveur du nouveau regard que promeut l'idée de « retraite active », corrélativement à la consolidation de la figure du retraité actif, acteur de ses droits. La retraite devient plus massivement le « lieu » possible d'une action revendicative, et notamment syndicale.

L'arrivée de la gauche au pouvoir dynamise les processus organisationnels initiés après 1968. Ainsi, le gouvernement installe-t-il, le 4 août 1982, le Comité national des retraités et personnes âgées, instance consultative assurant la « participation des retraités et personnes âgées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de solidarité nationale les concernant », selon les termes du décret. De même, en application de l'une des « 110 propositions » de l'ex-candidat Mitterrand, les retraités sont autorisés à siéger dans les instances de la Sécurité sociale et des caisses de retraite. Ce n'est donc pas par hasard si, la même année, l'UCR-CGT cesse d'être une organisation « formelle » et acquiert une véritable autonomie financière, et si les retraités de la CFDT obtiennent le droit de vote au congrès de leur confédération.

Cette reconnaissance institutionnelle conduit à un ajustement du droit syndical. Bien que le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix » et alors que la loi du 21 mars 1884 relative au statut des organisations syndicales est silencieuse sur leur cas, l'affiliation syndicale des retraités reste conditionnée, avant la loi Auroux du 28 octobre 1982, à leur syndicalisation antérieure en tant que salariés et à l'exercice d'une activité professionnelle pendant un an au moins. Compte tenu de ces deux conditions cumulatives, les primo-adhésions syndicales à la retraite étaient donc illicites, bien que pratiquées dans les faits.

La levée des restrictions donne lieu à un débat parlementaire passé presque totalement inaperçu. À la demande du ministre du Travail, le législateur rejette un amendement communiste ouvrant la possibilité pour les retraités de se constituer en « syndicats de retraités » dotés d'une personnalité

juridique et d'une indépendance statutaire. Ce rejet renvoie aux inquiétudes qui entourent – déjà – la catégorie « retraités » : développement des « corporatismes », défense de l'« unité nationale » et de la « cohésion sociale », risques d'« émiettement syndical » et d'absence de « cohérence du mouvement revendicatif ».

L'assouplissement des conditions de l'adhésion syndicale – parachevé par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions – peut se lire comme une réponse à l'aspiration des « inactifs » de participer aux combats sociaux. Cependant, le législateur veille à encadrer la liberté syndicale des retraités pour la conformer au principe de « solidarité intergénérationnelle » et à une représentation unitaire du monde du travail. Cette perspective ne fait d'ailleurs pas problème, puisque l'idée d'un monde du travail « un et indivisible » est partagée par les confédérations face aux associations indépendantes [Bucco, 2010].

#### LES ACTEURS DU SYNDICALISME RETRAITÉ

Le projet syndical « retraité » serait resté virtuel s'il n'avait rencontré des retraités ouverts à un engagement syndical. De ce point de vue, l'analyse de leur intégration syndicale implique d'examiner la trajectoire sociale des acteurs et les cadres sociopolitiques qui ont organisé leurs engagements antérieurs. Deux enquêtes monographiques consacrées au syndicalisme des retraités au sein de la CGT soulignent le rôle de la socialisation militante antérieure [Bucco et Jarry, 2007]. Cette dimension est centrale : les retraités syndicalistes se recrutent pour l'essentiel dans un vivier syndical préexistant.

Les syndicalistes retraités enquêtés, qui ont généralement participé au mouvement de mai-juin 1968, ont en commun l'expérience d'un syndicalisme « puissant », fort des moyens octroyés à l'action syndicale après 1968, de solidarités intenses et de luttes victorieuses. Leurs caractéristiques sociales se rapprochent de celles des retraités de leur génération, laquelle, ayant eu « entre vingt et trente ans pendant les années 1960, s'est impliquée dans les aspirations aux changements de l'époque » et « conserve aujourd'hui une culture d'engagement et un goût pour le débat collectif » [Bonnet, 2002].

Parfois vécue sur le mode de l'« évidence », la continuité de l'engagement syndical à la retraite apparaît comme la manifestation d'un « besoin d'agir » socialement constitué, voire comme l'expression d'un surmoi militant. Le registre de la « fidélité » est fréquemment mobilisé par les syndicalistes retraités : fidélité à l'organisation syndicale, aux « camarades », aux « copains » et à soi-même, à son propre parcours militant. Pour les plus impliqués, on observe un sentiment d'appartenance « charnelle » au monde du travail, indifférent au statut d'actif ou d'inactif, où l'engagement syndical « colle à la peau » : « J'ai toujours continué, j'ai jamais lâché » (retraitée du

commerce) ; « On n'a pas manqué une manifestation depuis des années, des années, des années... On est militant ou on l'est pas » (retraité de l'industrie chimique) ; « Je me suis même pas posé de question. C'est quelque chose qui en définitive est venu naturellement. Je suis comme ça ! » (retraitée d'une mutuelle du bâtiment) ; « Moi je suis un militant, je suis comme ça, j'ai toujours fait ça » (retraité des PTT) ; « C'est les fibres » (retraité d'EDF).

En faisant le choix d'organiser en leur sein les retraités, les organisations syndicales se sont progressivement ouvertes à des thématiques nouvelles. Outre les revendications dites « quantitatives », autour des questions du pouvoir d'achat de cette catégorie de la population, il s'agit d'aborder sur un mode revendicatif les questions de la vieillesse, de la dignité, des loisirs, du lien social, de l'isolement, etc., et de ne pas les abandonner aux organisations indépendantes de retraités. Dès le début des années 1980, l'UCR-CGT, par exemple, critique sévèrement le paternalisme et la fausse neutralité politique des clubs de troisième âge, accusés de participer à une sorte de « thérapie occupationnelle » et à l'évacuation de la politique [Guillemard, 1980]. Pour cette raison, elle crée alors l'association « Loisirs solidarités retraite », partie prenante du projet syndical retraité.

Il faut également souligner l'insistance mise par les Unions confédérales des retraités (UCR) à l'expression de revendications « unifiantes » qui articulent la défense des revendications spécifiques des retraités à celle des intérêts généraux du monde du travail : indexation des pensions des retraités sur les salaires, maintien du financement des pensions par la cotisation sociale, prise en charge du risque « dépendance » dans le cadre de la Sécurité sociale, opposition aux franchises médicales, refus du développement des « petits boulots » pour retraités pauvres et du cumul emploi-retraite qui renforce la concurrence avec les salariés, défense des services publics et amélioration de leur accessibilité, etc. À l'occasion des mobilisations de 2006 contre le Contrat première embauche, l'intersyndicale des UCR appelle les retraités à descendre dans la rue aux côtés des lycéens, des étudiants et des salariés, alors que la Confédération française des retraités et ses organisations restent silencieuses. De la même manière, lors des dernières mobilisations pour la défense du système de retraite en 2010, les syndicalistes retraités prennent massivement part à la mobilisation, cependant que la CFR se positionne en « organisation responsable qui ne demande pas l'abandon du projet de réforme des retraites », selon les termes de son communiqué de presse.

La prise en charge par les organisations syndicales de la défense des intérêts des retraités s'inscrit dans un mouvement historique d'extension de la prise en compte par les syndicats des intérêts de toutes les composantes du salariat. Désormais « constitutifs de la force syndicale » [Pernot, 2005], y compris selon l'arrêt du 10 novembre 2004 de la Cour de cassation relatif à la prise en compte des retraités dans le calcul des effectifs syndicaux, les retraités

occupent une place essentielle dans le fonctionnement ordinaire des syndicats, notamment de leurs structures territoriales. Cette contribution constitue une ressource militante et financière dont le syndicalisme peut difficilement se passer. Un responsable de la CFE-CGC déclarait par exemple qu'en 1999 plus de 50 % des unions régionales de son organisation étaient dirigées par des retraités.

De nombreuses unions locales, voire des fédérations syndicales, ne « tiennent » qu'à travers l'implication de retraités, en charge des tâches administratives (courrier, journaux syndicaux, permanences), juridiques (commissions juridiques, défense prud'homale, conseillers du salarié) ou encore de formation. Au point que certains d'entre eux font figure de véritables permanents.

Pour positive que soit cette participation, il reste que le vieillissement du corps militant peut se révéler problématique du point de vue des équilibres démographiques internes, pour un syndicalisme qui se veut à l'image de la diversité du salariat contemporain. Si la situation syndicale française est encore assez éloignée de celle qui prévaut en Italie et en Allemagne, où les retraités représentent parfois plus de la moitié des adhérents, le syndicalisme français est cependant confronté à un double défi : maintenir l'adhésion de ses membres partant à la retraite et élargir sa base adhérente en la rajeunissant.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BÉROUD Sophie et UBBIALI Georges (2006), « Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif », in TARTAKOWSKY Danielle et TÉTARD Françoise (dir.), *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- BONNET Michel (2002), *Les Personnes âgées dans la société*, Éditions du Moniteur, Paris.
- BUCCO Damien (2010), « Syndicalisme retraité : questions et enjeux politiques », *Contretemps* (revue en ligne), 15 p.
- BUCCO Damien et JARRY Matthieu (2007), « Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! La "continuité syndicale" à la CGT », *Gérontologie et société*, n° 120, p. 65-76.
- FELLER Élise (2005), *Histoire de la vieillesse en France (1900-1960). Du vieillard au retraité*, Seli Arslan, Paris.
- FRIOT Bernard (1999), *Puissances du salariat*, La Dispute, Paris.
- GUILLEMARD Anne-Marie (1980), *La Vieillesse et l'État*, PUF, Paris.
- (1986), *Le Déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, PUF, Paris.
- PERNOT Jean-Marie (2005), *Syndicats : lendemains de crise ?* Gallimard, Paris.
- VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe (2003), *Le Pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, PUF, Paris.

---

*Du consommateur éclairé  
au consommateur responsable*

SOPHIE DUBUSSON-QUELLIER

LA FIGURE DU CONSOMMATEUR n'est pas une invention contemporaine et les historiens s'accordent en général pour en dater l'avènement dans l'Angleterre de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'association de cette figure à la contestation sociale est elle aussi ancienne, et les premiers mouvements de consommateurs accompagnent inexorablement la naissance de la *consumer society*. Cependant, loin d'être restée constante dans le temps, l'identité militante des consommateurs n'a cessé d'évoluer entre deux objectifs : d'une part la construction de droits à défendre face à la progressive organisation des intérêts de l'État et des entreprises ; d'autre part la manifestation de responsabilités face aux injustices et inégalités produites par les ordres économiques. Ces deux options sont bien plus souvent articulées qu'elles ne sont opposées dans les mobilisations de consommateurs aux XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle [Dubuisson-Quellier, 2009a], elles apparaissent toutefois, aujourd'hui, comme plus difficilement conciliables parce que portées par des collectifs différents. Comment s'est constitué le mouvement consumériste en France et quels sont aujourd'hui les mouvements dépositaires d'une capacité mobilisatrice des consommateurs ? Comment se sont développés les projets politiques qui permettent de parler au nom du consommateur ?

---

L'INSTITUTIONNALISATION DU CONSOMMATEUR ÉCLAIRÉ,  
ENTRE ACTION PUBLIQUE  
ET HUMANISME TECHNOCRATIQUE

---

En dépit d'une forte hétérogénéité, le mouvement consumériste, qui s'est largement constitué sous la houlette de l'État, est traversé de manière marquante par ses ambitions de réforme sociale. Lorsque Henriette Brunhes,

membre du groupement féminin L'Action sociale de la femme, fonde la Ligue sociale d'acheteurs en 1902, son objectif est bien de se placer du côté de l'action syndicale et des réformateurs plutôt que de celui de l'action charitable [Chessel, 2012]. Ce sont également des objectifs de réforme sociale qui animent le dirigeant du mouvement coopératif français Charles Gide dans sa quête d'une troisième voie autour de la coopération, entre collectivisme et économie libérale. En 1909, Armand Lemonnier crée la Ligue des consommateurs avec des objectifs similaires. Si la plupart de ces démarches feront long feu, l'optique réformatrice qu'elles véhiculent ne cessera d'irriguer le mouvement consumériste du xx<sup>e</sup> siècle en France.

Malgré tout, l'histoire de ce mouvement doit finalement autant à la mobilisation des consommateurs qu'à l'État qui sera le principal protagoniste de l'institution d'une nouvelle catégorie sociale et politique [Pinto, 1985]. Le domaine de la consommation n'échappe pas aux ambitions d'efficacité et de rationalisation, impulsées tant par le Plan Marshall que par l'État français après la Seconde Guerre mondiale. André Romieu, futur membre du cabinet d'Antoine Pinay et de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), se voit confier en 1945 la responsabilité du premier « Bureau de la consommation » au sein du ministère de l'Économie nationale. C'est à cette même période qu'est fondé le Centre de recherche et d'études sur les conditions de vie (Credoc) destiné à améliorer la connaissance de la demande dans le contexte de rationalisation croissante de l'offre prise en charge par l'Agence française de normalisation (Afnor). La création en 1951, par André Romieu, de l'Union fédérale des consommateurs (UFC) autour d'un projet à la fois humaniste et technocratique vient compléter cet arrangement institutionnel. L'identité institutionnelle du consommateur se constitue autour de la figure idéotypique de l'agent économique autonome et éclairé, capable de choisir pour lui-même au bénéfice d'une croissance partagée par tous, même si le contrat social apparaît moins explicite qu'il ne l'est alors outre-Atlantique [Cohen, 2004].

La fondation, fin 1960, du Comité national de la consommation (CNC) est un élément important de la constitution de cette nouvelle catégorie politique. Ce Comité, transformé en Conseil en 1983, rassemble au sein d'un même dispositif institutionnel différents groupes et personnalités ayant pour mission de représenter les consommateurs face à l'État. En 1966, il est complété par l'Institut national de la consommation (INC), à vocation plus technique et doté de moyens humains et financiers pour réaliser des missions de réflexion et d'information. Ces instances réunissent aussi bien des associations de consommateurs que des mouvements de coopérateurs et des associations familiales issues des mouvements catholiques et ruraux de l'après-guerre, mais aussi les quelques centrales syndicales qui tentent des rapprochements avec l'action consumériste. Ces trois composantes (consomériste, familiale et syndicale), associées dans les instances de représentation

des consommateurs, contribuent encore aujourd’hui à fixer les contours d’une mouvance consumériste hétérogène tant dans les domaines d’intervention (sécurité, logement, alimentation, automobile, énergie, santé, banque, technologies de l’information) que dans les modalités d’action (défense des droits, gestion des litiges, information et éducation, assistance, réseaux locaux).

Le mouvement consumériste se constitue ainsi au cœur du marché, en prise bien plus qu’en lutte avec des logiques marchandes dont il vise davantage l’optimisation que la contestation. Les associations se chargent de protéger les intérêts des consommateurs par le bon fonctionnement du marché. Il s’agit principalement de lutter contre les abus des producteurs en matière de fraude, de publicité ou de pratiques anticoncurrentielles pour fluidifier le marché, d’informer le consommateur sur ses droits et de le doter de compétences marchandes [Mallard, 2000].

Dans cette perspective, les années 1970 et 1980 constituent un tournant. À travers la dénonciation de scandales, comme l’affaire du talc Morhange en 1972 – contenant un puissant bactéricide qui causa la mort de trente-six nourrissons –, celles du vin à l’amiante en 1975 – provenant des filtres utilisés par les pinardiers – ou encore du veau aux hormones en 1980, les organisations gagnent en notoriété. Peu nombreuses, elles semblent justifier la prise en charge de la défense des intérêts des consommateurs face à des producteurs présentés comme peu scrupuleux. Certaines organisations n’hésitent pas à puiser dans des répertoires d’action qui ne sont pas dans leurs traditions, à l’instar, en 1973, de la Confédération nationale des associations populaires familiales (CNAPF) qui lance le boycott 3-6-9 (pour trois jours sans viande, six jours sans fruit et neuf jours sans eau en bouteille). Malgré tout, la réputation du mouvement se construit surtout à partir d’un modèle qui, importé et financé par les associations anglo-saxonnes, se structure autour de la publication d’une presse consumériste. La revue *Que choisir ?* publiée par l’UFC à partir de 1961 s’inspire ainsi ouvertement de *Consumer Report* et de *Which ?*. La presse, dans son ensemble, s’intéresse de plus en plus au thème de la consommation au point qu’est créée, en 1972, l’Association des journalistes de la consommation. Enfin, l’État, via l’INC, publie à partir 1969 la revue *50 millions de consommateurs*, et diffuse des petits programmes courts (l’émission *D’accord, par d’accord*, devenue aujourd’hui *Consomag*) à la télévision. Les consommateurs détachent progressivement la défense de leurs intérêts de toute démarche militante.

Au milieu des années 1970, les revues *Que choisir ?* et *50 millions de consommateurs* tirent toutes deux à environ 220 000 exemplaires. Le mouvement consumériste recrute surtout auprès des classes moyennes auxquelles il propose un militantisme à vocation aussi bien individuelle que collective, qui valorise les savoirs techniques et juridiques en phase avec leurs aspirations de classe. Les rares études disponibles montrent une évidente surreprésentation

des employés et des femmes, des secteurs public, social et éducatif. Paradoxalement, le mouvement consumériste, partie prenante des « nouveaux mouvements sociaux » d'Alain Touraine, traverse la période de Mai 68 sans entrave et fait du consommateur un militant comme les autres, aux côtés des féministes, des écologistes ou des antinucléaires.

Dans le même temps, le consommateur entre à l'agenda politique et un important appareil législatif dédié aux questions de consommation se développe [Chatriot, 2004], faisant de la France un véritable modèle en la matière parmi les économies capitalistes. En 1974, un décret d'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973, dite loi Royer, fixe les conditions à remplir pour prétendre siéger au CNC et à l'INC. Deux ans plus tard, le président Valéry Giscard d'Estaing confie le premier secrétariat d'État à la Consommation à Christiane Scrivener. En 1981, Catherine Lalumière dirige le premier ministère de la Consommation et lance le chantier monumental d'un code de la consommation qui mettra plus de dix ans à aboutir.

Issu d'une institutionnalisation des intérêts des consommateurs, le mouvement consumériste est aujourd'hui fondé sur un technocratisme qui ne remet en cause que de manière très marginale les fonctionnements économiques. C'est probablement ce positionnement qui explique qu'au tournant des années 1990 des organisations militantes, qui n'ont entretenu que des relations ponctuelles et distendues avec le mouvement consumériste, proposent une démarche plus militante aux consommateurs, renouant avec les principes d'une responsabilité citoyenne.

#### LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE, NOUVELLE OFFRE MILITANTE À DESTINATION DES CONSOMMATEURS

L'évocation de la responsabilité citoyenne n'est pas absolument nouvelle [Glickman, 2009]. Les Ligues sociales d'acheteurs mentionnent le « devoir social » qu'ont les consommateurs d'être avisés pour ne pas « poursuivre la satisfaction quand même d'un caprice ou d'un désir, au prix des souffrances et du surmenage de l'ouvrier producteur ». La construction d'une solidarité entre celui qui consomme et celui qui produit redevient, au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, l'un des ressorts des mouvements de la mouvance altermondialiste.

Le thème du commerce équitable est probablement le plus significatif de ces tentatives de mobilisation des consommateurs. Il puise ses origines, en France comme ailleurs en Europe, dans le catholicisme social. Le projet consiste à mobiliser les consommateurs des pays du Nord en leur suggérant d'acheter des produits dont une partie du prix sera reversée aux communautés de producteurs des pays du Sud pour les aider à se développer. Le premier magasin parisien des Artisans du monde ouvre en 1974, sept ans avant la

création de la Fédération Artisans du monde (FDAM) qui regroupe une vingtaine de boutiques associatives, proches du tiers-mondisme. Les uns et les autres associent généralement une activité d'information et la vente de quelques produits issus de l'artisanat d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Le terme de commerce équitable s'impose à la fin des années 1980 et se substitue à celui de commerce alternatif. Progressivement se mettent en place un réseau stratifié et un empilement de structures représentatives.

Un autre processus concourt, simultanément, à l'institutionnalisation du commerce équitable. En 1988, Nico Roozen, un économiste salarié d'une association de solidarité internationale, Solidaridad, et Franz van der Hoff, un prêtre-ouvrier en mission à Oaxaca (Mexique), créent aux Pays-Bas l'association Max Havelaar, héros d'un roman éponyme d'Edouard Douwes Dekker. Celle-ci entend dynamiser le commerce équitable. À cette fin, Max Havelaar développe une stratégie de délégation des opérations commerciales [LeVelly, 2006]. Il s'agit d'abandonner l'importation, la transformation (la torréfaction par exemple) et la commercialisation pour les confier à des importateurs, industriels et distributeurs étrangers aux acteurs traditionnels du commerce équitable. Cette option impose la formalisation des critères de définition du commerce équitable avec la création d'un standard pour homogénéiser les pratiques et d'un logo permettant au consommateur de distinguer les produits qui en sont issus. La consommation se constitue en répertoire militaire dans le discours de ses promoteurs.

Les mouvements du commerce équitable vont ainsi gérer les ambiguïtés d'une action qui tout à la fois critique le marché et y voit l'une des principales solutions aux inégalités de développement [LeVelly, 2006]. Les différentes organisations s'affrontent assez violemment sur le cadrage militant envisagé ainsi que sur les formes d'engagement sollicitées de la part des consommateurs. Ainsi, Max Havelaar repose tout autant sur un projet politique que sur un modèle économique centré sur l'augmentation des volumes de ventes. L'organisation s'efforce, dès le début des années 2000, de passer des contrats avec la grande distribution et d'ouvrir le commerce équitable au plus grand nombre, bien au-delà des consommateurs militants. À l'opposé, Artisans du monde, et des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire réunies autour du réseau Minga, défendent une approche militante complémentaire d'initiatives classiques, telles que la pétition ou le lobbying. On comprend mieux, dès lors, les relations très spécifiques que ces organisations entretiennent avec le mouvement consumériste. Si des actions conjointes sont fréquemment conduites à l'échelon local, au niveau national le mouvement consumériste se positionne sur les ressorts classiques de l'information et de la transparence pour le consommateur, et n'hésitera pas à manifester sa méfiance à l'égard de ces démarches.

Le succès du commerce équitable, notamment en termes de notoriété, contraste avec les difficultés du commerce éthique. Artisans du monde

s'engage dès le milieu des années 1990, au sein du Collectif de l'éthique sur l'étiquette, en faveur de campagnes sur les conditions de vie des travailleurs qui produisent les vêtements distribués en France. L'une des toutes premières campagnes s'intitule « Libère tes fringues ». Le Collectif devient très vite le correspondant français d'un important réseau international favorable au commerce éthique : la Clean Clothes Campaign qui, par exemple en Suisse, travaille étroitement avec le mouvement consumériste. Toutefois, alors que le commerce équitable connaît, dans les années 2000, une forte croissance de son chiffre d'affaires, le Collectif de l'éthique sur l'étiquette rencontre de réelles difficultés qui conduiront à la dissolution temporaire du groupe dans la seconde partie des années 2000 [Barraud de Lagerie, 2010]. On peut identifier plusieurs raisons. La première tient à l'inégale aptitude des mobilisations de consommateurs à transformer l'expression de leur indignation en explicitation politique de leurs choix marchands. Le réseau militant élabore ainsi divers outils sur le modèle des pétitions, que les consommateurs doivent adresser aux distributeurs et fabricants. Il diffuse également des listes noires d'entreprises et des carnets de notes sur leurs pratiques. À la différence des démarches développées par les filières intégrées du commerce équitable, les organisations militantes ne sont pas, ici, les opérateurs du marché et doivent s'en remettre à la bonne volonté des entreprises pour obtenir des informations. Les tentatives de labellisation se heurtent donc assez rapidement au risque de paraître cautionner des pratiques qui, en l'absence d'une réglementation stricte, ne procèdent d'aucune obligation. Enfin, il convient de mentionner que le Collectif est aussi un réseau d'acteurs qui associe, aux côtés d'une organisation de commerce équitable, des syndicats et une association de consommateurs, elle-même issue de la mouvance syndicale, qui manifestèrent leurs profonds désaccords sur le rôle politique qu'il s'agissait de faire jouer au consommateur.

Malgré tout, ces démarches ouvrent la voie pour des mouvements qui envisagent la consommation comme un nouvel espace militant dont l'un des principaux avantages est de toucher des publics aussi larges, potentiellement, que le marché lui-même. À la veille des élections présidentielles de 2007, Nicolas Hulot décide ainsi de faire de cette période un moment propice pour inciter les citoyens à s'engager, *via* Internet, par de petits gestes écologistes ancrés dans des routines de consommation. Forte de 750 000 signatures, sa fondation demande aux candidats de présenter un programme en faveur de l'environnement. C'est à cette occasion que des associations environnementales obtiennent du futur président, Nicolas Sarkozy, l'organisation du Grenelle de l'environnement de 2007 à 2008. Cette forme inédite de concertation valorise les associations environnementales (Les Amis de la Terre, WWF, Greenpeace, Fondation pour la nature et l'homme, France nature environnement) qu'elle requalifie en principaux porte-parole des consommateurs. Le mouvement écologiste investit, au même moment, le

terrain de la consommation responsable, en proposant différents guides pratiques, démarches de labellisation ou réseaux citoyens, propres à accorder engagements militants et modes de consommation. Le Grenelle de l'environnement concourt également à la reconnaissance de revendications issues des groupes jusque-là très dispersés et peu visibles, orientés vers la contestation antipublicitaire. Certains sujets tels que la régulation des pratiques publicitaires sont mis de façon inattendue à l'agenda politique et des débats s'ouvrent sur la place de la consommation dans les systèmes économiques, les mouvements les plus radicaux portant même des options ouvrant vers la décroissance. Enfin, le mouvement environnementaliste contribue, notamment au travers d'organisations de promotion de l'agriculture biologique, à l'expression d'alternatives aux systèmes de production et d'échange alimentaires (*cf.* les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les coopératives de consommateurs ou les relations directeurs producteurs-consommateurs).

Le tournant des années 2000 signe à la fois le déclin d'un mouvement consumériste confronté aux problématiques de représentativité d'une base qui s'est érodée, et la poussée d'une multitude d'organisations militantes qui cherchent à mobiliser les consommateurs. Ces organisations sont de tailles très variables, depuis les ONG environnementalistes nationales – WWF, Greenpeace, opérateurs historiques du commerce équitable, etc. – jusqu'à la constellation des micro-organisations – associations antipublicitaires, mouvements décroissants ou de simplicité volontaire, prônant la réduction volontaire de la consommation –, en passant par les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou les mouvements de promotion de la consommation responsable. Elles opèrent selon des schémas militants souvent différents, tant du point de vue des causes défendues que des répertoires d'action allant du réformisme à la désobéissance civile. Structurées en réseau, ces initiatives bénéficient, soit de la force de frappe de démarches internationales, soit de la labilité du mouvement altermondialiste dans lequel certaines s'inscrivent. Prompts à y voir la trace de « nouvelles formes de militantisme », les médias leur ont souvent porté une attention bien supérieure à leur poids politique.

Leur spécificité réside dans l'ambiguïté qu'elles entretiennent quant à la place des consommateurs dans l'action militante. Si la rhétorique de la culpabilisation est ouvertement assumée par une partie d'entre elles, la plupart maintiennent le paradoxe d'un engagement qui fait du consommateur à la fois l'une des causes des désordres dénoncés (pauvreté, sous-développement, dégradations de l'environnement, diminution de la biodiversité) et leur principale solution [Dubuisson-Quellier, 2009b]. Ce positionnement autour des devoirs des consommateurs bien plus que de leurs droits permet à ces mouvements de renouer avec une tradition ancienne des mobilisations de consommateurs mais rend difficile le dialogue avec les mouvements consuméristes

qui souhaitent d'abord les défendre. On comprend mieux pourquoi certaines associations consuméristes, à la peine sur les thématiques du développement durable, sont plus à l'aise sur les dossiers qui, à propos des pesticides ou de l'affichage environnemental, lient la question des droits et celle de l'information des consommateurs. Force est de constater que ces différents mouvements ont malgré tout en commun de recruter parmi les classes moyennes à capital scolaire élevé. Ainsi, depuis l'avènement de la *consumer society* jusqu'aux mobilisations contemporaines, la consommation reste un espace privilégié de réalisation et d'expression, tant sociale que politique, des classes moyennes.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BARRAUD DE LAGERIE Pauline (2010), « Les patrons de la vertu. Entrepreneurs de morale et instruments de mesure dans la construction de la responsabilité sociale des entreprises », thèse de doctorat en sociologie, Sciences Po, Paris.
- CHATRIOT Alain (2004), « Qui défend le consommateur ? Associations, institutions et politiques publiques en France (1972-2003) » in CHATRIOT Alain, CHESSEL Marie-Emmanuelle et HILTON Matthew (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Paris, p. 165-180.
- CHESSEL Marie-Emmanuelle (2012), *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La ligue sociale d'acheteurs*, Presses de Sciences Po, Paris.
- COHEN Lizabeth (2004), *A Consumers' Republic. The Politics of Mass Consumption in Postwar America*, Vintage Books, New York.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2009a), *La Consommation engagée*, Presses de Sciences Po, collection « Contester », Paris.
- (2009b), « Cible ou ressource. Les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation contre l'ordre marchandé », *Sociologie et Sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 189-214.
- GLICKMAN Lawrence B. (2009), *Buying Power. A History of Consumer Activism in America*, University of Chicago Press, Chicago.
- LE VELLY Ronan (2006), « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché », *Revue française de sociologie*, 47(2), p. 319-340.
- MALLARD Alexandre (2000), « La presse de consommation et le marché. Enquête sur le tiers-consomériste », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 391-410.
- PINTO Louis (1985), *La Constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public*, Cahiers du CSU, Paris.

---

*Sous les pavés, la Terre.  
Mobilisations environnementales  
en France (1960-2011),  
entre contestations et expertises*

SYLVIE OLLITRAULT  
ET BRUNO VILLALBA

**E**N FRANCE, LA PLACE ACCORDÉE à l'environnement demeure résiduelle.

Est-ce lié à une conception marquée par le dualisme cartésien, au poids des idéologies politiques dominantes, matérialistes et productivistes [Moscovici, 1977], ou encore à l'incapacité des militants écologiques à inscrire cette notion dans l'espace des régulations politiques ? Depuis leur origine, les mouvements environnementalistes revendiquent leur refus d'affiliation à une idéologie, se déclarent apolitiques et assurent fonder leurs actions sur un constat scientifique. Enfin, ils ne disposent que d'un très faible soutien des milieux intellectuels. Si la conjonction de ces facteurs explique leur relative faiblesse de mobilisation, il s'agit ici de saisir les contraintes objectives qui s'exercent sur le militantisme environnementaliste. Elles concernent tour à tour la difficulté de structuration des mouvements environnementalistes, la multiplicité de leurs propositions et causes défendues – défense des animaux, protection de la planète, place de l'être humain dans la conception de l'écologie –, ainsi que le type d'actions collectives développées – expertise savante et feutrée dans les institutions, action médiatique tapageuse, sensibilisation ou démonstration par les chiffres –, sans oublier le rapport ambivalent qu'ils entretiennent avec l'univers politique – rapports aux institutions ainsi qu'aux formations de l'écologie politique...

---

ÉMERGENCES. CONVERGENCES CRITIQUES,  
DIVERGENCES TACTIQUES

---

En 1854, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire crée la Société impériale zoologique d'acclimatation. L'objectif est de parvenir à une connaissance générale, très anthropocentré, du fonctionnement des écosystèmes naturels. Cette

tradition scientifique de l'analyse de la nature constitue, pendant plus d'un siècle, la principale légitimation de l'action publique en matière d'environnement. Aux associations savantes s'adjoignent des associations environnementalistes qui vont constituer le réseau de France nature environnement.

Au milieu des années 1960, l'écologie, science du global, de l'équilibre et de la préservation des milieux, fournit un modèle pour la critique sociale des interactions hommes-milieux. La critique scientifique opère alors comme une matrice originelle, puisqu'elle permet de réinscrire les propositions politiques dans une matérialité (la ressource naturelle, l'eau, l'air...). Elle justifie aussi la légitimité du discours militant, s'appuie sur des registres de légitimation inédite – agir dans la scène publique au nom de la science, comme le préconise l'Association de protection contre les rayonnements ionisants (APRI) fondée en 1964 par l'instituteur Jean Pignero. Depuis, le discours militant invoque centralement la science pour justifier son action.

À la même époque, des catastrophes (naufrage du *Torrey Canyon* en 1967 en Bretagne ou pollution du Rhin par rejet d'endosulfan en 1969) indignent l'opinion. Jean Carlier, journaliste de radio, prend position, sur les ondes, contre un grand projet touristique dans le parc de la Vanoise. Avec la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), menée par Jean-Pierre Raffin, cette première grande campagne est aussi un premier succès. L'écologie française est née.

En parallèle, l'action militante s'internationalise. Des organisations non gouvernementales naissent dans le monde nord-américain. Friends of the Earth International (Les Amis de la Terre) et Greenpeace, originaire de Vancouver, se font rapidement connaître par leurs actions médiatiques inédites. Si cette dernière est encore, au cours de ces années 1970, un groupe confidentiel en France, la section française des Amis de la Terre est créée en 1971 à l'initiative du journaliste Alain Hervé, fondateur de la revue *Le Sauvage* (1973-1980). Brice Lalonde prend en charge cette structure et initie les premières manifestations à vélo, qui rassemblent plus de 10 000 cyclistes à Paris. Ensuite, se multiplient les actions contre le nucléaire, civil et militaire. Ces groupes forment le premier réseau écologiste sur lequel s'appuient les premières manifestations antinucléaires et les campagnes politiques. En termes idéologiques, les mobilisations commencent à mettre en évidence les interactions profondes qui relient les milieux sociaux et les milieux humains.

Bien sûr, ces conclusions ne sont pas partagées par tous les militants environnementalistes. Alors que certains, notamment dans les cercles scientifiques, naturalistes, ingénieurs, souhaitent rester à distance de la sphère publique, d'autres établissent des passerelles audacieuses entre l'état du monde et la situation de l'environnement. C'est le cas des antinucléaires, qui mettent en corrélation le choix d'une technique et l'absence de démocratie. Sur le plan stratégique, les registres de mobilisation divergent aussi. Les scandales environnementaux sont mis en scène médiatiquement. Les écologistes

s'appuient sur l'émergence d'une nouvelle génération de journalistes militants, à l'exemple de Jean Carlier et d'une presse alternative et contre-culturelle. Fondé par Pierre Fournier en 1972, *La Gueule ouverte* (dont le sous-titre était : *Le journal qui annonce la fin du monde*) illustre cette tentative de relier le social et l'écologique, la critique radicale et l'humour débridé, la pensée 68 à la rigueur du naturaliste. Il existe également une presse militante moins provocatrice, soucieuse de promouvoir une dimension plus experte. *Combat Nature*, qui disparaît en 2004, est l'un des principaux instruments de coordination des luttes environnementalistes, mais aussi un espace de diffusion d'une pensée écologiste critique, avec les écrits de Jacques Ellul ou de Bernard Charbonneau. La relation avec les médias n'a cessé, depuis, de constituer l'une des obsessions des mouvements environnementalistes, soucieux de rendre visible leur cause.

D'autres inventent de nouvelles pratiques, plus démonstratives et radicales. Ils n'hésitent plus, en effet, à utiliser le rapport de forces direct, le plus souvent non-violent. En 1970, la contestation antinucléaire s'affirme au travers des créations de comités tels le Comité contre la pollution atomique à La Hague ou le Comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin contre l'implantation d'une centrale nucléaire (qui aboutira à l'organisation de la première manifestation nationale). En 1971, le combat emblématique du Larzac autour du projet d'extension du camp militaire sert de catalyseur pour de nombreux militants. En France, et plus localement dans la région du Larzac, nous retrouvons un contexte où la contestation gauchiste, la présence de syndicats (agricoles, CGT et CFDT), une mobilisation de notables et de l'Église permettent aux agriculteurs de construire leurs propres manières de contester. Ils créent ainsi leurs propres cadres d'injustice, qui associent à la fois leurs souffrances et les cibles (ou responsables) qu'il s'agit de dénoncer, en dépassant la simple revendication catégorielle et en se basant sur d'autres registres d'action (désobéissance, occupation, actions en justice, marches...). Les mobilisations environnementales s'enrichissent de nouveaux lieux symboliques, comme Plogoff dans le Finistère, lutte qui réussit à faire converger une lutte identitaire (la conscience régionaliste) avec une stratégie politique (la revendication écologiste). Mais elle est catalysée par une mobilisation féministe, qui devient le fer de lance de l'action militante.

Fondamentalement non violente (sous l'influence de Lanza del Vasto), l'expérience du Larzac bénéficie d'un écho inattendu dans les médias nationaux, réussit à faire converger des luttes politiques, identitaires, régionales, corporatives et écologiques. Fondatrice de l'identité des mobilisations écologistes françaises, elle fait écho aux registres d'action des écologistes qui œuvrent à un niveau international.

Des divergences apparaissent lorsqu'il s'agit de se positionner dans l'espace politique. Faut-il participer à la politisation de l'enjeu environnemental ? Certaines structures maintiennent une distance prudente, comme la

Fondation Cousteau, créée en 1981 par le commandant Jacques-Yves Cousteau, l'une des plus médiatiques à cette époque ; nombre de défenseurs de l'environnement refusent catégoriquement cette confusion. D'autres estiment qu'il est nécessaire d'occuper le terrain politique et participent à l'émergence d'une écologie politique [Dumont, 1974].

### POLITISATIONS. MOBILISATIONS SOCIALES ET STRUCTURATIONS INSTITUTIONNELLES

En même temps qu'elles émergent, les mobilisations environnementales bénéficient d'une évolution institutionnelle favorable, notamment sur le plan international. La publication du premier rapport – *Halte à la croissance ?* – du Club de Rome, chargé de proposer des pistes inédites pour assurer un développement maîtrisé, provoque, en 1970, une intense polémique. À la même époque, l'ONU organise, en 1972 à Stockholm, la première Conférence mondiale sur l'environnement qui souligne l'interaction entre les inégalités de développement et les problèmes environnementaux [Sachs, 1993]. Mais la crise pétrolière de 1973 puis le tournant néolibéral des États-Unis au début des années 1980 interrompent cette réflexion.

Sur le plan national, le premier ministère de l'Environnement, « ministère de l'Impossible », est institué sous le gouvernement Pompidou en 1971. Sa création donne lieu à de nombreux arbitrages, significatifs de la manière dont la question environnementale est perçue et traitée par les élites administratives et politiques de l'époque. Ils aboutissent à une délimitation restrictive des compétences dudit ministère, lequel n'administre qu'une partie mineure du domaine, essentiellement les milieux naturels et la qualité de la vie (bruits, nuisances, pollutions). Pour le reste, c'est-à-dire l'eau, l'air, les sols, la mer, l'industrie et les grandes infrastructures, il doit composer avec une pléiade de ministères, et non des moindres, résolus à garder la maîtrise de leur champ de compétence (Équipement, Agriculture, Industrie, Santé, etc.) [Charvolin, 2003]. Faute de moyens financiers et techniques, sa capacité à peser sur les grandes orientations politiques est faible et, malgré le vote de quelques lois importantes (Protection de la nature, Installations classées en 1976 ; lois Montagne et loi Littoral en 1985 et 1986, etc.), l'État délaisse les interactions avec les questions de santé ou de développement. La contrainte s'exerce davantage par la mise aux normes des directives « environnementales » européennes.

L'écopouvoir, selon le terme du sociologue et juriste Pierre Lascoumes, désigne la manière si particulière d'élaborer des politiques à partir d'une mobilisation associative (principalement des experts du milieu naturaliste) qui compense les carences techniques ministérielles en produisant les connaissances nécessaires à la définition et l'orientation d'une partie des

politiques gouvernementales. Cette intrusion des sciences profanes dans l'élaboration et la définition des politiques publiques est décisive dans la reconnaissance de l'enjeu environnemental.

Parallèlement, le registre des mobilisations environnementales se complexifie [Ollitrault, 2008]. Si le recours aux médias reste central, le travail plus souterrain et plus conséquent de l'expertise de terrain constitue la principale ressource des acteurs. L'expertise « scientifique » puise dans un registre argumentaire de justification relayé auprès de l'opinion publique et des décideurs. L'expertise se construit à partir d'une connaissance scientifique coconstruite avec les réseaux scientifiques, grâce à la capitalisation de l'expérience mais aussi à une capacité grandissante de construire une controverse sociotechnique. Sur cette base, les lanceurs d'alerte des années 1970 amplifient leur mobilisation. Le répertoire de l'action transforme le profil des militants. Certaines associations préfèrent utiliser l'action juridique, sur le modèle des initiatives d'Eau & Rivières de Bretagne. Le lien « penser globalement, agir localement » permet de croiser les contestations locales (pollutions d'un territoire de proximité) avec les enjeux internationaux (biodiversité, réchauffement climatique). La dégradation de la situation écologique s'internationalise (Tchernobyl, la vache folle). Le travail d'expertise s'intensifie avec un taux de succès très variable. Les militants se prononcent sur les régulations internationales (Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale) et mènent des campagnes au sein d'organisations mondiales (Greenpeace, Les Amis de la Terre ou le WWF) animatrices d'actions très centralisées par des « *campagners* » (militants spécialisés dans la levée de fonds) [Lefèvre, 2011] et des chargés de communication. La montée en puissance de la stratégie d'expertise piège les groupes porteurs d'une critique sociale édulcorée par leurs interlocuteurs étatiques qui n'en retiennent que le volet environnemental. La radicalité de certaines propositions écologistes (répartition des richesses Nord/Sud) se dilue à la faveur des alliances entreprises-ONG [Chartier, Ollitrault, 2005, p. 93-115].

Au milieu des années 1990, les associations environnementalistes ne suivent pas le positionnement à gauche du parti Les Verts, tandis que les réseaux de chasseurs, et dans une moindre mesure de pêcheurs, se politisent au nom de la défense d'une pratique sociale traditionnelle.

En droite ligne du Sommet de la Terre (Rio, 1992), la rhétorique du développement durable (DD) colonise progressivement les politiques publiques [Villalba, 2009]. Conçu au départ pour résoudre la crise sociale et la crise écologiste, le développement durable est avant tout une méthode de décision qui se veut innovante, promouvant une gouvernance inédite à partir de nouvelles procédures de délibération et de décision. Des réseaux voient le jour à partir des années 1990 (les associations Dossiers et débats pour le développement durable, le Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable –, Auxilia, Agora 21, Entreprises, territoires et

développement, le réseau des Associations régionales de l'environnement, le Centre ressource du développement durable...). Ils développent un savoir-faire dans l'accompagnement des collectivités, associations et entreprises dans la mise en place de leur projet (les Agendas 21). La thématique du développement durable est largement relayée par des agences professionnelles, des officines de consultants qui participent à la construction d'un secteur économique spécifique.

La mouvance altermondialiste est, quant à elle, plus sceptique quant à la capacité du DD à modifier en profondeur son rapport à l'économie libérale [Sommier et Agrikoliansky, 2005] et hésite à placer les enjeux environnementaux à la même hauteur que les questions sociales. D'autres acteurs s'opposent aux fondements du DD et peuvent être qualifiés d'« objecteurs de croissance », désignation assurément rapide, tant elle englobe d'acteurs aux options et méthodes différentes [Semal, 2009]. Sur une ligne contestataire, ils suscitent des controverses utiles à la définition de critères éthiques et interrogeant les conditions d'une réelle « durabilité ».

La période soulève un étrange paradoxe. D'un côté, l'écologie devient une préoccupation sur le plan international – notamment au niveau européen : on assiste à une institutionnalisation de cette préoccupation. Mais, de l'autre, les associations demeurent assez largement à l'écart de l'univers de la politique, lui préférant la communication, le lobbying ou la pédagogie.

#### PROFESSIONNALISATION VERSUS RADICALISATION ?

---

De ce point de vue, le « Grenelle de l'environnement » à la fois clôt une période d'intégration des acteurs associatifs dans des procédures technoscientifiques de négociation et ouvre une période de libéralisation de l'action et de la parole. Officiellement présenté comme une démarche de consultation prolongeant la Stratégie nationale du développement durable mise en place par la ministre de l'Environnement Corinne Lepage en 1996, le « Grenelle », décidé par le président Sarkozy, entend s'inspirer des conclusions des grandes négociations internationales avec le concours des associations environnementales. Lieu de rencontres et de décisions, il doit faciliter la rencontre de tous les acteurs, associations et entreprises, citoyens et politiques. Les associations s'y préparent et tentent de s'unir (Alliance pour la planète) afin de peser sur son ordre du jour et ses conséquences juridiques et budgétaires... Le bilan, globalement mitigé en raison des complications dans l'adoption des mesures législatives, marque les limites de la stratégie d'intégration des associations.

Déçues, certaines d'entre elles critiquent la délimitation de l'espace de la négociation (ni le nucléaire, ni la mer, ni les OGM n'y figurent), l'adoption de demi-mesures, tout autant que l'indécision du personnel politique, voire son revirement, à l'exemple de Nicolas Sarkozy (« Je voudrais d'ailleurs, au point

où j'en suis, dire un mot de toutes ces questions d'environnement. Parce que là aussi, cela commence à bien faire », 6 mars 2010). Nicolas Hulot, dont le *Pacte écologique* (2006) avait inspiré le « Grenelle », amorce une radicalisation qui le rapproche d'Europe Écologie-Les Verts.

Présents dans les collectivités – minoritaires, mais souvent membres de coalition majoritaires –, les Verts ne convainquent guère plus de leur efficacité. Enfin, le label « vert » n'engendre pas de modifications radicales du système de production. Les milieux associatifs réévaluent leur démarche participative au profit d'une approche plus revendicative.

Une convergence de luttes semble néanmoins se dessiner : ainsi du refus naturaliste des OGM qui rejoint les préoccupations économiques des petits paysans de la Confédération paysanne et revêt la forme de la désobéissance civile [Hiez et Villalba, 2008]. Les alternatives militantes radicales (décroissance, transition...) prennent de l'ampleur. Certains groupuscules affectionnent l'action directe sans pesanteur organisationnelle (antipub, antivisection) quand d'autres réseaux d'obéissance anarchiste et antimondialisation optent pour des modes de vie alternatifs (squatt, retour à la nature) [Hayes, 2006]. Déjà dans les années 1990, l'écologiste français Éric Pétetin et ses activistes adoptaient les modes d'actions offensives de groupes anglo-américains tel le Earth First, adepte du sabotage des bulldozers. Ainsi en va-t-il à Grenoble en 2004, ou lors des initiatives de Greenpeace qui séduisent des jeunes, volontiers critiques à l'égard d'une écologie trop institutionnalisée, notamment dans les luttes antinucléaires (EPR, les déchets).

Les mobilisations environnementales ont fait entrer l'enjeu écologique dans le débat public. Ont-elles pour autant infléchi les politiques ? Les associations environnementales n'ont cessé de se professionnaliser à travers l'expression d'argumentaires plus experts, la participation à l'élaboration des politiques publiques. Deux écueils doivent être signalés.

Le premier concerne leur capacité à créer des alliances sans perdre leur identité. Les ONG humanitaires et de développement incorporent de plus en plus un agenda environnemental. Ainsi est-il aisé, à propos du climat, d'articuler la question de la désertification et de la déforestation à celle des migrations. En même temps, les ONG restent sectorialisées et peinent à sortir de leur niche militante.

Le second écueil touche aux difficultés organisationnelles de ces associations. L'expertise étouffe l'inventivité des militants. Les associations peuvent connaître de réelles difficultés financières et sont confrontées au vieillissement de leurs membres. Autant d'enjeux à relever. À condition que la crise écologique leur en laisse le temps...

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHARTIER Denis et OLLITRAULT Sylvie (2005), « ONG et développement durable : les liaisons dangereuses » in AUBERTIN Catherine et VIVIEN Franck-Dominique (dir.), *Le Développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, La Documentation française, Paris, p. 93-115.
- CHARVOLIN Florian (2003), *L'Invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, La Découverte, Paris.
- DUMONT René (1974), *L'Écologie ou la mort. La Campagne de René Dumont*, Pauvert, Paris.
- HAYES Graeme (2006), « Vulnerability and Disobedience : New Action Repertoires and Environmental Protest in France », *Environmental Politics*, 15/5, p. 821-838.
- HIEZ David et VILLALBA Bruno (dir.) (2008), *La Désobéissance civile. Approches politique et juridique*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Sciences politiques ».
- LEFÈVRE Sylvain (2011), *ONG & Cie : mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, Presses universitaires de France, collection « Partage du savoir », Paris.
- MOSCOVICI Serge (1968, 1977), *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion, Paris.
- OLLITRAULT Sylvie (2008), *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- SEMAL Luc (2009), « Logiques et limites des expérimentations de modes de vie post-carbone : analyse comparative des stratégies de deux mouvements, la décroissance et la transition », in DOBRÉ Michèle et JUAN Salvador (dir.), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, L'Harmattan, Paris.
- SACHS Ignacy (1993), *L'Écodéveloppement*, Syros, Paris.
- SOMMIER Isabelle et AGRIKOLANSKY Éric (2005), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, La Dispute, Paris.
- VILLALBA Bruno (dir.) (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Sciences politiques ».

---

*Les grèves de travailleurs  
sans papiers (2006-2010)*

PIERRE BARRON, ANNE BORY, SÉBASTIEN CHAUVIN,  
NICOLAS JOUNIN, LUCIE TOURETTE

LE 15 AVRIL 2008, en région parisienne, trois cents salariés sans papiers se mettent en grève et occupent simultanément leurs entreprises pour réclamer leur régularisation. De 2006 à 2010, ils sont des milliers à prendre part sous diverses modalités à cette mobilisation inédite qui prend le nom de « mouvement des travailleurs sans papiers » et, pour beaucoup, à obtenir par ce biais un titre de séjour. Organisées et soutenues par des syndicats (la CGT, mais aussi Solidaires, la CNT, la FSU, la CFDT, l'UNSA) et des associations œuvrant dans la défense des droits des étrangers (Droits devant !!!, le Réseau éducation sans frontières, Femmes Égalité, la Cimade, Autremonde, la Ligue des droits de l'homme), les grèves ont mobilisé des salariés majoritairement africains, travaillant surtout dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage et du bâtiment. Nous nous proposons de restituer les enjeux d'un mouvement innovant et complexe, revenant sur sa genèse et retracant ses moments clés à partir d'une enquête collective menée de janvier 2008 à novembre 2010, comprenant une centaine d'entretiens avec des grévistes, des militants syndicaux ou associatifs, des employeurs, des agents de l'État au niveau local et national ; des observations lors de manifestations, sur des piquets de grève, et lors de réunions, d'assemblées générales de grévistes, ainsi qu'au sein de structures syndicales ; et, enfin, le recueil de décisions de justice, de textes législatifs, administratifs et militants [Barron *et al.*, 2011].

Ce n'est pas la première fois que des sans-papiers sont en grève : déjà, en 1973, cinquante-deux ouvriers de la société Margoline à Nanterre et à Gennevilliers avaient cessé le travail pour réclamer leur régularisation. Maintenus dans un statut migratoire illégal par les circulaires Marcellin-Fontanet entrées en vigueur un an plus tôt, ils avaient rapidement fait céder la préfecture des Hauts-de-Seine, qui leur avait délivré des titres de séjour. Mais la grève du travail disparaît ensuite du répertoire de mobilisation des sans-papiers. En

février 1980, c'est une grève de la faim que déclenchent les sans-papiers turcs employés dans la confection et syndiqués à la CFDT. Après la régularisation d'environ 130 000 personnes par le gouvernement socialiste en 1981-1982, les étrangers non autorisés restent invisibles pendant plus d'une décennie. Les luttes de sans-papiers qui renaissent dans les années 1990 appuient leurs demandes sur un discours de droits humains universels [Siméant, 1996 ; Blin, 2005]. Les grèves sont encore des grèves de la faim. On occupe des églises et non des entreprises. Pour l'essentiel, les leaders du mouvement s'affichent comme des citoyens du monde plutôt qu'en qualité de salariés. Leurs sources de revenus restent dans l'ombre et leurs employeurs ne sont pas exposés. Les conditions précises d'emploi et de travail sont plutôt mises en sourdine, notamment de peur que la révélation d'une activité salariée non autorisée se retourne contre les personnes concernées. Les syndicats ne constituent alors qu'un appui parmi d'autres à ce qui apparaît avant tout comme un mouvement de droits civiques, moralement juste mais étranger au monde du travail. Lorsqu'au début des années 2000 le Réseau éducation sans frontières (RESF) développe une nouvelle approche en fondant la légitimité de ses revendications sur l'intégration concrète des migrants sans papiers et de leurs enfants scolarisés, il laisse lui aussi dans l'ombre la figure du salarié [De Blic et Lafaye, 2011].

La genèse du mouvement des travailleurs sans papiers qui émerge à la fin des années 2000 entremèle luttes sociales et changements législatifs. Si les gouvernements de droite successifs de la décennie renforcent les contrôles sur les lieux de travail et enrôlent de plus en plus d'institutions de l'État social dans la chasse aux sans-papiers, ils prônent également quelque temps la promotion d'une immigration dite « économique ». La loi du 24 juillet 2006 remet au goût du jour les cartes de séjour liées à l'emploi, qui étaient tombées en désuétude. Ces cartes sont délivrées aux immigrés arrivés en France sous couvert d'un contrat de travail, qu'il s'agisse d'un CDI ou d'un CDD long (carte « salarié ») ou d'un CDD court (carte « travailleur temporaire »). Un an plus tard, la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile contient, en son article 40, une disposition ouvrant la possibilité de délivrer une carte salarié lors de la régularisation d'un sans-papiers parrainé par un employeur, à condition que ce dernier fournisse un contrat de travail et que l'emploi figure dans une liste nationale répertoriant les métiers dits « en tension ». Cet article 40 semble participer des orientations générales de la politique migratoire associant utilitarisme et arbitraire [Morice, 2000 ; Rodier, Terray, 2008]. Les entreprises y gagnent un nouveau pouvoir : celui de faire régulariser leurs salariés, tandis que les salariés sans papiers en tirent une nouvelle dépendance : alors que les autres perspectives de régularisation se raréfient, c'est grâce à leur patron qu'ils pourront, peut-être, obtenir un titre de séjour.

Toutefois ce pouvoir est à double tranchant, la dépendance du salarié pouvant se muer en revendication. En constituant l'emploi comme une

source de régularisation, les promoteurs de la loi supposaient que l'État ne traiterait qu'avec un acteur, l'employeur. Ce faisant, ils ont invité la *relation d'emploi*, c'est-à-dire l'ensemble des antagonismes dont cette relation est porteuse et les institutions que ces antagonismes ont produites, du droit du travail aux syndicats. L'article 40 devient ainsi le vecteur potentiel de l'extension d'une nouvelle manière de lutter pour les papiers : la grève du travail.

### LES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS RÉVÉLÉS PAR LA GRÈVE (OCTOBRE 2006-ÉTÉ 2009)

---

En octobre 2006, le nouveau propriétaire de Modeluxe, une blanchisserie industrielle de Massy, en banlieue parisienne, décide de se séparer des salariés en situation irrégulière. Dès réception de leurs lettres de licenciement ces derniers entrent en grève, épaulés par l'Union locale CGT, dont plusieurs membres s'étaient impliqués dans des mobilisations locales auprès de sans-papiers au cours des mois et années précédents. La grève se double d'une occupation de la blanchisserie qui, contrairement à celle d'une église ou de tout autre lieu vis-à-vis duquel les occupants n'ont aucune affiliation, n'est pas d'emblée illicite au regard de la jurisprudence. À ce moment de transition, la presse peine néanmoins à reconnaître le mouvement comme une grève. « Ces dernières années, les sans-papiers du département avaient déjà occupé la cathédrale d'Évry, une église de Sainte-Geneviève-des-Bois, une autre à Massy, rappelle ainsi *Le Parisien* du 3 octobre. Mais jamais des travailleurs n'étaient allés jusqu'à installer leur campement dans une entreprise. » La grève-occupation de Massy teste et confirme pourtant un mode d'action. Les grévistes sont licenciés, mais la préfecture de l'Essonne les régularise et les autorise à chercher un nouvel emploi. Dans ces premiers tâtonnements, les pouvoirs publics préfèrent penser que cette grève inédite restera isolée : inutile de lui chercher une issue cohérente, puisqu'elle ne doit pas créer de précédent.

Une seconde grève d'importance, celle de Buffalo Grill en juin 2007, suit encore l'annonce ou la crainte de licenciements pour défaut de papiers. La préfecture adopte cette fois une solution différente : ne seront régularisés que les salariés que Buffalo Grill décide de garder, soit une vingtaine sur les soixante-trois grévistes. L'action a pris de l'ampleur par rapport à celle de Modeluxe. La régularisation des travailleurs sans papiers n'est plus le problème isolé d'une obscure entreprise de banlieue : elle concerne désormais une chaîne de restaurants connue. Le 13 février 2008, alors qu'une circulaire vient de préciser les conditions d'application de l'article 40, une nouvelle grève éclate au restaurant La Grande Armée, près de l'Arc de Triomphe à Paris. Cette fois, les neuf cuisiniers ne craignent pas pour leur emploi, mais s'en prévalent pour être régularisés. De fait, ils soutiennent avec sérénité le regard des policiers qui les observent de l'extérieur tandis qu'ils occupent le restaurant,

toques sur la tête devant les caméras de télévision. L'entrée en grève interdit en revanche le retour en arrière : le patron ne pourra plus prétendre ignorer qu'il emploie des sans-papiers. Si, à l'issue de la grève, ses salariés n'ont pas obtenu un titre de séjour, il devra les licencier. Mais sept cuisiniers sont régularisés au bout d'une semaine – les deux autres quelques mois plus tard. Pour la première fois, les cartes délivrées portent la mention « salarié ». C'est la grève qui a permis ce résultat : les postes des cuisiniers ne font en effet alors pas partie de la liste de métiers « en tension » arrêtée par le gouvernement.

Fortes de ce succès, les équipes syndicales sont contactées par de nombreux travailleurs sans papiers, débouchant sur le coup d'éclat du 15 avril 2008 : encadrés par la CGT et l'association Droits Devant !, plus de 300 salariés appartenant à seize entreprises franciliennes se mettent en grève ; plus d'un millier d'autres le feront dans les semaines qui suivent. Les premiers sans-papiers qui s'exposent comme salariés apparaissent comme indubitablement insérés dans le marché du travail. Les grévistes ont des feuilles de paie ; ils sont déclarés, donc paient des cotisations sociales ; ils sont en contrat à durée indéterminée, à temps plein, embauchés directement par l'entreprise qui les utilise ; ils sont au moins cinq dans leur entreprise à entrer dans le mouvement. Les travailleurs de l'intérim, au noir et les travailleuses de l'aide à la personne s'en trouvent marginalisés. Ces exclusions sont avant tout imposées par le cadre réglementaire restrictif et la volonté explicite du gouvernement de limiter le nombre de travailleurs éligibles. Directeur de cabinet du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire à l'époque, Thierry Coudert s'en explique à propos des cinq ans de présence sur le territoire qu'il impose comme critère de régularisation : « Pourquoi cinq ans et pas sept ou trois ans ? Ça semblait une durée suffisante pour faire sauter beaucoup de candidatures. »

Ces restrictions exacerbent les clivages au sein du mouvement des sans-papiers lui-même. Le 2 mai 2008, les membres de la Coordination 75 des collectifs de sans-papiers (CSP75), en majorité des salariés isolés ne rentrant pas dans ces critères et donc écartés de ces premières mobilisations, décident d'occuper la Bourse du travail de Paris, où se trouve notamment l'Union départementale CGT. Héritiers d'une histoire ancienne de revendication de titres de séjour, et notamment de celle de Saint-Bernard en 1996 [Blin, 2005], les collectifs de sans-papiers n'ont pas plus l'expérience des nouveaux modes d'action que des voies de régularisation entrouvertes : aucun fichier n'informe sur les métiers, les employeurs, les conditions de travail de leurs membres, et ne permet donc de planifier une action qui aurait le travail pour levier. Les demandes de l'UD CGT d'en établir restent lettre morte. La CSP 75 exige au contraire de joindre tels quels ses dossiers au contingent déposé par la CGT à la préfecture de Paris. Désigné comme intermédiaire incontournable du processus de régularisation, le mouvement syndical se trouve ainsi associé

à la figure de l'État, du fait même du rapport de forces pourtant précaire construit grâce aux grèves.

À partir de l'hiver 2008-2009, alors que la majorité des grèves ont pris fin, le traitement et le contrôle des dossiers en vue de dépôts en préfecture occupent de plus en plus exclusivement le temps des syndicalistes investis dans le mouvement. Certains s'en plaignent : « On n'est plus des militants syndicaux, explique une responsable d'Union locale CGT parisienne, on est des agents supplétifs de la préfecture. » Plusieurs UL, ainsi que l'Union départementale de Paris, décident de suspendre le dépôt de nouveaux dossiers pour se concentrer sur ceux déjà en cours. Au cours du printemps, la multiplication des brimades administratives alourdit encore ce travail, tout en diminuant les chances de succès de dossiers désormais privés pour la plupart de la pression que représentaient les occupations d'entreprises.

#### UNE GRÈVE POUR TOUS ? (ÉTÉ 2009- AUTOMNE 2010)

---

Les grèves de 2008 permettent environ 2 000 régularisations, mais ne produisent aucun cadre pérenne. Par ailleurs, si le mouvement a permis la régularisation à la marge de quelques intérimaires, travailleurs et travailleuses au noir ou à domicile, ou salariés isolés de petites entreprises, il n'a pu les intégrer pleinement aux actions. Annoncée comme l'« acte II » du mouvement, la grève qui débute le 12 octobre 2009, regroupant d'emblée 1 200 participants, se donne pour objectif de remédier à ces deux problèmes et d'obtenir un texte fixant des critères de régularisation pour tous les travailleurs sans papiers, grévistes et non grévistes. Si les grèves de 2008 étaient inédites par l'association de la grève à la revendication de régularisation, la vague de grèves de l'automne 2009 est inédite pour le monde du travail lui-même. Il s'agit en France de la première grève massive et coordonnée de salariés de petites et moyennes entreprises, d'intérimaires ou de travailleurs au noir. Les syndicats font une percée encore plus profonde dans des espaces productifs où ils sont peu présents. Ils ouvrent de la sorte un second front, celui du droit de grève pour des travailleurs qui, bien qu'au cœur de certaines activités économiques, sont maintenus aux lisières de la reconnaissance juridique du salariat. En outre, ces grèves sont désormais soutenues par un collectif syndical et associatif élargi, le « groupe des Onze », constitué de la CGT, Droits Devant !, Solidaires, le RESF, Femmes Égalité, l'association Autrement, la LDH, la Cimade, la CFDT, la FSU et l'UNSA.

Lors d'une réunion de préparation, le 23 septembre, la secrétaire confédérale CGT Francine Blanche décrit la grève comme une « ossature » autour de laquelle se grefferaient des actions multiformes. En fait de grévistes, on trouve aussi bien des gens qui ont cessé le travail pour rejoindre la grève, que des licenciés ou des intérimaires entre deux missions. Les piquets de grève les plus

importants de cet « acte II » ne s'organisent plus dans les entreprises ou les sites de production, mais dans des lieux emblématiques (organisations patronales ou paritaires, agences d'intérim) occupés par des grévistes venus d'horizons divers, souvent isolés. Ainsi le Fafih, organisme de formation du secteur de l'hôtellerie-restauration, est-il occupé par des grévistes « individuels » de la restauration ; la Fédération nationale des travaux publics, fédération patronale, par les « individuels » du BTP ; trois agences d'intérim de la rue de Rome, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement, par des intérimaires ; et Samsic, une des principales entreprises de nettoyage, par les « individuels » du nettoyage. En outre, une telle stratégie se révèle adaptée à la pénurie de militants, qui limite la dispersion des piquets et incite à l'auto-organisation. Des centaines de grévistes rejoignent ces derniers dans les jours et les semaines qui suivent le début des occupations. Sur chaque site, il faut mettre en place une organisation. Des chasubles de couleur permettent de distinguer les fonctions des uns et des autres.

En 2007-2008, l'action devait son efficacité à l'impossibilité pour ses adversaires de contester la qualification de grévistes – et de travailleurs – de ceux qui y prenaient part. En 2009 et 2010, la délocalisation des « piquets » de grève, souvent loin des lieux de travail effectifs, et la distance des grévistes par rapport aux formes canoniques du salariat rendent leur statut dans la lutte plus équivoque. Prenant en compte cette dimension, les organisateurs remettent au goût du jour un outil historiquement original : la carte de gréviste, dont l'usage remonte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans les secteurs où les conflits du travail étaient menacés par la dispersion, tels le bâtiment ou l'alimentation. Chaque gréviste se voit remettre un rectangle cartonné de couleur bleue estampillé du logo du mouvement, comportant son nom et son prénom, éventuellement son alias (identité sous laquelle il travaille), son numéro de téléphone, sa signature et sa photographie, ainsi que le nom, l'adresse et le secteur d'activité de son employeur, et enfin le nom du responsable de son piquet de grève. Les cartes, numérotées, ont deux volets : le gréviste en garde un, tandis que l'autre rejoint un fichier tenu au siège de la CGT à Montreuil. Cette carte, attestant de la qualité de gréviste, doit permettre de protéger son détenteur en cas de contrôle de police (« ne sortez jamais sans votre carte bleue », conseille-t-on aux participants), mais aussi vis-à-vis de son employeur : le dépôt régulier de listes actualisées de grévistes au ministère du Travail doit servir à convertir formellement en grève ce qui pourrait passer pour un abandon de poste, et donc protéger ceux qui figurent sur ces listes contre le licenciement.

La carte, et la comptabilité qu'elle permet, possède également une fonction d'affichage, permettant de rendre public et apparemment précis un nombre de grévistes qui atteindra les 6 800 – et officiellement ne redescendra jamais. La carte, enfin, est un instrument de discipline des grévistes, autorisant par un pointage régulier la chasse aux passagers clandestins de la grève, ceux qui seraient venus chercher une carte et repartis travailler en attendant l'issue du conflit. Ces deux derniers usages, affichage et contrôle, sont concurrents l'un

de l'autre : exclure du décompte des grévistes ceux qui ne le sont plus significativement pour prendre le risque de minorer l'impact du mouvement. Les grévistes sont davantage attachés à la fonction de contrôle que les responsables syndicaux : depuis les piquets, les premiers transmettent des cartes de grévistes à radier car insuffisamment présents, que les seconds, embarrassés, mettent à part mais ne suppriment pas du fichier.

Si la grève de 2009-2010 ne débouche ni sur l'obtention de critères stables ni même sur la régularisation de tous les grévistes, dont seulement 1 500 obtiendront à court terme un titre de séjour, ce fichier de travailleurs en grève finit par jouer le rôle de liste limitative. Le 24 juin 2010, le directeur de l'Immigration adresse une lettre à la secrétaire confédérale CGT, dans laquelle il invite les grévistes à déposer un dossier avant le 30 septembre, et les autorise dans cet intervalle « à poursuivre l'activité professionnelle sur laquelle s'appuie leur demande de séjour ». Les bénéficiaires sont les « étrangers qui, selon vos indications, se sont déclarés en grève ces derniers mois » ; en clair, ceux qui ont rempli une carte de grève. Les organisations syndicales et associatives soutenant le mouvement libellent dans la foulée une lettre à destination des employeurs, les informant du privilège. « Par la présente, y lit-on, nous certifions que [XXX] n° carte [XXX] fait partie des salarié-e-s travailleur-e-s «sans papiers» qui demandent leur régularisation et qui sont concerné-e-s par la lettre [...] du 24 juin 2010 du ministère de l'Immigration. »

Cette issue résulte d'une bataille autour de la qualification de gréviste. La contestation patronale des occupations s'est faite plus vive qu'en 2008 et ses recours en justice plus efficaces en raison du caractère problématique de la qualité de travailleurs des grévistes. En conséquence, le mouvement a été renvoyé à d'autres formes d'action, plus symboliques, parfois plus éloignées des entreprises, qui rappellent ce qui se faisait auparavant pour obtenir des papiers. En témoignent les occupations de la place de la Bastille (« piquet des piquets »), jour et nuit pendant trois semaines en juin 2010, et celle de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration au cours de l'automne de la même année. Pour les intérimaires, il est difficile d'identifier un lieu unique de travail à occuper : nombre d'entre eux ont travaillé pendant des années sur de multiples chantiers, pour plusieurs agences d'intérim et entreprises du bâtiment. C'est davantage un « employeur collectif » qu'une entreprise en particulier, précisément identifiable, qui a utilisé leur force de travail. Les tribunaux ont souvent considéré que les occupations d'agences sont illégales, mettant en avant l'absence de lien salarial entre les occupants et l'agence occupée. Certains juges estiment qu'occuper une agence pour laquelle les grévistes n'ont jamais travaillé, mais qui appartient à une enseigne dont ils possèdent des feuilles de paie, est illicite. Enfin, plusieurs tribunaux affirment qu'un intérimaire entre deux missions n'a ni devoirs ni droits vis-à-vis de son agence. L'occupant est alors considéré comme un chômeur, pouvant faire l'objet d'une évacuation, et non comme un salarié gréviste.

Toutefois, un arrêt de la Cour d'appel de Paris, en date du 12 avril 2010, va à l'encontre des décisions qui l'avaient précédé [Barron *et al.*, 2011]. Considérant que les feuilles de paie présentées par seize occupants d'une agence attestent que « ceux-ci se trouv[ai]ent bien en relation de travailleurs intérimaires habituels avec la société Synergie à l'occasion de missions successives, quand bien même elles pouvaient être discontinues », le tribunal estime que le lien salarial est établi et donc la qualification de gréviste justifiée. Par la notion de « travailleurs habituels », cette décision étend la définition de la relation d'emploi et, par là même, certains droits que cette relation comporte, notamment celui de faire grève. Ainsi, bien que cette avancée soit restée isolée et que sa nature demeure jurisprudentielle, il apparaît que ces grèves, en cherchant à conquérir l'égalité des droits pour une frange marginalisée des salariés, ont œuvré à l'élargissement de droits pour l'ensemble du monde du travail.

Alors que la spécificité du mouvement des travailleurs sans papiers est d'avoir été soutenu et même organisé par des syndicats de salariés, historiquement les syndicats ont eu des positionnements hésitants. La CGT est, depuis 1945, celui qui s'est le plus intéressé aux travailleurs immigrés, en concurrence avec la CFDT (à partir des années 1960) puis Solidaires (depuis les années 1990). La centrale, très engagée contre les guerres coloniales, est cependant loin d'adopter la posture résolument internationaliste de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) communiste de l'entre-deux-guerres. Durant les « Trente Glorieuses », la CGT conçoit l'immigration comme armée de réserve industrielle : cette analyse se traduit, en 1948, par la revendication de fermeture des frontières qu'elle révise cependant en 1963. Elle participe simultanément à organiser les travailleurs immigrés qui malgré tout se retrouvent là et à revendiquer pour eux l'extension des droits sociaux et syndicaux [Gallissot *et al.*, 1994 ; Tripier, 1990], voire, ici et là, la liberté de pratiquer le culte de son choix [Gay, 2011]. Face à un État et à un patronat qui promeuvent et organisent le recours à une main-d'œuvre étrangère discriminée, ces deux orientations ont pour objectif commun de s'opposer à la « concurrence déloyale » qu'entraîne l'utilisation des « travailleurs immigrés comme main-d'œuvre à bon marché ». Elles génèrent à l'égard de ces derniers des attitudes ambivalentes, de l'hostilité à la solidarité, leur concédant une place « aux côtés des travailleurs français » tout en les tenant pour « partie intégrante de la classe ouvrière » [Pitti, 2002]. Mais surtout, lorsque, en 1974, sur fond de montée du chômage, l'État suspend officiellement l'immigration dite de travail et n'ouvre que timidement l'immigration dite familiale, dès lors que cette nouvelle politique produit ceux que l'on appelle déjà parfois « sans-papiers » et que ces derniers commencent ou continuent à occuper des emplois, la double orientation de la CGT ne donne plus de réponse toute faite : faut-il appeler à l'expulsion des sans-papiers au nom de la fermeture des frontières (première orientation), ou à leur régularisation au nom de l'égalité

des droits des travailleurs (seconde orientation) ? La centrale reste à ce sujet longtemps silencieuse.

En 2006, le 48<sup>e</sup> congrès du syndicat (le dernier avant les grèves de travailleurs sans papiers) rappelle qu'il faut « organiser » les flux migratoires (donc ne pas ouvrir les frontières), tout en revendiquant la « régularisation de tous les sans-papiers ». Si, avant 2006, de nombreux militants de la CGT participent aux luttes de sans-papiers, c'est sous la forme d'un soutien à un mouvement organisé, de l'extérieur, par des collectifs et des associations. Le syndicat et ses militants peuvent agir, mais l'outil syndical collectif n'est pas mis à contribution en tant que tel pour servir l'objectif de régularisation. Les sans-papiers, de leur côté, quoique syndiqués pour certains, n'imaginent pas en majorité le syndicat comme un levier pour résoudre leur situation administrative. Il aura fallu une conjonction d'expériences militantes locales et de changements des politiques nationales pour que le syndicat devienne l'acteur de la revendication de la régularisation, l'organisateur des conditions de sa satisfaction, et qu'émerge à travers sa participation la figure du « travailleur sans papiers ».

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BARRON Pierre, BORY Anne, CHAUVIN Sébastien, JOUNIN Nicolas et TOURETTE Lucie (2010), « L'intérim en grève : la mobilisation des travailleurs sans papiers intérimaires », *Savoir/agir*, n° 12, p. 19-26.
- (2011), *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite*, La Découverte, Paris.
- BLIN Thierry (2005), *Les Sans-papiers de Saint-Bernard. Mouvement social et action organisée*, L'Harmattan, Paris.
- DE BLIC Damien et LAFAYE Claudette (2011), « Singulière mobilisation, le Réseau éducation sans frontières », *Projet*, n° 321, p. 12-19.
- GALLISOT René, BOUMAZA Nadir et CLÉMENT Ghislaine (1994), *Ces migrants qui font le prolétariat*, Mériadiens Klincksieck, Paris.
- GAY Vincent (2011), *De la dignité à l'invisibilité. Les OS immigrés dans les grèves de Citroën et Talbot, 1982-1984*, master 2, EHESS, Paris.
- MORICE Alain (2000), « "Choisis, contrôlés, placés" : renouveau de l'utilitarisme migratoire », *Vacarme*, n° 14, p. 56-60.
- RODIER Claire et TERRAY Emmanuel (2008), *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, La Découverte, Paris.
- SIMÉANT Johanna (1996), *La Cause des sans-papiers*, Presses de Sciences Po, Paris.
- TRIPIER Maryse (1990), *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan/CIEMI, Paris.

---

*L'émeute urbaine*

MICHEL KOKOREFF

D

EPUIS LES ANNÉES 1980, les mouvements que l'on appelle

d'ordinaire les « émeutes urbaines » se sont multipliés et intensifiés dans les quartiers pauvres et multiethniques des villes européennes, en particulier en Grande-Bretagne et en France, mais aussi aux Pays-Bas et en Belgique. Ils ont pris des formes diverses et parfois extrêmement violentes, bien que sans commune mesure avec les émeutes raciales survenues dans les années 1960 aux États-Unis. En Grande-Bretagne, des émeutes majeures ont eu lieu à Nothing Hill en 1976, Bristol en 1980, Brixton en 1981, 1985 et 1995, Bradford, Oldham, Burnley et Leeds en 2001, Birmingham en 2005. En août 2011, l'Angleterre a été saisie par une vague de violence émeutière sans précédent déclenchée dans le quartier de Tottenham, à Londres, avant de s'étendre dans d'autres districts de la ville et à Birmingham, Bristol et Manchester, durant quatre nuits de pillages et de violences.

En France métropolitaine, après des épisodes de violence physique avec la police apparus dès le milieu des années 1970 et en 1981 dans la banlieue lyonnaise, les émeutes se sont multipliées à Vaulx-en-Velin en 1990, puis à Argenteuil, Sartrouville, Mantes-la-Jolie et Narbonne en 1991, Dammarie-les-Lys en 1993 et 1997, Toulouse en 1998, Vauvert dans le Gard en 1999, dans le quartier de la Grande Borne à Grigny, des Tarterêts à Évry, de Lille-Sud et de la ZUP de la Petite Hollande à Montbéliard en 2000, etc. Mais ce sont bien évidemment les émeutes de l'automne 2005, parties de Clichy-sous-Bois, qui ont constitué un événement majeur, par leur ampleur, leur durée et leur forte médiatisation. Entre le 27 octobre et le 18 novembre, trois cents villes ont été touchées sur l'ensemble du territoire, pour constituer un phénomène national. En 2007, à Villiers-le-Bel, une émeute éclate, qui franchit un nouveau seuil : durant deux nuits, une centaine de policiers sont blessés par des tirs d'armes à feu.

Qu'est-ce que ces explosions ont de commun ? Leur principale caractéristique est d'avoir été des émeutes « antipolicières » et « ethniques » : le point de départ est une intervention de la police qui dérape et engendre la mort d'un jeune homme issu de minorités ethniques ou de l'immigration. Il ne s'agit pas d'un accident, mais d'une « bavure ». Si l'incident fait émeute, celle-ci n'est pas un épiphénomène. Elle apparaît comme une réponse aux violences illégitimes et demeurées impunies de la police lorsque les autres voix de protestation semblent interdites et que les émeutiers n'ont pas d'autres ressources pour se faire entendre de la société. Elle n'est pas l'expression d'une « violence gratuite », mais le produit d'une colère, d'un sentiment d'injustice qu'amplifie son traitement par la justice. Elle constitue aussi une opportunité pour des « prédateurs », gangs et autres bandes de jeunes. C'est dire l'hétérogénéité du groupe des « émeutiers ». L'enchaînement des événements se répète aussi de manière identique : d'un côté, les affrontements avec les forces de l'ordre et les violences sont alimentés par les déclarations officielles déniant toute responsabilité côté policier ; de l'autre, ils suscitent des appels au calme, au respect et à la dignité lancés par les familles, les associations et les autorités locales. Le plus souvent limitées dans le temps et l'espace, les émeutes prennent fin après quelques nuits, suite à la mise en place d'un important dispositif policier, sans réponses à la hauteur des enjeux sociaux qu'elles révèlent [Lapeyronnie, 2006].

Qu'ont-elles de différent ? En Grande-Bretagne, elles s'accompagnent de pillages de centres commerciaux et de petits commerces, alors qu'en France – excepté peut-être l'émeute de Vaulx-en-Velin – prédominent incendies de voitures et dégradations de bâtiments publics et privés. La dimension interethnique est essentielle au Royaume-Uni, alors qu'elle est absente en France. Si la tradition différentialiste pèse en Grande-Bretagne, le modèle universaliste continue de prévaloir en France. Ces différences se traduisent tant par des configurations sociales et urbaines spécifiques que par des conceptions de la sécurité publique et du maintien de l'ordre, dans un cas plus ouvertes aux minorités ethniques et dans l'autre plus fermées. Néanmoins, on observe ici et là une désintégration de la situation sociale marquée par la pauvreté urbaine, le chômage, le racisme, les discriminations. De ce seul point de vue, les émeutes interrogent des sociétés postcoloniales traversées par des processus d'ethnicisation et de discrimination, et qui peinent à se considérer comme multiculturelles [Joly, 2007].

Par-delà ces similitudes et ces différences, on peut s'interroger sur l'historicité de l'émeute, ses continuités et discontinuités. Car les homologies sont frappantes entre les « grandes émotions » des historiens et les émeutes urbaines des sociologues. Ces homologies témoignent d'un fait bien documenté : l'émeute a ses « règles », sa logique propre, sa police invisible, sa mise en scène, ses cadres explicatifs d'une étonnante stabilité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Pour autant, les événements qui ont éclaté en Grande-Bretagne et en France

ces trente dernières années montrent des transformations tant dans les réertoires d'action et les acteurs mobilisés, les problématiques mises en avant que dans la composition sociale et ethnique des émeutiers. Tel est l'objet de cet article.

### LES ÉMEUTES EN GRANDE-BRETAGNE

---

En Grande-Bretagne, c'est surtout à partir des années 1980 que les émeutes se développent dans les « *inner-city areas* » [Waddington, Jobard et King, 2009]. En 1980, l'émeute dans le quartier de Saint Paul de Bristol fait suite à une interpellation policière à propos d'une infraction au code de la route. Elle met aux prises quelque deux cents jeunes Noirs avec la police. En avril 1981, à Brixton, commune pauvre du Grand Londres, l'agression d'un jeune homme imputée à la police, puis le contrôle, le lendemain, d'un automobiliste soupçonné de trafic de drogues dégénèrent et donnent lieu à des affrontements des jeunes Noirs avec la police durant quatre jours. En 1985, toujours à Brixton, les incidents éclatent après qu'une Antillaise a été gravement blessée par des policiers à la recherche de son fils. Quelques heures plus tard, la station de police du quartier est attaquée au cocktail Molotov et les émeutes, associant Noirs et Blancs, s'accompagnent de pillages et d'importants dommages. En 1985, à Handsworth, quartier de Birmingham peuplé de nombreux Antillais et Asiatiques, une altercation entre un Noir et un policier suffit à déclencher les troubles les plus violents et destructeurs que la Grande-Bretagne ait connus.

Les dimensions interethniques constituent un trait récurrent. À Southall, en 1981, des jeunes d'origine indienne se révoltent contre des skin-heads soutenus par le National Front (NF) et la police, suite à l'organisation d'un concert dans le quartier. Du point de vue des acteurs, les événements de Brixton, en 1981, trouvent leur origine dans des tensions raciales. « *In Brixton we called the Riots an uprising* », dira Ros Griffiths, un leader communautaire du quartier. Les émeutes de Bradford, Oldham, Burnley (2001), Birmingham (2005) affectent des villes durement touchées par la désindustrialisation et un chômage de masse, la montée des clivages au sein des mondes populaires et de l'extrême droite. Dans le quartier de Lozells, à Birmingham, les heurts entre Asiatiques et Africains-Caribéens adviennent suite à une rumeur selon laquelle une adolescente jamaïcaine de quatorze ans aurait été enlevée par de jeunes Asiatiques.

Les émeutes de Tottenham de 2011 confirment ces constats, tout en livrant des éléments nouveaux. Elles débutent après deux jours de vives tensions provoquées par le décès, le 4 août, d'un Noir de vingt-neuf ans, Mark Duggan, abattu par les tireurs de la Metropolitan Police de Londres dans le cadre d'une opération contre les gangs antillais. Le rassemblement pacifique de plusieurs centaines de personnes demandant justice pour la famille de la

victime devant le commissariat dégénère au cours de la soirée. Durant la nuit du 6, de durs affrontements ont lieu dans le quartier multiethnique de Tottenham, dans le nord de Londres, l'un des plus pauvres de la métropole où la majorité de la population est d'origine antillaise. Pendant quatre nuits, les émeutes se propagent, défigurent le paysage urbain, font la « une » des journaux, révoltent l'opinion et obligent le Premier ministre David Cameron à rentrer de vacances... Le bilan officiel fait état de 2 500 commerces et bureaux pillés. La répression est sévère : 3 000 personnes arrêtées, notamment grâce aux images de vidéosurveillance, et 1 700 condamnées.

Qui sont les émeutiers ? Selon le sociologue Rodney Barker, « on ne peut pas vraiment dire qu'ils soient blancs ou de telle ou telle origine ethnique. Il n'y a d'ailleurs pas vraiment de ghettos ethniques dans les centres-villes de Grande-Bretagne. [...] Ce qui les unit c'est une pauvreté relative, pas d'emploi, ou des emplois précaires et une éducation pauvre » (*Les Échos*, 11 août 2012). Les données du ministère de la Justice indiquent que 33 % des personnes poursuivies sont des Blancs contre 43 % de Noirs et 7 % d'Asiatiques. Mais on note des variations significatives selon les zones urbaines. Selon une enquête empirique dirigée par Paul Lewis, journaliste au *Guardian*, et Tim Newburn, professeur à la London School of Economics, auprès de 270 personnes impliquées dans les violences émeutières, une majorité d'entre elles sont des Noirs à Londres, alors qu'à Manchester il s'agit de Blancs. Alors que beaucoup de jeunes Noirs continuent d'éprouver le même sentiment d'exclusion et d'injustice que la génération précédente, celui-ci semble désormais partagé par les membres des classes populaires autochtones. Les émeutiers, ethniquement mixtes, subissent une expérience identique de disqualification sociale. Ainsi, parmi les jeunes interrogés en âge de travailler, 59 % sont sans emploi, et 59 % des émeutiers poursuivis viennent des 20 % des quartiers les plus déshérités du Royaume-Uni.

Selon le correspondant du *Monde*, « le décès de Mark Duggan a soulevé une émotion d'autant plus grande que, ces derniers temps, on frôle le trop-plein de scandales au sein de la police londonienne. Ce sont en particulier le faible nombre de policiers présents (6 000 contre 16 000 la troisième nuit), leur mode d'intervention, les coupes budgétaires de 20 % signifiant le non-renouvellement de 14 000 hommes, qui font débat. La police est mise en cause parce que les forces de l'ordre ont apparemment patienté longuement avant d'intervenir » (*Le Monde*, 9 août 2011).

#### L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE DES ÉMEUTES

---

En France, où la ségrégation sociale et ethnique semble moins accusée qu'en Angleterre, où les classes défavorisées ont été, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, rejetées à la périphérie des villes, les émeutes émergent dès le milieu des

années 1970 dans la banlieue lyonnaise, à Villeurbanne. Les « rodéos des Minguettes » de 1981 dans la banlieue lyonnaise constituent l'événement fondateur de l'émergence du « problème des banlieues » et d'une nouvelle figure de la jeunesse populaire d'origine immigrée – les « beurs ». Selon le sociologue Dominique Monjardet, la « première » émeute au sens propre du terme éclate à Vaulx-en-Velin en 1990 [Monjardet, 1996], suite au décès accidentel de Thomas Claudio lors d'une course-poursuite avec la police. Mais, depuis le début des années 1980, la police rencontre de plus en plus de difficultés à opérer dans certains quartiers ; et ce, dans un contexte de croissance de la délinquance et de mise en place de nouvelles formes d'intervention publique identifiées comme politique de la ville.

Ces émeutes ont-elles la même matrice ? Oui et non. Oui, dans la mesure où, à chaque fois, la raison immédiate de l'émeute découle, comme dans les cas américains et britanniques, d'un incident de police sur fond de tension entre forces de l'ordre et jeunes du quartier. La colère est plus ou moins canalisée par des marches silencieuses, des appels au calme, la constitution d'associations, les promesses gouvernementales, des « plans banlieues », etc. Ces événements mettent en cause la fonctionnalité de la police. Telle est la spécificité de l'émeute par rapport à d'autres formes de protestation collective. Non, parce que les émeutes de 2005 constituent un fait sans précédent, par leur ampleur, leur durée et les réactions qu'elles suscitent en France et dans le monde. Rappelons que, entre le 27 octobre et 18 novembre, 10 000 véhicules sont incendiés, 233 bâtiments publics et 74 bâtiments privés dégradés ou incendiés, pour un coût estimé à 200 millions d'euros ; 4 770 personnes sont interpellées, 4 402 mises en garde à vue et 763 incarcérées. L'événement cristallise et donne à voir un ensemble d'enjeux de société (ségrégation, discrimination, stigmatisation des populations issues des quartiers populaires). La dimension du phénomène introduit une rupture d'intelligibilité qui explique la profusion des discours et interprétations [Mauger, 2006]. Les émeutes de 2007 à Villiers-le-Bel marquent une autre rupture, après la mort de deux adolescents percutés en moto par une voiture de police dans des conditions restées obscures. Comme le dira un policier : « Je n'avais jamais vu ça en dix-sept ans de métier. Ils ne cherchaient pas à se battre avec nous mais à nous tuer. » De fait, 120 fonctionnaires ont été blessés au total, 52 le premier jour, dont 26 touchés par des tirs, 81 le second, dont 54 par des armes de type fusils de chasse et fusils à pompe. Parmi eux, quatre ont été grièvement blessés, l'un d'eux perdant un œil. Jamais en France une émeute n'avait atteint un tel niveau de violence – y compris lors de l'automne 2005. Au fond, le traitement policier des émeutes n'a rien réglé. On le constate avec la multiplication ultérieure de micro-émeutes, par exemple à Grigny (mai 2007), Saint-Dizier (octobre 2007), Vitry-le-François et Romans-sur-Isère (juin et octobre 2008). Les nombreux guet-apens tendus à la police sont un autre indicateur de ce durcissement. Celui-ci est aussi manifeste dans les rivalités entre quartiers et

les violences des bandes de jeunes où l'utilisation d'armes à feu – jadis réservées aux braquages et aux règlements de comptes au sein du « milieu » – se banalise.

Sur la base de la littérature disponible, le trait commun aux deux pays réside dans l'incident mettant en scène des policiers et des jeunes hommes de couleur ou d'immigration récente. En France, il suffit d'évoquer les victimes qui ont trouvé la mort pour s'en convaincre : Aïssa Ichich, dix-huit ans, et Youssef Kaïf, vingt-trois ans (Mantes-la-Jolie, 1991), Makomé M'Bowole, dix-sept ans (Paris, 1993), Abdelkader Bouziane, dix-sept ans (Dammarie-les-Lys, 1997), Habid Ould-Mohammed, dix-sept ans (Toulouse, 1998), Ryad Hamlaoui, vingt ans (Lille, 2000), Mourad Belmokhtar, dix-sept ans (Nîmes, 2003), Ziad Benna, dix-sept ans, et Banou Traoré, quinze ans (Clichy-sous-Bois, 2005), Laramy, quinze ans, et Mushin, seize ans (Villiers-le-Bel), etc.

La comparaison révèle toutefois un contraste important dans l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des violences urbaines. Suite aux émeutes de Brixton, la commission indépendante présidée par Lord Scarman a réalisé un immense travail et avancé de nombreuses recommandations au sujet de la police et de ses pratiques, par exemple à propos de « police communautaire ». Elle a encore retenu la responsabilité policière dans le déclenchement des événements. Vingt ans plus tard, une succession de rapports officiels ont mis en avant l'*« auto-exclusion »* des musulmans d'origine asiatique de la société britannique. Rien de semblable en France où il n'est pas d'usage de saisir une commission indépendante quand la rue s'enflamme. Par contre, les enquêtes administratives sont une tradition française, à l'exemple des multiples commissions *ad hoc* chargées d'établir, depuis la fin des années 1970, diagnostics et remèdes sur la police et la sécurité publique.

### QUELLES EXPLICATIONS ?

---

Les discours et les recherches offrent trois types de lecture des émeutes urbaines. La première approche, fonctionnaliste, invoque la montée de la délinquance et une pression plus forte de la police qui, du même coup, dérange les auteurs d'atteintes à l'ordre public. Ainsi explique-t-on les émeutes consécutives aux opérations policières contre les trafics de drogues. Cette explication est cependant discutable : les trafiquants ont intérêt à ne pas attirer l'attention de la police pour continuer leur commerce. À ce titre, ils veillent à exercer une autorégulation destinée à contrôler la petite délinquance. Une variante de cette théorie braque le projecteur sur les « agitateurs ». L'émeute résulterait de l'influence, tantôt de meneurs politiques ou religieux en mesure de mobiliser une partie de la population contre les institutions, tantôt de groupes très minoritaires et plus ou moins organisés de

« délinquants », de « vandales » ou « racailles ». Cette « théorie du noyau dur » n'est pas totalement convaincante, car elle sous-estime plusieurs faits importants. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, comme en France, les émeutiers bénéficient souvent du soutien d'une partie de la population. En 2005, nombre de parents, et notamment de femmes, ont dénoncé les violences émeutières tout en en comprenant fort bien les causes. À Villiers-le-Bel, plusieurs témoignages confirment ce soutien. « C'était pas que nous [les jeunes], affirme Nassim, vingt ans, sans emploi, il y avait des grands frères de trente-cinq ans et des papas en plus ! Il y avait tout le monde, des Noirs, des Blancs, des Arabes... tout le monde. On était tous ensemble contre la police. Même les mamans... elles étaient sur les balcons et elles nous disaient "va te cacher, il y a la police qui arrive !". » Contrairement à ce qui a été avancé par les autorités en 2005, la plupart des personnes arrêtées n'étaient pas multirécidivistes ou connues de la justice. La commission Scarman a montré en 1981 que les participants aux émeutes étaient des jeunes ordinaires et que la majorité de la population les soutenait. Deux enquêtes menées au tribunal de Bobigny et les comptages réalisés par la presse dans d'autres tribunaux vont dans le même sens : les prévenus, loin d'être des délinquants chevronnés, étaient plutôt des collégiens et des lycéens en situation relativement stable [Delon et Mucchielli, 2007].

Un deuxième type d'explication privilégie les déterminismes sociaux. Les émeutes surviendraient dans des cités socialement disqualifiées qui cumulent les handicaps : paupérisation sociale, ségrégation spatiale, stigmatisation résidentielle, discriminations ethniques et raciales. Elles seraient un « symptôme » [Beaud et Pialoux, 2004] révélateur et soulignerait l'échec d'un modèle d'intégration. Si ce type d'analyse rappelle les pesantes structures que subissent ces quartiers et leurs habitants, il présente néanmoins l'inconvénient de passer trop vite sur les événements déclencheurs, l'enchaînement des actions et réactions. Ainsi les quartiers les plus pauvres et sinistrés ne sont pas au cœur des émeutes, notamment en France. L'étude menée par Hugues Lagrange parmi deux cents villes de la région parisienne a montré l'absence de corrélation univoque entre les facteurs sociaux prédisposant aux émeutes et les villes qui y ont effectivement participé [Lagrange, 2006]. On l'a bien vu à Saint-Denis, peu touchée, contre toute attente, par les émeutes de 2005, à l'instar de Villiers-le-Bel ou des quartiers populaires périphériques et centraux de Marseille.

Une troisième approche retient le racisme, le sentiment d'injustice et la dimension politique des émeutes. Les émeutiers sont seuls. En l'absence d'autres médiations, ils expriment leur rage à propos du monde social et tentent de se rendre visibles sur la place publique à défaut d'autres moyens de se faire entendre : votes, grèves, relais d'opinion, militants politiques du type de ceux des « banlieues rouges » d'antan, travailleurs sociaux ou enseignants.

Faute de pouvoir s'exprimer par des voies conventionnelles et démocratiques, la colère se focalise sur le face-à-face jeunes/policiers.

Les entretiens et conversations informelles avec jeunes des cités populaires font apparaître le caractère central de l'expérience avec la police. « La police, pour nous, c'est pas la justice. Ils viennent nous casser les couilles dans le quartier, même quand on fait rien, quand on est là tranquilles. Si tu les regardes, ils font un contrôle, ils provoquent les jeunes, ils jettent des insultes. » « Quand la BAC [brigade anticriminalité] pénètre dans le quartier, c'est la persécution. C'est des cow-boys. Et que je te placarde et que je t'humilie devant tout le monde, et que je te pousse à bout jusqu'à ce que tu mettes un coup de poing, et après je t'embarque avec outrage ! » Les parents dénoncent pour leur part la violence des interventions policières, en temps ordinaire ou durant les émeutes, à l'instar de cette femme de cinquante ans, animatrice à Saint-Denis : « on sentait que les policiers ne venaient pas pour ramener le calme, il y avait déjà une provocation dans l'attitude, et dans le nombre » [Kokoreff, 2008]. Ceci dit, si traumatisme il y a, on peut faire l'hypothèse que, par-delà ses pratiques, la police cristallise un sentiment de domination sociale parmi ces enfants d'ouvriers et d'immigrés moins prompts à le formuler à l'égard d'autres institutions ou de la société en général. « Après il y a eu effectivement des déclarations de la police, du procureur, des différents ministres qui sont venus peut-être un peu rapidement, peut-être pas très équitables, reconnaît une adjointe au maire de Villiers-le-Bel. Voilà, on a eu l'impression d'une justice à deux vitesses. On fait monter les choses en termes de révolte face aux institutions. C'est ça qui a un petit peu marqué Villiers-le-Bel, c'est que bien sûr il y a eu des voitures brûlées, mais je crois que vraiment il y avait presque une rage vis-à-vis de l'institution » [Moran, 2011].

Les entretiens avec des fonctionnaires de police confortent cette analyse. « On est tout ce qu'ils détestent. C'est-à-dire les gens qui les laissent tomber, l'État qui les suit pas... [...] le boulot, le chômage... ils voient tout ça dans un uniforme, l'uniforme bleu » (membre de la BAC). « On reçoit des frigos, des machines à laver sur le camion... oui, c'est déjà arrivé... des cailloux, des cocktails Molotov... tout ça » (témoignage d'un agent du Groupe d'intervention de la police nationale (GIPN)). Le maintien de l'ordre dans les cités est devenu un métier à risques dès lors que la moindre intervention est susceptible de dégénérer. Certains évoquent des guet-apens montés selon des techniques militaires, une organisation, des chefs, des collègues agressés. De fait, les statistiques du ministre de l'Intérieur invoquent une forte hausse du nombre de policiers blessés depuis 2004 (3 842 en 2004, 4 246 en 2005, 4 244 pour les neufs premiers mois de 2006). Il n'est plus si rare aujourd'hui d'entendre des syndicalistes critiquer les modalités d'intervention, les missions de sécurité publique, les contraintes de résultats chiffrés. Les frontières entre la police et la « racaille » deviennent elles-mêmes poreuses : « Le policier, lui, il travaille tout le temps, tout le temps dans ces conditions-là, on se fait insulter toute la

journée... enfin, c'est horrible, quoi... je sais pas, moi, je dis pas non plus qu'on est tous des saints dans la police, mais travailler avec des insultes, des jets de pierres [...] on joue comme eux, on devient comme eux. À force de les voir tous les jours, on devient comme eux. » Au traumatisme collectif des jeunes répond la peur de policiers. Si la situation des jeunes se dégrade, les contraintes qui pèsent sur les policiers se renforcent, qu'elles soient d'ordre administratif (obligation de résultats) ou juridique (multiplication des instances de contrôle).

Comprendre les émeutes conduit à mettre en relief deux facteurs essentiels : d'une part, la place centrale de la police, pour partie responsable du déclenchement des émeutes à travers des pratiques de harcèlement et de désavantage racial au quotidien, qui suscitent la méfiance et l'hostilité des populations « minorisées » à son égard comme vis-à-vis de la justice et plus généralement des institutions ; d'autre part, l'ampleur des questions sociales et leur lien avec la discrimination et le racisme dans les grandes villes post-industrielles. Dans ce sens, l'émeute est l'expression d'une colère face à l'injustice et au mépris dont se sentent victimes les couches sociales les plus démunies et les minorités ethniques stigmatisées qui vivent dans des zones urbaines laissées à l'abandon.

Si on considère l'émeute comme mobilisation collective, elle n'a jamais trouvé de leaders. Les mouvements émeutiers ne peuvent être réellement coordonnés par un chef d'orchestre. La désorganisation de la police, la méconnaissance du terrain, l'absence de dispositif (agent de liaison), d'outils (plans) peuvent donner le sentiment d'avoir affaire à une organisation préétablie quand les émeutiers ont simplement un avantage stratégique : la connaissance du terrain et la mobilité. L'émeute possède néanmoins une dimension politique fondamentale qui n'est pas sans rappeler les périodes antérieures à la formation de la classe ouvrière. Elle comprend une double dimension, expressive et instrumentale, pour constituer une sorte de « court-circuit » des procédures de la démocratie formelle. C'est aussi la raison pour laquelle elle donne lieu à un travail de disqualification publique qui contribue à sa dépolitisation et à sa criminalisation. Cette disqualification peut expliquer en partie pourquoi ses débouchés proprement politiques restent faibles. Néanmoins, la comparaison entre la Grande-Bretagne et la France montre de profondes divergences. Les émeutes de 2005 ont eu un profond impact politique auprès de toute une génération, trop vieille pour brûler des voitures et trop jeune pour avoir participé aux mobilisations collectives des années 1980. C'est ce que suggère la constitution de diverses associations, leur visibilité dans le champ médiatique, l'émergence de listes indépendantes, voire même les tentatives de constitution de partis politiques autonomes. Les émeutes de Tottenham prennent davantage sens en termes de frustration relative des laissés-pour-compte et de ceux qui sont écrasés par la politique d'austérité du

gouvernement. Dans ce cas, le pillage des grandes surfaces comme des commerces de quartier s'inscrit dans une logique d'accès illégal à des biens de consommation, qui amplifie la potentialité des conflits et les tensions au sein des communautés.

Si la police est au cœur de l'émeute, une des hypothèses souvent avancées est d'ordre moral : la méfiance à l'égard de la police, largement partagée, se métamorphose en fureur dès lors que celle-ci fait la démonstration de son impartialité et perd ainsi le monopole de la violence légitime, libérant du même coup les conduites transgressives extrêmes. *A contrario*, la population adopte des comportements conformes à ceux de la société lorsqu'elle a le sentiment d'être traitée en citoyens à part entière et non en catégorie de « seconde zone ». En termes de politiques publiques, la mise en œuvre de politiques sécuritaires à partir des années 1990, sous l'influence des États-Unis, en Grande-Bretagne et en France a contribué au durcissement des relations avec la police et au traitement pénal simultané de la délinquance juvénile et des violences collectives.

L'émeute constitue un répertoire d'action collective de ceux qui n'ont plus rien à perdre. Ce n'est pas un hasard si elle est devenue une forme de protestation radicale un peu partout dans le monde. Paradoxalement, alors que les événements de l'automne 2005 font désormais référence, les émeutes urbaines sont devenues plus rares en France au cours de ces dernières années, malgré les craintes ou provocations. Cela ne signifie pas que les foyers de tensions ne soient pas nombreux, que ce soit à travers le « banditisme des cités » défrayant la chronique dans la région parisienne et à Marseille ou le cycle de provocations réciproques et sans fin entre les forces de sécurité publique et les nouvelles générations marginalisées socialement, économiquement et politiquement. Mais, précisément, il semble que cette séquence se soit refermée, jusqu'au prochain mort qui fera suite à une « bavure policière » et pourrait, de l'avis de bien des observateurs, déboucher sur des émeutes plus violentes encore, à l'image de celles de Tottenham. Néanmoins, en France, le passage des émeutes urbaines à des formes d'action politique et la mise en œuvre d'autres politiques publiques pourraient éviter le pire.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel (2004), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris.

DELON Aurore et MUCCHIELLI Laurent (2007), « Le traitement judiciaire des mineurs : le cas des émeutiers déférés en novembre 2005 », *Questions pénales*, XX.3, juin.

JOLY Danièle (2007), *L'Émeute*, Denoël, Paris.

- KOKOREFF Michel, BARRON Pierre et STEINAUER Odile (2006), *Comprendre les émeutes de novembre 2005. L'exemple de Saint-Denis*, La Documentation française, n° 4, p. 71-140.
- KOKOREFF Michel (2008), *Sociologie des émeutes*, Payot, Paris.
- LAGRANGE Hugues (2006), « Autopsie d'une vague d'émeutes » in LAGRANGE Hugues et OBERTI Marco (dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Presses de Sciences Po, Paris.
- LAPEYRONNIE Didier (2006), « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et société*, 30, p. 431-448.
- MAUGER Gérard (2006), *L'Émeute de 2006. Une révolte proto-politique*, Éditions du Croquant, Paris.
- MONJARDET Dominique (1996), *Ce que fait la police*, La Découverte, Paris.
- MORAN Matthew (2011), *The Republic and the Riots*, Peter Lang, New York.
- WADDINGTON Dave, JOBARD Fabien et KING Mike (dir.) (2009), *Rioting in UK and in France*, Willan, Cullompton.

---

« Sexe, race, classe »  
ou la déconstruction des identités

IRÈNE PEREIRA

LE DÉBUT DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE a vu s'affirmer des mouvements qui récusent l'universalisme conçu comme justification idéologique de la colonisation ou de l'invisibilisation de l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique... Ils lui opposent la déconstruction des identités fixes, l'analyse de la dimension culturelle de l'oppression et l'attachement à la pluralité des perspectives revendicatives des groupes minoritaires. Le poststructuralisme, qui les inspire, doit beaucoup à l'influence de la philosophie française des années 1960-1970 : structuralisme, nietzschéisme de gauche, philosophie de la différence [Cusset, 2005]. À l'opposé d'une « grammaire républicaine sociale » s'appuyant sur l'universalité des droits de l'homme et l'égalité de tous devant la loi, les collectifs militants qui s'inscrivent dans cette démarche, que nous proposons de qualifier de « grammaire nietzschéenne » [Pereira, 2010], se revendentiquent toutefois plus explicitement des théories queer, postcoloniales et de l'intersectionnalité, auxquelles on peut adjoindre les *subaltern studies* qui se réclament d'une histoire vue d'en bas, qui ne se limite pas à l'oppression de classe et prend en compte également le sexe, la race ou la religion. *L'Orientalisme* (1978) d'Edward Saïd, *Trouble dans le genre* (1990) de Judith Butler et les travaux de Kimberlé Crenshaw relatif à l'intersectionnalité (1991), qui constituent les œuvres fondatrices de ces théories surgies outre-Atlantique, n'ont été appropriés par les milieux universitaires français qu'au tournant des années 2000, comme attesté par *Q comme queer* (1998) de Marie-Hélène Bourcier, *La Question postcoloniale* (2006), *Féminisme(s)-Penser la pluralité* (2005).

Ces trois courants théoriques ont conduit à introduire de nouvelles analyses et de nouvelles revendications au sein de l'espace des mouvements sociaux, de la fréquente initiative d'étudiants qui les ont découverts dans leur formation universitaire, en sociologie en premier lieu, puis les ont réintroduits dans leur activisme militant, et de militants, dotés d'un fort capital

culturel, qui les mobilisent comme grammaires de justification dans le cadre de leur engagement. Non sans susciter des controverses. C'est en particulier au sein du mouvement féministe qu'ils donnent lieu aux débats les plus vifs conduisant à l'émergence de ce qu'on qualifie souvent de féminisme de la troisième vague.

### THÉORIE QUEER ET ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT LGBTQI

---

Les théories queer ont une portée militante puisqu'elles reprennent un terme péjoratif utilisé pour désigner le caractère interlope associé aux homosexuels ou aux travestis : *queer* signifiant « louche », « bizarre »... Face au féminisme de la différence, les théoriciennes du queer entreprennent de déconstruire la binarité des catégories de genre et de sexe. La réception en France des théories queer doit sans doute être pensée dans la continuité du réveil du mouvement homosexuel masculin avec l'épidémie du sida et l'émergence d'associations telles que Act Up. Des figures intellectuelles du milieu homosexuel français masculin trouvent, dans la théorie de la déconstruction queer des identités, l'héritage de Michel Foucault, revendiqué par Judith Butler. Qu'on songe au rôle que joue Guillaume Gustan avec la collection « Le rayon Gay », chez Balland, où il publie le *Manifeste contra-sexuel* (2000) de Béatrice Préciado et *Queer Zone (I)* (en 2001) de Marie-Hélène Bourcier. Cette dernière joue un rôle d'introductrice en France des théories queer en animant, entre 1996 et 1998, les séminaires informels du Zoo à la Sorbonne, considéré comme le premier groupe queer en France.

Les micropolitiques queer développent une subculture qui essaime en particulier dans certaines franges du mouvement gay, transsexuel, mais également dans les milieux squat. La notion de performance est importante pour saisir la dimension contre-culturelle des mouvements d'activistes qui prennent appui sur les théories queer pour justifier leurs pratiques. Les ateliers *drag king* dont l'objectif est de permettre aux participantes de se construire une identité de genre masculine en constituent sans doute la première manifestation. L'image de la *drag queen* qui était déjà au milieu des années 1990 l'attraction d'émissions télévisées en constitue la version grand public. Il s'agissait alors, comme l'y invitait Judith Butler, de « performer son genre ». La notion de performance renvoie ici au performatif : le genre n'est pas lié à une détermination biologique, mais il peut être construit par le sujet de l'acte de langage. Mais elle renvoie également au sens de performance artistique comme dans le *body art*.

Aux États-Unis, dans la suite des *Feminist & Lesbian Sex Wars* et des *Culture Wars*, liées par exemple à la censure de photographies à caractère sado-masochiste de l'artiste Robert Mapplethorpe, ou de pornos lesbiens utilisant des

godemichés, sous l'influence de la droite réactionnaire américaine qui s'appuyait sur des dispositions juridiques antipornographie soutenues par une frange des féministes, les théoriciennes du queer défendent des positions dites « prosex ». La controverse porte sur le fait de savoir si certaines formes de sexualités minoritaires reproduisent la domination ou si elles peuvent être subversives et émancipatrices. Le genre « butch » pour une lesbienne est-il la reproduction d'un habitus dominateur masculin ? Le fait de désirer changer de sexe pour aller de FtoM (*Female to Male*) est-il une trahison ? La pornographie et le sexe tarifé en général, c'est-à-dire la prostitution inclus, sont-ils des pratiques d'exploitation économique ou de subversion des normes majoritaires ? En France, c'est entre autres à travers la culture trash, dont un des exemples retentissants est la censure du film *Baise-moi* (2000) de Virginie Despentes, que se trouvent posées ces questions. Les milieux artivistes queer développent une pratique du « porno queer », films qui subvertissent les codes du film pornographique classique, mais également des performances scéniques qui se déploient sur une scène européenne underground. *Too much pussy* (sorti en salles en 2010), et sa version X, *More much pussy*, réalisés par Émilie Jouvet, sont parmi les exemples les plus connus de cette subculture queer. Ces films mettent en scène un collectif de performeuses, parmi lesquelles Wendy Delorme, dans leurs déplacements sur les scènes européennes.

Cette subculture se déploie dans le milieu des squats alternatifs non seulement en France mais également, par exemple, en Espagne. Le milieu squat pouvant alors constituer l'ultime refuge pour des personnes « trans- » – transgenres, hormonées ou non, FtoX ou HtoX (c'est-à-dire dont l'identité est en transition, non pas vers l'autre sexe, mais vers une absence d'identité définie) – contraintes du fait de la disjonction entre leur apparence physique et leur identité juridique à la marginalité sociale. De fait, les revendications « trans- » constituent un des terrains privilégiés des militants queer. Entre le mouvement transsexuel et intersex et les théories queer peuvent émerger des points de convergence autour de la question de la déconstruction des catégories de sexe et la revendication de la suppression de la mention du sexe sur les documents d'identité. Les termes de mouvements lesbien, gay, bisexuel, transsexuel, queer et intersex (LGBTQI) ou transpédégoïne désignent cette mouvance où l'on trouve des collectifs de militants se revendiquant des théories queer. C'est ainsi que, dans une interview de 2003, les Panthères Roses indiquent parmi leurs références ces théories queer. Les Universités d'été euroméditerranéennes des homosexualités (UEEH), qui ont lieu tous les ans sur le campus de Luminy à Marseille, sont devenues l'un des points de ralliement de ces mouvances militantes.

Les théories queer ont réintroduit, au sein en particulier du mouvement féministe et homosexuel, des problématiques concernant la déconstruction des catégories de sexe, qui avaient été occultées par le *french feminism* (ou

féminisme de la différence) qui avait dominé la scène intellectuelle durant les années 1980. Si les théories queer se revendiquent sur ce point de l'héritage de Monique Wittig, des militantes féministes matérialistes ou encore lesbiennes politiques leur reprochent d'avoir rompu avec le matérialisme de l'auteure de *La Pensée Straight*, en centrant la question de l'identité sexuelle sur l'autocatégorisation. Or, pour ces dernières, la matérialité de la classe de sexe des femmes repose sur une assignation sociale qui trouve sa condition de possibilité dans la division sexuée du travail.

#### THÉORIE POSTCOLONIALE ET ANTIRACISME

---

La notion de postcolonial possède quant à elle la même ambiguïté que la notion de postmodernité puisqu'elle peut désigner à la fois une période historique – chez certains auteurs le monde après 1989 – et une théorie d'analyse des effets de la colonisation, en particulier sous l'angle culturel. L'intérêt pour les théories postcoloniales, dans les milieux universitaires et militants, indissociable de la conjoncture politique, s'est affirmé plus particulièrement dans trois circonstances : la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques de 2004, la proposition controversée de faire reconnaître le « rôle positif de la colonisation » dans le cadre d'une loi adoptée en 2005, la crise des banlieues de cette même année.

Certains universitaires introduisent l'approche postcoloniale en France afin d'analyser ces événements comme la conséquence des effets de la colonisation. L'analyse postcoloniale devient une grille d'étude de la question raciale en France. C'est dans cette même conjoncture qu'émerge le Mouvement des indigènes de la République (MIR) suite à un appel lancé en janvier 2005 et à des assises tenues en juin 2005. Le terme d'indigène fait référence au statut de l'indigénat dans les colonies. Parmi les animateurs du mouvement, on trouve des intellectuels et des militants, dont certains ont fait leurs premières armes au moment de la marche des beurs et qui sont également des militants de longue date de la cause palestinienne. En 2007 est également lancé un appel des féministes indigènes qui entend prendre le contre-pied de ce qu'incarne à leurs yeux l'association Ni putes ni soumises : à savoir la stigmatisation du « jeune Arabe de banlieue », l'ethnicisation raciste du vocabulaire féministe – par exemple l'usage du terme « tournantes » pour désigner les viols collectifs dans les cités... En 2010, le mouvement prend la forme d'un parti politique.

2005 voit aussi la naissance du Conseil représentatif des associations noires (CRAN) dont l'un des principaux animateurs, Louis-Georges Tin, est également un militant de la cause homosexuelle. Ses revendications et ses pratiques sont marquées, tout comme celles d'Act Up, par des éléments issus

de la culture étatsunienne, telle la visibilisation dans les médias, par exemple, des minorités noires.

Les indigènes de la République et le CRAN ont ainsi pour particularité de prendre position en faveur des statistiques ethniques, tenues pour un moyen de visibiliser la discrimination, contre la position antiraciste universaliste défendue par exemple par SOS Racisme. La controverse sur ce point se déploie et divise à la fois des chercheurs et des organisations militantes liées en particulier aux causes antiracistes ou des droits de l'homme.

Néanmoins, l'introduction des théories postcoloniales en France, tant dans le champ savant que dans l'espace des mouvements sociaux, conduit à interroger l'identité des sujets politiques. Ainsi, l'historien et membre du CRAN Pap Ndiaye prône, contre la catégorie trop englobante d'indigènes, celle de « populations noires » [Ndiaye, 2005].

L'introduction de la grille d'analyse postcoloniale comme justification de la lutte antiraciste suscite plusieurs types de débat au sein de l'espace des mouvements sociaux. Le premier tient à ses contradictions avec la grille d'analyse marxiste : la dispute consiste alors à savoir si la question raciale peut être réduite, en définitive, à la question sociale. Ne risque-t-on pas de dresser les uns contre les autres les prolétaires immigrés et d'origine française ? Cette crainte, qui n'est pas nouvelle, resurgit régulièrement dès qu'émergent des revendications plus spécifiquement antiracistes. Le second type de débat interroge la portée des études postcoloniales dans l'analyse du racisme. De fait, en 2010, l'important mouvement de réaction suscité par l'annonce d'expulsion d'immigrés issus de la communauté Rom rend inappropriée l'utilisation des justifications antiracistes postcoloniales et montre les limites de cette grille d'analyse pour rendre compte de l'ensemble de la question raciale.

#### L'INTERSECTIONNALITÉ OU COMMENT REPENSER LA PLURALITÉ DES OPPRESSIONS

Le débat sur la loi sur les signes religieux de 2004 a également vu l'émergence dans des collectifs militants de justifications s'inscrivant dans la continuité du *black feminism* des années 1970 et des théories de l'intersectionnalité. Ces dernières visent à prendre en compte la multiplicité des oppressions, non comme une simple addition, ou cumulation, mais en montrant que leur intersection construit des sujets politiques différents. On trouve ainsi parmi les animateurs du mouvement des indigènes de la République, des intellectuels, tels que Saïd Bouamama, connus également pour leurs travaux sociologiques croisant les approches en termes de « sexe, race, classe ». En 2005, la philosophe Elsa Dorlin, membre du réseau féministe Nextgeneration, rédige un texte-manifeste « Pas en notre nom ! » qui circule abondamment via

Internet, en particulier parce qu'il est repris, en 2007, dans un ouvrage collectif en ligne et sous forme papier, intitulé *L'Autre Campagne*. Très au fait des théories du *black feminism* et de l'intersectionnalité, la philosophe y appelle à un féminisme qui conjugue antisexisme et antiracisme.

Grâce, notamment, à leur introduction dans le milieu universitaire français, les analyses en termes de « sexe, race, classe » deviennent progressivement une position de principe, à partir du milieu des années 2000, dans différents collectifs militants de l'espace des mouvements sociaux – en particulier des mouvances antiraciste, féministe ou libertaire : il s'agirait alors de tenter de combattre conjointement ces trois types de domination. Le texte de l'Appel à une manifestation alternative à Paris, pour la Journée mondiale de la femme le 8 mars 2009, en porte la marque : « contre le système patriarcal et toutes les oppressions, qu'elles soient de classe, sexiste, raciste ou liées à la sexualité, un féminisme qui se revendique aussi des féminismes non blancs, trans' et lesbiens ». Pour la majeure partie des composantes de ce collectif, le mouvement féministe *mainstream*, incarné par le Collectif national du droit des femmes (CNDF), en s'opposant au voile islamique même s'il condamne la loi, s'inscrit dans la logique raciste et islamophobe qui stigmatise les filles voilées [Dot-Pouillard, 2007].

Mais, là également, il existe des différences de positionnement théorique qui sont en même temps des différences de stratégies militantes. Les positions *lesbians of colors*, féministes matérialistes ou indigènes de la République... sont également des stratégies militantes d'alliance et d'action qui déterminent avec qui l'on milite. S'agit-il de se réunir sur la base d'un collectif non mixte de lesbiennes racisées qui peut s'allier ponctuellement avec d'autres collectifs militants ? De militer dans un cadre non mixte visant à regrouper des femmes sur la base de leur « classe de sexe », mais en défendant des positions idéologiques où l'on dénonce comme consubstantiels les rapports sociaux de race, de classe et de sexe ? Faut-il plutôt agir dans le cadre d'une organisation ouverte aux racisés et aux « Blancs », aux « hommes » et aux « femmes », en luttant sur la base d'une dénonciation des dominations « de sexe, de race et de classe » ? Derrière chacune de ces stratégies se jouent des tensions entre l'autonomie des minorités opprimées, et donc le risque que l'organisation militante reproduise les rapports sociaux de domination et le désir de pouvoir déterminer des orientations stratégiques en constituant une organisation capable de peser numériquement. Les théories de l'intersectionnalité qui se rattachent au postmodernisme peuvent aller vers un émiettement toujours croissant des sujets politiques. Mais ces théories, qui se rattachent également à une analyse matérialiste en termes de classes sociales, peuvent être la grammaire de justification de stratégies visant la construction de mouvements se donnant pour objectif un rassemblement plus large des forces militantes. Les notions de « classe » et de « déconstruction des identités » sont alors au cœur de ces débats. En effet, déconstruire les identités, cela

peut être dissoudre les solidarités de classe et aboutir à une atomisation. *A contrario*, les analyses matérialistes mettent en avant le caractère déterminé socialement de catégories qui se donnent pour biologiques. L'analyse matérialiste en termes de classe, de sexe, de « race » et capitaliste, et celle poststructuraliste de déconstruction des identités peuvent alors entrer en contradiction. Il est ainsi possible de constater une homologie structurale entre des stratégies d'action et des débats militants d'une part et d'autre part des controverses savantes qui peuvent être modélisées à travers deux grammaires [Pereira, 2010] : une « grammaire nietzschéenne » de déconstruction des identités et un renouvellement de la « grammaire socialiste lutte de classe », d'inspiration matérialiste, avec les analyses en termes de rapports sociaux de classe [Rygiel, 2006 ; Kergoat, 2012].

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- BOURCIER Marie-Hélène (2001), *Queer Zone, politique des identités sexuelles, des représentations et des savoirs*, Balland, Paris.
- CUSSET François (2005), *French Theory*, La Découverte, Paris,
- DORLIN Elsa (2007), « Pas en notre nom », *L'Autre Campagne*, La Découverte, Paris.
- DOT-POUILLARD Nicolas (2007), « Les recompositions politiques du mouvement féministe français au regard du *hijab* », *Sociologies* [en ligne], premiers textes, mis en ligne le 31 octobre 2007, consulté le 26 juin 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/246>
- KERGOAT Danièle (2012), *Se battre disent-elles...*, La Dispute, Paris.
- LES PANTHÈRES ROSES (2003), « C'est quoi les Panthères Roses », « Ainsi soient-elles », *Journal de la lune*, septembre.
- NDIAYE Pap (2005), « Pour une histoire des populations noires en France : préalables théoriques », *Le Mouvement social*, n° 213, p. 91-108.
- PEREIRA Irène (2010) *Les Grammaires de la contestation, un guide de la gauche radicale*, Les Empêcheurs de penser en rond/La Découverte, Paris.
- PRECIADO Beatriz (2000), *Le Manifeste contra-sexuel*, Balland, Paris.
- RYGIEL Philippe (2006), « Histoire des populations noires ou histoires des rapports sociaux de race », *Le Mouvement social*, n° 215, p. 81-86.



# Bibliographie générale

---

Sont regroupées ici les références correspondant aux introductions des différentes parties.

## I. LES CRIS ET LA POUDRE OU LA QUESTION SOCIALE EN QUÊTE D'ESPACES PUBLICS (DE 1814 AUX ANNÉES 1880)

---

AGULHON Maurice (1979a), *La République au village. Les populations du Var, de la Révolution à la II<sup>e</sup> République*, Seuil, Paris.

– (1979b), *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaine (1789-1880)*, Flammarion, Paris.

ANDERSON Benedict (1996), *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris.

BENSA Alban et FASSIN Éric (2002), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38.

BERENSON Edward (1984), *Populist Religion and the Left-Wing in France, 1830-1852*, PUP, Princeton.

CHAPPEY Jean-Luc, GAINOT Bernard, MAZEAU Guillaume *et al.* (2012), *Pour quoi faire la Révolution*, Agone, Marseille.

CORBIN Alain (1990), *Le Village des « cannibales »*, Aubier, Paris.

COTTEREAU Alain (2004), « La désincorporation des métiers, et leur transformation en publics intermédiaires : Lyon et Elbeuf, 1790-1814 », in KAPLAN Steven L. et MINARD Philippe (dir.) (2004), *La France, malade du corporatisme ? XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Belin, Paris, p. 97-147 et p. 479-493.

DONZELLOT Jacques (1984), *L'Invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard-Sueil, Paris.

DUPUY Roger (2002), *La Politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Albin Michel, Paris.

FURET François et RICHET Denis (1988), *La Révolution française, Histoire de France*, t. IV, Hachette, Paris.

HUARD Raymond (1985), « Existe-t-il une “politique populaire” ? », in NICOLAS Jean (1985) (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Paris (24-26 mai 1984), Maloine, Paris, p. 57-68.

KARILA-COHEN Pierre (2008a), *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, PUR, Rennes.

– (2008b), « L'autorité, objet d'histoire sociale », *Le Mouvement social*, n° 224, p. 3-8.

NICOLAS Jean (1985) (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Paris (24-26 mai 1984), Maloine, Paris.

– (2002), *La Rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Seuil, Paris.

PIGENET Michel (1990), *Les Ouvriers du Cher (fin XVII<sup>e</sup> siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, ICGTHS, Montreuil.

ROSANVALLON Pierre (1998), *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, Paris.

ROUGERIE Jacques (1971), *Paris libre 1871*, Seuil, Paris (rééd. corrigée en 2004).

SCOTT James C. (2008), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Amsterdam, Paris.

SOUBIRAN-PAILLET Francine (1998), « De nouvelles règles du jeu ? Le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier », in LE CROM Jean-Pierre, *Deux siècles*

- de droit du travail. L'histoire par les lois*, L'Atelier, Paris.
- THIBON Christian (1988), *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au XIX<sup>e</sup> siècle, les villages et l'État*, Éditions du CNRS, Paris.
- THOMPSON Edward P. (1971), « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle », in IKNI Guy-Robert, GAUTHIER Florence (dir.), *La Guerre du blé au XVIII<sup>e</sup> siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique*, Éditions de la Passion, Paris.
- TILLY Charles (1986), *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris.
- (2004), *Social Movements, 1768-2004*, Paradigm Publishers, Londres.
- 
- II. LE SOCIAL À LA RENCONTRE DU POLITIQUE OU LA NATIONALISATION DES MOBILISATIONS (ANNÉES 1880-ANNÉES 1930)**
- AYNIÉ Marie (2011), *Les Amis inconnus. Se mobiliser pour Dreyfus (1897-1899)*, Privat, Toulouse.
- BARROWS Susanna (1990) *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, Paris.
- CORBIN Alain (1997), « Paris-Province », in NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. 2, Gallimard, Paris.
- (2000), *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, Paris.
- COSSART Paula (2010), *Le Meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, PUR, Rennes.
- COTTEREAU Alain (2002), « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré puis évincé par le droit du travail, XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales HSS*, n° 6, p. 1521-1557.
- DUPUY Roger (2002), *La Politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïté du populisme*, Albin Michel, Paris.
- GARRIGOU Alain (1992), *Le Vote et la Virtu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Presses de Sciences Po, Paris.
- HOBSCAWM Eric J. (1991), « Birth of a Holiday : the First of May », in WRIGLEY Chris et SHEPHERD John (dir.), *On the Move. Essays in Labour and Transport History*, Hambledon Press, Londres.
- HUARD Raymond (1996), *La Naissance du parti politique en France*, Presses de Sciences Po, Paris.
- ION Jacques (1997), *La Fin des militants ?*, L'Atelier, Paris.
- JULLIARD Jacques (1988), *Autonomie ouvrière. Études sur le syndicalisme d'action directe*, Gallimard, Paris.
- NICOLET Claude (1982), *L'Idée républicaine en France. Essai d'histoire citoyenne, 1789-1924*, Gallimard, Paris.
- NORD Philip G. (1998), *The Republican Moment, Struggles for Democracy in Nineteenth-Century France*, Harvard University Press, Cambridge.
- PIGENET Michel (1993), « Prestations et services dans le mouvement syndical français (1860-1914). Aux origines d'une "lacune" », *Cahiers de l'IRM*, n° 51, p. 7-28.
- (1997), « L'adieu aux barricades. Du blanquisme au vaillantisme (décennies 1880 et 1890) », in CORBIN Alain et MAYEUR Jean-Marie (dir.) (1997), *La Barricade*, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 367-379.
- (2001), « Modalités et enjeux des politisations ouvrières aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Les Cahiers du Chatefp*, n° 14, p. 64-71.
- PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.) (2003), « Les Marches », *Le Mouvement social*, n° 202.
- PUDAL Bernard (1989), *Prendre parti. Une sociologie historique du PCF*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- ROBERT Vincent (1996), *Les Chemins de la manifestation, 1848-1914*, PUL, Lyon.
- ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm et PROST Antoine (dir.) (1997), *L'Invention des syndicalismes : le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- ROSANVALLON Pierre (1992), *Le Sacré du citoyen. Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris.
- SOUBIRAN-PAILET Francine (1999), *L'Invention du syndicat 1791-1884. Itinéraire une catégorie juridique*, LGDJ-EJA, Paris.
- STERNHELL Zeev (1978), *La Droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme*, Seuil, Paris.
- VERRET Michel (1996), *La Culture ouvrière*, L'Harmattan, Paris.

### III. INSTITUTIONNALISATION ET MOBILISATIONS AU TEMPS DE L'ÉTAT SOCIAL (ANNÉES 1930-ANNÉES 1970)

---

BERGOUNIOUX Alain et TARTAKOWSKY Danielle (2012), *L'Union sans unité. Le programme commun de la gauche, 1963-1978*, PUR, Rennes.

BRESSOL Elyane, DREYFUS Michel, HEDDE Joël et PIGENET Michel (dir.) (2005), *La CGT dans les années 1950*, PUR, Rennes.

CASTEL Robert (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

GAUCHET Marcel (1985), *Le Déenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Gallimard, Paris.

GEORGI Frank (1995), *L'Invention de la CFDT 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, L'Atelier/CNRS, Paris.

KOURCHID Olivier (2005), « La nouvelle classe ouvrière. Historique de la notion », in CHAPOUIL Jean-Michel, KOURCHID Olivier, ROBERT Jean-Louis et SOHN Anne-Marie (dir.), *Sociologues et sociologies. La France des années 1960*, L'Harmattan, Paris, p. 197-226.

DEWERE A. (2006), *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Folio, Paris.

MARGAIRAZ Michel et TARTAKOWSKY Danielle (2006), « L'avenir nous appartient. » *Une histoire du Front populaire*, Larousse, Paris.

– (dir.) (2010), *Mai 68, entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, Rennes.

MATHIEU Lilian (2011), *La Démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Presses de Sciences Po, Paris.

PIGENET Michel, PASTURE Patrick et ROBERT Jean-Louis (dir.) (2005), *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Publications de la Sorbonne, Paris.

PIGENET Michel (2011), « Modalités et enjeux des politisations ouvrières aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Les Cahiers du Chatefp*, n° 14, p. 64-71.

PITTI Laure (2005), « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 » in BRESSOL Elyane, DREYFUS Michel, HEDDE Joël et PIGENET Michel (dir.) (2005), *La CGT dans les années 1950*, PUR, Rennes, p. 461-471.

PROST Antoine (dir.) (1997), « Pour une histoire sociale de la Résistance », n° spécial du *Mouvement social*, n° 180.

– (2006), *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.

TARTAKOWSKY Danielle (1997), *Les Manifestations de rue en France, 1918-1968*, Publications de la Sorbonne, Paris.

– (2010), *Manifester à Paris, 1880-2010*, Champ Vallon, Seyssel.

VIGNA Xavier (2007), *L'Insubordination ouvrière. Essai d'histoire politique des usines*, PUR, Rennes.

### IV. DÉSAFFILIATIONS ET RECOMPOSITIONS (ANNÉES 1980 À NOS JOURS)

---

AGUTTON Christophe (2001), *Le Monde nous appartient*, Plon, Paris.

BADIOU Alain (2009), *L'Hypothèse communiste*, éd. Nouvelle Ligne, Paris.

BECK Ulrich (2003), *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, Paris.

BÉROUD Sophie, DENIS Jean-Michel, DESAGE Guillaume, GIRAUD Baptiste et PÉLISSE Jérôme (2008), *La Lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Le Croquant, Broissieux.

BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves (2007), *La Démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Gallimard, Paris.

COLLOVALD Annie (2004), *Le « Populisme du FN », un dangereux contresens*, Le Croquant, Bellecombe-en-Bauges.

DE SINGLY François (2005), *L'Individualisme est un humanisme*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.

FASSIN Didier et FASSIN Éric (dir.) (2009), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris.

FILLIEULE Olivier et TARTAKOWSKY Danielle (2008), *La Manifestation*, Presses de Sciences Po, Paris.

FRIOT Bernard (2010), *L'Enjeu des retraites*, La Dispute, Paris.

FUKUYAMA Francis (1992), *La Fin de l'Histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris.

HARDT Michael et NEGRI Antonio (2004), *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, La Découverte, Paris.

HESSEL Stéphane (2010), *Indignez-vous !*, Indigène éditions, Montpellier.

- LAGRANGE Hugues et OBERTI Marco (2006), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Presses de Sciences Po, Paris.
- MARGAIRAZ Michel (2012), in COHEN Daniel et BERGOUNIOUX Alain (dir.), *Le Socialisme à l'épreuve du capitalisme*, Fayard-Fondation Jean Jaurès, Paris.
- MATHIEU Lilian (2011), *La Démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Presses de Sciences Po, Paris.
- MISHI Julian (2013), « Protester avec violence : les actions militantes non conventionnelles des chasseurs », *Sociologie* (à paraître).
- PÉCHU Cécile (2006), *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Dalloz, Paris.
- PÉLISSE Jérôme (2009), « Judiciarisation ou juridification ? Usages et appropriations du droit dans les conflits du travail contemporain », *Politix*, n° 86.
- PEREIRA Irène (2010), *Les Grammaires de la contestation. Un guide de la gauche radicale*, La Découverte, Paris.
- PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle, DENECKERE Gita, FRANÇOIS Pieter et WRIGLEY Chris, (2005), « Expression et mises en scène syndicales à l'heure de la communication : une mutation délicate », in PIGENET Michel, PASTURE Patrick et ROBERT Jean-Louis (dir.) (2005), *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- PIGENET Michel (2006), « Solidarité internationale et fermeture professionnelle : les horizons multiples des dockers français », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 84.
- ROSANVALLON Pierre (2006), *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Paris.
- SCOTT James C. (2008), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éd. Amsterdam, Paris.
- SIMÉANT Johanna (2009), *La Grève de la faim*, Presses de Sciences Po, Paris.
- TARROW Sidney (1994), *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- (2000), « La contestation transnationale », in GUIRAUDON Virginie (dir.), *Sociologie de l'Europe*, L'Harmattan, Paris.
- TARTAKOWSKY Danielle (2004), *La Manif en éclats, La Dispute*, Paris.
- TISSOT Sylvie (2007), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris.
- WIEWIORKA Michel (1988), *Sociétés et terrorisme*, Fayard, Paris.

# Index

---

## A

---

- ABETZ, Otto (1903-1958), 320  
Accord CGT-CFDT de janvier 1966, 501  
Accord multilatéral sur les investissements (AMI), 610, 611  
Accords de Grenelle (mai 1968), 521, 541  
Accords de Matignon (1936), 405, 407, 410, 413, 481, 491  
Action catholique de la jeunesse française (ACJF), 308  
Action catholique ouvrière (ACO), 341, 460, 552  
Action libérale populaire, 307  
Action régionaliste corse (ARC), 565  
Action sociale de la femme (L'), 709  
Act Up, 583, 585, 589, 685, 747, 750, 752, 754  
AC ! Agir ensemble contre le chômage, 583, 585, 610, 682, 685, 692, 693  
ADER, Paul, 254  
ADLER, Jules (1865-1952), 212, 213, 215  
Adresse des 221, 50, 52  
Adresse des réfugiés de la Commune de Londres, 202  
Agence française de normalisation (Afnor), 709  
Agence nationale pour l'emploi (ANPE), 692, 693  
Agora 21, 720  
AGOUULT (p'), Marie (1805-1876), 105  
AGRIKOLIANSKY, Éric, 607  
AGUITON, Christophe, 610, 761  
AGULHON, Maurice, 30, 104, 111, 759  
Aides, 583  
Aide-toi, le ciel t'aidera, 52, 108, 174  
Air France, 439  
ALBERT, Marcellin (1851-1921), 249, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257  
All-China Federation of Trade Unions (ACFTU), 645  
ALLEMANE, Jean (1843-1935), 291  
ALLENDE, Salvador (1908-1973), 558  
Alliance démocratique, 341, 422, 493, 494  
Alliance nationale contre la dépopulation, 547  
Alliance pour la planète, 721  
ALLIX, Jules (1818-1897), 143  
Alternatifs, 685  
Altern.org, 684  
ALTHUSSER, Louis (1918-1990), 557, 562  
American Express, 556, 559  
American Federation of Labor (AFL), 272, 339, 393, 396  
Amicale des Algériens en Europe, 524  
Amis de la Terre, 713, 717, 720  
Amisol (manufacture), 663  
AMOSSÉ, Thomas, 642, 650  
Ancien Régime, 17, 52, 58, 67, 115, 155, 168, 176, 314, 419, 420, 422  
Anciens combattants, 323  
ANDOLFATO, Dominique, 639  
ANDRIEU, Claire, 7, 346, 415  
ANDRIEU, Jules (1838-1884), 99, 418, 423, 425, 427, 429, 437, 463  
ANDRIEUX, Louis (1840-1931), 244  
Andrisek, 215  
ANGRAND, Charles (1854-1926), 215  
ANTOINE, Monique, 516, 517  
ARAGO, François (1776-1853), 65  
Arcadie, 744  
Arcelor, 588  
ARDANT, Henri (1892-1959), 360  
*Arguments*, 561  
Armée zapatiste de libération nationale, 611  
Assedic, 692, 693, 698  
Assemblée consultative, 431  
Assemblée générale des artistes, 208  
Assemblée nationale, 74, 103, 159, 422, 425, 442, 476, 482, 494, 748  
Association américaine de science politique, 369  
Association catholique, 82  
Association de défense des classes moyennes, 489

- Association de protection contre les rayonnements ionisants (APRI), 717
- Association des journalistes de la consommation, 710
- Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), 523
- Association des travailleurs londoniens, 80
- Association fraternelle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, 135
- Association générale des étudiants, 328, 561
- Association générale des étudiants de Paris (AGEP), 328, 329
- Association générale des institutrices des écoles maternelles, 536
- Association générale des mutilés de guerre (AGMG), 317, 318
- Association internationale des travailleurs (AIT), 11, 25, 32, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 142, 190, 197, 198, 204, 271, 272, 286, 289
- Association Max Havelaar, 712
- Association nationale pour l'étude de l'avortement, 515
- Association parlementaire pour la liberté d'enseignement, 312
- Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS), 682, 691, 693
- Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac), 472, 583, 585, 608, 612, 613, 614, 685, 687, 693
- Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), 714
- Association républicaine des anciens combattants (ARAC), 318
- Associations régionales de l'environnement, 721
- Aubrée, 135
- AURIOL, Vincent (1884-1966), 443, 445
- Au Temps d'Harmonie, 211, 216
- Autonomes, 438
- Autonomes de solidarité, 534
- Autrementonde, 724, 728
- Aux Communeux*, 200
- Auxilia, 720
- AVRIL, Augustin (1840-1904), 99, 204
- Axa (d'), Zo (1864-1930), 214
- 
- B**
- B20, 365
- BADIOU, Alain, 592
- BAINSE, Hippolyte (né en 1802), 117
- Baise-moi*, 753
- BAKOUNINE, Mikhaïl (1814-1876), 241
- BALANANT, Victor (1888-1944), 310
- BALASINSKI, Justyne, 701
- BALLADUR, Édouard, 635, 636
- Banque belge du travail, 236
- Banque d'épargne des ouvriers catholiques (Belgique), 236
- Banque de France, 245
- Banque de l'Union générale, 239
- BARBERET, Joseph (1837-1920), 199
- BARBUSSE, Henri (1873-1935), 220, 221, 318
- BARDOUX, Jacques (1874-1959), 406
- BARKER, Rodney, 736
- BARODET, Désiré (1823-1906), 247
- BARRÈS, Maurice (1862-1923), 246, 248
- BARRON, Pierre, 587, 724
- BARROT, Odilon (1791-1873), 50
- BARTHE, Édouard (1882-1949), 257
- BARTHÉLEMY, Emmanuel (1813-?), 110
- BASLY, Émile (1854-1928), 243
- BASTELICA, André (1845-1884), 99
- BATTEGAY, Alain, 673
- BAUDLAIRE, Charles (1821-1867), 133
- BAUDRILLART, CARDINAL, 308
- BAYROU, François, 682
- BEAUD, Stéphane, 671, 672, 673, 679, 680, 697, 701, 739, 742
- BEAUVOIR DE, Simone (1908-1986), 510, 511, 512, 515
- BEDAUX, Charles Eugène (1886-1944), 410, 411
- BELIN, René (1898-1977), 227, 340, 376, 497, 562, 670, 750, 759
- BELLANGER, Emmanuel, 543
- BELLART, Nicolas-François (1761-1826), 51
- BELMOKHATAR, Mourad, 738
- BEN ALI, Djellali (1955-1971), 524
- BENBOW, William (1784-1841), 286
- BENDJEDID, Chadli, 678
- BENJAMIN, Walter (1892-1940), 49, 214
- BENAÏD, Daniel (1946-2010), 557
- BENSIMON, Fabrice, 79
- BÉQUET, Henri, 494
- BÉRARD, Jean, 352, 570
- BERGERON, André, 502
- BERGEY, ABBÉ, 308, 310
- BERLUSCONI, Silvio, 700
- BERNARD, Élie, 256
- BEROUD, Sophie, 507, 582, 652
- BERRY (DUC DE), 48, 162
- BERVILLE (DE), Albin (1788-1868), 36
- BIDEGARAY, Marcel (1875-1944), 267
- BIGOT, Marthe (1878-1962), 222
- BILALIAN, Daniel, 638
- BLACK PANTHERS, 398, 399
- BLACK POWER, 398
- BLANC, Louis (1811-1882), 55, 105, 134, 241
- BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, 353, 521, 582
- BLANQUI, Auguste (1805-1881), 107, 119, 131
- BLOCH, Marc (1886-1944), 12
- BLOCQUAUX, Jean, 676
- Bloc républicain national, 307, 416
- BLONDEAU, Achille, 461
- BLONDEL, Marc, 635

- BLUM, Léon (1872-1950), 343, 404, 405, 406, 407, 408, 411, 414, 432, 435
- BODY, Marcel (1894-1984), 221
- Boeing, 590
- Boerenbond, 229, 234, 236
- BONAPARTE, Louis Napoléon (voir aussi NAPOLEON III, 1808-1873), 66, 87, 107, 171
- BONNAUD, Henri, 447
- BORJA, Jordi, 615
- BORNET, Jules (1881-1956), 226
- BORY, Anne, 724
- BOSSEUTROT, Lucien (1890-1958), 494
- BOTHEREAU, Robert (1901-1985), 440
- BOUAMAMA, Said, 755
- BOUBEKER, Ahmed, 524, 526, 527, 532, 677, 679, 680
- BOUCHARD, Henri (1875-1960), 212
- BOUCHET, Thomas, 113
- BOUFFARTIGUE, Paul, 603, 606, 701
- BOUKHROUMA, Hamid, 531, 672
- BOULANGER, Georges (1837-1891), 185, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245
- BOULARD, Fernand (1898-1977), 306
- BOULÉ, Pierre, 244
- BOULIN, Jean-Yves, 605, 606
- BOUMAZA, Magali, 586, 696
- BOURBONS, 17, 38, 153
- BOURCIER, Marie-Hélène, 751, 752, 757
- BOURDEAU, Pierre-Alpinien (1770-1845), 51
- BOURDIEU, Pierre (1930-2002), 477, 482, 485, 584, 638, 639, 749, 750
- BOURGUINAT, Nicolas, 58
- BOUROKBA, Mohamed, dit Hamé, 618, 623
- BOURSE DU TRAVAIL, 244, 276, 277, 281, 727
- BOUTEILLER, Jacques, 603, 606
- BOUVIER-DUMOLART, Louis (1780-1855), 124
- BOUZIANE, Abdelkader, 738
- BOUZID, 671, 680
- BOUZIRI, Saïd (1947-2009), 525
- BOVÉ, José, 473, 609, 613
- BOYER, Adolphe, 158
- BRANDON, Raoul (1878-1941), 494, 495
- BRÉGUET, 405, 406
- BRESSOLA, 568
- BRETAGNE, Louise (vers 1798-?), 118
- BRIAND, Aristide (1862-1932), 279, 286, 306, 311, 315
- Brigade anticriminalité (BAC), 740
- British Legion, 316
- BROSZAT, Martin (1926-1989), 417
- Brotherhood of Locomotive Engineers, 391
- BROUSSE, Paul (1844-1912), 241, 253
- BROYELLE, Jacques, 557
- BRUNHES, Henriette (1872-1914), 708
- BUCCO, Damien, 587, 702
- Bué, Jennifer, 600, 606
- Buffalo Grill, 726
- Bulletin de la Fédération jurassienne*, 200
- Bureau international du travail (BIT), 320, 362, 364, 645, 665, 668
- BURET, Eugène (1810-1842), 131, 140
- BURRIN, Philippe, 417
- BURSTIN, Haim, 102
- Bus des femmes, 747
- BusinessEurope, 365
- BUTLER, Judith, 751, 752
- Buzzi, Stéphane, 666, 670
- BVA (institut), 633
- C**
- CABET, Étienne (1788-1856), 38, 45, 76, 79, 128
- Cabiria, 747
- Câbles de Lyon, 522
- CARRERA, Dominique, 637
- CACHIN, Marcel (1869-1958), 218, 219
- Cagoule, 415, 423
- Cahiers du bolchevisme*, 123
- Caisse nationale de retraite, 245
- Calendrettes, 568
- CAMÉLINAT, Zéphirin (1840-1932), 94, 99, 198
- CAMERON, David, 736
- CAMUS, Albert (1913-1960), 222
- Canuts, 23, 41, 116, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 156, 165, 167, 168
- Carbonari, 38
- CARDON, Dominique, 682, 687
- CARDOSO, Fernando Henrique, 383
- CARLEY, Mark, 646, 650
- CARLIER, Jean, 717, 718
- CARLYLE, Thomas (1795-1881), 86
- CARNOT, Sadi (1837-1894), 192, 295
- CARREL, Armand (1800-1836), 23
- CARTEL DE DÉFENSE LAÏQUE (CAL), 311
- CARTWRIGHT, William, 70
- CASERIO, Sante Geronimo (1873-1894), 295
- CASES, André, 249
- CASSEN, Bernard, 609
- CASSIN, René (1887-1976), 317, 323
- CASTEL, Robert, 352, 401, 576, 694, 761
- CASTELLS, Manuel, 141, 147, 148, 151, 615, 622
- CASTÉRA, André (1924-2007), 249
- CASTORS (MOUVEMENT COOPÉRATIF DES), 550
- CASTRO RUIZ, Fidel Alejandro, 382
- Caterpillar, 655
- CATHALA, Jean-Michel, 557
- CATHALA, Marius (1858-1952), 256
- CDS (Comité de défense syndicaliste), 264
- Cellatex, 582, 655
- Central de Trabajadores de la Argentina (CTA), 646
- Central Única dos Trabalhadores (Centrale unique des travailleurs) (CUT), 646
- Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), 372
- Centre de recherche et d'études sur les conditions de vie (Credoc), 709

- Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), 609
- Centre européen de l'entreprise publique, 365
- Centre national des indépendants et paysans (CNIP), 343
- Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), 464, 465, 466, 468
- Centre ressource du développement durable, 721
- Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), 534
- Centre socialiste d'études et de documentation sur les problèmes du tiers monde, puis Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim), 378, 384, 589, 609
- Ce qu'il faut dire*, 217
- Cercle de l'Union syndicale ouvrière, 199
- Cercles de recherches et d'action pédagogique, 538
- CEYRAC, François (1912-2010), 360
- CÉZANNE, Paul (1839-1906), 209
- CHABAN-DELMAS, Jacques (1915-2000), 314, 481, 523
- CHABANET, Didier, 696, 701
- CHABERT, Charles (1889-1940), 199
- CHABROL, Jean-Pierre (1925-2001), 566
- Chambre de commerce internationale, 357
- Chambre des députés, 48, 137, 154, 158, 183, 239, 256, 300, 302, 408, 495
- Chambre fédérale des sociétés ouvrières, 204
- Chambre syndicale des dentelles et des broderies, 494
- Chambre syndicale des mécaniciens, 242
- Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes du bassin de Maubeuge, 297
- CHAMPIER DE RIBES, Auguste (1882-1947), 310
- Chantiers du Cardinal, 546
- Chapelier, 158
- CHARASSE, Michel, 314
- Charbonnages, 458, 461, 462
- CHARBONNEAU, Bernard (1910-1996), 718
- Charbonnerie, 38
- CHARLES X (1757-1836), 50, 54, 86
- CHARLIE HEBDO, 515
- CHARNIER, Pierre (1795-1863), 124, 125
- Charte d'Amiens, 254
- Charte de 1814, 153, 155
- Charte de l'habitat de 1949, 549
- Charte du peuple, 79, 80
- Charte du travail, 429, 431
- CHARTIER, Denis, 720, 723
- Chartisme, 86, 88, 89
- CHARVOLIN, Florian, 719, 723
- CHASTAING, Marius (1800-1866), 128
- CHATEAUBRIAND (DE), François-René (1868-1848), 19
- CHAUCHARD, Paul (1912-2003), 516
- Chausson, 405
- CHAUTARD, Léon (1812-?), 102
- CHAUVIN, Sébastien, 724
- Chemin des Dames, 407
- Chemises vertes, 451
- CHEVANDIER, Christian, 584, 633
- CHEVÈNEMENT, Jean-Pierre, 314
- CHEVILLON, Joseph (1849-1910), 241
- CHIRAC, Jacques, 314, 633, 634, 638
- Choisir, 516, 517, 575
- Chrétiens pour une Église dégagée de l'école confessionnelle, 312
- Chrétiens-Solidarité, 312
- 50 Millions de consommateurs, 710
- Circulaire Guéant du 31 mai 2011, 700
- Circulaire Parodi du 28 Mai 1945, 341, 431
- Circulaires Marcellin-Fontanet de 1972, 525, 529, 724
- Citroën, 353, 405, 410, 582, 678, 680, 732
- CIXOUS, Hélène, 514
- CLARK, Anna, 86
- Clarté, 221
- CLAUDEL, Paul (1868-1955), 404
- CLAUDIO, Thomas, 737
- CLAVEL, Bernard, 523
- Clean Clothes Campaign, 713
- CLEMENCEAU, Georges (1841-1929), 213, 241, 251, 252, 253, 254, 256, 265, 306, 307, 318, 359, 665
- CLÉMENTEL, Étienne (1864-1936), 357, 363
- CLOWARD, Richard, 698, 701
- Club de la Porte Saint-Martin, 143
- Club de Rome, 719
- CLUSERET, Paul (1823-1900), 247
- Code forestier, 64
- Code Napoléon, 47, 95, 125
- CŒURDEROY, Ernest (1825-1862), 110
- CŒURÉ, Sophie, 193, 221
- COHEN, Yolande, 324
- COHN-BENDIT, Daniel, 555, 561
- Collaboration, 416, 417, 424
- Collectif contre la précarisation et l'exclusion, 585
- Collectif de l'éthique sur l'étiquette, 713
- Collectif national du droit des femmes (CNDF), 756
- Combat, 422, 423
- Combat Nature, 718
- COMBAULT, Amédée (1837-apr. 1884), 99, 204
- COMBES, Émile (1835-1921), 254, 367, 376
- Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable), 720
- Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), 529, 609
- Comité central de propagande socialiste et antiboulangiste, 241
- Comité central des mouvements de Résistance (COMAC), 423, 424
- Comité central républicain des vingt arrondissements, 143
- Comité contre la pollution atomique, 718
- Comité d'action socialiste (CAS), 422
- Comité d'action syndicaliste, 432

- Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), 564
- Comité d'instruction publique, 208
- Comité d'urgence homosexuelle (CUARH), 745
- Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives (CCOMCEN), 534
- Comité de défense paysanne, 451
- Comité départemental de libération (CDL), 341, 428
- Comité des Forges, 358
- Comité des Houillères, 358
- Comité des mal logés, 583
- Comité de sûreté générale, 208
- Comité économique et social européen (CESE), 364
- Comité France-Allemagne, 320
- Comité général de défense juive (CDG), 424
- Comité intermouvements auprès des évacués (Cimade), 523, 524, 525, 528, 529, 585, 674, 675, 724, 728
- Comité intersyndical de solidarité, 460
- Comité national d'action laïque (CNAL), 311, 344, 537
- Comité national de l'enseignement catholique (CNEC), 312, 314
- Comité national de la consommation (CNC), 709, 711
- Comité national des retraités et personnes âgées, 704
- Comité occitan d'études et d'actions (COEA), 564, 566
- Comité pour la liberté de l'enseignement (CLE), 312
- Comité pour la reprise des relations internationales, 220, 265
- Comité républicain de protestation nationale, 241, 243, 245, 246
- Comité révolutionnaire central (CRC), 205, 241, 244, 275
- Comités d'action lycéens (CAL), 311, 535, 556, 559
- Comités d'action viticoles, 566
- Comités d'hygiène et de sécurité (CHS), 666
- Comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT), 669
- Comités de chômeurs, 691, 693
- Comité socialiste d'aide aux amnistiés et non-amnistiés, 202
- Comités Palestine, 524
- Comités Vietnam de base (CVB), 385, 559
- Comités Vietnam lycéens (CVL), 559
- Comité Vietnam national (CVN), 385, 559
- Commerce véridique et social, 128
- Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire (CEMSU), 312
- Commission ouvrière, 95, 96, 97
- Commissions administratives paritaires (CAP), 649, 673
- Communauté économique européenne (CEE), 457, 469, 471, 626
- Commune de Paris, 25, 26, 27, 28, 36, 37, 90, 98, 100, 111, 141, 144, 146, 147, 148, 150, 151, 181, 182, 183, 187, 189, 190, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 206, 207, 241, 247, 278, 368, 392, 484
- Compagnies républicaines de sécurité (CRS), 249, 386, 452, 563, 566, 628
- Confédération de défense du petit commerce et de l'artisanat (CDPCA), 490
- Confédération européenne des syndicats (CES), 364, 612
- Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), 644, 707
- Confédération française démocratique du travail (CFDT), 345, 352, 363, 477, 478, 480, 481, 501, 502, 503, 505, 508, 517, 523, 526, 534, 586, 610, 627, 628, 630, 631, 635, 642, 643, 649, 651, 663, 677, 678, 682, 703, 704, 718, 724, 725, 728, 731, 761
- Confédération française des retraités (CFR), 702, 706
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), 341, 347, 348, 422, 427, 430, 431, 432, 435, 438, 439, 442, 443, 444, 457, 458, 459, 460, 462, 502, 549, 644, 704
- Confédération générale de l'artisanat français (CGAF), 491
- Confédération générale de la production française, puis du patronat (CGPF), 340, 357, 358, 362, 491
- Confédération générale des cadres (CGC), 439, 443, 459, 460, 644
- Confédération générale des classes moyennes (CGCM), 493
- Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), 363, 447, 453, 454, 496
- Confédération générale des vignerons, 255, 256, 257
- Confédération générale du commerce et de l'artisanat, 491
- Confédération générale du logement (CNL), 548, 553
- Confédération générale du travail (CGT), 184, 191, 194, 213, 214, 250, 254, 255, 263, 264, 265, 267, 268, 279, 283, 284, 287, 288, 290, 291, 292, 316, 320, 330, 338, 339, 340, 341, 345, 346, 347, 348, 351, 353, 357, 405, 406, 407, 408, 414, 420, 422, 427, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 454, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 476, 477, 478, 480, 481, 484, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 506, 507, 522, 523, 526, 533, 535, 539, 551, 556, 586, 587, 610, 612, 627, 628, 629, 630, 631, 635, 636, 642, 643, 646, 649, 650, 651, 657, 659, 663, 666, 677, 678, 682, 691, 693, 703, 704, 705, 706, 707, 718, 724, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 761, 761
- Confédération générale du travail unitaire (CGTU), 194, 228, 265, 267, 292, 302, 338,

- 339, 432, 551, 650, 690, 691, 731
- Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants (CIDUNATI), 454
- Confédération nationale des associations populaires familiales (CNAPF), 710
- Confédération nationale des coiffeurs de France, 492
- Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP), 469, 471
- Confédération nationale du travail (CNT), 432, 724
- Confédération paysanne (CP), 471, 472, 473, 474, 583, 608, 722
- Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL), 505
- Conférence de Bandung, 379, 385
- Conférence de Berlin, 273
- Conférence de Düsseldorf, 690
- Conférence de La Havane, 385
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 384
- Conférence internationale des associations de mutilés et anciens combattants (CIAMAC), 320
- Conférence mondiale sur l'environnement, 719
- Congress of Industrial Organizations (CIO), 396
- Conseil constitutionnel, 518
- Conseil d'État, 300, 319, 462, 525
- Conseil de l'ordre des médecins, 517
- Conseil des fédérations industrielles d'Europe, 364
- Conseil économique et social, 431, 476
- Conseil national de la Résistance (CNR), 340, 422, 423, 424, 425, 429, 430, 431, 475, 549
- Conseil national des femmes françaises, 511
- Conseil national du patronat français (CNPF), 363, 366, 435, 501, 523
- Conseil national économique, 339
- Conseil représentatif des Noirs de France (CRAN), 754, 755
- Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD), 674
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), 638
- Conseil supérieur de l'épiscopat, 516
- Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP), 438, 439
- Conseil supérieur du travail, 288
- CONSIDERANT, Victor (1808-1893), 110
- CONSTANT, Benjamin (1767-1830), 48, 51, 53, 55
- CONSTANT, Jean, 364
- Constituante, 63
- Consumer Report*, 710
- Contrat de travail à durée indéterminée (CDI), 696, 725
- Contrat première embauche (CPE), 534, 587, 591, 619, 653, 706
- Contrats emploi solidarité, 696
- Convention des institutions républicaines (CIR), 565
- Convention générale État-sidérurgie, 626
- COOPER, Thomas (1805-1892), 85
- Coordination 75 des collectifs de sans-papiers (CSP75), 727
- Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), 685
- Coordination paysanne européenne, 472
- Cordonner Rassembler Construire (futur SUD-Santé) (CRC), 205, 636
- CORBIN, Joseph (1797-1859), 31
- CORDILLOT, Michel, 90
- CORDY, Annie, 460
- Cosmopolis*, 674
- COSTIL, Jean, 531, 672, 673, 674, 676
- COSTON, Henry (1910-2001), 357
- COTY, François (1874-1934), 302
- COUDERT, Thierry, 727
- Coup d'État du 2 décembre 1851, 59, 66, 90, 99, 101, 108, 171
- COUPÉ, Annick, 610
- COURBET, Gustave (1819-1877), 208
- COURNET, Frédéric (1839-1885), 110
- COURTET, Catherine, 670
- COUSTEAU, Jacques-Yves (1910-1997), 719
- COUTROT, Thomas, 600, 606
- COUTURIER, Édouard (1869-1935), 214
- COXEY, Jacob Scheler Sir (1854-1951), 393, 400
- Credo*, 308, 309, 311
- CRENSHAW, Kimberlé, 751
- Croix-de-feu, 9, 319, 321
- CROIZAT, Ambroise (1901-1951), 430
- CRONIER, Emmanuelle, 261
- CROSS, Henri-Edmond (1856-1910), 211, 214, 215
- CUFFAY, William (1788-1870), 87
- CUSSET, François, 648, 650, 751, 757

**D**

- 
- Daewoo, 629
- DALOU, Jules (1838-1902), 212
- Danactu Résistance, 686
- DANIEL, Pierre (1931-2009), 312, 313, 314
- DANNELY, Philippe, 297
- DAVID, Jacques Louis (1748-1825), 208
- DAVIGNON, Étienne, 626
- DAWSON, Ann, 84
- DAYAN, Jean-Louis, 602, 606
- DAYOT, Armand (1851-1934), 212
- Débarquement, 419, 420
- DEBATISSE, Michel (1929-1997), 465, 466, 474
- DEBOCK, Louis (1822-1891), 99
- DEBORD, Guy (1931-1994), 561
- DEBOUZY, Marianne, 390
- DEBS, Eugene Victor (1855-1926), 394

- DECASEZ, Élie (1780-1860), 69, 162  
 Déclaration au peuple français, 148  
*Déclaration de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France*, 309  
 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 18  
 DECOURTRAY, Albert, monseigneur, 674  
 DEFERT, Daniel, 747  
 DEFERRE, Gaston (1910-1986), 313, 679  
 DEGRELLE, Léon (1906-1994), 234  
 DÉJACQUE, Joseph (1821-1864), 110  
 DELACROIX, Eugène (1798-1863), 187, 208, 278  
 DELAHAYE, Jules (1851-1925), 247  
*De la misère en milieu étudiant*, 561  
 DELANNOY, Aristide (1874-1911), 211, 214, 215  
 DELESALLE, Paul (1870-1948), 287  
 DELEUZE, Gilles (1925-1995), 483  
 DELLA PORTA, Donatella, 614  
 DELON, Aurore, 739, 742  
 DELORME, Christian, 531, 672, 673, 677  
 DELORME, Wendy, 753  
 DELORS, Jacques, 461  
 DELPHY, Christine, 509, 514  
 DELTOMBE, Thomas, 679, 680  
 DEMETZ, Frédéric-Auguste (1796-1873), 39  
*Démolisseurs*, 213  
 DEROIN, Jeanne (1805-1894), 107, 110, 137  
 DÉROULÉDE, Paul (1846-1914), 241, 242, 247  
 DERRION, Michel-Marie (1803-1850), 128  
 DESAGE, Guillaume, 376, 639, 660, 761  
 Des bassines et du zèle, 686  
 DESCHAPELLES, Alexandre (1780-1847), 117  
 Des femmes éditions, 514  
*Des femmes en mouvements*, 513  
 DESPENTES, Virginie, 753  
 DEUDON, Catherine, 512  
 Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), 647  
 DEVINCK, Jean-Claude, 663, 666, 670  
 Devoir mutuel, 23, 125  
 DEVOS, Raymond (1922-2006), 460  
 DICKENS, Charles (1812-1870), 86  
 DILLON, Arthur (1834-1922), 241  
 DILS, Patrick, 571  
 Direction à l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES), 606, 656  
 Directoire, 60  
*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 133  
 Diwans, 568  
*Le 18 Brumaire*, 101, 474  
 17<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 190, 250, 255, 256  
 DJAIDJA, Amar, 672  
 DJAÏDJA, Toumi, 672, 673, 674, 678, 679  
 Domei, Fédération japonaise des travailleurs, 645  
 DOMMANGET, Maurice (1888-1976), 221  
 DONCEUR, PÈRE, 308, 310, 315  
 DONZELLOT, Jacques, 620, 622, 759  
 DORGÈRES, Henri (1897-1985), 451  
 DORIOT, Jacques (1898-1945), 221  
 DORLIN, Elsa, 755, 757  
 DORMOY, Jean (1851-1898), 272  
 DORNEL, Laurent, 294, 340  
 Dossiers et débats pour le développement durable, 720  
 DOT-POUILLARD, Nicolas, 756, 757  
 DOUMERGUE, Gaston (1863-1937), 252  
 DOUWES DEKKER, Edouard, 712  
 DREYFUS, Alfred, 183, 185, 192, 207, 209, 216, 254, 327, 329, 533  
 Droit au logement (DAL), 583, 585, 610, 682, 762  
 DRONIER, Pierre, 158  
 DRUMONT, Édouard (1844-1917), 303  
 DUBET, François, 9, 370, 372, 376, 377, 615, 616, 622  
 DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, 351, 593, 708  
 DUCHÂTEL, Tanneguy (1803-1867), 76, 78  
 DUCLOS, Jacques (1896-1975), 435  
*Du contrat social*, 60, 133, 140, 709  
*Du côté des petites filles*, 514  
 DUFOIX, Georgina, 674, 676, 677  
 DUGGAN, Mark (1982-2011), 735, 736  
 DUJARDIN-BEAUMETZ, Henri (1889-1940), 252  
 DUMAS, Alexandre (1802-1870), 127  
 DUMONT, René (1904-2001), 383, 719, 723  
 DUMOUILIN, Georges (1877-1963), 265  
 DUPONT, Jacques, 630  
 DUPONT, Pierre (1821-1870), 133  
 DUPUY, Roger, 29  
 DURAS, Marguerite (1914-1996), 523  
 DURIEZ, Bruno, 649  
 DURKHEIM, Émile (1858-1917), 22, 192  
 DUSSOUBS, Gaston-Martial (1815-1856), 55  
 DUVERGIER DE HAURANNE, Prosper (1798-1881), 50
- 
- E**
- Earth First, 722  
 Eau & Rivières de Bretagne, 720  
 École de Chicago, 369, 544, 554, 590  
 École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 44, 67, 78, 178, 281, 372, 376, 680, 732  
 École leniniste internationale, 225  
 École normale supérieure (ENS), 129, 492, 557  
 Éducation nationale, 311, 312, 314, 535, 634, 659  
 Éducation populaire, 533

- e.g. Internatif, 684  
 Église anglicane, 83  
 Église catholique, 82, 229, 230, 318, 326  
**EISENHOWER**, Dwight David (1890-1969), 425  
 Électricité de France (EDF), 439, 460, 634, 659, 706  
 Électricité de France-Gaz de France (EDF-GDF), 439, 634, 659  
**ELIAS**, Norbert (1897-1990), 296  
**ELIOT**, George (1819-1880), 86  
**ELLUL**, Jacques (1912-1994), 718  
**ELSAESSER**, Charles (1891-1965), 495  
 Embata, 567  
 Emergency Brigade, 396  
 Emmaüs, 549  
**ENGELS**, Friedrich (1820-1895), 88, 121, 273, 286  
 Entreprises, territoires et développement, 721  
 Eternit, 663  
 Étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes (ESRI), 192, 328, 329  
**EUDÉS**, Émile (1843-1888), 189, 241, 242  
 Euromayday, 700  
 European Round Table, 365  
 Europe des Six, 475  
 Europe Écologie-Les Verts, 722  
 Exposition universelle de Londres, 91, 92  
 Exposition universelle de Paris, 95
- F**
- FABIUS**, Laurent, 314, 625, 676  
 Facebook, 686  
**FALCONNET**, Joachim (?-1852), 124  
**FANON**, Frantz (1925-1961), 381, 385, 388  
**FANTASIA**, Rick, 396, 402, 645, 651  
**FARCY**, Jean-Claude, 35  
 Farman, 405  
**FASSIN**, Didier, 618, 622, 759, 762  
 Fauchon, 558  
**FAURE**, Edgar (1908-1988), 441, 442, 445, 451  
**FAURE**, Sébastien (1858-1942), 217  
**FAUVETY**, Charles (1813-1894), 137  
 Fédération Artisans du monde (FDAM), 711, 712  
 Fédération de l'éducation nationale (FEN), 312, 342, 345, 457, 460, 477, 501, 502, 503, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 635  
 Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), 481  
 Fédération des artistes, 208  
 Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI), 523, 524, 528  
 Fédération des Bourses du travail, 283, 286  
 Fédération des cheminots, 267, 268  
 Fédération des commerçants détaillants de France, 489  
 Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), 534, 537, 540, 541, 542  
 Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine, 244  
 Fédération des métaux, 266  
 Fédération des travailleurs socialistes, 241, 244  
 Fédération des travailleurs socialistes de France, 241  
 Fédération du sous-sol, 458  
 Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), 717  
 Fédération générale de l'enseignement-CGT, 533  
 Fédération générale des retraités-fonction publique, 702  
 Fédération jurassienne, 202  
 Fédération nationale catholique (FNC), 186, 308, 315, 565  
 Fédération nationale de la métallurgie, 298, 631  
 Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA), 322  
 Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre (FNCPG), 322  
 Fédération nationale des combattants républicains (FNCR), 318  
 Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP), 322  
 Fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 364  
 Fédération nationale des mutilés et invalides du travail, 666  
 Fédération nationale des syndicats, 97, 190, 275, 286, 298, 464, 470  
 Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), 464, 465, 466, 468, 469, 471, 473, 477, 479  
 Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP), 228, 323, 402, 455, 470, 471, 497, 532, 553  
 Fédération républicaine, 341, 422, 493  
 Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), 465, 468, 469  
 Fédération syndicale unitaire (FSU), 584, 610, 635, 644, 724, 728  
 Fédération unitaire de l'enseignement, 540  
 Fégy, Camille (1902-1975), 453  
 Félibrige, 257, 564  
 Féminin masculin avenir, 510  
*Féminisme(s)-Penser la pluralité*, 751  
 Femmes Égalité, 724, 728  
 Ferodo, 663  
**FERRER**, Francisco, 190  
**FERREY-MARTIN**, Annie, 517  
**FERROUIL**, Ernest (1853-1921), 250, 253, 254, 255, 256, 257  
**FERRY**, Jules (1832-1893), 242  
 Fête de l'Humanité, 551  
**FILLIEULE**, Olivier, 7, 367, 368, 372, 374, 376, 553, 608, 614, 689, 695, 762  
**FILLON**, François, 619, 643  
 Fnac, 657  
 Fondation Cousteau, 719  
 Fondation pour la nature et l'homme, 713  
 Fonds monétaire international (FMI), 607

- Fonds national de chômage, 690
- FONSECA, Lorete, 523
- FORAIN, Jean-Louis (1852-1931), 215
- FORCADE LA ROQUETTE (DE), Adolphe (1820-1874), 95
- Force ouvrière (FO), 345, 347, 348, 432, 436, 438, 439, 442, 443, 444, 458, 459, 462, 477, 501, 502, 504, 505, 534, 586, 635, 642, 643, 659, 682
- Forces françaises de l'intérieur (FFI), 424
- Ford, 396, 414, 434
- Formation des professionnels de l'hôtellerie-restauration (Fafih), 729
- Forum social européen (FSE), 608
- FOUCART, Paul (1836-1926), 243
- FOUCAULT, Michel (1926-1984), 49, 372, 524, 747, 752
- FOUILLÉE, Alfred (1838-1912), 171
- FOUQUE, Antoinette, 514
- FOURIER, Charles (1772-1837), 36, 128, 136, 137
- Fournier (massacre de), 184, 243, 247, 276, 278, 279, 282
- FOURNIER, Pierre, 718
- Foy, Maximilien (1775-1825), 48, 51, 54
- FRACHON, Benoît (1893-1975), 432, 433, 434, 444, 458
- FRAJERMAN, Laurent, 533
- France nature environnement (FNE), 713, 717
- France prostitution, 749
- France terre d'asile, 585
- Franco-ancienne, 538
- FRANCEUR, Louis-Benjamin (1773-1849), 75
- Francos, Ania (1938-1988), 382
- Frances et Franches Camarades, 534
- Franc-Tireur, 422
- Fraternité française, 450, 451, 453
- Free Speech Movement, 397
- FREINET, Célestin (1896-1966), 222, 538
- FRENAY, Henri (1905-1988), 415, 423
- FRÉVILLE, Jean (1895-1971), 219
- FREYCINET (DE), Charles (1828-1923), 239
- FREYSSINET, Jacques, 585, 597
- FRIBOURG, Ernest (1870-1944), 94
- FRIDENSON, Patrick, 340, 356
- FRIEDMANN, Georges (1902-1977), 221
- FROBERT, Ludovic, 121
- Front de libération de la Bretagne (FLB), 567, 568
- Front de libération de la Bretagne, tendance armée révolutionnaire bretonne (FLB-ARB), 567
- Front de libération nationale (FLN), 347, 349, 380, 381, 383, 388, 525, 557, 567
- Front de libération nationale de la Corse (FLNC), 567
- Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), 574, 745, 750
- Front national (FN), 314, 322, 356, 422, 487, 565, 673, 675, 762
- Front nationaliste corse (FNC), 186, 193, 308, 309, 311, 314, 565
- Front populaire, 11, 302, 321, 337, 338, 340, 341, 346, 350, 351, 404, 408, 409, 413, 414, 430, 432, 440, 485, 491, 499, 502, 508, 533, 536, 573, 649, 691, 761
- Front républicain, 537
- FROSSARD, Louis-Oscar (1889-1946), 221
- FROST, John (1784-1877), 84
- FRY, le Général, 393, 400
- FUREIX, Emmanuel, 46
- G**
- G20, 365
- Gai pied*, 745
- G7, 609
- G8, 607, 608
- GALLISOT, René, 731, 732
- GAMBETTA, Léon (1838-1882), 97, 110, 182, 187, 489
- GAMBON, Charles-Ferdinand (1820-1887), 109, 111
- GAMMAGE, Robert (1820-1888), 88
- GANDHI, Mohandas Karamchand (1869-1948), 397
- GANDOIS, Jean (1879-1958), 360
- GANOZZI, Michel, 674
- Garde nationale, 63, 99, 103, 113, 114, 118, 132, 133, 142, 143, 144, 145, 148, 163, 171
- GARIBALDI, Giuseppe (1807-1882), 108
- GARNIER-PAGÈS, Étienne (1801-1841), 55, 128
- GARNIER-PAGÈS, Louis-Antoine (1803-1878), 104, 105
- GARRIGUES, Jean, 239
- GASKELL, Elizabeth (1810-1865), 86
- GASPARIN (DE), Adrien (1783-1862), 119
- Gauche prolétarienne (GP), 523, 524, 527, 558
- GAULEJAC (DE), Vincent, 697, 701
- GAULLE (DE), Charles (1890-1970), 315, 322, 343, 344, 345, 347, 349, 383, 422, 424, 425, 429, 432, 453, 456, 457, 458, 459, 462, 463, 466, 475, 477, 482, 484, 535, 536
- GAUTIÉ, Jérôme, 688, 695
- GAY, Vincent, 679, 680, 731, 732, 752
- GAZIER, Albert (1908-1997), 431
- GEERKENS, Éric, 666, 670
- GEFFROY, Gustave (1855-1926), 209
- General agreement on tariffs and trade (GATT), 471, 472, 610
- General Motors, 396, 399, 590
- Génération précaire, 697, 698, 700
- GÉRARD, Emmanuel, 234
- GÉRAULT-RICHARD (1860-1911), 214
- GESTAPO, 419
- GHYSEL, Géry (1871-1906), 307
- GIANINI BELOTTI, Elena, 514
- GIBIER, Mgr (1849-1931), 308
- GIDE, Charles (1847-1932), 709
- GILARDIN, Alphonse (1805-1875), 37
- GINGEMBRE, Léon (1904-1993), 360, 447, 454, 496
- GIRARD, Henri (1850-1902), 287
- GIRAUD, Baptiste, 376, 639, 656, 657, 660, 761

- GIROU, Georges (1860-1916), 245
- GISCARD D'ESTAING, Valéry, 350, 518, 711
- GISQUET, Henri (1792-1866), 117, 118
- Globenet, 684
- GOBILLE, Boris, 485, 562, 673, 674, 680
- GOBLOT, Edmond (1858-1935), 220, 227
- GODINEAU, Laure, 182
- GOLLAC, Michel, 670
- GOMPERS, Samuel (1850-1924), 393
- GONCOURT (DE), Edmond (1822-1896), 197, 206, 221
- GONTIER, Michel, 674
- Goodyear, 655
- GORDON, Bonnie, 664, 670
- GOSSEZ, Rémi, 63, 67, 105, 111, 134, 135, 140
- GOSSIN, Jules (1789-1855), 39
- GOUGES (DE), Olympe (1748-1793), 510
- Gouines rouges, 745
- GOULD, Roger V., 146, 147, 148, 151
- GOUSSOT, Émile (1862-1930), 245
- Gouvernement Vichy, 217, 304, 321, 337, 340, 358, 362, 363, 417, 418, 420, 423, 424, 430, 431, 453, 487, 500, 544
- Gov, Jean (1892-1944), 320
- GRAMSCI, Antonio (1891-1937), 557
- Grande Dépression, 186, 194, 285, 296, 395, 689
- GRANDJOUAN, Jules (1875-1968), 214
- Grand soulèvement, 392
- GRANDVAL, Gilbert (1904-1981), 458
- GRANGER, Ernest (1844-1914), 242, 245
- GRANJON, Fabien, 584, 681
- GRASSET, Bernard, 673
- GRAVE, Jean (1854-1939), 210, 214
- Greenpeace, 589, 713, 714, 717, 722
- GRÉGOIRE, Menie, 745
- Grenelle de l'environnement, 713, 721
- GRENIER, Fernand (1901-1992), 223
- GRENIER, Jean-Baptiste (1792-1869), 36
- GRÉVY, Jules (1807-1891), 242
- GRIFFUELHES, Victor (1874-1922), 283, 288, 290
- GRIMZI, Habib, 675
- Gringoire, 302
- GRIS, Juan (1887-1927), 214
- GRONLUND, Laurence (1846-1899), 392
- GROSSIN, William, 597, 606
- Groupe 77, 380, 384
- Groupe d'action pour la syndicalisation (GAPS), 643
- Groupe d'information et de soutien des immigrés, 525, 585
- Groupe d'information santé (GIS), 516
- Groupe d'intervention de la Police nationale (GIPN), 740
- Groupe de libération homosexuelle (GLH), 745
- Groupe de prévention et d'action pour la santé et le travail des transsexuel(le)s (Past), 747
- Groupe des Dix, 585
- Groupe des étudiants collectivistes, 328, 329
- Groupe français d'éducation nouvelle, 538
- Groupement des campeurs universitaires, 536
- Groupes de libération homosexuelle, 574
- GRÜN, Karl (1817-1887), 8
- GPSULEN (grand service public, unifié et laïque de l'Éducation nationale), 311, 313
- Guardian*, 736
- GUATTARI, Félix, 483
- GUÉRARD, Eugène (1859-1931), 291
- Guerre d'Algérie, 322, 344, 347, 348, 378, 380, 382, 386, 388, 500, 503, 523, 527, 558, 559, 572
- Guerre des demoiselles, 26, 64
- Guerre des farines, 58
- Guerre des sans-timbres, 80
- Guerre des tarifs, 391
- Guerre de Suez, 381
- Guerre du Biafra, 387
- Guerre du Rif, 551
- Guerre du Vietnam, 398, 555
- Guerre franco-allemande (1870-1871), 66, 143
- Guerre froide, 337, 347, 380, 382, 385, 386, 396, 438, 439, 440, 443, 503, 539, 551
- GUESDE, Jules (1845-1922), 190, 200, 201, 202, 243, 276, 298
- GUEVARA, Ernesto, dit le Che (1928-1967), 382, 385, 559
- GUIBERTEAU, Paul (1924-2010), 312
- GUICHARD, Olivier (1920-2004), 467
- GUILBEAUX, Henri (1885-1938), 222
- GUILHEM, Jean-Pierre (1765-1830), 51
- GUILLAUME, François, 470
- GUIONNET, Christine, 169
- GUIRAUD JEAN (1866-1953), 310
- GUIZOT, François (1787-1874), 54, 65, 119, 130
- GURR, Ted, 148
- GUSTAN, Guillaume, 752
- GUTERMAN, Norbert (1900-1984), 221

**H**

- 
- HABERMAS, Jürgen, 160
- Habitations à loyer modéré (HLM), 548, 550, 551, 617, 621
- HADJ, Messali (1898-1974), 347
- HAJJAT, Abdellali, 353, 671
- HALIMI, Gisèle, 516
- HALLYDAY, Johnny, 460
- HAMELIN, Alfred (1855-1926), 286
- HAMLAoui, Ryad, 738
- HAMMAN, Philippe, 701
- HAMON, Augustin (1862-1945), 357
- HARDT, Michael, 592, 762
- HARNEY, Julian (1817-1897), 85, 87
- HATZFELD, Nicolas, 585, 661
- HAURIOU, Maurice (1856-1929), 8
- HAUSSER, Guy (1912-1942), 666

HAUSSMANN, Georges (1809-1891), 147  
 Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), 748  
 HAYES, Graeme, 631, 632, 655, 660, 722, 723  
 HAYES, Ingrid, 352, 582, 588, 625  
 HAYWOOD, William Dudley, dit Big Bill (1869-1928), 394, 395  
 HELLEMANS, Staf, 229  
 HENNESSY, Jean (1874-1944), 495  
 HENRY, Patrick, 673  
*Hérault du jour*, 250  
 HERMANN-PAUL (1864-1940), 214  
 HERMANT, Max, 360  
 HERMIER, Guy (1940-2001), 557  
 HERPIN, Fernand (1892-1945), 217  
 HERRIOT, Édouard (1872-1957), 186, 308, 311, 442, 494  
 HERVÉ, Alain, 717  
 HERVÉ, Gustave (1871-1944), 214, 327  
 HESSEL, Stéphane, 530, 591, 762  
 HETHERINGTON, Henry (1792-1849), 85  
 HIEZ, David, 722, 723  
 HINCKER, Louis, 101  
*Histoire d'un crime*, 101, 109  
*History of the Chartist Movement*, 79, 89  
 HITLER, Adolf (1889-1945), 227, 320, 406, 414, 417, 426  
 HOBSBAWM, Eric J., 78, 108, 111, 192, 259, 274, 281, 412, 414, 760  
 HÔ CHI MINH (1890-1969), 382, 386, 559  
 HOCQUENGHEM, Guy, 745  
 HOFF (VAN DER), Franz, 712  
 HOFFMAN, Abbie (1936-1989), 398  
 HOFFMANN, Stanley, 446  
 HOLBERRY, Samuel (1814-1842), 85  
 HOLLANDE, François, 635  
 HOOVER, Herbert Clark (1874-1964), 396  
 HORTA, Victor (1861-1947), 213  
 HOTCHKISS, 405  
 HOUËL, Marcel, 677

HUARD, Raymond, 29, 172, 173, 178, 183, 290, 292, 759, 760  
 HUDE, Antoine (1851-1888), 243  
 HUGO, Victor (1802-1885), 31, 101, 103, 109, 187, 314  
 HUILLET, Jean, 249  
 HULOT, Nicolas, 713, 722  
 HUMANN, Georges (1780-1842), 62  
 HUYSE, Luc, 229  
 HUYSMANS, Joris-Karl (1848-1907), 207

**I**

IBELS, Henri-Gabriel (1867-1936), 214  
 ICHICH, Aïssa, 738  
 If, Simone, 516, 517  
 II<sup>e</sup> République, 29, 36, 52, 60, 63, 67, 90, 102, 103, 109, 110, 111, 119, 154, 165, 194, 208, 759  
 III<sup>e</sup> Internationale, 217, 218, 269  
 III<sup>e</sup> Reich, 421  
 III<sup>e</sup> République, 147, 154, 159, 173, 174, 176, 181, 183, 206, 207, 294, 295, 303, 305, 326, 327, 419, 424, 488, 489, 511, 519, 533, 534, 547, 573, 667, 670, 688  
 Ikastolas, 568  
 Industrial Workers of the World (IWW), 394, 395, 398, 400  
 Institut d'études occitan, 250, 564  
 Institut national de la consommation (INC), 709, 710, 711  
 Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 476, 600, 601  
 Internationale communiste, 91, 93, 95, 96, 97, 98, 147, 193  
 Internationale syndicale rouge (ISR), 690  
 IRIGARAY, Luce, 514  
 IV<sup>e</sup> République, 311, 430, 445, 446, 535, 537, 541, 564

**J**

*J'ai choisi le combat*, 450  
 JACQUEMET, Gérard (1936-1980), 147  
 JACQUES, Édouard, 244, 245  
 JAHODA, Marie, 695  
 JALABERT, Laurent, 351, 563  
 JANVIER, R. P., 309, 310  
 JARAMILLO, Samuel, 615  
 JARRIGE, François, 69  
 JAURÈS, Jean (1859-1914), 246, 254, 266, 291, 327, 394, 762  
 JEANNE, Charles (1800-1837), 107, 110, 117, 118, 119, 137, 311, 445  
 JEANNERET, Serge (1911-2000), 453  
*Je suis partout*, 302  
 Jeunesse agricole catholique (JAC), 341, 465, 466, 609  
 Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR), 385, 555, 557, 559  
 Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), 557, 650  
 Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), 341, 460, 528, 549, 552, 650  
 Jeunesses communistes (JC), 194, 650  
 Jeunesses syndicalistes autonomes, 330  
 JOFFRIN, Jules (1846-1890), 244  
 JOIGNEAUX, Pierre (1815-1892), 106, 110  
 Joint français, 566  
 JOLY, Bertrand, 247  
 JONES, Ernest (1819-1869), 85, 87, 88  
 JONES, Mary Harris (1837-1930), 394  
 JONES, William (1809-1873), 84  
 JOSPIN, Lionel, 693  
 JOUBIER, Jean-Michel, 610  
 JOUHAUX, Léon (1879-1954), 291, 320, 339, 406, 432, 433  
 JOUNIN, Nicolas, 724  
 JOURDE, François (1843-1893), 99  
*Journal d'usine*, 410  
*Journal des débats*, 123  
*Journal des mutilés et réformés*, 317  
*Journal du peuple*, 218

- Journal officiel de la Commune*, 145
- Journées individuelles non travaillées (JINT), 581, 652, 654
- JOUVET, Émilie, 753
- JUHEM, Philippe, 676, 680
- JULY, Pierre (1906-1982), 444
- JULY, Serge, 558
- JUPPÉ, Alain, 584, 633, 682
- 
- K**
- KAÏF, Youssef, 738
- KALTER, Christoph, 349, 378
- KAMAL, Djellali, 529
- KECK, Margaret E., 612, 614
- KELLY, Charles T. (le Général), 393, 400
- KERGOAT, Danièle, 405, 414, 681, 687, 757
- KHALFA, Pierre, 610
- KHIRA, Mohamed, 673
- Khmars rouges, 352, 387
- KING, Martin Luther Jr. (1929-1968), 397, 398
- Knights of Labor, 392
- KOEPPFLER, Paul (1921-1943), 419
- KOKOREFF, Michel, 583, 733
- Korean Confederation of Trade Unions (KCTU), 645
- KORNILOV, Lavr (1870-1918), 218
- KRASUCKI, Henri (1924-2003), 631
- KRAVETZ, Marc, 557
- KRIESEL, Annie (1926-1995), 264, 268
- KRIVINE, Alain, 382, 385, 557, 559
- KROPOTKINE, Pierre (1842-1921), 209, 241
- KUPKA, Frantisek (1871-1957), 214
- 
- L**
- La Bataille syndicaliste*, 290
- L'Ami du peuple*, 302
- L'HEUREUX, André, dit Linville (1888-?), 317
- LABBÉ, Dominique, 637, 643
- LABORIE, Pierre, 418
- LABOURET, Victor, 200
- LA BRUYÈRE (DE), Georges, 241
- LACAN, Jacques (1901-1981), 557
- La Cause du peuple*, 527, 558
- LACOMBE, Raymond (1929-2002), 465
- LACOSTE, Robert (1898-1989), 363, 431
- La Croix*, 310
- La Croix de l'Allier*, 309
- La Démocratie pacifique*, 136
- La Dépêche*, 250
- LADI, Lounès, 524
- LAFARGUE, Jérôme, 144
- LAFARGUE, Paul (1842-1911), 241, 247, 272, 278
- LA FAYETTE (DE), Marie-Joseph, marquis (1757-1834), 27, 48, 51, 53
- La Feuille*, 214
- LAFONT, Robert (1923-2009), 564, 566, 569
- La France à l'heure allemande*, 417, 425
- La France de Vichy*, 417, 426
- La France juive*, 303
- LAGARDELLE HUBERT (1874-1958), 329
- LA GAZETTE*, 250
- LAGRANGE, Hugues, 739, 743, 762
- LAGUERRE, Georges (1856-1912), 241, 243, 244, 246
- La Guerre du vin*, 566
- La Guerre sociale*, 214
- La Gueule ouverte*, 718
- LAIGNEL, André, 313
- LAISANT, Charles-Ange (1841-1920), 241
- Laissez-les vivre, 516
- La Jeunesse socialiste*, 326, 329, 330
- La Liberté*, 136, 187
- La Librairie de l'Humanité, 226
- LALLEMAND, Nicolas (1787-1820), 48
- LALLEMAND, Michel, 597, 606
- LALONDE, Brice, 717
- LALUMIÈRE, Catherine, 711
- La Manifestation*, 212, 762
- LAMARQUE, Jean-Maximilien (1770-1832), 48, 53, 55, 56, 113, 115, 116, 118, 257
- La Marseillaise*, 97, 115, 296
- LAMARTINE (DE), Alphonse (1790-1869), 105, 133, 140
- LAMBERT, Bernard (1931-1984), 465, 609
- La Mouise, 215
- L'Anarchie bourgeoise*, 241
- L'Anarchie et le collectivisme*, 247
- Land Plan Company, 82
- LANDRIN, Léon (1837-apr. 1879), 96
- LANGEVIN, Camille (1843-1913), 203, 204, 537, 539
- LANIÉL, Joseph (1889-1975), 249, 438, 440, 443
- LAOT, Jeannette, 517
- LAPEYRONNIE, Didier, 374, 376, 621, 622, 734, 743
- LAPIE, Désiré, 146
- La Presse*, 244
- La Question postcoloniale*, 751
- L'Archipel du goulag*, 352
- La Réforme*, 106, 131
- La République radicale*, 241
- La Révolution par la grève générale*, 287
- La Revue d'en face*, 513
- La Revue de Paris*, 406
- La Revue socialiste*, 204
- La Rumeur, 618
- L'Ascension d'un peuple*, 546
- LASCOUMES, Pierre, 719
- La Semaine de la coiffure*, 492
- La Sociale*, 214
- L'Assiette au beurre*, 214
- Latécoère, 405
- La Tribune*, 116, 117, 119
- LAUMONIER, Jean, 299
- LAUR, Francis (1844-1934), 241, 244
- LAURÉ, Maurice (1917-2001), 448
- L'Aurore*, 88, 215, 665, 742
- L'Aurore du travail*, 215
- La Vague*, 265
- LAVAL, Pierre (1883-1945), 421
- La Vie*, 213
- La Vie ouvrière*, 215, 289
- LAVIGNE, Raymond (1851-1930), 272
- LAVILLIERS, Bernard, 588
- La Voix des femmes*, 137
- La Voix du Peuple*, 215, 288
- La Vraie République*, 136
- LAZARSFELD, Paul, 689, 695
- League of Revolutionary Black Workers (LRBW), 399

- LE BERQUIER, Jules (1819-1886), 143  
 LE BON, Gustave (1841-1831), 185, 192, 304  
*Le Bonheur de vivre*, 211  
 LE BRIS, Michel, 558  
 LE BRUN, Pierre, 460, 476  
*Le Chambard*, 214  
*Le Chant des partisans*, 419  
*Le Chant du départ*, 115  
*Le Chiffon rouge*, 506  
*L'Écho de la fabrique*, 124, 126, 128  
*L'Écho de Paris*, 255  
*Le Christ en banlieue*, 552  
 LECLERC, Annie (1940-2006), 514  
*Le Commerçant*, 489  
 LE COUR GRANDMAISON, Jean (1883-1974), 310  
*Le Courier français*, 176  
*Le Cri du peuple*, 240, 298  
 LE DANTEC, Jean-Pierre, 558  
*Le Deuxième Sexe*, 510  
*Le Devenir social*, 329  
 LEDRU-ROLLIN, Alexandre (1807-1874), 65, 106  
 LEFEBVRE, Henri (1901-1991), 147, 562, 620  
 LEFÈVRE, Sylvain, 720, 723  
*Le Feu*, 221  
*Le Figaro*, 246  
 LE GOFF, Joël, 249  
*Le Monde*, 221, 462, 503, 515  
 LEMONNIER, Armand, 709  
*Le Mouvement social*, 7, 9, 119, 168, 192, 206, 333, 401, 402, 414, 497, 541, 670, 695, 757, 759, 760  
*Le Mouvement socialiste*, 329  
*Le National*, 131  
 LENEVEU, Claude, 507, 639  
 LÉNINE, Vladimir Ilitch OULIANOV, dit (1870-1924), 218, 225, 572, 588  
*Le Nord républicain et démocratique*, 243  
*Le Nouveau Parti*, 204  
*Le Nouvel Observateur*, 515  
 LÉON (DE), Daniel (1852-1914), 394  
 LÉON XIII, Vincenzo Gioacchino PECCI (1810-1903), 273  
 LEPAGE, Corinne, 721  
*Le Parisien*, 726  
*Le Père Peinard*, 214  
*Le Peuple*, 22, 136, 298, 463, 497, 759  
*Le Peuple constituant*, 136  
*Le Pioupou de l'Yonne*, 326  
*Le Précurseur*, 126  
*Le Prolétaire*, 201, 202  
 LEQUIN, Yves, 664  
 LEROUX, Pierre (1797-1871), 55, 127  
 LEROY-BEAULIEU, Paul (1843-1916), 299  
 LEROY DE SAINT-ARNNAUD, Armand (1798-1854), 109  
*Le Sauvage*, 717  
 LESCHI, Didier, 637, 639  
*Les Droits de l'homme*, 202  
*Les Échos*, 736  
*Les Humbles. Revue littéraire des primaires*, 222  
*Les Luttes de classes*, 101  
*Les Misérables*, 31, 110, 119, 120, 187  
*Les Syndicaux et leur congrès*, 200  
*Le Temps*, 56, 203, 299, 606, 687  
*Les Temps modernes*, 381, 512  
*Les Temps nouveaux*, 210, 214  
*Le Tocsin*, 109, 249, 250, 252, 253  
*Le Torchon brûle*, 512  
*Lettre sur la défense*, 572  
*Lettres d'un paysan aux cultivateurs*, 106  
 LÉVY, Benny (1945-2003), 557, 558  
 LEWIS, John Llewellyn (1880-1969), 396  
 LEWIS, Oscar (1914-1970), 616  
 LEWIS, Paul, 736  
 LHANDE HÉGUY, Pierre, dit père LHANDE (1877-1957), 552  
 Liaison des étudiants anarchistes (LEA), 561  
*Libération*, 427, 437  
*Libération des femmes*, année zéro, 510  
*Libération-Nord*, 422  
*Libération-Sud*, 422  
*Liberté*, 461  
*Ligue communiste*, 557  
*Ligue communiste révolutionnaire (LCR)*, 557, 562, 635  
*Ligue contre l'alcoolisme*, 547  
*Ligue d'action républicaine*, 244  
*Ligue d'union républicaine pour la défense des droits de Paris*, 149  
*Ligue de l'enseignement*, 183, 315, 534, 537  
*Ligue démocratique des écoles*, 329  
*Ligue des consommateurs*, 709  
*Ligue des droits de l'homme (LDH)*, 728  
*Ligue des droits du religieux ancien combattant (DRAC)*, 308  
*Ligue des patriotes*, 241, 242, 297  
*Ligue du coin de terre et du foyer*, 547  
*Ligue du travail*, 297  
*Ligue nationale contre les taudis*, 549  
*Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC, Belgique)*, 233  
*Ligue patriotique des Françaises*, 511  
*Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses*, 547  
*Ligue pour l'abolition des lois sur les grains*, 85  
*Ligue pour la défense du travail national*, 297  
*Ligue pour le droit des femmes*, 511  
*Ligue sociale d'acheteurs*, 709  
*Ligues ouvrières féminines (Belgique)*, 233  
 LINHART, Robert, 557  
 LIPI, 483, 505, 517, 529, 558  
 LISSAGARAY, Prosper-Olivier (1838-1901), 203  
 LOEZ, André, 259, 261, 407  
*Loi Auroux du 28 octobre 1982*, 704  
*Loi Barre-Bonnet de 1979*, 530  
*Loi Biagi*, 700  
*Loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973, dite loi Royer*, 711  
*Loi Debré de décembre 1959*, 311, 542

- Loi de résorption de la précarité, 698
- Loi des 6-10 juin 1868, 173
- Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, 254, 305, 306, 307, 309, 315
- Loi du 10 avril 1834 sur les associations, 50, 168
- Loi du 10 juin 1793, 64
- Loi du 11 mai 1868, 173
- Loi du 16 mai 1946, 429
- Loi du 18 juillet 1837, 64
- Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations, 173
- Loi du 20 février 1950, 441
- Loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, 725
- Loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, 659
- Loi du 21 mars 1884 relative au statut des organisations syndicales, 187, 704
- Loi du 26 juillet 1791, 47
- Loi du 27 décembre 1968, 506
- Loi du 29 juin 1907, 256
- Loi du 30 Juin 1881 sur le droit de réunion, 173, 182
- Loi du 31 juillet 1920, 511
- Loi du 31 juillet 1963, 463
- Loi du 31 mai 1850, 162
- Loi du 4 décembre 1974 facilitant l'accès à la contraception, 518
- Loi Dufaure du 14 mars 1872, 90, 198
- Loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire, 157
- Loi Le Chapelier du 14 juin 1791, 21, 125, 162, 167, 760
- Loi Littoral, 719
- Lois Aubry, 600, 602
- Loi Sécurité et liberté du 2 février 1981, 575, 576
- Lois Montagne, 719
- Lois Protection de la nature, 719
- Loi sur la sécurité intérieure (LSI), 749
- Loi sur les pauvres de 1834, 80, 86
- Loi Taft-Hartley de 1947, 396, 400
- Loi Veil du 17 janvier 1975, 517, 518, 575
- Loi Wagner de mai 1935, 396
- Loi Waldeck-Rousseau (1884), 205, 239, 284
- LOJKINE, Jean, 615
- LOMBARD, Jean (1854-1891), 203
- London School of Economics, 736
- LONGUET, Charles (1839-1903), 142, 203
- LONGUET, Jean (1876-1938), 329
- LORIOT, Fernand (1870-1932), 221
- Lorraine Cœur d'Acier, 588, 630
- LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup> (1773-1850), 23, 44, 62, 65, 86, 113, 114, 132
- LOUIS XIV (1638-1715), 58
- LOUIS XVIII (1755-1824), 17
- LOUP, Bernard, 522
- LOVETT, William (1800-1877), 83, 85
- LOWERY, Robert (1809-1863), 83
- LUCE, Maximilien (1858-1941), 211, 213, 214, 215, 216, 514
- LUDD, Ned, 69, 70
- Luddites, 25, 32, 69, 70, 71, 74, 75, 76, 77, 655
- LUSTIGER, Jean-Marie, 312, 314
- Lutte du Larzac, 468
- Lutte ouvrière, 635
- Luxe, calme et volupté, 211
- LYNCH, Édouard, 256
- 
- M**
- M-15, 591
- Macadam, 746
- MACARTHUR, Douglas (1880-1964), 396
- MACAULAY, Thomas Babington (1800-1859), 86
- MAFFRE-BAUGÉ, Emmanuel (1921-2007), 249, 566
- MAGINOT, André (1877-1932), 318
- MAGNAN, André (1903-1985), 494
- MAGNAUD, Paul (1848-1926), 44, 45
- MAHAMDI, Djamel, 673
- Mai 68, 331, 349, 352, 382, 385, 386, 387, 397, 417, 466, 475, 476, 477, 479, 480, 482, 483, 484, 485, 501, 503, 504, 508, 510, 521, 523, 526, 527, 535, 540, 551, 555, 556, 559, 561, 562, 569, 573, 575, 627, 629, 677, 682, 703, 705, 711, 744, 745, 761
- Main basse sur une île*, 565
- Maison du peuple de Bruxelles, 213
- Maison du peuple de Nancy, 213
- Maisons des jeunes et de la culture (MJC), 550
- MALLETERRE, Gabriel (1858-1923), 317
- MALON, Benoît (1841-1893), 76, 94, 96, 203, 204
- MALRAUX, André (1901-1976), 423
- Manifeste communiste*, 190, 273
- Manifeste contra-sexuel*, 752, 757
- Manifeste des Soixante*, 32, 91, 93, 289
- MANIN, Daniele (1804-1857), 95
- MANUEL, Jacques-Antoine (1775-1827), 48
- Manuel d'économie sociale*, 76
- MAPPLETHORPE, Robert, 752
- Marche des femmes du 6 octobre 1979, 518
- Marche pour l'égalité et contre le racisme, 671
- Marches européennes contre le chômage, 685, 693
- MARCUSE, Herbert (1898-1979), 450
- MARÉCHAL, Sylvain (1750-1803), 286
- MARGAIRAZ, Michel, 7, 349, 475, 592
- Margoline, 724
- MARIANO, Luís (1914-1970), 460
- Marie-Claire*, 516
- MARTI, Claude, 566
- MARTIGNAC (DE), Jean-Baptiste Gaye, vicomte (1778-1832), 62
- MARTIN, Jean-Philippe, 352, 464
- MARTINEAU, Alfred (1889-1945), 245, 565

- MARTINET, Marcel (1887-1944), 222
- MARX, Karl (1818-1883), 88, 99, 101, 110, 121, 138, 148, 241, 273, 286, 395, 401, 467, 474, 557
- MASCLET, Olivier, 616, 622, 671, 679
- MASPERO, François, 386, 388
- MASSÉ, Pierre (1898-1987), 460
- MASSIAH, Gustave, 609
- Maternité esclave, 514
- MATHIEU, Lilian, 7, 351, 376, 422, 426, 553, 583, 612, 614, 660, 672, 680, 684, 687, 701, 744, 746, 747, 749, 750, 761, 762
- MATISSE, Henri (1869-1954), 211
- MAUGER, Gérard, 737, 743
- MAURIAC, Claude (1914-1996), 524
- MAURICE-BOKANOWSKI, Michel (1912-2005), 458
- MAURIN, Charles (1856-1914), 215, 216
- MAUROY, Pierre, 311, 314, 354, 531, 679
- MAURRAS, Charles (1868-1952), 491
- MAUS, Georges, 489
- MAUSS, Marcel (1872-1950), 329
- MAYER, Nonna, 369, 376, 454, 455, 487, 491, 497, 608, 614
- MAZZINI, Giuseppe (1805-1872), 119
- McDOUALL, Peter Murray (1814-1854), 85
- Médecins sans frontières (MSF), 387
- Mémoires d'outre-tombe*, 19
- Mémoires d'un compagnon*, 164
- Mémorandum Marjolin, 457
- Memorial Day, 396
- MENDÈS FRANCE, Pierre (1907-1982), 343, 443, 445, 452, 466, 481
- MÉRIC, Victor (1876-1933), 224
- MERKLEN, Denis, 586, 595, 615
- MERLINO, Jean-Marie François (1737-1805), 209
- MERRHEIM, Alphonse (1871-1925), 265, 289
- Métaleurop, 582, 655
- MEUNIER, Constantin (1831-1905), 212, 213, 215
- MICHEL, Louise (1830-1905), 189, 241
- MICHELET, Jules (1798-1874), 8, 22, 29
- MICHELIN, Henri (1847-1912), 241, 245
- Midi libre*, 250
- MILLERAND, Alexandre (1859-1943), 246, 268, 288, 290, 301, 302, 361
- MILLIEZ, Paul (1912-1994), 516
- Minga, 712
- Ministère de l'Éducation nationale (MEN), 535
- Minitel, 681, 687
- MIRABEAU (DE), Honoré Gabriel RIQUIETI, comte (1749-1791), 286, 422
- MIRBEAU, Octave (1848-1917), 210
- MITTERRAND, François (1916-1996), 305, 311, 313, 315, 345, 387, 469, 481, 520, 557, 567, 629, 675, 676, 678, 679, 704
- MOBAPEL, 312
- MOCH, Jules (1893-1995), 459
- Modeluxe, 726
- Mohamed, prends ta valise*, 529
- Molex, 655
- MOLLET, Guy (1905-1975), 381
- Monarchie de Juillet, 31, 38, 39, 40, 45, 49, 51, 52, 61, 64, 79, 109, 113, 115, 118, 120, 130, 131, 153, 154, 155, 160, 162, 164, 171, 178, 294, 415
- MONATTE, Pierre (1881-1960), 215, 222, 268, 289
- MONJARDET, Dominique, 737, 743
- MONMOUSSEAU, Gaston (1883-1960), 434
- Mon País Escorjat*, 566
- MONTALIVET (DE), Camille (1801-1880), 113
- Montéhus, 257
- MONTESQUIEU, Charles de Secondat, baron de LA BRÈDE ET DE (1689-1755), 173
- MORAN, Matthew, 740, 743
- MORANE, Paul (1901-1975), 495
- MORDILLAT, Gérard, 655
- MOREAU, DOM, 308
- MOREAU, Yannick, 677
- MOREAU DE BELLAING, Cédric, 673, 680
- MORET, Frédéric, 153
- MORHANGE, Pierre (1901-1972), 221, 710
- MORIN, Edgar, 555, 561
- Moscou sous Lénine*, 222
- MOSCOVICI, Serge, 716, 723
- MOULIN, Jean (1899-1943), 422, 423
- MOURIAUX, René, 508, 541, 562, 635, 639
- Mouvement Amsterdam-Pleyel, 221
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), 585
- Mouvement de défense des exploitations familiales (MODEF), 469
- Mouvement de la paix, 347
- Mouvement de libération des femmes (MLF), 509, 510, 512, 513, 514, 515, 516, 574
- Mouvement de libération du peuple (MLP), 341
- Mouvement de libération nationale (MLN), 415
- Mouvement démocratique féminin, 510
- Mouvement des entreprises françaises (MEDEF), 356, 363
- Mouvement des indigènes de la République (MIR), 755, 756
- Mouvement des travailleurs arabes (MTA), 524, 525, 528, 529, 531
- Mouvement du 22 Mars, 479, 555, 557, 559
- Mouvement du Nid, 746
- Mouvement familial, 478
- Mouvement national algérien (MNA), 347
- Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), 682, 691, 692, 693
- Mouvement populaire des familles (MPF), 549
- Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), 347
- Mouvement pour une alternative non violente (MAN), 674, 675

Mouvement républicain populaire (MRP), 311, 341, 431, 436, 443, 444, 459

Mouvement social révolutionnaire (MSR), 415

Mouvement socialiste, 192

MUCCHIELLI, Laurent, 577, 739, 742

MÜCKENBERGER, Ulrich, 605, 606

MURARD, Numa, 621, 622

Mutuelle d'assurance des instituteurs de France (MAIF), 534, 539

Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), 534, 540, 541

Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), 540

## N

NADAUD, Martin (1815-1898), 106

NAPO, Félix, 250

NAPOLÉON I<sup>er</sup> (1769-1821), 65, 85, 125

NAPOLÉON III (1808-1873), 90, 95, 98, 109, 111, 484

NAQUET, Alfred (1834-1916), 241, 244, 247

National Charter Association, 82

National Front, 735

National Mobilization Committee, 398, 401

NAUDIN, Bernard (1876-1946), 211, 215

NAVILLE, Pierre (1904-1993), 221

NDIAYE, Pap, 755, 757

NÉRÉ, Jacques, 239, 248

NEWBURN, Tim, 736

New Deal, 339, 391

New Fabbri, 655

Nextgeneration, 755

NEY, Michel (1790-1815), 49

NICOUËD, Gérard, 454, 496

NIEL, Louis (1872-1952), 291

Ni putas ni soumises, 754

NIVELLE, Robert Georges (1856-1924), 261

NIZAN, Paul (1905-1940), 221

NKRUMAH, Kwame (1909-1972), 383

NOBLAT, Thierry, 360

NOGRETE, Robert, 558

NOIR, Victor (1848-1870), 56, 98

NOIRET, Charles (1802-1877), 158

NOIRET, Philippe (1930-2006), 460

Noir et Rouge, 561

Northern Star, 81, 82

Nouvelle Famille éducatrice, 313

Nouvelle gauche paysanne, 468, 469, 473, 474

## O

O'HARE, Kate Richards (1877-1948), 394

OBERKIRCH, Alfred (1876-1947), 310

OBERTI, Marco, 743, 762

Observatoire des inégalités, 696

Occupy Wall Street, 591

Oeuvre des chapelles de secours, 546

Office central de la main-d'œuvre agricole, 302

Office du travail, 273

Office national d'immigration (ONI), 525

Office national des mutilés, 320

Office national des pupilles, 320

OLLITRAULT, Sylvie, 351, 588, 716

OLLIVIER, Émile (1825-1913), 103

OMNÉS, Catherine, 662, 666, 670

11<sup>e</sup> division d'infanterie, 260

Ordonnance du 10 juillet 1816, 53

Ordonnance du 22 février 1945, 429

Ordre nouveau, 524

Organisation armée secrète (OAS), 348, 456, 457

Organisation civile et militaire, 422

Organisation des Nations unies (ONU), 384, 611, 719

Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAL), 385

Organisation internationale des employeurs (OIE), 364, 366

Organisation internationale du travail (OIT), 364, 365, 646

Organisation mondiale du commerce (OMC), 471, 472, 473, 590, 607, 608, 611, 720

ORLÉANS (d'), Ferdinand-Philippe (1810-1842), 121

OULD-MOHAMMED, Habid, 738

OUZAZNA, Mohamed, 673

OVERNEY, Pierre (1948-1972), 558

OWEN, Robert (1771-1858), 36, 137

## P

Pacte civil de solidarité (Pacs), 592, 748

Pacte écologique, 722

PAGAT, Maurice, 691

PAINLEVÉ, Paul (1863-1933), 311

Panthères Roses, 753

PARISOT, Laurence, 356

PARKS, Rosa (1913-2005), 397

PARODI, Alexandre (1901-1979), 430

Parole de femme, 514

Paroles d'un révolté, 209

PARSONS, Lucy (1853-1942), 394

Parti catholique alsacien, 310

Parti catholique belge, 231, 310

Parti communiste allemand (KPD), 227

Parti communiste belge, 233

Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), 224

Parti communiste des États-Unis d'Amérique (Communist Party of the United States of America - CPUSA), 400

Parti communiste français (PCF), 195, 217, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227,

269, 322, 330, 338, 339, 341, 345, 346, 347, 351, 352, 381, 382, 386, 395, 396, 405, 406,

408, 422, 423, 428, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 440, 442, 453, 480, 481, 495, 502, 521,

530, 539, 549, 550, 551, 552, 553, 557, 558, 593, 594, 616, 625, 628, 629, 631, 632, 635,

677, 691, 704, 760

Parti communiste marxiste-léniniste français (PCMLF), 558

Parti démocrate populaire, 310, 341, 422

Parti libéral belge, 231

- Parti occitan, 568  
 Parti ouvrier, 204, 205, 206, 213, 231, 241, 246, 298  
 Parti ouvrier belge (POB), 233  
 Parti ouvrier français (POF), 206, 241, 286, 298  
 Parti radical, 247, 339, 340, 422, 490, 495, 539  
 Parti républicain démocratique et social, 493  
*Partisans*, 381, 509  
 Parti social français, 321, 424  
 Parti socialiste français (PS), 194, 214, 218, 330, 351, 353, 382, 405, 411, 422, 434, 467, 469, 470, 480, 539, 550, 552, 564, 567, 568, 608, 625, 629, 635, 674, 675, 676, 677, 693  
 Parti socialiste uniifié (PSU), 382, 467, 476, 502, 523, 524, 552, 564, 565, 567, 609, 676  
 PASQUA, Charles, 314  
 PASTURE, Patrick, 229  
 PATAUD ÉMILE (1865-1935), 287  
 PAUL, Marcel (1900-1982), 302, 431  
 PAULIN, Albert (1881-1955), 495  
 PAULIN-MÉRY (1860-1913), 245, 297  
 PAXTON, Robert, 417, 426, 451  
 Paysans travailleurs, 466, 468, 469, 609  
 Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), 646  
 PECH, Rémy, 249  
 PÉGUY, Charles (1873-1914), 329  
 PELIN, Jean, 360  
 PÉLISSE, Jérôme, 376, 639, 660, 761, 762  
 PELLETIER, Madeleine (1874-1939), 222, 511  
 PELLOUTIER, Fernand (1867-1901), 283, 286, 289, 292  
 PÉNINOU, Jean-Louis, 557  
 PENNETIER, Claude, 222  
 PERDIGUER, Agricol (1805-1875), 164  
 PEREIRA, Irène, 584, 751  
 PÉRI, Gabriel (1902-1941), 218, 227  
 PERIER, Casimir (1772-1832), 116, 124, 167  
 PERNOT, Jean-Marie, 587, 641  
 PERRACHON, Blaise (1829-1878), 198  
 PERROT, Michelle, 205, 272, 667  
 PÉTET, François (1804-?), 117  
 PÉTÉTIN, Éric, 722  
 PEYERIMHOFF, Henri DE (1871-1953), 360  
 PEYREFITTE, Alain (1925-1999), 461, 462  
 PEYRET, Claude (1925-1975), 515  
 PÉZERAT, Henri (1928-2009), 663  
 PEÑARROYA, 522, 526, 532, 662  
 PHILADELPHES, 91  
 PHILOSOPHIES, 221  
 PHILIPPONNEAU, Michel (1921-2008), 564, 569  
 PIALOUX, Michel, 672, 673, 679, 697, 701, 739, 742  
 PICHOT, Henri, 320  
 PIERRU, Emmanuel, 583, 688, 697  
 PIE X (1835-1914), 306  
 PIE XI (1857-1939), 307  
 PIGENET, Michel, 7, 17, 181, 283, 337, 427, 438, 456, 581, 632  
 PIGNERO, Jean, 717  
 PINAY, Antoine (1891-1994), 448, 449, 456, 709  
 PINDY, Jean-Louis, 204  
 PINOT, Robert (1862-1926), 358  
 PIOTET, Françoise, 639, 643, 651  
 PIOU, Jacques (1838-1932), 307  
 PISSARRO, Camille (1830-1903), 210, 211, 214  
 PISSARRO, Lucien (1863-1944), 210, 211, 214  
 PITTI, Laure, 522, 526  
 PITTI, Lucien, 674  
 Plan Jeanneney, 457  
 Plan Juppé, 635, 653  
 Plan Marshall, 709  
 Planning familial, 484, 511, 515, 516, 517, 519, 746  
 PLANTEAU, François (1876-1940), 244, 245  
 PLATON (427-347 AV. J.-C.), 36  
 PLEVEN, René (1901-1993), 564  
 PLM, 267, 318  
 POLIGNAC (DE), Jules (1780-1847), 50  
 Politique agricole commune (PAC), 308, 471  
 POLITZER, Georges (1903-1942), 221  
 POMPIDOU, Georges (1911-1974), 458, 459, 460, 462, 517, 719  
 Postes, télégraphes et téléphones (PTT), 432, 434, 438, 439, 444, 706  
 POUGET, Émile (1860-1931), 214, 283, 287  
 POUJADE, Pierre (1920-2003), 443, 447, 451, 487, 496  
 POULOT, Denis, 185  
 POWELL, Baden (1857-1941), 326  
 PRÉCIADO, Beatriz, 752  
 Première Guerre mondiale, 11, 182, 186, 195, 207, 216, 217, 218, 220, 221, 233, 269, 280, 283, 284, 294, 295, 302, 303, 305, 323, 326, 362, 390, 394, 395, 396, 414, 428, 492, 546, 588, 690  
 Premier Empire, 38, 113, 164  
 1<sup>er</sup> Mai, 192, 193, 194, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 505, 546, 700  
*Présent*, 312, 519  
 Prinkipo Recriweb, 686  
 Printemps des peuples, 91  
 Procédure Toutée, 462  
 Procès des Trente, 209  
 Progrès social français, 424  
 Propagande et action contre les taudis (PACT), 549  
 PROSPERT, Victor (né en 1800), 118  
 PROST, Antoine, 262, 316, 404  
 PROUDHON, Pierre-Joseph (1809-1865), 105, 171, 182, 286  
 PROUVÉ, Victor (1858-1943), 211, 213, 215, 216  
 Psychanalyse et politique, 514  
 PUDAL, Bernard, 217  
 Pupilles de l'enseignement public, 534

**Q**

- Q comme queer*, 751  
*Quand les femmes s'aiment*, 745  
*Que choisir ?*, 710  
*Queer Zone*, 752, 757  
*Questions féministes*, 513  
 Quick, 656

**R**

Radio Canut, 674  
 Radiodiffusion télévision française (ORTF), 460, 478  
 Radio Léon, 674  
 Radio Londres, 420  
 RAFFARIN, Jean-Pierre, 698  
 RAFFÉ, Jean-Noël (1779-1835), 114  
 RAFFIN, Jean-Pierre, 717  
 RAMONET, Ignacio, 609  
 RAPPORTE, Charles (1865-1941), 222  
 Ras l'front, 583, 685  
 Rassemblement populaire, 339, 340, 350, 424, 431  
 RAZIMBAUD, Jules (1837-1915), 253  
 REAGAN, Ronald (1911-2004), 590, 645  
 REBÉRIOUX, Madeleine (1920-2005), 276, 282, 667, 670  
 Reconstruction, 433  
 Régie autonome des transports parisiens (RATP), 439, 463, 508, 634  
 Régis, André (?-1906), 307  
 Renault, 264, 265, 383, 405, 406, 410, 411, 414, 432, 435, 478, 522, 526, 527, 529, 558  
 Rencontre intergalactique pour l'humanité et contre le néolibéralisme, 590  
 Rengo, 645  
 RENOUVIER, Charles (1815-1903), 137  
 Renseignements généraux (RG), 637, 673  
 Republic Steel, 396  
 République de Saint-Marc, 95  
 République de Weimar, 475, 485  
 République espagnole, 423, 551  
 République fédérale d'Allemagne, 476  
 Réseau associatif et syndical R@S, 684, 687  
 Réseau éducation sans frontières (RESF), 724, 725, 728, 732  
 Résistance, 340, 341, 342, 346, 347, 348, 363, 383, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422,

423, 424, 425, 426, 427, 431, 437, 481, 510, 761  
 Restauration, 8, 17, 38, 40, 47, 48, 49, 53, 56, 65, 72, 153, 155, 156, 164, 167  
 Restos du Cœur, 353  
*Retour de la colonne Durutti*, 561  
 REVEST, Émile (1828-1899), 245  
 Révolte des Bonnets rouges, 58  
 Révolte des Camisards (1702-1704), 252  
 Révolte des Gueux (1568-1648), 252  
 Révolte des Jacques (1358), 252  
 Révolte des vigneron du Midi (1907), 59, 249, 252  
 Révolte du papier timbré, 58  
 Révolution de 1830, 32, 45, 49, 52, 53, 54, 59, 73, 114, 116, 154, 155, 156, 160, 166  
 Révolution de 1848, 27, 50, 73, 102, 104, 105, 108, 111, 130, 131, 132, 135, 137, 139, 140, 208  
 Révolution française, 17, 19, 32, 42, 53, 54, 56, 58, 61, 65, 72, 85, 102, 104, 106, 108, 130, 132, 153, 160, 161, 162, 172, 174, 178, 181, 208, 286, 289, 359, 589, 594, 609, 759  
 Révolution Meiji (1868), 358  
 Révolution russe (1905), 284, 287  
 Révolution russe (1917), 217, 219, 284  
 Rex, 234  
 REY, Joseph (1779-1855), 38, 44  
 REYNAUD, Jean (1806-1863), 127, 598, 606, 695  
 RICARDO, David (1772-1823), 76  
 RICEUR, Paul (1913-2005), 150  
 RICORDEAU, Gwénola, 619, 622  
 RIDGWAY, Matthew Bunker, général (1895-1993), 440, 551  
 RIOT-SARCEY, Michèle, 130  
 Risorgimento, 108  
 RIVIÈRE CADET, Jacques (1805-1845), 128  
 ROBERT, Jean-Louis, 181, 193, 259, 276  
 ROBERT, Vincent, 160  
 ROBESPIERRE (DE), Maximilien (1758-1794), 54  
 ROCARD, Michel, 523, 635  
 ROCHE, Ernest (1850-1917), 242, 245, 247  
 ROCHEFORT, Christiane (1917-1998), 509, 515  
 ROCHEFORT, Henri (1831-1913), 97, 241, 242  
 ROCHE, Waldeck (1905-1983), 225  
 RODIER, Claire, 725, 732  
 ROLAND, Pauline (1805-1852), 137  
 ROLLAND, Romain (1866-1944), 220  
 ROMIEU, André, 709  
 ROOSEVELT, Franklin Delano (1882-1945), 396  
 ROOZEN, Nico, 712  
 Ros, Griffiths, 735  
 ROSANVALLON, Pierre, 21, 170, 178, 591, 759, 761, 762  
 Rose blanche, 418  
 ROSENTHAL PAUL-ANDRÉ, 666, 670  
 ROSETTE, Marcel (1925-2005), 552  
 Rosière rouge, 551  
 ROSMER, Alfred (1877-1964), 221, 222, 225  
 ROUAUD, Christian, 568  
 ROUDY, Yvette, 518  
 ROUGERIE, Jacques, 28, 141, 197  
 ROUS, Joseph (1881-1974), 495  
 ROUSSEAU, Jean-Jacques (1712-1778), 133, 136  
 ROUSSEL, Nelly (1878-1922), 511  
 ROUSSOPOULOS, Carole (1945-2009), 512  
 ROUVIER, Maurice (1842-1911), 307  
 ROUX, Ambroise (1921-1999), 360  
 RUBIN, Jerry (1936-1994), 398  
 RUCH, Charles (1873-1945), 308  
 RUDE, François (1784-1855), 208  
 RUEFF, Jacques (1896-1978), 456  
 RUFFAT, Michèle, 666, 670  
 RUST, Michael J., 358  
 RUTTEN, G.-C., 233

**S**

SACHS, Ignacy, 719, 723  
 Sacilor, 627  
 SADOUL, Jacques (1881-1956), 221

- SAID, Edward (1935-2003), 751
- SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin (1804-1869), 104
- SAINTE-HILAIRE, Isidore Geoffroy (1805-1861), 716
- SAINT JOHN, Vincent (1876-1929), 394
- SAINTE-MARIE GIRARDIN (1804-1873), 123
- SAINT-MARTIN, Jean-Baptiste (1840-1926), 114, 116, 245
- SAINT-SIMON (DE), Claude-Henri de ROUVROY, comte (1760-1825), 36, 137
- Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), 481
- SALAIS, Robert, 688, 695
- Samaritaine, 411, 412
- Samizdat, 684
- Samsic, 729
- SAND, George (1804-1876), 65, 241
- SARKOZY, Nicolas, 613, 621, 713, 721
- SARRAUT, Albert (1872-1962), 303
- SARRIEN, Ferdinand (1840-1915), 307
- SARTRE, Jean-Paul (1905-1980), 381, 382, 385, 523, 524, 558, 662, 745
- SAUVY, Alfred (1898-1990), 378, 389
- SAVARY, Alain (1918-1988), 311
- SAVIEM, 556
- SAVILLE, John, 87
- SAWICKI, Frédéric, 649
- SAY, Jean-Baptiste (1767-1832), 76
- SCHALIT, Jean, 559
- SCHNEIDER, 212
- SCHUMAN, Robert (1886-1963), 308
- SCHWARTZ, Laurent (1915-2002), 385
- SCRIVENER, Christiane, 711
- SÉBASTIANI, Horace (1772-1851), 115
- Seconde Guerre mondiale, 226, 236, 330, 337, 362, 510, 511, 549, 598, 704, 709
- Second Empire, 32, 66, 96, 97, 108, 110, 154, 156, 173, 181, 190, 192, 197, 241, 294
- Secours populaire, 549, 576
- Secours rouge, 523, 572, 662
- Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, 547
- Sécurité sociale, 44, 168, 319, 340, 341, 345, 396, 429, 430, 431, 433, 436, 457, 502, 504, 633, 635, 638, 663, 666, 704, 706
- SEGRESTIN, Denis, 649, 651
- Séjour de paix et de joie, 213
- SEKKAI, Farouk, 673
- SELLIER, Henri (1883-1943), 222
- Semaine du combattant, 319
- Semaine sanglante, 99, 145, 197, 198
- SEMAL, Luc, 721, 723
- Sénat, 156, 183, 200, 314, 495, 749
- SERGE, Victor (1890-1947), 222
- SERIN, Nicolas, 117
- Service du travail obligatoire (STO), 420, 428
- Séverine, 240
- SEWELL, William, 160, 162, 168
- SEZNEC, Guillaume, 571
- SFIC (Section française de l'Internationale communiste), 193, 219
- SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), 191, 194, 279, 291, 292, 329, 330, 331, 338, 339, 381, 382, 386, 431, 442, 443, 537, 550
- SIBLOT, Yasmine, 620, 623
- Sicherheitspolizei (Sipo-SD), 419
- SIEGFRIED, André (1875-1959), 174, 178
- SIGNAC, Paul (1863-1935), 210, 211, 213, 214, 215
- SIKKINK, Kathryn, 612, 614
- SIMEONI, Edmond, 566
- SIMON, Michel (1895-1975), 460
- SIRINEL, Jean-François, 519
- Socialisme ou Barbarie*, 561
- Socialist Labor Party, 394
- Social Movement Studies, 367
- Société d'agriculture de l'Hérault, 254
- Société de la morale chrétienne, 39
- Société des agrégés, 538
- Société des agriculteurs de France, 67
- Société des amis de l'avenir, 117
- Société des amis de la liberté de la presse, 50
- Société des amis du peuple, 116, 117, 119
- Société des bonnes œuvres, 39
- Société des bronziers, 93
- Société des droits de l'homme, 55, 119
- Société des gens de lettres, 107
- Société des nations (SDN), 320, 321
- Société des réclamants de Juillet, 117
- Société du Mont-Pèlerin, 590
- Société française des habitations à bon marché (HBM), 547
- Société gauloise, 117, 118
- Société générale de la corporation des cordonniers, 135
- Société impériale zoologique d'acclimatation, 716
- Société mosellane de sidérurgie, 626
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF), 439, 441, 444, 460, 506, 507, 634, 636, 637, 638, 659
- Société philanthropique, 38
- Société populaire de Saint-Étienne, 108
- Société typographique, 51
- SOHN, Anne-Marie, 222, 349, 475, 555
- SOHYO, Conseil général des syndicats ouvriers japonais, 645
- Soldat inconnu, 509
- Solidaires, 583, 585, 610, 644, 659, 693, 724, 728, 731
- Solidaires unitaires démocratiques (SUD), 583, 584, 610, 636, 659, 682, 685, 693
- Solidaridad, 712
- SOLJENITSYNE, Alexandre (1918-2008), 388
- Sommet de la Terre, 720
- SOMMIER, Isabelle, 348, 367
- Sonacotra, 523, 527, 528, 530, 532
- Sorbonne, 56, 119, 206, 269, 281, 304, 315, 323, 328, 383, 386, 414, 426, 477, 478, 482,

- 494, 508, 542, 556, 557, 651, 695, 745, 752, 760, 761, 762
- Sorcières*, 513
- SOREL, Georges (1847-1922), 192, 271, 288
- SOS Avenir Minguettes, 671, 673, 675, 677, 679
- SOS Emploi (radio), 630
- SOS Homophobie, 748
- SOS Racisme, 353, 583, 676, 680, 755
- SOUILAC, Romain, 447, 455
- SOULU, Jean-de-Dieu (1769-1851), 113, 121
- SOUVARINE, Boris (1895-1984), 219
- SPULLER, Eugène (1835-1896), 110
- STALINE, Joseph Vissarionovitch DJOUGACHVILI, dit (1879-1953), 221, 225, 551
- Statistique générale de France, 544
- STAVISKY, Alexandre Serge (1886-1934), 491
- STEINAUER, Odile, 743
- STEINLEN, Théophile-Alexandre (1859-1923), 211, 212, 214, 215
- STEPHENS, Joseph Rayner (1805-1879), 81
- STERN, Daniel, 105, 138
- STIVELL, Alan, 565
- Student Non-Violent Coordinating Committee (SNCC), 397
- Students for a Democratic Society (SDS), 397
- Sud-Aviation, 478
- SUD-PTT, 610, 636
- SUD-Rail, 636
- SUSINI, Paul (1843-1901), 241
- Syndicalisme CFTC*, 444
- Syndicat de la magistrature, 575
- Syndicat des avocats de France, 575
- Syndicat des chômeurs, 691
- Syndicat des coiffeurs de Paris, 492
- Syndicat des ouvriers de la fonderie de Charentilly-Vezin, 298
- Syndicat du travail du sexe (STRASS), 749
- Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN), 534, 538, 539, 556
- Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT (SGEN-CFDT), 534, 538, 539
- Syndicat général des industries mécaniques, 364
- Syndicat indépendant des patrons coiffeurs (SIPC), 491
- Syndicat national autonome des lycées et collèges, 538
- Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES), 534, 535, 536, 539, 541
- Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup), 556
- Syndicat national des instituteurs (SNI), 534, 536, 537, 538, 539, 540, 541
- Syndicat professionnel agricole de Béziers, 254
- Synergie, 731
- T**
- TAINE, Hippolyte (1828-1893), 192
- TALBOT, 353, 678, 680, 732
- TARDE, Gabriel (1843-1904), 192
- TARDIEU, André (1876-1945), 491
- TARROW, Sidney, 9, 141, 151, 375, 376, 377, 543, 554, 611, 614, 762
- TARTAKOWSKY, Danielle, 7, 17, 266, 271, 337, 349, 475, 498, 581
- TARTAKOWSKY, Pierre, 610
- TAYLOR, John (1805-1842), 85
- TAYLOR, Verta, 697
- TEISSEYRE, Albert (1928-2005), 249
- Télédiffusion de France (TDF), 628
- Télérama, 638
- Télétel, 681
- TENNYSON, Alfred (1809-1892), 86
- TERRAY, Emmanuel, 725, 732
- TEVANIAN, Pierre, 623
- THABAULT, Roger (1895-1979), 546
- THATCHER, Margaret, 590, 647
- THÉBAUD, Françoise, 351, 509
- The Cooperative Commonwealth*, 392
- THEISZ, Albert (1839-1881), 97, 99, 198, 203
- THIBAULT, Bernard, 643
- THIEBAUD, Georges (1855-1915), 241
- THIERRY, Albert (1881-1915), 222
- TIERS, Adolphe (1797-1877), 43, 107, 162, 175
- THOEMMES, Jens, 604
- THOMAS, Albert (1878-1932), 97
- THOMPSON, Edward P. (1924-1993), 30, 60, 68, 71, 74, 78, 80, 85, 88, 89, 375, 760
- THORÉ, Théophile (1807-1869), 107
- THOREAU, Henry David (1817-1862), 397
- THOREZ, Maurice (1900-1964), 225, 302, 381, 405, 406, 433, 435, 437, 551
- TILLIER, Bertrand, 207
- TILLION, Germaine (1907-2008), 418
- TILLY, Charles (1929-2008), 9, 17, 46, 47, 52, 53, 57, 59, 68, 141, 147, 151, 284, 293, 346, 375, 376, 377, 419, 426, 543, 554, 760
- Time*, 591
- Times*, 81
- TIN, Louis-Georges, 754
- TISSOT, Sylvie, 621, 623, 762
- TOQUEVILLE (de), Alexis (1805-1859), 103, 107, 130, 131, 132, 133, 140
- TODT, 428
- TOES, The Other Economic Summit, 609
- TOLAIN, Henri (1828-1897), 91
- TOMBS, Robert, 28, 141, 148, 149, 197
- Too much pussy*, 753
- TOPALOV, Christian, 402, 688, 695
- TORRÈS, Asdrad, 684, 687
- TORTELIER, Joseph (1853-1925), 286
- Touche pas à mon pote !, 583
- TOURIANT, Charles (né vers 1809), 117

- TOURAIN, Alain, 9, 370, 372, 374, 377, 480, 482, 485, 615, 711
- TOURETTE, Lucie, 724
- Tout, 745
- TOUTÉE, Jean, 462
- Traité d'économie politique*, 76
- Traité de Rome (1957), 344, 364
- Traité du savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, 561
- TRAORÉ, Banou, 738
- TRAUTMANN, William Ernest (1869-?), 394, 687
- TREINT, Albert (1889-1971), 221, 224
- TRÉLAT, Ulysse (1795-1879), 128
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, 597, 606
- Trente Glorieuses, 437, 496, 521, 544, 546, 550, 552, 558, 562, 731
- Tricontinentale, 380, 385, 386
- TRILLAT, Marcel, 630
- TRISTAN, Flora (1803-1844), 79
- TRISTRAM, Frédéric, 446
- Trouble dans le genre*, 751
- TURIGNY, Jean-Prosper (1822-1905), 247
- TURMEL, Pierre (1806-1862), 103
- Turpitudes sociales*, 214
- Tute Blanche, 700
- TV Breizh, 568
- Twitter, 686
- TZARA, Tristan (1896-1963), 221
- U**
- UBBIALI, Georges, 703, 707
- UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie), 266, 358, 359, 362, 365
- Union confédérale des retraités (UCR), 704, 706
- Union confédérale des retraités-CFDT, 702
- Union confédérale des retraités-CGT, 702
- Union de défense des commerçants et artisans (UDCA), 343, 447, 496
- Union de la gauche, 550, 629
- Union des associations catholiques des chefs de famille, 310
- Union des associations solidaires et fraternelles, 137
- Union des catholiques belges, 234
- Union des commerçants et industriels, 488
- Union des étudiants communistes (UEC), 382, 557, 559
- Union des industries des pays de la Communauté européenne, 364
- Union des jeunes communistes – marxistes léninistes (UJC-ml), 385, 556, 557, 559
- Union des vieux de France, 704
- Union des vieux travailleurs, 704
- Union et fraternité française (UFF), 343
- Union européenne (UE), 365, 471, 611, 647, 668, 696
- Union fédérale (UF), 100, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 709
- Union fédérale des consommateurs (UFC), 709, 710
- Union française des anciens combattants (UFAC), 321, 322
- Union française pour le suffrage des femmes, 510, 511
- Union fraternelle du commerce et de l'industrie, 489
- Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT), 610
- Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), 322
- Union nationale des associations de parents d'élèves (UNAPEL), 312, 313, 314
- Union nationale des associations de retraités-CFTC, 702
- Union nationale des associations familiales (UNAF), 709
- Union nationale des combattants (UNC), 186, 268, 316, 318, 320, 321, 322
- Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL), 535, 540
- Union nationale des étudiants de France (UNEF), 330, 331, 382, 457, 460, 477, 504, 535, 556, 557, 558, 559, 561
- Union nationale des mutilés et réformés (UNMR), 317, 318
- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), 585, 644, 702, 724, 728
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPPS), 585
- Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), 693
- Union pour la défense de la République (UDR), 515
- Union pour la défense des commerçants et artisans (UDCA), 343, 447, 448, 449, 450, 451, 454, 496
- Union pour la nouvelle République (UNR), 459, 461
- Union sacrée, 216, 217, 220, 264, 292, 305, 307, 424
- Unions confédérales de retraités, 587
- Union sidérurgique Lorraine Sidélor, 626
- Union socialiste d'Angers, 277
- Union syndicale Solidaires, 610, 636
- Unité danoise, 423
- United Automobile Workers, 396
- United Mine Workers, 394, 396
- Universités d'été euroméditerranéennes des homosexuilités (UEEH), 753
- UNSA-retraités, 702
- UPS, 590
- Usinor, 625, 627, 628
- V**
- VAILLANT, Édouard (1840-1915), 99, 149, 200, 205, 241, 242, 243, 291
- Vaincre le sida, 583
- VAKALOULIS, Michel, 507, 639
- VALLAT, Xavier (1891-1972), 309
- VALLOTTON, Félix (1865-1925), 214
- VANDERVELDE, Émile (1866-1938), 274
- VAN DONGEN, Kees (1877-1968), 208, 214, 215, 216

VANEIGEM, Raoul, 561  
 VAN RYSELBERGHE, Théo (1862-1926), 210  
 VARLIN, Eugène (1839-1871), 94, 96, 97, 98, 100, 145, 204  
 VASTO, Lanza del, 718  
 Vatican II, 528  
 VAZ, Manuel, 528  
 V<sup>e</sup> Plan, 475, 476  
 V<sup>e</sup> République, 311, 344, 345, 456, 474, 475, 500, 532, 537, 538, 541  
*Vehementer nos* (encyclique), 306  
 VERGOIN, Maurice (1850-1892), 241, 244, 245, 247  
 Verts, 685, 720  
 Via Campesina, 472  
 VIALADE, Jean, 249  
 VIANNET, Louis, 635  
 VICTORIA (1819-1901), 87  
 VIDAL-NAQUET, Pierre (1930-2006), 385  
 Vignerons libres de Maraussan, 257  
 VILAR, Jean (1912-1971), 460  
 VILLALBA, Bruno, 351, 588, 716  
 VILLENEUVE-BARGEMONT (DE), Alban, vicomte (1784-1850), 75

VILLEPIN, Dominique DE, 619  
 VILNET, Jean, 314  
 VIOLET, ABBÉ, 317  
 VOLEM VIUVE AL PAÏS, 566, 568  
 VOLONTAIRES NATIONAUX, 416

WINTREBERT, Raphaël, 613, 614  
 WITTIG, Monique, 754  
 WULLENS, Maurice (1894-1945), 222  
 WWF, voir Fonds national pour la nature., 589, 713, 714, 720

**W**

WALLERSTEIN, Immanuel, 384  
 WAUTERS, Joseph (1875-1929), 233, 235  
 WEBER, Eugen (1925-2007), 177  
 WEBER, Henri, 559  
 WEBER, Max (1864-1920), 418  
 WEIL, Simone (1909-1943), 410, 411, 412  
 WEILL, Georges (1865-1944), 8  
 WELLINGTON (DE), duc (1769-1852), 87  
 Wendel et Cie, 626  
 Wendel-Sidélor, 626  
 Western Federation of Miners (WFL), 394  
*Which ?*, 710  
 WILLETTE, Adolphe (1857-1926), 214  
 WILLIAMS, Zephenia (1795-1874), 84  
 WILSON, Benjamin (1824-1897), 82

**Y**

YBARNEGARAY, Jean (1883-1956), 310  
 Yvetot, Georges (1868-1942), 287, 309

**Z**

Zaâma d'Banlieue, 674  
 ZAFARI, Sophie, 610  
 ZALC, Claire, 340, 487  
 ZANCARINI-FOURNEL MICHELLE, 388, 509, 517, 519, 520, 542, 562, 575, 577, 673, 674, 680  
 ZEBDA, 588  
 ZEDONG, Mao (1893-1976), 382  
 ZEISEL, Hans, 695  
 ZELENSKY, Anne, 515  
 ZÉVÂËS, Alexandre (1873-1953), 330  
 ZITRONE, Léon (1914-1995), 460  
 Zones à urbaniser par priorité (ZUP), 550, 674, 733

# Liste des auteurs

---

## LES DIRECTEURS DE L'OUVRAGE

---

### MICHEL PIGENET

est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-I et directeur du Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle (UMR 8058). Ses recherches portent sur le travail et sur les usages populaires du politique. Il a notamment publié, dirigé ou codirigé *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985* (Publications de la Sorbonne, 2005), *Mémoires du travail à Paris* (Créaphis, 2008), *Les Meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme* (Publications de la Sorbonne, 2011).

### DANIELLE TARTAKOWSKY

est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-VIII (EA 1571). Spécialiste d'histoire politique de la France au xx<sup>e</sup> siècle, elle s'intéresse plus spécifiquement à la manière dont les questions économiques, sociales et culturelles recomposent le politique, dans les phases de crises en premier lieu. Ses travaux majeurs concernent l'histoire des mouvements sociaux, de la culture ouvrière et de ses mythes. Elle a récemment publié *Manifeste à Paris* (Champ Vallon, 2010) et codirigé, avec Michel Margairaz, *1968, entre libération et libéralisation. La grande bifurcation* (Presses universitaires de Rennes, 2010).

## ONT CONTRIBUÉ À CET OUVRAGE

---

### ÉRIC AGRIKOLIANSKY

est maître de conférences à l'université Paris Dauphine-PSL et membre de l'IIRISSO (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales). Il a notamment publié, avec Olivier Fillieule et Nonna Mayer, *L'Alternmondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause* (Flammarion, 2005) et, avec Isabelle Sommier, *Radiographie du mouvement altermondialiste* (La Dispute, 2005).

### CLAIRE ANDRIEU

est professeur des universités en histoire contemporaine à l'IEP de Paris. Elle a publié notamment, en codirection avec Jacques Semelin et Sarah Gensburger, *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage* (Presses de Sciences Po, 2008) et, en codirection avec Philippe Braud et Guillaume Piketty, le *Dictionnaire de Gaulle* (Robert Laffont, 2006).

PIERRE BARRON

est sociologue, expert auprès des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur les questions de santé au travail. Il est coauteur de *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite* (La Découverte, 2011).

EMMANUEL BELLANGER

est chargé de recherches du CNRS au Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle de l'université Paris-I. Il consacre ses recherches à l'histoire politique et sociale des banlieues. Il a notamment codirigé, avec Jacques Girault, l'ouvrage *Villes de banlieues* (Créaphis, 2008) et, avec Annie Fourcaut et Mathieu Flonneau, *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités* (Créaphis, 2007).

FABRICE BENSIMON

est professeur de civilisation britannique à l'université Paris IV-Sorbonne. Il a publié, avec Stéphane Lebecq, Frédérique Lachaud et François-Joseph Ruggiu, *Histoire des îles Britanniques* (PUF, 2007).

JEAN BÉRARD

est chargé d'études au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et chercheur associé au Centre de recherches historiques : Histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés de l'université Paris-VIII-Saint-Denis (EA 1571). Il a soutenu en 2010 une thèse intitulée *Les Métamorphoses de la question pénale. Les mouvements sociaux et la justice (1968-1983)* (à paraître aux Presses de Sciences Po). Il est notamment l'auteur, avec Gilles Chantraine, de *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire* (Amsterdam, 2008).

SOPHIE BÉROUD

est maître de conférences en science politique à l'université Lyon-II, chercheure à Triangle (UMR 5206). Ses travaux portent sur les transformations contemporaines du syndicalisme et sur l'évolution des conflits du travail. Elle a notamment publié *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine* (Le Croquant, 2008, avec Jean-Michel Denis, Guillaume Desage, Baptiste Giraud et Jérôme Pélisse) et *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* (en codirection avec Paul Bouffartigue, La Dispute, 2009).

MARIE-CLAUDE  
BLANC-CHALÉARD

est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense et membre du laboratoire IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie). Elle a notamment publié *Les Italiens dans l'Est parisien des années 1880 aux années 1960 : une histoire d'intégration* (École française de Rome, 2000) et *Histoire de l'immigration* (La Découverte, 2001).

ANNE BORY

est sociologue au Centre lilleïs d'études et de recherches économiques (CLERSE), maître de conférences à l'université Lille-I, associée au Centre d'études de l'emploi. Elle est coauteure de *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite* (La Découverte, 2011).

THOMAS BOUCHET

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Bourgogne. Il a publié *Noms d'oiseaux, l'insulte en politique de la Restauration à nos jours* (Stock, 2010) ; présenté et commenté Charles Jeanne, *À cinq heures nous serons tous morts. Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832* (Vendémiaire, 2011).

**MAGALI BOUMAZA**

docteur en science politique, enseigne à l'université de Galatasaray (Istanbul). Ses travaux portent sur les engagements radicaux de droite, les mobilisations illégitimes (précaires), les mouvements sociaux, sur le rapport à la mondialisation des mouvements nationalistes et de l'ultradroite. Elle a dirigé et coordonné, avec Jean-François Havard, un numéro de la *Revue internationale de politique comparée*, « Générations politiques, regards comparés » (2009), et publié « Les militants frontistes face à la question européenne », in *Türkmen Füsun (dir.) Turquie, Europe : Le retour des nationalismes ?* (L'Harmattan, 2010).

**NICOLAS BOURGUINAT**

Normalien, ancien membre de l'Institut universitaire de France, Nicolas Bourguinat est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Strasbourg. Spécialiste du xix<sup>e</sup> siècle en Europe et aux États-Unis, il a travaillé sur les violences frumentaires et les conflits en France et en Europe (*Les Grains du désordre*, Éd. de l'EHESS, 2002). Autour de différentes questions d'histoire sociale et culturelle (voyages, identités, frontières, écritures féminines), il a coordonné plusieurs ouvrages (*Les Mises en scènes de l'espace*, 2006 et *Le Voyage au féminin, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 2008, aux Presses universitaires de Strasbourg).

**DAMIEN BUCCO**

est sociojuriste du travail. Ses recherches portent sur les relations professionnelles, le droit syndical, la santé-sécurité au travail, le travail précaire, les discriminations. Il a notamment publié « Syndicalisme retraité : questions et enjeux politiques » (*Contre-temps*, revue en ligne, 2010) ; « Au(x) risque(s) du travail intérimaire », avec S. Grollier (actes des journées d'étude des 16 et 17 mai 2011 de la MSH Ange Guépin de Nantes), à paraître.

**SÉBASTIEN CHAUVIN**

est sociologue, professeur assistant à l'université d'Amsterdam, auteur de *Les Agences de la précarité, journaliers à Chicago* (Seuil, 2010) et coauteur de *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite* (La Découverte, 2011).

**CHRISTIAN CHEVANDIER**

professeur d'histoire contemporaine à l'université du Havre, a notamment publié *La Fabrique d'une génération. Georges Valero, postier, militant et écrivain* (Les Belles Lettres, 2009) et *Policiers dans la ville. Une histoire des gardiens de la paix* (Gallimard, 2012).

**YOLANDE COHEN**

est professeure titulaire d'histoire contemporaine à l'université du Québec à Montréal (UQAM) depuis 1976. Spécialiste de l'histoire des femmes et du genre, elle a travaillé principalement sur l'histoire des mouvements sociaux et identitaires en France et au Canada au xx<sup>e</sup> siècle. Auteure de nombreux ouvrages, dont *Les Jeunes, le socialisme et la guerre. Histoire des mouvements de jeunesse en France* (L'Harmattan, 1989), elle a également publié *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec* (Presses de l'université de Montréal, 2010).

**MICHEL CORDILLOT**

professeur émérite à l'université Paris-VIII, a publié, aux éditions de l'Atelier, un volume intitulé *La Sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone, 1848-1922* (2002) et

un recueil d'articles intitulé *Aux origines du socialisme moderne. La Première Internationale, la Commune de Paris, l'exil* (2010).

**MARIANNE DEBOUZY**

est professeur honoraire d'histoire sociale américaine de l'université Paris-VIII. Ses travaux portent sur l'histoire de la classe ouvrière et sur les mouvements de contestation aux États-Unis ainsi que sur l'américanisation de la culture en France. Elle a écrit *Le Capitalisme sauvage aux États-Unis, 1860-1900* (Seuil, 1972), *Travail et Travailleurs aux États-Unis* (La Découverte, 1984), *Le Monde du travail aux États-Unis : Les temps difficiles, 1980-2005* (L'Harmattan, 2009).

**LAURENT DORNEL**

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Il est l'auteur de *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)* (Hachette, 2004).

**SOPHIE DUBUISSON-QUELLIER**

est directrice de recherche en sociologie au CNRS et travaille au Centre de sociologie des organisations (CNRS-Sciences Po). Ses recherches portent sur la fabrique sociale du consommateur à l'articulation de l'action de l'État, des firmes et des mouvements sociaux. Elle a publié *La Consommation engagée* (Presses de Sciences Po, 2009).

**JEAN-CLAUDE FARCY**

est chercheur associé au Centre Georges Chevrier, université de Bourgogne. Il a notamment publié *L'Enquête judiciaire en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques* (Créaphis, 2007, en collaboration avec Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc), *Le Juge d'instruction. Approches historiques* (en codirection avec Jean-Jacques Clère, EUD, 2010) et *Meurtre au bocage. L'affaire Poirier (1871-1874). Les Coujartières, Tournebride, Le Tertre. Une enquête criminelle dans le Perche-Gouët au lendemain de la guerre de 1870* (SAEL, 2012).

**LAURENT FRAJERMAN**

professeur agrégé d'histoire, est chercheur associé au Centre d'histoire sociale de l'université Paris-I et à l'Institut de recherches de la FSU. Il a notamment publié, en codirection, *La Fédération de l'éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat* (Presses du Septentrion, 2010).

**JACQUES FREYSSINET**

est professeur émérite de sciences économiques (université Paris-I) et président du Conseil scientifique du Centre d'études de l'emploi. Ancien directeur de l'Institut des sciences sociales du travail, puis de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), il a présidé le conseil d'administration de l'ANPE. Il a notamment publié *Le Temps de travail en miettes* (Éditions de l'Atelier, 1997), *Négocier l'emploi. Cinquante ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi* (Liaisons, 2010).

**PATRICK FRIDENSON**

ancien élève de l'École normale supérieure, historien des entreprises et du travail en Occident et au Japon du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, est directeur d'études à l'EHESS, ancien directeur de la revue d'histoire *Le Mouvement social*. Il a récemment publié, en collaboration, le *Dictionnaire historique des patrons français* (Flammarion,

2010) et va publier *Reimagining Business History* (avec Philip Scranton, Johns Hopkins University Press, 2013).

**LUDOVIC FROBERT**

est directeur de recherche au CNRS et travaille dans le laboratoire TRIANGLE, action, discours, pensée politique et économique. Il a publié *Les Canuts ou La démocratie turbulente, Lyon 1831-1834* (Tallandier, 2009) et a coordonné le recueil *L'Écho de la fabrique. Naissance de la presse ouvrière à Lyon* (ENS-Éditions, 2010).

**EMMANUEL FUREIX**

est maître de conférences à l'université Paris-Est-Créteil et membre de l'Institut universitaire de France (2010-2015). Il a publié *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique* (Champ Vallon, 2009) et codirigé le numéro 42 de la *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* consacré à la souveraineté populaire.

**JEAN GARRIGUES**

est professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Orléans et directeur de la publication de la revue *Parlement(s). Revue d'histoire politique*. Il a notamment publié *Le Général Boulanger* (Olivier Orban, 1991 ; réédition, Perrin 1999), *La République des hommes d'affaires 1870-1900* (Aubier, 1997), *Les Scandales de la République. De Panama à Clearstream* (Nouveau Monde éditions, 2010), *Les Patron et la politique. 150 ans de liaisons dangereuses* (Perrin, 2011) et *Les Hommes providentiels. Histoire d'une fascination française* (Seuil, 2012).

**LAURE GODINEAU**

est maître de conférences d'histoire contemporaine à l'université Paris-XIII (Sorbonne-Paris-Cité). Elle travaille sur le XIX<sup>e</sup> siècle, notamment sur la Commune et les débuts de la III<sup>e</sup> République. Elle a récemment publié *La Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue* (Parigramme, 2010).

**FABIEN GRANJON**

est sociologue, chercheur au Sociology and Economics of Networks and Services (Orange-Labs) et au Centre d'étude sur les médias, les technologies et l'internationalisation (université Paris-VIII). Il a notamment publié *Médiactivistes* (avec Dominique Cardon, Presses de Sciences Po, 2010) et *L'Internet militant. Mouvement social et usages des réseaux télématiques* (Apogée, 2001).

**CHRISTINE GUIONNET**

est maître de conférences de science politique à l'université de Rennes et chercheuse au CRAPE (UMR CNRS 6051). Ses travaux portent sur les mobilisations, la citoyenneté et la vie politique. Elle a notamment publié *L'Apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet* (L'Harmattan, 1997), *Féminins/masculins. Sociologie du genre* (avec Erik Neveu, Armand Colin, 2004), *Les Frontières du politique. Enquêtes sur les processus sociaux de politisation et de dépolitisation* (codirigé avec Lionel Arnaud, Presses universitaires de Rennes, 2005).

**NICOLAS HATZFELD**

professeur d'histoire à l'université d'Évry, est l'auteur de *Les Gens d'usine* (Éditions de l'Atelier, 2002), co-coordinateur de *La Santé au travail, entre savoirs et pouvoirs* (Presses universitaires de Rennes, 2011).

**ABDELLALI HAJJAT**

est maître de conférences en science politique à l'université Paris-Ouest-Nanterre et chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique. Il a récemment publié *Les Frontières de l'« identité nationale ». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale* (La Découverte, 2012) et codirigé *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, avec Sophie Béroud, Boris Gobille et Michelle Zancarini-Fournel (EAC, 2011).

**INGRID HAYES**

docteure en histoire, professeure d'histoire au collège Robert-Doisneau (Paris XX<sup>e</sup>), est chercheuse associée au Centre d'histoire du xx<sup>e</sup> siècle. Elle est notamment l'auteur de « La mise en place de radios de lutte par la CGT au temps du monopole d'État : l'exemple de Radio Lorraine Cœur d'Acier, Longwy, 1979-1981 », in *Les Usages militants de la technique : technologies, médias, mobilisations* (à paraître aux Publications de la Sorbonne).

**LOUIS HINCKER**

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Ses recherches portent sur l'archive familiale en histoire sociale, les rapports entre texte, archive et écritures de soi, leurs interférences avec les processus de politisation dans la France postrévolutionnaire. Il a notamment publié *Citoyens-combattants à Paris 1848-1851* (Presses universitaires du Septentrion, 2008).

**LAURENT JALABERT**

professeur d'histoire contemporaine à l'université de Pau, chercheur au laboratoire ITEM (EA 3002), a notamment publié *1981, Mitterrand président, racines et sens d'une victoire* (L'Encyclopédie du socialisme, 2011) et a dirigé l'ouvrage, avec Christophe Patillon, *Mouvements ouvriers et crise industrielle dans l'Ouest atlantique des années 1960 à nos jours* (PUR, 2010).

**FRANÇOIS JARRIGE**

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Bourgogne. Il est l'auteur de *Les Luddites. Bris de machines, économie politique et histoire* (avec Vincent Bourdeau et Julien Vincent, Éditions Ère, 2006) et de *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)* (Presses universitaires de Rennes, 2009).

**NICOLAS JOUNIN**

est maître de conférences en sociologie à l'université Paris-VIII et chercheur au CSU (Cultures et sociétés urbaines), auteur de *Chantier interdit au public* (La Découverte, 2008) et coauteur de *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite* (La Découverte, 2011).

**CHRISTOPH KALTER**

est enseignant-chercheur à l'Institut Friedrich Meinecke de l'Université libre de Berlin, où il fait partie de la section « Histoire globale ». Il est l'auteur de *Die Entdeckung der Dritten Welt. Dekolonialisierung und radikale Linke in Frankreich* (Campus, 2011), livre récompensé par le prix Walter-Markov de l'European Network in Universal and Global History (ENIUGH).

**MICHEL KOKOREFF**

sociologue, est professeur à l'université Paris-VIII. Il a notamment publié *La Force des quartiers. De la délinquance à l'engagement*

politique (Payot-Rivages, 2003), *La France en mutations. Quant l'incertitude fait société* (Paris, Payot, 2004, rééd. 2012), en codirection avec Jacques Rodriguez, *Sociologie des émeutes* (Payot, 2008), *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques* (Petite Bibliothèque Payot, 2010), *Militants associatifs, participation politique dans les quartiers populaires. Paris, Bordeaux, Marseille* (Centre Émile Durkheim/SGIV, mai 2012).

**JACQUELINE LALOUETTE**

est professeur émérite à l'université de Lille-III et membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Elle a publié notamment *La Libre Pensée en France. 1848-1940* (Albin Michel, 1997), *La Séparation des Églises et de l'État. Genèse et développement d'une idée. 1789-1905* (Seuil, 2005), *L'État et les cultes. 1789-1905-2005* (La Découverte, 2005) et *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine* (Tallandier, 2010).

**MICHEL MARGAIRAZ**

professeur d'histoire économique, titulaire de la chaire d'histoire économique et sociale créée par Marc Bloch à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CNRS-IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie), est spécialiste de l'histoire économique de la France contemporaine et est également responsable de la Mission historique de la Banque de France et du Conseil scientifique et historique de la Caisse des dépôts et consignations. Il a notamment publié *L'État, les finances et l'économie (1932-1952). Histoire d'une conversion* (Imprimerie nationale, 1991), codirigé le numéro spécial « Le service public, l'économie, la République (1880-1960) », avec la collaboration d'Olivier Dard (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-3, juillet-septembre 2005). Il est coauteur, avec Danielle Tartakowsky, de *Le Front populaire* (Larousse, 2009). L'un et l'autre ont également codirigé *Le Syndicalisme dans la France occupée* (Presses universitaires de Rennes, 2008) et *1968, entre libération et libéralisation. La grande bifurcation* (Presses universitaires de Rennes, 2010).

**JEAN-PHILIPPE MARTIN**

est agrégé et docteur en histoire. Ses travaux portent sur le syndicalisme agricole et en particulier sur les gauches paysannes. Il a publié notamment *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne* (La Découverte, 2005) et *La Confédération paysanne aujourd'hui. Un syndicat face aux défis du xx<sup>e</sup> siècle* (L'Harmattan, 2011).

**LILIAN MATHIEU**

est sociologue, directeur de recherche au CNRS (Centre Max Weber, ENS de Lyon). Il travaille, entre autres, sur les enjeux politiques de la prostitution. Il a notamment publié *Mobilisations de prostituées* (Belin, 2001), *La Condition prostituée* (Textuel, 2007) et, plus récemment, *La Démocratie protestataire* (Presses de Sciences Po, 2011) et *L'Espace des mouvements sociaux* (Le Croquant, 2012).

**DENIS MERKLEN**

est sociologue, professeur des universités à l'université Sorbonne Nouvelle-Paris-III et chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaires sur les enjeux sociaux (EHESS). Il est notamment l'auteur de *Quartiers populaires, quartiers politiques* (La Dispute, 2009), *L'Expérience des situations-limites*, avec Gilles Bataillon (Karthala,

2009) et de *Pobres ciudadanos. Las clases populares en la era democrática* (Gorla, 2010).

**FRÉDÉRIC MORET**

est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée et chercheur au laboratoire Analyse comparée des pouvoirs (EA 3350). Ses recherches portent sur l'histoire urbaine et politique du premier XIX<sup>e</sup> siècle, en Grande-Bretagne et en France. Il a été responsable scientifique (2007-2012) d'un projet ANR sur « les pétitions envoyées aux Assemblées parlementaires françaises de 1815 à 1940 ».

**SYLVIE OLLITRAULT**

est chargée de recherches au CNRS, responsable de l'équipe Mobilisations, citoyenneté et vie politique, Centre de recherches sur l'action politique en Europe (Sciences Po Rennes). Ses travaux portent sur le militantisme écologiste et les mobilisations des habitants en matière de santé environnementale. Elle a notamment publié *Militer pour la planète, sociologie des écologistes* (Presses universitaires de Rennes, 2008).

**PATRICK PASTURE**

est professeur au département d'histoire et directeur du Centre d'études européennes à l'université de Louvain (KU Leuven). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du syndicalisme et l'histoire sociale du religieux. Il a codirigé, notamment, avec Michel Pigenet et Jean-Louis Robert, *L'Apogée des syndicalismes en Europe* (Publications de la Sorbonne, 2005) et, avec Leo Kenis et Jaak Billiet, *The Transformation of the Christian Churches in Western Europe, 1945-2000 (La Transformation des églises chrétiennes en Europe occidentale, 1945-2000)* (Leuven University Press, 2010).

**RÉMY PECH**

ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, est professeur émérite à l'université Toulouse-le-Mirail. Spécialiste de l'histoire des vignerons et de la viticulture, il a notamment publié *1907 en Languedoc et en Roussillon* (Espace Sud éditions, 1997), *Genèse de la qualité des vins en France et en Italie* (Avenir Enologie, 1991), *Les Mutins de la République. La révolte du Midi viticole* (avec Jules Maurin, Privat, 2007), *Jaurès paysan* (Privat, 2009) et *L'Intégrale des articles de Jaurès dans La Dépêche (1887-1914)* (en codirection avec Rémy Cazals, Privat, 2009).

**IRÈNE PEREIRA**

docteure en sociologie et chercheuse associée au GSPM/EHESS, préside également l'IRESMO (Institut de recherche, d'étude et de formation sur les mouvements sociaux). Ses travaux portent sur le syndicalisme et les mouvements sociaux, en particulier la mouvance libertaire et féministe. Elle a publié, entre autres, *Peut-on être radical et pragmatique ?* (Textuel, 2009), *Les Grammaires de la contestation* (La Découverte, 2010) et *Les Travailleurs de la culture en lutte* (D'ores et déjà, 2010).

**JEAN-MARIE PERNOT**

après une formation économique (ENSAE), a travaillé comme attaché à l'INSEE avant de devenir permanent syndical. À l'issue d'une réorientation professionnelle, il entre au CEVIPOF, puis à l'IRES où il termine une thèse de science politique en 2001. Il est spécialisé dans l'approche des mouvements sociaux et syndicaux.

Enseignant au CELSA, il est auteur et coauteur de plusieurs ouvrages sur le syndicalisme et les conflits.

**EMMANUEL PIERRU**

est chargé de recherches au CNRS en science politique au Centre universitaire de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) à l'université de Lille-II. Ses recherches portent sur la sociologie du chômage et des chômeurs, la sociologie électorale, des mouvements sociaux et des pratiques culturelles dans les catégories populaires ainsi que sur les transformations des nomenclatures socioprofessionnelles. Il a publié récemment, avec Vincent Dubois et Jean-Mathieu Méon, *Le Monde des harmonies. Enquête sur une pratique amateur* (La Dispute, 2009), *Guerre au chômage ou guerre aux chômeurs* (Le Croquant, Bellecombines-en-Bauges, 2005) et, en collaboration avec Alexis Spire, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique* (vol. LVII, n° 3, juin 2008).

**ANTOINE PROST**

ancien élève de l'ENS Ulm, docteur en sciences politiques et en histoire, est professeur émérite à l'université de Paris-I dont il a dirigé le Centre d'histoire sociale. Ses recherches et ses publications ont concerné principalement l'histoire de l'éducation, celle de la Grande Guerre et de ses suites, celle enfin du mouvement ouvrier, notamment du Front populaire à la Libération. Parmi ses ouvrages : *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie* (Seuil, 2004, en coll. avec Jay Winter), *Regards historiques sur l'éducation en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Belin, 2007), *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX<sup>e</sup> siècle* (Seuil, 2006) et *Petite histoire de la France de la Belle Époque à nos jours* (Armand Colin, 2009).

**BERNARD PUDAL**

est professeur de science politique (université de Nanterre) et chercheur au CSU-CNRS. Il a notamment publié *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF* (PFNSP, 1989) et *Un Monde défait. Le PCF de 1956 à nos jours* (Éditions du Croquant, 2009). Il a codirigé *Le Siècle des communismes* (Seuil, 2004).

**MICHÈLE RIOT-SARCEY**

est historienne, professeure émérite à l'université Paris-VIII. Ses domaines de recherches sont centrés principalement sur l'utopie, le genre et, plus globalement, sur l'histoire intellectuelle et politique du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi ses dernières publications, retenons, en collaboration avec Maurizio Gribaudi, *1848. La révolution oubliée* (La Découverte, 2008, coll. poche, 2009) et *De la différence des sexes, le genre en histoire* (Larousse, 2010).

**JEAN-LOUIS ROBERT**

est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-I. Il est notamment l'auteur de *Plaisance quartier parisien, 1840-1985* (Publications de la Sorbonne, 2012).

**VINCENT ROBERT**

maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, enseigne l'histoire politique et culturelle du XIX<sup>e</sup> siècle. Auteur des *Chemins de la manifestation, Lyon, 1848-1914* (PUL, 1996) et du *Temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848* (Publications de la Sorbonne, 2010).

## JACQUES ROUGERIE

ancien élève de l'École normale supérieure, est maître de conférences honoraire à l'université Paris-I. Spécialiste de la Commune de Paris, puis de l'histoire du premier XIX<sup>e</sup> siècle, il a notamment publié *Le Procès des Communards* (Julliard, 1964), *Paris libre 1871* (Seuil, 1971, rééd. 2004), *Paris insurgé. La Commune de 1871* (Gallimard, 2006).

## ANNE-MARIE SOHN

ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, est professeur émérite à l'École normale supérieure de Lyon. Spécialiste de l'histoire des femmes et de la vie privée, elle a publié *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (Publications de la Sorbonne, 1996), *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)* (Aubier, 1996), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?* (en codirection avec Françoise Thélamon, Perrin, 1998), *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960* (Hachette, 2001), *Cent ans de séduction. Histoire des histoires d'amour* (Larousse, 2003) et *Sois un homme ! La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle* (Seuil, 2009).

## ISABELLE SOMMIER

est professeure de sociologie au département de science politique de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et chercheure au Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (UMR 8209). Spécialiste des mouvements sociaux et de la violence politique, elle est notamment l'auteure de *Le Renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation* (Flammarion, 2003) et *Penser les mouvements sociaux*, en codirection avec Olivier Fillieule et Éric Agrikoliansky (La Découverte, 2010).

## FRANÇOISE THÉBAUD

professeure émerite de l'université d'Avignon, est chercheure associée à l'Institut des études Genre de l'université de Genève et codirectrice de la revue *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. Spécialiste d'histoire des femmes et du genre, elle a travaillé principalement sur la guerre, la maternité, les féminismes, l'historiographie. Elle a notamment publié ou dirigé *Histoire des femmes en Occident. Le XX<sup>e</sup> siècle* (Plon, 1992, rééd. complétée, 2002), *Le Siècle des féminismes* (Éditions de l'Atelier, 2004), *Écrire l'histoire des femmes et du genre* (ENS Éditions, 2007). Elle écrit actuellement la biographie de Marguerite Thibert (1886-1982), fonctionnaire internationale et femme engagée.

## BERTRAND TILLIER

est professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université de Bourgogne et directeur du Centre Georges-Chevrier (uB CNRS). Ses recherches portent principalement sur les rapports entre arts et politique, sur l'histoire de la caricature aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il a notamment publié, aux éditions Champ Vallon, *André Gill. Mémoires et correspondance d'un caricaturiste* (2006) et *Les Artistes et l'affaire Dreyfus (1898-1908)* (2009).

## ROBERT TOMBS

est professeur d'histoire de France à l'université de Cambridge et membre du Saint John's College. Il a notamment publié *La Guerre contre Paris, 1871* (Flammarion, 2004) et corédigé *La France et le Royaume-Uni, des ennemis intimes* (Armand Colin, 2012).

**LUCIE TOURETTE**

est journaliste. Elle est coauteur de *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite* (La Découverte, 2011).

**FRÉDÉRIC TRISTRAM**

maître de conférences à l'université Panthéon-Sorbonne-Paris-I, CNRS-IDHE, Histoire des dynamiques (Institutions et dynamiques historiques de l'économie), est spécialiste de la politique fiscale en France. Il a notamment publié *Une fiscalité pour la croissance. La Direction générale des impôts et la politique fiscale en France de 1948 à la fin des années 1960* (CHEFF, 2005).

**BRUNO VILLALBA**

est maître de conférences en science politique à Sciences Po Lille et membre du Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales (CNRS-UMR 8026). Ses recherches portent sur la sociologie environnementale. Il a notamment dirigé la publication de l'ouvrage *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions* (Presses universitaires du Septentrion, 2009) et codirigé, avec David Hiez, l'ouvrage *La Désobéissance civile. Approches politique et juridique* (Presses universitaires du Septentrion, 2008).

**CLAIRE ZALC**

est chercheuse à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS-ENS). Ses travaux portent sur l'histoire de l'immigration dans la France du XX<sup>e</sup> siècle et notamment sur l'histoire des entrepreneurs étrangers. Elle a publié récemment *Melting Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France* (Perrin, 2010) et *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre* (avec Nicolas Mariot, Perrin, 2010).

# Table

---

*Avant-propos.* MICHEL PIGENET ET DANIELLE TARTAKOWSKY

7

## I. Les cris et la poudre ou la question sociale en quête d'espaces publics (de 1814 aux années 1880)

1. *Introduction.* MICHEL PIGENET ET DANIELLE TARTAKOWSKY, 17

### REPÈRES ET INFLUENCES

2. *Les magistrats et la question sociale.* JEAN-CLAUDE FARCY, 35  
— 3. *Rites protestataires : un nouvel espace public et politique (1820-1848) ?* EMMANUEL FUREIX, 46 — 4. *La contestation paysanne, entre communauté et nation. Un temps de transition (1830-1880).* NICOLAS BOURGUINAT, 58 — 5. *Le luddisme, refus de la mécanisation.* FRANÇOIS JARRIGE, 69 — 6. *Le chartisme.* — FABRICE BENSIMON, 79 — 7. *L'Association internationale des travailleurs des travailleurs du mouvement ouvrier moderne (1865-1871).* MICHEL CORDILLOT, 90 — 8. *Figures et inconnus (1848).* LOUIS HINCKER, 101

### TEMPS FORTS

9. *Les barricades des 5-6 juin 1832.* THOMAS BOUCHET, 113 — 10. « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » *Les révoltes des canuts (1831, 1834).* LUDOVIC FROBERT, 121 — 11. *La révolution de 1848.* MICHÈLE RIOT-SARCEY, 130 — 12. *La Commune de Paris.* JACQUES ROUGERIE ET ROBERT TOMBS, 141

### ÉMERGENCES

13. *Adresses et pétitions.* FRÉDÉRIC MORET, 153 — 14. *Mutation de l'espace du travail et naissance du mouvement ouvrier.* VINCENT ROBERT, 160 — 15. *Des mobilisations électorales... sans mobilisation politique ? (1814-1880).* CHRISTINE GUIONNET, 169

II. Le social à la rencontre du politique  
ou la nationalisation des mobilisations  
(années 1880-années 1930)

16. *Introduction.* MICHEL PIGENET ET DANIELLE TARTAKOWSKY, 181

REPÈRES ET INFLUENCES

17. *Après la Commune.* LAURE GODINEAU, 197 — 18. *La mobilisation sociale des artistes (1880-1914).* BERTRAND TILLIER, 207 — 19. *Références et modèle soviétiques.* BERNARD PUDAL, 217 — 20. *Le pilarisme belge : les fruits doux et amers du succès des mouvements sociaux en Belgique.* PATRICK PASTURE, 229

TEMPS FORTS

21. *Le boulangisme comme mouvement social, ou les ambiguïtés d'un social-populisme.* JEAN GARRIGUES, 239 — 22. *La révolte des vignerons du Midi en 1907 : un mouvement social atypique et exemplaire.* RÉMY PECH, 249 — 23. *1914-1920. La nation à l'épreuve du social.* JEAN-LOUIS ROBERT, 259

ÉMERGENCES

24. *Le 1<sup>er</sup> Mai.* DANIELLE TARTAKOWSKY, 271 — 25. *Action directe et grève générale.* MICHEL PIGENET, 283 — 26. *Les mouvements xénophobes (années 1880-1930).* LAURENT DORNEL, 294 — 27. *Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations et meetings (1906-1984).* JACQUELINE LALOUETTE, 305 — 28. *Les anciens combattants.* ANTOINE PROST, 316 — 29. *L'émergence des mouvements de jeunesse contestataires.* YOLANDE COHEN, 324

III. Institutionnalisation et mobilisation  
au temps de l'État social (années 1930-années 1970)

30. *Introduction.* MICHEL PIGENET ET DANIELLE TARTAKOWSKY, 337

REPÈRES ET INFLUENCES

31. *De la production au patronat.* PATRICK FRIDENSON, 356 — 32. *Sociologie de l'action collective.* ISABELLE SOMMIER, 367 — 33. *Tiers monde et gauche radicale.* CHRISTOPH KALTER, 378 — 34. *Les mouvements sociaux aux États-Unis.* MARIANNE DEBOUYZ, 390

## TEMPS FORTS

35. *Les grèves de 1936*. ANTOINE PROST, 404 — 36. *La Résistance comme mouvement social*. CLAIRE ANDRIEU, 415 — 37. *La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction*. MICHEL PIGENET, 427 — 38. *Les grèves d'août 1953*. MICHEL PIGENET, 438 — 39. *Combat d'arrière-garde ou mouvement social précurseur ? Le poujadisme à la croisée des analyses*. FRÉDÉRIC TRISTRAM, 446 — 40. *La grève des mineurs de 1963*. MICHEL PIGENET, 456 — 41. *Des paysans contestataires et novateurs (années 1960-début du XX<sup>e</sup> siècle)*. JEAN-PHILIPPE MARTIN, 464 — 42. *Mai-juin 1968 et ses suites*. MICHEL MARGAIRAZ ET DANIELLE TARTAKOWSKY, 475

## ÉMERGENCES

43. *Le petit commerce*. CLAIRE ZALC, 487 — 44. *L'interprofessionnel en action et en question*. DANIELLE TARTAKOWSKY, 498 — 45. *Le privé est politique. Féminismes des années 1970*. FRANÇOISE THÉBAUD, 509 — 46. *Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie*. MARIE-CLAUDE BLANC-CHALÉARD, 521 — 47. *Le monde de l'enseignement public en mouvement(s). 1928-1984*. LAURENT FRAJERMAN, 533 — 48. *Une question éminemment urbaine : les mouvements sociaux de la ville*. EMMANUEL BELLANGER, 543 — 49. *La jeunesse, un mouvement social ? (1955-1975)*. ANNE-MARIE SOHN, 555 — 50. « *Vivre au pays* », *les régionalismes en France dans les années 1960-1970*. LAURENT JALABERT, 563 — 51. *Des mouvements sociaux pour (et contre) la justice pénale*. JEAN BÉRARD, 570

#### IV. Désaffiliations et recompositions (années 1980 à nos jours)

52. *Introduction*. MICHEL PIGENET ET DANIELLE TARTAKOWSKY, 581

## REPÈRES ET INFLUENCES

53. *De la conquête de temps libre au temps pour soi ?* JACQUES FREYSSINET, 597 — 54. *L'altermondialisme*. ERIC AGRIKOLIANSKY, 607 — 55. *La politique dans les cités ou les quartiers comme cadre de la mobilisation*. DENIS MERKLEN, 615

## TEMPS FORTS

56. *Le dernier combat des sidérurgistes lorrains*. INGRID HAYES, 625 — 57. *Les grèves de 1995*. CHRISTIAN CHEVANDIER, 633

**ÉMERGENCES**

58. *De quoi la désyndicalisation est-elle le nom ?* JEAN-MARIE PERNOT, 641 — 59. *Nouveaux usages et modalités des grèves.* SOPHIE BÉROUD, 652 — 60. *Santé des travailleurs : des combats récurrents, une dynamique nouvelle.* NICOLAS HATZFELD, 661 — 61. *La Marche pour l'égalité et contre le racisme.* ABDELLALI HAJJAT, 671 — 62. *Médias dominants, mouvements sociaux et mobilisations informationnelles.* FABIEN GRANJON, 681 — 63. *Les mouvements de chômeurs.* EMMANUEL PIERRU, 688 — 64. *Nouvelles figures des luttes sociales : les précaires.* MAGALI BOUMAZA, 696 — 65. *Le « syndicaliste retraité », nouvelle figure de l'action syndicale.* DAMIEN BUCCO, 702 — 66. *Du consommateur éclairé au consommateur responsable.* SOPHIE DUBUISSON-QUELLIER, 708 — 67. *Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises.* SYLVIE OLLIETRAULT ET BRUNO VILLALBA, 716 — 68. *Les grèves de travailleurs sans papiers (2006-2010).* PIERRE BARRON, ANNE BORY, SÉBASTIEN CHAUVIN, NICOLAS JOUNIN, LUCIE TOURETTE, 724 — 69. *L'émeute urbaine.* MICHEL KOKOREFF, 733 — 70. *Minorités sexuelles.* LILIAN MATHIEU, 744 — 71. « *Sexe, race, classe* » ou la déconstruction des identités. IRÈNE PEREIRA, 751

<i>Bibliographie générale</i>	759
<i>Index</i>	763
<i>Liste des auteurs</i>	785

